This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

38

Per. 8945 e. 79/45

REVUE

ENCYCLOPÉDIQUE.

TYPOGRAPHIE DE MARCELLIN-LEGRAND, PLASSAN ET Cie,
RUE DU PETIT-VAUGIRARD, N° 15.

PARIS. — IMPRIMERIE DE PLASSAN ET Cie,
RUE DE VAUGIRARD, N° 15.

REVUE
ENCYCLOPÉDIQUE,

OU

ANALYSE RAISONNÉE

DES PRODUCTIONS LES PLUS REMARQUABLES

DANS LES SCIENCES, LES ARTS INDUSTRIELS, LA LITTÉRATURE
ET LES BEAUX-ARTS;

PAR UNE RÉUNION
DE MEMBRES DE L'INSTITUT,
ET D'AUTRES HOMMES DE LETTRES.

TOME XLV.

PARIS,

AU BUREAU CENTRAL DE LA REVUE ENCYCLOPÉDIQUE,
ET CHEZ SÉDILLOT, LIBRAIRE, RUE D'ENFER S^T.-MICHEL, N° 18.

JANVIER-MARS 1836.

« Toutes les sciences sont les rameaux d'une même tige. »

BACON.

« L'art n'est autre chose que le contrôle et le registre des meilleures productions... A contrôler les productions (et les actions) d'un chacun, il s'engendre envie des bonnes et mépris des mauvaises. »

MONTAIGNE.

« Les belles-lettres et les sciences, bien étudiées et bien comprises, sont des instrumens universels de raison, de vertu, de bonheur. »

REVUE
ENCYCLOPÉDIQUE,

OU

ANALYSES ET ANNONCES RAISONNÉES

DES PRODUCTIONS LES PLUS REMARQUABLES

DANS LA LITTÉRATURE, LES SCIENCES ET LES ARTS.

I. MÉMOIRES, NOTICES, LETTRES ET MÉLANGES.

CONSIDÉRATIONS PHILOSOPHIQUES

SUR

L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

PREMIER ARTICLE.

Sous l'empire, et pendant les premières années de la restauration, il fut de bon ton, en France, de ne parler qu'avec indignation et dégoût de la révolution et de ses auteurs : et tel fut, sur ce point, l'entraînement général, qu'une foule d'anciens démocrates furent surpris plus d'une fois payant leur tribut à la mode. Rien que de naturel, au reste, dans

cette manie passagère qui, des salons de notre double aristocratie, était descendue jusqu'aux échoppes. Après le 18 brumaire, l'opinion publique réagissait contre les excès de la démagogie : elle ne pouvait alors que les flétrir, sans chercher à les expliquer, ni à les comprendre. En 1814, ce n'était pas non plus le moment de réhabiliter la révolution en face de l'émigration triomphante. Napoléon nous avait tant façonnés à la docilité, à la flatterie même envers le pouvoir, que nous ne pouvions guère essayer de nous recommander aux Bourbons, revenant de la terre d'exil, par une renonciation soudaine à l'habitude de maudire les assemblées nationales, qui les avaient frappés de décrets de bannissement ou de mort. D'ailleurs, les intérêts matériels, issus de la révolution, une fois garantis par la Charte, nous devions nous montrer disposés à faire bon marché du reste; et, sans trop nous inquiéter de ce que penserait la postérité de notre ingratitude, abandonner libéralement l'assemblée constituante, l'assemblée législative et la convention nationale à leurs infatigables détracteurs.

Quand la France se flétrissait ainsi elle-même dans l'une des époques les plus mémorables de son histoire, est-il étonnant que les étrangers aient persisté si long-tems à lui faire un crime de sa régénération politique, sans songer aux immenses avantages qu'ils devaient eux-mêmes en recueillir? Quelques voix éloquentes, en Allemagne et en Angleterre, avaient bien fait entendre, il est vrai, des accens apologétiques, dès les premiers jours de la révolution. Le célèbre Mackintosh s'était même chargé de répondre à Burke, et sa puissante raison avait mis à nu la faiblesse des argumens que son adversaire avait su revêtir d'un style brillant et passionné. Mais, lorsqu'il fallut désespérer d'accomplir pacifiquement la démolition que les philosophes de tous les pays avaient rêvée, sans trop prévoir les résistances inévitables qu'elle devait rencontrer, et sans s'occuper surtout des moyens qu'il faudrait employer pour les vaincre; lorsque le jacobinisme, contemporain forcé de Pilnitz, de Coblentz et de la Vendée, entreprit de briser, par la terreur, une opposition qui se manifestait

par la guerre civile et par l'invasion étrangère, les libéraux de Londres et de Weimar s'empressèrent de déserter une bannière ensanglantée, et rougirent à la fois de honte et de repentir d'avoir embrassé une cause désormais souillée par des excès. Ces hommes généreux, vivant au sein d'une société tranquille, où tout respirait la mansuétude et l'urbanité, ne pouvaient guère, en effet, éprouver que de la répugnance et de l'horreur pour un système qui s'appuyait sur l'irritation et jusque sur la férocité de la multitude. Trop habitués aux manières élégantes des salons pour ne voir dans la grossièreté des clubs qu'une vertu républicaine, et trop éloignés du théâtre des fureurs du *sans-culotisme*, pour en saisir l'enchaînement et les causes, ils déclamèrent à leur tour contre une révolution que ses premiers auteurs abandonnaient, que Mounier, Lafayette et les Girondins refusaient successivement de suivre dans la progression rapide de ses mesures terribles et de ses exigences meurtrières.

Mais enfin, à l'étranger comme en France, l'influence exclusive des préventions contemporaines se dissipe de plus en plus, et les jours de l'impartialité historique se préparent. Si l'on entend parfois reproduire encore les accusations banales dont certaines époques de cette grande commotion ont été plus particulièrement l'objet, on est sûr d'avance que ces clameurs partent de quelques incorrigibles de la vieille monarchie, ou qu'elles appartiennent soit à des rhéteurs, dont la politique flexible s'en servit comme de précautions oratoires, soit à des vétérans de quelque faction, dominés par leurs réminiscences de coterie. Ne nous arrêtons donc pas à ces derniers retentissemens des passions basses ou étroites qui se manifestèrent misérablement à côté de la plus terrible et, l'on peut dire aussi, de la plus noble exaltation : fixons plutôt nos regards sur les écrits qui, depuis 1815, ont annoncé l'approche du jour de la justice, et la venue de la postérité pour la révolution.

Mme de Staël se présente d'abord. Quand l'ancien régime bourdonnait fortement à la cour, et trouvait de fidèles et

bruyans échos au milieu même de ses adversaires, pour rapetisser le grand drame de 89, jusqu'à en faire une émeute accidentelle, provoquée par de vils intrigans et conduite par d'ignobles factieux, dans l'intérêt de l'égoïsme et de la perversité, elle osa publier un livre qui commençait par ces mots : « *La révolution de France est une des grandes époques de l'ordre social.* » Malheureusement, cette femme célèbre épuisa l'impartialité de son génie dans cette déclaration. Bientôt les amis de la vérité historique, remplis d'espoir à ce début, et impatiens de lire dans la suite de l'ouvrage le développement d'une idée aussi féconde, purent s'étonner et s'affliger à la fois de l'y trouver plus souvent démentie que justifiée. L'auteur rendait une espèce de culte à la mémoire de son père; égarée par la piété filiale, elle perdit de vue son point de départ, fit céder, à son insu, sa haute raison à ses affections, et, au lieu d'une explication de l'*une des grandes époques de l'ordre social*, ne nous donna qu'une apologie de Necker. Une fois renfermée dans ce cercle, quelque louables que fussent les sentimens qui la dominaient, et quelque digne que fût le ministre génevois de l'admiration de sa fille et de l'estime de ses contemporains, Mme de Staël ne vit plus les hommes et les choses qu'à travers un prisme, reproduisit la plupart des méprises de ses devanciers, commit la faute d'*oublier la pièce pour ne songer qu'aux acteurs*, et ne s'appliqua trop souvent qu'à faire tourner ces derniers, comme de pâles satellites, dans l'orbite de son père. Alors, les personnages les plus remarquables de cette même révolution, dont elle avait attesté le glorieux caractère et proclamé la nécessité, ne s'offrirent plus, sous sa plume, que travestis en rebelles vulgaires, avec des traits plus ou moins hideux ; alors on la vit déprécier, à chaque page, et même flétrir les plus vigoureux champions de la cause populaire, ceux qui avaient accompli la rénovation, reconnue par elle si urgente et si mémorable. Mirabeau, dont le renom, attaché à d'immortels services, quelles que fussent d'ailleurs ses mœurs dissolues, devait éclipser dans l'histoire la célébrité de Necker, mérita de tomber le premier sous les coups

de cette partialité non moins aveugle que pieuse. Mme de Staël lui reproche ses principes révolutionnaires comme essentiellement *désorganisateurs*, au moment même où elle venait d'applaudir solennellement à la destruction de l'ancienne monarchie; ce qui a fait dire à M. Baillieul, avec beaucoup de justesse : « Cette accusation serait bien placée dans la bouche d'un contre-révolutionnaire; mais on ne la conçoit pas dans un ouvrage où l'on a commencé par reconnaître que la révolution de France est une des grandes époques de l'ordre social, qu'elle était nécessaire et inévitable. »

Toutefois, le livre de Mme de Staël, malgré les écarts déplorables où elle fut entraînée par les sentimens d'affection et d'orgueil que lui inspirait la mémoire de son père; le livre de Mme de Staël, tout entaché qu'il était de partialité et d'anglomanie, fut un grand pas vers une appréciation large et équitable de la révolution française. Sa première phrase pouvait servir de texte et de point de départ à des écrivains placés dans une situation plus favorable pour en déduire les conséquences; et c'est, en effet, ce qui s'est vérifié en partie.

M. Mignet, adoptant l'idée de Mme de Staël, et pressentant la disposition des esprits à faire une *demi-justice*, à secouer des habitudes et des préjugés déjà héréditairement transmis, quoique datant à peine de vingt ans; M. Mignet conçut ce que le public pouvait alors accepter, c'est-à-dire, une *demi-vérité*, qui, si l'on se reporte au tems où elle parut, n'exigeait pas moins de courage que n'en pourrait demander aujourd'hui la révélation de la vérité tout entière. Seulement, après avoir admis que l'insurrection de 1789 contre des institutions surannées, si ridiculement assimilée par les myopes politiques à un acte de mutinerie accidentelle, avait une cause essentielle et lointaine dans la marche progressive de l'humanité, cet honorable historien ne s'occupa point de caractériser nettement et de préciser cette progression, ni de la suivre dans le développement des élémens généraux de la civilisation, au moins pendant les derniers siècles qui avaient vu tomber peu à peu en poussière le système social dont il venait décrire

la ruine définitive. Resserrant rigoureusement sa pensée philosophique dans le cadre où son pinceau allait s'exercer, il isola l'histoire spéciale qu'il entreprenait, de l'histoire universelle, et se trouva ainsi réduit à faire des généralisations, à établir un enchaînement d'effets et de causes, à poursuivre des séries de faits, à supposer une loi nécessaire dans les limites étroites d'un drame, dont les détails auraient pu varier à l'infini, sans que son caractère essentiel et sa place dans la vie du genre humain en eussent éprouvé la plus légère modification.

Mais ces abstractions et ces catégories en miniature sont-elles du moins toujours exactes? M. Mignet, dont le travail a mérité d'ailleurs, sous tant d'autres rapports, l'accueil qu'il a reçu du public, ne s'est-il jamais trompé dans ses classifications? C'est ce que nous allons examiner.

Cet écrivain commence par déclarer que la révolution française ouvre en Europe l'ère des sociétés nouvelles, comme la révolution d'Angleterre ouvrit l'ère des gouvernemens nouveaux. « Cette révolution, dit-il, n'a pas seulement modifié le pouvoir politique, elle a changé toute l'existence intérieure de la nation. » C'est sans doute aux gouvernemens représentatifs que M. Mignet veut faire allusion, quand il parle des *gouvernemens nouveaux* : cependant, cette forme politique était déjà vieille en Europe, lorsque la révolution d'Angleterre s'accomplit. Ne serait-il pas plus exact de dire que, loin de commencer une ère nouvelle pour les gouvernemens, cette révolution ne fit que modifier, au préjudice de la couronne et au profit de l'aristocratie féodale et industrielle, l'ancien système de pondération, né de la présence simultanée d'intérêts antagonistes au milieu d'une même société? Pour nous, nous ne saurions considérer, comme une époque palingénésique, comme une rénovation du mécanisme gouvernemental, le simple déplacement des ressorts d'une machine usée ; et, moins jaloux de flatter les travers de nos contemporains que de signaler la vérité aux générations qui nous suivent, nous craindrions d'exposer nos neveux à une cruelle

déception, si nous leur offrions comme un nouvel édifice, dépositaire des dernières espérances de l'humanité, une antique masure, misérablement recrépie.

Est-il plus vrai ensuite que la révolution française ait changé *toute l'existence intérieure de la nation*, parce qu'*elle a remplacé l'arbitraire par la loi, le privilége par l'égalité;* parce qu'*elle a délivré les hommes des distinctions des classes?* Il ne nous est guère permis de le penser, quand nous voyons l'inégalité et la servitude *de fait*, rendre si souvent illusoires l'égalité et la liberté *de droit;* quand, au milieu de toutes ses conquêtes légales, la masse des citoyens, assujettie aux mêmes travaux et condamnée aux mêmes privations, continue de subir, dans la distribution des avantages réels de la société, l'application du *væ victis* prononcé autrefois contre elle par les fondateurs de la féodalité. Comme aux beaux jours de l'ancien régime, la nation, toute composée qu'elle est de membres égaux devant la loi, compte en effet dans son sein, sans parler des deux noblesses que la Charte a conservées, deux classes d'hommes bien distinctes : les travailleurs, qui, sans autre raison que le hasard de la naissance, sont condamnés à gagner tout juste un morceau de pain pour laisser à de nouveaux privilégiés la plus grande partie du fruit de leur labeur; et les oisifs, qui, par le hasard de la naissance aussi, jouissent de ce privilége en dissipant, au sein de l'abondance, ce que d'autres ont produit à force de peine et sous le poids de l'indigence (1). Que l'on dise après aux masses popu-

(1) Un avocat du *Gers* (M. *Al.* Roumeau), qui ne pense pas sans doute, avec M. Mignet, que la révolution française ait renouvelé toute l'existence intérieure de la nation, et qu'elle soit, par conséquent, plus sociale que politique, a présenté il y a peu de tems, avec autant de netteté que d'énergie, la distinction que nous offrons ici. Chargé de plaider pour un malheureux que la faim de sa femme et de ses enfans avait porté à dérober un pain, il n'a pas craint de faire remarquer au jury qu'il était juge dans sa propre cause, qu'il constituait *la propriété en simarre;* puis, il a ajouté : « La division de la société nouvelle n'est pas plus généreuse au fond que celle de l'antique civilisation. Si celle-ci eut, en droit, ses ci-

laires, pour les consoler de la prolongation de cette inégalité trop positive, qu'elles peuvent profiter des fictions constitutionnelles pour prétendre aux emplois et aux honneurs, pour publier leurs opinions, et pour exercer tels droits de souveraineté que la cote de leur contribution comportera ; nous le concevons : mais que l'on pose dogmatiquement, comme une vérité incontestable, que la révolution, qui n'a conduit la France qu'à ce résultat n'est pas essentiellement politique, et qu'*elle a changé toute l'existence intérieure de la nation*, c'est ce qui nous paraît injustifiable, à moins que l'on ne prenne pour une transformation intime et complète de l'existence d'un peuple les changemens qui surviennent dans le nom, le costume, le langage et le ton de ses maîtres, ou dans l'ameublement et l'étiquette des salons.

M. Mignet, qui voit une régénération sociale, pleine et entière, dans les nouvelles institutions politiques, issues de l'élan national de 1789, regarde ensuite comme une nouvelle révolution l'établissement du régime républicain en 1792. « Alors, dit-il, en parlant de la multitude, elle fit sa révolution, comme la classe moyenne avait fait la sienne. Elle eut son 14 juillet, qui fut le 10 août ; sa constituante, qui fut la Convention ; son gouvernement, qui fut le comité de salut public : mais, comme nous le verrons, sans l'émigration il n'y aurait pas eu de république. » (Page 271, tom. 1er.)

---

toyens et ses esclaves, nous avons, en fait, des hommes qui possèdent tout, et des hommes qui ne possèdent rien ; des hommes qui, avec leur aisance, peuvent apprendre ce qui donne de l'élévation, et des hommes que la pauvreté voue nécessairement à l'ignorance. De là il suit que, par la nature même des choses, par l'état social lui-même, la population se trouve partagée, en ceux qui sont *toujours juges*, et ceux qui sont *toujours jugés*. Or, croit-on que l'équité permette une draconienne sévérité envers les malheureux que tout porte au vice, et qui n'ont rien reçu pour s'en garantir ? Croit-on qu'il soit équitable, même prudent, de ne rien pardonner à ceux qui pardonnent à notre bonheur et y concourent ? Croit-on surtout qu'il soit équitable, lorsque, dans le monde, *on est tout* PAR HASARD, de ne pas protéger ceux qui, PAR HASARD, n'ont aucun de nos avantages ? »

Arrêtons-nous un instant à ce dernier membre de phrase: *sans l'émigration il n'y aurait pas eu de république!* Mais, sans la monarchie constitutionnelle, il n'y aurait pas eu d'émigration. Fallait-il donc renoncer à la révolution, tout indispensable qu'elle était, parce que, en cherchant naturellement à briser d'inévitables résistances, elle allait enfanter l'émigration, qui devait provoquer à son tour l'éruption du volcan démagogique? non sans doute. Hé bien! pourquoi, dans un livre où l'on se pique de montrer comment les faits se succèdent et les évènemens s'enchaînent, oublier tout à coup cette génération nécessaire, et donner un caractère de spontanéité absolue à l'un de ces faits, afin de le rendre plus odieux et d'en faire une espèce de cause première des désordres que l'on va retracer? Ayons le courage d'être justes envers tout le monde; et, après avoir reconnu que les constitutionnels de 1789, comme les républicains de 1792, cédèrent à une impulsion toute naturelle en défendant la cause populaire suivant l'exigence de ces diverses époques, ne faisons pas un crime aux partisans obligés de l'ancien régime d'avoir agi naturellement aussi, en combattant à outrance une révolution qui s'attaquait à tout ce que les préjugés domestiques et l'éducation sociale leur rendaient cher et sacré.

Mais reprenons le passage que nous venons de citer. Selon M. Mignet, *la multitude fit sa révolution en* 1792, *comme la classe moyenne avait fait la sienne en* 1789; *elle eut son* 14 *juillet, qui fut le* 10 *août*. La multitude ne fut-elle donc pour rien dans le 14 juillet de la classe moyenne? Pourrait-on bien constater son *alibi* dans la prise de la Bastille, sur la route de Versailles, au 6 octobre, au champ de la fédération, etc.? Il nous semble que les réformes politiques de 1789, ainsi que nous avons eu occasion de le faire remarquer ailleurs, s'opérèrent au profit et par le concours de toutes les classes de la nation, autres que celle des privilégiés; et que le bas peuple, comme on l'appelle dans le langage de l'aristocratie bourgeoise, combattit au 14 juillet comme au 10 août. L'extension donnée à son importance dans la sphère gouvernementale,

par la fondation de l'ère républicaine, ne fit que l'appeler à une défense plus active et plus régulière de la cause qu'il n'avait pu servir que par des soulèvemens ou des *journées*. Ainsi, en prenant, dans l'exercice de la souveraineté, une part d'autant plus grande que la permanence de son intervention devenait plus nécessaire et plus urgente; en se revêtant de l'omnipotence nationale, parce que, selon la judicieuse remarque de M. Mignet, *pour défendre la patrie, il lui fallut la gouverner*, il ne fit point une seconde révolution, comme l'a cru cet écrivain, mais se chargea seulement de veiller plus spécialement, et se consacra, en effet, d'une manière plus absolue et plus directe, au triomphe de la première, dont les résultats, avantageux pour toutes les classes intéressées à l'abolition du privilége légal, étaient incessamment remis en question par des efforts contre-révolutionnaires, à l'égard desquels la haute et moyenne bourgeoisie se trouvaient également frappées d'impuissance.

Au lieu de cette distinction arbitraire, qui suppose deux grands faits de même nature, là où il n'y eut que développement et manifestation successive d'un fait identique, on aurait dû trouver, dans un historien tel que M. Mignet, une distinction plus réelle et qui avait échappé à tous ses devanciers : c'est celle qui sépara les démocrates à idées purement révolutionnaires, des républicains à vues organiques.

Il ne suffit pas, en effet, pour peindre complètement cette époque terrible de 1793, de rappeler les divisions et subdivisions que firent naître, dans le sein du parti patriote, les différentes manières d'envisager les mesures extrêmes, ainsi que la diversité de caractère et de position, et les petites passions dont le cœur humain ne se défend pas toujours, au milieu même des plus graves débats sur les plus vastes intérêts : il faut encore, et surtout, indiquer le principe rationnel auquel obéissaient les chefs de chaque fraction, et signaler leur but ultérieur; c'est-à-dire, montrer comment les meneurs révolutionnaires, communément distingués, dans le champ de la politique active, par les dénominations de *Feuillans, Giron-*

dins, *Jacobins*, *Cordeliers*, *Hébertistes*, etc., forment aussi deux grandes divisions sous le rapport de la politique spéculative.

Envisagée sous cet aspect, l'histoire de la révolution nous offrirait, d'une part, des hommes qui, considérant *le pouvoir* comme l'*ennemi irréconciliable* de la société, s'efforçaient d'en enchaîner rigoureusement les mouvemens et l'action; croyaient à la possibilité de fonder un nouvel ordre social avec les formules dissolvantes dont on s'était servi contre l'ancien système; prenaient pour définitives des institutions de circonstance, et faisaient consister le *summum* de la liberté pour la nation et pour chacun de ses membres, dans la plus grande extension accordée à leur indépendance individuelle; ce qui conduisait à isoler soigneusement le citoyen de l'ensemble de ses compatriotes représenté par le gouvernement, et le gouvernement du reste de la famille humaine. Que l'on consulte les nombreux projets de *déclaration des droits de l'homme*, présentés à l'Assemblée constituante ou à la Convention, par les publicistes de cette nuance : telle est la tendance constante de leur doctrine; et, chose remarquable! ces publicistes, révolutionnaires outrés en théorie, puisqu'ils se placent incessamment au point de vue du soupçon et de la haine, à l'égard de l'autorité, quelle qu'elle soit, puisqu'ils subordonnent opiniâtrement la vie collective de la société à l'existence particulière des individus (1), qu'ils font du civisme une vertu essentiellement passive, et qu'ils réduisent l'accomplissement des devoirs sociaux à des négations respectives (2); ces pu-

---

(1) « La société, disent-ils, doit s'organiser de manière à faire dériver l'intérêt général de l'intérêt individuel. Chaque individu, comme chaque peuple, a le droit de s'isoler et de se rendre indépendant de toute société et de tout autre individu. Tout citoyen a le droit de vie et de mort sur lui-même. Personne n'est responsable de sa pensée ni de ses sentimens. Tout citoyen est pareillement libre d'employer ses bras, son industrie et ses capitaux, *ainsi qu'il le juge bon et utile à lui-même.* » (Voy. le *Recueil des Constitutions françaises.*)

(2) S'abstenir de nuire assez directement à autrui pour provoquer la

blicistes, disons-nous, aussi timides dans le champ de la politique militante, qu'ils se montrent exagérés en criticisme spéculatif et fougueux en métaphysique révolutionnaire, appartiennent presque tous à ces diverses coteries qui furent accusées de *modérantisme*, sous la république, et qui transigèrent depuis si complaisamment avec l'empire ou avec la restauration. En y réfléchissant bien, cependant, on est moins étonné de cette contradiction apparente. Avec leur opinion sur la permanence et la nécessité de relations hostiles entre le pouvoir et les citoyens; avec leur sollicitude pour la prédominance de la personnalité, ils devaient finir par renfermer leurs sentimens dans le cercle étroit de leurs idées, et par transformer l'individualisme théorique en égoïsme pratique. C'est ce qui peut servir à expliquer ces transitions scandaleuses, ces métamorphoses choquantes, qui ont rendu tant d'anciens démocrates méconnaissables sous les titres de duc, comte, baron, sénateur, pair de France ou chambellan.

A côté de ces proneurs de l'indépendance individuelle, conséquens jusqu'à ne reculer devant aucun des actes qui peuvent servir d'expression au culte du *moi*, la distinction que nous regrettons de ne pas trouver dans M. Mignet nous montrerait des hommes, qui, loin de *faire dériver l'intérêt général de l'intérêt individuel*, voulaient qu'on procédât au bonheur de chacun par la prospérité de tous, et que les parties fussent assujetties à l'ensemble. Pour cette classe de révolutionnaires, le pouvoir social, au lieu d'être considéré comme un simple agent de police, dangereux, suspect, scrupuleusement réduit aux ressources répressives de la législation, pour maintenir l'ordre matériel dans l'État, devait être investi de la fonction plus importante de prévenir le mal et de pousser au bien, par l'action permanente d'une éducation

---

répression légale, voilà le seul précepte de morale de ces *constitutionnistes* : aussi l'ordre et le bien-être sociaux consistent-ils pour eux dans la liberté laissée à chaque individu de faire tout ce qui n'est pas expressément défendu par la loi.

morale, commune et universelle, comme par tout ce qui est capable de donner à la convergence des pensées et des volontés particulières vers le but général, le caractère de la spontanéité et de l'amour. Que si, dans l'application et sous le rapport concret, cette conception organique fut incomplète, défectueuse et stérile, il ne faut point oublier en quel tems elle se produisit; et l'on doit au moins une mention honorable aux esprits supérieurs qui, dominant le tourbillon démagogique quand ils semblaient entraînés par lui, aperçurent et signalèrent, du sein même du désordre qui paraissait être leur élément de prédilection, les conditions abstraites de l'ordre et les nécessités fondamentales de l'existence normale des sociétés.

Parmi eux (et ils furent en très-petit nombre, comme il est facile de le concevoir, quand on songe que les idées et les passions critiques étaient à leur terrible et sanglant apogée, alors qu'ils se séparèrent de la foule acharnée à détruire, pour songer à la reconstruction), parmi eux, disons-nous, se trouvent des hommes qui appartiennent aux partis les plus opposés; et l'on peut s'étonner de rencontrer ici, sur la même ligne, des adversaires irréconciliables, les sacrificateurs et les victimes, Saint-Just, Robespierre et Vergniaud. Vergniaud! qui, l'anathème encore à la bouche contre l'ange exterminateur dont *la montagne* semblait prendre conseil, abjurait tout à coup son profond ressentiment, dès qu'il s'agissait des dangers extérieurs de la république, ou qu'il fallait discuter une question constitutionnelle. C'est ainsi que, peu de jours avant sa proscription, à la séance du 8 mai, on l'entendit rendre hommage aux vues supérieures de l'un des membres les plus redoutables du comité qui menaçait sa tête. «Dans tous les projets de constitution, dit-il, *excepté dans celui de Saint-Just*, il semble qu'on ait pris les hommes pour des automates, et qu'on ait cru pouvoir les gouverner avec les lois de la mécanique.» L'orateur de la *Gironde* pensait, en effet, comme le publiciste du jacobinisme, *qu'on n'avait pas tout fait quand on avait une machine à gouvernement;* il voyait aussi la

patrie dans *la communauté des affections*, et proclamait la vanité des formes politiques privées de l'appui des mœurs, des croyances et des institutions sociales. Déjà, dans ce club de Roland, dont l'amitié lui fit suivre les destinées, quoiqu'il n'en partageât pas les principes, il avait manifesté ses opinions sur ce point, en combattant l'engoûment de Brissot pour la constitution américaine. Sans doute un jour on aura de la peine à comprendre que la plus éloquente réfutation des partisans du fédéralisme transatlantique appartienne à un homme tombé, comme fédéraliste, sous la hache du bourreau. Mais le discours et la mort de Vergniaud seront là pour attester la bizarre co-existence de deux faits aussi contradictoires.

« Brissot oublie, disait-il, que la civilisation de l'Amérique est née de la nôtre.... Jeté simultanément dans un monde d'exil, ce peuple y arrive en voyageur, et s'y impose facilement un contrat, qui n'est que l'expression de ses intérêts les plus matériels, pacte viager qui lie à peine quelques générations, qui n'emprunte rien au passé, qui ne doit rien à l'avenir, parce qu'il n'y a ni passé, ni avenir pour une nation d'un jour, à laquelle le présent lui-même n'appartient que par hasard; car c'est au hasard qu'elle doit jusqu'à l'air qu'elle respire et jusqu'au jour qui l'éclaire. — La constitution passagère d'une caravane organisée en peuple, ajoutait-il, est un beau modèle à présenter aux Arabes nomades et aux aventuriers Bohémiens. Il faut d'autres bases aux législateurs du Vieux-Monde. Quand la statue de Pygmalion fut animée d'un souffle de Vénus, les hommes tombèrent à ses pieds et reconnurent qu'elle était belle; mais Rousseau lui-même ne lui a prêté que l'expression confuse d'une personnalité stérile. Aucun sein ne l'avait portée, etc., etc.; caprice ingénieux de l'art, dépourvue de l'instinct de l'amour par lequel on est aimé, incapable de connaître le bloc même dont elle est sortie toute vivante, elle touche de toutes parts au néant; et la mythologie l'a si bien senti qu'elle n'a pas daigné la rendre mère. Vos républiques américaines ressemblent beaucoup à cette statue.... Quand Moïse conduisit son peuple à la terre de

Chanaan, il ne se contenta pas de lui dire : Je vous mène dans des régions où coulent des ruisseaux de lait, de miel; il lui dit : Je vous promets une terre qui a été promise à vos pères, et que le seigneur a marquée pour le patrimoine des enfans d'Israël. On ne fondera jamais de civilisation sur des idées purement morales; telle est la destinée de l'homme. La divinité qui préside aux créations sociales, ce n'est ni la doctrine du philosophe, ni l'expérience du légiste; c'est la nymphe du poëte, ou la fée du romancier. La sagesse de Numa n'aurait pu se passer d'Égérie. Nous, qui sommes venus à la fin d'une société, nous nous sommes épris de nos œuvres, en voyant derrière nous des ruines, mais nous n'avons rien bâti. »

Ce sentiment du vide que la révolution faisait partout sur son passage; ce regret de n'avoir rien fondé encore; ce désir de réédifier au plus tôt se révèle, avec non moins de force, de précision et de clarté, dans la plupart des discours et dans quelques circonstances importantes de la domination de Robespierre. « Devenu maître de la terreur, disait, il y a peu de tems M. Ch. Nodier (1), il avait senti que ce système ne pouvait pas durer, et il croyait sa main assez forte pour retenir le char de la révolution sur la pente où il descendait à l'abîme. » Quant à la base religieuse qu'il essaya de donner au système de réorganisation qu'il méditait à coup sûr de concert avec Saint-Just, qui nous en a laissé les prolégomènes dans ses *fragmens sur les institutions républicaines*, nous retrouvons à

(1) Au mois d'août 1829, M. Nodier a publié, dans un recueil hebdomadaire (la *Revue de Paris*), un article fort remarquable sur Robespierre. Après avoir jugé ce *maître de la terreur* en appréciateur impartial et peu touché des préventions communes, il se déclare *pressé d'en finir avec la polémique excitée par cette hypothèse qu'il a*, dit-il, *hasardée le premier*. Pour l'aider à supporter le poids d'une responsabilité qu'il assume à tort exclusivement sur sa tête, je dois, non moins généreux que lui, répudier les avantages de mon obscurité, et livrer au jugement du public le *véritable premier coupable*, qui, dans la *Réfutation de Montgaillard*, osa ne pas reculer devant l'*hypothèse hasardée* deux ans après par M. Ch. Nodier.

peu près notre pensée à cet égard dans l'écrivain que nous venons de citer, et dont nous emprunterons encore les éloquentes paroles. « Robespierre, dit-il, n'était pas parvenu au tems de faire un concordat avec le pape; il le fit avec le ciel. J'ai entendu souvent ridiculiser la déclaration du peuple français *qui reconnaissait l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme.* J'avoue que, les dogmes admis, le côté bouffon de cette formule m'échappe tout-à-fait; et, pour compléter ma pensée, j'ajoute que je la trouve très-convenable et très-belle. Seulement, pour l'apprécier, il faut prendre la peine de se transporter au tems. *Rien n'était plus.* C'est donc ici la pierre angulaire d'une société naissante. C'est le renouvellement d'un monde; c'est le cri de ce monde éclos d'un autre chaos, qui se rend compte de sa création, et qui en fait hommage à son auteur.... Quand on juge ces choses-là dans de petites circonstances, avec de petits organes, dont les petites impressions se réfléchissent dans de petites âmes, on a peut-être le droit de trouver ridicule ce qui serait effectivement ridicule dans les tems ordinaires; mais telle n'était pas la situation de Robespierre. Au point où il en était venu sans le savoir, il fallait recommencer; et il recommençait, en homme sensé, par le commencement. » C'est ce que Robespierre, qui savait mieux peut-être où il allait que ne l'a cru M. Nodier, avait indiqué et développé lui-même, dans son discours *sur le rapport des idées religieuses et morales avec les principes républicains.* « Celui qui peut remplacer la divinité dans le système de la vie sociale, avait-il dit, est, à mes yeux, un prodige de génie; celui qui, sans l'avoir remplacée, ne songe qu'à la bannir de l'esprit des hommes, me paraît un prodige de stupidité ou de perversité. » Et ce fut là pourtant ce qui l'exposa surtout au soupçon de nourrir des idées ambitieuses! ce qui le fit accuser de vouloir ressusciter la superstition, et de chercher à flatter les préjugés de la multitude, pour s'en faire, à l'exemple de la plupart des usurpateurs, un moyen d'arriver au trône! tant le philosophisme critique, pour extirper les abus et triompher définitivement des

vieilles croyances, ne pouvait, au plus fort du combat, que frapper en aveugle tout ce qui ressemblait à elles, et confondre toute religiosité avec les sentimens arriérés qu'il venait détruire !

La question religieuse ne fut pas la seule, au reste, sur laquelle les deux classes de révolutionnaires que nous signalons se montrèrent divisées. A ce désaccord fondamental correspondit, ainsi que nous l'avons déjà rappelé sommairement, un égal dissentiment sur les points secondaires (1). L'éducation surtout, qui touche immédiatement à la religion, et qui forme le premier levier de la puissance sociale, suscita, dans la Convention, de violens débats, au milieu desquels la séparation dont nous parlons se manifesta d'une manière éclatante. Quand Robespierre lut à la tribune le travail de Michel Lepelletier sur cet important objet, on cria de tous côtés, des bancs de la *montagne*, comme de ceux de la *plaine* et *du marais*, à la violation des principes libéraux et des droits de l'homme, parce que l'auteur du plan d'éducation nationale avait fondé son système sur la nécessité d'un enseignement moral unitaire pour tous les citoyens de la république. Alors, de la meilleure foi du monde, des hommes, d'ailleurs pleins de lumières et de civisme, et dévoués au régime démocratique, repoussèrent vivement le projet de démocratiser moralement et nécessairement la France par l'éducation, bien qu'ils l'eussent démocratisée avec enthousiasme sur le papier, par des formules législatives; et ils répétèrent avec l'ancien évêque d'Autun, dans son rapport à l'assemblée constituante, que, *si chacun a le droit de recevoir les bien-*

(1) Nous avons vu, par exemple, que les républicains, à idées purement critiques, basaient leur droit des gens sur le principe que *chaque peuple a le droit de s'isoler*; les démocrates à vues organiques, au contraire, basaient la diplomatie et la morale des nations entre elles sur cette maxime, *que les hommes de tous les pays sont frères, et que les différens peuples doivent s'entr'aider selon leur pouvoir, comme les citoyens du même État*. D'un côté, c'est la méfiance qui pousse à la division; de l'autre, c'est la sympathie qui tend à l'union.

faits de l'instruction, chacun a réciproquement le droit de concourir à les répandre; car, c'est du concours et de la rivalité des efforts individuels que naîtra toujours le plus grand bien.

Après avoir ainsi essayé de mettre en lumière les imperfections des ouvrages les plus importans que nous possédions, du moins à notre avis, sur la révolution française, et parmi lesquels nous avons omis de citer celui de M. Thiers, parce qu'il nous paraît n'avoir guère fait que remplir, avec succès, le cadre tracé par son ami M. Mignet, nous exposerons, dans un second article, nos propres vues sur ce vaste sujet, en remontant aux causes lointaines, et en tâchant d'indiquer les suites prochaines ou éloignées de cette grande commotion.

P. M. Laurent,

Avocat à la cour royale de Paris.

DES CAUSES DU ROMANTISME,

OU

DE L'INFLUENCE DE LA CIVILISATION

SUR LA POÉSIE ET SUR LES ARTS.

Ce n'est pas un phénomène sans importance dans l'ordre social que l'apparition d'une école qui entreprend de fonder les arts sur une théorie nouvelle. Ne voir dans la division des classiques et des romantiques qu'une vaine dispute de mots, c'est, ce me semble, envisager d'une manière superficielle les rapports de la poésie et des arts avec le développement des sociétés. Il ne serait guère plus exact de comparer le romantisme à ces altérations passagères que le goût a plusieurs fois

éprouvées parmi nous, comme chez les autres peuples. Quand le bel esprit de l'hôtel Rambouillet, ou la grâce maniérée de Dorat donnait le ton à notre littérature, ces modifications n'affectaient que les formes extérieures de l'art; le romantisme prétend en changer les bases. Elles prenaient leur source dans un engoûment réel, bien qu'éphémère, de la partie la plus influente de la nation; le romantisme est étranger au goût de la nation et de l'époque. Hors une centaine de jeunes littérateurs qui se font public à eux-mêmes, personne, du moins en France, ne sympathise avec ses conceptions. Eh! plût à Dieu que le public fût romantique! cela prouverait qu'il est encore littéraire. Il ne s'agirait plus que de rectifier ses impressions; et celles des masses ne sauraient être long-tems erronées. Loin de là! c'est dans l'indifférence du public pour la poésie qu'est l'origine du romantisme.

Le triomphe des arts ne consiste pas à vendre chèrement un manuscrit ou un tableau, à multiplier les éditions d'un recueil, ou à faire accourir la foule à un spectacle d'où quelquefois tout le monde sort mécontent. Le charlatanisme des coteries et des journaux suffit pour obtenir ces succès industriels, qui prouveraient plutôt que le public a cessé de juger par lui-même. Le triomphe des arts est dans l'émotion vive et prolongée par laquelle tout un peuple s'associe à l'effet d'un ouvrage. Le *Cid* ne rapporta peut-être pas deux cents pistoles à Corneille; mais il causa dans la France entière une commotion électrique, suivie d'un long enthousiasme. Traité comme une grande affaire nationale, il mit aux prises toutes les intelligences, et non sans raison : le Cid était le péristyle d'une immense galerie de chefs-d'œuvre, qui devaient faire de notre langue celle de l'Europe civilisée. Où sont aujourd'hui les élémens de semblables succès? Le genre classique est usé, s'écrient dédaigneusement les romantiques; le romantisme ne peut produire que des monstres, répliquent leurs adversaires. Et le public? A voir l'impression que font sur lui les œuvres des deux écoles, ne dirait-on pas qu'il est de l'avis des uns et des autres? Bien plus! les romantiques,

eux-mêmes ne sont d'accord que pour détruire ; dès qu'il faut créer, ils se divisent, et se proscrivent mutuellement. Cette indifférence du public pour l'ancienne littérature, sans aucun goût pour la nouvelle, est le côté grave de la question qui nous occupe. Renfermée dans le cercle des discussions littéraires, cette question restera long-tems indécise, puisque le véritable juge s'abstient de prononcer. Mais, en l'envisageant sous le point de vue historique, peut-être parviendrait-on à y faire pénétrer la lumière. Peut-être l'étude du passé expliquerait-elle le présent et ferait-elle entrevoir l'avenir.

Si l'on jette un coup d'œil sur la société antique, on voit, dès les tems les plus reculés, la poésie, la peinture, la sculpture, cultivées par plusieurs nations. Mais ces arts furent généralement entre leurs mains des moyens de *raconter* et *d'enseigner*, non d'*émouvoir* et de *rendre meilleurs*. Ils demeurèrent les instrumens des sciences vraies ou fausses, sans entrer en possession de la puissance qui leur est propre ; c'étaient, en un mot, des arts utiles ; ce n'étaient point encore les *beaux-arts*. L'Égypte, qui surpassa toutes ces nations en développement social, n'atteignit elle-même dans les arts qu'à une perfection matérielle, et sa civilisation, restée incomplète, vieillit captive dans les langes de la théocratie.

Mais enfin, un peuple paraît sur la scène, qui, prenant les arts au point où l'Égypte s'était arrêtée, introduit dans leur culture un élément jusqu'alors inactif ; soit faveur du sol et du climat, soit privilége de leur organisation, les Grecs, plus accessibles que les autres hommes au sentiment du beau, en font le principe des œuvres du génie. Aussitôt, traduit en chants harmonieux, en nobles statues, en éloquentes peintures, ce sentiment imprime à la société des formes toutes nouvelles. La beauté physique devient un type qu'ils transportent dans toutes leurs conceptions : monumens, institutions, vertus militaires et civiles, actions publiques et privées, tout subit l'application de cette idée féconde qui révèle à l'homme, avec l'étendue de ses facultés, la grandeur de ses destinées. De là Socrate, ou le *beau moral ;* de là Léonidas, ou le *beau pa-*

triotique ; de là tant d'autres grands hommes qui étonnent la faible humanité. C'est le pas le plus remarquable qu'elle ait fait dans la carrière de la civilisation. Aujourd'hui encore, non moins que nos chefs-d'œuvre, nos vertus sont copiées d'après l'antique. Tout souvenir qui se rattache à cette période excite en nous un intérêt *humain* plus puissant qu'aucun intérêt national. Tout peuple qui n'a point pris part à l'héritage intellectuel de la Grèce est resté ou tombé dans la barbarie.

Ce développement progressif des Grecs dura jusqu'au règne d'Alexandre. Alors, tout à coup, on vit les muses se taire et les grands hommes disparaître. A quelle cause attribuer ce double événement? Alexandre vainquit Athènes et subjugua la Grèce. Que sous son empire les vertus politiques aient cessé, cela se conçoit; mais, parmi tant de savans, de rhéteurs, de philosophes, qui firent d'Alexandrie une Athènes nouvelle, pourquoi ne voyons-nous plus de poétes? Eux aussi, sont-ils morts avec la liberté? Alexandre ne valait-il donc pas Auguste? Si, moins heureux que le triumvir, il souhaita vainement un second Homère, n'en faut-il pas plutôt conclure qu'avant la révolution extérieure qu'il avait faite dans les institutions, une autre révolution s'était opérée dans les esprits? et serait-ce une conjecture hasardée que de l'imputer à la satiété du beau, tel que l'expriment les œuvres de l'imagination?

Les Muses, en abandonnant cette Grèce qui avait été leur berceau, se réfugient dans l'Italie encore barbare. Les Romains deviennent les disciples des Grecs; mais, bien inférieurs à leurs maîtres, ils ne savent marcher sur leurs traces, ni dans les arts, ni dans les sciences. Le goût du beau ne se développe parmi eux que dans les lois, dans les vertus civiques et dans la poésie. Combien d'ailleurs son empire est court, et sa décadence rapide! Auguste règne encore, et déjà Ovide substitue les ingénieuses ressources de l'esprit à la sublime simplicité du génie. Après lui, Lucain, cherchant, comme on le fait de nos jours, à rapprocher la poésie de la vérité historique, nous laisse un ouvrage qui n'est ni un poème, ni une histoire. Au

milieu d'une corruption toujours croissante, la satire seule conserve la vivacité de ses couleurs; la satire, en effet, dans une société qui devient laide, peut produire une impression analogue à celle du beau, en faisant du laid une peinture odieuse. Ainsi fleurirent Perse et Juvénal, vengeurs du *beau moral* et *littéraire;* ainsi fleurit Tacite lui-même, dont l'histoire est une satire sublime, où il s'est constitué le vengeur du *beau politique.*

L'empire romain n'avait plus ni poètes, ni littérateurs dignes de ce nom, quand le christianisme acheva de renverser les autels des Muses. Alors des flots de nations jusque-là inconnues accourent, de quels pays? on ne le sait pas bien encore, à la conquête du monde romain, dépeuplé par la concentration des propriétés, par le luxe et par l'esclavage. Troublée par leur irruption, cette grande expérience sociale a trompé, je crois, les regards des observateurs. Presque tous ont imputé les ténèbres du moyen âge au débordement des peuples du Nord; mais la barbarie, comme l'a dit Ginguené, avait dès long-tems précédé les barbares, et (soyons justes) ils ne détruisirent que des ruines. Il est même probable que, sans eux, cette barbarie, non moins profonde, eût duré plus long-tems; car, pour en sortir, il fallait de nouvelles mœurs, de nouvelles langues, peut-être de nouveaux hommes.

La décadence de la poésie avait produit chez les Grecs et chez les Romains des effets assez différens. Chez les premiers, riches d'autres facultés, l'esprit humain vécut de science, s'abstenant du langage des muses, comme s'il avait craint de le profaner. Les Grecs, d'ailleurs, manifestèrent encore long-tems le génie des arts, sinon par la création de nouveaux chefs-d'œuvre, du moins par une heureuse reproduction des anciens modèles. Les Romains, au contraire, qui perdaient avec la poésie le dernier élément de leur civilisation, s'efforcèrent de la conserver jusqu'au bout, en l'accommodant à leur goût corrompu; et, parmi leurs derniers écrivains, les moins barbares sont encore des versificateurs.

Si maintenant nous recherchons les causes de cette révolu-

tion morale, qui, chez tous les peuples, affaiblit à la longue le sentiment du beau dans les arts, nous trouverons qu'elle est le résultat nécessaire de plusieurs faits qui se lient au développement social.

D'abord les formes du beau ne sont pas infinies. Elles se réduisent à un nombre assez limité de conceptions simples, de nature à frapper tous les esprits, et dont la mise en œuvre n'attend chez les nations diverses que l'accomplissement d'un grand travail, la formation d'un langage. Lorsque plusieurs siècles ont puisé à la source du beau, lorsque de nombreux monumens occupent l'espace où il est donné aux arts de construire, il devient chaque jour plus difficile de trouver des conceptions à la fois neuves et belles; le génie, pour produire des effets inconnus, est obligé de compliquer l'art, c'est-à-dire de le corrompre; un tems vient même où il ne peut échapper au caractère d'imitateur timide qu'en devenant novateur bizarre, et le besoin de créer le jette forcément hors des limites du beau.

En même tems que l'art s'épuise, la société subit une transformation remarquable. L'homme, dans sa primitive ignorance, avait contemplé la nature du regard superstitieux de l'imagination. Il voyait dans le tonnerre le trait d'un Dieu irrité; les vents frémissant dans le feuillage peuplaient à ses yeux les bois de génies champêtres; et le fleuve, qui tantôt abreuve et fertilise, tantôt gronde et ravage, était une divinité capricieuse qu'il fallait adorer et fléchir. Mais, pressé d'asservir à ses besoins cette nature sauvage, il l'observe, il l'étudie, il décompose ses élémens, il calcule ses forces. A chaque pas qu'il fait dans cette carrière, la divinité se retire devant lui, jusqu'à ce qu'enfin, sous le scalpel et dans le creuset, il n'en retrouve plus qu'une idée abstraite à laquelle la poésie ni les arts ne savent donner aucune forme.

Mais, indépendamment des idées religieuses, les premières œuvres de l'homme avaient reçu de lui-même un caractère poétique. La cabane bâtie de la main d'un père et encore habitée par ses cendres, l'animal dont la dépouille était à la fois

un vêtement et un trophée, le tissu ourdi par une amante ou une mère, l'arc fabriqué par son adroit possesseur ou conquis sur un redoutable adversaire ou peut-être reçu d'un ami qui n'est plus; chaque objet, à la naissance des arts, est comme décoré d'un souvenir poétique. Arrive alors la division du travail, tant célébrée par les économistes, et avec elle l'échange, la vente et tout ce qui s'ensuit : la division du travail, source miraculeuse de prospérités, à ne considérer que le bien-être matériel et moral des peuples, mais cause progressive de stérilité pour les jouissances de l'imagination! Par elle, tout ce qui nous environne, œuvre de mille mains inconnues, arrive à nous dépouillé de sentimens et de souvenirs. Par elle, l'homme, répétant sans cesse les mêmes actes, voit son existence circonscrite dans un petit cercle où il ne s'agite plus que pour produire et pour consommer. Soumettant la sensibilité à la raison et l'imagination à l'esprit d'examen, l'homme se dépouille à chaque instant de quelque préjugé, et aussi de quelque illusion, modèle toujours moins poétique et juge toujours plus exigeant; rassasié de l'image du beau, il ne veut pourtant applaudir qu'à des beautés nouvelles; et les cherchant en vain dans la poésie, il s'attache de plus en plus à ce qui lui donne des résultats positifs, c'est-à-dire aux sciences et aux arts utiles; ainsi le *bon* finit par détrôner le *beau*.

Ce mouvement social, dont l'effet va quelquefois jusqu'à mettre en péril les nations elles-mêmes, est généralement attribué aux progrès du luxe. Le luxe est pourtant de toutes les époques : le sauvage même a le sien; qu'il consiste en grains de verre ou en diamans, il semble que peu importe. Mais, lors même que sa nature serait indifférente, la quantité des objets dont il se compose ne le serait pas. J'ai peine à croire qu'un individu toujours occupé de s'entourer des innombrables inventions de la mollesse ou de la mode, sente vivement la beauté d'un poème ou d'une statue. Il recherchera peut-être encore les tableaux et les livres, mais pour les montrer plus que pour en jouir. Si la partie morale du beau lui causait une impression profonde, il serait moins idolâtre

de sa partie sensuelle. Et nous voyons, en effet, que plus les peuples sont restés poétiques, plus ils font résistance aux progrès matériels de notre civilisation.

Mais, non contente de changer nos habitudes, il semble que la civilisation modifie jusqu'à nos facultés; que l'exercice qu'elle impose au cerveau y développe celle du raisonnement aux dépens de toutes les autres; le raisonnement, puissance redoutable, qui mesure tout, pèse tout, réduit tout à sa juste valeur! C'est une guerre à mort aux passions humaines. Or, la perception du beau n'est point dans le domaine du raisonnement; le beau ne s'analyse ni ne se prouve; il se sent. Analysez l'amour, le génie, la gloire, le dévoûment, l'héroïsme; vous serez effrayé du peu qu'il vous en restera. La vertu même, dans le creuset de maint philosophe, n'offre pour résidu que l'amour de soi. Le beau ne convainc pas, il passionne. Étrange mystère! les passions, source des plus grands crimes, le sont aussi des penchans les plus généreux. Le raisonnement, en les amortissant, en rendant l'homme maître de lui-même, en fait trop souvent un personnage froid, gouverné par son intérêt bien ou mal entendu, maîtrisé, d'ailleurs, par les besoins sans nombre qu'une longue civilisation lui a fait connaître.

Et qu'on ne suppose point qu'à chaque époque ce changement n'atteint que la génération qui a eu le tems de vieillir dans ses habitudes. Il semble au contraire que le développement social modifie dans leur germe les générations naissantes. De même qu'on a vu de jeunes sauvages, élevés dans nos mœurs, s'échapper de nos mains dès qu'ils sont adultes, et courir reprendre dans les bois leur nudité et leur rudesse héréditaires; de même l'enfant de l'homme civilisé naît sans doute avec une organisation appropriée à l'ordre de choses où le tems l'a placé. Ainsi, les races forment un individu collectif qui parcourt dans son ensemble les différens âges de la vie sociale; et, comme il est des époques où la vieillesse est jeune, il en est d'autres où la jeunesse est vieille. Or, la poésie pour les peuples, comme pour les individus, est une œuvre

de jeunesse; la poésie est la fleur de l'esprit humain, dont la science est le fruit.

Ainsi, plusieurs causes principales, l'épuisement de l'art, les progrès de l'industrie, les modifications de notre espèce, concourent à la décroissance de l'élément poétique. Ajoutez-y cette multitude de demi-talens que la civilisation développe, tourbe importune, qui, en étouffant le génie, lui fait regretter le tems où il croissait sans gêne parmi les ignorans et les sots. Non-seulement les œuvres de l'art sont moins belles, mais encore, à beauté égale, leur effet est moindre. Il n'est plus guère que deux voies pour l'homme épris de la renommée : ou se jeter dans la carrière des sciences, à l'exemple des Grecs; ou chercher hors du beau quelque chose qui ranime la curiosité blâsée, et continuer l'art en le corrompant, comme firent les Romains. Cette dernière voie est celle du romantisme.

Les rapports entre la jeune école et les poètes latins des siècles de décadence ont déjà frappé plus d'un esprit judicieux. Delille a été, sous le rapport du style, l'Ovide de notre poésie, comme Horace Vernet est celui de notre peinture, et Rossini celui de notre musique. C. Delavigne rappelle encore, et par le fond et par la forme, cette même époque de l'art, qu'ont dépassée Lamartine et Soumet, dépassés à leur tour par Hugo, de Vigny, Sainte-Beuve, etc. Aujourd'hui, comme autrefois, le genre satirique est celui qui résiste le mieux à la corruption du goût. A ce genre appartient notre plus grand poète, le seul qui soit reconnu comme tel par toutes les écoles, Béranger. Byron aussi est satirique par son génie, en même tems qu'il est romantique par son dédain pour la simplicité des maîtres et par son amour du monstrueux. Ces deux derniers caractères, accompagnés de l'affectation et de l'abus de l'esprit sous toutes les formes, sont les signes distinctifs de la nouvelle poésie, aussi-bien que de celle du Bas-Empire. Seulement, cette recherche voluptueuse, que les poètes latins avaient mise dans la peinture d'amours dissolus, les nôtres l'ont transportée dans celle du crime et des supplices,

remplaçant ainsi l'obscénité de la débauche par l'obscénité du sang. Enfin, celui que les novateurs reconnaissent pour chef, en proclamant l'imitation du laid comme nouveau principe littéraire, a mis, on peut le dire, le romantisme à nu. Imiter le beau pour le faire aimer, ou le laid pour le faire haïr, tel fut constamment, sauf les tems de barbarie, le principe de la poésie et des arts; c'est en suivant ce principe, auquel on peut appliquer la dénomination générale d'*expression du beau*, qu'ils ont donné l'impulsion à la sociabilité humaine. En lui réside, si j'ose m'exprimer ainsi, toute leur force civilisante. Mais reproduire le laid tel qu'on le voit dans la nature, et sans le faire servir à inspirer l'amour du beau, c'est neutraliser cette force, ou même la rendre malfaisante. Et, comme la civilisation est le but naturel de notre espèce, la tendance qu'elle suit dès qu'elle est livrée à elle-même, en détourner les arts c'est anéantir leur puissance. Ils peuvent bien alors exciter une curiosité passagère; ils ne peuvent plus donner à leurs productions aucune influence durable.

Il serait donc un âge dans la vie des peuples où les arts verraient nécessairement pâlir leur flambeau! Cette triste vérité semble partout écrite dans l'histoire, comme sur les monumens. L'existence des nations nous présente trois périodes: l'âge barbare, où quelques-unes s'arrêtent; l'âge poétique, époque brillante, mais transitoire; l'âge scientifique, qu'on peut regarder comme illimité; car les secrets de la nature, bien différens de ceux de l'art, sont à jamais inépuisables. L'homme, destiné à exploiter à son profit le globe qu'il habite, commence par préparer ses instrumens en développant ses facultés. Les beaux-arts, dans cette première période, lui sont nécessaires, pour défricher son esprit et sortir de la barbarie. Sans eux, il n'aurait jamais ni langue, ni écriture, ni perception des idées morales, ces idées ne pouvant pénétrer dans les intelligences encore grossières que revêtues d'un corps, c'est-à-dire traduites dans la langue du beau. Mais, lorsque, mis en possession de tout son génie, l'homme le dirige vers la conquête et l'asservissement de la nature exté-

rieure, les sciences, peu à peu, remplacent les arts dans la direction du mouvement social. L'homme, parvenu par la philosophie à la perception immédiate du *beau moral*, dédaigne un intermédiaire dont les procédés lui sont connus. Inutiles désormais aux progrès de l'espèce, les arts, en restant fidèles à l'expression du beau, ne sont plus qu'un instrument de jouissances individuelles. Ont-ils recours à l'expression du laid? ils excitent d'abord la surprise et la curiosité, mais bientôt après le blâme et le dégoût; ou bien, s'ils plaisent, ils corrompent. C'est ainsi qu'aujourd'hui le genre classique semble ne pouvoir plus faire avancer la société, et le romantisme tend à lui imprimer un mouvement rétrograde, qui la ramènerait vers la barbarie, si la barbarie était compatible avec la science. De toute manière, les productions du romantisme ne peuvent obtenir qu'une vogue momentanée; le laid s'épuise bien plus vite que le beau. Ce terme arrivé, que deviendront les arts?

Il est probable qu'un retour vers le beau leur rendra d'abord quelque vie. Ainsi, après l'école de Marini, l'Italie a vu le siècle des Métastase, des Parini, des Monti; siècle moins brillant que celui de l'Arioste et du Tasse, mais dont l'éclat fut encore assez vif. Ainsi, après l'affectation doucereuse de Dorat et de Demoustier, notre théâtre comique a été illustré par les productions aussi ingénieuses que vraies, des Collin d'Harleville, des Picard, des Andrieux, des Duval. Cependant, à chacune de ses apparitions nouvelles, le génie du beau jette des clartés moins vives et produit des effets moins puissans. La difficulté n'est donc que reculée, et l'époque où les sources de l'art doivent enfin tarir semble être dans la destinée des nations.

Si alors quelque peuple à demi sauvage vient fondre sur la société vieillie, il prend sur son compte la décadence contemporaine; et du sein du chaos où il plonge l'esprit humain la civilisation recommence par la poésie et les beaux-arts. Mais aujourd'hui nous n'avons guère à craindre que de nouveaux Vandales envahissent l'Europe étonnée. Les pays les moins civilisés sont aussi les moins peuplés, et, à défaut des arts, les sciences garantiraient l'empire aux nations policées.

Il est vrai que, si le goût du laid nous était définitivement inoculé par les arts, il est difficile de prévoir jusqu'où il étendrait ses ravages. Les mœurs, les opinions, les institutions, tout ce qui constitue l'ordre social pourrait être vicié et détruit. Mais il semble que cette supposition attribue aux arts plus de pouvoir qu'ils n'en ont conservé. Ce que l'on peut prédire avec le plus de vraisemblance, c'est une époque où la société, s'organisant pour le bien-être et pour les goûts du plus grand nombre, se livrera exclusivement à la recherche de l'*utile*, dédaignant le *beau* pour lequel presque partout la masse du peuple manque de sensibilité aussi-bien que de loisir. Ne voyons-nous pas aux États-Unis, où pourtant presque tout le monde sait lire, une nature vierge et colossale n'inspirer ni peintres ni poètes ? Ce peuple nous offre une image prophétique des tems vers lesquels s'achemine la civilisation du monde chrétien, tems prospères pour la science, pour la morale et pour la liberté publique, tems doux et calmes pour le gros du genre humain, d'autant plus heureux qu'il se fait ici-bas moins de bruit, mais stériles et douloureux pour ces âmes particulières que la nature, se trompant d'époque, aura douées des besoins du génie poétique.

P.

II. ANALYSES D'OUVRAGES.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

RECHERCHES STATISTIQUES SUR LA VILLE DE PARIS ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE; Recueil de tableaux dressés et réunis d'après les ordres de M. le comte DE CHABROL, préfet du département (1).

(Voyez *Rev. Enc.*, t. XXI, p. 48.)

Chacun des volumes de cette statistique est accueilli avec un empressement qu'inspire l'amour des connaissances utiles, et non point une vaine curiosité. Le tome quatrième, dont nous examinons quelques parties, commence par une exposition très-abrégée des diverses matières qui s'y trouvent contenues, et des observations générales sur la méthode adoptée pour la rédaction de cet ouvrage, et pour les additions qu'il recevra, lorsque l'accumulation des matériaux pourra fournir un *supplément* où les changemens survenus seront indiqués. Cette *introduction* est due à M. le préfet; ce magistrat annonce un cinquième volume qui doit terminer l'ouvrage, et dans lequel on trouvera, outre les tableaux annuels, « les documens précieux fournis par le cadastre, opération très-importante par son objet et par l'exactitude des mesures. Cette dernière partie comprendra aussi les faits qui intéressent l'agriculture, et spécialement l'horticulture dans le département de la Seine. J'y joindrai l'histoire administrative de la ville de Paris, depuis la restauration, ouvrage dont la rédac-

(1) Paris, 1829; imprimerie royale, tom. IV. In-4° de 120 pages et 145 tableaux.

tion est très-avancée. Peut-être était-il nécessaire que le compte moral d'une grande administration fût rendu par celui qui en connaît tous les détails, parce qu'il lui a, pendant quinze ans, consacré tous ses soins.

» Si l'on considère les divers objets et l'étendue de cette collection, on reconnaîtra, je pense, qu'aucun pays n'a fourni encore un ensemble de recherches administratives aussi varié et aussi complet. Je le crois propre à dissiper les erreurs qui naissent de l'ignorance des faits, à inspirer des vues utiles, et à former des opinions raisonnables sur toutes les parties de l'ordre public. »

Il ne sera point sans intérêt, ni sans utilité, de comparer l'une à l'autre deux statistiques faites d'après les ordres et sous la direction de deux préfets. La *Statistique du département des Bouches-du-Rhône* n'aura pas moins de cinq volumes in-4°, comme celle du département de la Seine, si l'ouvrage est continué suivant les vues de M. de Villeneuve : l'un et l'autre administrateurs ont senti pourquoi et comment ils devaient parler de leur administration ; deux hommes également judicieux, bien instruits, animés par l'amour du bien, et connaissant les moyens de l'obtenir, n'avaient pas besoin de se concerter pour traiter à peu près de la même manière deux sujets nécessairement analogues. L'un et l'autre ont cherché le mieux, et l'ont trouvé ; or, on sait qu'en toutes choses, le mieux est une limite fixée par la nature de la *chose* dont il s'agit, et des conditions qui lui sont imposées : cette vérité générale devrait être reproduite jusqu'à ce qu'elle fût devenue usuelle, et qu'elle eût fait disparaître pour toujours la fausse et niaise maxime : *Le mieux est l'ennemi du bien.*

Le quatrième volume des *Recherches statistiques sur le département de la Seine* contient un second *Mémoire sur les résultats moyens et sur les erreurs de mesure.* Quoique le savant géomètre auquel on le doit ait gardé l'anonyme, on le reconnaît aisément à l'inspection de ses formules d'analyse mathématique : toutefois, nous nous conformerons au désir qu'il semble manifester, en supprimant son nom, de ne point pren-

dre part, ostensiblement, à la rédaction de cet ouvrage. « On a publié, dit-il, dans le troisième tome de cette collection, une règle qui sert à estimer la précision des résultats moyens déduits d'un grand nombre d'observations : on se propose de compléter ici l'usage de cette règle, en y ajoutant un procédé du même genre pour les résultats du calcul qui se forment de quantités de différente nature, en nombre quelconque. Dans les applications des sciences mathématiques, les quantités inconnues qu'il s'agit de déterminer ne sont pas des nombres dont la valeur est entièrement fixe; ces valeurs sont seulement très-approchées. Les erreurs qu'il est impossible d'éviter sont comprises entre certaines limites : la connaissance de ces limites est très-importante; et l'on peut dire que toute application du calcul est vague et incertaine, si l'on ne parvient point à estimer l'étendue de l'erreur dont le résultat peut être affecté. »

Nous regrettons de ne pouvoir transcrire au moins le résumé de cet intéressant Mémoire. Mais les raisonnemens de l'auteur ont besoin de tout le développement qu'il leur a donné, et la règle qu'il en déduit ne peut être exprimée dans toute sa généralité sans le secours des signes algébriques, excepté dans quelques cas particuliers. Un de ces cas est remarquable par son apparente simplicité : si une grandeur quelconque est divisée en parties dont chacune soit mesurée séparément, avec quelques erreurs en plus ou en moins, comment ces erreurs partielles influeront-elles sur la mesure du tout? le plus souvent on ne prend pas la peine d'examiner cette question que l'on croit très-bien comprendre; on décide, et l'on se trompe sur la véritable solution. Après avoir exposé la manière de déterminer les limites de l'erreur que l'on peut commettre dans l'évaluation de la mesure totale, l'auteur en cite une application mémorable : comme la grande pyramide de Memphis (le chéops) est formée par 203 assises qui furent mesurées séparément par plusieurs personnes qui savaient, par expérience, entre quelles limites étaient renfermées les erreurs de ces opérations, on prit la somme de ces hauteurs par-

tielles, en estimant, par l'analyse des chances, le degré de précision auquel on peut atteindre de cette manière. On connaissait d'avance la hauteur de ce monument, déterminée par les procédés de la trigonométrie. Les résultats obtenus par des moyens aussi différens furent tellement conformes que l'on y eût soupçonné l'influence de quelque cause *fortuite*, si l'emploi qu'on avait fait de l'analyse mathématique n'avait pas tout expliqué.

Les tableaux contenus dans ce volume se rapportent à six chapitres; 1° *topographie*, 20 tableaux; 2° *population*, 44; 3° *institutions*, 52; 4° *agriculture*, 1; 5° *industrie, manufactures, commerce*, 18; 6° *finances*, 10. « Le volume est terminé par un Mémoire administratif sur une question qui intéresse spécialement la ville de Paris; il consiste dans un *Rapport sur les constructions entreprises dans la capitale, depuis* 1822, *jusqu'en* 1828. Cette pièce, dont M. Daubenton est l'auteur, contient des renseignemens statistiques nombreux et importans, qui ont été recueillis avec beaucoup de soin. » (*Introduction*, page vj.)

Le premier chapitre est divisé en cinq articles : *météorologie; état des eaux; navigation; hauteurs des points principaux du territoire des arrondissemens ruraux du département de la Seine; flore du département.* Ce dernier article est subdivisé en deux parties, dont l'une est la *distribution géographique des plantes herbacées*; l'autre comprend les *tableaux récapitulatifs de la flore du département.* A la rigueur, quelques objets, renfermés dans ce chapitre, sont étrangers à la topographie; car, ils ne dépendent qu'indirectement des modifications du sol. Ainsi, par exemple, le tableau des produits du droit de navigation, de 1818 à 1825 inclusivement; le tarif des droits de navigation, ne devraient-ils pas être reportés au chapitre des fi-

(1) On a cru devoir suspendre, dans ce volume, la publication des renseignemens qui avaient été fournis jusqu'à ce jour relativement à l'agriculture du département de la Seine, parce que, les ayant jugés insuffisans, on s'occupe d'en réunir de plus complets et de plus étendus qui feront partie du cinquième volume.

nances? Ne faudrait-il pas aussi restituer au cinquième chapitre, article *commerce*, l'état des marchandises arrivées par eau, à Paris, à différentes époques? A l'article 4, où devait être placé le tableau des hauteurs des points principaux de l'arrondissement de Sceaux, et de quelques points environnans, déterminés par des opérations barométriques, on apprend que cette partie du travail a éprouvé quelque retard, et qu'elle est *ajournée indéfiniment*.

Les tableaux météorologiques insérés dans ce recueil pourraient servir à d'autres recherches que celles dont la statistique a besoin. Il y a donc ici quelque surabondance de documens, quelque excursion dans les domaines des autres sciences. Ces domaines n'ont pas des frontières tracées aussi nettement que celles des États politiques; d'ailleurs, quand même ces limites seraient facilement reconnues, aucune force, aucune volonté, ne sont disposées à les défendre; on les franchit donc impunément, mais sans profit : le tems consacré à ces courses excentriques pourrait être mieux employé. En statistique, il est sans doute indispensable de bien connaître le climat de la contrée qu'on veut décrire; mais, dès que cette connaissance est acquise, elle suffit pour tout le tems où elle ne varie point, et il devient inutile de continuer à observer les sources où on l'a puisée.

A l'article de la flore du département de la Seine, les rédacteurs nous avertissent que les plantes de ce petit territoire n'ont été considérées, dans les tableaux, que «sous le point de vue administratif, c'est-à-dire, dans leurs rapports avec les usages publics et domestiques, l'industrie et les arts». Il fallait peut-être employer, pour désigner la première partie où les plantes herbacées sont classées d'après leur habitation, une autre expression que celle de *distribution géographique;* ce mot présente un autre sens qu'il convient de lui laisser. Quoi qu'il en soit, ces plantes herbacées sont distribuées en cinq tableaux, suivant les lieux de leur habitation; les bois, les prairies, les eaux et les terres humides, les champs cultivés, les terrains incultes. On s'étonne que plu-

sieurs plantes dont les fleurs sont un des ornemens des bois et des prairies, et dont la médecine s'était emparée, n'aient point trouvé leur place à coté d'autres espèces moins intéressantes; seraient-elles destituées de leur ancien emploi? La *Scille* dont les fleurs d'un beau bleu-violet font un effet si agréable au pied des arbres; la *Filipendule*, à laquelle les jardiniers accordent aujourd'hui des soins qu'elle récompense en s'embellissant entre leurs mains; la *Gentiane amarelle*, qui ne cesserait point de plaire par son port élégant et ses fleurs, quand même elle ne serait plus employée contre la fièvre; l'*Alisma plantago*, dont on vante aujourd'hui l'efficacité contre l'hydrophobie, etc., auraient, peut-être, été placées convenablement dans ces tableaux; nous réclamerons aussi en faveur de l'aubépine qui fait les délices des Parisiens, lorsqu'ils reviennent du bois de Boulogne, chargés de ses branches fleuries; on n'a pas refusé, sur le tableau des arbres et arbustes, une place au prunellier, beaucoup moins agréable et encore moins utile.

Le second chapitre est consacré aux tableaux du *mouvement de la population*. Il est divisé en sept parties, dont les trois premières, respectivement relatives aux années 1824, 1825 et 1826, comprennent chacune dix tableaux où l'on trouve: 1° le relevé général des actes de l'état civil dans le département, pour chaque mois, et par arrondissement; 2° le relevé des actes de naissance, disposé dans le même ordre; 3° des détails concernant les enfans naturels; 4° d'autres détails concernant les enfans morts-nés (le nombre de ceux-ci s'éleva à 1647, en 1824; en 1825, il fut de 1742; et en 1826, de 1760. Les nombres des enfans naturels furent respectivement 10,713 — 10,606 — 11,147); 5° le relevé des actes de mariage; 6° le relevé des actes de décès; 7° le tableau des décès avec distinction d'âge, de sexe et d'état de mariage; 8° des détails concernant les morts accidentelles (ville de Paris); 9° autres détails relatifs aux suicides; 10° effets des petites véroles, et vaccinations gratuites. En employant les données fournies par ces tableaux et ceux des années précédentes disposés de la même manière, on passe à la quatrième partie, où la

population de la ville de Paris, en 1829, est évaluée d'après le nombre des naissances et des décès. L'origine de ce travail, ou les causes qui l'ont provoqué, doivent être mises sous les yeux de nos lecteurs, parce qu'elles donnent lieu à d'autres recherches qui ne sont point sans importance. Le ministre avait demandé que l'on suppléât à un recensement pour 1826, par une évaluation qui aurait pour base le rapport du nombre des naissances à la population : en appliquant cette méthode hasardeuse aux données que l'on avait alors, on trouva, que, de 1817 à 1826, la population avait augmenté de 176,939 personnes, ou à peu près d'un quart. Mais d'assez grandes difficultés se firent sentir, lorsqu'il fut question de répartir cet accroissement de population entre les 12 arrondissemens de la capitale. Cependant, il fallait faire les calculs, et ils furent terminés suivant quelques règles exposées ici trop brièvement pour que l'on puisse apprécier le degré de confiance qu'elles méritent. On sent la nécessité d'appliquer aux cas de cette espèce le calcul des chances et des probabilités, et de les soumettre préalablement à une analyse approfondie, travail qui exige du loisir, et que l'on ne fait point au moment du besoin. Les sciences mathématiques ont encore plus d'un service à rendre aux sciences politiques et administratives; il est indispensable que l'on tienne compte, en administration, des erreurs que l'on pourrait éviter, et que l'on renferme entre les limites les plus étroites celles qui échappent inévitablement à la surveillance la plus attentive. Les tableaux de la population de Paris, dressés d'après les procédés exposés dans ce recueil, ne peuvent donc être considérés que comme une approximation qu'il faudra rectifier par une méthode plus sûre.

Une singulière uniformité se manifeste entre la plupart des arrondissemens de Paris, relativement au rapport entre le nombre des naissances légitimes et celui des enfans naturels. Il semble que les différences d'habitudes et de positions sociales n'ont que très-peu d'influence sur cette partie des mœurs. Dans neuf arrondissemens, le nombre des enfans na-

turels est entre le quart et le cinquième des naissances, et le faubourg Saint-Germain doit, sur ce point, être assimilé au faubourg Saint-Marceau. Une seule exception se présente avec une apparence de mœurs plus régulières; le quartier des Tuileries, de la Madelaine, du Roule, ne compte qu'un peu plus du septième de naissances illégitimes. Quant au quartier compris entre les rues de Richelieu et Saint-Denis, on ne sera point étonné que le nombre de ces naissances y excède un peu le quart du tout : dans une grande capitale, les inégalités de cette espèce sont peut-être inévitables, et, ce dont on pourrait s'étonner, c'est qu'elles ne soient pas plus grandes. Mais on ne peut dissimuler que ces tableaux provoquent des soupçons assez fondés; ce qui empêcherait d'en faire usage dans les questions d'économie politique. On demande pourquoi la population de Paris, calculée d'après les données et les rapports que l'on trouve ici, serait tellement différente que, tantôt elle excéderait 850,000, et tantôt elle serait au-dessous de 720,000? Il semble qu'au lieu de comparer seulement le nombre des enfans naturels nés à domicile à celui de toutes les naissances à domicile, rapport dont on ne prévoit aucune application, on aurait pu trouver, au moins par approximation, le rapport des naissances illégitimes à celles qui ne le sont point; ce qui peut établir, sous ce point de vue, une utile comparaison entre la capitale et les villes de département, entre celles-ci et les campagnes. Mais, surtout, c'est à l'exactitude des chiffres que l'on doit s'attacher soigneusement, et avec scrupule; car, une seule erreur aperçue anéantit leur autorité, et la plus rigoureuse des logiques peut être réfutée victorieusement par le calculateur le plus médiocre.

Dans les tableaux des décès, aucune explication n'apprend si les enfans morts-nés y sont compris; on n'en a point tenu compte dans les tableaux des naissances. Il semble pourtant que leur nombre devrait grossir à la fois celui des naissances et celui des décès; ce qui changerait quelque peu le rapport de ces nombres à la population actuellement vivante.

De 1824 à 1826, le nombre des suicides s'est considérablement accru, quoique celui des morts accidentelles ait peu varié. En 1824, on ne compta que 371 morts volontaires; en 1826, il y en eut 140 de plus; ce qui établit entre ces deux nombres le rapport de 33 à 73, et n'indique nullement une augmentation de prospérité intérieure, ni un perfectionnement dans les mœurs. Les pertes d'emplois, le dérangement d'affaires et les autres causes de misère sans mauvaise conduite provoquèrent 59 suicides en 1824; et, en 1826, ce nombre s'éleva jusqu'à 100.

On a dressé un tableau particulier, où les résultats moyens du mouvement de la population de Paris sont comparés dans deux périodes quinquennales. Un autre tableau, calculé suivant la méthode exposée dans le 3e volume, pour estimer le degré de précision des résultats moyens déduits d'un grand nombre d'expériences ou d'observations, présente l'âge moyen des époux au moment du mariage, et des pères et mères, au moment de la naissance d'un fils. Le premier a été déduit de 482 observations, pour les hommes et pour les femmes; le second, de 505 observations pour les hommes, et de 486 pour les femmes. On remarque, dans ce tableau, une singularité dont il ne serait point sans intérêt de rechercher l'origine : entre le tems où le mariage est contracté et celui de la naissance du premier fils, il s'écoule, pour le père, 3,63 années (3 ans, 7 mois, 20 jours), et, pour la mère, ce tems se réduirait à 3,45 années (3 ans, 5 mois, 14 jours, et un peu plus de 8 heures) : ainsi, l'épouse aurait l'étrange privilége de devenir mère, plus de deux mois avant que son époux ne soit père. Cette différence entre deux tems nécessairement égaux excède les limites des erreurs tolérables; il sera donc indispensable de revoir aussi ce calcul.

Nous ne pourrons jeter qu'un simple coup d'œil sur le troisième chapitre intitulé : *Institutions;* chacun des objets qu'il renferme exigerait de longs développemens. Comment se borner à peu de mots en parlant du clergé, des congrégations religieuses, des secours aux indigens, aux noyés, des

établissemens de bienfaisance que l'on doit au vénérable Monthyon, des prisons et de leur régime, de l'instruction publique considérée dans tous ses degrés, des marchés publics, des consommations, etc., et en ayant sous les yeux des tableaux chargés de chiffres, au nombre de cinquante-deux? Nous nous bornerons donc à un très-petit nombre des faits dont ces tableaux présentent l'énumération avec quelques détails accessoires.

Les autorités ecclésiastiques estiment que 764 prêtres suffisent pour le diocèse de Paris, dont la population est de 1,013,373 personnes. En comparant cette population à celle de la France (31,845,328), il semble que l'on pourrait réduire le clergé à 24,008 prêtres, ou, en l'augmentant de moitié, pour les communes dont les habitations sont éparses, à 36,000 tout au plus; cependant, on en demande 52,427, dont 13,796 manquent encore. A Paris, comme dans toute la France, on n'a guère que les trois quarts du nombre d'ecclésiastiques réputés nécessaires au service. Le nombre des élèves, dans les diverses écoles ecclésiastiques, est de plus de 44,000.

On ne compte, à Paris, que 680 congrégations religieuses, et, dans toute la France, il y en a maintenant 19,340 : milice beaucoup plus nombreuse que celle qui se consacre à la défense de l'État.

Les secours à domicile distribués aux indigens augmentent en même tems que les besoins; mais on ne peut savoir, à l'inspection des tableaux, si les soulagemens croissent en raison des progrès de la misère.

D'après ces tableaux, certaines professions sembleraient disposer plus que d'autres à l'aliénation mentale, et nous avouerons sans peine que celle d'homme de lettres est de ce nombre. Parmi les professions mécaniques, celles qui s'exercent sur des objets de luxe paraissent les moins salutaires pour l'intelligence et la raison.

Chapitre 5; industrie, manufactures et commerce. On doit bien penser que ce titre n'est point rempli dans toute sa gé-

néralité; les 16 tableaux qui se rapportent à ce chapitre ne peuvent offrir toutes les industries de Paris, ni l'immensité du commerce que cette capitale entretient avec toutes les parties du monde. Il n'est question, dans ce volume, que de la fabrication des tabacs à la manufacture royale, et de la consommation que l'on en fait dans Paris; des éventails, des papiers peints, du lavage des laines, des peaux de mouton en laine, exploitées dans les lavoirs de mégisserie du département; du commerce de la laine en gros, de la fabrication des couvertures de laine et de coton, de la bijouterie, des marbres, des cristaux, de la lithographie, des alcalis, du gaz hydrogène pour l'éclairage. Ce serait bien assez pour remplir un grand nombre de pages, si l'on pouvait accorder à chacun de ces objets l'attention qu'il mérite, apprécier les acquisitions qu'il a faites, et les produits qu'il verse dans le commerce, en France et au dehors. Quant à l'exportation, on trouve ici le relevé des registres de la douane pour les années 1824, 1826 et 1827; les valeurs déclarées furent respectivement 48,411,591 fr. — 38,366,888 fr. — 42,493,341 fr.

Une *Notice sur la banque de France*, dont le privilége expire en 1841, un tableau de ses opérations annuelles depuis sa création en 1800, et une évaluation moyenne de ses opérations, par mois, relativement au commerce de Paris et aux fonds publics, expliqueraient, s'il était nécessaire, la hausse d'abord très-rapide des actions de cet établissement, et le taux élevé qu'elles ont toujours conservé.

Chapitre 6. *Finances*. Passons immédiatement à la récapitulation des sommes versées au trésor public par la ville de Paris, et qui proviennent de dix sources dont les produits sont exposés dans autant de tableaux séparés. Sur 904,333,179 fr. payés par toute la France, la contribution de Paris est de 91,758,219 fr. C'est un peu plus que le dixième; et cependant, la population n'est pas le trentième de celle du royaume; et le nombre des indigens y est, proportionnellement, plus grand que dans les parties les plus pauvres et les plus négligées du territoire; et plus du tiers de la population meurt dans les

hôpitaux! Tristes effets de la concentration du gouvernement, et, par conséquent, des richesses, de l'industrie et du luxe qui l'alimentent, et désignent les travaux qu'elle doit exécuter; travaux improductifs, dont la classe industrieuse ne profite que par le salaire qu'elle reçoit, sans contribuer elle-même à l'augmentation des produits dont elle fait usage.

Ce volume est terminé, comme nous l'avons dit, par un Rapport adressé à M. le préfet de la Seine par M. Daubenton, l'un des deux inspecteurs-généraux de la voirie de Paris, relativement aux entreprises de constructions, de 1821 à 1826, et à l'interruption des travaux depuis cette dernière année. Nous ne devons point omettre de transcrire ici une grande partie de l'arrêté qui ordonne la publication de ce rapport.

..... « Considérant que le rapport dont il s'agit présente un grand nombre de faits administratifs dont il importe de répandre la connaissance, et que la publication de ces documens peut donner une direction plus utile aux entreprises de constructions; que l'énumération des travaux qui ont été exécutés dans chacun des arrondissemens respectifs de la population offre un grand intérêt, fondé sur des détails recueillis et exposés avec beaucoup de soin; que cette comparaison est propre à faire connaître les avantages qui résulteraient d'entreprises judicieuses, ou les inconvéniens inséparables de projets imprudens; considérant, en outre, que l'administration doit toujours regarder comme utile à l'ordre public et à l'intérêt des particuliers la libre publication des documens statistiques, afin d'attirer l'attention sur les objets les plus importans de l'économie civile; que les faits et les vues consignés dans le rapport cité pourront éclairer des questions d'un haut intérêt, et que l'objet de ce Mémoire se rapporte naturellement aux documens statistiques que l'administration est parvenue à rassembler, et qu'elle a successivement publiés dans le présent recueil :

» Ordonnons, etc.

» Il est expressément déclaré qu'en ordonnant cette publication l'administration ne donne aucun caractère public

d'authenticité et de certitude précise aux détails que cette pièce renferme, et que, sans adopter ou rejeter les vues particulières de l'auteur, elle se réserve l'examen des questions auxquelles ces vues se rapportent..... »

Les principaux entrepreneurs de constructions dans les quartiers neufs de Paris avaient adressé une pétition aux ministres de l'intérieur et des manufactures et du commerce ; ils exposaient la situation critique de leurs entreprises, et priaient l'administration de venir à leur secours. Les deux ministres consultèrent le préfet du département de la Seine, et le ministre de l'intérieur, dont les attributions comprenaient plus spécialement cette affaire, nomma une commission d'enquête pour l'examiner et lui faire un rapport. Les membres de cette commission furent MM. *Alex. Delaborde*, *Outrequin*, *Leroy*, *Breton*, et *Rohault*, architecte, membre du conseil des bâtimens civils ; elle était sous la présidence de M. le préfet. Ce fut la première fois, dit l'auteur du Mémoire, que l'enquête officielle fut appliquée, dans le département de la Seine, à une question d'intérêt général. « Une pétition, contenant l'expression du malaise d'un grand nombre de capitalistes, a conduit la commission à rechercher non-seulement quelle a été l'influence directe de leurs entreprises sur l'embellissement de la ville, sur sa richesse immobilière, sur ses revenus, mais à embrasser, dans le cercle plus étendu de ses investigations, les rapports généraux du nombre des habitans avec le nombre des habitations, et l'état de la ville sous les points de vue de circulation et de salubrité. En économie politique, tout se lie intimement, tout s'entr'aide pour un but commun, et la puissance d'une action simultanée peut seule produire de grands résultats. »

M. Daubenton a divisé son Mémoire en deux parties : dans la première, il discute cette question : « N'a-t-on point bâti, depuis quelques années, un trop grand nombre de maisons ? Les constructions habitables ne sont-elles pas, aujourd'hui, hors de toute proportion avec la masse des habitans? » Dans la seconde, il indique les mesures qui lui paraissent les plus pro-

pres à favoriser les constructions nouvelles, dans le cas où elles seraient jugées utiles.

L'examen de la première question oblige à jeter les yeux sur toute la France, à y suivre le mouvement de la population toujours croissante, à mesurer son accroissement, et l'influence qu'il doit avoir sur celui de la capitale. Par une singulière fatalité, les calculs qu'il extrait du *Bulletin des lois*, avec leurs données, sont incorrects, et donnent une très-fausse mesure de l'accroissement annuel de la population en France; on lit ici qu'il est de 22 millièmes, tandis qu'il se réduit à 15 millièmes. Si le Bulletin des lois avait raison, il ne faudrait guère plus de trente ans pour que la population fût doublée en France, au lieu qu'en partant des mêmes données, elle ne le serait point au bout d'un demi-siècle. Où donc l'exactitude du calcul s'est-elle réfugiée? Si malheureusement elle était bannie du budget, comme du Bulletin des lois, de graves injustices seraient commises, contre l'intention des autorités auxquelles on pourrait les imputer : espérons que ces autorités considéreront les règles de l'arithmétique comme des lois, et qu'elles voudront bien s'y assujettir, comme à celles de la logique et de la morale.

Après avoir énuméré, pour chaque arrondissement de Paris, les démolitions et les constructions nouvelles, et rassemblé les documens qui peuvent éclairer sur les besoins d'espace pour la circulation et la salubrité, etc., l'auteur du Mémoire prouve que les changemens opérés dans l'intérieur de Paris ont eu de bons résultats, sous quelque point de vue qu'on les considère. Dans la seconde partie, parmi les mesures qu'il propose, il en est qui sont du ressort de la législation, comme M. le préfet l'a observé; celles qui appartiennent à l'administration présentent quelquefois des questions fort difficiles à résoudre. Telles sont, par exemple, la permission accordée aux propriétaires de terrains, dans l'intérieur de Paris, d'établir des fours à briques et à chaux; l'obligation de se conformer, dans les constructions, à ce que l'on nomme *les règles de l'art de bâtir*, ce qui peut équivaloir à une dé-

fense de faire mieux qu'en suivant ces règles, etc. Mais c'est dans le Mémoire même que les personnes intéressées à quelques-uns des objets qu'il embrasse doivent prendre connaissance des nombreux détails que M. Daubenton y a renfermés, de ses vues sages et dirigées par l'expérience, où les intérêts privés et les droits de la propriété sont respectés scrupuleusement. Ce Mémoire suffirait seul pour rendre ce recueil précieux, si d'ailleurs il n'était point rempli d'autres documens d'une aussi grande importance. Nous avons fait quelques remarques, indiqué quelques rectifications; c'est ainsi que nous croyons devoir témoigner notre estime pour ces travaux beaucoup plus difficiles qu'on ne le pense communément pour ceux qui les ordonnent, et pour ceux qui les exécutent.

FERRY.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Annales agricoles de Roville, ou Mélanges d'agriculture, d'économie rurale, et de législation agricole, par *C. J. A.* Mathieu de Dombasle. Cinquième livraison (1).

On s'est beaucoup plaint des agriculteurs de cabinet, qui écrivent sur les champs, sans quitter le coin de leur feu, comme l'abbé Rozier, qui en a été beaucoup trop sévèrement puni; car il a été tué, auprès de sa cheminée, de l'éclat d'une bombe. Le même reproche ne peut pas être adressé à M. Mathieu de Dombasle, qui, s'il écrit beaucoup, laboure encore davantage. La France est heureuse d'avoir, pour l'agriculture, des écrivains judicieux, rendant compte avec clarté d'essais et d'expériences, conçus avec intelligence, et dont les résultats inspirent une entière confiance; elle doit d'autant plus s'en féliciter, que, malgré l'avantage d'un heureux climat, elle est beaucoup moins avancée en agriculture pratique que la plupart de ses voisins; et que, chez nous, les hommes instruits, intelligens et riches, consacrent trop souvent leur temps et leurs facultés à d'autres arts et à d'autres travaux. Quand on parcourt la Lombardie, la Suisse, les bords du Rhin, la Belgique et l'Angleterre, et qu'on revient en France, on s'a-

(1) Paris, 1829; Mme Huzard, rue de l'Éperon, n° 7. In-8° de 507 pag.; prix, 6 fr. — L'analyse des *Annales de Roville* semblerait devoir appartenir à notre section des *Sciences physiques*, où se trouvent annoncées les autres productions relatives à l'économie rurale; mais cette cinquième livraison, étant presque entièrement consacrée à une importante question d'économie politique, rentre, par conséquent, dans le domaine des *Sciences morales*. Nous nous réservons d'ailleurs de faire apprécier une autre fois les services rendus à l'agriculture par les excellentes publications de l'habile et savant directeur de Roville.

perçoit de ce qui manque à cette branche de notre industrie. Elle a sans doute fait des progrès, depuis la révolution; elle en fait encore; mais pourquoi sont-ils si lents? Il appartient à l'auteur de l'ouvrage que nous annonçons d'en indiquer les causes; et surtout de persuader aux riches de chercher plus souvent leurs plaisirs et l'accroissement de leur fortune dans l'industrie des campagnes, plutôt que dans la carrière, je n'ose pas dire, dans *l'industrie* des places.

Le volume que nous avons sous les yeux, est en grande partie consacré à l'examen de l'influence que les divers impôts exercent sur la production agricole; ce qui conduit l'auteur à traiter diverses questions d'économie politique qu'il n'a peut-être pas étudiées assez à fond. Il y a presque du ridicule, ainsi qu'il en convient lui-même, à soutenir maintenant la vieille doctrine de la balance du commerce; et cependant, il reproduit des argumens qui ne sont presque plus soutenus que par les employés des douanes et par les négocians auxquels les douanes assurent un monopole, aux dépens des consommateurs.

Il ne nous est pas possible de rapporter tous les argumens sur lesquels s'appuie M. Mathieu de Dombasle; il faudrait citer plusieurs pages de son livre, et en consacrer plusieurs autres à le réfuter. Le rédacteur de cet article doit, plus que personne, s'imposer quelque réserve à cet égard. Nous nous bornerons à dire que l'estimable auteur des Annales de Roville croit que le gouvernement doit faire des lois dans le sens de la balance du commerce, par la raison que notre numéraire fait partie de nos capitaux, et parce que l'argent est une richesse non consommable, ou du moins lentement consommable.

Or, il nous permettra de lui faire observer que la portion du numéraire par le moyen de laquelle les hommes touchent leurs revenus, et qu'ils emploient à l'achat des choses qui satisfont à leurs besoins, ne fait pas, *le moins du monde*, partie de leurs capitaux, ni par conséquent du capital du pays. Or, comme tel est le principal emploi du numéraire, comme une somme passe peut-être vingt fois d'une main dans une autre,

avant d'être accumulée pour se joindre à un capital. On peut en conclure que c'est la moindre partie du numéraire d'une nation qui fait partie de son capital.

Nous nous permettrons ensuite de lui rappeler que ce n'est point un avantage pour les producteurs, que d'avoir leurs capitaux en espèces qui s'usent lentement; et la preuve en est dans le soin que l'on prend, en tout genre de commerce, de se débarrasser promptement de ses écus, et de les échanger contre des marchandises plus promptement consommables. En effet, la lenteur de la consommation dans les manufactures, par exemple, augmente les frais de leur production, en occupant plus long-tems leurs valeurs capitales, et les chargeant par conséquent de plus gros intérêts. Quand la valeur capitale est sous forme de matières consommables, elle coûte bien toujours le même intérêt; mais elle le coûte moins long-tems. La lenteur de la consommation n'est favorable aux hommes, que relativement aux objets qu'ils consomment pour la satisfaction de leurs besoins; or, le choix des objets qu'ils consomment dans ce but est une considération d'économie privée dans laquelle les douanes n'exercent aucune influence favorable au pays; car, que le consommateur use, pour ses besoins, une valeur de cent écus de toile de lin, qui est un produit indigène, ou une valeur de cent écus de toile de coton, qui est un produit exotique, il n'est pas plus appauvri d'une façon que de l'autre.

Il en est de même pour le producteur; qu'il dépense cent écus pour procurer au consommateur de la toile de coton ou de la toile de lin, cette somme n'en est pas moins avancée par lui et remboursée par le consommateur. Or, qu'est-ce que des lois restrictives qui ne profitent ni au producteur ni au consommateur, et ne servent qu'à les gêner, l'un dans ses actions, et l'autre dans ses goûts?

Ce sont toutes ces vérités, mises dans le plus grand jour par les économistes modernes, qui ont fait dire à l'un d'entre eux, qu'il n'y a rien à répondre à ceux qui soutiennent la balance du commerce, si ce n'est : *étudiez l'économie politique;* c'est-à-dire, ce que l'analyse a fait connaître sur la manière

dont les richesses sont formées et consommées, sur la nature et la fonction des capitaux, etc. La solution des plus hautes questions est tout entière dans l'étude des principes les plus simples; il est à craindre que M. de Dombasle n'ait étudié Smith et Say que dans les écrits de MM. Ferrier et Saint-Chamans.

C'est du moins dans leurs ouvrages qu'il puise les argumens dont il se sert pour combattre les principes généralement reçus de l'économie politique moderne. C'est là que se trouve l'inculpation odieuse (que malheureusement il ne craint pas de répéter) et qui représente Adam Smith comme un auteur de mauvaise foi, qui, voyant les autres nations se mettre en garde contre l'introduction des marchandises anglaises, n'a écrit que pour les induire en erreur en prêchant la liberté du commerce. C'est ignorer ce que tout le monde sait; c'est-à-dire, que le système prohibitif, en France, et presque partout, date du tems de Colbert; que les avantages de la liberté du commerce ont été proclamés pour la première fois, en France, par Quesnay, long-tems avant l'ouvrage de Smith. C'est de Gournay, disciple et ami de Quesnay, qu'est le fameux adage : *Laissez faire, et laissez passer*. En second lieu, Smith est connu pour avoir été l'un des hommes les plus simples et les plus droits qui aient jamais existé. Ses écrits attestent partout la bonne foi et le culte de la vérité; il est du petit nombre des écrivains anglais qui mettent le bien général, celui de toutes les nations, au-dessus de celui de leurs compatriotes exclusivement. Il faut ne l'avoir jamais lu pour en porter un autre jugement. D'ailleurs, croit-on notre siècle assez peu éclairé pour qu'on puisse supposer que les hommes les plus studieux, les plus indépendans de l'Europe, aient adopté aveuglément les doctrines d'Adam Smith, sans avoir pesé ses raisons, sans avoir observé par eux-mêmes la nature des choses, surtout si l'on considère qu'ils ont combattu ses doctrines en mainte occasion?

Ce que M. Mathieu de Dombasle nous paraît entendre éminemment, ce sont les questions agricoles. Ce qu'il dit des avantages immenses que la France peut retirer de la produc-

tion du sucre indigène, nous paraît propre à fixer les irrésolutions des personnes que leurs goûts portent vers les améliorations de notre agriculture. On dit aux cultivateurs : *Supprimez les jachères ; dans les années où la routine laisse stupidement reposer des terres qui ne demandent que d'être sollicitées, introduisez l'usage des récoltes sarclées, c'est-à-dire, des pommes de terre, des betteraves,* etc. Mais les cultivateurs ne savent que faire de ces produits. L'état de nos routes défend de transporter des marchandises trop encombrantes, et l'élèvement des bestiaux n'est pas encore assez avancé, en France, pour qu'il soit possible, dans une multitude de circonstances, de les faire consommer sur place ; il faudrait pour cela des étables, des serviteurs instruits, des avances dont est privé. « Dans ces circonstances, dit M. de Dombasle, rien ne pouvait favoriser davantage l'adoption des assolemens alternes, que la découverte d'un emploi profitable d'une des plantes qui peuvent le plus facilement entrer dans ces assolemens, et qui convient à presque tous les sols et à presque tous les climats de la France. Il s'est trouvé encore que, dans les procédés de la fabrication du sucre, les deux tiers au moins de la matière nutritive que contiennent les betteraves sont, sous la forme de résidu, applicables à la nourriture de nos bestiaux les plus précieux ; ensorte que le propriétaire qui améliore ses assolemens, en y introduisant la betterave destinée à cette fabrication, est irrésistiblement forcé d'augmenter le nombre de son bétail, d'accroître la masse de ses fumiers, et de porter ainsi sur ses terres une source de fertilité qui accroît ses récoltes de toute espèce. Si nous ajoutons que les spéculations de ce genre portent nécessairement vers l'agriculture des capitaux qui, en France, prennent si difficilement cette direction, nous concevrons facilement l'étonnant essor qu'a pris l'industrie agricole dans le voisinage des fabriques de sucre qui se sont formées jusqu'à ce jour, et nous ne serons nullement surpris de l'élévation rapide du prix de vente ou de loyer des propriétés foncières, que l'on observe dans ces cantons. »

L'auteur remarque, de plus, que la fabrication du sucre indigène, qui nous procure un produit tout nouveau, ne di-

minue aucune autre production, et que, devant avoir lieu pendant l'hiver, elle ne fait presque jamais qu'employer utilement un tems perdu pour la classe laborieuse des campagnes. Elle a encore l'avantage de favoriser l'exploitation des mines de houille qui se trouvent à portée, et qui, quelquefois, ne peuvent avec profit écouler leurs produits.

Ici, se présente la question assez piquante de savoir s'il viendra une époque où la France pourra, dans sa consommation de sucre, se passer entièrement des terres inter-tropicales, et fournir seule à l'étendue de ses besoins. On comprend que la solution de cette question dépend du prix auquel on pourra, dans les fabriques intérieures, établir une livre de sucre. Or, il paraît, d'après les observations et les calculs de M. de Dombasle, que l'on ne peut guère espérer en France de faire du sucre avec profit, qu'au moyen des droits d'entrée élevés que l'on a établi sur cette denrée. Si ce commerce était libre, ou seulement assujetti à des droits de douane modérés et égaux, les sucres de la Havane, ceux de l'Inde et de bien d'autres endroits, reviendraient, en France, à 16 ou 18 sous la livre, comme en Suisse, en Italie et ailleurs. Or, il est douteux que notre fabrication de sucre de betterave puisse jamais l'établir à si bas prix; et c'est une circonstance assez curieuse que les droits établis en faveur des Antilles françaises, et pour leur assurer le monopole du sucre en France, sont précisément la circonstance la plus favorable à l'industrie qui doit leur ravir ce monopole.

On sent, dans de telles circonstances, combien M. de Dombasle combat avec avantage M. Say, qui avait dit, dans son *Traité d'économie politique*, que c'est une folie de vouloir obliger la zône tempérée à fournir péniblement des matières sucrées et colorantes qu'un autre climat donne avec profusion. On voit bien que ce passage a été écrit sous le règne de Bonaparte, où l'on forçait le consommateur français à payer cinq francs la livre une denrée que, hors de la domination impériale, on pouvait obtenir pour vingt sous. L'auteur du *Traité d'économie politique* ne pouvait prévoir alors qu'une denrée qui revenait à cinq francs, dans nos fabriques de sucre

indigène, reviendrait, quelques années plus tard, tout raffiné, à moins d'un franc, et aurait en outre l'avantage de favoriser la culture de nos jachères, la multiplication des bestiaux et des engrais, c'est-à-dire, ce qu'il y a de plus désirable pour l'agriculture d'un pays. Nous ne doutons pas que M. Say, lui-même, ne tînt actuellement le même langage que M. de Dombasle; car il ne soutient une opinion contraire, comme il le donne lui-même à entendre, que dans les cas où le prix élevé du sucre provient de la faute du climat; et, dans la page qui précède, il reconnaît que le cultivateur est un meilleur juge de ce qui lui convient, que l'administration. Ne peut-on conclure de là que, du moment où par suite des progrès de cet art, par suite de l'augmentation des autres produits qui en résultent, le sucre indigène peut être produit avec plus d'avantages que celui des îles même, il faut nécessairement lui accorder la préférence. Le sens général des doctrines de ce que notre auteur appelle la secte actuelle des économistes se réduit à ceci : *Faites ce qui convient le mieux, et apprenez à le connaître;* or, ce qui pouvait ne pas convenir, dans l'état où se trouvaient nos arts à cette époque, peut convenir maintenant, et doit dès-lors être adopté.

Le reste du volume renferme des Mémoires sur des spécialités agricoles; sur l'emploi de la chaux et de la cendre pour l'amendement des terres; sur divers essais de cultures que la France pourrait emprunter de ses voisins; un Mémoire curieux sur un moyen de connaître le poids d'un bœuf gras, lorsqu'on ne peut le peser, en le mesurant avec une ficelle; une Notice sur les instrumens d'agriculture employés et fabriqués à Roville; une correspondance et des conférences intéressantes sur des questions relatives à l'agriculture, le premier et le plus négligé de nos arts. On doit rendre cette justice à M. de Dombasle qu'on ne remarque nulle part dans ses publications le ton du charlatanisme, et qu'on y trouve toujours, au contraire, de la clarté, des choses utiles, et le zèle louable du bien général.

J.-B. S.

Œuvres diverses de M. le baron *Auguste* de Staël, précédées d'*une Notice sur sa vie*, et suivies de quelques *Lettres inédites sur l'Angleterre* (1).

Auguste de Staël venait d'atteindre sa trente-septième année lorsque la mort l'a frappé. Des connaissances variées, un caractère plein de délicatesse et de droiture, un désir infatigable d'être utile, un sentiment religieux profond et sincère, une vocation marquée pour les affaires publiques, une philantropie si sérieusement active qu'elle réconciliait avec l'admiration de cette vertu, ceux-mêmes que tient le plus en défiance le charlatanisme qui trop souvent s'y attache, toutes ces qualités permettaient de croire que, du moins pour le public, sa carrière était à peine commencée. Les trois volumes de ses œuvres, recueillies comme un hommage à sa mémoire, montrent tout ce que l'on pouvait attendre d'un esprit si bien préparé; les personnes qui le liront éprouveront pour leur auteur une estime sincère, et croiront facilement que très-peu d'hommes ont été aussi dignes du nom de vertueux.

Le premier volume s'ouvre par une Notice tout-à-fait remarquable; il y a peu d'événemens à y recueillir; c'est une étude morale et psychologique, plutôt qu'une biographie. Mais, au milieu d'une analyse très-fine des travaux et du caractère d'Auguste de Staël, on voit si clairement apparaître le vif sentiment d'une longue affection et le tendre respect d'un culte de famille, que l'on est presque en regret de songer que ces confidences intimes sont destinées à avoir le sort d'un livre, et à passer sous des yeux d'indifférens; il semble qu'à lire manuscrite une pareille Notice, on la goûterait mieux qu'imprimée.

Ce sentiment a été, au reste, éprouvé par l'auteur, qui l'a exprimé avec beaucoup de délicatesse : « Il y a toute une partie de cet être si tendre, si bon, qui ne s'est révélée que dans

(1) Paris, 1829; Treuttel et Würtz. 3 vol. in-8°; prix, 18 fr.

ses affections, qui étaient sa vie, et dont nous n'avons pu parler;.... nous n'aurions pu le peindre sous les autres rapports de famille ou d'amitié, sans livrer au public des détails trop intimes, sans braver cette impression de réserve qu'il faut toujours respecter, et que Mme de Staël a si bien exprimée en disant : *Tous les sentimens naturels ont leur pudeur....* Auguste ne peut être représenté en entier dans cet écrit. Mais, pourquoi le regretter? cette vie intime de l'âme importe peu au public. »

Ce qu'il y a de plus remarquable dans la vie d'Auguste de Staël c'est un respect profond qu'il eut, dès l'enfance, pour le sentiment du devoir, et qui ne le quitta jamais. M. Necker se plaisait à appeler son petit-fils *un honnête homme d'enfant.* Mme de Staël put, en toute sûreté, dans l'éducation qu'elle donna à son fils, laisser développer librement un caractère si naturellement plein de droiture. On en jugera par l'ordre suivant qu'elle avait donné au maître de la pension où il était à quinze ans : « Je prie M*** de laisser sortir Auguste toutes les fois qu'il lui dira, selon la sincérité de son caractère, qu'il sort pour nos affaires communes. »

Ce sont-là de petits détails, mais qui acquièrent quelque importance lorsque l'on voit les qualités de l'enfant et du jeune homme se conserver et grandir dans l'homme fait, et être constamment employées par lui au service de son pays et de l'humanité.

L'exil de Mme de Staël, et l'antipathie que Napoléon lui témoignait influèrent beaucoup sur la destinée d'Auguste de Staël, et exercèrent de bonne heure en lui une grande maturité de raison, et ce courage civil, ferme et tranquille, sans forfanterie comme sans peur, qui, enfin maintenant, se popularise et se propage chaque jour davantage parmi les Français. Il fit d'incroyables efforts pour être reçu avec distinction à l'École polytechnique. « Il travaillait les jours et les nuits, dit la Notice; et, quand le sommeil était au moment de s'emparer de lui, il se réveillait en mettant ses mains dans l'eau à la glace. » « Il se mêle bien un peu d'amour-propre

à mon zèle, écrivait-il à sa mère; mais le fond est l'espoir que, si mon examen était brillant, cela me donnerait peut-être un moyen d'être écouté en parlant pour toi. » « J'avais, écrivait-il encore, la fièvre depuis deux jours, dans la crainte de manquer le seul pauvre moyen de t'être utile. » L'examen fut brillant, mais le candidat s'appelait de Staël; son nom fut rayé de la liste.

Un morceau historique du plus haut intérêt, est la conversation de trois quarts d'heure qu'Auguste de Staël eut avec l'empereur Napoléon, au passage de celui-ci à Chambéry, en 1808. Il est impossible de ne pas être frappé de la fermeté pleine de dignité et d'adresse avec laquelle le jeune homme de dix-sept ans, sans s'écarter jamais ni du respect, ni des convenances, mais sans s'abaisser par la plus légère apparence de flatterie, sollicite la révocation d'exil de sa mère, et défend son grand-père contre l'empereur qui accusait M. Necker d'avoir fait la révolution et conduit le roi à l'échafaud; puis, qui ajoutait : « Enfin, au bout du compte, je ne dois pas me plaindre de cette révolution, puisque j'ai fini par attraper le trône. » Et, en disant cela, il regardait ces messieurs en souriant, et pas un d'eux ne souriait, ni n'ouvrait la bouche. Je regrette de ne pas rapporter ici toute cette conversation; car c'est un curieux spectacle que de voir le grand génie devant qui tremblait le monde, confesser ingénûment l'ombrage que lui cause l'influence d'une femme, et déclarer sa ferme volonté d'éviter une lutte qui l'irrite et le trouble. Mais la citation serait beaucoup trop longue; et, quoiqu'elle perde beaucoup à ne pas être reproduite dans son ensemble, contentons-nous de quelques passages.

« D'où venez-vous? — Sire, je viens de Genève. — Où est votre mère? — Elle est à Vienne, ou près d'y arriver. — Eh bien, elle est bien là; elle doit être contente; elle va apprendre l'allemand. — Sire, elle est là, loin de ses amis, de ses habitudes, de son pays, et je pourrais montrer à Votre Majesté, par les lettres qu'elle m'écrit dans l'intimité, combien elle est triste et malheureuse dans son exil. — Votre

mère est comme cela; elle n'est pas méchante : elle a de l'esprit, beaucoup d'esprit; mais elle n'est habituée à aucune espèce de subordination; elle a été élevée dans la confusion de la révolution, ou de la monarchie tombante.... Votre mère n'aurait pas été six mois à Paris, que je serais forcé de la faire mettre à Bicêtre ou au Temple; j'en serais fâché, parce que cela ferait du bruit; cela me nuirait un peu dans l'opinion. Ainsi, dites bien à votre mère que, tant que je vivrai, elle ne rentrera pas à Paris.... Le règne des brouillons est fini, il faut de la subordination; respectez l'autorité, parce qu'elle vient de Dieu. Vous êtes jeune, bien élevé, suivez une meilleure route; habituez-vous à la subordination; ne suivez pas ces mauvais principes. — Sire, si Votre Majesté me fait l'honneur de me trouver bien élevé, elle ne doit pas condamner les principes dans lesquels j'ai été élevé, et qui sont ceux de mon grand-père et de ma mère. — Eh bien! tenez-vous droit en politique; car je ne pardonnerai pas la moindre chose à tout ce qui tiendra à M. Necker. Que tout le monde se tienne droit en politique. — Alors, je suis revenu à lui parler de ton exil; il s'est levé de table; il est venu à moi, m'a pris doucement par l'oreille avec une espèce d'air de bonhomme, et il m'a dit : — Vous êtes bien jeune; si vous aviez mon âge, vous jugeriez mieux les choses; mais j'aime qu'un fils plaide la cause de sa mère. Votre mère vous a donné là une commission très-difficile, et vous vous en acquittez avec esprit. Je suis bien aise d'avoir causé avec vous; mais vous n'obtiendrez rien. Le roi de Naples m'a beaucoup parlé là-dessus, et cela n'a servi à rien. Si je l'avais mise en prison, j'en reviendrais; mais de l'exil, non. — Mais, Sire, n'est-on pas aussi malheureux loin de ses amis, de sa patrie, que si l'on était en prison? — Ah! ceci, ce sont des idées de votre mère; mais tout le monde comprend que la prison, c'est du malheur; et il n'y a que votre mère qui soit malheureuse, lorsqu'on lui laisse toute l'Europe.... — Comme je continuais à le presser sur ton exil, il m'a dit : — Mais, encore une fois, pourquoi votre mère veut-elle venir se mettre immédiatement à la portée de cette

tyrannie; car, enfin, vous voyez que je tranche le mot. Qu'elle aille à Rome, à Naples, à Vienne, à Berlin, à Milan, à Lyon; qu'elle aille à Londres, si elle veut faire des libelles; je la verrai partout avec plaisir; mais, Paris, voyez-vous, c'est là que j'habite, et je n'y veux que des gens qui m'aiment. Si je la laissais venir à Paris, elle ferait des sottises; elle me perdrait tous les gens qui m'entourent; elle me perdrait Garat; n'est-ce pas déjà elle qui m'a perdu le tribunat? elle ne pourrait se tenir de parler politique..... — Je voulus essayer de lui parler de la liquidation; je lui dis que j'allais à Paris pour m'en occuper; que c'était une dette sacrée. — Bah! sacrée! est-ce que toutes les créances sur l'État ne sont pas sacrées? — Oui, Sire; mais celle-ci est accompagnée de circonstances qui en font une chose à part.—Je ne sais pas trop bien tout cela; mais je ne veux pas m'en mêler; cela ne me regarde pas. Si les lois sont pour, cela va tout seul; s'il faut de la faveur, je ne m'en mêle pas, je vous serais plutôt contraire que favorable. »

Pendant les dernières années de sa vie, M. de Staël prit une part active aux travaux de plusieurs sociétés d'utilité publique, et entreprit de créer à Coppet un vaste établissement agricole, duquel il attendait, pour le pays, une grande amélioration morale, en même tems qu'un accroissement considérable de prospérité matérielle. « M. de Staël, dit la Notice, apportait au service des idées élevées auxquelles il se dévouait, une capacité dans la pratique, une connaissance nette et précise de tous les détails matériels de la vie, qui ne se trouvent pas souvent réunies à de hautes méditations et à un généreux enthousiasme. Il était ce que les Anglais appellent *a matter of fact man.* Les moyens d'exécution, les obstacles lui étaient très-bien connus, et en même tems sa pensée était toujours occupée des objets les plus élevés, du service de Dieu, et du bien de ses semblables. L'expérience des difficultés n'avait rien ôté à son zèle et à sa confiance dans le succès de la bonne cause; tout comme son esprit, naturellement sagace et même un peu sévère, n'ôtait rien à sa bienveillance universelle. »

Voici les matières que contient le premier volume des Œu-

vres de M. de Staël. Il est à regretter que, pour quelques-unes des pièces dont on va lire le titre, l'éditeur n'ait pas pris un soin que l'on ne devrait jamais négliger lorsque l'on publie des recueils de morceaux qui ont paru à diverses époques, celui d'indiquer la date exacte de leur première publication.

De la responsabilité des ministres et du projet de loi sur le mode de procéder dans les deux Chambres en cas d'accusation d'un ministre. — Du renouvellement intégral de la Chambre des députés. — Du nombre et de l'âge des députés. — Avertissement de l'éditeur des Œuvres complètes de Mme de Staël. — *Préface de l'éditeur des* Dix années d'exil, ouvrage qui fait partie des Œuvres inédites de Mme de Staël, publiées après sa mort. — *De l'arrêté du conseil d'État du canton de Vaud contre les chrétiens évangéliques désignés dans cet arrêté sous le nom de* Môniers. — *Arrêté.* — *Circulaire.* — *Des persécutions religieuses dans le canton de Vaud.* — *Pétition au grand conseil du canton de Vaud.* — *Rapport verbal fait par M. de Staël à l'assemblée générale annuelle de la* Société de la morale chrétienne, *le* 13 *avril* 1826, *au nom du comité pour l'abolition de la traite.* — *Documens relatifs à la traite des noirs.* — *Lettre à M. le président de la* Société de la morale chrétienne *sur la traite.* — *Préface de la traduction* du récit de laperte du bâtiment *le Kent.*

Les trois premiers de ces écrits sont des brochures politiques, dont l'intérêt survit aux circonstances qui les ont fait naître. *Aide-toi, Dieu t'aidera;* telle est, dit M. de Staël, dans le début de la première de ces brochures, la devise de la liberté. M. de Staël vivait encore, lorsque cette laborieuse devise, que sa vertu toute pratique savait apprécier, a été proclamée avec honneur dans chaque village, et lorsqu'elle a été inscrite, comme mot de ralliement, sur les bannières d'une de ces associations salutaires qui désormais sont irrévocablement naturalisées en France, et qui ont rivalisé de dévoûment, quand il a fallu déjouer les complots du ministère déplorable.

Renouveler la Chambre des députés, non plus par élections partielles, mais intégralement; augmenter le nombre

des députés, alors de 258; retrancher du nombre des conditions d'éligibilité toute limitation d'âge, étaient, aux yeux de M. de Staël, des besoins impérieux, qu'il y avait urgence de satisfaire. Il a exposé son opinion à cet égard avec beaucoup de sagacité et une grande force de logique, en même tems qu'il a réclamé d'autres améliorations à notre droit constitutionnel, telles que l'initiative par les membres des Chambres, la publicité des séances de la Chambre des pairs, le vote public, surtout en matières d'élections, etc., etc.

Deux des souhaits de M. de Staël sont accomplis : le nombre des députés a été porté de 258 à 430, et le renouvellement intégral a été substitué au renouvellement partiel. Ce sont deux conquêtes que je crois précieuses; car j'adhère entièrement à l'opinion de M. de Staël sur leurs avantages politiques. Deux mauvaises lois, justement impopulaires, celle du 29 juin 1820, sur le double vote, et celle du 9 juin 1824, sur la septennalité, nous les ont données. Une objection redoutable s'opposait à ces améliorations; et, quoique surmontée ces deux fois là, elle demeure plus forte et plus puissante que jamais, contre ceux des progrès constitutionnels auxquels elle fait encore obstacle. On voit, de suite, qu'il s'agit du besoin d'inviolabilité de la Charte de 1814.

Cette objection, M. de Staël l'a traitée, je ne dirai pas trop lestement, car ce mot siérait mal à une discussion aussi complètement grave que la sienne, mais trop sincèrement, trop sensément. Ceci a besoin d'explication.

M. de Staël a été préoccupé de l'idée, fort raisonnable d'ailleurs, qu'aucune loi, faite de main d'homme, ne peut demeurer immuable, et que la législation doit, comme le reste de l'humanité, se tenir en progrès. Il cite à ce sujet le passage suivant de sa mère : « Si l'on voulait mettre en système les révolutions, on ne pourrait pas mieux s'y prendre qu'en déclarant immuables les formes du gouvernement; car, si le gouvernement d'un pays ne veut participer en rien à la marche des choses et des hommes, il sera nécessairement brisé par elle. Est-ce de bonne foi que l'on peut de-

mander si les formes des gouvernemens d'aujourd'hui doivent être en accord avec les besoins de la génération présente, ou de celles qui n'existent plus ? »

Or, en ne considérant la Charte que comme une loi organique destinée à mettre, le mieux possible, la constitution de l'état en jeu et en exercice, on arrive sans difficulté, à conclure que, l'utilité d'un amendement à la Charte une fois démontrée, la raison commande de l'admettre.

C'est là traiter beaucoup trop raisonnablement et la Charte elle-même, et surtout l'état du pays.

La Charte a été, avant tout, et par-dessus tout, une transaction, un traité d'alliance. La France, telle que la révolution et l'empire l'avaient faite, et la restauration qui, pour la plus grande partie de la génération française, arrivait comme une étrangère, se sont trouvées en présence, en 1814. Le Sénat, qui avait rendu ridicule son nom de *Conservateur*, stipula une constitution, en se portant fort pour la France; ses paroles résumaient, à très-peu de choses près, le vœu national; mais elles passaient par un organe que les servilités de l'empire avaient discrédité. L'émigration restaurée présenta aussi, de son côté, ses prétentions. Elles se manifestèrent dans d'innombrables brochures, parmi lesquelles celle que M. de Villèle a publiée à Toulouse, est devenue historique, grâce à la fortune politique faite depuis par son auteur. Elles se montrèrent aussi dans la pièce attribuée à M. Ferrand, et dans laquelle des ducs et pairs, et membres du parlement de Paris, protestaient contre la suppression de cette Cour; cette pièce, imprimée en octobre 1814, par le *Morning-Chronicle* et le *Statesman*, a été reproduite par M. Isambert, dans l'appendice au Bulletin des Lois, p. 434 de son *Recueil des lois et ordonnances*, volume de 1817. La royauté vint, entre toutes ces prétentions rivales, interposer sa puissante médiation. On ne savait où était le législateur; une discussion publique entre tant d'intérêts divers était si difficile et si chanceuse, qu'elle n'était même pas souhaitable. Louis XVIII prit en main la dictature législative, s'éclaira par les avis d'une commission qu'il forma lui-même; et de là sortit la

Charte constitutionnelle, imparfaite sans doute, mais qui suffit pour conserver les droits de tous, et à laquelle la France entière a eu le bon sens de s'attacher fortement, malgré ses imperfections. Une origine, approuvée de tous, ne pouvait alors être donnée à la Charte, puisque la constitution même était en question, et puisque le débat, qui paraissait insoluble à cette époque, consistait précisément à savoir où résidait légalement le pouvoir constituant. Le fait seul pouvait trancher ces difficultés; il a été proclamé par la sagesse de Louis XVIII. Vainement le parti que M. de Polignac représentait a protesté et a signalé sa répugnance envers la Charte en apportant autant qu'il a pu des délais à lui prêter serment d'obéissance; vainement la protestation armée des cent jours a remis en question l'alliance; force et succès sont demeurés transaction de 1814.

La Charte ne s'est pas faite, comme se font les lois; et, aussi, est-elle toute autre chose. Transaction entre les prétentions opposées des partis, elle doit être exécutée comme une convention, comme un pacte. Il se peut bien que toutes les opinions, dans leur rigueur logique, y souhaitent quelques autres dispositions; mais le propre d'une transaction n'est pas de donner complet gain de cause à l'une des parties qui a transigé. Son essence est de reposer sur des sacrifices mutuels qu'il faut respecter, non pas comme le meilleur état de choses possible pour chacun pris à part, mais comme une convention dont l'observation scrupuleuse et absolue est sacrée, et qui deviendrait nulle pour toutes les parties contractantes, si une seule d'entre elles venait à bout de s'en affranchir. S'il n'y avait plus de Charte il n'y aurait plus de royauté : malheur alors à la France! car son organisation politique toute entière redeviendrait en question.

Ce caractère de transaction qui appartient à la Charte, M. de Staël l'a indiqué; mais il ne nous paraît pas qu'il lui ait donné assez de prépondérance.

« La Charte, dit-il, se compose de trois parties distinctes : 1° elle reconnaît des intérêts. Comme telle, c'est un traité entre des forces existantes, sur lequel repose la paix pu-

blique ; 2° elle consacre des droits, et c'est de ces droits que dérivent toutes nos institutions politiques; 3° enfin, elle fait des réglemens pour faciliter et diriger l'exercice de ces droits. Or, ces réglemens sont destinés, par leur nature même, à être modifiés sans cesse, d'après les lumières de l'expérience, et selon les changemens que le cours des années amène dans la nation. »

M. de Staël se fait une objection en ces termes : « N'est-il pas dangereux de donner aux factions qui pourraient arriver au pouvoir l'exemple d'une atteinte portée à la Charte? Puis, il répond : « Il faut avoir bien peu d'idée des passions humaines, pour se figurer qu'un parti, animé par le combat, et fier de la victoire, se laisse arrêter par des délicatesses de ce genre. » M. de Staël n'a pas prévu le cas bizarre où arriverait au pouvoir un parti battu dans le combat. Pour ces vainqueurs-là, il n'y a de salut possible que si le pays tout entier leur inspire une terreur salutaire, en leur disant d'une voix haute et ferme : respectez la Charte, comme nous-mêmes la respectons ; respectez-la tout entière : sinon, la paix est rompue, et advienne alors ce que pourra !

Est-ce à dire qu'il faut à jamais renoncer à toute amélioration de notre Charte? Non, sans doute. Mais il faudra, comme dans toute transaction, que la modification, pour être valable, soit consentie unanimement par les parties qui ont contracté ou ratifié, du moins par une exécution non contestée. Nous en avons vu quelques exemples : l'augmentation du nombre des députés; la précieuse substitution du renouvellement intégral au renouvellement fractionnaire ont été achetées fort cher; mais ce sont là, pour toutes les opinions, des conquêtes qu'il faut conserver, et que leur utilité fera vivre, alors même que disparaîtront les passeports qui leur ont été donnés; alors que le double vote cessera d'offenser l'opinion, et que la septennalité, réduite dans des bornes plus raisonnables, sera changée contre la quinquennalité, seule en rapport avec la disposition originaire à laquelle la Charte s'était arrêtée.

Lorsqu'en 1819, quelques amis de M. de Staël ont figuré parmi les dépositaires du pouvoir, ce fut, de leur part, une des fautes qui les affaiblit le plus contre les intrigues de cour que l'annonce de plusieurs projets destinés à améliorer la Charte. L'occasion d'améliorer avait été perdue, lorsque l'ordonnance du 5 décembre 1816, rétrogradant sur un chemin dans lequel l'ordonnance du 13 juillet 1815 avait avancé, déclara qu'aucun article de la Charte constitutionnelle ne serait revisé. Ici se rencontre un résultat digne de remarque. L'ordonnance du 5 septembre, victoire éclatante du parti progressif sur le parti rétrograde, retarde et arrête les progrès du droit constitutionnel; et des deux lois du double vote et de la septennalité, qui semblaient devoir porter à ce droit une blessure mortelle, sort, pour lui, une amélioration inespérée. Tant il est vrai que la puissance humaine est impuissante; et qu'à notre insu le bien naît du mal, ou le mal du bien, suivant des lois dont le secret nous échappe!

Ce que maintenant la sagesse commande, c'est d'attendre du tems les améliorations. Lorsque le pouvoir viendra aux mains des hommes qui veulent favoriser la marche progressive de la civilisation, ni les lacunes à remplir, ni les obstacles à faire disparaître, ni les complications à simplifier ne leur manqueront. Qu'ils se tournent avec patience vers mille projets tout aussi pressés, tout aussi utiles que celui de quelques modifications à la Charte. Il y a bien d'autres choses à faire qu'à reviser et retoucher sans cesse la lettre de la constitution. Telle qu'elle est, elle suffit à la liberté. Encore quelques jours, et la fidélité de la France à ne se départir en rien des clauses de ce traité d'alliance aura mis fin à ces saturnales dont nous sommes les témoins, et pendant lesquelles une faible minorité parlementaire est venue audacieusement s'asseoir au gouvernail de l'État.

Le recueil des œuvres de M. de Staël offre l'indication d'un grand nombre d'améliorations dans notre droit constitutionnel, qui ne sont pas repoussées par la redoutable fin de non-recevoir devant laquelle je viens de dire qu'il faut s'arrêter.

Voici, à cet égard, un morceau fort remarquable, où les absurdités du règlement de notre Chambre des députés sont mises en saillie d'une façon piquante. Je suis sûr qu'à la faveur de l'utilité de cette citation, l'on me pardonnera sa longueur :

« Les séances de notre Chambre des députés s'ouvrent par la lecture du procès-verbal de la veille... Ici, double perte de tems, et par la longueur inutile de cette lecture, et parce qu'il suffit d'un amour-propre pointilleux qui trouve que les secrétaires ont mal rédigé sa pensée, pour que la discussion s'engage sur un mot, et que l'ordre du jour reste en souffrance... Vient ensuite un rapport de la commission des pétitions. Ici, un, deux, trois orateurs montent successivement à la tribune et exposent que M. un tel demande à épouser sa belle-sœur; qu'un autre réclame un impôt sur les chiens de luxe; qu'un troisième fait part à la Chambre d'un plan tout nouveau d'administration et de finances, et qu'il y a du bon sens dans ses idées; qu'un quatrième désire obtenir le ruban de la légion d'honneur; qu'un cinquième propose de décerner au feu roi le surnom de Bien-Aimé, etc., sur quoi la commission demande gravement l'ordre du jour, d'après le motif que S. M. a déjà reçu de ses peuples celui de Désiré; et la nation la plus spirituelle, la plus sensible aux moindres nuances des ridicules, écoute patiemment, depuis dix ans, de pareilles pauvretés, sans réfléchir que la vie humaine est trop courte pour gaspiller ainsi le tems d'une assemblée délibérante. Lorsque l'objet des pétitions est plus sérieux, les conséquences de notre système ne sont guère plus satisfaisantes : car le renvoi aux ministres, le dépôt au bureau des renseignemens et l'ordre du jour, ne sont pour la pétition que trois genres de mort, plus ou moins honorables...

» On annonce une communication du gouvernement : la porte s'ouvre, et un ministre ou un commissaire du roi s'avance, précédé de deux huissiers, monte à la tribune, et y donne lecture d'un long exposé de motifs, véritable préambule du rescrit d'un empereur romain; comme si, dans un

gouvernement libre, le meilleur exposé d'une mesure législative n'était pas le discours même des auteurs de la mesure, et leurs réponses aux objections de ses adversaires! Ici, d'ailleurs, encore une perte de tems. Pourquoi débiter à la tribune un travail composé à loisir, corrigé, mis au net, et qu'il serait si naturel d'envoyer tout de suite au *Moniteur*, où chaque député pourrait le lire plus à son aise, et avec plus d'attention?....

Le projet de loi est présenté : que va-t-il en advenir? On le renvoie dans les bureaux... Il semble qu'il n'y ait que deux manières de décider une question; la raison ou la force : notre réglement, d'accord avec le juge Bridoye, en a imaginé une troisième, et c'est le hasard. Il peut arriver, en effet, que les députés soient distribués de telle manière dans les bureaux, que l'opinion qui est en majorité dans l'assemblée se trouve en minorité dans la commission... Il peut arriver aussi, et particulièrement dans une question d'intérêt local, que tous les députés instruits des faits et capables d'éclairer la discussion soient concentrés dans le même bureau, en sorte que, sur neuf membres de la commission, il n'y en ait qu'un seul qui sache même ce dont il s'agit.

» Mais cette commission, de quoi va-t-elle s'occuper? A-t-elle été instruite, par un débat antérieur, des difficultés qu'il importe de résoudre? Est-elle chargée d'un de ces travaux spéciaux de recherche ou de rédaction qui se font mieux autour d'un tapis vert, qu'au milieu des passions de la Chambre, tandis qu'au contraire les grands traits d'une mesure législative ne peuvent se prononcer que dans la discussion générale? A-t-elle pouvoir de faire connaître des témoins et de constater des faits? En aucune façon; que fera-t-elle donc? Elle se réunira; elle causera, elle sera en butte aux intrigues des partis et aux sollicitations du ministère; des semaines s'écouleront, avant qu'une majorité se déclare dans son sein; enfin, elle nommera un rapporteur, qui, en plus ou moins de tems, suivant la facilité dont il sera doué, viendra présenter à la Chambre le résultat de son travail. Et ce travail ne sera, le plus souvent, qu'un recueil de généralités, où des dépu-

tés étrangers à la question, et qui, naturellement, devraient garder le silence, iront puiser quelque idée qui leur permette de faire un discours. Pendant tout ce tems, la Chambre est restée oisive.

» A la présentation du rapport, nouvelle perte de tems. Le député qui en est chargé s'épuise à lire à la tribune un long résumé que personne n'écoute; car il serait plus raisonnable d'employer sa matinée à toute autre chose, et d'attendre l'impression du rapport, pour le méditer à tête reposée.

» Cette lecture finie, des deux côtés de la chambre s'élancent vers le bureau des députés qui viennent s'assurer le privilége de parler *pour*, *contre* ou *sur* la proposition ministérielle. Les plus agiles et les plus robustes obtiennent les premiers rangs; d'autres, moins heureux, se contentent d'un vingtième, d'un trentième, peut-être d'un quarantième et cinquantième tour. Savent-ils ce qu'ils auront à dire, quand leur tour viendra? Savent-ils si les argumens qui se présentent à leur esprit n'auront pas été dix fois réfutés, avant que ce tour vienne? Savent-ils si les débats ne changeront pas leur façon de penser? nullement. Mais, n'importe; ils auront le plaisir de parler, ou du moins ils auront fait preuve de bonne volonté; et, si la clôture leur ferme l'accès de la tribune, ils imprimeront ce qu'ils auraient pu dire, dans le cas où la discussion serait arrivée jusqu'à eux, et que leur opinion fût restée la même.

» La discussion générale commence, et c'est ici que les discours écrits, en mettant sur le même niveau le talent et la médiocrité, entraînent des lenteurs au-delà de toute mesure. Tel homme, doué de bon sens, mais dépourvu de talent oratoire, qui, si ces lectures étaient interdites, se réserverait pour donner en peu de mots quelques conseils utiles, lors de la discussion des articles, ne résiste pas à voir imprimer dans le *Moniteur* un morceau de sa façon, ou de celle de quelque ami charitable.

» Ce ne serait rien encore, si tous ces discours étaient lus à la place qui leur convient; mais l'usage d'appeler alternative-

ment les orateurs inscrits pour et contre le projet, et celui d'accorder la parole aux ministres, toutes les fois qu'ils la demandent, donnent souvent à la discussion le caractère le plus incohérent.

» Tel orateur a écrit un discours en réponse à un de ceux qui ont été prononcés la veille : mais, le lendemain, il en survient un autre qui change entièrement la question. Quel parti prendra notre orateur? Sacrifiera-t-il l'enfant de ses veilles? Ce serait trop cruel. Il improvisera quelques phrases pour coudre son discours, tant bien que mal, à celui qui l'a précédé. Puis, tirant son papier de sa poche, il lira des réflexions qui ne répondent plus à rien, et qui jettent un froid mortel sur la séance. Tel autre, au contraire, s'excusera naïvement de monter à la tribune, parce qu'il aura oublié son opinion dans le tiroir de son secrétaire, ou dans la poche de sa redingote. En vérité, je ne sais pourquoi l'on nous accuse d'une vivacité turbulente : ce qui me confond, au contraire, c'est notre patience. Jamais on n'obtiendrait d'une assemblée d'Américains ou d'Anglais d'écouter jusqu'au bout une si longue série de dissertations écrites, dont la monotonie n'est coupée que par des interruptions et des invectives.

» La discussion des articles suit immédiatement celle de l'ensemble de la loi, en sorte que ces deux discussions n'en forment réellement qu'une seule. Ici, les discours écrits deviennent plus rares, et les débats acquièrent plus de mouvement et d'intérêt. Mais nouvel inconvénient; après avoir consumé de longues journées dans des lectures inutiles, c'est séance tenante, et au milieu des passions irritées, qu'il faut imaginer des amendemens à l'improviste; d'où résulte que, la plupart du tems ils sont mal conçus et mal rédigés. Et le fussent-ils bien, on y gagnerait peu de chose; car le reste de la loi succédant sans intervalle à la discussion des articles, on n'a pas eu le tems de la revoir dans son ensemble, et d'examiner si des amendemens, raisonnables en eux-mêmes, ne rendent pas absurde une loi dont ils dérangent l'économie.....

» Arrivé au dernier terme de la discussion, il ne reste plus

qu'à aller au scrutin, puisque telle est notre manière de compter les voix; et ici, du moins, il semble qu'il n'y ait plus de perte de tems à redouter; point du tout. Les formes de l'appel nominal et du dépouillement du scrutin sont telles que l'on trouve encore moyen d'employer plus de trois-quarts d'heure à une opération qui se ferait en dix minutes, si l'on adoptait les boîtes à scrutin dont on se sert en Angleterre, dans les clubs où le vote secret est en usage. Et supposez que l'appel nominal soit réclamé sur plusieurs articles d'un projet de loi, ce qui peut fort bien arriver, des journées se passeront à compter des boules blanches et des boules noires. Ce serait trop, fussions-nous assurés de la vie des patriarches.

» Mais le jour ne viendra-t-il jamais, où, secouant une timidité déplorable, nos députés seront fiers de produire leur opinion à la face de leur pays, et où, loin de se cacher derrière le voile d'un vote secret, voile pourtant bien facile à soulever, ils prendront soin, comme en Angleterre, de faire publier la liste de la majorité et de la minorité dans toutes les questions importantes? — En France, allez-vous me dire, le vote public serait trop favorable au pouvoir. — Dans le premier moment, peut-être; à la longue, j'en doute fort. Quelle liberté serait-ce donc que celle qui n'aurait d'autre ambition que d'escamoter quelques lois à l'aide d'une arme mystérieuse, sans jamais parvenir à former des hommes et des citoyens! »

Cette citation, qu'il serait fort désirable que tous nos députés pussent lire, m'a pris, sans que je le regrette, la place que je comptais consacrer à une analyse des *Lettres sur l'Angleterre*, desquelles elle est extraite, et qui forment le troisième volume des Œuvres de M. de Staël. C'est peut-être, au reste, celui de ses ouvrages qui a été le mieux connu et le plus souvent apprécié. (Voy. *Rev. Enc.*, t. XXXII, p. 74.) On s'accorde à y reconnaître beaucoup de sagacité d'observation, unie à une rare justesse d'exposition. La *Notice sur M. Necker*, qui remplit le second volume, se recommande aussi par plus d'un genre de mérite. Une vive admiration filiale, une profonde sympathie pour des qualités morales dont plusieurs étaient

communes entre le biographe et son héros, laissent place à une impartialité d'autant plus remarquable qu'elle n'a été ni cherchée, ni connue peut-être, par l'auteur, dont la raison était assez forte pour juger ce qu'il aimait. C'est le même bon sens que dans M. Necker, le même goût pour la vertu pratique, la même direction politique, décidée à ne relever que du juste, mais à ne rien négliger de l'utile, quand le juste y peut trouver à gagner; c'est le même respect pour la sainteté du devoir, la même confiance religieuse, avec moins de susceptibilité contre de petites blessures et moins de faiblesse devant l'opinion. L'exposition des opérations financières de M. Necker et de ses mesures administratives est tracée, dans cette Notice, avec une netteté parfaite.

M. de Staël avait hérité d'un de ces noms glorieux qu'il est bien difficile de porter. Il en a maintenu l'honneur, à force de raison et de vertu.

Charles Renouard.

Histoire de Russie et de Pierre-le-Grand; par le général comte de Ségur, auteur de l'*Histoire de Napoléon et de la Grande Armée pendant l'année* 1812. *Deuxième édition* (1).

Essai d'une statistique générale de l'empire de Russie; par J.-H. Schnitzler (2).

Quand M. de Ségur publia son histoire de Napoléon et de la Grande Armée, il n'y eut pas dans le monde littéraire assez d'éloges pour la pompe et l'harmonie de son style, la vivacité

(1) Paris, 1829; Baudouin, rue de Vaugirard, n° 17. In-8° de près de 600 pages, avec carte et portrait; prix, 6 fr.

(2) Paris, 1829; Levrault; Saint-Pétersbourg, Brief. In-12 de 600 pages; prix, 6 fr.

de ses descriptions, et ce mélange d'enthousiasme, de douleur et de fierté qui faisait battre les cœurs, tout remués encore, après douze ans, au souvenir de ce grand désastre. Néanmoins, cette belle composition n'était pas irréprochable : on y remarquait une forme de narration souvent capricieuse et désordonnée, quelque penchant à l'enflure et à l'exagération, un abus fréquent des mouvemens oratoires : si l'on pardonnait, en faveur d'un tel sujet, cette profusion d'images, cette couleur d'oraison funèbre, on pouvait aisément pressentir que ce système, appliqué à d'autres ouvrages et n'ayant plus les mêmes excuses, n'aurait pas non plus le même succès. Car l'histoire, quoi qu'on fasse, ne saurait être, de nos jours, une épopée ni une harangue académique ; mais une œuvre grave et philosophique, qui, sans exclure la poésie, n'en affecte pas les dehors, la saisit au passage ; quand elle jaillit du fonds même des choses, et ne la superpose pas à tous ses récits, comme une sorte de *laissez passer* pour la raison et la science. M. de Ségur, en écrivant l'histoire de la Russie et de Pierre-le-Grand, a trop cherché les effets dramatiques, et, voulant être éloquent à chaque page, est quelquefois devenu rhéteur : ce qui donne à son livre un air de parenté avec ces panégyriques, ces annales brillantées et déclamatoires, qui, sous la plume de Pline ou de Florus, charmaient la décadence de Rome. Nous ajouterons que, de cette faute de goût, résulte un autre inconvénient : c'est de répandre dans l'esprit du lecteur quelques doutes sur la profondeur des recherches de l'historien : car, à voir cet éclat tout extérieur, cette abondance d'ornemens, on est naturellement disposé à croire que le fonds a été sacrifié à la forme, et qu'un auteur aussi élégant, aussi spirituel, n'a pu prendre la peine de se faire antiquaire, érudit, et condamner sa vive imagination à l'étude aride des ukases des tzars et des chroniques des monastères.

Il serait injuste cependant de juger le travail de M. de Ségur d'après cette première impression : s'il ne paraît pas être remonté jusqu'aux sources mêmes de l'histoire de Russie, et

avoir interrogé les monumens originaux, il possède du moins une connaissance parfaite des ouvrages récemment publiés en Europe sur ce sujet. Nous regretterons seulement, qu'en réunissant avec une singulière habileté les documens épars dans le célèbre Karamzine, Lévesque, et une foule de mémoires, il ne les ait pas soumis à une critique plus sévère, et se soit borné généralement à reproduire les systèmes de ses devanciers. Ainsi, la question vitale de l'origine de l'empire de Russie, tel qu'il existe aujourd'hui, cette question, à laquelle les prétentions présumées des tzars donnent une si haute importance, M. de Ségur ne l'a pas entrevue, ne l'a pas discutée, et l'a omise par négligence, comme Karamzine l'avait omise par adulation.

Il semble singulier, au XIXe siècle, et parmi les graves intérêts qui préoccupent l'Europe, de venir soulever une querelle d'érudit, de se demander si l'empire de Nicolas Ier est bien le même que celui de Ruric et de Vladimir, le représentant de la race slave dans le monde; si, vers le XIIIe siècle, une invasion oubliée de Tatars n'a pas rompu cette chaîne qui liait les populations slaves à la dynastie de leurs rois russes; enfin, si la Russie actuelle a droit de réclamer, comme son domaine et son patrimoine, la souveraineté des diverses branches de la grande famille qui couvre presque tout le nord de l'Europe. C'est, en effet, à cette réunion, que semble tendre aujourd'hui la politique des tzars.

Tandis qu'à l'orient leurs armées quittent à peine Erzeroüm observent Téhéran, et font trembler l'Inde britannique; du côté de l'Europe ils convoitent la Gallicie, et réclameront demain la Hongrie et la Bohème. Car ces provinces sont habitées par des populations slaves; et, si la Russie est aujourd'hui la monarchie slave par excellence, n'est-il pas juste qu'elle rattache enfin à elle tous les rameaux sortis du même tronc? Encore quelques années, peut-être, et nous verrons discuter cette question sur les champs de bataille. En attendant, il n'est pas inutile de rappeler, quel que puisse être le succès futur des prétentions de la Moscovie, que cet empire avait

cessé d'être slave depuis le XIIIe siècle; qu'il avait perdu jusqu'au nom de Russie; que, s'il pèse maintenant sur une partie de cette race, c'est par droit de conquête, et que son titre à l'occupation de la Lithuanie et *des Russies*, n'est pas plus sacré que celui de la Prusse et de l'Autriche à la possession du grand-duché de Posen et de la Gallicie.

Au commencement du IXe siècle, quatorze tribus slaves vivaient sur le territoire qu'occupent aujourd'hui les gouvernemens de Nowgorod, de Pskoff, de Vitebsk, de Tchernigof, de Kief, de Pultava, etc. : au delà de l'Oka et du Wolga, dans les gouvernemens actuels de Vladimir, de Moscou, de Kostroma, on rencontrait des peuples étrangers aux Slaves, n'ayant avec eux ni origine, ni langue, ni mœurs communes, et qui restèrent long-tems païens et indépendans. Les villes slaves avaient des institutions démocratiques : Nowgorod, puissante par son commerce, sa liberté et le courage de ses habitans, était la reine des cités, et l'on disait d'elle : « Qui oserait s'attaquer à Dieu et à Nowgorod-la-Grande ? » Mais Ruric et les Varègues-Russes vinrent de Scandinavie, cherchant du butin ou des terres : ces barbares, mieux armés et mieux disciplinés que les Slaves, en triomphèrent, et s'établirent à Nowgorod et dans les villes voisines. On connaît mal les détails de leur conquête. Enhardis par le succès, ils rêvent d'abord la possession de Constantinople; et, pour se rapprocher de ce but de leurs efforts, transportent leur capitale à Kief, puis un instant à Péreyaslavetz, dans la petite Bulgarie. Pendant cette période, la Russie méridionale est pour eux un camp, plutôt qu'une patrie. Mais, du jour où Constantinople leur a fait don du christianisme, la civilisation commence à faire quelques progrès parmi eux : Kief étale dans ses murs les pompes de l'Orient; les Russes s'attachent au sol qu'ont ravagé leurs pères; ils se mêlent, se confondent avec les indigènes, forment avec eux un même peuple, et la monarchie slavo-russe naît réellement, au XIe siècle, sous les auspices d'Iaroslaf-le-Grand.

Plusieurs causes ont empêché cette monarchie de se déve-

lopper en toute liberté, et de prendre rang en Europe : c'est la division des principautés entre les fils des souverains, l'indocilité des Slaves, sans cesse agités par leurs souvenirs républicains, et surtout l'invasion des Tatars. Ces causes étant parfaitement résumées dans la rapide analyse de M. de Ségur, nous nous contentons de les noter en passant. Un seul fait est important à constater ici : la dissolution de l'État slavo-russe au XIIIe siècle, et la création d'une monarchie nouvelle, qui n'eut rien de commun avec la première, pas même le nom, et, jusqu'à Catherine II, s'appela *Moscovie*.

Au commencement du XIIe siècle, un des plus grands princes de l'ancienne Russie, Vladimir Monomaque, soit désir d'étendre aux tribus païennes le bienfait de la civilisation, soit envie d'assurer à sa famille un trône qui fût à l'abri des tourmentes populaires, fonda au nord-est de la Russie la première colonie slave, sous le nom de Vladimir-sur-Kliazma. Cette principauté, où s'éleva plus tard Moscou, échut en apanage à un fils cadet de Vladimir, Georges Dolgorouky : elle se nomme alternativement, dans les chroniques, duché de Vladimir ou de Souzdal.

Souzdal, fondée au milieu des déserts, entourée de hordes sauvages, peuplée d'habitans étrangers au nom comme aux mœurs des Slaves, n'était, dit Karamzine, qu'un triste lieu d'exil. Il y avait loin de là aux délices de Kief, cette antique capitale des grands princes, à ces bazars, où s'entassaient les marchandises de l'Orient, à ces somptueuses églises où le luxe des ornemens et la pompe des cérémonies rappelaient la pieuse Byzance. Dans son apanage, dit Karamzine, Georges ne voyait qu'un ciel rigoureux, des déserts incultes, d'épaisses forêts : sa vie se consumait en pénibles efforts pour civiliser ses nouveaux sujets et les instruire au christianisme : puis, pour tromper ses regrets, il bâtissait des villes auxquelles il imposait les noms usités dans la Russie méridionale. Conquérir Kief et les villes opulentes du sud, devint le but constant de sa politique, et il fut heureusement secondé par les circonstances! Kief et le titre de grand prince, réclamés

par deux branches rivales de la famille de Ruric, les descendans d'Oleg et ceux de Vladimir, étaient alors le prix d'une bataille gagnée : et chaque jour se dissolvait le lien qui avait rattaché à ce centre commun les diverses branches de la monarchie slavo-russe. Georges était fort de l'appui des tribus barbares qui l'entouraient, et de l'alliance des princes de Mourom et de Rézan ; il était sûr de son peuple qui, peu soucieux de la liberté slave, ignorait, dit Karamzine, jusqu'au nom de sédition, ne se permettait ni de juger, ni de changer ses maîtres, leur obéissait avec zèle et combattait bravement pour eux. Georges vint donc attaquer Kief à son tour, et y fut proclamé grand prince, en 1155. Mais il ne fit que passer sur ce trône. Son fils, André Bogoloubsky alla plus loin : il prit Kief, et dans la crainte de ne pouvoir la garder, voulut n'y pas laisser pierre sur pierre : il livra cette riche métropole de la Russie à un pillage de huit jours ; et telle fut l'avidité de ses soldats, qu'ils enlevèrent les saintes images, les ornemens sacerdotaux, et jusqu'aux cloches des églises. De ce jour, la grande principauté slavo-russe fut détruite, ses débris abandonnés au premier occupant, la civilisation naissante écrasée par la barbarie, Souzdal mis à la place de Kief. Car de Souzdal, Bogoloubsky voulait faire le siége d'un nouvel empire : mais les révoltes de sa famille, les résistances de l'altière Nowgorod et sa mort violente, le prévinrent dans l'accomplissement de ce projet. Après lui, personne ne s'éleva, qui pût continuer son œuvre ; et quand vint le débordement des Tatars, Souzdal succombait sous les efforts des dissensions intestines, comme Kief avait succombé sous les armes de Souzdal.

Ainsi, au XIIIe siècle, l'État slavo-russe n'existait plus : car, encore une fois, Souzdal, ennemie acharnée de Kief, n'était pas la Russie : et pour apprendre la destinée des restes de cet empire, il faut interroger les annales de deux puissances qui apparaissent alors pour la première fois sur la scène politique : nous voulons parler de la Gallicie, ou royaume de Russie, et de la Lithuanie.

La Gallicie, ou Russie-Rouge, alternativement soumise aux Polonais et aux Russes, assujettie un instant aux Hongrois, vers le tems de la prise de Kief, obéissait à Daniel, aussi descendant de Ruric, lorsque les Tatars de Gengiskan vinrent mettre fin aux querelles des princes russes en les confondant dans un même esclavage. D'ailleurs, les Tatars ne firent que ravager et soumettre au tribut l'ancienne Russie. Le siége de leur domination fut la Moscovie, c'est-à-dire, Souzdal et les contrées voisines. Daniel profita de cette révolution pour occuper ce qui restait de la brillante Kief, prendre le titre de roi de Russie, et s'ériger ainsi en représentant de la grande principauté slave. Mais, au milieu de ces peuples agités en tout sens, et jetés chacun hors de ses limites, les royaumes s'élevaient un jour, pour disparaître le lendemain. Le sceptre de la Gallicie, vers le milieu du XIVe siècle, passa, par droit d'héritage aux mains des Piasts de Pologne. Mais déjà une partie de ce royaume avait changé de maîtres : elle était devenue lithuanienne.

Qu'était-ce donc que la Lithuanie? D'où venait ce peuple qui s'élève, comme par enchantement au XIVe siècle, pour conquérir le Nord, brille un instant, puis se confond avec la Pologne qui l'entraînera dans sa ruine? La Lithuanie, c'était la Samogitie actuelle, plus un petit territoire perdu entre la Prusse, la Podlaquie, la Livonie et plusieurs peuples slaves. C'était une aggrégation de Prussiens, de Podlaques, tribus de la même origine que les Samogitiens et surtout de Slaves, fuyant le despotisme des Tatars. Mais, quand tout s'écroulait autour de lui, un grand homme vint à naître chez ce peuple, Gédymin : ce héros mit au monde, pour ainsi dire, un nouvel État slavo-russe; vainqueur des Tatars, libérateur de la Russie méridionale, il reçut l'hommage des descendans de Ruric, épars dans l'ancienne Russie, rallia sous une même domination toutes les tribus slaves, et prit Kief, redevenue la capitale d'un puissant empire. Sous lui et ses successeurs Olgierd et Vitold, se forma, de nouveau, la grande confédération slave et le dialecte de la Russie-Blanche

(gouvernemens de Minsk, de Smolensk, de Polotsk) devint la langue politique et administrative de l'État lithuano-russe. On sait comment le grand duché lithuanien, fondé par la victoire, s'allia plus tard librement avec la Pologne, sous les auspices d'Hedevige et de Jagellon. Ainsi, au commencement du xve siècle, le roi de Pologne, maître de la Gallicie par droit de succession, de Kief et de l'empire de Ruric par l'union de la Lithuanie, était le véritable représentant de la race slave dans le monde. Car cette couronne, il ne la tenait pas de la force et de la conquête, mais du consentement unanime de toute la confédération slave. Quant à la Moscovie ou grand duché de Souzdal, elle était alors pleinement étrangère à l'ancienne Russie : sa population, amas confus de Tatars, d'émigrés slaves, de Mériens, d'Ostiaks, de Petchores, etc., avait désappris les mœurs, les habitudes, le nom même des Slaves : abrutie par le despotisme de ses princes, et de ses conquérans mogols, perdue pour les lumières et la civilisation, elle échangeait peu à peu son idiome primitif, contre le moscovite, dialecte corrompu du slavon, et d'où, plus tard, sortit le russe actuel : sans doute, dans ces élémens discords, il y avait le germe d'un grand peuple, de cet empire qui, maintenant, confine à Tauris d'une part, à Berlin de l'autre; mais ni ce peuple, ni cet empire ne constituaient la monarchie de Ruric. Vainement Pierre-le-Grand, quand il eut repoli, et façonné de ses puissantes mains la Russie actuelle, se couronna lui-même empereur de toutes les Russies qu'il ne possédait pas; vainement, en 1763, Catherine II obligea la diète de Pologne à lui reconnaître le titre d'impératrice de toutes les Russies, et à accorder à ses Moscovites le nom de Russes : cette espèce de baptême politique, arraché par la force, ne put transformer la Moscovie en héritière légitime de l'État slavo-russe. Victorieuse de la vaste confédération lithuano-polonaise, la Moscovie régit maintenant les Slaves : elle ne les représente pas : autre est son origine, elle vient d'Asie; autre est son esprit national, humble, servile et fait au joug; autres sont ses mœurs et ses lois, toutes

viciées qu'elles sont encore par le contact du despotisme tatare : encore une fois, elle n'est pas slave : et si quelque jour elle élève des prétentions sérieuses à l'héritage dispersé de cette grande famille, elle n'aura d'autres titres à présenter à l'Europe que le droit du plus fort et son épée (1).

Certes, dans cette histoire si nouvelle, si variée d'accidens, il y avait matière à de belles pages pour un écrivain aussi habile que M. de Ségur : c'est la vieille Russie qui s'épuise par la guerre civile, et Kief qui descend du trône ; la Moscovie, toute asiatique et toute barbare, née au milieu des neiges et des déserts, qui plie sous le joug des Tatars pour se relever bientôt terrible avec les Ywans ; puis la gloire éphémère de la Lithuanie, et cette grande confédération slave qui vient se fondre librement dans la république polonaise : voilà le sujet qu'a manqué M. de Ségur, pour avoir trop fidèlement suivi Karamzine. Au moment où se rompt véritablement la chaîne par laquelle on voudrait lier la Moscovie à l'ancienne Russie, M. de Ségur a voulu rattacher de force l'un à l'autre les anneaux brisés de cette chaîne, et en racontant les annales des princes de Twer et de Moscou, il n'a pas vu qu'il laissait de côté celle de l'État slavo-russe. Au surplus, si on admet un instant cette erreur, on conviendra qu'il était impossible de rendre plus claire et plus intéressante l'histoire de la longue et pénible révolution qui fit sortir enfin la Moscovie actuelle des ruines de ses villes saccagées par les Tatars. M. de Ségur a compris et indiqué, avec un rare bonheur, la politique habile, les manœuvres astucieuses qui finirent par soumettre à la branche de Moscou tous les princes rivaux : il a surtout admirablement suivi le développement de cette grande pensée de la concentration du pouvoir en une seule main *que les grands-princes de Moscou se substituèrent fidèlement, et qui finit par relever l'empire écrasé.* C'est cette curieuse période (de

(1) Nous devons une grande partie de ces documens à l'*Histoire de Pologne* de M. Bantkie, et surtout aux savantes recherches de M. M. Podczaszynski.

1462 à 1613), qu'Iwan III, sorte de Louis XI barbare, domine de toute la hauteur de son génie : il plane sur elle; l'empreinte de son caractère l'oblige, pour ainsi dire, à être reconnaissante du despotisme qu'il lui impose; et, en fondant l'autocratie des Tzars sur une base inébranlable, il prépare les voies aux Romanoffs, et à Pierre-le-Grand qui, plus d'une fois, se contentera de le copier.

Nommer Pierre-le-Grand, c'est rappeler un des faits les plus merveilleux de l'histoire moderne, l'enfantement de la Russie, l'entrée en scène d'un peuple nouveau. Il est facile de concevoir qu'en présence d'une si haute renommée les historiens hésitent à laisser échapper quelques paroles de blâme; et, en effet, jusqu'à présent, il y a eu une espèce de prescription en faveur de la gloire du Tzar. Sur ce point encore M. de Ségur est l'écho de ses devanciers : il a répété l'hymne de louanges déjà chanté par mille bouches, et, adoptant sans discussion l'opinion commune, a composé non pas tant une histoire qu'un éloge de Pierre-le-Grand.

Quand nous disons que M. de Ségur a fait un *éloge* de Pierre-le-Grand, nous entendons que la seconde partie de son ouvrage est conçue, non-seulement dans l'esprit, mais dans la forme d'un panégyrique; elle a l'élégance et l'éclat, mais aussi le désordre et l'exagération de ce genre d'écrits. Voulez-vous avoir une idée du Tzar ? « Plus grand que son empire, il le remplit, il le dépasse de toutes parts; il ouvre à l'industrie des siens l'immensité des terres et des mers..... Sans égoïsme dans la plus égoïste des passions, son vaste cœur renferme en lui seul une ambition de nation tout entière; une de ces grandes et nobles ambitions sans personnalité, gloire de vingt millions d'hommes. » Jusqu'ici, ce n'est qu'un portrait flatté : mais si vous rencontrez à chaque page des louanges pareilles, si cet enthousiasme, bouleversant l'ordre naturel des faits, vient jeter des fragmens de drame et des lambeaux d'élégie à travers ce grave sujet, ne regretterez-vous pas l'absence de cette raison éclairée, de cette méthode rigoureuse, qui guident généralement M. de Ségur dans la première par-

tie de son ouvrage? Ces chapitres entremêlés de réflexions et d'anecdotes, qui vous transportent sans transitions du commencement à la fin de ce règne, prennent l'une après l'autre, et décrivent séparément les diverses entreprises du héros, sans qu'on les voie jamais marcher de front, donnent-ils l'intelligence de cette grande réformation? font-ils comprendre la Russie du XVIIe siècle avec ses mœurs, ses préjugés, ses résistances? Connaît-on bien ce malheureux Alexis, immolé par son père à la cause de la civilisation moscovite? peut-on apprécier l'influence de ce jeune Barbare sur les partisans des traditions antiques, quand on le voit apparaître dans le récit de M. de Ségur, seulement pour y entendre sa condamnation, et puis que, tout à coup, et comme par une réminiscence de l'auteur, on apprend l'histoire de sa vie après celle de sa mort? Enfin, on sait que le grand œuvre de Pierre fut de donner à la Russie une armée régulière. Eh bien! ce travail de tant d'années, ce triomphe remporté à si grand'peine sur l'ignorance et la routine, c'est Pierre qui, s'adressant au sénat russe, le raconte lui-même dans une harangue de quelques pages, comme si cette armée était sortie de terre d'un seul coup et par ordonnance! Faut-il chercher d'autres exemples: ils nous conduiraient à la même conclusion, c'est que le règne de Pierre-le-Grand est un brillant morceau d'éloquence, sans doute, mais qu'il nous fait assister au spectacle de la Russie comme Fléchier à celui de la vie de Turenne.

Si nous avons insisté sur la forme littéraire de l'histoire de Pierre-le-Grand, c'est qu'elle nous paraît l'expression exacte et comme le reflet extérieur de l'idée que M. de Ségur a conçue du héros moscovite. Il l'a chanté, parce qu'à l'aspect de ce génie, il s'est senti transporté d'enthousiasme, et qu'en faveur de son œuvre il lui a pardonné les crimes de sa vie. Sa pensée, son âme tout entière a passé dans son style: de sorte qu'on ne peut critiquer ce style, sans annoncer ainsi, par avance, qu'on ne s'associe pas complètement à ce culte d'amour et de respect pour le Tzar, et qu'on juge autrement et de la moralité de sa vie et du mérite même de son entreprise.

Une belle vie, qui soit pure et glorieuse tout à la fois, est une de ces merveilles qu'on ne rencontrerait guère hors des tems antiques, si Washington n'était pas né. Une belle vie est l'alliance de la force morale avec la justice, le génie mis au service de la vertu. Sans la force, vous n'aurez qu'un honnête homme sur le trône, Louis XVI : sans la vertu, qu'un grand guerrier, un grand administrateur, Pierre-le-Grand : le véritable héroïsme résulte de l'accord de ces deux conditions : vainement vous rejeterez les vices de Pierre sur la barbarie de la Russie, et vous imputerez ses vertus à lui, ses crimes à son peuple, vous n'effacerez pas les taches de sang qui souillent à jamais sa gloire, vous ne ferez pas oublier ses confiscations arbitraires, les déportemens d'une débauche effrénée, la mort du malheureux Alexis, et ces strélitz torturés de la main même du prince, qui réclamait comme un privilége de son rang l'office de bourreau : ce sont de trop dures réminiscences d'Iwan-le-Terrible, et il n'y a point d'entreprise si noble et si haute, qu'elle porte en elle l'absolution pour de tels actes. Cela nous paraît un singulier moyen de changer, et surtout d'adoucir les mœurs d'une nation. Par la force et les supplices, on pourra bien renouveler le costume et les habitudes extérieures : on habillera des Tatars à l'européenne ; quant à la véritable civilisation, celle qui régit, non le corps, mais l'intelligence, on ne l'imposera jamais toute faite comme un réglement de salubrité ou de police. Et d'abord, qu'est-ce que la civilisation, sinon le produit lent et successif des années, des évènemens, de ces révolutions imperceptibles qui régénèrent de tems en tems les peuples : le développement d'idées qui, déposées primitivement dans les esprits sans qu'ils en aient conscience, y germent, y grandissent silencieusement, jusqu'à ce que, parvenues à leur maturité, elles apparaissent au dehors. Ainsi, pendant les orages du moyen âge s'est formée notre civilisation européenne, profitant de tout, parce qu'elle avait le tems pour elle, des disputes théologiques comme des guerres féodales, de l'ambition de Grégoire VII comme de l'ambition de Louis XI. Ainsi, la civilisation moscovite, sorte

de compromis entre l'Europe et l'Asie, prenait peu à peu son essor, à l'ombre de la protection des Romanoffs. Alexis, père de Pierre-le-Grand, appelant dans ses États les lumières de l'Allemagne et de la Hollande, avait fondé quelques manufactures, fait traduire plusieurs ouvrages étrangers en langue vulgaire, établi dans les vastes solitudes qui bordent le Volga des colonies polonaises et lithuaniennes, organisé quelques régimens d'après les principes de la discipline européenne, et fait construire, par un capitaine hollandais, le premier vaisseau régulier qu'ait vu son pays. C'était l'aurore de la civilisation moscovite, civilisation qui aurait long-tems gardé quelque chose de rude, de sauvage, d'asiatique enfin; mais qui du moins aurait été nationale, marquée d'un cachet particulier, accessible à toutes les classes du peuple. Pierre interrompit ce cours naturel des choses : génie étendu, sublime, plein d'audace et de fermeté; mais trop impatient de jouir de sa gloire de réformateur. Aigri par les persécutions qui avaient menacé son enfance, et les complots dont on entourait encore sa jeunesse, mécontent de la nation que sa naissance l'appelait à gouverner, il prit en haine et en pitié toute la vieille Moscovie, et résolut de se créer un peuple fait à son goût et à son image. Et, en apparence, il y réussit. Fort de son despotisme héréditaire et de son immuable volonté, il alla demander à l'Europe centrale ses mœurs, ses usages, sa discipline militaire, et jusqu'à ses bienséances sociales : puis, il infligea cette civilisation à ses sujets comme une peine. Il les contraignit par les confiscations, l'exil, la mort, à désapprendre tous les souvenirs de leurs ancêtres, à modeler leur conduite, leur démarche, leurs vêtemens, leur vie tout entière dans ses plus minutieux détails sur les usages de ces aventuriers français ou allemands qu'il plaçait à leur tête. En un mot, et pour nous servir d'une expression vulgaire, il a mis la Moscovie *en serre chaude ;* il l'a obligée de produire des fruits que son sol se refusait à porter : il a cru qu'on improvisait une civilisation comme on bâtit une ville. Quelle a été l'issue de cette audacieuse tentative ? Nous ne pouvons mieux l'apprécier qu'en consultant

l'excellente statistique de la Russie, nouvellement publiée par M. Schnitzler, et que nous avons comprise à dessein dans cet article, parce qu'elle nous montre le résultat actuel et la conséquence logique du règne de Pierre-le-Grand (1).

Et d'abord, remarquons un fait unique dans l'histoire des peuples : c'est qu'après un siècle et demi de prétendue civilisation, la Russie est maintenant encore presque totalement administrée, commandée, représentée près des cours européennes, par des étrangers. Sa langue est méprisée par la portion éclairée de ses habitans, bien qu'elle soit riche et flexible : sa littérature n'est guère qu'un écho des littératures voisines; son industrie, qu'une assez mauvaise contrefaçon de nos manufactures ou de celles de l'Angleterre : et c'est là une suite inévitable de la tendance de Pierre et de ses successeurs à favoriser exclusivement les étrangers au préjudice des nationaux. L'ignorance est profonde, presque universelle, masquée, chez les grands, par quelques connaissances superficielles, rebutante chez le peuple. Nous trouvons, dans le livre de M. Schnitzler, que la Russie, pour une population de plus de 54,000,000 hommes, compte sept Universités suivies par environ 3,000 élèves, 55 gymnases, quelques écoles militaires, seulement 511 écoles primaires d'arrondissement, et quelques écoles paroissiales dans les provinces allemandes et les colonies de la même nation établies le long du Wolga. Le gouvernement de Tomsk, entre autres, avait, en 1824, deux écoles fréquentées par 100 écoliers, sur 340,000 habitans; de telle sorte que, dans la

(1) Nous ne pouvons nous empêcher de payer ici un juste tribut d'éloges aux excellens travaux de M. Schnitzler. Son livre réunit le mérite d'un ouvrage philosophique à celui d'un recueil de documens et de calculs précieux; et les chapitres sur l'état de l'instruction publique, et la constitution politique et administrative, placent M. Schnitzler au premier rang des auteurs qui se sont occupés de statistique. Bien que l'on remarque parfois dans cet *Essai* une légère partialité en faveur du gouvernement moscovite, nous n'hésitons pas à le regarder comme le manuel indispensable de quiconque veut étudier avec soin la marche et les progrès de cet immense empire.

Russie tout entière, on ne compte en général, dit M. Schnitzler, qu'un écolier sur 794 individus; encore une partie considérable de ces écoliers appartient-elle au ressort de l'Université polonaise de Wilna. Les imprimeries, en retranchant de leur somme totale celles des différentes administrations, sont au nombre de 40. On trouve 32 établissemens de librairie et 9 fonderies de caractères.

Le commerce intérieur est presque nul; et il n'y a guère qu'une seule grande route praticable en toute saison, celle de Saint-Pétersbourg à Moscou : la jurisprudence est un dédale inextricable, un amas de dispositions incohérentes ou inapplicables à la situation présente du pays; l'administration de la justice est un objet de commerce : ce qui ne peut étonner, quand on saura qu'un magistrat, de l'importance de nos juges de paix, jouit à peine d'un traitement de 300 fr. Et c'est là le sort commun de tous les fonctionnaires publics en Russie : l'insuffisance de leur salaire les oblige à le compléter aux dépens des contribuables. Le gouvernement ferme les yeux sur ces dilapidations, parce qu'il n'est pas assez riche pour rétribuer suffisamment ses employés. Son revenu total est évalué par M. Schnitzler à moins de 400 millions, et l'armée, dit-il, absorbe à elle seule, même en tems de paix, et malgré la modicité de la paie et le bas prix des denrées et des fourrages, près de la moitié du revenu annuel. Si l'on songe que, pour subvenir à l'entretien d'une cour assez coûteuse, et défrayer l'administration d'un si vaste empire, il reste à peine au gouvernement 200 millions, on comprendra son indulgence pour les exactions de ses agens, et on sentira de même que, sauf quelques honorables exceptions, il est impossible de parler de la moralité des fonctionnaires moscovites, sans s'exposer à faire une satire.

Voilà donc le dernier résultat et comme le résumé des réformes hâtives de Pierre-le-Grand : il a voulu parer au-dehors son pays d'une civilisation d'emprunt, et il a presque entièrement effacé le caractère national, étendu seulement sur tout ce peuple comme un vernis d'Europe, et donné une si faible

impulsion au développement de sa richesse et de sa prospérité intérieure, qu'aujourd'hui encore la Russie semble ne pouvoir vivre que de la guerre et de la conquête. Aussi nous ne pensons pas que l'Europe doive à Pierre une si vive reconnaissance pour son entreprise; surtout nous ne le féliciterons pas, comme M. de Ségur, *d'avoir fait briller, au milieu de cette nature barbare et dévastatrice, les Schéréméteff, les Apraxine, les Mentzikof, etc., et tant d'autres noms jusqu'alors ignorés, dont, à dater de cette époque, l'aristocratie européenne s'honore.* Car, si Pierre et ses successeurs n'avaient pas eu sans cesse en vue cette tête de nation, étrangère aux mœurs, aux croyances, aux opinions du reste de la Russie, ils auraient peut-être songé qu'au lieu de créer, sous leur ciel du nord, une noblesse calquée sur les autres noblesses européennes, il valait mieux fonder une civilisation nationale et populaire qui, progressivement et à la longue, pût devenir la gloire et le patrimoine de tous.

Alph. D'HERBELOT.

LITTÉRATURE.

Théâtre *d'Eugène* **Scribe**, *dédié par lui à ses collaborateurs* (1).

Un poète comique a dit que, si l'histoire d'un peuple venait à se perdre, on pourrait la retrouver dans son théâtre; on y retrouverait du moins l'histoire des mœurs et de la civilisation de ce peuple. Cela était vrai, surtout de la *vieille* comédie grecque, si libre dans son allure, si effrontée dans son langage. La remarque n'en est pas nouvelle, et l'on sait que Platon, contemporain d'Aristophane, envoya le recueil des comédies de ce poète à Denys le tyran, en lui affirmant que l'étude de ces pièces était le meilleur moyen de connaître à fond et les mœurs et l'état politique de la république d'Athènes. Il n'est pas douteux, en effet, pour ceux qui ont étudié les anciens, que l'on ne puise une connaissance plus fidèle et plus intime des Athéniens, dans la lecture de ce seul poète, que dans celle de tous les historiens grecs réunis; et il ne nous reste que onze de ses comédies: que serait-ce, si nous avions encore les cinquante pièces qu'il avait, dit-on, composées? Cette franchise licencieuse, qui est aujourd'hui pour nous un mérite précieux, puisque nous lui devons une intelligence moins incomplète d'un État social si intéressant, a été reprochée au poète, comme un défaut, sous le rapport dramatique: « Dans un État où la politique allait à démasquer tout ce qui avait l'air d'ambition, de singularité, ou de friponnerie, a dit Brumoy, la comédie s'était érigée en harangueuse, en réforma-

---

(1) Paris, 1828-1830; Aimé-André, quai Malaquais, n° 13. 8 vol. in-8°; prix, 7 fr. le volume. L'éditeur annonce encore deux volumes.

trice, en donneuse d'avis propres à émouvoir le peuple sur ses plus chers intérêts; et cette même comédie, dans le dessein de gourmander le peuple et de lui plaire, s'arrogeait tous les droits de l'éloquence, dont les traits n'étaient que trop forts, en se réservant des touches de pinceau plus marquées encore. » Dans les États populaires comme dans les autres, plus même que dans les autres, les ambitieux et les fripons ont besoin de leur masque; en quelques mains que soit le pouvoir il est de certaines indiscrétions qu'il ne souffre pas volontiers. La *donneuse d'avis* ne tarda pas à jeter l'alarme, l'autorité publique s'arma bientôt contre elle; la loi commença par défendre aux juges de l'aréopage de faire des pièces comiques, et cette vieille comédie, qui nommait tout le monde par son nom, qui disait à chacun son fait, fut elle-même entièrement interdite. La comédie qu'on désigne sous le nom de *moyenne*, et qui lui succéda, conserva quelque chose de ses indiscrétions, elle habilla encore trop légèrement la vérité; aussi ne dura-t-elle guère. Depuis lors, la comédie ne fut plus chez les anciens, comme elle l'a été ensuite chez nous, que le tableau d'actions imaginaires, et la peinture allégorique des hommes; mais, pour ne plus reproduire des actions vraies et des hommes réels, elle n'en est pas moins l'histoire parlante et pittoresque des mœurs, puisqu'elle les imite par le dialogue et l'action.

Toutefois il faut remarquer que, si cette histoire devait tenir lieu de toutes les autres, elle aurait aussi ses obscurités; il ne faudrait pas se fier entièrement à elle, surtout dans les tems de troubles et de violences politiques. Et, par exemple, depuis la révolution, la censure, qui a presque toujours été si obséquieuse et si tyrannique, si insolente et si niaise, qui s'est armée d'un arbitraire si effronté contre une licence vraie ou prétendue, a pris soin de faire à cette histoire de nos mœurs de fâcheuses lacunes. La conduite de cette censure elle-même ne serait pas, dans cette histoire des mœurs par le théâtre, un épisode sans intérêt; il serait piquant de revoir aujourd'hui les coupures qu'elle infligea, dans un tems, même à nos anciens chefs-d'œuvre dramatiques; et le recueil de ses rogn

res, depuis quarante ans, serait assurément un des livres les plus curieux et les plus instructifs qu'on pût faire.

Nous lisons dans la préface des œuvres de M. Al. Duval : « Je voulus, avant que la terreur fût à l'ordre du jour, essayer d'éclairer les Parisiens sur ces hommes qui se disaient les amis du peuple. *Les Chevaliers d'Aristophane* m'offrirent le but moral que je me proposais. J'en fis une imitation ; je personnifiai le peuple français, et je lui donnai deux amis ; l'un, à force de le flatter, finissait par manger son dîner, tandis que l'autre, en lui disant la vérité, et en l'éclairant sur ses vrais intérêts, se faisait chasser comme un ennemi. La censure de ce tems, sans trop comprendre le but de ma pièce, me la fit pourtant défigurer. Mais, tout informe qu'on me la rendit, elle obtint encore assez de succès pour me faire craindre, six mois plus tard, qu'on ne se ressouvînt de ce petit ouvrage, et qu'on ne me fît repentir d'avoir parlé raison sous le masque de l'allégorie. »

On regrette de ne point trouver dans les œuvres de M. Duval cette pièce qui aurait pu fournir un rapprochement de quelque intérêt entre cette vieille comédie grecque qui florissait au milieu des orages de la démocratie athénienne, et la comédie qui, vingt siècles après, lui empruntait des inspirations, pour les accommoder au goût d'un peuple qui mérita le nom d'Athéniens modernes, et qui était alors en proie aux troubles d'un gouvernement populaire. Ce serait une collection curieuse à faire, que celle de toutes les pièces qui, depuis *le Champ-de-Mars*, ou *la Régénération de la France*, drame à spectacle d'un M. Pellet Desbarreaux ; *la Politique à la Halle*, opéra-comique, et *les Noces du Père Duchesne*, comédie de Dorvigny (1), jusqu'aux *Moralistes*, et à *la Famille du Baron*, de M. Scribe, rappellent quelques faits, quelques personnages, ou quelques nuances de mœurs et d'opinion durant les quarante années qui viennent de s'écouler. Cette col-

(1) Ces pièces figurent entre les premières qui furent jouées après le 14 juillet 1789 ; *la Politique à la Halle*, représentée au théâtre Beaujolais, tomba ; elle était composée dans un esprit hostile aux idées nouvelles.

lection, qu'il est impossible de donner entière aujourd'hui, et que certaines convenances empêcheraient même de rendre aussi complète qu'elle existe dans une ou deux bibliothèques d'amateurs, offrirait la preuve matérielle de cette vérité, que l'histoire des mœurs se retrouve dans un recueil de théâtre. On se convaincrait aussi que ce ne sont pas les ouvrages sans conséquences, les petites pièces jouées sur les théâtres secondaires, cette foule de vaudevilles enfin qui naissent chaque année par centaines, dont on recueillerait une moisson moins riche d'observations et de faits relatifs à l'histoire des usages et des mœurs. L'anecdote du jour, la mode, née d'hier, et qui demain sera vieille, ce ridicule si fugitif, et qui est déjà remplacé par un autre avant même que l'auteur d'une grande comédie ait eu le tems de le peindre, toutes ces nuances légères d'opinion, de langage, de costume, que saisissent au passage cette foule d'auteurs constamment attentifs à les épier, disparaissent plus ou moins dans les grandes compositions dramatiques. Tout occupé de peindre la nature dans sa vérité la plus générale, de reproduire ces grands caractères qui sont comme des types de l'humanité, d'imiter ces physionomies arrêtées qui seront toujours ressemblantes parce qu'elles appartiennent à l'homme de tous les tems bien plus qu'à l'homme de tel siècle, de telle année, Molière ne distraira point ses pinceaux de cette mission du génie, et il laissera aux crayons spirituels de Dancourt le soin d'esquisser ces hommes éphémères, ces intrigues du jour, ces travers passagers d'une société mobile, et dont la peinture, si elle est bien faite, aura encore quelque charme, même lorsque le modèle n'existera plus. Or, les nombreuses pièces qui composent le recueil de Dancourt ne sont, pour la plupart, que des espèces de vaudevilles, qui, pour la forme, ne diffèrent de ceux d'aujourd'hui que parce qu'ils n'ont pas de couplets, ou du moins n'ont qu'un vaudeville final. Du reste, c'est la même légèreté de fonds, avec un dialogue ordinairement plus franc et une intrigue moins ingénieuse.

Grâce à sa fécondité aussi bien qu'à l'association de ses nombreux collaborateurs, M. Scribe, depuis 1813, date de la

plus ancienne des pièces de ce recueil, a attaché son nom à une grande quantité de compositions dramatiques. Beaucoup manquent dans cette collection : ses premiers essais, et la plupart de ces ouvrages de circonstance, ces à-propos, ces parodies qui alimentent les petits théâtres. Néanmoins, on peut considérer les pièces qui composent ce recueil comme une série de petits tableaux qui nous représentent un coin de la société depuis seize à dix-sept ans. « Ce ne sera même, si l'on veut, dit l'éditeur, qu'un portefeuille de lithographies; mais nous croyons qu'on l'ouvrira quelquefois, au moins par curiosité : on y pourra voir quels étaient nos travers il y a quelques années, et dans quelques années on y verra la mode d'aujourd'hui, c'est-à-dire le dernier ridicule convenu. »

En remarquant que Thalie abandonne au vaudeville ces manies passagères qui tombent devant une épigramme ou un joyeux couplet, l'éditeur ajoute une observation qui n'est pas indigne d'attention lorsque l'on considère un recueil dramatique sous le point de vue de l'étude des mœurs :

« Le vaudeville, dit-il, peut aussi fronder d'autres abus plus grands, et qui ailleurs ont acquis le droit d'impunité. Il échappe quelquefois par son peu d'importance aux susceptibilités du pouvoir; ses traits légers passent inaperçus, et les vices qu'il attaque d'une main plus faible trouvent des protecteurs moins vigilans. »

Cela est vrai, les vaudevilles ont quelquefois cet avantage sur les grandes pièces, qu'ils obtiennent de la censure des regards plus indifférens. Cette réflexion rappelle à notre pensée ces petits ouvrages dramatiques qui ne sont point destinés aux théâtres publics, ces *proverbes* qui font les délices des salons ; certes, ceux-là doivent une partie de leurs grâces piquantes et de leur vérité épigrammatique au bonheur qu'ils ont d'échapper entièrement aux ciseaux de la censure. Malgré son rare talent d'observation, et l'heureuse fidélité de ses pinceaux, M. Théodore Leclercq verrait sa verve et ses succès cruellement outragés s'il était forcé de se soumettre à ces instrumens de dommage. Mais, outre cette cause accidentelle de vérité, il y en a encore une autre qui se déduit de considé-

rations prises dans l'étude de l'art dramatique. Nous croyons qu'il est beaucoup plus facile d'être naturel et vrai dans un proverbe que dans une comédie. Le poète qui compose pour le théâtre s'occupe surtout de produire en relief un caractère; d'arranger d'une manière ingénieuse les ressorts d'une action, il combine des situations qu'il s'efforce de rendre fortes, piquantes, nouvelles surtout, et pour cela il y met un peu de roman, un peu de convention; il s'éloigne plus ou moins de la simplicité des usages de la société; le dialogue doit nécessairement conserver quelque chose de cette gêne de l'art; il doit emprunter quelque air de convention à ce qu'il y a de conventionnel dans le fond de la pièce; il faut en avoir pris son parti à l'avance, pour s'imaginer que l'on voit dans une conversation ordinaire ces cinq ou six personnages qui sont là debout, rangés en éventail devant les quinquets, et qui se parlent, presque sans se regarder, des plus graves intérêts de la vie; car c'est ordinairement toute une destinée dont il s'agit dans une comédie. Dans un proverbe, il ne s'agit de rien du tout; c'est une ombre d'action qui ne s'inquiète guère du dénoûment, c'est une conversation de salon, frivole comme dans la réalité, car nos personnages n'ont d'autre intérêt que celui de causer; le plus souvent très-peu nombreux, grâce à l'absence d'intrigue, ils sont parfaitement à l'aise en scène, l'auteur les saisit tels qu'ils s'offrent à ses yeux, il les *croque* au naturel, il n'a pas besoin de les faire agir d'une certaine manière pour serrer le nœud de l'action, de les arranger pour l'effet d'un coup de théâtre; de là ce naturel exquis du dialogue, cette ressemblance frappante des figures: nous avons vu ces gens-là hier chez Mme une telle; ils disent exactement ce qu'ils disaient: ce sont les mêmes sujets de conversation, c'est le même décousu, le même ton, la même allure. Il faudrait agir d'autre sorte, tenir un autre langage, si la situation était forte, si l'action était théâtrale, si enfin le sujet n'était pas, dans toute sa simplicité, ce que nous voyons tous les jours dans le monde. Mais aussi, si cette nullité presque absolue de l'action prête à la vérité du dialogue, elle rend indispensable la perfection de l'imitation; et il est donné à peu d'écrivains de l'atteindre; c'est ce mérite qui

place M. Leclercq bien au-dessus de la plupart de ses rivaux, et qui assure un long succès à ses délicieuses bagatelles dramatiques. C'est aussi ce qui leur assigne une place à part dans la collection des ouvrages de théâtre où l'on voudrait retrouver l'histoire des mœurs.

Le vaudeville, lorsqu'il se borne à un simple tableau, participe, en quelque sorte, à cet avantage que nous venons d'indiquer; mais, le plus souvent, c'est un drame dans toutes les règles, où le dialogue est moins vrai, et l'action plus attachante que dans le *proverbe*. M. Scribe a fait représenter tant de pièces de ce genre, et ces pièces ont pour la plupart obtenu un tel succès (1), qu'il fait une espèce d'école. Toutefois, lorsqu'on cherche à apprécier littérairement le talent de cet auteur si heureusement fécond, on éprouve quelque embarras. Comment faire sa part dans ces continuelles associations, où figurent quelquefois des hommes d'un mérite reconnu et déjà signalé par des succès au théâtre, lorsque M. Scribe n'était pas encore dans la carrière? Comment assigner un caractère à ce talent qui se manifeste également avec éclat dans un roman sentimental et dans une parade bouffonne? dans le franc comique et dans le marivaudage? dans de petits tableaux, où les mœurs sont observées sous un point de vue neuf et vrai, et dans des pièces où l'action, comme les caractères, et le langage n'offre qu'une nature de convention? Dans la collection, dont huit volumes déjà sont publiés, et qui renferme soixante-huit pièces, cinq seulement sont de M. Scribe seul : *la Chambre à coucher* et *la Dame Blanche*, opéras, et *la Maîtresse au logis*, *la Haine d'une Femme*, et *les Premières Amours*, vaudevilles. On remarque cependant, lorsqu'on les observe attentivement, dans les principaux ouvrages de cette collection, comme dans ceux que l'auteur a publiés depuis deux ans, et qui ne s'y trouvent pas; dans les pièces qu'il a faites seul, ainsi que dans celles qui ont été composées en société, de certaines combinaisons qui se reproduisent

(1) « Presque tous les ouvrages que nous offrons aujourd'hui au public, dit l'éditeur, ont atteint ou passé cent représentations. »

assez souvent pour qu'on puisse y reconnaître l'influence d'une pensée dominante, d'une manière unique. Nous allons tâcher de les indiquer.

De ce que l'objet de la comédie est la peinture des mœurs, et de ce que les mœurs sont incessamment variables, il semble qu'on pourrait conclure que la matière de la comédie est inépuisable. Mais, outre qu'il est de certaines nuances de mœurs qu'il ne nous est guère permis de mettre à la scène (les mœurs politiques, par exemple), il faut remarquer que les combinaisons d'incidens qui forment le fond obligé des comédies ne varient pas à l'infini; et, depuis le tems qu'on fait des mariages au théâtre, cet éternel sujet de drame, on ne sait plus comment s'y prendre pour ne pas tomber dans ce qui a été fait, copié et recopié. Or, pour rajeunir ces combinaisons rebattues, M. Scribe s'est souvent servi d'un moyen si simple, qu'il ne pouvait venir à la pensée que d'un homme de grand talent; il a entrepris de peindre ce qu'il a vu autour de lui, il est sorti du monde imaginaire pour entrer dans le monde réel; ces illusions que d'ordinaire caressent les auteurs de romans et de comédies, il les a dédaignées; avec lui, on prend parti pour les pères contre les amans, pour la raison contre le sentiment, pour les réalités de l'existence contre les rêves de la sympathie; et, par une heureuse rencontre, c'est en appelant le vulgaire bon sens au secours du drame, qu'il l'a rajeuni, et je dirais presque poétisé, car il y a encore une sorte de poésie dans l'imitation dramatique du vrai. Quelle dérision amère ou comique des illusions du cœur et de l'imagination, que le *Mariage d'inclination* et *les Premières Amours!* Comme dans le *Mariage de raison* les trompeuses rêveries de bonheur où se berce une jeune âme sont habilement immolées aux calculs d'une froide expérience! Que ce *Mariage d'argent*, dans son triste dénoûment, met bien le matériel de la société à la place du romanesque qui termine le plus souvent une intrigue de théâtre! Il faut savoir d'autant plus de gré à M. Scribe de donner cette direction vers le vrai à son talent dramatique, qu'il excelle dans le genre opposé, et que depuis Marivaux, personne n'a mieux peint ces *surprises de*

l'amour, et développé avec plus d'adresse ce thème convenu d'une femme qui ne veut pas aimer, qui déteste peut-être à l'exposition, et se trouve folle d'amour au dénoûment; c'est là aussi un des caractères qui dominent dans son recueil. Quelque ingénieuses que soient les pièces de ce genre, quelque plaisir qu'on éprouve à voir un auteur triompher, par une espèce de tour de force, de difficultés qui semblent insurmontables, surtout dans le court espace d'un acte, on préférera toujours le plaisir plus simple, plus solide, que cause une peinture plus naturelle et plus franche. Un art familier à notre auteur, c'est celui de conduire à merveille la scène la plus épineuse; on dirait que la difficulté accroît les ressources de son esprit; il est peu de ses bons ouvrages où l'on ne trouve une de ces situations préparées, conduites et dénouées de main de maître. Un autre trait caractéristique de la manière de M. Scribe, c'est une grande indifférence sur certaines données dramatiques; il semble quelquefois professer un profond dédain de la vraisemblance des incidens, et il n'est pas très-rare de lui voir adopter quelque absurdité dans une idée première, sûr qu'il parviendra à tout faire passer avec l'industrie des préparations et la dextérité de l'exécution. Nous avons eu occasion de remarquer ce défaut, en rendant compte du *Mariage d'argent* (voy. *Rev. Enc.*, t. XXXVI, p. 823), où, sans l'inexplicable conduite du principal personnage, il n'y avait pas de pièce; il n'y en aurait pas non plus dans *Rodolphe* et dans le *Diplomate*, si Rodolphe et Chavigni agissaient raisonnablement; le *Mariage de raison* est fondé sur une impossibilité morale, le mariage inpromptu de Suzette (je ne parle pas de l'impossibilité matérielle, dont je ne ferais pas un reproche à l'auteur); cette impossibilité matérielle deviendra au contraire une objection contre *la Vieille* et *la Maîtresse au logis*, pièces dont les intrigues sont fondées sur une invraisemblance qui choque le spectateur, depuis le commencement du drame jusqu'au dénoûment; enfin ce vice du fond, très-grave assurément, mais racheté avec tant de bonheur par les détails, nous le signalerions dans un grand nombre des pièces de ce

recueil, si nous ne craignions de donner à notre critique un air de catalogue.

Le dialogue de M. Scribe est en général bien fait, heureusement coupé, semé en abondance de traits spirituels, et les mots de caractère s'y présentent quelquefois; mais il est un peu enclin au précieux, et n'a pas toujours toute l'élégance et même toute la correction qu'on pourrait attendre d'une plume si exercée.

Peut-être, en travaillant moins vite, en sacrifiant des succès d'argent à des succès de gloire, en laissant quelquefois des bluettes pour de grands ouvrages, notre auteur ajouterait-il à l'éclat incontestable de sa renommée présente l'espoir d'une renommée future qu'on se plaît quelquefois à lui contester. Quoi qu'il en soit, son talent le place à un rang distingué parmi nos poètes dramatiques : ce talent est plus brillant que solide, plus ingénieux que profond; mais il est brillant et ingénieux à un très-haut degré, ce qui assure d'avance aux compositions de l'auteur une vogue presque certaine et une durée aussi longue que peuvent l'espérer les compositions de ce genre.

La plupart de ces ouvrages, qui sont sortis si heureusement de l'épreuve de la scène, triompheront aussi de l'épreuve, plus difficile peut-être, de la lecture, grâce au charme des détails; c'est là pour des vaudevilles une destinée assurément peu commune et un rare sujet d'éloges. Mais on ne pouvait pas moins attendre d'un recueil où, à côté du nom de M. Scribe, se trouvent les noms de MM. *Moreau, Ymbert, Germain Delavigne, Saintine, Mélesville, Varner*, etc. Ces nombreuses associations assureraient à cette collection, même à défaut d'autres mérites, le mérite incontestable de la variété; grâce à elles, on y trouve le mélange heureux de tous les genres; des caractères habilement dessinés, tels que *Philibert marié* et *le Solliciteur;* de joyeuses caricatures : *l'Ours et le Pacha, le Perruquier, Vatel;* de délicieux petits romans : *la Somnambule, Rodolphe, Michel et Christine;* de spirituels marivaudages : *la Haine d'une femme, l'Héritière, la Maîtresse au logis;* de fidèles tableaux de mœurs : *l'Intérieur d'un bureau, les*

Grisettes, la Demoiselle à marier; enfin de véritables comédies : *le Nouveau Pourceaugnac, les Deux Précepteurs, le Mariage de raison*, et tant d'autres jolis ouvrages joués sur les théâtres du Vaudeville, des Variétés, de Madame, et de l'Opéra-Comique (1). Il en est peut-être deux ou trois qu'on aurait pu se dispenser d'y admettre; mais ils passent inaperçus de la critique, en si nombreuse et si bonne compagnie.

L'éditeur promet deux nouveaux volumes, qui contiendront les pièces de M. Scribe représentées au Théâtre Français, ainsi que ses plus récens vaudevilles : il faut qu'il se hâte de remplir sa promesse; cette collection perdrait beaucoup de son prix, si elle ne se complétait, à mesure que de nouveaux succès de l'auteur lui promettent de nouvelles richesses

M. Avenel.

---

(1) Nous aurions cité parmi les meilleures pièces de ce recueil *la Mansarde des artistes* et *le Plus beau Jour de la vie*, si la première n'était l'imitation d'une ancienne comédie intitulée : *les Arts et l'Amitié*, de M. *Bouchard*, auteur mort il y a peu de tems, et si la seconde n'avait été prise d'un proverbe de M. *Leclercq*; ce sont là des *collaborateurs* que M. Scribe aurait dû nommer, et qui méritaient bien une petite part dans sa *Dédicace*. Nos lecteurs ont sans doute remarqué, dans le titre du Théâtre de M. Scribe, cette dédicace un peu singulière : c'est assurément la première fois que des auteurs se sont vu dédier leurs propres ouvrages.

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRES ÉTRANGERS (1).

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS.

1. — * *A view of the constitution of the United-States.* — Coup d'œil sur la constitution des États-Unis, par *William* Rawle. *Deuxième édition.* Philadelphie, 1829. In-8° de 344 pages.

Dans l'introduction de cet ouvrage remarquable, l'auteur jette un coup d'œil rapide sur les *constitutions politiques en général, sur la nature des gouvernemens coloniaux*, et *sur les colonies anglaises de l'Amérique du nord.* « On entend, dit-il, par constitution républicaine, un gouvernement fondé par une société d'hommes, réunis volontairement pour cet objet, et dont les principes sont adaptés à leur caractère, à leurs besoins, et à leur bonheur à venir. L'histoire du genre humain n'offre point un monument intellectuel plus illustre, ni une combinaison plus judicieuse de principes sages que la constitution des États-Unis. Dans beaucoup d'autres pays, l'on attribue vaguement à la force, à l'adresse, à des occurrences fortuites, l'origine du gouvernement, et l'on a cherché à démêler, dans l'obscurité des tems, les prétendues causes qui ont présidé à sa naissance. L'Amérique, au contraire, a présenté au monde le spectacle d'un peuple, fondant délibérément, et sans l'intervention de la violence, de l'adresse ou du hasard, un gouvernement indépendant, capable de résister à la force extérieure. Pénétrés qu'ils étaient de la nature

(1) Nous indiquons par un astérisque (*), placé à côté du titre de chaque ouvrage, ceux des livres étrangers ou français qui paraissent dignes d'une attention particulière, et nous en rendrons quelquefois compte dans la section des *Analyses.*

et de l'importance de leurs droits, les Américains ont su en assurer la jouissance par des lois tutélaires. Les difficultés qui ont entravé la formation de cette constitution provenaient des intérêts locaux, des habitudes et des préjugés religieux et politiques des habitans des divers États qu'il fallait concilier. Les uns, par exemple, étaient entièrement agriculteurs; d'autres étaient plus ou moins commerçans. L'esclavage était enraciné dans les provinces méridionales, et il n'y avait pas moyen de l'en extirper. Chaque État voulait conserver tous les droits et priviléges qui lui étaient garantis par sa charte ou ses lois. Toutefois, comme la participation de tous était indispensable pour rédiger une législation protectrice des intérêts de tous, ils donnèrent pouvoir à leurs représentans de céder sur certains points d'un intérêt général, et de constituer ainsi un nouveau gouvernement central pour les citoyens de l'Union, qui ne porterait aucun préjudice à celui de chaque État en particulier. »

Avant leur séparation de la métropole, les colonies anglaises étaient régies par deux sortes de gouvernemens provinciaux, savoir : les gouvernemens royaux, dont les autorités exécutives étaient nommées par la couronne, et le pouvoir législatif exercé par le peuple sous le contrôle du conseil du roi; et les gouvernemens propriétaires, qui étaient entre les mains d'un ou de plusieurs individus, auxquels la couronne avait cédé une certaine étendue de territoire. Dans les uns, ni le roi ni son conseil n'avait le droit de s'immiscer dans la puissance législative; dans d'autres, leur assentiment était nécessaire, et dans presque tous c'étaient eux qui connaissaient des appels des décisions des hautes Cours provinciales. Les membres du tribunal de la vice-amirauté étaient à la nomination de la couronne, qui conservait aussi les droits de juridiction maritime, et la perception du revenu des douanes. Les colonies ne pouvaient commercer qu'avec les possessions anglaises. La métropole y avait promulgué de bonne heure des réglemens favorables aux manufactures britanniques. Les colons s'en plaignaient, mais s'y soumettaient néanmoins, et fournirent même des secours en argent à la Grande-Bretagne, jusqu'à ce que les ministres, voulant tirer parti de leur accroissement et de leur prospérité, résolurent de les astreindre à un système régulier d'administration financière, en violation de leurs chartes. Ce fut ainsi qu'ils leur imposèrent des droits de timbre, payables à des officiers royaux. Cette mesure, toutefois, fut paralysée par la résolution unanime, prise par toutes les provinces, représentées dans un congrès

(1765), de s'abstenir de l'usage des objets assujettis au timbre, et par la démission des officiers chargés de la perception de ce droit. Les colons adressèrent ensuite des remontrances au roi, et le ministère se vit obligé de faire rapporter la loi. Cependant il publia une déclaration dans laquelle il prétendait que les colonies devaient obéissance aux actes du parlement, et mit peu après des droits sur le thé, le verre et d'autres objets importés en Amérique. Les colons se récrièrent de nouveau. Le ministère insista, et envoya des troupes dans le pays. Les habitans réunirent un second congrès, et rédigèrent une adresse respectueuse, dans laquelle ils exposaient leurs griefs, et invoquaient leurs droits comme sujets anglais. Leurs plaintes et leurs supplications étant sans résultat, le 4 juillet 1776, ils proclamèrent leur indépendance. Le congrès des provinces devint alors celui d'États souverains, qui renfermaient environ deux millions et demi d'habitans. Bientôt on définit les pouvoirs de cette assemblée, et l'acte de fédération fut promulgué en 1779. On accordait au congrès le droit de faire la guerre et la paix, de battre monnaie, d'émettre des billets, d'instituer des Cours d'amirauté, de construire et d'équiper des vaisseaux, de régler les affaires de l'armée, du commerce, et les relations avec les tribus indiennes, et d'établir des bureaux de postes. Durant toute la guerre, les décisions du congrès n'éprouvèrent point d'obstacles; mais, après la paix de 1783, on reconnut les défauts de ce système fédératif. L'existence du congrès général ou gouvernement était d'autant plus précaire, que les États fournissaient aux dépenses de leurs membres respectifs et pouvaient les rappeler quand ils le jugeaient convenable. Les États avaient individuellement le moyen de lever des subsides. Le congrès possédait bien le droit de battre monnaie, mais il manquait du métal nécessaire; il pouvait émettre des billets, mais il n'avait point de fonds pour les racheter, et il fallait le consentement d'au moins neuf des États, réunis en congrès, pour fixer le nombre des vaisseaux à construire et procéder à la nomination d'un commandant en chef des forces de terre et de mer.

Pour remédier à cet inconvénient, les législatures de chaque État nommèrent des délégués à une Convention, qui se réunit à Philadelphie (1787). Mais, comme le consentement du peuple était indispensable pour donner force de loi aux décisions de cette assemblée, celle-ci les transmit au congrès, qui les envoya à son tour aux législatures particulières, à l'effet d'être soumises à une convention de délégués élus par le peuple de chaque État. La nouvelle constitution, ayant

reçu la sanction de neuf de ces assemblées (2 juillet 1788), on convoqua les colléges électoraux pour le 13 septembre.

L'ouvrage de M. Rawle, consacré à faire connaître cette constitution, dans son esprit et dans ses détails, se divise en trente-deux chapitres, portant les titres suivans : 1° Constitution des États-Unis ; 2° Pouvoir législatif; 3° Sénat ; 4° Chambre des représentans ; 5° Participation du président au pouvoir législatif; 6° Manière d'exercer le pouvoir législatif; 7° Pouvoir de faire des traités; 8° Lois rendues par le congrès; 9° Attributions du congrès; 10° Restrictions aux pouvoirs du congrès, à ceux des autorités exécutives et judiciaires, et aux pouvoirs des États; garanties des droits individuels; 11° Crime de trahison; 12° Pouvoir exécutif; 13° Manière d'exercer le pouvoir exécutif; 14° Nomination aux emplois publics ; 15° Responsabilité des fonctionnaires exécutifs; 16° Communication entre le président et le congrès; 17° Droit de grâce ; 18° Traitement des officiers publics; 19° Charges incompatibles; 20° Partie difficile des devoirs du président; 21° Pouvoir judiciaire; 22° Mises en accusation; 23° Autre juridiction spéciale; 24° Cours générales, Cours suprêmes; 25° Tribunaux inférieurs à la Cour suprême ; 26° Organisation des Cours d'État; 27° Endroits où la juridiction s'exerce; 28° Juridiction des appels; 29° Règles des décisions; 30° Restrictions au pouvoir judiciaire; 31° Contrôle des autres branches du gouvernement; 32° Permanence de l'Union.

Les bornes de cet article ne nous permettent pas de donner une analyse de ces chapitres : nous ne pouvons que renvoyer les hommes curieux d'étudier la constitution des États-Unis au livre de M. Rawle, qui est riche en observations importantes. W.

2. — *The alphabet of the primitive language of Spain*, etc. — L'Alphabet du langage primitif de l'Espagne, et examen philosophique de l'antiquité et de la civilisation du peuple basque, extrait des ouvrages de don *J.-B.* de Erro; traduit en anglais par *G.-W.* Eaving. Boston, 1829. Grand in-8° de 22 et 89 pages.

Voici un livre que, sans la date, on croirait appartenir plutôt au XVII° siècle qu'au nôtre; toutes les rêveries étymologiques que Court de Gébelin avait entassées dans son *Monde primitif* sur la valeur intrinsèque et primordiale des lettres, sur le rapport soi-disant nécessaire des sons avec le sens des mots, sur la prétendue commune origine des langues, se trouvent reproduites ici, mais poussées plus loin qu'elles ne l'avaient été chez l'auteur rochellois.

D'après M. de Erro, et son traducteur, chaque lettre a sa signification (p. 12 et suiv.) : l'I indique *pénétration ;* le C, *contraction ;* le B, *profondeur ;* le D, *multitude ;* l'A, *extension*, etc. Or, toutes ces idées ont été parfaitement comprises par l'inventeur du langage ; lequel n'a pas pu ne pas les appliquer dans les noms qu'il a donnés aux êtres, non plus que dans les lettres qu'il a imaginées pour les représenter. Le premier inventeur n'est autre que le premier homme : car (p. 11) Adam, Ève, le serpent, parlaient dans le paradis terrestre, et Dieu, dit la Genèse, fit nommer à Adam tous les êtres qui peuplaient l'univers.

M. de Erro va plus loin : sans chercher si la cosmogonie de Moïse ne représente pas presque toujours des masses sous des noms d'individus, et si les inventions attribuées aux fils d'Adam ne sont pas une histoire allégorique des progrès de l'esprit humain, comme l'a prétendu M. Fabre d'Olivet (*Langue hébraïque restituée*), il part de la narration de Moïse pour établir (p. 12, 50, 55) : 1° qu'Adam a eu la science universelle ; 2° que toute cette science a pu être et a été exprimée par les combinaisons d'une vingtaine de lettres primordiales ; 3° que le basque était la langue parlée dans le paradis terrestre ; 4° que le même Adam a imaginé, pour l'écriture, des signes parlans, des idées représentées par les élémens de la voix humaine.

Après ces beaux résultats, on pourrait demander quelles étaient les lettres inventées par notre premier père ? M. de Erro prouve avec une égale rigueur de déductions que ce sont précisément celles qu'on trouve sur d'anciennes médailles hispaniques, que personne jusqu'à présent n'a pu déchiffrer (p. 2), et que les Grecs et les Phéniciens ont tiré leur alphabet de l'alphabet basque (p. 19) dont il donne un *fac-simile*.

L'ouvrage est couronné par deux chapitres sur les noms de nombre, où, à l'aide de cette même décomposition par lettres, M. de Erro leur trouve un sens mystérieux et abstrait en rapport avec leur valeur ; de telle sorte que BAT (un) signifie *paternité, génération*, BI (deux) veut dire *ligne* ou *longueur ;* IRU (trois) *mouvement linéaire ;* BEDERAZI (neuf) *principe de beauté*, etc., etc.

Les bras tombent quand on voit un homme, que son instruction rendait sans doute capable de travaux utiles, consacrer son tems à de pareilles futilités : et je ne puis à ce propos m'empêcher de remarquer que M. de Erro et son traducteur se sont bien trompés s'ils ont cru que des idées si stériles et si vieilles (car il n'y a pas de misérable patois auquel on ne les ait

appliquées), puissent intéresser le monde savant à une langue sans littérature, sans analogie au-dehors, sans importance enfin pour le commerce, les arts ou les sciences. Le seul moyen d'atteindre ce but était de laisser de côté ce qu'il y a d'arbitraire et de conjectural dans l'étymologie, pour s'attacher à la partie positive de cette science, comme l'a fait M. Lécluse qui, dans sa *grammaire basque* (p. 34), donne avec leur sens précis un catalogue de soixante terminaisons de cette langue : il faudrait encore chercher à exposer d'une manière simple et rapide, si cela se peut, la contexture de cette langue tout-à-fait remarquable, et sa gigantesque conjugaison; enfin il faudrait former un dictionnaire de tous les mots d'origine vraiment basque, connus de ceux qui parlent cette langue, et recueillir tous les monumens que le tems a laissés dans la mémoire des hommes, soit en chansons populaires, soit en traditions historiques, etc., etc.

Ces travaux positifs, et dirigés vers un but philosophique, satisferaient les lecteurs sensés, et produiraient sans doute leurs fruits plus tard; mais quant aux conjectures sur la langue et l'écriture du premier homme et du serpent de la Genèse, que pouvons-nous en espérer? Rien du tout; car, comme dit le proverbe, *ex nihilo nihil.* B. J.

3. — *The Token*, etc. — Le Talisman, présent pour Noël et la nouvelle année; publié par S.-G. Goodrich. Boston, 1830 (1829); Carter et Hendee. Paris, Hector Bossange. In-18 de 346 pages; prix, 10 fr.

Le Talisman a de dangereux émules dans les charmans almanachs que publie l'Angleterre; mais il a, pour soutenir la concurrence, des avantages qui font honneur à l'état de la typographie et de la gravure dans les États-Unis. Nous n'avons pas pu lire en entier les 50 ou 60 morceaux de prose ou de vers dont se compose ce recueil; mais le nombre seul de ces morceaux prouve que la littérature n'est pas négligée dans ce pays. On n'y rencontre pas, il est vrai, les noms célèbres dont se parent les tables de matières du *Forget me not* ou du *Bijou*, mais la lecture de plusieurs pièces nous permet de décider que les productions littéraires du Massachusetts et du Connecticut ne seraient pas tout-à-fait indignes de figurer à côté des pièces du même genre que publient les Coleridge, les Rogers, les Campbell, les Southey, les Walter Scott, les Hemans, et les Landon, dont les éditeurs anglais ont bien soin, à chaque renouvellement d'année, de visiter les riches portefeuilles. Les gravures appartiennent à l'école anglaise; on y trouve peut-être moins de vigueur et quelquefois plus

d'afféterie que dans les délicieuses vignettes dues au burin des Goodyear, des Lekeux, des Finden, etc.; toutefois, nous avons remarqué surtout une *vue* des bords de la Juniata, gravée, d'après M. Tho. Doughty, par M. *Ellis;* la vieille maîtresse d'école, d'après M. Owen, par M. *T. Kelly;* la Sibylle, d'après le Guide, par M. *Cheney :* ce sont des ouvrages dont pourraient s'honorer les meilleurs artistes de l'Europe. A tout prendre, le Token est un recueil fort agréable, et qui doit piquer d'autant plus notre curiosité, qu'il vient d'un pays dont nous connaissons beaucoup mieux les institutions et les vertus morales que la littérature et les arts.

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE.

4. — * *Library of useful knowledge*, etc. — Bibliothèque des connaissances usuelles; Bibliothèque du fermier, n° 1 (du cheval, 1re partie); Art du brasseur, parties 1 et 2. Londres, 1829. In-8°.

Nous avons déjà eu plus d'une occasion de parler des publications faites par la *Société des connaissances usuelles*, de les recommander aux amis de ces connaissances et de leur propagation, non pour les faire passer dans notre langue telles qu'elles ont paru en Angleterre, mais appropriées à notre usage, et perfectionnées par une scrupuleuse révision. Les traités destinés à nos cultivateurs sont, probablement, ceux qui exigent le plus de changemens, en raison des différences de climat et de productions : quant à l'art du brasseur, tâchons de nous instruire à l'école des Anglais, tant pour le travail en grand que pour la préparation de la bière domestique. Quand même cette boisson ne mériterait pas tous les éloges qu'on lui prodigue depuis quelque tems, il est à désirer que l'usage en soit introduit dans les pays qui n'ont encore ni vin ni cidre; on peut s'en procurer sur-le-champ, en tout tems, à un prix modique et peu variable; elle est alimentaire, et convient très-bien à l'homme qui travaille dans les villes et à la campagne. F.

5. — * *The family Library*. — Bibliothèque de famille, n° VIII et IX. Londres, 1830; Murray.

6. — * *The cabinet Cyclopædia*. — Encyclopédie du cabinet, dirigée par le Dr Lardner. T. I : *Histoire d'Écosse*, par sir *Walter* Scott. Londres, 1830; Longman et Taylor.

Depuis cette première conception d'une encyclopédie des

connaissances humaines qui fait une partie essentielle de la gloire du XVIIIe siècle, beaucoup d'écrivains ou de spéculateurs ont essayé, tour à tour et dans différens pays, d'imiter, sous des formes plus ou moins variées, dans des dimensions plus ou moins étendues, l'œuvre des d'Alembert, des Diderot, etc. L'Angleterre a eu ses Dictionnaires encyclopédiques; l'Allemagne, son *Conversations-Lexicon;* en France, depuis quelques années, on a publié une quantité de collections composées de Résumés, de Manuels, de Dictionnaires, qui ont la prétention d'offrir un tableau abrégé de l'état actuel des sciences. Les deux entreprises rivales que nous annonçons ici, et qui sont maintenant en pleine activité, se proposent un but à peu près semblable. M. Lardner, qui dirige la dernière, est l'un des professeurs les plus distingués de l'Université de Londres. L'histoire d'Écosse qu'il vient de publier est due à la plume d'un homme qui, depuis long-tems, a obtenu le droit de représenter son pays dans le monde littéraire; et la nouvelle production de Walter Scott est digne de sa réputation et de son talent. D'autres noms, presque aussi célèbres, doivent, dit-on, être attachés aux autres parties de la collection, et les éditeurs n'ont pas négligé de chercher, même hors de l'Angleterre, des collaborateurs capables de traiter, avec toute connaissance de cause, les sujets scientifiques ou littéraires qui sont compris dans le plan général du recueil.

La *Bibliothèque de famille* compte déjà neuf volumes, dont trois sont consacrés à une histoire des Juifs, par M. Milman, ouvrage qui a obtenu un très-grand succès. Le 8e volume est intitulé : *Cour et Camp de Bonaparte,* et contient des esquisses sur les hommes illustres qui entourèrent ce grand capitaine, dont l'histoire particulière occupe les deux premiers volumes de la collection. Mais, de l'avis même de plusieurs critiques anglais, cette biographie est écrite avec une partialité et une animosité qui rappellent les tems où l'esprit anti-révolutionnaire et anti-français, présidant aux conseils de la Grande-Bretagne, répandait chez nos voisins tant de grossières calomnies, tant d'absurdes récits, sur le caractère et les actions d'hommes dont la vie et la conduite réclament aujourd'hui un examen plus sérieux et des jugemens plus éclairés. *α.*

7. — *Travels in Chaldea, including a journey from Bassorah to Bagdad,* etc. — Voyages en Chaldée, où l'on trouve le récit d'une excursion à pied, faite en 1827, de Bassora à Bagdad, Hillah, Séleucie, Ctésiphon et Babylone; par le capitaine Mignan, attaché au service de la compagnie des Indes, ancien commandant de l'escorte du résident politique anglais

dans l'Arabie turque. Londres, 1829; Colburn. In-8°.

Voici les nouvelles les plus récentes que nous ayons de la plus illustre cité des tems antiques. Que l'on se hâte de reconnaître ses vestiges, avant qu'ils aient totalement disparu; le climat et les hommes conspirent également leur destruction. Les ruines de Thèbes subsisteront long-tems encore, lorsque les voyageurs ne retrouveront plus la place où fut Babylone; mais la ville égyptienne ne peut compter non plus sur l'éternelle durée de ses monumens; les circonstances qui élevèrent ces villes à une si haute fortune ne reviendront point; à l'avenir, si quelques villes en approchent, ce sera par l'emploi des richesses que le commerce y accumulera, bien plus que par le luxe des souverains : on ne verra plus de Sémiramis, ni de Pharaons.

M. le capitaine Mignan s'arrête peu aux ruines de Ctésiphon : celles de la magnifique Séleucie le retiennent plus long-tems; mais, qu'y voit-il? quelques pans de murs, un amas confus de débris sur une vaste étendue de terrain que les eaux du fleuve couvrent tous les ans : il paraît que le niveau de l'Euphrate s'est élevé, tandis que d'autres fleuves creusaient de plus en plus leur canal; car on n'eût point songé à construire une grande ville dans un emplacement aussi défavorable que l'est maintenant celui de Séleucie.

Pour nos contrées occidentales, la Chaldée est le berceau du monde, l'origine de son histoire. C'est ici que l'on recherche l'emplacement de la tour de Babel, et on ne manque jamais de le trouver; il y a tant de grandes ruines! Chacune de ces découvertes nous vaut une savante dissertation; et, lorsqu'on aura fait le recueil de tous ces fruits de longs voyages et de doctes veilles, il sera prouvé très-clairement que nous ne savons rien sur la *chose* dont il est question.

L'antique Babylone n'est pas aussi complétement effacée que Séleucie, plus moderne de tant de siècles. La longue durée des ruines de cette ville immense est due à deux causes : la grandeur de ses édifices et la solidité de ses constructions, que ni les Grecs ni les Arabes n'ont imitées. L'emploi du bitume remplaçant le mortier dans les murs en brique, et même entre les pierres de taille, devrait être recommandé par ce seul fait aux architectes jaloux de faire parvenir jusqu'à la postérité la plus reculée les chefs-d'œuvre qu'ils auront construits.

On dit que le capitaine Mignan se propose de publier bientôt la relation de ses voyages à Chiras, Arbelle, Tauris, Tiflis, Moscou, etc. On ne doute point que ce nouvel ouvrage ne

soit, comme celui-ci, plein de faits, d'instruction et d'intérêt, et qu'il ne reçoive un accueil aussi favorable. N.

8. — *The golden lyre*, etc. — La Lyre d'or : seconde série. Spécimen des poètes de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, d'Italie et d'Espagne; publié par J. Macray. Londres, 1830; J. D. Haas, Berners Street. Paris, Fournier jeune, rue de Seine, n° 14. In-18 de 80 pages environ; prix, 15 fr.

Voilà une curiosité bibliographique comme on n'en rencontre guère, je crois, ailleurs que dans la Grande-Bretagne. Ce n'est pas la rareté des poésies, ni leur antiquité, ni leur esquise perfection qui font le mérite de ce livre : il tient tout son prix de la richesse de l'impression. Trente fragmens poétiques, empruntés aux cinq littératures les plus connues de l'Europe, y sont reproduits en belles lettres d'or, sur un superbe vélin. Certes, rien n'aurait pu être trop magnifique, s'il s'était agi d'élever un monument typographique en l'honneur d'un de ces sublimes génies dont s'honorent à jamais les pays qui leur donnèrent le jour. Mais, en parcourant la liste des auteurs mis à contribution par M. Macray, on pensera peut-être que tous ne méritaient pas également les honneurs d'une aussi précieuse édition. Ce sont, pour l'Angleterre : Byron, Campbell, Coleridge, Cowper, Rogers et Mme Hemans; pour la France : Casimir Bonjour, Châteaubriand, Delavigne, Delille, Ducis, Voltaire; pour l'Allemagne : Gœthe, Herder, Mme de Chezy, Rellstab, Schiller, Uhland; pour l'Italie : Chiabrera, Dante, Della Casa, Filicaja, Monti, Tasso; pour l'Espagne : Garcilaso, Herrera, Lope de Vega, Maestro-Leon, Rioja et Villegas. I.

9. — *Traditions of Lancashire*, etc. — Traditions du comté de Lancastre, par G. Roby. Londres, 1829; Longman. 2 vol. in-8°.

Ces traditions sont des contes que l'auteur est censé avoir recueillis dans le pays même où il place les personnages qu'il fait agir. On assure que chaque récit a un fond de vérité traditionnelle, et que M. Roby n'a inventé que les détails et quelques accessoires, observant d'ailleurs, autant qu'il le pouvait, toutes les règles imposées aux romans historiques, conservant aux objets les formes et les couleurs locales, et aux mœurs, les caractères de chaque époque, et des diverses classes qu'il a dépeintes. Son cadre lui a permis d'y placer successivement une suite de tableaux où les changemens opérés dans l'état des lieux et dans la population sont dépeints avec une force d'expression qui semble rendre la vie et le

mouvement à ces êtres des siècles passés. On pense bien que tous les contes de ce recueil ne sont pas d'un égal mérite et que l'auteur n'a pas commencé par les moins intéressans; mais tous offrent une lecture que l'on poursuit jusqu'à la fin, et c'est assez pour ces sortes de productions littéraires.

10. — * *Lectures on sculpture.* — Leçons sur la sculpture, par *John* Flaxman, de l'Académie royale. Londres, 1829. In-8°.

Les écrits sur la peinture abondent, en comparaison de ceux dont la sculpture est l'objet : il est vrai que l'art du peintre est, à quelques égards, plus savant que celui du sculpteur, quoique les connaissances communes à l'un et à l'autre soient nombreuses, importantes, et contribuent le plus au mérite de leurs productions. On saura donc gré à l'éditeur des leçons du célèbre Flaxman, d'autant plus que son livre est une lecture fort agréable. Il a écrit en artiste, mais avec la sagesse qui convient à l'enseignement. L'histoire de la sculpture chez les anciens, dans le moyen âge et depuis sa renaissance, occupe une place considérable, et avec raison; car, dans ce cas au moins, il sera permis de faire l'éloge des anciens Grecs, et de penser qu'ils purent avoir le sentiment du beau et l'art de l'imiter comme ils le sentaient. Les fastes de la sculpture offrent, dans cet ouvrage, les faits les plus intéressans et les plus instructifs dont ils sont destinés à perpétuer le souvenir; quoique les artistes anglais y tiennent une place qu'un écrivain d'une autre nation ne leur eût peut-être pas accordée, aucun nom célèbre n'y est oublié, et, si l'auteur n'a pas été constamment impartial, on reconnaît qu'il avait l'intention de l'être.

Si de l'histoire de l'art on passe à ses préceptes, aux doctrines qui le dirigent, et qui doivent être le principal sujet des leçons d'un professeur, on est moins satisfait que des premières lectures. Il est vrai qu'alors les difficultés commencent à se faire sentir, que le lecteur est tenté d'examiner, de discuter, et n'adopte pas sur-le-champ l'opinion qui lui est proposée comme une croyance dont il ne lui serait pas permis de s'écarter. Le ton dogmatique de M. Flaxman doit nuire à l'effet de son enseignement, quoique ses doctrines soient très-sages et fondées sur les plus imposantes autorités. Dans les beaux-arts, il semble nécessaire de captiver l'imagination avant d'essayer de convaincre ou de subjuguer la raison : le professeur va droit au but; mais ses disciples le suivent-ils? ne les laisse-t-il pas en arrière, exposés à s'écarter de la route qu'il a tracée? Cependant son ouvrage est un traité précieux pour ceux qui sauront le lire, et se pénétrer des maximes de l'auteur; on ne peut méconnaître qu'elles dérivent immédia-

tement des principes généraux dont les beaux-arts ne peuvent s'écarter impunément. N.

Ouvrages périodiques.

11. — * *The philosophical Magazine, and Annals of philosophy*, etc. — Magasin et Annales des sciences physiques, contenant des notions relatives aux arts, à l'agriculture, aux fabriques et au commerce; par *Richard* TAYLOR et *Richard* PHILLIPS. Londres, 1830. Chaque cahier de 5 feuilles d'impression, in-8°, paraît le premier de chaque mois; on y joint des figures suivant le besoin. Le prix de chaque cahier est de 2 shellings 6 deniers.

Nous aurions voulu emprunter au premier numéro de ce journal, pour cette année (janvier 1830), des extraits assez étendus de deux articles sur les fossiles de la Grande-Bretagne, et comparer les travaux des géologues anglais à ceux de nos compatriotes. Nous y reviendrons en tems plus opportun; mais nous croyons devoir communiquer dès à présent une observation que presque tous les lecteurs feront, en réfléchissant sur les faits exposés dans ces articles. Il paraît constant que la Grande-Bretagne est, en Europe, la contrée des plus étonnans phénomènes du monde fossile; en traversant l'Océan, des faits encore plus extraordinaires sont révélés en Amérique : quelque jour, sans doute, on achèvera le tour du globe sous le même parallèle, et l'on saura dans quel pays sont entassées les plus grandes merveilles de l'ancienne nature vivante. La France et l'Angleterre exploitent avec zèle cette sorte de richesse; le sol des États-Unis est exploré par d'habiles observateurs; c'est à la Russie qu'il faut demander les travaux qui termineront les recherches, et lieront, s'il est possible, les faits encore isolés entre lesquels il existe certainement une connexion dont la découverte est le but où tendent les efforts d'un si grand nombre de savans, l'un des principaux élémens de la science à laquelle ils se dévouent.

La physique et la chimie, l'histoire naturelle, les sciences mathématiques et leurs applications aux arts ont également à se louer de ces *Annales* : espérons que rien n'interrompra leur succès. F.

RUSSIE.

12. — * *Avis aux dames*, ou *Recherches sur les causes de l'affaiblissement de leur santé, et sur les moyens d'y remédier*, par H. HEIMANN, D.-M., conseiller de cour de S. M. l'empe-

reur de toutes les Russies, membre de plusieurs Sociétés savantes. *Première partie.* Moscou, 1826. In-8° de 240 pages.

Une longue expérience a convaincu M. Heimann que, dans les classes élevées de la société, le nombre des femmes atteintes de maladies chroniques est à celui des hommes affectés de maladies du même genre dans le rapport de 6 à 1; disproportion remarquable, que les classes moyennes et inférieures sont loin de présenter. Ce fait admis, il faut en conclure que les nombreuses affections, observées chez les dames du grand monde, ne sauraient dépendre exclusivement de la menstruation, de la grossesse, de l'allaitement, etc., puisque toutes les femmes y sont également soumises, et que ces fonctions doivent tout au plus être considérées comme des causes occasionelles, qui n'agissent qu'à l'aide d'une disposition générale préexistante. Les véritables causes actives, contre lesquelles M. Heimann veut prémunir ses *aimables lectrices*, sont toutes dans la délicatesse de leur organisation, et dans l'extrême susceptibilité de leur système nerveux; conditions si avantageuses et en même tems si funestes, que tendent sans cesse à développer : 1° l'éducation vicieuse donnée aux jeunes personnes; 2° leur manière de vivre, quand elles deviennent maîtresses de leurs actions. De là, deux divisions dans le travail de M. Heimann, dont la première partie seulement est sous nos yeux.

Dans la première enfance, le refus du sein maternel, la gêne causée par le maillot, l'abus des bains tièdes, les vêtemens trop chauds, qui seront bientôt remplacés par une mise trop légère, l'habitude de bercer, le sevrage trop brusque, le mauvais choix des alimens, l'irrégularité des fonctions intestinales; plus tard, l'abus du régime végétal, des boissons chaudes et aromatiques, des fruits, des friandises sucrées ou miellées, etc., l'excès du sommeil, l'éducation intellectuelle trop précoce ou trop sévère, l'éducation morale négligée, ou même dédaignée: plus tard, encore, l'usage des corsets, la nudité des bras, de la poitrine et des épaules, les veilles prolongées, le goût des bals, des spectacles, poussé au-delà de certaines bornes, les passions abandonnées à elles-mêmes, ou vicieusement dirigées; enfin, dans tous les âges, le défaut de propreté, d'exercice, d'exposition bien entendue à l'action de l'air, du soleil, et des vicissitudes atmosphériques : telles sont les sources nombreuses des maux qui assiègent les personnes du sexe.

Aux influences pernicieuses dont il retrace le tableau, l'auteur oppose les soins hygiéniques et les moyens moraux les plus sagement combinés. Ensuite, il passe en revue les mala-

dies qui frappent plus spécialement chacune des trois premières périodes septennaires de la vie, afin d'éveiller la sollicitude des parens, bien plus que dans l'intention de les mettre à même d'agir sans le conseil des hommes de l'art.

Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans de plus longs détails sur un ouvrage qui se recommande par un style clair, sans prétention, facile quoique manquant parfois de pureté, et surtout par l'importance des préceptes qu'il renferme. Si ces préceptes ne sont pas neufs, ils ont au moins le mérite d'être du nombre de ceux dont l'utilité est immédiate et incontestable, et qu'on ne saurait trop répéter, jusqu'à ce qu'ils soient généralement mis en pratique. C—n.

13. — *Mon Aveu*, ou ma propre critique d'un passage de ma *Nouvelle théorie de la balance du Commerce*; par N. Demidoff. Saint-Pétersbourg, 1829; imprimerie du département de l'instruction publique. Broch. in-8° de 47 p.

Un de nos plus habiles collaborateurs a rendu compte en 1827 (*voy.* tom. xxxv, p. 386-387) de trois écrits du même auteur sur l'économie politique, et son article nous a valu, de la part de M. Demidoff, l'expression de sa gratitude, qu'il exprime en ces termes, dans une note de sa nouvelle brochure (p. 37), où il se plaint de l'aigreur et de l'injuste prévention de quelques critiques à son égard : « ceci ne regarde nullement les rédacteurs de la *Revue Encyclopédique*. Dans la critique que ces messieurs ont bien voulu faire de mes brochures, je n'ai qu'à me louer de leur politesse, de leur bienveillance et de leur modération. » Ces relations des auteurs avec la critique sont trop rares aujourd'hui pour que nous ne la citions pas en exemple, et que nous ne nous fassions pas un honneur de les avoir suscitées. M. Demidoff, il est vrai, donne encore un exemple bien plus rare de modestie et de bon sens, en avouant qu'il a pu se tromper, et en recherchant de bonne foi les causes de son erreur; décidément, c'est aux écrivains d'une nation, entrée bien après nous dans la carrière des lettres et de la civilisation, que nous devrons bientôt demander des modèles de convenances et de bon goût.

Voici, du reste, sur quoi reposait cette erreur de l'auteur, ou, comme il l'appelle, le *principe erroné* émis par lui dans sa *Théorie de la balance du commerce* (p. 9 et suiv.), et dont une trop grande extension, donnée au principe d'Adam Smith sur la différence des salaires dans les diverses professions, avait été, à ce qu'il paraît, la principale source. Il faisait dépendre le surplus de valeur des produits manufacturiers et commerciaux, comparativement aux produits agricoles et à ceux

de l'exploitation des mines, « d'une plus grande quantité de travail immatériel ou intellectuel, » aujourd'hui il reconnaît que « ces trois branches d'industrie réclament la même dose de facultés intellectuelles, et que l'agriculture, dans l'état de perfection, exige certainement tout autant de lumières ou de connaissances en chimie, en physique et en mécanique, etc., qu'il en faut pour faire fleurir les manufactures et le commerce (p. 8 à 11 de sa nouvelle brochure). » Mais, à son tour, il juge que « M. Ganilh, en combattant l'opinion des économistes, et de Smith lui-même (voy. *Théorie de l'économie politique*, t. 1, p. 210-211, et t. II, part. 2, p. 73), en ce que l'industrie agricole donne un plus grand bénéfice que les industries manufacturière et commerciale, ou bien en ce qu'elle est plus féconde, tombe dans un système non moins défectueux, en prétendant que les produits des deux dernières industries donnent toujours, et dans toutes les circonstances possibles, de plus grands profits que l'agriculture. »

Nous ne nous étendrons pas davantage ici sur un sujet qui n'est point de notre compétence, et que nous devons laisser à des juges plus habiles que nous (par exemple, à M. *J.-B. Say*, que M. Demidoff cite tant de fois et avec tant de justice dans la brochure que nous annonçons); nous nous bornerons à ajouter que l'auteur donne (p. 39-40) les corrections à faire à sa *Nouvelle théorie de la balance du commerce*, de manière à rendre cette rectification très-facile pour tous ceux qui en possèdent des exemplaires, et qu'il y joint (p. 43 à 47) une *Réfutation du principe de l'impôt unique* adopté par M. *Schmalz*. E. H.

DANEMARK.

14. — *Nordiske fortids Sagaer*. — Anciennes traditions du Nord, traduites sur les originaux islandais, publiés ou manuscrits, par C.-C. Rafn, professeur. Copenhague, 1829; imprimerie de Popp. Vol. 1 et 2. In-8°.

Déjà, dans plusieurs occasions, la *Revue* a fait mention du zèle que la Société des antiquaires de Copenhague met à la publication des anciennes traditions ou *sagas* du Nord; cette société a commencé à donner des éditions de sagas en islandais, en latin et en danois. Le recueil dont nous venons de transcrire le titre comprendra, en 3 volumes, les principales sagas dont les sujets se rapportent à des évènemens antérieurs à la fondation d'une colonie en Islande au IXe siècle, et par conséquent antérieures aussi au tems où l'histoire du

Nord acquiert de la certitude. Les *sagas* du recueil danois de M. Rafn ne sont donc pas historiques : elles sont plutôt romanesques, et c'est plutôt le mérite de l'imagination que celui de la vérité qu'il faut y chercher. Pendant un millier d'années, dit le traducteur, les sagas, dont on présente ici la version danoise, ont d'abord instruit et amusé les générations sous la forme de contes que l'on se transmettait oralement, et plus tard furent recueillis dans des écrits rédigés depuis le XIIe jusqu'au XIVe siècle. Le succès constamment soutenu dont elles ont joui pendant un si long espace de tems, comme instruction et divertissement populaire, prouve qu'elles ne peuvent être dépourvues de mérite. Aujourd'hui encore elles font les délices des grands et des petits, des hommes et des femmes, dans les îles et sur les rochers éloignés, dont les premiers habitans ont apporté ces contes de leur patrie, et les ont transmis à leurs descendans. Aujourd'hui, comme autrefois, la jeunesse les écoute avec avidité ; l'âge viril se réjouit des exploits énergiques qui y sont peints, et la vieillesse se rappelle avec plaisir les héros d'autrefois. Assurément les traditions historiques sont plus instructives pour celui qui veut connaître l'ancienne histoire du Nord. Cependant les sagas romanesques ne sont pas non plus inutiles à l'histoire. Si les aventures qui y sont racontées ne sont jamais arrivées aux personnages, si ces personnages mêmes sont imaginaires, enfin, si une imagination trop exaltée s'est plue à créer des géans, des nains, des esprits terrestres et d'autres fantômes, au moins on retrouve dans ces romans islandais les idées mythologiques, les mœurs, les usages, les préjugés des anciens Scandinaves, leur vie aventureuse s'y retrace tout entière, et, de plus, on voit ce que l'esprit poétique de leurs scaldes était capable d'inventer. Ce qui a fait pendant des siècles les délices d'un peuple mérite toujours l'attention du philosophe, ne fût-ce que pour lui apprendre le goût dominant de ce peuple. Il se pourrait que les aventures racontées dans les sagas romanesques, si on les traduisait dans les langues du midi de l'Europe, n'y eussent pas autant de succès que dans le Nord ; les peuples méridionaux ont été saturés d'aventures de chevalerie, et les héros un peu rudes du Nord pourraient bien ne pas leur plaire autant que les paladins de la cour de Charlemagne. L'histoire des Quatre fils Aymon est un type qui retrace assez bien les Rolf-Krake, les Sigurds, et d'autres héros des sagas du Nord, et peut donner à ceux qui ne connaissent pas les contes islandais, une idée assez juste de l'invention de ces romans. Or, les Quatre fils Aymon, s'ils ont encore du débit dans les foires de

campagne, ont cessé depuis long-tems de charmer les habitans des villes; mais, pour le Nord, les Rolf-Krake, les Ragner Lodbroks, les Fridthiofs ne cesseront pas d'avoir des charmes, parce qu'ils leur rappellent un tems où la nation, étant jeune, avait de la vigueur, de l'énergie, une imagination vive, et se signalait par des actions et des écrits qui ne ressemblent pas à ce que l'on fait et écrit aujourd'hui dans les pays du Nord. Les poètes modernes, Œhlenschlæger, Tegner et autres ont cherché à rajeunir ces romans, à les rendre dramatiques ou épiques. Quelques-uns de ces essais ont eu du succès, et c'est ainsi que les vieilles sagas ont commencé à s'introduire dans la littérature moderne des Danois et des Suédois. Presque tous les contes recueillis par M. Rafn avaient déjà été publiés auparavant par Bioerne, Olaüs Wormius, Peringskiœld, etc. La *Bibliothèque des Romans* en a même analysé quelques-uns; mais, un mérite particulier de la Société des antiquaires du Nord, c'est d'avoir collationné les manuscrits, afin de rectifier et de compléter le texte par ce moyen, et c'est sur les originaux comparés que M. Rafn a fait sa traduction. D—G.

ALLEMAGNE.

15. — *Lehrbuch der darstellenden Geometrie.* — Manuel de géométrie descriptive, d'après Monge, par *Guido* Schreiber, ancien lieutenant d'artillerie badoise. Fribourg, 1829; Herder. 2 vol. in-8°.

Cet hommage rendu à l'un des plus grands savans dont la France s'honore ne peut manquer d'être bien accueilli par le public allemand; car le mérite intrinsèque du travail de M. Schreiber, l'excellence de sa méthode, la clarté de ses démonstrations, sont relevés encore par la beauté typographique du livre. L'exécution des figures est d'une netteté et d'une précision remarquable, et la réputation si bien fondée des presses lithographiques de M. Herder ne peut que s'en accroître. Ces planches sont au nombre de 45: il ne faut pas oublier, non plus, de parler d'un beau portrait de Monge, placé en tête de l'ouvrage. Dans sa préface, M. Schreiber rappelle ces tems si glorieux pour la science, où le directoire fonda l'école normale, où les Lagrange, les Laplace et tant d'autres noms illustres jetèrent leur éclat sur cet établissement naissant. Ce fut alors que Monge esquissa sa géométrie descriptive, science dont, à proprement parler, il est le créateur. M. Schreiber fait remarquer, que nous ne savons absolument rien sur ce

qu'était chez les anciens le dessin géométrique : le premier ouvrage en ce genre fut, dit-il, le traité du célèbre Albert Dürer, qui publia, en 1525, quelques préceptes sur les mesures des corps et des surfaces. Cependant la France eut aussi des hommes qui s'appliquèrent à cette branche des connaissances, témoin *Philibert de l'Orme*, aumônier de Henri II, qui donna des notions de la mesure des corps dans le traité d'architecture dont il enrichit la fin du XVIe siècle. M. Schreiber nomme Mathurin Jousse, le père Durand, Desargues, de la Rue, tous devanciers de Monge, mais dont aucun ne s'était avisé de remarquer que la solution de chaque problème géométrique se compose de deux parties bien distinctes, l'une de pure théorie qui établit l'application de théorêmes connus au cas préposé, l'autre toute pratique n'ayant d'autre objet que les opérations nécessaires pour parvenir à un résultat donné. Frezier, dans ses élémens de stéréotomie, fut le premier qui y songea d'une manière sérieuse; aussi son livre est-il encore recherché. M. Schreiber rapporte ensuite l'entrée du jeune Monge à l'école militaire de Mézières; il le fait connaître dans toute sa carrière, à l'école normale, à l'Institut d'Égypte, etc. Dans sa première partie, l'auteur allemand a pris pour base de son travail l'ouvrage de Monge et le premier supplément de M. Hachette : outre ces excellens guides, il a eu recours aux traités de Lacroix, de Potier, de MM. Dupin et Poncelet. Son travail est divisé en quatre livres, et suivi de quatre appendices dont l'un est extrait du traité *de tactionibus sphericis* de notre illustre Pierre Fermat, conseiller au parlement de Toulouse, et l'un des plus grands mathématiciens de la fin du XVIe siècle. En un mot, tout cet ouvrage est un emprunt aussi docte que méthodique, fait par la science allemande à la science française : c'est un lien de plus entre deux pays qui sont faits pour s'estimer et s'éclairer mutuellement, vérité à laquelle se refusent encore quelques esprits chagrins, qui, dans leur *ultra-germanisme*, s'attaquent avec passion et injustice à tout ce qui est français; mais tous les jours ces préjugés s'affaiblissent, et ceux qui en sont dominés deviennent ridicules aux yeux de leurs propres compatriotes.

P. DE GOLBÉRY.

16. — *Handbuch für Reisende in England.* — Manuel pour les voyageurs en Angleterre; par le Dr NEIGEBAUR. Leipzig, 1829; Brockhaus. Grand in-8° de 571 pages.

Pour un manuel, le format de ce livre n'est pas très-commode; du reste on y trouve tous les renseignemens qu'un voyageur peut désirer sur un pays qu'il ne veut que parcou-

vir. M. Neigebaur a pris pour modèle le *Manuel du voyageur en Suisse*, par Ebel; ainsi que l'auteur suisse, il a divisé son manuel en deux parties, dont l'une contient les généralités, et dont la seconde est un petit dictionnaire topographique. Dans la première partie, l'auteur donne d'abord quelques avis sur la manière de voyager en Angleterre, dans lesquels l'auteur explique la cherté qui règne en Angleterre par le haut prix des vivres, inévitable dans un pays très-peuplé et très-riche, par le luxe du service dans les auberges, etc. Il donne ensuite un aperçu sur l'histoire de l'Angleterre; de là il passe à la description générale de ce pays, dont il fait connaître le sol, le climat, les rivières, montagnes, canaux, productions, etc. Il traite également de l'esprit commercial et industriel des Anglais, de leur constitution, de l'administration du royaume, des poids et mesures, et il donne l'itinéraire des principales routes qui traversent cette île. La première partie est terminée par une liste bibliographique très-étendue des ouvrages et cartes qui ont paru depuis un siècle sur l'Angleterre, et même sur des points spéciaux relatifs à ce royaume, tels que le commerce, les finances, etc. Un catalogue aussi détaillé, dans lequel on trouve aussi l'énumération des journaux et ouvrages périodiques publiés en Angleterre, n'était peut-être pas nécessaire dans un simple manuel, mais il pourra être utile aux personnes qui font des recherches plus approfondies. La seconde partie est, comme nous l'avons dit, un dictionnaire topographique du royaume. La ville de Londres y occupe, comme de raison, la place principale. Les autres villes sont traitées beaucoup plus brièvement; cependant, l'auteur n'a point omis de renseignemens essentiels. On ne peut nier, en général, que ce manuel ne soit un bon *vade mecum* pour les voyageurs. D—c.

17. — *Geschichte des achaischen Bundes.* — Histoire de la ligue achéenne, d'après les sources, par *Ernest* Helwing. Lemgo, 1829. In-8°.

Ce sujet coïncide avec celui qu'a mis au concours, pour 1830, l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*; il est donc fort utile d'indiquer cet ouvrage à nos savans. On sait qu'en général rien n'échappe aux recherches de l'érudition allemande, et que, pour épuiser un sujet, il est bon de la consulter toujours. L'introduction présente des considérations sur l'importance de cette histoire et sur les caractères particuliers à une multitude de peuples; elle est suivie de la seconde section où l'on raconte la plus ancienne histoire de l'Achaïe, et la lutte des Achéens contre les Ioniens : là se trouvent des détails cu-

rieux sur une multitude de villes, telles que Pellène, Ægire, Ægæ, Bura, Hélice, etc.; puis on rapporte les hauts faits des Achéens depuis la ligue des douze villes, et l'on expose comment se forma, 281 ans avant J.-C., la seconde ligue et l'accession de Sicyone à cette ligue. Les détails de l'affranchissement de Sicyone jusqu'à la paix de Corinthe, la délivrance de Mégare, d'Épidaure, de Trézène, enfin l'invasion des Achéens dans l'Attique offrent le plus grand intérêt. Ptolémée est nommé chef de la ligue. Récit de vains efforts tentés pour la liberté d'Argos et de la bataille de Cléoné, guerre contre les Étoliens, telle est à peu près la table des chapitres qui nous conduisent jusqu'au tems d'Aratus. Cléomène et Agis paraissent ensuite sur la scène. Aratus remplit tout le second livre; le troisième contient tout ce qui a suivi sa mort; plus, l'intervention des Romains dans les affaires des Achéens, la tyrannie établie sur Sparte, la guerre d'Étolie et celle de la Syrie contre les Romains. Philopœmen y joue le principal rôle. L'auteur a eu soin toujours de justifier toutes ses assertions par la citation, et souvent même par la transcription des textes originaux. P. DE G.

18. — *Licht und Schatten, Altes und Neues.* — Lumière et ombre, ou du vieux et du nouveau, adressé à ses compagnons d'armes par *un soldat invalide.* Leipzig, 1829; Brockhaus. In-12 de 274 pages.

Un titre moins bizarre, tel que *Observations sur les armées*, expliquerait mieux le but de l'auteur qui paraît être non pas un soldat, mais un officier émérite. Du reste le titre dit vrai en annonçant du vieux mêlé au nouveau; car beaucoup de ces observations ont déjà été faites par d'autres militaires; par exemple, ce qu'il dit de la nécessité d'avoir des officiers qui sachent se battre, de l'honneur militaire, du danger du pédantisme dans la science militaire, de l'inutilité des manœuvres trop fréquentes, du peu de services que rendent les armées où tout est réduit à un pur mécanisme, comme cela existait dans les armées prussiennes à l'avènement du roi régnant. Ce que l'auteur anonyme dit de l'enthousiasme militaire pourra paraître plus nouveau et trouver son application aussi hors de l'Allemagne. Il conseille de n'exciter l'enthousiasme qu'au moment décisif, et lorsqu'il s'agit d'agir. Hors de là il trouve puéril d'exciter les soldats à crier, et à feindre des sentimens que rien ne leur inspire. Il blâme les généraux qui haranguent à tout propos leurs troupes, et les forcent à imiter leur agitation. — L'anonyme pense qu'on a tort de ne pas attacher autant d'importance à choisir des officiers par-

faitement constitués qu'à s'assurer de la bonne constitution des simples soldats; il fait observer qu'un officier à courte vue peut compromettre la sureté des troupes. L'auteur ne veut pas qu'on mette beaucoup d'importance à avoir des officiers très-instruits. Il aimerait mieux des officiers qui sussent bien se battre, et il ne trouve pas convenable de se priver d'un bon officier de cavalerie, par la raison qu'il ne sait pas résoudre des problèmes de géométrie. L'auteur consent à ce que l'on réduise en tems de paix les armées; mais il ne veut pas qu'on diminue les cadres, parce qu'il en coûte trop pour les bien remplir ensuite; il aimerait mieux, que l'on imitât les jardiniers qui coupent les branches et la couronne de l'arbre et non pas le tronc. Il voudrait que l'on conservât surtout les bons sous-officiers; il aimerait mieux perdre des colonels et des capitaines que des sous-officiers, parce qu'il lui paraît plus aisé de refaire des officiers des grades supérieurs que de retrouver de bons sous-officiers. En parlant de l'instruction dans l'histoire militaire, l'auteur trace rapidement un parallèle entre le roi Frédéric II et Napoléon. Il accorde la supériorité au roi de Prusse, pour avoir tout dirigé lui-même sans État-major, et pour avoir obtenu de grands succès avec peu de troupes.

19.—*Die Scherinn von Prevorst.*—La Visionnaire de Prévorst. Communication sur la vie intérieure de l'homme, et sur les rapports du monde spirituel avec le nôtre. Publiée par *Justin* Kerner. Stuttgart et Tubingue, 1829, Cotta. 2 vol. in-8° avec planch. lithogr.

Nous avons à faire à trois visionnaires, l'héroïne, l'éditeur, qui est un poète estimé, et qui prétend faire dans cet ouvrage de la prose vraie, et enfin, le prof. Eschenmaier qui travaille de son mieux pour nous persuader qu'il y a des revenans, ou que les esprits de l'autre monde communiquent avec les hommes d'ici-bas. Dans les dernières années, on nous a fait des récits fort extraordinaires sur les effets du magnétisme et du somnambulisme. La visionnaire de Prévorst surpasse ses émules. C'était une jeune veuve, native du village de Prévorst en Wurtemberg, excessivement délicate, et douée d'une sensibilité telle, qu'il suffisait d'approcher d'elle les médicamens pour qu'ils fissent les mêmes effets que si elle les avait pris. Le poète et docteur Kerner se mit à magnétiser cette personne sensible; elle ne guérit pas pour cela; au contraire, elle mourut; mais entre la vie et la mort, il y eut un état intermédiaire rempli des phénomènes les plus singuliers. Non-seulement elle fut parfaitement éclairée sur son état et sur le

dépérissement de ses forces, ce qui n'était pas difficile, puisqu'elle avait dans la région de l'estomac un *zodiaque solaire* et un *zodiaque vital*, où était tracée en caractères étrangers toute l'histoire de sa vie; mais elle communiqua avec les esprits de l'autre monde, dont quelques-uns étaient vieux au moins d'un siècle. Nous apprenons à ce sujet que l'âge continue pour les esprits, et, que tel individu qui est mort ici-bas enfant est maintenant adulte dans l'autre monde. D'autres personnes ont vu aussi ces esprits, à ce qu'assure le Dr Kerner; on les voit, selon lui, avec des *yeux spirituels* qui se trouvent derrière les yeux matériels. Cette arrière-vue paraît varier; car, tous ceux qui ont aperçu les esprits, ne les ont pas vus de la même manière. Nous apprenons encore, par le livre de M. Kerner, que les esprits sont au courant de ce qui se passe ici-bas, même en littérature, car ils ont cité à Mme Hauffe (c'est le nom de la visionnaire) des livres qui ont été publiés après la mort des individus qui lui apparaissaient ainsi. Pour nous tirer, au reste, hors de doute sur la qualité de ces esprits qui jouent un si grand rôle dans les visions de la dame de Prévorst, le docteur et poète Kerner nous assure qu'ils ne sont ni anges, ni diables; que ce sont des esprits d'une espèce intermédiaire, des habitans des limbes, qui n'ont pas cru en Jésus-Christ, et qui, pour cela, ne jouissent pas de la béatitude céleste. Mme Hauffe fut assez heureuse pour en convertir une demi-douzaine qui depuis ce tems ont quitté les limbes, et ont été reçus dans le royaume céleste. C'est ce que la visionnaire a fait de mieux pendant sa maladie. Quant aux autres esprits, ils attendent que de nouveaux visionnaires leur rendent le même service. Si cela n'arrive pas plus souvent, ce n'est assurément la faute ni du docteur Kerner, ni du professeur Eschenmaier; car tous les deux prennent leur sérieux pour nous persuader que rien n'est plus véritable que les communications de Mme Hauffe avec le monde spirituel. Quand on voit un pareil écrit paraître au milieu de tant d'ouvrages profondément pensés, et quand on lit sur les titres de ces écrits les noms de deux écrivains estimés, on est tenté de gémir sur les aberrations de l'esprit humain, et on reste confondu à la vue du rapprochement des lumières et des ténèbres, de la raison et de l'absurdité. Au XIXe siècle, retomber dans les visions du XVIe est une triste preuve du progrès de la raison humaine; il faudrait que M. Kerner fît de bien beaux vers, pour faire oublier la prose ridicule de la Visionnaire de Prévorst. D—c.

20. — *Urania : Taschenbuch auf das Jahr* 1830. — Uranie : almanach pour l'année 1830. Leipzig, 1829; Brockhaus.

Comment se fait-il que Paris, cette capitale habituée à donner le ton pour tout ce qui concerne les œuvres de goût, comme sous d'autres rapports plus sérieux, ait toujours montré tant d'infériorité à l'égard de ces jolis volumes que chaque fin d'année voit éclore? Ce n'est pas seulement dans l'élégance extérieure que nos éditeurs d'almanachs se laissent vaincre par leurs confrères de Londres et même par ceux de l'Allemagne, où généralement les impressions sont si négligées; c'est aussi par la composition de leurs recueils que triomphent nos voisins, chez lesquels l'apparition du *Keapsake*, du *Forget me not*, de *la Minerve*, de *l'Uranie*, du *Beckers Taschenbuch* font sensation, comme autrefois parmi nous celle de l'Almanach des Muses. Il est vrai que les W. Scott, les Southey ne dédaignent pas d'y inscrire leurs noms; que ceux de Gœthe, de Tieck, de Mme Pichler en font souvent la parure. Cependant la valeur de ces petits livres ne semble pas s'accroître dans la même proportion que leur nombre en Allemagne, où l'on en compte, je crois, plus de trente. Ceux de cette année, qui sont venus sous nos yeux, auront peine à soutenir la réputation de leurs devanciers. L'*Uranie* même, qui s'est toujours distinguée dans la foule, bien qu'elle s'appuie, comme à l'ordinaire, sur des noms honorés dans la littérature, ne paraît pas avoir évité les fonds de portefeuille. Le portrait d'*Uranie*, placé en tête du volume, est bien exécuté, mais il pèche sous le rapport de la ressemblance; les autres gravures sont détestables. Quant à la partie littéraire, elle se compose des pièces suivantes : *L'Allemand à Lisbonne*, nouvelle de M. *Sartorius*, dont nous avons récemment annoncé un recueil (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIII, p. 681). Ce morceau offre quelques scènes agréablement racontées, mais peu originales, mêlées aux événemens qui accompagnèrent l'assassinat du roi Joseph Ier.—*Griseldis*, tradition populaire en 10 romances, par *Gustave Schwab*, poète distingué dans ce genre de composition; c'est une histoire trop connue, mais versifiée avec talent et simplicité. — *Le Mariage d'inclination*, par Mme *Schopenhauer*, auteur du roman intitulé : *Gabrielle*, et d'une Biographie des peintres Van Eych, Albert Durer, Lucas de Leyde, etc. Cette plume exercée n'a pas tiré parti d'un sujet assez heureux, et l'a écrasé sous des détails, où cependant on ne saurait la méconnaître. — *Le Château merveilleux*, par *Louis Tieck*. Un des vétérans de la littérature romantique s'amuse à tourner en ridicule le goût de ses compatriotes pour les contes de revenans mis à la mode par Anne Radcliffe : on reconnaît ici la main qui sait si bien manier l'arme de la polémique

railleuse; mais peut-être une semblable attaque eût-elle été plus de circonstance il y a quelques années qu'aujourd'hui. —*La Tempête*, nouvelle, par *Wilhelm Martell*. M. Martell, si nous ne nous trompons, est l'auteur des *Souvenirs de la révolution française*, dans lesquels il s'est laissé aveugler par les vieilles inimitiés nationales au point de répéter toutes les calomnies inventées contre Napoléon par des ennemis effrayés autant que haineux : les horreurs débitées à l'occasion de la mort de Pichegru, de celle du capitaine Wright, etc., lui ont encore paru trop douces; il a renchéri sur elles : M. Martell, si toutefois il n'y a point deux personnes du même nom, semble posséder un vrai talent pour le roman, sa *Tempête* le prouve ; mais ses amis devraient l'engager à renoncer au *roman historique*. H. C.

21. — *Pantheon des berühmtesten Menschen*. — Panthéon des hommes les plus célèbres de tous les tems et de tous les peuples. Premier cahier. Fribourg, 1830. In-folio.

M. Herder, dont les presses lithographiques ont déjà rendu aux sciences et aux arts de si grands services, donne ici une série de portraits parfaitement exécutés et d'après les meilleurs modèles antiques. C'est une sorte de supplément au *conversation lexicon;* mais c'est aussi un ouvrage isolé et d'un intérêt spécial. Ce premier cahier ne contient que des rois et des princes, ou des hommes qui ont été à la tête des affaires publiques. Ceux-ci composeront toute la première division; les savans et les artistes devront en avoir une spéciale. La beauté de l'exécution, la précision et la netteté du dessin sont dignes des plus grands éloges; et cependant, il y a sur chaque planche vingt têtes à physionomie bien caractérisée, car on ne s'est pas borné au simple trait. Nulle légende ne les fait connaître; mais les numéros renvoient à un texte explicatif, qui est joint au cahier, et qui, pour cette fois, renferme 22 pages in-folio à deux colonnes. Toutefois, ce n'est pas un simple texte d'estampes; c'est un travail méthodique et chronologique, dans lequel on peut acquérir de l'histoire des notions raisonnées et suivies. Ainsi, marchant de période en période, les auteurs partent de l'an 2,000 avant notre ère, et ils arrêtent la première en l'an 555. Ils fournissent des détails sur des époques pour lesquelles ils ne donnent aucun portrait: l'absence de monumens de ce genre ne les empêche pas de présenter le résumé de l'histoire d'Égypte, de Phénicie, de Judée, etc., etc. Thésée est le premier personnage représenté dans ce recueil, Codrus le second : peut-être (et c'est une observation générale à laquelle il est encore tems de déférer),

peut-être eût-il été bon de désigner toujours à quelles empreintes, à quelles médailles, ou à quelles pièces gravées on a eu recours pour rendre les traits des grands hommes. Cela ôterait au dessin ce qu'on pourrait lui supposer d'arbitraire, et d'ailleurs cela serait fort propre à ajouter à l'instruction des lecteurs. J'avoue que je regrette peu les Chinois, les Indiens, les Scythes qu'on ne peut nous donner; mais il n'en est pas de même des Carthaginois, et les Notices qu'on aurait pu lire sur Annibal, Amilcar, etc., seraient ici fort à leur place. La seconde période va de l'an 555 avant Jésus-Christ à l'année 30; la troisième, d'Auguste à Théodose; la quatrième atteint Charlemagne; la cinquième accomplit les croisades, et c'est le sultan Saladin qui a la dernière place parmi les 200 portraits que cette belle livraison met à la disposition du public. Toujours divisé par pays et par époques le résumé historique est toujours complet, toujours suivi. On ne saurait se refuser à cette vérité que la connaissance des traits des hommes célèbres ajoute à ce que l'étude de l'histoire a de charme. Dans le cahier suivant, on continuera la série des tems, sans exclure nos contemporains de cette galerie. Il y aura aussi pour les femmes une division séparée. Les portraits de cette collection seront au nombre de 3,500, et l'ouvrage entier formera environ 30 feuilles de texte. Le prix de ce livre est fort modique, surtout si on le compare à la perfection de l'exécution; espérons que rien n'arrêtera le succès de cette utile entreprise.

P. DE GOLBÉRY.

Ouvrages périodiques.

22. — **Kritische Zeitschrift für Rechtswissenschaft und Gesetzgebung.* — Journal critique de jurisprudence et de législation étrangère, publié par MM. MITTERMAIER et ZACHARIÆ, avec le concours de beaucoup de jurisconsultes des divers pays. Cahiers 1 et 2. Heidelberg, 1829. In-8°.

La naissance de ce recueil est due à une de ces grandes pensées qui ont, comme celle qui a présidé à la fondation de notre *Revue*, l'immense avantage de réunir, en un faisceau lumineux, les travaux de tous les savans du monde. Il était digne d'hommes aussi justement célèbres que MM. Mittermaier et Zachariæ de faire connaître à leurs studieux compatriotes l'état de toutes les autres législations, et peut-être eux seuls pouvaient-ils espérer de réunir tant de savans collaborateurs sous leur bannière. En effet, parmi les noms qui ornent la couverture du journal, nous voyons avec plaisir

celui du jeune érudit qui vient d'enrichir la littérature française d'une bonne histoire du droit, celui des doctes avocats *Fœlix* et *Taillandier*, et d'autres encore qui figurent honorablement à notre barreau. En Suisse, MM. de *Selton*, *Rossi*; en Belgique, M. *Warnkoenig*; en Italie, MM. *Capei Carmigniani*, *Salvotti*..... Et ce n'est point la couverture seulement qui porte ces noms; il suffit d'ouvrir les cahiers pour rencontrer des travaux qui y répondent. C'est M. Zachariæ qui s'est chargé d'écrire l'introduction de l'ouvrage et d'en exposer le but. Il est impossible de concevoir l'étude du droit sur un plan plus noble et plus généreux; on y donne un aperçu sommaire de la situation de chaque nation. L'Espagne et le Portugal, inaccessibles aux améliorations législatives, attendent un Code criminel et un Code de commerce, et ne se distinguent que par leur résistance aux progrès des sciences. Cependant, quelques savans isolés font de nobles efforts pour sortir de cette honteuse apathie. Il semble, dit M. Zachariæ, qu'en franchissant les Pyrénées, on passe à la fois et chez une autre nation, et dans un autre siècle : ici tout est jeune, tout est renouvelé, et cependant la science ne s'est point arrêtée; elle fait de rapides progrès, que favorisent surtout les développemens des idées constitutionnelles. Parmi les travaux législatifs de la Belgique, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est le Code de commerce, et MM. Warnkoenig, Birnbaum, etc., relèvent la réputation qu'avait jadis cette terre savante. M. Zachariæ démontre que l'Angleterre même a éprouvé l'influence de la France, et que son immobilité a été vaincue par notre activité. On ne fait point, en général, assez d'attention à la Norwège, au Danemark et à la Suède; cependant leur situation législative présente des caractères très-prononcés : on n'y a vu pénétrer ni droit romain, ni féodalité; tout y a été transmis par les ancêtres; et la Suède a une physionomie toute germanique. On y retrouverait l'origine de beaucoup d'institutions anglaises; par exemple, des cours d'équité et du jury, et néanmoins aucun écrivain anglais n'en parle. L'Allemagne et l'influence du droit français sont ici l'objet de considérations lumineuses. Quant à la Suisse, la plupart de ses cantons rivalisent d'améliorations en droit civil et criminel. L'Italie a reçu, dans le royaume lombardo-vénitien, les Autrichiens et leurs lois civiles et criminelles. La Toscane a conservé la publicité et le Code de commerce, et Naples a vu naître des Codes. M. Zachariæ passe ensuite aux Russes; d'origine Sarmate, leurs institutions sont en opposition tranchée avec les nôtres; mais, depuis Pierre Ier, les rap-

ports avec les autres États y apportent beaucoup de modifications. La Pologne a pour base de sa législation le Code civil français, qui était encore en vigueur en 1825. La conclusion de cette introduction est que nul peuple ne doit rester étranger à ce qui se fait chez les autres, et que les savans surtout doivent s'éclairer mutuellement. Nous reviendrons sur ces deux cahiers, et nous consacrerons une attention particulière à un morceau fort remarquable de M. Mittermaïer, sur le droit criminel anglais, ainsi qu'à d'autres traités essentiels. M. Fœlix a communiqué aux Allemands des notions très-complètes sur les publications qui ont eu lieu en France; cet aperçu, quoique fort rapide, est l'objet de deux articles assez étendus. P. DE GOLBÉRY.

SUISSE.

23. — *Esquisses génevoises*, offertes par l'auteur à ses compatriotes établis dans l'Étranger. Genève et Paris, 1829; Barbezat et Cie. In-8°; prix, 4 fr.

Long-tems le monde littéraire a manifesté sa surprise de ce que les beaux lieux de la Suisse française, qui font l'admiration des voyageurs de tous les pays, et qui ont inspiré plus d'un poète étranger, avaient laissé froids les auteurs qui les habitent; Genève n'a point vu naître de poète, répétait-on sans cesse. Ce reproche, qui était de la plus exacte vérité, mérite chaque jour moins d'être adressé aux bords du Léman; dans ces dernières années, *Gallois*, MM. *Petit-Senn*, *Didier*, *Verre*, *Hubert*, etc., se sont essayés dans le genre élégiaque, descriptif et satirique et n'ont point manqué d'un certain succès. Un auteur, qui les avait devancés dans cette carrière, mais qui a toujours gardé un anonyme, qui n'en est heureusement point un pour ses compatriotes, vient de mettre au jour un nouvel enfant de sa muse agréable et facile, sous le titre d'*Esquisses génevoises;* il se propose de rappeler à la mémoire de ses concitoyens absens, et les lieux qui les ont vus naître et les plaisirs qu'ils y ont goûtés. Ce ressouvenir sera sans doute également agréable aux voyageurs qui traversent chaque année Genève en si grand nombre, et surtout à ceux qui y ont fait quelque séjour. C'est à ces derniers que nous recommandons ce modeste ouvrage; les Génevois ne manqueront point d'en faire leur livre de famille; les uns et les autres y trouveront la description la plus vraie et surtout la plus naïve de ce qui caractérise Genève, son beau site et ses mœurs. Mais ici l'exactitude est le moindre des mérites;

c'est de la grâce que l'auteur y a répandue à pleines mains que nous devons faire une mention spéciale; rien de plus suave, de plus doux, de plus coulant que les vers de l'auteur; pour être juste, il faudrait citer tout l'ouvrage; il est partout de la touche la plus légère et la plus gracieuse. C. P.

ITALIE.

24. —**Annali d'Italia*, etc.—Annales de l'Italie, depuis 1750 jusqu'à ce jour, par A. Coppi. T. I à IV. Rome, 1828; à la librairie moderne, via del Corso, n° 348.

Nous n'avons rien en France que nous puissions comparer aux *Annales* de Muratori. Après beaucoup d'années consacrées à étudier l'Italie sous tous les rapports qui peuvent intéresser l'historien, ce docte et vigoureux esprit commença un ouvrage dont l'immensité aurait dû l'effrayer à l'âge où il était parvenu, et lui laisser peu d'espoir de le terminer avant sa mort. Il entreprit de retracer chronologiquement, et année par année, avec une sévère méthode de critique, tous les événemens qui s'étaient passés en Italie, depuis le commencement de l'ère chrétienne. Cette tâche immense, il la poursuivit avec courage jusqu'à la fin; il conduisit sa gigantesque histoire jusqu'à l'an 1749. Arrivé là, il jette un regard sur l'état des choses qui l'entourent; ami de la tranquillité et du silence qui protègent les plaisirs studieux, il se félicite de voir la paix régner enfin sur sa patrie; il dépose dans la dernière page de ses Annales cette expression de sa joie. « Cette année nouvelle (1749) se présente à nous joyeuse, et la tête couronnée d'olivier, apportant aux peuples souffrans ce repos que les années précédentes avaient faussement promis. » Mais il ne lui fut pas donné de goûter cette paix long-tems; et peut-être fut-il heureux de n'avoir pas assez vécu pour voir ses espérances si promptement et si cruellement trompées. Il mourut peu de mois après avoir terminé son entreprise, le 25 janvier 1750, à l'âge de 77 ans.

Son ouvrage ne contient donc rien de tout ce qui est arrivé depuis la moitié du siècle dernier; et cependant, comme l'histoire de l'Italie a été rapide et féconde depuis lors! comme les évènemens se sont précipités sur elle et l'ont bouleversée jusqu'en ses fondemens!

Les *Annales* demandaient un continuateur, un homme d'esprit et d'instruction, laborieux et indépendant, un homme courageux aussi, car il faut l'être pour oser toucher à cette grande entreprise, et ressaisir la plume échappée aux mains

de Muratori. M. Coppi s'est présenté, et ne s'est pas montré jusqu'ici trop inférieur à sa tâche. Il s'est beaucoup aidé des journaux contemporains, sorte de matériaux qui manquaient à Muratori, et dont on peut tirer de grands secours en l'employant convenablement et avec sagacité. Si l'on trouve peu de vigueur et de franchise dans la narration et le jugement de certains événemens politiques, il faut se souvenir que l'auteur écrit à Rome, et que là la bouche la plus éloquente est souvent réduite à bégayer. Quant au style de M. Coppi, des juges sévères l'ont trouvé quelquefois incorrect, mais toujours élégant et facile. — L'ouvrage est arrivé à l'année 1807.

25. — **Storia dell' impero russo*, etc. — Histoire de l'empire de Russie, par Compagnoni; avec un supplément qui conduit jusqu'au couronnement de l'empereur Alexandre Ier. T. I, II et III. Livourne, 1829; Masi.

La dernière guerre a donné à la Russie une importance qu'elle n'avait pu acquérir jusqu'ici même par des entreprises bien autrement grandes et heureuses. Il semble qu'elle entre pour la première fois parmi les puissances qui balancent le sort du monde. Tous les yeux sont fixés sur elle; la statistique l'explore sur tous les points et dans tous les sens; elle compte ses soldats et mesure ses forces; l'histoire remonte à ses premières années, étudie son origine, ses premiers pas, les causes de ses vastes et rapides progrès, et cherche à prévoir dans quelle direction ils s'étendront désormais, comment et quand ils doivent s'arrêter. Cette curiosité est très-naturelle; car l'avenir réserve certainement à la Russie un grand rôle dans les destins de l'Europe et du monde. Mais l'effet que la dernière campagne a produit sur les esprits peut paraître excessif, si l'on songe que la Russie a fait, dans des tems reculés, plusieurs invasions tout aussi profondes sur les terres qui forment aujourd'hui l'empire ottoman; Oleg alla jusqu'à Constantinople, et Sviatoslaw, un de ses successeurs, jusqu'à Andrinople. On peut voir, dans le livre dont nous annonçons une nouvelle édition, des détails curieux sur ces expéditions et sur quelques autres du même genre, qui furent plus ou moins heureuses. Le supplément qu'on a ajouté ne peut que donner encore plus de prix à un ouvrage qui jouissait déjà d'une estime méritée.

26. — *Lettera di S. E. il sig. Co. e Cav. Gian Franc. Galeani Napione*, etc. — Lettre de M. *Galeani* Napione à M. *Washington* Irvine, auteur de la Vie et des Voyages de Christophe Colomb. Turin, 1829; Giuseppe Pic.

M. Galeani Napione prétend prouver dans cette lettre que

le célèbre navigateur n'est point Gênois, comme on le croit généralement. En 1808, il avait déjà publié un opuscule, dans lequel il cherchait à démontrer qu'il est né au château de Cucaro, dans le Montferrat. Il s'appuie surtout, pour prouver sa thèse, sur un portrait de Colomb, conservé à Séville dans les archives des Indes, et au-dessous duquel se trouvent son nom et ces mots : *De illustre familia de los señores del Castillo de Cucaro.* Nous ne savons pas jusqu'à quel point ce document peut paraître irrécusable; mais on vient de publier dans plusieurs feuilles périodiques un fait qui pourrait bien changer complètement l'état de la question. C'est la découverte qu'on a faite, dans les archives de l'ancienne banque de Saint-Georges, d'une lettre adressée par Colomb au magistrat chargé de l'inspection de cette banque, et par laquelle il lui donne avis qu'en sa qualité de citoyen de Gênes il a ordonné à Diego, son fils, d'affecter, chaque année, le dixième de ses revenus au dégrévement des gabelles, du blé, vin, et autres comestibles de cette ville, suivant l'usage de beaucoup de testateurs gênois.

M. Napione aura à débattre l'authenticité et la valeur de cette pièce, qu'on dit être originale. — Nous ne devons pas oublier une circonstance de la jeunesse de Colomb, que l'auteur de la lettre prétend avoir été inconnue jusqu'à présent. Il assure que Colomb avait reçu une éducation fort distinguée, qu'il sortit à quinze ans environ de la maison paternelle, mais qu'il ne s'en est point enfui, comme on l'avait avancé, et qu'il fut envoyé du Montferrat à Gênes par ses parens et ses amis. A. P.

Ouvrages périodiques.

27. — * *Il Censore universale dei teatri.* — Le Censeur universel des théâtres. *Première année.* Ce journal paraît le mercredi et le dimanche de chaque semaine; on s'abonne à Milan, rue San-Fedele, n° 5321; prix, 30 francs pour un an.

Dans l'état où se trouve aujourd'hui le théâtre en Italie (nous pourrions dire en Europe) on ne peut douter que des journaux consacrés entièrement à cette branche de la littérature ne soient d'une grande utilité. Ce sont des tribunes d'où se proclament au loin les triomphes et les revers, les causes des uns et des autres, les variations du goût public et les innovations heureuses ou blâmables qui sont tentées de toutes parts. Au moment où chacun, auteurs et public, cherche des routes nouvelles, il est bon de poser des fanaux, de constater

quels moyens peuvent mener au but, quels procédés sont propres à donner aux spectateurs ces émotions si difficiles à obtenir aujourd'hui. En considérant quels chefs-d'œuvre ont créés des hommes tels que Corneille ou Shakespeare, guidés par le seul instinct du génie, nos écrivains se persuadent qu'il faut tout laisser à l'inspiration ; ils regardent les règles comme des entraves, revendiquent la liberté dont jouirent ces grands hommes, et ne voient pas qu'ils furent grands, non pas à cause de cette liberté, ou plutôt de cette licence, mais malgré elle et malgré l'état d'imperfection de l'art. Aujourd'hui, il faut renoncer à cette théorie du désordre ; c'est par l'étude approfondie des monumens, par la combinaison savante des ressources de l'art qu'on peut produire les grands effets ; on a tant et si bien écrit dans tous les genres qu'il est très-probable qu'en se livrant à l'inspiration soudaine et brute, on n'arriverait à rien autre chose qu'à refaire ce que d'autres ont déjà fait, à repasser continuellement par le même chemin, à annuler tout ce qu'il y a de perfectible dans les facultés intellectuelles de l'homme. Il faut profiter des travaux de nos devanciers, les méditer, et se garder de croire que les moyens qui leur ont réussi pour agir sur leurs contemporains obtiendraient le même succès sur une génération dont les idées, les mœurs, les croyances, le caractère même sont entièrement différens. Deux études paraissent nécessaires au moment où nous sommes, et doivent se combiner pour créer de bons ouvrages de théâtre : l'étude de la littérature dramatique et celle de la société actuelle. Un journal nous semble un très-bon moyen de servir ces études ; mais il demande dans celui qui le rédige des qualités diverses et assez rares : une grande instruction littéraire, un esprit de saine critique, la connaissance du monde et des passions, et, par-dessus tout, une entière impartialité aussi-bien pour les systèmes que pour les hommes. Autant que nous pouvons en juger par le petit nombre de numéros du *Censeur universel* qui nous sont parvenus, ses rédacteurs possèdent ces qualités. Leur critique est remarquable par l'absence des personnalités injurieuses, par la sagesse des doctrines littéraires, par un savoir bien digéré et bien employé, enfin par l'urbanité du style. Nous pensons que ce recueil est destiné à obtenir du succès, et nous souhaitons qu'il en soit ainsi. A. P.

PAYS-BAS.

28. — * *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale des sciences*

et belles lettres de Bruxelles. T. v. Bruxelles, 1829; M. Hayez. 1 vol. in-4°.

Le volume que nous annonçons se compose, comme les précédens, de deux parties distinctes, l'une consacrée aux sciences et l'autre à l'histoire. Comme notre *Revue* a déjà fait mention de plusieurs des Mémoires qu'il renferme, nous nous bornerons à renvoyer aux articles qui leur ont été consacrés.

La partie consacrée aux *sciences* comprend les écrits qui suivent : 1° Démonstration et développement des principes fondamentaux de la théorie des caustiques secondaires, par A. Quetelet (sept. 1829). 2° Mémoire sur le développement des fonctions en séries, dont les termes dérivent de la même fonction continue, en y faisant varier une constante ou paramètre, par M. Pagani. Il s'agit de déterminer tous les coefficiens d'une série qui dérivent d'une même fonction, d'après une certaine loi, de manière que la somme de tous les termes soit égale à la valeur d'une fonction arbitraire, donnée pour toutes les valeurs de la variable, comprises entre les deux limites connues. On suppose que la fonction génératrice de la série, ainsi que la fonction arbitraire, ne peuvent devenir infinies entre les deux limites de la variable, et qu'aux limites mêmes les valeurs de la fonction arbitraire dépendent de celles de la fonction génératrice. Ce problème a été traité par M. Pagani, au moyen d'une savante analyse. 3° Observations sur les hyménoptères d'Europe, de la famille des fouisseurs, par M. Vanderlinden. 4° Essai sur les insectes de Java et des îles adjacentes, par *le même*. Le premier de ces deux Mémoires fait suite à un travail qui a déjà été imprimé dans le volume précédent de l'Académie; le second est le résultat des observations de l'auteur sur plusieurs riches collections apportées des Indes-Orientales, et dont les principales appartiennent à M. *Payen*, qui a long-tems habité l'île de Java, en qualité de peintre du gouvernement; à *M. B. Dubus de Gisignies*, fils de S. Exc. le commissaire général aux Indes; à M. *Robyns*, ainsi qu'au Musée de Bruxelles. 5° Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas, par A. Quetelet (voy. *Rev. Enc.*, t. xlii, pag. 175). 6° Des extraits des observations météorologiques, faites à Bruxelles par M. Kickx. 7° Des recherches de géométrie pure, sur les lignes et les surfaces du second ordre, par M. Chasles (voy. *Rev. Enc.*, t. xliii, pag. 691, sept. 1829).

La partie historique contient un Mémoire de M. Dewez sur le droit public du Brabant au moyen âge, ainsi que plusieurs Mémoires de M. de Reiffenberg, qui ont été annoncés

dans un des cahiers de la *Revue* (novembre 1829), savoir : 1° Un Mémoire sur le séjour que Louis, dauphin de Viennois, depuis roi, sous le nom de Louis XI, fit dans les Pays-Bas ; 2° Mémoire sur les deux premiers siècles de l'Université de Louvain ; 3° Notice sur Olivier-le-Diable ou le-Dain, barbier de Louis XI ; 4° Notice sur un exemplaire des lettres d'indulgence du pape Nicolas V, *pro regno Cypri*. On trouve aussi, au commencement du volume, le journal des séances de l'Académie, depuis le 5 janvier 1828 jusqu'au 27 mai 1829.

29. — * *Nieuwe Verhandelingen der eerste Klasse van het koninklyk nederlandsche Instituut.* — Nouveaux Mémoires de la première classe de l'Institut royal des Pays-Bas, 2e partie. Amsterdam, 1829. In-4°.

La plupart des Mémoires insérés dans ce volume appartiennent à l'histoire naturelle. Un seul appartient aux sciences physiques : il est de M. Van Beeck, et a pour objet la construction d'un nouveau colorigrade. La construction de cet instrument, comme celle du colorigrade que M. Biot a décrit dans son *Précis de Physique*, repose sur les propriétés de la lumière polarisée. L'instrument se compose principalement d'un tube cylindrique, aux extrémités duquel sont placés deux miroirs dont les plans sont à angle droit, et inclinés de manière que la lumière qui s'est polarisée sur le premier échappe à la réflexion sur le second. Entre les deux miroirs, et vers le milieu de l'instrument, on place une ou plusieurs petites lames de mica sur un support circulaire en cuivre qui peut se mouvoir autour d'un axe horizontal. Enfin, à l'extrémité de cet axe est attachée une aiguille qui indique sur un limbe gradué l'angle sous lequel on incline les lames de mica pour produire les différentes teintes. M. Van Beeck montre comment on calcule la correspondance des teintes observées avec celles des anneaux colorés, observés par Newton. Le même physicien a présenté aussi différentes recherches sur des taches noires qui se produisent dans le sucre en pain, et qui présentent des particularités remarquables quand on les soumet au microscope. M. Van Breda a fait connaître ses observations sur l'existence de la Dolomie, près du Durbuy dans les Ardennes, et sur la nature probable de ce pays montueux ; il a donné une Notice sur une nouvelle espèce de Dauphin. On doit également à M. Van der Boon Mesch une description de deux animaux nouveaux qu'il nomme *Sciurus Redimitus* et *Pastor Corythaix*. Enfin, ce volume contient encore un Mémoire de M. Vrolik, sur les changemens

que subit l'oignon des tulipes pendant la croissance, ainsi qu'une addition faite par le même savant à un Mémoire qu'il a inséré dans le volume précédent sur une seconde espèce de renne.

L'Institut des Pays-Bas a fait parvenir à ses membres, avec ce volume de ses Mémoires, le procès-verbal de sa 22e séance générale, tenue le 31 août et le 1er septembre dernier, ainsi qu'un exemplaire d'un Mémoire très-intéressant de M. Moll, professeur à l'Université d'Utrecht, sur la manière de chauffer les serres au moyen de l'eau. A. Quetelet.

30. — * *Itinéraire de Tiflis à Constantinople*, par le colonel Rottiers. Bruxelles, 1829; Tenré frères. In-8° de 377 pages, avec 7 planches et 3 cartes.

Si cet ouvrage avait été publié à Paris par un Français, nous pensons qu'il aurait obtenu un grand succès, tant par l'intérêt du sujet que par le talent du style. Les journaux en auraient fait l'éloge, les lecteurs se seraient multipliés, et l'imprimeur aurait vu sa caisse se remplir avec rapidité. Mais, dans son pays, M. Rottiers a été moins heureux, soit en vertu d'un proverbe que tout le monde connaît, soit parce que son livre arrivait mal à propos au milieu du *pétitionnement* et de l'*union catholique*. L'itinéraire de Tiflis à Constantinople n'en est pas moins une production très-distinguée, et déjà les journaux anglais nous ont devancés dans ce jugement. — La paix ayant été conclue à Goulistan, le 12 octobre (vieux style), M. Rottiers ne crut pas devoir se hâter de quitter le service de la Russie, dont il n'avait qu'à se louer, et ne sollicita sa démission qu'en 1818. Mais, avant de rentrer dans sa patrie, il résolut, au lieu de traverser la Russie et l'Allemagne, de se rendre d'abord à Constantinople, par l'Asie mineure. En suivant cette route, il sillonnait les mêmes flots qui portèrent le premier navire; il retrouvait sur le rivage les traces des Dix-Mille, les colonies grecques, les palais de Mithridate, les camps de Pompée et les forteresses de César. Outre ces grands souvenirs, que pouvaient raviver quelques découvertes neuves ou quelques rectifications importantes, il avait un but d'observation plus rapproché. Il voulait rassembler des notions précises sur la situation actuelle de ces contrées, si mal connues des Européens depuis la conquête des Ottomans. Prendre un dessin exact des côtes, relever les principales positions militaires et commerciales, tenir note des produits agricoles et industriels, des moyens de transport, de l'exportation et de l'importation, des lois et des mœurs des différens peuples : telle était la tâche immense qu'il s'im-

posait en partant de Tiflis, et dont il n'a pu remplir qu'une partie. En rassemblant ses observations sur la Géorgie, il reconnait avec candeur que, si on réunit au tableau de M. Klaproth et au voyage de M. Gamba ce que l'on trouve encore dans Chardin, et les recherches de Guldenslant, on peut acquérir des notions certaines et presque complètes sur ce pays, qu'il se proposait d'abord de décrire, et sur lequel cependant il présente encore des notes très-intéressantes, auxquelles donne un attrait particulier une foule de réminiscences de l'antiquité classique. Au chapitre II on lit une chronologie des souverains de la Géorgie, depuis l'an 809 avant J.-C. jusqu'à l'an 1797 de notre ère. M. Rottiers affirme qu'elle est extraite directement de la chronique du monastère de Ninosminda, continuée jusqu'au dernier roi, et souvent citée parmi les Géorgiens. L'histoire de l'enlèvement de la reine Marie par les Russes est un épisode très-curieux, fort bien écrit, et ce qui suit n'en est pas indigne.

31. — *Gesprekken over de Welsprekenheid*, etc. — Dialogues sur l'éloquence en général, et sur celle de la chaire en particulier, par Fénelon; traduits par M. *J. M.* Schrant, avec des notes. *Deuxième édition.* Zalt-Bommel, 1829; J. Noman. In-8° de XII-466 pages.

L'ouvrage de Fénelon est apprécié depuis long-tems. M. J. M. Schrant, dont la phrase a du nombre et de l'abondance, semblait surtout destiné à rendre avec fidélité le style large et harmonieux de l'auteur de *Télémaque.* Aussi, sa version est-elle tout ce qu'elle peut être. Les notes qu'il y a ajoutées sont destinées à confirmer les préceptes contenus dans le texte ou à éclaircir certains traits d'érudition.

de Reiffenberg.

32. — *Miranda*, ou *l'Ile sauvage*, par Mlle A.-J. Guillery. Bruxelles, 1829; Demairet, imp.-lib. In-8° de IV-291 pag., avec gravures.

Une préface n'est certes pas une chose indifférente; c'est par la préface trop souvent que plus d'un critique, surchargé de besogne, juge du mérite de tout un ouvrage, et l'on ne peut nier qu'elle ne prévienne le juge le plus consciencieux même pour ou contre le livre. Après avoir lu, par exemple, la préface de *Miranda*, je m'attendais à trouver dans ce petit volume de l'élégance, de la grâce, le charme d'une douce mélancolie, et mon attente n'a pas été trompée. L'auteur a pris l'idée principale de son roman dans Shakespeare; mais les faits accessoires, les développemens des passions, mais ce tableau délicieux des émotions d'une âme tendre et vertueuse, voilà ce qui lui appartient en propre.

Prosper, Duc de Milan, dépouillé de sa fortune par son frère Antonin, quitte l'Italie pour conserver ses jours, et se retire dans une île déserte, avec sa fille Miranda. Deux êtres, pour ainsi dire fantastiques, Caliban et Ariel, sont soumis aux ordres du noble exilé; c'est une faveur, une prérogative due à sa qualité de magicien. L'auteur tire les plus piquans contrastes de ces deux personnages allégoriques, dont l'un (*Caliban*), image du corps ou de l'homme matériel, est une espèce de brute, telle que nous en voyons beaucoup dans le monde, uniquement occupée du soin de manger, de boire et de dormir, sans songer aux jouissances de l'esprit et du cœur; l'autre (*Ariel*), génie aérien, représente l'homme intellectuel, toujours aspirant vers sa patrie céleste.

Miranda, grâces aux leçons d'Ariel, devient un assemblage de toutes les perfections, et son père, pour terminer ses querelles de famille, conçoit l'idée de l'unir à Ferdinand, fils de son frère Antonin. Le magicien, secondé par son génie Ariel, prépare une tempête qui fait aborder Ferdinand dans l'île. Plusieurs chapitres sont consacrés aux amours des jeunes gens, et ce ne sont pas les moins agréables..... Quel charme dans ces pages où la jeune vierge du désert exprime une sorte de jalousie si vraie et si touchante! « Si Ferdinand racontait son naufrage, et qu'au souvenir de son père un nuage obscurcît son front, elle pouvait s'affliger avec lui; s'il peignait le bonheur qu'il avait éprouvé en la voyant, elle le comprenait bien mieux encore: mais lorsqu'il parlait des intrigues de la cour, de la vanité des grands, de la bassesse des courtisans, et qu'un sourire de dédain effleurait ses lèvres, alors elle ne l'entendait plus; son âme souffrait, ses yeux se remplissaient de pleurs, elle croyait avoir perdu la route du cœur de son ami. » — « O mon Ferdinand, lui disait-elle quelquefois, tu as des pensées qui me sont étrangères, tu peux te rappeler des évènemens où je n'ai point eu de part; mais, pour moi, le tems même que j'ai passé sans toi me fait penser à toi; quand la rose printanière commençant à s'ouvrir, quand l'onde tombant du rocher, quand la feuille agitée par le vent, me disposaient à la rêverie, il me semblait que la fleur à demi éclose, l'onde qui murmure, le zéphyr agitant les feuilles, allaient me révéler un mystère; ce mystère n'était-ce point ta tendresse? Lorsque le cœur ému par les divins concerts d'Ariel, mon œil humide cherchait un être qui pût partager mes transports, cet être, c'était toi, mon âme t'attendait; mais Ferdinand a vécu vingt printems sur la terre sans me désirer, sans m'attendre, sans que Miranda manquât à son bonheur; tu as fait

un long voyage dans la vie avec d'autres voyageurs; tu as voulu leur plaire, en être aimé; tu conserves leur mémoire; je ne puis partager tous tes sentimens, je ne puis m'unir à toutes tes pensées; tes souvenirs t'éloignent de moi, ils m'exilent de ton âme; mon ami, pourquoi ne suis-je pas ta sœur? nous aurions coulé notre enfance ensemble, tu ne serais pas obligé de quitter Miranda, pour retourner dans le passé; j'y retournerais avec toi; le passé, le présent, l'avenir, tout serait commun entre nous. »

Cependant Prosper meurt en recommandant sa fille chérie à la protection d'Ariel; il désire qu'elle épouse Ferdinand; mais il faut, pour cela, que le jeune homme triomphe de la volupté, de l'ambition et de l'amour-propre; il doit retourner à Milan, et revenir au bout d'une année, après avoir gardé religieusement la foi promise. Ferdinand se tire assez bien de la première épreuve; mais, en butte aux projets ambitieux de son père, en butte aux séductions d'une coquette, il oublie la tendre et malheureuse Miranda, il oublie l'île où le rappelaient ses premiers sermens, ou du moins il y revient trop tard; il n'y trouve plus qu'un tombeau sous lequel repose sa victime. Il se livre au plus violent désespoir; le génie Ariel se présente, et lui reproche ses fautes. *Mais tu gémis, tu te repens*, ajoute-t-il, *c'est renaître à la vertu, tout rentre dans l'ordre éternel; puisque tu es homme, tu dois souffrir; mais tu dois espérer aussi dans la bonté suprême; je te quitte; nous nous reverrons.* — Il dit, et pour la dernière fois les échos de l'île répètent les sublimes accords de sa lyre divine. Le désespoir de Ferdinand s'adoucit, il peut répandre des larmes; le rêve que jadis avait fait Miranda se retrace à sa mémoire; il se rappelle les promesses qu'ils se sont faites sur le tombeau de Prosper, si l'un d'eux avait le malheur de survivre à l'autre: *O ma Miranda*, s'écrie-t-il, *peux-tu pardonner à ton coupable ami!* — Le peuplier chéri de la jeune fille, agité par le vent, incline ses branches jusque sur sa tombe; le soleil sortant des nuages lance ses rayons sur l'arbre, et Ferdinand y voit ces mots tracés de la main de son amie: *O mon Ferdinand, nous nous reverrons dans un monde où l'on n'oublie pas.* Le jeune homme croit entendre la voix même de Miranda; il lève les bras et les yeux au ciel, et demeure plongé dans un recueillement religieux. — Le génie est retourné dans les cieux; la brute court dans les forêts; l'homme à genoux sur un tombeau se repent, gémit et espère. »

Je regrette de ne pouvoir multiplier les citations. Il est telle page dont la touchante éloquence ferait honneur aux chantres de *Virginie* et d'*Atala*. STASSART.

LIVRES FRANÇAIS.

Sciences physiques et naturelles.

32. — * *Lettres à Camille sur la physiologie de l'homme.* — Exposition précise des phénomènes de la vie, par *Isidore* Bourdon, de l'Académie royale de médecine (1). Paris, 1830; Verdet, Gabon. In-18 de VII-341 pages; prix, 3 fr. 50 c.

On connaissait, dans la littérature, des Lettres à Émilie sur la mythologie; aujourd'hui viennent, après d'autres imitations semblables, des *Lettres à Camille sur la physiologie.* De la physiologie sous cette forme, c'est de la science apparemment arrangée pour les dames. Cependant d'autres soins pourraient bien avoir occupé l'auteur : expliquons sa pensée tout entière sur la destination d'un exposé des phénomènes de la vie mis à la portée des personnes d'un sexe ordinairement étranger à la science : l'auteur se flatte de répandre ces connaissances chez les gens du monde.

L'auteur, qui a principalement désiré de populariser sa *science favorite* (2), la physiologie, a, pour cet effet, visé à un succès littéraire : il a voulu donner une instruction forte, mais y attirer en amusant, sous l'espoir d'une lecture agréable : craignant d'effrayer par un retour trop fréquent d'expressions techniques, il n'emploie que les plus nécessaires, et rejette les autres dans un appendice sous forme de dictionnaire. Enfin, pour rompre la monotonie d'une seule espèce de langage, il a encore introduit dans ses lettres quelques dialogues vifs, qu'il a cherché à empreindre d'assez de vérité locale pour qu'on pût les supposer réels.

Le choix de l'un de ses interlocuteurs m'a toutefois singulièrement étonné. Qu'on se rappelle la physionomie calme et imposante, la gravité imperturbable du respectable M. Bigot de Préameneu? Or, c'est à ce sage plein d'aménité, et qui a si honorablement traversé les orages de la révolution, et ceux aussi peut-être des grands emplois de la République et de l'Empire, qu'a été déféré le personnage d'un frondeur sur les effets physiologiques de la nutrition, le rôle d'un dialecticien malheureux dans ses doutes et dans ses réparties.

---

(1) Cet article est extrait du rapport présenté à *l'Académie des Sciences* sur l'ouvrage de M. Bourdon, par notre savant collaborateur.

(2) M. Bourdon a déjà publié une *Physiologie médicale*, 2 vol. in-8°; un autre ouvrage (*Physiologie comparée*) est sous presse : un premier volume a déjà été sous les yeux de l'Académie des Sciences.

Un autre dialogue, sur le *système cranioscopique de M. le docteur Gall*, met aux prises de plus légitimes interprètes comme ayant une connaissance plus exacte des faits. La question se débat entre Gall lui-même et l'auteur; mais, dans ce chapitre, celui-ci écoute avec respect la parole du maître : les enseignemens de cet homme de génie obtiennent sa conviction, et il les transmet avec lucidité.

D'autres interlocuteurs, appelés LUI *et* MOI, dans la Lettre *sur la reproduction et le premier accroissement des corps vivans*, font connaître un grand nombre de détails curieux. Conduit à s'expliquer au sujet de l'importante question de la génération spontanée, M. Bourdon en parle comme d'une grave erreur qui déparerait, suivant lui, les immortels écrits d'Aristote. C'est se prononcer bien vivement : cependant en ferai-je devant cette assemblée le sujet d'une remarque critique, quand il est de fait que M. Bourdon suit le sentiment commun? Je me sers avec intention du mot *sentiment*, parce que je ne pense pas que ce soit chose décidément avérée qu'une théorie sur la génération.

Et en effet, ayant pour mon compte réfléchi sur cette matière, je ne partage point les idées les plus accréditées. Je ne saurais ici développer le motif de ce dissentiment, et je ne puis que l'indiquer vaguement dans les considérations suivantes.

Il m'a paru que le parti pris de rejeter entièrement le dire des anciens sur les générations spontanées tenait principalement à ce que cette question, continuellement controversée, était restée sans démonstration évidente, à ce qu'on n'avait rien saisi de caractérisé à l'origine de l'acte en lui-même, et enfin, à ce que l'esprit n'avait pu imaginer une explication plausible. Mais ce raisonnement, et la préférence donnée à l'opinion contraire, qui expriment implicitement que l'on serait mieux informé des faits de la génération par ce complément, peuvent-ils soutenir un examen attentif? Du phénomène en lui-même, la formation du germe, que sait-on? rien : et en effet, nous ne sommes pas plus avancés dans un cas que dans l'autre. Cependant, s'il n'y avait que des différences accessoires et appréciables pour la distinction des deux manières de voir, le débat n'aurait donc jamais porté sur le fond de la question, sur les points réellement comparables. Essayons de dire ce qui nous en semble, d'indiquer qu'il n'est de différence que dans le plus ou le moins de moyens mis en œuvre; ici ce sont des apprêts ostensibles, beaucoup d'actes préparatoires, et en définitive, le concours d'un grand nombre de producteurs, parce-

que l'organisation mise en action est servie par des éléments plus nombreux, et d'une structure plus compliquée dans leur mode d'association; et là, au contraire, où l'organisation se trouve avoir atteint le terme de toute sa simplicité possible, les préliminaires seraient des faits instantanés, subtils, je ne dirai pas inobservables, mais jusqu'à présent inobservés.

Je ne suivrai pas M. Bourdon dans l'exposé des autres systèmes physiologiques : tout ce qui concerne la circulation du sang, l'acte vital par excellence, ou la respiration, la dissémination et les usages des nerfs, les agens de la locomotion, les organes des sens, etc., occupe dans son livre une étendue suffisante pour une lucide exposition des sujets. L'auteur a de plus traité du sommeil et du mécanisme de la parole.

L'ouvrage est court et pourtant substantiel : le style en est vif, concis, entraînant. Les esprits sérieux n'aimeront pas à y rencontrer de gracieuses futilités; de doucereux madrigaux : mais si ce n'est qu'à ce prix que la connaissance de ce qui se passe en nous doit se répandre dans la portion de la société, qui, avide d'instruction, est trop exclusivement littéraire, l'entreprise de M. Bourdon doit être approuvée.

GEOFFROY-SAINT-HILAIRE.

34. — * *Élémens d'algèbre, d'arithmétique et de géométrie*, où l'arithmétique et la géométrie se déduisent des premières notions de l'algèbre; par M. H. GIAMBONI, professeur à l'Université de Pérouse; traduits de l'italien, sur la troisième édition, par D. ROUX, de Genève. Paris, 1829; Bachelier. 2 vol. in-8°, formant ensemble 422 p., avec planches; prix, 10 fr.

Voici enfin un auteur d'élémens qui, sortant de l'ornière commune, ne présente pas, comme tant d'autres, les premières notions des mathématiques avec sécheresse et aridité. En le lisant, on retrouve souvent l'excellente méthode de Bezout, si peu suivie de nos jours. Cependant tout ne nous paraît pas également bon dans ces deux livres. L'exposition des théories est, en général, claire, analytique et facile : le lecteur n'est pas arrêté à chaque page par tous ces cas particuliers dont sont hérissés la plupart de nos livres élémentaires, et qui, très-bons à donner aux élèves comme exercices, sont peu dignes d'entrer dans un ouvrage didactique. Mais on peut reprocher à M. Giamboni de commencer la science des grandeurs par l'algèbre, et d'envisager l'arithmétique comme une de ses applications. Cette marche peu rationnelle ne doit pas être employée avec de jeunes intelligences qui, n'arrivant que par des degrés bien ménagés à des considé-

rations abstraites, ne conçoivent les idées générales qu'après avoir manié beaucoup d'exemples particuliers. On a beau faire, un élève ne comprendra une multiplication algébrique qu'autant qu'il aura fait ou qu'il fera intuitivement une multiplication arithmétique. Nous blâmons donc cet auteur pour ce qui concerne l'arithmétique qui exigera toujours *à priori* de longs développemens. M. Gianboni en appelle à l'expérience : nous ne le jugeons aussi que d'après une expérience de treize années d'enseignement. Du reste comme algèbre élémentaire, et, se bornant aux principaux faits qui forment l'introduction de la science, son premier volume nous paraît bien traité; et nous engageons les professeurs à y chercher des exemples d'expositions claires et philosophiques.

Le second volume, qui traite des élémens de la géométrie, offre peut-être dans quelques parties, notamment dans la théorie des parallèles, des considérations un peu vagues pour des commençans; mais ce défaut de précision est très-léger. Comme le premier, ce volume ne contient qu'une disposition plus avantageuse de propositions déjà connues. M. Gianboni a renoncé à employer la synthèse que suit M. Legendre dans sa géométrie : la méthode par l'analyse est, en effet, la seule véritablement féconde, et, pour se faire comprendre, la plupart des professeurs sont forcés de décomposer les démonstrations synthétiques et de les présenter d'une manière purement analytique.

Ce traité est l'ouvrage d'un homme qui ne s'est pas borné à étudier philosophiquement les mathématiques, mais qui a suivi avec soin la marche de l'intelligence des élèves. En le traduisant, M. Roux, de Genève, a rendu un service signalé à l'enseignement de cette science, instrument aujourd'hui indispensable dans presque toutes les théories physiques, astronomiques et mécaniques. *Ad.* Gondinet.

35. — *Mémoires composés au sujet d'une correspondance météorologique*, ayant pour but de parvenir à prédire le tems beaucoup à l'avance, sur un point donné de la terre; par P. S. Morin, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées, etc. Quatrième Mémoire. Paris, 1829 (octobre); Treuttel et Wurtz. In-8° de 108 pages, avec une planche.

M. Morin poursuit courageusement une entreprise dont le succès se fera nécessairement attendre long-tems. Le but qu'il veut atteindre n'est pas inaccessible, sans doute ; mais à quelle distance en sommes-nous? Pour en donner une idée, il est

indispensable de rappeler, aussi brièvement qu'il est possible, quelles sont les questions à résoudre, de quelles données il faut partir, et quels moyens de solution sont en notre pouvoir.

Prédire le tems beaucoup à l'avance, sur un point donné de la terre, c'est déterminer l'ordre des modifications de l'atmosphère en ce point, et, à peu près au moins, la durée de chacune de ces modifications, en partant des faits analogues qui les ont précédées, et que l'on suppose bien connues, parce qu'elles peuvent l'être.

Les données des questions à résoudre sont en partie fixes, ou soumises à des variations connues et mesurées; d'autres ont besoin d'être saisies au moment où elles se manifestent, quelle que soit leur étendue et quels que soient les lieux où s'accomplissent ces phénomènes atmosphériques. La géographie physique et l'astronomie fournissent la première sorte de données; la seconde ne peut être obtenue que par les travaux simultanés d'observateurs répandus sur toute la surface de la terre, îles et continens. Quand ces données seront prêtes et complétées, il s'agira de leur appliquer les théories générales de la physique et de la chimie. Selon que l'on omettra quelque partie plus ou moins considérable de ces recherches, des considérations et des calculs qu'elles exigent, on sera plus ou moins éloigné de la seule voie qui puisse conduire à la vérité. Le plus simple problème météorologique est d'une extrême complication; et, si l'on essayait d'analyser les causes diverses qui se réunissent pour le produire, la loi que chacune suit dans son action, et la mesure de son intensité, il est bien probable que l'on perdrait l'espoir de surmonter d'aussi grandes difficultés.

M. Morin a fait précéder son quatrième Mémoire d'une dissertation où il insiste sur la possibilité, non d'arriver en peu de tems au but qu'il se propose, mais d'en approcher graduellement, et assez vite pour que le zèle des observateurs se soutienne, et que la société commence à recueillir quelques fruits des progrès de la météorologie. Il renouvelle la proposition de former, en France, une Société qui se consacre spécialement à cette science; et, afin de donner une idée plus exacte de l'organisation de cette Société et des travaux qu'elle exécuterait, il présente un projet des statuts qu'elle pourrait adopter. Il termine son *avant-propos* par cette *observation*: « Que la Société météorologique, dont je viens de parler, s'organise ou non, je n'en continuerai pas moins ma correspondance; c'est pourquoi j'engage toujours les savans à m'ai-

der, quand même je serais obligé, à cause de mes occupations, de retarder la publication des Mémoires suivans. Je ferai cependant toujours en sorte d'en publier un, tous les ans, ou d'envoyer à la place, à mes correspondans, quelque chose sur la météorologie. »

Ce quatrième Mémoire continue l'explication des phénomènes atmosphériques suivant la théorie de l'auteur, si peu différente des doctrines généralement adoptées, qu'il n'était peut-être pas utile de l'en séparer. Lorsqu'on se borne *à expliquer*, et, par conséquent, à voir les faits à une certaine distance, à la manière des peintres, les images esquissées par plusieurs crayons diffèrent quelque peu les unes des autres, quoique l'ensemble et les détails essentiels soient exprimés également bien par toutes, et de la même manière. Les doctrines entre lesquelles on n'aperçoit que de pareilles divergences ne peuvent être considérées comme des théories distinctes. Mais, lorsque l'on se met en contact avec les objets, afin de les soumettre à la mesure, il faut s'accorder sur tous les points; et si les doctrines ne se réduisaient pas évidemment à une seule, la raison prescrirait de les rejeter toutes, au lieu d'en choisir une. M. Morin reconnaît que la météorologie est encore loin de ce terme de maturité; cependant, il pense que les connaissances acquises sont déjà suffisantes pour aller au-delà de l'explication des phénomènes, et qu'il est tems de hasarder quelques essais de prévision; il va plus loin, comme on va le voir.

« Maintenant que notre marche en météorologie devient un peu plus assurée, il est naturel de nous préparer à en faire des applications : une des plus importantes est, sans doute, celle qu'on peut en faire à la médecine. Si nous considérons que notre corps, ainsi que celui des animaux, est plongé continuellement dans un fluide dont le plus ou moins de chaleur et le plus ou moins d'humidité, de miasmes ou d'autres matières étrangères dont il est chargé, nous affectent, non-seulement comme corps chaud ou froid, humide ou sec, pur ou impur, mais par le passage d'une situation à l'autre, suivant que nous sommes dans l'état de veille ou de sommeil, et suivant l'état particulier de nos corps, il ne sera pas inutile, avant d'entrer dans plus de détails, de considérer ces différentes manières d'agir de l'air sur notre organisme et sur celui des animaux. » Il nous est impossible de suivre l'auteur dans les *explications* de la manière dont l'atmosphère agit sur les corps vivans, non plus que dans les applications de la météorologie à l'agriculture : ses raisonnemens pourront satisfaire un grand nombre de ses lecteurs;

quelques autres désireront que sa course eût été moins rapide, et qu'il eût remis à un tems plus éloigné les applications d'une science qui est encore à faire. La médecine a bien assez de ses propres incertitudes, sans qu'on la rende, de plus, responsable des erreurs auxquelles pourrait l'exposer l'emploi de connaissances trop imparfaites.

Le dévoûment de M. Morin est très-digne d'éloges et d'encouragemens; mais, pour le suivre dans la carrière où il est entré, il faut être soutenu, comme il l'est lui-même, par l'espoir d'un succès assez prochain, dont la génération actuelle puisse être témoin et profiter. Qu'il ne s'étonne donc point du peu d'empressement manifesté en France pour la formation d'une société de météorologie; la confiance n'est pas encore établie; on redoute les fatigues d'une trop longue route; mais, si la Société parvient à se former, elle sera toute composée de physiciens zélés, et les travaux poussés avec vigueur prouveront bientôt que l'expédition météorologique a reçu de puissans renforts. F.

36. — * *Calendrier grégorien perpétuel et portatif pour* 120 *ans*, à compter depuis l'an 1830 jusqu'à l'an 1949, suivi de *la concordance du calendrier républicain avec le calendrier grégorien*; par J. M. Brice, ingénieur-géographe, etc. Paris, 1830; Fournier-Fabreux. In-18 de 80 pages; prix, 2 fr.

37. — * *Annuaire pour l'an* 1830, présenté au roi par *le bureau des longitudes*. Paris, 1829; Bachelier. In-12 de 200 pages; prix, 1 fr.

Rédigé par des savans célèbres, l'Annuaire du bureau des longitudes est un livre extrêmement précieux par l'immense quantité de faits utiles ou curieux qu'il contient. Dès son origine, il a été destiné à faire tomber dans le mépris tous ces almanachs remplis d'erreurs, qu'on imprime encore dans notre tems, à propager au sein de la société générale les vérités scientifiques les plus usuelles : il devrait donc être dans les mains de tout le monde, et l'on remarque avec intérêt que la connaissance de ce livre précieux se répand de plus en plus.

L'Annuaire de 1830 ne diffère guère des précédens que par les Notices de M. Arago; mais, avant de parler de ces fragmens scientifiques, nous citerons, d'après M. Mathieu, quelques faits généraux qui peuvent servir de base à des calculs de statistique ou d'administration, en faisant connaître les rapports actuels des divers élémens de la population en France. — Pendant une période de onze ans (de 1817 à 1827), le nombre moyen annuel des naissances a été de 966,957, des mariages, de 231,988, des décès, de 774,128, et l'accroisse-

ment annuel, de 192,830. Quand il naît un enfant naturel, il en naît 13,3, ou plus de 13 légitimes, ce qui revient à peu près à 10 enfans naturels pour 133 enfans légitimes. Les décès masculins surpassent les décès féminins; les premiers étant représentés par 47, les autres le sont par 46. On compte un mariage pour 131,3, ou pour 131 habitans, et pour 4,20, ou 4 naissances et un cinquième; on compte 3,9, ou 4 enfans légitimes par mariage; on compte un décès pour 39,3, ou 39 habitans, et pour 1,25, ou une naissance, un quart; on compte une naissance sur 31,5 habitans, et pour 0,80 décès : ce qui revient à 10 naissances pour 8 décès.

M. Arago annonce d'abord qu'il s'était proposé de compléter sa Notice de l'année dernière, dans laquelle il établit la priorité, pour les artistes français, de l'invention et des premières améliorations de la machine à vapeur. Il nous apprend que cette dissertation a été l'objet de violentes diatribes en Angleterre, et qu'après avoir été débité en séance publique au *Royal-Institution*, un pamphlet contre son travail a paru dans le *Quaterly journal of science;* il ajoute que la réplique, étant trop étendue pour l'Annuaire, sera plus tard le sujet d'une publication particulière. Nous craignons que beaucoup de personnes ne trouvent pas un grand intérêt à ces discussions de priorité de découvertes, entre deux nations auxquelles les sciences sont également redevables. Peut-être vaudrait-il mieux laisser les Anglais s'abandonner paisiblement à la morgue si connue de leur orgueil national. La postérité saura bien apprécier les inventions qui honorent les savans français, parmi lesquels M. Arago occupe un rang si distingué : quand même elle serait injuste à leur égard, il ne faudrait pas s'en inquiéter. Les sciences doivent être cultivées pour elles-mêmes; et les luttes des vanités nationales ne devraient jamais se produire dans leur paisible enceinte.

Nous nous applaudirons donc de voir M. Arago remplacer les matériaux de cette polémique par une excellente et très-utile dissertation sur les explosions des machines à vapeur; de ces mécaniques qui, selon son expression, ne pourront être considérées comme le chef-d'œuvre de l'industrie humaine (peut-être aurait-il dû dire seulement de l'industrie de notre siècle), que lorsqu'on sera parvenu à rendre leurs explosions impossibles, ou du moins à empêcher les scènes de destruction qui les signalent trop souvent. M. Arago offre la relation abrégée de toutes les explosions connues, ayant eu pour témoins ou pour historiens des ingénieurs expérimentés, avec les explications qu'on a données, et montre,

à l'article de chacune d'elles, qu'elle pouvait être évitée par des moyens simples, à la portée de tout le monde. Mais la première de toutes les précautions est de ne jamais confier la direction de ces machines à des ouvriers maladroits, inexpérimentés et dépourvus d'intelligence.

Après cette Notice, en vient une autre, un peu moins positive dans les principes et dans les faits qui leur servent de base : c'est un extrait de recherches de M. Élie de Beaumont sur l'ancienneté relative des différentes chaînes de montagnes de l'Europe. D'après l'opinion généralement admise aujourd'hui, que les montagnes du globe terrestre se sont formées par voie de soulèvement, ce jeune savant s'est demandé si toutes les grandes chaînes avaient surgi à la même époque; et, comparant l'âge de leur formation avec celui des divers terrains de sédiment, il est arrivé, par une suite d'observations très-ingénieuses, mais dont on peut, ce nous semble, contester encore la rigueur, aux résultats suivans : le système de l'*Erzgebirge* en Saxe, de la *Côte-d'Or* en Bourgogne, et du mont *Pilas* en Forez, est, parmi les montagnes dont M. de Beaumont s'est occupé jusqu'ici, celui qui a été soulevé le premier. Le système des Pyrénées et des Apennins, quoique plus étendu et plus élevé, date d'une époque beaucoup moins ancienne. Le système des Alpes occidentales, dont le colosse du Mont-Blanc fait partie, s'est soulevé long-tems après les Pyrénées. Enfin, un quatrième soulèvement, postérieur aux trois qui viennent d'être cités, a donné naissance aux Alpes centrales (le Saint-Gothard), aux monts Ventoux et Léberon, près d'Avignon, et, suivant toute probabilité, à l'Himalaya d'Asie et à l'Atlas d'Afrique.

Puis, cherchant si les montagnes contemporaines n'offraient point entre elles quelques rapports de position, il est conduit, nous n'oserons pas dire, à établir, mais à conclure que les chaînes contemporaines sont parallèles. Ainsi, les directions de l'Erzebirge, de la Côte-d'Or et du mont Pilas se trouvent parallèles à un grand cercle de notre globe qui passerait par Dijon, et formerait, avec le méridien de cette ville, un angle d'environ 45°. Les montagnes contemporaines du second surgissement, les Pyrénées et les Apennins, les chaînes de la Dalmatie, de la Croatie et les monts Crapacks, qui appartiennent au même système, sont toutes disposées parallèlement à un arc de grand cercle qui passe par Natchez et l'embouchure du golfe Persique. D'après cette règle, les montagnes de la Grèce, celles qui sont situées au nord de l'Euphrate, et la chaîne des Gates dans la presqu'île de l'Inde, doivent, comme

les Alléghanis, avoir surgi avec les Pyrénées et les Apennins. Le troisième système de montagnes par ordre d'ancienneté, celui dont le Mont-Blanc et les Alpes occidentales font partie, se compose de sillons parallèles à un grand cercle qui joindrait Marseille et Zurich. La chaîne qui sépare la Norwège de la Suède et la cordillière du Brésil, étant aussi l'une et l'autre parallèles au même cercle, ont probablement percé la croûte du globe en même tems que le Mont-Blanc. Pour le quatrième et dernier système, le grand cercle de comparaison passe par le royaume de Maroc et l'extrémité orientale de l'Himalaya. Le parallélisme a été vérifié sur les monts Ventoux et Léberon, près d'Avignon, la Sainte-Baume et beaucoup d'autres chaînes de Provence; enfin, sur la chaîne centrale des Alpes, depuis le Valais jusqu'en Styrie. Si le parallélisme est également ici l'indice de la date, on doit ranger dans ce système de montagnes comparativement modernes, le Balkan, la grande chaîne centrale du Caucase, l'Himalaya et l'Atlas. Mais une chaîne de montagnes immense, la plus étendue de tout le globe, échappe, par sa direction à ces systèmes : c'est la grande cordillière américaine. M. de Beaumont la regarde comme plus moderne encore que les précédentes.

A l'appui de ces théories, que nous appellerons de savantes conjectures, M. Arago cite les soulèvemens partiels opérés de notre tems, et les montagnes qui se sont formées récemment, soit par l'effet de déjections volcaniques, de tremblemens de terre, soit par des causes intérieures d'une nature inconnue : le plus remarquable de tous est celui qui élève graduellement le niveau d'une grande contrée (la Suède et la Norvège) au sein même de l'Europe, et dont l'existence a été rigoureusement constatée.

M. Arago termine ses notices par un extrait du voyage inédit de M. Pentland, relatif à la hauteur absolue des cimes les plus remarquables de la cordillière des Andes au Pérou. On y voit que le Chimboraço, considéré jusqu'à présent comme la plus haute sommité de l'Amérique, n'est que la troisième de celles qui ont été mesurées jusqu'à présent. Dans la cordillière orientale qui sépare la vallée de *Désaguadero* des immenses plaines de *Chiquitos* et *Moxos*, se trouvent, d'après les observations trigonométriques ou barométriques de M. Pentland, le *Névado de Sorata*, élevé de 7,696 mètres au-dessus du niveau des mers, et le *Névado de Illimani*, de 7,315. Le Chimboraço des Andes de Quito n'a que 6,520 mètres de hauteur, d'après M. *de Humboldt*. *Ad.* Gondinet.

38. — * *Recherches théoriques et pratiques sur la fondation par*

immersion des ouvrages hydrauliques, et *particulièrement des écluses;* par L.-A. Beaudemoulin, ingénieur des ponts et chaussées. Paris, 1829; Carilian-Gœury. In-8° accompagné de planches; prix, 5 fr.

Le Mémoire de M. Beaudemoulin a deux objets principaux. Les bâtardeaux en terre et en charpente, ordinairement employés à la fondation des écluses, ont l'inconvénient d'être fort dispendieux, et d'exiger, ce qui est fort grave dans de certaines positions, un déblai beaucoup plus considérable que ne le comporterait la maçonnerie dont ils sont destinés à protéger l'établissement. C'est dans une de ces circonstances que s'est trouvé l'auteur, lorsqu'il a été chargé de fonder à Huningue l'écluse de prise d'eau de la branche du canal du Rhône au Rhin, qui va de cette ville à Mulhouse. Aux moyens ordinaires, M. Beaudemoulin a substitué avec bonheur un bâtardeau en beton, qui est resté comme partie constituante de la maçonnerie de l'écluse; et cet expédient, qui semblait n'avoir d'autre objet qu'une économie de tems, en a procuré une de vingt pour cent dans l'exécution d'un travail qui a coûté 120,000 fr. Cette partie des recherches de l'auteur se recommande surtout par les observations qu'il a faites sur les obstacles qu'apportent à la solidification des betons les vases en suspension dans les eaux sous lesquelles on fonde; l'effet de ces vases est d'empêcher la cohésion des parties avec lesquelles elles se mélangent ou se mettent en contact, et M. Beaudemoulin, en étudiant ce phénomène, a trouvé des moyens simples et sûrs d'en prévenir les effets : il les a éprouvés sur une vaste échelle, et les décrit avec beaucoup de soin et de clarté. Un résultat économique d'une haute importance, c'est que, traités avec les soins convenables, les mortiers médiocrement hydrauliques, qui peuvent s'obtenir partout, acquièrent, dans un tems un peu plus long, une solidité égale à celle des mortiers rares dont la solidification est la plus prompte. Or, il est rare que la solidification immédiate soit une nécessité ou seulement un très-grand avantage.

Dans la seconde partie de son Mémoire, M. Beaudemoulin explique, par des observations analogues à celles sur lesquelles sont fondées les recherches de puits artésiens, les difficultés graves que le jaillissement des sources de fonds opposent souvent aux fondations en beton, et il montre avec quelle économie et quelle promptitude on peut les détourner en leur ouvrant des puisards latéraux.

Le conseil général des ponts et chaussées et la commission des canaux ont demandé que les recherches de M. Beaudemoulin fussent lithographiées à l'école des ponts et chaussées.

Cette demande n'a pas été accueillie : probablement, les traitemens de disponibilité, accordés à des hommes qui se sont trouvés impropres aux fonctions auxquelles la faveur les avait portés, ou à des hommes capables qui ont dû faire place à d'autres plus favorisés, avaient absorbé tous les fonds applicables à la propagation des connaissances utiles aux ingénieurs. On a plusieurs fois cité, à l'avantage de l'organisation de notre génie civil, la publicité qu'elle comporte de tous les procédés de l'art : cette communauté de travaux n'aura de réalité que lorsqu'elle s'exercera par la voie de la presse. Nos ingénieurs pourraient fournir les matériaux d'un recueil de la plus haute utilité, et si les fonds de l'administration étaient régis avec un peu plus de discernement, nous ne serions point, sous ce rapport, en arrière de la Bavière et de la Russie. J. J. B.

39. — *Manuel de l'élagueur*, ou *de la conduite des arbres forestiers*; par M. Hotton, entrepreneur de travaux forestiers; ouvrage utile aux propriétaires, aux régisseurs de biens, aux agens forestiers et aux personnes qui se destinent à la profession d'élagueur. Paris, 1829; Mme Huzard; l'auteur, passage du bois de Boulogne, n° 4, près la porte Saint-Denis, où l'on souscrit au *Journal des Forêts*. In-12 de 150 pages; prix, 2 francs.

L'auteur de ce petit ouvrage vient remplir une lacune qu'aucun de ceux qui ont écrit sur la culture des arbres n'avait aperçue : on a des volumes sur la taille des arbres fruitiers; et, sans l'*instruction* publiée par M. Bosc, où il signala les funestes effets d'un élagage mal fait, et donna des règles pour cette opération, on n'aurait pas une ligne sur cette partie importante de l'exploitation forestière : l'oubli dans lequel on avait laissé trop long-tems l'immense majorité de nos arbres est heureusement réparé; après avoir lu ce *Manuel*, on est convaincu que, si, par la suite, des fautes sont commises dans l'élagage des arbres, ce ne sera pas l'absence de moyens d'instruction qui les excusera.

M. Hotton a divisé son ouvrage en trois parties. Dans la première, il traite de la structure des arbres; de la forme artificielle qu'il s'agit de leur donner, du but et des règles générales de l'élagage, des instrumens qui servent à cette opération. Dans la seconde partie, il s'agit spécialement de l'élagage des arbres que l'on a étêtés, soit en les plantant, soit après la plantation. La troisième partie est consacrée à des détails sur plusieurs espèces d'arbres qui subissent le plus ordinairement cette opération, et en particulier, sur les pépinières. Les *observations* qui terminent l'ouvrage suffiront pour donner à

nos lecteurs une idée de son ensemble : détachons-en quelques extraits.

« Il est bon que les arbres soient conduits par les mêmes élagueurs ; car, ceux-ci sont plus à même de connaître la manière de les traiter, étant à portée de remarquer les effets des tailles précédentes. Si l'on ne pouvait conserver les mêmes ouvriers, il conviendrait que ce fût le même directeur, ou le même surveillant qui les dirigeât.....

» Nous ne pouvons assez recommander aux propriétaires de ne jamais porter la cupidité jusqu'à chercher à obtenir, par l'élagage, une quantité de bois considérable, mais bien de s'attacher à favoriser la croissance des arbres.

» Propriétaires, qui que vous soyez, réfléchissez long-tems avant de porter le fer au pied d'un arbre ; sachez que ce géant du règne végétal, qui n'a point encore atteint sa croissance, rapporte au centuple dans un âge avancé, comparé avec de jeunes arbres du même genre. On peut bâtir en peu de tems une habitation commode et agréable au milieu d'un domaine ; mais, pour obtenir un arbre, il faut des années, des siècles mêmes. »

Quoique cette dernière réflexion ne soit pas nouvelle, elle donne lieu à quelques applications importantes pour le régime forestier. En France, le chêne est, par excellence, l'arbre qui peuple les forêts, et que l'on emploie dans les constructions : mais combien aurait-on pu obtenir de beaux et bons sapins, dans le tems et sur le sol qui ne donne qu'un seul chêne? Les végétaux les plus profitables ne sont pasceux auxquels nous prodiguons le plus de soins; nous sommes encore plus ignorans et moins bien avisés que nous ne le pensons, même en administration forestière.

40. — * *Histoire générale des voyages*, ou *Nouvelle collection de relations de voyages par terre et par mer*, mise en ordre et complétée jusqu'à nos jours, par C. A. Walckenaer, membre de l'Institut. T. XVII. Paris, 1829; Lefèvre. In-8° de 539 pag. ; prix du vol., 7 fr. (Voy. *Rev. Enc.*, t. XLIII, p. 446.)

Ce volume commence par un avertissement dont nous devons faire un extrait. « L'analyse d'une portion des voyages de Lichtenstein, qui commence à la page 418, et se continue jusqu'à la fin du volume, n'est pas de moi (dit M. Walckenaer); elle est due à la plume exacte et savante de M. Deppinc. J'ai simplement revu son travail, pour l'assujettir au plan général de mon ouvrage. L'adjonction d'un aussi habile collaborateur offre une garantie de plus pour la perfection et l'achèvement d'une des plus vastes entreprises littéraires que l'on ait encore conçues. »

Ce volume contient des voyages au cap de Bonne-Espérance et le long des côtes occidentales et méridionales de l'Afrique, depuis le cap Négro jusqu'au cap Corrientes. Les voyageurs sont : 1° *Cornelius de Jong*, qui visita deux fois ces contrées, d'abord en 1791, et ne revint en Europe qu'en 1793, et, en second lieu, de 1794 à 1795. M. Walckenaer a fait précéder l'analyse de ces deux voyages d'une Notice biographique sur le voyageur; 2° *Percival*, en 1796 : la colonie du cap tombe alors au pouvoir des Anglais; 3° *Barrow*, sur lequel le rédacteur donne aussi une notice très-instructive, et dont le voyage, commencé en 1797, se prolongea jusque vers le milieu de 1799. On y trouve une description très-détaillée de la ville du Cap, et des observations sur la singulière race d'hommes nommés *Boschimans* et sur les Cafres; 4° *Semple*, en 1800 et 1801; 5° MM. *Truter* et *Somerville*, en 1801 et 1802. Ces derniers ont considérablement ajouté aux observations de Barrow; 6° *Henry Lichtenstein*, en 1803-1806; celui-ci est aussi des plus intéressans, et la curiosité n'y est pas moins satisfaite que le désir d'apprendre. Ce volume, comme on le voit, ne déparera pas la belle collection rédigée par M. Walckenaer. N.

41.—* *Voyage militaire dans l'empire othoman*, ou description de ses frontières, de ses principales défenses, soit naturelles, soit artificielles, avec cinq cartes géographiques; par le baron *Félix* DE BEAUJOUR. Paris, 1829; Firmin Didot. 2 vol. in-8°, avec un atlas; prix, 18 fr.

Aujourd'hui, qu'en dépit de Mahomet et de la Sainte-Alliance, la civilisation semble prête à remonter aux lieux d'où elle s'est répandue en Europe, un vif intérêt s'attache à tout ce qui se rapporte à l'Orient : d'un autre côté, la Russie pèse sur l'Europe, la Russie, qui tient la Pologne sous le joug, et qui imposa la guerre d'Espagne au ministère déplorable. Sa philantropie intéressée ne fait illusion qu'aux esprits superficiels; et quand on considère quel genre de liberté elle donne aux contrées dont elle s'empare, on se demande si, abandonnés à eux-mêmes, les Turcs, après les leçons sévères qu'ils ont reçues, ne sont point en état de faire faire à leur pays des progrès supérieurs à ceux que lui assurerait la puissance russe; on se demande surtout, comment les grandes puissances de l'Occident sont occupées d'un soin plus pressant que de celui d'intervenir, pour constituer l'Orient, de manière à ce qu'il trouve en lui-même les moyens de défense et de consolidation, dont les événemens de 1828 et de 1829 ont prouvé qu'il est encore dépourvu.

L'intention de M. de Beaujour n'a pas été de traiter ces hautes questions politiques : quelque lumière qu'il y eût répandue, il a mieux fait encore que d'en développer la discussion, il a donné les faits qui doivent exercer sur leur solution la principale influence : soit que la Porte soit appelée, ce qui paraît fort douteux, à recouvrer l'indépendance qu'elle a perdue, et à reprendre son ancien poids dans la balance de l'Europe, soit qu'un empire ou une confédération nouvelle s'établisse sur ses ruines, soit que ces belles contrées soient de nouveau envahies, leurs moyens de défense naturels seront la base et la garantie de leurs destinées à venir, à une époque où tout est possible, excepté le maintien de l'ordre de choses actuel.

M. de Beaujour a rempli d'importantes fonctions dans le Levant ; il a beaucoup vu par lui-même ; il déclare avec bonne foi que souvent il a été obligé de s'en tenir aux renseignemens recueillis par d'autres ; mais ses relations lui ont permis d'y porter une critique éclairée. C'est uniquement, comme son titre l'annonce, sous le point de vue militaire qu'il a considéré l'empire ; s'il s'occupe de la richesse d'une contrée, de l'état des communications, des mœurs de ses habitans, de la direction des eaux, des montagnes et des vallées, de l'état des côtes, c'est uniquement pour se rendre compte des obstacles ou des facilités que ces diverses circonstances présentent pour l'attaque ou pour la défense, et cette manière de rattacher tous les faits à un ordre d'idées spécial fait de son livre un ouvrage aussi neuf qu'il est utile.

M. de Beaujour commence son voyage par la Morée, puis il remonte par la côte orientale de la Grèce et celles de la Thessalie, de la Macédoine et de la Thrace jusqu'à Constantinople. Il revient prendre le littoral de l'Étolie, de l'Épire, de l'Albanie et celui de la Dalmatie, qui appartenant à l'Autriche et encadrant l'Herzegovine, exerce une grande influence sur la défense du nord-est de l'empire. Se dirigeant alors de l'est à l'ouest, il décrit simultanément, sur les lignes de la Save et du Danube, les moyens de défense réciproques de l'Autriche et de la Turquie ; il procède de même à l'égard des lignes du Pruth et du Dniester, et suivant les bords de la mer Noire et le Caucase, il arrive sur le Kour et l'Araxe, et sur les points de contact, en Asie, de l'empire russe et de la Porte. Son examen des moyens de défense de celle-ci aurait été incomplet, s'il avait négligé de mesurer les moyens d'attaque auxquels elle doit faire résistance : c'est ce qu'il a fait ; et pénétrant des deux côtés des frontières dans l'intérieur des terres, il a recherché les ressources qu'offrent à l'Autriche ses

départemens militaires, et à la Russie, la population de ses provinces méridionales. De là, il descend dans les bassins de de l'Euphrate et du Tigre, repasse dans l'Asie mineure, se rend à travers la Syrie en Égypte, et termine cette description circonstanciée par celle de l'Archipel et des frontières maritimes dont la défense se combine intimement avec la défense par terre du cœur de l'empire de Constantinople. Il a surtout décrit avec un soin particulier les lignes que devraient suivre les armées d'invasion qui voudraient transpercer la Turquie; et, s'appuyant des témoignages de l'histoire, il a montré comment, dans les guerres des Grecs et dans les expéditions des Dix mille, d'Alexandre, de Pompée, de César, des Croisés et des Français, les circonstances locales qui subsistent encore ont influé sur les déterminations des généraux et sur le sort des armées.

Un examen aussi étendu conduisait naturellement à d'importantes inductions sur l'avenir des contrées qui en étaient l'objet : tout en abordant franchement cette partie de la question, M. de Beaujour paraît avoir eu plus à cœur de fournir au lecteur les bases d'une opinion que de lui en offrir une toute faite : ainsi, après avoir lu son livre, il est impossible de n'être pas convaincu qu'un démembrement est la première condition de la régénération des vastes contrées sur lesquelles règne le croissant. L'Égypte marche déjà simultanément vers cette double destinée; la Méditerranée, la mer Rouge et le désert attachent sa prospérité à son indépendance, et sa longue décadence n'a pas cessé de faire des progrès depuis que, sous les Romains, les Arabes et les Turcs, elle a été soumise à une influence politique étrangère : placée au point central des trois parties de l'Ancien-Monde, l'Égypte est faite pour en être le bazar, et, sous ce rapport, le reste du monde civilisé ne doit pas mettre moins de prix qu'elle-même à ce que tous les intérêts étrangers viennent s'y confondre avec les siens, mais à ce qu'aucun d'entre eux n'y obtienne de prépondérance exclusive.

La Syrie est aussi constituée par la nature pour former un État indépendant; hérissée de montagnes, resserrée entre la mer et le désert, elle a des moyens de défense, un commerce, une agriculture qui lui sont propres, elle est un embarras pour des maîtres étrangers, et, sans rien ajouter à leur force, elle perd sous leur main toute la sienne. Si, comme il y a lieu de l'espérer, une active circulation s'établit quelque jour entre la mer Rouge et la Méditerranée, l'Égypte et la Syrie devront,

chacune de leur côté, être organisées pour maintenir la liberté de ce passage ouvert à tous les peuples.

Le bassin de l'Euphrate est divisé en deux parties très-distinctes par la chaîne du Taurus, qui se dirige vers l'E. N.-E. des portes Syriennes au lac de Van, et que ce fleuve traverse par une étroite rupture ouverte au-dessous de Mélitène. Ces deux parties diffèrent entre elles de climat, de mœurs, d'intérêts : toutes les relations de la plus septentrionale ont leur direction vers la mer Noire, et celles de la partie méridionale ont la leur vers le golfe Persique; c'est dans celle-ci que l'Euphrate commence à être navigable; il n'est dans l'autre qu'un torrent indompté. Les vastes plaines de la Mésopotamie et toutes les contrées environnantes ont considérablement perdu depuis qu'elles sont soumises à une capitale européenne; les provinces du nord, au contraire, ont moins ressenti l'influence désastreuse du gouvernement turc, parce que leur situation et la nature de leur sol rend tous leurs intérêts solidaires de ceux du Bosphore. S'il en est ainsi, la chaîne du Taurus devrait former au sud la limite de l'État dont Constantinople serait la capitale; il serait ainsi réduit à de justes proportions, et se composerait de la Turquie d'Europe, de l'Asie mineure et d'une partie de l'Arménie, toutes contrées qui ne sauraient choisir, pour centre de leurs relations politiques et commerciales, un point plus convenable que Constantinople.

Malheureusement, ces conditions matérielles ne sont pas tout : pour assurer la grandeur et la prospérité des États, il en faut d'autres moins faciles à réaliser, et les habitudes des hommes opposent aux améliorations de leur sort plus d'obstacles que la hauteur des montagnes et la rapidité des torrens. L'Orient peut-il remonter au rang des pays civilisés sous l'influence des institutions politiques et religieuses des Turcs? Une révolution radicale n'est-elle pas la première condition de son affranchissement et des garanties que l'Europe doit chercher à y fonder? L'examen de ces questions dépasserait les limites que s'est prescrites M. de Beaujour; mais on ne sentira jamais mieux, que lorsqu'on s'occupera sérieusement de les résoudre, tout le prix de ses travaux.

L'ouvrage est fort bien imprimé : les cartes qui l'accompagnent sont l'ouvrage de M. Lapie, et aussi soignées que le permet leur dimension. J. J. B.

42. — *Voyage en Normandie et en Bretagne*, par *Ad.* G., ancien élève de l'École Polytechnique. T. I. Paris, 1830; Sédillot. In-18 de IV-322 pages; prix, 3 fr. 50 c.

M. Ad. G., homme d'esprit et d'instruction, est, en général, observateur attentif et judicieux; quoiqu'il ne nous parle encore que de la Normandie, de Rouen, du Hâvre, de Dieppe, de Cherbourg, de la province et des villes qui nous sont peut-être le mieux connues, soit à cause de leur voisinage de la capitale et de leurs relations fréquentes avec elle, soit à cause du zèle explorateur de ses habitans; son livre est riche cependant en faits curieux et nouveaux pour la plupart des lecteurs. L'auteur a parcouru deux fois la même route, comme il nous le dit dans sa préface, et comme le fait assez comprendre son livre : la première fois, dans une commode diligence, dans les chambres élégantes du bateau à vapeur, ou sur le pont d'un brick du commerce: la seconde fois, dans son cabinet, au moyen de livres et de cartes. De son premier voyage, il a rapporté des observations qui lui sont personnelles sur les sites et sur les mœurs; le second lui a fourni des renseignemens historiques, des anecdotes et des recherches d'érudition. De là une variété qui ne nuit aucunement à l'intérêt. Nous recommanderons particulièrement aux personnes qui liront ce livre, dans l'intention d'y apprendre quelque chose sur ces départemens de France dont on s'occupe malheureusement trop peu, les chapitres consacrés à la relation du séjour de M. Ad. G. au Hâvre et à Cherbourg. A Cherbourg, surtout, l'auteur a visité et décrit avec soin des établissemens maritimes qui sont dignes de la plus grande attention.

Sciences religieuses, morales, politiques et historiques.

43. — * *Essai sur l'homme*, ou *Accord de la philosophie et de la religion*, par *Édouard* Alletz. *Seconde édition.* Paris, 1829; Adrien Leclerc, quai des Augustins, n° 35, et Delaunay, Palais-Royal, péristyle Valois, n° 182. 2 vol. in-8°; prix, 12 fr.

Il est peu d'ouvrages qui aient obtenu un succès plus brillant et mieux mérité que celui dont M. Édouard Alletz vient d'enrichir la philosophie et les lettres. Ce jeune et estimable littérateur, qui a remporté plusieurs prix à l'Académie française, a reçu de la nature un talent bien rare, celui de répandre du charme sur des sujets d'ontologie, de métaphysique, je dirai même de théologie. L'art de faire aimer la science que l'on professe est, selon moi, le plus haut degré de perfection dans le grand art d'enseigner. Quel service le Pline français n'a-t-il pas rendu à l'histoire naturelle, et combien ne doit-on pas au célèbre auteur d'Émile? L'un a écarté les

glaces et les épines qui enveloppaient l'histoire de la nature, et l'autre nous a fait sentir que la vertu, c'est-à-dire, l'amour de l'ordre, est le premier de tous les biens, le seul peut-être qui vaille les frais de la vie. Mais laissons ces vérités connues de la plupart de nos lecteurs, et revenons à l'ouvrage à la fois profond et important sur lequel nous considérons comme un devoir d'attirer l'attention de tous ceux qui sentent et qui pensent, de quelque nation, de quelque ordre qu'ils puissent être.

On trouve en tête du premier volume plusieurs considérations générales dans lesquelles l'auteur passe rapidement en revue les divers systèmes de philosophie; et, ce qui ajoute encore au mérite de cet avant-propos, c'est que M. Alletz, en combattant les philosophes modernes, spécialement Voltaire, d'Holbach, Helvétius, Diderot, etc., a eu le bon esprit de s'abstenir de ces diatribes virulentes, de ces injures grossières que se permettent trop souvent ceux qui ont écrit sur cette matière. Nous regrettons toutefois qu'il ait signalé l'illustre Locke comme « l'un des hommes qui ont le plus contribué à préparer de loin le renversement de la plus ancienne monarchie de l'univers. » Au reste, M. Éd. Alletz n'en rend pas moins justice à l'immortel auteur de l'entendement humain. « Honneur à son génie! dit-il; respect à sa mémoire! paix à ses cendres! loin de nous l'idée injuste et absurde d'inquiéter un seul grain de sa poussière! l'*Essai sur l'entendement humain* est un monument admirable. »

Je n'entrerai pas dans de plus longs détails sur ces considérations préliminaires; mais qu'il me soit permis de citer le passage suivant dans lequel on retrouve cette chaleur de sentiment, cette ferveur de style qui caractérise l'auteur des *Esquisses de la souffrance morale* (1). M. Éd. Alletz, après avoir prouvé en profond dialecticien l'immortalité de l'âme, fait un appel à la sensibilité de ses lecteurs. « O vous qui avez survécu à l'objet d'une profonde et légitime affection, répondez, n'avez-vous pas foi dans cette immortalité? Qui a jamais perdu un ami sans refuser à la mort la puissance de nous séparer éternellement? Comme on sent par sa douleur qu'on existe encore, on ne peut pas s'imaginer que la vie manque à une âme qui faisait partie de la nôtre, et il serait aussi facile de se croire mort soi-même, que de se persuader que son ami est détruit tout entier. »

---

(1) Cet estimable ouvrage, dont nous avons rendu compte dans le cahier de décembre 1828, vient d'être traduit en allemand.

L'auteur, non moins habile physiologiste que sage métaphysicien, divise son ouvrage en trois sections : 1° du corps; 2° de l'âme; 3° de l'âme et du corps. — Dans la première, il traite de la cause des rêves, de la manière dont le cerveau perçoit l'impression du plaisir, enfin des diverses *passions du corps*, c'est-à-dire, des passions considérées comme le résultat « des habitudes que le cerveau contracte d'imprimer tel où tel mouvement au corps dont il est le moteur » et, de ce mouvement *instinctif*, involontaire, qui nous porte à conserver les impressions agréables et à rejeter les impressions pénibles. C'est à ces *passions du corps* que l'auteur attribue exclusivement l'instinct des bêtes. Il fait l'application de ce principe à plusieurs actions des animaux qui offrent l'apparence d'une intelligence presque égale à celle de l'homme, et qui ne sont, selon lui, que l'effet d'un instinct purement corporel. Il cite deux exemples à l'appui de son assertion, celui de ces chevaux qui seuls, libres de tout frein, disputent dans le Corso, à Rome, le prix de la vitesse et de la légèreté; celui de ces chiens qui accompagnent les vénérables religieux du mont Saint-Bernard, et les aident à découvrir et à sauver les malheureux voyageurs ensevelis sous la neige. C'est uniquement à une éducation fondée sur la crainte organique de la douleur physique, que M. Alletz attribue ces deux faits. Nous regrettons de ne pouvoir citer en entier les deux chapitres (1) dans lesquels il développe son opinion à cet égard. On y remarque la chaleur, l'éloquence, la vivacité qui caractérisent le style de l'auteur.

Après cet examen de l'*organisme*, M. Éd. Alletz passe dans sa seconde section à l'analyse des diverses opérations de l'âme, de l'intelligence, des passions, etc. Les véritables amis de la saine morale ne liront pas sans un vif plaisir le chap. IX du liv. Ier, intitulé : *De la vertu, objet du désir intellectuel*. Ce chapitre ne fait pas moins d'honneur à la sensibilité, à la belle âme de M. Éd. Alletz qu'à la justesse et à la profondeur de son esprit. Après avoir déploré l'erreur de ceux qui nient que la vertu soit innée au cœur de l'homme, il ajoute : « La nature de l'âme est d'aspirer continuellement au bien et au vrai; faillir pour elle c'est se tromper. Qu'est-ce que le remords, sinon le cri qu'elle jette en reconnaissant son erreur? Son repentir d'être sortie un seul instant de la route du bien

(1) Sect. I, liv. II, chap. 10 et 14.

prouve assez qu'elle a le désir constant de suivre cette route. »

Les bornes de cet article ne me permettent point de suivre l'auteur dans l'examen qu'il fait des diverses *passions de l'âme*, l'amour intellectuel, l'amour maternel, l'amour filial, l'amour fraternel, l'amour de la patrie, la haine, la vengeance, la colère, etc. Cette section est terminée par des considérations sur la nature de l'âme, l'éternité de sa substance, son existence à part de toute forme, son immortalité.

La troisième section traite de l'âme unie au corps, de leur existence simultanée, de l'action du corps sur l'âme et de la réaction de l'âme sur le corps ; de la folie, de la rage, etc. Ces divers chapitres, dans lesquels l'auteur se montre métaphysicien profond, ne sont point susceptibles d'analyse. Les livres suivans : *Réfutation du déisme et du théisme; Nécessité d'une rédemption; Résumé de l'ouvrage appliqué au catholicisme*, etc., sont plutôt du ressort de la théologie que de la philosophie rationelle. Il me suffira de dire qu'ils sont écrits avec cette modération, cette sagesse, cette décence d'expression que l'on retrouve trop rarement, je le répète, dans les discussions de cette nature qui dégénèrent presque toujours en disputes, et même en querelles.

A la suite de cet ouvrage, auquel il a donné le titre modeste d'*Essai*, M. Éd. Alletz a placé un choix de pensées détachées. Je cite au hasard les suivantes : « Le plus grand inconvénient des faux biens est qu'ils amènent à leur suite la satiété, tout en ôtant la possibilité de s'attacher à d'autres biens. On est las de ce qu'on possède ; mais on ne peut se passer de ce qu'on n'aime plus. — Tout ce qui tend à la perfection est vrai; tout ce qui en détourne est faux : règle sûre. — Le découragement ressemble à la gelée d'avril; il fait avorter tous les fruits du talent. Oh ! quelle humanité il y aurait à relever le génie abattu ! Il serait si facile de faire jaillir l'étincelle de son sein, en frappant son cœur d'un mot sympathique ! etc. »

Si nous avons inspiré à nos lecteurs le désir d'étudier, de méditer cet excellent *Essai sur l'homme*, nous croirons avoir rendu un véritable service à ceux qui sont animés du saint amour de la vérité et du besoin de perfectionner leur raison par la réflexion et de sages études.

Charles Pougens, *de l'Institut.*

44. — *Essai sur la conscience et sur la liberté religieuse*, ou Examen du rapport présenté au grand conseil du canton de Vaud, par le conseil d'État, le 30 mai 1829; par A. Vinet.

Avec cette épigraphe : *Parle pour ceux qui sont muets.* (Proverbes, XXXI, 8.) Paris, 1829; Henri Servier. In-8° de 99 pages; prix, 1 fr. 50 c.

Le 13 mars 1829, la *Gazette de Lausanne*, répondant à un article du *Nouvelliste Vaudois*, énonça des principes où M. Vinet crut voir la négation de la conscience et la proscription de la liberté religieuse. Il publia, sur l'article de la *Gazette*, une brochure de 10 pages à peu près dont le gouvernement du canton de Vaud jugea le contenu si répréhensible, qu'il en ordonna la saisie. Ce procès, dans lequel M. le professeur Monnard fut impliqué, passa par plusieurs degrés de juridiction, et se termina, pour M. Vinet, par une condamnation pécuniaire. — Il a été déjà plusieurs fois fait mention dans ce recueil de cette affaire à laquelle se rattachent les plus graves questions de l'ordre social. (Voy. *Rev. Enc.*, t. XLII, p. 530, et t. XLIII, p. 233 et 756.) La *Revue Encyclopédique* a conservé, dans les débats qui se sont élevés à ce sujet en France et en Suisse, le rôle d'impartialité dont elle ne se départira point; elle s'est prêtée à reproduire les argumens des deux partis, et ceux mêmes qu'avait condamnés la voix publique ont pu les y présenter et s'y défendre du blâme général. Il nous sera donc permis à nous aussi d'énoncer notre opinion sur une querelle que nous avons suivie avec le plus vif intérêt, et, nous ne le cachons pas, avec une ardente sympathie pour celui qui a matériellement succombé.

Le rapport qu'examine M. Vinet est une véritable discussion des principes de ce professeur, principes de droit public et de théologie. On l'accuse de deux choses principalement : d'abord, d'avoir outragé la religion de l'État et insulté les autorités, en disant que ce serait une loi impie que celle qui prescrirait l'unité du culte dans l'État et, par conséquent, l'intolérance religieuse; secondement, d'avoir provoqué directement les citoyens à la révolte en avançant que l'exécution des lois est soumise au contrôle de la conscience, qu'une loi immorale n'est obligatoire pour personne, en un mot, qu'*il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.* Il faut voir comme les jurisconsultes du conseil d'État prouvent ces délits, comme ils en démontrent la gravité; avec quelle rigueur de logique ils répondent aux raisonnemens de M. Vinet et établissent une doctrine qui aboutit tout simplement à l'anéantissement du sentiment moral chez les citoyens et à l'absolutisme de la force matérielle; avec quelle adresse ils ressuscitent cet axiôme digne des républiques antiques, qu'une loi immorale étant promulguée, *le législateur seul est coupable, mais que le citoyen*

qui *cède à son empire vit en paix avec sa conscience;* comme ils distinguent finement *ces circonstances rares, telles qu'il s'en trouve dans les grandes commotions politiques*, où des *hommes courageux s'honoraient par leur résistance à des coups d'une autorité tyrannique ou barbare;* avec quelle intrépidité ils affirment que la conscience est chose trop variable, trop capricieuse pour qu'on lui laisse la liberté de juger les actes des gouvernans, dont les lumières sont sans doute beaucoup moins sujettes à caution que le sentiment des peuples. Il faut voir enfin cet amas de sophismes incohérens qui n'ont pas même le mérite d'être liés de manière à former une mauvaise théorie, mais dont l'absurdité se choque et se combat.

M. Vinet observe judicieusement qu'un peuple est bien avancé dans la voie de la justice, quand les gouvernans daignent descendre dans l'arène du raisonnement et discuter avant de frapper. On peut ajouter que, les choses en étant à ce point, les mauvais principes et les faux raisonnemens émis par eux sont sans aucun danger : le bon sens public en fait promptement justice. Nous ne croyons donc pas qu'il soit nécessaire de réfuter en détail l'échafaudage logique du conseil d'État. M. Vinet, d'ailleurs, laisse peu à faire à cet égard. On trouve dans la petite brochure que nous annonçons presque un traité complet sur ces matières, et il est curieux de comparer la vigueur de cette argumentation si serrée, si fortement enchaînée, avec la thèse des jurisconsultes du conseil d'État. Nous aurions beaucoup à citer si nous voulions rapporter tous les passages remarquables de cet ouvrage : nous nous contenterons de transcrire quelques lignes qui répondent à un argument souvent reproduit.

« Je crois avoir établi, contre l'opinion exprimée dans le *Rapport*, que la liberté des cultes se conclut nécessairement de la liberté de conscience, et que ce droit est imprescriptible de sa nature... Après avoir, en thèse générale, dénié la liberté des cultes, le *Rapport* s'occupe du cas particulier auquel se rattache indirectement toute cette polémique. Il prétend que, lors même qu'en général la liberté des cultes devrait être concédée, il faudrait la refuser aux dissidens du canton de Vaud. Le lecteur, qui cherchera la raison de ce refus, supposera que ces dissidens ont de mauvaises mœurs, ou que leur doctrine est menaçante pour leurs concitoyens. Non, ce n'est pas cela, c'est tout autre chose. *Ils sont exclusifs et intolérans, et méritent la réciprocité.* Il y a un piége dans ce raisonnement, mais un piége facile à éviter. Un mot suffira : leur intolérance est spirituelle; l'intolérance dont on les accable est civile. Leur in-

tolérance consiste à prononcer que nous ne sommes pas dans la vérité; notre intolérance consiste à leur interdire l'exercice de leur culte; ils nous jugent, nous les frappons. Je ne vois pas là une *réciprocité* bien exacte.—*Ils accusent l'église nationale d'être anti-chrétienne.* — Eh bien! ils portent un jugement faux: voilà tout; ils se trompent, plaignons-les. Que fait leur jugement à la réalité des choses? — *Mais c'est une insulte.* — Non, ce n'est pas une insulte; car être chrétien n'est autre chose, humainement parlant, qu'avoir embrassé un certain système; n'être pas chrétien, c'est en avoir embrassé un autre. » — M. Vinet demande ensuite pourquoi on verrait là une insulte et un motif de proscription, quand l'État, non-seulement tolère l'existence des catholiques, dont la croyance est essentiellement intolérante, et l'exercice public de leur culte, mais encore solde les prêtres de cette religion pour enseigner ces mêmes dogmes.

« Il faut se garder de toutes ces subtilités persécutrices qui trouvent des délits là où il n'y a qu'exercice d'un droit naturel et d'un droit civique; et, quand un principe théorique, après de longs combats contre l'ignorance, la force brutale, et une fausse politique, a été enfin proclamé, il faut en adopter toutes les conséquences, le faire passer hardiment dans la pratique, et soutenir fermement le choc de quelques prétentions surannées. On doit, au nom de la justice et de la raison, remercier M. Vinet de sa courageuse persistance à plaider pour le bon sens, et, suivant sa généreuse devise, *à parler pour ceux qui sont muets.* Il a rempli le devoir d'un bon citoyen, en exécutant ce que demande Diderot: « S'élever contre les lois insensées jusqu'à ce qu'on les réforme, et, en attendant, s'y soumettre aveuglément. » A. P.

45. — * *Discours d'ouverture* prononcé par M. *A. H. J.* Valette, professeur de philosophie au collége royal de Saint-Louis, et professeur suppléant à la Faculté des lettres, le mercredi 25 novembre 1829. Première année. Paris, 1830; L. Hachette, rue Pierre-Sarrazin, n° 12. In-8°; prix, 2 fr.

Appelé à la chaire de philosophie de la Faculté des lettres par les succès qu'il avait obtenus pendant dix ans d'enseignement dans les colléges royaux de Saint-Louis et de Bourbon, M. Valette a su apprécier sa nouvelle position, et se montrer, dès le début, digne de figurer à côté des hommes déjà célèbres dont il est devenu le collègue. Les applaudissemens unanimes qui ont accueilli sa première leçon ont justifié le choix du savant et modeste professeur sous les auspices duquel M. de Vatisménil lui a ouvert les portes de la Sorbonne.

M. Valette a voulu d'abord faire connaître à ses auditeurs ses antécédens et son caractère; précaution sage qui prévenait les inductions défavorables que l'esprit de parti aurait pu tirer de l'espèce d'avancement dont il venait prendre possession sous un ministère dont l'apparition avait blessé tous les sentimens généreux et effrayé toutes nos libertés.

« Je viens à vous, dit-il, sans aucun de ces antécédens qui commandent l'attention dès le début; car je ne me fais pas illusion sur quelques succès obtenus dans nos luttes académiques. Si je n'apporte pas à cette chaire des connaissances toujours égales à mon zèle, je suis certain d'y apporter la conscience pleine et entière de cette indépendance d'esprit sans laquelle toute opinion est suspecte, sans laquelle il n'y a point de philosophie. Né pendant nos orages politiques, je n'ai appris à connaître mon pays que dans ces jours qui éclairèrent tant de malheurs et tant de gloire; dans ce beau jour surtout, où, quittant la terre d'exil, l'auguste restaurateur de notre monarchie vint au milieu de nous pour nous consoler en rattachant toutes nos libertés à ce trône que, dans sa sagesse, il voulut tenir de notre amour autant que de son antique race, et pour nous dire ainsi que les droits des peuples découlent de la même source que ceux des rois. En philosophie, chercheur désintéressé du vrai, pour affermir mes pensées j'ai surtout médité les opinions qui les combattaient; sans m'attacher à aucun système exclusif, j'ai appris d'un philosophe français, de Descartes, à rejeter la terre mouvante et le sable, jusqu'à ce que j'eusse trouvé le roc ou l'argile. Souvent le doute s'est montré au bout de mes méditations. Heureusement il n'a jamais atteint les croyances qui doivent être chères à toutes les âmes; et la réflexion est venue vivifier encore, avec sa lumière, ce mouvement spontané qui porte l'honnête homme à les embrasser comme excellentes avant de savoir qu'elles reposent sur des fondemens inébranlables. Puissé-je ne pas en paraître un trop indigne interprète! »

Avec de semblables intentions, on est certain de trouver des échos dans toutes les âmes généreuses; de captiver surtout la jeunesse que l'âge n'a pas encore façonnée à la dissimulation et à l'hypocrisie.

M. Valette a parfaitement senti la différence qu'il devait y avoir entre l'enseignement de la philosophie dans un collége, et ces leçons publiques où des hommes déjà instruits viennent fortifier ou étendre leurs lumières; si l'un exige que le professeur impose à ses élèves ses opinions et ses doctrines, les autres, s'adressant à des esprits capables d'entendre et d'ap-

précier les différens systèmes, doivent les reproduire tous, accompagnés des argumens et des autorités qui les établissent ou les combattent. Au milieu de tant de systèmes si souvent contradictoires, l'attention peut démêler sans peine un but commun; connaître l'esprit humain a été la prétention de chacun d'eux. Y en a-t-il un seul qui ait aperçu son objet dans toute son étendue? La science de l'esprit humain est-elle faite? non, mais le XVIIIe siècle a beaucoup fait pour elle. Où en est la science? Pour le savoir il n'est pas nécessaire de passer en revue tous les systèmes depuis l'origine de la philosophie. Comme les problèmes qui intéressent l'esprit humain sont immortels et se reproduisent à toutes les époques un peu remarquables de la philosophie, comme tout ce qui a été dit d'excellent dans l'antiquité et dans le moyen-âge, a laissé des traces et se retrouve dans les ouvrages de nos contemporains, traiter de la philosophie en s'arrêtant principalement sur les systèmes qui, de notre tems, se disputent les croyances, est le vrai moyen de savoir où en est la science. Ici M. Valette esquisse rapidement l'état de la philosophie en France depuis l'organisation de la Faculté des lettres : l'école de Locke et de Condillac a été représentée par M. Laromiguière; M. Royer-Collard a fait connaître l'école écossaise ; Kant est représenté par M. Cousin, qui, déjà, s'est annoncé comme chef de l'éclectisme ; enfin, l'abbé de La Mennais et ses disciples nient toute espèce de philosophie en voulant tout ramener à l'autorité de la révélation.

Tel est le plan que M. Valette se propose de suivre.

Le développement de ce plan lui fournit l'occasion de caractériser ces différentes écoles qui ont la prétention exclusive d'offrir aux hommes toute la vérité, et il l'a fait avec une bonne foi peu commune. Le professeur a rendu un juste hommage aux doctrines du XVIIIe siècle ; il y avait peut-être quelque courage à venger ce siècle des accusations qu'il semble aujourd'hui de bon goût d'accumuler contre lui ; il a, dit-on, été tout puissant pour détruire, et impuissant pour édifier; n'a-t-il pas rendu populaire, répond M. Valette, par ses nombreuses et belles applications de la méthode, le besoin de voir clair et de s'entendre ? Quelle reconnaissance ne mérite pas un tel service!

M. Valette est du reste fort éloigné de toute exagération. Est-il pur Condillacien? adopte-t-il sans restriction les doctrines de M. Laromiguière? est-il Kantiste, Écossais ? pense-t-il avec M. de La Mennais que, hors de l'autorité, il n'y a pas de philosophie ? Écoutons sa réponse : « Ainsi, pour conclure et

vous dire en quelques mots le plan que je me propose de suivre dans ces leçons, les opinions en crédit sont en état d'hostilité ; c'est un fait que je voudrais en vain dissimuler. Elles ne sont d'accord ni sur la méthode à suivre dans la science de l'esprit humain, ni sur l'ordre dans lequel doivent être posées les diverses questions pour que la solution en soit facile; ces questions elles-mêmes sont quelquefois résolues d'une manière contradictoire. Qu'avons-nous à faire, Messieurs? avant de tirer aucune conclusion, il importe d'écouter les débats : débats sur la méthode, débats sur la position des questions, débats sur la solution, conclusion sur toutes ces choses, telle sera la substance de ce cours. Souvent après avoir résolu une question dans le sens de chacune des doctrines en crédit, je serai forcé d'avouer que je doute, et qu'il faut encore de nouvelles lumières. J'aime à penser que vous me saurez gré de cette réserve, en voyant l'impartialité avec laquelle chaque opinion sera défendue. Au lieu d'affaiblir, je serai plutôt disposé à fortifier, s'il m'est possible, les droits qu'elle peut avoir à l'acquiescement de l'esprit. Je serais heureux, enfin, de contribuer en quelque chose à cette critique indépendante dont il faut se faire une habitude pour être un peu philosophe, ou plutôt pour se familiariser avec l'esprit philosophique. Dans l'état où en est encore la science, l'esprit philosophique vaut beaucoup mieux que la philosophie : sa rectitude est aux ouvrages qui ne s'adressent qu'à la raison, ce qu'est la pureté et la délicatesse du goût aux produits de l'imagination. Si sous le nom pacifique d'*éclectisme*, qu'on répète beaucoup depuis quelque tems, on n'a pas l'intention de faire prévaloir quelque système particulier, tout aussi exclusif, tout aussi incomplet que ceux auxquels on aurait l'intention de déclarer la guerre, je me déclare hautement *éclectique;* ou plutôt, afin d'être compris par tous, persuadé qu'un désintéressement parfait, que vous ne confondrez, je l'espère, ni avec l'indifférence, ni avec le scepticisme, est une vertu aussi essentielle dans la théorie que dans la pratique, je ne cesserai de mettre ce principe en action; et, conserver la liberté de l'esprit au milieu de tous les systèmes, les mettre continuellement en rapport avec la réalité pour savoir ce qu'il faut en admettre, ce qu'il faut en rejeter, tel sera le but constant de mes efforts. »

Nous ne pouvons qu'exhorter M. Valette à persévérer dans ces intentions : il sera certain de se concilier le suffrage de tous ceux qui ne demandent à un professeur que l'exposé consciencieux et clair des élémens qui doivent servir à leur conviction.

P. F.

46.—*Œuvres posthumes de Simon de Nantua*, recueillies par son ancien compagnon de voyage; ouvrage auquel l'Académie française a décerné un prix extraordinaire (de six mille francs), provenant de la fondation Montyon; par *Laurent* de Jussieu; avec cette épigraphe : « Si l'expérience vaut de l'or, elle se fait souvent bien payer ce qu'elle vaut : aussi, serait-ce une grande folie de ne pas profiter de celle d'autrui que l'on peut avoir gratis. » Paris, décembre 1829; Louis Colas, libraire, rue Dauphine, n° 32. In-12 de 163 pag., prix, 1 fr. 50 c.

L'Académie française avait proposé un prix extraordinaire en faveur d'un ouvrage de morale dont elle laissait le sujet au choix des auteurs. Un écrivain, jeune encore, déjà très-avantageusement connu par d'autres ouvrages, dont trois ont aussi été couronnés, l'un, *Simon de Nantua*, par la Société pour l'instruction élémentaire; l'autre, *Antoine et Maurice*, par la Société royale pour l'amélioration des prisons; enfin, le troisième, *Histoire de Pierre Giberne*, etc., par l'Académie française; M. de Jussieu, dont la plume élégante et facile a su plus d'une fois reproduire la simplicité et la bonhomie populaires de Franklin, méritait à plus d'un titre d'obtenir cette nouvelle distinction, en même tems qu'il rendait un nouveau service à la classe intéressante de lecteurs à laquelle il s'est consacré.

Plus on multiplie les applications des bonnes méthodes pour étendre le bienfait de l'enseignement primaire, plus il importe de multiplier aussi les bons livres à l'usage des enfans et des adultes peu instruits, auxquels on doit offrir, sous une forme agréable et attachante, des principes de morale pratique, propres à fixer leur attention et à leur inspirer l'amour de la vertu.

Le plan adopté par M. de Jussieu est très-simple. Après avoir, dans un premier ouvrage, qui a déjà eu cinq éditions, introduit sur la scène un marchand forain, homme d'un excellent cœur et d'un bon sens exquis, comme une sorte de conseiller, d'instituteur et d'ami, dont les actions, les bons exemples et les sentences proverbiales s'appliquent à une foule de circonstances de la vie journalière; il suppose que l'âge et les infirmités sont venus mettre un terme aux voyages de cet honnête marchand forain, et qu'il lui a légué, avant de mourir, quelques manuscrits où sont déposés les fruits de sa *petite expérience*. Ces manuscrits comprennent huit fragmens : la *sagesse*, la *jurisprudence*, la *politique*, la *médecine*, les *aphorismes*, la *bonté*, la *religion* et la *parabole de Simon de Nantua*.

Dans le premier fragment, l'auteur insiste sur la nécessité

de se bien connaître soi-même, sur les avantages qui en résultent, sur l'utilité de l'ordre ; « une place pour chaque chose, et chaque chose à sa place ; que chaque chose soit faite en son tems » ; il passe en revue la nombreuse famille des vices et des passions qu'engendre l'oisiveté, et donne la filiation des vertus qui naissent aussi les unes des autres. — Les second et troisième fragmens renferment des règles de conduite, qui ont pour objet de connaître et de remplir ses devoirs, d'éviter les querelles avec les individus et avec la société. L'auteur expose les avantages, les conditions et les charges résultant de l'organisation sociale ; il fait apprécier les bienfaits de nos institutions ; il recommande l'union, le travail, la modération. — Dans son quatrième fragment, il montre que le bon sens peut et doit s'appliquer à tout, et il enseigne la médecine préservatrice, qui ne demande qu'un peu d'observation et de réflexion.

Parmi les *aphorismes* de Simon de Nantua, l'espace ne nous permet de citer que les deux suivans, pag. 101 : « La paresse produit la misère ; la misère tue le corps par les privations, et l'esprit par le chagrin. — L'activité donne l'aisance, et l'aisance est mère de contentement et de santé. »

Le fragment sur la *bonté* offre une peinture touchante des plaisirs purs qui résultent des affections de famille, pour le bon père, le bon époux, le bon fils, le bon ami.

La *religion* de Simon de Nantua est douce et pure, comme sa morale et sa politique.

Enfin, dans la *parabole* qui termine l'ouvrage, l'auteur emploie une tournure piquante et ingénieuse, et une sorte de narration orientale, pour montrer les inconvéniens des conditions très-élevées, et pour amener ses lecteurs des conditions moyennes et inférieures à cette conclusion simple et raisonnable : que chacun doit s'accommoder à sa situation, et vivre content de son état.

Peu de livres contiennent autant d'excellens préceptes réunis dans un cadre aussi étroit. Les sentimens sont vrais, les idées justes, le langage concis, pur et simple. Mais il serait superflu de louer un ouvrage qui se recommande si bien par le nom et les autres travaux de son auteur, et par le suffrage du premier corps littéraire de la France, et peut-être de l'Europe. M.-A. Jullien, *de Paris*.

47. — * *Éducation familière*, ou *Série de lectures pour les enfans*, depuis le premier âge jusqu'à l'adolescence ; par miss Edgeworth ; traduit de l'anglais par Mme Sw. Belloc. Troisième série, ornée de vignettes dessinées et gravées par

MM. *Alfred et Tony Johannot*. T. v et vi. Paris, 1830; Alex. Mesnier. 2 vol. in-18 de 316 et 296 pages; prix, 6 fr.

Dans l'impossibilité de présenter aucune analyse d'un ouvrage de ce genre, nous ne pouvons que répéter les éloges que nous lui avons déjà donnés (voy. *Rev. Enc.*, t. XL, p. 466, et t. XLIII, p. 175). Nous dirons encore une fois, et avec la plus grande sincérité, que ce livre est le meilleur que nous connaissions pour la première éducation. Il renferme toutes ces connaissances élémentaires de physique et de chimie dont les enfans sont ordinairement si dépourvus, et qui sont cependant les plus indispensables à cet âge comme à tout autre. Dans le mode d'éducation généralement suivi chez nous, les jeunes gens mêmes qui se sont le plus distingués dans le cours de leurs études, qui ont subi avec le plus de succès tous les examens auxquels on les soumet, ne savent rien sur tout ce qui les entoure, ne sont pas capables de rendre raison d'un seul des phénomènes de la nature qui passent par milliers sous leurs yeux, de distinguer un métal d'un autre, de tirer parti d'aucun des objets qui tomberaient entre leurs mains, de prévoir aucun des dangers que présentent les élémens, ou d'y échapper. Dans les *Lectures familières*, ils auront appris tout cela avant d'aller au collége, et sauront alors beaucoup plus de choses utiles que la plupart des hommes qui passent dans le monde pour gens instruits. Nous avons déjà parlé du style de ce petit chef-d'œuvre; du coloris si frais, si vif, si enfantin dont l'auteur et la traductrice ont su le revêtir : nous n'avons rien à ajouter à ce que nous en avons dit.

48. — *Des classes inférieures et des rapports qui les unissent aux autres classes de la Société*. Paris, 1830; Delaunay. In-8° de 33 pages; prix, 1 fr.

Cette brochure est remarquable, non point tant par la justesse et la nouveauté des vues qui s'y trouvent exposées, que parce qu'elle nous a paru exprimer assez nettement les opinions et les vœux de beaucoup d'hommes appartenant aux différentes sortes d'aristocratie de notre pays et de la Grande-Bretagne. Après la restauration, il s'est formé en France un parti assez considérable, composé principalement de grands propriétaires, d'hommes de l'ancienne et de la nouvelle noblesse, et qui mérite d'être compté dans les débats politiques, quoiqu'on ne puisse raisonnablement croire qu'il arrive jamais à son but. Ce parti, également ennemi de la toute-puissance royale et de la suprématie théocratique, voudrait amener un ordre de choses, où le clergé, conservant cepen-

dant une certaine influence, la mettrait tout entière à ses ordres, et n'en userait que pour lui soumettre les classes inférieures; où la royauté, restant un pouvoir central et suprême, n'aurait pourtant pas une force capable de lutter long-tems contre une ligue de l'aristocratie du pays. Dans ce système, les classes moyennes et industrieuses seraient soigneusement abaissées, tenues à longue distance de l'aristocratie par tous les moyens possibles, et notamment par des lois d'hérédité semblables à celle que l'indignation publique étouffa dans son germe, il y a trois ans. Les classes inférieures seraient paternellement protégées, surtout contre les industrieux avec lesquels on tâcherait de les mettre en état de guerre perpétuelle, pour le plus grand avantage des classes d'en haut. Voici donc, en résumé, l'échelle hiérarchique de cet ordre social : le bas peuple, maintenu dans un état matériel de bien-être physique, mais constamment privé d'instruction, éloigné de la concentration autant que possible, et occupé de l'agriculture plutôt que des industries de seconde main; en un mot, un peuple client des grands propriétaires; puis, les industrieux, entravés dans leurs desseins de fortune, trouvant obstacle à toute innovation, ramenés par toute sorte de voies parmi les précédens, et rigoureusement exclus de la sphère aristocratique à moins qu'ils n'en pussent remplir le rôle, c'est-à-dire, à moins qu'ils ne fussent riches propriétaires territoriaux et ruraux; troisièmement, le clergé, humble et faible en face des grands, fier et fort pour les classes inférieures, au moyen de l'appui qu'il recevrait en toute occasion de ceux-ci; ensuite, l'aristocratie; puis, enfin, la royauté, comme nous l'avons dit, capable d'écraser les individus, obligée de plier devant la caste.

Tel est le singulier échaffaudage qu'avaient rêvé et que rêvent encore un certain nombre d'hommes qui ne sont dénués, en général, ni de talens personnels, ni d'influence sociale, et qui n'ont d'autre tort que de méconnaître complètement l'esprit du tems où ils vivent, et de vouloir faire remonter, eux individus isolés, le torrent d'un peuple, d'un monde entier qui se précipite vers un tout autre avenir. Ces vues que nous venons d'exposer. et qui, dans un autre siècle, n'auraient peut-être pas été appliquées sans succès, exciteront certainement l'hilarité de la plupart de nos lecteurs, et cependant, nous le répétons, elles ont pris racine dans beaucoup de têtes, estimables d'ailleurs. — L'auteur de la brochure qui est sous nos yeux peut être compté dans ce nombre : il paraît animé de louables intentions. S'il demande la créa-

tion d'une aristocratie, s'il veut mettre à sa merci les classes pauvres, c'est dans l'espoir qu'elle améliorera leur sort par un patronage bien entendu, par des soins et des secours perpétuels, par les bienfaits d'une vie patriarcale et champêtre, dont il exalte le charme et le bonheur, de telle sorte qu'on peut penser qu'il ne la connaît que par les romans et les idylles. Les cultivateurs sont très-malheureux en effet; mais pourquoi un moyen si détourné de les soulager? Il y a une voie plus courte, plus sûre, et surtout plus morale, que de faire passer ce bien-être par les mains d'une aristocratie dont le désintéressement ne nous est pas parfaitement démontré et garanti : c'est d'encourager l'agriculture en diminuant les énormes impôts qui l'écrasent; c'est de changer le système de ces impôts qui pèsent toujours plus sur le producteur; c'est d'en venir enfin à un *fisc somptuaire*, si l'on veut n'être pas forcé à une taxe des pauvres; c'est de creuser des canaux, de construire, de réparer des routes, qui doubleront la valeur des produits territoriaux, au lieu d'entretenir des états-majors militaires, financiers, diplomatiques, auliques, etc., etc., véritable vermine acharnée à dévorer le budget. Et puis, laissez faire l'industrie, et ne l'accusez point de ses chutes, quand vous l'embarrassez d'entraves; c'est par l'industrie aussi que l'agriculture deviendra plus productive.

Nous ne devons pas finir sans dire un mot de Malthus, que l'auteur ne réfute point, mais qu'il accable de son indignation. Nous sommes persuadés qu'il l'accuse à tort, et qu'il ne l'a pas parfaitement compris. Les calculs sont bien éloquens. Or, la population s'accroît et doit nécessairement s'accroître dans une proportion quelconque, mais infinie de sa nature et à laquelle on ne peut pas prévoir de limite. Les moyens de subsistance s'accroissent aussi, mais dans une proportion moindre, puisque ce n'est que le malaise général qui pousse à en chercher de nouveaux; et cet accroissement doit rigoureusement avoir un terme, quelque loin que puissent aller l'industrie de l'homme et son obstination à mettre en œuvre toutes les ressources du globe qu'il habite. Un jour, les moyens de subsistance seront insuffisans, et ne pourront être accrus : c'est un fait éloigné, mais certain, à moins qu'on ne veuille s'appuyer sur le hasard, espérer des guerres, toujours plus rares désormais, des épidémies, et d'autres fléaux que les progrès des sciences rendront certainement moins puissans, si elles n'en détruisent pas complétement les causes.

Quant aux vues de détail de l'auteur sur la liberté de la presse, le droit d'élection, le droit d'association et d'autres

matières, elles s'éloignent réellement trop de ce que nous regardons comme la justice et le bon sens, pour que nous puissions les discuter de sang-froid. A. P.

49. — * *Essai sur les anciennes assemblées nationales de la Savoie, du Piémont et des pays qui y sont annexés*, par le comte *Ferdinand* Dal Pozzo. T. I. Paris, 1829; Th. Ballimore. In-8° de xxxv-246 pages; prix, 5 fr.

On voit, par l'introduction fort curieuse placée en tête de l'ouvrage de M. Dal Pozzo, quels obstacles les écrivains qui ont voulu retracer les annales de la Savoie et du Piémont ont eu à surmonter. Les archives leur furent toujours fermées, et ils ne purent avoir communication des matériaux les plus indispensables pour accomplir la tâche qu'ils se proposaient. De là est venu que l'histoire de ces contrées a paru jusqu'ici dénuée d'intérêt, et qu'ensuite les faits qui la composent ont souvent été présentés sous un aspect tout-à-fait inexact. Des hommes fort distingués par leurs connaissances et par leur position sociale n'ont pu échapper aux inconvéniens qui résultent des épaisses ténèbres répandues sur l'origine de la monarchie piémontaise. M. Dal Pozzo s'applique notamment à réfuter les opinions de M. *Botton de Castellamonte*, qui avait occupé de hautes places dans sa patrie, et qui est mort, il y a quelques années, conseiller à la Cour de cassation, où il avait été appelé lors de la réunion de la Savoie et du Piémont à la France. Il est auteur de l'article *Piémont*, dans le *Répertoire universel de jurisprudence* de M. *Merlin*. Le tableau qu'il a tracé de l'ancienne constitution politique de ce pays, quoique peint avec bonne foi, n'est pas moins rempli d'erreurs, s'il faut en croire M. Dal Pozzo. L'autre ouvrage qui fait l'objet des réfutations de cet écrivain est intitulé : *Appendice al titolo VI dell' opera intitolata : Cariche del Piemonte*. Nous ne suivrons pas pour le moment l'auteur de l'*Essai sur les anciennes assemblées nationales de la Savoie et du Piémont* dans ses discussions et dans ses récits. Lorsque le second volume de cette importante histoire aura paru, nous en prendrons occasion de revenir avec plus de détails sur ce sujet. Nous nous contenterons de dire aujourd'hui que quiconque voudra avoir connaissance de l'ancien droit public de ces contrées devra recourir à cet ouvrage, qui paraît avoir été dicté par le sincère amour de la patrie et de la vérité. A. T.

50. — *Institutes de Justinien : Traité des actions*, traduit de *Vinnius*, par *L. J. Horace* Degouy, docteur en droit, et J. B. Tixier de Lachapelle, avocat à la Cour royale de Paris. Paris, 1829; Théophile Barrois et Benjamin Duprat, rue Hautefeuille, n° 28. In-8°; prix, 6 fr.

Le jurisconsulte Vinnen, mieux connu sous le nom de Vinnius, est jugé depuis long-tems : on sait qu'une multitude d'éditions attestent l'utilité de son commentaire sur les Institutes de Justinien; mais on sait aussi qu'outre les fautes typographiques dont elles sont chargées presque toutes, malgré leur prix élevé, le lecteur y est souvent écarté de sa route par des digressions sur les lois particulières à la patrie de l'auteur. Avec la traduction française qui est sous nos yeux, ces inconvéniens ont disparu : les étudians en droit y trouvent les pensées de Vinnius, rendues avec une exactitude scrupuleuse dans un idiome qui leur est familier, et les jurisconsultes peuvent y étudier le droit romain isolé de toute autre législation. Il serait à souhaiter que ce travail n'eût pas été borné aux treize derniers titres des Institutes; mais les traducteurs paraissent avoir été frappés de cette idée, que les dissertations savantes du professeur hollandais seraient surtout utiles dans les questions difficiles qui hérissent la partie intitulée : *des Actions*, et dont l'étude ne saurait exiger une trop grande masse de lumières.

51. —* *Histoire de Touraine*, depuis la conquête des Gaules par les Romains, jusqu'à l'année 1790; suivie du *Dictionnaire biographique* de tous les hommes célèbres nés dans cette province; par J. L. Chalmel. Paris, 1828; H. Fournier jeune, rue de Seine, n° 14; Tours, A. Mame. 4 vol. in-8° de 454, 503, 542 et 504 pages; prix, 28 fr.

MM. *Chaptal* et *de Montalivet*, tous les deux ministres de l'intérieur à deux brillantes époques de notre histoire, conçurent le projet d'une statistique générale de notre pays, formée elle-même de la statistique spéciale et détaillée de chaque département. Cette idée toute patriotique ne reçut qu'un commencement d'exécution. Les exigences de la politique extérieure forcèrent successivement ces hommes d'État à abandonner, ou du moins à suspendre cette belle entreprise. L'impulsion toutefois avait été donnée, et l'on vit alors paraître, sous une forme provisoire, l'histoire descriptive de plusieurs de nos départemens, ou de nos anciennes provinces. Quelques-unes de ces dernières, bien dignes cependant de rencontrer un historien, puisqu'elles formaient à elles seules des royaumes dans les premiers siècles de la monarchie, semblaient avoir rebuté le zèle et les recherches des écrivains appelés à remplir une tâche, à la vérité, moins brillante que laborieuse. Riche de ses grands souvenirs historiques, de sa population, et surtout de sa fertilité territoriale, la Touraine était de ce nombre. Un savant distingué, que la Touraine vient de perdre, il y a peu de mois; un écrivain estimable, connu

par un grand nombre de travaux recommandables, plus recommandable lui-même par un patriotisme éclairé et par un beau caractère, s'est déterminé à venger sa province natale d'un oubli qu'avec lui on s'accordera sans doute à taxer de quelque injustice.

En 1818, M. Chalmel avait publié, sur le même sujet, un volume qu'il intitulait modestement : *Tablettes chronologiques*. Ces tablettes, analyse raisonnée de l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui, étaient dédiées au général Pommereul, alors exilé, et qui avait été préfet d'Indre-et-Loire. La dédicace était ainsi conçue : « Si vous occupiez encore un poste important dans l'État, l'amitié se bornerait à vous offrir un exemplaire de cet ouvrage : mais vous êtes proscrit, je vous le dédie ». Nos lecteurs connaissent maintenant l'auteur de l'Histoire de Touraine. Cet ouvrage est divisé en trois parties. Les deux premiers volumes comprennent l'histoire de Touraine, précédée d'une introduction et d'une chronologie des rois, comtes, ducs, etc., qui ont gouverné la Touraine. Le troisième volume contient un *dictionnaire*, par ordre alphabétique, *de l'histoire et des antiquités* des villes, terres et lieux titrés de la province; enfin, le quatrième volume est une *biographie* des hommes célèbres nés en Touraine. Élégant et pur, le style de M. Chalmel est simple, sans études forcées, dénué de tout effet à prétention et de toutes phrases ambitieuses. On peut dire que ses qualités sont consciencieuses comme les recherches immenses que ce travail a exigées, et comme le furent toujours les opinions de l'auteur. En dernière analyse, nous pensons que l'Histoire de Touraine n'offrira pas de l'intérêt seulement aux habitans d'Indre-et-Loire; mais qu'elle trouvera place dans toutes les bibliothèques historiques, tant de la capitale que des provinces. J. Z.

52. — * *Histoire de France depuis le 18 brumaire (novembre 1799) jusqu'à la paix de Tilsitt (juillet 1807)*, par M. Bignon. Paris, 1829; Mme Ch. Béchet. 2 vol. in-8°; prix, 14 fr.

Dans une des clauses de son testament, Napoléon engageait M. Bignon à écrire l'histoire de la diplomatie française, de 1792 à 1815. M. Bignon a accepté cette espèce de legs, et il en a même étendu les dispositions, en prenant la résolution d'écrire une histoire de France, depuis 1785 jusqu'en 1815. Il a commencé sa tâche par l'époque qu'il a connue par lui-même; cette portion de l'ouvrage, indiquée par le titre que nous venons de transcrire, contiendra six volumes, dont deux sont déjà publiés; deux autres paraîtront dans le courant de février. Ceux que nous annonçons aujourd'hui s'arrêtent au

commencement de 1803. Nous avons déjà pu nous convaincre par ces deux volumes que l'histoire générale dont s'occupe M. Bignon contiendra une histoire spéciale de notre diplomatie; toutes les négociations dont cette époque est remplie sont présentées avec beaucoup de détail, et les questions qui se rapportent au droit des gens sont traitées avec un soin particulier et une profonde intelligence de la matière. Si le nom d'un historien peut donner de l'autorité à une histoire, c'est sans doute celui de M. Bignon, pour tout ce qui touche aux relations extérieures. Il est d'autres points sur lesquels nous ne serons peut-être pas toujours d'accord avec l'auteur; nous le dirons librement dans l'analyse que nous donnerons bientôt de son ouvrage. M. A.

53. — * *Histoire de l'Université depuis son origine jusqu'à nos jours*, par M. *Eugène* Dubarle, avocat à la cour royale de Paris. Paris, 1829; Brière, rue Saint-André-des-Arts, n° 68. 2 vol. in-8°; prix, 14 fr.

Nous avons eu occasion d'annoncer le premier volume de cet ouvrage, lorsqu'il a paru (voy. *Rev. Enc.*, t. XLI, p. 764); le second, qui vient d'être mis au jour, complète cette utile et intéressante publication. Parmi les institutions qui ont traversé les siècles pour arriver jusqu'à nous, l'Université est l'une des plus importantes. Son influence sur la civilisation et les lumières fut immense; non pas qu'elle en ait toujours favorisé les développemens; bien au contraire, nous croyons qu'en un grand nombre d'occasions l'empire qu'elle exerça sur les esprits dût concourir aux progrès de la scolastique et au maintien des études barbares du moyen-âge. Toutefois, on ne saurait nier que, bonne ou mauvaise, cette influence de l'Université sur les hommes et sur les choses ne soit curieuse à rechercher. M. Dubarle a-t-il toujours réussi à nous la faire connaître? Nous n'oserions l'affirmer. Sans doute son récit est rapide et méthodique, ses vues saines et son jugement dicté par une parfaite connaissance du sujet. Mais il ne remonte pas assez souvent aux sources; il s'appuie sur des ouvrages estimables sans doute, mais la plupart du tems fort modernes; n'eût-il pas mieux valu voir par lui-même et ne pas toujours croire sur parole? S'il eût suivi cette marche, il eût été plus exact et plus complet dans les détails qu'il rapporte sur les variations qu'éprouva l'espèce de juridiction accordée jadis à l'Université sur l'imprimerie et la librairie; et à ce sujet, nous signalerons un oubli que l'auteur fera bien de réparer dans une édition postérieure de son livre. En parlant du pouvoir

exercé par l'Université sur la librairie, il dit (p. 103 du 1er vol.) : «*Nous la verrons*, surtout en 1323, contraindre les libraires à lui prêter serment, etc.» Qui ne croirait, d'après cette phrase, que M. Dubarle, arrivé au règne de Charles-le-Bel, entrera dans les développemens convenables sur cet accroissement de l'autorité universitaire? Il n'en est rien cependant, et nous avons vainement cherché des détails sur les événemens de l'année 1323.

Mais, nous nous hâtons de mettre un terme à ces observations, et d'assurer le lecteur, qu'à part quelques parties du livre qui nous ont paru susceptibles de justes critiques, le surplus ne mérite que des éloges. Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre précédent article, le premier volume embrasse les principaux événemens relatifs à l'instruction publique dans les Gaules depuis l'époque antérieure à la domination romaine jusqu'au règne de Louis XII inclusivement. Le second part de François Ier, et nous conduit jusqu'à nos jours. M. Dubarle, arrivé à la révolution française, a rendu pleine justice aux importans travaux de M. de *Talleyrand*, de *Condorcet* et de M. *Daunou*, ayant pour but de fonder l'enseignement public sur des bases plus larges et plus philosophiques que celles sur lesquelles reposait l'antique édifice de l'Université. Un ennemi des lumières est venu qui a mis bon ordre à ce développement de la raison humaine; la routine a repris son empire, et l'instruction nationale, appuyée sur le monopole et sur les entraves qu'il porte avec lui, se traîne encore péniblement dans l'ornière où elle n'a presque pas cessé de demeurer depuis le moyen-âge. A. T.

54. — *Notice sur Alphonse-Louis Du Plessis de Richelieu, archevêque de Lyon sous Louis* XIII *et sous Louis* XIV. — *Autre Notice sur Camille de Neuville de Villeroy, archevêque de Lyon sous Louis* XIV; par *A.* Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, et membre des académies de Lyon, Dijon, etc. Lyon, 1829; Barret. Brochure tirée à 100 exemplaires.

Depuis quelques années, on s'occupe avec ardeur de recherches historiques, et le public accueille favorablement cette sorte de travaux. Les littérateurs de la province ont dû plus d'une fois se féliciter de cette tendance nouvelle, qui leur permet de tirer un parti avantageux de leur résidence volontaire ou forcée dans les départemens, et d'imprimer à leurs études un degré d'utilité qu'elles n'avaient pas toujours eu. On conçoit facilement que des discours médiocres ou des vers faibles ne sont guère capables de fixer l'attention de la capi-

tale; mais il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de recherches historiques ou biographiques faites dans des lieux encore pleins des souvenirs et des traditions relatifs aux événemens et aux personnes qui sont l'objet de ces recherches. La littérature départementale, par les avantages de la position, est alors d'un grand prix; et l'on sait que les doctes articles de M. Weiss, bibliothécaire à Besançon, insérés dans la *Biographie universelle*, et concernant des hommes de la Franche-Comté, sont très-supérieurs aux articles faits sur les mêmes noms par des écrivains d'ailleurs fort habiles, mais étrangers à cette province.

Les Notices de M. Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, sont dignes de figurer à côté des articles de son collègue de Besançon, par le soin et l'exactitude avec lesquels elles sont rédigées. M. Péricaud ne ressemble pas à ces biographes qui ne font que répéter ce qu'on trouve partout; il se livre à des investigations studieuses, et il met souvent à contribution le riche dépôt de manuscrits qui lui est confié. C'est ainsi qu'il a composé les Notices que nous annonçons aujourd'hui sur deux archevêques qui ne méritaient pas le silence que les Biographies ont gardé à leur égard. Alphonse-Louis Du Plessis de Richelieu devait obtenir au moins une mention, ne fût-ce qu'en qualité de frère du célèbre cardinal, ministre de Louis XIII; mais ses qualités personnelles dans les hautes dignités dont il fut revêtu, suffisaient pour lui faire accorder une place dans les dictionnaires historiques. Quant à son successeur, Camille de Neuville de Villeroy, Massillon a fait son oraison funèbre, et ce personnage a laissé d'assez grands souvenirs dans la ville dont il était à la fois, par une étrange réunion de pouvoirs, l'archevêque et le gouverneur.

Les deux Notices de M. Péricaud, écrites avec une élégante facilité, c'est-à-dire, dans le style qui convient au genre, doivent faire partie d'une *Biographie lyonnaise* que les membre de l'Académie de Lyon préparent en ce moment, et qui sera sans doute achevée avant le fameux Dictionnaire de la grande Académie. D'autres travaux historiques occupent encore les plus savans littérateurs de cette ville; et l'on annonce une *Histoire de Lyon* par M. Cochard et par M. Rabanis, professeur de rhétorique au collége royal. Espérons que cet ouvrage sera exécuté avec l'esprit consciencieux qui a présidé à la rédaction des savantes Notices de M. Péricaud. S. S.

Littérature.

55. — *Nouvelle logique classique*, par P.-F.-T. De la Rivière, prêtre, inspecteur de l'académie de Strasbourg. Paris, 1829; à la librairie classique de L. Hachette. In-8° de 460 pag.; prix, 5 fr.

Ayant professé la logique d'abord au collége royal de Clermont, puis à la faculté des lettres, à Paris, l'auteur avait déjà donné, en 1819, un manuel de ses cours; l'ouvrage qu'il publie actuellement est, suivant l'avertissement mis en tête du livre, un développement du premier, et comme une seconde édition considérablement augmentée. « Avant d'entamer son sujet, M. De la Rivière le fait précéder de notions préliminaires sur les sens, sur les diverses facultés et opérations de l'âme, et sur le langage. Une partie de ces notions conviendrait peut-être mieux à un cours de psychologie; mais, puisque cette dernière science ne fait pas, comme en Allemagne, l'objet de l'enseignement dans les colléges et les académies, ces notions apprennent au moins quelque chose d'utile et de nouveau aux élèves. » M. De la Rivière passe ensuite à la logique, objet de son livre; il discute, comme M. *Bachmann*, auteur d'une bonne logique allemande que nous avons naguère annoncée, la question de savoir si la logique doit faire partie de la philosophie. Selon M. De la Rivière, « le discours, soit intérieur, soit extérieur, est indispensable à celui qui étudie la philosophie; mais il semble moins être une partie de cette étude, qu'un instrument nécessaire pour la cultiver, et qui y sert d'autant mieux, qu'il est plus perfectionné. » Or, la logique n'a d'autre but que ce perfectionnement, et elle doit être assimilée, à cet égard, à la grammaire dont elle est la véritable base, et qui, donnant les moyens de parler correctement de tous les objets des connaissances philosophiques, n'est pas mise, pour cela, en tête de leur division générale : « l'auteur pense, au reste, que la philosophie, étant une faveur accidentelle de l'esprit humain, a une multitude de degrés comme toutes les autres formes, qu'il existe autant de philosophies que d'hommes qu'on nomme philosophes; que la sagesse de Caton n'est point celle de Socrate, etc. » M. De la Rivière définit la logique *une science de la pensée*, et, conformément à cette définition, il traite de l'idée dans le premier livre; il distingue l'idée de substance, l'idée de mode, l'idée de rapport, etc. Dans le second livre, il s'occupe du jugement et de la proposition qui n'est qu'un jugement manifesté ou produit extérieure-

ment. Il fait voir que la mémoire, le témoignage des hommes, etc., influent sur nos jugemens, ou les déterminent; que les préjugés et les passions les faussent, en donnant lieu aux sophismes; il fait connaître les diverses espèces de propositions, ainsi que leurs propriétés, et passe de là au livre troisième, qui traite du raisonnement : ce qui l'oblige de parler du syllogisme, qui était autrefois le but essentiel des logiciens; on sait quels termes barbares ils avaient inventés pour apprendre à pousser des syllogismes en règle. Dans le livre IV, l'auteur s'occupe de la méthode, qu'il définit « la pensée par laquelle l'esprit dispose ses idées, ses jugemens et ses raisonnemens», et qu'il divise en méthode d'invention et en méthode d'enseignement ou de doctrine. En dernier lieu, l'auteur traite, dans le livre V, des mots dans leurs rapports avec la pensée, et entre dans quelques détails sur la grammaire générale. On voit que ce manuel est tout-à-fait raisonné, et au niveau de la science. Celui de M. Bachmann, que nous avons cité plus haut, contient beaucoup de renseignemens sur l'histoire de la logique dans les tems anciens et modernes : aussi a-t-il fallu à l'auteur un très-gros volume, pour développer la matière dans cette étendue. M. De la Rivière a laissé la partie historique de côté, et n'a traité que la partie scientifique, qui est en effet celle qu'on enseigne dans un cours de logique. Nous pensons qu'il a fourni un guide clair et judicieux pour l'étude de cette science, et que les professeurs feront bien de l'adopter pour leurs leçons. D—G.

56. — * *Études morales et historiques sur la littérature romaine, depuis son origine jusqu'à nos jours*, par J.-P. Charpentier (de Saint-Prest), professeur de rhétorique au collége royal de Louis-le-Grand. Paris, 1829; Hachette. In-8° de 464 pages; prix, 6 fr.

Les études classiques, en France, s'élèvent et se fortifient progressivement, et cet intéressant ouvrage en est la preuve frappante ainsi qu'un certain nombre d'autres publiés également par des professeurs distingués de nos colléges. Il est à regretter que l'enseignement supérieur et proprement universitaire, dans le sens qu'on donne partout à ce mot, excepté chez nous, ne se trouve pas encore suffisamment coordonné avec l'enseignement littéraire de premier degré, que notre jeunesse reçoit dans les classes jusqu'à l'âge d'environ dix-huit ans, sans se douter en général qu'il puisse se continuer au-delà. Pour que le rapprochement eût lieu entre ce premier degré et ce qu'on appelle ici la *faculté des lettres*, ailleurs (en Angleterre) *faculté des arts*, ailleurs encore (en Allema-

gne) *faculté philosophique*, il faudrait que l'un et l'autre des deux termes se modifiât; le premier, en se préparant à la science, par des habitudes déjà plus scientifiques et moins verbeuses; le second, en se spécialisant davantage dans le sens de sa destination, de manière à traiter de la science, non-seulement pour elle-même, mais comme complément d'éducation publique. En Allemagne, où cette progression est généralement bien graduée, les études grecques et latines des colléges se continuent dans les universités sous une forme plus rigoureuse et plus régulière; elles deviennent un enseignement complet, quotidien, de la critique philosophique, de l'histoire littéraire et de l'archéologie, appuyé sur des ouvrages composés avec conscience et sévérité. Pour ne parler que de l'histoire littéraire classique à laquelle M. Charpentier a consacré en grande partie son travail, je pourrais citer ces nombreux Manuels en forme didactique, et souvent assez volumineux, que les universités allemandes doivent à des savans tels que *Eschenburg*, *Oertel*, *Schaaf*, *Wolf*, *Creuzer*, *Ast*, *Schlosser*, etc. Mais il est trop vrai que l'introduction directe de leurs ouvrages ne trouverait pas, en France, si on les traduisait, une classe de lecteurs assez nombreuse, ni surtout assez préparée pour en faire usage, c'est-à-dire, pour les suivre et les étudier comme des leçons qui devraient même être accompagnées d'un développement oral.

Les *études morales* et *historiques* de M. Charpentier nous paraissent avoir été conçues comme un utile et agréable intermédiaire entre le genre spécial un peu aride, dans lequel ces sortes d'ouvrages sont ordinairement composés, et cette manière souvent diffuse et prétentieuse, quoique spirituelle et brillante, qui domine souvent chez nous dans les livres qu'on veut pouvoir offrir à toutes les classes de lecteurs. L'auteur, par un respect peut-être excessif pour nos habitudes, a un peu trop dissimulé l'érudition étendue et solide qu'il possède. Ses citations et ses renvois sont rares, son texte n'est jamais interrompu par des notes; peu de noms propres de critiques modernes; point de polémiques, mais beaucoup d'ordre et de netteté. D'un autre côté, son style abondant et animé respire partout l'intérêt que l'auteur a su prendre à son travail, et qu'il veut communiquer. Un caractère dominant de noblesse et de gravité, naturellement appliqué à l'histoire du génie littéraire des Romains, tempère partout l'élégance des formes, qui ne dégénère point en affectation, et se soutient en harmonie avec les vues élevées de critique et d'histoire qui se présentent fréquemment à côté des faits. Le *Journal des Dé-*

tels, en rendant la même justice à l'auteur, l'a confirmée par une citation fort remarquable, comme il nous serait facile d'en reproduire beaucoup d'autres, sans beaucoup choisir dans cette galerie des écrivains de l'ancienne Rome. Pour nous réduire aux indications plus rapides que notre cadre exige, nous donnerons simplement les divisions de ce livre, d'après lesquelles on pourra juger de l'utilité, ainsi que de la variété et de l'agrément qu'il peut offrir. Dans son introduction, l'auteur expose les origines de la langue latine, et énumère les premiers monumens de cette langue. Ensuite, divisant la carrière historique qu'il va parcourir en quatre époques, depuis Ennius et Lucrèce jusqu'à la naissance d'une langue et d'une littérature nouvelle dans l'Italie moderne, il subdivise chacune de ces époques par les divers genres de poésie et de prose qui ont fourni des écrivains remarquables. Nous avons distingué surtout plusieurs chapitres de considérations générales qui répandent beaucoup de lumières sur l'ensemble de l'ouvrage, entre autres les chap. III., IV, XVI, XXVIII et XXIX intitulés : *Causes du développement rapide de la littérature romaine.* — *Influence de la Grèce sur l'Italie.* — *Différence de la poésie grecque et de la poésie latine.* — *Différence de la littérature ancienne et de la littérature française considérées dans leurs rapports avec les institutions politiques.* — *De la nécessité d'étudier les langues anciennes.* A la fin de l'ouvrage est placée une nomenclature historique, accompagnée de Notices rapides sur les auteurs les plus connus de la littérature latine. V-C-R.

57. — **Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et Diderot*, depuis 1753 jusqu'en 1790. *Nouvelle édition*, revue et remise dans un meilleur ordre, avec des notes et des éclaircissemens, et où se trouvent, pour la première fois, les phrases supprimées par la censure impériale. Paris, 1829; Furne. 15 vol. in-8°; prix, 39 fr.

Cette correspondance offre un tableau littéraire des progrès de l'esprit et de la philosophie, plus complet de douze ans que les *Mémoires secrets de Bachaumont*, de vingt-deux ans, que la *Correspondance littéraire de la Harpe*, de vingt-sept ans, que la *Correspondance secrète de Métra*.

L'histoire quotidienne d'une époque si remarquable et si pleine d'événemens inspire le plus grand intérêt : « De 1753 à 1790, on vit finir Fontenelle et Montesquieu; Buffon, publier ses titres à l'immortalité et descendre au tombeau; on vit se poursuivre et s'achever le monument encyclopédique; Rousseau, à ses débuts et à la fin d'une carrière volontairement

abrégée peut-être ; Voltaire, publiant plus d'un grand ouvrage historique, et souvent applaudi sur la scène ; ses restes, obtenant dans l'ombre un peu de terre, malgré la défense d'un évêque, puis tout un peuple se disposant à les porter en triomphe aux caveaux du Panthéon ; de 1753 à 1790, on vit cette guerre de billets de confession, où combattirent le parlement, la cour, le clergé ; puis, à ces débats ridicules, à ces champions impuissans, succéder une lutte imposante et Mirabeau. »

Grimm entretenait une correspondance avec l'impératrice de Russie, la reine de Suède, le roi de Pologne, la duchesse de Saxe-Gotha, le duc de Deux-Ponts, la princesse héréditaire de Hesse Darmstadt, le prince George de Hesse-Darmstadt, la princesse de Nassau-Saarbruck, qui les mettait au courant de ce qui appelait l'attention de Paris. Ces personnages n'étaient pas les seuls avides *des moindres faits, des moindres bruits venus de ce grand atelier de travail et de plaisir intellectuel.* Suivant le bibliographe Barbier, Grimm, avant d'expédier à ses augustes correspondans les lettres dans lesquelles il leur rendait compte de notre littérature, en faisait faire quelques copies en faveur des particuliers assez riches ou assez curieux pour lui payer un abonnement de trois cents francs. En Prusse, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, de simples particuliers s'adressèrent à d'Alembert, à Diderot pour leur demander de semblables correspondances ; c'est ainsi que des jeunes gens sans fortune, et désignés par ces philosophes, débutèrent dans la carrière des lettres.

Grimm pria souvent Diderot, son ami, de le seconder. « Celui-ci se chargea notamment de plusieurs expositions de peinture ; non pas que Grimm n'en fût lui-même fort bon juge, car Diderot disait que s'il avait sur cette partie des beaux-arts quelques notions réfléchies, c'était à lui qu'il les devait ; mais parce que le compte à rendre des salons était une surcharge de travail qui eût forcé Grimm, si elle eût toujours pesé sur lui, à tronquer ou à négliger tout le surplus du sien. Quelquefois encore il fut obligé par ses affaires personnelles, ou par des négociations qui lui furent confiées, de s'absenter momentanément de Paris. Il avait à cœur que sa correspondance n'en souffrît pas : aussi, s'arrangea-t-il presque toujours pour qu'un ami tînt la plume en son absence. Diderot lui fut encore plus d'une fois utile en ces circonstances, et l'on pense généralement que Raynal, d'autres ajoutent Suard, lui prêtèrent aussi leur secours. »

Il s'est glissé dans la première édition de cette correspon-

dance une foule d'erreurs et de transpositions de dates qui sont le résultat du mode vicieux de sa publication dont furent chargés quatre hommes de lettres : l'ordre chronologique ne fut point observé, le second livre fut d'abord imprimé en 1812, puis le troisième, et ce n'est qu'en 1813 que le premier fut retrouvé et livré à l'impression.

Dans cette édition, on s'est attaché à rectifier par des notes concises, et qui sont le fruit de recherches nombreuses et pénibles, les faits que Grimm a altérés; à expliquer les allusions à des événemens contemporains que ses lettres renferment; à indiquer les véritables titres et à donner le nom des auteurs des ouvrages dont il rend compte. Cette édition, dans laquelle l'ordre chronologique est rétabli, renferme, en outre, trois mois de la correspondance omis dans la précédente édition, et qui ont été publiés par Barbier, en 1814, dans son *supplément*; les remarques de ce savant, qui sont comprises dans le même volume, et enfin les nombreux rétablissemens du texte altéré par les premiers éditeurs et les articles tronqués par l'embrageuse censure impériale.

58. — **Œuvres complètes de* Beaumarchais, précédées d'une *Notice sur sa vie et ses ouvrages. Nouvelle édition*, ornée de gravures. Paris, 1828; Furne, quai des Augustins, n° 37. 6 vol. in-8°; prix, 20 fr.

Ce qui distingue cette nouvelle édition, c'est d'abord l'exécution typographique, puis une Notice fort bien écrite, fort bien pensée, due à la plume d'un jeune écrivain, M. Saint-Marc Girardin, que deux prix remportés dans les concours académiques, et des articles fort spirituels insérés dans un des journaux quotidiens les plus accrédités, ont depuis long-tems fait connaître du public. — « Résumons-nous, dit-il en terminant, sur le caractère et le génie de Beaumarchais. Ce qui le distingue entre tous les auteurs de la fin du dernier siècle, c'est qu'il a poussé plus que personne les esprits en avant. Il y eut même dans sa destinée, comme dans ses écrits, quelque chose de novateur. A une époque où les rangs se gardaient encore avec une scrupuleuse exactitude, il sort de la bourgeoisie, arrive à la cour, fait une grande fortune; et, commerçant et courtisan tout ensemble, envoie des armes à l'Amérique insurgée, en même tems qu'il décide le ministère français à favoriser cette révolte. Voilà pour sa destinée. Même sort pour ses écrits. Simple faiseur de couplets, forcé de plaider pour défendre ses biens, il agite la France entière avec un procès de quinze louis, et renverse presque une magistrature créée par le pouvoir royal. Puis, il fait d'un valet de comédie

un personnage politique, et proclame, par la bouche de Figaro, les droits et les prétentions du tiers-état, aussi vivement que Sieyès dans sa brochure du *Tiers*. En littérature, même goût d'innovations. Lisez sa préface du *Mariage*. Il se plaint de la monotonie de notre théâtre, et ce n'est pas seulement un novateur en paroles. Il dit et il fait; il donne la leçon dans la préface, et l'exemple dans la pièce. Beaumarchais sait que l'esprit humain est né pour avancer, et que chacun ici-bas doit chercher à lui faire faire une part du chemin. Aussi, il le pousse hardiment en avant. C'est là une gloire ou un crime que ne lui pardonneront guère ceux qui marchent en arrière, ceux qui marchent de côté, et enfin ceux qui ne marchent pas du tout. » Z.

59. —**Œuvres complètes* de M. le vicomte DE CHATEAUBRIAND, pair de France, membre de l'Académie française; t. I, II et III: *Génie du christianisme*; t. I, II et III. Paris, 1830; Fayolle, rue du Rempart-Saint-Honoré. 3 vol. in-12, formant ensemble 1039 pages; prix, 3 fr. 50 cent. le volume pour les souscripteurs aux œuvres complètes, et 4 fr. pour ceux qui n'achèteraient que des ouvrages séparés.

Nous n'avons rien à dire sur l'ouvrage dont le commencement forme cette livraison des œuvres complètes de M. de Châteaubriand. Nous ne pourrions que répéter ce qui a été écrit sur ce livre fameux, qui restera comme l'un des plus beaux monumens littéraires de ce siècle, et l'un des plus solides fondemens de la réputation de son auteur. Tout le monde l'a lu et jugé du point de vue de ses opinions, comme un fait important de l'histoire contemporaine; tout le monde a senti sa grande influence sur la situation morale de la société française, au moment de sa publication. Aujourd'hui, on doit l'avouer, il a perdu un peu de sa puissance sous ce rapport, et cette première influence ne s'est pas prolongée jusqu'à cette génération dont nous faisons partie.—Si l'auteur n'a rien ajouté à cette édition du *Génie du christianisme*, l'éditeur l'a enrichie de notes aussi savantes qu'intéressantes: nous citerons particulièrement celle du tome premier, page 156, où sont rapportés tous les canons relatifs au mariage des prêtres, celle du même volume, page 315, où l'on trouve de curieux calculs sur l'existence de l'homme, comparée à l'existence du monde; — nous disons que ces calculs présentent un intérêt de curiosité, mais nous ne pensons pas, comme le savant éditeur, qu'on puisse en tirer des conclusions morales. L'importance de l'homme n'est point dans sa nature physique: il n'est pas besoin des spéculations de la science pour lui en montrer la faiblesse et

la misère; il suffit qu'il regarde autour de lui, qu'il se sente vivre et souffrir. Sa grandeur est dans sa pensée, hôte inconnu d'un corps périssable, né le premier jour du monde et qui se transmet, sans mourir, de génération en génération. Qu'importe qu'il soit si petit dans un monde si vaste? Cette disproportion même fait ressortir la grandeur de cette âme, qui mesure son immense demeure, la connaît, et s'y trouve encore à l'étroit. — Nous indiquerons enfin une note placée à la page 335 du tome III, qui se rapporte à Aristarque de Samos: elle contient de précieux documens sur ce savant qui a été le sujet de tant d'erreurs, même pour les plus illustres critiques, et rappelle heureusement les travaux précédens de M. de Fortia sur cet astronome. Nous devons aussi remercier l'éditeur d'avoir fait précéder le livre de toutes les préfaces qui l'ont successivement accompagné : il n'est pas sans intérêt de voir de quelle manière un grand écrivain se juge lui-même, et apprécie son influence sur l'esprit de ses contemporains.

60. — * *Atala; René; les Aventures du dernier Abencérage;* par M. le vicomte DE CHATEAUBRIAND. Paris, 1830; Lefèvre, rue de l'Éperon, n° 6. Grand in-8° de XXIV-376 pages, avec des gravures; prix, 8 fr. 50 c.

On a réuni, dans cette magnifique édition, les écrits les plus populaires de M. de Châteaubriand, ceux que chacun doit avoir dans sa bibliothèque, à défaut des œuvres complètes qui ne sont pas à la portée de toutes les fortunes. Outre les trois petits romans qu'annonce le titre de ce volume, il contient encore trois petits poèmes en prose : *Dargo, Duthona, Gaul;* puis un certain nombre de poésies, qui ne sont pas généralement connues, et qui ne peuvent rien ajouter à la gloire de leur auteur. Nous n'avons rien à dire sur ces divers ouvrages qui ont été appréciés tant de fois par les critiques de tous les partis et de toutes les écoles : tous se sont accordés à reconnaître M. de Châteaubriand comme un des premiers écrivains de notre siècle. A ce titre, il avait droit à tous les honneurs de la typographie, et les éditeurs n'ont négligé aucune des ressources de cet art pour embellir le volume que nous annonçons. J. N.

61. — *Les deux lyres*, ou les *Odes d'Horace et d'Anacréon*, traduites en vers par A. M. THOMERET. Paris, 1830; A. Mesnier. In-18 de VIII et 427 pages; prix, 5 fr.

62. — *Les Amours des Anges*, poème de Th. MOORE, traduit en vers français par *Eugène* ARDUX. Paris, 1830; A. Mesnier. In-18 de XVI et 162 pages; prix, 3 fr. 50 c.

63. — *Les Sens au tribunal de l'Amour*, poème orné de

quatre gravures, et suivi de l'*Appel en cour de Vérité*, et autres poésies; par M. D. L., officier d'infanterie. Paris, 1829; Corréard jeune, passage Saunier, n° 13. In-32; prix, 2 francs 50 c.

Ceux qui, de nos jours, ont essayé de faire rentrer la poésie dans la route de l'originalité, n'ont attaqué, dans le système poétique des deux derniers siècles, que l'imitation souvent fausse et maladroite des modèles de l'antiquité. Retrouvant dans ces admirables modèles ce qu'ils auraient voulu voir plus souvent dans les nôtres, c'est-à-dire, l'inspiration nationale, ils veulent qu'on les leur présente, traduits et non défigurés. De là ces essais nombreux de traductions qui semblent n'être que des œuvres d'art et d'étude en dehors de toute influence contemporaine, et qui sont, après tout, la conséquence naturelle du besoin nouveau des esprits. Plusieurs grands poètes ont déjà trouvé de dignes interprètes parmi nous. Les derniers traducteurs d'Horace, d'Anacréon et de Th. Moore ont-ils mérité ce titre?

Horace, reproduit avec élégance par M. *Daru*, avec une fidélité plus scrupuleuse par M. *de Wailly*, n'a jamais manqué d'interprètes. En manquerait-il, de nos jours, dans le triomphe presque universel de la muse lyrique? MM. *Halevy* et *E. Deschamps* se sont essayés sur quelques odes avec un rare bonheur. M. *Thomeret*, le dernier venu, n'a pas été moins heureux quelquefois. Sa manière a quelque chose de facile et de dégagé qui ne messied pas à la liberté du genre, et qui, parfois, nous fait oublier à demi que nous lisons une traduction. Le style n'est dépourvu ni de souplesse, ni d'élégance, ce qui serait un grand éloge, si c'étaient là les premières qualités d'un poète interprète d'*Horace;* mais l'absence trop fréquente d'harmonie rhythmique, dès que l'auteur abandonne le vers alexandrin, et surtout lorsqu'il aborde la strophe de dix vers, nous rend souvent insensibles à ces deux qualités, secondaires dans la poésie lyrique; M. *Thomeret* se plaît à varier à l'infini la mesure de ses stances et de ses vers. Rarement ses innovations paraissent heureuses, et le poète y perd souvent ses souples allures. Plusieurs odes ont été traduites avec une prédilection qui a été la muse de l'écrivain; beaucoup d'autres semblent n'avoir été reproduites que pour compléter un travail essayé d'inspiration sur quelques-unes. C'est ce qui explique à nos yeux la supériorité de plusieurs et la faiblesse d'un grand nombre.

M. *Thomeret* a eu l'heureuse idée de rapprocher des odes

d'*Horace* celles d'*Anacréon;* mais, dans ce dernier travail, il s'est interdit lui-même la plus riche ressource de l'harmonie en se privant de la rime. J'avoue, et ce n'est pas sans une sorte de confusion involontaire, que, grâce à la liberté du vers blanc, le traducteur a rendu avec une fidélité remarquable ces tours piquans et inattendus de l'original, qu'altèrent trop souvent les exigences de notre impérieuse versification : mais, d'un autre côté, l'harmonie, dans le vers français, paraît inconciliable avec l'absence de la rime, et conçoit-on *Anacréon* sans harmonie, l'harmonie qui est presque une partie de son style? Peut-être est-ce encore une preuve à l'appui de cette opinion qui ne veut pas qu'on traduise les poètes en vers; ou tout au moins faudrait-il en revenir au mot de La Harpe : *Ne traduisons pas Anacréon.*

Le même défaut d'harmonie se laisse sentir dans la traduction *des Amours des Anges.* M. *Eug. Arouz,* qui ne semble nullement étranger aux ressources de la langue poétique, ignore l'art de varier les coupes et de clore le retour de la rime avec la fin de la période. Th. Moore appartient à cette école de poètes dont les chants éveillent la rêverie, plutôt qu'ils ne remuent la pensée. Vous retrouverez dans son traducteur quelque chose de cette grâce mystique et de cette délicatesse de pinceau qui ont fait surnommer Th. Moore l'*Anacréon anglais,* quoique rien ne ressemble moins à une suave mélancolie qu'une gaîté vive et licencieuse. Mais n'y cherchez pas cette ravissante mélodie d'expression qui ranime et soutient encore l'intérêt quand la pensée du poète irlandais s'est presque épuisée dans ces longs développemens auxquels sa muse s'abandonne, avec tant de complaisance et de charme.

Les *Sens au tribunal de l'Amour* se détachent de cette grande poésie dont les deux auteurs estimables que nous venons de nommer ont essayé de nous présenter trois admirables modèles. C'est une inspiration de cette muse épicurienne à laquelle semblent avoir renoncé les poètes de notre époque; quelques vers heureux ne sauraient échauffer la froideur des œuvres de ce genre : aussi, ne sera-ce pas à cause de ce poème, mais en dépit de ce poème, que nous reconnaîtrons dans l'auteur un homme d'esprit. Mais sa préface, mêlée de prose et de vers, mais son Épître sur l'homme nous offriront des traits plus vrais et mieux sentis. Toutefois n'est-ce point encore assez pour que nous puissions conseiller à M. D. L. de dévoiler son modeste anonyme. A. DE L.

64. — *Clovis à Tolbiac,* tableau historique en deux parties

et en vers, par M. Servan de Sugny. Paris, 1830; Pinard, imprimeur. In-8° de 32 pages.

Cet opuscule poétique n'a été tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires. L'auteur prétend, dans un avant-propos, que les cadres des anciennes compositions dramatiques éloignent de la scène des événemens historiques du plus haut intérêt. Il voudrait qu'en France on pût faire, comme en Allemagne, des tragédies, ou des pièces dramatiques, qui seraient bornées au nombre d'actes que le sujet exigerait. Il cite, à cette occasion, *la Fiancée de Messine*, tragédie de Schiller, en un acte. C'est d'après ces principes qu'il a essayé de retracer en deux parties, sous le titre de tableau historique, les faits et les circonstances qui se rattachent à la conversion de Clovis au christianisme. Les convenances ne nous permettant point de faire ici l'éloge d'un de nos collaborateurs, nous nous bornerons à présenter quelques citations qui feront apprécier l'interprète de Théocrite, lorsqu'il est débarrassé des chaînes de la traduction. Un druïde fait connaître à Clovis la maladie de son jeune fils Yngomir :

Oui, ce fils d'un héros que l'univers implore,
Consacré par Clotilde au grand Dieu qu'elle adore,
Trop fugitif objet d'espérance et d'amour,
Comme une jeune fleur, va s'éteindre en un jour.
Près du berceau royal, la cour, pleine d'alarmes,
Le regrette d'avance, et lui donne des larmes.

CLOVIS.

Que de sincérité *coule* parmi ces pleurs !....
Hôtes de nos palais, j'ai bien connu vos cœurs;
Vous vous aimez beaucoup, vous aimez peu les vôtres :
Vos cœurs sont trop étroits pour donner place à d'autres;
Glacés comme l'hiver, stériles comme lui,
Lorsque de la faveur le soleil vous a lui,
On voit bientôt sortir de vos roches arides
Un amour mensonger et des larmes perfides !

C. V.

65. — * *Le Galérien*, roman philosophique et historique, par *Henri* Zschokke; traduit de l'allemand sur la *cinquième édition*, par MM. Theil et Gaerner. Paris, 1829; Ch. Gosselin. 2 vol. in-12 de 217 et 258 pages; prix, 6 fr.

Il a été rendu compte, dans ce recueil, avec quelque étendue, des romans et des contes de Zschokke (voy. *Rev. Enc.*, t. XLI, p. 698; t. XLIII, p. 214). Leur succès, constaté d'abord par l'empressement des traducteurs, l'a été depuis par celui des auteurs dramatiques, qui leur ont emprunté, quelquefois

avec bonheur, de piquantes situations. Cette nouvelle publication est encore propre à l'accroître, en montrant le talent de l'auteur sous un jour nouveau. A l'invention, au talent de conter, se joignent une élévation philosophique, une éloquence morale, peu communes. L'ouvrage est comme divisé en deux parties, marquées à leur tour, dans la traduction, par la séparation des volumes. La première offre, dans un dialogue, une discussion intéressante et d'un ordre d'idées très-relevé, sur la grande question de notre nature, la destinée de l'homme et les questions qui s'y rattachent, celles du devoir, du bonheur. L'autorité qui les résout est la sagesse et la vertu d'un pauvre galérien mort de vieillesse et d'épuisement au bagne de Toulon. L'histoire de ce singulier interprète des plus hautes spéculations de la philosophie et de la morale est le sujet de la seconde partie, où l'on trouvera, dans la peinture de la passion, cette sorte de grâce naïve et de pureté mystique, particulières à l'imagination allemande, et qui ont prêté tant de charmes à plusieurs des compositions précédentes de Zschokke. Je ne ferai qu'une objection, et ce sera contre la forme même du livre. Il ne me paraît pas très à propos de réunir ainsi, dans un même cadre, un dialogue philosophique et un roman. Il en résulte deux intérêts qui se nuisent, et dont chacun exige presque des lecteurs le sacrifice de son rival. Forcés d'opter, je ne serais pas surpris que beaucoup se décidassent pour leur plaisir, aux dépens de leur édification morale, et commençassent leur lecture par le second volume. On peut dire du consommateur de romans ce qu'on a dit du poète épique : *ad eventum festinat*. Quel remède à cela? d'unir de telle sorte la partie narrative et la partie didactique, qu'elles soient inséparables; mais c'est un art fort difficile et fort rare. Combien de lecteurs passent les sermons de Julie et les dissertations de Corinne, pour savoir ce qui adviendra de leurs amours! La curiosité le veut ainsi. Il faudrait la désintéresser, lui ménager un moment de repos, duquel pût profiter le moraliste. C'est ce que me paraît avoir fait, avec un art admirable et presque unique, Bernardin de Saint-Pierre, dans Paul et Virginie. La longue consolation du vieillard est placée, avec un bonheur infini, dans un intervalle où l'action pathétique du roman s'arrête, où Paul peut se laisser prêcher sans invraisemblance, et le lecteur sans contrainte et sans ennui. Je ne me rappelle pas un autre exemple de cet artifice ingénieux, qui manque peut-être trop à la composition d'ailleurs si noble et si touchante du romancier suisse. H. P.

66. — *Maurice Pierret*, épisode de 1793; par M. Moatos-

VAL. Paris, 1830; Eugène Renduel, rue des Grands-Augustins, n° 22. 5 vol. formant ensemble 1,200 pages; prix, 15 francs.

Il est de mode depuis quelques années d'introduire la révolution sur le théâtre et dans les romans : malheureusement, les romanciers et les vaudevillistes ne sont pas, du moins pour la plupart, gens qui se piquent d'approfondir l'histoire et de considérer la société sous le point de vue le plus grave et le plus sérieux. Aussi, cette glorieuse époque a-t-elle subi de singuliers travestissemens sous la plume de tel auteur qui croyait avoir beaucoup fait pour l'honneur de la France, en mêlant à de grossières caricatures, à de sombres tableaux de la terreur, quelques déclamations, ou quelques couplets usés sur les bienfaits de la Charte et les prospérités du gouvernement représentatif. Si l'on rendait généralement justice à l'esprit et au talent des auteurs, bien des gens regrettaient qu'ils en fissent un tel usage : car, en vérité, assez grand est l'acharnement des contre-révolutionnaires, assez accréditées sont encore leurs calomnies contre les hommes et les choses de la France régénérée, pour qu'il puisse convenir aux amis sincères de la liberté de joindre aux sanglantes injures de ses ennemis leurs quolibets et leurs sarcasmes. Mais, de même qu'il s'est opéré une sorte de réaction parmi les historiens de la révolution, et qu'on les a vus revenir à une appréciation plus exacte et plus impartiale de ces grands événemens, de même les romanciers semblent comprendre qu'il est possible de trouver dans l'histoire des dix dernières années du XVIIIe siècle des tableaux d'un ordre plus relevé et des caractères plus sévères, plus vrais que la charge d'un municipal qui n'a point appris à lire, ou d'un aristocrate resté fidèle à la poudre et aux trois marteaux. Déjà, il y a quelques mois, nous avons lu avec un vif intérêt le premier ouvrage d'un jeune homme, M. *Honoré* BALZAC, qui a su embellir son héros, *le dernier des chouans*, de tous les prestiges dont a jamais pu se parer, aux yeux de ses défenseurs, la cause de l'ancien régime, sans rien enlever cependant de la couleur poétique qu'il convenait de répandre sur la peinture des partisans de la liberté. M. Mortonval, dont tout le monde a lu les précédentes et agréables productions, vient, dans une tentative du même genre, de faire preuve, à quelques égards, de la même impartialité. Aristocrates et républicains jouent, les uns et les autres, de fort beaux rôles dans l'histoire qu'il nous raconte; et les scélérats ou les niais n'appartiennent exclusivement à aucun parti. Toutefois, peut-être y a-t-il de l'exagération dans le

personnage du représentant Montagnard, Publicola, et dans la plupart des scènes où il figure avec ses acolytes des deux sexes. Cet ouvrage a, du reste, tout l'air d'un tableau allégorique de la révolution. Maurice Pierret, fils d'un homme que les persécutions de la noblesse ont conduit au tombeau, a juré haine implacable au comte de Quercy et à toute sa famille; mais la raison, qui emprunte la voix et l'éloquence d'une jeune dame, née dans les rangs de l'aristocratie, mais douée des vertus les plus douces et les plus indulgentes, calme peu à peu l'effervescence de ses passions. L'amour bien entendu de la liberté remplace dans son esprit l'horreur des castes privilégiées; et l'esprit de tolérance pour les préjugés et les opinions d'autrui succède à son désir effréné de vengeance. D'un autre côté, Mlle de Quercy, après avoir professé tout le mépris possible pour la roture et la bourgeoisie, se laisse aller à l'admiration, à tout l'amour que lui inspirent les vertus de Maurice, et consent à quitter le nom de sa noble famille pour devenir la femme d'un simple avocat. C'est l'alliance entre l'ancien et le nouveau régime, cimentée par des concessions mutuelles, et gage d'un avenir paisible et prospère. Seulement, le dénoûment du roman ne laisse en aucune façon suspecter la bonne foi des personnages qui figurent au contrat; et peut-être n'en peut-on pas dire autant des différens partis dont la restauration a produit la réconciliation apparente. Nous n'avons pu, en aussi peu de mots, rappeler tous les incidens qu'il a fallu imaginer et lier les uns aux autres pour arriver à remplir ces cinq volumes d'une dimension ordinaire; bien des personnages, bien des scènes épisodiques viennent compléter ce tableau abrégé de la révolution. La plupart sont dus à d'heureuses inspirations; d'autres allongent inutilement l'ouvrage et refroidissent l'intérêt; au total, cependant, M. Mortonval a fait un roman intéressant et qui prendra place parmi les productions les plus estimables de l'auteur.

67. — *Le Novice*, par Mme de Bawr. Paris, 1830; H. Fournier jeune, rue de Seine, n° 14. 4 vol. in-12, formant ensemble environ 1,200 pages; prix, 14 fr.

Mme de Bawr avait de fâcheux antécédens, non pas dans ses propres ouvrages qui ont obtenu, au théâtre et à la lecture, des succès très-flatteurs, mais dans ces prétendus romans historiques, issus de la plume de plus d'une femme auteur, et où l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de l'ignorance complète des mœurs et des événemens dont les auteurs donnent à chaque page des preuves sans réplique, ou de l'impertinente niaiserie du style et des caractères. Hâtons-nous de le dire,

Mme de Bawr a réhabilité l'honneur de son sexe; non-seulement cette nouvelle production annonce que l'auteur n'est pas étranger aux études historiques indispensables à quiconque veut choisir, dans le moyen-âge, les sujets de ses tableaux et de ses récits; mais on y trouve de la nouveauté dans l'intrigue et dans les épisodes, quelque chaleur dans la peinture des passions, et de la variété dans les caractères. Les personnages réels n'y sont pas ridiculement travestis, et les héros fictifs n'ont pas été jetés dans ces moules de convention qui ont servi, depuis l'origine du genre, à faire connaître le monde et les hommes à cinq ou six générations de suivantes et de laquais. Toutefois, on pourrait y désirer une plus profonde empreinte des couleurs locales, et une originalité plus vigoureuse et plus saillante.

Le novice, Robert d'Ingelcourt, occupe presque constamment la scène: victime d'un vœu prononcé par son père mourant sur le champ de bataille, il a été renfermé, dès ses plus jeunes ans, dans le monastère de Saint-Paul. Une invasion des *Tard-Venus*, qui ravageaient alors la France dans l'intervalle d'une guerre à l'autre, en détruisant cet asile de son enfance, le conduit dans le monde, et lui fait connaître des plaisirs et des passions dont on avait écarté jusqu'alors de son esprit même le plus simple soupçon. On obtient la rupture du vœu, imprudemment fait par le vieux sire d'Ingelcourt, et Robert court se distinguer, à la suite de Duguesclin, dans cette glorieuse campagne qui donna la couronne à Henri de Transtamare. On pense bien qu'une fois émancipé, le jeune religieux ne reste pas long-tems insensible aux séductions de la beauté, et ce n'est qu'après avoir subi toutes les épreuves d'un amour malheureux, qu'il court se renfermer dans les murs de Cluny, où il retrouve les livres et les études chers à sa jeunesse.

Le style de cet ouvrage, sans se faire remarquer par cette exquise délicatesse d'observation qui fait le charme des romans de Mme de Souza, ou par cette vigueur pittoresque dans l'expression qui assure à Mme de Staël une des premières places parmi les écrivains de notre époque, est certes bien supérieur au langage incorrect et emphatique de tous ces romans de commande dont la librairie inonde nos cabinets de lecture. Il est pur, élégant et de bon goût. *a.*

Beaux-Arts.

68. — * *Description de médailles antiques grecques et romaines*, avec leur degré de rareté et leur estimation, ouvrage

servant de catalogue à une suite de plus de vingt mille empreintes en soufre, prises sur les pièces originales; par T. E. Mionnet, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, conservateur adjoint du cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque du Roi, membre de plusieurs académies. *Supplément* : T. IV. Paris, 1829; l'auteur, à la Bibliothèque du Roi; Debure frères, rue Serpente, n° 7. In-8° de 596 pages et 12 planches; prix, 30 francs.

Cet ouvrage, dont l'utilité n'a plus besoin d'être vantée, et qui s'améliore à mesure qu'il avance, était resté, dans son troisième Supplément, à l'Attique et aux îles d'Égine et de Salamine. Le quatrième Supplément, qui vient de paraître, commence au Péloponèse, et l'auteur, continuant sa marche géographique, parcourt l'*Achaie*, l'*Élide*, la *Messénie*, la *Laconie*, l'*Argolide*, l'*Arcadie*, les îles de *Crète*, d'*Eubée*, et les autres îles d'Europe qui remplissent la mer Égée. Il entre dans l'Asie par le *Pont* et le *Bosphore*, et il s'arrête à la *Paphlagonie*.

Lorsque M. Mionnet entreprit cet ouvrage, il publia principalement, dans les six volumes qui le composaient, les médailles du Cabinet du Roi : mais depuis, son Supplément a pris une grande extension, et il est devenu un répertoire numismatique dans lequel se trouvent décrites toutes les médailles publiées jusqu'à ce jour dans les recueils, les journaux savans, les dissertations particulières, et même les médailles encore inédites qui se trouvent dans les cabinets d'amateurs, et dont les propriétaires lui ont communiqué les descriptions.

Deux articles remarquables doivent surtout fixer notre attention dans ce volume : le premier est celui des monnaies de la ligue achéenne. On trouve dans cette série les médailles autonômes grecques, en argent et en bronze, qui, dans l'ancienne classification, étaient rangées à la généralité de l'Achaïe. Elles sont décrites aujourd'hui d'après l'ouvrage qu'a donné sur cette matière M. Cousinery (*Essai historique et critique sur les monnaies de la ligue achéenne*. Paris, 1825. In-4°, pl. gr.) M. Mionnet n'a cependant point adopté toutes les nouvelles attributions, il a marqué d'un point de doute celles qui lui ont paru hasardées. L'ouvrage de M. Cousinery avait déjà été le sujet d'un article de M. *Raoul Rochette*, dans le *Journal des savans* du mois d'août 1829, où cet antiquaire a combattu quelques points sur lesquels il n'est pas d'accord avec lui.

Le second article, qui mérite une mention particulière, est le travail relatif aux rois du Pont et du Bosphore.

L'histoire de ces contrées est très-obscure, la chronologie de ses rois offre de grandes incertitudes. M. Mionnet a fait de cette série numismatique l'objet d'un travail spécial, et, rectifiant la classification adoptée par *Visconti* pour l'Iconographie, il a augmenté le nombre des rois auxquels on avait attribué les médailles avec les noms de *Sauromate*, de *Cotys* et de *Rhescuporis*, en se fondant sur les intervalles qui existent dans les dates. Visconti n'avait donné que cinq Rhescuporis et cinq Sauromates. M. Mionnet donne sept Sauromates et huit Rhescuporis, et il pense que, malgré cette augmentation, on pourra peut-être remplir encore des lacunes dans ces règnes. Il augmente aussi la nomenclature des rois du Pont et du Bosphore, qu'il enrichit, d'après les publications de M. *Köhler*, des noms de *Spartacus* et *Arsamas*. Enfin il rétablit, d'après le savant conservateur du cabinet des Médailles de Saint-Pétersbourg, le nom de *Rhadamsos* ou *Rhadamsades*, dont la médaille avait été publiée par M. le colonel *Stempkowsky* sous le nom de *Rhadameadis*.

De plus longs développemens nous conduiraient hors des bornes qui nous sont prescrites : les amateurs de médailles, les personnes qui s'occupent d'histoire et de chronologie, les trouveront dans les notes savantes dont ce volume est pourvu plus abondamment que les précédens. — Cette continuité de travaux, dans lesquels sont consignés tous les pas que fait la science des médailles, a valu à M. Mionnet, au jugement de l'Académie, le prix fondé par feu M. *Allier de Hauteroche*, pour le meilleur ouvrage de numismatique qui a paru dans l'année.

Ce volume est accompagné de deux planches de monogrammes et de dix planches gravées contenant quarante-trois médailles intéressantes pour la science ou sous le rapport de l'art. Ces médailles sont dues au pinceau de M. Garson, et au burin de M. Rumiers.

Rien n'a été négligé pour rendre ce volume supérieur aux précédens sous tous les rapports. La géographie comparée, l'histoire, la chronologie contribuent à sa perfection, ainsi que la discussion à laquelle l'auteur s'est livré pour éclaircir les points douteux. Ce supplément est devenu un ouvrage presque indépendant du premier, et indispensable dans la bibliothèque de toutes les personnes qui s'occupent des sciences historiques. Dumersan.

69. — * *Collection de costumes, armes et meubles* pour servir à l'histoire de France, depuis le commencement du ve siècle jusqu'à nos jours, dédiée au roi, par le comte *Horace* de Viel-

Castel. T. II; 21e et 22e livraisons. Paris, 1829; Bossange, rue de Richelieu, n° 60. Cet ouvrage est publié par livraisons in-4°, composées chacune de 5 lithographies et de 4 pages de texte; prix de chaque livraison, 12 fr.

Nous avons déjà donné des éloges à cette belle collection que l'éditeur continue avec une louable persévérance, et nous avons mêlé quelques critiques à nos louanges (voy. *Rev. Enc.*, t. XXXIII, p. 826, et t. XLIII, p. 215). Aujourd'hui nous aurions à répéter presque mot pour mot, à propos de ces nouvelles livraisons, ce que nous avons dit des premières. C'est toujours le même soin dans l'enluminure des figures; la même érudition dans le texte. Mais nous demanderions un peu plus de correction dans le dessin, et un texte qui s'appliquât plus souvent aux sujets des planches. Nous aimerions aussi à voir citer toujours le manuscrit, le monument où ces sujets ont été pris : on ne l'indique que quelquefois.

Mémoires et Rapports de Sociétés savantes.

70. — * *Rapport fait à la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Mâcon*, dans sa séance du 15 janvier 1829, au nom de la commission chargée de l'examen des Mémoires envoyés au concours de 1828, par M. Boullée, procureur du roi près le tribunal civil, président de la Société; avec cette épigraphe : « *Il faut punir sans pitié les mendians qui osent se faire craindre, et secourir les pauvres avec la plus scrupuleuse attention.* » (*Voltaire.*) Mâcon, 1829; imprimerie de Dejussieu. In-8° de 58 pages.

Ce rapport contient l'analyse de dix-huit Mémoires adressés à la Société d'agriculture, pour le concours qu'elle avait ouvert sur la question suivante : « *Rechercher les mesures employées successivement en France pour extirper la mendicité et réprimer le vagabondage; déterminer les causes qui ont empêché d'atteindre ce but, et proposer les moyens d'y parvenir.* » On conçoit combien cette question présente d'intérêt, au moment où l'esprit public est fixé sur elle, et où l'on cherche à passer des théories à la pratique. Nous engageons tous les amis du bien à lire cette brochure : ils y trouveront une foule de vues qui, si elles ne paraissent pas toutes également justes, donnent du moins à réfléchir, et peuvent mettre sur la voie. L'analyse des Mémoires est faite avec un talent fort remarquable, écrite avec clarté, élégance et précision. L'auteur, auquel le prix a été décerné, est M. Quentin, lieutenant-colonel en retraite à Châteaudun; un accessit a été accordé à M. Bailly,

pharmacien en chef de l'hôpital de Besançon. La brochure est terminée par une nomenclature qui sera fort utile à tous ceux qui s'occuperont du même sujet : c'est une liste des principaux actes de l'autorité touchant la mendicité et le vagabondage, depuis le commencement du XVIe siècle, avec un sommaire des dispositions contenues dans les actes dont elle se compose.

71. — * *Séance publique de la Société royale d'agriculture du département de la Haute-Garonne*, tenue le 24 juin 1829, dans une des salles du Capitole. Toulouse, 1829; imprimerie de Jean Mathieu Douladoure. In-8° de 70 pages.

La séance publique de la Société royale d'agriculture a été, cette année, environnée de plus de solennité que les années précédentes. Une magnifique gerbe en argent, décernée pour la première fois, comme grand prix d'honneur, au propriétaire qui avait perfectionné les moyens de labourage, et cultivé avec le plus de succès les céréales, était un événement trop remarquable pour ne pas attirer tous les amis de cette science paisible qui exerce une si salutaire influence sur le bonheur des peuples..... M. le baron DE MALARET, président de la Société, a ouvert la séance par un discours dans lequel il a examiné *quels seraient les moyens les plus sûrs de faire cesser les causes qui retardent les progrès de l'agriculture méridionale?* Ce sujet, qui exigeait de grandes vues en économie politique, a été traité par M. de Malaret avec une remarquable supériorité.

Le prix d'honneur a été décerné à M. LACROIX fils. Cet agronome avait déjà obtenu, l'année dernière, une médaille d'or, pour avoir établi à Toulouse une fabrique d'instrumens aratoires perfectionnés dont il a, le premier, enseigné l'usage par son propre exemple.

Les prix décernés par la Société d'agriculture de la Haute-Garonne ont un caractère particulier, et sans doute, une efficacité que ces récompenses n'obtiennent point ailleurs au même degré. Plus de solennité; des inspections préalables faites avec attention, avec sévérité même; conditions rigoureusement imposées aux concurrens; rareté des concours. L'esprit de l'institution des jeux floraux a présidé à l'établissement de ces fêtes de l'agriculture. Pour la culture des céréales, le grand prix est une gerbe d'argent; le plus habile vigneron obtient un thyrse d'argent, mais il est mis en concurrence avec la culture en grand des plantes oléagineuses, tinctoriales et textiles; des houlettes de vermeil et d'argent sont la récompense des succès dans l'éducation des bêtes à laine; enfin, un

arbre en argent est le prix d'honneur pour les plus beaux semis de bois, les plus belles plantations d'arbres propres aux constructions, et de mûriers pour l'éducation des vers à soie. Ainsi, quatre grands prix sont mis au concours, mais un seul est décerné chaque année. Chacune de ces solennités est accompagnée d'une distribution de médailles d'encouragement aux *maîtres valets* de ferme dont l'intelligence et la bonne conduite ont mérité cette distinction, non-seulement dans le département de la Haute-Garonne, mais dans ceux qui l'environnent. A la dernière distribution, le Gers et l'Arriége ont eu part à ces récompenses décernées à des services et à des vertus modestes.

Si l'on pouvait douter que, dans les provinces du midi, l'agriculture est encore loin d'atteindre au degré de perfection dont quelques parties du nord et de l'est offrent l'exemple, on en serait convaincu par le discours de M. de Malaret, par le *compte rendu* des travaux de la Société, rédigé par M. Cavalié, premier avocat-général, secrétaire perpétuel, et par le discours où M. de Salimbeni, juge de paix de Muret, expose des observations très-justes sur plusieurs causes retardatrices des améliorations agricoles et sur les moyens de les surmonter. Ces orateurs ont bien senti ce qui convenait à la solennité de cette séance : les auditeurs s'instruisaient en les écoutant ; leurs discours, insérés dans cette brochure, suffiraient seuls pour la rendre utile et digne d'être lue ailleurs que dans les départemens de l'ancienne province du Languedoc.

92. — **Comptes rendus des travaux de la Société polymathique du département du Morbihan.* Numéros 1 et 2. Vannes, 1827 et 1828; imprimerie de Galles, imprimeur du roi. In-8° de 27-28 pages.

La *Société polymathique du Morbihan* est encore bien près de son origine. Son secrétaire, M. le docteur Mauricet, nous fait assister à sa naissance et à ses premiers travaux : tout annonce qu'elle deviendra utile, non-seulement au Morbihan, mais à toute la partie de l'ancienne Bretagne dont la situation est à peu près la même, relativement à l'agriculture, à l'industrie et aux progrès de l'instruction. Quoique ces *comptes rendus* soient nécessairement très-courts, et que la Société n'ait pas encore eu le tems d'accumuler des matériaux pour des Mémoires qui la mettent au niveau de ses sœurs aînées, on voit déjà qu'elle n'aura point de peine à propager le goût des lettres et des sciences naturelles; mais que l'agriculture marchera plus lentement en raison des travaux immenses qu'elle réclame dans le Morbihan, et des résistances que la routine

lui opposera. Il est donc à désirer que l'attention et les travaux des membres de la Société se dirigent spécialement vers ce premier besoin de leur terre natale et de leurs compatriotes. La plus heureuse révolution peut être opérée dans ce pays par les plantations d'arbres, l'introduction de cultures nouvelles et le perfectionnement des anciennes : le bien-être de l'homme n'y dépend que de lui-même, de l'application de son intelligence et de son travail aux abondantes ressources que la nature a mises à sa disposition.

Nous suivrons avec intérêt les progrès de la Société polymathique du Morbihan, et nous prévoyons qu'elle nous fournira des matériaux dont nous nous empresserons de faire usage. N.

Ouvrages périodiques.

73. — **Nouvelle Revue germanique;* Recueil littéraire et scientifique, publié par *une Société d'hommes de lettres français et étrangers.* Strasbourg et Paris, 1829; Levrault. Ce recueil paraît à la fin de chaque mois, par cahiers de six feuilles au moins; prix de l'abonnement d'une année, 25 fr. pour Paris et Strasbourg; 28 fr. pour les départemens; et 32 fr. pour l'Étranger.

Les Allemands nous ont les premiers donné l'exemple de cet éclectisme cosmopolite, qui aime à s'éclairer et à s'enrichir de tout ce que l'activité intellectuelle produit de bon et d'utile chez les nations même les plus éloignées. C'est encore aujourd'hui le pays où l'on connaît le plus vite et le plus complétement les travaux scientifiques et littéraires des autres contrées. Long-tems on a été injuste envers ce peuple instruit et studieux, qui, non content des profondes recherches de ses érudits et de ses savans, rassemblait soigneusement toutes les lumières nouvelles que pouvaient lui fournir des émules, empressés de méconnaître ses plus beaux titres à l'estime universelle.

Depuis quelques années, on est revenu de ce ridicule dédain de notre nation pour tout ce qui n'était pas français. Peut-être est-on tombé, pour un instant, dans un travers opposé : plus d'un homme d'État pêche sans doute par excès d'anglomanie, comme maint philosophe par excès d'engoûment pour les produits de la Germanie. Mais c'est un défaut qui ne me semble pas bien dangereux, car l'amour-propre national est toujours là pour rectifier les écarts de ces enthousiasmes de circonstance. Au demeurant, cette étude consciencieuse et im-

partiale des peuples et des littératures étrangères me paraît être une des plus heureuses innovations de notre époque, et il ne serait pas difficile de prouver que nous lui devons plus d'un progrès, soit dans le domaine de la science et de la littérature, soit dans la sphère des institutions politiques. Parmi les symptômes remarquables de cette nouvelle disposition des esprits, nous citerons, chez nous, la publication de deux journaux exclusivement destinés à recueillir les meilleurs articles de la presse périodique allemande et anglaise. La *Revue britannique*, qui a donné le premier modèle dans ce genre, nous semble cependant être conçue sur un plan moins libéral que la *Nouvelle Revue germanique*. Cette dernière ne se propose pas seulement d'extraire ce qu'il y a de plus intéressant et de plus instructif dans les journaux allemands : les rédacteurs ont fait mieux ; ils ont entrepris, à l'aide de pareils extraits, de retracer un tableau de la vie intellectuelle de l'Allemagne. Aussi, leur Revue, rédigée peut-être avec moins d'agrément que la Revue britannique, a sur elle un avantage incontestable : celui d'offrir un ensemble, et d'embrasser toute une spécialité dans l'histoire de l'esprit humain.

Nous avons sous les yeux les douze cahiers de 1829, auxquels nous avons eu déjà occasion de faire quelques emprunts. Le choix des matériaux nous a paru fait avec beaucoup de sagacité. Ils sont divisés en trois sections principales. La première comprend des articles étendus consacrés à l'analyse d'un ouvrage important, à la biographie d'un homme distingué, ou bien encore à un coup d'œil d'ensemble sur quelque sujet d'un intérêt général et philosophique. Nous y avons remarqué surtout un article sur *Jean de Muller, considéré comme historien, des Considérations sur la marche du développement de la législation criminelle*, etc., une *Notice* sur *l'enfance et la jeunesse de Fichte*, des *Esquisses sur l'Espagne*, une *Notice sur l'organisation médicale en Autriche*, une *Notice sur l'Allemagne en* 1829, etc. La seconde section intitulée : *Nouvelles et variétés* contient des morceaux plus courts, dont le but paraît être surtout de faire ressortir la physionomie particulière des mœurs publiques et privées de l'Allemagne. Enfin, le *Bulletin bibliographique* renferme l'annonce des ouvrages remarquables qui sortent des presses allemandes. Comme on le voit, ce recueil ne manque pas de variété ; mais, ce qui le recommande surtout à l'attention de tous les hommes studieux, ce sont d'abord les avantages de son plan, puis la consciencieuse exactitude de l'exécution. *a.*

74. — * *Revue des deux mondes*. Recueil de la politique, de

l'administration et des mœurs : t. I et II. Paris, 1829; rue de Belle-Chasse, n° 12. Ce recueil paraît depuis le mois d'août 1829, par cahiers mensuels d'environ 140 pages; prix de l'abonnement, pour six mois, 22 fr.

Nous nous éloignons heureusement chaque jour du tems où la politique était le domaine exclusif de quelques hommes, interdit au plus grand nombre, le théâtre de mille intrigues, le plus souvent honteuses, qu'on cachait par un reste de pudeur et par crainte de l'indignation publique. On peut croire que les hommes, pris individuellement, ne se sont pas améliorés depuis un demi-siècle, autant que le disent des optimistes enthousiastes, et cependant espérer de grands perfectionnemens dans le monde social et politique; car il s'y est introduit un principe large et fécond, la publicité. Le mal que les gouvernans ne craindraient pas de faire par scrupule de morale, ils hésiteront à s'en charger, à cause des regards qui sont fixés sur eux, et qui les suivent dans tous leurs actes. La diplomatie seule est encore enveloppée de mystères et de ténèbres; un préjugé assez général les fait croire nécessaires, et les gouvernemens ne manquent pas d'encourager ce préjugé, autant qu'ils le peuvent. Cependant, les hommes de sens aperçoivent depuis long-tems les inconvéniens de ces négociations secrètes, où les petites passions personnelles peuvent avoir une influence si désastreuse sur le sort des peuples; et, dans des circonstances récentes, ils ont eu à déplorer les tristes effets du voile qu'on a jeté avec tant de soin sur tout ce qui concernait l'avenir d'une nation à la renaissance de laquelle les peuples ont eu plus de part que les rois. Nous pensons donc que c'est une heureuse idée que celle d'un recueil où cette partie importante de la politique sera traitée spécialement et presque exclusivement, qui notera les modifications du droit public dans les pays étrangers, qui rendra compte des débats parlementaires des États où le régime représentatif est adopté, de la situation de leurs finances, de leurs armées, de leur marine; qui signalera les progrès des contrées encore soumises au régime de l'arbitraire, vers un système constitutionnel, plus favorable à la prospérité générale; qui fera connaître les changemens survenus dans les relations commerciales de peuple à peuple, etc. Mais, le but d'un pareil ouvrage étant si clairement indiqué, il devrait suivre constamment la route qui doit l'y conduire : toute excursion hors de ce cercle serait d'autant plus fâcheuse pour lui, qu'on aurait espéré davantage de son plan et de son influence sur l'opinion publique. Quant à l'esprit qui doit présider à la rédaction d'un recueil de ce genre, il est indiqué par sa destination même.

La *Revue des deux mondes* n'est point restée, jusqu'à présent, au-dessous de ce qu'on attendait d'elle. Elle a publié plusieurs articles d'un grand intérêt sur des matières peu connues, sur des évènemens mal appréciés chez nous. On lira surtout avec plaisir et avec fruit ceux qui ont pour titres : *Turquie, insurrection de Candie; — Grèce, administration intérieure; — Angleterre, administration locale; — Asie britannique, compagnie des Indes; — République helvétique, de la neutralité de la Suisse: force militaire; — Portugal, correspondance diplomatique, relative aux affaires de ce pays; — Russie, du commerce de la mer noire; — Projet d'une invasion russe dans l'Inde*, etc. Nous ne devons pas laisser passer, sans le mentionner avec blâme, l'article du premier cahier, qui a pour titre : *Canning et Metternich*. Nous y avons trouvé des vues politiques étroites, condamnées également par le bon sens et par la morale. En absolvant le ministre autrichien des crimes politiques dont l'opinion le charge, en supposant au ministre anglais des idées dont on aime à croire qu'il était éloigné, l'auteur de cet article veut imposer à l'homme d'État l'obligation de chercher en tout, malgré tout, le plus grand avantage de son pays, quoi qu'il en puisse résulter pour le reste du monde. Cette sorte de politique est heureusement fort opposée aux croyances et aux lumières de notre tems; des systèmes plus larges et plus purs se popularisent aujourd'hui. On commence à croire que, le plus souvent, on n'en est pas plus riche pour avoir causé la ruine de son voisin, et que la prospérité d'un État n'est pas sans influence sur le bien-être de ceux qui l'environnent. Ce patriotisme borné est en opposition, non-seulement avec les opinions des hommes éclairés, mais encore avec le sentiment général; et, si la *Revue des deux mondes* veut asseoir son succès sur l'estime publique, nous lui conseillons de suivre de plus heureuses théories. A. P.

75. — *Journal de la langue française, grammatical, littéraire et philosophique;* rédigé par une *Société de grammairiens et de philosophes*. Paris, 1829; on s'abonne rue Richelieu, n° 21. Il paraît chaque mois un numéro d'environ 48 pages. Prix de l'abonnement annuel, pour Paris, 20 fr.; pour les départemens, 22 fr.; pour l'Étranger, 25 fr.

Par les heureux développemens donnés à l'exercice de nos facultés, nos institutions semblent nous avoir révélé de nouveaux besoins; s'ils existaient déjà, elles nous les ont du moins fait plus vivement sentir, et l'esprit humain, libre de ses vieilles entraves, a pu prendre enfin son essor. De là cette

foule d'ouvrages périodiques que la *Revue Encyclopédique* a précédés dans la carrière, et auxquels elle a plus d'une fois servi de modèle. Aussi faut-il le reconnaître, l'établissement d'un journal n'est plus maintenant un fait sans importance, surtout si, se distinguant par son objet et par sa forme de ceux qui existent déjà, il n'en présente pas la froide copie, et s'il vient, par des données nouvelles, satisfaire à des exigences jusqu'alors méconnues. Telles sont les conditions que paraît devoir remplir le plan nouvellement adopté pour la rédaction du *Journal de la langue française*.

Depuis trois années, la science grammaticale avait trouvé un moyen de publicité dans lequel le professeur venait puiser des solutions, le savant déposer ses doutes et soutenir ses doctrines, l'homme du monde assister à des discussions souvent profondes, toujours ingénieuses et instructives. Il ne laissa pas que d'exercer une heureuse influence sur les esprits, et il contribua à ranimer le goût du public pour des études que l'on doit regarder comme de première nécessité. Mais ses rédacteurs se sentirent bientôt trop à l'étroit dans le cercle qu'ils s'étaient d'abord tracé. Comprenant que la science des signes s'appuie sur la science de la pensée, et que le charme du *bien dire* est le complément obligé de l'art de s'exprimer avec pureté, ils ont cru avec raison que le *Journal de la langue française* devait comprendre la réunion de trois parties si intimement liées. Peut-être est-il à regretter seulement qu'ils ne les aient pas présentées dans l'ordre logique de leur génération : *Philosophie, Grammaire, Littérature*.

La première partie n'est que la continuation de l'ancien journal avec les améliorations que doivent faire espérer les communications promises par la *Société grammaticale*. Nous remarquons dans le premier cahier des *Lettres sur les participes*, cette partie du discours dont l'existence a été récemment attaquée par MM. *Dolivier* et *Vanier*, et contre laquelle nous nous sommes élevés, dès l'année 1824 (1). C'est en abordant ces théories importantes que les rédacteurs se rendront vraiment utiles et s'assureront de nombreux et solides suffrages.

Dans la seconde partie viendront naturellement se placer les débats des romantiques et des classiques; puis, l'examen des productions purement littéraires. On remarque dans le premier numéro une critique grammaticale des journaux; fort

(1) *La Grammaire ramenée à ses principes naturels*, par Serreau et Boussi. Paris, 1824; Dauthereau, rue Richelieu, n° 17. In-8°.

piquante et toute empreinte de l'esprit original de son auteur, elle est trop minutieuse peut-être. A vrai dire, on n'en comprend pas trop l'utilité et la justice, du moins pour les feuilles politiques quotidiennes qui naissent et meurent avec la journée, et dont les incorrections trouvent une excuse suffisante dans la précipitation nécessaire de leur rédaction.

C'est surtout la troisième partie qui paraît destinée au rôle le plus important. Là viendront se développer, se heurter librement et se confondre les doctrines diverses sur le mécanisme de nos facultés et sur la direction qu'il convient de leur donner; un vaste champ sera ouvert aux spéculations métaphysiques; la plupart de ces méthodes si brillantes d'une vogue éphémère s'y trouveront, tout d'abord, réduites à leur juste valeur, et il deviendra plus difficile de spéculer sur l'ignorance. Pour le début, M. Laromiguière a fourni, sur *l'identité du raisonnement*, un travail qu'un malencontreux morcellement ne permet pas d'apprécier, et M. Marrast a abordé en riant le géant de *l'enseignement universel*. Le nom de ce dernier rappelle celui de M. Cousin. Pourquoi les doctrines de cet éloquent professeur n'y seraient-elles pas représentées et défendues? La discussion est une arme qu'on doit se passer de main en main pour la conquête de la vérité, et le caractère distinctif de ce journal doit être d'ouvrir ses colonnes à toutes les opinions. Il y puisera une variété pleine de mouvement et de vie; et, si je ne me trompe, ses élémens de succès sont moins dans la coopération ou le patronage de quelques hommes célèbres (1) que dans ces conditions. *La direction est confiée à MM. Bescher et Marrast, et la rédaction..... à tout le monde.* C'est le gage le plus certain d'une heureuse destinée. N. Boussel.

Livres en langues étrangères, imprimés en France.

76. — **Collectio selecta SS. Ecclesiæ Patrum*, etc. — Collection choisie des Pères de l'Église, comprenant leurs meilleurs ouvrages moraux, apologétiques et oratoires; par M. Caillau, prêtre des missions de France, plusieurs autres prêtres français et M. M. N. S. Guillon, auteur de la *Bibliothèque choisie des Pères grecs et latins*, tom. XI-XVI, et XIX-XX. Paris, 1829; Méquignon-Havard, et Poilleux. 8 vol. in-8°. Il paraît chaque mois une livraison de 2 vol. dont le

(1) Le prospectus cite les noms de MM. *Garat, Laromiguière, Destutt de Tracy, de Gérando, Massias, Thurot.*

foule d'ouvrages périodiques que la *Revue* , p. 782, et précédés dans la carrière, et auxquels elle a de collection de de modèle. Aussi faut-il le reconnaître se sont succédées journal n'est plus maintenant un fait us avons annoncé la tout si, se distinguant par son Origène. Aujourd'hui, ceux qui existent déjà, il n'en pré nous occupions de la s'il vient, par des données no l'apparition de huit nou- ces jusqu'alors méconnues. intéressans que les précédens, paraît devoir remplir le quels sont les ouvrages qu'ils ren- rédaction du *Journal de*

Depuis trois années un moyen de publi- ser des solutions, contiennent la fin d'Origène, c'est- doctrines, l'hom sur Jérémie et sur Ézéchiel; ses com- vent profond de saint Mathieu; ses homélies sur laissa pas q sur l'Évangile de saint Luc, sur l'Évangile de saint Jean; et ses et il cont commentaires sur l'épître de saint Paul aux Ro- que l'o Le tom. XIV renferme les œuvres de saint Cyprien, ses ré de Carthage, savoir : ses lettres, onze opuscules sur cle religieux, ses trois livres contre les Juifs, enfin, de qui lui sont généralement, quoique fausse- ment, attribués, le livre des spectacles et l'éloge du mar- tyre; le tom. XV, les œuvres de saint Denys d'Alexandrie, de saint Grégoire Thaumaturge, de saint Archélaüs, de saint Arnobe, de saint Pamphile et le livre de Rufin sur l'altération des ouvrages d'Origène; le tom. XVI, les œuvres de saint Méthodius et celles de L. C. F. Lactance; enfin, les tom. XIX et XX contiennent les préparations à l'Évangile d'Eusèbe de Césarée. Nous avons toujours autant de motifs de louer l'exécution de ce bel ouvrage dont l'ensemble sera un monument précieux. Il est toujours imprimé avec un grand soin, et les notes latines, dont les éditeurs l'enrichissent, sont remarquables sous deux rapports : le savoir et le style.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS.

Statistique des journaux. — Le *Traveller and Monthly-Gazette* de janvier, publié à Philadelphie, contient la note suivante des journaux et ouvrages périodiques imprimés aux États-Unis, depuis 1775, avec leur augmentation graduelle jusqu'aujourd'hui :

ÉTATS.	Nombre des Journaux En 1775.	1810.	1820.
Maine	»	»	29
Massachussetts	7	32	78
New-Hampshire	1	12	17
Vermont	»	14	21
Rhode-Island	2	7	11
Connecticut	4	11	28
New-York	4	66	161
New-Jersey	»	8	22
Pensylvanie	9	71	186
Delaware	»	2	4
Maryland	2	21	32
District de Colombie	»	6	9
Virginie	2	23	34
Caroline du Nord	2	10	15
Caroline du Sud	3	10	16
Géorgie	1	13	13
Floride	»	1	2
Alabama	»	»	10
Mississipi	»	4	6
Louisiane	»	10	9
Tenessée	»	6	8
Kentucky	»	17	25
Ohio	»	14	66
Indiana	»	»	17
Michigan	»	»	2
Illinois	»	»	4
Missouri	»	»	5
Arkansas	»	»	1
Nation des Cherokees	»	»	1
	37	358	827

New-York. — *Fabrication du chlorure de chaux.* — M. Porter, membre de la Société américaine de géologie, et de plusieurs autres Sociétés savantes, a traduit en anglais et publié le Mémoire de M. Labarraque, intitulé : *Instructions et observations sur l'emploi des chlorures de soude et de chaux.* Une grande fabrique de ces matières, établie à Baltimore, est en pleine activité. Une autre fabrique, dirigée par M. Finchant, et dont l'entrepôt est à Philadelphie, est parvenue, dit-on, à faire des chlorures de soude dont l'effet est triple de celui que produisent les matières préparées en France, et dont l'usage ne cause aucune incommodité, parce que leurs élémens sont unis par une intime combinaison.

AFRIQUE.

Égypte. — *Publication d'un journal au Caire.* — *Réformes administratives.* — *Abolition de la peine de mort.* — *Création d'une Assemblée de notables.* — On parle depuis long-tems des efforts de Mohammed-Aly pour régénérer le peuple qu'il gouverne. L'Europe lui a fourni, comme on sait, des officiers et des industriels, qui ont entrepris de transplanter sur cette terre, à moitié barbare, notre tactique et notre discipline, nos sciences et nos arts utiles; et nous voyons, dans les murs de Paris, de nombreux représentans de la jeunesse égyptienne, qui sont venus chercher, dans nos écoles et dans l'étude de nos mœurs, des exemples et des leçons pour les innovations que médite leur chef (1). C'est un spectacle curieux que ces conquêtes de la civilisation sur les préjugés et la paresseuse insouciance de l'Orient; et quelle que soit la diversité des opinions sur l'opportunité de ces tentatives d'un pacha absolu, et sur les résultats qu'il est permis d'en espérer, on ne peut que suivre avec un vif intérêt tous ses pas dans la carrière difficile mais glorieuse où il s'est engagé. On nous saura donc gré de

(1) L'envoi des jeunes gens confiés à la France, pour y être instruits dans les sciences, l'administration, les arts et les métiers, ne discontinue pas, depuis l'année 1826, où quarante-six jeunes gens ont été envoyés à Paris : on a expédié à Toulon six Égyptiens pour y apprendre les travaux des chantiers de marine ; ensuite le jeune frère de Noureddin-Bey, major-général, et quatre nouveaux élèves qui doivent s'occuper de mécanique et de diverses fabrications sont arrivés à Paris. Depuis peu, trente-quatre nouveaux élèves, de l'âge de huit à quinze ans, sont arrivés à Marseille ; ils sont destinés à l'hydraulique, à la construction des vaisseaux et à quinze arts mécaniques différens. En outre, plusieurs sont envoyés en Angleterre et en Autriche.

(*Moniteur* du 8 janvier, lettre de M. Jomard).

signaler les faits suivans, que plusieurs journaux ont déjà rapportés (1).

On connaissait déjà l'existence d'une imprimerie établie à Boulâq, port du Caire, et destinée aux publications du gouvernement; probablement on ne s'attendait point à voir sortir un journal de ces presses officielles du vice-roi d'Égypte. Ce journal paraît cependant, depuis dix mois, deux fois par semaine; son format est, à peu près, celui que nos journaux quotidiens avaient adopté avant les lois qui régissent aujourd'hui notre presse périodique. Chacune de ses pages est divisée en deux colonnes qui présentent les mêmes nouvelles en turc et en arabe. L'emploi de ce double texte s'explique par cette circonstance, qu'en Égypte le turc est la langue des vainqueurs, c'est-à-dire du gouvernement et des principaux fonctionnaires publics; et l'arabe, la langue des vaincus, c'est-à-dire du peuple et de ses magistrats inférieurs. C'est donc à tous que cette publication s'adresse; et ceci mérite d'être remarqué. Sur le frontispice s'élève une pyramide à large base et lourde masse; à droite, un de ces palmiers que Linnée appelle les princes du règne végétal; à gauche, brille le disque rayonnant du soleil, encore à moitié caché par le sommet de l'antique monument. La face de la pyramide porte une inscription, c'est le titre de l'imprimé, dont le sens équivaut à ces mots : *Événemens du Caire.*

Comme dans plusieurs journaux de Paris, on donne en tête des *Événemens du Caire* les observations du baromètre, à cinq époques différentes de la journée. Ce journal publie ensuite les ordres généraux et les décisions du vice-roi, et fait connaître les événemens les plus remarquables des provinces, les travaux publics entrepris, les constructions des vaisseaux de guerre, le départ des bâtimens du commerce et l'arrivée des navires étrangers, les essais entrepris pour naturaliser les merveilles de l'industrie européenne, et même des nouvelles des pays lointains.

Ainsi nous apprenons par lui : 1° que Mohammed-Aly a décidé que le mode de comptabilité française par registre en parties doubles sera désormais suivi par toute l'Égypte, et qu'il a ordonné de l'apprendre, en mettant les moyens de le faire à la portée des comptables; — 2° que, dorénavant, les places de comptables, de receveurs (*seraf*) ne seront données

(1) Nous n'avons cru pouvoir mieux faire, pour donner une connaissance succincte de ces faits, que de copier presque littéralement un article inséré dans *le Globe* du 16 janvier 1830.

qu'à des indigènes, de quelque secte qu'ils soient. Elles ont été jusque-là occupées par des Arméniens, des Juifs et des Grecs, étrangers au sol de l'Égypte; — 3° qu'il a été créé au Caire une école d'administration pratique, d'où seront tirés tous les *memours* (préfets) et *moavyns* (sous-préfets). A la tête de cette école est un directeur, chargé d'enseigner l'administration provinciale, et un *cheyck-el-beled* (mot à mot *ancien vénérable*, c'est-à-dire, chef ou maire de village), qui a mission d'enseigner l'agriculture pratique et la statistique agricole des provinces; — 4° que, le dix-huitième jour du ramasan de l'année qui vient de s'écouler, l'éclairage par le gaz a été essayé par un ingénieur anglais, nommé *Gallois*, dans son jardin, en présence d'une foule de grands personnages d'Égypte, du consul anglais, et de plusieurs autres familles franques depuis long-tems établies en ce pays. Il est expliqué que le vice-roi a autorisé cet essai public afin de montrer à son peuple jusqu'à quel point l'industrie européenne s'est élevée, et de lui faire sentir les avantages qu'elle présente aux autres pays assez heureux (est-il dit) pour profiter de découvertes qui ont coûté de si longues recherches et tant de richesses. Le numéro 19, qui rapporte ce fait, ajoute que cette expérience a excité l'admiration générale parmi les assistans, et que l'ingénieur anglais a proposé d'éclairer le jardin royal de Choubra pour la somme de 30,000 fr., tous travaux et fournitures compris. — Enfin, un des numéros reçus en Europe annonce que *la peine de mort a été abolie en Égypte* pour tous les crimes autres que les délits politiques et les vols commis par les kophtes remplissant quelques-uns des premiers emplois de l'État. Elle n'est pas même conservée pour les assassinats et pour le crime de fausse monnaie. La peine substituée est celle des travaux forcés, dans l'arsenal d'Alexandrie, pendant dix, vingt, trente ans, ou pour la vie.

Autrefois, en Égypte, les réclamations, les plaintes des particuliers, la plupart des affaires contentieuses, les causes capitales elles-mêmes, se portaient au tribunal du *kyahyo-bey*, ou lieutenant du vice-roi, qui est le premier ministre de cette cour. Dans les cas graves, ce ministre en référait au pacha, et c'était aussi de cette manière que se décidaient toutes les affaires d'État et d'administration. En 1824, cet ordre de choses avait été changé; les autres ministres et directeurs-généraux, les grands-officiers de la couronne, et quelques hauts fonctionnaires, appelés à cet effet, formaient un *divan* ou conseil du prince. Au mois d'août dernier, le vice-roi a confié à son fils Ibrahim le soin d'assembler ce divan, dans son

propre palais; et là, en présence de tous les grands fonctionnaires, en présence aussi d'*Abbas-Pacha*, âgé de dix-huit ans, fils orphelin de *Toussoun*, second fils du vice-roi, Ibrahim a fait connaître que son père, voulant mettre de l'ordre dans l'administration civile et dans l'administration de la justice, avait résolu de s'éclairer sur l'état des provinces, et qu'à cet effet il venait de convoquer les *nasr* (ou gouverneurs des provinces), les *kâchifs* (ou préfets), et les plus notables d'entre les *cheyks-el-beled* (chefs ou maires des villes et villages), que son intention était de les consulter et de recueillir leurs avis, afin de pourvoir ensuite aux moyens de rendre l'Égypte plus heureuse, en réformant les abus qui seraient dévoilés.

Ces ordres ont été exécutés, et, en conséquence, les cheyks-el-beled désignés, tous les kâchifs et les nasr ont pris séance au divan, où la volonté du prince a également appelé le chef des oulémas de chacune des quatre sectes orthodoxes de l'islamisme, et les trois principaux schérifs ou émirs du Caire : car, là, comme dans tout le reste de l'empire ottoman, il y a un assez grand nombre d'islamistes qui se disent *descendans de Mahomet*. Cette réunion, qui s'est alors trouvée composée d'environ cent soixante personnes, parmi lesquelles 28 nasr et kâchifs, et 93 grands-cheyks, en grande partie de la Basse-Égypte, a ouvert ses séances, sous la présidence de Hadji-Ibrahim-Effendi, qui a rempli autrefois les fonctions de divan-effendi, ou ministre secrétaire d'État du vice-roi. Ibrahim et Abbas-Pacha, fils et petit-fils du vice-roi, Achmed-Pacha, fils de Tahir-Pacha, le plus ancien ami de Mohammed-Aly, et en outre, Méhémet-Bey, son gendre, y ont assisté comme simples conseillers, et chacun y a pris part à la discussion générale sur le pied d'une parfaite égalité. C'est le vingt-sixième jour du mois de rébib-evel de l'année 1245 de l'hégire (août 1829) qu'ont commencé les séances de cette assemblée, à laquelle se rattacheront peut-être un jour de meilleures destinées pour l'Égypte.

Les *cheyks* et les *kâchifs* (aujourd'hui *mémours*) sont rentrés dans les provinces et les villes après l'accomplissement de leur mission, et dès lors ont continué, d'une manière permanente, les séances du divan. La réunion s'effectue soit dans la citadelle, soit dans le palais d'Ibrahim, qui, comme vous le voyez, n'y tient tout au plus que le second rang. Chacun y demande et obtient la parole à son tour; une entière liberté d'opinions y est, dit-on, accordée à chaque orateur. Les voix se recueillent ensuite par le président, et la décision est prise à la majorité des suffrages. C'est à cette assemblée que

le vice-roi fait soumettre les affaires d'administration générale, telles que celles qui concernent les impôts, les subsistances, l'établissement des canaux, des digues, de certaines fabriques, etc. Ce sont les ministres du prince qui demandent, en son nom, la délibération du divan sur ces affaires; et, le plus souvent, son intermédiaire est le divan-effendi, ou ministre secrétaire d'État, fonction actuellement remplie par Habib-Effendi, père d'Abdi-Effendi, premier chef de la mission d'élèves que possède aujourd'hui la France. Les particuliers ont eux-mêmes le droit d'adresser à cette assemblée, soit des réclamations, soit des plaintes de toute nature; leurs pétitions sont accueillies, et il y est fait droit. Ce point est digne d'une sérieuse attention, et de plus amples renseignemens sont encore à désirer.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est, il nous semble, le mode dans lequel les décisions de cette Assemblée s'exécutent. Selon qu'elles concernent ou l'administration générale ou l'administration provinciale, ces décisions sont transmises aux ministres, directeurs-généraux, ou même aux mémours (préfets) *directement*. Il y a plus, c'est à cette Assemblée que s'adressent ces derniers administrateurs, lorsqu'ils ont besoin d'une décision sur un point important; et, sans intermédiaire, la délibération du divan leur est envoyée; elle s'exécute en cet état. La plus grande partie du pouvoir administratif paraît donc concentrée dans cette Assemblée, qui, selon la juste expression de M. Jomard, *sans être une représentation proprement dite, est beaucoup plus qu'un conseil*. Peut-être faut-il attendre quelques documens postérieurs pour apprécier définitivement la nature de cette institution, et juger de ses résultats probables.

Du reste, c'est par cette Assemblée que paraissent devoir s'opérer les changemens les plus importans dans le système administratif de l'Égypte. 1° Déjà elle a résolu qu'il y aura, dans chaque province, un conseil général composé des mémours et cheyks-el-beled qui y exercent leurs fonctions. C'est le divan du Caire qui doit déterminer les objets dont ces conseils auront à s'occuper dans leurs délibérations. 2° Un *fethva*, ou décision souveraine du moufty Behkdjé-abd'ullah-effendi, suivi comme loi religieuse et criminelle dans tout l'empire ottoman, déclare «très-légale la *mort* d'un sujet musulman qui, chargé d'une commission relative aux affaires ou finances de l'État, trahit ses devoirs et ceux de la justice et de la loi; qui s'écarte des ordres impériaux, et se permet des exactions arbitraires et tyranniques contre les pauvres sujets.»

Les avis des *notables* d'Égypte ayant fait connaître que telles étaient malheureusement les habitudes d'un grand nombre de cheyks, le divan général a délibéré sur ce point, et décidé que la peine de mort sera rejetée, et que le cheyk convaincu sera puni de travaux forcés dans l'arsenal d'Alexandrie, durant un espace de tems proportionné à l'étendue de l'exaction, et, en outre, à la restitution des sommes volées : ces sortes de condamnations ne peuvent, au surplus, être prononcées que par le divan général, devant lequel l'inculpé a le droit de se défendre.

Enfin, cette Assemblée a dans son sein un secrétaire dont la fonction est de rédiger les opinions exprimées de vive voix par chacun des membres; et ce même secrétaire est tout à la fois rédacteur en chef et directeur du journal officiel, avec charge d'y insérer sa rédaction, où se trouvent aussi soigneusement indiqués les noms de chaque opinant. Nous terminerons par cette anecdote : le premier homme de lettres (car ce sont des *auteurs* qu'on choisit à cet effet) qui reçut mission de remplir cette place, et qui se nommait Aziz-effendi, donnait une telle étendue à sa rédaction, et avait cru devoir l'embellir, selon lui, d'un style si fleuri, qu'il y mêlait même des vers; de telle sorte que les opinions des votans étaient comme noyées dans l'abondance des périodes turques, et que le sens même en disparaissait sous la pompe du style oriental. Le journal ne pouvait plus contenir les délibérations. Pour faire cesser cet abus, il a fallu destituer le poète rédacteur, et ordonner à ses successeurs de se renfermer désormais dans les limites d'une simple analyse.

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE.

Nouvel animal fossile. — Le journal d'Exeter annonce que miss *Marie Anning* vient de découvrir dans la carrière de Lyme-Regis une espèce d'animal fossile qui semble n'avoir pas encore été examinée par les savans. La longueur du squelette est d'un pied et demi seulement; la tête est terminée par un long boutoir; les yeux occupaient deux cavités remarquablement grandes; les vertèbres sont nombreuses et bien conservées. Cet animal était armé de griffes et d'aiguillons assez semblables à ceux des raies, mais creux intérieurement. Ses pattes antérieures paraissent avoir été des nageoires, ou plutôt des ailes, selon l'opinion de plusieurs personnes qui ont

recherché les analogies de cette espèce éteinte avec l'organisation des espèces vivantes. M. DE J.

Chemin de fer entre Manchester et Liverpool. — Pendant l'automne de l'année 1826, on commença la construction d'un chemin de fer destiné à unir deux villes manufacturières et commerçantes très-importantes de l'Angleterre, Manchester et Liverpool (1).

La longueur de ce chemin, ou la distance de Liverpool à Manchester, est de 33 milles anglais (plus de treize lieues de poste). Le terrain que traverse le chemin opposait les plus grandes difficultés au succès de l'entreprise : l'exposé que nous allons présenter suffira pour donner une idée des travaux immenses qu'il a fallu exécuter.

On pratiqua d'abord sous la ville de Liverpool deux galeries (tunnels), l'une de 2,000 mètres, l'autre de 270 mètres de longueur, et en outre l'on perça six montagnes assez considérables. Ces excavations furent, pour la plupart, pratiquées dans le roc très-dur, et l'on eut à enlever plus de deux millions de mètres cubes de pierres.

Tandis que dans plusieurs endroits on était obligé de creuser le terrain pour conserver le niveau, il fallait en d'autres points élever des chaussées et des ponts. L'une de ces chaussées s'élève à une hauteur de 70 pieds au-dessus du sol environnant. Une autre, qui a près d'une lieue et demie de longueur, traverse des landes et des marécages où l'on pouvait à peine passer à pied, il y a trois ans.

On construisit 25 ponts dont l'un a neuf arches de 50 pieds d'ouverture chacune, et un autre quatre arches de 30 pieds; en outre, 36 ponts à une arche de grande dimension, et plusieurs autres ponceaux.

Si l'on considère l'immensité et la hardiesse de ce travail, les difficultés qu'il a présentées, on sera sans doute étonné qu'il ait pu être terminé dans l'espace de trois ans. Car les deux galeries, tous les ponts et ponceaux, les chaussées et les excavations sont terminés, et, au mois de septembre dernier, il ne restait environ qu'une lieue à faire pour que le chemin, qui en aura treize, fût totalement achevé. Les rainures en fer n'existent encore que dans un espace de cinq lieues, mais c'est la partie la moins difficile de l'entreprise et celle qui exige le moins de tems.

(1) Celle-ci est le principal port pour l'importation des cotons dans la Grande-Bretagne; l'autre est la plus considérable par ses filatures et ses fabriques d'étoffes. On évalue la quantité des marchandises qui circulent, chaque jour, entre ces deux villes, à 1,200 tonneaux, ou 1,200,000 kilogr.

On évalue la dépense que doit coûter ce chemin à la somme de 650,000 liv. sterl., ou environ 60,000 liv. (1,500,000 fr.) par lieue. Ce prix est le plus élevé qu'on ait jamais payé pour un chemin de fer : mais cette augmentation est due au grand nombre de travaux extraordinaires, de galeries et de levées que l'on a été obligé d'établir, et en outre au prix excessif auquel on a été forcé d'acheter les terrains. On estime que le revenu de cette route doit s'élever annuellement à 75,000 liv. sterl. (près de 1,900,000 fr.). HERPIN.

RUSSIE.

GORIATCHÉVODSK. — *Expédition scientifique au Caucase.* — Cette expédition, partie, le 26 juin 1829, de Goriatchévodsk (*eaux chaudes* minérales du gouvernement du Caucase), sous le commandement du général de cavalerie *Emmanuel*, était accompagnée de MM. *Kupfer*, minéralogue, *Ménétrié*, zoologue, conservateur du Musée de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, *Lentz*, professeur adjoint de physique, *Meyer*, de Dorpat, botaniste, *Vansovitch*, employé des mines, attaché à l'usine de Lougansk, et de M. A. *Stch—ff* (probablement *Stchegloff* (1)), qui en a donné, dans la *Gazette de Tiflis*, une relation, reproduite par le *Journal de Saint-Pétersbourg*, en date du 19 septembre (1er octobre) 1829.

« Après avoir surmonté toutes les difficultés que nous présentait la route, dit le narrateur, nous arrivâmes, le 8 juillet, au pied de l'Elborouss, et campâmes sur la rivière de Malka. Les bagages avaient été laissés à quinze verstes de l'Elborouss ; une pièce de canon fut amenée jusqu'à huit verstes du camp. L'escarpement des montées et des descentes et le peu de largeur des sentiers tracés le long des flancs rapides des montagnes ne permettaient pas d'avancer plus loin autrement qu'à pied ou à cheval, à la légère ; mais, sur toute la route, nous n'avons rencontré nulle part ni les marais impraticables, ni en général les obstacles naturels qui, au dire de M. Klaproth et d'autres voyageurs, défendent les approches de l'Elborouss.

» Le tems ne nous était pas favorable ; des brouillards et des pluies continuelles rendaient notre marche très-pénible. Arrivés au pied de l'Elborouss, nous nous proposions d'attendre

(1) C'est le nom du rédacteur en chef d'un journal publié à Saint-Pétersbourg, depuis 1824, sous le titre de *l'Indicateur des découvertes en physique, en chimie et en technologie* (voy. *Rev. Enc.*, t. XXIX, p. 149).

le beau tems; mais, à notre grande satisfaction, le ciel s'éclaircit le lendemain matin, et les deux cimes de l'Elborouss nous apparurent dans toute leur majesté.

» MM. les académiciens résolurent de profiter de ce tems si favorable à leur entreprise. Nous nous empressâmes de les munir de tout ce qui était nécessaire pour cette marche difficile, c'est-à-dire de pieux, de cordes, etc. Ils eurent une escorte de quelques Circassiens et de volontaires pris parmi les Cosaques. Ils partirent du camp à neuf heures du matin, et ce n'est que vers le soir qu'ils atteignirent les premières neiges, où ils se disposèrent à passer la nuit, après avoir monté environ huit verstes. Le lendemain, 10, ils se remirent en marche à trois heures du matin. La gelée les favorisa beaucoup, et ils avançaient avec assez de succès; mais leur marche devenait de plus en plus pénible, car la neige, commençant à fondre, s'enfonçait sous leurs pieds. Ils furent obligés de faire de fréquentes haltes, et se partagèrent en petites divisions. Restés dans le camp, nous observions avec la plus grande curiosité la marche lente des voyageurs. Vers neuf heures du matin, ils avaient gravi plus de la moitié de la montagne, et s'arrêtèrent pour se reposer derrière des rochers qui les dérobèrent entièrement à notre vue. Une heure après, un seul homme parut au-delà des rochers, s'avançant d'un pas assez ferme et mesuré vers la cime de l'Elborouss. C'est en vain que nous nous attendions à le voir suivi par les autres voyageurs; personne ne parut, et, au contraire, plusieurs d'entre eux commencèrent à redescendre. Tous les regards se fixèrent sur celui qui accomplissait une entreprise aussi hardie. Se reposant à tous les cinq ou six pas, il avançait audacieusement; tout près du sommet, il disparut entre les rochers. Les spectateurs attendirent long-tems son apparition avec intérêt et impatience; vers onze heures, on le vit tout à coup sur la cime même de l'Elborouss. Une salve de mousqueterie, la musique, les chants et des acclamations de joie firent retentir les airs à cette vue. Nous restâmes jusqu'au soir dans l'incertitude de savoir quel était celui qui, le premier d'entre les mortels, avait escaladé la plus haute des montagnes du Caucase, considérée jusqu'à ce jour comme inaccessible. Au retour des voyageurs, nous apprîmes que l'audacieux qui avait seul osé tenter l'ascension d'Elborouss, et qui en avait prouvé la possibilité, était un Kabardien, ancien pâtre, nommé *Kiliar*, homme contrefait et boîteux. Il a reçu en récompense le prix de 400 roubles en assignats (400 fr.) et cinq archines de drap, qui avait été proposé par le général Emmanuel.

» L'un des académiciens, M. *Lentz*, est parvenu à une hauteur de 15,200 pieds. L'élévation totale de l'Elborouss, au-dessus du niveau de l'Océan atlantique, est évaluée à 16,800 pieds, c'est-à-dire à près de cinq verstes en ligne verticale (1).

» Nous avons vu dans les environs de notre camp, au pied de l'Elborouss, de belles chutes d'eau de plusieurs rivières; la plus belle est, sans contredit, celle qui est formée par la rivière de Malka; elle tombe, avec un bruit incroyable, d'une hauteur perpendiculaire de près de vingt sajènes (2); on n'aperçoit pas le courant de l'eau, mais les vagues se précipitent en masses isolées l'une après l'autre. A environ cinq sajènes au-dessus de cette cataracte se trouve un pont naturel en pierre, couvert d'herbe, et c'est ici que passe la route qui conduit dans le Karatchaïeff et les montagnes. En général, les sites de cette contrée sont fort beaux. On a trouvé dans les montagnes, pendant notre marche, du plomb, beaucoup de houille et du gypse, du porphyre, du jaspe, des conglomérations, etc.; toute la chaîne du Caucase est granitique. » (3)

Nous pensons que les lecteurs nous sauront gré de n'avoir point cherché à abréger cette relation et de la leur avoir donnée dans tous ses détails. E. H.

SUISSE.

Nouvelle route du Saint-Gothard. — Les travaux de la nouvelle route du Saint-Gothard ont été poussés avec activité pendant la belle saison. La position la plus remarquable de cette route est celle qui traverse les Schœllenen, dans le canton d'Uri, sur le revers septentrional des Alpes. On la voit s'ouvrant un passage au travers d'énormes masses de granit, s'élever en serpentant au-dessus de cette gorge pro-

---

(1) Dans un article de rectifications que contient le *Journal de Saint-Pétersbourg*, du 3-15 octobre 1829, il est dit qu'il faut substituer à ces deux nombres ceux de 15,700 et de 16,300. On y dit aussi que l'expression *vague* « que les voyageurs ne sont parvenus qu'à la moitié de la montagne, » a besoin d'explication. Cela doit s'entendre de la partie du sommet qui domine les montagnes environnantes et qui s'élève à 4,000 pieds anglais au-dessus d'elles. MM. Meyer, Ménétrié, Bernadozzi et Kupfer en ont franchi 2,200, et M. Lentz s'est encore avancé de 1,200 pieds, de sorte qu'il n'était plus éloigné que de 600 pieds, en ligne perpendiculaire, de la cime la plus élevée.

(2) La *sajène* a 7 pieds anglais.

(3) Il y a sans doute ici une erreur; car les terrains granitiques ne contiennent point de houille. N. d. R.

fonde et sauvage où mugissent les eaux de la Reuss, et passer alternativement d'un bord à l'autre du gouffre pour éviter les endroits exposés aux ravages des avalanches. D'après la convention conclue entre les cantons d'Uri et du Tessin, la pente dans toute cette partie ne dépasse pas huit sur cent; dans beaucoup d'endroits elle n'a que six sur cent. Tous les tournans sont presque sans pente et très-spacieux. Les ponts sont superbes. Celui qui traverse la Geschenenbach a 86 pieds de hauteur de la surface de l'eau à la barrière, 59 pieds de longueur et 18 de largeur. Le nouveau pont sur la Reuss, que l'on construit tout à côté de l'ancien, le fameux pont du Diable, renommé par son antiquité et la hardiesse de sa construction, s'élèvera de 27 pieds plus haut, et le surpassera beaucoup en élégance et en beauté. Les culées et le cintre en sont déjà achevés. L'année prochaine on construira encore un troisième pont semblable aux deux autres sur la Reuss, entre celui de Geschenenbach et le pont du Diable. Tous ces ponts sont faits en superbes blocs de granit; on emploie à leur construction des tailleurs de pierre italiens qui ont un talent tout particulier pour travailler le granit. Des Milanais, des Piémontais, des Génois, des Tiroliens, des habitans d'Uri et de l'Oberhasli travaillent pêle-mêle à la nouvelle route. On est très-satisfait de l'activité, du zèle et de la sobriété des travailleurs italiens, qui se distinguent au premier coup d'œil par leur teint basané, leurs regards pleins de feu et leurs bonnets rouges.

Le mouvement et l'activité de ces sept cents travailleurs, au nombre desquels se trouvent beaucoup de femmes, la variété des costumes nationaux, le fracas des échos que réveille l'explosion des mines, tout contribue à animer singulièrement ces lieux déserts et sauvages, où l'on n'entend à l'ordinaire que le bruit monotone des flots de la Reuss, et le tintement des cloches de mulets.

Au delà de la galerie appelée *Urnertoch*, que l'on élargit maintenant jusqu'à environ dix-huit pieds, la route est achevée jusqu'à Andermatt. Plus loin l'ancien chemin est encore intact pendant l'espace d'une demi-lieue. A quelques centaines de pas du village de l'Hôpital, commence la portion de route entreprise par l'ingénieur Colombrano de Mendrisio, et qui s'étend jusqu'à la frontière du canton d'Uri, au haut du Saint-Gothard; elle est entièrement finie. A l'entrée du village on traverse la Reuss sur un beau pont neuf, puis on continue à monter par quatre zig-zags; on atteint, au bout d'une lieue, la frontière du Tessin sans quitter la rive gauche de la Reuss,

en suivant la direction de la vallée. La route, dans cette partie, présente de nombreuses coulisses. Du côté du précipice, s'élèvent de neuf en neuf pieds des piliers de granit. Les poutrelles qui font barrière d'un pilier à l'autre pourraient s'enlever pendant l'hiver, afin qu'elles n'arrêtassent pas les neiges ou qu'elles ne fussent pas brisées par la chute des avalanches. De la frontière des deux cantons limitrophes, il y a encore trois quarts de lieue jusqu'à l'hospice, et de là on comptera, dorénavant, trois lieues jusqu'à Airolo, au lieu de deux par l'ancien chemin, à cause des nombreux contours que décrit la route nouvelle. Dans cet espace on ne traverse pas moins de cinq beaux ponts.

La pente méridionale du passage dans le val di Tremola est aussi aride et sauvage que les Schœllenen, mais la vallée, le long de laquelle le Tessin se précipite en nombreuses cascades, est plus spacieuse, et a la forme d'un vaste entonnoir. Cette portion de la route a été entreprise par le landamman Meschini, de Magadino. Les sept huitièmes des murs d'appui sont déjà achevés, mais il y a encore beaucoup de rochers à faire sauter. Cinq cents travailleurs italiens sont occupés sur ce revers de la montagne. Le gouvernement tessinois a consacré 50,000 livres de Milan à la restauration de l'hospice.

Nous n'avons rien dit de la partie de la route au-dessous de Geschenenbach, parce qu'il y avait beaucoup moins de difficultés à vaincre, et parce qu'elle laisse quelque chose à désirer sous le rapport de la solidité. Les murs d'appui se sont déjà écroulés dans deux ou trois endroits, et il a fallu les refaire; mais dans les Schœllenen et au-dessus, ces murs sont construits de gros blocs de granit, et semblent devoir braver à jamais la fureur des élémens. Presque tous les ponts sont à plein cintre et on les regarde comme supérieurs, pour le travail, à ceux de la fameuse route du Simplon. L'exécution de cette vaste entreprise fait le plus grand honneur aux cantons d'Uri et du Tessin, ainsi qu'à ceux de Lucerne et de Bâle qui y ont pris part. La route sera entièrement praticable au mois de juillet ou d'août de l'année prochaine. Lorsque toute la partie qui traverse les montagnes sera achevée, on refera aussi la route de Fluelen à Brunnen. On éviterait aussi la traversée d'un lac souvent orageux, et on liera la route du Saint-Gothard à celle qui conduit de Schwitz à Lucerne par Küssnacht; ou à celle qui mènera de Schwitz à Zug, et à laquelle on travaille maintenant avec activité. Plus tard on pourra peut-être établir d'autres communications avec le canton de Glaris, par le Glausenberg, et avec l'Oberland bernois par le Sousten. *(Bibliothèque universelle.)*

GRÈCE.

Organisation du nouveau gouvernement.—Choix d'un prince souverain établi par les grandes puissances. — Dans notre avant-dernier cahier (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIV; novembre, 1829, pag. 518), nous avons donné un *résumé sommaire des derniers événemens relatifs à la Grèce.* Depuis cette époque, on paraît avoir définitivement arrêté le choix du prince que l'on veut établir comme souverain dans ce pays. On peut s'étonner que les puissances européennes n'aient pas laissé aux Grecs eux-mêmes le soin de choisir et la forme de gouvernement la plus convenable pour eux, et le chef de gouvernement le plus digne de leur confiance. Une pareille conduite aurait été à la fois un acte de justice et un hommage rendu à cette nation valeureuse et infortunée, qui a conquis son indépendance par tant d'efforts, de combats et de sacrifices. Peut-être, une politique plus éclairée, en consultant le bon sens des peuples, aurait-elle fait adopter, par les conseils des rois, une résolution non moins sage que généreuse, et qui aurait été sanctionnée par la raison publique.

La nation grecque, qui a fait ses preuves de bravoure, est trop amie de la liberté pour subir sans répugnance la domination d'un monarque étranger, *imposé* par ces mêmes cabinets, si long-tems spectateurs indifférens des dangers et des malheurs de la Grèce; elle est trop pauvre pour s'accommoder du luxe d'une cour et de la pompe dispendieuse qui accompagne la royauté; elle a des mœurs trop simples, trop sauvages, pour se plier facilement aux habitudes monarchiques. Elle réclamait un gouvernement national et populaire, analogue à celui dont jouissent, au milieu de l'Europe gouvernée par des rois, les vingt-deux cantons de la confédération helvétique.

La conduite dévouée et désintéressée de M. le comte Capo-d'Istrias, qui a pris les rênes du gouvernement dans des circonstances très-difficiles et orageuses, qui a triomphé avec habileté de beaucoup d'obstacles au dedans et au dehors, lui avait mérité l'estime, la confiance, l'affection, la reconnaissance du plus grand nombre des Grecs, la considération des hautes puissances, et l'admiration du monde civilisé. M. Capo-d'Istrias, Grec d'origine, avait renoncé à tous les avantages que pouvait lui procurer sa position élevée dans le cabinet russe, pour servir la cause de ses compatriotes, malheureux et opprimés. Il s'était associé à leur lutte, à leurs périls, à

leurs souffrances, et il avait puissamment contribué à faire cesser les divisions et l'anarchie, à rétablir l'ordre, à défendre l'indépendance du pays, à fonder sa liberté par des institutions, encore à peine ébauchées. Pourquoi veut-on l'empêcher de conduire à fin l'ouvrage qu'il a heureusement commencé? Pourquoi priver la Grèce d'un chef qui connaît ses vrais intérêts et ses besoins, qui a puisé, dans une longue expérience des hommes, des évènemens et des localités, les connaissances nécessaires pour la bien gouverner? Pourquoi la rendre, en quelque sorte, complice d'un acte public d'ingratitude envers l'homme d'État qui est venu se dévouer pour sa cause, lorsqu'elle était livrée à elle seule et sans aucun appui, et qui serait remplacé par un prince tout-à-fait étranger au pays, quand des circonstances plus tranquilles et plus heureuses permettent d'établir un gouvernement régulier, et de donner enfin aux Grecs des lois et une patrie?

Mais, si la forme monarchique est jugée absolument nécessaire, si les puissances, en donnant de concert un roi à la Grèce, veulent éviter les intrigues des partis, on doit regretter, au moins, que les Grecs n'aient été appelés à participer d'aucune manière au choix de celui qui va les gouverner, et que le nouveau monarque n'ait pu être choisi dans l'une des familles royales qui ont montré des dispositions favorables à la Grèce.

Plusieurs candidats paraissent avoir été proposés. Les Grecs n'étant pas admis à donner leur voix, ni même à émettre un vœu, il semblait préférable que les puissances désignassent un prince mineur. Parmi ceux qui auraient le mieux convenu, on nommait un fils du duc d'Orléans et un fils du roi de Bavière. Le choix d'un prince mineur présentait de grands avantages. On l'aurait élevé pour devenir Grec; son jeune âge rendait facile cette direction donnée à son éducation; il n'aurait point porté dans sa nouvelle patrie les regrets et les habitudes du pays qu'il aurait quitté; il aurait appris sans peine la langue nationale. Mais on a été effrayé par les difficultés d'une régence; on a craint que les puissances ne fussent point d'accord sur le choix des conseillers du prince. Le parti le plus sage, à notre avis, était de laisser le comte Capo-d'Istrias à la tête des affaires de la Grèce, jusqu'à la majorité du jeune roi. Cette mesure, toute simple et naturelle, et si utile pour les Grecs, est peut-être ce qui a empêché le choix d'un prince mineur. On assure que l'Angleterre est la puissance qui a repoussé la minorité.

Aujourd'hui, toutes les probabilités semblent annoncer que les trois hautes puissances sont à peu près d'accord pour choisir le prince de Cobourg. La chose même est peut-être décidée.

La plupart des journaux français ont réclamé contre un choix qui paraissait tout-à-fait anglais : les apparences sont conformes à ce bruit public. Il y a plus ; quelles que soient la conduite future du prince et les explications que l'on pourra donner à ce sujet, il demeurera toujours évident, pour tous les peuples de l'Europe, que la France a renoncé aux droits que lui donnaient ses nombreux sacrifices, en adoptant le candidat de l'Angleterre. Le cabinet des Tuileries a manqué de prévoyance et de dignité ; il n'a point su profiter de ce que la position de la France avait de grand et de noble ; et aux yeux de la postérité, les Français passeront pour avoir été dupes, et leurs ministres, pour des hommes sans talens et sans vues politiques.

Cependant, il est juste de séparer la *question grecque* de la *question française*. Il est juste de voir les faits, tels qu'ils sont, et d'apprécier les vrais intérêts des Hellènes, avant de penser aux intérêts et à la gloire de la France.

Il paraît que l'empereur de Russie, par une modération peu commune, aurait laissé à la France et à l'Angleterre le choix du prince destiné à gouverner le nouvel État grec. Les candidats de l'Angleterre étaient le prince de Hesse-Hombourg et le prince Frédéric des Pays-Bas, qui ont été écartés par la France. Les candidats de la France étaient le prince de Bavière et le prince de Saxe, qui ont refusé, ou qui ont été écartés par l'Angleterre.

Dans l'état des choses, le plus sage était le *statu quo ;* mais le désir de terminer une affaire qui fatiguait l'Europe, depuis plusieurs années, a empêché d'adopter cette résolution. Depuis long-tems, le prince de Cobourg s'était montré protecteur de cette noble cause, pour laquelle il avait fait, à plusieurs reprises, des sacrifices d'argent. Sa fortune considérable est un des motifs qui l'ont fait préférer. On assure que cette fortune est entièrement indépendante du gouvernement anglais, et que le prince peut en disposer à son gré. Quoique gendre du roi d'Angleterre, il peut donc, *s'il le veut*, être tout-à-fait indépendant, et hors de son influence. Il ne tiendra au cabinet de Saint-James, que comme M. Capo-d'Istrias tenait à la cour de Pétersbourg, par sa reconnaissance pour des bienfaits antérieurs ; et, s'il a les mêmes vertus que le président actuel de la Grèce, il fera comme lui ; il sera Grec, avant tout, et

uniquement. Alors, les Hellènes, loin d'avoir à déplorer ce choix, pourront se féliciter d'être gouvernés par un prince qui sera, beaucoup moins que tout autre, exposé aux inimitiés de l'Angleterre.

Si la France avait su conserver, en Europe, le rang qu'elle devait avoir, si un ministère fort et national savait la faire respecter au dehors; si elle était enfin ce qu'elle devrait être, elle aurait dû, par le fait de sa position géographique, par la générosité qui distingue éminemment le caractère de la nation, par sa coopération, *sans vues intéressées*, à la délivrance de la Grèce, devenir l'*arbitre principal des destinées de ce peuple*. Il convenait aux deux autres grandes puissances que la France décidât seule cette grande question. La jalousie qui existe, et qui doit exister long-tems entre la Russie et l'Angleterre, devait engager ces deux rivales à laisser la France choisir le nouveau roi. Mais, une fois que le ministère français, révélant toute son incapacité politique, a imprudemment abandonné le beau rôle qu'il était appelé à jouer, les Grecs, ne pouvant plus compter sur l'appui énergique et paternel de la nation qui avait commencé à faire de si grands sacrifices pour eux, doivent voir sans déplaisir que l'élection soit anglaise.

Avant tout, les Hellènes ont besoin d'être protégés par toutes les puissances. Dans les circonstances actuelles, et avec un premier ministre tel que M. de Polignac, un roi choisi par la France n'aurait pas été protégé ouvertement par son ministère, qui l'aurait laissé en butte aux tracasseries de l'Angleterre et de l'Autriche. Le cabinet de Saint-James, si peu généreux envers les autres nations, aurait toujours été en défiance contre le souverain que la France aurait nommé, et lui aurait toujours supposé l'intention cachée de faire révolter les îles Ioniennes; ainsi, la Grèce aurait été calomniée, *sans être défendue par la France*.

Un roi choisi par l'Angleterre met la Grèce à l'abri de ces calomnies et de cette haine insulaire. On ne pourra pas accuser le prince Léopold de vouloir faire naître des troubles dans les sept îles, et il en résultera que les Grecs pourront tranquillement s'occuper de leur organisation intérieure. Disons-le donc à regret, comme Français, il est fâcheux, il est humiliant, après tant de sacrifices, de voir que notre philantropie, nos efforts, notre argent, n'ont servi qu'à faire élire en Grèce un roi anglais. Mais avouons en même tems, comme amis des Grecs, que ce choix, dans la triste situation où sont les affaires générales, est peut-être fort heureux pour le pays

que nous avons sauvé de la barbarie des Turcs. Si notre gloire politique est compromise et sacrifiée par des hommes qui n'ont point su la comprendre, nous n'en conservons pas moins la gloire plus réelle d'être le peuple chrétien qui a le plus contribué à rendre cet immense service à l'humanité.

Le prince de Cobourg, en arrivant en Grèce, trouvera beaucoup à faire; mais tout a été préparé par les soins infatigables du comte Capo-d'Istrias. Cette terre de désastres et de malheurs, où tout était chaos, désordre, misère, commence à renaître de ses cendres; le président a porté partout son activité bienfaisante; et des germes de civilisation commencent à se développer. Instruction de la jeunesse, défrichement des terres, tribunaux, commerce, tout est en mouvement. Mais, pour donner quelque vigueur à ces institutions naissantes, il faut des moyens pécuniaires, il faut du crédit; il faut surtout que les puissances ne retirent pas leurs secours, au moment où la continuation de leur appui peut assurer à la Grèce un brillant avenir.

Lorsque M. Capo-d'Istrias est arrivé en Grèce, les revenus publics étaient à peu près nuls, et les faibles ressources qu'ils pouvaient offrir étaient dilapidées. Dès la première année de son administration, ces revenus ont été élevés à trois millions de francs, et l'année 1829 les a portés à cinq millions. Si l'on considère que le pays est à peine délivré des Turcs, qu'ils possèdent encore Négrepont; que, les limites d'Arta à Volo n'étant pas encore déterminées, cette portion de pays n'a donné aucun revenu; que la plupart des terres sont incultes, que le commerce est presque nul, que le peu de terres en rapport est mal cultivé, et ne rend presque rien; qu'aucun bien national n'a encore été vendu; enfin, que tout se ressent encore de la misère et du bouleversement; ne doit-on pas admirer l'administration de M. Capo-d'Istrias, qui a pu déjà recueillir un revenu de cinq millions de francs; et tout ne semble-t-il pas annoncer que la Grèce, une fois reconnue indépendante, et franchement protégée par toutes les puissances, est appelée à un état de prospérité qui étonnera ses amis et ses ennemis. Cette prospérité, pour être rapide, pour se développer magiquement, n'a besoin que d'être aidée, et il est nécessaire qu'un emprunt vienne procurer au gouvernement les moyens d'activer cette régénération générale.

Les troupes indisciplinées sont encore entretenues aux frais du gouvernement grec; les marins sont également soldés par l'État. Pour licencier les uns et les autres, il faut trouver la possibilité de leur procurer une autre existence. Cette exis-

tence est toute trouvée; les uns iront cultiver des terres, les autres redeviendront des matelots utiles au commerce. Mais, pour cultiver les terres, il faut des bœufs, des outils, des semences; il faut bâtir des chaumières. Ces soldats, que l'on veut faire cultivateurs, ont besoin de quelques avances; alors, on pourra les licencier; il y aura grande économie pour la Grèce, il y aura amélioration de moralité; il y aura enfin des revenus, au lieu de dépenses, puisque ces terres cultivées entretiendront les habitans et paieront des impôts. Pour licencier les marins, il faut faire sortir des ports les bâtimens de commerce qui pourrissent sans utilité; il faut aider ces marins, ruinés par les désastres de leur patrie et par la cessation du commerce; il faut leur faire quelques avances pour réparer leurs bâtimens et les mettre en état de naviguer; alors, les marins, qui étaient soldés par l'État, reprendront leur métier de matelots; alors, ainsi que les Pellicari, ils ne seront plus à la charge du trésor; ils deviendront aussi une source de revenus publics, en ranimant le commerce de la Grèce.

Pour faire fructifier à la fois toutes ces ressources, il faut, on le répète, de l'argent. La Grèce peut être considérée comme une vaste terre qui ne demande qu'à produire; mais, pour profiter de sa fertilité, il faut cultiver, semer, recueillir; elle n'a donc besoin que d'avances pour obtenir des produits très-abondans.

Il paraît certain que la France et la Russie avaient promis de garantir un emprunt à la Grèce. Cette affaire vitale, commencée sous le précédent ministère français, sera probablement ajournée; cependant, tout ce qu'on vient de dire prouve que cette garantie serait, par le fait, sans danger; car aucun pays n'a plus de moyens de prospérité que la Grèce, aucun n'a plus de ressources réelles dans l'activité de ses habitans et leur aptitude à tout apprendre; aucun n'aurait moins de charges, puisqu'il n'y a encore chez le peuple ni luxe, ni besoins factices; aucun n'a plus de biens nationaux à vendre; car les cinq sixièmes des terres appartiennent à l'État.

Aujourd'hui que la Grèce va être reconnue par toutes les puissances, aujourd'hui que toutes vont, par le fait, la prendre sous leur protection, un emprunt n'offre aucune espèce de risques; et, si des particuliers se décident à le faire, même sans la garantie des puissances, ils feront une fort belle spéculation; car il n'y a aucun doute que les finances de la Grèce seront bientôt dans l'état le plus prospère, et qu'avant peu cet emprunt devra valoir celui de toute autre puissance en plein crédit. Le seul danger pour la Grèce serait l'anarchie; mais, si

cette anarchie a été évitée dans les deux années de l'administration naissante de M. Capo-d'Istrias, comment peut-on l'admettre avec la protection accordée par toutes les puissances? Ce petit pays, soutenu par ceux qui l'ont délivré et qui ont intérêt à sa tranquillité, n'est-il pas, en quelque sorte, un pupille, sous la surveillance de ses tuteurs? et, par ce fait même, ne se trouve-t-il pas à l'abri des dangers de l'anarchie?

On peut d'ailleurs affirmer qu'on a calomnié la nation grecque, en la supposant turbulente et factieuse. La masse du peuple est bonne, douce, soumise, facile à gouverner, et ne désire que la tranquillité. Les chefs, qu'on s'est plu à dépeindre comme si redoutables, sont plus civilisés qu'on ne le croit; accoutumés à obéir sous les Turcs, ils obéiront encore plus facilement à un prince chrétien, qui commandera au nom des lois. La jalousie qui existerait, s'ils devaient se soumettre à un chef choisi parmi eux, ne peut plus avoir lieu envers un prince étranger; d'ailleurs, ils sont bien peu nombreux, et la plupart veulent aussi du repos.

Les voyageurs qui ont parcouru en dernier lieu la Grèce en rapportent des idées beaucoup plus justes; et tous ceux qui ne se sont pas contentés de visiter les côtes, et qui ont visité avec soin l'intérieur du pays, sont unanimes sur le bien qu'ils disent des habitans, sur leur hospitalité, sur leur loyauté, sur leur esprit et leur étonnante facilité à tout imiter et à tout apprendre.

S'il est vrai, ainsi qu'on l'a dit assez publiquement, que M. Capo-d'Istrias consente à se dévouer encore à servir sa patrie; si cet homme d'État, qui a montré un si beau caractère, sait se grandir encore en continuant à rester en Grèce, en seconde ligne, et si le prince de Cobourg, qui aime et estime les qualités de ce nouveau Phocion, le conserve auprès de lui comme un appui nécessaire au développement de sa nouvelle patrie, on peut affirmer que tout présage à la Grèce un avenir brillant et heureux.

— *Nouveaux secours envoyés en Grèce.* — On dit que des lettres du président de la Grèce, annoncent que les 700 mille francs, envoyés par M. Eynard, sont arrivés dans le moment le plus important; sans ce secours, il aurait été impossible de maintenir la tranquillité en Grèce.

Les lettres de M. Capo-d'Istrias ayant été communiquées à plusieurs amis de la cause grecque, une personne qui les a entendu lire nous a dit que l'on ne peut rien voir de plus touchant, de plus admirable, et d'une simplicité plus antique que

la manière dont M. Capo-d'Istrias annonce qu'il est décidé à rester en Grèce, et à se soumettre à tous les sacrifices que pourra exiger de lui l'intérêt de sa patrie; il sollicitait avec la plus vive instance l'envoi des fonds promis par la France.

Nous avons lu avec surprise, dans quelques journaux, que ces fonds accordés par le roi, depuis plus d'un mois, ne sont pas encore partis. Il a paru, dans le *Courrier français*, du 13 janvier, une lettre de M. Eynard à ce sujet, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici.

Il paraît que, malgré les réclamations réitérées de M. Eynard, l'argent n'était pas encore parti, le 20 janvier. Un ministre des affaires étrangères, qui prend sur lui de retarder aussi long-tems un bienfait accordé par Sa Majesté, est coupable envers le roi, envers l'humanité et envers l'honneur national; car il s'agissait de secourir un pays qui souffre, et d'empêcher des désordres. Le retard dans l'envoi des fonds peut avoir les conséquences les plus graves pour la Grèce.

On assure que M. Eynard, désespéré de ce retard inexplicable, a envoyé de sa propre fortune un nouveau secours de 200 mille francs, afin d'éviter des troubles et des désastres en Grèce.

PAYS-BAS.

Monumens gothiques du royaume des Pays-Bas. — *Antoine* Sanderus se ruina à décrire la Flandre et le Brabant, et à rassembler les vues de nos monumens les plus considérables. Le baron *Jacques* Le Roy publia également des ouvrages de luxe où de nombreuses planches sont destinées à mettre sous les yeux les objets dont il est fait mention dans le texte. Mais ces gravures ne satisfont point l'artiste, et manquent de cette vérité qu'il exige avant tout. MM. Goetgebuur de Gand, Jobard et Dewasme de Bruxelles, ont copié aussi grand nombre de nos édifices; quel que soit le mérite de leurs recueils, ce n'est pas encore au véritable artiste qu'ils s'adressent. MM. Simonau père et fils, laissant loin derrière eux leurs devanciers, reproduisent par la lithographie nos seize plus beaux monumens gothiques, en joignant un discours à leurs planches imprimées sur magnifique papier, dit grand-aigle. Les deux premières livraisons représentent les églises de Sainte-Gudule à Bruxelles, et de Saint-Rombaud à Malines, et, pour la hardiesse de l'exécution et la correction des détails, ne sont pas inférieures aux belles estampes de la cathédrale de Cologne, que M. Boisserée a fait exécuter.

Réclamation. — Manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne. — M. *Gustave* HAENEL publie en ce moment, à Leipzig, un catalogue des manuscrits conservés dans les bibliothèques de la France, de la Suisse, de l'Espagne, du Portugal, de l'Angleterre et des Pays-Bas : entreprise à laquelle doivent applaudir les savans, et qui fait honneur à celui qui l'exécute (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIV, p. 711). Les travaux analogues de MONTFAUCON, LABBE, LELONG, etc., étaient trop incomplets même pour le tems où ces auteurs écrivaient, et n'offrent aujourd'hui que peu d'utilité, attendu que les richesses littéraires, qu'ils avaient pour but de révéler au public, sont la plupart dispersées et même anéanties. Malheureusement, M. HAENEL est loin de combler cette lacune. Dans sa course rapide à travers les différens pays, il ne lui a pas été accordé de tout voir, de tout interroger, et là où il manquait des catalogues il lui a été impossible de les improviser. Jaloux de beaucoup recueillir et de recueillir vite, il s'en est souvent rapporté à des notes informes; il a donné créance à des anecdotes controuvées, et, au lieu d'offrir ses recherches pour ce qu'elles valent, c'est-à-dire, pour une statistique approximative ou partielle, il les a présentées comme l'état précis de la situation des choses. Par exemple, pour ne parler ici que de la Belgique, M. HAENEL n'ayant pas eu l'occasion de visiter beaucoup de nos bibliothèques ou ayant négligé de les explorer en détail, et ne connaissant pas du tout nos collections d'archives, nous rend responsables de son incurie ou de sa mauvaise fortune; et, dans un avis, il prévient ses lecteurs qu'ils ne doivent pas s'étonner si les Belges sont si pauvres en manuscrits, puisque leur excessive cupidité les porte à vendre à bas prix jusqu'aux livres les plus précieux. Cette accusation étourdie, faite par un homme qui vient d'un pays où l'on se pique de sérieux et de solidité, est encore une suite de ce dédain avec lequel la plupart des étrangers apprécient nos mœurs et nos progrès intellectuels, dédain dont nous sommes, il est vrai, complices nous-mêmes, par notre indifférence pour nos titres à l'estime des autres nations. Que M. HAENEL veuille y regarder de plus près : il se convaincra, en faisant la part des révolutions dont nous avons été les victimes, qu'il n'est pas de pays où l'on achète à plus haut prix et où l'on rassemble plus de livres qu'aux Pays-Bas; les bibliothèques y pullulent et contiennent, pour la plupart, des trésors pour ceux qui sauraient les exploiter. En s'arrêtant, avec raison, sur l'éloge de M. VAN HULTHEM, il avance que, sans ce bibliothécaire, la régence de Bruxelles, dont la caisse était

épuisée par la construction d'un théâtre, aurait mis à l'encan les manuscrits de la *bibliothèque de Bourgogne*. Je ne sais où M. Haenel a pris cette historiette. La régence de Bruxelles n'a jamais été aux expédiens, comme il le croit; ensuite, elle a toujours montré trop d'empressement à favoriser les institutions scientifiques pour songer sérieusement à l'acte de vandalisme qu'on lui impute; enfin quand même elle y aurait pensé, c'eût été en pure perte, les manuscrits susdits étant la propriété du domaine et non celle de la ville. Nous sommes forcés d'avertir aussi que le catalogue de ces mêmes manuscrits, tel que l'imprime M. Haenel, n'en énumère qu'une petite partie, et que, malgré notre *excessive cupidité*, nous n'avons nullement l'envie de trafiquer du reste.

DE REIFFENBERG.

FRANCE.

DÉPARTEMENS.

Fromont, près Ris (Seine-et-Oise). — *Institut horticole*, fondé et dirigé par M. Soulange Bodin, secrétaire général de la *Société d'horticulture de Paris*. — L'instruction dans les arts utiles, abandonnée jusqu'alors en France à l'enseignement écrit et imparfait de la pratique empirique et de la routine, acquiert, de jour en jour, de nouveaux établissemens spéciaux destinés à changer l'aspect de nos ateliers, en donnant à ceux qui doivent les diriger des notions d'application, éclairées par une saine théorie et des idées théoriques rectifiées par la pratique des opérations. L'*École de commerce*, dirigée par MM. Blanqui et Poux Franklin, l'*École centrale des arts et manufactures*, dirigée par M. Lavallée, l'*Institut agricole de Roville*, se montrent en tête des écoles spéciales destinées à former des négocians, des chefs de fabrique, des agriculteurs. Parmi ces établissemens et dans un rang distingué, mérite de figurer l'*Institut horticole* fondé, il y a quelques mois, par M. Soulange Bodin, dans sa belle *manufacture* de plants forestiers et de végétaux exotiques située à Fromont.

Ce qui manque aux progrès de l'industrie et de l'agriculture dans notre patrie, ce sont des chefs de fabrique et des régisseurs, sur l'instruction et la moralité desquels les propriétaires puissent assez se reposer pour leur confier des intérêts notables. L'absence de ces hommes explique la répugnance de tant de propriétaires à tenter, sur leurs domaines, des améliorations industrielles ou agricoles, et le peu de succès

obtenu par plusieurs d'entre eux dans ces tentatives. D'une autre part, ce qui manque aux classes peu fortunées de la société en France, ce sont des occupations honorables et lucratives, faute desquelles la carrière des places semble le seul débouché vers lequel on se précipite avec fureur par la voie des sollicitations. Les établissemens d'instruction spéciale que nous venons de citer commencent à remplir ces lacunes, et ils ne peuvent manquer par là d'exercer la plus heureuse influence sur la prospérité des arts utiles dans notre patrie ; et, pour ne nous occuper que de celui de ces établissemens qui est relatif aux jardiniers, quelques mots suffiront pour en faire concevoir les avantages.

Maintenant, le jardinier qui, pour mériter un certain degré de confiance, doit puiser des notions théoriques dans les sciences physiques, chimiques et naturelles; le jardinier qui devient un agent véritablement nuisible lorsque ses travaux ne sont pas guidés par une pratique raisonnée ; le jardinier qui n'est pas un manouvrier, n'ayant à faire usage que de ses forces physiques, mais qui doit prendre conseil, à l'aide de son intelligence, de circonstances qui varient selon les lieux, les tems, les objets auxquels s'applique son industrie : le jardinier est généralement en France abandonné à sa propre éducation, et ne reçoit pas même le degré d'instruction que l'apprentissage donne aux ouvriers des métiers les plus simples. Que sont, en effet, la plupart de nos jardiniers ? Des hommes qui labourent, sèment, plantent, arrosent, et, successivement, taillent, greffent, etc., le tout presque sans savoir ce qu'ils font, ni pourquoi ils le font; imitant, pour tous ces travaux, les maîtres jardiniers, qui, eux-mêmes, ont reçu la même instruction pour les mêmes travaux exécutés de la même manière. De là l'embarras des propriétaires pour trouver des hommes capables d'exercer une industrie qui touche de si près à leurs intérêts par la valeur des produits qu'elle fait obtenir du sol, à leurs jouissances, par les objets de consommation et d'agrément qu'elle procure.

Ces considérations ont porté M. Soulange Bodin à fonder l'*Institut agricole de Fromont*, qui embrasse l'étude et la connaissance des végétaux cultivés dans les pépinières, les jardins et les serres, leur multiplication et leur application, soit à nos besoins, soit à nos plaisirs. Pour atteindre ce but, il a été ouvert, dans l'établissement, des cours de *botanique et de physiologie végétale appliquées à l'horticulture ; de culture spéciale et de taille des arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, des plantes potagères, des plantes d'agrément indigènes et exotiques.* L'ensei-

gnement sera successivement complète par des cours de *chimie agricole*, de *météorologie*, de *géométrie et de dessin appliqués au jardinage*, de *composition des jardins paysagers*, etc. L'instruction pratique s'acquiert par l'emploi des jeunes *candidats d'horticulture* aux divers travaux du jardin, des pépinières et des serres de Fromont, et le but philantropique du fondateur a voulu que ce travail, abandonné durant deux ou trois années, fût la seule indemnité des frais d'enseignement, tels dispendieux qu'ils pussent être. En sortant de l'établissement, les élèves qui auront parcouru, d'une manière satisfaisante, tous les degrés d'instruction, recevront un brevet constatant leurs études, leur capacité et leur moralité.

Les ressources de l'établissement, comme centre d'études, sont complétées par la publication d'un recueil mensuel où, sous le titre d'*Annales de l'institut horticole de Fromont* (1), sont, d'une part, analysées, consignées et décrites les études, les pratiques, les observations de l'institut; et où, d'une autre part, sont recueillis et rapprochés tous les faits qui intéressent l'horticulture. On conçoit sur-le-champ tous les avantages qu'un tel rapprochement doit avoir pour l'instruction des élèves; et, en y ajoutant la description des végétaux rares ou précieux, journellement apportés sous leurs yeux et confiés à leurs soins dans la riche collection de Fromont, on leur procure certainement tout ce qui peut leur rendre cette instruction attrayante, profitable et complète.

Les départemens et l'étranger ont apprécié l'utilité de l'Institut horticole; car plusieurs riches propriétaires de la Russie et de l'Espagne y ont envoyé des élèves, et deux conseils généraux, ceux de la Corse et du Puy-de-Dôme, ont décidé qu'il y serait entretenu deux jeunes gens aux frais du département. Enfin, le Roi a voulu voir cet établissement par lui-même et l'encourager par sa présence : le 24 octobre 1829, Sa Majesté s'est rendue à Fromont, et a examiné, dans le plus grand détail, les serres et les collections de M. Soulange Bodin, qui, par cette création d'une École d'horticulture, et par cette application d'un établissement d'industrie à l'enseignement, acquiert de nouveaux droits à l'estime publique et à la reconnaissance des amis de leur pays.

C. Bailly de Merlieux.

---

(1) *Annales de l'Institut horticole de Fromont*. Chez Mme Huzard, libraire, rue de l'Éperon, n° 7, et au jardin de Fromont, à Ris (Seine-et-Oise). Le prix est de 9 fr. pour 12 livraisons ou une année.

ABBEVILLE. — (SOMME.) — *Archéologie : Position de* QUENTOVIC, *ancien établissement maritime, détruit par les Normands.* — M. BOUCHER, d'Abbeville, correspondant de l'Institut royal de France, ayant communiqué à la Société d'émulation de cette ville, et à la Société d'agriculture, du commerce et des arts de Boulogne-sur-mer, un Mémoire sur l'importance, la situation et la destruction de l'ancien port de *Quentovic*, nous nous empressons d'en présenter ici un court résumé, dans l'espoir que son mémoire fixera sur ce point l'incertitude des antiquaires et des géographes, ou les déterminera à des recherches ultérieures. L'analyse raisonnée qu'il présente des chartes, des diplômes, des ordonnances et des chroniques religieuses qu'il a consultées, et dont il a extrait ce qui a rapport à son sujet, prouve l'existence à l'embouchure de la Canche, d'un lieu habité, appelé *Quentovic*. La preuve la plus ancienne est tirée des capitulaires de Charlemagne; ce lieu y est désigné comme port d'embarquement pour l'Angleterre. Bède, qui vivait au VIIe siècle, le nomme *Quentavic* (en saxon, *Quentavick*). Les lettres de Dagobert lui donnent simplement le nom de *Wick*. On trouve dans les monétaires *vicus* et *wicus*. Mais ce qui paraît le plus authentique, c'est l'ordonnance de l'empereur Charles-le-Chauve, qui autorise la fabrication de nouveaux deniers à *Quentovic*, pour avoir cours à dater du 5 octobre 884, année de sa publication. L'auteur possède un denier d'argent, trouvé en 1826, près d'Amiens; la dimension est celle d'une pièce d'un franc; on y reconnaît le monogramme de Charles-le-Chauve, avec les mots CRATIA DEI REX, et au revers, la croix, deux besans, et la légende CVVENTOVVICI. Le nom du prince ne s'y trouvant point, comme le prescrit l'ordonnance, l'auteur pense que cette pièce a été frappée antérieurement à l'édit. Les deux besans dont elle est pourvue étant ordinairement sur les monnaies de Ponthieu, M. Boucher en infère que *Quentovic* était une ville de ce comté. Divers passages de Bouterone (1566) et de plusieurs auteurs, cités dans le mémoire, établissent que la rivière de Canche a porté les noms de *Canci*, *Quantia*, *Quenta* et *Quent;* de là le nom de *Quantia vicus*, donné à une ville ou bourg, remarquable par son port, ses foires ou marchés. Dans la chronique de *Centula* (Saint-Riquier), ce port est mentionné comme la Marseille du Nord, et le lieu où saint Riquier s'embarqua pour la Grande-Bretagne. Dans les remarques sur *Quento-ricus* de M. Sauguier-d'Ablancourt, insérées sans nom d'auteur dans le journal de Verdun, de janvier 1758, il est dit que *Quentovic* était célèbre

comme établissement maritime, sous les premiers rois de France; que ce royaume possédait, sous Charlemagne, plusieurs entrepôts de commerce, et que *Quentovick* en était un; qu'ils étaient placés à l'embouchure des rivières navigables, et qu'il s'y trouvait des hôtels de monnaie et des bureaux de péage. Malgré le titre rapporté ci-dessus, M. d'Ablancourt pense que Louis-le-Débonnaire est le premier roi de France qui ait permis de battre monnaie à *Quentovic*. — Cette ville, suivant divers passages des chroniques, énumérés dans le mémoire de M. Boucher, fut saccagée et totalement détruite par les Normands, en 842 ou 844. Dans le *Lexicon ferrarii*, *Quentovic* et *Saint-Josse* sont confondues en une seule et même ville de Picardie. Cette opinion paraît à M. Boucher assez fondée; des explorations qu'il a faites dans le village de Saint-Josse lui ont fait apercevoir, dans une longue excavation, au pied du côteau sur lequel est situé *Saint-Josse*, des débris de vieux bois de construction, ayant appartenu à des navires. L'analogie de l'excavation avec le bassin et l'emplacement d'un port ne paraît lui laisser aucun doute sur l'identité de *Quentovic* avec *Saint-Josse* et sa position sur la rive gauche méridionale de la Canche. M. Boucher rejette l'opinion de M. Henri, qui, dans son essai historique sur Boulogne (1810), place *Quentovic* à *Étaples*. Mais, tout en rejettant cette opinion, M. Boucher s'appuie de la carte géographique de cet ouvrage, pour démontrer, dans la position de *Saint-Josse*, le seul point du littoral convenable pour faire un port. Cette carte, qui représente les lieux tels à peu près qu'ils ont dû être du tems de César, offre la mer baignant presque en ligne droite la côte, depuis *Gesoriacum navale* (Boulogne) jusqu'à la Canche. Plusieurs ruisseaux venaient aboutir à cette rivière, au-dessous de *Saint-Josse*, et alimentaient un bassin formé par la réunion de leurs eaux. Ces courans se retrouvent encore dans la carte de Cassini; mais le terrain qu'ils arrosaient a été envahi par les laisses de la mer. Là où s'étendait le domaine de Neptune, on ne voit plus que des sables et des marais que la main des hommes tâche de fertiliser. On assure que des ruines, les restes d'un camp, d'un aquéduc et des médailles existent sur ce point, ensevelis sous les sables : aussi l'auteur du Mémoire est-il porté à inférer que la première fondation de *Quentovic* remonte au tems des Romains, quoique ce lieu ne soit point désigné dans l'itinéraire d'Antoine, ni sur la carte de Peutinger. *Quentovic* et *Saint-Josse* étant regardés comme une seule et même ville, le nom de *Quentovicus*, suivant M. Boucher, se sera perdu après l'entière destruction de cette cité. Le

monastère bâti suivant Roustelin (Gaule belgique), à *Runicum*, près l'ancien port de *Vic*, par saint Josse, fils d'un roi de la petite Bretagne, a donné naissance au village de ce nom, composé de maisons rebâties sur le même terrain. L'ancienne dénomination de *Quentovic* aura été, comme le dit M. Boucher, remplacée par celle de *Saint-Josse*, que les établissemens religieux auront continué à faire prévaloir. Ce village, ajoute-t-il, qui dépend du département du Pas-de-Calais et de l'arrondissement de Montreuil, aura été jadis la ville haute; le port et la ville basse auront été au pied de la colline, où leurs ruines sont probablement encore ensevelies sous les énormes amas de sables dont les laisses de la mer ont exhaussé ce terrain. B. G.

PARIS.

Institut. — *Académie des sciences.* — *Séance du 4 janvier 1830.* — L'Académie va au scrutin pour l'élection d'un vice-président; au 3e tour, M. Duméril réunit la majorité des suffrages; il est proclamé, et prend place au bureau. M. Girard, vice-président de 1829, prend le fauteuil de président. — MM. *Chaptal* et *Thénard* font un rapport sur le procédé de M. Chevalier, pour enlever la teinte noirâtre qui dépare les bâtimens de Paris. « Ce procédé consiste à remplacer le grattage par des lavages à l'eau et à l'acide hydrochlorique faible, en s'aidant de l'action d'une brosse un peu rude. Des essais, faits à l'école de médecine, rue Royale et au musée des arts, ont parfaitement réussi. Les parties sculptées ont été elles-mêmes très-bien nettoyées, en employant un peu plus de tems et des brosses de formes convenables. Nous pensons que l'auteur mérite des remercimens pour sa communication, et qu'il doit être invité à continuer ses essais, afin de déterminer d'une manière très-précise tous les avantages de son procédé sur les grattages, et si les murs nettoyés à l'eau et à l'acide résisteront mieux à l'action du tems, que lorsqu'ils sont nettoyés par les procédés ordinaires. » (Approuvé.) — MM. *Thénard* et *Beudant* font un rapport sur la note de M. Payen, relative à la cuisson et au gâchage du plâtre. « M. Payen est arrivé à ces résultats, 1° le sulfate de chaux pur, ou le sulfate de chaux commun, réduit en poudre, se transforme en plâtre, ou perd son eau à la température de 78 ou 80 degrés centigrades, d'où il tire cette conclusion, que c'est à ce degré que s'opère la cuisson utile du plâtre; 2° à cette température, il ne se décompose aucune partie du carbonate calcaire, ce qui le porte à croire

qu'il n'est pas nécessaire que le carbonate de chaux soit décomposé, pour que le plâtre ordinaire acquierre toute la ténacité dont il est susceptible. Il est évident que l'eau du plâtre ordinaire peut se dégager avant la décomposition du carbonate de chaux; mais il n'est pas démontré que la décomposition du carbonate de chaux ne soit pas nécessaire pour obtenir une meilleure qualité de plâtre. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons adopter l'opinion de M. Payen, d'après laquelle ce serait à 78 ou 80 degrés centigrades que s'opérerait la cuisson utile du plâtre. A cette température, l'eau ne peut évidemment se dégager, qu'autant que la pierre est en poudre et exposée très-long-tems à un courant d'air; encore faudrait-il que la couche de plâtre fût très-mince. Nous avons fait quelques expériences à ce sujet, en plaçant des sulfates de chaux en petits cristaux, et de la pierre à plâtre ordinaire dans des tubes de verre effilés et recourbés dans du mercure; d'une autre part, la partie du tube contenant la matière a été plongée dans un bain de mercure dont on a élevé successivement la température. Tant que le bain n'a pas dépassé 115°, il ne s'est pas dégagé d'eau, et les cristaux ont conservé leur transparence. Ce n'est qu'à 118, et même 119°, que la matière a commencé à blanchir à la surface, et qu'on a vu des gouttelettes tapisser le haut du tube. » L'Académie invite M. Payen à continuer ses expériences, en tenant compte des circonstances que les commissaires ont indiquées. — MM. *Lacroix* et *Cauchy* font un rapport sur le Mémoire de feu Woisard, intitulé : *Recherches sur la détermination des fonctions de deux variables, dont les coëfficiens différentiels sont donnés implicitement.* Les commissaires pensent que la question traitée dans ce Mémoire, et les diverses solutions données par M. Woisard, ne sont pas sans intérêt pour la science. Ils regrettent vivement qu'une mort prématurée ait enlevé l'auteur de ce Mémoire aux sciences qu'il cultivait avec succès, et proposent d'insérer son travail dans le recueil des savans étrangers. (Adopté.)

— *Du* 11 *janvier.* — On lit une lettre de M. Svanberg, datée de Stockholm (3 décembre 1829). L'auteur y joint, pour être présenté à l'Académie, un ouvrage manuscrit ayant pour objet une théorie complète des réfractions atmosphériques, et dans lequel il déduit de cette théorie la valeur de la température des espaces planétaires. — MM. *Molard* et *Frédéric Cuvier* font un rapport sur les divers procédés imaginés par M. Barbier pour lire et écrire dans l'obscurité, et pour l'instruction des aveugles. Le principe de ces procédés consiste dans les

rapports qui s'établissent entre les lettres de l'alphabet, lors qu'elles sont placées dans les intersections de six lignes horizontales, désignées par les nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6, coupées à angles droits par six lignes verticales, également désignées par ces nombres. La situation relative de chaque lettre une fois connue, il indique tous les signes qui déterminent ces rapports, par conséquent, ceux que perçoit le toucher; il a donné, par là, les moyens de lire quand l'exercice aura rendu cette pratique familière. Ce ne sont plus les figures compliquées des lettres qu'il s'agit de reconnaître, mais la place qu'elles occupent les unes à l'égard des autres; et le moindre signe tactile suffit pour y parvenir. M. Barbier a fait une première application de ce principe à une méthode de lecture et d'écriture, dont on peut se servir dans l'obscurité, et qui, par conséquent, convient essentiellement aux aveugles. Cette méthode consiste à indiquer les rapports des lettres par des points saillans, formés sur le papier au moyen d'un stylet. Les deux applications dont nous venons de parler ont été l'objet de deux rapports favorables, l'un de M. *Prony*, l'autre de M. *de Lacépède*. Le premier des procédés décrit dans le nouveau travail de M. Barbier a pour but de donner aux aveugles des livres en rapport avec l'écriture ponctuée dont il s'agit, et de les leur faire imprimer eux-mêmes. Il propose une forme d'impression en relief qui n'exige ni casier, ni caractères mobiles, sur laquelle on compose avec un type uniforme et simple, capable de tout exprimer. M. Barbier arrive à ces résultats au moyen de caractères particuliers qu'il a fait fondre. Ce sont des cadratins d'une égale dimension, portant à une des extrémités le signe d'un croissant, et à l'autre celui d'un trait droit. La réunion de ces deux figures, sur un même corps de caractère, donne lieu, dans la composition, à six positions différentes qui représentent les chiffres indicateurs des lettres ou des sons de l'alphabet. On compose immédiatement sur la forme, en plaçant l'un sous l'autre les deux signes qui indiquent chaque son. On adoptera probablement cet appareil à l'institution des jeunes aveugles, où l'on a déjà fait usage de l'écriture nocturne. — Le second des nouveaux procédés de M. Barbier consiste dans une application des signes ponctués à l'écriture des personnes qui sont parvenues à un âge avancé sans savoir lire, ni écrire. M. Barbier a pensé que si les aveugles pouvaient enseigner cette méthode, ils deviendraient les instituteurs naturels de ceux qui ne peuvent lire ni nos livres, ni notre écriture. Pour cela il a modifié la règle qu'il avait imaginée; dans l'origine elle n'était rayée que d'un seul côté, sur

la longueur. M. Barbier l'a fait tailler transversalement en dessous, et en a formé ainsi une sorte de réseau solide, régulièrement percé à jour, à travers lequel on peut transmettre, sur plusieurs feuilles de papier à la fois, les points d'une figure ponctuée que l'on compose avec des épingles à la surface. — Une troisième application du principe de M. Barbier consiste en une collection de cartes typographiques, également utiles aux aveugles et aux personnes qui ne peuvent user des caractères typographiques ordinaires. Ce sont de petits cartons de forme et de couleur différentes, distribués dans une boîte d'après l'ordre des nombres, de un à six, pour désigner les lignes du tableau alphabétique. Chaque carte peut, en outre, en tournant entre les doigts, prendre des positions différentes, qui servent à indiquer la place de chaque son dans les lignes. On les enfile sur un lacet ou sur une tige à mesure que leur position est déterminée. Quand on veut se relire, on les reprend successivement entre le pouce et l'index de chaque main, de manière à embrasser les quatre côtés à la fois, et à reconnaître, au toucher, les deux nombres qu'elles indiquent. Les procédés de M. Barbier ont le mérite d'une grande simplicité. Ils sont d'autant plus dignes de l'accueil de l'Académie, que l'auteur n'a été dirigé dans ses recherches que par un sentiment de bienfaisance et d'humanité. — L'Académie remercie M. Barbier, en reconnaissant tous les avantages qu'il y aurait à propager sa méthode. — M. Dumont d'Urville présente une carte détaillée de la Nouvelle-Zélande : elle offre un très beau canal, plusieurs îles, et une foule d'excellens mouillages tout-à-fait inconnus jusqu'alors. M. d'Urville regarde cette carte comme un des résultats les plus importans de l'expédition de l'*Astrolabe* qu'il a dirigée. — M. *Mathieu* donne connaissance à l'Académie des observations de M. d'Aussson, relatives aux variations de température, et recueillies en même tems à Toulouse et à Paris, pendant le même tems ; elles prouvent que le froid a été plus intense dans le midi de la France qu'à Paris. Dans cette dernière ville, le 28 décembre, le thermomètre centigrade est descendu à 14° ; le même jour, à Toulouse, il est parvenu à 15° 1 ; ce sont les deux températures les plus basses. — M. Dupin lit la suite de ses recherches sur les revenus publics et privés de la France.

— *Du* 18 *janvier*. — On lit une lettre adressée à l'Académie, par M. Dutrochet, le 23 novembre 1829; elle a pour objet d'établir que la lumière est une cause occasionelle de mouvement pour les liquides, et que l'eau, à l'état de liquidité, possède deux états moléculaires très-différens, et qui parais-

sent être analogues, l'un à l'aggrégation régulière, l'autre à l'aggrégation confuse des molécules des solides. — MM. *Desfontaines* et *Mirbel* font un rapport sur le Mémoire de M. *Adolphe* Brongniart, relatif au développement du charbon dans les graminées. « On a donné le nom de charbon à une maladie commune à l'orge, au froment, à l'avoine, à beaucoup d'autres gramens, et même à plusieurs cypéracées. Cette maladie détruit en partie, et souvent même en totalité, les organes de la reproduction avec leurs enveloppes, de manière qu'il ne reste à leur place qu'une poussière noirâtre, assez semblable à celle du charbon pulvérisé. M. Brongniart a étudié le charbon, dès les premiers momens où il se forme, et en a suivi tous les développemens. Des pieds d'orge attaqués du charbon, dont les épis avaient graduellement depuis un jusqu'à sept centimètres, terme de leur entier développement, lui en ont donné les moyens. Il a reconnu que le charbon ne se développe primitivement ni dans l'ovaire, ni dans les parties environnantes, comme on l'avait cru jusqu'alors, mais dans le pédoncule de la fleur, dont il cause l'accroissement en une masse d'abord charnue, ensuite pulvérulente, et qu'il occasione l'avortement des organes de la fructification. Il restait à savoir si le charbon devait être considéré comme une altération du tissu, ou s'il provenait d'une cause étrangère. A quelque époque que l'auteur ait observé le renflement charnu occupé par le charbon, l'auteur n'y a vu qu'une masse de tissu cellulaire, présentant des cavités à peu près quadrilatères, séparées par des cloisons celluleuses; ces cavités étaient remplies de granules sphériques très-fins, verdâtres et un peu adhérens les uns aux autres dans les épis peu développés; libres et seulement agglomérées dans les épis plus avancés; enfin, à une époque plus reculée, les cloisons avaient disparu, et toute la masse était changée en globules noirs, entièrement semblables à des cryptogames de l'ordre des champignons. On ne doit donc pas regarder le charbon comme une simple altération du tissu organique. Les altérations qu'il produit dans les organes de la fructification diffèrent de celles de la carie du froment, qui, dès son principe, attaque particulièrement le grain. » L'Académie approuve le travail de M. Adolphe Brongniart, et ordonne qu'il sera imprimé dans le recueil des savans étrangers. — MM. *Latreille* et *Duméril* font un rapport sur le Mémoire de M. *Jules* Guérin, relatif aux phyllosomes. « M. Guérin rend hommage aux travaux de ses devanciers; mais, plus favorisé qu'eux sous le rapport des moyens d'étude, puisqu'il a eu sous sa main beaucoup plus d'individus et

d'espèces, provenant des collections de MM. Lesson et Reynaud, il a pu facilement remplir les lacunes existantes et donner une monographie du genre *phyllosome*. Très-exercé, d'ailleurs, aux dissections anatomiques, dessinant avec une exactitude et une netteté remarquables, ainsi que le prouve son *Iconographie du règne animal*, on devait présumer qu'il exécuterait avec succès une telle entreprise. Nous croyons, en effet, qu'il a bien répondu à notre attente. » Nous n'entrerons pas dans tous les détails anatomiques que renferme le rapport de M. Latreille; voici ce qu'il dit ensuite : « Les organes de la génération et les mœurs des phyllosomes sont inconnus. Tout ce que l'on sait, c'est qu'ils se tiennent à la surface de la mer, qu'ils y nagent lentement, en agitant leurs appendices flagelliformes, et qu'étant hyalins, leur présence n'est décélée que par la couleur bleue de leurs yeux. Ces animaux, si l'on en excepte l'espèce découverte par M. Risso, dans la Méditerranée, habitent exclusivement les mers intratropicales; mais ils sont plus abondans, à ce qu'il paraît, dans les parages de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Guinée. Quelques espèces sont communes à cette zône du grand Océan, qui s'étend depuis la Polynésie jusqu'aux côtes occidentales d'Afrique. On n'en a pas encore découvert dans l'Océan américain. Les espèces mentionnées par M. Guérin sont au nombre de douze, dont six inédites. Jusqu'à l'époque où le docteur Leach fit connaître quelques espèces de phyllosomes recueillies sur les côtes d'Afrique, on n'en avait encore décrit qu'une, dont ce savant même eût ignoré l'existence, si l'un de nous ne lui eût indiqué le journal d'histoire naturelle où elle était figurée (cancer cassideus). Non-seulement MM. Milne Edwards et Guérin ont complété la description générale que nous avions publiée de ces animaux, mais ils ont encore étendu le nombre des espèces. La monographie que M. Guérin a eu l'honneur de vous offrir, et dont nous venons de vous rendre compte, sera désormais pour ceux qui s'occuperont de l'étude des crustacés, et, en particulier, des phyllosomes, un ouvrage précieux, et qu'on ne pourra se dispenser de consulter. Nous vous proposons donc d'ordonner que ce beau travail soit imprimé dans le recueil des savans étrangers. » (Adopté.) — M. *Mathieu* fait un rapport verbal sur un Mémoire de M. D'Aussy, ayant pour objet la détermination des positions géographiques du Caire, d'Alexandrie et de quelques autres points de la Méditerranée. Pour la longitude du Caire, M. D'Aussy a trouvé 1.h 55′. 35.″9; pour Alexandrie, 1.h 50′-10″-33 (27′-35′-30″). Les longitudes de ces deux villes doivent donc être diminuées;

mais elles n'éprouveront que très-peu de changement dans leur position respective. — L'Académie va au scrutin pour l'élection d'une commission chargée de décerner le grand prix de mathématiques en 1830. MM. *Lacroix*, *Poisson*, *Legendre*, *Poinsot* obtiennent la majorité des suffrages. — La section de géographie, à laquelle est adjoint M. *Arago*, présente, pour candidats à la place vacante dans son sein, par la mort de M. de *Rossel*, parmi les *navigateurs*, MM. *Roussin*, *Hell*, *Duperrey*, *Dumont d'Urville*; parmi les *géographes*, MM. *D'Aussy*, *Bonne* et *Corabœuf*, *ex æquo*.

— *Du* 25 *janvier*. — M. Dutrochet adresse de nouveaux éclaircissemens relatifs à l'influence de la lumière sur le mouvement des liquides. Ce savant avait établi que la différence de température est la cause efficiente du mouvement circulatoire dans les liquides : $\frac{1}{800}$ de degré de différence suffit, avec l'aide de la lumière. Des expériences nouvelles lui ont prouvé que, dans l'absence de cet agent, le mouvement circulatoire s'arrête. Lorsqu'on ferme les volets de l'appartement où l'on opère, en ne laissant pénétrer que la quantité de lumière suffisante pour distinguer le mouvement circulatoire quand il existe, ce mouvement est promptement suspendu ; si l'on ouvre de nouveau les volets, le mouvement recommence; quand il est complétement suspendu par l'absence de la lumière, on frappe de petits coups sur la table où repose le tube, et cet ébranlement rétablit instantanément le mouvement circulatoire. Lorsque le liquide est de nouveau en repos, M. Dutrochet fait entendre le son d'une basse, ou d'une petite cloche, et le mouvement circulatoire recommence. Il résulte de ces nouvelles expériences, que l'ébranlement des molécules du liquide favorise leur mouvement circulatoire sous l'influence d'une légère inégalité de température ; que cet ébranlement préalable en est une circonstance indispensable, et que, par conséquent, la lumière ne sollicite ce mouvement circulatoire qu'en ébranlant les molécules des liquides. D'où M. Dutrochet conclut : que, dans le phénomène de la circulation des liquides, deux causes interviennent, l'une *efficiente*, la différence de température, l'autre *d'opportunité*, la lumière, ou tout ce qui est susceptible de communiquer le plus petit ébranlement aux molécules des liquides. — M. *Dupuytren* fait un rapport verbal sur les ouvrages de M. Andreini, contenant le relevé et le résultat des opérations chirurgicales pratiquées par ce professeur dans le grand hôpital de *Sainte-Marie-la-Neuve*, à Florence. Il conclut à ce que l'Académie les fasse déposer dans sa bibliothèque, et témoigne, en remerciant

l'auteur, l'estime qu'elle fait de ses travaux. (Adopté.) — M. *Desfontaines* fait un rapport verbal sur la Notice imprimée de M. JAUME SAINT-HILAIRE, relative à la grosseur des fruits du poirier. — L'Académie va au scrutin pour l'élection à la place vacante dans la section de géographie et de navigation. Sur 55 votans, M. le *contre-amiral* ROUSSIN obtient 49 voix; il est déclaré élu. — M. *Fourier* est élu cinquième commissaire pour le prix de mathématiques. — M. CAUCHY lit un Mémoire sur la détermination des racines primitives dans la théorie des nombres. — M. BECQUEREL lit un nouveau Mémoire sur de nouveaux effets électrométriques, propres à produire des combinaisons, et sur leur application à la cristallisation du soufre et d'autres substances.

— L'Académie nomme la commission chargée de décerner le grand prix des sciences naturelles sur la névrologie des poissons. Elle est composée de MM. *Cuvier*, *de Blainville*, *Geoffroy Saint-Hilaire*, *Duméril* et *Flourens*.

A. MICHELOT.

Société française de statistique universelle, fondée à Paris le 21 novembre 1829. — L'esprit d'association, dont un de nos collaborateurs les plus distingués (M. *Alex.* DELABORDE) a si bien exposé et développé les immenses avantages, et un désir vivement senti de contribuer à l'avancement des sciences et à la prospérité générale, ont multiplié en France, depuis la révolution, et surtout depuis le retour de la paix, un grand nombre de réunions libres, dont plusieurs ont déjà rendu des services importans à la chose publique. Il suffit de nommer ici la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, la *Société royale et centrale d'agriculture*, la *Société des antiquaires de France*, la *Société pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire*, la *Société des méthodes*, la *Société de la morale chrétienne*, la *Société pour l'amélioration des prisons*, les *Sociétés philotechnique*, *philomatique*, *philantropique*, *asiatique*, *de géographie*, *des sciences naturelles*, *de médecine*, *d'horticulture*, l'*Athénée des arts*, etc. Chacune de ces Sociétés, dans la sphère de ses attributions, donne une impulsion salutaire et une direction mieux entendue aux travaux de ses membres, et entretient, dans nos départemens et dans les pays étrangers, des relations avec des hommes instruits et zélés, que leur isolement laisserait dans l'impuissance de faire le bien, et qui, par la combinaison de leurs efforts individuels dirigés vers un but commun, contribuent à produire de bons résultats. Mais une lacune se faisait

remarquer au milieu de tant de créations utiles; on pouvait regretter de n'y point trouver une *Société de statistique*. Il appartenait à un écrivain économiste, très-avantageusement connu par de savantes investigations et par de nombreux ouvrages sur diverses branches de la puissance commerciale et industrielle de la Grande-Bretagne et de la France (1), de réparer cette omission; et, depuis plus d'une année, M. *César* Moreau, vice-consul de France en Angleterre, qui est maintenant à Paris, avait conçu et communiqué à quelques-uns de ses amis le projet de fonder une *Société de statistique universelle*. Les statuts de cette Société, qui en déterminent l'objet, la composition et les travaux, ont à peine été publiés, qu'un très-grand nombre d'hommes d'État, de publicistes, de savans, français et étrangers, ont répondu à cet appel qui leur était fait au nom de la science et de l'humanité. S. A. R. Mgr le Duc d'Orléans, déjà président honoraire de la Société asiatique, qui est toujours empressé à seconder les entreprises utiles, a consenti à placer son nom à la tête des illustres protecteurs et présidens d'honneur de cette Société nouvelle. Déjà elle compte dans son sein beaucoup de pairs de France, de députés, de membres de l'Institut et d'étrangers distingués, amis des sciences (2).

Cette Société est instituée pour concourir aux progrès de la statistique générale, et par conséquent de toutes les branches des connaissances humaines. Elle se propose de correspondre avec les corps savans et avec ceux de leurs membres qui seront disposés à la seconder. Elle se compose de soixante membres résidens et d'un nombre illimité de membres non résidens, correspondans et honoraires. — Tous les amis des

---

(1) On peut se procurer, à la librairie de Treuttel et Würtz, à Paris et à Londres, *quinze ouvrages de statistique* de M. *César* Moreau, qui renferment beaucoup de faits, de documens et de rapprochemens curieux et instructifs sur l'état du commerce et de l'industrie, sur les finances, sur la marine, tant en Angleterre qu'en France. On trouve à la même librairie un catalogue détaillé de ces ouvrages, suivi des comptes qui en ont été rendus dans soixante-un articles des principaux journaux et recueils périodiques anglais.

(2) Nous nommerons ici MM. les ducs *Doudeauville*, *de Larochefoucauld*, *de Choiseul*, *de Broglie*, *de Montebello*, *de Reggio*, *de Cadore*, etc.; le maréchal *Jourdan*, les ambassadeurs de *Russie*, de *Suède*, de *Danemark*, de *Saxe*, de *Toscane*, etc.; MM. les comtes *Molé*, *Siméon*, *Bellisard*, *Chabrol*, *Alexandre De Laborde*, *d'Hauterive*, *de Sussy*, *la Roche-Aymon*, *de Neé*; MM. *Lafayette*, *Saint-Aignan*, *Warden*, *Étienne*, *Viennet*, *Villeneuve*, directeur-général des postes; *Bowring*, le chevalier *d'Abrahamson*, aide-de-camp du roi de Danemark; *Jomard*, *Jullien*, de Paris; *Montvéran*, *Vouqueville*; le baron *Portal*, etc.

sciences, étrangers ou regnicoles, quelque éloignés qu'ils soient du siége de la Société, peuvent en devenir membres. Les hommes éclairés de tous les pays peuvent aussi, sans faire partie de la Société, coopérer à ses travaux, qui n'ont pour but que de contribuer au bien-être de l'humanité, en accélérant les progrès généraux des connaissances statistiques. La Société publiera le recueil de ses travaux, les ouvrages qui auront obtenu les prix qu'elle aura proposés, et la collection des documens, imprimés ou manuscrits, soit en langue nationale, soit en langues étrangères, qui lui auront été adressés, ou qu'elle aura recueillis.

Nous croyons inutile de transcrire la partie des statuts qui concerne l'admission des membres et leurs droits, la hiérarchie et les fonctions des officiers, présidens, vice-présidens, secrétaires, archiviste, bibliothécaire, trésorier, scrutateurs, etc., le bureau d'administration, les prix à proposer et à décerner (1).

Nous aurons soin de faire connaître à nos lecteurs les travaux de cette société, et nous aimerons à recevoir quelquefois d'elle des communications appropriées à notre plan, qui comprend aussi une *statistique progressive et comparée* des différentes contrées du globe et des diverses parties des connaissances humaines.

Administration des relations universelles, établie à Paris, rue de la Michodière, n° 4. — Cette administration a pour objet de rendre plus faciles les transactions commerciales et judiciaires entre la France et les pays étrangers. M. Fournier, jurisconsulte instruit, qui la dirige, entretient des correspondances avec la plupart des contrées civilisées du globe. Ces correspondans, presque tous docteurs en droit, sont capables d'apprécier le mérite de toutes les demandes et la validité des pièces qui leur seront soumises, et de poursuivre les affaires, suivant les lois du pays qu'ils habitent.

Chronique des théâtres, pendant le mois de janvier 1830 (2).

---

(1) On peut se procurer le *Programme* et les *Statuts* de la *Société française de statistique universelle,* au bureau central où elle tient ses séances, PLACE VENDÔME, n° 24, où doivent être adressés, francs de port, les lettres, ouvrages, documens, etc., qui seront destinés à la Société.

(2) Sur les observations que nous ont communiquées, à différentes reprises, plusieurs de nos abonnés, nous avons pris la résolution, non pas de supprimer l'examen des œuvres littéraires représentées sur les théâtres de Paris, mais de modifier le compte rendu que nous continuerons à en donner, de manière à mieux l'approprier à l'esprit de ce recueil et à l'étendue de son cadre. Ainsi, au lieu de reproduire, dans chaque cahier,

— On pourra apprécier toute l'importance littéraire et industrielle des théâtres, en consultant le tableau suivant, ou sont évalués, en chiffres, les travaux et les succès des différentes entreprises théâtrales qui existent à Paris, pendant l'année 1829 :

	Recettes.
1°. *Académie royale de Musique*, qui a donné un opéra et un ballet nouveaux	585,933 fr.
2°. *Théâtre Français* : 6 tragédies, et 7 drames ou comédies.	506,695
3°. *Odéon* (fermé d'avril à septembre) : 4 tragédies, 6 comédies ou vaudevilles	164,207
4°. *Opéra-Comique* : 4 opéras en 3 actes et 4 en un acte	810,190
5°. *Théâtre italien, allemand et anglais* : 14 pièces	315,567
6°. *Théâtre de Madame* : 14 pièces	582,490
7°. *Vaudeville* : 26 pièces	466,294
8°. *Variétés* : 24 pièces	536,900
9°. *Nouveautés* : 22 pièces	394,357
10°. *Porte-Saint-Martin* : une tragédie, 4 mélodrames ou ballets, 6 petites pièces	519,482
11°. *Ambigu-Comique* : 8 mélodrames, 10 petites pièces	318,142
12°. *Gaîté* : 7 mélodrames, 6 petites pièces	306,138
13°. *Cirque Olympique* : 12 mimodrames	607,308
TOTAL, 187 ouvrages nouveaux	6,159,703 fr.

Cela donnerait à peu près 15 ou 16 pièces par mois; à ce

après tous les journaux quotidiens et hebdomadaires, l'analyse des pièces nouvelles des grands théâtres, nous aurons soin de consacrer, tous les deux ou tous les trois mois, aux différens théâtres de la capitale, une revue rapide et générale, où nous tâcherons de faire apprécier les causes des progrès et de la décadence de l'art dramatique, dont l'importance, dans ses rapports avec notre littérature et nos mœurs, ne saurait être contestée; nous signalerons le mérite et l'opportunité des innovations que hazarderont les jeunes poètes; enfin, nous examinerons toutes les questions relatives à l'art, dont les circonstances pourront amener la discussion. Quelquefois aussi, la critique et l'appréciation d'une œuvre qui s'élèvera au-dessus du médiocre ou du commun, trouveront leur place dans notre section des *Analyses*. Il est inutile d'ajouter que ces revues dramatiques s'étendront au-delà des grands théâtres, et comprendront l'examen de ces scènes secondaires, qui s'améliorent peu à peu, et dont les succès ne sont certainement pas indifférens pour les intérêts de la gloire et de la littérature nationales. Celui de nos collaborateurs qui était chargé, depuis plusieurs années, de suivre les premières représentations données par les deux théâtres français, et dont nos lecteurs ont pu apprécier le talent et les doctrines littéraires, veut bien nous continuer sa coopération pour l'exécution du plan plus étendu que nous devons suivre. — Nous donnerons, chaque mois, comme nous le faisons pour le cahier actuel, une chronique des théâtres, où seront mentionnés les titres des pièces nouvelles, avec le nom des auteurs et la date des représentations; quelques mots sur le mérite ou le succès des ouvrages compléteront cette liste, que nous aurons soin de continuer avec exactitude; car elle nous paraît devoir conserver des matériaux utiles pour l'histoire littéraire.

compte, le mois de janvier 1830, qui ne comprend que 9 premières représentations, offrirait une infériorité notable, qu'on peut attribuer à diverses causes accidentelles; il est inutile de les relater ici. Sur ces 9 pièces, le *Théâtre-Français* en a donné 2: le 7 janvier, *Clovis*, tragédie en 5 actes, de M. *Népomucène* Lemercier, déjà connue par l'impression, mais qui n'a obtenu qu'un accueil peu favorable au théâtre, malgré le mérite de plusieurs scènes, où l'on a reconnu la manière énergique et vigoureuse du célèbre académicien; le 25 janvier, *Gustave-Adolphe*, tragédie en 5 actes, de M. *Lucien* Arnault. Cette dernière pièce offre quelques conceptions neuves et dramatiques; toutefois, l'ensemble en a paru froid et peu original; et l'auteur n'a point obtenu ce succès d'enthousiasme qui accueillit, il y a quelques années, la tragédie de *Régulus*, à laquelle Talma prêtait l'appui de son admirable talent. — L'*Odéon* a donné, le 19 janvier, la reprise, sous un nouveau titre, d'une comédie en un acte et en vers, l'*Auteur et le Critique*, qui est maintenant intitulée : l'*Article de journal*, et qui est due à la plume de Chéron, long-tems censeur dramatique, et frère de l'auteur du *Tartufe de mœurs*. L'auteur est mort, peu de jours avant la représentation de son ouvrage. — A l'*Opéra-Comique* a paru, le 28, l'*Hôtellerie de Terracine*, opéra en 3 actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber, mélodrame, auquel deux ou trois scènes conduites avec un art habile et délicat, et la musique gracieuse de l'auteur d'*Emma* promettent une vogue de quelques mois. — Le *Gymnase* a donné, le 12 janvier, *la Seconde année, ou à qui la faute*, comédie-vaudeville, en un acte, par MM. Scribe et Mélesville. Cet ouvrage n'offre pas une grande nouveauté, quant aux situations et aux caractères; mais ce n'est pas la première fois que M. Scribe a su s'approprier, par l'originalité et le fini des détails, les conceptions d'autrui. Au résumé, le répertoire de ce théâtre, déjà si riche et si varié, s'est enrichi d'une pièce charmante, pleine de ces traits fins et spirituels qui abondent sous la plume des auteurs, et que les comédiens, chargés d'être leurs interprètes, excellent à rendre avec tant de tact et de goût. — Nous citerons pour mémoire, aux *Variétés*, *Yo-Yon*, ou *les deux Siamois*, folie en un acte, dont les auteurs ont gardé l'anonyme; aux *Nouveautés*, *Rigolard chez lui*, ou *le Bal champêtre au 5e étage*, vaudeville en un acte, par M. *Achille* Grégoire (23 janvier); — à l'*Ambigu-Comique*, *les Comédiens et les Voleurs*, vaudeville en deux actes, par MM. Dupeuty et Benjamin (5 janvier); — au *Cirque Olympique*, *Pungo*, ou *la Foire de Guibray*, mimodrame en un acte,

où l'on expose à la curiosité du public, un nain anglais, privé de jambes, mais doué d'une force extraordinaire dans les bras, avec lesquels il exécute des prodiges d'adresse. (1er janvier.)

Beaux-arts. — *Vente des tableaux et dessins de M.* Regnault, peintre d'histoire. — Il semble que le peintre célèbre, que je viens de nommer, ait craint de compromettre la part de gloire que les travaux de sa jeunesse et de son âge mûr lui avaient justement acquise; depuis long-tems il s'était retiré de la lice; mais la culture des arts a tant de charmes, qu'on ne l'abandonne jamais volontairement, et M. Regnault n'a quitté ses pinceaux qu'avec la vie. On ne sera donc pas étonné d'apprendre que, pendant le cours d'une vieillesse vigoureuse, il ait exécuté un grand nombre d'ouvrages inconnus au public; puis, on y joindra ces sortes de richesses d'atelier auxquelles les amateurs attachent tant de prix : des compositions commencées et non terminées; des dessins qui offrent la première pensée d'un ouvrage connu, mais où la main et l'imagination de l'artiste se sont laissé aller avec plus de liberté; des copies de maîtres faites avec la verve chaleureuse du premier âge; des suites de dessins dont les sujets sont puisés dans l'auteur favori du peintre, celui auquel il consacrait ses veilles.

Un catalogue, qui vient d'être distribué, annonce que l'on trouvera tout cela à une exposition qui commencera le 26 février, dans l'ancien atelier de M. Regnault, rue de l'École-de-Médecine, vis-à-vis la rue Hautefeuille; la vente aura lieu le 1er mars; c'est un appel à tous les amateurs, je ne doute pas qu'ils ne s'y rendent avec empressement. P. A.

NÉCROLOGIE.

Angleterre. — Le Dr *Thomas* Young, que son pays considérait avec raison comme l'un des hommes les plus savans de l'époque, a été enlevé aux sciences à un âge qui permettait encore d'espérer la continuation de ses importans travaux. Young s'était rendu célèbre en plus d'un genre. Il avait cultivé, avec une profonde sagacité, les sciences physiques et mathématiques, et s'était acquis parmi leurs sectateurs un rang tellement distingué qu'il était peu d'applications de ces branches de connaissances aux arts ou à l'économie domestique pour lesquelles on n'en référât à ses lumières, et que le gouvernement sollicitait ses conseils, toutes les fois qu'il était

nécessaire d'obtenir des renseignemens exacts et de prendre des déterminations pour les créations ou l'entretien de quelque établissement, ou pour la promulgation de quelque loi qui devait être basée sur des principes scientifiques.

Outre un grand nombre de Mémoires insérés dans les *Transactions de la Société royale*, dont il fut long-tems secrétaire, il publia plusieurs ouvrages fort estimés, parmi lesquels on distingue son *Traité d'optique*, ses *Leçons de philosophie naturelle* (physique), sa *Mécanique*, défigurée naguère en français, etc.

Mais le domaine des sciences naturelles et mathématiques ne semblait pas assez vaste pour le génie actif et l'inquiète imagination de Young, il devint encore l'un des hellénistes et des orientalistes les plus célèbres, et son article *Égypte*, du supplément à la 2e édition de l'*Encyclopédie Britannique*, lui assigne l'une des premières places parmi les savans et laborieux explorateurs des monumens de la littérature des anciens. C'est à ses infatigables recherches qu'est due la découverte importante de l'emploi que faisaient les Égyptiens des hiéroglyphes comme signes des sons, découverte au moyen de laquelle il parvint à lire l'*inscription de Rosette*, dont il publia la traduction dans le *Museum criticum* de Cambridge, en 1814, et les années suivantes, et qui fut plus tard la base de l'alphabet phonétique de M. Champollion. Toutes les conclusions qu'il tira de ses découvertes et de la lecture qu'il fit ensuite de plusieurs autres inscriptions sont rassemblées dans l'article *Égypte* déjà cité.

Le Dr Young avait une mémoire prodigieuse; ce qu'il avait appris une fois, il ne l'oubliait plus, et l'avait toujours présent lorsqu'il s'agissait de l'appliquer. Il passait pour être fort attaché à ses amis, fort sensible à la louange, et supportant impatiemment la censure. Accoutumé à la solitude, il passait difficilement de l'étude aux bruyans plaisirs du monde, au milieu duquel il portait les habitudes du savant; peu semblable en ce point au célèbre Davy, qu'on voyait toute une nuit faire les délices des bals de la haute société de Londres, et qui, le lendemain matin, annonçait à son nombreux auditoire de l'institution royale quelqu'une de ces grandes découvertes qui ont immortalisé son nom. H. D.

Allemagne. — Thaer (*Albert*). — Cet agronome célèbre est mort, le 26 octobre 1828, dans sa terre de Mœgelin, où se trouve l'école d'économie rurale dont il est le fondateur. Né, en 1752, à Celle, dans le pays de Hanovre, fils d'un médecin,

il se destina lui-même à cet état. Sa dissertation : *De actione systematis nervosi in febribus intermittentibus*, qu'il écrivit pour obtenir le grade de docteur, appela d'abord l'attention du public sur lui. Après avoir pratiqué pendant plusieurs années dans sa ville natale, après avoir refusé au dehors les places les plus brillantes, que sa haute réputation comme médecin philosophe lui avait fait offrir, peu satisfait de la médecine, il se tourna vers l'agronomie, qu'il cultiva désormais sans relâche. Dès 1794, il publia ses *Leçons sur l'économie rurale britannique* (*Anleitung zur Kentniss der englischen Landwirthschaft*), ouvrage qui eut un grand succès. En 1799, il commença la publication de ses *Annales d'agronomie*. Après l'invasion de son pays par les Français, en 1803, il entra au service du gouvernement prussien, qui lui donna en propriété un terrain de quatre cents arpens, qu'il échangea contre la terre de Moegelin, où il joignit à ses expériences agronomiques une école d'économie rurale; et, au milieu de la guerre de 1807, il trouva le loisir et la force d'écrire son grand ouvrage : *Principes d'agronomie rationnelle*, qui a été traduit dans presque toutes les langues européennes. A la réorganisation du gouvernement prussien, après la paix de Tilsitt, il fut nommé conseiller d'État, et en 1810, professeur d'agronomie à Berlin. En 1811, il fonda sa bergerie, et mérita d'être nommé, en 1815, intendant-général des bergeries royales. Sa vieillesse fut comblée d'honneurs; il fut décoré des ordres de Prusse, de Bavière, de Wurtemberg et de Saxe. Une maladie longue et douloureuse termina son active carrière. Tous ceux qui l'ont connu estimaient en lui autant l'homme et le citoyen que l'écrivain et le savant.

— Grolman (*Charles de*) est mort, le 14 février 1829, à Darmstadt, où il remplissait, près du grand-duc, les fonctions de ministre de l'intérieur et de la justice. Grolman était né à Giessen, et ce fut à l'Université de cette ville qu'il entra dans la carrière de l'instruction publique. Il avait un débit vif et spirituel; la tendance de son enseignement et de ses écrits était constamment philosophique et critique. Il publia, en 1797, des *Principes de droit criminel*, et, en 1800, une *Théorie de la procédure civile*. Ces ouvrages ont été plusieurs fois réimprimés, et se trouvent, en Allemagne, dans toutes les mains. Grolman est aussi l'auteur d'un excellent *Manuel pour l'étude du Code Napoléon*, que malheureusement il n'a pas achevé. Il entreprit avec un professeur de théologie, *Schmidt*, un journal destiné à éclairer les citoyens sur leurs droits et leurs devoirs,

et, avec un jurisconsulte connu, *Loehr*, un autre recueil, intitulé : *Magasin de Législation et de Jurisprudence*. Grolman était chancelier de l'Université de Giessen quand il fut appelé à diriger les travaux relatifs à la rédaction d'un nouveau Code pour le grand-duché de Hesse-Darmstadt. En 1819, le grand-duc le nomma premier président de la Cour de cassation pour la Hesse rhénane, puis successivement ministre d'État et président des ministères réunis et du conseil d'État. Ce fut sous l'administration de Grolman, et grâces à son habileté et à sa persévérance, qu'en 1820 la Constitution représentative, que le grand-duc avait accordée à ses sujets, fut enfin mise en vigueur, malgré les obstacles de plus d'un genre qui s'y étaient jusqu'alors opposés. N.

Italie. — *Giuseppe Salvagnoli* Marchetti, né à Corniola, près d'Empoli, le 8 septembre 1799, mort au même lieu, le 16 décembre 1829. Nous avons rendu compte, il y a peu de tems, d'un ouvrage de ce jeune écrivain (voy. *Rev. Enc.*, t. xliv, p. 154). Nous l'avons fait avec un peu d'amertume peut-être, car il s'agissait de défendre la gloire d'un de ces hommes clair-semés sur la route des siècles, et qui, s'ils doivent être soumis à la critique, ont du moins, plus encore que les autres, le droit de l'attendre impartiale et mesurée. Il nous avait semblé que M. Marchetti s'était éloigné de ces formes que son âge et le nom de M. Manzoni lui imposaient : notre devoir était de l'en avertir en l'invitant à faire un plus digne emploi des talens que nous lui reconnaissions. Mais nous aurions sans doute mis plus de ménagement dans nos observations, si nous avions pu savoir que nous risquions d'attrister les derniers jours d'un jeune homme auquel l'avenir paraissait réserver une longue et brillante carrière. Nous éprouvons aujourd'hui une sorte de remords d'avoir peut-être aggravé les regrets de cette âme de poète obligée de se détacher brusquement de ses songes de gloire, de ses projets d'études, de ses travaux déjà tout préparés pour un grand et solide ouvrage. M. Marchetti avait publié plusieurs opuscules en vers fort remarquables, entre autres, une traduction des Psaumes, et une des Églogues de Virgile; il avait inséré dans quelques ouvrages périodiques, et notamment dans le *Giornale arcadico* et l'*Antologia*, de bons articles de critique et de polémique littéraire. Nourri de la lecture des auteurs de l'antiquité, et des classiques de sa patrie, il les aimait avec passion et voyait avec chagrin tous ceux qui s'écartaient de leurs traces. C'est ce sentiment d'admiration exclusive qui lui dicta la brochure

dont nous avons parlé et qui renferme une critique amère des hymnes sacrées de Manzoni. Il méditait depuis long-tems un grand ouvrage historique qui devait fonder sa réputation. Pour se livrer uniquement aux recherches que cet ouvrage exigeait, il avait refusé les offres des magistrats de la république de San-Marino, qui l'invitaient à diriger les études du séminaire de cette ville. La mort est venue arrêter l'exécution de tous ses plans; elle l'a surpris dans la maison paternelle où il était venu passer quelques jours et prendre, au sein des affections de famille, de nouvelles forces pour continuer sa laborieuse carrière. L'Italie a perdu en lui un homme qu'elle doit regretter, non pas tant pour ce qu'il était que pour ce qu'il serait devenu. A. P.

France. — Rossel (*Élisabeth-Paul-Édouard, de*) naquit à Sens, le 11 septembre 1765. Élève du roi au collége de La Flèche, il en sortit, âgé à peine de quinze ans, pour entrer dans les gardes-marines. Après avoir fait les campagnes de 1780, 81 et 82 dans les Antilles, où la flotte, commandée par le comte de Grasse, soutint glorieusement plusieurs combats contre les Anglais, il fut employé, en 1793, sur une frégate détachée de cette escadre; et, revenu en France à la paix de 1784, il fut nommé élève. Quatre années passées dans l'Inde, sous les ordres de d'Entrecasteaux, dont la mission périlleuse à la recherche de La Pérouse fut si féconde en résultats pour la science de la navigation et pour la géographie, perfectionnèrent les études du jeune marin; et ses services lui valurent le grade de lieutenant de vaisseau. A la fin de 1794, M. de Rossel se trouva appelé, par la mort des deux chefs, au commandement de la *Recherche* et de l'*Espérance*, alors que ces frégates mouillées dans le port de Sourabaya (île de Java) y furent saisies par l'autorité hollandaise. Dispersés, prisonniers, dépouillés, les deux équipages, dont la mort avait déjà frappé la moitié, eurent à subir toutes les vexations: leur commandant, ayant obtenu de revenir sur un vaisseau de la compagnie, fut pris avec les plans et les journaux de l'expédition par les Anglais, qui ont exploité ces documens au profit de leur marine. Le père de M. de Rossel, maréchal-de-camp, fut une des victimes sacrifiées à Quiberon; et ce navigateur, qui revenait d'explorer des terres désertes ou inhospitalières, fut condamné à sept années de captivité et de détresse. Rentré en France, à la paix de 1802, il s'occupa de préparer la publication du *Voyage de d'Entrecasteaux envoyé à la recherche de La Pérouse*, qui parut en 1808 (2 vol. in-fol. et atlas). Si M. de

Rossel ne fut qu'éditeur pour le premier volume, il avait composé la partie la plus importante du deuxième, qui contient les observations astronomiqes faites pendant l'expédition, les procédés employés à déterminer la position des lieux indiqués sur les cartes, et les méthodes simplifiées pour procurer une exactitude précise aux latitudes et aux longitudes : « ouvrage immense qui ne peut, dans toutes ses parties, que faire honneur à la marine française. » (Rapport de MM. *Fleurieu*, *Méchain*, etc.)

A la mort de Bougainville, en 1812, les intrigues d'un géographe de l'expédition, à laquelle M. de Rossel avait si honorablement concouru, ne purent pas, cette fois, tromper l'Académie des Sciences, qui le nomma à la section de géographie et navigation. Un meilleur avenir s'offrit dès lors à M. de Rossel, qui travailla de plus en plus aux progrès de ces deux sciences : il rédigea les instructions qui ont dirigé les voyages de découvertes, entrepris depuis 1817. A peine l'Académie avait-t-elle recueilli et classé les résultats des expéditions de l'*Uranie* et de la *Coquille*, que le navigateur qui avait déjà contribué puissamment au succès de la deuxième, M. le commandant d'*Urville*, rentra dans la Méditerranée. Dans une navigation de trente-cinq mois, l'*Astrolabe* a parcouru, exploré des archipels inconnus ou mal décrits. Les 67 cartes que les officiers ont dressées contiennent le relèvement de plus de mille lieues de côtes, les moins connues du globe dans les parages les plus semés d'écueils : et les sciences naturelles s'enrichissent de toute une cargaison d'objets divers et curieux (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIII, p. 765; t. XLIV, p. 527 et 793). Le dernier ouvrage de M. de Rossel est le Rapport qu'il lut à l'Académie, 17 août 1829, après avoir vérifié scrupuleusement les plans, cartes, dessins et observations de cette expédition qu'il déclare *être au-dessus de tout éloge et immense par ses résultats*. On a de M. de Rossel, outre le Voyage d'Entrecasteaux, 1° *Mémoire sur l'état et les progrès de la navigation*, 1817 (Mémoires de l'Institut); 2° *Livre des signaux de jour à l'usage des vaisseaux de guerre français* (avec M. DE ROSILY), in-4°, 1822; 3° *Traité des calculs de l'astronomie nautique* (à la suite de *l'Astronomie physique* de M. BIOT); 4° Rapport contenant *l'exposition du système adopté par la commission des phares pour éclairer les côtes de France*, in-8°, 1825; 5° Divers Mémoires et rapports concernant l'hydrographie, la navigation en général. Il a donné l'article *Courant* au *Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle*; à la *Biographie universelle*, des noti-

ces sur *Christophe Colomb*, *Cook*, *d'Entrecasteaux*, *La Pérouse*, etc.; des notes pour les trois premiers volumes de la collection des *Voyages et Découvertes*, publiée par M. *de la Roquette*.

Le 19 novembre dernier les sciences et la société ont perdu ce savant distingué. M. d'*Urville*, au moment des funérailles, MM. *Hyde de Neuville* et *de la Roquette*, à la séance générale de la *Société de géographie*, ont rendu un tribut d'hommages à ce savant profond, qui fut aussi un excellent homme.

Isidore LEBRUN.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS

DANS LE CAHIER DE JANVIER 1830.

I. MÉMOIRES, NOTICES ET MÉLANGES.

Pages.

1. Considérations philosophiques sur la Révolution française; (premier article) . . . . . *P. M. Laurent.* 5
2. Des causes du romantisme. . . . . Θ. 22

II. ANALYSES D'OUVRAGES.

3. Recherches statistiques sur la ville de Paris, publiées d'après les ordres de M. le Comte de Chabrol. . . . . *Ferry.* 34
4. Annales agricoles de Roville, par M. Mathieu de Dombasle. . . . . *J.-B. S.* 49
5. Œuvres de M. Auguste de Staël . . . . *Charles Renouard.* 56
6. 1°. Histoire de Russie et de Pierre-le-Grand, par M. de Ségur; — 2°. Essai d'une statistique générale de l'empire de Russie, par J.-H. Schnitzler . . . . . *Alph. d'Herbelot.* 72
7. Théâtre d'Eugène Scribe.. . . . . *M. Avenel.* 88

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Annonces de 76 ouvrages français et étrangers.

Amérique septentrionale. — *États-Unis*, 3. 99
Europe. — *Grande-Bretagne*, 8, dont 1 ouvr. périod. 105
— *Russie*, 2. 110
— *Danemark*, 1 113
— *Allemagne*, 8, dont 1 ouvrage périodique. 115
— *Suisse*, 1 125
— *Italie*, 4, dont 1 ouvrage périodique.. 126
— *Pays-Bas*, 5. 129
France, 44, savoir : *Sciences physiques et naturelles*, 10.. . . . 136
— *Sciences religieuses, morales, politiques et historiques*, 12. . . 153
— *Littérature*, 13. 174

— *Beaux-arts*, 2 188
— *Mémoires et rapports de sociétés savantes*, 3. 191
— *Ouvrages périodiques*, 3. 194
— *Livres en langues étrangères, imprimés en France*, 1 199

IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

Amérique septentrionale. — *États-Unis :* Statistique des journaux. — *New-York :* Fabrication du chlorure de chaux. . 201
Afrique. — *Égypte :* Publication d'un journal au Caire ; Réformes administratives ; Abolition de la peine de mort ; Création d'une assemblée de notables 202

EUROPE.

Grande-Bretagne. — Nouvel animal fossile ; Chemin de fer entre Manchester et Liverpool. 207
Russie. — *Goriatchévodsk :* Expédition scientifique au Caucase. 209
Suisse. — Nouvelle route du Saint-Gothard. 211
Grèce. — Organisation du nouveau gouvernement ; Choix d'un prince souverain établi par les grandes puissances ; Nouveaux secours envoyés en Grèce. 214
Pays-Bas. — Monumens gothiques du royaume des Pays-Bas. — *Réclamation :* Manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne.. 221
France. — *Départemens : Fromont*, près *Ris* (Seine-et-Oise) : Institut horticole, fondé et dirigé par M. Soulange Bodin. — *Abbeville* (Somme) : Archéologie : Position de *Quentovic*, ancien établissement maritime 223
Paris. — *Institut :* Académie des sciences : Séances du 4 janvier au 25 janvier 1830. — Société française de statistique universelle. — Administration des relations universelles. — Chronique des théâtres pendant le mois de janvier 1830. — Beaux-arts ; Vente des tableaux et dessins de M. Regnault. 228

Nécrologie.

Angleterre : Le Dr Thomas Young. — *Allemagne :* Albert Thaer ; Charles de Grolman. — *Italie :* Giuseppe Salvagnoli Marchetti. — *France :* Élisabeth-Paul-Édouard de Rossel . . . 240

REVUE
ENCYCLOPÉDIQUE,

OU

ANALYSES ET ANNONCES RAISONNÉES

DES PRODUCTIONS LES PLUS REMARQUABLES

DANS LA LITTÉRATURE, LES SCIENCES ET LES ARTS.

I. MÉMOIRES, NOTICES,
LETTRES ET MÉLANGES.

SUR LES CANAUX ET LES CHEMINS DE FER.

Les hommes éclairés de tous les tems ont reconnu les avantages immenses que procurent à un pays des communications rapides, économiques et régulières.

La facilité d'obtenir les produits manufacturés et ceux de l'agriculture à un prix presque égal à celui des lieux d'où ils proviennent ne peut manquer d'accroître beaucoup la prospérité d'un pays, d'y répandre partout l'abondance, et d'y multiplier ainsi les jouissances de la vie.

Les Romains attachaient un tel prix à la facilité des communications, que toutes les villes de leur vaste empire étaient réunies par des routes construites avec une solidité et une dépense bien supérieures à celles de nos routes actuelles.

Depuis la chute de l'empire romain, la construction des routes a été généralement négligée; et, dans ces derniers tems, on a considéré les canaux comme le moyen de communication le plus commode et le plus favorable pour le transport des objets pesans ou volumineux, surtout lorsqu'il n'exige pas une grande célérité.

Les canaux ont cependant un grand nombre de désavantages et d'inconvéniens, que nous allons rappeler en peu de mots:

1°. Les canaux exigent constamment une quantité considérable d'eau que l'on ne peut guère se procurer sans faire beaucoup de dépense. Dans le canal du Languedoc, on a été obligé d'établir deux grands réservoirs pour alimenter ce canal. Un seul de ces réservoirs, celui de Saint-Ferréol, contient 27 millions de mètres cubes d'eau; la muraille qui retient les eaux a 840 mètres de largeur et 50 mètres de hauteur.

2°. Les canaux ne peuvent guère être établis avec avantage que dans les localités où le terrain est à peu près de niveau; sans quoi les détours que l'on est obligé de suivre entre les montagnes, les retards, les dépenses et les péages occasionés par les écluses deviennent trop considérables.

3°. Ils rencontrent souvent, dans la direction qu'ils doivent suivre, des fleuves, des rivières, des ravins, des fossés qu'ils ne peuvent traverser qu'au moyen de ponts aquéducs très-dispendieux.

4°. Lorsque les canaux sont élevés au-dessus du sol des campagnes environnantes, ils laissent souvent filtrer ou échapper les eaux; ces fuites forment à la longue des marécages dont les émanations insalubres déterminent fréquemment des maladies épidémiques très-graves. On est alors obligé de faire des travaux considérables pour dessécher et assainir le terrain.

Depuis l'an 1806 jusqu'en 1813, les communes voisines du canal de l'Ourcq éprouvèrent une épidémie très-meurtrière de fièvres intermittentes adynamiques, produites par

les marécages et par les fuites du canal. En 1811, les neuf dixièmes de la population des communes de Pantin et de la Villette furent atteints par cette funeste épidémie, dont les ravages ne cessèrent qu'après que le préfet du département, M. de Chabrol, eût fait dessécher et assainir ce terrain, au moyen de rigoles d'écoulement qui s'étendent jusqu'à la Seine.

5°. Les canaux sont encore exposés à diverses avaries produites par les inondations et par les gelées. En outre, le curage et les réparations interrompent la navigation, durant un tems plus ou moins long. Tous les ans, la navigation est suspendue, pendant trois mois, dans une partie du canal du Languedoc, à cause des réparations qu'il exige.

6°. Les canaux portent toujours un grand préjudice aux propriétés qu'ils traversent, tant à cause des fuites d'eau qui les inondent, que par les dégâts qu'occasionent les bestiaux qui cheminent le long du canal, ainsi que par les décombres et les embarras causés par les travaux de construction, par le curage et les réparations.

7°. Les canaux, tels qu'on les construit aujourd'hui, ne sont pas susceptibles de recevoir avec avantage les moteurs à vapeur qui deviennent de jour en jour plus importans et plus répandus.

8°. Enfin, les frais d'établissement et d'entretien des canaux s'élèvent beaucoup plus haut que ceux des routes à ornières en fer, qui, dans un grand nombre de circonstances, présentent des avantages bien supérieurs à ceux des canaux. On évalue la dépense première d'un canal ordinaire, même dans des circonstances favorables, à la somme de 300 à 400 mille francs par lieue de poste, somme qui est le double et quelquefois le triple de la dépense d'un chemin de fer.

Les deux dernières propositions que nous venons d'avancer sont d'une haute importance, et méritent d'être examinées avec attention. Quelques développemens à ce sujet nous paraissent donc nécessaires.

L'idée d'employer la vapeur pour la navigation sur les

canaux a été accueillie par un grand nombre de personnes. Cette opinion paraît bien naturelle, si l'on considère la célérité et la facilité avec lesquelles les communications et les transports par eau s'exécutent au moyen des machines à vapeur, et si, en outre, l'on remarque que cet agent est adopté généralement dans les manufactures comme le moteur le plus puissant et le plus avantageux connu jusqu'ici. Mais, bien que l'analogie puisse porter à croire que l'emploi des machines à vapeur sur les canaux doit présenter de grands avantages, si l'on examine attentivement cette question, on finira peut-être par mettre en doute la possibilité d'employer avec succès les bateaux à vapeur pour la navigation sur les canaux dans l'intérieur du pays.

1°. La navigation à vapeur est, en général, destinée au transport des passagers, plutôt qu'à celui des marchandises.

Avant l'établissement des bâtimens à vapeur, les communications par eau entre des places éloignées se faisaient uniquement par les vaisseaux à voiles; leur départ et leur arrivée étaient subordonnés à l'état des vents et des marées; de là beaucoup de retards et d'incertitude. Les bâtimens à vapeur ont surmonté toutes ces difficultés; et aujourd'hui les voyages par eau sont aussi réguliers, aussi sûrs, plus économiques, et souvent même plus expéditifs que les voyages par terre.

Les bâtimens qui naviguent sur les canaux ne sont point exposés aux mêmes causes de retard, ni aux mêmes chances que ceux qui naviguent sur mer; on peut fixer l'heure de leur départ, et celle de leur arrivée. On n'a donc pas des motifs aussi puissans pour faire usage de la vapeur sur les canaux qu'on en avait de l'adopter pour les paquebots.

2°. Il est reconnu, par expérience, que la dépense nécessaire pour faire marcher de grands bâtimens à vapeur est moins grande à proportion qu'elle ne l'est pour de petits. On emploie donc aujourd'hui, pour le transport des passagers, des paquebots d'une grande dimension, qui sont beaucoup plus commodes que les petits bâtimens, mais qui sont beaucoup trop larges pour naviguer sur les canaux actuels, et pour passer par les écluses.

3°. Une machine à vapeur ne peut guère occuper moins d'espace que le tiers du bâtiment : celui-ci ne peut alors prendre que deux tiers de son chargement ordinaire. Cette circonstance doit augmenter de moitié les frais de transport; et, comme il faut employer au moins le même nombre d'hommes pour le service du bâtiment que dans l'état actuel, il n'y a point d'économie à faire sur cette partie de la dépense.

4°. Relativement à la vitesse, on sait que la célérité du transport des marchandises est une chose bien moins importante que le bas prix du transport lui-même, à moins qu'il ne s'agisse d'objets susceptibles de s'altérer, ou destinés à des foires où ces marchandises peuvent éprouver des variations considérables de prix. Mais pour les objets bruts ou pesans, comme les pierres, les métaux, le charbon de terre, les poteries, la verrerie commune, etc., il n'est aucun cas où la célérité dans le transport puisse compenser une augmentation dans les frais; car il est évident que, pour obtenir un accroissement de vitesse, il faut, ou employer un plus grand nombre de chevaux, ou diminuer la charge; nous allons, dans cette double hypothèse, faire voir que l'emploi de la force des chevaux sur un canal ordinaire est plus économique que celle de la vapeur.

5°. La dépense d'un cheval et d'une force égale de vapeur varie beaucoup, selon les lieux et les circonstances où l'on se trouve. Cependant, on estime que la vapeur coûte, terme moyen, un tiers de ce que coûtent les chevaux. Cette évaluation est basée sur la dépense des machines à vapeur établies à terre, où le combustible est consommé avec bien plus de profit et d'avantage que sur les bateaux. Une machine à vapeur, établie à terre, de la force de dix chevaux, consomme environ dix livres de combustible par chaque heure et par chaque cheval; mais M. Tredgold, dans son *Traité sur la machine à vapeur*, dit qu'on ne peut jamais évaluer, pour un bâtiment à vapeur, la dépense du combustible à une quantité moindre de seize livres par chaque heure et par chaque cheval de vapeur; de sorte que l'on doit admettre qu'une machine de la force de

vingt chevaux, établie sur un bateau, consomme autant qu'une machine de trente chevaux établie sur terre : la dépense de cette machine mobile serait donc égale à celle que coûterait l'emploi de dix chevaux.

6°. La résistance qu'oppose l'eau à la marche d'un bâtiment n'est pas uniforme ni la même à toutes les vitesses : au contraire, la résistance de l'eau augmente comme le carré (1) de la vitesse du navire; c'est-à-dire que si une force quelconque est nécessaire pour faire marcher un vaisseau avec la vitesse de *deux* lieues à l'heure, il faudra une force *huit* fois aussi grande pour le faire marcher avec une vitesse de *quatre* lieues à l'heure.

7°. Mais, quand les vaisseaux sont obligés de naviguer dans un espace étroit et resserré, comme l'est ordinairement un canal, cette résistance est considérablement augmentée par l'effet du remous et de l'accumulation des eaux, qui, s'élevant beaucoup plus à l'avant qu'à l'arrière du bâtiment, font un grand obstacle à sa marche.

8°. Enfin, on perd encore une autre partie de la force parce que l'eau cède et fuit sous le choc des rames qui la frappent.

9°. De tout cela il résulte que le même bateau qui peut être traîné par un seul cheval faisant trois quarts de lieue par heure exigerait une machine à vapeur de la force de vingt chevaux au moins, pour marcher avec une vitesse de deux lieues et demie par heure.

10°. Voici une *Table*, publiée par M. Tredgold, *qui fait connaître l'augmentation de force nécessaire pour donner à un bâtiment à vapeur une augmentation de vitesse.*

---

(1) On sait que le *carré* d'un nombre est le produit de ce nombre multiplié par lui-même : le carré de 1 est 1; le carré de 2 est 4; le carré de 3 est 9; le carre de 6 est 36.

Milles par heure (1).	Force de chevaux.
3	$5\frac{1}{7}$
4	13
5	25
6	43
7	69
8	102
9	146
10	200

On voit que l'on espérerait en vain obtenir une grande vitesse sur les canaux, sans être obligé, pour cela, de faire une dépense considérable, et plus qu'équivalente.

11° En supposant même que les calculs que nous venons de présenter soient établis sur des données inexactes, il reste encore à vaincre une autre difficulté très-grave et qui sera toujours un obstacle à ce que les bâtimens puissent naviguer sur les canaux avec une vitesse supérieure à celle qu'ils ont habituellement. Nous voulons parler de la dégradation que le mouvement des eaux produit aux parois d'un canal : en effet, le passage brusque et soudain d'un bâtiment voguant avec rapidité sur un canal étroit, soit qu'on suppose ce bâtiment tiré par des chevaux, soit qu'il soit mu par la force de la vapeur ou par celle du vent, écarte et repousse l'eau avec tant de violence qu'elle vient battre avec force, et se briser en jaillissant contre les parois du canal ; ce qui ne tarde pas à les dégrader, à les détruire, et, en même tems, à obstruer et encombrer le canal lui-même.

La position des roues à rames sur les côtés du bateau augmente encore cet inconvénient, en produisant une vague très-élevée ; elles ont, en outre, celui d'augmenter tellement la largeur du bateau qu'il ne saurait passer par les écluses ordinaires. On peut, sans doute, éviter, en partie, ces deux

(1) Un mille vaut 1609 mètres ou 825 toises ; deux milles et demi valent 2062 toises, ou une lieue de poste.

défauts, en plaçant les rames à l'arrière du bâtiment; mais, dans ce cas, on perd une grande quantité de force.

Toutes ces considérations nous ont amené à douter, comme nous l'avons dit, non-seulement des avantages, mais même de la possibilité d'établir des bateaux à vapeur sur les canaux. Nous pensons que le moyen le plus convenable pour transporter les marchandises avec une grande célérité est l'emploi des machines à vapeur locomotives sur des routes à rainures ou ornières en fer.

L'objet principal que l'on se propose dans l'établissement des routes à ornières en fer est d'éviter le frottement et la résistance considérables qui ont lieu sur les routes ordinaires.

La *Table* suivante, extraite d'un ouvrage anglais, montre *l'effet que peut produire la même force employée à traîner un fardeau, soit sur un canal, soit sur une route ordinaire, soit sur un chemin à ornières en fer.*

Vitesse en milles par heure.	Sur un canal.	Sur un chemin de fer de niveau.	Sur une route ordinaire de niveau.
2 1/4	55,500	14,400	1,800
3	38,541	14,400	1,800
3 1/2	28,316	14,400	1,800
4	21,680	14,400	1,800
5	13,875	14,400	1,800
6	9,635	14,400	1,800
7	7,080	14,400	1,800
8	5,420	14,400	1,800
9	4,282	14,400	1,800
10	3,468	14,400	1,800
13 1/2	1,900	14,400	1,800

On voit, par cette Table, qu'avec une vitesse au-dessous de cinq milles (deux lieues de poste) par heure la même force offre plus d'avantages lorsqu'on l'emploie sur un canal que sur un chemin de fer. Mais, si l'on a besoin d'une vitesse plus grande, alors un chemin de fer devient préférable. Et, si l'on pousse la vitesse jusqu'à treize milles (cinq lieues) par heure, il

faudra employer autant de force pour traîner la même charge, soit sur un canal, soit sur une grande route, parce que la charge présente une résistance à peu près égale dans ces deux cas. Au contraire, avec cette vitesse, la même force est huit fois plus avantageuse sur les chemins de fer que sur les canaux ou sur les routes, parce que, sur les chemins de fer, quelle que soit la rapidité de la course, la résistance demeure toujours à peu près la même, loin d'augmenter comme le carré de la vitesse, ainsi que cela a lieu sur l'eau, et, comme nous l'avons dit précédemment. On aperçoit donc facilement les avantages immenses que présentent les chemins de fer, dans les cas où il est utile de donner de la célérité aux expéditions. Il faut ajouter qu'il suffit de détacher du convoi les voitures chargées pour les conduire à leur destination, et qu'on n'a ni les retards, ni les frais d'un nouveau chargement, ainsi que cela a lieu par la navigation.

L'effet d'une force donnée sur un chemin de fer dans un terrain plan et de niveau étant huit fois aussi puissant que sur une belle route ordinaire, il en résulte *qu'un cheval pourra traîner une charge huit fois plus forte sur un chemin de fer que sur une route.*

On estime, d'après l'expérience, qu'avec des chemins de fer à ornières saillantes établis sur un terrain de niveau, un kilogramme peut traîner 170 kilogr., ou bien un cheval peut traîner 13,000 kilogr., y compris le poids du chariot, avec la vitesse d'une petite lieue à l'heure.

La vitesse de deux milles et demi (une lieue de poste) par heure est celle avec laquelle un cheval peut produire le plus grand effet dont il est capable en traînant un fardeau. Si l'on augmente la vitesse jusqu'à trois milles, on perd rapidement une partie de l'effet utile; c'est-à-dire, en d'autres termes, que, pendant une journée de travail, un cheval traînera à une distance déterminée une charge beaucoup plus pesante s'il va lentement que s'il va plus vite.

Mais, comme le cheval éprouve une perte de force lorsqu'il dépasse la vitesse d'une petite lieue (deux milles et demi) par

heure; comme on ne peut pas, d'ailleurs, accroître indéfiniment sa vitesse, que la nature a limitée; comme, enfin, la résistance qu'oppose un chemin de fer à la charge qui se meut sur ce chemin n'augmente point, quelque rapide que soit la course, il est évident que l'emploi des chevaux est bien moins avantageux que celui des machines à vapeur locomotives, auxquelles on peut donner une vitesse bien supérieure à celle des chevaux, et conserver à la fois une marche uniforme et un mouvement régulier.

Aussi, sur la plupart des chemins de fer a-t-on déjà remplacé les chevaux par des machines locomotives à vapeur.

Des faits de la plus haute importance, qui se sont passés lors d'un concours de voitures à vapeur, qui a eu lieu en Angleterre entre Liverpool et Manchester, dans le mois d'octobre 1829 (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIV, novembre 1829, p. 503), ne permettent plus de douter de la possibilité de transporter de fortes charges avec célérité au moyen des machines locomotives et des chemins de fer. En effet, l'on a vu à ce concours plusieurs sortes de voitures à vapeur, traînant après elles des masses de quinze à trente milliers, marcher ou plutôt courir avec une grande régularité, avec une vitesse de sept, huit et jusqu'à douze lieues à l'heure.

Nous conclurons que l'usage des bateaux à vapeur sur les canaux présentera beaucoup de difficultés et peu d'avantages, et que, dans un grand nombre de cas, les chemins de fer et les machines à vapeur locomotives remplaceront heureusement les canaux actuels.

Il serait difficile de fixer dès à présent le terme où s'arrêtera le génie de l'homme secondé par une puissance qu'il peut multiplier, transporter et modifier à son gré, et de prévoir les applications nombreuses et utiles que l'on fera dans la suite d'un moteur que l'on regarde, avec raison, comme l'une des merveilles du monde.

HERPIN, *de Metz*, D. M.

EXPOSÉ

DES MESURES LÉGISLATIVES

ADOPTÉES DANS LES COLONIES ANGLAISES, *de* 1788 *à* 1826, POUR AMÉLIORER LA CONDITION DES ESCLAVES, *et préparer l'abolition ultérieure de l'esclavage;*

D'APRÈS DES DOCUMENS OFFICIELS.

On est généralement persuadé sur le continent que le zèle manifesté par le gouvernement et la nation britannique en faveur de l'abolition de la traite, et par suite de l'esclavage même, a eu pour mobile une combinaison peu loyale à l'égard des autres nations. On veut qu'il n'y ait, en réalité, dans cette noble pensée qu'un vil calcul d'intérêt mercantile : c'est pour ruiner le commerce et les colonies des peuples de l'Europe que les Anglais poursuivent, dit-on, avec tant d'ardeur, l'extinction du trafic des hommes; tel est leur but unique, et l'amour de l'humanité n'est pour rien dans ces mesures dont on fait honneur au caractère national. De semblables accusations, plusieurs fois démenties, n'en sont pas moins répétées chaque jour avec assurance dans notre pays surtout, où de justes griefs et de vieux souvenirs de haines viennent toujours à l'appui pour triompher du raisonnement et confirmer les préventions, quand il s'agit des Anglais (1).

Mais, pour dissiper tous les doutes à cet égard, ne suffit-il pas de rappeler que la question de la traite fut dans l'origine soulevée par quelques individus bien plus hommes qu'Anglais, et tout-à-fait étrangers au gouvernement; que le sentiment religieux fut le lien primitif de cette généreuse as-

(1) Tout récemment encore, elles ont été reproduites dans une brochure imprimée au Hâvre, et intitulée : *De l'Affranchissement des Noirs dans les contrées intertropicales.*

sociation africaine dont le zèle parvint avec le tems à former en Angleterre, parmi les classes les plus intéressées au maintien de la traite, une opinion jalouse de la détruire; que le gouvernement, loin de suivre d'abord le mouvement qui entraînait les esprits, s'attacha, au contraire, à le réprimer; qu'il fit repousser, au sein du parlement, le bill d'abolition reproduit avec une opiniâtreté qui est un grand exemple, pendant dix-huit années consécutives, par M. Wilberforce; qu'il ne l'adopta enfin, et ne fit de ce point un article fondamental dans ses transactions politiques avec les autres États, que parce que les progrès de la civilisation avaient amené la question à ce degré de maturité qui se manifeste par des signes certains à toute administration prudente, et qu'il faut savoir reconnaître, si l'on veut gouverner sans orages? Cet exposé ne rend-il pas suffisamment raison des actes de ce gouvernement? Et d'ailleurs, si le but de l'abolition de la traite eût été la ruine des colonies en général, on ne voit guère comment les colonies anglaises eussent pu être exceptées de cette ruine nécessaire (1). Le simple bon sens ne prouvait-il pas que, dans ce cas, comme l'a dit un ministre dont les actes ont récemment ouvert une grande révolution commerciale (M. Huskisson), *l'Angleterre à qui cette mesure devait être plus fatale qu'à aucune autre puissance, puisqu'elle possède le plus de colonies, eût été aussi la dernière à la favoriser* (2)?

Il s'agit bien moins, au reste, ici, de présenter une apologie du cabinet britannique que de combattre une prévention injuste, qui s'attache, en général, à tout ce qui se fait en faveur des noirs de l'autre côté du détroit. Il est très-probable que cette prévention a dû singulièrement refroidir le zèle de notre nation, soit contre la traite, soit contre l'esclavage. Dans le

---

(1) Un fait bien digne de remarque, c'est qu'en Angleterre, lorsqu'il fut question d'abolir la traite, on s'écria que le port de Liverpool était ruiné, et que, dix ans après l'abolition, le commerce de Liverpool était quatre fois plus considérable qu'auparavant.

(2) *Discours à la Chambre des communes*, le 12 mai 1826.

fond, elle repose sur cette vieille croyance coloniale que nos établissemens d'outre-mer, particulièrement nos îles à sucre, ne peuvent exister qu'autant qu'on y entassera chaque année des noirs d'Afrique pour y travailler, et faire place à d'autres; croyances suivies de si funestes résultats et dont nous nous attachons à montrer, dans un travail plus étendu, la profonde absurdité.

Quant à la réforme du mode actuel de l'esclavage colonial, la sincérité britannique est du moins à l'abri de tout soupçon; c'est ici une affaire tout intérieure, où les colonies des autres nations ne peuvent être intéressées, et où, par conséquent, rien ne peut infirmer le témoignage des actes de ce gouvernement. Or, depuis quarante ans, il en est une foule qui démontrent sa volonté ferme et constante de changer le sort des noirs, et de les métamorphoser ultérieurement en sujets libres et industrieux. Nous nous proposons d'en présenter rapidement l'extrait, et de faire connaître en même tems la marche qu'a suivie le ministère pour amener une série d'améliorations successives d'un haut intérêt, pour nous surtout, qui en sommes encore sur ce point au Code noir de Louis XIV et aux édits de Louis XVI, non exécutés, du moins dans tout ce qu'ils peuvent présenter de dispositions protectrices envers les esclaves.

Cette marche du gouvernement anglais a été fort habile, et prudemment calculée pour affaiblir peu à peu les résistances qu'il devait nécessairement rencontrer dans sa marche. Il s'est gardé d'en venir sur-le-champ à ces mesures décisives qui soulèvent les passions, et bouleversent les fortunes. L'extinction de l'esclavage a d'abord été présentée comme un de ces événemens possibles, mais dont on est séparé par un intervalle que le tems seul permettra de franchir; et quant aux modifications apportées dans la condition des esclaves, il a toujours eu soin de mettre aussi un certain laps de tems entre les plus considérables; elles peuvent ainsi être rapportées à quatre époques, à partir de 1788, année où eut lieu la première discussion publique sur la traite, et qui forme une ère

nouvelle pour les colonies anglaises; car, de la traite l'attention se porta sur l'esclavage; on voulut avoir des notions exactes sur la condition légale des esclaves; et vouloir connaître un tel état de choses, c'était vouloir le modifier.

Peu de mots suffisent pour préciser ce système légal, résultat d'un nombre considérable d'actes portés, soit par la métropole, soit par l'autorité administrative et législative des colonies; il ne renfermait même pas les dispositions protectrices des lois françaises; et ce n'est pas sans une sorte de confusion qu'on pense, en résumant ces principes épars, que des hommes ont pu être soumis dans nos tems modernes à un régime aussi barbarement inepte.

D'après ce système légal (1), le maître était le seul arbitre de *l'espèce, du degré,* et de *la durée* du travail auquel l'esclave était soumis, comme aussi de la subsistance et de l'entretien qu'il lui devait en retour de ce travail. Il pouvait à sa discrétion battre, fouetter, blesser son esclave, enfin, commettre envers lui toute espèce de tort ou d'injure; *le meurtre ou la mutilation d'un membre étaient seuls* punis d'une amende; il lui était loisible de conférer à un agent quelconque, libre ou esclave, un pouvoir non moins étendu que le sien. L'esclave n'avait aucun droit légal de propriété; l'usage seul avait introduit la jouissance d'un pécule provenant de son travail particulier aux jours et heures de repos, en général déterminés de même par l'usage. Il était sujet à être engagé comme hypothèque, livré à titre de dépôt, vendu ou aliéné d'une façon quelconque, à la volonté de son maître. Il pouvait également être vendu par exécution judiciaire, pour paiement de ses dettes, accomplissemens des legs par lui faits, etc. Dans toute vente il pouvait toujours être séparé

(1) Nous suivrons ici l'ouvrage de M. Stephen intitulé : *The slavery of the British west-india colonies delineated as it cœists, both in law and practice,* etc., vol. 1; 1824. L'auteur a pu consulter les nombreux documens imprimés par ordre du parlement, et offrir par conséquent des renseignemens exacts et positifs.

de sa famille, exilé de sa maison, de l'habitation où il avait vécu, de la colonie où il était né. Il n'avait aucun droit de racheter sa liberté ni d'obtenir un changement de maîtres; il ne pouvait être partie dans les tribunaux contre une personne de condition libre; la loi lui refusait le droit de défense naturelle contre les blancs; son témoignage n'était jamais admis en justice contre eux. Dans les procédures dont il était l'objet, les formes tutélaires des lois anglaises ne lui étaient pas applicables; indépendamment des lois pénales ordinaires, il y avait encore pour lui un Code pénal extrêmement sévère qui lui était particulier; enfin, la loi négligeait de pourvoir à ce qu'il fût réellement instruit dans les principes de la religion et de la morale, à ce qu'il reçût une instruction quelconque.

Ainsi avait été réglée, par la loi anglaise, la condition des esclaves; les premiers actes d'amélioration (meliorating acts) qui furent, par l'intervention du ministère, adoptés dans la plupart des colonies (1), vers 1788, changèrent en quelques points le système établi. Toutefois ces restrictions étaient légères; et si la condition des esclaves se trouvait rendue plus tolérable, ce fut bien plus aux progrès des mœurs qu'aux modifications introduites dans les lois qu'il fallut l'attribuer.

Après une période d'un peu moins de dix années, pendant laquelle quelques-uns des actes qui n'étaient que temporaires avaient été simplement renouvelés, et d'autres avaient cessé d'être en vigueur, l'opinion publique éveilla de nouveau l'attention du gouvernement sur les abus et les maux de l'escla-

(1) Les anciennes colonies de l'Angleterre en Amérique, et notamment les Antilles, jouissent d'une sorte de gouvernement représentatif; il y a, sous le nom de CONSEIL, une chambre haute, dont les membres sont nommés par le gouverneur-général, et une chambre élective, qu'on appelle l'ASSEMBLÉE. Les lois sont examinées par ces deux corps et consenties par le gouverneur-général, sous la haute sanction royale. Dans les colonies annexées à l'empire britannique par les derniers traités, les lois et usages en vigueur ont été maintenus, et le système nouveau n'a point encore été introduit.

vage colonial. En 1797, le parlement s'interposa encore dans les affaires des colonies : sur la motion de M. Ellis, des résolutions furent votées, ainsi qu'une adresse à la Couronne; pour répondre à ces démarches, le gouvernement adressa aux législatures de nouvelles recommandations officielles, qui furent suivies de plusieurs actes, en général peu dissemblables des précédens. Il n'y eut point de changement considérable jusqu'au rétablissement de la paix en 1815; mais alors la pensée de la nation et du gouvernement pouvant se porter librement sur les affaires coloniales, le parlement réclama de nouveau du ministère des adoucissemens plus marqués à la condition des noirs, et le ministère à son tour exigea d'autres actes des colonies; c'est la troisième époque.

Ainsi fut amené l'acte délibéré en 1816 par les deux chambres de la Jamaïque et qui reproduisait, en y ajoutant, plusieurs statuts antérieurs (1); il se compose de 108 articles; et, comme presque tous ont également été introduits dans des actes particuliers votés par les autres îles, il peut être regardé comme la base de la législation actuellement en vigueur dans les colonies anglaises relativement aux esclaves, et c'est ce qu'on entend par l'expression de loi consolidée (*consolidated law*), sous laquelle on désigne quelquefois cet important document. Ce ne fut pas, au reste, sans avoir à vaincre une forte opposition qu'on put arriver à ce résultat. Presque partout les colons repoussèrent avec force les innovations proposées; ils les déclarèrent attentatoires à leurs droits, propres à compromettre leurs intérêts, à porter les esclaves à la révolte; mais le gouvernement se montra sagement ferme, les esclaves restèrent calmes, et un ordre meilleur fut établi.

Résumons les dispositions principales de cet acte; il imposait aux maîtres l'obligation de faire instruire leurs esclaves dans les principes de la foi chrétienne; de leur accorder un jour sur quinze pour la culture de leurs terrains à vivres; de

(1) An act for the subsistence, clothing and the better regulation and government of slaves. Jamaïca, 1817.

leur donner un habillement convenable une fois dans l'année; le travail du dimanche était interdit; une exemption de taxe était accordée au maître chez lequel la population esclave augmentait par suite des soins et des bons traitemens; il était défendu d'abandonner et de chasser des esclaves devenus vieux ou infirmes; le meurtre d'un esclave pouvait être puni de mort, et les traitemens cruels, d'une amende ou de la prison; le maître pouvait, en ce dernier cas, être déclaré incapable de posséder des esclaves; le nombre des coups de fouet infligés pour punitions, dans le sein des habitations, ne pouvait plus dépasser 39; le maître ou gérant devait être présent; l'usage des colliers ou chaînes était aboli; enfin, l'institution du jury était introduite dans les procédures criminelles intentées contre un esclave. Il ne faut que rapprocher cet exposé de celui qui précède, dans lequel nous avons fait connaître le régime antérieur à 1788, pour voir quel changement cet acte apportait à la condition légale des esclaves.

Tout resta à peu près dans le même état pendant quelques années. Le mouvement imprimé aux esprits dans la grande question coloniale parut un moment suspendu, et l'on put croire aux îles que les dernières concessions faites par les planteurs devaient les préserver pour long-tems de nouvelles demandes en faveur de leurs esclaves.

Mais l'opinion ennemie de l'esclavage prenait chaque jour des forces nouvelles dans le royaume-uni; de fréquentes publications où s'agitaient les intérêts respectifs des noirs et des colons fortifiaient de plus en plus, dans les cœurs anglais, un sentiment de prédilection bien marqué pour les uns, et d'aversion croissante pour les autres. D'une part, les organes de la société africaine blâmaient avec aigreur le ministère et les assemblées coloniales de s'être arrêtés dans une carrière qu'au gré de leurs désirs impatiens il eût fallu depuis long-tems franchir. Ils prétendaient que ce qu'on avait fait pour les noirs restait la plupart du tems inexécuté, et qu'en réalité leur condition n'en était que faiblement améliorée; enfin, ils récla-

maient un entier affranchissement (1); d'une autre part, ces assertions des *abolitionistes* étaient repoussées avec conviction, et l'on déclarait qu'au contraire le gouvernement s'était attaché à faire appliquer, autant qu'il lui avait été possible, le système de réformes adopté dans les années précédentes; qu'on avait déjà obtenu d'heureux résultats, mais que, pour le reste, il fallait laisser faire au tems, si l'on voulait éviter une affreuse catastrophe; qu'il pouvait être urgent, à la vérité, de songer à l'émancipation des esclaves, mais qu'il était nécessaire de préparer de loin et d'amener graduellement cette grande mesure (2).

En 1823, la manifestation des sentimens publics parut exiger qu'on s'occupât de nouveau du sort des noirs. Sept années environ s'étaient passées depuis que le parlement avait demandé et obtenu quelques améliorations; ce laps de tems écoulé, on crut pouvoir aller plus avant, et proposer au gouvernement d'admettre et de consacrer ouvertement le principe que l'esclavage devait être aboli. Tel fut l'objet de la fameuse motion du 15 mai de cette même année, faite à la Chambre des communes par l'honorable M. Buxton; l'orateur, en la développant, s'attacha surtout à faire voir qu'on exagérait, en général, les résultats que pouvaient avoir les débats sur l'amélioration de la condition des esclaves et leur affranchissement futur; qu'au surplus il ne voulait, lui aussi, que des mesures graduelles, mais qu'il les voulait effectives; qu'il fallait procéder de manière à amener sur-le-champ le déclin, puis, bientôt après, l'extinction totale de l'esclavage. Il déclara, en outre, qu'il avait toujours entendu, ainsi que ses amis, que les colons auraient droit à des dédommagemens, si la nature de leur propriété subissait quelque altération, par suite des mesures du gouvernement.

A la suite de débats qui excitèrent au plus haut degré l'in-

---

(1) Wilberforce : Appeal to the british public. — Macauley : Negro-slavery, etc.

(2) Quarterly review (1822); vol. 28, p. 179.

térêt public, le parlement adopta les résolutions suivantes admises, ou plutôt proposées par M. Canning lui-même :

« Que l'état d'esclavage répugne aux principes de la constitution anglaise et de la religion chrétienne, et qu'il doit être graduellement aboli dans toutes les possessions britanniques, aussi promptement que peuvent le comporter les intérêts respectifs des colons et des noirs ;

» Qu'en conséquence il est expédient d'adopter des mesures *effectives* et *décisives*, pour améliorer la condition de la population esclave des colonies de Sa Majesté.

» Qu'en imposant aux colonies avec résolution et persévérance, quoique en même tems avec une judicieuse modération, lesdites mesures, la Chambre entend amener, dans le caractère et les habitudes morales de la population esclave, une amélioration progressive qui la prépare à participer aux droits civils et aux priviléges dont jouissent les autres sujets de Sa Majesté ;

» Que la Chambre désire ardemment de voir ce but atteint, le plus tôt qu'il sera jugé possible, sans nuire au bien-être des esclaves, comme à la sécurité des colonies, et en ayant égard aux justes et légitimes intérêts de la propriété privée (1). »

En conséquence de ces résolutions, le comte Bathurst déposa sur le bureau de la Chambre, vers la fin de la session, une sorte de dépêche ou d'avis, en date du 9 juillet, dans lequel il recommandait aux législatures des îles une série de mesures dont le gouvernement avait mûrement examiné les avantages et reconnu l'importance, ajoutant que l'administration était résolue de les faire exécuter elle-même par tous les moyens qui seraient en son pouvoir dans celles des colonies où les formes représentatives n'avaient point encore été introduites, et qui se trouvaient par conséquent placées sous sa haute direction (2) ; ainsi fut ouverte la quatrième époque de ce système progressif d'amélioration.

---

(1) The Courier, may 1823.

(2) Annual register, 1823.

Jusque-là les colons avaient gardé le silence. A la vérité, les dispositions manifestées quelques années avant par les assemblées législatives de la plupart des îles avaient assez laissé voir combien leurs vues et celles des *abolitionistes* anglais étaient opposées ; néanmoins, un dissentiment formel n'avait point éclaté alors, et comme depuis rien n'avait troublé la tranquillité des planteurs, ils semblaient ne s'inquiéter en rien de ce qu'écrivaient contre eux, ou du moins contre le système maintenu par eux, les fidèles défenseurs des noirs. On répondait à ces allégations, en Angleterre, comme nous l'avons vu : là, pour débattre ces graves questions, la lice était ouverte, mais les habitans des colonies, soit indolence, soit fausse appréciation de l'état réel de l'opinion publique, avaient toujours dédaigné d'y entrer.

La nouvelle démarche du ministère les réveilla ; ils jetèrent un cri d'alarme, et se crurent, ou parurent se croire menacés d'une crise violente par les mesures proposées ; partout une vive agitation succéda au calme dans lequel les esprits étaient jusque-là restés plongés ; on discourut et on écrivit, et, au demeurant, les bases de la dépêche du 9 juillet ne furent adoptées nulle part, du moins en totalité, sur ce qu'il eût été déraisonnable de faire subir une perte quelconque à la valeur de la propriété coloniale en esclaves *jusqu'à ce que le gouvernement eût clairement établi le principe de compensation.*

On alla plus loin à la Jamaïque : là, non-seulement on protesta contre les mesures elles-mêmes, mais aussi contre le droit que s'arrogeait le ministère d'en presser l'adoption. L'assemblée arrêta plusieurs résolutions dont le ton trahissait les dispositions les plus violentes (1). En outre, elle adressa au roi un Mémoire dans lequel elle insistait particulièrement sur deux points : 1° le poids ruineux que l'île avait à supporter ; 2° sa prétention à se placer sur le même rang que la Chambre des communes, et à ne reconnaître aucune autre supé-

(1) Proceedings of the honourable house of assembly, etc. Jamaïca, 1823.

riorité constitutionnelle que celle du monarque. A l'égard du premier, il semblait n'avoir été de la sorte mis en avant que pour inquiéter le ministère, et peut-être pour se préparer d'avance une concession à lui faire dans le cas où il voudrait céder lui-même de son côté sur le fond de la discussion. Quant au second, il renferme, on doit le voir, une des plus graves questions qui puissent être soulevées au sein de l'immense empire britannique.

Ainsi, la guerre était déclarée entre les protecteurs des esclaves en Europe et leurs maîtres dans les colonies anglaises; ceux-là n'étaient plus seulement aux yeux des seconds d'imprudens philanthropes, des hommes à théories absurdes et chimériques, mais bien des furieux animés d'une haine fanatique contre les planteurs, et qui conspiraient ouvertement leur ruine entière. Le gouvernement était présenté comme subjugué par une coterie hypocrite qui, par de longs efforts, avait su acquérir une popularité peu méritée.

Au commencement de 1824, quelques troubles de peu d'importance se manifestèrent dans deux colonies; mais le gouvernement, qui croyait que la résistance opposée aux mesures d'amélioration pourrait, bien plus que la sage application qu'il se proposait d'en faire, exciter une agitation réelle parmi les esclaves, ne crut pas devoir s'arrêter dans son entreprise, et il rédigea un *ordre en conseil pour l'amélioration progressive du sort des esclaves* (1), qui introduisait dans la législation de nouvelles et importantes améliorations. Cet acte était spécialement destiné à l'île de la Trinité, mais il devait, dans les vues du gouvernement, devenir la législation nouvelle de toutes les autres colonies.

Ce fut M. Canning qui se chargea d'exposer à la Chambre des communes les motifs et l'esprit du premier ordre en conseil, et il s'acquitta de cette mission de manière à agrandir encore sa réputation soit comme orateur, soit comme homme d'É-

(1) Annual register, 1824.

tat : rarement la raison fut aussi éloquente. Son discours est rempli de faits et de raisonnemens par lesquels il combat tour à tour les idées absolues des abolitionistes et les vues rétrécies des colons.

L'ordre en conseil instituait un magistrat *protecteur des esclaves*, ou plutôt régularisait l'exercice de cette magistrature dès long-tems instituée dans toutes les colonies espagnoles ; l'usage du fouet était interdit aux surveillans, comme signe d'autorité; dans les châtimens, le nombre des coups ne pouvait plus dépasser 25 ; la présence d'une personne libre était exigée pour qu'un tel châtiment pût être infligé; tous châtimens corporels étaient sévèrement *interdits à l'égard des femmes ;* chaque habitant devait désormais avoir un registre sur lequel seraient inscrits tous les châtimens infligés; l'esclave qui voulait se marier en obtenait, sur le refus de son maître, l'autorisation du magistrat; dans les ventes d'esclaves, on ne pouvait plus séparer *le mari de la femme, ni les enfans, au-dessous de* 16 *ans, de leurs parens ;* l'esclave avait la libre disposition de son pécule, et pouvait intenter en justice toute action afin de faire respecter sa propriété; il avait le droit de faire accepter à son maître le juste prix de sa personne, et de se racheter ainsi, de même que l'un des siens; enfin, il pouvait être entendu comme témoin en certains cas en produisant un certificat d'instruction religieuse.

Dans les deux années suivantes deux autres *ordres en conseil*, modelés sur les précédens, furent portés pour les anciennes colonies hollandaises et françaises de Démerara et de Sainte-Lucie. Ils n'excitèrent, surtout dans la dernière, que peu de réclamations.

En Angleterre, on continua, dans le cours de ces deux années, à témoigner un zèle ardent en faveur de la cause des noirs. Il se tint, dans les différens comtés, de fréquentes assemblées, où l'on accusa, comme de coutume, les lenteurs du gouvernement, et où l'on signa de nouvelles pétitions tendant à accélérer sa marche vers un but si vivement dé-

siré; la Jamaïque et plusieurs autres îles y répondirent par des protestations non moins énergiques que les précédentes.

Une de ces pétitions, présentée le 1er mars 1826 par M. Buxton, au nom de 72,000 personnes de Londres et des environs, donna lieu à de nouveaux débats dans la Chambre des communes. M. Canning y défendit encore avec force et élévation le système adopté par le gouvernement; il déclara que, si dans leurs prochaines sessions, les colonies refusaient d'entrer tout-à-fait dans les vues de la métropole et d'adopter les bases des ordres en conseil, le devoir du ministère serait de s'adresser au parlement pour en recevoir *tous les pouvoirs que pourraient* exiger les circonstances. M. Peel exprima l'adhésion la plus formelle aux vues de son honorable ami; plusieurs autres orateurs se firent entendre; dans le nombre M. Philips produisit surtout une vive impression; l'orateur exposa que les mêmes argumens, les mêmes craintes, qu'on opposait à l'abolition de l'esclavage, avaient été jadis opposés à l'abolition de la traite, qu'une foule d'anciens adversaires de cette mesure étaient obligés de convenir qu'elle n'avait été suivie d'aucune des conséquences annoncées, qu'il en serait de même un jour pour l'abolition de l'esclavage, et que les colons qui la repoussaient avec tant de force, y reconnaîtraient un jour un grand bienfait. « *L'histoire de cette question*, dit-il, *est l'histoire de toutes les questions de justice et d'humanité; lorsqu'elles ont été proposées, elles ont rencontré un nombre considérable d'opposans, et lorsque leurs effets ont été bien connus, elles ont obtenu l'assentiment universel.* » Du reste, le ministère eut, dans cet important débat, un plein succès, et il fut décidé que le système qu'il avait adopté, système taxé de mollesse et de lenteur par les *abolitionistes*, d'imprudence et de folie par les colons, mais qui devait réunir tous les esprits sages, serait encore invariablement suivi.

Au sujet des séances parlementaires de cette époque, un agent colonial adressait à un habitant influent de la Jamaïque

les réflexions suivantes : « Vous observerez, que dans le cours de ces débats, il ne s'est pas présenté une seule personne qui n'admît formellement que l'extinction de l'esclavage est l'objet auquel tendent le parlement et la nation; que tout le monde est réuni pour l'accomplir; qu'il n'y a dissentiment que dans les moyens d'arriver à ce résultat. Personne ne s'est hasardé à prétendre que l'état d'esclavage peut être indéfiniment maintenu. Le lord chancelier lui-même, qui a parlé avec force pour qu'on prît en juste considération les droits de la propriété privée, a exprimé son entière adhésion aux mesures de la Chambre des communes, qui ont pour but de mettre un terme à l'esclavage. En un mot, *ce sentiment est devenu si universel dans tout ce pays*, que vouloir y résister serait déraisonnable (1). »

Si maintenant nous cherchons à lire dans l'avenir prochain des colonies anglaises, nous dirons que, selon toute apparence, quelques années se passeront pendant lesquelles l'état actuel ne sera que légèrement altéré. De part et d'autre, on a besoin de prendre haleine. Ces années de repos ne seront cependant pas perdues pour la cause de l'affranchissement définitif; les points sur lesquels il y a encore divergence dans les opinions seront mûris par l'expérience. Les alarmes des uns seront calmées, et peut-être aussi que les exigences des autres deviendront moins vives. De jour en jour plus rapprochés du terme de leurs espérances, les partisans de l'abolition reconnaîtront que trop d'ardeur les en éloignerait, et de leur côté aussi, les colons, moins vivement pressés, verront que toute lutte est désormais impossible, attendu qu'elle serait soutenue, non pas seulement contre le parlement et la nation britannique, mais contre cette impulsion puissante qui entraîne les affaires humaines. Le moment où une telle disposition des esprits se manifestera verra s'ouvrir une nouvelle période d'amélioration, et il est permis de croire que le gouvernement

(1) The royal Gazette of Kingston, Jamaïca, n° 19.

ne négligera aucun des moyens propres à accélérer cette époque; car sur ce point, il y a, comme nous venons de le voir, unanimité de vœux en Angleterre, et quels que soient les hommes chargés de diriger ses destinées, il ne peut y avoir dans les conseils de la Couronne personne qui veuille répudier cette partie de l'héritage de M. Canning (1).

P. A. Dupau.

---

(1) Les feuilles publiques nous ont récemment appris qu'une association nouvelle vient de se former en Angleterre, dans le but de poursuivre avec une plus vive ardeur l'extinction définitive de l'esclavage colonial.

II. ANALYSES D'OUVRAGES.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

HISTOIRE NATURELLE DES POISSONS, par M. le baron CUVIER, secrétaire perpétuel de l'*Académie des Sciences;* et par M. VALENCIENNES, aide-naturaliste du *Muséum d'histoire naturelle* (1).

SECOND ARTICLE.

(Voy. *Rev. Enc.*, t. XLIV, octobre 1829, p. 53-65.)

On a vu, dans un premier article, quels ont été les progrès de l'*Ichtyologie*, depuis Aristote jusqu'à nos jours. Les faits que nous ont valus ces progrès sont de deux ordres (deux ordres de faits en lesquels se divise toute branche de l'histoire naturelle des animaux), savoir : les faits qui tiennent à la détermination des organes, ou l'*anatomie*, et les faits qui tiennent à la détermination des espèces et des rapports de ces espèces entre elles, ou la *classification*, la *zoologie* proprement dite. Nous verrons, dans un prochain article, ce qui regarde la *classification;* voyons, dans celui-ci, et d'après M. Cuvier, ce qui regarde l'*anatomie*.

(1) Paris, 1829; Levrault et Cie. 15 à 20 volumes in-8°, ou 8 à 10 vol. in-4°; le prix de chaque livraison d'un volume in-8°, avec un cahier de 20 planches, sur papier carré superfin satiné, est de 13 fr. 50 c.; et sur papier cavalier vélin, de 18 fr.; la livraison in-4° d'un demi-volume, représentant le volume in-8°, avec le même nombre de planches, tirées in-4°, 18 fr. On pourra se procurer des exemplaires coloriés des planches, à raison de 10 fr. de plus par livraison. Le 4e volume est en vente.

Ce qui frappe d'abord, quand on compare la structure des poissons à celle des autres animaux vertébrés (mammifères, oiseaux, reptiles), c'est la simplification ou dégradation de cette structure : dégradation qui se montre partout ; dans les organes des sens, dans ceux du mouvement, dans celui des instincts, dans ceux de la circulation, de la respiration, etc.

Ainsi, pour la respiration, par exemple, tous les autres vertébrés respirent l'air dans l'air ; le poisson ne respire l'air que par l'intermédiaire de l'eau ; tous ont leur organe respiratoire placé à l'intérieur, le poisson a le sien placé à l'extérieur ; comme M. Cuvier l'a dit ailleurs : « Quand l'air n'a plus été chercher l'organe, c'est l'organe qui a été chercher l'air » ; et de cette première différence en découlent une foule d'autres.

Le poisson, ne respirant que par des *poumons extérieurs* ou *branchies*, et ne respirant que la petite quantité d'air contenue dans l'eau, *respire moins ;* et, comme la température est toujours en rapport avec la respiration, son *sang* est *froid ;* et comme l'énergie, l'activité des sens, la vigueur musculaire, sont toujours en rapport avec la température, sa *sensibilité* est faible, le mécanisme de ses *mouvemens* borné.

Le cerveau des poissons est petit ; il l'est par rapport au corps entier, par rapport à la moelle épinière, par rapport aux nerfs, par rapport au crâne même, qui laisse un vide entre ses parois et lui. L'œil est immobile, il n'a « ni iris qui se dilate ou se rétrécisse, ni larme qui l'arrose, ni paupière qui l'essuie, ou le protège. » L'oreille « enfermée de toute part dans les parois du crâne, sans conque extérieure, sans limaçon à l'intérieur, ne se compose que de quelques sacs et canaux membraneux. » L'odorat n'a plus pour organe que des narines sans ouverture intérieure ; le goût, qu'une langue immobile, souvent tout-à-fait osseuse ; et le tact lui-même, « presque annulé à la surface du corps par les écailles, a été contraint de se réfugier au bout des lèvres qui sont souvent réduites à une dureté insensible. »

Les *instincts* ne sont pas moins bornés que les *sens*. La nature a pourtant doué quelques espèces de certains artifices

particuliers : la baudroie a ses *filamens pêcheurs ;* le filou, le sublet ont un *museau protractile* qu'ils lancent subitement en avant pour saisir leur proie ; on connaît la *faculté électrique* du gymnote et de la torpille ; enfin, quelques espèces, le toxotes, le chætodon rostratus, se distinguent par une industrie assez remarquable, la plus remarquable peut-être de toute la classe, comme le dit M. Cuvier, et qui consiste « à lancer des gouttes en l'air pour faire tomber dans l'eau les insectes dont elles se nourrissent. »

On n'a guère observé jusqu'où pourrait s'étendre l'empire de l'homme sur les mœurs et les habitudes des poissons ; et ce qu'on a dit à cet égard de plus curieux se réduit peut-être au trait suivant : « Rome, devenue le gouffre où s'engloutissaient les richesses du monde, consacrait à ce genre de dépenses (celui de se procurer et d'élever des poissons rares) des sommes qui paraissent à peine croyables. » On y entretenait d'immenses viviers pour les poissons de mer et d'eau douce, et il paraît qu'on était parvenu au point, « à force de soins et de constance, que quelques-uns de ces poissons y reconnaissaient leurs maîtres et y avaient des noms propres par lesquels on les faisait approcher. C'est du moins, ajoute M. Cuvier, ce que rapportent quelques auteurs ; mais ils en parlent comme de produits étonnans de l'industrie excitée par le luxe. »

Une autre jouissance du luxe des Romains, mais moins louable, et d'un genre d'ailleurs tout différent, était de se plaire à observer les changemens de couleur que quelques-uns de ces animaux éprouvent en expirant. « Ils faisaient venir le mulle vivant dans des rigoles jusque sous les tables où l'on mangeait, ils le faisaient mourir dans des vases de verre » pour ne perdre aucune des nuances, aussi brillantes que variées, par lesquelles ce poisson passait pendant son agonie.

« Rien n'est plus beau qu'un mulle expirant, dit Sénèque (et quoiqu'il ne le dise que pour se moquer de ceux dans la bouche de qui il met cette description emphatique, le fond de cette description n'en est pas moins vrai) ; les efforts

qu'il fait contre la mort répandent sur tout son corps le rouge le plus éclatant, qui se termine par une pâleur générale; mais, dans le passage de la vie à la mort, par combien de nuances agréables ces deux couleurs ne se mélangent-elles pas! Voyez ce rouge de feu plus vif que le plus beau vermillon; voyez ces veines qui s'enflent! On dirait que son ventre est de sang. Avez-vous remarqué cet éclat d'azur qui vient de se réfléchir sur ses ouïes? »

On sent que Sénèque blâme fort, et comme il appartenait à un philosophe, des goûts aussi puérils; ce qui n'empêche pas que M. Cuvier ne trouve un peu longues, de longues déclamations sur un pareil sujet « à une époque où, dit-il, cet amusement aurait dû paraître bien innocent au milieu des autres aberrations d'un peuple blasé sur toutes les jouissances. »

J'ai dit qu'on avait peu étudié jusqu'où pourrait s'étendre l'empire de l'homme sur les mœurs des poissons : on conçoit même que, dans les profondeurs où ils vivent, beaucoup de leurs habitudes secrètes doivent nous échapper. A peine sait-on de quelques espèces qu'elles sont solitaires ; de quelques autres, qu'elles vivent en troupes : les unes voyagent, d'autres sont sédentaires; toutes ne sont pas également astreintes à ne pas s'éloigner de l'eau; les anguilles, les périophtalmes vivent quelque tems à sec, et rampent sur le rivage; l'anabas grimpe au haut des arbres, où il s'établit dans de petits amas d'eau formés entre les feuilles; les exocets, soutenus sur leurs larges nageoires pectorales, s'élèvent, et parcourent un certain espace dans l'air, etc.

L'instinct le plus singulier des poissons est celui qui règle leurs migrations; ces migrations correspondent toujours aux époques de propagation; mais celles-ci varient pour les différentes espèces. « Plusieurs poissons fraient en hiver; c'est vers l'automne que les harengs viennent du nord répandre sur nos côtes leurs œufs et leur laite; c'est dans le nord que la classe montre la fécondité la plus étonnante, sinon en espèces variées, du moins en individus dans les espèces, et nulle part ailleurs la mer ne nous offre rien d'approchant de ces in-

nombrables myriades de morues et de harengs qui attirent chaque année des flottes entières dans les parages septentrionaux.» C'est donc l'époque du frai qui détermine ces grands voyages; et, cependant «les amours des poissons, dit M. Cuvier, sont froides comme eux; elles ne supposent que des besoins individuels; les mâles poursuivent les œufs plutôt qu'ils ne cherchent leurs femelles : ils sont réduits à féconder des œufs dont ils ne connaissent point la mère, et dont ils ne verront pas les produits». Quel contraste jusque dans les moindres détails de leur économie et de leurs instincts entre le poisson et l'oiseau ! Le premier qui «ne s'attache point, n'a point de langage, point d'affection; ne sait ce que c'est que d'être époux et père, ni de se préparer un abri»; et le second «qui jouit de toutes les douceurs de l'amour conjugal et paternel, et qui en remplit les devoirs avec courage.» «Les époux, continue M. Cuvier, se défendent, défendent leur progéniture : un art admirable préside à la construction de leur demeure; quand le tems est venu, ils y travaillent ensemble et sans relâche; pendant que la mère couve ses œufs avec une constance si admirable, le père, d'amant passionné, devenu tendre époux, charme par ses chants l'ennui de sa compagne. Dans l'esclavage même, l'oiseau s'attache à son maître; il se soumet à lui, et exécute sous ses ordres les actes les plus adroits, les plus délicats; il chasse pour lui, comme le chien, et il revient à sa voix, du plus haut des airs; il imite jusqu'à son langage, et ce n'est qu'avec peine que l'on se décide à lui refuser une sorte de raison.»

De ces traits généraux qui marquent et l'organisation propre des poissons et les contrastes de cette organisation avec celle des autres classes M. Cuvier passe aux détails de leur *anatomie*, où l'on s'attend bien que je ne le suivrai point; le genre de ce *Recueil* s'y refuserait; l'immensité de ces détails mêmes ne s'y refuserait pas moins. J'aime mieux prendre une question parmi plusieurs autres, et en montrant quel est l'esprit selon lequel l'auteur l'a traitée, montrer l'esprit selon lequel il les traite toutes.

Cette question est celle de la détermination des parties qui

constituent la *tête osseuse* des poissons, et elle tient à beaucoup d'autres; elle tient surtout à une qui embrasse toutes les autres, à la question de *l'unité d'organisation :* question si haute, si vaste, et de nos jours encore si débattue. Indépendamment de l'intérêt des faits matériels, la question que je vais reproduire ici, d'après M. Cuvier, a donc un intérêt de méthode, un intérêt de doctrine, un intérêt qui se rattache à la science entière; c'est par toutes ces raisons que je l'ai choisie.

Déterminer une *partie*, en anatomie comparée, c'est *suivre* cette *partie* dans tous les animaux où elle existe; et l'y *reconnaître*, malgré toutes les *variations* qu'elle éprouve d'un animal à l'autre.

Tous les animaux, quelque différens qu'ils soient entre eux, ont des *parties communes* : si ces *parties communes* ne *variaient* pas d'un animal à l'autre, il n'y aurait nulle difficulté à les *reconnaître;* mais elles *varient* de forme, de volume, de proportion, même de position, même de fonctions; et c'est pourquoi leur *reconnaissance*, ou, si l'on aime mieux, leur *détermination*, constitue l'un des points les plus difficiles comme l'un des plus importans de l'anatomie comparée.

Chercher à *déterminer* une *partie*, dans une série quelconque d'animaux, suppose donc trois choses : l'une, que cette partie *existe* au moins dans plusieurs de ces animaux; l'autre, qu'elle *varie* d'un animal à l'autre; la troisième, que, quelques variations qu'elle éprouve, on a des moyens de la *reconnaître*.

Ces *moyens* de reconnaître une partie sont ce qu'on appelle des *caractères;* et ces *caractères*, on les prend de la position, de la fonction, de la forme, ou de toute autre qualité semblable; et l'on conçoit que, selon qu'on se décide par l'une ou l'autre de ces qualités, on arrive à des *déterminations diverses;* et l'on conçoit encore que, quelque diverses que soient ces déterminations dans les différens auteurs, il est toujours aisé de retrouver la cause de la *diversité des déterminations* dans la *diversité même des caractères* d'après lesquels chacun de ces auteurs se règle.

Or, la diversité de *caractères* ou *principes* de détermination n'est pas infinie. On les prend, comme je viens de le dire, ou

de la fonction, ou de la position, ou de la forme, ou du volume, ou des proportions, etc.; et déjà l'expérience a prononcé sur la valeur réelle de la plupart d'entre eux. Ainsi, pour le *volume*, on sait qu'il varie dans les mêmes individus selon l'âge, dans la même espèce selon les individus; on sait que les *formes*, que les *proportions* varient d'une espèce à l'autre. Restent donc pour *déterminer* une partie, non plus dans les divers âges d'un même individu, non plus dans les divers individus d'une même espèce, mais dans les différentes espèces, mais dans les différentes classes; restent deux caractères, la *position* et les *fonctions*, entre lesquels les auteurs hésitent.

De tout ceci il suit que, dans la *détermination* des parties de la *tête osseuse* des poissons, nous aurons à voir et quels sont les *caractères* d'après lesquels M. Cuvier se détermine, et quelles sont les *parties* qui, d'après ses déterminations, sont *communes* aux poissons et aux autres classes, et quelles sont les *variations* que ces parties communes éprouvent dans ces diverses classes.

La *tête osseuse* des poissons se compose d'un assemblage de parties fixes qui est le *crâne*, et de quatre appareils mobiles qui sont la *face*.

Le *crâne* se compose de vingt-six os, six impairs et vingt pairs; ces os sont : tout-à-fait au bout antérieur, le *vomer*; en arrière du *vomer*, l'*ethmoïde*; sur les côtés de l'*ethmoïde*, les deux *frontaux antérieurs*; derrière l'*ethmoïde*, et sur la ligne médiane, les deux *frontaux principaux*; sur les côtés des *frontaux principaux*, les *frontaux postérieurs*; derrière les *frontaux principaux*, et de nouveau sur la ligne médiane, l'*interpariétal*; sur ses côtés, les *pariétaux*; sur les côtés des *pariétaux*, les *rochers*, les *mastoïdiens*; à la région de l'occiput, cinq *occipitaux*, le *basilaire* ou *occipital inférieur*, les *occipitaux latéraux*, les *occipitaux externes*; enfin, à la base du crâne, le *sphénoïde postérieur* ou *principal*; et sur ses côtés, les *ailes temporales*; et au-devant de lui, le *sphénoïde antérieur*; et sur les côtés de celui-ci, les *ailes orbitaires*.

Voilà quels sont les os du crâne, d'après les dénominations

de M. Cuvier; et voici les raisons d'après lesquelles il les dénomme ainsi.

Les *frontaux principaux* des poissons sont bien les os que l'on nomme ainsi dans les autres classes; car ils forment, dans les poissons, la voûte des orbites et la partie antérieure de celle du crâne; deux *fonctions* qu'ils remplissent dans toutes les autres classes: l'os qui les suit est l'*interpariétal*, car ici, comme partout ailleurs, il forme la paroi moyenne de la voûte du crâne; l'os qui les précède est l'*ethmoïde*, car ici, comme partout, il sépare les fosses nasales des orbitaires: M. Cuvier nomme *occipitaux* les cinq os de la face postérieure du crâne, parce que ces cinq os forment le *trou occipital*, et que la fonction essentielle de tout *occipital* est partout de former ou de concourir à former ce trou: il nomme *sphénoïde* l'os qui forme l'axe de la base du crâne, parce que cet axe de la base du crâne est formé partout par le *sphénoïde*; et c'est toujours par les mêmes raisons, c'est-à-dire, par des raisons toujours tirées de leurs *fonctions*, que sont dénommés tous les autres os, les *ailes temporales*, les *ailes orbitaires*, les *pariétaux*, le *vomer*, etc.

Les *fonctions* sont donc le premier *caractère* d'après lequel M. Cuvier *détermine* les os; et il est évident que, ce caractère une fois donné, le nombre des os a beau varier, cette variation n'embarrasse plus.

La fonction des *frontaux principaux* est de former la voûte des orbites et la partie antérieure de celle du crâne; j'appelle donc *frontal principal* tout os qui remplit ces deux *fonctions*, que cet os soit *double*, comme dans les poissons, les oiseaux, la plupart des reptiles, plusieurs mammifères, ou qu'il soit *simple*, comme dans l'homme, les singes, etc. La *fonction* de l'*occipital* est de former le trou occipital; j'appelle donc *occipital* tout os qui forme ou concourt à former ce trou, que cet os soit *simple*, comme dans l'homme, les mammifères; *quadruple*, comme dans les oiseaux, la plupart des reptiles; *sextuple*, comme dans la tortue; *quintuple*, comme dans les poissons. Un autre os, le *pariétal*, forme

la paroi moyenne de la voûte du crâne; que cet os donc soit *simple*, *double*, *triple*, ce sera toujours le *pariétal*, etc.; et ainsi de suite, et s'il restait des doutes sur de pareilles *déterminations*, uniquement déduites des *fonctions*, sans égard au *nombre*, voici un genre de preuves qui les lèverait bientôt.

L'*occipital* de l'homme est *simple*; on pourrait douter que ce fût bien là le même os que les *quatre*, ou *cinq*, ou *six occipitaux* des oiseaux, des poissons, de certains reptiles : mais, dans le fœtus humain même, cet os a été successivement divisé en *quatre*, en *cinq*, en *six* os distincts. Le *frontal* de l'homme est *simple*, et dans les poissons, dans les oiseaux, dans plusieurs mammifères, dans plusieurs reptiles, il est *double*; mais dans l'homme même, il est *double* à l'époque de la naissance. Le *sphénoïde* de l'homme est un os unique à l'état adulte, mais on le trouve divisé en *deux*, en *quatre*, en *six* os distincts, etc., selon que l'on remonte à des époques de plus en plus reculées du fœtus humain, etc.

Il y a donc, d'une part, une *série* de *subdivisions* donnée par les espèces, et de l'autre, une *série* de *subdivisions* donnée par les âges, et la correspondance entre ces deux *séries*, correspondance si remarquable, et dont M. Geoffroy Saint-Hilaire a fait si souvent, et pour la solution même du problème qui nous occupe, un si heureux emploi, montre avec évidence, que ce n'est pas tant sur le *nombre* que sur les *fonctions* qu'il faut se régler; car le nombre est susceptible de *varier*, comme on voit, bien avant que les fonctions *varient*.

Mais enfin, les *fonctions* elles-mêmes ne *varient*-elles jamais? Je réponds qu'elles *varient*; car, bien qu'elles soient le *caractère le plus constant*, elles ne sont pas, du moins pour les os (et je ne parle ici que des os), un *caractère absolu*; et l'on peut voir un exemple de leur *variation*, même dans le crâne. J'y ai indiqué deux os dont M. Cuvier nomme l'un le *rocher*, et l'autre le *mastoïdien*; et, pour me borner ici au *rocher*, la fonction principale de ce *rocher*, dans les mammifères, est de loger le labyrinthe de l'oreille; cependant, dans les poissons, l'os que M. Cuvier nomme ainsi n'a plus aucun rapport avec le *labyrinthe*. Pour y reconnaître le *rocher* des mammi-

fères, ce n'est donc plus à la *fonction* qui manque, c'est à un nouvel ordre de *caractères* qu'il faut avoir recours.

Il est évident d'abord, que, si l'on passait brusquement du *rocher* des mammifères au *rocher* des poissons, l'*analogie* de ces deux os ne paraîtrait pas. Mais, en passant, avec M. Cuvier, des mammifères aux poissons, par l'intermédiaire des oiseaux et des reptiles, comme on voit le *rocher* perdre petit à petit ses rapports avec le *labyrinthe*; comme on le voit déjà dans les oiseaux ne loger qu'une *partie* de ce labyrinthe; comme on le voit ensuite, dans les reptiles, n'en loger qu'une *partie moindre* encore, on n'est plus étonné qu'il ne concoure plus du tout à le loger dans les poissons; on n'est plus même étonné dès lors qu'il manque dans certains d'entre eux : d'un côté, la *chaîne* des *modifications intermédiaires* joint et unit sans efforts les deux *modifications extrêmes;* et, de l'autre, c'est une loi constante dans l'économie animale (loi démontrée par tous les faits de cette économie), que toute partie qui ne remplit plus de fonction importante devient, par cela seul, susceptible de manquer; c'est une loi constante, que toute partie qui a rempli une fonction importante dans une classe donnée, la perd avant de manquer dans une autre classe.

Mais voici un autre exemple, et beaucoup plus compliqué, de l'emploi que fait M. Cuvier de ce second ordre de *caractères*. La *face* des poissons se compose, comme je l'ai déjà dit, de quatre appareils mobiles : les deux appareils *sus* et *sous-maxillaires*, l'appareil *sous-orbitaire* et l'appareil *post-mandibulaire*. La *détermination* des os des trois premiers appareils ou n'offre pas de difficultés, ou n'en offre que de peu importantes : il n'en est pas ainsi du quatrième.

Cet appareil, qui joint les deux machoires au crâne, se compose de sept os, que M. Cuvier nomme *palatin*, *ptérygoïdien interne*, *ptérygoïdien externe*, *tympanal*, *temporal*, *jugal* et *symplectique*. Or, la plupart de ces os, le *tympanal*, le *temporal*, le *jugal*, par exemple, n'ont pas moins *changé* dans les poissons, relativement à ce qu'ils étaient dans les mammifères, que le *rocher* que nous examinions tout à l'heure n'avait *changé* de l'une de ces deux classes à l'autre : le *tympanal*,

dans les mammifères, tient immédiatement au crâne, ici il en est séparé par le *temporal;* ce *temporal* fait partie des parois internes du crâne dans les mammifères, ici il est entièrement exclu du crâne ; le *jugal* porte, par son bout postérieur le *temporal* dans les mammifères, ici il porte la *mâchoire inférieure.*

Mais d'abord, pour le *tympanal :* dans les mammifères (où on le nomme *caisse*), il tenait *immédiatement* au crâne; par une *première modification*, dans les oiseaux (où on le nomme *os carré*), il n'adhère plus au crâne que par *articulation mobile;* par une *seconde*, dans les sauriens, le *temporal* commence à se placer entre le crâne et lui; par une troisième, dans les poissons, il est tout-à-fait séparé du crâne par le *temporal.* Pour le *temporal*, il faisait partie des parois du crâne dans les mammifères, mais déjà, dans quelques mammifères même, comme les ruminans, il commençait à être rejeté hors de ces parois; il en était tout-à-fait exclu dans les reptiles; dans quelques reptiles même, comme les sauriens, il avait pris jusqu'à la position qu'il a dans les poissons, du *frontal postérieur* au *mastoïdien;* supposez donc une *modification* de plus, une modification qui rende ces deux nouvelles articulations mobiles, et vous aurez le *temporal* des poissons. Enfin, pour le *jugal :* il portait le *temporal*, dans les mammifères, et il porte la *mâchoire inférieure*, dans les poissons ; mais déjà, dans certains mammifères, dans le kanguroo, par exemple, il commençait à prendre part à cette articulation; il y prenait part bien plus évidemment encore dans certains reptiles, comme la grenouille, la salamandre; il s'est fait une modification de plus, et il a pris cette articulation tout entière, dans les poissons; il y a exclu de cette articulation le *tympanal*, comme le *tympanal* en avait exclu le *temporal*, dans les oiseaux.

Il y a donc, dans certains cas du moins, une chaîne suivie de modifications; les anneaux de cette chaîne ont beau être dispersés, une main habile les rejoint toujours; et, en les rejoignant, elle *lie*, comme je le disais plus haut, deux *modifications extrêmes* par une succession graduée de *modifications intermédiaires.*

Ainsi donc, quelle que soit l'importance du *caractère* tiré des *fonctions*, ce caractère peut manquer; et, quand il manque, M. Cuvier y substitue le *caractère* tiré des *modifications graduées*; et, si celui-ci ne suffit pas, il a recours à d'autres : ici, il combine une *position évidente* avec une *fonction douteuse*; là, et par le secours des *modifications graduées*, il rapproche une fonction *insolite* de la fonction *normale*; ailleurs, une *subdivision* du jeune âge lui donne l'os qui correspond à une subdivision de l'état adulte; partout il confirme les déterminations des *os secs*, par l'examen de la *tête fraîche*, par les attaches des muscles, par le passage des nerfs, des vaisseaux, des conduits excrétoires, etc. Enfin, quand tous ces moyens lui manquent, c'est-à-dire, quand une *partie* quelconque, dans une classe, ne se lie plus, à ses yeux, par aucun de ces rapports, ni par la *fonction*, ni par la *position*, ni par les *modifications graduées*, ni par ses nerfs, ou ses muscles, ou ses vaisseaux, etc., avec aucune autre partie quelconque des autres classes, il regarde cette partie comme *nouvelle* ou *propre* à la classe qui la lui présente.

C'est ainsi qu'il regarde comme *parties nouvelles* ou *propres aux poissons*, plusieurs os de la face même, le *symplectique* de l'appareil *post-mandibulaire*, plusieurs os de l'appareil *sous-orbitaire*, ceux du *sur-temporal*, plusieurs de l'appareil *hyoïdien*, tous ceux de l'appareil *operculaire*, etc.; et que, par une sorte de compensation, il montre que plusieurs des os des autres classes manquent aux poissons, comme le *rocher* dans quelques-uns, les os du *sternum* dans quelques autres, tous ou du moins plusieurs os du *membre postérieur* dans la plupart, etc.

L'*unité d'organisation*, question générale, question complexe et dans laquelle rentrent toutes ces questions partielles, n'est donc, pour M. Cuvier, ni une *unité de nombre*, puisque les poissons ont plusieurs os qui manquent aux autres classes, puisque les autres classes en ont plusieurs qui manquent aux poissons; ni une *unité de plan*, car il y a d'abord, selon lui, deux *plans* ou *modes généraux* d'organisation, celui des *vivipares* et celui des *ovipares*, et celui des *ovipares* se subdivise ensuite

en trois autres, celui des oiseaux, celui des reptiles, celui des poissons : mais, malgré cette diversité de *nombre*, malgré cette diversité de *plan*, il voit un *fonds commun d'organisation* lier entre elles ces quatre *classes*, et c'est pourquoi il les réunit toutes dans le grand *embranchement* des animaux vertébrés.

En résumé, et pour revenir à la *tête osseuse* des poissons, ce qui caractérise le *système des déterminations* de M. Cuvier : en *pratique*, c'est d'abord l'admission de deux grands *types* d'organisation, celui des *vivipares* que distinguent surtout, par rapport au crâne, deux *frontaux principaux simples*, et celui des *ovipares* auquel appartiennent les poissons, et que distinguent quatre *frontaux accessoires*, deux *antérieurs* et deux *postérieurs ;* c'est, en second lieu, l'admission, dans la face des poissons, de plusieurs os *propres* ou qui manquent à la face des autres classes. Ce qui le caractérise en *théorie :* c'est de n'exclure aucun *caractère de détermination*, *fonctions*, *position*, *proportions*, *attache des muscles*, *passage des nerfs*, etc. ; c'est de placer au premier rang de ces *caractères* la *fonction*, et de ne mettre la *position* qu'après ; c'est surtout d'avoir élevé le *fait* des *modifications graduées* au rang d'un *principe*, et la *combinaison particulière* des moyens qui lui ont servi à résoudre un problème (le problème, à la vérité, le plus compliqué de toute l'ostéologie) au rang d'une méthode générale et propre à résoudre tous les autres problèmes de l'anatomie comparée.

Mais, il y a une partie de la *face* dont je n'ai rien dit encore ; c'est la *mâchoire inférieure*, laquelle se compose, dans la plupart des poissons, de trois os que M. Cuvier nomme *dentaire*, *angulaire* et *articulaire*. Or, dans l'homme adulte, la *mâchoire inférieure* ne se compose que d'un seul os ; mais il y en a deux dans le fétus humain ; il y en a deux, pendant toute la vie, dans la plupart des mammifères, les carnassiers, les ruminans, les rongeurs, etc. ; deux os sont donc le *nombre normal* des os de la *mâchoire inférieure* de cette classe.

Dans tous les *ovipares*, au contraire, le nombre de ces os est beaucoup plus grand. Il y en a douze dans le crocodile, six

de chaque côté ; il y en a onze dans les tortues, comme dans les oiseaux ; trois dans les batraciens, comme dans les poissons, etc. : il y a même un poisson, le *lépisostée*, dont la *mâchoire* allongée reproduit les douze os du crocodile. Ici donc, comme pour le crâne, comme pour la face, deux caractères distinctifs règnent toujours entre les deux *types* : l'un, celui de la plus grande subdivision des os dans les ovipares que dans les vivipares ; l'autre, celui d'un mode de subdivision commun pour tous les ovipares ; mode qui, lors même qu'il a disparu dans quelques espèces, tend toujours à reparaître dans d'autres ; comme dans les poissons, par exemple, où, si je puis m'exprimer ainsi, dès qu'il s'est montré une mâchoire assez allongée, elle s'est montrée avec les douze os, *nombre normal*, *nombre complet*, des os de la mâchoire inférieure des ovipares.

Ainsi donc deux grands types d'organisation partagent les animaux vertébrés ; et s'il m'est permis, sans sortir des causes secondes, de remonter ici à celle de ces causes qui a agi la première ; si l'on songe que la génération vivipare produit un *petit* déjà vivant d'une *vie active*, tandis que la génération ovipare ne produit qu'un *germe* où la vie, comme dans l'embryon de la graine du végétal, est plutôt en *puissance* qu'en *acte*, peut-être ne sera-t-on pas étonné que les traces d'une *diversité* aussi profonde, d'une *diversité* qui marque dès la *formation* des *êtres* de ces deux types, se reproduise et se perpétue jusque dans les moindres détails de leur économie.

On vient de voir et qu'elle est l'*organisation* des poissons, et quels sont les *rapports* que M. Cuvier établit entre cette organisation et celle des autres classes : il me reste à montrer comment il a fondé la *classification* de ces animaux sur leur *organisation* ; il me reste, parmi ce nombre prodigieux d'espèces qu'il recueille de toute part, à indiquer au moins quelques-unes des plus curieuses ou des plus utiles ; ce sera l'objet de prochains articles.

FLOURENS, de l'Institut.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Cours complet d'Économie politique pratique, par J. B. Say, auteur du *Traité* et du *Catéchisme d'Économie politique*, avec cette épigraphe : « Après tout, la solidité de l'esprit consiste à vouloir s'instruire exactement de la manière dont se font les choses qui sont les fondemens de la vie humaine. Toutes les plus grandes affaires roulent là dessus. » (Fénelon). Tom. VI et dernier (1).

On ne saurait trop le répéter : la connaissance des véritables intérêts des hommes en société forme une science toute nouvelle qu'on a nommée *Économie politique*, et que M. Say aurait préféré que l'on nommât *Économie sociale*; mais il est difficile de changer une dénomination introduite d'abord par Quesnay, il y a plus de quatre-vingts ans, adoptée depuis par Adam Smith, et dont le sens est maintenant circonscrit et bien déterminé. Avant que M. Say eût donné son Traité d'économie politique, on n'avait point encore recueilli, en un système complet et coordonné, les vérités constatées qui composent cette science, vérités dont lui-même a si fort augmenté le nombre. L'ouvrage de Smith (2) n'est qu'un recueil d'excellens Mémoires sur des sujets détachés ; Storch copie textuellement ce que d'autres ont écrit avant lui ; on en peut dire autant de Gioja. David Ricardo, en Angleterre, a fait un livre, dans le but de soutenir un système ; ouvrage d'ailleurs obscur

---

(1) Paris, 1829; Rapilly, passage des Panoramas. 1 vol. in-8°; prix du volume, 6 fr. 50 c., et 7 fr. pour les non-souscripteurs.

(2) *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*.

et abstrait, où il ne traite que quelques parties de la science. Aucun livre ne présentait un tableau clair et complet de l'économie des nations, avant le traité que M. J. B. Say publia, il y a plus de vingt-cinq ans; toutefois, nous nous permettrons de remarquer que plusieurs articles n'y sont pas approfondis. Cet ouvrage paraît fait pour les gens du monde, qui, ayant entendu vanter l'importance de l'économie politique, ont voulu *savoir ce que c'était;* et il faut convenir que l'ouvrage est suffisant pour eux et très-propre à les satisfaire. Mais, si l'on veut approfondir toutes les questions, si l'on veut avoir la clé de plusieurs de ces phénomènes économiques qui semblent déjouer toutes les explications, si l'on veut connaître les opinions des principaux écrivains, les trouver réduites à leurs termes les plus simples; si l'on veut enfin apprécier à leur juste valeur toutes les institutions politiques et morales des peuples, il faut, nous ne dirons pas seulement lire, mais étudier le nouvel ouvrage de M. J. B. Say.

Déjà, dans les extraits que nous avons donnés, à l'occasion des précédens volumes, nous avons essayé de faire connaître son objet (1). Aujourd'hui que l'ouvrage est terminé, nous pouvons en juger l'effet total; jamais nous n'avons été plus frappés de la prodigieuse influence que les principes de l'économie politique, mieux connus, doivent avoir sur le bien-être des sociétés. M. Say ne dit nulle part (du moins je ne le crois pas) : *L'Économie politique, c'est la Société elle-même;* il fait plus, il le prouve à chaque page. En effet, quel est le caractère le plus saillant des sociétés? Ce ne sont pas, sans doute, les spoliations, les embuches, les violences qui s'y commettent. Ces actes criminels sont heureusement rares; et, si par malheur ils devenaient fréquens, s'ils passaient dans les mœurs habituelles d'une nation, les hommes se fuiraient au lieu de se chercher; il n'en faudrait pas davantage pour dissoudre le lien social. M. Say remarque, au contraire, que ce sont des rapports de bienveillance qui le resserrent. Les sociétés se con-

(1) Voy. *Rev. Enc.*, t. XXXVIII, p. 623; t. XL, p. 359, et t. XLII, p. 84.

servent par des échanges perpétuels de bons offices, de services mutuellement rendus et payés; car l'analyse fait voir une analogie parfaite entre le service que nous rend un cultivateur, en nous procurant du blé, et celui que nous rend un fonctionnaire public en administrant les biens d'une commune, ou de la grande commune de la nation; entre les services du fabricant qui prépare l'étoffe de mon habit, et ceux du juge ou du militaire qui empêchent qu'on ne me le prenne.

C'est principalement dans ses deux derniers volumes, dont nos précédens extraits n'ont pas rendu compte, que l'auteur s'élève à ces considérations générales qui font vraiment de l'économie politique la science de l'homme d'État encore plus que celle du simple citoyen. Les quatre premiers volumes semblent se rapporter plus spécialement aux intérêts des individus entre eux; les deux derniers, aux intérêts des individus dans leurs rapports avec l'État, et aux intérêts réciproques des nations. C'est ainsi que l'auteur soumet à son creuset toutes les dépenses de l'État, qu'il les compare avec le but qu'on se propose en les faisant, et avec ce qu'elles coûtent: recherche éminemment favorable à la prospérité générale. Il remarque, fort judicieusement, que les particuliers, dans leurs consommations privées, ne paient jamais les choses beaucoup au-delà de leur valeur réelle; le prix courant des objets qui sont à leur usage ne s'élève guère au-dessus de leurs frais de production; la concurrence est là, qui fait naître de nouveaux producteurs pour tous les produits qui donnent des profits extraordinaires. Le consommateur va au meilleur marché, et, s'il ne l'obtient pas d'un côté, il le cherche ailleurs. Les hommes qui décident des dépenses publiques ne sont pas de même intéressés à se procurer les choses destinées à la consommation du public, à leur juste valeur: ce n'est pas leur argent qu'ils dépensent; le prix qu'ils paieront, quelque élevé qu'il soit, ne diminuera pas d'une obole leur traitement; il l'accroîtra peut-être.

Les services personnels que réclame le public donnent lieu à des abus plus graves encore. Ils composent la principale

des consommations publiques; et c'est la denrée que les nations paient le plus généralement au-delà de sa valeur. Ceux qui distribuent les places, fût-ce le peuple, par des élections, ne peuvent pas connaître la capacité, l'amour du travail, la probité des hommes qu'ils choisissent. La force ou l'adresse se sont toujours emparées de la nomination aux emplois qui sont des moyens de lucre, en même tems que des moyens d'influence et de pouvoir. Quand ces emplois sont très-multipliés, et que les nominations sont remises à un petit nombre de fonctionnaires, quelquefois à un seul, ceux-ci sont plus mal placés encore pour apprécier les personnes sur qui tombent leur choix. Ce sont des favoris, des recommandations puissantes qui en décident, et bien rarement les intérêts généraux.

Les exemples, les applications qui viennent à l'appui de ces observations, sont toujours instructifs et souvent piquans, sans avoir rien d'outrageant pour les particuliers ni pour les nations. On s'aperçoit que l'auteur, accoutumé à se voir traduit dans toutes les langues, ne veut désobliger aucun peuple. Cependant, il trouve chez tous des exemples de tout ce qui se fait de mal; et il ne le dissimule pas, la Péninsule hispanique et le gouvernement de l'Autriche lui inspirent peu de sympathie.

On a fait à l'économie politique un crime de ne s'occuper que des intérêts matériels de l'humanité; ce reproche est injuste, l'instruction et les habitudes favorables à la société ne se rencontrent pas chez un peuple pauvre. « La plupart des crimes qui se commettent, dit notre auteur, ont leur source dans la misère. Les gens riches ne sont pas plus vertueux que les indigens; mais ils ont plus de moyens de se satisfaire, sans préjudice pour autrui; ils sont fort intéressés à ne pas porter le trouble dans la société; ils ont trop à perdre, quand ils s'exposent à des châtimens, ou même à des scandales. Il serait à désirer que nul dans la société ne fût assez malheureux pour n'avoir rien à regretter dans son existence, quand il se trouve, parmi le peuple, des hommes dans un tel état

de gêne, qu'ils ne peuvent subsister que par un crime, il n'est personne qui ne soit exposé dans sa personne ou dans ses biens. Pour faire un peuple de conquérans, il faut des citoyens pauvres et fanatiques; pour faire une nation vertueuse et tranquille, il faut des citoyens aisés et heureux. Les meilleures leçons de morale que l'on puisse donner à un peuple sont des leçons d'économie politique. »

M. Say, dans une Note, fait le compte des sommes que Bonaparte a dépensées pour ses guerres; il prétend que ces guerres ont coûté, tant à la France qu'aux pays qu'elle a vaincus, *dix milliards de francs*, sans compter les incendies, les ravages, les massacres, les maladies, les souffrances des armées, la détérioration des institutions de la France, et les indemnités qu'elle a payées aux étrangers.

Cette estimation est peut-être trop modérée; mais, en la supposant juste, que de biens Napoléon ne pouvait-il pas opérer pour la France et pour l'humanité, avec une pareille somme bien employée! Notre auteur en prend occasion de faire voir la supériorité du système défensif sur la politique agressive et fondée sur la force; il démontre qu'en dernière analyse, la force compromet beaucoup plus certainement le repos, et le bien-être des nations. Quel besoin un pays suffisamment étendu et peuplé a-t-il d'agrandir son territoire et de posséder des forteresses dispendieuses sur tous les points du monde?

« Toutes les fois, dit M. Say, en véritable philosophe et en homme d'État, toutes les fois qu'une nation pèse sur les autres nations, qu'elle suit un système militaire ou commercial, ou diplomatique, incommode à un autre peuple, elle met celui-ci, dès l'instant même, en état d'inimitié cachée, s'il n'est pas encore en mesure de se défendre, ouverte, s'il est assez fort. L'inimitié cachée dégénère en rupture à la première occasion favorable. La nation qui opprime, par le sentiment confus qu'elle a de son danger, entretient un état militaire considérable; et c'est ainsi que l'injustice est coûteuse.

« On ne sait pas encore combien il faudrait peu de troupes à un État qui n'élèverait jamais aucune prétention sur les autres; qui ne chercherait point à les dominer, qui, en leur montrant la force et l'aplomb que donnent la bonne administration et l'aisance intérieure, leur présenterait toujours en même tems l'avantage des communications commerciales ouvertes à qui voudrait rester en paix avec lui, et la perspective de la destruction pour quiconque oserait l'attaquer.

« Des gouvernemens très-éclairés pourraient à cet égard hâter l'opinion des peuples; mais, de toutes manières, cette opinion mûrira tôt ou tard, parce qu'elle dépend de la connaissance qu'on prendra de la vraie nature des choses qui est toujours là, et qui gagne constamment du terrain.

« Penserait-on qu'une jalousie de commerce fût suffisante pour porter les étrangers à nous faire la guerre? Sans doute, une puissance maritime prépondérante peut bloquer les ports de nos amis et les nôtres; mais une telle injustice ne saurait durer bien long-tems, parce qu'elle est contraire aux intérêts de tous, et que tous sont intéressés à la faire cesser. Si nous étions assez sages pour recevoir les denrées lointaines de toutes mains, c'est-à-dire, des nations qui nous les fourniraient au meilleur marché, les autres nations seraient plus intéressées que nous-mêmes à percer les lignes ennemies qui voudraient nous bloquer; nous éprouverions de ce blocus un dommage à peine sensible. Ce n'est pas le blocus des Anglais qui nous a fait payer le sucre si cher : ce sont les prohibitions de Napoléon. Un blocus général est une mesure excessivement dispendieuse, et ce qu'il peut procurer d'avantages commerciaux à la nation qui bloque ne saurait la dédommager des frais qu'elle fait pour cela. On a pris de semblables mesures, non par calcul, mais par haine contre le dominateur de l'Europe; c'est donc à cette injuste domination qu'il faut l'attribuer (1).

---

(1) Il est digne de remarque que ce n'est pas le blocus ordonné par l'Angleterre qui a renversé Bonaparte, mais le blocus continental de

« Et d'ailleurs, quel motif aurait-on pour déclarer une guerre de commerce à une nation qui, obéissant en cela à son intérêt, ainsi que je l'ai prouvé, ouvrirait ses ports pour l'importation comme pour l'exportation ?

« Nous ferait-on la guerre pour venger une injure, ou ce que l'on supposerait une injure ? Mais j'ai déjà remarqué que le système défensif n'ouvre pas la porte à l'injure, il ne veut pas que l'on entreprenne sur lui; mais il ne veut rien entreprendre sur les autres ; et c'est peut-être sous ce rapport qu'il écarte plus sûrement la guerre que le système offensif. »

Dans le cas d'une injuste agression, l'auteur fait voir la supériorité de la défense de l'État confiée à des milices, aidées par quelques corps instruits dans l'artillerie et le génie, sur les armées permanentes. Il s'étaie sur de bonnes raisons, sur de grandes autorités militaires, entre autres celle de Frédéric II, sur l'expérience enfin; et, il faut en convenir, les meilleures armées et les plus grands généraux de notre époque n'ont pas garanti la France de l'invasion; et si Napoléon n'eût pas redouté une levée en masse, la France n'aurait pas été envahie. Ce sont les milices qui ont sauvé l'Espagne et l'Allemagne.

Les bornes obligées d'un simple compte rendu, nous interdisent des citations puisées dans la partie scientifique et rigoureuse de l'économie politique. On ne peut étudier les principes que dans le livre même, où ils ne sont jamais que des conséquences toujours clairement déduites des faits et de l'analyse. On connaît, au reste, la manière de M. J. B. Say. Le succès l'a couronnée; car, depuis quelques années, une plus juste appréciation des événemens de la politique, de leurs causes et de leurs conséquences, se fait remarquer dans les écrits politiques et dans les journaux. Il suffit pour s'en

---

Bonaparte lui-même, puisque c'est pour avoir voulu l'étendre aux ports de la Russie qu'il a succombé. Les auteurs de ces mesures acerbes se sont fait plus de mal qu'ils n'en ont fait à leurs ennemis, tant la colère conseille mal ! *Note de l'auteur.*

convaincre de comparer un article quelconque de journal, publié il y a dix ans, avec ceux que l'on fait à présent. L'expérience n'est pas difficile, et elle est curieuse.

C'est dans son sixième et dernier volume que M. Say fait sentir plus spécialement les liens qui rattachent l'économie politique aux intérêts de toute la société. Nous avons remarqué dans ce dernier volume l'exposé historique qu'il fait des finances publiques modernes, l'origine des budgets, des emprunts par souscription, etc., objets qui touchent tous aux questions qui nous occupent en ce moment, et peuvent fournir de puissans argumens à nos législateurs. Ses chapitres sur la moralité ou l'immoralité de l'impôt, sur l'esprit de fiscalité, sur l'agiotage, sur l'utilité ou plutôt l'inutilité du crédit public, sont particulièrement intéressans et instructifs. On parle beaucoup de l'application des formes de la comptabilité commerciale aux finances publiques : cette question est ici traitée *ex professo*. L'auteur donne ensuite les notions qui doivent se rencontrer dans un *cours complet* d'économie politique; il faut connaître, par exemple, le parti que l'on peut tirer de la statistique et de l'arithmétique politique, et en même tems les moyens de bien faire les ouvrages de ce genre. Un résumé de l'économie des sociétés montre ensuite, dans un tableau resserré, l'ensemble du système général des sociétés, tableau qui permet de mettre à leur place chacune des notions de détail et des spécialités qu'on a pu recueillir dans le cours entier de l'ouvrage. L'auteur fait bien sentir pourquoi l'économie politique n'est pas tenue d'entrer dans des considérations particulières à d'autres sciences, quoique ces sciences aient un rapport intime avec l'état social. Par exemple, l'économie politique montre clairement l'influence que le gouvernement exerce sur le sort des nations; mais elle ne l'annonce que comme un résultat, sans remonter aux causes des événemens politiques. C'est encore ainsi que l'économie politique nous fait connaître en quoi l'agriculture influe sur la prospérité des nations; mais elle ne se charge pas d'enseigner l'agriculture. Il faudrait alors qu'elle enseignât aussi la

technologie ; car les arts industriels influent à leur manière sur la prospérité des nations. On sent bien que l'économie sociale ne peut entrer dans le détail des spécialités, quoiqu'elles aient toutes une part d'influence sur la condition des peuples. Toutes ces distinctions sont parfaitement analysées dans l'ouvrage de M. Say, et il est destiné à répandre beaucoup de jour, non-seulement sur l'*économie politique pratique*, mais encore sur la *politique pratique*, celle qui se fonde sur l'observation et l'expérience ; comme aussi sur la *morale expérimentale*, celle qui découvre l'enchaînement des causes et des effets moraux par une analyse consciencieuse de la nature de l'homme et des choses.

Voilà, selon nous, ce qui met le livre de M. J. B. Say au rang de ceux qui ouvrent un champ tout nouveau aux études de l'art social. Nous croyons que ces hautes considérations devront servir de base à tous les ouvrages qui se feront sur les sciences morales et politiques.

L'auteur termine par une histoire succincte des progrès de l'économie politique qui est une conquête assez récente de l'esprit humain. On y trouve encore ces vues profondes, cette sagacité qui démêle les causes cachées et les résultats importans. Nous avions remarqué, dans la préface du premier volume de cet ouvrage, cette réflexion judicieuse : « l'Histoire d'une science fait connaître l'époque où l'on a constaté les principales vérités dont elle se compose, et la manière dont on y est parvenu. Or, ces notions ne peuvent avoir d'intérêt qu'après l'exposé des vérités elles-mêmes ; c'est alors seulement qu'on peut juger de l'importance des hommes et des travaux auxquels on en est redevable » (1). Cette réflexion nous explique pourquoi l'histoire abrégée de la science se trouve à la fin du dernier volume. On suit alors avec intérêt la marche des erreurs, des préjugés et des découvertes au moyen desquelles on est parvenu au point où nous en sommes. Nous nous vantons d'avoir substitué des vérités à des erreurs ;

(1) Préface, page 129.

mais est-on certain de n'avoir pas substitué des erreurs à des erreurs? Sans doute, on ne peut pas répondre de ne s'être jamais trompé : cependant, quand on voit tous nos bons économistes partir de l'observation des faits, et arriver aux mêmes conséquences à peu de chose près, on peut croire que l'excellence de leur méthode a conduit la génération actuelle à des résultats beaucoup plus certains que tous ceux que l'on avait obtenus jusqu'ici. Cette méthode est en tout analogue à celle qu'ont suivie les sciences physiques. Dira-t-on qu'elles n'ont point fait de progrès?

Sans contredit, M. J. B. Say aura la gloire d'avoir plus contribué que qui que ce soit à faire avancer et à propager l'économie politique. Quand nous affirmons que jusqu'à ce moment cette science n'avait pas été développée d'une manière aussi complète, avec autant de profondeur de vues et de clarté, nous sommes certains d'avoir pour nous l'opinion de tous les hommes éclairés.

D. D.

Histoire de Philippe-Auguste, par M. Capefigue, ouvrage couronné par l'Institut (1).

Si l'on jette sur le moyen âge un coup d'œil rapide et superficiel, on est frappé et comme ébloui de cette variété merveilleuse de caractères, d'opinions et d'évènemens qui se pressent et se succèdent sur la scène, de cette action simultanée des principes les plus opposés, de ce singulier aspect d'une société que tirent en sens contraire le clergé et l'aristocratie, l'autorité royale et la turbulence des communes. A côté de la pesante suprématie de l'Église naissent en foule les hérésies

(1) Paris, 1829; Dufey, rue des Beaux-Arts, n° 14. 4 vol. in-8° de plus de 400 pages; prix, 28 fr.

les plus audacieuses; et l'esprit humain, renfermé dans le cercle étroit du mysticisme et de la scholastique, s'en échappe, à force d'exagérer la foi, et de remuer les subtiles abstractions de l'école. Sur cette terre, qui semble le patrimoine exclusif des moines et des chevaliers, on voit s'élever en Flandre, en Languedoc, en Italie, des communes et des corporations libres, dont les larges immunités et les formes républicaines surpassent tout ce que rêvent de plus hardi les théoriciens constitutionnels de notre époque. Cette inconséquence n'est pas seulement dans les choses, mais aussi dans les hommes : tel baron mesure joyeusement la hauteur des bûchers de l'Albigeois qui aurait de grand cœur ceint l'épée de chevalier à Salah-Eddin, ou à quelque mécréant de Grenade. Tout paraît vague, confus, sans unité ni tendance fixe. Et pourtant, interrogez de siècle en siècle les ressorts intimes et le cœur même de cette société, vous la verrez s'appuyant sur quelque ferme croyance, sur des principes déterminés : elle a ses plans, ses intérêts, sa marche logique; au milieu des ténèbres qui souvent l'enveloppent, il est un point fixe et lumineux; il faut seulement le saisir : pour qui n'aura pas su le dégager, et le produire au grand jour, l'histoire restera une énigme indéchiffrable, une longue et insignifiante galerie de tableaux, une simple chronique. Ainsi, dans ces drames de Shakespeare, vraies épopées du moyen âge, qui respire là tout entier, vous ne trouverez d'abord qu'une suite presque incohérente de scènes spirituelles ou pathétiques, dont le nœud vous échappera; mais poussez plus avant : considérez une à une ces figures si originales et si poétiques, et le lien qui les rassemble, et les fait tenir côte à côte vous apparaîtra. Il en est de même du moyen-âge; pour se pénétrer de l'esprit de ce tems, et en acquérir une intelligence complète, il ne suffit pas d'avoir parcouru ses chroniques et ses archives, d'avoir contemplé ses monumens, reconstruit par l'imagination ses châteaux et ses abbayes, d'avoir, en un mot, assisté au spectacle extérieur de sa civilisation; à ces études indispensables, mais préparatoires, il faut joindre cette méthode sûre, cet esprit élevé qui sépare,

dans le fatras des légendes et des biographies, les récits importans des causeries de cloîtres, dispense à chacun éloge ou blâme, selon ses œuvres; et, en conservant aux faits leur liaison intime et naturelle, tire de l'histoire de graves et utiles enseignemens. Sans l'alliance de l'érudition et de la philosophie, il ne sera jamais de grand historien, quels que soient son sujet et son théâtre, la vieille Rome ou les tems modernes.

C'est donc à tort que l'école prétendue descriptive, celle qui se glorifie de M. de Barante, et compte un nouvel appui dans M. Capefigue, prétend scinder en deux l'histoire, et, supprimant la philosophie, borner à l'érudition tous les devoirs de l'écrivain. C'est à tort que, rapetissant son rôle, elle *raconte*, sans chercher à *prouver* : car elle fait rétrograder l'art de Bossuet et de Montesquieu au tems où, dans les longues soirées d'hiver, le chapelain contait aux barons et aux varlets les miracles des saints et les prouesses des chevaliers. Vainement elle s'empreint de couleurs locales, et se hérisse de mots barbares empruntés aux vieux manuscrits; elle ne produira toujours que des recueils d'anecdotes; l'auteur, fût-il spirituel et poète quelquefois, comme M. de Barante : eût-il lu et relu le roman de Perceforest et les diplômes de la collection de Brecquigny, comme M. Capefigue. Cette méthode vous montrera bien les chevaliers se pressant *en grande foison* sous le *gonfanon* royal, les *bons moines* disant leurs patenôtres; elle vous nommera tous les seigneurs d'une cour et les chefs d'une armée : elle ne vous dira pas les secrets de l'âme de ces chefs et les mystères de la politique du suzerain : elle ne vous donnera pas les élémens intimes, les mobiles cachés de la société féodale; et, quand elle vous aura longuement entretenu de Simon de Montfort ou de Philippe-Auguste, vous n'aurez point encore l'intelligence de ces grandes vies; vous croiriez avoir lu Rigord ou Pierre de Vaulx-Cernay, si ce n'étaient les idées modernes et les ressouvenirs du XIXe siècle qui viennent vous détromper à chaque instant.

Tel est, en effet, le vice inhérent à la méthode descriptive, que, malgré son application à reproduire le style et la manière

des chroniques, elle offre toujours un mélange de naïveté et de scepticisme, une sorte de bizarre compromis entre de jeunes opinions et de vieilles formes de langage. Vouloir de nos jours se faire le simple et modeste écho d'un moine ou d'un baron du XIIIe siècle, c'est une chimérique entreprise. Vous aurez beau surcharger votre mémoire du vocabulaire des *plaids* et des conciles, familiariser vos yeux avec les costumes peints sur les antiques vélins et les vitraux des abbayes, calquer vos pages sur celles des annalistes contemporains, vous ne vous abdiquerez pas vous-même ; et l'écrivain de la France nouvelle reparaîtra sans cesse sous l'armure de maille ou la robe monacale que vous aurez revêtue un instant. Si une guerre religieuse, celle des Albigeois, par exemple, trouve place dans votre narration, irez-vous applaudir à ces massacres d'hérétiques, qui arrachaient des cris de joie et de reconnaissance à l'Europe catholique? Relaterez-vous pieusement le miracle qui, au siége de Termes, sauvait Montfort des flèches des assiégés? non, sans doute ; il y aura, dans votre livre, des larmes, pour les vaincus, et quelque sourire d'incrédule, en parlant du miracle. Dès lors, l'illusion a disparu : entre vous et le chroniqueur du XIIIe siècle, on sent que Rabelais et Voltaire ont passé.

Jusqu'ici, c'est une erreur inévitable et presque involontaire : quelquefois l'esprit de votre tems se trahira plus maladroitement. Ainsi, M. Capefigue nous montre en plusieurs circonstances les pélerins ou les bourgeois du XIIIe siècle, accueillant par *un gros rire* les menaces de quelque évêque ou les railleries lancées contre l'Église. Est-ce là un trait de mœurs, une heureuse application de la couleur locale? Aujourd'hui que les foudres du Vatican sont éteintes, on conçoit que certaines fantaisies de la puissance spirituelle arrachent un sourire au publiciste qui, tranquille sous la protection de nos lois, se transporte en esprit au milieu de cette société, domaine de la force et de la violence. Mais, le sentiment qu'inspiraient l'Église et ses châtimens aux soldats de Richard-Cœur-de-Lion, ou d'Othon de Brunswick, était-ce bien la

pitié? Et riait-on beaucoup de cette royauté romaine qui, sans gardes ni prévôts, et par le seul effet de la puissance morale, arrachait Agnès de Méranie des bras de son époux, confisquait, au profit de quelques aventuriers de la Bourgogne ou du Vexin, les beaux fiefs du Languedoc, et amenait le puissant comte de Toulouse à recevoir, épaules nues et la corde au cou, la discipline des mains d'un légat? Dans ces faits, le moyen âge est tout entier, et non dans quelques mots échappés à la naïveté d'un chroniqueur.

Ici, nous touchons encore à l'un des plus graves défauts de l'école descriptive : c'est de prendre pour vrai, pour parole évangélique, tout récit des écrivains contemporains, si d'ailleurs il prête à des évènemens connus un aspect nouveau et pittoresque. Mais, dans toute société, n'y a-t-il pas des exceptions qui dérogent à l'ordre commun, des faits qui contrastent avec l'ensemble du tableau? Ces faits, isolés dans les chroniques, faudra-t-il les reproduire comme le caractère propre et le cachet d'une époque, sans mettre en garde le lecteur moderne contre les inductions qu'il pourrait en tirer? Remarquez de plus qu'en général il est bon d'user avec une certaine méfiance des annalistes du moyen âge. Ignorans pour la plupart, et dissimulant cette ignorance sous une vaine pompe de mots qu'ils empruntent, sans les comprendre, aux génies de Rome antique, ils dénaturent ces mots, et les appliquent à un ordre d'idées bien différentes de celles qu'ils durent primitivement exprimer. Ainsi, ce grand nom de *république* qui faisait battre le cœur des Gracques et de Cicéron, un moine obscur du XIIe siècle le prostituera aux timides efforts des bourgeois de Reims ou de Noyon, pour se créer, à l'aide d'un voisin puissant, une chétive indépendance. Un autre chroniqueur, Guillaume-le-Breton, racontant en vers barbares le siège de Châteauroux, « montre les jeunes hommes qui s'élancent sur les remparts, et disent qu'ils veulent mourir pour leur patrie; » comme si ce mot *patrie* avait un sens pour les routiers et les servans d'armes de Henri d'Angleterre. Ce Guillaume-le-Breton, avec ses souvenirs de mythologie, ses métaphores tirées de

Virgile ou d'Ovide, ses longues énumérations à la manière d'Homère, transporte toute l'antiquité dans le moyen âge; et à voir Philippe-Auguste dans son poème, on le prendrait pour un héros du tems des Atrides. De semblables anachronismes de langage sont fréquens dans les écrivains latins de cette époque; et c'est tomber dans une erreur singulière que de nous donner ces froides et pédantes déclamations comme l'expression des idées et des passions du XIIIe siècle. Nous demanderons, par exemple, ce que l'histoire des cités libres de la Flandre gagne à cette page de Guillaume-le-Breton, soigneusement recueillie par M. Capefigue : « Les navires, sillonnant les flots de la mer, parcoururent successivement les lieux où elle ronge les rivages blanchâtres du pays des Blavotins, ceux où la Flandre se prolonge en plaines marécageuses, et ceux où l'Isengrin, puissant à la guerre, armé de son glaive et de sa lance, parcourt la terre, combattant sans cesse; ces lieux où le peuple Nervien, grand par ses armes, livra de fréquentes batailles, le Nervien, que toutes les forces des Romains ne purent subjuguer entièrement, ni contraindre à payer un tribut fixe. En ces lieux habite le Belge, inventeur du chariot de guerre, appelé *Corvins*, selon que l'atteste Lucain, puissant par ses richesses, par ses armes et par ses forces, jadis grand ennemi des Romains, et tellement illustre dans le monde entier, que la Gaule reçut autrefois le nom de Belgique. » Nous pourrions multiplier de pareilles citations : car M. Capefigue, jaloux d'exhumer de l'oubli la gloire de Guillaume-le-Breton, a surchargé son travail de ce bagage poétique; il n'a pas vu le danger qui s'attache à la reproduction irréfléchie des chroniqueurs, et s'est faussement persuadé qu'un livre, pour avoir été écrit au moyen âge, en est nécessairement l'image précise et le fidèle reflet.

L'histoire de Philippe-Auguste ne nous a donc pas réconciliés avec la méthode descriptive; nous irons même plus loin, nous pensons que M. Capefigue n'a pas appliqué d'une manière irréprochable son propre système littéraire. Reste à savoir s'il a mieux réussi comme historien, et s'il a racheté

entièrement par le mérite du fond les défauts de la forme.

D'abord, essayons de nous représenter exactement Philippe-Auguste et les résultats de son règne. Un fait nous frappera surtout dans l'histoire de sa vie : c'est la sagesse et le bon sens qui ont présidé à chacune de ses actions. Philippe n'est point un héros de roman ni de poème, et son caractère, médiocrement susceptible d'exaltation chevaleresque, se rapproche de l'esprit positif et calculateur de notre tems. Comparez-le avec ses contemporains : il n'a ni le bouillant courage, ni les talens guerriers de Richard Plantagenet ; il n'est pas riche et puissant comme Jean-sans-Terre ; il manque de ce vaste génie qui élève si haut Innocent III au-dessus des trônes et des suzerainetés séculières ; et pourtant, il résiste à Innocent, lutte avec Richard, écrase Jean-sans-Terre, car sa marche est circonspecte et sagement ordonnée ; il gagne du terrain à chaque, pas et ne se met jamais dans la nécessité de reculer : c'est le triomphe du sang-froid et de l'esprit de conduite. Sans doute, il fut merveilleusement secondé par les circonstances : la mort de Richard, la lâcheté de son successeur, la victoire presque inespérée de Bouvines, facilitèrent la révolution qu'il opéra dans la monarchie française. On ne peut se défendre cependant d'une vive admiration, si l'on examine les détails de sa vie, l'à-propos et l'opportunité de toutes ses démarches.

Philippe avait quinze ans lorsqu'il monta sur le trône : de redoutables ennemis menaçaient son enfance, les grands vassaux et le roi d'Angleterre. Les premiers, disputant sans cesse au suzerain la jouissance de ses prérogatives, remettaient continuellement en question les principes de la hiérarchie féodale. Le second, adversaire naturel du jeune roi, était l'un des princes les plus puissans de l'Europe : à sa couronne d'Angleterre il joignait, en France, la possession d'un territoire deux fois plus étendu que le royaume de Philippe ; Français d'origine, il était populaire dans le midi, cher au baronnage d'Aquitaine et de Poitou, et le plus riche des monarques chrétiens. Lutter contre de telles forces, les combattre les unes par

les autres, et jeter les fondemens d'une grande monarchie, là où il n'y avait qu'une suzeraineté précaire et incontestée, c'était une tâche difficile : Philippe-Auguste l'accomplit.

Son règne s'ouvre par des querelles contre les grands vassaux, les ducs de Bourgogne et de Champagne, le comte de Sancerre, etc. Après quelques coups de lance donnés ou reçus, la paix se conclut, sous la médiation du roi d'Angleterre, sans perte ni profit notable pour personne; et remarquons déjà que, dans ce siècle où la terre semblait à la merci du plus fort, Philippe fut presque le seul prince qui dut ses succès à sa politique plutôt qu'à ses armes. Assez heureux, quand il combat ses vassaux, il cède presque toujours à l'ascendant invincible des talens guerriers de Richard; et dans la croisade, cette espèce de tournoi permanent du moyen âge, où chacun faisait assaut de prouesses, il tient à peine le second rang. Son invasion déloyale sur les terres de Richard, captif du duc d'Autriche, est punie par la déroute de Fréteval. Mais bientôt Richard meurt, et Philippe, débarrassé de la présence de ce terrible adversaire, déploie son génie en toute liberté.

Jean-sans-Terre, successeur de Richard, était à la fois un imprudent et un lâche ; meurtrier du jeune duc de Bretagne, il est sommé par Philippe de comparaître devant ses pairs, il refuse : ses fiefs sont confisqués et saisis par le roi de France. Les motifs de cette confiscation étaient à peine spécieux, Philippe la justifia par des succès : il prit la Normandie, l'Anjou et le Poitou, et sut les conserver, chose rare en ce tems; ce fut-là son coup de maître, et comme la base de son grand édifice social. En même tems qu'il acquérait ces riches provinces, et rétablissait ainsi l'équilibre entre la France et l'Angleterre, il dirigeait habilement ses relations avec l'Église et le Saint-Siége. Époux infidèle d'Ingerburge, il avait encouru les censures du Vatican. Relevé de cette excommunication, il s'assura l'alliance de l'autorité ecclésiastique par une conduite ferme et respectueuse tout à la fois. Lors de la croisade contre les Albigeois, il resta neutre, sans perdre l'amitié du pontife;

et allié assez indifférent du comte de Toulouse jusqu'à sa chute, il entretient plus tard avec son vainqueur Simon de Montfort des relations pareillement froides, mais amicales. Cependant il consolidait sa puissance dans ses nouvelles conquêtes, et se préparait à la journée de Bouvines.

La bataille de Bouvines fut la grande épreuve du règne de Philippe-Auguste : vaincu, il perdait ses conquêtes et peut-être sa couronne ; vainqueur, il écrasa tous ses rivaux, et d'une suzeraineté nominale fit une royauté pesante et absolue. Peu s'en fallut que la monarchie française ne fût étouffée à son berceau, et partagée, comme une proie, entre les feudataires. Aussi, ce dut être pour Philippe une belle journée que le lendemain de Bouvines; disons plus, cette victoire si complète fut le salut de la France, le gage de sa nationalité et de sa grandeur future. Nous ne pensons pas avec M. Capefigue, sur la simple autorité d'un fragment épique de Guillaume-le-Breton, que l'empereur d'Allemagne et ses vassaux catholiques projetassent d'imposer à la France une sorte de protestantisme anticipé, et de confisquer, au profit des gens de guerre, les domaines des gens d'Église : car nous ne pouvons voir dans les barons du XIIIe siècle des précurseurs de Luther. Mais, nous croyons avec tous nos historiens que la féodalité déjà frappée au cœur voulut s'armer contre toute tentative de centralisation monarchique, rétablir l'empire ébranlé de la force sur le droit; maintenir cette dislocation de la société où tous les intérêts trouvaient place, sauf l'intérêt général. La monarchie était en danger, non l'Église, et il ne faut point chercher le mobile de la guerre dans des combinaisons étrangères aux idées contemporaines. La bataille de Bouvines fut le triomphe du principe de l'unité nationale sur cet individualisme, conséquence naturelle de la féodalité; elle imprima une nouvelle direction à la politique française, et détermina le caractère définitif du règne de Philippe-Auguste.

De ce jour, en effet, le roi de France cessa d'être le simple chef militaire de ses vassaux : il devint leur véritable souverain : les plus indomptables ayant été dépossédés ou jetés dans

les fers après Bouvines. La plupart des discussions relatives à la transmission des fiefs commencèrent à se résoudre non plus en guerres privées, mais en procès devant la cour des Pairs, tenue par le roi. En même tems croissait l'importance des communes, et se préparait de longue main la monarchie bourgeoise de Louis XI. Les Plantagenets étaient humiliés : les fiefs de l'Anjou et du Poitou soumis à la suzeraineté immédiate de Philippe. Un instant même les perfidies de Jean-sans-Terre et ses atteintes à la grande Charte faillirent placer sa couronne sur la tête du jeune Louis de France, et Philippe, au lit de mort, put se rendre cette justice qu'il avait sauvé son royaume de l'anarchie intérieure et de l'invasion étrangère.

Telle fut la vie de Philippe, tel il nous apparaît au milieu des digressions et des descriptions de tout genre auxquelles s'est livré M. Capefigue. Car, après la lecture de son ouvrage, il faut se recueillir longuement pour prendre une juste idée du héros, perdu, comme il l'est, au milieu des peintures de tournois et de cours plénières, de la croisade de Constantinople, de la guerre des Albigeois, des considérations scientifiques et littéraires. L'histoire de Philippe-Auguste est réellement une esquisse du XIIIe siècle dans toute l'Europe, et nous serions loin d'en blâmer l'auteur si de cette esquisse ressortait plus nettement le grand caractère politique du roi. Mais à force de vouloir éviter l'exagération de *l'historiographe et du poète épique*, M. Capefigue est tombé dans le défaut contraire : il a attribué les succès de Philippe au hasard, *au mouvement naturel de la civilisation*, sans se demander qui avait hâté par son impulsion habile ce mouvement de la civilisation. « Philippe-Auguste, dit-il, nous paraît tout-à-fait de son siècle; c'est la valeur et la brutalité chevaleresques... Il est bien difficile de lui trouver une idée grande, forte et en dehors de cet instinct grossier de puissance qui animait communément tous les princes de cette époque. » Nous nous permettrons d'énoncer ici une opinion tout opposée : Philippe nous semble avoir suivi avec persévérance une double idée, l'abaissement de l'Angleterre et la sujétion des vassaux de la Couronne; ce qui

le distingue de ses contemporains, c'est que, n'ayant pas leurs qualités brillantes, leur loyauté, leur exaltation belliqueuse et chevaleresque, il fut aussi exempt de leurs défauts, de leur inconséquence, de cette alternative d'emportemens et de faiblesses, qui les entraînait si souvent : il se rapproche plus de Louis XI, que de Richard-Cœur-de-Lion, et sa place est marquée au rang des rois habiles, plutôt que parmi les preux chevaliers.

Nous contesterons donc à M. Capefigue la ressemblance du portrait de Philippe qu'il nous a tracé ; admettrons-nous dans toutes ses parties son tableau général du XIIIe siècle, et, par exemple, le récit scrupuleux et détaillé de la Croisade contre les Albigeois ? nous donnera-t-il l'intelligence complète de l'esprit qui présidait à cette guerre, et comme le contre-coup des mouvemens qu'elle excitait dans l'Europe catholique ? nous ne le pensons pas, et ici s'offre une application nouvelle des observations que nous faisions au commencement de cet article sur le système littéraire de M. Capefigue.

A qui veut représenter une guerre religieuse comme celle des Albigeois il se présente deux routes diverses, deux manières d'envisager la question. S'il se place dans le point de vue rationnel et philosophique, il flétrira les atrocités de cette croisade, tout en l'expliquant. S'il se réduit au rôle de chroniqueur, il devra s'associer au pieux enthousiasme de la chrétienté ; sinon, il trahira son déguisement, et, infidèle à ses propres maximes, il se fera juge au lieu d'être conteur. C'est précisément ce qui est arrivé à M. Capefigue. Préoccupé à la fois par le désir de reproduire exactement les opinions contemporaines, et par son indignation de libre penseur contre les emportemens de l'intolérance religieuse, il a confusément mêlé ses jugemens personnels à ceux de Vaulx-Cernay et de Puy-Laurens, et cette partie de son livre est un bizarre amalgame d'apologies monacales et de censures philosophiques. M. Capefigue poursuit surtout avec véhémence les intrigues de l'Église romaine et les perfidies de ses agens dans l'Albigeois ; mais cette désapprobation sévère trahit justement la date de l'ouvrage, et lui enlève ce caractère d'impartialité

naïve que la méthode descriptive revendique comme son mérite principal. Il en est de même de Simon de Montfort, dont le nom est fréquemment suivi des glorieuses épithètes que le zèle des catholiques ne manquait guère d'y joindre, et dont la conduite est attaquée par des phrases détournées et de malignes insinuations; preuve manifeste qu'un écrivain ne peut jamais se dérober à l'action de son siècle, substituer des souvenirs aux idées que lui imposent son tems et l'ordre social au sein duquel il vit, allier enfin complétement, dans l'étude du moyen âge, les brûlantes émotions d'un contemporain et la critique consciencieuse de la postérité.

L'application de la méthode rationnelle à la guerre des Albigeois ne saurait pourtant manquer d'être féconde en considérations neuves et élevées, si l'on voulait apprécier froidement et sans préjugés cette fameuse croisade. Là se développe dans toute sa force l'irrésistible puissance de l'Église sur la société qu'elle avait mise dans le monde : car, la persécution des Albigeois, qu'est-ce autre chose, sinon une guerre d'opinion publique, une réaction violente et populaire du catholicisme contre la première apparition sérieuse de l'esprit d'examen de l'hérésie?

N'oublions pas qu'au XIIIe siècle toute l'organisation sociale avait pour base le catholicisme, et que cette croyance était, pour emprunter son propre langage, la clé de la voûte et la pierre angulaire de l'édifice. Quel étonnement et quel pieux effroi dut se répandre dans une société semblable, quand on sut qu'il y avait en Europe un pays où les clercs (1) étaient auprès des laïques en si grand mépris, que leur nom était, par plusieurs, employé en jurement, comme s'ils eussent été juifs. « Ainsi, continue le chroniqueur, de même qu'on dit, j'aimerais mieux être juif, ainsi disait-on, j'aimerais mieux être *capelan* que de faire telle ou telle chose. Les hommes d'armes n'offraient que rarement leurs fils à la cléricature....; les hérétiques recevaient lits garnis et vêtemens, et legs plus abondans que les gens d'église....; et Satan possédait en repos la

(1) Chronique de Puy-Laurens, prologue.

majeure partie de ce pays comme un sien domicile. » Une pareille hérésie renversait l'autorité spirituelle, en même tems qu'elle choquait vivement de vieilles habitudes de foi simple, et de soumission dans le peuple. Aussi, disons-le franchement, le pape, en provoquant la croisade ; ses légats, en la prêchant de château en château, de ville en ville ; les chevaliers et les bourgeois, en poursuivant les hérétiques, l'épée au poing, la croix sur le casque, tous crurent remplir un devoir sacré, la défense de l'unité chrétienne. Leur excuse est dans la sincérité de leur conviction, comme l'excuse des puritains d'Angleterre est dans leur exaltation mystique, et celle des républicains de France, dans leur ardent amour pour le pays ; on peut déplorer les erreurs des uns et des autres : il serait injuste de les condamner sans les comprendre et sans les expliquer.

Un de nos plus ingénieux orateurs, M. Villemain, a dernièrement avancé, dans un cours public, que la guerre des Albigeois ne lui paraissait pas avoir été populaire. Mais cette opinion ne s'appuie que sur quelques vers isolés et peu décisifs. Nous aimons mieux nous en rapporter au jugement des contemporains, recueilli par les chroniques, à cet élan religieux qui poussait à la croisade des armées entières de pélerins, à cet enthousiasme universel qui accompagnait le comte de Montfort. « Lorsque ce seigneur se rendit en France, dit Pierre de Vaulx-Cernay, pour recevoir du roi les terres qui relevaient de lui, il fut accueilli dans chaque ville, castel, ou bourg, par le clergé et le peuple, qui sortaient en procession à sa rencontre, avec longues acclamations, et en criant : *Benedictus qui venit in nomine domini !* Même, telle et si vive était la pieuse et religieuse dévotion du peuple, que celui-là se disait heureux qui avait pu toucher le bout de ses vêtemens. « Ces honneurs, décernés à Simon de Montfort, étaient un hommage public pour la puissance ecclésiastique, dont le conquérant du Languedoc était le plus ferme champion. Montfort fut spécialement l'homme de l'Église, l'exécuteur dévoué des ordres venus du Vatican. Défenseur obstiné des volontés du pape, lors de la

quatrième croisade il avait, dans les plaines de la Palestine, joué sa vie contre la chance douteuse de faire un jour pénitence aux pieds du tombeau du Christ. De retour dans ses foyers, on l'avait vu quitter encore son gothique manoir à la voix du pape, pour aller chercher la mort ou des terres dans l'Albigeois. Dur, austère, implacable aux ennemis de la foi catholique, grand capitaine et preux chevalier, il personnifia tout son siècle avec sa piété brutale et ses convictions profondes; en lui respire l'esprit de toute son armée : on s'irrite contre ses fureurs et son fanatisme sanguinaire, et pourtant, à la vue de cette grande figure, on ne peut se défendre de ce sentiment d'admiration que le spectacle de la force morale inspire toujours.

Si l'on compare à des guerriers de cette trempe leurs adversaires languedociens, le comte de Toulouse, ou même le brave comte de Foix, on s'étonnera peu de l'issue de la guerre. Les Méridionaux, gens d'esprit et de plaisir, amis de *la gaie science*, tout occupés de fêtes, de douces causeries et de cours d'amour, ne se souciaient guère plus de l'hérésie que du catholicisme, défendaient par vanité et par ostentation des croyances qu'en général ils ne partageaient pas, et songeaient plutôt, sur les champs de bataille, à faire parade d'une valeur individuelle et inutile qu'à vaincre ou à mourir pour une cause chérie. Bien différent était le mobile des chevaliers de France, et leur dévoûment se rattachait à des principes autrement élevés. La guerre était pour eux un acte de foi, et la mort un passage à une destinée meilleure. Ainsi, la veille de cette grande bataille de Muret, qui décida pour quelque tems du sort du Languedoc, le roi d'Aragon et ses bandes de Catalogne et de Provence se préparèrent au combat comme à un tournoi, et « on n'entendait dans leur camp que rires et joyeuses paroles. » « Montfort, dit Pierre de Vaulx-Cernay, passant devant sa chapelle, le matin de la bataille, vit l'évêque d'Uzès célébrant la messe. Sur quoi, le très-chrétien comte courut aussitôt mettre les genoux en terre, et, joignant les mains devant l'évêque, il lui dit : Je vous donne et vous

offre mon âme et mon corps. Puis, entrant dans le fort, il s'arma, et, venant de rechef vers l'évêque, il s'offrit de nouveau à lui soi et ses armes..... Et voici que survint l'évêque de Toulouse, ayant mitre en tête, et aux mains le bois de la croix vivifiante, que les nôtres, descendant aussitôt de cheval, commencèrent chacun à adorer». Eh bien! maintenant que nous avons vu le spectacle des deux camps, transportons-nous en idée au milieu du moyen âge; associons-nous pour un instant à ces croyances sauvages et superstitieuses, mais pleines de vie et d'enthousiasme, et nous concevrons comment les villes et les châteaux tombaient devant l'armée de Montfort, comment, avec huit cents chevaliers et servans d'armes, il défaisait des milliers d'hérétiques, comment il rappelait à l'imagination des contemporains les Machabées et tous ces *hommes de dévotion et de sang*, dont la Judée a légué la mémoire et le culte à l'Église romaine.

Aussi, la cause du libre examen fut vaincue; les hérétiques, décimés par les batailles et les supplices, et les seigneurs, dont l'indifférence les protégeait, dépossédés de leurs fiefs par les barons de France. Ce fut un triste jour dans l'histoire de la civilisation européenne que celui où Simon de Montfort ceignit à Montpellier la couronne de comte de Toulouse; de ce moment périt cette littérature provençale, si fraîche et si spirituelle, si insouciante et si moqueuse, image fidèle de la société qui applaudissait à ses chants, et souriait à ses efforts. Le catholicisme, encore tout hérissé d'austérité et de pédantisme, de latin corrompu et de subtilités d'école, passa son niveau de fer sur cette terre d'amour et de poésie, et la langue des ménestrels dégénéra peu à peu en un patois de paysans. Certes ce sont-là de ces résultats que l'écrivain philosophe doit déplorer et maudire; mais, tout en condamnant le fait en lui-même, il faut, jusqu'à un certain point, qu'il en excuse les auteurs, qu'il laisse une large part au tems, aux circonstances, et qu'il n'applique pas à l'enthousiaste du XIIIe siècle les règles de conduite que les progrès de la raison humaine ont tracées au citoyen du XIXe.

Nous pensons donc que la méthode rationnelle, sans emprunter aux chroniques leur style et leurs opinions, pourrait arriver à donner du moyen âge une idée exacte et complète; nous allons plus loin : il nous semble qu'elle atteindrait ce but plus facilement que la méthode descriptive : car, connaître un siècle, à notre avis, ce n'est pas seulement savoir son costume et son langage, mais ses secrets, pour ainsi dire, les causes de ses institutions, de ses guerres, les mobiles de ses déterminations; c'est expliquer l'histoire extérieure d'une société par son histoire intérieure : or, cette explication, la méthode descriptive ne nous la donne pas; elle préfère laisser à chacun de nous le soin de deviner le mot de l'énigme, et, par cela même, elle restera toujours incomplète et impuissante à remplir sa promesse de reconstruire les tems passés.

Que M. Capefigue rejette sur les défauts de son école la plupart des reproches que nous lui adressons : c'est, le plus souvent, l'esprit de système qui l'a trompé. Quand il s'est avisé de demander aux sources qu'il consultait, non plus un amas de mots barbares et d'insignifiantes descriptions, mais des résultats utiles, il a réussi heureusement. Nous citerons, par exemple, les *résumés* disséminés dans son ouvrage, comme des fragmens remarquables de saine et sévère critique. Nous donnerons surtout des éloges sans restriction aux excellens travaux sur le caractère général du XIIe et du XIIIe siècles, qui remplissent la presque totalité du 4e volume. Ils décèlent dans leur auteur une étude scrupuleuse des monumens de cet âge, et un amour d'artiste et d'antiquaire pour cette civilisation si neuve et si pittoresque. Nous regrettons vivement que M. Capefigue n'ait pas fidèlement suivi cette route qui le conduisait à un plein succès.

Une dernière observation nous reste à faire : elle portera sur le style de l'histoire de Philippe-Auguste. Sans doute, il y a dans ce livre des pages éloquemment ou ingénieusement écrites; et de nombreuses citations viendraient au besoin justifier cet éloge : mais, en général, la manière de M. Capefigue est défectueuse, et pèche par une affectation fatigante de naï-

veté et de couleur locale ; ce n'est ni la diction large et abondante de M. de Barante, ni la phrase savante et expressive de M. Thierry : c'est une confusion de locutions anciennes et modernes qui s'entrechoquent sans cesse, et semblent un perpétuel anachronisme. Nous sommes loin de combattre l'emploi de la couleur locale ; mais encore faut-il que cette couleur soit habilement nuancée, qu'elle ne soit pas jetée sur un livre *par plaques*, et sans discernement, comme dans certains tableaux de l'école nouvelle. Cet usage immodéré du répertoire féodal peut faire illusion au vulgaire, et servir de laissez-passer à la médiocrité et à l'ignorance; mais M. Capefigue n'a pas besoin de cet artifice. Il est appelé à marcher sur les traces de nos historiens les plus distingués, et il se souviendra sans doute que, d'abord, il est bon de n'imiter personne, et que, si l'on veut à toute force choisir un modèle, mieux vaut prendre Montesquieu que Rigord, ou Guillaume-le-Breton.

Δ.

La Fayette en Amérique en 1824 et 1825, ou *Journal d'un voyage aux États-Unis;* par A. Levasseur, secrétaire du général La Fayette pendant son voyage (1).

Le voyage fait en Amérique, en 1824 et 1825, par le général La Fayette ne sera pas un des événemens les moins remarquables de notre siècle. On avait vu, dans les plus beaux tems de la république romaine, des hommes conduits en triomphe par leurs concitoyens pour avoir vaincu des peuples avec lesquels ils étaient en guerre. Mais les triomphes de ce genre étaient accordés dans l'enthousiasme qu'inspiraient des

(1) Paris, 1829; Baudouin. 2 vol. in-8° de 509 et 632 pages, ornés de 11 gravures et d'une carte; prix, 15 fr.

succès récens ; ils étaient décernés par les hommes qui profitaient immédiatement des avantages de la victoire ; et presque toujours ils étaient un malheur pour l'humanité. La reconnaissance du peuple, d'ailleurs, n'avait jamais une longue durée : un triomphe nouveau faisait oublier celui qui avait précédé, et quelquefois l'enthousiame était suivi de près par l'ingratitude.

Le triomphe décerné par les États-Unis au général La Fayette a des caractères tout-à-fait différens. La guerre dans laquelle il a été mérité, n'avait pas pour objet d'asservir et de dépouiller des peuples inoffensifs ; elle avait, au contraire, pour but de soustraire à l'oppression des peuples paisibles et industrieux, et de leur garantir les produits de leurs travaux et l'exercice innocent de leur liberté. Ce n'est pas dans l'enthousiasme qu'inspire une victoire récente à ceux qui en retirent immédiatement les profits, que le triomphe a été décerné ; c'est presque un demi-siècle après la victoire et par les enfans et les petits enfans du peuple vainqueur. Enfin, les succès pour lesquels il a eu lieu, loin d'être une cause de deuil pour l'humanité, ont ouvert une ère nouvelle au genre humain. Beaucoup d'hommes ont obtenu de leurs contemporains des récompenses plus ou moins éclatantes; mais parmi ces récompenses combien en trouverait-on que la génération suivante eût voulu décerner? Combien n'en trouverait-on pas, au contraire, qui n'auraient jamais eu lieu si elles eussent été différées, nous ne dirons pas d'un demi-siècle, mais seulement d'un petit nombre d'années?

La relation de M. Levasseur ajoutera peu sans doute à la gloire du général La Fayette : mais elle honore infiniment le peuple américain. Les titres du général La Fayette sont dans son dévoûment à la cause de la liberté, dans son abnégation de tout intérêt personnel, dans la constance avec laquelle il a défendu la cause de la justice et de l'humanité, et dans les sacrifices qu'il lui a faits. Les peuples qu'il a servis ne l'eussent-ils payé que d'ingratitude, il n'en aurait pas moins de droits à l'admiration et à la reconnaissance des nations :

il n'en serait pas moins lui-même. Le mérite d'un homme dépend, en effet, de ses actions et de son caractère, et non des récompenses qui lui sont accordées. Socrate, mourant par le poison, est tout aussi grand à nos yeux qu'il l'aurait été s'il fût mort chargé d'honneurs. Les récompenses dont il aurait été l'objet n'auraient honoré que ses concitoyens; sa condamnation n'a flétri que ses juges.

Ce n'est donc pas le général La Fayette qui est, à proprement parler, le héros dont M. Levasseur nous raconte l'histoire : c'est le peuple américain. C'est surtout lui-même que ce peuple a honoré en montrant qu'il avait le sentiment profond des services qui lui furent jadis rendus, et qu'il savait dignement récompenser les bienfaiteurs de la patrie. Jamais peut-être, sans le voyage du général La Fayette, la population des États-Unis n'aurait eu l'occasion de manifester avec la même unanimité et la même énergie les sentimens de reconnaissance qu'elle éprouve pour les hommes qui lui ont assuré le double bienfait de la liberté et de l'indépendance. Cette vive manifestation de sentimens patriotiques ne sera pas perdue pour les générations futures : il est impossible que les enfans qui en ont été les témoins n'en gardent pas un long et profond souvenir, et qu'ils ne le transmettent pas aux hommes qui viendront après eux.

Quoique dans cette occasion ce soit principalement la nation Anglo-Américaine qui s'est montrée à son avantage, le général La Fayette, qui n'avait que des honneurs à recevoir, a trouvé le moyen de donner à son voyage un but patriotique, et de le faire servir aux progrès de la liberté dans les deux mondes. On se rappelle, en effet, qu'au moment où ce voyage fut entrepris, la France était courbée sous le joug d'une administration anti-nationale, et qu'on ne pouvait attendre que du tems un régime moins oppressif. Les efforts faits par les amis de la liberté pendant quatre ou cinq années, pour rétablir le régime constitutionnel que le ministère avait faussé, n'avaient momentanément profité qu'à l'arbitraire. Secondés par des élections frauduleuses, et par les lois qui en avaient été les

conséquences naturelles, les ministres avaient trouvé le moyen de donner aux mesures les plus oppressives une apparence de légalité. Il résultait de là que les tentatives faites en faveur d'un régime légal avaient les apparences de la criminalité, et qu'on ne pouvait se flatter d'en obtenir quelque succès, que lorsque des élections moins faussées auraient amené dans la chambre élective une autre majorité.

Ce fut dans ces circonstances que le général La Fayette partit pour les États-Unis et qu'il fixa l'attention de la France sur une nation, qui, maîtresse d'elle-même et libre dans chacun de ses mouvemens, avait trouvé le moyen d'allier l'ordre le plus parfait à une entière liberté. La nation française, malgré la longue oppression qui avait pesé sur elle, éprouvait, sans doute, pour le général La Fayette les mêmes sentimens d'admiration et de reconnaissance que les citoyens des États-Unis; mais ces sentimens étaient comprimés par une administration hostile et ombrageuse. Ne pouvant se manifester publiquement par aucune voix, et chacun étant obligé de les renfermer en lui-même, ils ne pouvaient avoir cette énergie que leur donnent l'exemple et une grande publicité. La France s'ignorait pour ainsi dire elle-même; l'exemple des Américains lui apprit à se connaître. Les principes les plus purs de sa révolution furent remis en honneur, le jour où chacun osa manifester les sentimens qu'il éprouvait pour l'homme qui les avait défendus avec le plus de persévérance et de désintéressement.

Ce fut le 7 février 1824 que le président des États-Unis, écrivant au général La Fayette, lui annonça que le congrès avait pris une résolution par laquelle il lui exprimait l'attachement de la nation tout entière, et le désir ardent de le revoir encore au milieu d'elle. Le président lui manifestait en même tems l'intention de lui envoyer une frégate dans le port de France qu'il voudrait bien lui indiquer. Il lui annonçait que l'époque à laquelle il pourrait se rendre à cette invitation était laissée à son choix, et le priait de l'en instruire, afin qu'il pût donner aussitôt des ordres pour qu'un vaisseau de l'État vînt le prendre au port qu'il aurait désigné.

Le général La Fayette accepta l'invitation de faire une visite aux États-Unis, mais sa modestie lui fit refuser l'offre d'un bâtiment de l'État. Il partit de Paris, le 11 juillet, accompagné seulement de son fils et de son secrétaire, et arriva le lendemain au Hâvre où il était attendu par le *Cadmus*, bâtiment de commerce américain. Les habitans du Hâvre se disposaient à lui rendre des honneurs; mais l'administration, qui en fut avertie, mit aussitôt en campagne ses gendarmes, ses espions et ses commissaires de police pour prévenir et réprimer, au besoin, la manifestation des sentimens des habitans de cette ville. Le calme et la sagesse de la population prévinrent le désordre et peut-être l'effusion du sang, qu'une telle opposition à un sentiment honorable devait naturellement amener. Le général La Fayette s'embarqua le lendemain de son arrivée au milieu des plus vives démonstrations que la population entière lui donnait de son admiration et de son attachement.

Le *Cadmus* arriva le 15 août devant *Staten-Island*. La mer se couvrit aussitôt d'une multitude de barques étroites, longues et légères, conduites par des matelots agiles et vigoureux. Les voyageurs purent, au premier abord, s'apercevoir qu'ils avaient affaire à une population différente des peuples d'Europe. Les matelots qui conduisaient cette foule de barques étaient vêtus avec propreté et avaient un langage décent; leur joie, quoique vive, n'était point bruyante. Aussitôt que la nouvelle de l'arrivée de l'*hôte de la nation* fût parvenue au fort La Fayette le canon l'annonça aux habitans de New-York. Presqu'au même instant une députation conduite par un bateau à vapeur, et à la tête de laquelle se trouvait le fils du vice-président de l'Union, aborda le *Cadmus*. Elle venait annoncer au général La Fayette que ce jour étant un *dimanche*, la ville de New-York le priait de différer son entrée jusqu'au lendemain. Outre que les habitans désiraient ne pas troubler, par des joies profanes, le jour consacré au Seigneur, ils avaient quelques préparatifs à faire pour le recevoir d'une manière digne

de lui. En conséquence, la députation l'invitait, au nom du vice-président, à descendre chez lui à Staten-Island.

Le général La Fayette accepta l'invitation, et peu d'instans après il était sur le rivage où il trouva le second magistrat d'une grande république, à pied, en casquette et en veste, venant recevoir cordialement son ami qui, le lendemain, allait voir commencer le triomphe le plus pur et le plus éclatant qu'on ait jamais accordé à un homme. « M. Thompkins, dit M. Levasseur, nous fit monter à son habitation où nous fûmes reçus affectueusement par Mme Thompkins et ses filles. Mais le bruit de l'arrivée de La Fayette s'était promptement répandu dans la vaste cité de New-York, et déjà la baie était couverte d'embarcations qui amenaient en foule les citoyens, qui se précipitaient vers Staten-Island, pour lui adresser ce salut, ce *Welcome*, qui ensuite fut répété avec tant d'enthousiasme par la nation tout entière. »

Le lendemain, les préparatifs pour la réception étant achevés, une députation de la ville, plusieurs membres du corps municipal, et le commandant-général des milices vinrent faire une visite au général La Fayette, et lui annoncer l'arrivée du bateau à vapeur qui devait le transporter à New-York. « A une heure, dit M. Levasseur, le canon du fort *La Fayette* donna le signal du départ. Nous descendîmes aussitôt au rivage, où nous trouvâmes plusieurs bateaux à vapeur, tout semblables à des palais flottans. A bord du *Chancellor Livingston*, qui nous reçut, étaient les diverses députations de la ville, des généraux et officiers de milices, de l'armée et de la marine, un détachement d'infanterie, et plus de deux cents des principaux citoyens de New-York, parmi lesquels le général reconnut plusieurs de ses anciens compagnons d'armes, qui vinrent se précipiter dans ses bras, en se félicitant de le revoir encore, après tant d'années et de dangers passés. Pendant ces scènes touchantes de reconnaissance et de joie, une musique délicieuse exécutait l'air français : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille;* et la flottille se mettait en mouvement.

Il est impossible de décrire la majesté de cette marche vers la ville. La mer était couverte de bâtimens de toute espèce, élégamment pavoisés, et chargés d'une foule innombrable. Ces bâtimens, dont tous les mouvemens sont d'une légèreté et d'une rapidité inconcevables, semblaient voltiger autour de nous. Le *Cadmus*, qui venait à notre suite, paraissait plutôt porté en triomphe que remorqué par les deux bateaux à vapeur qui l'accompagnaient. A mesure que nous avancions, les forts qui protégent le port, ensuite les maisons qui bordent les quais, se dessinaient plus distinctement à nos yeux. Bientôt nous pûmes reconnaître la foule qui couvrait le rivage, distinguer son agitation, comprendre ses cris d'allégresse. Enfin, à deux heures, le général débarqua à la batterie au milieu des acclamations de deux cent mille voix qui saluaient et bénissaient sa bienvenue. Les *gardes de La Fayette*, vêtus d'un uniforme à la fois élégant et simple, et portant sur leur poitrine le portrait du général, le reçurent au milieu d'eux, et l'accompagnèrent jusque devant une longue ligne de bataille, formée par les milices qui l'attendaient. Il en parcourut le front, accompagné d'un état-major nombreux et brillant. A mesure qu'il s'avançait, chaque corps inclinait devant lui ses armes et ses drapeaux : tous étaient décorés d'un ruban empreint de son portrait et de cette légende : *Welcome La Fayette*. Ces mots étaient écrits partout, étaient répétés par toutes les bouches. Pendant cette revue, le canon retentissait sur le rivage, dans les forts, et sur tous les bâtimens de guerre. »

A l'extrémité de la ligne de bataille étaient des voitures élégantes, qui attendaient les voyageurs et les diverses autorités. Le général La Fayette fut placé sur un char attelé de quatre chevaux blancs, et, au milieu de la foule qui le pressait de toutes parts, il fut conduit à l'Hôtel-de-Ville. Sur son passage, toutes les rues étaient pavoisées et décorées de tentures, et de toutes les fenêtres, on lui jetait des fleurs et des couronnes.

Parvenu à l'Hôtel-de-Ville, il y fut reçu par le corps muni-

cipal et par le maire. Celui-ci, au nom des habitans de New-York, lui exprima le plaisir qu'il éprouvait à le voir arriver sur un sol qui lui devait en partie son bonheur et sa liberté. Il lui dit que ses compagnons d'armes, dont un bien petit nombre seulement existait encore, n'avaient point oublié, et que leurs descendans n'oublieraient jamais le jeune et brave Français qui consacra à défendre leur cause, sa jeunesse, ses talens et sa fortune, qui exposa sa vie, qui versa son sang pour leur bien-être et leur indépendance. Il ajouta qu'aussi long-tems qu'ils seraient dignes de la liberté dont ils jouissaient, ils se souviendraient qu'il parut sur ces rivages au moment le plus orageux de leur révolution, et qu'il fit cause commune avec eux dans le tems où leur cause paraissait désespérée. Il dit qu'un demi-siècle s'était écoulé depuis ces grands événemens, et que pendant cet espace de tems son nom était devenu aussi cher aux amis de la liberté de l'ancien continent qu'il l'était déjà à ceux du nouveau. Le peuple des États-Unis, dit le maire en terminant son discours, vous regarde comme un de ses enfans les plus chers, et j'espère, général, *que sa conduite prouvera l'erreur de ceux qui prétendent qu'une république est toujours ingrate envers ses bienfaiteurs.* »

Après que le général La Fayette eut exprimé sa reconnaissance pour l'honorable accueil qu'il venait de recevoir, il fut conduit sur le péristyle de l'Hôtel-de-Ville pour y voir défiler les milices qu'il avait trouvées en bataille sur la batterie. De là, il fut introduit dans une vaste salle de l'Hôtel, et, pendant deux heures, les portes en furent ouvertes au public, qui s'y précipita. Des mères de famille, dit M. Levasseur, l'entouraient en lui présentant leurs enfans, pour lesquels elles lui demandaient sa bénédiction, et, après l'avoir obtenue, elles les emportaient en les embrassant avec une nouvelle tendresse; des vieillards débiles semblaient se ranimer en lui parlant des nombreux combats qu'ils avaient livrés avec lui pour la conquête de la liberté; des hommes de couleur lui rappelaient avec attendrissement ses efforts philanthropiques, à plusieurs époques, pour les replacer au rang d'où les repoussent en-

core, dans quelques contrées, d'affreux préjugés; des jeunes gens, dont les mains rudes et noircies annonçaient l'obligation du travail, s'arrêtaient devant lui et lui disaient avec fierté : « Nous aussi, nous sommes du nombre des dix millions qui te doivent le bonheur et la liberté !... » Beaucoup d'autres voulaient aussi lui parler, mais on étaient empêchés par leurs larmes d'attendrissement. Ceux qui ne pouvaient l'approcher cherchaient à s'en dédommager en s'adressant à George La Fayette qu'ils se plaisaient à presser dans leurs bras, en lui parlant de leur admiration pour son père.

A cinq heures, le général La Fayette s'arracha, non sans peine, aux embrassemens de ses nombreux amis, et il fut conduit à *City-Hotel* qui avait été préparé pour le recevoir. Le pavillon national qui flottait au-dessus de la porte indiquait de loin la demeure de l'hôte de la nation, titre dont il fut honoré au moment où il entra, aux acclamations de la population entière. La journée fut terminée par un dîner splendide auquel assistèrent les autorités civiles et militaires et un grand nombre de citoyens. Le général La Fayette consacra, pendant les quatre jours qui suivirent, deux heures par jour à recevoir dans l'Hôtel-de-Ville les personnes qui voulaient le visiter. Il y reçut les nombreuses députations des villes environnantes ou des divers États qui lui faisaient exprimer le désir et l'espoir de le recevoir. Le reste de son tems fut consacré aux fêtes que lui offrirent les associations savantes de la ville.

Parmi les nombreuses députations qu'il reçut, il en est une qui doit particulièrement attirer notre attention; c'est celle des Français résidant à New-York. Cette députation, composée de plus de deux cents personnes, vint féliciter le général, par l'organe de M. Monneron, son président, de son heureuse arrivée sur ce sol hospitalier. « L'hommage libre et spontané de ce peuple généreux et éclairé, lui dit-elle, est une leçon frappante pour les puissances de la terre; elle leur apprend que, si une nation oublie ses oppresseurs ou ne s'en souvient qu'avec indignation, elle lègue, comme un héritage à la reconnaissance de ses descendans, les noms d'un Washington et

d'un La Fayette. » Le général, après avoir manifesté le plaisir qu'il éprouvait à recevoir les félicitations de ses compatriotes, et à partager avec eux les émotions qu'il éprouvait dans cet heureux pays américain auquel il était attaché par tant de liens, rappela les efforts que la France elle-même avait faits pour jouir d'un bonheur analogue. « Nous aussi, dit-il, patriotes de 89, nous avons voulu établir la dignité, la prospérité, le bonheur de notre belle France sur les bases sacrées de la liberté et de l'égalité; et, malgré nos mécomptes et nos malheurs, les contemporains de cette époque, et nommément votre respectable président, vous diront que la révolution de 89 a grandement amélioré le sort de l'immense majorité du peuple. »

Le maire de New-York, dans son discours au général La Fayette, lui avait dit que la conduite des États-Unis prouverait l'erreur de ceux qui prétendent qu'une république est toujours ingrate. Jamais, en effet, des peuples ne se montrèrent aussi reconnaissans que ceux des divers États dont se compose l'Union américaine. Dans toutes les villes, depuis celle de Colombia jusqu'à la Nouvelle-Orléans, les citoyens lui montrèrent la même admiration, la même reconnaissance.

En commençant la lecture de la relation de M. Levasseur, une question se présente naturellement à l'esprit : on se demande comment l'auteur pourra, sans tomber dans une mortelle monotonie, raconter un voyage qui doit présenter partout les mêmes incidens. Si partout la population est animée des mêmes sentimens, et si elle peut les manifester avec la même liberté, ne trouverons-nous pas à chaque page les mêmes discours? Les mêmes discours n'amèneront-ils pas partout les mêmes réponses? Nous devons l'avouer; telle est la pensée que nous a d'abord inspirée la vue des deux volumes de M. Levasseur. Cette prévention a complétement disparu à la lecture de l'ouvrage : nous avons même fini par nous convaincre qu'elle était fondée, moins sur la nature des choses, que sur nos habitudes européennes.

L'uniformité, la monotonie sont des caractères du despo-

tisme, comme la variété est une conséquence naturelle de la liberté. Lorsque, dans nos États européens, un puissant personnage daigne communiquer avec ses inférieurs ou avec ses sujets, nous sommes d'avance assurés que les discours qui lui seront adressés, les honneurs qui lui seront rendus, seront partout à peu près les mêmes. Le peuple, n'ayant aucun organe pour faire connaître ses besoins ou ses sentimens; ne croyant même pas toujours qu'il y ait sûreté pour lui à faire connaître ce qu'il pense, n'assiste au passage des grands que comme à un spectacle auquel il est étranger. Quant aux fonctionnaires publics qui se chargent de parler en son nom, ils ne disent que ce que veulent leur faire dire les ministres qui les ont nommés, ou ce qui convient aux intérêts de leur ambition. Quelques phrases adulatrices, expédiées par l'autorité supérieure aux fonctionnaires du second ordre, composent le fond de tous les discours.

Aux États-Unis, au contraire, il n'est aucun fonctionnaire qui ne tienne son autorité de ses concitoyens, et qui ne se fasse un devoir d'exprimer ce qu'ils pensent et ce qu'ils sentent. Le peuple, de qui tous les pouvoirs émanent, ne voit au-dessus de lui aucune autorité qui lui inspire de la crainte, et l'oblige soit à manifester des sentimens qu'il n'éprouve pas, soit à cacher ceux qu'il éprouve. La vérité se trouve donc toujours dans le langage des autorités publiques et dans les mouvemens populaires. De là cette variété de sentimens et d'expressions que nous remarquons dans la relation de M. Levasseur, et qui en rend la lecture si attachante pour les hommes qui s'intéressent à la cause de la liberté.

Il est aussi un grand nombre d'incidens qui contribuent à répandre de l'intérêt sur cette lecture : quelquefois c'est une réunion de vieux guerriers, derniers débris de l'armée de la révolution, qui viennent, pour la dernière fois, se serrer autour de leur ancien général, de l'élève, de l'ami de Washington; quelquefois ce sont de jeunes filles qui viennent lui témoigner les sentimens d'une vive et naïve reconnaissance; ailleurs ce sont les milices qui récemment ont repoussé de leur

territoire les soldats de l'Angleterre, et qui ont prouvé au monde que, pour conserver son indépendance et sa liberté, il ne faut pas d'autres forces que celle des citoyens; ailleurs encore ce sont des guerriers indiens qui combattirent avec lui pour l'indépendance américaine, et qui viennent témoigner au *grand guerrier blanc* qu'ils ont conservé pour lui l'affection qu'il leur inspira jadis.

M. Levasseur paraît avoir été singulièrement frappé des nombreuses différences qui existent entre les gouvernemens européens et ceux de l'Union américaine. Autant il est peu touché de l'éclat, du faste, de la magnificence des princes et des ministres d'Europe, autant il admire l'économie et la simplicité des ministres et des gouvernemens des divers États de l'Amérique du nord. « Le président n'a point, dit-il, comme quelques rois du vieux continent, plusieurs millions de revenu et d'immenses domaines. La loi ne lui accorde que cent trente mille francs d'appointement; mais ce n'est point sur la somptuosité de ses équipages, sur l'éclat d'une garde nombreuse, ou sur le nombre de ses courtisans que repose la majesté de son caractère. »

Si l'on compare la somme que paient les Anglo-Américains au chef de leur gouvernement, à la somme que paient les Français pour le même objet, on trouve que les derniers supportent annuellement, de plus que les premiers, une charge de plus de quarante millions. Au bout d'un demi-siècle, ceux-ci ont donc payé de plus que ceux-là, en capital seulement, deux milliards, et plus de cinq milliards si l'on fait entrer les intérêts dans le calcul. Si la même somme était employée, par exemple, à l'entretien d'écoles primaires, elle suffirait pour en entretenir à perpétuité quarante mille, à raison de mille fr. chacune. En opérant des économies analogues sur diverses branches d'administration, et en les employant, par exemple, à former des routes ou des canaux, la France entière serait semblable à un jardin dans un petit nombre d'années. Enfin, si, au lieu d'employer environ deux cents millions toutes les années à entretenir une armée permanente qui n'a jamais suffi

pour garantir l'indépendance nationale, et qui peut être toujours menaçante pour la liberté, la France adoptait le système des milices en usage aux États-Unis, elle pourrait éteindre sa dette en peu d'années, et hérisser ses frontières de places fortes, sans recourir à aucun nouvel impôt.

Il est vrai que, si nous n'avons pas les avantages dont jouissent les Anglo-Américains, nous ne sommes pas non plus exposés aux mêmes dangers. La masse de la population croupit dans l'ignorance; mais nous ne craignons pas les troubles des élections populaires. Les contributions et la dette publique s'accroissent sans cesse, et absorbent une bonne partie de nos revenus, et le commerce manque de communications; mais nous avons de nombreux fonctionnaires publics qui honorent la nation par leurs nombreux laquais et leurs brillans équipages. Les sourdes intrigues d'une foule de gens avides et obscurs menacent sans cesse notre sécurité, et répandent sur notre avenir une désespérante incertitude; mais nous sommes à l'abri des ambitieux à grands talens ou à grand caractère, toute carrière leur étant fermée. Nous pouvons craindre que la diplomatie étrangère exerce sur nos conseils une fâcheuse influence, et ne dirige secrètement nos affaires; mais, si nous ne sommes pas à l'abri de ses intrigues, nous n'avons rien à craindre de ses violences. Enfin, nous avons des milliers de fonctionnaires que l'autorité judiciaire ne peut atteindre, et qui, par conséquent, sont inviolables; mais nous avons des ministres responsables, sinon en pratique, du moins en théorie. Chaque espèce de gouvernement a donc son lot de bien et de mal; et nous ne devons pas nous plaindre de la part qui nous est échue. M. Levasseur a très-bien compris les avantages du gouvernement américain; mais il n'a pas fait assez sentir les maux au prix desquels ils sont achetés. Il était de notre devoir de suppléer à ce qu'il n'a pas dit.

M. Levasseur n'a pas été moins frappé des différences qui existent entre les ministres américains et les nôtres que de celles qu'il a cru voir entre le président d'une république et un monarque. « Si la différence qui existe entre le président

des États-Unis et les rois de l'Europe est grande, dit-il, celle qui existe entre les ministres de cette république et les nôtres n'est pas moins remarquable. Un ministre des États-Unis n'a que 30,000 francs d'appointemens, point d'hôtel, point d'ameublement, point de train de maison, payés par la nation ; à sa porte, point de factionnaire; quand il sort, point de domestiques en costume ridicule pour le faire reconnaître..... Comme il n'a point à ses ordres une armée de directeurs-généraux, de chefs de division, d'employés de toutes les classes, à gros gages, il est obligé de mettre lui-même la main à l'œuvre, et gagne bien ses appointemens, qui sont trop modiques, il est vrai, pour qu'il lui soit possible de donner souvent de somptueux dîners aux membres du congrès, mais qui suffisent cependant à un homme sage et consciencieux, qui comprend bien que c'est seulement par son activité et sa probité, et non par les intrigues et la corruption qu'il accomplira les devoirs qui lui sont imposés, et qu'il répondra à la confiance dont il est honoré. »

M. Levasseur ne voit encore ici que le bon côté des choses: les nombreux inconvéniens que produiraient chez nous le système qu'il admire ne se sont pas même présentés à son esprit. Supposons que ce système soit tout à coup introduit parmi nous; qu'on prive tels ou tels ministres, que nous pourrions nommer, des trois quarts, ou des quatre cinquièmes de leurs appointemens; qu'on ne leur laisse ni leur hôtel, ni leur ameublement, ni leur factionnaire; qu'on les prive des moyens de donner de somptueux dîners, et de se distinguer de leurs concitoyens, autrement que par leurs talens ou leur renommée; enfin, qu'on ne leur laisse pas même le moyen d'avoir des hommes qui pensent et travaillent pour eux, n'est-il pas évident qu'on les rendra si petits, qu'ils ne seront pas même aperçus dans la foule? Quel moyen auront-ils de commander le respect, de se faire remarquer à la cour, de se distinguer dans les chambres, et de se former une majorité religieuse et monarchique? N'est-il pas clair qu'un tel système priverait la Couronne d'une foule de

serviteurs zélés, qui se croient nécessaires à son existence, et qui, pour prix de leur fidélité, ne demandent qu'à se dévouer, pour le reste de leur vie, au culte du budget?

Il est dans les institutions américaines un avantage qui paraît avoir particulièrement frappé M. Levasseur : c'est celui des milices sur les armées permanentes. Une foule d'exemples qu'il rapporte semblent prouver jusqu'à l'évidence que, dans toute guerre défensive, la seule qui convienne à un peuple qui ne veut pas être un instrument dans les mains des ambitieux, des citoyens qui ont l'usage des armes, possèdent une immense supériorité sur des soldats de profession. En 1815, après la pacification de l'Europe, le gouvernement anglais a eu la guerre avec les États-Unis; il a envoyé contre eux ses meilleurs soldats, ses troupes les plus aguerries, celles qui avaient fait la guerre d'Espagne. Cependant ces troupes ont été battues sur tous les points où elles se sont présentées : les milices américaines ont montré un courage, une habileté, qui ont déconcerté les vétérans de l'armée anglaise. Quelques anecdotes rapportées par M. Levasseur feront voir ce que peuvent des milices quand elles ont eu la liberté de s'exercer, et qu'elles sont animées par le patriotisme.

« Pendant que les officiers anglais, avec un courage digne d'une meilleure cause et d'un sort plus heureux, dit M. Levasseur, cherchaient à rallier leurs soldats épars, pour les conduire à une nouvelle attaque, un canonnier américain, de la batterie commandée par le lieutenant Spotte, aperçut dans la plaine un groupe d'officiers inquiets, agités, portant avec peine quelqu'un au milieu d'eux. « Ce ne peut être que le général en chef blessé, s'écria-t-il; il ne faut pas qu'il nous échappe »; et aussitôt il pointe dans cette direction; le coup part, et Pakenham, le chef anglais, est coupé en deux dans les bras de ses amis. Aussitôt le désir de la vengeance rallie les Anglais; officiers et soldats se pressent en une nouvelle colonne que Kean et Gibbs, les successeurs de Pakenham, entraînent à l'attaque avec fureur. Mais le feu des Américains redouble d'intensité et de justesse; Kean et Gibbs tom-

bent à leur tour; l'un mortellement, l'autre dangereusement blessé; et la colonne, de nouveau foudroyée, disparaît, et ne laisse que des débris dans la plaine. »

Après une autre attaque, dans laquelle les Anglais furent encore vaincus, on trouva parmi les morts le colonel Regnier, ancien émigré français, passé au service d'Angleterre. Plusieurs soldats américains revendiquèrent l'honneur de l'avoir tué. Mais nul ne put prouver son assertion comme deux jeunes carabiniers, volontaires de la compagnie de Beale. L'un dit : « Si ma carabine n'a pas trompé mon œil, cet homme doit être frappé à la tête. » — « Si ma balle ne s'est point égarée en route, dit l'autre, il doit l'avoir reçue dans le cœur. » On examina attentivement le corps du colonel Regnier; on lui trouva le front et le cœur percés d'une balle.

« Cette bataille, ajoute M. Levasseur, qui décida du sort de la Nouvelle-Orléans, peut-être même du sort de la Louisiane, ne dura pas trois heures, et ne coûta aux Américains que sept hommes tués et six blessés, tandis que les Anglais laissèrent près de trois mille hommes et quatorze pièces de canon sur le champ de bataille. »

On sera moins surpris, au reste, de la supériorité des milices américaines sur les troupes soldées d'Europe, quand nous dirons que, dans quelques États, les soldats des milices s'exercent à chasser les grives à la balle, et qu'ils ne font cas que de celles qu'ils ont frappées à la tête. Nous devons ajouter que si l'institution des milices convient à des peuples qui se gouvernent eux-mêmes, elle ne conviendrait pas aux peuples monarchiques de l'Europe. Montesquieu pense, en effet, que si dans les républiques il est nécessaire qu'un homme soit apte à remplir en même tems un emploi militaire et un emploi civil, cela serait fort dangereux dans les monarchies.

« Dans les républiques, dit-il, il serait bien dangereux de faire de la profession des armes un état particulier, distingué de celui qui a les fonctions civiles; et dans les monarchies, il n'y aurait pas moins de péril à donner les deux fonctions à

la même personne. — On ne prend les armes, dans la république, qu'en qualité de défenseur des lois et de la patrie : c'est parce qu'on est citoyen qu'on se fait, pour un tems, soldat. S'il y avait deux états distingués, on ferait sentir à celui qui, sous les armes, se croit citoyen, qu'il n'est que soldat. — Dans les monarchies, les gens de guerre n'ont pour objet que la gloire, ou du moins l'honneur, ou la fortune. On doit bien se garder de donner les emplois civils à des hommes pareils (1). »

Nous pouvons ajouter aux raisons données par Montesquieu qu'en interdisant l'usage des armes aux personnes qui appartiennent à l'ordre civil, et qui peuvent raisonner sur leurs droits et sur leurs devoirs, on les rend incapables de toute résistance ; et que, d'un autre côté, en faisant de l'état militaire une profession exclusive et spéciale, on rend ceux qui s'y livrent incapables de raisonnement ; on leur fait contracter l'habitude de l'obéissance passive. Ainsi, à l'aide des hommes qui savent obéir et se battre sans raisonner, on dispose de ceux qui savent raisonner, et qui pourraient avoir l'intention de conserver ou de conquérir leurs droits, mais qui ne savent pas se battre pour les défendre.

La relation de M. Levasseur contient quelques anecdotes fort intéressantes : nous citerons particulièrement celle d'une jeune Indienne élevée parmi les Américains, et dans une famille très-respectable, qui, parvenue à l'âge où les passions se développent, ne peut, sans éprouver une émotion profonde, entendre les cris des sauvages dans les forêts, et finit par retourner parmi eux, après avoir reçu une excellente éducation. Marie, car tel est son nom, a reçu de son père, dans son enfance, un talisman précieux, qui doit la garantir de tous les malheurs, et qu'elle a toujours porté sur elle. Ayant appris que le général La Fayette est dans le pays où elle a été élevée, elle s'y rend, accompagnée de son mari et de quelques autres sauvages : elle se fait introduire auprès

(1) Liv. v, ch. ix.

de lui, développe son talisman, et lui demande s'il le reconnaît; c'était un certificat de bonne conduite que le général La Fayette avait délivré au père de la jeune femme, dans un tems où il commandait une horde de sauvages au service des Américains.

Il est impossible de lire la relation de M. Levasseur, sans que l'esprit se porte continuellement sur nos propres affaires; ce n'est pas seulement à cause du contraste qui existe entre l'état des deux nations, c'est par l'effet naturel des discours que le narrateur rapporte. La France est toujours présente à la pensée du général La Fayette : elle se retrouve dans chacun de ses discours; on voit que le plus ardent et le plus constant des vœux qu'il forme est de la voir libre et heureuse. Soit par reconnaissance des secours que leurs pères reçurent des Français, soit par le désir bien naturel de faire plaisir à l'*hôte de la nation*, les Américains répondent à ses vœux par des vœux semblables. Ces sentimens, qui se reproduisent dans tout l'ouvrage, lui donnent un vif intérêt pour tous les Français qui tiennent à la gloire et à la liberté de leur patrie.

Ch. C....

LITTÉRATURE.

DELL' ARTE DELLA PAROLA, etc. — DE L'ART DE LA PAROLE CONSIDÉRÉE DANS LES DIVERS MODES DE SON EXPRESSION, *soit qu'on lise, soit qu'on récite;* lettres à E. R., âgé de quatorze ans; par M. COMPAGNONI (1).

L'art de la parole ou *déclamation* (en prenant ce dernier mot dans une acception favorable) est peut-être de tous les arts celui dont les principes sont restés le plus obscurs, le plus vagues, le plus incertains. L'ouvrage d'un italien semblerait devoir jeter quelque jour sur cette matière, aucun peuple n'appréciant avec plus de finesse les rapports de la langue écrite avec la langue parlée. J'essaierai donc de faire connaître à nos lecteurs le livre de M. Compagnoni, et je me permettrai de joindre mes doutes à l'exposé de ses préceptes.

Dans sa première lettre, qui tient lieu de préface, l'auteur annonce que son sujet lui a été suggéré par un ouvrage français de M. DUBROCA, intitulé *l'Art de lire à haute voix*, et il remarque, à l'occasion de ce titre, que « les Français ne récitent presque jamais rien par cœur, si ce n'est au théâtre »; que « dans les assemblées politiques, les tribunaux, les académies, les écoles et en général dans toutes leurs réunions, ils aiment mieux lire des discours écrits, et n'improvisent que lorsqu'ils y sont contraints par la nécessité de répliquer à l'instant ». Nos avocats et nos professeurs ne souscriront point à cette remarque; et la tribune qui a retenti des accens de Mirabeau, de

---

(1) Milan, 1827; Stella et fils. 1 vol. in-8° de 412 pages; prix. 5 fr

Cazalès, de Barnave, de Vergniaud, de Camille Jordan, de Foy (pour ne citer ici que les morts) ne peut consentir à être réputée inféconde en improvisateurs éloquens. Avouons toutefois que le reproche ne porte pas absolument à faux; et, sans parler de notre éloquence académique, dont rien ne nous presse de changer les usages, souhaitons qu'il touche ces honorables orateurs qui n'abordent point la tribune sans être armés d'un volumineux cahier, redoutable à leur auditoire.

Après avoir fait sentir l'importance de l'art dont il va donner les préceptes, l'auteur entre en matière par cette définition de la parole : «Parler, c'est s'exprimer par les sons de la voix.» Cette faculté lui paraît commune aux animaux. Si elle s'est moins développée chez eux, c'est, dit-il, parce qu'ils ont moins de besoins que nous. «De nos besoins dérivent toutes nos facultés, et cette perfectibilité, dont on veut faire un titre de noblesse à l'espèce humaine, est en somme l'expression manifeste de sa faiblesse.» Sans doute, nos besoins ont été l'occasion du développement de nos facultés; mais, pour que ce développement pût avoir lieu, ne fallait-il pas que les facultés fussent préexistantes? Combien de gens sentent toute leur vie le besoin d'acquérir des talens qu'ils ne possèderont jamais! Quel besoin a l'astronome de mesurer la marche d'une comète, ou de peser la lune? Est-ce amour de la gloire? Est-ce désir de savoir? De pareils besoins n'ont pu naître que de nos facultés. Disons mieux: les uns et les autres dérivent d'une source commune, l'organisation de l'espèce. Des races ont péri. Est-ce parce qu'elles manquaient de besoins? Loin de là: c'est qu'elles n'avaient pas pour les satisfaire des facultés proportionnées aux obstacles que leur a opposés la nature. L'homme au contraire se multiplie, parce que dans la lutte entre ses facultés et ses besoins, l'excédant jusqu'ici se trouve du côté des premières. Qu'un changement survenu dans le globe vienne renverser la balance, et l'homme sera le *Mammouth* des espèces futures.

M. Compagnoni s'arrête ensuite à cette difficulté célèbre : «Les hommes n'ont pu s'unir en société sans avoir une lan-

gue commune qui servît de truchement à leurs conventions; et ils n'ont pu former cette langue avant de vivre en société. » Plusieurs écrivains, parmi lesquels il cite Rousseau, regardant la difficulté comme insoluble, en ont conclu que les langues n'avaient pu s'établir par des moyens purement humains. La preuve de cette opinion ne serait-elle pas dans la Genèse? Notre auteur ne manque pas d'examiner ce point; mais, ne voyant dans les dialogues du paradis terrestre rien qui prouve qu'ils aient eu lieu par l'intermédiaire d'une langue articulée, il croit qu'on peut sans témérité supposer l'emploi d'un autre moyen, plutôt que d'attribuer au premier couple l'usage immédiat de la parole, et (miracle encore plus grand!) de prêter à Dieu et au serpent la prononciation humaine. La question restant libre, M. Compagnoni discute l'opinion qui fait dériver le langage de l'imitation du bruit des objets animés ou inanimés, que l'homme voulait désigner. Le grand nombre d'onomatopées que renferment encore nos langues, si éloignées de leur source, prouve que ce système n'a rien d'absurde. Mais M. Compagnoni se trompe lorsqu'il l'attribue à Lucrèce. Ce poète ne dit nulle part que l'homme ait imité le cri des animaux ou le bruit des objets qu'il voulait indiquer; il trouve seulement entre la parole humaine et les cris divers par lesquels l'animal exprime ses sensations une analogie qui explique à ses yeux la formation du langage.

Postremo, quid in hac mirabile tantopere est re,
Si genus humanum, cui vox et lingua vigeret,
Pro vario sensu varias res voce notaret,
Quum pecudes mutæ, quum denique sæcla ferarum
Dissimiles soleant voces variasque ciere,
Quum metus aut dolor est, et quum jam gaudia gliscunt.

L'organe des humains, et sonore et flexible,
Retraça de leurs goûts la nuance insensible;
Empressés d'annoncer leurs plaisirs ou leurs maux,
A chaque sentiment ils adaptaient des mots.
Refuses-tu ces dons à leur intelligence,
Lorsque des animaux la muette éloquence

Par des sons variés exprime tour à tour
Le plaisir, la douleur, la vengeance ou l'amour ?

Traduction de PONGERVILLE.

Ce système, qui consiste à supposer que le langage a commencé par des interjections, est à peu près celui de M. Compagnoni lui-même. Peut-être serait-on plus près de la vérité en donnant à la fois pour racine aux langues l'interjection et l'onomatopée. Mais une remarque fort juste que fait M. Compagnoni, et qui réduit à peu de chose la difficulté qu'il avait d'abord regardée comme désespérée, c'est que la société ne ne s'est pas formée tout d'un coup telle que nous la voyons, que ses progrès ont suivi ceux du langage, et que les uns ont constamment réagi sur les autres.

Ici notre auteur, qui prend, comme on voit, les choses de très-haut, consacre une lettre tout entière à l'analyse anatomique de l'organe de la parole. Il indique ensuite les différentes qualités de la voix : le *son*, aussi divers que chaque langue a de voyelles ; la *durée*, qui constitue les longues et les brèves ; le *ton*, qui est grave ou aigu, et qui produit la musique du langage. Ces distinctions sont claires et justes ; toutefois, l'auteur, pour expliquer la dernière, se sert d'un exemple qui m'embarrasse ; cet exemple est pris du mot italien *volto*, dont le premier *o* se prononce *stretto*, fermé (comme *au* français), lorsque ce mot signifie *visage*, et *largo*, ouvert (comme dans *vol*), lorsqu'il est le participe passif du verbe *volgere*, *tourner*. Or, c'est là, si je ne me trompe, une diversité de *son*, mais non pas de *ton*. La différence de *ton* entre les syllabes d'un même mot résulte surtout de l'accent prosodique, dont M. Compagnoni, chose singulière ! ne traite nulle part, et auquel il semble faire peu d'attention (1).

(1) Dans le mot *principii*, l'accent le plus sensible est placé, suivant lui, non pas sur le second *i*, qui reçoit bien pourtant l'accent prosodique, mais sur le troisième. La preuve que ce double *i*, qu'il veut conserver aux pluriels des mots en *io*, est au contraire très-faible, se trouve chez tous les poètes, qui font rimer sans scrupule ces pluriels avec des mots terminés par un i simple, comme *uffiej* avec *nemici*, *varj* avec *pari*, etc.

Après avoir exposé sur l'articulation des idées qui n'offrent rien de remarquable, l'auteur examine les divers moyens employés par les hommes pour représenter la parole, et il démontre aisément la supériorité de l'alphabet sur tous les autres genres d'écriture, tels que les *quipos* des Péruviens, les peintures des Mexicains, les caractères chinois et les hiéroglyphes de l'ancienne Égypte. Mais l'arrêt qu'il porte sur l'écriture égyptienne me semble trop absolu. Il paraît croire que cette écriture était purement symbolique, et voit d'un œil de pitié « ce Français inconsidéré, qui perd ses meilleures années à tenter l'explication des hiéroglyphes ». La condition de notre savant compatriote n'est point aussi fâcheuse que M. Compagnoni la suppose. N'est-il pas prouvé que les Égyptiens avaient un genre d'écriture qui exprimait chaque lettre par la représentation de l'objet dont elle était l'initiale? Cette écriture, qui est sans doute l'origine de l'alphabet, a le grave inconvénient d'offrir beaucoup de signes omophones. Il est de plus évident que, pour pouvoir en déchiffrer tous les caractères, la connaissance de la langue est indispensable. Mais on sait que l'idiôme cophte a conservé quelques débris du langage des Égyptiens. Ces débris, joints à quelques noms propres, suffisent-ils pour l'interprétation de l'écriture phonétique? Voilà toute la question. Les résultats déjà obtenus par M. Champollion jeune prouvent qu'il l'a heureusement résolue dans la partie importante qui se compose des noms et des dates. Puissent ses heureux efforts achever de déchirer le voile d'Isis, et nous lui serons redevables d'une des plus brillantes découvertes dont puissent s'honorer un pays et un siècle.

M. Compagnoni, à la suite d'un éloge pompeux, mais mérité, de la langue italienne, entre dans de nombreux détails de prononciation et d'orthographe, où nous ne le suivrons pas. Nous le laisserons attaquer les Toscans tout à son aise et travailler à l'ouvrage qu'il leur promet sur *les barbarismes de la Crusca*. Mais nous ne lui accorderons pas, nous autres Français, que notre voyelle *u* se prononce *iou*, comme en anglais;

et, plus riches en sons simples que les Italiens, nous n'admettrons point que toutes les langues aient le même nombre de voyelles.

L'auteur indique les repos qui, dans la langue parlée, doivent correspondre aux différens signes de la ponctuation. Il veut même caractériser les inflexions de voix qui se rapportent aux phrases interrogatives et admiratives, et en faire sentir les nuances diverses; mais il est réduit ici à s'expliquer par des exemples qui ne sont intelligibles que pour celui qui sait déjà; et l'on voit qu'il manque des signes nécessaires pour exprimer ses préceptes. On ne le comprend guère mieux lorsqu'il définit le nombre « l'assortiment de divers sons compris dans une période déterminée avec un certain ordre d'inflexions de voix qui, se succédant *convenablement* l'une à l'autre, et donnant, pour ainsi dire, le coloris à la pensée, préparent à la période une *cadence agréable* », ou lorsqu'il veut établir une distinction entre « les pauses indiquées par la ponctuation, lesquelles ont pour but le repos de la voix, et les pauses exigées par le nombre, qui servent à marquer le passage d'une inflexion à l'autre ». M. Compagnoni nous parle à chaque instant de l'*inflexion requise*, de la *cadence convenable*, de l'*intonation juste*. Mais quelle est cette inflexion, cette intonation, cette cadence? Voilà ce qu'il ne peut pas nous dire. Nombre, rythme, cadence, inflexions, intonations, tous ces mots, chez lui comme chez bien d'autres, ont un sens vague qui permet souvent de les confondre.

Il est plus heureux, lorsque, revenant aux préceptes généraux, il insiste sur les efforts que doit faire celui qui récite un ouvrage, pour pénétrer dans la pensée de l'écrivain, et pour la faire sentir vivement à ceux qui l'écoutent; lorsqu'il indique l'erreur de beaucoup d'auteurs, qui, pleins de leurs idées, s'imaginent qu'une lecture inanimée suffira pour les transmettre à d'autres; lorsque, parcourant les divers genres de pensées, il fait voir comment le débit doit en prendre la couleur, comment il doit suivre leur ordre, leurs divisions, leurs progrès. « Voulez-vous, dit-il à ce propos, que les au-

tres *sentent* ? vous devez *sentir* le premier. *Sentez* donc, et *sentez* fortement, ajoute-t-il ailleurs; vous trouverez l'intonation juste ». Ce conseil ne serait pas sans danger, si l'élève en allait conclure que la sensibilité suffit à tout. Elle est sans doute indispensable pour réciter, comme pour composer un ouvrage; mais, livrée à elle-même, loin d'aider au débit, elle paralyse les moyens; la sensibilité, pour conduire au succès dans les arts, a besoin d'être dirigée par l'intelligence, et, dans celui que nous considérons ici, elle a encore besoin d'être maîtrisée par cette force de caractère qui donne la présence d'esprit.

Les principes de M. Compagnoni sur le genre d'action qui convient à *celui qui lit* sont aussi judicieux qu'élégamment exprimés. Il lui interdit, avec raison, les gestes et les mouvemens trop étendus. Il condamne à bon droit chez l'avocat la lecture de tout plaidoyer, et n'a pas de peine à nous expliquer pourquoi l'Italie est si pauvre en modèles de l'éloquence judiciaire. La publicité des débats n'a fait qu'y apparaître un moment. Venise seule en a joui pendant plusieurs siècles, et Venise avait des avocats célèbres; mais, ayant l'habitude d'improviser toutes leurs harangues, ils ont malheureusement négligé de les recueillir et de les publier. L'éloquence sacrée est, dit M. Compagnoni, la seule qui, dans les circonstances actuelles, soit permise au génie italien; et dans ce genre même il ne peut refuser la prééminence à Bourdaloue et à Massillon sur Segneri et ses successeurs. A propos de l'éloquence de la chaire, l'auteur revient aux règles générales que doit observer l'orateur, et particulièrement à celles qui concernent le maintien et le geste. « Tout homme saisi d'étonnement, ou d'enthousiasme, de même qu'il sent s'élever son âme, élève sa personne et ses bras. Si une grande douleur l'abat, il prend une attitude languissante, et ses bras tombent abandonnés. Dans l'indignation, la colère, l'insulte, la menace, il porte son corps en avant. Saisi d'horreur, il tend la main devant lui, comme pour repousser l'objet odieux. Dans le dépit, ou le dédain, il élève son geste, et le lance de droite à gauche, en

forme de demi-cercle. Pour exprimer la chaleur du sentiment qui l'agite, il pose la main sur son cœur; s'il doute, s'il hésite, il la porte au front. Les mouvemens de la pitié et de la tendresse sont lents et doux; ceux de l'impatience sont brusques, rapides et tronqués. Qui commande, élève le geste et y emploie toute la longueur du bras; qui prie, au contraire, a des mouvemens courts et modestes. » Un livre qui exprimerait en termes aussi précis tous les rapports de la voix et du geste avec les impressions de l'âme serait un excellent traité de déclamation.

Passant de la chaire au théâtre, M. Compagnoni s'indigne de voir, *sur les cendres encore chaudes d'Alfieri*, de jeunes écrivains ériger en principe la violation des unités, qu'il regarde, non sans raison, comme presque indissolublement liées entre elles. Mais il condamne avec trop de rigueur le monologue et l'*à-parte*, dont Alfieri ne s'est pas fait faute. Ce sont là de ces licences qu'on doit accorder aux arts, à condition qu'ils produiront de plus grands effets. Un peintre (1) a dit que le monologue est au théâtre ce que le nu est à la peinture; cette comparaison, aussi ingénieuse que vraie, décèle dans son auteur un homme qui a profondément réfléchi sur la théorie des arts et sur les concessions qu'on doit leur faire.

M. Compagnoni attribue la longue enfance de la comédie italienne à l'absence d'une grande capitale et à la division de l'Italie en plusieurs États indépendans. Je suis flatté de m'être rencontré avec lui dans cette idée. Après avoir donné de justes éloges au franc comique de Goldoni et au naturel d'Albergati, il regrette que la comédie italienne soit tombée après eux dans le genre larmoyant de La Chaussée et de ses lugubres imitateurs, genre dont l'influence se fait encore sentir dans les ingénieuses compositions des *Giraud*, des *de Rossi* et des *Nota*. Il voudrait que la censure théâtrale, non contente de veiller à la décence

(1) M. Delécluze, auteur des articles *Beaux-Arts* du Journal des Débats, et d'un *Précis d'un traité de peinture* (voy. *Revue Encyclopédique*, 1829; Tom. II, p. 777).

et à la tranquillité publique, jugeât aussi les ouvrages sous le rapport du goût; remède violent et dangereux, qui priverait les auteurs du peu de liberté qui leur reste, sans aucun profit pour l'art. M. Compagnoni examine ensuite pourquoi l'Italie, qui a vu s'élever parmi les amateurs des talens dramatiques si distingués, n'a jamais eu de bonnes troupes de comédiens. Il impute cette pénurie d'artistes à l'habitude d'employer les mêmes acteurs à jouer les deux genres, et à l'absence des institutions propres à former des élèves. « Le hazard et la nécessité président seuls, dit-il, à la réunion de nos troupes; on les compose d'artisans sans éducation, qui apprennent leur rôle bien plus du souffleur que du livre. On ne regarde ni au physique, ni à la prononciation; et notre scène est souvent une véritable tour de Babel, où tous les dialectes de l'Italie se font entendre en même tems. » L'auteur pense qu'on porterait quelque remède à ce mal, en augmentant le prix des places; ce qui permettrait d'accroître le salaire des acteurs, et leur donnerait un public plus instruit. Reste à savoir si l'élévation du prix ne diminuerait point les recettes, au lieu de les augmenter. M. Compagnoni donne d'excellens conseils aux comédiens futurs; il voudrait qu'ils ne se destinassent au théâtre qu'après s'être assurés qu'ils ont un physique et une voix convenables, et après avoir épuré leur prononciation; qu'ils démentissent par leur conduite le préjugé qui décrie leurs mœurs; qu'ils fissent de l'homme et de ses passions l'objet d'une observation constante; qu'après avoir choisi entre tous les caractères ceux qu'ils sont le plus propres à reproduire, ils s'attachassent à les idéaliser par l'imitation de leurs traits les plus saillans; qu'à tous ces efforts, accompagnés de longs exercices, se joignît une étude approfondie des ouvrages qu'ils doivent représenter. Pour rendre ces conseils plus praticables, M. Compagnoni propose d'établir dans les grandes villes d'Italie des écoles de déclamation, et il trace le plan du cours d'études qu'on y devrait suivre. Ses idées peuvent être bonnes; mais n'est-il pas un peu tard pour en espérer quelque fruit? Ce n'est pas quand

le goût du beau perd de jour en jour son empire, qu'on peut travailler avec succès à la régénération des arts.

L'auteur s'attache ensuite à distinguer cette exagération qui, trahissant les efforts de l'acteur, produit un effet contraire à celui qu'il cherche, de cette autre exagération qui, combinée avec l'optique du théâtre, donne à son jeu et à son débit le relief nécessaire pour faire impression sur le spectateur.

Les ouvrages dramatiques doivent-ils être écrits en prose ou en vers? M. Compagnoni, qui attribue les innovations romantiques à la paresse des jeunes écrivains, ne doute pas qu'on n'écrive bientôt la tragédie en prose; il n'en est pas moins convaincu que le vers lui est nécessaire. Quant à la comédie, il y admet également le vers et la prose. Mais dans quelle espèce de vers veut-il qu'on écrive la comédie italienne? Voilà ce qu'il a quelque peine à déterminer. Le *Sdrucciolo* fatigue son oreille par le sautillement monotone des deux brèves qui le terminent. Le vers *martelliano* a pour principale défense sa ressemblance avec notre *alexandrin;* et il me semble encore plus uniforme et plus languissant. L'*octave!* il n'y faut pas penser. Enfin, le *verso sciolto* (vers blanc de dix syllabes) est, suivant lui, pour le poète comique, un pont glissant entre deux abîmes; c'est-à-dire qu'il est presque impossible de résister à l'essor trop poétique de ce mètre, sans tomber dans un plat prosaïsme.

Mais, celui qui récite un ouvrage en vers doit-il tenir compte du mécanisme de la versification, et s'attacher dans son débit à le faire ressortir? Cette question a été, parmi nous, résolue dans deux sens opposés par de très-grands artistes. Autrefois nos acteurs tragiques auraient cru rabaisser la dignité de l'art, s'ils n'avaient mis en relief les savantes combinaisons du rythme poétique. Maintenant, au contraire, on s'attache à faire disparaître l'artifice de la versification. M. Compagnoni veut, avec raison, je pense, que l'on adopte un terme moyen, qu'en regardant le sens comme le guide principal du débit, on donne pourtant à la phrase poétique une intonation

soutenue, qui en révèle l'harmonie, et qui fasse sentir, non le vers, mais la versification. C'est par ce précepte qu'il termine son ouvrage.

Quelque effort que j'aie fait pour donner au lecteur une idée exacte de ce livre, je n'ose me flatter d'y avoir réussi. L'auteur, aussi remarquable par l'étendue de ses connaissances que par la vivacité de son esprit, ne marche guère que de digression en digression. Ce manque de méthode, qu'excuse peut-être la forme épistolaire donnée à ses leçons, en rend l'analyse difficile. Ceux qui liront l'ouvrage seront dédommagés de cet inconvénient par la variété des idées, et par un style à la fois gracieux et piquant. M. Compagnoni aime à donner à ses jugemens une forme absolue, tranchante, passionnée, qui l'emporte souvent au delà de la vérité et de sa propre opinion. Étrangers et nationaux, anciens et modernes, pédans et romantiques, il ne ménage personne. Ce franc-parler plaît à bien des lecteurs.

Mais, si nous examinons maintenant l'ouvrage sous le rapport des progrès qu'il fera faire à l'art, nous en serons moins satisfaits. L'avocat, le prédicateur, le député, le comédien, n'en retireront que peu de fruit. L'entreprise, à vrai dire, offrait de grandes difficultés. L'auteur en convient en plus d'un endroit; il reconnaît pour la *déclamation* l'insuffisance de tout enseignement écrit, et regrette que le célèbre pantomime Viganò, ravi trop jeune à la culture des arts, n'ait point réalisé son projet d'inventer pour le geste un moyen de transmission analogue à celui de la musique. Mais ce n'est pas dans le geste qu'est le plus grand obstacle à l'enseignement écrit de la *déclamation*. Cet obstacle est dans les rapports pleins d'arbitraire et de sous-entendus, qui chez tous les peuples existent entre la prononciation et l'écriture. L'organe de la parole modifie la voix de quatre manières différentes :

1°. Il en ouvre plus ou moins les *sons;* les modifications de cette espèce, qui s'expriment par la diversité des voyelles, sont toujours plus nombreuses dans la langue parlée que dans la langue écrite. Ainsi, dans l'italienne, qui est une des moins

riches en sons simples, les caractères *e* et *o* correspondent à quatre sons évidemment différens.

2° Il articule les sons. Or il n'est peut-être point de langue où la même articulation ne corresponde pas à plusieurs consonnes, et où la même consonne n'exprime pas plusieurs articulations?

Mais voici des difficultés bien autrement embarrassantes. 3° Notre organe prolonge plus ou moins les sons. Aucun signe, si ce n'est en français l'accent circonflexe, ne répond chez les modernes à cette modification de durée; encore l'accent circonflexe n'indique-t-il qu'un petit nombre de longues, et sa fonction est plutôt de marquer la suppression d'une lettre.

4°. Enfin, le son est plus ou moins élevé dans l'échelle diatonique. Cette modification délicate, si on la considère relativement aux syllabes d'un même mot, constitue l'accent prosodique. Mais il est des peuples qui n'y sont presque point sensibles. Ainsi, l'on entend tous les jours des Français dire avec assurance que leur langue n'a pas d'accent. Les peuples qui parlent des langues plus fortement accentuées, telles que l'italien et l'anglais, sentent fort bien l'existence de l'accent prosodique; mais, accoutumés à le placer toujours sur une syllabe longue, ils confondent ces deux modifications très-distinctes, savoir : la syllabe longue et la syllabe accentuée. Il n'en était pas de même chez les anciens; dans leurs langues, ces deux modifications se faisaient sentir séparément; l'accent prosodique tombait même souvent sur la brève qui précédait une longue, comme on le voit encore dans l'orthographe que nous avons conservée aux mots grecs. Le chant seul peut offrir aux modernes des exemples d'inflexions semblables. Aussi, les langues anciennes étaient-elles des langues musicales, qui devaient avoir quelque rapport avec notre récitatif; nos langues, privées de ce caractère, n'offrent aucun moyen de mesurer exactement la durée et l'intonation des syllabes. Qu'importe, dira-t-on, si l'usage y supplée? Ces difficultés de prononciation ne sauraient embarrasser l'orateur. — C'est ce qu'on pourrait admettre, si la différence de

ton n'existait qu'entre les syllabes de chaque mot; mais elle existe entre les mots d'une même phrase; elle existe encore entre les membres d'une même période; elle existe surtout entre les syllabes finales des divers membres. Et gardons-nous de supposer que cette variété d'intonation soit arbitraire. On sent que, dès les premiers mots qu'il prononce, l'orateur donne à l'auditoire une *tonique*, à laquelle la fin de chaque période doit ramener l'oreille, après lui avoir fait parcourir dans les incises les diverses *consonnantes*. Cet enchaînement est remarquable dans l'interrogation, qui nous arrête sur une consonnante, en laissant à la réponse le soin de reproduire la tonique. Tous les artifices du débit sont soumis à cette loi. Elle régit l'expression de nos sentimens jusqu'en ses moindres nuances. La passion, dans ses plus grands écarts, est tenue de la respecter. Oreste furieux ne saurait l'enfreindre, sans risquer d'être sifflé; l'observer est le premier devoir de celui qui *déclame*, comme le premier mérite du chanteur est de chanter juste. Or, comment enseigner par écrit cette partie fondamentale de l'art, lorsque la *déclamation* n'a ni gamme ni solfége? Ce solfége, cette gamme, pourrait-on les lui donner? pourrait-on découvrir dans la voix parlante des intervalles commensurables, et correspondans, comme ceux de la voix chantante, aux parties aliquotes de la corde sonore? C'est une question à laquelle je ne me charge pas de répondre. Mais je crois pouvoir dire que, jusqu'à ce qu'elle soit affirmativement résolue, la déclamation ne pourra s'enseigner que dans un cours oral, où l'élève suivra par routine les indications et les exemples du maître.

CHAUVET.

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRES ÉTRANGERS (1).

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS.

77. — *Philosophy of the human voice*, etc. — Philosophie de la voix humaine, comprenant son histoire physiologique, et un système de principes d'après lesquels la critique dans l'art de la parole peut être rendue intelligible, et l'instruction définie et précisée; suivie d'une courte analyse du chant et du récitatif, par *James* Rush, M. D. Philadelphie, 1829; Maxwell. In-8°.

78. — *Analysis of the principles of rhetorical delivery*. — Analyse des principes de la déclamation, appliquée à la lecture et à l'art oratoire, par *Ebenezer* Porter-Bartler, professeur de rhétorique sacrée au séminaire d'Andover. Andover, 1829; Mark Newman.

79. — *Hints on extemporaneous preaching*. — Avis sur la prédication improvisée, par le révèrend *Henry* Ware, professeur d'éloquence de la chaire à l'école de théologie. Cambridge, 1829.

Donner aux plus nobles pensées leur plus noble expression, faire appel aux sentimens les plus généreux, les plus élevés de notre âme, évoquer des images pleines de beauté et de grandeur, rendre le bon et le beau sensibles à l'homme par tous les points, éveiller sa sympathie, son amour, son enthousiasme, enfin, gouverner ses sensations, en retenir ou en hâter l'élan, tel est l'empire de l'éloquence, et c'est un

(1) Nous indiquons par un astérisque (*), placé à côté du titre de chaque ouvrage, ceux des livres étrangers ou français qui paraissent dignes d'une attention particulière, et nous en rendrons quelquefois compte dans la section des *Analyses*.

glorieux empire : c'est la plus vive manifestation de l'âme et de la pensée. Le grand ressort de l'existence sociale est l'action de l'homme sur l'homme; et quel moyen plus immédiat pour parvenir à ce but que la parole, si puissante lorsqu'elle se colore et s'anime de nos émotions intérieures? D'où vient que le don de l'éloquence est si rare de nos jours? Les masses en éprouvent le besoin : elles le cherchent dans les discussions parlementaires, au barreau, même dans la chaire : elles ne demandent qu'à être instruites, émues, transportées; jamais les esprits ne furent plus capables de sympathie pour ce qui leur est présenté avec quelque chaleur; les tribunes de tout genre ne manquent pas; les institutions reposent, en grande partie, sur cette puissance de la parole; et cependant, combien peu d'orateurs avons-nous à citer! Aux États-Unis, cette disette est encore plus frappante; il semble que ce soit d'un gouvernement populaire que doive surgir le plus d'esprits remarquables et en contact avec les passions et la manière de sentir de la foule. Là, au contraire, les meilleures et les plus fortes raisons en faveur de la liberté et du bien-être commun se nivellent sous une platitude d'expressions remarquable, et avec une monotonie qui fait oublier l'excellence du fond par la fatigue et la nullité de la forme. Que manque-t-il donc à ces hommes qui ont pour les inspirer une belle nature, un public, une liberté jeune et forte, et le spectacle d'un peuple sauvage qui, prenant l'éloquence à sa source, la traduit à la fois par la voix, le geste et l'action? Il leur manque peut-être le combat, l'anxiété de la victoire qui appelle si hautement à la vie des facultés ignorées; mais peut-être aussi le mal est-il moins dans l'absence d'un aiguillon, que dans l'idée dominante qu'on ne peut acquérir et cultiver l'éloquence. On se dit que c'est un don d'en haut, et l'on s'en repose sur le ciel du soin de le faire fleurir. Il y a, sans doute, quelques génies privilégiés qui, avec la pensée, ont reçu de la nature le pouvoir de la faire pénétrer dans l'esprit sans effort, sans fatigue, et de la présenter toujours sous l'aspect le plus attrayant et le plus persuasif; mais, si la réunion de toutes les qualités qui font un grand orateur se rencontre rarement, il est plus rare encore de trouver un homme qu'une conviction profonde, ou une émotion vive, ne puisse rendre éloquent. On ne se mêle point à un groupe populaire, agité par quelque événement tragique, sans recueillir des lambeaux d'une éloquence âpre, rude, et qui naît tout à coup, comme ces plantes vigoureuses qui, dans un champ inculte, témoignent de la richesse du sol.

Mais ces éclairs trahissent la présence du feu sacré, et ne forment pas un foyer vaste et lumineux. Ce ne sont pas les sensations qui manquent à l'éloquence, mais l'instrument pour les rendre, l'art oratoire. On obtient de la voix les modulations les plus variées pour le chant, on y consacre beaucoup de tems et de longues études lorsqu'il ne s'agit que de charmer l'oreille par des sons, et de satisfaire à une sensation voluptueuse et vague, et on ne croit pas que la voix du langage, celle qui doit aller frapper à l'âme, qui doit parcourir et faire vibrer tout notre être, ait besoin d'être assouplie de bonne heure; on ne s'occupe nullement de tirer parti de toutes les combinaisons de mouvement et d'harmonie dont elle est susceptible. Ce qu'on apprend, comme lecture et comme déclamation, aux colléges et dans les écoles, n'est propre qu'à nuire: une détestable et monotone routine étouffe tout accent vif et vrai; et une fois l'habitude prise, il devient impossible, même aux plus grands poètes, aux hommes qui sentent le plus profondément, de sortir de l'ornière tracée. Le but des trois ouvrages que nous annonçons est de réclamer une réforme complète dans cette branche de l'éducation, et d'indiquer les moyens de parvenir à un perfectionnement d'une si haute importance. Le premier, qui traite de la philosophie de la voix humaine, donne une foule d'aperçus neufs et ingénieux sur un sujet jusqu'ici si peu, ou si imparfaitement étudié. Les anciens, entres autre Julius Pollux, cité par Austin, s'étaient bornés à l'énumération des diverses qualités bonnes et mauvaises de la voix, considérées surtout dans leur rapport avec l'accentuation; l'auteur américain, le docteur Rush, a analysé les différentes gradations de la voix, dans son rapport avec les passions; et cette étude, à la fois métaphysique et pratique, a beaucoup d'intérêt. Le système sur lequel elle s'appuie est trop vaste et trop compliqué pour l'exposer ici; mais ces trois livres, surtout celui du docteur Rush, et les *Avis sur la prédication improvisée* méritent de fixer particulièrement l'attention de tous ceux qui se destinent à parler en public, comme avocats, députés, etc. Il y aurait même lieu à en appliquer plusieurs principes à l'enseignement de la déclamation et de la lecture, si négligé, ou si mal compris dans les colléges, les séminaires, etc. C'est une question neuve à soulever, qui rentre dans les besoins du pays, et qui, traitée de haut, ne pourrait manquer d'amener de bons résultats.

80. — *Poems*, etc. — Poésies; par l'auteur des *Essais moraux en prose et en vers*. Boston, 1829; Goodrich.

81. — *Guido, a tale*. — Guido, conte; esquisses historiques et autres poèmes; par IANTHE. New-York, 1829; G. et C. Carvill. In-8°.

Nous l'avons déjà dit, la plaie de la littérature américaine, et surtout de la poésie, est l'imitation souvent immédiate, non-seulement des vieux auteurs classiques de l'Angleterre, mais de toute production moderne qui obtient les louanges des journaux. Il n'y a pas si mince poète britannique qui ne trouve un écho aux États-Unis, et qui, lorsque son succès éphémère commence à décroître dans son pays, ne puisse compter sur une apothéose en Amérique. Au lieu de s'apercevoir des nombreux défauts qui menacent d'un déclin prochain et rapide l'école anglaise, et de s'en détacher à tems pour se retremper à des sources originales et vives, les poètes du Nouveau-Monde exagèrent encore la prolixité, le vide, l'affectation de ceux qu'ils imitent; et leurs pâles contre-épreuves trahissent toute la faiblesse des prétendus originaux. Ils diffèrent pourtant en un point des auteurs anglais; ils ne manquent jamais d'accoler à une suite de réflexions, ou d'images philosophiques, quelques sentences religieuses en vers, à peu près comme la moralité d'une fable; et ce n'est point retour ou entraînement vers cet ordre d'idées, mais affaire de convenance et de parti pris. Ainsi, dans le premier de ces recueils de poésies, il y a une paraphrase de l'admirable passage du Childe Harold de Byron, alors que s'asseyant, à Rome, au pied de cette tour antique, que deux mille ans ont couronnée de lierre, et qui sert de tombe à Cécilia Métella, il interroge l'hôte de cette pompeuse demeure, sur le passé ténébreux, et se perd dans de vagues rêveries sur ses joies, ses douleurs qui, peu à peu, le ramènent aux siennes : il y a dans toutes ces nuances et dans la succession des idées qu'elles éveillent un délicieux mystère de mélancolie, auquel l'auteur américain a substitué un froid et monotone lieu commun.

« O femme, s'écrie-t-il, nourrice de l'homme! ne fais pas ta tombe de la voûte imposante, ou de la haute pyramide; ensevelis tes vertus dans le cœur de ceux qui t'aiment! que les grâces de tes enfans te soient un monument! etc. » Rien de plus insupportable que ce panégyrique obligé de vertu et de religion, qui se reproduit à chaque page. Comme le disait Byron, en parlant des ressemblances : « c'est l'oiseau moqueur, non plus le rossignol. » Le second ouvrage, moins puritain de formes, est pâle et précieux. Un épisode de peu d'intérêt est rimé avec habitude et science de versification; mais nulle part il n'y a promesse d'avenir et d'originalité. Le malheur est aussi dans la multiplicité de productions médiocres qui toutes se classent au même rang, et qui ne sortant de la foule ni par leurs défauts, ni par leurs qualités, semblent être devenues un des produits de l'industrie du pays. L. Sw.-B.

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE.

82. — *The Harleyan dairy system*, etc. — Système de laiterie de HARLEY, et notice sur l'art de conduire une laiterie flamande, sur des moyens perfectionnés d'aérer les étables; pensées et vues suggérées par l'expérience, et dont l'application améliorerait encore les produits d'une ferme; appendix sur les haies, les clôtures, les arbres fruitiers, les moyens de féconder les terrains stériles; par *William* HARLEY. Londres, 1829; Harley.

L'*art* de la laiterie n'est pas sans difficulté près des grandes villes; les notions vulgaires d'une fermière de la Suisse, de l'Auvergne, de la Hollande ou du Lodésan, ne suffisent point, si l'exploitation est transportée aux portes de Paris, plongée dans l'atmosphère qui en émane, et si les vaches sont nourries avec le produit de ces campagnes fertilisées par les immondices de cette vaste capitale. Le Parisien peut savoir ce que vaut le café Moka, mais le bon laitage lui est absolument inconnu. Pour lui procurer cet aliment qui opérerait peut-être une révolution dans les habitudes, sur les tables, dans quelques usages domestiques, et surtout pour la nourriture des enfans, il faut du savoir, des observations faites au loin, l'habitude de les appliquer aux lieux, aux choses, et même aux personnes. Si donc on formait le projet d'établir en grand une laiterie *parisienne*, on tirerait quelque profit de la lecture du livre de M. Harley, où l'emploi de la machine à vapeur et de la vapeur même est appliqué à différens usages dans l'exploitation d'une ferme dont le laitage serait le produit lucratif. L'auteur appuie ses préceptes et ses calculs sur une imposante autorité, sa propre expérience, le succès des établissemens qu'il a formés. D'illustres visites les ont honorés, et, ce qui est mieux encore, d'habiles agronomes les ont vus avec intérêt, loués dans l'ensemble et dans les détails. Il y aurait, sans doute, des changemens à faire dans quelques-unes des pratiques rurales de M. Harley, pour les approprier à notre climat; mais l'instruction qu'il peut donner fera rechercher son livre, et lui assigne une place dans la bibliothèque de l'agronome, de l'ami des sciences et des arts économiques, et même du simple curieux; car plusieurs des faits rapportés par M. Harley sont très-propres à exciter la curiosité. F.

83. — * *A Treatise on atmospherical electricity.* — Traité sur

l'électricité atmosphérique, les paratonnerres et les paragrêles; par *John* Murray. Londres, 1830; Whittaker. Édimbourg; Daniel-Lizars. In-8° de 149 pages.

Depuis que l'illustre Franklin donna toute l'autorité de l'expérience à l'ingénieuse théorie avancée par l'abbé Nollet qui, le premier, avait soutenu que la foudre qui grondait au ciel et l'électricité que l'homme pouvait exciter sur la terre, avaient les mêmes causes, et étaient identiques, la science a fait de si merveilleux progrès que, non-seulement on s'est familiarisé avec ce phénomène, mais qu'on en a reconnu les habitudes, et, pour ainsi dire, les prédilections et les inimitiés. Ainsi, on classe avec certitude les substances que le fluide électrique affectionne ou repousse. De là le système des corps *conducteurs* et *non conducteurs*, et l'utile application qu'on en a faite dans les paratonnerres. Mais une circonstance curieuse, c'est que cette découverte, qui a fait l'orgueil de la science, était connue et employée, de tems immémorial, dans un des districts les plus sauvages de la Lombardie. L'abbé Berthollet raconte, dans son ouvrage sur l'électricité des météores, que, sur les bords de l'Adriatique, dans le château fort de Duino, on avait coutume d'ériger, en été, sur un des bastions, une longue baguette de fer, et il était enjoint à la sentinelle de garde, quand le tems menaçait d'orage, d'élever la pique d'une hallebarde vers l'extrémité de la baguette. Si, à l'approche de la hallebarde, on voyait sortir des étincelles de la baguette (preuve qu'elle était chargée d'électricité par l'état de l'atmosphère et le voisinage de la foudre), la sentinelle sonnait une cloche, pour prévenir du danger. Alors les bergers se hâtaient de rassembler leurs troupeaux et de regagner les bergeries; les bateaux pêcheurs faisaient voiles pour le port le plus proche; tous cherchaient un abri. Il est probable que là, la pratique avait précédé la théorie, et que l'observation avait conduit à adopter cet usage, sans qu'on se rendit bien compte des causes. Quoi qu'il en soit, on remet en doute aujourd'hui la question de l'utilité des paratonnerres. Le professeur Leslie, qui a publié dans le journal philosophique d'Édimbourg, il y a environ cinq ans, un Mémoire sur les théories électriques, prétend « qu'on ne peut jamais prouver que les baguettes de fer ou paratonnerres aient produit de bons effets, mais qu'on peut citer une foule d'exemples où elles n'ont servi à rien. » M. Murray répond à cela, que les neuf dixièmes des conducteurs attachés aux édifices de la Grande-Bretagne sont pis *qu'inutiles*, et peuvent appeler la foudre sur les points qu'ils sont destinés à défendre : le danger n'est pas dans l'instrument même,

mais bien dans son imperfection, et dans la négligence des personnes chargées d'y veiller. Les conducteurs sont généralement de fer, d'une qualité même inférieure; ils sont rongés de rouille par suite de l'oxidation; or, les oxides métalliques ne sont pas conducteurs; et puisqu'il paraît clair, d'après les expériences de MM. Biot et Colomb, que l'électricité pénètre la surface à une profondeur qu'on ne saurait apprécier, la puissance de la ligne de métal conductrice est entièrement détruite par l'oxidation, tandis que la pointe conserve une influence partielle et imparfaite, comme *pointe*. De plus, ces conducteurs sont souvent interrompus de quelques lignes, mal joints, attachés au mur par des crampons de fer, et, enfin, au lieu de s'enfoncer dans la terre, se terminent à plusieurs pieds du sol, comme pour laisser la foudre exercer sa violence contre les fondemens de l'édifice. Il n'est point d'invention humaine qui puisse triompher de mauvais matériaux et d'une application inhabile. La vaccine même faillit être rejetée par suite de l'ignorance de plusieurs de ceux qui entreprirent de la mettre en pratique. « Ne perdons pas de vue, dit M. Murray, que le nombre des paratonnerres en *assez bon état*, dans les trois royaumes, est extrêmement borné : et j'en ai moi-même inspecté la plus grande partie. » Voici maintenant le plan de construction que propose le physicien anglais; et comme cette question, déjà agitée à plusieurs reprises par notre Académie, est d'un haut intérêt général, nous croyons devoir reproduire textuellement ce passage : « Le conducteur que nous recommandons se compose de quatre fils d'archal, réunis en faisceau par des anneaux de cuivre; ces fils sont séparés au sommet, et courbés du centre à l'extérieur, de façon à former un angle de 45 degrés environ, avec l'horizon; ils sont élevés de plusieurs pieds, au-dessus de la partie la plus haute du bâtiment, et sont maintenus et passés dans des pattes en bois. A deux pieds à peu près de la surface du sol, ils forment un angle, et se terminent au-dessous, dans la terre humide : là, les fils d'archal doivent diverger, pour diviser le fluide *électrique* : cette partie constitue la *racine* du conducteur. Par une application d'un des principes de l'électricité voltaïque, il serait à propos, que les fils qui pénètreraient sous terre, et se trouveraient ainsi en contact avec l'humidité, passassent à travers un *cylindre de zinc*, avant de diverger pour former racine : ils se trouveraient ainsi garantis de toute oxidation. Le diamètre de chaque fil d'archal devra être d'un cinquième de pouce, ce qui donnera une circonférence de trois cinquièmes à chaque fil, et une superficie approximative de

deux cinquièmes de pouce. Cet arrangement donne quatre pointes, dont chacune a sa tige conductrice, tandis que le paratonnerre ordinaire agit isolément. »

M. Murray ne borne point l'application de ces baguettes ou fils de métal, à prévenir les dangers de la foudre; il prétend parvenir, en les multipliant sur plusieurs points, à exercer une influence sur le climat, particulièrement dans les saisons contraires à la végétation. Nous ignorons jusqu'à quel point sa théorie est bonne et praticable, mais sa manière de raisonner est ingénieuse. Le houblon, si multiplié en Angleterre, et dont la culture remplace celle de la vigne en France, n'a pas de plus mortel ennemi que l'*aphis*, ou mouche. Cet insecte dévaste rapidement des champs entiers, mais il n'est attiré vers la plante que par son état de langueur et de maladie, causé par le plus ou moins d'humidité de l'atmosphère. Des fils de cuivre, attachés de distance en distance aux échalas qui soutiennent le houblon suffiraient, selon M. Murray, pour modifier l'air. Nous livrons ces conjectures à l'examen des savans et des praticiens, sans prétendre les soutenir autrement qu'en leur donnant de la publicité. L. Sw. B.

84. — * *Forest scenes and incidents in the wilds of north America, etc.* — Scènes des forêts, et aventures dans les contrées sauvages de l'Amérique du nord; journal d'un voyage fait en hiver depuis Halifax, à travers le bas et le haut Canada, et d'un séjour de quatre mois au milieu des bois, sur les bords des lacs Huron et Simcoé; par *George* Head. Londres, 1829. In-8°.

Deux *Revues* de Londres (*the Quaterly review*, n° 83, et *the Westminster review*, n° 23) ont rendu compte en même tems du livre de M Head. Le plus ancien de ces deux recueils périodiques a cherché de préférence, dans les récits du voyageur, ce qui pourrait être utile aux Anglais qui voudraient s'établir dans le Canada, au lieu de se transporter au cap de Bonne-Espérance, ou dans l'Hindoustan, ou dans l'Australasie. Ils y trouveraient sans doute l'avantage d'être plus rapprochés de la Métropole, de vivre sous un gouvernement colonial de même forme que celui de la Grande-Bretagne, où les droits de chaque habitant ont les mêmes garanties : que l'on y joigne un sol fertile, l'abondance du gibier, et quelques autres commodités de la vie dont ces contrées sont assez bien pourvues, voilà les biens qu'il faut mettre dans la balance, contre les rigueurs d'un hiver de sept mois et de froids qui ne le cèdent point à ceux de la Norwège. Si nous considérons la question par rapport aux Français qui peuvent avoir aussi

quelques motifs pour diriger leurs regards vers l'Amérique, nous y voyons deux contrées où ils trouveraient d'anciens compatriotes, où leur langue est encore parlée; l'une dont le gouvernement laisse à l'homme la plus grande mesure de liberté (*la Louisiane*), et l'autre (*le Canada*) qui, à cet égard, est au moins dans une situation tolérable. Deux fleuves immenses traversent les deux pays; sur les bords de l'un, des arbres gigantesques, la végétation la plus vigoureuse, mais un air mal sain, même pour l'homme acclimaté; l'autre, moins favorisé par le climat, moins remarquable par les productions végétales, mais plus salubre; c'est celui que M. Head a décrit, dans la saison où ses inconvéniens sont le mieux sentis, mais qu'il a quitté avant de pouvoir apprécier tout ce qui peut contrebalancer, au moins en partie, les désagrémens d'un hiver aussi rude et aussi prolongé. Si des Français se décident, par des motifs que la raison ne condamne point, à chercher une nouvelle patrie dans l'Amérique du nord, on leur conseillera d'aller à la Louisiane, s'il sont nés dans nos provinces méridionales, et de ne pas s'y établir trop près des bords des grandes rivières; à l'habitant de nos provinces septentrionales nous conseillerons de préférer le Canada.

L'autre *Revue* s'est plus occupée de ses lecteurs, de leur curiosité, de leur amusement, que de l'utilité qu'on peut tirer du livre de M. Head. Mais, comme l'une et l'autre paient à l'auteur un tribut d'éloges justifiés par d'assez nombreuses citations, nous ne craindrons point d'affirmer que le livre mérite effectivement le bien qu'on en dit, et qu'il réunit tout ce qu'il faut pour plaire en instruisant. F.

85. — * *Four years in southern Africa.* — Séjour de quatre ans dans l'Afrique méridionale: par Cowper Rose, employé dans le corps des ingénieurs royaux. Londres, 1829; Colburn. In-8° de 308 pages.

86. — * *Records of captain Clapperton's last expedition to Africa.* — Souvenirs de la dernière expédition du capitaine Clapperton en Afrique; par *Richard* Lander, son fidèle domestique, et le seul de l'expédition qui ait survécu; suivis de ses propres aventures. Londres, 1830; Colburn. 2 vol. in-8°.

Le premier de ces voyages n'est point une expédition aventureuse pour pénétrer au centre de l'Afrique, et explorer des régions inconnues: M. Rose n'est ni un Mungo Park, ni un Clapperton; il n'a pas été à la recherche des dangers, et cependant il en a couru quelques-uns. Pendant un séjour de quatre ans au cap de Bonne-Espérance, il a fait plusieurs excursions dans la Cafrerie, il a visité les établissemens des

missionnaires anglais et hollandais, il a entrevu les mœurs et le caractère des sauvages bruts, et de ceux qui commencent à se civiliser : ses observations sur la ville du Cap et sur ses habitans sont intéressantes, et, s'il ne faut chercher dans son livre rien de précisément neuf, comme découverte, on y trouve, en revanche, les détails les plus amusans, les scènes les plus mouvantes et les plus colorées. Doué d'une observation toute pittoresque, il peint en racontant, et l'on voit se dessiner le site qu'il décrit. C'est un grand charme que cette vivacité d'impressions; il y a plaisir à suivre un guide qui ne laisse rien échapper, et qui nous associe aux jouissances que lui donnent tant d'objets nouveaux. Des caravanes d'Africains, arrivant continuellement de l'intérieur pour visiter la capitale du midi, amènent avec elles des chariots remplis de provisions, de peaux de lion, de tigre, de léopard, de loup, de cornes de buffle, de plumes d'autruche. Ils font aussi commerce de dents d'éléphant et d'hippopotame, de javelots, de haches de guerre, dont les pointes et les poignées sont toujours en os. Peu de tems après l'arrivée du voyageur anglais au Cap, deux chefs cafres vinrent visiter la ville de Graham; mais, en approchant, le courage leur manqua, bien qu'ils vinssent sous la garde des missionnaires. L'un d'eux dit à son conducteur que, quelques années avant, il avait attaqué le *Kraal* des Européens, et qu'il craignait d'être reconnu et tué : lorsqu'on lui eut assuré qu'il ne courait aucun risque, il se remit en marche; mais, avant de descendre la colline qui domine la ville, il fit encore une pause, et, après avoir long-tems examiné les maisons et les rues tortueuses, il secoua la tête, en disant, «que le *Kraal* avait beaucoup grandi, et était trop fort pour se laisser prendre.» Ils ne se font nul scrupule de mendier des présens de la population au milieu de laquelle ils se trouvent transportés. Les vêtemens européens les charment, ainsi que les miroirs, les boîtes de plomb ou de fer blanc. Un jour qu'un Anglais les avait fait entrer dans une boutique, et s'amusait à leur distribuer une foule d'objets de peu de valeur, mais qui les tentaient; le marchand lui dit : «Malgré tout ce qu'ils viennent de recevoir de vous, vous n'en obtiendriez pas le moindre de leurs ornemens; un Cafre ne donne jamais.» Et, pour confirmer son assertion, il se tourna vers le chef, et lui dit : «A présent que le *Landrost* vous a donné toutes ces choses, ne voulez-vous pas lui offrir en échange ce grain de verre que vous avez à l'oreille?» Le Cafre ne fit pas d'abord semblant d'entendre, et, à une seconde question, il se contenta de répondre avec calme : «Si le Landrost me le demandait lui-

même, je croirais qu'il en a envie : d'ailleurs, j'ai quitté mon pays, non pour faire des présens, mais pour en recevoir. »

Plusieurs des pratiques barbares de ces peuples, entre autres celle de soumettre aux plus horribles tortures les malheureux que les magiciens, ou *donneurs de pluie*, désignent comme s'opposant à leur sortilège pour faire descendre l'eau du ciel, ont cédé graduellement à l'influence des missionnaires; et si ces derniers n'ont pu faire faire de grands progrès aux sublimes préceptes du christianisme, ils ont du moins réussi à adoucir les mœurs par la seule influence des pratiques religieuses.

La chasse aux éléphans est, comme l'on sait, un des amusemens particuliers au pays. M. Rose convint, avec un de ses amis, d'en courir les chances, et d'accompagner un habile chasseur vers les collines au milieu desquelles coule la grande rivière aux poissons (Fish River) ; le pays, entièrement couvert de buissons et de taillis, est abandonné aux animaux sauvages qui y sont en force. Après avoir erré un jour presque entier dans les montagnes, au milieu des sites les plus agrestes, les voyageurs entendirent un coup de fusil, et bientôt après leur guide arriva. C'était un homme de moyenne taille, maigre, actif, avec le teint brûlé du soleil, et le coup d'œil rapide et sûr d'un braconnier. Il montait un petit cheval, et était suivi de neuf chiens pour la plupart boiteux et en assez mauvais état, car ils venaient d'être fort maltraités par un sanglier, dont la cuisse et une partie de la dépouille pendaient à l'arçon du chasseur. Cet homme avait mené une vie aventureuse; d'abord colon anglais au Cap, il avait fait la contrebande en Cafrerie; puis, riche négociant, il avait perdu dans le commerce tout ce qu'il avait gagné par la fraude; et, pour dernière ressource, il faisait la chasse aux éléphans; il passait sa vie au milieu des montagnes d'Afrique, comme le chasseur de Cooper dans les forêts du Nouveau-Monde. Nos aventuriers soupèrent gaîment, et s'endormirent autour du feu, par une nuit calme et belle. Le lendemain, ils s'enfoncèrent plus avant dans ces solitudes désertes, dont les seules routes sont frayées par les éléphans. De tems en tems leur guide s'arrêtait, aspirait l'air du côté d'où venait le vent, et leur disait à voix basse : « Nous ne tarderons pas à trouver ce que nous cherchons; alors, nous pourrons nous asseoir et épier notre proie. » Ses observations sur les traces que laissaient les animaux étaient singulièrement précises. Il distinguait celles qui dataient de trois jours, de celles qui étaient de la veille ou de la nuit. Enfin, il montra du doigt une

colline éloignée, et, se mettant en embuscade avec ses compagnons, il les avertit qu'une troupe d'éléphans se dirigeait de ce côté ; il leur donna en même tems des torches allumées, leur enjoignant de mettre le feu aux herbes et aux buissons devant eux, si, lors de l'attaque, les éléphans faisaient mine de charger. Ce moyen de couper court à leur poursuite est infaillible. Sur huit, ils en tuèrent un, le reste prit la fuite. M. Rose était si las de la marche, et peut-être aussi de l'aventure, qu'il demeura en arrière, avec un petit garçon que le chasseur dressait à son dangereux métier. Après s'être reposés une demi-heure, comme ils recommençaient à gravir la colline, ils entendirent derrière eux le lourd galop d'un énorme animal ; c'était un rhinocéros. Tous deux se mirent à courir, et, gagnant les broussailles, l'enfant, plus aguerri à ce genre de péril, mit le feu aux herbes, et, en un moment, ils se trouvèrent entourés d'un cercle de flamme dont le pétillement et la fumée firent peur à leur ennemi, qui tourna le dos, et prit une autre direction. Pendant ce tems, leurs compagnons avaient suivi à la piste la troupe d'éléphans, et blessé à mort une énorme femelle qui, bien que percée de dix balles, resta longtems debout, tandis que son sang ruisselait à terre, et couvrait son petit qui s'agitait sous elle, et qu'elle léchait à mesure.

Nous ne suivrons pas plus loin M. Rose dans son intéressant récit dont nous n'avons pu donner qu'une idée fort incomplète : il faudrait tout citer ; tant il y a de charme et de grandeur dans les descriptions, de vie et de mouvement dans la manière de narrer. Peu de voyages offrent un ensemble aussi amusant.

Le titre du second ouvrage, annoncé en tête de cet article, comme de Richard Lander, domestique et compagnon de Clapperton, nous avait fait craindre une spéculation de librairie, une réimpression de détails déjà connus et publiés à la suite du journal du célèbre voyageur anglais. Cependant, c'est mieux que cela. Tandis que son maître s'occupait d'étudier les ressources du pays, le caractère des chefs, les bornes de leurs États, leurs produits, leurs configurations géographiques, Lander se mêlait à la multitude, et étudiait les mœurs et les coutumes nationales de plus près : il saisissait ainsi une foule de nuances que le capitaine Clapperton n'avait pas le tems de noter ou jugeait peu dignes d'attention. Ce n'est pas une répétition, mais un développement des récits de ce dernier. Possédé, tout jeune encore, d'un ardent amour des voyages, Richard Lander avait déjà voyagé aux Indes occidentales et sur le continent, lorsqu'en 1823 il

accompagna le major Colebrooke dans le sud de l'Afrique, et à peine de retour en Angleterre il sollicita, et obtint du capitaine Clapperton de retourner avec lui visiter cette partie du monde. Le gouvernement anglais vient de faire preuve de sagacité en le chargeant de mener à bien l'entreprise commencée par son maître. Il repart, dans le but de se rendre jusqu'à Fundale, et de remonter la rivière jusqu'à Benin. Déjà connu de la plupart des habitans des contrées qu'il va parcourir, il court moins de dangers qu'un autre: Il a d'ailleurs fait preuve d'une grande présence d'esprit, et de beaucoup de sens dans les circonstances difficiles où il s'est trouvé placé, après la mort de Clapperton. Enfin, de pareilles excursions réussissent plutôt par des hommes d'un caractère souple, qui ont l'expérience d'une vie aventureuse, un tempérament robuste, qui sont endurcis aux privations, à la fatigue et aux changemens de climat, capables de bien observer et de noter ce qu'ils voient, que confiées à des savans, affaiblis par les veilles et l'étude. Le seul reproche que nous ayons à faire à ce livre qui, même en venant après la publication du journal de Clapperton, se fait lire encore avec un vif intérêt, est une rédaction trop soignée, un style fleuri et poétique qui met le lecteur sur ses gardes, et lui fait craindre de trouver des faits composés à la place de la vérité. On assure qu'un frère de Richard, qui doit l'accompagner dans son prochain voyage, s'est chargé d'écrire sous sa dictée et d'arranger ses notes. Il nous semble que c'est un tort, et que rien ne vaut l'accent simple et immédiat de l'observateur qui a vu et qui raconte. Il y a certes du talent dans la manière dont l'ouvrage est fait, mais ce n'est pas là le genre de mérite qu'on cherche dans un voyage. Tels qu'ils sont, ces deux volumes peuvent être regardés comme le complément nécessaire de ceux de Clapperton, et c'est en faire un assez bel éloge.

L. Sw-Belloc.

RUSSIE.

87. — *Tchouvstvitelnoie Poutéchestvié*, etc. — Voyage sentimental à la Perspective de la Néva. Moscou, 1828; imp. de Sélivanskoï. Grand in-12 de 87 pages; prix, 2 roubles 50 kopeks.

88. — *Zapiski Moskovitcha*, etc. — Mémoires d'un Moscovite. Moscou, 1828; même imprimerie. 2 vol. grand in-12 de 200 et 248 pages; prix, 9 roubles.

Avant de donner notre opinion sur ces deux ouvrages, sans nom d'auteur, et que l'on attribue, en Russie, à M. Jacovlef,

disons quelque chose des jugemens divers qu'en ont portés plusieurs journalistes russes, et tâchons d'apprécier la critique elle-même dans un pays si neuf encore en matière de science et de littérature, et où cependant, selon le dire de M. Jacovlef (*Voyage sentimental*, p. 78, 80 et 85), « les auteurs et les critiques semblent déjà sortir par milliers de dessous terre. »

Quatre recueils, à notre connaissance, *le Fils de la patrie* (n° 3, de 1828, p. 325-326), *le Télégraphe de Moscou* (n°s 5 et 7, ibid., p. 98 et 363), *l'Abeille du Nord* (n° 43, ibid.), et *le Courrier de Moscou* (n° 7, ibid., p. 318-320) ont parlé des deux productions que nous annonçons ici, et tous quatre s'accordent assez à reconnaître dans leur auteur beaucoup d'esprit et de facilité, avec le talent de l'observation, mais en général peu de profondeur. Le dernier de ces recueils, dont l'article nous a paru le plus remarquable, a fait précéder son examen de quelques considérations critiques sur la direction que les auteurs russes modernes donnent à leurs écrits et sur leur forme, qui lui paraît presque toute d'imitation, et ne peut que les éloigner de plus en plus de la vraie route. Il reproche, en un mot, aux peintres de mœurs, en Russie, de copier l'*Ermite de la Chaussée d'Antin*, et de transporter le faubourg Saint-Germain dans les steppes du nord. Ce reproche de servilité, qui n'a jamais été mieux mérité par personne que par la nouvelle école littéraire, en France, qui a l'inconcevable audace d'en faire l'acte d'accusation de nos écrivains classiques, ce reproche, disons-nous, si vrai lorsqu'il s'adresse à la littérature russe en général, ne l'est pas dans toutes ses applications, et il serait injuste, par exemple, de l'adresser à l'auteur du *Voyage sentimental*, comme il semblerait cependant que telle a été l'intention du rédacteur de l'article dont nous parlons. M. Jacovlef, dans ces deux ouvrages, a peint des mœurs russes, et ses personnages, ainsi que ceux du dernier roman de M. Boulgarine (*Ivan Vyjighine*. Voy. *Rev. Enc.*, t. XLIV, p. 136, et ci-après aux *livres français*), n'ont rien de commun avec ceux que l'on rencontre chez nous que ces traits généraux de l'esprit humain, que l'expression de ces vices et de ces passions, triste apanage du cœur de l'homme, et que modifie seule, selon les lieux, l'influence des lois et du climat. Comme l'auteur du roman que nous venons de rappeler, M. Jakovlef n'a peint, pour ainsi dire, que les classes inférieures de la société en Russie, et rien ne ressemble moins aux nôtres. Quand il a voulu parfois s'élever aux classes supérieures, ses esquisses ont dû se rapprocher de celles de nos peintres, parce que nos mœurs sont devenues à peu près celles

de la haute société dans tous les pays, et que ce vernis d'élégance et de politesse, qui en fut long-tems le caractère le plus distinctif, se fait surtout remarquer au plus haut degré chez les Russes de la bonne compagnie, qui ont reçu et mérité, sous ce rapport, le surnom de *Français du nord*. Ainsi, l'auteur de *l'Ermite en Russie* (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIII, p. 470), qui a vécu quelque tems au milieu des Russes de la haute société, a pu, sans cesser d'être vrai, peindre des mœurs russes qui ont toute l'apparence de nos mœurs françaises; mais nous doutons qu'ignorant la langue que parle le peuple en Russie, et n'étant presque point sorti de la capitale de cet empire, il puisse réussir également à bien juger les mœurs intérieures de ce peuple, autrement que sur la foi d'autres écrivains qui auront été placés dans des conditions plus favorables (1). Car, tel est l'effet de la civilisation que, plus elle est répandue chez un peuple, moins il y a de nuances marquées dans les mœurs de ses diverses classes, *et vice versâ*, proposition dont la France, surtout depuis sa révolution, et la Russie, jusqu'à ce jour encore, peuvent servir merveilleusement à prouver les deux termes.

Un autre reproche que le rédacteur du *Courrier de Moscou* adresse, bien à tort selon nous, aux journalistes ses confrères, c'est de consacrer une partie de leurs feuilles à des articles de *mœurs* : cette mode, dit-il, est devenue tellement impérieuse, qu'il n'est pas jusqu'aux journaux scientifiques qui ne se croient obligés d'y sacrifier. Cela prouve que la nation russe veut enfin se connaître, et se plaît à encourager les efforts des écrivains qui cherchent à l'intéresser à elle-même; et, ce qui le prouve encore mieux, c'est que leurs articles, après avoir été recherchés dans les journaux, le sont encore une fois, lorque les auteurs, comme l'ont fait avec tant de succès MM. Jacovlef et Boulgarine, s'occupent de les recueillir et de les réunir en corps d'ouvrage.

Le Fils de la patrie avait été un des premiers à parler des deux productions de M. Jakovlef, et l'avait fait en quelques mots, en portant un jugement, sévère, mais assez juste, des récits et du style de ce moraliste; l'*Abeille du Nord*, dont M. Boulgarine est un des principaux rédacteurs et propriétai-

---

(1) Le feuilleton du *Journal de la librairie*, premier numéro de cette année, annonce la prochaine publication d'un nouvel ouvrage de M. *Dupré de Saint-Maure*, qui aura pour titre : *Pétersbourg, Moscou et les provinces* (3 vol. in-12). Nous nous empresserons d'en rendre compte à nos lecteurs, aussitôt qu'il nous sera parvenu.

res, avec M. Gretsch, comme tous deux le sont aussi du *Fils de la patrie*, s'est empressée d'accorder une espèce de réparation à l'auteur critiqué dans cette courte annonce, et M. Boulgarine, lui-même, a cru devoir ajouter à l'article bienveillant de son collaborateur, une note assez longue, où il blâme l'injuste sévérité de cette première annonce du *Fils de la patrie*, échappée, dit-il, à sa surveillance, au milieu des nombreuses occupations dont il est assiégé, et dont il n'a eu connaissance que trop tard, et lorsque le cahier a paru. Il insiste, dans cette note, sur le talent d'observation et sur les qualités du style de l'auteur, et nous ne pouvons que louer un pareil procédé de la part d'un écrivain à l'égard d'un homme qui suit la même carrière que lui. Mais nous craignons que la *camaraderie littéraire*, si bien peinte par l'un de nos spirituels écrivains, (M. H. de Latouche,) dans la *Revue de Paris*, ne gagne aussi les auteurs et les critiques russes, et il nous semble qu'avant tout, on doit au public la vérité. Peut-être aussi, les écrivains qui ambitionnent à la fois les bénéfices des auteurs et les charges de la critique sont-ils dans une fausse position, et devrait-on éviter avec soin d'être juge et partie dans une même cause. Quoi qu'il en soit, nous avons voulu signaler cette tendance de la critique russe vers ces funestes complaisances qui suffisent pour corrompre et pour perdre le goût, et qui marquent la décadence d'une littérature, à une époque et chez un peuple où cette noble occupation des esprits élevés n'est plus qu'une spéculation mercantile, à laquelle les auteurs vont chercher des *assureurs* jusque dans les rangs de la critique, en payant au poids de l'or ou son silence ou ses éloges mensongers. Nous citerons, comme exemple, aux journalistes, le *Télégraphe de Moscou*, dont les rédacteurs nous semblent avoir bien compris toute l'importance et toute la dignité de leur mission, et dont la critique nous paraît dictée par le véritable amour des lettres et le louable désir d'éclairer l'opinion publique, sur le mérite des productions de la presse en Russie. Quant à notre jugement personnel sur les deux ouvrages de M. Jakovlef, on a pu le pressentir déjà par ce que nous avons approuvé ou improuvé dans les jugemens que nous en avons rapportés, et nous craindrions, en le spécifiant davantage, de nous mettre en opposition trop ouverte avec les juges naturels de l'auteur, c'est-à-dire, avec les critiques de sa nation, qui ont cité, comme les passages les plus saillans de M. Jakovlef, la plupart de ceux qui nous semblent, à nous, mériter davantage le reproche de faiblesse et d'indécision dans le style, et surtout de pauvreté dans l'invention.

Edme Héreau.

DANEMARK.

89. — *Om Literaturens Tilvaext under de tre danske Konger Frederik V, Christian VII og Frederik VI.* — Sur les progrès de la littérature, sous le règne des trois rois de Danemark, Frédéric V, Chrétien VII et Frédéric VI. Programme de la Société de littérature danoise, rédigé par le professeur Nyerup. Copenhague, 1828; imprim. de Popp. In-8° de 31 pages.

Dans les petits États, les fêtes de cour sont des événemens pour la nation. Un mariage de princes agite tout le monde, même la république des lettres, et les établissemens d'instruction publique. C'est ainsi qu'en 1828, le mariage du prince danois, Frédéric-Charles Chrétien avec la princesse Wilhelmine, a mis en mouvement l'Université et les Sociétés littéraires de Copenhague. Ce mariage a produit au moins une demi-douzaine de dissertations savantes, dont quelques érudits profiteront, quand on ne pensera plus à la cérémonie qui les a fait naître. La Société de littérature danoise a cru ne pouvoir mieux célébrer le mariage du prince Frédéric, qu'en proposant un prix pour le meilleur Mémoire sur les progrès qu'ont faits les lettres, arts et sciences en Danemark, sous les trois derniers rois; et, à ce sujet, le professeur Nyerup a rédigé un programme destiné à guider les concurrens, et probablement, aussi, à leur indiquer l'esprit dans lequel la Société désirait voir résoudre le problème. Nous n'avons à nous occuper ici que du programme; car le Mémoire couronné, dont l'auteur est un jeune savant, M. Pétersen, n'a pas encore paru; du moins, il ne nous est pas parvenu jusqu'à présent. Ce programme est un aperçu habilement fait, et, ce qui est plus remarquable sous un gouvernement absolu, il est librement pensé. Quand l'organe d'une Société littéraire s'exprime avec cette indépendance, il faut croire que les concurrens n'ont nullement été gênés dans l'expression de leurs idées.

Le programme commence par indiquer l'état littéraire du Danemark, lors de l'avènement de Frédéric V, le premier des rois nommés. Son prédécesseur, Chrétien VI, prince faible et dominé par le clergé, avait laissé faire les théologiens; un sombre piétisme régnait dans le pays, une censure rigoureuse repoussait tout examen des matières politiques et religieuses. Le poète Rahbeck appelle le règne de Chrétien VI, *une nuit qui sépare le crépuscule du règne de Frédéric IV de l'aurore du règne de Frédéric V.* Point d'encouragemens pour les sciences, point de publications utiles; les livres mystiques dominaient;

on était ennuyé de sermonaires, des recueils de psaumes et de livres élémentaires. Après un règne de 16 ans, Chrétien VI mourut en 1746, et fut remplacé par son fils, Frédéric V. On voit par les meilleurs écrits du tems combien la république des lettres gagna au changement de souverain. Holberg, Suhm et Langebeck, trois hommes remarquables par leur profond savoir, louent Frédéric dans leurs ouvrages de l'intérêt qu'il prend aux progrès des lettres et des sciences, des encouragemens qu'il leur accorde, et du mouvement que son avènement a produit dans la littérature. On entreprit alors les premiers journaux critiques en Danemark, tels que le *Mercure danois* de Mallet, et les *Notices scientifiques* de Busching. Cependant, les savans avaient de la peine à trouver des éditeurs pour leurs ouvrages. On fit naître alors, sous les auspices du gouvernement, et sous la direction du ministre Moltke, un établissement, où tous ceux qui avaient des choses utiles à publier pouvaient obtenir des secours. Cette Société publia un recueil, le *Magasin économique*, dont le rédacteur fut le vice-chancelier Pontoppidan. En même tems, il se forma une société de belles-lettres, dont le Mécène fut le même ministre Moltke; un des membres de cette société, Cramer, fut l'éditeur de l'*Observateur du Nord*. Le gouvernement fournit des fonds pour la publication de quelques grands ouvrages, tels que la *Flora Danica*, les *Coquillages* de Regenfuss, et la *Mécanique* de Kraft. Il fit les frais d'une expédition scientifique en Islande, et de cette célèbre expédition en Arabie, suffisamment connue par la relation de Niebuhr. Un jardin de botanique fut institué à Copenhague, ainsi que des cours de clinique. Néanmoins, la censure continua de peser sur la littérature; il n'y eut que quelques savans favorisés, tels que l'évêque Pontoppidan, à Bergen, et l'historien Langebeck, qui obtinssent des exemptions de l'examen préalable de leurs écrits. Cependant, vers la fin de ce règne, les écrivains eurent déjà beaucoup de liberté, comme on peut le voir par quelques écrits du tems. Ce fut le roi Chrétien VII qui eut la gloire d'affranchir, en 1770, pour la première fois, la presse, en Danemark. L'ordonnance porte que le roi s'est convaincu qu'il n'y a que du danger à empêcher les hommes bien intentionnés d'écrire librement d'après leur conscience, de mettre à découvert les abus et les erreurs, et de porter un jugement impartial sur les hommes et les choses. En conséquence, ce prince accorde une liberté illimitée à la presse, et supprime la censure. On connaît l'épître que cette démarche éclatante inspira à Voltaire. Malheureusement, la joie des écrivains ne

dura pas long-tems. La presse était libre, mais les institutions du Danemark continuaient de se ressentir du régime absolu. Un nouveau ministère fit restreindre, en 1772, la liberté accordée par le souverain, et il en résulta que l'on ne vit paraître que peu d'écrits librement rédigés. Le roi actuel affranchit encore une fois la presse. On ne remarque plus dans les écrits publiés en Danemark cette servilité, fruit de la censure, qu'on trouve dans tous les pays où la presse est esclave; cependant on ne remarque pas non plus (et c'est ce que le programme n'ajoute pas) dans la littérature danoise cette discussion franche et ferme des intérêts publics, qui s'établit peu à peu dans les pays où la liberté de la presse est en harmonie avec la liberté des institutions, et où il y a une tribune pour la défense des intérêts nationaux. Au reste, la littérature et les sciences ont produit, sous le règne actuel, un grand nombre d'hommes distingués, dont nous aurons occasion de parler, quand nous annoncerons le Mémoire couronné de M. Pétersen. Nous ajouterons que le programme sur le prix de la Société de littérature est un des derniers travaux de Nyerup. Ce savant est mort peu de mois après l'avoir rédigé. On a de lui une histoire de la civilisation du Danemark et de la Norvège, et il a coopéré au dictionnaire des savans danois, et à d'autres ouvrages de ce genre. D—G.

ALLEMAGNE.

90 —* *Blicke in das Wesen der weiblichen Erziehung.*—Coup d'œil sur l'essence de l'éducation des femmes, pour les mères et les filles; par *Rosette* Niederer, née Kasthofer. Berlin, 1828; Rucker. In-12 de 496 pages.

C'est d'après l'expérience acquise dans une maison d'éducation dirigée par l'auteur, à Yverdun, qu'elle donne ses avis sur l'éducation des femmes. Mme Niederer envisage dans le premier livre les besoins et les habitudes des jeunes filles; dans le second livre, elle traite de la manière de former leur cœur, et dans le troisième, de la culture de leur esprit; dans le quatrième livre, enfin, elle s'occupe de l'éducation sociale. Si ses préceptes sont rarement neufs, ils sont au moins sages, et énoncés avec une sorte d'onction; il règne même dans tout le cours de l'ouvrage un ton de piété qui tombe quelquefois dans le puritanisme. C'est ainsi que l'auteur déclame un peu contre ce qu'elle appelle la corruption toujours croissante du siècle, et contre sa tendance vers les mœurs efféminées. Assurément, il y avait moins de luxe, moins de choses commodes

dans les siècles passés; c'est qu'on était plus pauvre, moins avancé dans la civilisation. Ce n'était pas le goût du luxe, de la parure, de la bonne chère qui manquait : témoins les lois somptuaires du tems, et les déclamations des prédicateurs contre le luxe effréné de leurs contemporains, qui, à les entendre, ne pouvait pas aller plus loin. Si, néanmoins, depuis le moyen âge, le luxe est toujours allé en croissant, et, s'il fait encore des progrès rapides, il faut que les prédicateurs se soient un peu trompés sur ses bornes, et que ce qu'ils regardaient comme le superlatif ne fût qu'un commencement. En effet, le mot de luxe est relatif, comme on l'a démontré, il y a long-tems, et tel objet qui paraît de luxe aux yeux d'une génération n'est qu'un objet commode et presque nécessaire à ceux d'une génération suivante. Mme Niederer voudrait que les femmes s'en tissent aux robes de lin. Cependant, le coton et la soie ne nous sont-ils pas offerts par la nature, comme le lin, et pourra-t-on blâmer celles qui ont les moyens d'acheter les étoffes de coton et les soieries de leur donner la préférence? D'ailleurs, dans les tissus de lin, il y a vingt degrés de finesse ; il faudrait donc déterminer aussi combien de fils il sera permis ou ordonné de mêler pour le tissage. Mme Niederer insinue qu'il serait à désirer qu'on en vînt à porter un costume national, une sorte d'uniforme. C'est une idée qui lui aura été suggérée par le costume de quelques cantons suisses, mais qui ne nous paraît avoir rien d'utile, et qui serait impraticable chez une grande nation. On aura d'ailleurs beau prescrire des costumes uniformes, les femmes des classes riches trouveront toujours moyen de se distinguer, par leur parure, de celles qui ont moins de fortune. — Dans le premier livre, Mme Niederer fait de bonnes remarques sur la propreté, le goût, le travail, l'amour de l'ordre, et la nécessité des exercices corporels. C'est à la vie sédentaire que l'auteur attribue la perte de la force et de l'énergie dans la génération actuelle. En traitant de l'éducation morale, Mme Niederer s'élève à de hautes considérations sur la nécessité de travailler à l'amélioration des criminels. « Lorsqu'un jour, dit-elle, les lumières, toujours croissantes, dissiperont les restes de la barbarie, il sera évident pour le genre humain que la vertu et les sentimens bienveillans ne peuvent se propager dans la société que par des institutions de bienveillance et de vertu; que les punitions ne nous corrigent qu'autant qu'elles sont des preuves de la bonté humaine, et tendent à nous guérir de nos défauts et à fortifier, notre faiblesse; que nous ne devons pas abandonner les égarés, les

pécheurs, les malades moraux, pas plus que les malades de corps et les aliénés, tant qu'il nous restera des moyens de les corriger; que les cachots ne doivent pas être des repaires de barbarie, les galères, des lieux de tortures et d'infamies, et les maisons de correction, des maisons d'opprobre; que tous ces endroits doivent servir, au contraire, à l'éducation et à l'amélioration, afin que les égarés y parviennent à la connaissance de la vérité, les pécheurs, au repentir, les vicieux, à la vertu, ceux qui se déshonorent eux-mêmes, à l'honneur d'une vie exemplaire. » On trouve des idées également élevées dans le quatrième livre, où l'auteur considère les femmes dans leurs rapports avec la société, et, par conséquent, avec la patrie. Ce livre paraît se rapporter plus spécialement à la république suisse; l'auteur y parle de la publicité, de la liberté, des fêtes nationales, du patriotisme. La vertu patriotique, dit Mme Niederer, consiste à consacrer à la patrie son corps et son esprit, et à la servir de tout son pouvoir. A cet effet, il faut que, dès son premier âge, les intérêts de chaque individu s'identifient avec ceux de la patrie, et que sa vie se lie intimement à celle de sa nation. En parlant de la liberté morale, l'auteur dit que, dans toute condition du genre humain, et dans tous les degrés de la nature humaine *l'arbitraire est absolument animal, la nécessité absolument naturelle, et la liberté absolument spirituelle*, ou, en termes plus clairs, que la nécessité est l'essence de tout ce qui est matériel ou purement corporel, que l'arbitraire est l'essence de l'animalité ou de la brutalité, et que la liberté, enfin, constitue ce qui est spirituel ou intellectuel; d'où il résulte, que la liberté morale est le but le plus élevé que puisse se proposer l'éducation, qui tend à élever l'homme au-dessus de la condition animale. « L'éducation n'aura rien fait, dit Mme Niederer, elle sera sans base solide tant qu'elle n'aura pas résolu le problème que voici : bannir de l'élève les inclinations animales, concilier en lui le naturel et l'intellectuel, mettre d'accord la nécessité et la liberté. » On peut dire de l'ouvrage de Mme Niederer que c'est un livre bien pensé et bien écrit, abstraction faite de cette teinte de piétisme, qui ressemble un peu à la prédication, et de quelques expressions ambitieuses, inspirées peut-être par ce même piétisme, ami des tournures du style oriental ou ampoulées. Il faut dire aussi, que ce qu'enseigne Mme Niederer aux mères suisses ne serait pas entièrement applicable à une autre nation. La Suisse conserve des habitudes de vie pastorale, que l'on ne connaît pas ailleurs, et, par conséquent, l'auteur a pu donner à ses compatriotes des avis salutaires, qui manqueraient leur but ailleurs. Mais l'ensemble de ses idées sur l'é-

ducation des femmes pourra être consulté par les mères dans tous les pays. D—c.

91.—*Leben und Wircken der vorzüglichsten lateinischen Dichter des* XV—XVIII*ten Jahrhunderts.* — De la vie et des ouvrages des principaux poètes latins du XVe au XVIIIe siècles, par A. Budick. Vienne, 1827—1829. 3 vol. in-8°.

Dans une bonne introduction, l'auteur traite d'abord de la renaissance des lettres latines et des tragédies du poète lauréat Albertino Mussato; puis il s'occupe de Pétrarque et des autres restaurateurs de l'antiquité classique et surtout du Pogge. De l'Italie il passe à la France, qui, sous Louis XII et François Ier, compta tant de savans distingués. Audebert, Dorat (Auratus), L'Hôpital, Maigret, Alciat et Muret ressuscitèrent à l'envi les muses romaines, qui trouvèrent aussi de dignes échos en Allemagne, où Hessus, Moltzer, Frischlin ne se montrèrent point indociles à leurs leçons. M. Budick rappelle ensuite les travaux des savans anglais, belges, hongrois, etc., etc. — Le premier volume renferme les biographies suivantes : *Angelo Poliziano,* né en 1454 ; l'auteur transcrit plusieurs de ses poésies, en y joignant des traductions allemandes. Son contemporain *Sannazar* lui succède; puis vient *Jean Cesinge*, connu sous le nom de *Sanus Pannonius,* parce qu'il était Hongrois. Le siècle suivant voit naître *Mathias Sarbiesky*, surnommé l'Horace des Sarmates. Ce poète a laissé une réputation telle, qu'en 1824 encore on réimprima une édition de ses œuvres. *Yriarte*, qui d'ailleurs est fort célèbre, a fait aussi d'excellens vers latins. On connaît généralement les *baisers de Jean Second.* M. *Tissot* a fait passer dans notre littérature, il y a une vingtaine d'années, les charmantes productions de cet auteur qui vivait au XVIe siècle, et dont le véritable nom était *Jean Evenard.* Le second volume commence par *Adolphe Klotz* de Bischofswerden, dont les poésies lyriques sont fort vantées, et qui vivait au siècle dernier. De là, M. Rudick remonte au XVe pour s'occuper de *François Molza* de Modène, de *Marc-Antoine Flaminio*, contemporain de Léon X et du comte *Castiglione,* mort légat du pape à Tolède en 1529. Après lui se présente *Hiéronyme Frascatoro*, de l'une des familles les plus considérées de Vérone : il est connu par deux poèmes, l'un intitulé *Syphilis*, l'autre *Joseph.* Le premier est généralement regardé comme la plus belle production du XVIe siècle. — Né dans le comté de Lennox, l'écossais *Buchanan* est à la fois guerrier, savant et poète; malheureusement il fut au nombre des ennemis de Marie Stuart et des enthousiastes d'Élisabeth. *Daurat* ou *Dinemandy*, ce qui signifie *dîne matin*,

naquit à Limoges, en 1507; il se distingua dans la profession des armes, fut professeur de grec au collége royal, enfin, à l'âge de 80 ans il épousa la fille d'un patissier qui n'avait pas plus de 17 ans, et dont il eut un fils. — Le célèbre *Hugo Grotius*, né à Delft, à la fin du XVIe siècle, réunissait les connaissances les plus profondes aux plus heureuses dispositions. Toutes ces notices sont accompagnées d'extraits de leurs ouvrages, d'indications typographiques. Nous recommandons ce livre à tous les amateurs de la poésie et de l'érudition.

Ph. DE GOLBÉRY.

92. — * *Jean Paul's Briefwechsel mit seinem Freunde Christ. Otto.* — Correspondance de *Jean Paul* avec son ami *Chrétien Otto.* T. I et II. Berlin, 1829; Reimer. 2 vol. in-8°.

Depuis peu de tems, le nom de Jean Paul est connu aussi en France par les imitations de quelques fragmens de ses ouvrages et par un petit choix de ses pensées. Il y a loin de là aux soixante volumes qui composent le recueil de ses œuvres, et qu'il faudrait lire en entier pour avoir une idée juste de l'originalité quelquefois sublime, d'autres fois bizarre ou affectée, de cet homme de génie, dont le style et la manière ne ressemblent à ceux d'aucun autre écrivain allemand. Jean Paul a écrit des romans qui ne sont rien quant à la conception; ils ne vivent que par ce style allégorique et rempli de pensées, qui était propre à l'auteur. C'est une roulade continuelle d'allusions pleines d'esprit, de sensibilité et de rapprochemens inattendus. Il est difficile de soutenir cette prodigalité d'esprit: aussi, Jean Paul tombe souvent dans l'affectation, et devient même puéril à force de chercher des comparaisons et des allégories. Les Allemands conviennent que c'est une rude tâche de lire ses œuvres d'un bout à l'autre. Pour les étrangers ses romans doivent avoir d'autant moins d'intérêt que, s'occupant de mœurs et d'habitudes allemandes, ils supposent une connaissance exacte de ces habitudes pour être goûtés. Mais il serait peut-être facile de détacher des œuvres de Jean Paul un grand nombre de morceaux et d'épisodes qui, fidèlement traduits ou du moins consciencieusement imités, pourraient servir à mieux faire connaître cet esprit original, et à donner une idée de la fécondité de son génie. On a fait en Allemagne un choix considérable de passages et de pensées tirés de ses ouvrages. Cette *chrestomathie* pourrait être traduite presque en entier.

Les lettres qu'on publie maintenant sont, comme ses œuvres, un mélange de bon et de médiocre. La vie de Jean Paul a été fort paisible : l'auteur a vécu toujours dans une sorte

d'indépendance, et, quoiqu'il ait porté un de ces titres honorifiques sans lesquels on ne jouit presque pas de considération en Allemagne, il a pourtant pu vivre tout entier pour la littérature; et, si l'on excepte quelques voyages dans les grandes villes, où Jean Paul entra en rapport avec les écrivains célèbres ou distingués de la nation allemande, sa vie a été, pour ainsi dire, toute renfermée dans son cabinet, et c'est par ses écrits plutôt que par ses actions qu'on peut juger l'homme. La correspondance de Jean Paul avec son ami Otto ne peut donc avoir un bien vif intérêt; elle perd encore par le mélange de ses lettres avec celles de son ami, qui n'ont presque rien pour captiver l'attention. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette correspondance, ce sont les jugemens que Jean Paul porte sur les écrivains contemporains avec lesquels il eut des relations. Il ne faut voir dans ces confidences que les épanchemens d'un homme habitué à ne rien cacher; si Jean Paul avait eu à publier ses jugemens, il est probable qu'il les aurait soumis à un examen préalable; il en a sûrement réformé quelques-uns lui-même après une réflexion plus mûre : de ce nombre est peut-être le jugement sévère qu'il porte sur le fameux Kotzebue : « Sa conversation, dit-il de cet écrivain fécond, est lâche, sans esprit, et sans haute portée, comme sa vue; il paraît être moins méchant que faible : la conscience ne trouve pas dans ce cœur mou un point solide pour ancrer. » Jean Paul rend un compte intéressant de sa première entrevue avec Gœthe : « J'allai avec crainte chez lui. Mme K. m'avait peint Gœthe comme étant de glace pour tout le monde, et pour toutes les affaires du monde; elle ajoutait qu'il n'admirait plus rien, pas même sa personne; que chaque mot de lui glaçait les étrangers, rarement admis d'ailleurs chez lui; qu'il avait quelque chose de la raideur et de la hauteur des habitans des villes impériales; que les objets d'art seuls étaient encore capables de l'échauffer un peu..... J'allai sans agitation, et seulement par curiosité. Sa maison est remarquable, étant la seule de Weimar qui soit bâtie dans le goût italien. C'est un Panthéon rempli de portraits et de statues. Un serrement de cœur me prit en entrant. Enfin, le dieu paraît; il est froid, et parle en monosyllabes et sans intonation. Cependant, peu à peu la conversation s'étant engagée au sujet de l'art, du public, etc., il s'échauffa, et on sentit enfin qu'on était chez Gœthe. Il ne parla pas d'une manière aussi fleurie et avec autant d'abondance que Herder; mais ce qu'il dit est le résultat d'un jugement calme et réfléchi. A la fin, il nous lut, ou plutôt il représenta devant nous, un excellent poème inédit, qui acheva de fondre la glace

de son extérieur, et de mettre l'auteur en feu. Il finit par me serrer la main. » Dans un autre endroit, Jean Paul rend compte de sa première visite chez Schiller, dont il dit : « Il parle presque avec autant de supériorité qu'il écrit. Il fut extrêmement complaisant, et m'enrôla sur-le-champ au nombre des collaborateurs de son journal *les Heures*. »

L'éditeur promet un troisième volume de cette correspondance ; et peut-être aurons-nous occasion de revenir avec plus de détail sur cette collection épistolaire. Les Mémoires biographiques sont rares en Allemagne ; aussi est-ce principalement dans les correspondances qu'il faut chercher les particularités de la vie des écrivains de ce pays. D—c.

93. — *Sylloge epigrammatum græcorum*. — Collection d'épigrammes grecques. *Deuxième édition*, revue et augmentée; par *Théophile* Welker. Bonn, 1828. In-8°.

Les épigrammes grecques dont M. Welker nous donne le recueil sont prises, en partie, dans les inscriptions. C'est une espèce de supplément aux anthologies. L'éditeur a puisé dans toutes les relations de voyages ; et la préface nous apprend qu'il a mis à contribution le *Museum veronense*, le *Thesaurus* de *Gruter*, les collections de *Muratori*, de *de Hæssel*, de *Spon*. M. Welker s'est servi beaucoup aussi des savantes recherches de MM. *Bœckh*, *Osann* et *Græfe* sur les inscriptions et les épigrammes : ainsi, cet ouvrage, dont la bonté eût été suffisamment garantie par le nom seul de l'auteur de la *Trilogie* d'Eschyle, se présente avec l'appui des hommes de l'Allemagne les plus savans dans l'archéologie ; et l'auteur ne s'est pas arrêté là. M. Letronne a été consulté ; de telle sorte que ce livre doit beaucoup à la sagacité de ses avis, et aux communications dont il l'a enrichi. — Trois divisions le composent ; on trouve d'abord 116 inscriptions tumulaires, dont 104 sont prises sur les monumens eux-mêmes. En observant, autant que possible, l'ordre des tems, M. Welker a classé, en première ligne, les épitaphes de tous les hommes distingués que la patrie honorait de ses regrets ; les sépultures de famille viennent ensuite. La plupart de ces épitaphes sont en distiques. — La seconde division est celle des inscriptions poétiques prises au pied des statues ou des autels. Il n'y en a que 66, dont 55 d'après les marbres. L'ordre adopté dans cette partie est celui de l'importance des dieux et des héros, ou des hommes célèbres qui sont l'objet de la dédicace ; l'auteur, enfin, a eu égard à la prééminence des villes entre elles. Quant à la troisième section, on y lit 57 épigrammes sous le titre d'*Epigrammata promiscua*. Comme rien n'est plus varié que l'objet, le style, l'époque de

ces épigrammes, les notes critiques offrent beaucoup de difficultés; il ne fallait rien moins que la sagacité connue de M. Welker pour les surmonter. Il a fait remarquer dans ces inscriptions grecques quelques pièces composées par des Romains qui voulaient perpétuer le souvenir de leur présence: elles sont souvent fautives et presque toutes dépourvues de mérite poétique. Ce travail est important pour les littérateurs autant que pour les savans. *Ph.* DE GOLBÉRY.

94. — *Kettenglieder*, etc. — Les Chaînons, recueil de nouvelles, par SPINDLER. Stuttgart, 1829; Franck. 3 vol. in-12.

Le Juif, le Bâtard, le Jésuite, romans historiques, ou plutôt *tableaux de mœurs*, ainsi que l'auteur les a lui-même appelés, ont fait connaître avantageusement le nom de Spindler; les deux premiers ont reçu en France les honneurs de la traduction. Ces ouvrages se distinguent par un intérêt puissant, une connaissance exacte des époques retracées, un style, sinon toujours pur et facile, du moins rempli de verve; mais généralement aussi par un désordre extrême de composition. Ce défaut est beaucoup moins sensible dans les douze nouvelles dont se compose la collection que nous annonçons; mais malheureusement les qualités que nous venons de reconnaître à l'auteur s'y trouvent également affaiblies. Il semble que son imagination soit à l'étroit dans des cadres peu étendus; au moins ses petites narrations ne s'élèvent-elles pas beaucoup au-dessus d'une foule de productions du même genre qu'on lit avec agrément une fois, mais dont le souvenir s'efface aussitôt. Spindler a pourtant donné des nouvelles charmantes à plusieurs almanachs (témoin *le Grand inconnu*, parodie spirituelle dont la renommée long-tems anonyme de Walter-Scott a fourni l'idée, et le conte intitulé : *Sonnenblüthe*, dans la *Cornélie* de 1829). Mais « il est pénible, disait, il y a quelque tems, un critique allemand, de voir des écrivains tels que Spindler détremper leur beau talent dans un déluge de pages éphémères, comme ces laitières qui étendent leur marchandise à chaque fontaine. » — Les morceaux de sa collection qui nous ont paru mériter d'être cités, sont : *la Mort du maître, esquisse romantique* dans laquelle l'auteur indique la transformation de l'Ordre du Temple proscrit en franche-maçonnerie, d'une manière plus intéressante peut-être que conforme aux traditions; *le Voyage en diligence*, et *l'Agent secret*, récits comiques pleins de vivacité et d'intérêt.

H. C.

Ouvrages périodiques.

95. — * *Kritische Zeitschrift.*—Journal critique pour la jurisprudence et la législation des pays étrangers; publié par MM. Mittermaier et Zachariae. 2e et 3e cahiers. Heidelberg, 1829. In-8°.

Nous voudrions qu'il nous fût possible de donner l'analyse complète de tous les morceaux de ce recueil, qui offre un grand intérêt, non-seulement pour la science du droit, mais encore sous le rapport de l'histoire de la législation, de ses progrès, de sa marche chez les divers peuples. Nous avons sous les yeux trois cahiers; et déjà M. *Mittermaier* nous a entretenus, en deux articles, des améliorations que les derniers actes du parlement ont introduites dans la législation criminelle de l'Angleterre, tandis que M. *Miller* nous a fait connaître les lois de l'Inde; MM. *Collin* et *Schlyter*, celles de la Suède; M. *Carmignani*, la procédure criminelle de la Toscane. Des vues nouvelles et profondes sont indiquées aussi pour divers codes à rédiger : telles sont les observations sur le Code d'instruction criminelle qui se prépare dans les Pays-Bas, et l'esquisse d'un projet de code pénal pour le Brésil. L'Allemagne s'est toujours montrée jalouse de bien connaître la France, ses institutions et jusqu'à son droit civil : sous ce rapport, on trouvera dans le recueil de M. Mittermaier plus que n'en dirait aucun ouvrage français; et, pour justifier cette assertion, nous renvoyons à deux articles de M. *Foelix* sur la *littérature juridique française*, et à un autre encore, qui est de M. *Warnkoenig*, et qui a pour objet l'état de la philosophie du droit en France. Le jurisconsulte, digne de ce nom, celui qui ne borne point sa science à entasser des arrêts, sans s'inquiéter des doctrines ni des vues générales; enfin, celui qui entend la science du droit dans sa plus noble acception; celui-là, disons-nous, ne peut se passer de cette connaissance universelle, qu'il peut acquérir par la lecture de travaux aussi recommandables, et surtout aussi consciencieux : il semble, en lisant ces cahiers, que l'horizon s'étende, et que l'étude des lois se présente avec plus de dignité.

Tout analyser serait impossible, ne rien analyser serait priver nos lecteurs de l'idée qu'il doivent se faire de l'ouvrage. Nous choisirons donc, et nous serons injustes, malgré nous, envers les auteurs dont nous ne pouvons que signaler les travaux. C'est de M. Mittermaier que nous parlerons de préférence. Bien différent de ces savans, qui ne prêtent à cer-

taines entreprises que l'appui de leur nom, ce docte jurisconsulte a déjà fourni quatre articles aux trois cahiers qui ont paru. L'un est un extrait de l'ouvrage de *Van Hale*, sur les faux en matière de lettres-de-change; le second est relatif à l'instruction criminelle dans les Pays-Bas; et les deux autres ont pour objet la marche de la législation criminelle anglaise : rien n'est moins digne d'envie que l'état d'un pays qui manque d'un code accessible à tous les citoyens, et que gouvernent des statuts contestés par les jurisconsultes eux-mêmes. M. Mittermaier rappelle les efforts de Bâcon, sous Jacques Ier, ceux de Hale, sous Charles II, reproduits avec vigueur par Young, au milieu du dernier siècle, ainsi que les observations de Barrington; mais nul, plus que Bentham, n'a fait sentir le besoin d'une législation générale. Le jugement porté sur cet homme extraordinaire est très-remarquable. A côté de lui s'élèvent des réformateurs plus modérés : sir Samuel Romilly et Makintosh, dont les efforts eurent pour résultat la création de commissions pour la réforme des lois pénales, et surtout pour la restriction à apporter à la peine de mort. Mais M. Peel a réellement ouvert une nouvelle ère pour l'amélioration des lois. Ses vues avaient surtout pour objet d'adoucir les peines, de coordonner leurs dispositions et les statuts, d'en bannir les ambiguités, et de créer un ensemble clair et intelligible. M. Mittermaier cite tous les actes du parlement dus à cet homme éclairé. Il parle ensuite du bill que, dans le même esprit, lord Landsdown fit passer, en 1828, relativement aux crimes contre les personnes. Quant à M. Brougham il ne demande rien moins qu'une réforme complète. Son éloquence persuasive a cependant ses écarts, et surtout, elle a l'inconvénient de déconsidérer trop les lois existantes, aux yeux de la multitude. Ici M. Mittermaier fait un lucide exposé de l'état de la législation criminelle anglaise. Elle repose sur deux bases principales, la *common law* et les statuts postérieurs à la grande Charte. Qu'est-ce que la *common law*, en quoi consiste-t-elle; est-ce un ancien code d'Alfred, est-ce le droit des Saxons ou des Normands qui lui a donné naissance? Ce sont là des questions fort controversées. Qu'il nous suffise de dire qu'elle s'exécute comme *jus non scriptum*, comme droit consacré par l'autorité des plus grands jurisconsultes et par l'usage des tribunaux. Ici nous sommes forcés de passer sous silence les développemens les plus ingénieux et les plus utiles citations d'ouvrages. Il résulte de tout cela que beaucoup de crimes, le blasphême, par exemple, l'incendie, le vol avec effraction, ne sont frappés d'aucune peine écrite, non plus que

l'outrage aux mœurs. Il en résulte aussi, qu'il y a des félonies, selon les statuts, et d'autres, qui ne sont que dans la *common law*, telles que le parjure. Il faut faire attention encore à l'époque où écrivait chaque auteur, surtout en ce qui concerne les définitions; par exemple, chez les anciens, celles du faux, sont bien plus restreintes qu'elles ne l'ont été à mesure de l'établissement des statuts. En Écosse (et c'est encore une conséquence de cet état de choses), on attribue au tribunal criminel supérieur le droit de créer des peines pour les cas imprévus. Ces remarques sont d'autant plus essentielles, qu'en Europe, nous avons adopté généralement l'opinion qu'en Angleterre, on s'en tient à l'interprétation judaïque de la lettre de la loi, idée absolument fausse chaque fois qu'il s'agit de la *common law*. On vient même au secours de beaucoup de lacunes par le moyen de cette *common law*. Ainsi, la diffamation d'un ambassadeur n'est point prévue par les lois; ainsi, la corruption, ou la menace, employée pour obtenir du jury une déclaration autre que celle qui lui paraît vraie, n'est point atteinte par elle; mais la *common law* punit ceux qui exposent la patrie en semant la mésintelligence; mais elle renferme des garanties contre toute entreprise qui peut troubler l'administration de la justice. Chez les Anglais, l'interprétation ne devient judaïque que quand le crime est créé par un statut; car, s'il n'était que précisé, s'il n'atteignait qu'un cas particulier d'un genre de fait qui serait déjà prévu par la *common law*, il n'y aurait pas moyen d'échapper à celle-ci. Rien de plus absurde que la confusion née du droit statutain; et comment proclamer le principe, que l'ignorance du droit n'excuse personne, dans un pays où 26 ans seulement ont vu paraître 3,600 statuts? Le droit anglais est fort avare de définitions; elles sont abandonnées à la sagacité du jury, qui d'ailleurs est désigné par le président. Le jury entre dans les moindres détails du fait, et c'est d'après cela que l'on décide. Aussi, l'étude du droit criminel doit-elle puiser bien plus dans la pratique que dans les lois. Félonie, par opposition à *misdemeanor*, désigne les grands crimes; mais, dans un sens plus restreint, c'est la trahison. Lorsqu'un statut élève un crime au rang de félonie, le juge peut appliquer la peine de mort. Le mot crime est générique, et comprend *felony*, *treason*, et attentat contre la religion. *Trespass* est un simple délit envers la propriété; *misdemeanor* est l'expression propre pour désigner une action passible de peines moindres que la félonie. Il est curieux de se reporter à la sanglante statistique transcrite par M. Mittermaier: on frémit à la vue d'une législation si atroce.

En 16 ans, 15,652 condamnations à mort, dont 1,384 ont été exécutées. M. Mittermaier, après ce lumineux exposé, traduit en entier l'acte du parlement du 27 juin 1828, qu'il accompagne de réflexions. L'on est surpris d'y rencontrer encore le crime de sodomie, plus surpris encore d'apprendre que, de 1820 à 1827, treize individus aient été exécutés pour ce crime. La lecture de ce morceau est non-seulement instructive, elle est encore fort intéressante, et elle plaît par la clarté de l'expression et l'élégance du style. DE GOLBÉRY.

SUISSE.

96. —**Poésies génevoises.* Genève et Paris, 1830; Barbezat. 3 vol. in-32.

Il est une ville voisine de nous, qui parle notre langue, et se gouverne par ses lois. Elle a son climat, ses mœurs, son histoire; elle devait avoir sa littérature : c'est Genève. Les grandes compositions historiques de M. *de Sismondi*, les graves méditations de M. *Rossi*, tant d'autres noms cités dans la préface du livre que nous annonçons, n'ont pas laissé dépérir cet héritage de gloire littéraire légué à Genève par *J.-J. Rousseau* et Mme *de Staël*. C'était une heureuse idée que de nous donner les productions poétiques nées au sein de cette ville : c'est là que se retrouvent, avec plus de grâce, sinon avec plus de vérité, les habitudes de l'esprit *génevois*.

On peut dire des auteurs dont nous lisons les noms dans ce recueil ce que récemment un critique célèbre a dit des *troubadours* : ce sont tous esprits de même nature; la renommée est commune entre eux; aucun (si l'on excepte *Bertrand de Born*) ne s'élève assez au-dessus des autres pour revendiquer une meilleure part de gloire. Sous ce rapport, l'école poétique de *Genève* est une véritable école de troubadours qui n'a pas encore eu son *Bertrand de Born*. Ce n'est pas que rien ressemble ici aux inspirations de la muse *méridionale* du moyen âge, mais c'est, avec la même variété de noms, la même analogie de sujets et de talens. Nous ne pouvons donc nous attacher isolément à chacun des noms propres que nous présente ce recueil : ce ne sont, d'ailleurs, le plus souvent, que lettres initiales presque aussi multipliées que les morceaux de poésie. Ce livre nous offre des odes, des élégies, des dialogues, des chansons, des contes, des épigrammes, des traductions. Le choix de ces derniers prouve assez que Genève n'est pas demeurée étrangère au mouvement poétique qui s'est manifesté dans notre France. Presque tous les morceaux traduits sont empruntés aux poètes lyriques des tems passés : on

remarquera surtout l'heureuse imitation qu'a faite du psaume; *Super flumina*, M. *A.* Verre. Le talent de ce poète reparaîtra avec avantage dans plusieurs essais dont le fond lui appartient comme la forme.

L'épigramme, quelquefois lourde, et rajeunissant à peine sous des mots nouveaux des traits un peu émoussés, a souvent de la grâce, surtout sous la plume de M. *Petit-Senn*, le plus fécond des poètes de cette nouvelle pléiade. Beaucoup de chansons de ce recueil n'auraient jamais dû sortir des joyeuses réunions pour lesquelles elles furent faites. Quelques-unes ont des saillies heureuses. On y retrouvera une petite composition célèbre par ses refrains, *c'est la faute de Voltaire, c'est la faute de Rousseau*, et assez belle pour avoir été long-tems attribuée à l'auteur des *Deux Gendres*. A côté de celle-ci, on peut rappeler une chanson charmante de M. Perlet, dont le nom est une garantie, surtout dans une chanson qui a pour titre *les Comédiens ambulans*. Quelques dialogues ont du naturel : aucun autant d'intérêt que celui du *Berger et du Voyageur* (lord *Byron*) que nous devons à M. *Charles* Didier. Les contes abondent dans ce recueil. Ceux de M. *Y.* se distinguent par leur sel et leur vivacité; ceux de M. *D.*, par une gaîté franche; ceux de M. Petit-Senn, par un enjoûment qui n'est pas toujours exempt de certaine âpreté satirique. Tous gagneraient beaucoup à perdre une partie de leurs longs développemens. Les productions de MM. *A.* Verre, Didier, Richard, Petit-Senn, justifient le plaisir que nous avons éprouvé à la lecture des élégies. Une voix surtout, dans ce chœur de muses *génevoises*, nous a paru s'élever avec plus de force, et, animée d'une émotion plus vive, celle de *J. Imbert* Gallois, jeune poète mort à la fleur de l'âge, dont la pensée triste et mélancolique s'est créé une expression harmonieuse et douce. On remarquera aussi la *Mort de Gilbert*, par M. Muret, *de Morges*. Il ne serait pas sans intérêt de rapprocher de ces élégantes élégies, qui semblent nées des émotions diverses d'une même âme, une satire assez ingénieuse de M. *Petit-Senn*, le *Chercheur d'élégies*, si, dans son hécatombe satirique, le poète n'avait confondu avec des noms justement attaqués des noms plus chers aux muses *françaises*. Il faudrait aussi rapprocher des odes dont nous allons parler une parodie assez gaie que nous a donnée un anonyme sous le titre de *Galimathias pindarique*. Ce n'est pourtant pas le défaut des compositions lyriques de ce recueil; elles manqueraient plutôt de force et d'élévation. J'ai regret de voir un enthousiasme si vulgaire dans des chants de gloire et de liberté que Genève devait mieux inspirer; je ne

sais si j'en excepterais le *Soldat de Morat*, par M. *Albert* Richard.

Tel qu'il nous est apparu, ce recueil se distingue par une élégance qui n'est pas sans naturel et sans grâce. Le choix des sujets et la profusion de noms qu'il présente révèlent une société paisible et heureuse. Nous sera-t-il permis d'ajouter qu'on n'y sent pas assez la présence de cette nature délicieuse et de ce lac enchanté qui attirent à Genève toutes les imaginations inquiètes ou poétiques de l'Europe? A. *de* L.

ITALIE.

97. — *La Coscienza*, etc. — La Conscience, dissertation du professeur P. Buttura. Zara, 1829; Battara.

Quand on a un peu étudié l'état actuel des croyances dans toutes les classes de la société, on a lieu de s'étonner du nombre et de la chaleur des discussions que font éclore encore chaque jour les matières philosophiques et religieuses. Que le fait soit affligeant ou qu'il paraisse heureux, il est certain que le scepticisme, sinon l'incrédulité, fait chaque jour d'immenses progrès, et le développement que prennent les sciences exactes ne contribuera pas peu à les seconder et à les accroître encore. L'esprit d'examen s'introduit dans toutes les doctrines, et on peut remarquer que toutes les subdivisions de communions qui s'opèrent aujourd'hui, toutes les sectes nouvelles qui se forment au sein du catholicisme et du protestantisme, ont pour motif presque unique l'aversion pour les mystères. Or, qu'est-ce que la foi sans mystères? Ils sont la condition logique de son existence. Comment se fait-il donc que nous voyions s'élever de toute part des disputes philosophiques qui se continuent dans les chaires publiques, dans les livres, dans les journaux? Pourquoi tant d'ardeur chez les combattans tandis que la foule des spectateurs reste si indifférente? On en peut indiquer une cause. A quelque situation générale que soit arrivée l'intelligence humaine, il y a et il y aura toujours un certain nombre d'esprits rêveurs, dédaigneux de la réalité et amoureux d'idéal, qui se feront un monde hors de ce monde matériel, qui y placeront leurs espérances, leur vie tout entière; qui ne pourront croire à un univers sans Providence, à un tombeau sans résurrection, à un cerveau composé de fibres pensantes. Il se trouvera aussi des hommes antipathiques pour tout ce qui n'est pas matériel et visible. De là, guerre entre ces deux natures opposées, guerre acharnée et éternelle, car la nature des choses ne per-

mettra jamais à l'un des partis de remporter une victoire complète et décisive. Il est probable même, que du petit nombre des combattans résultera une plus grande animosité, car il se mêlera aux questions générales des haînes personnelles, comme nous le voyons déjà parmi nous. — L'Italie ne reste pas en arrière dans cette guerre de principes philosophiques; nos lecteurs ont pu s'apercevoir que parmi les livres sur lesquels nous avons appelé leur attention depuis quelque tems, beaucoup traitent de pareils sujets. Nous engageons ceux d'entre eux qu'intéressent ces matières, à consulter encore la dissertation de M. Buttura : ils y trouveront des vues sages et quelquefois neuves sur un sujet difficile et obscur. L'auteur est un spiritualiste qui s'est donné la peine d'étudier les faits.

98. — *Saggio d'Iacopo Stellini intorno*, etc. — Essai de J. Stellini sur l'origine et les modifications des coutumes, traduit par L. Valeriani. *Quatrième édition*, accompagnée du texte. Sienne, 1829; Porri. In-8°.

C'est, nous le pensons, un ouvrage qui manque à notre littérature, comme à celle de beaucoup d'autres peuples, qu'une bonne histoire philosophique et chronologique des mœurs. Il semble pourtant que ce soit un grand et bel ouvrage à faire, et on peut s'étonner qu'il n'ait pas été tenté. Il est vrai qu'il présenterait dès l'abord des difficultés capables d'effrayer l'esprit le plus sûr de ses forces. Il demanderait un immense savoir, et pourtant ce ne devrait pas être un livre d'érudit. Il exigerait une tête essentiellement philosophique, et cependant bien libre de conclusions *à priori*, bien déterminée à ne point s'imposer l'obligation d'arriver à tels ou tels résultats. Il faudrait savoir résumer beaucoup de faits sans entrer dans les détails, et néanmoins sans rien affirmer au hasard et sans témoignages positifs. La réunion de ces conditions diverses serait si difficile, qu'on peut douter que cette entreprise soit jamais essayée. On ne peut regarder l'*Essai* de Voltaire comme une tentative de cette nature : ce livre n'est qu'une thèse en faveur de certaines conclusions déterminées d'avance. L'œuvre de Stellini, quoiqu'elle soit d'un intérêt plus général et plus constant, est cependant bien loin de réaliser l'idée que nous nous faisons d'un livre de ce genre. On y trouve une trop continuelle application à soumettre les choses morales à des déductions mathématiques auxquelles elles se soustraient le plus souvent. On ne peut s'empêcher de reconnaître, en outre, que ce traité est fort incomplet et que le style en est presque toujours fort obscur.

Le traducteur, M. Valeriani, a fait précéder cette édition d'une longue préface, qu'on lira avec plaisir.

99. — **Parnaso nuovissimo delle dame*, etc.—Nouveau Parnasse des dames, ou Recueil de vers de quelques femmes vivantes, avec une lettre de l'éditeur aux dames italiennes. Naples, 1829 ; de l'imprimerie française.

On a, chez nous, trop prodigué aux femmes les louanges littéraires : de toutes celles qui écrivent ou qui ont écrit, il en est peu qui les méritent réellement et on en peut trouver facilement la raison. La condition essentielle, non pas de succès, mais de vie, pour tout ouvrage écrit dans notre langue, c'est le style ; à peine les sciences exactes peuvent-elles s'en passer ; nous voyons aujourd'hui l'éloquence se mettre aux ordres d'un savoir qui n'employait autrefois qu'un langage rebutant, et c'est à Buffon qu'on doit ce changement. Mais ce n'est pas peu de chose que d'avoir un beau style, qui réunit à la correction d'autres qualités nées de l'organisation particulière de celui qui s'en sert ; ce n'est pas peu que d'écrire toujours purement et de jeter sa pensée sur le papier sans qu'elle soit mutilée par le travail de l'expression. Il faut pour cela de longues études, une inébranlable constance à se pénétrer des grands écrivains qui ont créé la langue, à s'éloigner des mauvais écrivains qui nous entourent de toutes parts et qui la corrompent (car une langue se crée et se perfectionne, dégénère et se corrompt, quoi qu'en disent des gens qui croient à une sorte de fatalité de perfectionnement). Or, il est rare qu'une femme puisse et veuille se condamner à ce travail grammatical qui n'a de l'attrait que pour les esprits froids. Jetée dans une société que sa finesse naturelle lui a bientôt fait connaître, possédant cette facile et incorrecte expression qu'on acquiert par l'usage du monde, elle se hâte de décrire ce qu'elle voit. Toute possédée de passions diverses qui se disputent sa vie, elle se presse de dire ce qu'elle sent : elle échoue le plus souvent dans ces deux tentatives, non point purement par la faute de la pensée, mais par la faute de l'instrument qui devait la rendre visible et appréciable. Si vous ajoutez à la difficulté de connaître la langue d'autres difficultés, celles de la versification par exemple, la femme sera encore plus éloignée du but. Car la poésie, telle que nous la comprenons en France, n'est pas seulement l'expression plus ou moins exacte, plus ou moins colorée de sentimens naturels à l'écrivain ; elle est encore, et bien plus peut-être, le résultat d'études antérieures, d'habitudes de collége, de formes et de sentimens de convention. Elle a, à son ser-

mettra jamais à l'un des partis de remp[illegible]
complète et décisive. Il est probable r[illegible]e partie, dans les
nombre des combattans résultera up[illegible] morts, ou dans une
sité, car il se mêlera aux questi[illegible]urs. Il est bien difficile
personnelles, comme nous le vo[illegible] n'a fait sa rhétorique et
L'Italie ne reste pas en arrière [illegible]z que la femme poète aille
philosophiques; nos lecteurs [illegible], comme l'a fait Mlle *Gay*, au-
les livres sur lesquels nous [illegible] de Pompéi, ou Mlle *Constance*
quelque tems, beaucoup [illegible]tâche de chanter dans de très-belles
gageons ceux d'entre e[illegible]que dans toute sa pureté, évidemment
sulter encore la diss[illegible] foule d'énormes bévues, comme la pre-
des vues sages et o[illegible]ra tout simplement un sec et rude pédant,
obscur. L'auteu[illegible] En résumé donc, tout ce qu'on pourrait
d'étudier les [illegible]mes dont l'éducation aurait été faite dans ce

98. — *S*[illegible] permettre d'écrire, en vers, sur des sujets
J. Stellin[illegible] moderne et journalière; en prose, des romans
traduit [illegible] d'intrigues, et cela encore à la condition qu'el-
texte. [illegible] notre langue d'une manière plus sévère et
C[illegible] grammaticale qu'elles ne l'ont fait jusqu'à ce jour.
lit[illegible] Les Italiens devront avoir plus de tolérance : malgré les
[illegible] prétentions des *Trécentistes*, malgré les difficultés que pré-
[illegible]sente toute langue à être employée philosophiquement, il est
certainement plus aisé d'écrire l'italien que le français, plus
aisé surtout de faire des vers italiens que des vers français. Il
y a, en effet, dans le recueil dont nous annonçons la publication,
des morceaux pleins de charme et de pureté et que ne déso-
voueraient pas de grands poètes. Nous passerons légèrement
sur ceux de Mlle Monti dont nous parlions tout-à-l'heure : ils
ont obtenu des éloges plus précieux que ceux que nous pour-
rions leur donner; et à supposer même que ces éloges fus-
sent dictés à l'illustre poète par des sentimens qui n'étaient
pas entièrement littéraires, à supposer que les talens de l'au-
teur aient reçu l'hommage que méritent ses vertus, nous
éprouverions une sorte de remords de revenir sur les louan-
ges et presque sur les bénédictions poétiques d'un père. Mais
nous solliciterons particulièrement l'attention de nos lecteurs
pour les œuvres de plusieurs autres femmes, qui enrichissent
ce recueil, et surtout pour celles de Mme *Vordoni*, *Diodata
Saluzzo*, *Franceschi Ferrucci*, etc. A. P.

Ouvrages périodiques.

100. — * *Annali universali di agricultura, economia rurale e
domestica, arti e mestieri*, etc. — Annales universelles d'agri-
culture, d'économie rurale et domestique, d'arts et métiers.

Milan, 1830 ; les éditeurs des *Annales universelles des sciences et de l'industrie*. Ce recueil mensuel forme, par an, deux volumes de 25 à 30 feuilles d'impression, avec des planches, si les matières en exigent ; prix de l'abonnement, 12 liv. par an, à Milan ; 14 liv. franc de port, dans le royaume Lombardo-Vénitien.

La *Revue Encyclopédique* a déjà payé à ces *Annales* le tribut d'éloges qu'elles ne cessent point de mériter. Les cahiers réunis de janvier et février 1830 débutent par un article sur les avantages que l'introduction de certaines plantes étrangères procurerait à l'Italie, par M. L. Manetti. Les utiles avertissemens que cet article donne au-delà des Alpes peuvent aussi nous être adressés, à quelques exceptions près. Parmi les plantes dont M. Manetti conseille à ses compatriotes de faire l'acquisition, il en est qui sont maintenant acclimatées en France, et une autre qui est le produit de notre horticulture. Toutefois, ne nous dissimulons point l'infériorité trop réelle de notre sol, comparé à celui de l'Amérique : n'espérons point voir dans nos montagnes, ni même dans nos plaines les plus fertiles, des arbres comparables aux *araucaria*, de plus de 54 mètres de hauteur, ni des pins de 55 à 70 mètres. Mais les montagnes du Tibet ont encore plus d'un présent à nous faire, ainsi que les régions froides de l'Australie : si le *cèdre deodara*, l'immense *eucaliptus* venaient peupler nos forêts, sans être ingrats envers les végétaux qui nous ont servi jusqu'à présent, et même en les traitant avec une faveur spéciale, ne pouvons-nous point les envoyer reprendre une vigueur nouvelle sur un sol tout neuf pour eux, riche de sucs analogues à leur organisation, et pratiquer pour les arbres, des deux côtés de l'Océan, les règles d'assolement dont les plantes moins durables se trouvent si bien ? Au lieu de compter par années, par saisons, ce serait sur des périodes de plusieurs siècles qu'il faudrait étendre les spéculations ; et pourquoi le genre humain ne se livrerait-il pas à ces espérances éloignées, s'il persiste dans la carrière d'améliorations où il est entré ; si les gouvernemens s'éclairent sur leurs véritables intérêts, qui sont ceux des peuples ; si des institutions s'établissent, se consolident, se perfectionnent ? La culture des arbres est très-lente, sans doute ; mais celle de l'espèce humaine l'est encore plus : pour l'une comme pour l'autre, il faut savoir attendre. F.

PAYS-BAS.

101.—* *Essai sur l'histoire externe du droit dans la Gaule et dans la Belgique*, sous la période franque et la période féodale, par *Emmanuel-Victor* GODET. Liége, 1830; Desoer. In-8°.

L'histoire externe du droit a pour objet d'exposer quelles ont été les sources du droit, aux différentes époques de l'existence d'un peuple. Elle les prend à leur naissance, les suit dans leur cours, en observe et décrit les déviations et les divers accidens. Mais ce n'est là encore que la partie la moins élevée de sa tâche : elle aspire, en outre, à découvrir les causes des modifications que les sources du droit ont subies, et elle y parvient, à l'aide d'un examen attentif de tous les événemens, de tous les faits qui ont pu exercer sur elles une influence plus ou moins forte. L'opuscule de M. GODET est divisé en deux parties : la première, comprenant la période franque, la seconde, la période féodale. Le sujet n'y est pas approfondi ; l'auteur ne présente que des résultats; mais presque toujours ils sont exactement déduits de prémisses nettement posées, et qu'un lecteur exercé entrevoit sans peine, quoiqu'elles soient sous-entendues. On s'aperçoit que M. Godet a étudié M. Guizot, et il ne pouvait choisir un meilleur guide.

102. — * *Geschiedenis der Leidsche hooge school*, etc. — Histoire de l'Université de Leyde, depuis sa fondation, en 1575, jusqu'à l'année 1825, par M. SIEGENBEEK, avec portraits. Première partie. Leyde, 1829; S. et J. Luchtmans. In-8° de XVI et 448 p.

On sait que M. SIEGENBEEK a été, en quelque sorte, le législateur de la langue hollandaise, et qu'à lui seul il a exécuté ce qu'ailleurs n'ont pu faire les académies, ce qu'ont fait le tems et l'autorité des grands écrivains. Après nous avoir donné un élégant résumé de l'histoire de la littérature de son pays, il nous présente maintenant celle d'une école qui a contribué, plus que tout autre établissement d'instruction, à la véritable restauration des lettres. Que de noms célèbres sollicitent sa plume ! que de services rendus à l'intelligence humaine viennent s'enregistrer dans son livre ! L'Université dont Leyde s'enorgueillit à juste titre fut la récompense de son patriotisme : elle fut fondée par Guillaume Ier, prince d'Orange, après le siége terrible que cette ville soutint contre les Espagnols. C'est de cette époque que part M. Siegenbeek. Son premier volume retrace tous les événemens qui intéressent

l'Université jusqu'à l'année 1825, où l'on célébra la fête jubilaire de sa fondation. Le second volume offrira un aperçu des accroissemens de la bibliothèque, du jardin botanique et autres établissemens de ce genre, ainsi qu'une biographie de tous les curateurs, sécretaires, professeurs et lecteurs pendant l'espace de 250 ans. M. Siegenbeek a dédié son ouvrage à un des petits neveux de *Guillaume-le-Taciturne*, au Roi, à qui l'on peut appliquer ces mots de Juvénal : *Et spes et ratio studiorum in Cæsare....*

103. — *Dissertatio de Diogene Babylonio*, etc. — Dissertation sur Diogène le Babylonien, rédigée pour un examen public, par *Ch. Franc.* Thiery. Louvain, 1830; Cuelens. In-8°.

104. — *Dissertatio de Heraclide Pontico*, etc. — Dissertation sur Héraclide de Pont, par *Eug.* Deswert. Louvain, 1830; Cuelens. In-8°.

Les meilleurs exercices pour les jeunes savans qui débutent dans la carrière littéraire sont, sans contredit, ces monographies, où la critique recompose des ouvrages perdus et ressuscite des hommes célèbres dont la mémoire est presque ensevelie sous les débris de l'antiquité. Wyttenbach et Ruhnkenius recommandaient surtout ce genre de travail, et il est sorti de leur école une foule de dissertations qui, pour avoir été écrites sur les bancs, n'en sont pas moins considérées comme des sources excellentes, où le savoir le plus mûr peut puiser avec avantage. C'est en suivant les traditions de ces professeurs célèbres, et, pour ainsi dire, sous leur inspiration, que MM. Thiery et Deswert se sont occupés de Diogène de Babylone et d'Héraclide de Pont. Après avoir recueilli et discuté tout ce qui se trouve dans les anciens relativement à ces philosophes, ils recherchent quels ouvrages on leur attribue, les disposent dans un ordre méthodique, et rassemblent les fragmens ou les passages qui en font mention. Et qu'on ne croie point que c'est-là un simple mécanisme, un pur effet de la patience. Ne sent-on pas combien l'esprit doit acquérir de force et de souplesse dans les efforts auxquels il est sans cesse obligé pour rattacher des lambeaux épars, en tirer un sens raisonnable, et faire sortir une doctrine compacte et conséquente de quelques bouts de phrases défigurées par les copistes, ou mutilées par le tems? De Reiffenberg.

105. — *Coup d'œil d'un aveugle sur les sourds-muets*, par M. *Alexandre* Rodenbach, membre du Musée des aveugles de Paris et de plusieurs Sociétés savantes. Bruxelles, 1829. In-8° de 226 pages, avec gravures.

Un charmant opuscule sur les aveugles, et des articles pleins de verve, de malice et d'originalité, répandus depuis quelques années dans les feuilles indépendantes de la Belgique, avaient déjà fait connaître fort avantageusement M. Alexandre Rodenbach, *l'ingénieux aveugle de Pouteré.* L'ouvrage qu'il publie aujourd'hui ne peut manquer d'accroître beaucoup sa réputation littéraire. Il y a lieu de s'étonner des études suivies auxquelles il a dû se livrer pour nous offrir l'histoire de l'instruction des sourds-muets chez les diverses nations, depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à nos jours, depuis le bénédictin espagnol Ponce, l'italien Assinale, le belge Van Helmont et l'anglais Wallis jusqu'à l'abbé de l'Épée, l'abbé Sicard, MM. Paulmier, Degérando, Bébian, Itard et le vénérable chanoine Triest à qui le livre est dédié. Des anecdotes piquantes et des citations bien amenées jettent un charme infini sur les raisonnemens de l'auteur, et parfois contribuent à les éclaircir. Le *parallèle entre les aveugles et les sourds-muets*, ainsi que plusieurs épisodes tels que *l'aveugle de Puiseau, Isidore Massieu, Laurent Clerc* et *la promenade Philosophique* présentent l'intérêt le plus vif et doivent plaire à toutes les classes de lecteurs. M. Rodenbach s'excuse de ces petites excursions littéraires avec beaucoup de grâce et d'esprit. « Je hais, s'écrie-t-il, la science sèche et aride. *Le parler que j'aime,* comme dit Montaigne, *c'est un parler simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche.* J'aime à varier une matière dépourvue d'ornemens, à diversifier les tons, en sorte que le même ouvrage puisse plaire aux savans, occuper les loisirs des gens du monde, et fournir en même tems aux méditations des médecins et des philosophes. »

Quel écrivain ne se ferait honneur du passage suivant : « Le livre de la nature, disait Célestine à l'ermite, est fermé pour vous ; que sont pour un aveugle les merveilles de la création, le spectacle de l'univers ! — Eh ! ne puis-je pas comme vous, répondait l'aveugle, jouir des bienfaits de mon créateur ! oui, l'être des êtres se révèle à moi dans les rayons bienfaisans du soleil, dont les feux viennent ranimer mes sens glacés, et qui pénètrent jusqu'à mon cœur à travers ma paupière mourante ; son souffle est dans l'haleine du zéphir qui se joue sous l'ombrage, et dans la brise légère qui tempère la chaleur brûlante du jour. La rose qui exhale ses doux parfums, le chant des oiseaux qui habitent ces sombres bocages ; tout me parle de la sagesse éternelle. Quand le soir, assis devant ma cabane, je pense à la grandeur de Dieu, il me semble entendre l'harmonie des corps célestes dont nous entretient

Anaxagore ; et ces globes de feu que m'a si souvent décrits mon ami Anselme semblent dire en roulant dans l'espace : *il est un Dieu*, oui, c'est lui dont la main puissante étendit les bornes de la voûte céleste, c'est lui qui féconde la terre, qui prescrit des limites à la mer. C'est lui qui revêt le tendre agneau d'une épaisse toison, qui inspire le chant du rossignol, qui fait croître le lis de la vallée ; c'est lui qui a donné aux humbles la sagesse, et la pensée au pauvre aveugle. » Les pages du *coup d'œil d'un aveugle sur les sourds-muets* sont empreintes, pour la plupart, d'une philosophie élevée, douce, religieuse et tolérante, qui n'a rien de commun avec ce philosophisme impérieux qui voudrait imposer à tout le monde le joug de ses opinions desséchantes.

L'auteur se montre partout l'ennemi de cette métaphysique obscure dont se trouve surchargée l'instruction des sourds-muets ; il n'est pas fort partisan non plus des institutions spéciales. Son but est de faire connaître une méthode intelligible et simple, et de prouver qu'il serait facile de l'employer dans toutes les écoles primaires en parlant aux yeux, en parlant à l'âme des sourds-muets par le moyen de tableaux faits pour eux. De cette manière il n'y aurait plus un seul de ces infortunés qui ne fût à même de recevoir une éducation première, et de pourvoir à sa subsistance par le travail. Ce plan et celui que M. Rodenbach propose pour les aveugles méritent de fixer l'attention de tous les administrateurs qui se piquent d'être les amis de l'humanité. STASSART.

106. — *Zeldzaamheden*, etc. — Objets rares rassemblés et publiés par M. J. D'HUYVETTER, et gravés par *Ch.* ONGHENA. Gand, 1829 ; P.-F. De Goesin Verhaeghe. In-4° de 4 et XXII p.

Cette publication est un supplément curieux à l'ouvrage intéressant de K. VAN ALKEMADE, intitulé : *Nederlands displegtigheden*. C'est une suite de planches qui attendent encore un texte, et qui représentent quantité de vases, de coupes, de gobelets, de cloches, de mortiers, etc. de toutes les formes, et quelques vitraux peints, dont l'échelle est un peu petite, pour qu'on en puisse saisir tous les détails. Ces objets, faits pour exciter la curiosité des personnes qui aiment à étudier l'art à ses différentes époques, ne remontent pas au-delà du XIVe siècle. Le roi, qui les visita, il n'y a pas long-tems, ayant remarqué que parmi eux manquaient de ces vases appelés *cruches de dame Jaqueline*, daigna promettre de suppléer à cette lacune. Il existe, relativement à ces vases, une double tradition. Les uns disent que Jaqueline de Bavière, privée de

ses États et de sa liberté, jetait, chaque fois qu'elle buvait, son gobelet par la fenêtre, et que ces reliques furent recueillies par les curieux. Les autres, qu'enfermée avec François de Borsele, au château de Teilingen, dans le Rynland, pour charmer son ennui, elle s'amusait à façonner des gobelets, appelés depuis *vrouw Jacoba's Kruikjes*. (Voy. WAGENAAR, *Vad. Hist.*, 2e éd., t. III, p. 517.) C'est ce qui a donné sujet à la ballade qui finit ainsi :

Brise ta coupe, Jaqueline,
L'Amour, hélas! n'y boira plus!

DE REIFFENBERG.

LIVRES FRANÇAIS.

Sciences physiques et naturelles.

107. — * *Cours de philosophie positive*, par M. *Auguste* COMTE, ancien élève de l'École Polytechnique. T. 1, contenant les *préliminaires généraux* et la *philosophie mathématique*. Paris, 1830; Rouen frères, rue de l'École-de-Médecine, n° 13. Les neuf premières leçons ont paru et forment ensemble 348 pages in-8°; prix du cours entier, 32 fr.

Nous nous bornons aujourd'hui à mentionner la publication des importantes leçons que M. Comte fait à l'Athénée, et dont nos lecteurs connaissent déjà l'introduction, insérée en entier dans ce recueil (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIV, p. 273). Les huit autres leçons déjà connues jusqu'ici sont résumées par les sommaires suivans : 1° Exposition du plan de ce cours, ou considérations générales sur la hiérarchie des sciences positives; 2° Considérations philosophiques sur l'ensemble de la science mathématique; 3° Vue générale de l'analyse mathématique; 4° Considérations générales sur le calcul des fonctions diverses; 5° Exposition comparative des divers points de vue généraux sous lesquels on peut envisager le calcul des fonctions indirectes; 6° Tableau général du calcul des fonctions indirectes; 7° Considérations générales sur le calcul des variations; 8° Considérations générales sur le calcul aux différences finies.... Nous attendrons que le professeur soit plus avancé dans le développement de ses idées pour essayer de les faire connaître avec les détails dont elles ont besoin, afin d'être comprises et appréciées. Il doit nous suffire, toutefois, de renvoyer au morceau qu'il a bien voulu nous communiquer dès l'ouverture de ses leçons, pour faire

sentir tout l'intérêt qui se rattache à un enseignement d'une nature aussi grave et aussi élevée. I.

108. — *Flore de la Moselle*, ou *Manuel d'herborisation*, précédé d'un *Aperçu géologique sur le département*, et d'*élémens abrégés de botanique;* par J. Holandre, bibliothécaire et conservateur du Musée d'histoire naturelle de Metz, professeur de botanique. Metz, 1829; Mme Thiel. 2 vol. in-24 de 363-419 pages; prix, 6 fr.

Afin de profiter le plus possible de la lecture de cet ouvrage, on fera bien de ne pas négliger l'*avertissement*, où l'auteur expose les motifs qui l'ont déterminé à suivre, pour la classification des plantes du département qu'il décrit, le système sexuel de Linnée, plutôt que les méthodes modernes. Mais, en se conformant ainsi à l'usage le plus général, il a cru devoir faire quelques modifications à certaines classes linnéennes, et il les indique à ses lecteurs.

L'*aperçu géologique sur le département de la Moselle* est restreint aux besoins de la botanique, et, par conséquent, à ce qui influe sur la nature de la couche végétale; il devait donc être court, et il l'est en effet.

Les élémens de botanique suffiront aux lecteurs attentifs. Les termes de la science y sont définis avec clarté et précision; les méthodes de classification y sont assez développées pour qu'elles soient bien conçues et employées sans embarras.

Dans un ouvrage tel que celui-ci, quelques omissions ne peuvent guères être évitées. On y cherche la *parnassie*, et l'on s'étonne de ne pas la trouver; car, cette plante remarquable croît, très-certainement, dans le département de la Moselle. L'auteur ne s'est-il pas trompé, en mettant le faux ébénier (*cytisus laburnum*) au nombre des arbrisseaux indigènes, dans les bois des environs de Metz? Celui-ci ne provient-il pas de semis faits, dans ce siècle même, par des propriétaires bien conseillés? Une des plus utiles applications des connaissances botaniques serait, sans contredit, de substituer des plantes utiles, ou seulement agréables, à un grand nombre de celles qui croissent spontanément. Nos forêts sont embarrassées d'épines, d'églantiers, de plusieurs arbrisseaux, dont la végétation est lente, et le bois à peu près inutile; au moyen de semis, on les remplacerait par des espèces moins incommodes, plus belles et plus profitables. F.

109. — *Tableaux de la vie rurale* ou *l'Agriculture enseignée d'une manière dramatique*, par feu M. Desormeaux, fils naturel de M. *Jérôme*. Paris, 1829; A. Bossange. 3 vol. in-8° de 454, 452 et 372 pages; prix, 15 fr.

La lecture des livres d'agriculture est souvent sèche et en-

nuyeuse; on doit savoir gré à l'auteur qui a pour objet de la mettre à la portée de tout le monde. Sous ce rapport, on ne peut que donner des éloges à M. Desormeaux; chacune de ses pages est empreinte de l'amour de la vérité. Dans des conférences entre un grand propriétaire et ceux qui l'entourent, on met sans cesse en opposition les bonnes et les mauvaises doctrines, de manière à ce que la routine cède la place aux lumières. L'ouvrage est constamment écrit avec une clarté et une élégance remarquables; on en jugera par les citations suivantes :

« La nature ne manifeste dans aucun de ses ouvrages autant d'intelligence que dans l'appareil fécondateur des plantes. Elle forma le tissu et la contexture des hautes tiges des arbres de nos forêts dans sa toute-puissance, et elle créa les fleurs de son amour. C'est de toutes les parties celle qu'elle a le plus soignée. Sans la fécondation, tout eût été fini avec la première génération; mais, en imprimant à chaque individu le pouvoir incompréhensible de se reproduire, elle l'a associé, en quelque sorte, à son immortalité. L'individu qui périt proclame l'existence de l'Être puissant qui le détruit pour le recommencer; l'individu qui se reproduit proclame l'Être éternel qui veut que tout change et que rien ne s'anéantisse. Dieu a voulu que la reproduction végétale fût réglée par des lois analogues à celles qui président à des existences plus élevées. *Nuptiæ omnibus manifestæ apertè celebrantur* (Linnée.)

» Dans chaque plante complète, la nature a placé un lit nuptial. Elle a teint les rideaux (*la corolle*) de mille couleurs brillantes, et elle en a pénétré la substance des odeurs les plus suaves, afin que les époux (*mariti*), dans l'ivresse de ses parfums, soient avec plus de véhémence portés à se reproduire. Elle a placé l'épouse (*le pistil*) au centre et sur la circonférence, et à des distances convenables elle a placé les maris (*étamines*). L'une est à la suite de la substance médullaire de la plante, les autres sont le prolongement du liber; en sorte qu'il résulte de cette diposition (comme on le remarque également dans l'autre règne), que la femelle exerce une influence plus directe sur l'organisation intérieure du fœtus, et le mâle sur ses formes extérieures. Les époux sont des filets élastiques dont l'extrémité supérieure est ornée d'une capsule ou boîte à ressort appelée *anthère*. Cette boîte est pleine d'une poussière nommée *pollen*. L'épouse est un tube plus ou moins allongé et qui est couronné d'un stygmate, d'une nature spongieuse et quelquefois humide. Au-dessous d'elle est placé *l'ovaire*, et dans l'ovaire est le fœtus emmailloté dans un duvet. Cet

appareil est le plus souvent renfermé dans un calice. L'anthère est une boîte à charnière qui s'ouvre brusquement. Le stygmate est très-irritable, et, à la loupe, on découvre qu'il est percé de plusieurs ouvertures. Le pollen est composé de globules offrant des angles divers, suivant l'espèce. Lorsque la dilatation de l'air, devenu plus chaud, anime la nature, les oiseaux font leurs nids, et les sucs nourriciers forment les bourgeons. Toutes les extrémités végétales se tuméfient et éclatent. La maison nuptiale s'élève, le lit se prépare, les rideaux se forment, se colorent et s'embaument; la plante entre, pour ainsi dire, en rut. Le stygmate exhale une odeur pénétrante, ainsi qu'on le remarque plus particulièrement dans celui du crocus. Ce parfum irrite les étamines et les jette dans un état d'orgasme. Suivant les diverses espèces, ils affectent autour du stygmate des mouvemens d'ondulation, de fluxion ou de crispation. Ils s'approchent, leurs boîtes s'ouvrent, se vident, et ils viennent reprendre leur première position. Le pollen reçu par le stygmate, descend par le pistil sur l'ovaire et le féconde. L'embryon se forme, la sève le nourrit, le soleil l'échauffe, et les zéphirs le bercent. » L*.

110. — * *Pomologie physiologique*, ou *Traité du perfectionnement de la fructification*, avec des recherches et expériences sur les moyens d'améliorer les fruits domestiques et sauvages, d'augmenter et d'assurer leur produit; de faire naître des espèces et variétés nouvelles, et d'en diriger la création; d'acclimater les espèces étrangères, et d'accélérer l'époque de la mise à fruit des végétaux, et particulièrement des jeunes arbres à fruit, à pepin et à noyau, et autres venus de semis; suivies de plusieurs Mémoires relatifs à la taille des arbres à fruit, à la marche de la sève, à la formation des hybrides et des variétés, etc.; par M. Sageret, membre des Sociétés d'agriculture et d'horticulture, etc. Paris, 1830; Mme Huzard. In-8° de 578 pages; prix, 7 fr. 50 c.

Dans un ouvrage tel que celui-ci, tout est consacré à l'utile; le mérite littéraire est à peine recherché ou remarqué. Si l'auteur est clair, exact, instructif, sa tâche est remplie, il a des droits à la reconnaissance de tous les amis des sciences ou des arts sur lesquels il a écrit. M. Sageret aborde son sujet avec l'autorité de trente-six ans d'expérience, et des Mémoires qu'il a publiés précédemment sur plusieurs parties des sciences agronomiques. « Je crois devoir ajouter que je possède actuellement, dans mon jardin à Paris, plus de quinze cents arbres à fruits, à pepins et à noyaux, d'espèces diverses et de variétés choisies, parmi lesquels sont plusieurs hybrides,

tant simples que composés, que j'ai formés et semés moi-même; tous sont francs de pieds, ne sont point destinés à la greffe, et doivent donner leur fruit naturel; nul autre que moi ne met la main à ces arbres, plusieurs sont abandonnés à eux-mêmes (autant du moins que possible), afin de permettre l'observation de leur marche naturelle de végétation et de fructification, chose dont on ne peut avoir une idée exacte lorsqu'on n'a vu que des arbres soumis à la greffe et à la taille. Quelques autres ont été consacrés à diverses expériences dont j'aurai occasion de rendre compte, la plupart de ces expériences devant servir de base au présent traité. Ces jeunes arbres ont déjà commencé à porter fruit, et une grande partie du reste pourra en offrir l'année prochaine. »

Ce que nous venons de citer suffit pour que nos lecteurs aient fait connaissance avec M. Sageret, si par hasard aucun de ses écrits n'était tombé jusqu'à présent entre leurs mains; nous allons maintenant jetter un coup d'œil rapide sur sa *pomologie*.

L'auteur débute par un traité de la greffe et de ses effets. Il n'exagère point les merveilles opérées par cette précieuse acquisition de l'art du jardinier : telle que le vrai mérite, on la loue dignement en disant ce qu'elle est, et ce qu'elle fait. M. de Francheville, qui réussissait passablement à faire des vers techniques, publia jadis, dans le recueil des anciens Mémoires de l'Académie de Berlin, le secret d'*affranchir* le maronnier d'Inde, c'est-à-dire de rendre son fruit mangeable, et ensuite excellent; ce secret consistait à greffer cet arbre sur lui-même, et à réitérer cette opération jusqu'à ce que l'effet demandé fut obtenu : c'était proposer d'interroger les siècles, sans espoir assez fondé d'obtenir une réponse favorable. M. Sageret ne prodigue pas ainsi le tems, et n'espère rien de ces greffes successives d'un arbre sur lui-même; il pense que si le maronnier d'Inde porte un jour des fruits dépouillés d'amertume, ce sera par les moyens qui créent de nouvelles espèces et non par l'amélioration de celles que la nature n'a pas pourvues de bonnes qualités.

Le chapitre suivant est consacré à une opération de jardinage dont il ne paraît point que les anciens aient eu connaissance, c'est l'incision annulaire, la ligature, sorte de mutilation que l'auteur croit propre à augmenter la production des fruits, ou tout au moins à la rendre plus sûre. Il rapporte, à l'appui de son opinon, plusieurs expériences qu'il a faites; il essaie ensuite d'appliquer les connaissances actuelles de physiologie végétale aux phénomènes qu'il a décrits. Il y aura

quelque divergence d'opinions relativement à ces explications, car on est encore loin du tems où les théories botaniques, dégagées de toute hypothèse, nous guideront avec sûreté dans les voies mystérieuses de l'organisation végétale, mais en horticulture, les faits sont la chose importante, et ce que M. Sageret a vu ne sera contesté par personne.

En passant aux *moyens de faire naître des espèces et des variétés nouvelles, et d'en diriger la création*, l'auteur aborde le sujet le plus difficile qu'il ait à traiter. Il en avertit ses lecteurs, et les engage à ne pas croire trop facilement, à persévérer dans le doute, s'il ne sont pas entièrement convaincus. Il pense que les acquisitions nouvelles, en horticulture, ne peuvent être faites que par le moyen des semis, et il expose les moyens d'agir sur les germes des plantes, avant, pendant et après leur formation. Quant aux espèces nouvelles que nous pouvons tirer des contrées où la nature les a placées, c'est une ressource qui n'est pas encore épuisée, ni pour nos jouissances, ni pour notre curiosité. N'avons-nous rien à demander à la Chine, au Japon? Nos jardiniers ne regretteraient peut-être pas les fatigues qu'ils auraient éprouvées en parcourant, dans une saison convenable, les steppes de la Mongolie, les montagnes du Tibet, la chaîne du Taurus encore si peu connue, et les autres lieux dont la température se rapproche de celle de nos climats. Les moyens de fixer parmi nous ces hôtes étrangers et de les accoutumer à notre sol sont maintenant assez bien connus; M. Sageret s'attache à ne rien omettre de ce qui peut guider les horticulteurs dans cette voie qu'ils suivront toujours avec profit, et pour eux-mêmes, et pour leur pays.

L'objet du chapitre suivant est de satisfaire notre impatience, fut-ce même aux dépens de la durée de nos plaisirs : l'auteur y traite des *moyens d'accélérer l'époque de la mise à fruit dans les végétaux, en général, et principalement dans les jeunes arbres fruitiers à pepins et à noyaux, et autres venus de semis.* Il consacre ensuite un chapitre au poirier, puis un autre au pommier; les arbres qui ont des fruits à noyaux réunis obtiennent la même faveur. Dans celui-ci, les lecteurs s'arrêteront à l'histoire d'un pêcher de la nouvelle Galles du sud, venu de noyau, dont la fructification fut tellement précoce qu'elle se déclara six mois après la naissance de l'arbre. On lira aussi avec moins de surprise, mais avec autant d'intérêt, l'histoire d'un autre pêcher provenu de la plantation d'une amande.

Les autres arbres à fruit, depuis le noyer jusqu'au café, sont réunis dans un seul chapitre. L'auteur leur associe les cucur-

bitacées, la patate, la pomme de terre, le topinambour, le maïs et le tabac. On regrette qu'il n'ait presque rien dit du chêne à glands-doux (*quercus balotta*), qui serait planté avec succès dans nos provinces méridionales, et s'étendrait vraisemblablement de proche en proche, vers le nord, à l'imitation du chataigner et du noyer; on eût désiré aussi quelque mention des airelles, dont quelques espèces américaines sont, dit-on, si estimées dans leur contrée natale où les bons fruits ne manquent point. Encore une réclamation : réparera-t-on enfin l'injustice commise envers le pin cembro (*alvier*), l'orgueil des monts Ourals et des forêts de la Sibérie, dont la beauté surpasse celle de tous les pins, et dont les amandes sont préférables à celles du pin cultivé? Ne devrait-on pas, au moins, l'associer à ce dernier, et procurer aux amateurs cette jouissance de plus?

Trois Mémoires terminent cet important ouvrage, le premier sur la taille des arbres, le second sur les sèves du printems et d'août, et le troisième sur la production des hybrides et des variétés. Nous n'essaierons point d'en offrir une analyse à nos lecteurs; elle exigerait d'assez longs développemens, et un espace qui nous manque. Nous avons dû nous restreindre à ce qu'il fallait pour donner quelque idée de cette *Pomologie*, suffisamment recommandée par le nom de son auteur. F

111. — **Anatomie de l'homme*, ou *Description et figures lithographiées de toutes les parties du corps humain;* par *Jules* Cloquet, D. M., chirurgien de l'hôpital de Saint-Louis, etc.; publié par C. de Lasteyrie, éditeur. Paris, 1823-1830; l'éditeur, rue de Grenelle Saint-Germain, n° 59. Grand in-folio composé de 288 planches et de 144 feuilles de texte; prix de l'ouvrage entier en 50 livraisons, 450 fr.

C'est une chose remarquable, qu'à une époque où le besoin de l'instruction est généralement senti, et où les esprits se portent avec avidité vers l'étude des connaissances utiles, la science de l'homme physique soit celle qu'on cultive le moins, et que ses grands résultats, ses belles et puissantes applications soient encore le patrimoine presque exclusif d'une seule classe de la société. Peut-être cette indifférence ne doit-elle être attribuée, jusqu'ici, qu'à l'absence d'un ouvrage à la fois simple, mais étendu, détaillé, mais précis, et qui, réunissant dans un ordre convenable la description et le tableau fidèle des diverses parties du corps humain, puisse servir de guide à tous ceux qui veulent s'initier aux merveilles de notre organisation. Un tel ouvrage manquait encore, mais un

homme, dont l'existence tout entière fut consacrée à la propagation des arts utiles, conçut le dessein de remplir cette lacune, en s'adjoignant les anatomistes les plus distingués de l'époque ; et c'est après huit ans de recherches et de soins que va être terminée l'importante publication que nous annonçons à nos lecteurs. Il faut le dire aussi, jamais ouvrage de ce genre n'avait été accueilli avec autant d'empressement. Les premières livraisons étaient à peine publiées, que la beauté des dessins, la pureté du tirage et la savante précision du texte obtinrent un assentiment unanime, et de nombreuses souscriptions, tant en France qu'à l'étranger, furent pour les auteurs un encouragement et une récompense.

Ce succès était mérité : tant que l'anatomie ne se composait, pour ainsi dire, que de traditions et de faits isolés, on pouvait se contenter de l'étudier dans des livres, où tout le savoir de l'auteur se bornait à une description incomplète, et souvent sans méthode ; mais aujourd'hui que cette science, riche d'observations, se compose d'une multitude de détails, dont les rapports ont été sentis et déterminés, il importe de recourir à une autre manière de procéder et d'avoir sans cesse sous les yeux l'organisation elle-même, de peur que l'esprit ne s'égare dans l'idée qu'il doit se former des objets, ou que le souvenir confus des descriptions anatomiques ne s'efface avec trop de rapidité. Il est donc hors de doute que l'inspection est le meilleur moyen d'acquérir des connaissances positives en anatomie; on ne saurait nier non plus, que la vue souvent réitérée des cadavres ne soit surtout capable de nous dévoiler leur structure; néanmoins, il n'est pas toujours possible d'avoir recours à ce puissant moyen d'instruction; les lieux, les circonstances, les positions, les préjugés peuvent en interdire l'usage; et, dès lors, combien n'est-il pas utile d'avoir à sa disposition un ouvrage où l'on puisse à la fois rappeler des notions déjà acquises, et en acquérir de nouvelles ?

Les anciens eux-mêmes avaient compris toute l'importance dans les sciences de cette reproduction fidèle des objets ; car on rapporte qu'Aristote avait joint à ses ouvrages plusieurs figures qui servaient à donner plus d'intérêt et de netteté à ses observations sur l'organisation humaine. Mais ce fut surtout au commencement du XVIe siècle, époque de renaissance pour les arts comme pour les sciences, qu'on chercha à conserver l'image exacte des objets qu'on ne pouvait mettre longtems à l'abri de la putréfaction. L'Italie, où les arts du dessin et de la peinture prirent un si rapide essor, devait être le théâtre des premières tentatives de ce genre. Aussi vit-on pa-

raître successivement les travaux de Pierre de Pérouse, d'Eustachi, de Fialetti, de Casserio, de Beretini, qui, depuis, ont eu d'heureux imitateurs dans Ehrard, Albinus et le savant Mascagni de Florence. Toutefois, ces habiles anatomistes ne se sont occupés que de parties séparées de la science, et aucun d'eux n'a laissé de matériaux suffisans pour en former un traité complet. D'ailleurs, le prix élevé de la gravure en taille-douce ne permettait guère à de simples particuliers de faire l'acquisition de plusieurs, ou même d'un seul des ouvrages publiés jusqu'à ce jour; la lithographie seule pouvait se mettre à la portée des plus humbles fortunes; il y a donc un double titre à la reconnaissance des amis des arts et de la science, à avoir introduit un tel art en France, et à lui avoir fait produire l'un des plus beaux et des plus utiles ouvrages des tems modernes.

L'anatomie du corps humain, déjà parvenue à la 48e livraison, doit être terminée à la 50e; ainsi, un ou deux mois suffiront pour que le public puisse jouir de l'ouvrage complet. Dans les publications ordinaires, le format est peut-être ce qu'il y a de moins important; ici, au contraire, il est indispensable de donner aux dessins les plus grands développemens possibles, et le grand in-folio peut seul remplir cette condition. Sans cela, on est forcé de présenter les objets sur une trop petite échelle, et alors il y a confusion, ou bien il faut présenter les parties séparées; et, dans ce cas, il est impossible de les saisir dans leurs rapports et dans leur ensemble. Z.

112. — * *Traité élémentaire de physique*, par M. Péclet, maître de conférences de physique à l'École préparatoire, professeur de physique à l'École centrale des arts et manufactures. *Deuxième édition*. Tom. I. Paris, 1830; Malher et Cie, passage Dauphine. In-8° de 634 pages et 18 planches; prix, 9 fr.

L'auteur avait déjà publié son Traité de physique en un volume in-4°; en le reproduisant en 2 vol. in-8°, il l'a enrichi des travaux récens des physiciens, et particulièrement de ceux qui ont fait le sujet de ses propres recherches, et dont il a donné les résultats dans ses Traités de l'éclairage et de la chaleur. Le volume qu'il publie aujourd'hui comprend les propriétés générales des corps, l'exposé des principes de mécanique qui sont d'une application générale dans les effets naturels, et l'examen des conditions sous lesquelles les corps changent d'état, ou persévèrent dans celui qu'ils ont, l'acoustique, l'hydraulique, etc. Ensuite vient la théorie du calorique, considérée dans les diverses circonstances où cet agent

se manifeste à nous; M. Péclet croit devoir adopter l'hypothèse de l'émission, c'est-à-dire qu'il regarde le calorique comme une matière impondérable, et non pas comme un effet dû à des vibrations d'une substance éthérée. Il fait remarquer que, du reste, la science des effets produits n'est pas intéressée aux choix de l'une ou de l'autre de ces hypothèses. L'hygrométrie est en grande partie le résultat de ces effets; elle est le sujet d'un examen spécial. Enfin, le livre est terminé par la théorie du chauffage et celle des sources de chaleur et de froid.

Dire que cet ouvrage se recommande par une grande clarté d'exposition, et une profonde connaissance du sujet, c'est annoncer ce que chacun attend de l'habile physicien qui le publie : nous attendons avec impatience que le second volume, en terminant le livre, nous mette à même de rendre une justice complète au savant auteur, qui se consacre d'une manière si distinguée aux progrès d'une science belle et utile.

FRANCŒUR.

113. — *Cours de physique et de chimie industrielles*, par A. LECHEVALIER, lieutenant d'artillerie, membre de l'Académie royale de Metz, ancien élève de l'École Polytechnique. T. I. Metz, 1829; Lamort, imprimeur de l'Académie. In-8° de 392 pages, avec 5 planches; prix, 6 fr.

« Il y a environ trois mois je fus chargé de professer, dès cet hiver même, le cours gratuit de physique et de chimie que l'Académie de Metz avait résolu de joindre aux autres cours industriels qu'elle a établis dans cette ville. Plusieurs de mes collègues de l'Académie m'engagèrent en même tems à publier le texte de mes leçons, afin d'en faciliter l'étude aux personnes qui voudraient les suivre. Il a donc fallu, dans ce court délai, rédiger et faire imprimer l'ouvrage que je livre aujourd'hui au public : on conçoit que je n'ai pu me livrer à une pareille entreprise que dans la persuasion intime que le motif d'utilité qui m'a décidé à la publication porterait mes lecteurs à l'indulgence..... Dans une tâche aussi pénible, j'ai reçu de grands secours du zèle et des talens de deux de mes camarades, MM. MOREAU et DIDION, lieutenans d'artillerie. M. Moreau a eu l'extrême bonté de revoir tout l'ouvrage, et de corriger, avec le profond savoir que ses amis lui connaissent, les fautes qui s'y étaient glissées : M. Didion a bien voulu se charger des calculs qui étaient nécessaires pour développer convenablement la théorie des balances, et qui sont rapportés dans les 2me et 3me notes. Je les prie tous deux de recevoir ici l'expression publique de ma reconnaissance. »

La ville de Metz donne au monde savant et industriel un spectacle bien digne d'attirer et de fixer ses regards. Comme on y est d'accord pour tout ce que recommande une grande utilité ! Quel dévoûment, lorsqu'il s'agit d'éclairer les esprits d'inspirer l'amour de l'ordre, le goût de tout ce qui est honnête et bon ! Les professeurs n'épargnent ni leur tems ni leurs peines, ils se prodiguent, succombent même, pour être sûrs de n'avoir rien négligé de ce qui pouvait assurer le succès de leur enseignement, et la plupart de ces professeurs sont des guerriers aussi jaloux de servir leur patrie en favorisant le développement des arts de la paix, que de verser leur sang pour elle sur un champ de bataille.

L'ouvrage de M. Lechevalier ne sera terminé qu'en 1830 ; mais son premier volume peut se présenter isolé, rendre beaucoup de services, en attendant que l'auteur ait eu le tems de mettre la dernière main à son travail. Sans anticiper sur le compte que nous devrons en rendre à cette époque, nous pouvons assurer dès aujourd'hui que M. Lechevalier a très-bien conçu l'ensemble d'un traité de physique et de chimie *industrielles*, qu'il a recueilli soigneusement, élaboré, disposé les matériaux d'un ouvrage éminemment utile, et que s'il s'écarte quelquefois des opinions le plus généralement reçues, s'il provoque quelque opposition, ce n'est que sur des points de théories dont les applications peuvent se passer.

114. — * *Art de se préserver de l'action de la flamme*, appliqué aux pompiers et à la conservation des personnes exposées au feu ; avec une série d'expériences faites en Italie, à Genève et à Paris ; par M. le chevalier Aldini. Paris, 1830 ; Mme Huzard. In-8° de 146 pages, avec 4 planches ; prix, 2 fr.

Cet ouvrage de M. le chevalier Aldini est le fruit de longues et courageuses expériences, mis à la disposition de tous les peuples qui voudront en faire usage. Les journaux de Paris, et les rapports faits à l'Académie des Sciences, au conseil de salubrité et à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, ont déjà fait connaître les expériences faites dans cette capitale, et leur succès : il n'y a donc plus aucune incertitude sur les résultats obtenus par M. Aldini, et l'inventeur des nouveaux procédés dont l'art a fait l'acquisition, indique lui-même la route à suivre pour arriver aux perfectionnemens ultérieurs. Le sujet qu'il a traité l'amène à parler de la filature de l'amiante, de la fabrication et de l'usage des toiles et du carton de cette substance. On trouve aussi, dans ce petit ouvrage, une importante *Notice sur les lanternes de*

sûreté, et les épreuves qui justifient le nom qu'elles portent. On voit que le petit nombre de pages que M. Aldini a écrites sont prodigues de choses, et économes de mots. Cet écrit est du nombre de ceux dont toutes les nations voudront s'emparer, et dont l'influence ne se bornera pas au sujet traité par l'auteur. F.

115. — *Résumé complet de météorologie*, etc., par M. Bailly de Merlieux, directeur de l'*Encyclopédie portative*. Paris, 1830; rue du Jardinet-Saint-André-des-Arts, n° 8; petit in-18 de 330 pages; prix, 3 fr. 50 c.

Comme toutes les sciences d'observation dont les règles générales sont déduites de la connaissance des faits isolés, la météorologie n'a pris une forme distincte et méthodique que dans ces derniers tems. S'appuyant sur la physique, sur des données fournies par l'astronomie et même par les sciences naturelles générales dont elle n'est qu'un démembrement, cette branche se compose aujourd'hui de corollaires pour la plupart tracés avec rigueur, bien qu'un certain nombre d'entre eux ne soient point encore solidement établis, parce que les points du globe qu'ils concernent n'ont point encore été suffisamment étudiés par des hommes instruits. De tout tems, cependant, les faits les plus saillans de la météorologie ont occupé les peuples; c'est peut-être la branche de connaissances qui est la plus ancienne, comme celle qui fut la première cultivée. Les anciens, naturellement observateurs, nous ont laissé sur l'influence de la climature des contrées qu'ils visitaient, des tableaux encore vrais, et qui prouvent la sagacité de leurs observations; et Hippocrate appuya, en partie, sur les idées du tems, quelques-uns de ses préceptes en médecine. Dans le moyen-âge, on attribua aux révolutions des astres et aux phénomènes météorologiques une influence directe sur la vie humaine. Plus tard, cette étude devait s'offrir avec la simplicité de la vérité, et, par suite, avec ses attributs de haute utilité; et cependant elle n'est cultivée que très-faiblement par les peuples policés! Il n'est pas un naturel de la mer du sud, pas un nègre africain, qui ne connaissent parfaitement tous les changemens qu'éprouvent les divers agens qui constituent l'enveloppe extérieure ou le monde de relation qui les entourent, la direction des vents, les signes précurseurs des perturbations atmosphériques, les pluies et les marées; en un mot, les premiers faits de la météorologie? Chez les peuples civilisés, cette étude, qui devrait faire partie de l'éducation élémentaire, n'appartient, au contraire, qu'aux études philosophiques

élevées, et, par conséquent, n'est considérée que comme une branche de la *physique générale*.

Rendons donc grâces à M. Bailly de son résumé. Ce petit livre contribuera beaucoup à donner des idées précises sur cette matière; car il est le résumé des théories les plus récentes et des recherches les plus modernes sur un sujet qu'agrandissent tous les jours les travaux de savans profonds, ou de voyageurs célèbres. Ce traité de météorologie comprend d'abord des notions préliminaires, et deux parties: la première, relative aux météores en particulier, et la seconde, aux instrumens, aux signes et aux observations météorologiques. A la première partie appartiennent les météores aériens, aqueux, ignés, et divers. Dans ces quatre chapitres, on traite, par conséquent, de la température, des vents, des sons, des feux, des vapeurs, des nuages, des phénomènes électriques, du magnétisme, des aurores boréales, de l'arc-en-ciel, des parhélies, du mirage, des marées, des aérolithes, et des pluies de corps autres que l'eau. La deuxième est relative aux thermomètres, girouettes, microscopes, hygromètres, électromètres, etc. A ces grandes divisions s'en rattachent une foule d'autres. L'ouvrage enfin est terminé par une biographie, une bibliographie et un vocabulaire technique. Dans un résumé, on conçoit que la concision nuit trop souvent à la clarté des définitions, ou au développement des opinions qui concernent certains phénomènes. Mais ce défaut est inhérent à ce genre de composition; il importe surtout que l'auteur ait puisé aux bonnes sources; et c'est ce que M. Bailly a fait avec bonheur. A part tout ce que certaines théories ont de vague et d'arbitraire, ce qui tient à l'imperfection de la science, en général, nous sommes fâchés, toutefois, de ne point trouver des idées plus complètes sur la phosphorescence, sur l'équateur magnétique, et surtout sur l'influence des latitudes, sur l'organisation intime de tous les êtres qu'elles modifient d'une manière prodigieuse. LESS..

116. — **Nouvelles Tables astronomiques et hydrographiques*, contenant un *Traité abrégé des cercles de la sphère; les descriptions des instrumens à réflexion; diverses méthodes pour obtenir les latitudes et les longitudes terrestres;* une nouvelle *Table des logarithmes* des sinus, cosinus, tangentes et cotangentes, de seconde en seconde, pour les 90 degrés du quart de cercle; par V. BAGAY, professeur d'hydrographie. *Édition stéréotype*, gravée, fondue et imprimée par MM. *Firmin* DIDOT père et fils.

Paris, 1829; F. Didot, rue Jacob, n° 24. In-4° de 615 et 86 pages, avec 5 planches gravées; prix, 18 fr.

Les Tables des valeurs numériques, les plus fréquemment employées en navigation, sont d'une très-grande utilité aux marins. Forcés de lutter sans cesse contre les élémens, ils ne peuvent donner à leurs calculs toute l'attention que l'astronome y apporte dans son cabinet : et pourtant les erreurs ont une importance bien plus grave pour eux, puisqu'elles peuvent compromettre la sûreté de l'équipage. Aussi, les Tables hydrographiques sont-elles sans cesse dans les mains des gens de mer. Celles que M. Bagay vient de publier ne feront pas oublier celles de MM. *Guépratte*, *Ducom*, *Taylor*, etc., qui se recommandent par de grands avantages; mais les nouvelles Tables, étant beaucoup plus étendues et plus complètes, rendront de grands services dans tous les cas où l'on voudra obtenir, sans beaucoup de peines, des résultats précis; c'est-à-dire, quand les observations mêmes seront faites avec exactitude. C'est certainement un très-beau travail que celui de M Bagay, à qui MM. Didot viennent de prêter le secours de leur talent typographique. Ces Tables sont parfaitement bien disposées; leur usage en est facile; elles ont toute l'exactitude désirable, autant que j'en ai pu juger dans le peu de tems que j'ai pu les examiner. Ce dernier mérite est sans doute le plus important de tous, mais le mode d'arrangement des nombres ne l'est guère moins. Les Tables de sinus de Taylor sont généralement repoussées par les calculateurs, précisement parce que les nombres y sont classés d'une manière incommode, qui conduit à des erreurs de lecture. M. Bagay a évité l'inconvénient du changement des chiffres initiaux des logarithmes dans une même colonne, en plaçant un énorme zéro, qu'on doit lire malgré soi, lorsqu'on veut trouver en haut ces chiffres initiaux. Quant à la Table des logarithmes des nombres naturels, bien qu'elle soit très-bien ordonnée, je donne la préférence à celles de Callet; peut-être par un effet de l'habitude, qui ne me laisse trouver aucun inconvénient aux lignes brisées et à l'absence de la caractéristique. D'ailleurs les Tables nouvelles ne vont que jusqu'à 21,600, ce qui ne suffit pas aux besoins des calculateurs. Les marins regretteront de n'y pas trouver les sinus et cosinus naturels de dix en dix secondes, dont ils se servent assez souvent.—En général, le livre de M. Bagay est digne de l'estime des savans, et mérite les honneurs du stéréotypage. FRANCŒUR.

117. — *Moyen de confectionner et d'entretenir les routes et les chemins, sans augmentation d'impôts;* par C. M. QUEST, pé-

piniériste à Bruyères-le-Chatel (Seine-et-Oise), etc. Paris, 1828; les marchands de nouveautés. In-8° de 46 pages, avec une planche.

118. — *Seconde brochure du même auteur, sur le même sujet.* Paris, 1830; à la même adresse. In-8° de 11 pages.

C'est au moyen de plantations *sur* les routes, que M. Quest pourvoit à toutes les dépenses qu'entraînent nos voies de communications par terre. Mais il ne se borne point à cette innovation; il change la forme, les dimensions, la structure des routes; il les réduit à une largeur suffisante. A l'imitation de l'Angleterre, il supprime la convexité exagérée qu'on leur donne pour l'écoulement des eaux, etc. « Au mois d'octobre 1828, je présentai à l'administration mon projet de construction et d'entretien des routes, sans augmentation d'impôts : il fut regardé comme le rêve d'une imagination en délire, par les membres de la commission chargée de présenter les améliorations dont les voies publiques sont susceptibles. Cependant, depuis vingt mois qui se sont écoulés sans qu'aucune amélioration ait été apportée à notre système de viabilité, 46 millions ont été réduits en poussière sur 8,000 lieues de routes royales; 13 millions ont eu la même destination sur 7,000 lieues de routes départementales; et, dans nos 40,000 communes, les prestations en nature, dont le produit ne peut être estimé à moins de 30 millions, ont été englouties, avec une stupide indifférence, dans les ornières impraticables de plus de 200,000 lieues de routes vicinales. » (Brochure de 1830.)

Les questions abordées par M. Quest sont extrêmement complexes, et doivent provoquer un examen sérieux et prolongé. Quand on les aura discutées sous les divers aspects de l'art, de ses résultats, de ses ressources, on passera aux considérations financières, choses capitales dans un pays où le budget est considéré comme la loi des lois. Faudra-t-il, après ces graves délibérations, hasarder quelques remarques sur l'effet des allées d'arbres bordant toutes les routes en France? Montesquieu a dit que, si l'on exécute le projet de planter ainsi la grande route entre Pétersbourg et Moscou (180 lieues), on exposera les voyageurs à périr d'ennui entre ces deux éternelles allées : que deviendraient donc nos Français, si, dans tout leur pays, ils ne pouvaient plus se dérober à cette fatigante monotonie? Mais les observations de cette nature ne doivent être que d'un bien faible poids, en comparaison de la solidité des routes et de l'économie de leur entretien. Nos ingénieurs des ponts et chaussées sont aujourd'hui dans une position as-

ser pénible; les routes sont en mauvais état, on ne le sait que trop bien; elles coûtent beaucoup, on ne l'ignore pas non plus; on fait mieux ailleurs, on a pris les moyens d'avoir de bonnes routes, en tout tems, et sans se ruiner par leur entretien; chacun en est informé, et tire la conclusion amenée naturellement par tous ces faits. On ne conteste point que nos ingénieurs soient très-savans, mais on exige qu'ils réussissent, et l'on commence à douter que leurs succès puissent être assurés dans tous les cas. Qu'ils y prennent garde; le public est attentif, et serait peu disposé à l'indulgence, si les énormes contributions qu'il paie ne lui procuraient pas les avantages qu'il achète à si haut prix.

119. — *Traité de fabrication et de teinture des draps pour l'armée française*, par M. A. Dupré Lasalle, agent principal du service de l'habillement. Paris, 1829; l'auteur, rue de l'abbaye, n° 14. In-12 de 316 pages; prix, 3 fr. 50 c.

Au sujet de l'habillement des troupes françaises, l'auteur décrit l'art du fabricant de draps, en indiquant les matières et les teintures qu'il faut choisir, ainsi que les procédés à suivre pour la confection des draps solides et durables, tels qu'il les faut pour l'habillement des soldats. Son ouvrage peut être regardé comme complet, dans l'état actuel de l'art et des ordonnances militaires : à mesure que l'art fera des progrès, il est probable que les ordonnances changeront en quelques points, et par conséquent, ce livre aura besoin d'être renouvelé; on sait, par exemple, que les étoffes croisées sont, en général, plus souples et plus durables que celles dont la trame forme un angle droit avec la chaîne, comme les draps : si l'on parvient à mettre de niveau le prix de ces deux sortes d'étoffes, les premières seront préférables, à tous égards, pour l'habillement des hommes qui travaillent, et devront être substituées au drap, pour les usages militaires. Si ce changement s'opère un jour, M. Dupré Lasalle fera quelques additions à son ouvrage, avec autant de soin qu'il en a mis à la rédaction de celui-ci, et ne méritera pas moins les éloges et les encouragemens de tous les amis des arts. N.

120. — *Manuel du tapissier, décorateur et marchand de meubles*, par M. Garnier-Audiger, ancien vérificateur du Garde-Meuble de la Couronne. Paris, 1830; à la librairie encyclopédique de Roret, rue Hautefeuille, au coin de celle du Battoir. In-18 de 248 pages; prix, 2 francs 50 cent.

L'auteur a su rendre son ouvrage très-intéressant, non-seulement pour les tapissiers auxquels il fait connaître toutes les ressources de leur art, mais encore pour les consommateurs.

qui sauront, par son secours, quelles sont la quantité et la qualité des matériaux divers qui entrent dans la confection de chacune des pièces de l'ameublement : chaises, fauteuils, canapés, couchers, etc. Le lecteur sera satisfait d'y trouver des *comptes faits* en aunes, mètres et pieds de l'ampleur des rideaux et tentures suivant la largeur des étoffes, ainsi que des notions suffisantes sur les bois, les marbres, les glaces et une infinité d'autres qu'on rencontrerait difficilement ailleurs, et qui, réunies dans cet in-18, en font un livre indispensable pour ceux auxquels il est destiné. Témoignons cependant nos regrets d'y avoir vainement cherché une leçon pratique et détaillée sur les piqûres *anglaise* et *demi-anglaise* qui sont une des difficultés de la profession : espérons que cette omission grave et quelques autres moins importantes seront réparées dans une édition suivante.

121. — *Manuel du cartonnier, du cartier et du fabricant de cartonnages*, contenant les meilleurs procédés pour gaufrer, colorier, vernir, dorer, couvrir en paille, en soie, etc. les ouvrages en carton, par M. Lebrun. Paris, 1830; Roret. In-18 de 264 pages, avec deux grandes planches; prix, 3 fr.

Cet ouvrage est bien certainement le plus complet qui ait été publié sur cette partie des arts et métiers. M. Lebrun a su tirer un parti avantageux des travaux de ses devanciers, et a été plus loin qu'eux en réunissant dans son traité trois parties bien distinctes : l'art de fabriquer le carton en feuilles, l'art d'employer le carton à la confection des boites, nécessaires et autres objets de cette nature, et enfin la description des procédés du fabricant de cartes à jouer. Des planches, auxquelles on pourrait bien reprocher quelques légères inexactitudes, aident à faire comprendre le texte qui est presque toujours clair et facile. Œ.

122. — * *Almanach du commerce de Paris*, des départemens de la France et des principales villes du monde, de *J. de La Tynna;* continué et progressivement amélioré, contenant : 1° *la statistique élémentaire*, revue chaque année, *des* 86 *départemens de la France*, considérés sous les rapports topographique, agricole, industriel, commercial et administratif; 2° *une revue statistique* commerciale sommaire *des principaux États* des cinq parties du monde; 3° *la nomenclature d'environ cent mille raisons de commerce*, dont près de moitié avec adresses vérifiées à domicile des fabricans, manufacturiers, commerçans et principaux habitans de la capitale et des principales villes; 4° *une table géographique des* 5,500 *localités comprises dans l'Almanach;* 5° *une table* très-détaillée *des matières;* par *Seb.*

Bottin. Année 1830; 23e de la publication et 12e de la continuation par l'éditeur actuel. Paris, 1830; au bureau de l'*Almanach du commerce*. In-4° de CCCXXVIII-960 pages; prix, broché, 12 fr.; relié, 14 fr.

L'Almanach du commerce, comme toutes les choses dont la grande utilité assure le succès, a eu ses concurrences. Déjà M. de La Tynna avait obtenu autrefois jugement contre un contrefacteur. Depuis, M. Bottin a vu paraître un *Annuaire de l'industrie*, un *Almanach des commerçans*, un *Dictionnaire général du commerce ou Tableau industriel et commercial de Paris*, un *Répertoire du commerce de Paris*, et enfin un *Parfait Indicateur ou Almanach commercial de Paris*; mais ces diverses entreprises n'ont jamais offert le même ensemble de documens que l'Almanach du commerce; aussi, ce dernier ouvrage, que les soins et les connaissances de son rédacteur ont transformé en un véritable recueil de statistique, a survécu à la plupart de ses rivaux, et continue à être consulté par tous ceux auxquels la nature de leurs affaires rend indispensable l'usage d'un pareil manuel.

123. — **Tableau de l'Égypte, de la Nubie et des lieux circonvoisins*; ou Itinéraire à l'usage des voyageurs qui visitent ces contrées; par M. J.-J. Rifaud, de Marseille. Paris, 1830; Treuttel et Wurtz. In-8° de XVI-379 pages; prix, 7 fr.

« Il n'est presque aucun pays en Europe où l'on ne trouve un guide ou itinéraire qui offre au voyageur toutes les instructions dont il a besoin. Ce genre d'ouvrage n'est pas sans utilité; les détails qu'on y rencontre préviennent souvent de fâcheuses méprises, et offrent des renseignemens qu'on n'obtiendrait ailleurs qu'avec peine. Jusqu'à ce jour, aucun livre pareil n'a été écrit pour l'Égypte. Cependant, en quel pays serait-il plus nécessaire? En Europe, avec notre police, nos grandes routes, nos auberges, on ne craint guère de s'égarer, ou de manquer de vivres. Qui jamais, en se mettant en route, s'inquiéta, pour le soir, de sa nourriture ou de son logement? Mais, dans ce pays encore demi-sauvage, où l'apparition d'un étranger est un accident qui étonne, que l'on ne peut parcourir qu'en caravanes et avec des conducteurs, où, le plus souvent, il faut camper et se passer de vivres, si l'on ne s'en est pas pourvu d'avance, de quel prix ne serait pas un ouvrage qui renfermerait des renseignemens exacts sur la meilleure route à suivre, les précautions à prendre, les besoins journaliers du voyage, et les moyens d'y satisfaire?.. C'est cet ouvrage que j'essaie de publier aujourd'hui, dit M. Rifaud. Plusieurs voyageurs m'ont long-tems sollicité de l'entreprendre; les cir-

constances particulières dans lesquelles je me suis trouvé placé me permettent peut-être de m'en occuper avec succès. Absent de la France, depuis plus de vingt-cinq années, je suis resté en Égypte jusqu'à la fin de 1826, occupé à étudier la langue, les usages et les mœurs. J'ai parcouru en tous sens cette terre classique des arts, recherchant des monumens enfouis sous le sable, observant ses productions, traçant les plans de ses villes détruites, relevant la carte de ses provinces ignorées. Aujourd'hui, je reviens offrir à ma patrie le fruit des travaux d'une vie dévouée tout entière à l'étude d'un pays si riche en grands souvenirs... Long-tems négligés, ces souvenirs commencent enfin à se réveiller parmi nous; l'Égypte a fixé l'attention de l'Europe; les relations commerciales s'étendent avec rapidité; les académies y envoient leurs savans; des voyageurs de tous pays y abordent en foule; leur concours deviendra chaque jour plus nombreux. Le désir de les faire profiter d'une expérience de 25 années m'a inspiré tout d'abord la pensée de m'occuper de cet Essai... Ce n'est ni un écrit littéraire, ni un ouvrage de science que je publie, mais un simple itinéraire. »

Ce passage de la préface de M. Rifaud fera bien comprendre l'utilité et le mérite de son livre. Toutefois, il fait preuve de modestie, en l'appelant un *simple itinéraire;* car les lieux n'y sont pas seulement indiqués, mais décrits; et ces descriptions contiennent bien des traits neufs et curieux, et font désirer vivement la publication de l'ouvrage plus étendu de l'auteur, où il se propose de déposer les nombreux résultats de son long séjour et de ses études continues en Égypte. Cet itinéraire est divisé en vingt-quatre chapitres, précédé d'un *vocabulaire des dialectes vulgaires de la Haute-Égypte.* Le premier chapitre contient un précis de la géographie physique de l'Égypte; le second, de la géographie politique. Deux chapitres sont consacrés à Alexandrie; les sept suivans à l'itinéraire d'Alexandrie au Caïre, à des instructions pour voyager dans l'intérieur du pays, à des considérations générales sur les mœurs et les usages : enfin, à la météorologie; le douzième chapitre traite du Delta; le treizième, du Charquièh, ou provinces adjacentes au Delta oriental et à la Méditerranée. Les onze suivans comprennent les itinéraires des provinces de Gizèh, de Fayoum, de Bénisouef, d'Alfièh, de Minièh, de Moufalout, de la Thébaïde, du Saïd inférieur et du Saïd supérieur, de la Nubie, d'Edfou à la côte de Bérénice, de Kénèh à Cosseïr et à Suez, de Fayoum à l'Oasis d'El Cossar, ou Elloah El-Aïre, du mont Sinaï, de la mer Rouge et de l'Arabie pétrée.

124. — * *Voyage aux îles de la mer du Sud*, en 1827 et 1828, et relation de la découverte du sort de *La Pérouse ;* dédiée au roi, par le capitaine *Peter* Dillon, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, ex-commandant du vaisseau de la compagnie anglaise des Indes-Orientales, le *Research*. Paris, 1830; Pillet aîné. 2 vol. in-8° de LX-295-361 pages, avec des lithographies; prix, 15 fr.

Nous nous proposons de donner très-prochainement une analyse de cette curieuse relation. I.

125. — * *Voyages en Orient*, entrepris par ordre du gouvernement français, *de l'année* 1821 *à l'année* 1829; par V. Fontanier. T. 1. *Turquie d'Asie*. Paris, 1829; Mongie. In-8°, avec cartes et figures.

M. Fontanier est arrivé, en 1821, à Constantinople comme naturaliste attaché à l'ambassade de France; après avoir séjourné dans cette ville, il s'est rendu à Odessa, et a parcouru la Crimée et les provinces russes du Caucase : de là, il est passé à Bagdad, à Bassora, et a traversé la Perse, par Bouchir et Tauris : de Perse, il est rentré en Géorgie, et est revenu à Constantinople par l'Arménie et l'Asie mineure; enfin, il a exploré l'Archipel, a vu la Grèce, et est rentré en France par l'Italie.

Dans un tems où les regards du monde sont tournés vers l'Orient, un vif intérêt s'attache à la peinture des mœurs qui y règnent, des intérêts qui se le disputent. Parlant les langues de cette région, M. Fontanier a vu les Turcs, les Russes, les Grecs, les Persans, au milieu de commotions qui ne sont probablement que le prélude de grandes révolutions : il n'écrit pas avec son imagination et peint les choses comme elles sont; il fait voyager son lecteur avec lui et le laisse juger l'orgueil barbare et confiant des Turcs, la patience des Arméniens, l'abaissement et la misère des rayas, l'indépendance des curdes, l'ignorance de tous; chemin faisant, il éclaircit d'importantes questions de commerce, de mœurs, et fournit à la politique des documens précieux.

Il divisera son voyage en autant de volumes distincts qu'il a vu de contrées différentes de mœurs ou de dominations. Nous avons sous les yeux le volume relatif à l'Asie mineure. Embarqué à Redout-Kalé, M. Fontanier a pris terre à Trébizonde, s'est rendu à Erzeroum, et delà est venu à Constantinople par Kara-Hissar, Sivas, Tocate, Amassia, Tossia, Bolo et Nicomédie.

Nous ne saurions suivre M. Fontanier dans la description de ces contrées pittoresques, ni dans le récit de ses observa-

tions : voici pourtant une anecdote qui permet de juger que le sort des femmes en Orient n'est pas toujours conforme aux idées que nous nous en faisons.

Pris à Amassia pour un médecin, M. Fontanier fut prié par un habitant d'aller voir sa femme, qui était malade. « Les femmes d'Amassia, dit-il, passent pour les plus belles de la Turquie, et celle-là avait, parmi elles, une grande réputation de beauté. Son mari avait habité Constantinople, et s'était fait nommer musselim d'Amassia, sa patrie; mais le pacha qui l'avait institué ayant été changé, il n'était plus qu'ayan. En même tems qu'il avait perdu le commandement dans la ville, il avait perdu l'autorité dans sa maison, où sa femme régnait en souveraine. Elle était turcomane, et l'ambition l'avait portée à s'unir au musselim, qui lui avait fait un riche douaire : le musselim, au contraire, avait été dépouillé de ses biens, et sa femme ne lui donnait que peu pour se soutenir : plusieurs esclaves nègres la servaient tandis que celui-ci n'avait pas même un valet pour porter sa pipe. Avant d'entrer dans le harem, le patron eut la précaution de me faire rester dans la cour, et ce ne fut que lorsque tout fut prêt dans l'intérieur que l'on m'introduisit. La dame ne se dérangea ni pour son mari, ni pour moi; il était difficile de voir une femme plus belle; ses bracelets et son collier étaient garnis d'émeraudes; elle portait une robe de velours brodée en or : sa pipe était garnie de diamans; une multitude de pierres précieuses ornaient ses doigts et le fermoir de sa ceinture. Dès que j'eus pris place, elle ordonna à ses négresses de m'apporter la pipe et le café, et se plaignit de ses maux qui me parurent plus imaginaires que réels. Je lui conseillai l'exercice et de changer d'air.—C'est cela, me dit-elle; je suis la fille d'un curde; je sais gravir les montagnes, dompter un coursier; jadis j'errais librement dans la campagne; je n'avais pas besoin d'un voile pour sortir; et que peut servir un voile à une femme honnête? Aussi, je vivais, je respirais : maintenant il faut se cacher, marcher avec gravité, se faire suivre par une troupe d'esclaves pour voir de stupides femmes turques. Oui, l'air me fera du bien, et surtout la liberté. — Le mari n'écoutait pas mes conseils avec une satisfaction, à beaucoup près, aussi vive que sa femme : elle s'en aperçut, et lui dit brusquement d'aller commander encore du café, et de revenir quand on l'appellerait. Il sortit et nous laissa seuls. Alors la femme me dit : « Tu vois bien ce vieil animal, c'est lui qui est la véritable cause de ma maladie, et cette maladie n'est que l'ennui de le voir. Il est malheureux, et quel plaisir de vivre avec un

homme qui reste à la ville sans pouvoir et sans autorité, qui n'a rien à manger? Mon âme, n'y aurait-il pas un moyen de ne plus l'avoir sous les yeux? Tu es le chef des médecins, la crême des docteurs; n'aurais-tu pas quelque médicament qui, avec l'aide de Dieu, pût m'en délivrer? Alors je retournerais à la campagne, où je me porte si bien, et j'abandonnerais cette ville, que je prie Dieu de renverser. » — On voit que, même en Orient, il y a des maris qui ne sont point maîtres chez eux, et que les dames turques ne craignent pas de poser clairement les questions les plus délicates.

M. Fontanier ne nous explique pas les mœurs de l'Orient dans ces longues dissertations de professeur où tant de gens se montrent de nos jours habiles à composer l'ensemble d'un sujet dont ils ont entrevu un petit coin; il nous mène chez les pachas d'Erzeroum et de Sivas, chez le cadi d'Osmandjick, dans la caravane d'Ali Aga; il donne toujours des faits, rarement ses opinions, laissant au lecteur le soin de s'en former lui-même. C'est ainsi qu'il faut écrire dans le tems où nous vivons. J. J. B.

Sciences religieuses, morales, politiques et historiques.

126. — * *De l'entendement et de la raison;* introduction à l'étude de la philosophie, par J. F. Thurot, professeur au collége royal de France. Paris, 1830; Aimé André, quai Malaquais, n° 13. 2 vol. in-8° de cxx-333 et 463 pages; prix, 14 fr.

C'est une singularité de notre siècle positif que la faveur accordée aux études métaphysiques par tant d'esprits supérieurs. Peu d'époques, peut-être, ont vu s'élever des discussions aussi vives sur ces matières abstraites et ont compté autant d'ouvrages remarquables consacrés à leur examen. Un homme de talent et d'instruction (M. Damiron) a entrepris de retracer l'histoire de la philosophie en France, au xix° siècle; il y a deux ans à peine que son livre a paru et déjà il n'est plus complet. Parmi les travaux dont une nouvelle édition de cet ouvrage devra faire une mention particulière, nous citerons les éloquentes leçons de M. *Cousin*, les fragmens de MM. *Royer-Collard* et *Jouffroy*, publiés avec les œuvres de l'écossais Reid, et enfin le livre que nous annonçons, et qui est dû à l'un des professeurs les plus distingués dont s'honore aujourd'hui l'enseignement public. Nous nous proposons d'examiner bientôt ce dernier ouvrage avec l'attention sérieuse et impartiale à laquelle il a droit. I.

127. — *Des Écoles des petits enfans des deux sexes de l'âge de 18 mois à 6 ans;* de l'utilité de ces Écoles sous le rapport du *développement* physique, moral et intellectuel des enfans, de leur organisation, des connaissances qui doivent y être enseignées et du mode d'instruction qui doit y être suivi; par M. le comte DE LASTEYRIE. Paris, 1829; Dureuil, rue Montmartre, n° 180. In-8° de 81 pages; prix, 2 fr.

128. — *Le premier Livre de lecture* composé *d'un texte gradué de mots d'une, de deux et de trois syllabes;* précédé d'*un avertissement sur la marche à suivre dans l'enseignement de la lecture et de l'écriture,* à l'usage des mères de famille qui veulent enseigner elles-mêmes la lecture à leurs enfans; par M. le comte DE LASTEYRIE. Paris, 1829; Dureuil. In-12 de 38 pages; prix, 1 fr. 25 c.

L'homme ne saurait parvenir au degré d'élévation, de dignité et de pouvoir pour lequel il a été créé, si l'éducation ne vient former en lui de bonnes habitudes, et développer les facultés intellectuelles, morales et physiques dont la nature lui a donné tous les germes. Mais cette éducation ne peut assurer tous les résultats dont elle est susceptible, qu'en s'emparant de l'homme dès sa naissance. C'est dans la vue de remplir ce but, que l'on a imaginé, depuis quelques années, de former des Écoles où des enfans de l'âge de deux ans à celui de six reçoivent une instruction appropriée à leurs forces et à leurs moyens. Car, malgré les préjugés qui existent à cet égard, la première enfance est susceptible de recevoir un nombre de connaissances qui s'acquièrent sans effort, par cela seul qu'elles frappent les sens et qu'elles s'impriment vivement dans sa mémoire. L'auteur de l'ouvrage dont nous rendons compte a cherché non-seulement à convaincre les parens de toute l'importance de ces écoles, mais il a indiqué aux personnes qui voudraient en fonder la marche qu'elles avaient à suivre pour former le caractère des enfans; la manière dont elles devaient procéder pour leur communiquer de l'instruction. L'expérience a prouvé qu'on pouvait apprendre aux enfans les premiers élémens d'une grande variété de connaissances tel que les élémens de l'écriture, de la lecture, de l'arithmétique, de la grammaire, de la géographie, de la musique, des mathématiques, des sciences naturelles. On emploie pour cela divers moyens et diverses méthodes qui sont exposés avec détail dans cet ouvrage. L'auteur désirerait que des Écoles de ce genre fussent établies pour les enfans des classes aisées. Ce serait un puissant moyen de développer les facultés des enfans, et de les conduire, sans obstacle, aux études les plus profondes

qui doivent occuper le tems consacré à l'instruction des jeunes gens.

Le premier Livre de lecture a été composé dans le but de faciliter la lecture aux enfans. M. de Lasteyrie, sans s'attacher à aucune méthode spéciale, a voulu rendre ce petit ouvrage propre à l'enseignement, quelle que fût la méthode dont on pourrait faire usage. Il est composé de petites histoires dans le goût et à la portée des enfans, dont la première partie n'est composée que de monosyllabes; la seconde, de mots de deux syllabes, et la troisième, de mots de trois syllabes. Cette graduation nous a paru très-propre à faciliter la lecture, et à en rendre les progrès plus rapides. L'auteur a tracé, dans un discours préliminaire adressé aux parens et aux instituteurs, la marche qu'ils avaient à suivre dans ce genre d'enseigement. Il a indiqué à cet effet divers procédés et divers moyens qu'il est bon d'employer alternativement afin de rompre la monotonie et le dégoût qui résultent lorsque la marche et la méthode sont constamment les mêmes. La variété est, en effet, amie de l'enfance, et ce n'est que par son moyen qu'il est possible de fixer l'attention vacillante du premier âge.

Nous croyons que ces deux ouvrages peuvent contribuer puissamment aux progrès de l'instruction des enfans auxquels on doit donner les premiers élémens des connaissances. Z.

129.—**Tableau de la constitution politique de la monarchie française selon la Charte*, ou résumé du droit public des français; accompagné du texte des lois fondamentales et de documens authentiques; par A. Mahul. Paris, 1830; Achille Desauges, rue Jacob, n° 6. In-8° de IV-744 pages; prix, 10 fr.

Voilà un ouvrage éminemment utile, et qui mérite d'être examiné avec soin; en attendant l'analyse que nous nous proposons de lui consacrer, nous nous bornerons aujourd'hui à rappeler que l'auteur est connu déjà par des travaux consciencieux sur divers sujets; ils sont une garantie du soin et du talent avec lesquels son nouveau livre a été exécuté. Il comprend, outre une *introduction*, suivie de la déclaration de Saint-Ouen, et du texte de la Charte constitutionnelle, sept titres intitulés: du droit public des Français; des formes du gouvernement du roi; de la pairie; de la chambre des députés des départemens; des ministres; de l'ordre judiciaire; des droits particuliers garantis par l'État. I.

130. — *Considérations sur la législation des brevets d'invention*, par Ch. Sallandrouze de la Mornaix, propriétaire de la manufacture royale d'Aubusson, membre de la Société d'encouragement. Paris, 1829; imprimerie de Crapelet. In-8° de 110 pages; prix, 2 fr.

Le ministre du commerce et des manufactures sentait le besoin de modifier de nouveau la loi sur les brevets d'inventions, et il avait consulté sur ce point les villes de manufactures. La brochure que nous annonçons est le résultat d'un rapport fait par M. Sallandrouze, à une commission nommée pour répondre aux vues et aux questions du ministre du commerce. Nous ne savons pas ce que de semblables renseignemens sont devenus depuis la suppression de ce ministère. Nous pouvons seulement affirmer que, quand il n'aurait fait que provoquer l'impression des vues de M. Sallandrouze et de la commission dont ce dernier a été l'organe, il aurait déjà été fort utile en jetant un jour précieux sur cette partie importante de notre législation commerciale.

L'auteur publie, sur deux colonnes, les questions posées par le gouvernement, d'un côté, et les réponses de la commission, de l'autre. Ses réponses sont fondées sur des principes très-sains d'économie politique, et des connaissances très-positives dans les arts manufacturiers. L'auteur s'est mis au courant de la législation des autres pays sur ce point; il a connu les principales litiges auxquelles cette législation a donné lieu. Les réponses claires et nettes, que la commission a jugé à propos d'adopter, sur les enquêtes du ministre, sont, suivant nous, la meilleure base à donner à la législation à intervenir. (1)

Mais pourquoi faut-il que, dans ce pays, les plus louables motifs, les plus judicieuses discussions, ne se résolvent jamais en mesures exécutées? On écrit beaucoup; on fait beaucoup de projets, et rien ne se réalise. Il y a plusieurs années que les capitalistes et les propriétaires fonciers demandent un bon code hypothécaire; le commerce soupire après une loi sur les faillites; et les lois sur les faillites, sur les hypothèques resteront encore pendant des années dans les cartons des ministères: mais, en attendant, on fera des ordonnances sur des couvens de femmes, sur des congrégations d'hommes, et sur des missionnaires! J. B. S.

131. — * *De l'extinction de la mendicité. — Rapports* faits, les 27 mars et 29 octobre 1829, en séance tenue par le *Conseil provisoire, chargé des travaux préparatoires de la fondation d'une maison de refuge et de travail, destinée à procurer l'extinction de la mendicité dans Paris;* par M. Cochin, maire du

(1) Il est fâcheux que l'auteur n'ait point indiqué d'adresse à Paris, où l'on puisse se procurer sa brochure. Les personnes qui voudront y puiser des renseignemens ne sauront où se la procurer.

douzième arrondissement de Paris, membre et rapporteur de ce Conseil. Paris, 1829; Alexandre Mesnier. In-8° de 107 pages; prix, 2 fr. 50 c., au profit des *sept écoles primaires, fondées par M. Cochin*, rue Pascal et rue Saint-Hippolyte, faubourg Saint-Marceau. (voy. *Rev. Enc.*, t. XLII, pag. 483).

Les deux rapports de M. Cochin, également dignes d'éloges, présentent des différences remarquables, en raison du tems où ils furent rédigés : au mois de mars, tout le monde était d'accord, toutes les volontés secondaient les intentions du chef de la police d'alors; la tâche imposée à M. Cochin était laborieuse, sans doute, mais sans autres difficultés morales que celles qui tenaient à la chose même, à la nature du mal auquel on voulait remédier; au mois d'octobre, des résistances extérieures se font déjà sentir; il faut réfuter des objections, repousser d'injustes reproches, employer à se défendre une partie des forces que l'on eût consacrées à la construction de l'édifice projeté. Le second rapport est donc celui qui, dans les circonstances actuelles, mérite une attention plus spéciale, et par ce motif nous allons essayer d'en donner une idée à nos lecteurs.

«J'ai essayé, dans un premier rapport, d'indiquer la place que doit tenir la maison de refuge et de travail parmi les établissemens hospitaliers d'une grande ville. C'était avec hésitation que j'abordais la description d'une maison qui n'existait pas encore, qui n'avait nulle part de modèle, et dont l'utilité seulement me paraissait démontrée; votre approbation est venue encourager mes efforts.

»Le projet que nous méditions, l'année dernière, va recevoir son exécution. Les mendians qui fréquentent les rues de la capitale pourront être réprimés, dans le cours de l'hiver qui s'approche; et, si ce nouveau régime procure d'utiles résultats dans l'intérêt de la sûreté publique et de la bienfaisance, j'aime à penser que de nouveaux moyens viendront assurer la durée d'un établissement précaire jusqu'à présent dans son existence.»

Après ce préambule, M. Cochin, reprenant les divisions de son sujet telles qu'elles sont établies dans son premier rapport (*études générales*, ou ensemble de l'établissement; *ressources* ou *compatibilité; moyens d'exécution*), examine d'abord quelles furent les causes qui firent échouer l'établissement des dépôts de mendicité dont le code pénal suppose l'existence.

«C'est en réfléchissant sur les moyens de revenir à l'exécution des lois qu'ils nous a paru nécessaire d'organiser trois sortes d'établissemens pour arriver à l'extinction de la mendicité :

d'abord, établissement de prévention ou d'examen, destiné à procurer la connaissance de la position du mendiant, et à le diriger, autant que possible, vers une existence sociale : ce sera la maison de refuge et de travail ; secondement, établissement de correction : ce sera la prison ; troisièmement, établissement de sequestration, pour le mendiant endurci, dangereux, obstiné : ce sera le dépôt de mendicité.» Le rapporteur détermine avec précision le caractère de chacun de ces établissemens, et fait voir qu'ils s'accordent parfaitement avec les dispositions du code pénal (articles 274 et 275); il s'attache, surtout, à exposer des notions justes et complètes sur les maisons de refuge et de travail dont Paris aura donné l'exemple et le modèle, et sur les effets qu'elles produiront, si leur influence n'est point contrariée. « Ainsi conçue, la maison de refuge échappe à tous les reproches, et concourt à la régulière administration de tous les secours publics. Auxiliaire puissante des maisons de secours, établies par les bureaux de charité, on y reçoit, comme dans ces maisons, la confidence du malheur avec l'intention de le soulager et d'en détruire les causes : mais, à la différence de ces pieuses maisons, on y recueille la déclaration des circonstances qui entourent la mendicité, et de cette déclaration, suivie d'un examen attentif, résulteront des aveux qui devront établir ou faire disparaître la culpabilité, en sorte que le coupable seul sera puni par les tribunaux, tandis que le mendiant non coupable sera traité avec bienveillance. Cette perpétuelle information des causes qui font tomber ou retiennent dans l'indigence une portion nombreuse de la population ne peut manquer de jeter, par la suite, un grand jour sur la conduite des individus qui composent une classe inquiétante pour la société, et ces renseignemens seront également utiles à l'autorité qui surveille les mendians, aux personnes charitables qui les assistent, et aux législateurs qui arriveront plus promptement à faire les calculs nécessaires pour déterminer les devoirs du gouvernement et des citoyens envers les classes indigentes et malheureuses. »

M. Cochin nous paraît s'être trompé sur un point : on va juger si cette erreur peut lui être reprochée. Il regarde comme tout-à-fait improbable la supposition que l'autorité publique refuse de seconder le nouvel établissement. « Je repousse la supposition du défaut de prohibition de la mendicité de la part de l'autorité administrative et judiciaire. Vous n'avez pas oublié que c'est la population entière de Paris qui a souscrit pour être délivrée des mendians : vous n'avez pas oublié

que ce sont les corps judiciaires et les hauts fonctionnaires qui ont donné le premier exemple d'une souscription générale, et d'une éclatante approbation à cette mesure : tenons donc pour certain que les lois seront exécutées, que les mendians seront poursuivis par la crainte du châtiment, par les recherches de l'autorité municipale, et préparons un asile pour leur éviter les rigueurs de ces poursuites. Mais enfin, je veux bien supposer pour un moment que la mendicité ne sera plus inquiétée : on peut assurer du moins qu'elle ne sera jamais autorisée au point de faire devenir mendiante toute la classe indigente et malaisée ; et dans ce cas, la maison de travail serait encore une création digne de toute votre attention. »

Nous avons multiplié les citations, parce que les écrits aussi importans que celui-ci ne doivent être jugés que sur des pièces justificatives. Après avoir exposé l'état de la comptabilité, les moyens d'exécution adoptés et ce qu'on a déjà fait, M. Cochin passe au résumé. « Le plan d'une maison de refuge a été développé dans un rapport imprimé qui n'a point trouvé de contradicteurs : trois journaux seulement en ont parlé (le *Courrier français*, l'*Universel*, la *Revue Encyclopédique*), tous trois en ont adopté les bases. La souscription ne s'est point élevée à une somme suffisante pour procurer l'acquisition à perpétuité, et la formation d'un établissement assez considérable ; mais seulement, pour en procurer l'essai, pendant quelque tems, à titre d'expérience. Un sacrifice à peu près égal à la première souscription suffirait pour rendre l'établissement perpétuel, par l'acquisition de l'immeuble qui se trouve déjà disposé et meublé pour tous les services nécessaires à une maison de refuge et de travail. M. de Belleyme continuera d'en être l'administrateur, sous la direction et la surveillance du conseil provisoire chargé des travaux préparatoires, autant que durera cet état provisoire.... »

Espérons que cet état ne durera pas long-tems, et que les habitans de la capitale ne laisseront pas imparfaite une aussi louable entreprise que celle de faire disparaître le fléau de la mendicité. N.

132. — * *Essai sur l'histoire des enfans trouvés depuis les tems les plus anciens jusqu'à nos jours ;* par M. de Gouroff, conseiller d'État, recteur de l'Université de Saint-Pétersbourg. Paris, 1829 ; au bureau du *Journal des Connaissances usuelles*, rue de Grenelle, Faubourg-Saint-Germain, n° 59. In-8° de 172 pages ; prix, 4 fr.

Ceci est l'introduction d'un ouvrage qui portera pour titre : *Recherches sur les enfans trouvés et les enfans illégitimes, en Rus-*

sie et dans le reste de l'Europe. Le prospectus de cet ouvrage fut distribué, au mois d'août dernier, avec la *Revue Encyclopédique;* et l'on y remarqua ce fait curieux, que les hospices ouverts aux enfans trouvés n'ont servi qu'à en multiplier le nombre; et cet autre fait, que de tels hospices ne se rencontrent que dans les pays catholiques. Les pays protestans les repoussent invariablement, posant en principe, que c'est aux mères, à défaut d'un père connu, qu'est dévolu le soin de leur progéniture. Le résultat était facile à prévoir : les filles sont d'autant plus sévères sur leur conduite, que les suites en retombent sur elles-mêmes. Aussi, les pays protestans offrent-ils, en général, l'exemple d'une conduite plus régulière; et ils sont préservés de la peste des hospices d'enfans trouvés élevés aux frais de l'État, établissemens qui menacent de devenir, pour la France, une plaie presque aussi dangereuse que la *taxe des pauvres* l'est pour l'Angleterre (1).

Quoi qu'il en soit, l'introduction que M. de Gouroff publie aujourd'hui de son grand ouvrage est très-propre à nous donner une haute idée de ce qu'il sera; elle est intéressante pour les lecteurs de toutes les nations qui seront curieux de connaître les mœurs et la législation des peuples anciens, des peuples du moyen âge, des nations asiatiques et américaines, relativement à cette partie de notre espèce, qu'on introduit dans le monde par contrebande, et sans l'avoir consultée, et qu'on a toujours traitée avec plus ou moins de barbarie. Cette introduction est divisée en douze chapitres, qui font connaître la manière dont on considérait chez les anciens l'avortement, l'infanticide, l'exposition ou l'abandon des enfans; quel a été le sort de ces pauvres petites créatures depuis l'introduction du christianisme, et quel il est encore chez un grand nombre de nations.

On ne peut se dissimuler que, chez les peuples les plus policés de l'antiquité, le sort des enfans illégitimes (quand ils se trouvaient avoir pour parens des personnes dépourvues de moralité, ou très-pauvres) était assez semblable à celui que

(1) Quoique le nombre des enfans illégitimes soit proportionnellement beaucoup plus considérable dans les pays catholiques, on ne peut pas supposer que la nature humaine y soit différente de ce qu'elle est dans les pays protestans, ni que la morale qu'on y prêche y soit plus relâchée; mais les filles, averties qu'elles sont des conséquences de leur inconduite, ne se livrent pas probablement si aisément à des hommes qui ne sont pas libres, ou en qui elles ne reconnaissent pas assez de moralité pour couvrir leurs fautes par le mariage, ou du moins pour prendre sur eux le soin de leur enfant. Aussi, remarque-t-on que les mariages y sont rarement stériles; ce qui peut faire soupçonner des épreuves préalables.

l'on réservait aux petits chats et aux petits chiens dont les portées paraissent trop nombreuses. Les pères avaient, en général, le droit de vie et de mort sur leurs enfans; et, pour les enfans abandonnés, leur sort était l'esclavage. Chez les Hébreux, et depuis l'introduction du christianisme, leur destinée fut un peu moins misérable, et l'on peut dire, à ce sujet, que les Barbares qui envahirent l'empire romain furent moins barbares que les peuples civilisés qu'ils vainquirent. Ils déployèrent une très-grande sévérité contre l'infanticide, et même contre l'avortement volontaire, qui, cependant, ne porte atteinte qu'à un être non développé, dépourvu de sensibilité, et dont l'existence cesse sans plus d'inconvéniens que si elle n'avait jamais eu lieu, surtout, sans la douleur qui constitue la criminalité d'un tel acte. Au reste, c'est dans l'ouvrage même qu'il faut voir sous quel point de vue les législateurs de diverses époques ont envisagé ces pratiques, et le jugement que l'on peut porter sur leurs motifs. Telle qu'elle est, cette introduction, qui forme un véritable ouvrage, donne une haute idée de l'érudition et de la philantropie de son auteur. J. B. S.

133. — *Des dynasties égyptiennes*, par M. DE BOVET, ancien archevêque de Toulouse. Paris, 1829; J.-J. Blaise. In-8° de 220 pages; prix, 5 fr., et 6 fr. par la poste.

C'est une vieille querelle entre les chronologistes, que la *succession* immédiate l'un à l'autre des rois qui composent les trente dynasties égyptiennes, et conséquemment la succession des dynasties elles-mêmes. Il y a long-tems que les défenseurs du christianisme ont attaqué, à cet égard, Manéthon, comme donnant, par ses dynasties *successives*, une série de tems historiques, beaucoup plus étendue que ne le comporte la chronologie biblique; ces défenseurs en ont donc conclu, tout en admettant le nombre des dynasties de Manéthon et des rois qui appartiennent à chacune d'elles, que la plupart de ces dynasties furent contemporaines, l'Égypte étant, pour les tems reculés, divisée en royaume de Memphis, de Thèbes, de Mendès, etc., ce qui se déduit, disaient-ils, du titre de dynastie memphyte, thébaine, mendésienne, etc., donné par Manéthon lui-même à ces diverses dynasties. Cette opinion n'est pas nouvelle : elle a été renouvelée des chroniqueurs chrétiens grecs du moyen-âge, par Guérin du Rocher, Marsham, Chapelle, Bonnaud, et répétée depuis par tous ceux qui ont eu peur des listes de Manéthon, conservées par Eusèbe, évêque de Césarée, Jules l'africain, Le Syncelle, etc. C'est ce même système que M. de Bovet reproduit, en grande partie,

en y ajoutant toutefois des considérations qui lui sont propres, et en se livrant, avec un ton de politesse trop rare dans les discussions scientifiques, à l'examen critique des inductions que les découvertes nouvelles dans l'archéologie égyptienne ont pu produire en faveur de Manéthon; il lui semble que MM. Champollion (car ce sont-là les adversaires que M. de Bovet s'attache particulièrement à combattre) ont, dans leurs travaux si connus sur les monumens égyptiens (1), attribué à Manéthon trop d'autorité. S'il nous était permis de nous mêler à cette discussion relative aux tems primitifs de l'histoire de la civilisation, nous dirions, 1° qu'il nous semble résulter des recherches chronologiques de M. Champollion-Figeac, appuyées sur l'interprétation donnée par M. Champollion le jeune, des inscriptions hiéroglyphiques portant des noms de rois et des dates nombreuses de leurs règnes, qu'il existe des monumens égyptiens contemporains de tous les règnes donnés par Manéthon, depuis Alexandre-le-Grand jusqu'à la seizième dynastie inclusivement, en remontant ainsi des tems les plus modernes vers les plus anciens; 2° qu'il est impossible de conclure de l'étude de ces monumens autre chose que la *succession* réelle des rois de cette seizième dynastie et des suivantes; 3° que l'existence de cette seizième dynastie ne peut être niée, puisqu'elle est formellement reconnue comme contemporaine d'Abraham par Eusèbe, et que nous pourrions ainsi opposer le sentiment de l'évêque de Césarée au 4e siècle, à celui de l'archevêque de Toulouse au XIXe; 4° enfin, que MM. Champollion, en cherchant à restituer à Manéthon la confiance qu'il mérite, et que l'autorité des monumens lui concilie irrévocablement à l'égard de cette seizième dynastie et de celles qui lui succédèrent jusqu'à l'invasion de l'Égypte par les Perses, et ensuite par les Grecs, ne se sont écartés en rien des règles de la critique historique, règles d'après lesquelles nous croyons à la chronologie des Grecs, à celle des Romains, à celle même des rois de France; car, enfin, celle de l'Égypte, comme celle dernières, est fondée sur l'autorité des écrivains et des monumens de l'antiquité, et cette autorité doit être d'une égale valeur partout où elle se retrouve dans toute sa plénitude. Restent les quinze autres dynasties de Manéthon, antérieures à la seizième reconnue par Eusèbe; nous ignorons ce que les nouvelles recherches en Égypte pourront nous apprendre à

(1) Voyez les *Lettres au duc de Blacas, relatives aux monumens historiques du Musée égyptien de Turin*. Paris, Firmin Didot. 2 vol., avec atlas; prix, 15 fr.

leur égard, et sur les tems qu'elles embrassent; mais, pour nous rapprocher des idées, et en quelque sorte des sentiments de M. de Bovet, nous dirons qu'il y a de la place pour bien des rois entre l'époque d'Abraham, contemporain de la seizième dynastie, selon Eusèbe, et l'époque assignée au déluge, c'est-à-dire, sept à huit siècles au moins. On peut donc, ce nous semble, croire en toute conscience à Manéthon pour les tems où des monumens connus de toute l'Europe savante corroborent les listes royales. Il n'est donc, ce nous semble encore, d'aucun intérêt de remettre Manéthon en état de prévention d'erreur et de mensonge, pour avoir fidèlement reproduit, 1° le système officiel de la chronologie égyptienne, selon les Égyptiens, en ce qui concerne les supputations tout-à-fait mythologiques des époques premières, et, 2° les annales véridiques de cette illustre nation pour les tems réellement historiques. En étudiant à fond les listes et les fragmens qui nous restent de Manéthon, éclairés par les résultats tirés de l'étude critique des monumens, on s'assurera qu'il ne mérite aucune des accusations accumulées sur lui depuis dix siècles. Avec de la bonne foi dans la discussion, les questions historiques sont débarrassées des points d'ordinaire les plus épineux. M. de Bovet en donne plus d'une fois la preuve dans ses écrits, par la modération de sa critique. S'il n'éclaircit pas les difficultés, il les aborde du moins avec franchise; mais nous ne pensons pas qu'il ait réussi à prouver que l'histoire de l'Égypte n'est qu'un travestissement de l'histoire des Hébreux; que Ménès n'est autre chose que Noé, et Amosis, Nabuchodonosor. La véritable critique historique a renoncé depuis long-tems à ces assimilations, ainsi qu'à considérer la nation égyptienne, qui a construit les plus grands monumens du monde, comme formant trois ou quatre royaumes aussi puissans que celui d'Yvetot. On a enfin laissé tourner la terre autour du soleil; on laissera aussi sans doute Manéthon et les monumens égyptiens nous enseigner ce que nous ne savions pas bien jusqu'ici, et sans dommage pour aucune des parties de l'ordre public. Dans la chronologie des Septante, il y a de la place pour toutes les histoires véritables du monde entier. V. A.

154. — * *Histoire de la régénération de l'Égypte;* Lettres écrites du Caire à M. le comte *Alexandre de Laborde*, membre de la Chambre des députés, par *Jules* Planat, ancien officier de l'artillerie de la garde impériale, et chef d'état-major au service du pacha d'Égypte. Paris, 1830; Barbezat, rue des Beaux-Arts. In-8° de 374 pages, avec cartes, plans et gravure; prix, 7 fr.

Les détails qui ont été publiés dernièrement (voy. *ci-dessus*, p. 202) sur les innovations introduites par le pacha d'Égypte dans l'administration et le gouvernement de ce pays ont singulièrement occupé l'esprit public. Ils ont été proclamés avec l'accent du triomphe, soit par les hommes qui croient à une marche continue et universelle du monde vers un état meilleur, soit par ceux que leurs intérêts rattachent de quelque manière à l'Afrique. Chacun d'eux s'est persuadé que la main puissante de Méhémet allait imposer en un jour à cette vieille terre la civilisation européenne tout entière. Des hommes qui ont à cet égard une grande autorité, parce qu'ils connaissent l'Égypte, ont encore échauffé l'enthousiasme général en paraissant le partager. — Certes, nous ne voulons point nier que ces innovations soient fort heureuses parce qu'elles laisseront des germes capables de se développer plus tard. Nous ne nierons pas non plus que le pacha n'ait montré une rare vigueur d'esprit, une grande force de volonté, une singulière indépendance des préjugés de sa race et de sa religion. Mais nous pensons qu'on a poussé trop loin l'admiration soit pour les talens personnels du vice-roi, soit pour ce qu'il a fait et pour les conséquences futures qui en peuvent résulter. Chacun conviendra, par exemple, que ses lumières en économie politique ne sont pas fort étendues : il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur l'état d'épuisement où son système de monopole a réduit l'Égypte; il est clair qu'en continuant sur ce pied, en accaparant pour lui seul le commerce, l'industrie et même l'agriculture de tout le peuple, il laissera, à sa mort, l'Égypte plus faible qu'il ne l'a trouvée. Son système de perception d'impôt est absurde, le mode de recrutement pour l'armée n'est guère plus raisonnable, et l'on sait quels singuliers moyens de conviction il emploie pour persuader ses sujets de l'utilité des canaux et des autres entreprises de bien général.

Mais supposons que tous ces maux soient le résultat nécessaire d'un changement brusque et radical; il nous semble que c'est se hasarder beaucoup que de prédire, avec autant d'assurance qu'on l'a fait, les destinées de l'Égypte civilisée. Quoique nous ne voulions point répéter, après mille autres, que la race ottomane est essentiellement *incivilisable*, soit comme race, soit comme communion religieuse, nous pensons qu'il conviendrait d'examiner si, réellement, cette impossibilité n'existe pas; si, du moins, le climat et beaucop d'autres circonstances ne donneront pas toujours aux habitans de ces contrées une antipathie profonde pour la civilisation,

telle que nous l'entendons, c'est-à-dire, pour la vie européenne; et, si l'on veut à toute force faire des calculs d'avenir, on devrait, à notre avis, s'attacher à les baser sur des faits, et à étudier ces faits, si l'on ne les connaît point. Il en est un que personne, pas même ceux qui ont habité long-tems l'Égypte, n'a daigné prendre en considération, et qui paraît pourtant devoir exercer une grande influence sur la suite des événemens. Nous voulons parler de la population indigène, cophte et arabe. Écoutons sur ce sujet l'auteur du livre que nous annonçons.

« La nation arabe, dédaignée dans les hauts emplois, habituée au joug, mais détestant le pouvoir des Turcs, pouvait se plier facilement aux impressions nouvelles, qui d'ailleurs partaient de l'autorité. On a remarqué qu'elle mettait plus facilement de côté les préjugés, que son attention était plus soutenue, et qu'avec moins d'orgueil et de décorum, elle était susceptible de toute espèce d'instruction. Ses rapports avec les Européens sont très-doux; la religion même semble à peine faire une ligne de démarcation ; et son moral, affaibli par l'esclavage, pourrait se retremper en peu d'années. Pourquoi donc n'avoir pas cherché à relever de suite cette nation capable d'occuper son rang dans le monde? Pourquoi ne pas la mettre au moins de niveau avec le corps social des Turcs égyptiens? Il n'est personne qui n'en devine la raison : l'amour de la civilisation chez un turc n'a pas encore été jusqu'à exposer le régime despotique à une attaque nationale. Alors les projets de régénération sont établis sur un faux principe, à moins que le tems et les demi-mesures ne soient chargés d'amener insensiblement la fusion des deux castes. »

Rapprochez de ce passage celui (p. 163) où l'auteur parle de la manière dont la race turque se recrute et se perpétue en Égypte, où il fait voir comment elle n'y a pas pris et ne pourra jamais y prendre, tant que les mêmes causes subsisteront, les racines de famille, d'hérédité, de légitimité de conquête et de possession, et vous comprendrez combien il est important de faire attention à cette population indigène, à laquelle nul n'a songé.

On trouvera dans le livre de M. Planat beaucoup d'autres renseignemens curieux, et qui contribueront à faire tomber beaucoup d'illusions. On y puisera aussi des notions précises sur les moyens employés par le vice-roi pour former une armée de terre et de mer, selon les habitudes et les règles européennes : elles ne seront pas inutiles pour ceux qui veulent connaître exactement le caractère des Ottomans et la nature des

obstacles que les améliorations auront à vaincre. On y verra quel est en Égypte le sort des Européens que l'espoir d'une rapide fortune y attire : ce sort serait fort tolérable, et même très-agréable, s'ils ne cherchaient pas là, comme dans tous les pays étrangers où ils se rencontrent, à se nuire les uns aux autres. Enfin, on y trouvera l'explication, nous dirons presque la justification de la conduite d'un homme qu'on a peut-être injustement blâmé en France, dans la chaleur de sentimens d'ailleurs fort honorables; nous voulons parler de M. *Sève*, devenu *Soliman-Bey*.

Jusqu'ici on n'a guère considéré l'histoire de la guerre insurrectionnelle de la Grèce que par rapport aux Grecs. M. Planat donne un précis de cette guerre relativement aux Turcs; et ce n'est pas la partie la moins intéressante de son ouvrage.

Après avoir parlé si longuement du livre, il ne nous reste que peu d'espace pour dire quelques mots de l'auteur. M. Jules Planat avait une vocation particulière pour la carrière des armes; sorti de l'école de La Fère, il entra dans l'artillerie de la vieille garde, où il se distingua par ses talens : il n'était guère possible de se distinguer par le courage dans le corps dont il faisait partie. Après avoir assisté aux funérailles de Waterloo, il demanda et obtint son licenciement. Dès lors, ne jugeant plus ses services utiles à son pays, et ne voulant point, cependant, rester dans l'oisiveté, il porta en Égypte les talens militaires qu'il avait acquis, et devint chef d'état-major de l'armée du vice-roi, et professeur à l'école militaire. Cependant, après un séjour de cinq ans au Caire, il sentit le besoin de respirer quelque tems l'air natal et d'acquérir de nouvelles connaissances, qu'il aurait pu reporter dans sa patrie adoptive. Mais à peine de retour en France, une mort prématurée l'enleva, dans la fleur de l'âge, à sa famille et aux nombreux amis que ses qualités personnelles lui avaient faits. A. P.

135. — **Histoire d'Écosse* racontée par un grand-père à son petit-fils, dédiée par sir *Walter* Scott à *Hugh* Littlejohn, esq.; traduite de l'anglais par A.-J.-B. Defauconpret, traducteur des œuvres de sir Walter Scott. IIIe série. Paris, 1830; Ch. Gosselin. 4 vol. in-12 de 251, 268, 294 et 279 pag.; prix, 12 fr.

Nous avons annoncé (voy. *Rev. Enc.*, t. XXXVIII, p. 758; t. XLI, p. 505) les deux premières livraisons de cette intéressante histoire, écrite pour un enfant avec toute la simplicité commandée par une telle destination, et qui cependant n'est de nature à être dédaignée par aucune classe de lecteurs. Cette nouvelle livraison la complète, en conduisant les événemens,

de l'union des royaumes sous la reine Anne, à la fin des troubles de l'Écosse, en 1746, et en retraçant rapidement les améliorations opérées dans le régime et les mœurs de ce pays jusqu'à nos jours. L'impartialité avec laquelle l'auteur a toujours caractérisé les partis politiques est professée en tête de ces volumes, dans une dédicace en forme de préface, que beaucoup de personnes ne liront pas sans intérêt et quelques-unes sans profit. Une telle protestation n'était pas déplacée au début de la période historique qui comprend les derniers et impuissans efforts de la cause jacobite, la tentative hardie et malheureuse du prince Charles-Édouard. On se rappelle que ces événemens avaient déjà fort heureusement inspiré Walter Scott, dans la première et dans l'une des plus récentes de ses compositions romanesques, *Waverley* et *Redgauntlet*. Ils ont également tenté un savant et ingénieux éditeur de l'écrivain écossais, M. A. Pichot, qui en prépare une histoire pour une époque très-rapprochée. H. P.

156. — **Histoire de Lunéville*, avec une lithographie, par C. Marchal, avocat; donnée en propriété, par l'auteur, à l'*asile des pauvres vieillards*. Paris, 1829; Lecointe. Lunéville, Creusat. In-12 de 180 pages: prix, 3 fr.

La destination que M. Marchal a donnée à cet écrit imposerait silence à la critique, si elle trouvait à satisfaire ses inclinations, ou à remplir un devoir un peu sévère. Mais, loin de blâmer l'ouvrage, indépendamment de toute considération étrangère à son mérite, elle s'empressera de reconnaître que l'auteur a fait son travail avec discernement, sagesse et conscience littéraire; ce qui ne fut jamais très-commun, et semble devenir encore plus rare de nos jours. L'historien de Lunéville n'aurait point manqué d'exemples pour se justifier, s'il avait entassé volume sur volume, ou aspiré, tout au moins, aux honneurs de l'in-folio : il se produit avec un modeste in-douze, sans prétendre épuiser son sujet, sans être suivi du bagage ordinaire de pièces justificatives, ni précédé par une volumineuse introduction, où, après avoir promené ses regards sur toute la France, il les fixerait, enfin, sur sa ville natale.

Ce petit livre est divisé en quatre parties : la première, purement historique, rappelle les principaux événemens relatifs à Lunéville, depuis l'origine de cette ville jusqu'en 1828; la seconde, réduite à quelques pages, donne quelques particularités sur l'ancienne Lunéville, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle; la troisième décrit la ville moderne, ses établissemens, ses institutions, son industrie; la dernière partie contient la bio-

graphie des hommes les plus célèbres que Lunéville ait produits, ou qui ont habité cette ville assez long-tems pour qu'elle puisse se les approprier. Dans les limites resserrées que M. Marchal s'est prescrites, on ne pouvait renfermer plus de choses, et toutes celles qu'il a choisies paraissent mériter la préférence qu'il leur a donnée. N.

137. — * *Mémoires de* A. Levasseur *(de la Sarthe)*, ex-conventionnel. Paris, 1829; Rapilly, passage des Panoramas. 2 vol. in-8°; prix, 15 fr.

On a écrit une foule de livres sur la révolution : tous les partis sont descendus l'un après l'autre dans l'arène pour se défendre, et accuser leurs adversaires. La Montagne seule n'a point fait son manifeste, ni hasardé de justification. C'est, dira-t-on, que cette justification a paru impossible aux coupables eux-mêmes. C'est plutôt, à notre avis, que les Montagnards, hommes de main et d'action, médiocres discoureurs, plus avides de résultats généraux que de renommée individuelle, ont dédaigné de suivre leurs ennemis dans les fastidieux détails d'une polémique journalière, et de batailler pour un système qui, ne tirant son excuse que des circonstances, devenait presque inexplicable, après que ces circonstances avaient cessé. Pourtant, un vieux député montagnard, lassé de tant d'injures accumulées sans pudeur ni discernement, a voulu, avant de mourir sur la terre d'exil, léguer à la postérité une franche apologie de lui-même et de ses amis. « Depuis 34 ans, dit Levasseur, j'ai supporté toutes les calomnies sans me plaindre, attendant, au sein de la retraite, le moment de faire entendre la vérité. Vieux et proscrit, j'ai déjà un pied dans la tombe, l'heure est enfin venue d'élever la voix : aussi-bien, quelques mois encore, et peut-être ne pourrai-je plus parler. » Puis, dans une page pleine de verve et de conviction profonde, il adresse ses Mémoires *à ses jeunes concitoyens*.

Ce n'est point un esprit de haine contre le présent qui a guidé M. Levasseur dans cette curieuse publication : il évite même avec soin tout ce qui pourrait renouveler d'augustes douleurs et blesser la France, telle que la restauration l'a faite. Deux points dominent tout son livre : l'apologie des mesures de la Montagne à l'égard des Girondins, et de la conduite des commissaires de la Convention dans les armées de la république.

Lorsque l'on discuta la constitution de 1793, et que l'on en vint à cet article qui déclarait « que le peuple français ne fait point de paix avec un ennemi qui occupe son territoire », un

membre s'écria : de tels articles s'écrivent ou s'effacent avec la pointe de l'épée. On peut sur son territoire faire des traités avantageux. Vous flattez-vous d'être toujours victorieux? Avez-vous fait un traité avec la victoire? Non, répondit la Montagne d'une voix unanime, mais nous en avons fait un avec la mort; et l'article fut voté par acclamation. Cette résignation sombre et inflexible peint la Montagne mieux que de longs discours. Plutôt mourir, que de céder à l'ennemi; plutôt sacrifier sa fortune, sa vie, le repos de sa vieillesse et l'honneur de son nom, que de transiger avec le passé, telle fut l'idée fixe de ces hommes de fer; là est leur gloire et leur excuse. Ils crurent les Girondins infidèles à ces principes : ils les crurent ou complices de l'étranger, ou du moins fauteurs d'un plan absurde de *fédéralisme* qui alors aurait tué la France, et ils les immolèrent à leurs craintes. Aujourd'hui, Levasseur défend encore le 31 mai, et tout en pleurant sur le sort de ces glorieuses victimes, il nous dit qu'il y avait lutte à mort entre la Gironde et la Montagne; que de cette lutte dépendait le salut de la France, que la Montagne victorieuse dut traiter la Gironde, comme la Gironde en pareil cas aurait traité la Montagne. D'ailleurs, les Girondins, hardis dans la spéculation et timides dans la pratique, n'auraient point, avec leurs théories, armé, organisé, soulevé la population entière : la France aurait péri dans leurs mains; et cette observation, dont la justesse nous a frappés, justifierait presque la mort de Vergniaud et de ses amis, si quelque chose au monde pouvait consoler d'une telle catastrophe et de telles morts.

Si nous n'osons nous prononcer d'une manière absolue sur la proscription des plus grands orateurs qui aient illustré notre tribune, nous admettons pleinement avec M. Levasseur que la présence aux armées des commissaires conventionnels a puissamment contribué à sauver le pays. Quand on voyait un représentant du peuple, transporté, comme par enchantement de la vie civile au milieu des camps, et sans autre science de la guerre que cet instinct de victoire qui avait saisi toutes les âmes; quand on voyait ce soldat improvisé descendre de cheval et guider, le sabre au poing, nos jeunes volontaires contre les batteries de l'ennemi, qui eût hésité à suivre cet exemple, et qui n'eût pas gaiement donné sa vie pour une cause si belle et si chère? Quelques-uns des commissaires de la Convention restèrent, il est vrai, au dernier rang, parmi les caissons et les bagages : mais ce fut une minorité presque imperceptible. D'autres déployèrent envers les généraux des rigueurs exorbitantes, et compromirent par leur despotisme le succès

des batailles : mais ce sont-là des vices inhérens à toute mesure de la prudence humaine : qui, d'ailleurs, pourrait soutenir que cette surveillance ombrageuse et de tous les instans, sur des officiers dont les uns étaient ignorans, les autres infidèles, n'ait pas prévenu les plus grands malheurs, que cette présence du pouvoir dictatorial au sein des armées n'ait pas retrempé le courage des faibles, soutenu l'énergie des forts, et donné à tous cette salutaire audace qui sauve les pays?

Sans partager toutes les opinions de M. Levasseur, nous devons donc applaudir à l'œuvre qu'il avait commencée, et que la persécution l'empêchera peut-être de finir. Dans ce grand débat de la révolution française, où chaque parti à son tour a fourni ses défenses, pourquoi la Montagne serait-elle seule réduite au silence; et quand l'émigration, l'Assemblée constituante et la Gironde ont successivement présenté de longues apologies, pourquoi la Montagne serait-elle interrompue au premier mot? Nous souhaitons vivement, dans l'intérêt de la science et de la vérité, qu'on laisse aux proscrits et aux vainqueurs la liberté de se faire entendre, qu'on n'arrache pas de force de grandes et admirables pages dans notre histoire, et qu'on ne condamne pas la Montagne à se taire, quand chacun rejette audacieusement sur elle les erreurs de notre révolution. A. D.

Littérature.

138. — * *Mémoires de lord* Byron, publiés par *Thomas* Moore, et traduits de l'anglais par Mme *Louise* Swanton-Belloc. Paris, 1830; Alex. Mesnier. 2 vol. in-8°; prix, 14 fr. (2 autres volumes suivront de près ceux-ci.)

Forcés aujourd'hui de nous borner à une simple annonce de cet ouvrage, dont la publication était attendue avec impatience, nous ne tarderons point d'y revenir, et d'en donner à nos lecteurs une analyse étendue et une connaissance exacte, qui augmenteront sans doute leur désir bien naturel de se procurer l'ouvrage même pour le lire en entier. C'est un poète qui devient le biographe d'un poète illustre, son ami, enlevé au monde littéraire, dans la force de l'âge et du talent; et c'est une jeune dame française, dont un sentiment délicat des convenances nous interdit de faire ici l'éloge, puisque, depuis douze années, nous avons l'avantage de nous aider de sa collaboration dans ce recueil; c'est Mme Swanton-Belloc qui se rend en France l'interprète de M. Moore. Depuis long-tems, aucune production littéraire n'avait réuni

autant de titres à l'attention du public, et par conséquent à la nôtre. Nous nous acquitterons donc, le plus tôt qu'il nous sera possible, de l'obligation qui nous est imposée. Mais, dès à présent, nous n'hésitons point à recommander ces Mémoires à tous ceux qui ne connaissent lord Byron que par ses poésies. Dans cet homme extraordinaire, les éclairs et les écarts du génie n'offrent peut-être pas un spectacle plus intéressant que l'élévation et la faiblesse, les inégalités et les singulières inconséquences de l'âme humaine. On aimera toujours à connaître, dans ses moindres détails, la vie d'un homme célèbre, et surtout d'un homme de génie, moissonné au milieu de la plus brillante carrière, et honoré des regrets universels du monde. La poésie de Byron, empreinte de l'originalité de son caractère, à la fois fier, sauvage, indompté, sombre, mélancolique, morose, violent, et qui alliait une sensibilité profonde avec une énergie brûlante et passionnée; la vie aventureuse de ce jeune anglais, qui, dégoûté de sa patrie, des hommes et de lui-même, était allé chercher des inspirations et des alimens à sa dévorante activité sur le sol de la Grèce, où il a trouvé la mort, et où sa mort fut consacrée par le deuil et les larmes d'une nation dont il était devenu l'un des bienfaiteurs; le contraste des préventions malveillantes, des jugemens sévères qui avaient long-tems poursuivi Byron dans sa patrie, et de l'enthousiasme et de l'espèce de culte dont il a été l'objet, d'abord dans les pays étrangers, plus tard, dans l'Angleterre elle-même; la juste réparation faite à son ombre, la dette sacrée acquittée sur son tombeau par l'ami, dépositaire de ses propres Mémoires, qui, en les livrant aux flammes, par un acte qu'il est difficile d'apprécier, sans une connaissance parfaite des circonstances qui l'ont accompagné, avait pris l'engagement de produire au grand jour la vie de ce poète, dont la gloire était comme un dépôt confié à sa garde; le choix de la traductrice, connue elle-même très-avantageusement par des productions originales, par un ouvrage sur lord Byron, où sa vie est expliquée par ses poésies, et où ses poésies sont exposées et développées comme des événemens de sa vie (voy. *Rev. Enc.*, t. xxx, pag. 690), ainsi que par une traduction élégante et poétique des *Amours des Anges*, de Thomas Moore (voy. *Rev. Enc.*, t. xix, p. 105) : la réunion de ces circonstances qui associent, par une sorte d'affection sympathique et de communauté de talent, le héros des Mémoires, son biographe et l'interprète fidèle de l'un et de l'autre; les destinées actuelles de la Grèce, patrie adoptive de Byron, long-tems placées sous l'honorable patronage de

la France, livrées par la diplomatie à l'influence d'un prince qui sera peut-être lui-même soumis à l'influence anglaise, et le souvenir des derniers vœux du poète pour cette nation héroïque pour laquelle, en mourant, il avait aimé à entrevoir un avenir d'indépendance, de gloire et de prospérité, qui sera peut-être encore ajourné : toutes ces choses, qui se rattachent aux Mémoires que nous annonçons, contribuent à leur donner plus de prix, et à rendre leur lecture plus digne d'intérêt. M. A. J.

139. — *1830. *Satire politique;* par BARTHÉLEMY. Paris, 1830; Denain. In-8° de 59 pages; prix, 2 fr. 50 cent.

Nous avons souvent applaudi, avec la France entière, aux inspirations patriotiques de M. Barthélemy et de son ami, pour oser, cette fois, faire entendre à ce jeune poète, des paroles où la sévérité de la critique sera garantie par la sincérité de la louange. Plus le talent est élevé, plus il excite l'enthousiasme général, plus aussi on lui doit de franchise; car, il risque de s'égarer au milieu de ces témoignages de la faveur universelle. Tous les jours, plus pressé d'en jouir, et moins soigneux de la mériter, il se fie trop à une facilité, toujours fatale quand elle n'est pas accompagnée d'un amour courageux du travail, et, après une vie féconde en petits et imparfaits ouvrages, il meurt, sans laisser une de ces œuvres durables qui traversent les tems. Ce sera là, s'ils n'y prennent garde, l'histoire de M. Barthélemy et de M. Méry; et cependant, l'éclat de leur début a donné à la France le droit d'attendre d'eux bien davantage.

« Les deux époques; — Ouverture de la chambre des députés; — Les ministres actuels; — Les ministres futurs; — De leur responsabilité; — La gérontocratie; — Tableau de la chambre des députés; le centre; — Tableau des représentans du peuple; — Association des citoyens pour le refus de l'impôt; — Dernière allocution aux ministres. » Tel est le sommaire que l'auteur a placé en tête de son poème. Qu'on nous permette de nous arrêter ici d'abord. Il y a, dans ce sommaire, la matière d'une très-bonne brochure politique; mais, est-ce bien le sujet d'un poème? Nous ne le pensons pas. En résumant les idées exprimées par M. Barthélemy, nous trouvons qu'il a voulu deux choses : inspirer à chacun, et particulièrement aux députés, le sentiment et le désir d'une résistance légitime et ferme à des volontés illégales; et puis, prouver que notre système de gouvernement éloigne trop long-tems les jeunes gens des affaires, qui retombent ainsi sur des vieillards incapables de soutenir ce fardeau, et bien moins disposés aux actes d'indépen-

dance qu'elles réclament souvent; en un mot, qu'il serait utile d'abaisser l'âge exigé pour être électeur et député. Tout cela est très-raisonnable, et nous avons souvent nous-mêmes exprimé des vœux semblables. Ce sont-là des choses qu'il ne faut pas se lasser de demander, parce qu'elles sont justes et bonnes. Mais est-ce en vers, et en vers sérieux, qu'on doit réclamer ces modifications de nos institutions? Non, sans doute; et voici pourquoi. Serez-vous vraiment poétique, c'est-à-dire, emploierez-vous le langage coloré, passionné, exagéré même que veut la poésie? Dans ce cas, vous risquez fort de sortir des limites du bon sens froid et précis qui doit servir aux discussions de cette nature; et encore est-il douteux que vous parveniez jamais à donner à ces matières une couleur, une forme poétique. Et, si vous n'arrivez pas à ce résultat, pourquoi vous servir des vers? Pourquoi rimer des raisonnemens politiques qui seraient si bons en prose et dans un article de journal? La question ne serait plus la même, si M. Barthélemy se fût servi du fouet de la satire, auquel il a dû ses plus beaux succès : ces détails de politique quotidienne, qui n'offrent rien à la poésie sérieuse, doivent prêter beaucoup au ridicule, et c'est sous ce point de vue que l'auteur aurait dû les considérer.

Après cette critique fondamentale, nous en aurions d'autres encore à faire sur l'exécution du poème. M. Barthélemy s'est chargé, par la faiblesse de ses vers, de confirmer lui-même ce que nous venons de dire de son sujet. Il commence ainsi :

> Déplorables jouets d'une vaine chimère,
> Errons-nous sans espoir sur la *tourmente amère*.

La tourmente, c'est l'orage, la bourasque sur mer; et à moins d'être sur les nuages, il est difficile d'*errer sur la tourmente*.

> Et depuis quarante ans datés de cette aurore.
> . . . . . .
> Ainsi, prêtres menteurs de la royale idole,
> Ils savourent *les chairs* que notre culte immole.
> . . . . . .
> La loi le rend (le Roi) sacré *non moins que l'huile sainte*.
> Oh! si jamais des rois les faveurs tutélaires
> *Essayaient le royaume* en des mains populaires.
> . . . . . .
> Sans doute que leurs mains semant un sol vivace.
> . . . . . .
> Pour *extirper la plaie*, il faut la découvrir.

On rencontre souvent de semblables incorrections, et beau-

coup de vers froids et flasques, auxquels M. Barthélemy ne nous avait pas habitués. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il y a aussi une foule de beaux vers et de tirades remarquables. Nous n'en citerons qu'une seule.

Par de lâches accords ne *souillons* point l'arène;
Pour nous, qui proclamons la Charte souveraine,
Pour eux, qui sont voués aux règnes absolus,
Il ne reste qu'un choix : d'être ou de n'être plus.
Plaise au ciel qu'acceptant une éternelle honte,
Ils signent sans péril leur défaite plus prompte,
Et que, sans essayer un gigantesque effort,
Ils s'éloignent tremblans de ce duel à mort!
Certe! il avait prédit l'inévitable chute,
Il a fui le premier cette effrayante lutte;
Lui-même il a pâli sur ce poste glissant,
L'homme qui demandait quelques gouttes de sang!
Si donc ce vétéran, usé par la tribune,
N'a pu sauver leur cause, et régir leur fortune,
S'il a de son arrêt précipité le jour,
Moins fiers, moins aguerris, qu'ils tombent à leur tour;
Heureux si, comme lui, poussés du ministère,
Ils trouvent en tombant l'hermine héréditaire,
Duvet consolateur où, lassés et meurtris,
Dorment plus mollement tant d'illustres débris!
Mais non, jusqu'à la fin ils embrassent leur rêve :
Comme ces malheureux assignés sur la Grève,
Qui, comptant sur leur grâce, à l'heure de mourir,
N'osent boire un poison qui peut les secourir,
Lâchement résignés au jour d'ignominie,
D'un règne moribond ils traînent l'agonie.....

A. P.

140. — * *Ivan Wijighine*, ou le Gilblas russe, par *Thadée* DE BULGARINE; traduit du russe par FERRY DE PIGNY. Paris, 1829; Charles Gosselin. 4 vol. in-12; prix, 16 fr.

Ce roman de M. Bulgarine (prononcez : Boulgarine) a paru en Russie, au mois d'avril de l'année dernière, et a obtenu un succès tel que la 1re édition, tirée à plusieurs milliers d'exemplaires, a été promptement épuisée. Déjà nous avons eu l'occassion d'en entretenir nos lecteurs, après avoir parcouru rapidement l'exemplaire qui nous avait été adressé directement par l'auteur (voy. *Rev. Enc.*, oct., 1829, p. 136). Nous nous étions promis de nous en occuper de nouveau, et avec plus de détails, à l'occasion de la traduction française que nous savions être sous presse, et nous venons aujourd'hui remplir cet engagement.

« Le fait de la publication de cet ouvrage (comme le dit lui-même l'éditeur français dans sa préface) ne serait qu'un fait ordinaire partout ailleurs qu'en Russie; mais là, il révèle un

progrès remarquable dans l'esprit d'une nation peu accoutumée aux hardiesses de la critique, et qui se distingue par une extrême susceptibilité pour tout ce qui a l'apparence du blâme dans les relations faites par des étrangers sur la Russie. Cette fois, la satire est venue du sein même de l'ordre social qu'elle attaque, et elle a été accueillie par les applaudissemens du public, sanctionnés par l'approbation du souverain. » C'est donc surtout comme l'œuvre d'un homme de bien, d'un bon citoyen, et comme une nouvelle preuve des dispositions vraiment libérales du gouvernement, en Russie, et personnellement du souverain qui commande à ce vaste empire, que nous signalons aujourd'hui cette nouvelle publication de M. Bulgarine. « Parmi les Européens même, dit l'auteur (tom. II, p. 283), il est des hommes qui crient haro contre les lumières; eh bien! qu'ils considèrent l'Asie mineure, et qu'ils comparent l'état où elle est aujourd'hui avec celui où elle fut sous la domination des sages califes, protecteurs des sciences et amis de la civilisation. L'ignorance ravale l'humanité à la condition de la brute, et la plus dangereuse espèce de bêtes sur le globe terrestre est un peuple éclairé à demi, qui, après avoir dépouillé sa première sauvageté, ne déchiffre que les premières lettres du grand livre de la civilisation, et qui prend les mots pour les choses et les choses pour les mots. Il n'y a que des égoïstes et des méchans qui puissent vouloir l'ignorance: ils profitent des ténèbres pour mieux tromper dans l'odieux trafic de leurs marchandises frauduleuses et de leur fausse monnaie. » Tout cela pourrait être mieux dit, sans doute, et surtout plus élégamment rendu par le traducteur; mais, certes, de pareilles propositions ne peuvent pas être considérées comme des lieux communs en Russie, et ne devraient peut-être pas même être regardées comme tels chez nous, où certaines classes cherchent, en quelque sorte, à confisquer la civilisation à leur profit, et voudraient empêcher les lumières d'arriver jusqu'aux masses, afin de *mieux* les gouverner. « Tout ira chez nous, dit encore l'auteur (tom. III, p. 17), comme partout, sens dessus dessous, tant que les lumières n'éclaireront point toutes les classes de la société, tant que l'on ne concevra pas que tous les états sont également estimables et nécessaires »; mais, comme il l'observe fort bien lui-même (*ibid.*, p. 49), « en Russie, l'on peut et l'on doit faire beaucoup de bien en pratique, avant que l'on puisse aviser aux théories. » La société, en Russie, est composée d'élémens trop disparates, pour que l'on puisse espérer d'en faire en quelques années un tout bien coordonné; la civilisa-

tion n'y peut arriver qu'avec le tems, progressivement et sans secousses. Il faut, pour y fonder le monument des libertés et du bonheur publics, que les particuliers aident au gouvernement, et que le gouvernement laisse un peu faire les particuliers; il faut enfin que chaque homme éclairé et bien intentionné y apporte le tribut de ses conseils et de ses efforts. M. Bulgarine, comme écrivain, a fait beaucoup; il a ouvert la route, c'est à d'autres de l'y suivre avec courage et persévérance. Il a mis le doigt sur bien des plaies, c'est à d'autres à les sonder, et à proposer des remèdes. La multiplicité des gens en état de domesticité, arrachés à l'agriculture et à l'industrie (tom. I, p. 36 et 44), la passion effrenée du jeu (*ibid.*, p. 112, et tom. III, p. 328), la rapacité des juifs, et l'état d'abjection où ils vivent dans les provinces de la Russie et de la Pologne, qui les rend nécessairement ennemis de la société (tom. I, p. 40 et 155), les friponneries des maîtres de poste (*ibid.*, p. 125), imitées par tant d'autres employés, le peu d'estime et de confiance que méritent la plupart des étrangers auxquels l'éducation des jeunes russes est confiée par des parens, bien coupables eux-mêmes (*ibid.*, p. 246, 255 et 295), tableau du reste un peu exagéré, les manœuvres et les exactions des gens de loi (*ibid.*, p. 179), et surtout la conduite des *capitaines-ispravniks*, espèce de commissaires de district (tom. II, p. 32), une des sources des plus grands désordres, en Russie, et que M. Bulgarine n'a guère fait qu'indiquer en passant, tous ces sujets sont abordés par l'auteur avec franchise, et peut-être même, pour la première fois, avec autant de force et de courage par un écrivain russe; et les détails qu'il donne (tom. II, chap. XIII, XIV et XV) sur les Kirghises, le portrait de leur chef et son jugement sur les Russes, complètent l'intention de l'auteur, qui a voulu prouver qu'une entière barbarie est préférable à une demi-civilisation.

Mille autres traits des mœurs russes et polonaises décèlent aussi dans l'auteur un habile observateur; mais la nature qu'il nous montre est, en général, basse et triviale. M. Bulgarine, dans cet ouvrage, semble s'être fait de préférence le peintre des basses classes de la société, et son éditeur français craint qu'il ne trouve des improbateurs dans les hautes classes. La liste imprimée des souscripteurs, qui est jointe à l'exemplaire russe que nous avons entre les mains, répond du contraire; mais, cela fût-il, nous sommes aussi d'avis que «le nom de l'auteur ne peut manquer de devenir populaire dans cette bourgeoisie naissante qui se forme en Russie, et s'enrichit lentement de ce que perd l'esclavage. Elle doit ressentir vive-

ment le mérite d'un ouvrage qui relève aux yeux des Russes tout ce qui est national, et qui veut, pour tous, les biens et les lumières, ainsi que la considération sociale qui en découle.

Mais là se borneront toutes les concessions que nous pouvons faire à l'éditeur français; nous ne dirons pas, avec lui, qu'il existe «beaucoup d'analogie entre cette nouvelle production de l'auteur et un heureux modèle de notre langue, le *Gilblas* de Lesage»; et nous blâmerons même fortement le traducteur d'avoir donné au roman de M. Bulgarine ce second titre de *Gilblas russe*, qui n'existe pas dans l'original, et qui appartient d'ailleurs à un ouvrage posthume d'un autre romancier russe, Naréjny (Voy. *Rev. Enc.*, tom. XLIII, p. 258 et tom. XLIV, p. 111-122). Il expose par là un homme aussi estimable que modeste à une comparaison qu'il est bien loin sans doute d'avoir voulu provoquer, et qui ferait juger son ouvrage beaucoup plus sévèrement, et tout autrement surtout qu'il ne doit l'être. Nous avons dit dans notre premier article quel est son premier mérite, et nous venons de le prouver; c'est une peinture de mœurs hardie et fidèle. Quant à l'intérêt qu'inspirent les personnages, et même le héros, il est presque nul, et ce n'est pas un roman habilement intrigué que l'auteur a voulu nous présenter. Nous ne sommes pas non plus tout-à-fait de l'avis de l'éditeur, quand il avance que l'ouvrage a gagné, en passant dans notre langue; le style du traducteur est souvent plus commun, plus trivial que ne l'exigeaient les situations, et les lecteurs ont pu juger de sa correction par les passages que nous avons rapportés: si l'auteur «n'a pas craint d'affirmer que la traduction faisait mieux goûter l'original», c'est une preuve de plus en faveur de sa modestie et de l'urbanité qui distingue les Russes de la bonne société. *Edme* HÉRBEAU.

141. — *La famille d'Aubeterre*, ou *scènes du* XVI*e siècle*, roman historique; par *Madame de* ***, auteur de *Charles de Montfort*, de *Marie Nevill*, etc. Paris, 1829; Charles Gosselin. 4 vol in-12; prix, 12 fr.

Il nous semble qu'on a trop négligé, jusqu'à présent, une question de critique, qui n'est pas sans importance dans un moment où le moyen âge est comme une proie aux mains de tous les écrivains, bons ou mauvais. Quel style convient-il d'adopter en peignant une époque si différente de la nôtre? Le mot célèbre de Buffon n'est pas complet: le style est plus que l'homme, il est aussi la chose; si vous voulez vous en convaincre, vous n'avez qu'à traduire en langage usuel quelque harangue de Démosthènes, quelque plaidoyer de Cicéron.

vous verrez avec étonnement, avec effroi même, combien les mots usurpent de place dans les affaires humaines; vous serez surpris de trouver si ridiculement petits les objets qui vous avaient paru si grands. Et ne croyez pas que ce soient seulement les esprits superficiels et légers qui se laissent aller à cette fascination du style : les plus fortes intelligences y ont été prises; voyez combien Montesquieu, par exemple, est encore plein de la pompe de Tite-Live; voyez comme il prête au sénat de Rome, à la populace même du forum, de grands desseins, de profonds calculs, qu'ils ne firent jamais; comme il s'est convaincu lui-même de cette grandeur fatale et nécessaire de la ville éternelle! Voilà un exemple, et nous ne pensons pas qu'on puisse trouver un esprit plus indépendant. Maintenant donc qu'on veut ressusciter des siècles morts; qu'on veut, non pas écrire leur histoire, mais les représenter, les faire parler, les mettre en scène, que faut-il faire pour donner aux hommes et aux choses leur véritable couleur? Faut-il, comme le plus grand nombre, chercher le secret de ce style marotique, si difficile à imiter? Faut-il ne se servir d'aucun mot, d'aucune tournure, qui ne fût en usage à l'époque où l'on a pris son sujet? En un mot, faut-il parler du moyen âge avec le langage qu'il employait lui-même? Au premier abord, il semble que ce soit là le meilleur moyen de donner aux choses une forme saillante, et de rendre à chacune son véritable caractère. Mais quand il s'agira d'appliquer cette règle, on trouvera bientôt d'immenses difficultés, ou, pour mieux dire, une impossibilité complète. Il faudra, premièrement, que l'écrivain s'isole de son tems, qu'il oublie soigneusement la langue qu'il emploie depuis l'enfance; qu'il se fasse entièrement l'homme de l'époque qu'il a choisie. Or, cela est-il possible? Nous ne le pensons pas. Mais, ce n'est pas tout : autant il traversera d'époques dans son travail, autant d'études différentes et nouvelles il devra faire, car, cette langue du moyen âge n'est pas une et invariable; elle se modifie avec les tems et avec les lieux : ici la langue d'oc, là la langue d'oil. Conçoit-on l'immensité d'une pareille étude? Les élémens même en existent-ils? Cela est au moins très-douteux. Peut-être trouvera-t-on que nous allons trop loin : mais, qu'on veuille réfléchir, et on conviendra que, comme il ne peut y avoir de demi-vérité, le plus petit anachronisme de langage choque d'autant plus que l'auteur affecte davantage de s'en garantir. On peut trouver la confirmation de ceci dans un ouvrage très-remarquable, publié par un homme fort instruit et fort spirituel, les *Soirées de Walter Scott à Paris*. On

ne peut reprocher à l'auteur d'ignorer les époques où il a placé ses épisodes; et, pourtant, ce placage de mots anciens, dans un style moderne, est du plus pitoyable effet, pèche par mille endroits aux yeux des gens instruits, et a, même pour la foule, un air d'affectation qui a nui sans doute au succès du livre.

Si l'on nous oppose l'exemple de Paul-Louis, qui s'était fait un style si admirable, quoiqu'il semblât artificiel, nous répondrons, que Courier n'a rien fait qu'étudier la véritable, la bonne langue française; que cet asservissement aux façons de parler du grand siècle n'est rien autre chose qu'un hommage à la raison, au bon sens, à l'éloquence simple, énergique et vraie; que ce style n'a rien de factice, et qu'il est compris de tout le monde; qu'il se rapproche même du langage populaire, beaucoup plus que le style guindé, vague, boursouflé, plein de grands mots qu'on emploie aujourd'hui, particulièrement dans les journaux. Les matières politiques que traite Courier, quoique essentiellement modernes, en sont-elles plus obscures sous sa plume pour être revêtues de cette langue vive, souple, claire, puissante, où le plus haut pathétique prend place à côté de la plaisanterie?

En résumé, nous pensons que la seule voie raisonnable et possible, c'est de se servir du langage que tout le monde parle et entend; de rester un homme moderne, racontant les choses anciennes, au lieu de se faire, à toute force, le contemporain des événemens. Cette méthode a sans doute aussi ses inconvéniens; mais ils sont moindres. Nous félicitons donc l'auteur du roman qui est sous nos yeux d'avoir résisté à la mode du style marotique, et de s'être contenté d'une simplicité correcte et élégante; c'est un mérite rare aujourd'hui.

Nous ne chercherons pas à analyser la *Famille d'Aubeterre*; c'est un travail aride qui n'aurait pour résultat que de priver ses lecteurs du plaisir qu'ils auront à suivre eux-mêmes les fils d'une intrigue bien liée, où une connaissance exacte de l'histoire se fait remarquer à côté d'une qualité plus précieuse encore : la connaissance du cœur humain et des passions. Ici les femmes sont nos maîtres, c'est vraiment leur domaine; elles feraient bien de s'en contenter : il est assez beau et assez vaste pour satisfaire une ambition raisonnable, et nous les verrions avec plaisir renoncer à des études sèches, auxquelles la mode n'arrache pas toutes leurs épines. A. P.

142. — *Petits romans allemands*, traduits par Mme *Élise* Voïart. Paris, 1830; Denain. 4 vol. in-12; prix, 14 fr.

La mode est aux traductions : il faut bien s'y soumettre. C'est le chemin, un peu long peut-être, que nous font prendre ceux qui prétendent nous doter d'une littérature *origi-*

nale; car on sait que la nôtre est toute d'imitation, que le génie national, chez nous, est encore dans les langes, et que la nouvelle école seule peut l'en faire sortir. En attendant, et pour nous faire perdre la mauvaise habitude d'imiter les Grecs et les Romains en ce qu'ils ont de grand et de beau, nos traducteurs nous traînent en victimes à la remorque de tous les écrivains étrangers. Partout surgissent des entrepreneurs de traductions, et il n'est si mince écolier qui ne puisse espérer de nous imposer la lecture des cahiers qui lui ont servi dans l'étude de quelque langue moderne. En cela sans doute est l'abus d'une disposition qui pouvait servir utilement les lettres; mais il semble qu'il soit dit que nous autres, Français, ne saurons jamais éviter l'abus en rien. Long-tems nous avons été dédaigneux de l'étude des langues et des littératures étrangères; long-tems nous avons été injustes et ridicules sur ce point; maintenant nous tombons dans l'excès contraire, et il n'y a plus chez nous de salut en littérature, si nous ne nous mettons à copier servilement et sans choix les productions de nos voisins. Cette disposition, sans doute, est fort commode pour les spéculateurs, pour les traducteurs à la feuille, qui sont dispensés ainsi d'avoir des idées, et qui deviennent célèbres à peu de frais; mais, par malheur, l'écrivain, doué d'un talent original, est obligé de se plier à la mode et de suivre le *servum pecus*, s'il veut trouver des lecteurs, et d'abord un libraire. Mme Élise Voïart est un exemple de ce que nous avançons ici; elle a prouvé qu'elle n'avait point besoin de l'aide d'autrui pour se produire avec avantage dans les lettres; mais il lui a fallu renoncer à ses propres inspirations pour suivre le torrent, et se mettre à traduire des auteurs, qui auraient pu s'estimer heureux d'être ses traducteurs (1).

Espérons du moins qu'elle saura faire un choix parmi les écrivains qu'elle se propose de mettre à contribution pour la *Collection de petits Romans allemands* qu'elle prépare. Déjà les noms de ceux avec lesquels elle a voulu nous faire faire connaissance dans les quatre premiers volumes que nous annon-

---

(1) Voici quelques titres littéraires de Mme Élise Voïart, que nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs, et auxquels la couverture du premier volume des *Petits romans allemands* ajoute encore d'autres ouvrages : 1° *Traduction des contes d'Auguste Lafontaine* (*Rev. Enc.*, tom. v; pag. 178); 2° *La Vierge d'Arduenne* (t. ix, p. 111); 3° *Contes populaires*, de miss Edgeworth, traduits en français (t. xvi, p. 610); 4° *Lettres sur la toilette des dames* (ibid., p. 365); 5° *Essai sur la danse antique et moderne* (t. xx, p. 113); 6° *Les six Amours*, ouvrage couronné par l'Institut (t. xxxv, p. 470, et t. xxxvii, p. 214); 7° *Galerie de Shakespeare* (t. xx, p. 21[illegible])

çons seraient d'un bon augure, s'il fallait s'en rapporter à la réputation dont ils jouissent dans leur pays. J'y mets cette condition, parce qu'il est peu de compositions littéraires, si ce n'est celles qui peignent à grands traits le cœur humain et les passions en général, dont on puisse dire que le mérite et l'intérêt sont absolus. Le bon, dans les autres, est relatif; il dépend de la différence des goûts, modifiés par la différence du climat, des tempéramens, des habitudes et des mœurs. De l'ignorance ou de l'oubli de cette distinction vient l'erreur grossière de ceux qui veulent à toute force nous imposer leur admiration, souvent factice et intéressée, pour des productions qui ont été originairement destinées à des hommes, non point autrement organisés que nous, peut-être, mais qui se trouvaient dans des conditions entièrement différentes des nôtres. Nul doute que la diversité de caractères et d'habitudes ne doive produire souvent cet effet; et, pour ne parler que des Allemands, dont la littérature nous occupe en ce moment, qui ne sait que la simplicité de mœurs qu'ils ont eu le bon sens de conserver dans la plupart de leurs provinces, que cette vie toute d'intérieur et de famille, dont les productions de leurs écrivains nous offrent partout la peinture, sont autant d'écueils pour le traducteur qui veut faire goûter cette peinture à un peuple dont la vie, au contraire, est tout extérieure, et que ses goûts, comme ses habitudes, portent sans cesse à s'occuper des convenances sociales, et à faire sa plus grande, presque son unique affaire, de représenter dans un salon? De là ces détails qui, dans les ouvrages d'Auguste Lafontaine et de ses imitateurs, plaisent tant aux bons Allemands, et qui, chez nous, où l'esprit avant tout doit se montrer, sont quelquefois qualifiés de *niaiseries sentimentales*.

Quoi qu'il en soit, voici les titres des morceaux que contient la première série des romans traduits aujourd'hui par Mme Élise Voïart, avec les noms des auteurs qu'elle a mis à contribution : 1° la *Suppliante au camp ennemi*, esquisse d'un tableau de la guerre de trente ans, par G. Spindler; 2° *le Chercheur de trésors*, légende populaire, par A. Appel; 3° *le Savant*, nouvelle, par L. Tieck; 4° la *Nuit de Noël*, conte populaire, par C. Raupach; 5° *le Captif*, épisode des guerres des Guelfes et des Gibelins, par Frédérique Lohmann; et 6° *la Veille de la Saint-Chrysogon*, nouvelle historique de la fin du xve siècle. On voit que nous n'avons pas voulu tromper, en parlant de la popularité qu'ont acquise en Allemagne les noms d'auteurs que nous avions à citer. Quant à leurs productions réunies dans ces quatre volumes, elles offrent, comme on le voit aussi

par la seule lecture des titres, assez d'intérêt et de variété dans le choix des sujets. Nous aurions voulu, non point nous livrer à leur analyse, mais transcrire ici quelques réflexions et quelques observations qu'a fait naître en nous leur lecture, si nous n'étions arrivés déjà aux limites qui nous sont prescrites pour cet article. Nous nous contenterons donc de dire que la nouvelle de Tieck est celle qui nous paraît la plus susceptible d'encourir le reproche d'exagération dans les sentimens et de simplicité enfantine que les lecteurs français sont toujours disposés à adresser aux peintres allemands. Les deux morceaux qui nous semblent mériter la palme dans cette série sont la légende d'Appel et le conte populaire de Raupach; mais nous aurions désiré que la première ne finît pas d'une manière aussi tragique, et que l'auteur en déduisît la moralité qui se présentait si naturellement à l'esprit. Nous reprochons la même omission à l'autre, et nous voyons de plus, avec peine, qu'il soit de nature à propager de funestes superstitions, en laissant croire aux apparitions surnaturelles, dont l'auteur nous rapporte un exemple, sans aucune préparation, et comme une impression véritable excitée par la présence d'un corps réel, tandis qu'il devait le représenter comme étant l'effet de la crainte et le produit d'une imagination exaltée. *Edme* Héreau.

143. — *Physiologie du mariage*, ou Méditations de philosophie éclectique sur le bonheur et le malheur conjugals, publiées par *un jeune célibataire;* avec cette épigraphe : *Le bonheur est la fin que doivent se proposer toutes les Sociétés* (L'AUTEUR). Paris, 1830; Levavasseur. 2 vol. in-8° de 350 pages chacun; prix, 15 fr.

Si nous voulons en croire quelques insinuations de l'auteur de ce livre, il a caché sous une forme légère et comique des pensées sérieuses et des vues pratiques. Le mariage, en effet, tel que l'ont fait nos lois et les modifications successives de nos mœurs peut provoquer aujourd'hui des considérations très-graves. La forme du gouvernement sous lequel nous vivons a singulièrement influé, non pas sur l'apparence extérieure de nos coutumes, mais sur l'essence même de nos habitudes d'intérieur. Cela devait être : à mesure que la vie publique prend plus d'importance, la vie privée tient moins de place. Je sais qu'on me citera l'exemple de l'Angleterre où le gouvernement représentatif a produit un effet tout contraire. Mais il serait facile de trouver à cela des causes toutes locales sur lesquelles nous ne pouvons point compter en France. Avec des institutions politiques qui tendent à donner toujours

le pouvoir à la richesse, et non-seulement le pouvoir, mais la considération et les avantages matériels, le mariage doit se convertir promptement en une spéculation d'avancement pour les hommes, de pis-aller et de dernière ressource pour les femmes. L'homme doit chercher beaucoup d'argent, la femme n'a presque pas de choix à faire, car le nombre de ceux qui peuvent aspirer à elle est borné par la nature des choses. Ainsi les convenances de rang, de fortune, de position, dominent tout, et prennent chaque jour plus d'empire. Le fait est constaté : il ne s'agit plus que de tirer des conclusions : les voici.

Le mariage, considéré dans son but primordial, est complétement dénaturé : la condition capitale est livrée au hasard, c'est l'accessoire qui devient le principal. Cette perversion des choses amène celle des personnes : les femmes toutes jeunes encore se pénètrent de je ne sais quelle ambition bâtarde, ambition de luxe, d'éclat, de schalls, d'équipages ; plus tard la nature reprend son droit : on s'aperçoit que ce n'est pas là le bonheur, on le cherche ailleurs, et il en arrive beaucoup de désordres cachés ; car nos mœurs ne sont guère plus pures que sous l'ancienne monarchie, seulement elles sont plus prudes, plus décentes, si l'on veut appeler décence l'hypocrisie des mœurs.

Voilà peut-être ce qu'a voulu prouver l'auteur de la *Physiologie du mariage*, si toutefois il a voulu prouver quelque chose, car il est difficile de découvrir un plan précis sous ses éternelles plaisanteries. Nous avons peine à croire au but moral que l'auteur prétend s'être imposé. Peut-être y songeait-il en prenant la plume : il l'aura sans doute oublié dès la seconde page. Dans tous les cas, s'il a vraiment tenté d'atteindre ce but, je le préviens qu'il l'a complétement manqué ; car, averti comme on l'est dès l'abord, on arrive cependant à la fin sans se douter nullement qu'on vient de s'occuper de morale.

Il ne s'agit donc plus que de juger le livre sous le rapport littéraire, et ici encore nous regrettons de ne pouvoir donner des éloges bien complets. L'auteur, qui, fort jeune encore, s'est fait connaître par des ouvrages estimables, est certainement un homme de beaucoup d'esprit, maître d'une plume brillante, élégante et facile : mais dans le genre singulier auquel appartient la *Physiologie du mariage*, il avait le malheur de n'être qu'un imitateur ; un écrivain d'un rare talent, d'une verve comique pleine d'atticisme, l'avait précédé : c'est M. *Brillat-Savarin*, l'auteur de la *Physiologie du goût*. On comprend dès lors combien l'idée de se traîner toujours sur

la trace d'un homme qu'il était difficile de dépasser a dû refroidir la pensée de M. H. B., et gêner son allure; combien aussi elle a dû diminuer le plaisir de ceux qui avaient lu son précurseur et son maître, et qui étaient portés à une continuelle et dangereuse comparaison; et puis, il y a certaines choses sur lesquelles il n'est plus permis de plaisanter; et le mariage est un de ces objets sur lesquels, on ne sait trop pourquoi, le genre humain s'égaie depuis le commencement du monde. Enfin, s'il faut le dire, en l'an de grâce 1830, au milieu des plus graves préoccupations, quand on entend de toutes parts des voix sinistres faire retentir les mots de coups-d'État, de révolutions d'empire, une plaisanterie en deux gros volumes risque beaucoup d'être ennuyeuse, quel que soit le talent de celui qui l'a faite. A. P.

144. — *Description de la Bible écrite par Alcuin, et offerte par lui à Charlemagne, le jour de son couronnement à Rome*, par son propriétaire, M. de Speyr-Passavant. Paris, octobre 1829; Fontaine, rue Hautefeuille, n° 16. In-8°.

Le moine Alcuin, lorsqu'il était précepteur de Charlemagne et de ses fils, entreprit l'émendation des erreurs nombreuses qui s'étaient glissées par l'impéritie des copistes dans les divers textes de la Bible. Ce travail achevé, il en fit hommage à Charlemagne, le jour de son couronnement, par les mains de son disciple chéri, Nathanael. Au milieu des troubles qui suivirent la mort du grand empereur, cette Bible devint la propriété du monastère de Prum en Lorraine, puis de celui de Moutier-Grand-Val, près de Bâle. En 1793, lors de la dispersion des Bénédictins de Grand-Val, elle fut vendue, tomba entre les mains d'un sieur Bennot, président du tribunal de Delémont, de qui M. de Passavant l'a acquise, en 1822 : elle était alors en fort mauvais état; mais M. de Passavant, à force de soins, est parvenu à la rendre à sa splendeur première.

L'écriture de ce précieux monument de paléographie est excessivement nette et soignée : les lettres grecques y sont mêlées avec profusion aux lettres latines, et le caractère est, d'ailleurs, parfaitement semblable à celui du code des canons, écrit, en 787, par l'ordre de l'évêque Rachion, de Strasbourg. Les lettres initiales sont ornées de sceaux et d'insignes de toute espèce, en or, argent et couleurs. Ces *illustrations*, quant à l'éclat et au coloris, sont bien inférieures à celles des manuscrits et livres d'église des XIVe et XVe siècles : on ne peut surtout les comparer avec les admirables missels de la cour de François Ier, dont la Bibliothèque de M. Renouard renferme

peut-être le plus curieux échantillon. Nous en dirons autant des quatre grandes miniatures que l'on trouve dans cette Bible, et dont le dessin est sans aucun mérite, l'expression nulle et le coloris médiocrement remarquable. Mais ces défauts sont une preuve frappante de l'authenticité de la Bible d'Alcuin ; ils trahissent l'enfance de l'art, et donnent, pour ainsi dire, la date du livre.

On trouvera dans la brochure que nous annonçons une foule d'attestations données par les principaux bibliophiles de France, et qui constatent l'authenticité du monument. Nous nous joignons volontiers à des juges si compétens en matière semblable, pour engager le gouvernement français à ne pas laisser sortir du pays ce grand souvenir d'une des plus merveilleuses périodes de notre histoire : et, à défaut du gouvernement, il serait au moins à désirer que les Sociétés bibliques de la France ou de l'Angleterre consacrassent le produit d'une souscription à l'achat d'un livre si précieux pour l'art et l'érudition.

A. D.

Beaux-Arts.

145. — *Manuel du graveur*, ou traité complet de l'art de la gravure en tous genres d'après les renseignemens fournis par plusieurs artistes, et rédigé par A. M. Perrot. Paris, 1830; Roret. In-18 de 255 pages, avec 2 planches; prix, 3 fr.

Nous n'avions pas encore de traité complet sur l'art du graveur : les connaissances écrites que nous possédions sont disséminées dans des Mémoires, des rapports à des sociétés savantes et dans des articles de journaux scientifiques. L'entreprise de réunir ces documens divers en un seul et même ouvrage est donc déjà, à part le mérite de l'exécution, une chose éminemment utile et digne de la reconnaissance des artistes. Si de cette considération générale nous passons à l'examen de la manière dont l'auteur s'est acquitté de la tâche pénible qu'il s'était imposée, nous n'aurons encore que de justes éloges à lui donner. Il commence par une notice historique qui laisse peu à désirer; puis, dans les chapitres suivans, il traite de l'étude de la gravure, de l'atelier et des outils du graveur, du cuivre, de l'eau forte, de la gravure au burin, du pointillé, du genre du dessin au crayon, de la manière noire, de l'acquatinte, de la couleur, de la gravure sur acier, de celle en lettres, en musique, en géographie, de la gravure sur bois; il termine par une biographie assez complète des graveurs célèbres et par un vocabulaire raisonné. On voit qu'aucune

partie essentielle n'a été omise : aussi promettons-nous un succès durable à ce travail consciencieux.

146. — *Manuel de miniature et de gouache*, par CONSTANT-VIGUIER; suivi du *Manuel du lavis à la sépia* et de *l'acquarelle*, par LANGLOIS DE LONGUEVILLE; 2e *édition* très-augmentée. Paris, 1830; Roret. In-18 de 342 pages, avec figures; prix, 3 fr.

Lors de l'annonce de la première édition de ce manuel (voy. *Rev. Enc.*, t. XXXVII, pag. 232), nous avions signalé aux auteurs quelques omissions qui ont été heureusement réparées : nous ne pouvons maintenant que nous en référer aux éloges que nous avons donnés à l'ensemble, et que le succès du livre a justifiés.

147. — * *Sapho, Bion et Moschus*, recueil de compositions dessinées par GIRODET et gravées par M. CHATILLON, son élève; avec la traduction du texte par GIRODET, de quelques-unes des poésies de Sapho et de Moschus, et une *Notice* sur la vie et les œuvres de Sapho; par M. P.-A. COUPIN. 3e et 4e livraisons, formant la fin de l'ouvrage. Paris, 1829; Chaillou-Potrelle, Jules Renouard; prix de chaque livraison, 24 fr., et sur papier de Chine, 40 fr.

La publication de l'œuvre où Girodet a représenté les compositions poétiques de Sapho, de Bion et de Moschus, est entièrement terminée. La 3e et la 4e livraisons, publiées dans le courant de l'année 1829, ont complété cette ingénieuse production d'un de nos plus grands peintres. L'ami de Girodet, qui, par estime et par affection pour ce maître, a soigné la publication de cette collection (1), a rempli la tâche qu'il s'était imposée. M. CHATILLON, élève de Girodet, a tout gravé, et les amateurs peuvent jouir pleinement d'un des meilleurs ouvrages de notre école.

L'œuvre de Bion renferme douze planches; celle de Moschus, douze.

La mort d'Adonis, pastorale de Bion, a fourni le sujet de cinq compositions. La poétique imagination de Girodet ne laissait rien échapper de ce qui donnait matière à des tableaux intéressans. Il nous montre, dans la seconde planche, Vénus obligée de se séparer du corps d'Adonis, tombant presque expirante dans les bras de deux nymphes, et livrant sa main droite à un amour qui l'arrose de larmes. Au second plan, sont des bergers qui emportent l'amant de la déesse

(1) M. BECQUEREL, membre de l'Institut (Académie des sciences).

pour préparer ses funérailles. Également remarquables par le naturel et le goût de l'agencement, ces deux groupes ne le sont pas moins par la naïveté des attitudes et l'élégance du style.

Dans le quatrième tableau, qui représente des Amours lavant le corps d'Adonis, la variété de l'action de ces jeunes dieux, la noblesse et la vérité de leurs formes rivalisent avec tout ce que l'art a produit de plus achevé dans ce genre de figures.

La cinquième composition mérite une attention particulière. L'artiste avait à exprimer ces paroles : « Les Parques elles-mêmes pleurent Adonis; elles rappellent Adonis par leurs chants, et il ne les écoute pas, non qu'il ne le veuille; mais Proserpine ne consent point à la délivrance de son captif (Vers 94, 95, 96). » Girodet, pour rendre ces images, a représenté les trois Parques à genoux devant le trône de Proserpine, reconnaissables à leur vaste *péplos*, à leur coiffure de vierges, et mieux encore à l'action de leur main droite qu'elles placent toutes trois au-devant de leur bouche. Ces trois déesses paraissent implorer Proserpine, qui détourne la tête en rabaissant son voile sur ses yeux, geste consacré par l'exemple du refus pudique de Pénélope, lorsque son père l'invitait à se séparer de son époux. Pour enrichir la scène, et accroître l'intérêt, l'habile maître a placé aussi devant le trône Mercure Psychopompe, le conducteur des âmes, présentant à Proserpine, pour contribuer à la fléchir, le dieu Hyménée, qui, dans les vers de Bion, a éteint son flambeau, et rejeté sa couronne nuptiale, affligé de ce qu'Adonis n'est plus (Vers 87, 88, 89).

Depuis que Girodet a tracé sa composition, de très-habiles critiques ont substitué dans le texte de Bion le mot grec qui signifie *Muses* à celui qui signifie *Parques*, de sorte que l'artiste semblerait aujourd'hui avoir fait un contre-sens en suivant les anciennes éditions, qui mettent les Parques en scène pour invoquer Proserpine. Cependant, quelque graves et respectables que soient les autorités qui appuient cette réformation du texte de Bion, peut-être est-il permis de proposer encore des doutes. Les Grecs aimaient, il est vrai, à rapprocher les Muses d'avec les Grâces, et le poète ayant fait parler les Grâces dans les vers précédens, on pourrait supposer, d'après cela, qu'il plaçait ensuite de nouvelles prières dans la bouche des Muses. Mais il s'agissait, dans cette occasion, de rappeler Adonis à la vie; or, les Muses y étaient impuissantes; c'était aux Parques à opérer ce miracle. Le refus de Proserpine n'était point absolu : Adonis devait effectivement revenir sur

la terre, pour mourir de nouveau ; le poète le dit lui-même : « Sèche maintenant tes larmes, Cythérée, car il te faudra pleurer encore ; chaque année doit voir recommencer tes douleurs (Vers 97, 98). »

Les anciens ne considéraient pas toujours les Parques comme propres à inspirer de l'effroi. De même qu'ils embellissaient généralement leurs images, de même ils savaient les ennoblir elles-mêmes par le sentiment de la pitié. Elles s'émurent de douleur quand Pluton ravit Proserpine, quoiqu'elles eussent auparavant décrété l'union de ces divinités ; et lorsque Cérès, au désespoir, se fût renfermée dans la grotte du mont Élaïus, refusant ses secours à la terre, ce sont les Parques que Jupiter envoya auprès d'elle pour la consoler, et elles y réussirent. Ce sont elles, par conséquent, qui devaient solliciter le retour d'Adonis à la lumière, auprès de Proserpine, attendu que cette déesse partageait à cet égard leur autorité.

Du reste, en admettant que la réformation du texte de Bion soit légitime, il resterait encore à Girodet le mérite d'avoir préféré, entre deux versions qui peuvent l'une et l'autre être défendues, celle qui lui offrait le thème le plus pittoresque et le plus original.

Les sujets puisés dans les autres idylles du même poète, tels que l'Amour et l'Oiseleur, Achille et Déidamie, n'offrent pas des pensées moins ingénieuses, et, en général, un style moins noble et moins gracieux.

Des traductions élégantes du texte de Bion, faites par M. P. A. Coupin, donnent au lecteur la facilité d'apprécier la convenance des compositions et du dessin avec les sujets.

L'idylle de l'enlèvement d'Europe, de Moschus, a été traduite en vers par Girodet lui-même. Cette traduction présente, en plusieurs endroits, des vers heureux, tels que ceux-ci qui appartiennent au portrait de Jupiter sous les formes du taureau :

> Mais qu'il est différent, sous cet aspect trompeur,
> De l'animal grossier dont la marche pesante
> Brise, en traînant le soc, une glèbe indolente ;
> Dont le servile cou, pour le labeur formé,
> Stupidement se plie au joug accoutumé !
> Tel n'est pas Jupiter : sa douteuse enveloppe
> Eût, trahissant le Dieu, pu détromper Europe.
> Son corps lisse et poli, teint de safran et d'or,
> A dans ses mouvemens un gracieux essor.

Il faut cependant avouer que dans cette lutte, l'artiste demeure souvent inférieur à son modèle, quoique son esprit

et ses grâces naturelles ne l'abandonnent jamais entièrement; mais il se dédommage aussitôt qu'il reprend son crayon.

Cette idylle sur l'enlèvement d'Europe lui a offert huit sujets. Il n'y aura personne sans doute qui, en examinant ces huit compositions, ne remarque particulièrement, dans la première, le groupe des trois personnages qui représentent le songe; dans la seconde, la charmante figure de la principale baigneuse, qui est indubitablement Europe elle-même; dans la troisième, la danseuse placée au milieu du groupe, laquelle est toujours la princesse, facile à distinguer de ses compagnes par la dignité de son attitude et la noblesse de ses formes. La quatrième est un chef-d'œuvre de grâce et d'esprit. On y voit Europe, déjà séduite par la beauté du taureau, l'appeler imprudemment, en lui montrant une fleur. Le taureau reparaît dans les quatre suivantes, toujours amoureux, passionné, tantôt caressant de sa langue le pied d'Europe tandis qu'elle s'assied sur sa croupe; tantôt saisissant sa robe de ses dents, de crainte qu'elle ne lui échappe à la vue de ses compagnes éplorées; tantôt nageant fièrement au milieu des tritons et des néréides, qui semblent l'escorter et applaudir à son larcin. Déjà Girodet avait représenté Europe enlevée par le taureau dans ses dessins sur les poésies d'Anacréon; mais ce maître sait, comme le Poussin, considérer un sujet sous toutes ses faces, et le reproduire sans se répéter; tout est neuf dans ses nouvelles compositions, quelque poétiques que fussent les images de la précédente.

Le Songe d'Alcmène, l'Invocation du Berger, rappellent dans le dessin les contours de l'antique.

Que si quelque part, un goût exercé peut s'arrêter sur quelque trait moins pur que presque tous les autres, il ne faut pas oublier qu'une mort prématurée n'a pas permis à l'artiste de corriger tous ses ouvrages, et qu'il en est tel peut-être où nous voyons plutôt sa pensée, que nous n'y trouvons son exécution habituelle.

Saluons de nouveau cet homme de génie. Sachons honorer les morts, fiers de posséder les émules célèbres qui leur survivent, et les disciples habiles qui leur succèdent. Rendons hommage à Girodet dans ses plus grands travaux et dans ses plus légers badinages. Depuis l'Endymion et le Déluge, jusqu'aux sujets esquissés d'après les idylles de Bion et de Moschus, son talent fait constamment admirer la même originalité, la même verve, la même élévation, la même grâce. ÉMÉRIC-DAVID, *membre de l'Institut.*

148. — **Itinéraire pittoresque du fleuve* HUDSON *et des parties*

latérales de l'Amérique du Nord; d'après des dessins originaux pris sur les lieux; par J. Milbert. Tome II. Paris, 1829; Gaugain, rue Vivienne, n° 2. L'ouvrage entier se compose de 2 vol. grand in-4°; prix, 210 fr.

Dans notre premier article, nous avons fait connaître le tome Ier de l'ouvrage de M. Milbert. Nous avons dit que, plein de cette couleur locale et de ces faits de détails qui font apprécier avec justesse les mœurs et les habitudes des contrées visitées par ce voyageur plein de zèle, cet itinéraire se trouvait, en outre, enrichi de planches lithographiées avec le plus grand luxe, et que partout le texte rappelait, par sa simplicité grave, cette bonhomie d'observation trop rare de nos jours dans les récits un peu brodés de nos modernes *touristes*.

Le 1er chapitre du 2e volume est la continuation du voyage de M. Milbert, depuis la ville de Rome jusqu'à l'extrémité du lac Ontario. De tems à autre, on trouve çà et là quelques villes décorées des noms de la vieille Europe, et chaque émigrant peut, en quelque sorte, en se transportant sur le sol de l'*Union*, y trouver le doux nom de la ville qui l'a vu naître. La chute de *Deer-Creek* et ses environs, remarquables par le pittoresque des sites, méritent l'attention du voyageur; et la fraîcheur glaciale de ce lieu est si grande, que l'homme le plus robuste succombe malgré lui à un engourdissement voisin du sommeil, et toujours dangereux. Le lac Ontario et les navires de guerre qui couvrent la surface de ce lac que se disputent les Anglais et les Américains, et sur lequel se videront encore plus d'un différent, de même que les casernes de Madisson, font naître des réflexions sérieuses sur la puissance réelle des Américains, et sur les ressources que possède leur territoire pour repousser les attaques du seul ennemi qu'ils aient à redouter de ce côté. La rivière Noire a des bords remarquables par la beauté de leurs paysages, et *Brown-Ville* rappelle à la mémoire le général Brown, qui possède tant de titres à la reconnaissance de ses concitoyens. C'est près de *Greatbend* que M. Milbert parvint à se procurer le wapité : ce beau cerf, bien distinct de celui que les colons de Terre-Neuve nomment orignal, vivait, il n'y a pas long-tems encore, au Jardin des Plantes; l'auteur se loue beaucoup de l'hospitalité d'un riche colon, et ce qu'il raconte des mœurs des quakers a quelque chose de naïf et de piquant par la grande opposition de leurs habitudes avec les nôtres. Mais des souvenirs qui se lient d'une manière directe à ceux des colonies françaises sont ceux qui découlent des détails fournis par l'auteur sur le fleuve Saint-Laurent, sur l'histoire des tentatives que nos pères firent pour

s'établir dans ces contrées, et sur les vicissitudes qu'éprouvèrent leurs établissemens, et enfin sur les productions naturelles qu'on y rencontre. Près du Nouveau-Liban se sont établis les *shakers*, secte religieuse, qui a les plus grands rapports avec plusieurs des anciens ordres monastiques de l'Europe. Leur nombre, évalué au plus à 1,500, ne peut que difficilement s'accroître, puisque les membres font vœu de conserver un rigoureux célibat, et que ce n'est qu'à la faveur du prosélytisme qu'ils se recrutent. Les shakers parurent, pour la première fois, en 1768, et crurent louer Dieu convenablement, par des cérémonies composées de danses extravagantes.

M. Milbert, en traversant les hautes montagnes primitives du Vermont, Connecticut, New-Hampshire, ainsi que les grandes rivières qui en descendent, poursuit le cours de ses descriptions par Northampton, dans l'État de Massachussets, Springfield, Worcester, où il eut occasion de faire une bonne description de l'orignal que nous avons vu au Jardin du Roi, et de fournir des renseignemens sur les procédés qu'emploient les sauvages pour prendre cet animal vivant. Les détails fournis sur la ville de Boston sont aussi complets que possible, et nous donnent une idée étendue de cette cité riche et opulente. Quelques anecdotes, et surtout celle qui est relative à la peinture par manufacture, sont fort plaisantes, et prouvent que les Américains portent le goût de la spéculation jusque dans la culture des beaux-arts. Salem, port de mer, dont les armemens nombreux fournissent un riche aliment au commerce, méritait naturellement une mention en rapport direct avec le mouvement de son commerce. Mais, ce qui mérite le plus de fixer l'attention, c'est la formation d'un riche cabinet composé d'objets usités par les peuples sauvages, cabinet sans analogue dans le monde, et qui est composé des dons gratuits des capitaines, à leur retour de leurs expéditions. Combien une telle collection doit aider un jour à éclaircir l'histoire de ces peuples qui s'efface de plus en plus, et qui, dans quelques années, aura fait place aux idées que leur auront communiquées les navigateurs!

L'auteur décrit tour à tour le littoral qui, de Salem, se prolonge à l'est jusqu'aux limites des possessions anglaises, et ces rivages semés de hâvres, de ports et d'îles de toute grandeur lui rappellent les côtes décharnées de la Norwège. Il prodigue les aperçus sur le commerce, les habitans, leurs pêches, et sur l'art qu'ils possèdent d'en préparer les produits pour le commerce.

M. Milbert termine son deuxième et dernier volume par un voyage de Providence à Harford et à New-Haven, cités fondées par les dissidens anglais, émigrés d'Europe, et qui, de persécutés, deviennent à leur tour persécuteurs dans la nouvelle patrie où ils s'étaient établis par le récit de son retour à New-York; d'une excursion dans l'Etat de New-Jersey et d'un voyage en Pensylvanie; par la description de Philadelphie, de ses nombreux établissemens publics, de ses asiles de bienfaisance, et surtout de sa pompe à feu, qui alimente chaque maison de l'eau nécessaire à la consommation des habitans. Suit une excursion en Virginie, à Baltimore. Enfin, il raconte son retour en France, et le naufrage que fit le vaisseau qui le portait, sur les côtes de la Manche.

Nous le répétons, ce n'est point une statistique des lieux qu'il a visités que donne M. Milbert, c'est, ainsi que son nom l'indique, un texte descriptif des magnifiques dessins qu'il a pris sur les lieux, et qui nous retracent un portrait exact de cette nature neuve et féconde, que fertilisent avec tant de rapidité les institutions admirables d'un grand peuple. Ses récits simples, pleins de candeur, sont donc une explication réelle et détaillée, parlant à la raison, des planches principalement destinées aux yeux, et des scènes pittoresques, que, peintre et paysagiste avant tout, M. Milbert avait pour but de faire apprécier en France. LESS..

149. — * *Grands prix d'architecture*, par MM. VAUDOYER et BALTARD. 11e et 12e livraisons. Paris, 1829; on souscrit chez M. Dusillion, rue de l'Église, n° 9, au Gros-Caillou; et chez Mme Lenoir, quai Malaquais n° 3. Prix de chaque cahier, de six planches in-folio, 5 fr., sur papier ordinaire; 9 fr. sur papier de Hollande, et 36 fr. sur papier idem, avec les planches lavées. Cet ouvrage se distribue par séries de vingt cahiers: chacune de ces séries forme un volume in-folio séparé, de 120 planches, avec programme et table (voy. *Rev. Enc.*, t. XXXVIII, p. 218).

Cet ouvrage présente la série de tous les monumens d'architecture composés par les élèves les plus distingués de l'école d'architecture, et couronnés par l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut royal de France. C'est une encyclopédie d'architecture, où sont développés, et traités de la manière la plus ingénieuse les sujets les plus variés, relatifs à cet art. La publication de cet ouvrage se poursuit avec exactitude. La onzième et la douzième livraisons viennent de paraître successivement. La onzième livraison contient: Un hôtel des gardes-du-corps, par M. *Bloüet*; Un Tombeau de fa-

mille, par M. *Lecointe;* Un Cimetière public, par M. *Lesueur.* La douzième livraison contient : Un Palais de justice, par M. *Bloüet;* Une Porte pour le ministère de la marine, par M. *Lecointe;* La Maison de Pline, dite le Laurentin, par M. *Normand.*

Mémoires et Rapports de Sociétés savantes.

150. — * *Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères,* publiés par la *Société royale des antiquaires de France.* Tome VIII. Paris, 1830; Selligue, imprimeur, rue des Jeûneurs, n° 14. In-8°.

La Société royale des antiquaires de France continue ses utiles travaux; elle vient de publier le tome 8e de ses Mémoires, et l'on annonce déjà qu'elle a réuni tous les matériaux nécessaires pour le 9e. L'historien, le moraliste, l'artiste, le savant puiseront avec d'autant plus d'empressement et de succès dans ce recueil, que chacune des dissertations a été l'objet des méditations de l'auteur et des discussions de la Compagnie, et qu'elles embrassent tour à tour les diverses parties de notre France, encore si peu connue pour les tems anciens, et surtout pour ceux du moyen âge. C'est ainsi qu'après les monumens druïdiques du Morbihan, par M. *de Fréminville*, les découvertes d'antiquités dans les Ardennes, par M. *Duvivier*, et de Bergères, par M. *Boulay*, une notice complète de Scarpone (Meurthe), par MM. *Le Bonnetier* et *Lamoureux*, un Mémoire inédit de *Danville* sur le lieu de la naissance de Charlemagne, une dissertation sur la ville de Sainte-Suzanne (Mayenne), par M. *De la Pilaie*, une autre sur des monumens de l'ancien Maine, par M. *Dugué*, une autre sur un bas-relief, en bois, trouvé à Sully-sur-Loire, par M. *Vergnaud-Romagnési;* nous assistons à la découverte de la ville romaine de Mons-Seleucus (Hautes-Alpes), par M. *Ladoucette;* le même membre discute des opinions relatives à la prééminence des langues provençale et catalane, et à la naissance du troubadour Guillaume de Cabestaing, sur lequel il va publier la seconde édition d'un roman historique. Il nous fournit ensuite des observations sur un air antique des Hautes-Pyrenées. Nous devons à M. *Berriat de Saint-Prix*, un rapport sur les antiquités et les bains d'Uriage, près Grenoble, et des recherches sur les procès relatifs aux animaux. Nous aurions dû parler d'abord du compte rendu des travaux de la Société, par M. *Drojat*, et de l'analyse faite par M. *Rolle* de son ouvrage sur Bacchus. M. *Derolier* nous entretient des découvertes

récentes dans le Cantal; M. *Des Michels*, de la danse phocéenne des Olivettes; M. *Cayx*, de la romance de Clotilde, et de la description des monumens antiques du moyen âge de la Lozère; M. *Dumège*, d'une inscription conservée au musée de Toulouse: M. *de la Croix* donne des détails concernant un poignard antique, trouvé dans le rocher de Crussol (Ardèche); M. *Jorand*, des inscriptions et bas-reliefs (inédits) de la Haute-Loire; M. *Dulaure*, une opinion motivée sur ces objets; M. *Billaudel*, un aquéduc antique de la Gironde; M. *Laprat*, des figurines de bronze dans le département du Doubs; M. *Ignon*, une notice sur l'ancienne existence d'une colonie juive dans le Gévaudan; M. *Dumège*, quelques inscriptions hébraïques, découvertes à Narbonne; M. *Guerry*, les usages et les traditions du Poitou. Un grand nombre de belles lithographies ornent ce huitième volume. Le ministre de l'intérieur et celui de la maison du Roi ont souscrit pour les mémoires de la Société royale des antiquaires de France; la place de ce recueil est dans les bibliothèques publiques et dans celles de tous les hommes qui veulent s'éclairer. L*.

Ouvrages périodiques.

161. — * *Gazette littéraire*, revue française et étrangère de la littérature, des sciences, des beaux-arts, etc.; publiée tous les jeudis. Paris, 1830; on s'abonne à la librairie de A. Sautelet et Cie, rue Richelieu, n° 14; prix de l'abonnement à Paris, 14 fr. pour 3 mois, 26 fr. pour 6 mois et 50 fr. pour un an; dans les départemens, 15 fr., 28 fr. et 54 fr.; à l'étranger, 16, 30 et 58 fr.

Il y a douze ans, la politique envahissait à peu près toutes les colonnes des cinq ou six journaux quotidiens qui existaient alors; la *Minerve*, qui avait succédé au *Mercure de France*, ne prêtait plus que rarement ses pages hebdomadaires à la littérature; et celle-ci semblait s'être réfugiée dans ce feuilleton du *Journal des Débats*, que des écrivains spirituels et instruits avaient mis dès long-tems à la mode. Depuis, le nombre des lecteurs a considérablement augmenté, et avec eux le nombre des journaux s'est accru dans une proportion presque effrayante: d'un autre côté, des discussions animées et des productions remarquables ont ranimé l'intérêt du public pour la critique littéraire, et celle-ci s'est ouvert des voies nouvelles et plus larges que celles où l'avaient engagée La Harpe et ses successeurs; enfin, le goût des sciences, de la philosophie, des études historiques, en se répandant de plus en plus, a gagné peu à peu les feuil-

les même les plus frivoles et leur a imposé le devoir de traiter de ces matières avec des soins plus ou moins soutenus. Ainsi, d'une part, l'usage des journaux et des revues a pénétré plus avant dans nos mœurs, et de l'autre la presse périodique a été établie sur des bases plus étendues. Il serait trop long d'énumérer ici toutes les entreprises qu'a fait naître depuis deux ans l'espèce de révolution dont nous venons de donner une idée; d'ailleurs, cet article n'a d'autre but que d'annoncer la *Gazette littéraire*, et de faire connaître quels sont les traits qui la distinguent des autres publications du même genre.

Le titre de cette feuille nous paraît indiquer suffisamment son plan; une gazette littéraire doit enregistrer les nouvelles de la *littérature*, en donnant à ce dernier mot toute l'extension dont il est aujourd'hui susceptible, en y comprenant les sciences et la philosophie, du moins pour les parties qui peuvent intéresser les hommes du monde. C'est ce que nous trouvons, en effet, dans les premiers numéros de cette gazette. Elle contient : 1° des *extraits d'ouvrages inédits*; et ses relations avec quelques-unes des premières maisons de librairie lui ont fourni dans ce genre des morceaux très-curieux; 2° une *revue de livres nouveaux*, où l'on remarque une critique de bon goût, une saine impartialité qui ne repousse point l'esprit d'innovation, mais qui se garde bien d'applaudir à ses écarts; 3° une *revue retrospective*, dont le but est de rajeunir la réputation ou la connaissance de quelques écrivains célèbres, en faisant de tems à autre des incursions dans la littérature des siècles passés; 4° sous le titre de *géographie, voyages, statistique*, des extraits d'ouvrages ou des documens nouveaux; 5° sous le titre de *beaux-arts*, des articles instructifs sur la musique, la peinture, la gravure, la lithographie, etc.; 6° une *bibliothèque des romans*, composée d'extraits amusans des meilleurs romans, français et étrangers; 7° des *variétés et nouvelles littéraires*, parmi lesquelles les cours publics et les séances de l'Académie des Sciences occupent une place importante; 8° un compte rendu des premières représentations aux différens théâtres; 9° un *bulletin* des principales publications de la semaine. Le mérite principal de la *Gazette littéraire* est donc *la variété*; les faits y abondent, et chaque numéro, de 16 pages in-4°, imprimées avec un caractère très-fin, mais agréable à l'œil, contient la matière d'un petit volume in-8°. C'est un des journaux les plus amusans et les plus substantiels que nous connaissions, et le tems consacré à sa lecture n'est pas,

comme on a pu s'en convaincre par l'exposé des parties dont il se compose, entièrement perdu pour l'instruction.

152. — * *Journal des Comédiens.* On s'abonne à Paris, à l'agence théâtrale, boulevard Montmartre, n° 8 (bureau du journal). — Ce journal paraît deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche; prix de l'abonnement, 12 fr. 50 c. pour 3 mois, 25 fr. pour 6 mois, 48 fr. pour l'année.

Ce journal, commencé au mois d'avril 1829, ne circule pas seulement parmi les *artistes dramatiques*; tous les amateurs du théâtre l'ont recherché : et même il a trouvé des lecteurs parmi les personnes que leur position éloigne des spectacles, ou que leurs goûts n'y attirent point. Quoique nous ayons pris, malgré nous, l'habitude de quelque défiance en lisant les premiers numéros d'un journal, celui-ci nous a rassurés, et, dès son début, il nous a disposés à bien augurer de son avenir. Dans le prospectus, intitulé *Profession de foi*, les rédacteurs ont rappelé que Lekain avait déjà proposé d'établir une académie théâtrale, dont il indiquait le but et les fonctions : « Nous avons pensé, disent-ils, qu'un journal atteindrait le même but; qu'appelé à être le dépositaire des travaux, des recherches, des réflexions des comédiens sur leur art, sur les arts qui prêtent au leur un généreux appui, il ne tarderait pas à être remarqué, encouragé, à exciter partout le zèle et l'émulation. » Ce journal, s'il est fait avec soin, rendra plus de services qu'on n'eût pu en attendre d'une académie. Celle-ci n'eût probablement été composée que de comédiens, et, tout au plus, d'un petit nombre d'auteurs dramatiques; un esprit de corps se serait formé, et, par conséquent, des préjugés auraient dominé, des prétentions auraient excédé les bornes de la justice. Le *journal* peut consulter toutes les opinions, accueillir tous les avis; les gens de lettres, les hommes instruits de toutes les classes de la société ne refuseront point d'y déposer leurs observations faites sur les mêmes objets qui eussent occupé l'Académie, mais sous un autre aspect; on recueillera plus de faits et plus de lumières sur tout ce qui peut contribuer aux progrès de l'art dramatique.

Par une de ces inconséquences dont il n'y a que trop d'exemples dans nos mœurs, nos usages et nos lois, les comédiens si recherchés et si mal payés ne sont pas toujours dédommagés par une juste considération, lorsqu'ils honorent leur profession par les vertus de la famille, par la bienfaisance, le dévoûment à la patrie. Ils ressentent encore trop souvent l'influence d'anciens préjugés : l'excommunication pèse encore sur eux.

en France, où certaines gens ont la prétention d'être plus catholiques qu'on ne l'est à Rome; et, cependant, des écoles spéciales sont établies, aux frais de l'État, pour l'enseignement de leur art; des représentations théâtrales font partie de la solennité des fêtes publiques; le gouvernement les encourage, et les regarde comme nécessaires aux progrès des lettres et des arts qui contribuent le plus efficacement à polir les mœurs, à faire disparaître les derniers vestiges de la barbarie, dont les nations portent encore quelques empreintes, lors même qu'elles se croient parvenues au plus haut degré de civilisation; le tems n'est pas loin, où le plus illustre de nos corps savans ne dédaignait point de s'associer des comédiens. Aujourd'hui, des opinions et des passions ont recommencé les hostilités contre eux; ils sont dans le cas d'une défense légitime : qu'ils en usent avec sagesse et décence, mais sans ménagement pour leurs ennemis. Ils ne manqueront pas d'auxiliaires, et la *Revue Encyclopédique* sera du nombre; car nous comptons bien les trouver constamment dans la voie du bon, du vrai et de l'honnête. N.

IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS. — *Expédition antarctique.* — Les derniers papiers de New-York annoncent le départ du brick *Annawan* pour un voyage de trois années. Ce bâtiment, appartenant à une Société qui compte parmi ses membres M. *Rodman*, de New-Bedford, M. *James Bleecker* et le capitaine *Leslie*, de New-York, a été équipé dans un but commercial et scientifique. Il est destiné pour les régions glacées du pôle antarctique, et son armement est admirablement calculé pour supporter les hasards et les périls qui l'attendent dans ces mers. L'*Annawan* est commandé par le capitaine *Palmer*, habile navigateur, connu par la découverte d'un continent ou groupe d'îles considérables près le pôle antarctique. Il a pour associé dans son entreprise le capitaine *Pendleton*, commandant le *Seraph*, vaisseau d'égale grandeur. Ce marin est le même qui devait servir de pilote en chef dans le grand voyage national dont on a tant parlé et qui n'a jamais été exécuté. L'équipage des deux bâtimens, montant à cinquante hommes, est composé de jeunes gens robustes, fils de bons fermiers du Connecticut; plusieurs d'entre eux font leur premier voyage. On remarque, parmi les particularités de l'équipement, le moyen aussi simple qu'ingénieux par lequel des chaloupes élégantes et solides peuvent être transformées à l'instant en traîneaux propres à traverser des plaines de glace.

Le Lycée d'histoire naturelle de New-York s'est empressé de concourir à cette belle entreprise; le docteur *James Lights*, d'Albany, membre distingué de ce corps, est attaché à l'expédition en qualité de naturaliste. M. *Reynolds*, connu par son active persévérance à appeler l'attention du congrès sur une

expédition du même genre, dirige la partie commerciale. Une bibliothèque de plusieurs centaines de volumes et une collection d'instrumens précieux sont dues à la généreuse coopération de plusieurs citoyens. Enfin, en annonçant que la direction de tous les arrangemens a été confiée aux soins du capitaine *Edmund Fanning*, agent de la compagnie de la mer du sud, c'est dire que rien n'a été négligé pour assurer le succès de l'entreprise. On doit donc espérer que le voyage de MM. *Pendleton* et *Palmer* ne le cédera en rien, pour l'intérêt et les avantages, à ceux de leurs courageux prédécesseurs.

WARDEN.

MEXIQUE.—*Colonie de Guazacoalco, dans l'État de Vera-Cruz.* — Le gouvernement de Vera-Cruz, dans la vue d'attirer sur son territoire une population laborieuse et industrieuse, a rendu, en mai 1827, un décret pour l'aliénation et le défrichement d'une assez grande étendue de terres qui doivent être cédées, sous certaines conditions, à ceux qui voudront y former des établissemens industriels ou agricoles. M. LAISNÉ DE VILLEVÊQUE, membre de la Chambre des députés, et M. GIORDAN, négociant français, ont acquis une partie considérable de ces terres (six cent mille hectares), en s'engageant envers le gouvernement mexicain à y conduire 500 familles de cultivateurs de différentes nations, dans le délai de trois ans, à compter de la date de l'acte de concession, du 3 juillet 1828.

Les terres acquises par les négocians français s'étendent sur la rive droite du Guazacoalco, à partir de dix-huit lieues de son embouchure dans le golfe du Mexique, jusqu'à ses sources, au 17e degré de latitude. Ce fleuve est constamment navigable; on y trouve, en outre, le meilleur port de toute la côte, bien qu'il n'y ait à la barre que trois brasses de profondeur; au-delà, pendant sept lieues, il y a environ vingt-pieds d'eau. Le terrain s'élève ensuite rapidement par plateaux; et, à quinze lieues de la mer, il a de cent à deux cents toises au-dessus de son niveau, selon la hauteur des coteaux et des plateaux. L'isthme, qui a de quarante-deux à quarante-cinq lieues de largeur, est ouvert, du côté du nord, aux vents rafraîchissans du golfe du Mexique, et, au sud, à ceux de la mer Pacifique. Les montagnes qui séparent les deux mers s'abaissent jusqu'à deux cents toises, dans une largeur de douze à quinze lieues, et se relèvent à l'est et à l'ouest, à deux mille cinq cents toises. Celles-ci sont couvertes, en tout tems, de neiges qui contribuent à répandre une fraîcheur salutaire dans le pays. Pendant six mois, la température est de 10 à 18° de Réaumur; pendant les six autres, de 16 à 26°, et quelquefois

à 28°. La mer est bordée, jusqu'à dix ou douze lieues dans l'intérieur, des *tierras calientes*, fort dangereuses pour les étrangers non acclimatés. Mais ces terres ne font point partie de la Concession; elles sont habitées et cultivées par les indigènes.

Le choix fait par MM. Giordan et Villevêque est fort heureux : les terres qu'ils ont acquises sont d'une extrême fertilité. Les acajous, les cèdres, les sapins, les chênes et plusieurs sortes de bois de teinture forment les forêts qui couvrent les sommets. Le coton, le tabac, l'indigo, la vanille, le sucre, le café, le cacao, le poivre, le girofle, la cochenille, la patate, la banane, le blé, l'orge, le maïs, le riz, la vigne, l'olivier, le mûrier conviennent très-bien au sol; plusieurs de ces végétaux y donnent déjà des produits très-remarquables; le riz y fournit deux récoltes par année; le maïs, trois ou quatre. On peut voir, dans le célèbre ouvrage de *M. de* Humboldt *sur le royaume de la Nouvelle-Espagne*, l'éloge qu'il fait du climat et de la fécondité de ce pays, et la prospérité dont il pourrait jouir, sans l'incurable paresse des indigènes, paresse entretenue, dit-il, par la bienfaisance de la nature, et la facilité de pourvoir, sans travail, aux premiers besoins de la vie.

MM. Laisné de Villevêque et Giordan sont dans l'intention de rétrocéder leurs acquisitions à une Compagnie dont ils resteront membres pour une part assez considérable. Le fonds social est composé de 8,000 actions de 1,000 fr. chacune, dont 4,000 représentant 4 millions de francs, sont destinées à l'établissement des cultures et au transport des colons. Les 4,000 autres actions représenteront la valeur des six cent mille hectares de terre mis en fonds commun par les concessionnaires. La Compagnie traitera particulièrement, et avec des conditions avantageuses pour eux, avec les colons qui voudront se rendre à leurs frais sur les terres de la Concession. Ceux que la Compagnie transportera à ses dépens seront trois ans à son service; leur travail sera de six heures par jour; ils seront nourris et payés d'après un accord arrêté entre eux et les agens de la Compagnie. Leurs femmes et les enfans de dix ans et au-dessus pourront être employés par elle à des travaux proportionnés à leurs forces. Chaque père de famille recevra, de plus, un terrain dont il disposera à son gré. Au bout de cinq ans, des terres seront concédées à ces colons, soit qu'ils veuillent rester à la solde de la Compagnie, soit qu'ils disposent autrement de leur industrie: Ils pourront aussi prendre des actions, ou des coupons d'actions de 500 fr. chaque, dans l'entreprise générale.

Déjà beaucoup de familles, et surtout des Allemands, se sont décidés à profiter des offres de la Compagnie, et se sont embarqués pour le Mexique (1). Quelques feuilles publiques ont rapporté les récits de voyageurs qui assuraient avoir vu les émigrans nouvellement arrivés à leur destination, dans un état affligeant de dénûment, et la plupart malades; mais ces récits n'offrent rien d'authentique; et, dans tous les cas, il faudrait attribuer de semblables malheurs à l'imprévoyance d'un grand nombre de nouveaux colons qui avaient négligé les précautions qu'on leur avait recommandées.

Les personnes qui auraient le désir de connaître à fond ce qui est relatif à la colonisation du Guazacoalco, trouveront des détails précieux sur cette contrée, dans une *Lettre écrite à M.* Laisné de Villevêque, par M. l'abbé Baradère, chanoine titulaire de l'église de Tarbes, antiquaire et membre de la Société de géographie de Paris, récemment arrivé du Mexique (brochure de 7 pages; imprimerie de Tastu). Comme il serait peut-être difficile de se la procurer, nous en donnerons ici quelques extraits.

«Le Mexique est un pays cinq fois grand comme la France, et encore très-peu peuplé; sept millions d'hommes disséminés sur une si vaste étendue sont peu de chose, surtout quand on pense que les mines absorbent un grand nombre de bras, et que les Indiens ne travaillent *juste* que pour vivre. Le gouvernement mexicain, à l'exemple des États-Unis du nord, a senti que le seul moyen d'accroître la richesse nationale était de favoriser la culture des terres, et d'étendre la population; c'est dans ce but qu'il a ouvert le pays aux Européens, et les Français ont été les plus favorisés dans la distribution des terres : notre caractère leur plaît, et, s'ils ont des préventions contre le gouvernement qui diffère sans cesse, au grand détriment du commerce national, d'imiter l'exemple de l'Angleterre, des États-Unis et d'autres puissances qui ont reconnu franchement leur indépendance, les Mexicains sont trop justes pour en accuser la nation française.

» Avant d'indiquer les terres destinées aux cultures, divers commissaires furent envoyés dans toutes les directions pour examiner cette vaste contrée. Tous les rapports ont désigné le Guazacoalco comme le point le plus fertile, le plus sain et le

(1) Quelques journaux avaient avancé sur ce fait des assertions à la fois prématurées et entièrement fausses. Le premier départ des colons n'a eu lieu que le 27 novembre. Comment alors, en décembre et en janvier, pouvait-on avoir avis de leur arrivée, la traversée étant de 45 jours?

plus heureusement situé sous le rapport commercial. Le fleuve réunira un jour les deux Océans, et ses nombreux affluens peuvent recevoir les produits de Guatemala et des plus riches États du Mexique.

» Le gouvernement mexicain a voulu donner une récompense nationale aux généraux qui avaient combattu pour la liberté. Deux, trois et quatre lieues de terre ont été accordées à chacun d'eux; Guerrero, Victoria, Santa-Anna, Barraga et Bravo sont en tête de la liste, et tous ont obtenu leurs terres en face de la concession française, dont ils ne sont séparés que par le fleuve. C'est la prospérité de la colonie française qui doit donner de la valeur à leurs terres!... Or, ces concessions, accordées par le congrès reconnaissant à des hommes qu'on a mille fois proclamés les sauveurs de la patrie, seraient-elles situées dans un pays inhabitable? Maîtres d'un terrain immense, aurait-on choisi une contrée aride et insecte pour récompenser les libérateurs du Mexique? Ces considérations suffisent, ce me semble, pour réfuter tous les mensonges qu'on a faits sur le Guazacoalco, qu'on ne connaît ni sous le rapport topographique, ni sous celui du climat et de ses productions.

» La lecture de divers rapports sur le Guazacoalco, et ceux que me donna verbalement M. Lucas, sénateur et naturaliste distingué, me firent concevoir le projet de visiter moi-même une contrée qui devait recevoir mes compatriotes : après avoir parcouru la province de la Puebla et les États de la Vera-Cruz, j'arrivai par terre à Minotitlan, village bâti sur le fleuve en l'honneur du fameux Mina; le lieu est bien choisi, puisqu'il sert de communication avec Acayucan, chef-lieu de département, et avec tout le pays jusqu'à la Vera-Cruz. Ce village peut être regardé comme l'entrepôt du Guazacoalco : déjà plusieurs négocians américains y sont établis. M. Waldevin y possède une scierie, où il emploie une dizaine d'ouvriers de sa nation, et envoie à la Nouvelle-Orléans, où elles se vendent très-bien, ses planches d'acajou et d'autres bois précieux, qu'un brick vient prendre au chantier. Il s'occupe en outre de la culture des terres qu'il a achetées à un de ses voisins. La population de Minotitlan est d'environ 300 personnes; le gouvernement mexicain y a fait bâtir une chapelle, et trois maisons pour servir de logement aux colons nouvellement arrivés. Quatre autres villages sont échelonnés sur le fleuve, à une journée de distance les uns des autres, afin d'offrir au voyageur les moyens de transport nécessaires pour descendre ou remonter le fleuve. On trouve, dans ces villa-

ges, de la volaille, des œufs, du pain de maïs, du poisson, des bananes et du gibier en abondance.

» Le Guazacoalco est un fleuve dont le cours, sans être trop rapide, l'est cependant assez pour le desséchement des terres qui sont, en général, fort élevées. Celles qui sont sujettes aux inondations s'élèvent insensiblement sur les deux rives, de sorte que les eaux ne s'étendent jamais à de grandes distances, et sont ramenées dans leur lit dès que le fleuve baisse. Les accidens du terrain forment, dans quelques endroits, des mares dont le voisinage ne serait pas sain ; mais cela a lieu dans tous les pays du monde ; encore ces inconvéniens n'arrivent-ils qu'au bas du fleuve grossi par l'Uspanapa, très-fort lui-même.

» Le Guazacoalco est un fleuve très-poissonneux, et ses bords sont couverts de tortues dont on ramasse les œufs, qui sont fort bons. Une quantité prodigieuse de canards sauvages de diverses espèces, des oies, des poules d'eau et autres oiseaux pêcheurs le parcourent dans tous les sens, et offrent au voyageur une ressource assurée et abondante. Le Guazacoalco renferme aussi des crocodiles ; l'espèce en est plus petite que celle que l'on trouve au Sénégal et dans la Gambie. L'enveloppe des crocodiles du Guazacoalco ne résiste point aux balles; aussi sont-ils plus timides ; ils n'attaquent pas l'homme, et l'on n'a pas à craindre, comme en Afrique, l'amputation d'un bras qu'on laisse pendre en dehors de la pirogue : il nous est plusieurs fois arrivé d'en trouver sur le bord du fleuve, blottis dans l'herbe, et se roulant, à notre aspect, dans l'eau, sans faire mine de vouloir nous attaquer. Cet animal n'est pas une production particulière du Guazacoalco : le Mississipi, la rivière des Amazones et tous les fleuves situés sous la zone torride en contiennent un grand nombre. A la Nouvelle-Orléans, on a trouvé le moyen de tanner la peau du crocodile, et d'en faire des selles fort estimées.

» A droite et à gauche du fleuve, le terrain est tour à tour boisé et découvert, si l'on peut appeler découvert des plaines où l'herbe est à la hauteur de dix pieds. Ces terrains semblent avoir servi aux cultures des Indiens que l'approche des Espagnols refoula dans les Cordillières : cette opinion est d'autant plus probable que dans les villages nouvellement bâtis on a trouvé quantité de débris de vases servant à l'usage de l'homme, et des idoles en terre cuite, dont plusieurs sont entre les mains de M. Jomard. Ces indices, et bien d'autres que je pourrais consigner ici, ne permettent pas de douter qu'un peuple nombreux n'ait jadis habité cette riche contrée.

» Ces plaines découvertes n'ont jamais plus d'une lieue carrée, et se répètent à droite et à gauche du fleuve à toutes les heures. Le reste du pays n'est qu'une vaste forêt de cèdres, acajous, bois de teinture, poivriers, ébéniers et autres bois précieux. Les orangers, limoniers, bananiers, citronniers, palmiers, cacaotiers, etc., se trouvent aussi mêlés et confondus dans les bois. Le cèdre, l'acajou, le chêne et le sapin qui est très-commun à l'extrémité de la Concession, sont de grandeur colossale : ils servaient jadis, dans les chantiers de la Havane, à la construction des vaisseaux de haut bord (*Mémoire de M. Ortiz*); et aujourd'hui les Indiens construisent sur le Guazacoalco des pirogues en acajou, d'une seule pièce, de cinq pieds de largeur sur cinquante de longueur. Ces forêts vierges contiennent des milliers de sangliers, de cochons marrons, des cerfs, des gazelles, des lièvres, des faisans, des poules sauvages et quantité d'oiseaux charmans. Mais à côté de ces animaux inoffensifs, se trouvent aussi quelques animaux destructeurs, tels que le tigre; du reste, tout ce qu'on a à lui reprocher, c'est l'enlèvement de quelques poules qui allaient fourrager dans les bois, et se perchaient la nuit sur des arbres. Ces enlèvemens n'ont eu lieu que dans les premiers jours des établissemens des villages indiens; depuis qu'on y a transporté des chiens, et que le mouvement et le bruit ont troublé le silence des bois, le tigre a disparu.

Il me reste à vous parler de la fertilité du sol et du climat.

Le sol de la Concession est formé du détritus de mille générations d'arbres; il a au moins vingt pieds de terre végétale, noire comme le fumier, qui donne, indistinctement et dans toutes les saisons, toutes les productions indigènes et exctiques. Le maïs peut produire jusqu'à quatre récoltes par an; le riz, on le récolte deux fois. Dans quarante-cinq jours on peut avoir des haricots; la canne à sucre y est en végétation constante; le café croît promptement et magnifique; le cacao n'a besoin que d'être recueilli dans les bois, comme la vanille et le poivre; le coton est très-abondant dans les villages qui le cultivent, et d'une finesse extrême. Le tabac, qui est une des récoltes les plus productives, y est cultivé avec succès; l'indigo de même; les oranges, les cédras, les bananes, les patates, les ananas, n'exigent aucun soin pour croître en abondance : la vigne et l'olivier y prospèreront aussi, etc. Ajoutez à ces riches productions un ciel toujours enchanteur et un printems continuel : dans cet heureux climat jamais l'arbre n'est dépouillé, et reste toujours couvert de fleurs. Les pluies, fort rares dans certaines provinces du Mexique, ne

manquent jamais au Guazacoalco; le pic Saint-Martin attire les nuages, et tous les quinze jours à peu près on a de l'eau. Les Européens et les indigènes établis dans ce pays n'ont jamais connu les maladies des Antilles : l'élévation des terres, l'absence des grandes chaleurs et l'air pur qu'on y respire, en font un climat tout aussi sain que Jalappa qui est à la même hauteur, et où jamais maladie endémique n'a existé.

Voilà, Monsieur, les observations que m'a inspirées la vue d'une contrée que j'ai habitée pendant quatre mois; je vous les soumets sans réserve parce qu'elles sont l'expression de la vérité. M. Theubet de Beauchamp, qui habite le Mexique depuis long-tems, vient de faire une importante acquisition, dans la Concession, pour y établir une colonie suisse; la conduite de M. Theubet de Beauchamp prouve qu'il partage mon opinion sur ce pays.

Au surplus, la beauté du climat, la fertilité de la terre, avec des institutions sages et libérales, ne suffisent pas d'abord à la prospérité des colons. Il est des mesures préparatoires qu'on ne saurait oublier sans retarder le succès de l'opération; la terre ne donne rien pour rien; ce n'est que par le travail qu'on en obtient une récolte plus ou moins abondante. J'avais recommandé, à plusieurs reprises, aux chefs de la dernière expédition d'emporter de la farine et du biscuit pour trois mois au moins, des fusils, des filets pour la pêche, et tous les ustensiles de cuisine; je leur fis sentir la nécessité de donner à chaque ouvrier une moustiquaire en toile pour la première année. Le Guazacoalco possède des moyens de transport, mais ces moyens sont fort chers et insuffisans pour recueillir cent dix personnes et leur bagage, arrivant inopinément à l'embouchure du fleuve. Je les engageai à faire construire, en commun, deux bateaux plats, qui les auraient portés à Minotitlan en une seule marée. Cependant, si j'en crois la rumeur publique, tous mes conseils n'ont pas été suivis.... une seconde expédition se prépare; faites bien sentir à ces nouveaux colons qu'ils s'exposeraient en agissant avec la même légèreté : on ne saurait prendre trop de précautions, et celles que j'indique sont indispensables. Du biscuit pour trois mois au moins, des fusils de chasse, des filets, des ustensiles de cuisine, des haches, des pioches, des scies, deux bateaux plats, de la bonne volonté et de la constance, voilà les choses d'abord nécessaires : avec cela ils peuvent hardiment se mettre en route, et je réponds de l'avenir.

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE.

Londres. — *Précautions contre l'incendie.* — Les feux qui ont dernièrement éclaté à Londres, et qui ont consumé l'Opéra anglais, et, un peu avant, les salles de l'institution d'Argyle, ont éveillé la sollicitude publique. Un des membres du parlement pour le comté de Surrey a fait un projet qui a pour but de régler la construction des maisons dans l'intérieur de Londres et aux environs, de manière à prévenir les incendies, et à en arrêter rapidement les progrès dans le cas où le feu se déclarerait sur un point de l'édifice. Malheureusement ce plan, dont on ne connaît pas encore les détails, ne pourrait s'exécuter que peu à peu, et n'offrirait de garantie que pour un avenir bien éloigné.

— *Mouvement de la correspondance.* — On a fait le calcul du nombre de lettres reçues et apportées dans cette capitale, par vingt-quatre malles-postes, dans l'espace de trois jours, et distribuées d'une part, dans la partie de la ville à l'est de Temple-Bar, et de l'autre à l'ouest, ce qui forme les deux grandes divisions de Londres.

	Est.	Ouest.	Total.
Lundi, 19 mai 1829.	20,257	17,501	37,758.
Mercredi, 21 id.	12,619	10,951	23,560.
Vendredi, 23 id.	13,205	10,871	24,074.
Calcul approximatif pour chaque jour.	15,359	13,107	28,467.

D'après le même principe, on peut estimer le nombre de lettres reçues à Londres, par semaine, à 170,802; formant, pour l'année, un total de 8,881,704.

— *Comité des fonds pour les traductions orientales.* — Le roi d'Angleterre a fait, depuis peu, le don annuel de deux médailles d'or à cette Société dont les travaux sont d'un si haut intérêt pour les sciences et la littérature. Depuis l'anniversaire de sa fondation qui a eu lieu en mai 1829, elle a publié une traduction de *Haou-Kew-Chuen* par M. *Davis*, un *masque* ou *pièce allégorique*, composée à Ceylan, et un *poème sur la démonologie*, orné de planches et de dessins singalais. Le nombre des souscripteurs a augmenté dans une proportion considérable, non-seulement en Angleterre, mais sur le continent. Le roi des Pays-Bas, le grand duc de Hesse-Darmstadt, le duc d'Orléans, les Universités de Kasan et de Dorpat,

les bibliothèques impériales et royales de Vienne, de Berlin, de Dresde, du Hanovre, etc., se sont fait inscrire sur la liste, et ont envoyé leurs contributions en argent. Grâces à de pareils appuis, et au zèle des membres du comité, on ne tardera pas à posséder bientôt d'excellentes traductions des auteurs asiatiques les plus estimés, et jusqu'ici inconnus à l'Europe. La Société a dans ce moment sous presse sept ouvrages importans; et prépare un recueil de mélanges religieux, historiques, géographiques, littéraires et biographiques de l'Orient.

— *Académie royale de peinture.* — On a procédé à l'élection d'un président, en remplacement de sir *Thomas Lawrence.* (Voy. la Notice sur ce dernier, à l'article Nécrologie.) M. *Martin Archer* Shee a été élu; ce peintre distingué est aussi poète, il a composé une tragédie, et un poème intitulé *Rhymes on Art.* C'est un irlandais. M. *Wilkie* qui était sur les rangs, a obtenu beaucoup de suffrages, mais non la majorité. Du reste, ce dernier est nommé peintre de portraits du roi. On a ainsi partagé entre deux artistes de beaucoup de mérite les distinctions que réunissait sir Th. Lawrence. L. S. B.

RUSSIE.

Oural. — *Mines d'or et de platine.* — Aux détails que nous avons déjà donnés à nos lecteurs sur le produit de ces mines (voy. tom. xxxviii, p. 233 et 520; et t. xliii, p. 492); nous joignons l'état général de la quantité d'or et de platine exploités en 1828, tant dans celles de la couronne que dans celles qui appartiennent à des particuliers.

OR.

Mines appartenant à la Couronne.

	Pouds.	livres.	zolot.
Dans le 1er semestre de 1828..	45	16	80
Dans le 2e semestre	42	10	$53\frac{21}{72}$
Total..	87	27	$37\frac{21}{72}$

Mines appartenant à des particuliers.

Dans le 1er semestre.	111	10	67
Dans le 2e semestre..	92	5	47
Total.	203	16	18
Total général	291	3	$55\frac{21}{72}$

PLATINE.

Mines appartenant à la Couronne.

	Pouds.	livres.	zolot.
Dans le 1er semestre.	1	13	64 $\frac{87}{96}$
Dans le 2e semestre	2	12	7 $\frac{10}{96}$
Total..	3	25	71 $\frac{97}{96}$
Mines appartenant à des particuliers.			
Dans le 1er semestre.	34	14	90 $\frac{77}{96}$
Dans le 2e semestre.	55	32	53 $\frac{10}{96}$
Total.	90	7	47 $\frac{91}{96}$
Total général	93	33	23 $\frac{41}{96}$

Résumant les produits des années précédentes, nous trouvons que l'exploitation de l'année 1827

	Pouds.	livres.	zolot.	part.
Avait donné	282	»	6	31 d'or.
	24	27	80	48 de plat.
Celle de l'année 1826	231	25	35 $\frac{1}{3}$	» d'or.
	13	20	31 $\frac{1}{2}$	» de plat.
Celle de l'année 1825	237	17	22	48 d'or.
	11	24	35	48 de plat.

Il résulte donc de la comparaison des produits de l'exploitation de ces métaux dans les années 1825, 1826, 1827 et 1828, qu'elle a été chaque année en augmentant, à l'exception de l'année 1826, et que le total de l'or exploité dans le courant de ces quatre années est de 1042 pouds 6 liv. 23 zolot $\frac{83}{96}$, et celui du platine de 143 pouds 25 liv. 77 zol. $\frac{20}{96}$. E. H.

Mines de diamans. — Dès 1826, le professeur *Engelhardt*, dans un voyage scientifique, qu'il fit dans les monts Ourals, reconnut que le sable des environs de la fabrique de Koushra, et celui des mines de platine à Nigny-Toura, ressemblaient, d'une manière frappante, aux sables du Brésil, où l'on trouve des diamans. Pendant son séjour récent dans ce pays, le baron de Humboldt confirma, par sa haute autorité, la vérité de cette analogie. Des recherches ayant été faites, d'après les conseils de ce savant, le 22 juin dernier, un jeune paysan employé au lavage des sables aurifères exploités sur les terres de la comtesse Polier, découvrit un diamant, qui ne le cède en rien à ceux du Brésil, et, bientôt, il en fut trouvé plu-

sieurs autres, d'un poids supérieur au premier. — Ainsi, la Russie peut ajouter cette source de richesse à celles que lui donne déjà, depuis plusieurs années, l'exploitation des mines d'or et de platine des monts ouraliens. M. DE J.

RIGA. — *Établissemens de bienfaisance.* — La direction des établissemens de bienfaisance de cette ville, dans le compte rendu de ses opérations pendant l'année 1828, 22e de son exercice, a mentionné les faits suivans, qui prouvent en faveur des ressources qui ont été mises à sa disposition pour le soulagement de l'humanité souffrante. Le 30 avril de cette même année, 1828, on a posé dans le faubourg la première pierre d'un nouvel hospice, destiné à recevoir 250 pauvres, qui a dû être ouvert dans l'été de 1829, et pour l'édifice duquel il a été alloué une somme de 28,500 roubles. — On a soigné dans les quatre hospices existans 1,017 personnes, dont 471 s'y trouvaient encore à la fin de 1828; 481 personnes ont reçu, hors de ces maisons, les soins des médecins, et des médicamens gratuits. — L'hôpital d'accouchement a reçu 66 femmes. — Le nombre des enfans vaccinés a été de 301. — 877 individus et familles ont reçu des secours, et 17 orphelins ont été soignés. — En général, 3,420 personnes ont pris part aux bienfaits de la direction. E. H.

DANEMARK.

Rectification d'erreurs graves sur la STATISTIQUE, *la* POPULATION *et sur l'état de la* LITTÉRATURE *du* DANEMARK, *insérées dans un journal anglais, et reproduites, sans examen, dans le nouveau journal français, littéraire et politique, intitulé :* l'Universel. — *L'Universel* a publié récemment (dans son numéro du 5 janvier) une lettre particulière concernant la *statistique du Danemark*, et présentée par l'auteur comme *très-exacte* dans tous ses détails. Néanmoins, tout Danois peut, avec raison, la qualifier d'une manière absolument contraire, et prouver, par des faits, que cette lettre est pleine d'erreurs. Voici l'aperçu des rectifications auxquelles elle donne lieu.

Indications contenues dans la lettre.		*Indications conformes aux faits.*	
Population de l'île de Seland (avec Bornholm et Moen, etc.)	360,000 âmes.	A la fin de l'année 1828,	379,200.
— Fionie (avec Sangeland, etc.)	130,000	—	156,000.
— Saaland (avec Falster)	60,000	—	78,000.
— Diocèse d'Aalbourg.	130,000	—	177,000.
— Viborg.	45,000	—	59,000.
			849,200.

		D'autre part. . . .	849,200.
Population d'Aarhuns	95,000 âmes.	Fin de 1828,	112,000.
— Ribe.	153,000	—	178,000.
— Jutland méridional, ou du ché de Slesvig.	320,000	—	344,000.
— Dché de Holstein.	380,000	—	396,000.
— Duché de Lauenbourg	37,000	—	38,000.
— Ile d'Islande.	50,000	—	50,600.
— Iles de Ferroe.	6,000	—	7,000.
— Grœnland (omis dans la lettre).		—	7,000.
— Établissemens sur la côte de Guinée (également omis). . . .		—	44,000.
— Colonies dans les Indes occid.	45,000	—	47,000.
— *Id.* orientales..	50,000	—	60,000.
Total réel à la fin de l'année 1828			2,132,800.

Et comme l'augmentation, dans les 30 dernières années, varie de 14 à 22,000, par an, la population totale, à la fin de l'année dernière, peut être évaluée à 2,150,000 environ.

L'auteur de la lettre commet encore une erreur, quand il dit que sur cette population, 1,000,000 d'individus parlent la langue danoise, et 500,000 la langue allemande. — La langue danoise est parlée dans toutes les provinces danoises proprement dites (excepté un quart du Jutland méridional), c'est-à-dire, par environ 1,400,000 individus. La langue allemande est celle d'une partie de ce quart du Jutland méridional (il y a aussi dans cette province d'anciens Frisons) du Holstein et du Lauenbourg, en tout, d'environ 550,000 à 600,000 personnes. — La langue islandaise, la langue-mère des langues du Nord, est parlée par 50,000 personnes, et les langues frisonne, groenlandaise, anglaise, française, créole, acra, et les langues orientales, par 150,000 autres sujets danois à peu près.

Les assertions qui terminent la lettre ne présentent pas plus d'exactitude que les autres. L'auteur dit que les services rendus par les hommes de lettres se réduisent à très-peu de chose dans cette contrée. — Il paraît probable que cet auteur (comme il arrive souvent à certains voyageurs disposés à parler de ce qu'ils ne connaissent pas) a recueilli ses communications dans les discours de quelques domestiques de louage, ou à quelques autres sources de même valeur. Qu'un étranger ne comprenne pas la langue danoise, cela n'est pas étonnant, on ne peut pas savoir toutes les langues, et celles qui ne sont parlées que par quelques millions d'hommes (la langue danoise est aussi parlée en Norwège; la littérature danoise est donc la littérature de 2 millions et demi d'hommes) sont, par consé-

quent, les dernières qu'on apprend; mais il me semble que l'on devrait être circonspect, et ne pas se permettre de juger si légèrement de ce qu'on ne sait pas. Si l'auteur avait employé un peu de tems et de soins à prendre des informations, il aurait au moins entendu prononcer des noms dont s'honorent les sciences, ainsi que la littérature moderne, et qui sont connus par des ouvrages précieux; savoir : pour la *Théologie* et la *Morale* : MM. *Hornemann*, *Müller*, *Möller*, *Clausen*, *Hohlenberg*, etc.;—pour la *Philosophie* : MM. *Treschoe*, *Sibbern*, etc.;— pour la *Jurisprudence* : MM. A. *Oersted*, *Schlegel*, *Kollerup-Rosenvinge*, *Hansen*, etc.; — pour la *Physique* et la *Chimie* : MM. C. *Oersted*, *Hauch*, *Zelse*, *Forchhammer*, etc.; — pour les *Mathématiques* : feu *Bugge*, MM. *Schumacher*, *Ursin*, *Schmidten*, *Fibiger*, etc.; — pour la *Médecine* : feu *Calliren*, feu *Bang*, MM. *Calliren*, *Herholdt*, etc.; — pour la *Botanique* : M. *Hornemann*; — pour la *Météorologie* : M. *Schaum*; — pour la *Grammaire* : feu *Abrahamson*, feu *Baden*, MM. *Guldberg*, *Rask*, *Bruun*, *Block*, etc.; — pour la *Philologie grecque* et *romaine* : feu *Thorlacius*, MM. *Brondsted*, *Munter*, *Block*, T. *Baden*, *Petersen*, etc.; — pour la *Poésie* : feu *Baggesen*, feu *Thaarup*, feu *Abrahamson*, feu *Pram*, MM. *Oehlenschlæger*, *Ingemann*, *Guldberg*, *Rahbeck*, *Heiberg* père, *Heiberg* fils, *Bredal*, etc., etc., etc.;—pour la *Mythologie* et l'*Archéologie du Nord*, en général : feu *Thorlacius*, feu *Abrahamson*, feu *Nyerup*, MM. *Magnussen*, *Rafn*, *Vedel-Simonsen*, *Müller*, *Thomsen*, *Munter*, *Brondsted*, etc.; — pour la *Géographie* et la *Statistique* : feu *Scheel*, feu *Glimann*, M. *Engelstoft*, etc.; — pour l'*Histoire* : M. *Munter*, etc., feu *Suhm*, feu *Kall*, MM. *Engelstoft*, *Vedel-Simonsen*, G. *Baden*, *Muhle*, etc., feu *Nyerup*, MM. *Kraft*, *Thomsen*, etc.; — pour les Beaux-Arts : feu *Veinvich*, M. *Spengler*. — Tout les auteurs que je viens de nommer sont nos contemporains; et la plupart ajoutent encore journellement, par d'excellens ouvrages, aux richesses de la littérature danoise. — L'auteur de la lettre n'ayant parlé que de la littérature *du moment* (et c'était bien tout ce que l'on pouvait attendre de lui), nous n'avons ici nullement en vue ni les nombreux écrits, ni les vastes recherches qui se rapportent à la littérature antérieure à nos jours.

Le premier libraire, avec qui l'auteur de la lettre aurait bien voulu avoir une courte conversation, l'aurait préservé de l'extrême inexactitude qu'il a commise encore, lorsqu'après avoir limité, de la manière la plus étroite, les services des gens de lettres, il ajoute : « Une édition excède rarement 200 exem-

plaires, à l'exception des livres d'éducation, des bibles et des ouvrages qui traitent de la religion en général. » La vérité est, que l'on voit souvent des listes de souscripteurs au nombre de 5 à 600, et même de 11 à 1200. Enfin, 1,800 personnes ont souscrit récemment pour un ouvrage sur *l'Enseignement Mutuel;* de cette affluence, il est résulté que le bénéfice provenant de la vente a été de 20,000 fr. (Cette somme a été en entier consacrée à la propagation de la nouvelle méthode d'enseignement.) Par conséquent, les éditions de tout ouvrage de quelque intérêt se publient ordinairement à 800 ou 1,000 exemplaires; souvent à 2,000, et même à 2,500. Il est certainement très-rare de voir une édition d'ouvrages un peu importans au-dessous de 500 exemplaires. *Un Danois.*

ALLEMAGNE.

Prusse. — *Organisation de l'instruction publique.* — Nous empruntons l'article suivant à la correspondance du *National*, feuille politique, qui se publie depuis peu de tems, et qui s'est déjà fait remarquer par la haute raison de ses doctrines, la franchise de son langage, et le talent remarquable de sa rédaction.

« La savante et noble Allemagne est morcelée, voilà un fait, et c'est pour cela même qu'une Allemagne, proprement dite, n'existe pas. Nous ne déciderons pas si son unité doit être désirée ou non, mais ce que nous pouvons dire avec certitude, c'est que nos compatriotes éclairés y tiennent peu. Jamais l'Allemagne n'a été une, et c'est justement cette division qui a développé notre liberté spirituelle, et, au moyen de cette liberté, notre caractère national. La concentration de l'Allemagne sous un seul gouvernement nous ôterait ce caractère et cet esprit essentiellement cosmopolites; elle nous resserrerait dans les limites d'un amour-propre pédantesquement patriotique; elle nous ferait perdre tout ce qui est allemand par excellence, non-seulement notre mobilité scientifique, mais encore notre patrie même. Cette patrie, chérie de nous tous, cet empire existant, c'est l'Allemagne littéraire, ou plutôt l'Allemagne intellectuelle. Pendant un long espace de tems, cette patrie fut, pour nos gouvernemens politiques, un pays lointain et fabuleux, et son influence sur eux ne s'opérait que sourdement et à leur insu. Le gouvernement prussien a le premier reconnu son existence, fondée sur ces bases intellectuelles; en examinant ces fondemens, on trouve d'abord la liberté d'instruction publique; c'est par cette liberté, source de toutes les autres, que la Prusse est éminem-

ment allemande; sans cette liberté, la diète s'efforcerait en vain de nous convaincre que tel ou tel pays appartient à la patrie commune des Allemands. L'instruction publique est libre en Prusse; le gouvernement ne se permet ni de la borner, ni de la pousser dans des voies qui aboutissent aux ténèbres. Une surveillance sage et ferme lui paraît suffisante pour empêcher que cette liberté ne dégénère en licence. Cette surveillance est exercée par un ministère à trois sections : affaires ecclésiastiques, affaires d'instruction et affaires médicales *(Ministerium der geistlichen, unterrichts und medicinal Angelegenheiten)*. Le chef de ce ministère a été de tout tems un laïque; au reste, comme nous le verrons une autre fois, le pouvoir de nos ministres est loin d'être aussi étendu et aussi complet que celui d'un ministre français. Le ministre actuel, M. d'Altenstein, est un homme très-éclairé et profondément instruit. La section ecclésiastique ne compte, sur douze conseillers, que quatre prélats et un conseiller représentant les intérêts de l'église catholique. Quelques-uns de ces prélats sont en même tems membres de la section de l'instruction publique, et dans la section médicale, composée de médcins, se trouve un des conseillers de l'instruction. Ces trois branches s'enchaînent donc dans le sein de l'administration, de manière à n'en former qu'une seule. Ce qu'il y a de plus élevé dans l'instruction publique, c'est l'Université, ou plutôt les Universités, car nous en avons plusieurs dans nos provinces; ce qui nous garantit du monopole et du despotisme académiques. Les chefs des universités (les recteurs) sont élus, dans chaque localité, par le sénat académique, composé des professeurs ordinaires des quatre Facultés de théologie, de jurisprudence, de philosophie et de médecine. Chaque Faculté a aussi son chef particulier (Decan). Le recteur ne siège au fauteuil que pendant un an. Les professeurs ordinaires et extraordinaires sont également salariés par le gouvernement; ils sont pris ordinairement dans une classe de jeunes instructeurs non salariés *(Privat-docenten)*. Les professeurs, comme les instructeurs, sont tenus de faire au moins un cours public ou gratuit par semestre. Les autres cours qu'ils peuvent faire s'appellent cours *privés*, et sont payés par les étudians. Les professeurs ont pleine liberté d'enseignement, et, sauf un intervalle, heureusement aussi court que triste, il n'y a pas d'exemple que le gouvernement s'y soit immiscé; de même que les professeurs peuvent choisir et le sujet et le mode de leurs leçons, les étudians, de leur côté, ont le choix de l'université prussienne ou étrangère, et des professeurs,

Cette liberté du choix marque la différence qu'on admet entre un écolier et un étudiant, et donne de l'émulation aux professeurs. L'étudiant qui veut entrer au service de l'État doit subir l'examen qui se fait, dans chaque branche de l'instruction, par une commission spéciale; mais il ne peut être admis à cet examen qu'après avoir passé par un autre, qui a lieu à sa sortie du collége (*Gymnasium*), et qui lui donne le droit d'être reçu étudiant immatriculé, suivre les cours de l'université, mais sans jouir des droits d'étudiant. L'on voit à Berlin, aux leçons des professeurs de l'Université, non-seulement beaucoup de jeunes officiers, mais encore des personnes d'un âge mûr et même des fonctionnaires publics. Le gouvernement a joint à chaque université, et entretient, à grands frais, pour l'usage des étudians, des bibliothèques, des jardins botaniques, et des collections scientifiques de tout genre. Quelques colléges ont le droit d'envoyer leurs écoliers à l'université; il en existe à Berlin sept, parmi lesquels on remarque le collége français fondé par les protestans réfugiés à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Les sciences y sont enseignées en langue française. On en trouve un nombre proportionné dans toutes les grandes villes du royaume; ces colléges sont dotés, ou par les communes, ou par le gouvernement, ou encore par des legs particuliers, destinés aux jeunes gens qui se vouent aux sciences. Outre ces colléges, on compte à Berlin environ 120 écoles primaires de l'un ou de l'autre sexe. Tous ces établissemens sont soumis à une commission générale des écoles, et à des surveillans spéciaux. Les instructeurs, et même les dames qui enseignent dans ces écoles, ont dû subir un examen assez rigoureux.

Dans toutes les villes de province, le nombre des écoles est proportionnel à celui de Berlin. Chaque village de quelque importance a son école, et très-peu de hameaux même en manquent. Il est presque impossible qu'un paysan prussien ne sache pas lire, car cette connaissance fait partie de l'instruction religieuse. Mais, quand cependant, il s'en trouve par-ci par-là quelques-uns qui ne savent ni lire, ni écrire, et qui ignorent les principes de l'arithmétique, comme il faut qu'ils entrent, ainsi que tout Prussien, au service militaire, ils trouvent alors les moyens de s'instruire dans l'école du régiment; ils y reçoivent, au moins chaque dimanche, les leçons des jeunes officiers. Il existe aussi quelques-unes de ces écoles du dimanche (*Sontagschuten*) pour les jeunes artisans, et ce sont des membres de l'Académie des arts qui y montrent le dessin. C'est ainsi que le gouvernement prussien veille à

l'éducation du peuple, et lui accorde en même tems une sage liberté.

Fêtes musicales. — Dans tous les tems la musique a été cultivée avec succès en Allemagne. Les plus grands compositeurs dont la réputation est devenue européenne sont sortis de son sein. Dans le nord comme dans le midi, dans les capitales comme dans les moindres villages, on rencontre des hommes qui ont acquis un certain degré de perfection dans cet art enchanteur qui, plus que tout autre, semble s'accorder avec le goût des Allemands pour la rêverie et le vague des conceptions idéales. Voilà pourquoi ils excellent principalement dans le chant national et dans les cantates spirituelles, où la poésie, l'enthousiasme religieux et le sentiment patriotique s'allient naturellement au charme de l'harmonie. La musique, autant et peut-être plus que la parole, est chez les Allemands, un puissant moyen d'agir sur les masses, et de les électriser pour une idée quelconque.

Les grandes sociétés musicales qui, depuis une vingtaine d'années ont été formées chez les peuples d'outre-Rhin, sont donc un produit naturel de leurs mœurs et de leur caractère propre. En 1810, M. *Bischof*, artiste distingué de Frankenhausen, en Thuringe, conçut, le premier, le projet de réunir annuellement, dans les villes du second ordre, les virtuoses les plus renommés et les amateurs de concerts, dans l'intention de procurer aux habitans de la province la jouissance d'entendre les meilleures compositions exécutées par des orchestres nombreux et choisis. Sa persévérance, un goût parfait pour l'arrangement convenable et gracieux des localités, et surtout un zèle ardent pour son art, le firent triompher des obstacles qui semblaient s'opposer à un dessein, qui, jusqu'alors, n'avait pu se réaliser que dans les résidences de Berlin, de Munich et de Vienne. A ses risques et périls, M. Bischof invita tous les maîtres et tous les amateurs dont il connaissait le séjour, à rehausser par leur talent l'éclat d'une fête musicale qu'il se proposait de donner à Frankenhausen. Cette démarche fut couronnée d'un plein succès. Les compositeurs, les directeurs de chapelle, les membres d'une multitude de sociétés particulières consacrées au développement de l'art de prédilection en Allemagne, accoururent, et le célèbre *Spohr* se chargea, lui-même, de la direction de l'orchestre. Ni les frais d'un long voyage, ni la difficulté du transport des instrumens précieux et fragiles n'avaient pu retenir des étrangers de contrées éloignées, de coopérer, de leur mieux, à la réussite d'une entreprise qu'on avait désirée depuis si long-tems.

Tous les sociétaires avaient attaché à la boutonnière de l'habit un ruban bleu portant cette inscription : *Fête musicale à Frankenhausen.* Ils prenaient leurs repas à une table d'hôte commune, où des morceaux de chant, rendus avec une pureté admirable, ne manquaient jamais de terminer la séance. Les récitatifs, les airs de bravoure, les chœurs, les parodies se succédaient ordinairement jusqu'à ce que la soirée rappelât chacun à son poste à l'orchestre. L'hospitalité des habitans de la ville suppléait au défaut de place dans les auberges, pour le logement de tant de monde. Avant la clôture de la fête, M. Bischof avait fait imprimer le catalogue des artistes et des amateurs qui s'étaient rendus à son invitation. Au moment de se séparer, on forma le projet d'une réunion semblable pour l'année suivante, et la description que M. Bischof a publiée de sa seconde fête musicale prouve qu'elle ne fut pas moins brillante que la première.

En 1812, la société se donna rendez-vous à Erfurt. Cette ville faisait alors partie de l'empire français. Comme le jour du premier concert coïncidait avec l'anniversaire de la naissance de Napoléon, l'affluence des étrangers fut encore plus considérable qu'à Frankenhausen. Du reste les divertissemens publics ordonnés par le gouvernement faisaient un singulier contraste avec l'abandon et l'ingénuité qui régnaient dans le cercle des musiciens. Ils oubliaient complètement le héros du siècle, et rapportaient la superbe illumination de la soirée à leur présence dans les murs d'Erfurt.

Les évènemens de la malheureuse guerre de Russie paralysèrent pendant quelque tems le zèle de cette intéressante société, et ce ne fut qu'en 1820 que M. Bischof, nommé depuis chef de la chapelle épiscopale de Hildesheim, parvint à en rallier les membres dispersés. Il les convoqua à Helmstœdt, où ils donnèrent plusieurs grands concerts. L'enthousiasme de l'auditoire et des artistes fut si vif à cette occasion qu'on organisa encore, dans le courant de l'année, une réunion générale à Quedlinbourg. En 1824, la société célébra dans la même ville le jubilé séculaire de la naissance de Klopstock; *Schneider, Spohr*, et *Charles-Marie de Weber*, qui occupent un rang si distingué parmi les premiers compositeurs de l'époque, assistèrent à cette solennité.

Dès-lors les grandes sociétés musicales se multiplièrent sur plusieurs points de l'Allemagne. Il s'en forma une sur les bords du Rhin parmi les artistes de Cologne, de Dusseldorf, d'Eberfeld et d'Aix-la-Chapelle; une autre dans la Saxe prussienne. Ces deux nouvelles fondations se distinguent

surtout par le but charitable d'établir, par la suite, une caisse de secours pour des musiciens qui se trouveraient dans le besoin et hors d'état de gagner leur vie.

Cette année (1829), la réunion générale des musiciens prussiens et saxons eut lieu à l'université de Halle, depuis le 10 jusqu'au 12 septembre. *Schneider*, de Dessau, et *Spontini*, directeur de la chapelle royale, à Berlin, furent accueillis avec transport en entrant à l'orchestre, composé de six cents personnes. On commença le concert du premier jour par la pompeuse ouverture d'Olympie. L'effet que produisit ce brillant morceau de Spontini serait difficile à exprimer. Une cantate du même maître, en l'honneur du roi de Prusse, excita également les bruyans applaudissemens de l'assemblée. Le genre de Spontini, quoique différent de celui de la plupart des compositeurs allemands, fait aujourd'hui l'admiration et les délices du public de Berlin et du nord de l'Allemagne. Une hymne de son *Agnès de Hohenstauffen* et son célèbre *Chant national des Prussiens* terminèrent dignement la soirée. Cette dernière composition, dont les paroles énergiques et l'air simple et majestueux à la fois, sont tout ce qu'on peut entendre de plus imposant, fut rendue avec une parfaite précision. Les couplets furent chantés par Mme *Schulz :* sa voix sonore et pure causait chaque fois une sensation magique, lorsqu'après le refrain du chœur, relevé par l'accompagnement d'innombrables instrumens, elle reprenait le solo du couplet suivant.

Dans les trois concerts qui furent donnés pendant la réunion générale des sociétaires, le public a pu entendre trente-six morceaux du premier ordre. Spontini a montré dans cette occasion un dévoûment infatigable. La Société, jalouse de lui témoigner sa reconnaissance, lui fit présenter une médaille en or avec cette inscription : *Lyricæ Tragœdiæ Principi Germania Meritorum Cultrix.* Avant son départ, la Faculté de philosophie de l'Université de Halle lui conféra le grade et le diplôme de Docteur en musique.

Avant de terminer cet article, nous apprenons qu'une grande fête musicale sera célébrée en France le 12 avril prochain. Tous les artistes et amateurs de l'Alsace et de quelques départemens de l'intérieur se sont donnés rendez-vous à Strasbourg, pour le lundi de Pâques 1830, et plusieurs musiciens distingués du grand-duché de Bade se sont empressés de répondre à l'invitation qui leur a été faite d'embellir par leur présence les concerts qui devront avoir lieu à cette époque. *(Nouvelle Revue Germanique.)*

ITALIE.

MILAN. — STATISTIQUE. — *Tableau du nombre des enfans exposés de la ville de Milan pendant les années 1815, 1816 et 1817, comparé au prix de la mesure du blé pendant les années correspondantes* (1).

	Années.	NOMBRE d'enfans exposés.	Prix du blé au *moggio* (mes. de blé).	Nombre moyen des enfans exposés pendant les trente années précédentes.	Prix moyen du blé dans le siècle passé.
			livres. sous.		livres. sous. den.
MILAN.	1815	2,280	59— 1	1,700	31—16—6
	1816	2,625	75— 5		
	1817	3,082	63—18		
			Pain blanc de 2 kil.		Pain blanc, 2 kil pour les 20 années premiér. du siècle prix moyen.
(2) PARIS..	1815	5,080	0, 59,53	(4,616)	0, 69,81
	1816	5,080	0, 82,25		
	1817	5,467	0, 96,40		

	Années.	Morts dans leur domicile.	Mortalité moyenne au domicile, de 1818 à 1825 inclusivement.	Morts dans les hôpitaux.	Mortalité moyenne des hôpitaux, de 1818 à 1825 inclusivement.	Total des morts.	Mortalité moyenne totale, de 1818 à 1825 inclusivement.	Prix moyen d'un *moggio* de blé, de 1818 à 1825 inclusivement.
MILAN.	1815	3,824	(3,305)	2,680	(2,028)	6,504	(5,333)	liv. s. d. 25—9—2
	1816	3,966		3,085		7,051		
	1817	3,806		4,620		8,426		
PARIS..	1815	12,123	(11,756)	8,306	(8,469)	20,429	(20,226)	Pain blanc de 2 kil. 0, 64,13
	1816	10,961		8,163		19,124		
	1817	12,184		8,940		21,124		

(1) C'est la misère, plus que tout autre motif, qui pousse les parens à abandonner leurs enfans. Le tableau ci-dessus, qui nous a été communiqué par M. *Adrien* BALBI, le démontre de la manière la plus convaincante. On voit que le nombre des enfans exposés dans la ville de Milan, pendant les trois années de disette, a été presque double du nombre moyen calculé sur les 30 années précédentes.

(2) Tiré de la statistique du département de la Seine, rédigée par M. VILLOT, sous les auspices du comte DE CHABROL. Ce qui se rapporte à Milan a été soumis à M. Balbi par le célèbre statisticien GIOJA.

	MORTS à domicile.	MORTS dans les hôpitaux.	TOTAL des morts.
Paris, en 1824....	14,820	7,797	22,617
Milan, en 1824...	3,355	1,645	5,000

En retranchant ceux qui n'appartiennent pas à la ville.

VENISE. — *Antiquités littéraires.* — Une lettre, datée de cette ville, annonce qu'un manuscrit du célèbre orfèvre Benvenuto Cellini, employé par François Ier à des œuvres d'art d'un fini et d'une délicatesse merveilleuse, vient d'être publié, et que Gœthe en a traduit des passages. On se rappelle les Mémoires de cet artiste écrits du style naïf de Boccace; le nouvel ouvrage a pour titre *Racconti*, ou Contes; il a été extrait, par M. *Gamba*, d'un *Traité sur l'art de l'orfèvrerie*, dont l'original existe dans la bibliothèque Marciana, à Venise. Ce traité appartenait à Cellini, qui y a inséré plusieurs notes et observations.

M. Gamba a recueilli aussi dans la même ville les matériaux d'un ouvrage qu'il va publier. C'est un recueil de lettres des vénitiens illustres du XVIe siècle; entre autres des cardinaux Bembo, Contarini, Valiero, André Morosini, Naragero, etc., et deux discours politiques du sénateur Georges Gradenigo, qu'il a fait imprimer séparément.

ESPAGNE.

MADRID. — *Publication d'une histoire de l'architecture espagnole.* — On vient de publier le premier volume de l'*Histoire de l'architecture et des architectes de l'Espagne*, par M. CÉAN BERMUDEZ, l'un des savans le plus profondément versés dans les beaux-arts, et qui a consacré sa vie entière (il est âgé de 80 ans) à l'étude de l'archéologie espagnole. Le mérite de l'auteur étant universellement reconnu dans son pays, et son travail ayant un but national et patriotique, le roi FERDINAND VII lui a envoyé une somme de vingt mille francs pour l'aider à subvenir aux frais d'impression de son ouvrage, qui aura quatre volumes. Il embrassera l'histoire de l'architecture espagnole, depuis les tems les plus reculés jusqu'à nos jours.

Le premier volume a été accueilli avec le plus grand intérêt. C'est l'ouvrage manuscrit légué à M. Céan par le savant ministre espagnol Llaguno y Amirola, et dont Jovellanos fait mention dans ses notes annexées à l'éloge du célèbre architecte espagnol contemporain, don *Ventura* Rodriguez, qui forme la base de ce travail. Mais les nombreuses et intéressantes corrections de Céan Bermudez, et la continuation qu'il a faite de l'histoire de l'architecture jusqu'à notre époque, forment la partie la plus considérable de l'ouvrage. On est fondé à prédire dès à présent un grand succès à cette production remarquable, qui sera sans doute traduite dans les divers idiômes de l'Europe. En effet, indépendamment de la capacité reconnue de l'auteur, l'Espagne est un pays propre à attirer l'attention et l'intérêt des amis des beaux-arts. Successivement occupée par les Phéniciens, les Carthaginois, les Romains et les Arabes, il y est resté des monumens de la domination de ces peuples, différens d'origine, de langue et de mœurs. Depuis le xve siècle, et pendant la période de la puissance de la monarchie espagnole, les arts ont fait des progrès, et ils ont laissé leur grandiose empreint dans de magnifiques ouvrages d'architecture, objet de l'admiration des connaisseurs, et dont le peuple espagnol à droit de s'enorgueillir.

PAYS-BAS.

École supérieure de commerce et d'industrie. — Bruxelles. — Cette école a été installée, le 10 janvier dernier. MM. Barthélemy, membre des États-généraux, et Plaisant, professeur de droit commercial, ont fait connaître le but de cette utile institution, dans des discours où l'on a applaudi une philantropie éclairée, des vues neuves et philosophiques. Les cours sont divisés en deux classes : I. Enseignement général : 1° tenue de livres; 2° arithmétique; 3° algèbre; 4° géographie; 5° connaissance des marchandises; 6° physique générale; 7° législation commerciale; 8° économie; 9° histoire du commerce. II. Enseignement industriel : 1° dessin et perspective; 2° géométrie, mécanique; 3° minéralogie. La pratique des connaissances acquises par l'enseignement théorique a lieu 1° dans des *comptoirs* formés fictivement dans les principales places de commerce, et où se font toutes sortes d'opérations commerciales; 2° dans une *bourse* également fictive; 3° dans un *tribunal* et son *greffe*, où sont portées toutes les discussions résultant de ces opérations fictives, et où se font tous les actes de nature à être reçus aux greffes des

tribunaux de commerce; 4° dans un *laboratoire* destiné aux expériences de chimie et aux essais. DE REIFFENBERG.

FRANCE.

DÉPARTEMENS.

NOZAI (*Loire-Inférieure*). — *Établissement agricole exemplaire de* GRAND-JOUAN, *près Nozai : École d'agriculture, et fabrique d'instrumens aratoires perfectionnés, sous la direction de* MM. *Charles* HAENTJENS et *Jules* RIEFFEL. — Nous voyons avec grand plaisir les établissemens modèles pour l'agriculture se multiplier en France. On en compte trois aujourd'hui en pleine activité, et on peut dire, en pleine prospérité : nous citerons d'abord celui de Grignon, près de Paris, qui appartient au gouvernement, et qui est plutôt une école normale et une ferme expérimentale qu'une exploitation destinée à donner des bénéfices; il est dirigé par un homme fort habile et très-digne de ce difficile emploi. Un établissement analogue, connu de tous ceux qui portent quelque intérêt à l'agriculture, est celui de Roville, fondé et dirigé par M. *Mathieu de Dombasle*, pour lequel on ne risque jamais d'outrer l'expression de l'éloge et de la reconnaissance. Roville est la première institution agricole qui ait été établie en France; et c'est quand l'agriculture aura pris chez nous plus de développemens et de perfection qu'on sentira bien l'importance du service que M. de Dombasle a rendu à son pays. Mais ce n'est pas seulement comme savant agronome que M. de Dombasle est digne d'estime; c'est aussi comme savant de bonne foi. Bien différent des novateurs de tout genre (il était novateur en France il y a peu d'années), qui font d'ordinaire violence aux faits pour s'appuyer sur eux, et donner plus d'autorité à leurs doctrines, M. de Dombasle a mis la plus grande franchise dans le compte rendu de ses expériences; il n'a dissimulé ni ses chutes, ni ses fautes, et a prévenu ainsi les erreurs que n'auraient pas manqué de faire naître les espérances exagérées de gens qui ne doutent jamais du succès. Beaucoup d'agronomes anglais ne sont pas, autant que lui, à l'abri de tout reproche sous ce rapport, et c'est, à notre avis, un tort extrêmement grave. La troisième institution agricole est fille de celle de Roville; c'est celle du Verneuil, que dirigent MM. *de Dombasle* fils et *Busco*, et dont nous avons annoncé la fondation (voy. *Rev. Enc.*, t. XLII, p. 249). Elle compte encore trop peu d'existence pour qu'on puisse parler de son avenir; mais elle est dans un état très-

satisfaisant, et peut, selon toutes les apparences, espérer une croissante prospérité.

MM. *Jules* Rieffel et *Charles* Haentjens, se proposent d'établir une quatrième ferme-modèle en Bretagne, et on ne peut qu'applaudir au choix qu'ils ont fait de cette province : ils y trouveront de grandes chances de bénéfices, et pourront y être fort utiles au pays en général. M. Rieffel est un des élèves les plus distingués de M. de Dombasle ; M. Haentjens est connu déjà comme agronome instruit, et c'est à ce titre qu'il fait partie du Conseil d'agriculture du département de la Loire-inférieure, de la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, de la *Société académique de Nantes*, etc. Le lieu choisi est le domaine de Grand-Jouan, près de la petite ville de Nozai, sur la route de Nantes à Rennes, lequel a 490 hectares de superficie. Les fondateurs ont voulu intéresser à leur entreprise tous les amis de l'agriculture, et spécialement les grands propriétaires de la province où est situé le domaine de Grand-Jouan ; ils ont donc subdivisé le capital nécessaire à l'achat du domaine et à l'exploitation en 400 actions, de 1,000 francs chacune, dont ils se réservent un assez grand nombre. Les personnes qui sont disposées à faire des spéculations agricoles, paraissent devoir trouver dans celle-ci un très-bon et solide placement de fonds.

PARIS.

Institut. — *Académie des Sciences.* — *Mois de* février, 1830. *Séance du* 1er. — MM. *Desfontaines* et *de Cassini* font un rapport sur le Mémoire de M. *Adrien de* Jussieu, relatif à la famille des méliacées. « L'auteur commence par exposer le plan général de ses travaux et le but vers lequel ils sont dirigés. En professant le principe si bien développé et si heureusement appliqué par son illustre père, que les végétaux doivent être classés d'après leurs affinités, en attribuant des valeurs différentes aux divers ordres de caractères, M. Ad. de Jussieu reconnaît un principe généralement admis aujourd'hui, et qui modifie beaucoup le précédent. C'est que la valeur des caractères, même dans un ordre élevé, n'est pas invariable à beaucoup près dans tous les groupes des plantes. Il en résulte que ce n'est plus par voie de synthèse, mais bien par voie d'analyse qu'il faut procéder, et que le botaniste, au lieu d'appliquer simplement des règles établies à *priori*, doit soumettre chaque groupe à de longues et minutieuses études. L'auteur ne veut donc plus séparer, comme on le faisait autrefois, la bo-

tanique proprement dite ou descriptive, de la physiologie et de la statistique végétales. C'est pourquoi, en examinant chaque groupe en particulier, il fait connaître tous les détails de son organisation, vérifiés sur toutes les espèces qu'il a pu observer. Dans cette organisation, il cherche à assigner à chaque point son degré d'importance, pour déterminer la valeur relative des caractères dans chaque groupe, et en déduire la disposition méthodique des genres; enfin il compare cette disposition à la distribution géographique, et constate les rapports entre l'une et l'autre. S'il est vrai de dire que cette méthode ne présente rien de neuf, puisque tous les monographes s'astreignent aujourd'hui à suivre cette marche, il est juste d'ajouter que dans l'exécution, et c'est là le point difficile, tous ne parviennent pas au but avec autant de succès que M. Ad. de Jussieu. Le résultat de ses recherches a été de diviser les méliacées en deux familles, les méliacées proprement dites et les cédrélacées; et de diviser chacune d'elles en deux tribus naturelles; savoir : les méliacées en méliées et trichiliées, et les cédrélacées en swiéténiées et cédrélées. Les méliacées deviennent de plus en plus fréquentes à mesure qu'on se rapproche des tropiques et qu'elles occupent, outre la zône équatoriale, celle que M. de Mirbel a nommée zône de transition tempérée. Il existe un accord frappant entre les affinités des genres et leurs habitations. Cet accord, entre la distribution géographique des genres et leur distribution botanique, mérite toute l'attention des philosophes, parce qu'on le retrouve plus ou moins dans beaucoup d'autres familles, à mesure qu'on les étudie plus à fond, et parce qu'il peut servir de texte à des considérations de la plus haute importance, pour lesquelles toutefois, il faut bien se garder de se livrer aux écarts de l'imagination, aux conclusions précipitées et aux rêves systématiques. » Nous ne suivrons pas M. le rapporteur dans l'analyse détaillée qu'il fait du Mémoire de M. de Jussieu; nous nous bornerons à donner un extrait des conclusions. Les travaux de cette nature ne peuvent rigoureusement être appréciés ici que dans leur ensemble et sous le rapport de la méthode ou du plan qui a été suivi ou de l'esprit qui a présidé à leur exécution. Pour les vérifier matériellement, il faudrait employer presque autant de tems, de peines et de soins, que l'auteur en a mis pour les faire. Mais on sait qu'en lisant une description, on peut presque toujours pressentir, d'après la manière dont elle est rédigée, quel est le degré de confiance que mérite l'auteur, et si l'on peut compter sur l'exactitude des observations que sa description représente. Consi-

déré de cette manière, le travail de M. Ad. de Jussieu nous paraît mériter à tous égards l'approbation de l'Académie; et nous n'hésitons pas à lui proposer d'en enrichir le recueil des savans étrangers.» (Adopté).— MM. *Arago*, *Mathieu*, *Damoiseau*, *Bouvard* et *Lefrançais Lalande* sont chargés de décerner le prix d'astronomie, fondé par feu Delalande. — MM. *Duméril*, *Serres*, *Boyer*, *Portal*, *Magendie*, *Larrey*, *Flourens*, *de Blainville* et *Dupuytren* sont chargés de décerner les prix fondés par M. de Montyon pour les ouvrages utiles à l'art de guérir. —

—*du* 8. — M. Thilorier annonce qu'il a remis au secrétariat un Mémoire contenant la description d'une machine destinée à perfectionner celle qui a obtenu le prix mécanique de l'année dernière. Il demande, si en décernant un prix de ce genre, on réserve aux auteurs le droit de prendre un brevet. L'Académie ne peut point prononcer sur cette question, mais elle ne met aucun obstacle à la faculté d'obtenir le brevet. — Il est donné lecture d'une lettre de M. Villermé où il annonce qu'ayant fait des recherches sur la taille des hommes dans différentes conditions de la vie, il a reconnu que la stature des habitans des villes est, en général, plus haute; il rapporte plusieurs remarques publiées par M. *Quételet*, et relatives aux 1er, 2e et 3e arrondissemens du Brabant méridional. Ces faits confirment l'assertion de M. Villermé. — M. *Navier* communique une lettre dans laquelle M. Duhamel rapporte les observations qu'il a faites sur la formation de la glace dans les rivières. L'auteur, dans une partie du lit de la Seine où la profondeur de l'eau était d'environ un mètre, ayant cassé la glace qui était à la surface, a trouvé le fond couvert d'une couche de glace d'environ quatre centimètres d'épaisseur, dont il a détaché quelques parties qui adhéraient au terrain. — L'Académie va au scrutin pour l'élection d'un correspondant dans la section de géométrie. Sur 58 votans, M. *Jacobi*, professeur à Koenigsberg, obtient 48 suffrages, M. *Poncelet* 10. M. Jacobi est proclamé. — M. *Sylvestre* fait un rapport verbal sur les annales de l'Institut agricole de M. Soulange-Bodin (voy. *ci-dessus*, janv. 1830, p. 223.) — M. Herschel est élu à l'unanimité correspondant, dans la section d'astronomie. — M. le général *Rogniat* fait un rapport verbal sur deux ouvrages de M. Carion de Nisas, ayant pour titres : l'un, *Essai sur l'histoire générale de l'art militaire;* l'autre, *Histoire des campagnes des Français en Allemagne*, en 1800. — «S'il est vrai, dit le M. le rapporteur, que nous ne puissions faire faire des progrès à un art, à une science, qu'en nous aidant des recherches, des essais et de l'expérience de ceux

qui nous ont précédés dans la carrière, une histoire où se trouvent recueillies ces expériences, ces recherches et ces essais, est éminemment utile. Cette histoire manquait pour l'art militaire, cet art si vaste, si compliqué, qu'on a pu dire avec vérité qu'il comprend tous les arts. C'est cet ouvrage que M. le colonel Carion-Nisas a entrepris, et qu'il a exécuté, je puis le dire, sans crainte d'être démenti par ses nombreux lecteurs, presque toujours avec bonheur, sous le titre d'essais.» Après avoir donné une analyse très-intéressante de l'ouvrage, l'honorable rapporteur s'exprime ainsi : « Ces idées que je ne fais qu'indiquer ici sommairement, le savant et laborieux colonel les développe avec clarté, sous le charme d'un style facile et brillant. Je termine par une légère critique : l'auteur n'a point traité de l'art militaire nautique; et cependant il intitule son livre : *Histoire générale de l'art militaire.* On regrette aussi de n'y pas voir figurer avec l'étendue convenable l'art des siéges et celui des fortifications. » — M. Chevreul lit une note sur le principe colorant de la gaude qu'il est parvenu à établir à l'état de cristallisation. Cet habile chimiste a réussi également à isoler le principe colorant du sumac, et il donne quelques détails sur les propriétés de cette substance.

— *Du* 15 *février.* — MM. Boutron-Charlard et Robiquet annoncent avoir trouvé, dans l'huile essentielle d'amandes amères, une grande quantité d'acide benzoïque, et parlent de quelques autres découvertes qu'ils ont faites sur cette huile. — M. Legallois adresse un hygromètre du docteur *Camming*, de Chester, auquel il a fait subir une modification. — On lit une ordonnance royale, qui divise la chaire occupée par feu M. de Lamark, en deux chaires, dont l'une pour les insectes crustacées, etc.; l'autre, pour les mollusques, zoophytes, etc. Pour la première de ces chaires, M. Latreille obtient 43 voix, sur 44; il sera présenté comme candidat. — M. *Navier* communique une lettre de M. le colonel Rancourt, ingénieur français au service de la Russie, sur la formation des glaces dans la Néva. — MM. *Desfontaines* et de *Mirbel* font un rapport sur le Mémoire de M. Cambessèdes, concernant les organes de la fleur des plantes de la famille des capparidées. « Le but de l'auteur de ce Mémoire a été d'examiner comparativement les altérations, avortemens et autres variations qu'il a observées dans les organes de la fleur de plusieurs genres appartenant à l'ordre ou famille des capparidées. M. Cambessèdes a décrit ces phénomènes avec exactitude, et les a expliqués d'une manière très-ingénieuse. Nous pensons que son Mémoire est très-digne d'être imprimé parmi ceux des savans étrangers. »

(Approuvé.) — MM. *Geoffroy-Saint-Hilaire* et *Latreille* font un rapport sur le Mémoire de MM. Meyranx et Laurencet, intitulé : *Considérations sur l'organisation des mollusques*, etc. Les auteurs se livrent depuis quelque tems à des travaux anatomiques considérables; ils ont préparé pour une prochaine publication des planches lithographiées, représentant plus de *trois mille* faits nouveaux d'anatomie, relatifs à toutes les difficultés de la science. Ces dessins donnent la zootomie de beaucoup d'animaux du milieu et des derniers rangs de la série zoologique, tels que reptiles, tortues, salamandres, poissons, crustacés, insectes, mollusques de divers ordres. MM. Meyranx et Laurencet, se croyant suffisamment préparés par les travaux dont nous venons de parler, se sont donné comme faits généraux les propositions suivantes : 1° tout mollusque présente, sous une enveloppe plus ou moins dépourvue de parties solides et d'appareils sensitifs qui s'y rattachent, un système végétatif rappelant celui d'un seul ou de plusieurs animaux supérieurs; 2° les viscères qui composent ces appareils y sont placés dans les mêmes connexions que chez les animaux supérieurs, et leurs fonctions s'y exécutent par un mécanisme et des organes moteurs semblables; 3° les connexions signalées comme interverties ne le sont qu'en apparence. La clef, pour en faire retrouver l'invariable persistance, est fournie par la considération que les mollusques, dont le tronc, gardant ailleurs une situation longitudinale, se trouve au contraire ployé vers sa moitié, et que les deux portions en retour, soudées l'une à l'autre, sont renversées, tantôt sur ce qu'on appelle face ventrale, tantôt sur la face dite dorsale; 4° les plicatures dont il s'agit se révèlent à l'extérieur par la position respective des orifices; 5° enfin, en cas de parties résistantes et engagées dans le derme, ces masses terreuses sont encore comparables à de certaines portions osseuses chez les animaux vertébrés. Voulant donner la justification de ces vues théoriques, MM. Meyranx et Laurencet en font l'application à l'ordre des céphalopodes, et même, pour rendre plus nettement leur pensée, à l'une des espèces en particulier, à la seiche (*sepia officinalis*). » Après avoir suivi les auteurs dans leurs travaux anatomiques sur ce mollusque, et dans les remarques dont ils les accompagnent, le rapporteur, M. *Geoffroy-Saint-Hilaire* arrive aux réflexions suivantes, que lui fournit l'organisation de la seiche. « Si l'on rencontre, renfermés dans les mêmes tégumens, des organes aussi élevés par leur structure que le sont deux cœurs veineux et un cœur artériel, un ensemble parfaitement régulier de branchies, de la

matière médullaire principalement concentrée à la nuque du cou, un foie très-étendu, un appareil de vaisseaux secrétant de l'urine; si l'on trouve également associés et logés ensemble tout un appareil intestinal, un bec construit comme celui des perroquets, l'œsophage, tous les organes de la génération, répétant, à peu de choses près, ceux des poissons, peut-on dire de tant de choses, que c'est un ensemble tout autrement entrelacé, tout autrement combiné ? Pour prouver cette proposition, et pour y trouver un texte en faveur de la plus surprenante des anomalies, il y aurait plus à faire que pour soutenir la thèse contraire. Car il faudrait admettre que ces organes, qui ne peuvent exister qu'engendrés les uns par les autres, et à cause de la convenance réciproque des actions nerveuses et circulatoires, renonceraient à s'appartenir, à être ensemble d'accord. Or, une telle hypothèse n'est point admissible; dès qu'il n'existe point d'harmonie entre les organes, la vie cesse: alors plus d'animal, point d'animal. Mais, si au contraire la vie persiste, c'est que tous ces organes sont restés dans leurs habituelles et invariables relations, qu'ils jouent entre eux comme à l'ordinaire; puis, de conséquence en conséquence, c'est qu'ils sont enchaînés par le même ordre de formation, assujettis à la même règle, et que, comme tout ce qui est composition animale, ils ne sauraient échapper aux conséquences de l'universelle loi de la nature, l'unité de composition organique. MM. Laurencet et Meyranx ont su apprécier les besoins de la science, puisqu'ils ont essayé de diminuer l'hiatus remarqué entre les céphalopodes et les animaux supérieurs. Ils n'ont sans doute point espéré d'arriver tout d'abord à un résultat complètement satisfaisant; mais on leur doit du moins la justice de dire qu'ils tentent avec bonheur de frayer la route, et qu'ils l'ont même parcourue dans quelques-uns de ses sentiers. Leur idée mère est ingénieuse; et, si l'on s'accorde à ne considérer leur travail que comme d'intéressantes études pour servir à l'histoire des mollusques, à ce titre, leur Mémoire nous paraît digne d'être inséré dans le recueil des savans étrangers. » (Approuvé.)—MM. *Serres*, *Flourens*, *Magendie*, *Duméril* et *Cuvier*, sont nommés pour adjuger le prix de physiologie. — M. *Puissant* fait un rapport sur les globes artificiels, terrestre et céleste, proposés par M. le docteur Müller, attaché à l'état-major hanovrien. « L'auteur signale au nombre des imperfections des globes ordinaires, celle qui résulte de la déformation, par l'action de la température et de l'humidité, des parties matérielles qui supportent ces globes, et dérobent à la vue la moitié de leur surface. Il remarque

qu'il est inexact d'y tracer l'écliptique, puisque son intersection avec l'équateur n'est jamais fixe. Il regarde comme absurde de décrire les signes du zodiaque sur l'armille, particulièrement destiné à représenter l'horizon rationnel; enfin, il fait observer qu'on ne peut donner une juste idée de toutes les circonstances du mouvement diurne, par celui de la rotation du globe sur son axe, parce que, dans la réalité, tous les points d'un horizon donné répondent à chaque instant à différens points de la sphère céleste. Pour parer à ces défauts incontestables. M. Müller adapte à ces globes dont la monture est fort simple un horizon tellement mobile, que le pôle de ce cercle peut être placé à un point quelconque de leur surface; et fixe en un point d'un grand cercle de cuivre, représentant le premier méridien, un index servant à indiquer la position d'un astre quelconque, du soleil, par exemple. Il résulte de cela, qu'en faisant tourner le globe terrestre ou céleste sur son axe, dans le sens du mouvement diurne, on peut, pour un lieu et une heure donnés, connaître immédiatement, à l'aide des divers cercles gradués, la hauteur de l'astre sur l'horizon, son azimut et son amplitude, non pas exactement, sans doute, mais avec une approximation suffisante pour l'intelligence de la sphère. Indépendamment des deux globes dont il s'agit, M. Müller en a fait construire un de verre d'une assez grande capacité, qu'il nomme cosmophère, et sur la surface duquel sont représentées les constellations et quelques-uns des cercles que l'on considère en astronomie. Au centre de ce globe, creux et transparent, est disposé un planétaire, composé d'une sphère en cuivre, représentant le soleil et de petites boules d'ivoire figurant les planètes. Ces boules sont traversées par des fils circulaires de métal qui représentent les orbites de ces planètes, et pénètrent un papier glace, formant le plan de l'écliptique. C'est au moyen de cet assemblage, susceptible d'être perfectionné, et de cercles de cuivre qui le complètent, que M. Müller explique le système du monde, qu'il fait remarquer les divers aspects sous lesquels le ciel se présente à une latitude et une époque données; en un mot, résout mécaniquement divers problèmes d'astronomie sphérique. — Vos commissaires pensent que plusieurs de ces modifications, faites aux globes céleste et terrestre ordinaires, sont, en général, propres à faciliter l'étude de la cosmographie, et à faire acquérir à la jeunesse des notions plus claires sur les principaux phénomènes célestes; mais qu'elles ne peuvent, en aucun cas, dispenser du calcul, toutes les fois qu'il s'agit de déduire de l'observation des astres des résultats numé-

riques qui intéressent essentiellement la géographie et la navigation. » (Approuvé.)

— *Du 22 février.* — M. G. *Cuvier* lit un Mémoire intitulé : *Considérations sur les mollusques et en particulier sur les céphalopodes.* Ce Mémoire est une réponse à l'opinion de M. *Geoffroy Saint-Hilaire* et des naturalistes qui professent l'unité de composition dans les animaux. Comme l'illustre auteur a bien voulu nous le communiquer pour l'insertion entière dans notre *Revue*, nous nous abstiendrons d'en donner ici aucune analyse. — MM. *Desfontaines* et *Mirbel* font le rapport suivant sur le Mémoire de M. *Achille* Richard, concernant les familles de plantes à placentas ou trophospermes pariétaux. « Ce Mémoire, dont une analyse, même imparfaite, occuperait beaucoup trop d'espace, contient une foule de recherches et de considérations intéressantes ; il est accompagné de dessins, à l'exactitude desquels nous sommes d'autant plus portés à croire qu'ils sont faits par M. Richard lui-même. » L'Académie arrête que ce Mémoire sera inséré dans le recueil des savans étrangers. — MM. de *Mirbel* et H. *de Cassini* font un rapport sur un Mémoire de M. Adolphe Brongniart, intitulé : *Recherches sur la structure et les fonctions des feuilles.* « Les importantes observations de M. *Amici* sur ce sujet n'avaient encore que lui seul pour juge, quand M. Ad. Brongniart s'est livré à l'étude de l'organisation et des fonctions des feuilles. Pour tout ce qui se rapporte à l'organisation de l'épiderme, des stomates et du parenchyme des feuilles aériennes, il a fortifié, par de bonnes observations et des dessins exacts, les assertions de M. Amici. On lui doit aussi la connaissance de quelques détails qui n'avaient pas été aperçus par le savant physicien de Modène. Il montre, par exemple, que l'épiderme est formé, dans certaines espèces, non pas seulement d'une couche, mais de plusieurs couches de cellules ; c'est ce qui a lieu dans le *cactus phyllanthoides* et dans le laurier-rose. Si M. Brongniart est d'accord avec M. Amici sur l'organisation, il ne partage pas son opinion sur les fonctions. Il croit que les stomates, qui sont comme autant de petites bouches faisant communiquer l'extérieur avec les lacunes situées sous l'épiderme, suivant les circonstances, absorbent ou rejettent de l'air ou pompent de l'humidité. L'organisation des plantes immergées lui fournit des argumens en faveur de cette doctrine. M. Ad. Brongniart remarque que les feuilles aquatiques sont formées, depuis le centre jusqu'à l'une et l'autre surfaces inclusivement, d'un tissu cellulaire continu, homogène, et rempli de granules verts, de sorte qu'on est autorisé à dire qu'elles n'ont point d'épiderme à la

manière des feuilles aériennes. Celles-ci, d'après M. Brongniart, ont besoin d'une enveloppe qui garantisse leur parenchyme du dessèchement; et, toutefois, il faut que l'air les pénètre pour que le phénomène de la respiration s'accomplisse. Leur épiderme, peu perméable, remplit le premier objet; leurs stomates et les lacunes qui communiquent avec ces petites bouches remplissent le second objet. Mais il est de toute évidence que les feuilles immergées ne sont pas exposées à perdre leur humidité, et que des stomates, communiquant avec des lacunes, n'y faciliteraient que faiblement l'introduction de l'eau, véhicule de l'air sans lequel il n'y aurait point de respiration. Une organisation spéciale étant donc nécessaire, l'épiderme, les stomates, les lacunes sous-jacentes manquent. Les poumons, si l'on peut dire ainsi, sont à nu; les feuilles pompent l'eau et expirent les gaz par toute leur surface. La comparaison de ces feuilles aquatiques avec les organes respiratoires des poissons, et des feuilles aériennes avec les organes respiratoires des animaux qui vivent dans l'air, naissent naturellement de ces considérations : M. Ad. Brongniart les a exposées avec habileté. Dans cette partie de son travail qui nous paraît la plus intéressante, parce qu'elle présente un point de vue nouveau, il y a deux choses à considérer : d'abord, un fait, c'est l'absence, dans les plantes aquatiques, d'un épiderme différent du reste du tissu; et ensuite une hypothèse, c'est la manière d'expliquer comment deux organisations diverses produisent, dans des positions différentes, des phénomènes semblables. Le fait nous paraît hors de doute, et l'hypothèse s'accorde très-bien, dans la généralité, avec les faits que nous révèle l'étude anatomique et physiologique des plantes. Mais nous devons faire observer que certaines espèces à feuilles aériennes n'ont ni stomates, ni lacunes. » L'Académie ordonne l'insertion du Mémoire de M. Brongniart dans le recueil des savans étrangers. A. Michelot.

Publication prochaine d'un recueil intitulé : l'*Agriculteur manufacturier, Journal des sciences mécaniques, physiques et chimiques appliquées à l'agriculture* et aux arts qui en dépendent, tels sont : les sucreries de betteraves et de cannes, les amidonneries, les féculeries, les brasseries, les distilleries, la meûnerie, la fabrication des sirops de fécule et de raisins, des vins, des cidres, des poirés, des vinaigres, des huiles, du beurre, des fromages, de l'indigo, des cafés indigènes, le travail des lins, des chanvres, le raffinage, etc.; publié par

M. Dubrunfaut, avec cette épigraphe : *L'homme qui se borne à recolter des mains de la nature n'est pas agriculteur* (J. B. Say) (1). — Déjà, dès l'année 1822, M. Dubrunfaut avait tracé, dans un Mémoire couronné par la Société d'agriculture de Paris, le plan d'une série de traités sur les arts qui se lient à l'agriculture par le principe de la consommation sur place. « Mes occupations, dit-il dans son nouveau prospectus, ne m'ont permis de publier que deux de ces traités, la distillation et le sucre de betteraves. J'ai réuni beaucoup de matériaux pour la rédaction des autres; et il ne me manque que du tems pour les classer, les compléter et les livrer au public, ce que j'espère pouvoir faire incessamment. Le recueil mensuel que j'annonce aujourd'hui, rédigé spécialement pour les manufacturiers agriculteurs, devait suivre naturellement la publication de la série des susdits traités, et en être pour ainsi dire un complément indispensable. Cependant le besoin bien senti d'un journal de ce genre m'a décidé à le faire paraître dès ce moment. Je supposerai, pour la publication des découvertes relatives à ces arts, qu'ils en sont au point où les ont laissés les ouvrages les plus récens sur le même sujet. Mon cadre embrassera toutes les découvertes sur la grande culture, les assolemens, les engrais, les instrumens aratoires, et, en général, toutes les applications des sciences mécaniques, physiques et chimiques à l'économie agricole; il groupera en outre plus particulièrement les progrès des fabriques agricoles. J'ai compris, par exception, dans ces fabriques, l'art du raffineur, à cause des relations intimes qu'il a avec la fabrication du sucre indigène, et cet art, vu son importance, occupera une place étendue dans ce recueil. On apercevra sans doute facilement les avantages d'une pareille publication, qui, en se renfermant dans les limites d'une série d'arts analogues, permet au rédacteur de faire, avec connaissance de cause, quelque chose de plus que de la théorie. Les procédés, les méthodes et les machines nouvelles seront décrits avec soin, et les matières de ce recueil tout spécial étant peu variées, les manufacturiers agriculteurs n'y trouveront pour ainsi dire que des renseignemens qui les intéressent immédiatement, et par conséquent des renseignemens suffisamment développés

(1) Ce journal paraîtra par cahier de trois ou quatre feuilles par mois, avec une ou deux planches gravées. Le prix de l'abonnement est de 30 fr. par an pour Paris; 32 fr. pour les départemens, et 35 fr. pour l'étranger. On s'abonne chez l'auteur, rue Pavée, n° 24, au Marais, ou chez Bachelier, quai des Augustins, n° 55.

pour la mise en œuvre; ce que l'on ne rencontre point toujours dans les bons journaux d'industrie que nous possédons.»
Le premier numéro, qui paraîtra le 1er avril prochain, contiendra un Mémoire développé sur les progrès de la fabrication du sucre de betteraves, des notes sur les appareils d'évaporation à vapeur, sur le raffinage et la distillation. Il contiendra en outre la description d'un appareil distillatoire dans le vide.

Soirée Polonaise à Paris, pour célébrer le 84e anniversaire de la naissance du général Kosciuszko (12 février 1830). — Il n'est peut-être aucun peuple dont l'histoire soit aussi attachante et aussi propre à exciter un vif intérêt que celle de la nation polonaise. Les Polonais, anéantis politiquement, ne tombèrent qu'avec une gloire qui survit à leurs malheurs. La persévérance qu'ils ont montrée, en prodiguant sur tous les points du globe leurs services et leur sang pour mériter et obtenir la régénération de leur patrie, est un de ces traits caractéristiques de nationalité que l'histoire a déjà recueillis, et qui seront éternellement admirés. Kosciuszko, cet immense athlète de la scène polonaise, est l'un des hommes qui marchent en première ligne dans les dernières révolutions de la Pologne. — Honoré et respecté pendant sa vie, il emporta dans sa tombe l'estime de tous les hommes de bien et la vénération de ses compatriotes. Par ces motifs si puissans, un grand nombre de Polonais, qui se trouvent maintenant à Paris, ont cru devoir célébrer le 84e anniversaire de la naissance de ce grand homme, et payer un nouveau tribut à sa mémoire, en offrant un portrait au général Lafayette, son ancien ami et son compagnon d'armes, qui s'est fait aussi estimer et respecter par la pureté et l'élévation de son caractère, et par une conduite toujours conforme à ses principes.

Un monarque qui a commencé la restauration de la Pologne, feu l'empereur Alexandre, et, avant lui, son père, l'empereur Paul Ier, honoraient le caractère et les vertus de Kosciuszko. On n'a point oublié l'accueil distingué fait par Alexandre, en 1814, au héros polonais, et les hautes espérances qu'il lui fit entrevoir. — Ce fut encore Alexandre qui autorisa la translation du corps de Kosciuszko, de Soleure à Cracovie, et qui permit la libre et publique manifestation des sentimens des Polonais, sur toute la surface de l'ancienne Sarmatie, et même bien au-delà, dans les cérémonies funéraires consacrées à leur illustre concitoyen.

Un concours de tant d'honorables souvènirs ne pouvait échapper au zèle patriotique de l'auteur de l'*Histoire des légions polonaises en Italie*. Le 12 février, jour anniversaire de la naissance de Kosciuszko, fut donc destiné pour offrir au général Lafayette le portrait du héros polonais; et un autre semblable fut offert, dans la matinée du même jour, à M. Jullien, de Paris, auteur d'une Vie de Kosciuszko.

Sur les huit heures du soir, le général Lafayette, avec son fils, M. *Georges Lafayette*, et MM. *Benjamin Constant* et *de Norvins*, arrivèrent chez M. *Chodzko*, où se trouvaient déjà MM. *David*, de l'Institut, statuaire, *Victor Hugo*, *M. A. Jullien*, de Paris; *Dubois*, rédacteur en chef du *Globe;* MM. *Villenave* et *Alfred Fayot*, qui ont écrit sur Kosciuszko; M. *Louis Reybaud*, homme de lettres, et plusieurs étrangers distingués, Suisses, Anglais et Américains, tous amis sincères de la Pologne.

M. Léonard Chodzko, en recevant le général Lafayette, et pendant que M. *Michel Podczaszynski*, jeune polonais, littérateur distingué, présentait au général le portrait de Kosciuszko, prit la parole, à peu près en ces termes :

«Général, votre présence fait rejaillir sur nous un véritable honneur; il sera apprécié par tout ami de la liberté, et surtout par les Polonais; car notre patrie, juste envers les illustrations vivantes, place votre nom parmi les plus beaux que le patriotisme ait consacrés.... Dans nos foyers, on ne le prononce jamais sans une émotion religieuse. La Pologne, amie éternelle de la France, s'honorera toujours des liens qui ont uni si intimément les deux peuples dans une communauté de gloire et de malheurs.... Plus heureuse ou plus redoutable, la France ne succomba point, tandis que la Pologne fut partagée et disparut. Sa chute, cependant, n'a pas été sans gloire, et l'héroïque Kosciuszko, le compagnon des périls de votre jeunesse, a couvert ses premières chaînes de lauriers impérissables. Sous la république, le consulat et l'empire, les Polonais unirent leurs efforts désintéressés aux grandes destinées de la France. Aujourd'hui, condamnés à ne vivre que de souvenirs, nous saisissons avec joie l'occasion du retour d'une époque qui nous est si chère, celle du 84e anniversaire de la naissance de Kosciuszko. Veuillez bien, général, agréer ce portrait de votre illustre ami, que je suis heureux de vous offrir au nom de mes compatriotes, et qui est dû au burin polonais. »

Le général Lafayette a répondu d'une voix émue, et avec cet accent de conviction qui lui est propre :

« C'est avec une vive satisfaction et une profonde reconnaissance que je reçois le portrait de mon ancien frère d'armes, l'illustre Kosciuszko, ce parfait type du courage, de l'honneur et du patriotisme polonais. Notre amitié date de cinquante-trois ans, lorsque, dans la révolution américaine, nous avons eu l'honneur de combattre sous le drapeau républicain des États-Unis. L'histoire a consacré l'époque où la Pologne, à la voix de Kosciuszko, se souleva pour reconquérir son indépendance, où il voulait l'unir tout entière dans une défense commune, et où la glorieuse, mais malheureuse journée de sa captivité fit échouer cette noble entreprise. On l'a vu, depuis, dédaigner tour à tour les avances, les cajoleries de deux puissans empereurs, qui, au faîte de leur prospérité, mettaient plus de prix à l'appui de son nom auprès de vous, qu'à la magie de leurs triomphes et à la force de leurs armes, et qui lui offraient tout, excepté les deux choses qu'il voulait, l'indépendance et la liberté de son pays.... Vous venez de dire, Monsieur, que les Polonais vivaient de souvenirs; mais il leur appartient de vivre encore d'espérances. Je me sens uni de tout mon cœur à leurs vœux, et je vous remercie d'un présent d'autant plus agréable pour moi, qu'il est l'ouvrage d'un talent polonais, et qu'il m'est offert par une main qui a retracé avec tant de chaleur et d'esprit la gloire des légions polonaises, pendant des années si honorables pour elles, et qui ont servi à maintenir cet esprit de nationalité que vous avez su conserver dans toutes les vicissitudes.... il deviendra un jour le salut de votre patrie.... »

Examinant ensuite le portrait de Kosciuszko, le général Lafayette fut frappé de sa parfaite ressemblance; il admira l'exécution de la gravure sur acier qu'avait terminée M. *Antoine Oleszczynski*, le premier artiste polonais en ce genre, par son admirable talent, et déjà honoré pour ses travaux de plusieurs médailles en or et en argent, et nommé depuis peu membre de la Société philotechnique de Paris, et professeur de la première classe de l'Académie impériale et royale des beaux-arts, à Florence.

Le salon de M. Chodzko offrait une sorte d'exposition nationale de productions remarquables du burin, du ciseau, de la plume ou du pinceau d'artistes polonais, anciens ou modernes.

On y remarquait le portrait magnifique du roi Jean Sobieski, peint d'après nature à Willanow, et véritable monument historique, qui appartient aujourd'hui à M. le lieutenant-colonel *Kasimir De la Roche*, ancien secrétaire de la légation

française à Varsovie; puis, de belles peintures, exécutées par M. *Fabien Sarnecki* et par M. *Joseph Malinski;* enfin, des gravures où l'on pouvait remarquer les progrès qu'a faits cet art, en commençant par *Falk*, graveur polonais du commencement du XVIIe siècle, et finissant par les productions du burin de feu Michel *Plonski*, de M. *Podolinski*, de Wilna, de M. *Théophile Kisling*, lithuanien, élève de l'Université de Wilna (et qui depuis a terminé ses études sous la direction de M. Raphaël Morghen, à Florence, et de M. Joseph Longhi, à Milan), et de M. *Antoine Oleszczynski*, qui a consacré tous ses travaux à la gloire de sa patrie.

Cette galerie d'objets d'art offrait encore une collection de portraits lithographiés ou dessinés, parmi lesquels on distinguait ceux de Dombrowski, Kniaziewicz, Jablonowski et Joseph Poniatowski; les points de vue des principales villes de Pologne, dans leur ancien état, et des dessins originaux de M. Antoine Oleszczynski, destinés à être placés dans son traité sur les beaux-arts en Pologne, qui va paraître incessamment.

On admirait une belle statue de *Trepka*, le Scévola de la Pologne, faite par M. *Wladislas Oleszczynsky*, élève de M. David, statuaire, et de M. Tiolier, directeur-général des monnaies. Ce sujet patriotique, tiré de l'histoire nationale du tems de Sigismond Ier et de Michel Glinski, a été traité par M. Wladislas Oleszczynski d'une manière très-remarquable. Occupé maintenant à frapper une médaille de *Kopernik*, pour la Société royale des amis des sciences de Varsovie, ce jeune artiste, animé des mêmes sentimens que son frère, rapporte aussi tous ses travaux à la gloire de la Pologne.

Des cartes géographiques, gravées sur pierre par M. *Sévérin Oleszczynski*, admirées déjà dans une des séances de la Société de géographie de Paris, complétaient dignement cette intéressante exposition, toute polonaise.

Au milieu de tant de souvenirs de la patrie, M. *Albert* Sowinski, connu par son beau talent sur le piano, a exécuté plusieurs morceaux sur le thême de la *Polonaise de Kosciuszko*, du *Mazurek de Dombrowski*, et d'autres chants nationaux, dont il vient d'enrichir le répertoire musical, en publiant, avec M. G. Fulgence et M. Jules de Frémont, *les Chants polonais, nationaux et populaires.* M. Launer, de l'Académie royale de musique, a exécuté sur le violon de brillantes variations, tandis que M. Henri Cohen a fait entendre sa belle voix.

Des toasts à la prospérité de la France, à la mémoire de Kosciuszko et au général Lafayette, ont été portés avec enthousiasme.

Dans cette réunion, M. Jullien *de Paris*, invité par les Polonais à leur servir d'interprête, a adressé au général Lafayette des vers, qui ont été vivement applaudis, parce qu'ils ont paru retracer avec fidélité la vie honorable et le caractère indépendant de ce grand citoyen (voy. ci-après).

M. David, auquel l'art statuaire doit déjà tant de chefs-d'œuvre, a bien voulu contribuer à l'exposition polonaise, en y plaçant son buste du général *Lafayette;* et il a promis d'y envoyer le médaillon de M. *Adam Mickiewicz*, poète polonais, qu'il a connu à Weimar chez le célèbre Gœthe, en 1829.

Le lendemain 13 février, le portrait de Kosciuszko a été porté, par plusieurs polonais, chez le général Lafayette, où il a été immédiatement placé auprès de celui de Washington, et au milieu de portraits et de gravures qui se rattachent à la guerre des États-Unis d'Amérique et à la révolution française.

Ce compte rendu fidèle et détaillé d'une cérémonie toute patriotique, consacrée à l'un des plus grands hommes dont s'honore la Pologne, a paru devoir être conservé dans nos archives de la civilisation, comme un nouveau et solennel témoignage de cet esprit de nationalité et de ces vertus civiques qui distinguent éminemment les vrais Polonais, et qui inspirent un sentiment profond d'estime, de respect et d'affection pour leur nation.

A M. LAFAYETTE.

(12 février 1830).

Illustre citoyen, dont l'honorable vie
Fut toujours consacrée au bien de la patrie!
Lafayette! ton nom, en tous lieux respecté,
Appartient désormais à la postérité.
Ce prix de tes vertus, cette noble conquête
Du civique laurier qui couronne ta tête,
La gloire est le produit toujours tardif du tems.
Elle vint te sourire, aux jours de ton printems:
Dans les champs fortunés de la jeune Amérique
Où ton bras défendait la liberté publique,
Sur l'airain, sur le marbre, elle inscrivit ton nom
Près des noms immortels d'Adams, de Washington.
Dans ces mêmes climats qu'illustrait la victoire,
Un guerrier citoyen, compagnon de ta gloire,
Le grand Kosciuszko déposa dans ton sein
D'affranchir son pays le généreux dessein;
Et toi, tu nourrissais la sublime espérance
De fonder sur les lois le bonheur de le France,

Et d'unir à jamais, par un sage traité,
L'antique monarchie avec la liberté.
Tes vœux furent trahis. La France infortunée,
Aux fureurs des partis bientôt abandonnée,
Vit traîner tour à tour, aux mêmes échafauds
Ses plus fermes soutiens, ses vengeurs, ses bourreaux;
Et de tes proscripteurs lorsqu'il parut complice,
Dans ces tems de terreur, le ciel te fut propice :
Dans les cachots d'Olmutz il conserva tes jours.
Puis, d'un grand citoyen espérant le secours,
Quand de Napoléon l'éclatant météore
Fit place au jour nouveau qui pour nous vint éclore,
La France reconnut ton éloquente voix,
Jadis accoutumée à défendre ses droits;
Et de la liberté soldat toujours fidèle,
Aux députés français tu servis de modèle.
Mais, au delà des mers, heureux de son fardeau,
Favorisé des vents, un superbe vaisseau
T'a conduit sur le sol où brilla ton courage.
Un peuple tout entier inonde le rivage,
S'empresse autour de toi : d'unanimes transports
Ont déjà salué ton retour sur ces bords;
Et cet élan public de la reconnaissance
Est encore un hommage, un tribut à la France.
L'hôte national, cher aux Américains,
Voit d'un œil satisfait ces fiers républicains
Qui brisèrent le joug d'un honteux esclavage :
Il sent que leur bonheur fut aussi son ouvrage.
Mais, plein du souvenir de son pays natal,
Il déplore en secret le contraste fatal
Des tristes factions qui troublent sa patrie,
Et du tableau touchant de la douce harmonie
Qui, chez les citoyens de ces États naissans,
Unit dans un seul vœu les cœurs reconnaissans.
La France, qui te suit dans ta course lointaine,
Contemple avec orgueil cette mobile scène,
Et ton char triomphal, et le joyeux concours
De ce peuple innombrable : elle entend ces discours,
Monumens précieux, recueillis par l'histoire,
Où chacun, à l'envi rajeunissant ta gloire,
Se plaît à retracer tes exploits, tes vertus,
Fait revivre pour nous les jours qui ne sont plus,
Et déploie aux regards de l'Europe étonnée
De ce peuple nouveau l'heureuse destinée.
Nos vœux te rappelaient; tu reviens parmi nous;
Ton cœur, long-tems ouvert aux penchans les plus doux,
Gémit de retrouver, dans ta belle patrie,
Ce parti malfaisant, incorrigible, impie,
Fabricateur obscur de criminels complots,
Avide de pouvoir, sans pitié, sans repos,
Qui, toujours proscripteur, se dit toujours victime,
Se dit sauveur du trône, et lui creuse un abîme.

Fidèle à tes devoirs, tu défends à la fois
Les libertés du peuple et le trône des rois;
De tes vils ennemis dédaignant les outrages,
Tu ne recherches point de frivoles hommages;
Tu sais que des partis le pouvoir passager
Fait briller trop souvent d'un éclat mensonger
Des réputations que flétrira l'histoire,
Et qu'un juste avenir protége la mémoire
Des mortels vertueux qui servent leur pays;
De tes nobles travaux tel est le digne prix.
Vainement, des partis l'opinion mobile
Voulut de leur faveur t'offrir l'appui fragile:
Ton cœur indépendant, ton esprit indompté
Ne fléchirent jamais sous leur autorité,
Et ta seule vertu, ton âme libre et pure
Te font jouir vivant de ta gloire future.

M. A. Jullien, *de Paris.*

Chronique des théâtres, pendant le mois de février 1830. — On a donné dix pièces nouvelles, pendant ce mois. Au *Théâtre-Français,* le 25 février, *Hernani* ou l'*honneur castillan*, drame en 5 actes et en vers de M. *Victor* Hugo. Depuis long-tems, ce théâtre n'avait obtenu un succès aussi éclatant; depuis long-tems, il est vrai, il n'avait offert au public un ouvrage aussi remarquable; non pas que le drame nouveau soit de tous points un chef-d'œuvre; mais, telle est la puissance d'une poésie vive et colorée, et de l'admirable jeu de Mlle Mars, qu'elle a fait souvent oublier les nombreux défauts de la conception et de l'exécution dramatiques. La représentation d'Hernani est un événement littéraire; et, soit que l'on considère ce drame comme la production isolée d'un génie puissant et original, soit qu'on veuille le regarder comme le manifeste d'un système et d'une école, il mérite un examen particulier. Nous nous proposons de lui consacrer un article étendu dans notre prochain cahier. — L'*Odéon* a donné trois premières représentations : le 13 février, le *Pamphlet* ou le *sous-préfet dans l'embarras,* comédie en 3 actes et en prose, de M. *Georges* Duval; le 18, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du grand homme à qui la scène française doit le *Tartufe* et le *Misanthrope*, la *Mort de Molière*, drame en 3 actes et en prose, de M. Dumersan; enfin, le 22 février, la *Sœur Cadette,* comédie en 1 acte et en vers, de MM. Arnout et Fournier. Aucun de ces ouvrages n'a obtenu un succès bien

décidé; on a reproché à la première des longueurs et des situations déjà usées; dans la seconde, on a trouvé que l'auteur avait péché par le choix du sujet, qui, en effet, nous semble de nature à être difficilement transporté sur la scène; enfin, la Sœur Cadette est une légère bluette à laquelle des vers agréables et spirituels ont valu quelques applaudissemens. — Le *Théâtre des Nouveautés* a représenté, le 27 février, *Henri V et ses compagnons*, drame en 3 actes et en prose, par MM. Romieu et *Alphonse* Royer. Des caractères empruntés à Shakespeare constituent le fonds de ce drame, qui manque de développemens suffisans, et qui doit, en grande partie, son succès à la magnificence de la mise en scène. — Les *Variétés* n'ont donné, dans ce mois, que le *Mardi gras et le Lendemain*, pièce en 1 acte. — Le *Théâtre de la Porte-Saint-Martin*, qui n'est rouvert que depuis peu de tems, a déjà offert au public : le *Souvenir*, comédie en 1 acte et en prose, de MM. Chavanges et Auguste; et *Bonardin dans la lune*, folie en 1 acte, par M. Honoré, qui remplit lui-même dans cette amusante parade le rôle principal. — On a vu, à l'*Ambigu-Comique*, le *Félon*, mélodrame en 3 actes, par M. Merville et M** (2 février), où l'on a applaudi quelques situations dramatiques; et à la *Gaîté*, *Ondine* ou la *Nymphe des eaux*, pièce féerie en 3 actes (17 février).

Beaux-arts. — Numismatique moderne. — *Notice sur les médailles, en* 1829. — La Monnaie des médailles a frappé, pendant l'année 1829, vingt-quatre médailles. Nous citerons la première, celle de M. Galle, datée de 1822, et dont le sujet est l'accroissement des arts et du commerce, par les nouveaux procédés que l'on doit aux sciences. Minerve, sur un siége élevé, semble dicter des lois à Mercure et à Vulcain, qui sont assis sur les degrés de l'estrade, et tiennent des cornes d'abondance d'où sortent des instrumens utiles aux artistes, et des pièces de monnaie. Ce groupe est bien disposé et bien exécuté. Sur les livres que tient Minerve, on lit les mots physica et mathematiqua. Le dernier mot est écrit ainsi : cette faute est d'autant plus malheureuse, qu'elle se trouve dans une médaille relative aux avantages de la science. On regrette aussi que la légende, qui commence dans le champ, de la médaille soit interrompue, au milieu du sens, pour aller finir à l'exergue : artes et commercia novis scientiarum inventis amplificata. MDCCCXXII. La tête est celle de Louis XVIII, par Andrieu.

L'avènement de S. M. Charles X au trône a été exécuté par M. Depaulis. Le roi, assis sur son trône, reçoit le serment de la noblesse, de la magistrature et du clergé, représentés par trois personnages debout, étendant la main droite. Ce sujet, un peu froid, est racheté par un dessin correct et une exécution très-soignée. La légende est encore coupée : mais moins désagréablement. On lit dans le champ : REGNO JURE SUSCEPTO, et à l'exergue : PUBLICA OMNIUM ORDINUM OBSEQUIA. ANN. MDCCCXXIV. DIE XVI SEPT.BRIS.

La statue de Louis XIII, rétablie à la place Royale, a été gravée par M. Gatteaux, au revers des têtes accollées de Louis XVIII et de Charles X.

Une médaille a été consacrée à la chapelle expiatoire de Louis XVI et de Marie-Antoinette. L'édifice a été gravé par M. Petit. Le revers fait honneur au talent de M. Vatinelle. Il représente la France à genoux, présentant un édifice à la Religion. On lit autour : TELLUS RITE PIATUS, et à l'exergue : EFFOSSIS REGALIUM EXUVIARUM RELIQUIIS.

Trois médailles ont été frappées pour la pose des premières pierres de la Chambre des députés, du Palais de Justice de Périgueux, et de l'hospice Saint-Michel, à Paris. Les deux premières représentent la façade des édifices. Une autre représente l'église de Sainte-Croix, à Orléans ; elle a été frappée pour l'achèvement de cette église. On lit à l'exergue : *La Procession de la Pucelle sort par le portail, le 8 mai* 1829. Une médaille, frappée sous Louis XV, et gravée par Duvivier, représentait déjà le portail de cette basilique dont les deux tours avaient un étage de moins. En comparant ces deux médailles, on ne peut s'empêcher de remarquer la différence de l'exécution qui est à l'avantage de la plus ancienne. L'architecture y est dessinée correctement, *accusée* avec fermeté, les détails même y sont très-soignés, et rendus avec une finesse qu'on aurait désiré retrouver dans la médaille gravée plus récemment.

M. Domard a gravé la médaille de la Chambre de commerce de Marseille, qui représente Mercure assis sur une proue de vaisseau, le pied droit posé sur une corne d'abondance. On voit dans le champ l'écusson de la ville, et une branche d'olivier.

Trois autres médailles n'offrent au revers que des inscriptions. L'une a été frappée pour la *route de Mademouselle* qui abrège de quatorze lieues la communication de la Bretagne avec la Picardie. La seconde, pour la *restauration de l'hôpital*

de Cambrai, et la troisième pour l'érection d'une *salle de spectacle* dans la même ville.

M. Caqué a donné la première médaille d'une collection qu'il projette et qu'il nomme galerie numismatique des rois de France. Cette médaille représente Charles X. Il est probable qu'aux autres portraits, on joindra l'année de la naissance, celle du règne, et que le revers contiendra quelques indications historiques.

M. Gayrard a gravé le portrait du duc de Berry pour la médaille frappée à la mémoire de ce prince par le département du nord.

Les têtes d'hommes célèbres morts sont : celle de *Franklin*, frappée à sa mémoire par les Francs-maçons de Paris ; celle de *J. G. Houssement*, fondateur de la loge des amis incorruptibles ; celle de *Lesueur*, par M. Le Clerc ; de *Bellart*, par M. Barre ; du *duc de la Rochefoucault*, par le même, pour la Société de la Morale chrétienne ; de *Lacépède*, par M. Peuvrier. Celles des personnages vivans, sont : S.S. le pape *Pie VIII*, par M. Pingret ; l'empereur de Russie, *Nicolas Ier*, par le même ; le colonel *Fabvier*, par M. Peuvrier ; et M. *de Geer*, président de la noblesse suédoise, par M. Salmson. — Ces médailles sont exposées dans le Cabinet des Médailles et Antiques de la bibliothèque du roi, où l'on entre, le mardi et le vendredi de chaque semaine, de dix à deux heures. D. M.

NÉCROLOGIE.

Angleterre. — *Sir Thomas* Lawrence. — Ce peintre célèbre est mort, le 7 janv. dernier, d'une inflammation d'entrailles qui se déclara avec une telle violence qu'il succomba après trois jours de malaise, et à peine vingt-quatre heures de maladie. Il avait environ 60 ans. Il était fils d'un aubergiste de Bristol. Il témoigna de bonne heure un goût prononcé pour les arts du dessin ; et fit, à Bath, où il étudiait chez un peintre, nommé M. Hoare, quelques portraits au crayon qu'on lui payait une demi-guinée, et qui, fort imparfaits comme dessin, annonçaient déjà une grande finesse d'exécution. Un peu plus tard, il reçut de la Société des Arts, pour prix d'encouragement, une grande palette en argent doré, et cinq guinées. Il se rendit à Londres où son talent fit de rapides progrès. Une circonstance heureuse pour lui fut la paix avec le continent ; il put alors visiter les cours étrangères, et se lier avec des hommes remarquables, près de qui ses manières distinguées, son esprit et son profond

sentiment de l'art, lui servirent d'introduction. Il était beau, aimait passionnément la musique et la poésie, et parlait bien en public, quoique son éloquence fut un peu étudiée et manquât parfois de chaleur. Parmi les vieux maîtres, il admirait surtout Raphaël et Rembrandt. Ses qualités, comme peintre, étaient la délicatesse de l'exécution, la beauté de la couleur qui avait plutôt du charme qu'une vérité immédiate : aussi réussissait-il beaucoup mieux dans les portraits de femmes. Il excellait à rendre ce premier aspect, ce coloris fugitif et un peu transparent, cette mobilité de physionomie qu'éveille le plaisir ou la conversation. Il a laissé plusieurs ouvrages commencés; un des plus avancés est un portrait de Moore, le poète, peint pour M. Murray. Ses prix étaient fort élevés, et il se faisait payer moitié de la somme, à la première séance, usage contre lequel on s'est récrié, mais qui n'était pas nouveau. Sir Josué Reynolds avait été forcé de prendre la même précaution contre ceux qui, voulant se faire peindre par lui, comme affaire de mode et de bon ton, ne retiraient pas leurs portraits quand ils étaient finis. Cependant, sir Thomas Lawrence devait moins sa fortune à sa clientelle dans le public qu'aux sommes énormes que lui ont valu les portraits de souverains qu'il est allé faire sur le continent, par ordre du roi d'Angleterre. Il dépensait beaucoup en choses d'art, et laisse une collection d'objets précieux, estimée à 150,000 liv. sterl. Lors de son voyage en Italie, il avait acheté pour près d'un million de dessins originaux de Michel-Ange. Il avait coutume de dire, qu'étant garçon et sans enfans, il se créait ainsi une famille et des jouissances. On cite de lui plusieurs traits de générosité envers des artistes malheureux. Il exposa pour la première fois à Somerset-House, en 1787. Quoiqu'il ait surtout borné ses études au portrait, il regrettait de ne pouvoir s'adonner à l'histoire. Il avait fait choix dans Milton d'une grande composition historique qu'il se promettait d'exécuter, et dont les dessins existent dans ses cartons. On assure que des dettes faites dans sa jeunesse et une grande habitude de dépense sont causes qu'il est mort *pauvre*.

Ses obsèques ont été faites avec une pompe royale. Quarante-deux voitures, parmi lesquelles on remarquait celles du roi et de plusieurs pairs du royaume, suivaient le char funèbre. En attendant l'érection d'un monument, le corps a été déposé dans une aîle de Westminster, sur la même ligne que West, et à peu de distance de sir Josué Reynolds.

Le célèbre sculpteur Chantrey a pris un moule en plâtre

de la figure du mort, dont les traits avaient conservé une expression de calme extraordinaire. Le poète Campbell prépare, dit-on, une biographie de sir Thomas, et la collection de tous ses portraits gravés par les premiers artistes de l'Angleterre ne tardera pas à paraître. L. S. B.

Allemagne. — Dobrowsky (*Joseph*). — Le 6 janvier 1829, est mort, à l'âge de 76 ans, l'abbé Joseph Dobrowsky, l'homme de l'Europe le plus versé dans la connaissance de l'histoire, des antiquités et des langues slavonnes.

Il était né, le 17 août 1753, à Jermet, près de Raab, en Hongrie; mais il fut élevé en Bohême, d'où ses parens étaient originaires, et où ils étaient retournés, peu de tems après sa naissance. Dobrowsky venait de se faire jésuite à Brunn, lorsque l'ordre fut supprimé. C'est alors qu'il se rendit à Prague, où il trouva des protecteurs, et où il se mit à étudier avec ardeur les langues orientales, et surtout la langue, la littérature et l'histoire de son pays. Chargé successivement de différentes fonctions, il devint, en 1786, vice-recteur du séminaire de Prague; et, en 1787, recteur de celui d'Olmutz. A l'époque de son couronnement, l'empereur Léopold II visita la Société des sciences, établie à Prague, et, à cette occasion, Dobrowsky prononça un discours sur l'attachement des peuples slaves à l'Autriche. Peu de tems après, il accompagna en Suède le comte Joachim Sternberg, dans le but de recouvrer, au moins, par des copies, une partie des trésors littéraires et bibliographiques enlevés, pendant la guerre de trente ans, à la Moravie et à la Bohême, par les généraux suédois Wrangel, Kœnigsmark et Torstenson. En 1792 et 1793, il fit un voyage à Pétersbourg et à Moscou, et y recueillit de précieux et abondans matériaux sur toutes les branches de la littérature slavonne. Dans les années suivantes, il parcourut plusieurs fois l'Italie avec le comte François Sternberg, qui, versé dans l'histoire et dans la numismatique, était, avec son parent Gaspard Sternberg, l'un des savans et des protecteurs des lettres les plus distingués de Prague et de l'Allemagne.

Dobrowsky n'a pas cessé, jusqu'à sa mort, de s'occuper avec zèle de la langue et de la littérature des peuples Slavons. Rempli d'un noble patriotisme, il a tout fait pour ranimer l'étude de l'histoire de la Bohême, si propre à réchauffer le sentiment de la dignité nationale. Il a cherché à débarrasser cette histoire d'une multitude de fables, et a porté dans ses travaux un esprit de critique digne du célèbre Schlœzer, qui lui-même avait si bien mérité de cette partie de la science.

La Société des sciences et le musée de Prague ont eu à Dobrowsky les plus grandes obligations, pour le zèle avec lequel il s'est occupé à rechercher et à recueillir les restes de l'art et de la littérature de son pays. C'est ainsi qu'il a découvert quelquefois de nouvelles sources historiques, comme, par exemple, la chronique d'Ansbert sur la croisade de Frédéric Barberousse. La *Grammaire de la langue Slavonne*, qu'il a composée en grande partie à Vienne, de 1819 à 1822, est devenue classique, en particulier pour les Polonais et les Russes, qui se sont enrichis par des traductions de la plupart de ses savantes recherches.

L'automne dernier, Dobrowsky fit un voyage à Vienne, d'où il partit au mois de décembre, pour Cracovie, dans un but scientifique. Quelques objets de nature à l'intéresser le retinrent à Brunn. C'est là qu'il tomba malade, et qu'il est mort. Z.

Italie. — Tedaldi-Fores. — L'Italie a perdu, dans *Charles* Tedaldi-Fores, poète crémonais, un des hommes de qui elle avait déjà reçu, et de qui elle pouvait encore attendre le plus d'illustration. Il était né à Crémone, le 8 octobre 1793, dans une famille dépourvue de biens; mais il avait eu le bonheur d'être adopté, dès sa naissance, par un homme doué de rares talens, et surtout d'une habileté peu commune; c'était le jésuite *André* Fores, un de ces moines espagnols qui, au moment de la destruction de leur ordre, furent déportés barbarement et jetés sur les rivages de l'Italie. Ce jésuite était arrivé à Crémone, ne possédant au monde que sa soutane et son bréviaire; lorsqu'il mourut, en 1827, il laissa au jeune Tedaldi, auquel il avait fait prendre son nom, une fortune honorable qu'il avait su accumuler en peu d'années. Il joignait un esprit fin, délié, persuasif, une parfaite connaissance des hommes et des affaires, aux sciences qu'il avait étudiées et professées; et il se plut à employer toutes ses facultés à former le cœur, à développer l'intelligence de l'enfant qu'il avait vu naître dans sa maison; car il y avait recueilli le père et la mère de Tedaldi. L'enfant, plein de reconnaissance pour son père adoptif, répondit à ses bienfaits par des efforts soutenus pour s'en rendre digne. Il égala ses espérances par ses progrès dans les lettres: il les dépassa par le développement d'une âme élevée et tendre, par une sensibilité profonde, par une pureté de sentiment moral, une rigidité de principes, une richesse d'imagination qui préparaient en lui le poète, et plus encore l'homme de bien, l'homme chéri de tous ses amis.

L'abbé Fores ne garda pas toujours son élève sous ses yeux; il l'envoya d'abord dans un collége de Bavière, où le jeune homme fut peut-être imbu une première fois de cette imagination rêveuse des Allemands, dont il apprit alors la langue; il le fit passer à l'université de Bologne, où Tedaldi fut reçu docteur en droit, en 1814. Il l'envoya ensuite pratiquer les lois à Milan, pendant les deux années suivantes. Mais ce fut durant son séjour dans cette capitale que le jeune poète abandonna complétement les études légales pour s'attacher à faire des vers. Il débuta par la tragédie de *Canace*, qui faisait à peine pressentir ce qu'il pouvait accomplir plus tard; il la fit suivre par plusieurs poèmes, dans lesquels on reconnut tour à tour du goût, de l'harmonie, une grande connaissance des anciens, mais surtout une profonde sensibilité. Le premier de ces poèmes, *Alla Gratitudine*, était l'expression de sa reconnaissance envers le moine, son bienfaiteur, qui se faisait appeler son oncle.

Ce ne fut que quelques années plus tard, cependant, qu'on vit grandir progressivement Carlo Tedaldi dans ses trois tragédies de *Bondelmonte*, de *Beatrice Tenda*, et des *Fieschi e Doria*, de manière à promettre, pour un avenir qu'il n'a pas atteint, plus de talens et de succès encore. Puisant des inspirations dans l'histoire de sa patrie, qu'il avait étudiée en antiquaire et en poète, à l'aide d'une vaste érudition, mais bien plus encore à l'aide d'une âme tendre, élevée, enthousiaste, il se proposait non-seulement de faire revivre les scènes diverses de l'antique Italie, d'être un peintre fidèle des mœurs et des tems qui ne sont plus, mais de nous les faire comprendre par l'entremise des émotions, des sentimens profonds, qui sont toujours les mêmes dans le cœur humain. Il s'attacha au système appelé *romantique*, qui n'est pas à beaucoup près si étranger à l'Italie qu'à la France; car les chefs de cette école prétendent trouver leurs premiers modèles dans le Dante, l'Arioste, et même le Tasse. Moins aigris par la controverse, ils se sont moins jetés dans les extrêmes, et ne sont jamais tombés dans la bizarrerie. Tedaldi-Fores se dégagea donc seulement de la rigueur des unités, importée de France en Italie, et exagérée par Alfieri; mais il n'adopta, il ne copia aucun modèle étranger, quoiqu'on trouve dans sa manière des rapports frappans avec celle de Schiller.

Dans *Bondelmonte*, il peignit l'antique et austère liberté de Florence, au tems de ses premiers troubles civils; dans *Beatrice Tenda*, il mit sous nos yeux la cour soupçonneuse et som-

bre du duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, qui courbait sous le joug du pouvoir absolu les factions lombardes et les Condottieri de l'Italie; dans les *Fieschi e Doria*, il représenta l'aristocratie hautaine, intrigante et voluptueuse de Gênes, lorsque les vertus avaient disparu de cette république, mais lorsque la grandeur de caractère y brillait encore. Et dans chacune de ces tragédies, Tedaldi-Fores avait créé des caractères de femmes, avec cette pureté, cette délicatesse, cette tendresse, vrai feu sacré des vestales, que ces êtres privilégiés conservent sur la terre, dans le tems même où nos passions et nos crimes travaillent à dégrader l'espèce humaine.

Les succès des tragédies de Tedaldi-Fores furent contestés; on devait s'y attendre, d'après la controverse littéraire à laquelle ils se rattachaient : ils suffirent cependant pour fixer sur lui les regards des hommes qui honorent le plus l'Italie. Il s'était entre autres uni d'une tendre amitié à Manzoni, et c'était pour revoir ce poète, ce romancier illustre, qu'il vint à Milan, à la fin de décembre 1829. Son imagination y fut frappée de ce qu'on lui racconta sur la mort récente, à l'auberge, d'un philosophe, d'un législateur, d'un philantrope, de M. Dumont, qu'il aimait sans le connaître personnellement. Il se fit conduire au lieu où les gens de l'auberge l'assurèrent qu'il était enseveli; c'était une erreur, le corps de M. Dumont avait été ramené à Genève. Étonné de n'y point voir de pierre sépulchrale, il ordonna qu'on lui préparât un monument. Il écrivit cependant à Genève pour s'assurer de l'agrément de la famille du philosophe génevois; il n'eut pas le tems de recevoir la réponse à sa lettre. Atteint à l'auberge de la même maladie dont était mort celui qu'il regrettait, et soigné comme lui, loin de sa famille, par un seul ami, il mourut comme lui, de la gangrène dans les entrailles, à Milan, le 29 décembre; et la pierre qu'il avait préparée pour Dumont le recouvre aujourd'hui lui-même. Sa mère, dont il faisait toute la gloire et toute l'espérance, seule, entre ses parens, lui survit pour le pleurer.

J. C. L. DE SISMONDI.

FRANCE. — LÉVIS. — *Pierre-Marc-Gaston*, duc de LÉVIS, pair de France, ministre d'État, membre de l'Académie française, chevalier d'honneur de Madame, duchesse de Berri, etc. est mort à l'Élysée-Bourbon, le 15 février, âgé de 62 ans. Il fut attaché de bonne heure au comte de Provence (depuis Louis XVIII), et dut peut-être à cette intimité les opinions libérales qui lui firent accueillir favorablement les premières

réformes de la révolution. A l'Assemblée constituante, où M. de Lévis fut député par la noblesse du baillage de Dijon, il suivit les oscillations de la politique de son royal patron, votant fréquemment avec le côté gauche, mais non uniformément et systématiquement. Le comte de Provence ne crut pas devoir mettre son gentilhomme d'honneur dans la confidence de son projet de quitter la France, qu'il effectua en 1791; lui-même a pris soin d'en expliquer les motifs, qui n'ont rien de blessant pour M. de Lévis, dans la relation qu'il a écrite de ce voyage, imprimée en 1821.

Après avoir adhéré à la protestation générale du côté droit de l'Assemblée constituante contre la constitution de 1791, M. de Lévis quitta la France et prit le parti de l'émigration. L'Angleterre devint son asile; on le retrouve à Quiberon, où il fut blessé; mais le monde élégant et les lettres devinrent désormais le charme et la consolation de sa vie. Rentré en France, peu après le 18 brumaire, M. de Lévis fut du petit nombre des hommes marquans du faubourg Saint-Germain qui ne fléchirent point le genou devant Baal, quand l'encens de la cour et de la ville brûlait sur ses autels. Chez lui, ce n'était point entêtement, ni intolérance; c'était tout simplement honnêteté de bon goût et dignité de caractère.

La restauration replaça naturellement M. de Lévis à son ancien rang. Il fut compris dans la première promotion des pairs, en 1814. Après les événemens de 1815, il se maintint dans les rangs des hommes modérés, ce qui lui valut un moment d'influence dans la chambre. Il fit partie de diverses commissions qui posèrent à cette époque les bases du crédit public de la France, en faisant adopter le système des emprunts combinés avec le respect des engagemens réguliers et avec un solide amortissement; les conséquences politiques de l'ordonnance du 5 septembre, qui rappela dans la lutte parlementaire le parti de la révolution, effrayèrent M. de Lévis, et le rejetèrent dans le parti du côté droit. Il appuya le ministère de M. de Richelieu, et ensuite celui de M. de Villèle. Il était de ceux-là qui, ayant pris peur de la révolution française, et pourtant ayant des sentimens trop généreux et l'esprit trop juste pour se détacher de la liberté, rêvent de nous faire une société politique à peu près comme celle de la Grande-Bretagne. Voilà pourquoi M. de Lévis appuya avec beaucoup de conviction la loi du droit d'aînesse; voilà pourquoi encore il invoquait des moyens de stabiliser la qualité d'électeur dans les familles. Ses idées aristocratiques, un rapport assez

lucide sur le budget, des *considérations sur les finances*, publiées en 1826, avaient valu à M. de Lévis d'être présenté quelquefois pour le ministère des finances, par la *Quotidienne;* mais la chose ne fut jamais plus sérieuse. La législation française doit à M. de Lévis une seule amélioration importante; elle consiste dans l'abolition complète du droit d'aubaine, qu'il a l'honneur d'avoir provoqués et obtenue, au moyen de l'initiative que la Charte attribue aux membres de l'une et de l'autre chambre. Jusque là le Code civil s'était borné à la règle de réciprocité. M. de Lévis démontra très-bien que la liberté et la sécurité d'acquérir des immeubles, accordée aux étrangers, sans restrictions et sans limite, ne pouvait manquer d'attirer, sous le beau ciel de la France, la consommation de leurs revenus, et de fixer leurs capitaux sur son fertile territoire. L'expérience a parfaitement confirmé ses théories. Probablement l'histoire ne retiendra que ce fait de la vie publique du duc de Lévis; mais c'est déjà un honneur, de n'être point entièrement oublié d'elle.

L'histoire littéraire accordera-t-elle un plus long souvenir à M. de Lévis? Deux circonstances ont seules le don de faire vivre les œuvres de l'esprit : le talent supérieur et l'utilité. Il y a de l'esprit, de l'élégance, de la finesse, de la légèreté dans les écrits littéraires et philosophiques de M. de Lévis. C'est bien pour un succès viager, c'est trop peu pour des succès durables. Tous les écrits de M. de Lévis ont réussi dans le monde, aucun n'obtint les honneurs de la popularité. Pour le démontrer, il suffit de transcrire leurs titres : *Maximes et réflexions sur différens sujets;* — *Souvenirs et portraits;* — *Suite des quatre Facardins* (d'Hamilton); — *Les jumeaux de Chevreuse, ou la conspiration de* 1821. — Le dernier écrit de M. de Lévis, publié peu de semaines avant sa mort, est une *Lettre sur la méthode Jacotot*, qui lui paraissait une plaisanterie beaucoup trop prolongée. (*Le Temps.*)

— Gosselin. — Les sciences viennent de perdre un homme distingué dans la personne de M. *Pascal-François-Joseph* Gosselin, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur du cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque du roi et officier de la légion-d'honneur. M. Gosselin était né, à Lille, le 6 décembre 1751. A l'âge de vingt-un ans, il voyagea dans la France, la Suisse, l'Italie et l'Espagne; pendant ces voyages, il s'occupa de recherches relatives à la géographie ancienne; et, dès l'âge de vingt-six ans, il composa une dissertation sur la Chersonèse d'or et les Sines de Ptolémée.

Il fut député par sa province au conseil royal du commerce, en 1784, et il le fut encore extraordinairement en 1789, auprès de l'Assemblée nationale. Ce fut dans le même tems qu'il publia un Mémoire sur la question proposée par l'Académie des Belles-Lettres, dont l'objet était de comparer ensemble Strabon et Ptolémée, et de marquer l'état où ils avaient trouvé et porté les connaissances géographiques.

Ce Mémoire ouvrit à M. Gossellin les portes de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

En 1791, le roi le nomma membre de l'administration du commerce de France, qui fut supprimée en 1792. Le comité de Salut public lui conféra, en 1794, une place importante au département de la guerre.

Dès sa jeunesse, M. Gossellin avait eu le goût des médailles; il les recueillait avec passion, recherchait la société des personnes qui possédaient des cabinets, et particulièrement celle de l'abbé de *Tersan* et de M. d'*Ennery*. C'est à la vente de ce dernier qu'il commença à se former un cabinet de médailles, remarquable surtout par une belle *suite impériale d'argent*. Il réunit aussi un choix extrêmement intéressant de médailles grecques primitives, et de pièces de la plus belle époque de l'art. Il ne négligeait aucune occasion d'augmenter ou d'embellir ces deux séries de médailles; il avait formé avec la dernière des espèces de tableaux, où la richesse de la matière était surpassée par la rareté des objets. Sa vie sédentaire n'avait guère d'autre distraction.

Jusqu'à la révolution, le cabinet des médailles avait été sous la direction de l'abbé *Barthélemy*, qui avait le titre de *garde* de ce cabinet, et qui, à cause de son grand âge, s'était fait adjoindre son neveu, *Barthélemy Courcay*. Celui-ci, à la mort de son oncle, et lors de la nouvelle organisation de la Bibliothèque, alors nationale, fut nommé conservateur, conjointement avec M. *Millin*. En 1799, à la mort de Barthélemy Courcay, M. Millin s'empressa de demander pour collègue M. Gossellin, dont il connaissait le goût pour les médailles, quoi qu'il n'eut donné sur cette partie aucun ouvrage spécial, si ce n'est le Catalogue de la collection de M. d'Ennery, auquel il avait travaillé avec l'abbé de Tersan, et Romé de Lisle.

Les ouvrages principaux de M. Gossellin, sont : 1° *Géographie des Grecs analysée, ou les systèmes d'Ératosthènes et de Ptolémée, comparés entre eux et avec nos connaissances modernes*, ouvrage couronné par l'Académie. Paris, 1790. Grand in-4°, avec dix cartes. 2°. *Recherches sur la géographie systématique*

et positive des anciens. 1er et 2e vol., 1798; 3e et 4e vol., 1813. In-4° (1). Il est auteur de plusieurs mémoires insérés dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, dans ceux de la classe d'histoire : dans la traduction française de la *Géographie de Strabon :* dans les *Recherches sur les Scythes et les Goths*, de Pinkerton, etc.

En 1801, il avait été nommé, par le gouvernement, l'un des traducteurs de Strabon, pour la partie géographique. En 1816, il fut adjoint à la rédaction du *Journal des Savans*. Il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1804, et officier de cette Légion en 1816.

Veuf, et sans enfans, depuis une vingtaine d'années, M. Gossellin menait une vie très-retirée, ne voyant que quelques amis, et passant une partie de l'année à Montmorency où il avait acquis une maison de campagne. Il occupait une grande partie de son tems à la lecture et à des recherches sur les mesures itinéraires des Anciens. Tant qu'il put marcher, la promenade fut sa seule récréation : depuis quelques années il éprouvait une grande faiblesse que le défaut d'exercice augmenta.

Il fut surpris par une attaque d'apoplexie, le jeudi 4 février 1830, et succomba le dimanche 7, à l'âge de 78 ans et deux mois. Son corps, selon ses dernières volontés, a été transporté à Montmorency.

Le portrait de M. Gossellin a été modelé par M. *Depaulis*, habile graveur en médailles, et coulé en bronze; il est de la plus parfaite ressemblance.

M. Gossellin a administré le cabinet des médailles pendant trente ans, d'abord avec M. Millin; et depuis dix ans, avec M. *Raoul Rochette* qui succéda à ce dernier. La place de M. Gossellin demeure éteinte par sa mort.

DUMERSAN.

---

(1) Ces ouvrages se trouvent chez Debure frères, rue Serpente, n° 7, à Paris.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS

DANS LE CAHIER DE FÉVRIER 1830.

I. MÉMOIRES, NOTICES ET MÉLANGES.

Pages.

1. Sur les canaux et les chemins de fer.. . . . . *Herpin.* 249
2. Exposé des mesures législatives adoptées dans les colonies anglaises pour améliorer la condition des esclaves. . . . . *P. A. Dufau.* 259

II. ANALYSES D'OUVRAGES.

3. Histoire naturelle des poissons, par M. Cuvier. . *Flourens.* 274
4. Cours complet d'économie politique pratique, par M. J. B. Say.. . . . . *D. D.* 288
5. Histoire de Philippe-Auguste, par M. Capefigue . . . . Δ. 297
6. Lafayette en Amérique, par A. Levasseur . . . . . *Ch. C.* 313
7. De l'art de la parole, par M. Compagnoni (ouvrage italien).. . . . . *Chauvet.* 331

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Annonces de 76 ouvrages, français et étrangers.

Amérique septentrionale. — *États-Unis*, 5. 344
Europe. — *Grande-Bretagne*, 5 348
— *Russie*, 2. 356
— *Danemark*, 1 360
— *Allemagne*, 6, dont 1 ouvrage périodique. 362
— *Suisse*, 1 373
— *Italie*, 4, dont 1 ouvrage périodique.. 375
— *Pays-Bas*, 6. 380
France, 46, savoir : *Sciences physiques et naturelles*, 19.. . . . 384
— *Sciences religieuses, morales, politiques et historiques*, 12. . . 405
— *Littérature*, 7 422
— *Beaux-arts*, 5 437

— *Mémoires et Rapports de sociétés savantes*, 1. 445
— *Ouvrages périodiques*, 2. 446

IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

Amérique septentrionale. — *États-Unis :* Expédition antarctique. — *Mexique :* Colonie de Guazacoalco, dans l'État de Vera-Cruz. 450

EUROPE.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Précautions contre l'incendie ; Mouvement de la correspondance ; Comité des fonds pour les traductions orientales ; Académie royale de peinture : Nomination d'un président. 458
Russie. — *Oural :* Produits des mines d'or et de platine ; Mines de diamans. — *Riga :* Établissemens de bienfaisance. . . . 459
Danemark. — Rectification d'erreurs graves sur la statistique, la population et sur l'état de la littérature du Danemark, insérées dans un journal anglais, et reproduites, sans examen, dans le journal français l'*Universel* 461
Allemagne. — *Prusse :* Organisation de l'instruction publique. — Fêtes musicales. 464
Italie. — *Milan.* Statistique : Tableau du nombre des enfans exposés dans la ville de Milan, pendant les années 1815, 1816 et 1817, comparé au prix de la mesure du blé. — *Venise :* Antiquités littéraires. 470
Espagne. — *Madrid :* Publication d'une histoire de l'architecture. 471
Pays-Bas. — *Bruxelles :* École de commerce et d'industrie. . . 472
France. — *Départemens :* Établissement agricole exemplaire de *Grand-Jouan* (Loire-Inférieure) : École d'agriculture et fabrique d'instrumens aratoires perfectionnés 473
Paris. — *Institut :* Académie des sciences : Séances du mois de février 1830. — Publication prochaine d'un recueil intitulé : l'Agriculteur manufacturier. — Soirée polonaise pour célébrer le 84e anniversaire de la naissance de Kosciuszko. — Chronique des théâtres. — Numismatique moderne : Notice sur les médailles frappées en 1829. 474

Nécrologie.

Angleterre : Sir Thomas Lawrence. — *Allemagne :* Joseph Dobrowsky. — *Italie :* Tedaldi-Fores. — *France :* Pierre-Marc-Gaston, duc de Lévis ; Pascal-François-Joseph Gosselin. 493

REVUE
ENCYCLOPÉDIQUE,

OU

ANALYSES ET ANNONCES RAISONNÉES

DES PRODUCTIONS LES PLUS REMARQUABLES

DANS LA LITTÉRATURE, LES SCIENCES ET LES ARTS.

I. MÉMOIRES, NOTICES, LETTRES ET MÉLANGES.

CONSIDÉRATIONS PHILOSOPHIQUES

SUR

L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

SECOND ET DERNIER ARTICLE.

(Voy. *ci-dessus*, pag. 5.)

« Chaque siècle, dit un écrivain (MALLET-DUPAN) qu'on ne soupçonnera pas, à coup sûr, de partialité en faveur de la révolution, pèse sur le siècle qui le suit par sa masse inaperçue; il entraîne d'un insensible mouvement les opinions, les institutions, et les rapports sur lesquels on les avait fondées. Im-

pitoyable novateur, le tems prépare en secret les métamorphoses; l'habileté du législateur consiste à marcher du même pas que lui, et à atténuer sa domination en la partageant. Mais les empires et les usages s'écroulent, lorsque les résultats nécessaires de l'état social ne sont plus en harmonie avec les lois positives; c'est au moment de leur choc que se développent les révolutions générales qui renversent des institutions vénérables ou abusives, dont le ciment se trouve absolument dissous. »

Avant d'émettre notre opinion personnelle sur la longue préparation des évènemens de 1789, il nous a paru utile de citer, pami les défenseurs de l'ancien régime, ceux d'entre eux qui avaient senti la *nécessité* de la révolution, et de faire ainsi pour les écrivains de l'école féodale et catholique, ce que nous avions essayé, dans notre premier article, à l'égard des historiens de l'école philosophique et libérale, c'est-à-dire, de distinguer les esprits supérieurs des *myopes politiques*, sans acception de parti. Pour éclairer les hommes qui s'obstinent à ne voir qu'une émeute fortuite (1) dans une insurrection nationale aussi vaste que profonde, et dont l'explosion, dès long-tems prévue, ne pouvait plus être retardée, le langage de Mallet-Dupan, empreint du cachet d'une raison calme et puissante, doit avoir, en effet, plus de poids et d'efficacité que les plus éloquens plaidoyers des publicistes patriotes, et nous en dirons autant de tous les partisans des vieilles croyances et des antiques institutions, auxquels une haute intelligence a permis d'écarter le prisme des passions. « Personne, a dit M. l'abbé DE LAMENNAIS, n'a mieux connu que

(1) WALTER-SCOTT, qui paraît généralement assez éloigné de cette opinion, dans son *Tableau historique de la Révolution Française*, s'en est beaucoup rapproché dans son jugement sur le 14 *juillet*, qu'il assimile à la mutinerie passagère de la populace de Londres, en 1780, sous les ordres de lord Gordon. Louis XVI, selon lui, aurait pu triompher de l'enthousiasme national si, à l'exemple de Georges III, il eût marché contre le peuple à la tête des troupes. C'est ne tenir aucun compte de la différence des positions.

Pascal le pouvoir de l'opinion qu'il appelle *la reine du monde*. Son empire sur les hommes est absolu, quoiqu'il ne devienne quelquefois apparent qu'à la longue; et c'est ce qui trompe tant d'observateurs superficiels, incapables d'embrasser, d'une seule vue de l'esprit, un vaste ensemble de rapports, et de lier, à de grandes distances, le présent au passé. Spectateurs des tempêtes qui agitent la société, ils expliquent chaque vague par la vague qui la presse immédiatement. C'est ainsi qu'on a sérieusement attribué la réforme du XVIe siècle à la jalousie d'un moine, et la révolution française à un déficit de quelques millions dans les finances. » (*Essai sur l'Indiff. Introd.*, p. 45.)

Cependant, le superbe champion du catholicisme, tout fier d'être ainsi parvenu aux régions les plus élevées de l'histoire, et de laisser tomber de là des paroles de dédain sur les observateurs vulgaires, ne s'apercevait pas peut-être que ses traits pouvaient faire plus d'une blessure dans les rangs de ses amis, et arriver jusqu'à un autre grand écrivain qui, comme lui, prêtait alors l'appui de son talent et de sa réputation au *Conservateur*. N'était-ce pas, en effet, M. de Châteaubriand qui, préludant à signaler l'origine de la crise dont il se trouvait à la fois témoin et victime, et comme pour faire pressentir le caractère ignoble et mesquin qu'il allait lui attribuer, avait imprimé, à Londres, durant son émigration, cette étrange phrase sur la cause des orages politiques et religieux survenus en Europe depuis trois siècles? « Pourquoi toutes ces scènes de carnage? la Ligue, où l'on vit, comme de nos jours, les Français traîner les entrailles fumantes de leurs victimes? Pourquoi ces troubles des Pays-Bas, où le duc d'Albe joua le premier acte de la tragédie de Robespierre? les massacres des paysans d'Allemagne? les guerres civiles d'Écosse? la révolution de Cromwel, durant laquelle des malheureux, entassés dans les cales humides des vaisseaux, périssaient empoisonnés les uns par les autres? Pourquoi ces abominables spectacles? *parce qu'un moine s'avisa de trouver mauvais que le pape n'eût pas donné à son ordre, plutôt qu'à un*

attribuer à ce mot; c'est-à-dire, comme ayant produit, sous le rapport des hommes et des choses, tout ce qu'il fallait d'extraordinaire et de prodigieux en vertus et en crimes, pour faciliter l'accomplissement d'une régénération indispensable, nécessitée par les progrès des siècles antérieurs, et pour aider ainsi la marche de *l'ordre naturel* ou *divin*, dont elle ne serait qu'une déviation, si la comparaison de M. de Maistre était exacte.

Une pensée commune se fait remarquer, du reste, entre cet inflexible défenseur de la puissance papale et ceux des écrivains de son école qui ont su découvrir les racines historiques de notre révolution. Pour eux tous, le renversement des institutions fondées sur les anciennes croyances féodales et catholiques est une œuvre criminelle, dans son essence et son principe, quoique soumise à une influence providentielle; pour eux tous, quiconque y a coopéré, de près ou de loin, n'a été qu'un instrument *satanique*, et ils poursuivent également de leurs anathèmes Luther et Calvin, Voltaire et Rousseau, Mirabeau et Robespierre. En combattant cette appréciation, trop empreinte des inspirations de la haine et de la colère, nous ne ferons qu'exposer nos propres vues sur les causes, les moyens, le but et les résultats de la renovation politique de la France, et que remplir, par conséquent, la tâche que nous nous sommes proposée dans cet article.

La société européenne du moyen-âge, issue du mélange de races exclusivement guerrières avec des nations converties à la doctrine pacifique de l'Évangile, dut exprimer dans son organisation, dans ses formes politiques, l'hétérogénéité des élémens qui la composaient. Deux pouvoirs surgirent au milieu d'elle, comme représentans nécessaires et régulateurs naturels des intérêts contraires qui coexistaient au sein d'une même association. Le sacerdoce se chargea de gouverner *le monde spirituel*, au nom du Dieu des chrétiens, ou de *l'esprit universel*, tandis que les chefs militaires, comme les plus braves et les plus forts, dans un tems où l'existence matérielle des peuples et des individus n'était consacrée qu'aux armes,

et n'avait d'appui que dans les armes, se partagèrent l'empire du *monde temporel*, que le Christ lui-même leur avait légué, sous le nom de *César*. Malgré leur antagonisme originel et la divergence continue de leur tendance, les évêques et les seigneurs parvinrent à établir entre eux une espèce d'équilibre (1), à la faveur duquel la société obtint toute la paix alors possible, et put marcher, avec plus ou moins de rapidité, vers un meilleur avenir. Tant que leur double influence correspondit aux sympathies, aux connaissances et aux besoins généraux; tant qu'elle s'exerça dans la voie progressive (2), nulle contestation sérieuse ne s'éleva sur la légitimité de leur pouvoir, et l'obéissance des masses resta fondée sur la reconnaissance et l'affection. Alors, le prêtre avait raison de se dire *infaillible*, et le soldat de se croire *indomptable*, puisqu'ils se sentaient forts, l'un et l'autre, de la confiance de ceux qu'ils avaient mission d'enseigner et de défendre. Alors, l'humanité qui, par cela seul qu'elle a été créée perfectible, souffre, murmure et se révolte, dès que son développement successif est contrarié par des institutions rétrogrades ou stationnaires, constatait, par son assentiment, que l'autorité épiscopale et le patronage féodal étaient les conditions et les moyens nécessaires à l'accomplissement du progrès qu'elle avait à faire à cette époque. Elle rendait en amour et en foi à ses précepteurs et

(1) La transaction qui établit cet équilibre entre les deux pouvoirs fut exprimée dans cette formule : *Jungamus dexteras, gladium gladio copulemus.*

(2) M. Guizot, dans son *Cours d'histoire*, a prétendu que la féodalité, si elle avait été favorable au développement des individus, se présentait néanmoins comme obstacle au progrès social; ce qui supposerait que la société peut exister indépendamment de ses membres, et marcher en sens inverse des individus qui la composent. On a pu dire, il est vrai, du christianisme qu'il ne s'était occupé que du perfectionnement de l'*homme moral*, considéré isolément et tout-à-fait en dehors des relations sociales, mais on ne pourrait guère admettre que la société n'ait pas profité de cette action civilisatrice, et que l'amélioration des parties puisse correspondre à l'altération de l'ensemble; ce que paraît indiquer l'opinion du célèbre professeur de la Sorbonne sur le régime féodal.

à ses gardiens ce qu'elle en recevait en dévoûment, en lumières et en protection; et, comme sa voix est bien réellement celle de Dieu (*vox populi, vox Dei*), ce ne fut point par abrutissement, ni par servilité, comme on l'en accuse communément, mais plutôt par l'instinct sublime qui l'attache à tout ce qui favorise son éducation providentielle, qu'elle consentit à revêtir du sceau divin *la crosse* et *l'épée* (1).

Cependant, les habitudes guerrières devaient subir une décroissance constante, tant par l'action pacifiante de *l'Église* que par l'accroissement de sécurité que *l'État* obtenait de l'ordre hiérarchique, auquel la force militaire était soumise. Des mœurs sédentaires remplacèrent le vagabondage primitif des conquérans; et, sous les auspices des hôtes redoutables des *castels*, les habitans des bourgs et des villes purent s'occuper d'agriculture, d'arts et métiers et de commerce. Ainsi, la féodalité, née de la guerre et constituée pour la guerre, se frappa elle-même dans le principe et le but de son existence, en donnant nécessairement pour principal résultat au déploiement de sa terrible puissance une plus grande sûreté aux hommes qui éprouvaient le besoin et le désir de se livrer aux travaux pacifiques. Il fallut bientôt, en effet, à des communautés laborieuses d'autres directeurs que des chefs de soldats, accoutumés à vivre de pillage et à mépriser le travail; et, comme l'activité matérielle de la société s'applique chaque jour davantage aux arts de la paix, les représentans de la guerre, bardés de fer, pleins d'ignorance et d'orgueil, se trouvèrent de plus en plus étrangers et inutiles, et durent même finir par se faire considérer comme ennemis, au sein de po-

(1) La sanctification passagère du glaive temporel comme conséquence de sa coopération au bien alors possible est indiquée dans le titre sous lequel les dépositaires du glaive spirituel imploraient le *Très-Haut*, qu'ils appelaient le *Dieu des armées*. Du reste, l'autorité religieuse, tout en consacrant le pouvoir militaire par suite de sa transaction avec lui, n'en continua pas moins de professer et de prêcher les doctrines qui devaient éteindre les passions guerrières et subalterniser de plus en plus la force brutale et le métier des armes.

pulations industrielles, dont l'importance naissante provoqua l'affranchissement des communes, premier symptôme de l'émancipation plus complète qui était réservée au Tiers-État pour la fin du XVIIIe siècle.

La révolution, dira-t-on, n'a pas seulement emporté la noblesse féodale : elle a renversé aussi le trône qui avait tant contribué lui-même à l'anéantissement de la puissance seigneuriale : or, peut-on expliquer la chute de la royauté, auxiliaire des communes contre les barons, par les mêmes considérations qui s'appliquent à la décadence de l'aristocratie ?

Sur quelle base reposait donc le pouvoir que les rois de France exercèrent pendant tant de siècles ? En quelle qualité les successeurs de Clovis et de Charlemagne étendirent-ils leur domination sur tant de provinces ? N'est-ce pas comme seigneurs *suzerains*, ne relevant que de Dieu et de leur épée, qu'ils se firent obéir au-delà de leurs domaines particuliers ? Mais ce titre de *suzerain* supposait lui-même des vassaux, par lesquels, de degré en degré, le monarque descendait et se trouvait lié à la masse de ses sujets. Quand la Couronne eut été amenée à se priver elle-même de ces intermédiaires ; quand le moteur suprême du mécanisme politique en eut dérangé toute l'économie et brisé tous les ressorts ; quand la tête du corps féodal eut attiré à elle toute la chaleur vitale, au préjudice des autres membres, frappés de paralysie ou mutilés, est-il étonnant qu'elle n'ait pu survivre aux organes dont le jeu et les fonctions formaient les conditions essentielles de sa propre existence ? Oui, la royauté, comme l'ancienne aristocratie, se porta des coups mortels à elle-même, en ruinant la puissance des grands qui lui servaient d'étais : c'était par eux que l'arbre monarchique avait jeté de profondes racines dans le sol ; en eux, ces racines furent atteintes, et, dès lors, l'arbre dut céder tôt ou tard aux efforts de l'orage.

Mais le pouvoir spirituel, dont l'influence pacifique contribua si fortement à ruiner insensiblement, par sa base, la puissance temporelle fondée sur les armes, fut lui-même entraîné dans la chute de son ennemi naturel, dont les circonstances l'avaient

rendu transitoirement l'allié officiel aux yeux des peuples. En prêchant la pauvreté d'esprit et l'abnégation absolue des choses terrestres, il avait laissé, en dehors de ses prévisions, les travaux scientifiques qui ne rentraient pas dans le spiritualisme exclusif de sa théologie, et méconnu ou foulé les intérêts matériels dont le soin était ainsi échu nécessairement à l'autorité militaire, qui, à ce titre, avait été compétente et légitime aussi long-tems que ces intérêts avaient pu se maintenir, s'étendre et prospérer sous son égide. Il résulta de cette double lacune dans la prévoyance la sollicitude et l'action du clergé, que les sciences physiques et la société industrielle se développèrent en face de lui et malgré lui, et que la portion la plus avancée du genre humain, ne pouvant plus continuer sa progression providentielle, sous le rapport rationnel et matériel, avec l'ascétisme et le mysticisme dont le dogme catholique était empreint, se trouva conduite au protestantisme, à l'incrédulité et à la révolte. Ce soulèvement des intelligences et des bras contre une doctrine qui dédaignait ou flétrissait les uns, et enchaînait les autres, suivit de près les efforts que l'industrie, née sous la protection des seigneurs, fit incessamment pour échapper à ces redoutables tuteurs, dont la domination perdait son caractère d'utilité et de légitimité pour devenir oppressive, à mesure que l'influence des classes paisibles et laborieuses s'étendait davantage, et qu'elle contrariait les habitudes, et irritait les passions des gens de guerre.

Pendant toute la durée de cette décadence parallèle des deux pouvoirs qui avaient régi le moyen âge, le sacerdoce et le patriciat, indépendamment de la lutte interne dont ils étaient travaillés, en dépit de leur alliance apparente et forcée, comme émanés de principes contraires, le sacerdoce et le patriciat, disons-nous, prirent part, à l'encontre l'un de l'autre, au mouvement insurrectionnel des esprits, et firent réciproquement du rationalisme critique avec leurs ennemis respectifs; c'est-à-dire, que les grands seigneurs se piquèrent de philosophie, et que la masse des pasteurs, connue sous le nom de *bas clergé*, pencha vers les doctrines populaires. Dans cet affaiblissement

des anciennes croyances féodales et chrétiennes, chez ceux-là même qui jusque-là les avaient professées et confondues dans une égale vénération, les liens moraux qu'elles avaient produits se relâchèrent d'autant plus que l'incompatibilité de la foi antique avec les exigences du nouvel état social, se fit mieux sentir. La progression de l'incrédulité, et partant de la corruption, fut alors identique à celle des lumières; mais, puisque cette corruption et cette incrédulité étaient les conséquences inévitables d'un régime et d'un dogme tombés en discrédit, et qu'elles exerçaient ainsi leur influence dissolvante contre un ordre de choses sous lequel la civilisation ne pouvait plus suivre son cours ascendant, il y a lieu de les juger autrement qu'on ne l'a fait, et de ne voir en elles que les conditions déplorables du passage d'un système arriéré à une réorganisation mieux appropriée aux besoins du présent et de l'avenir.

L'immoralité des hautes classes, sous la régence, Louis XV et Louis XVI, fut donc moins la cause que le signe précurseur de la révolution; ou, pour mieux dire, elle ne fit que manifester la révolution lente qui s'opérait, depuis trois siècles, dans les sentimens, les idées et les mœurs de la nation française; révolution dont celle de 1789 ne fut que le magnifique et terrible résumé. Les hommes, qui travaillèrent à cette dernière, agirent, comme leurs devanciers, selon les vues de la Providence, parce que, comme eux, ils n'usèrent de la faulx de la destruction que dans l'intérêt du progrès social. Mais c'est là ce que contestent les philosophes de l'école catholique (1), et ce qu'il est important de leur démontrer.

Comment l'Église romaine avait-elle fait accepter, des peuples les plus civilisés du moyen âge, le dogme de son *in-*

(1) Quelques-uns d'entre eux consentent néanmoins à considérer le relâchement des liens sociaux comme une nécessité transitoire pour arriver à un nouvel ordre de choses, ou à la régénération des anciennes croyances. « La dissolution sociale ne nous effraie pas, dit le *Correspondant*, car il faut que le grain de blé meure pour ressusciter. »

faillibilité? En faisant trouver à ces peuples, sous son omnipotence spirituelle, le bonheur que comportait la barbarie de l'époque, et le moyen de développer leur virtualité progressive. Les raisonneurs critiques auraient été mal reçus alors, s'ils eussent voulu prouver la fragilité intellectuelle du pape à cette chrétienté affectueuse et docile, qui se sentait à l'aise sous l'autorité pontificale, et qui ne pouvait voir que le ministre de Dieu dans le guide paternel de l'humanité. Pourquoi donc cette noble portion de la famille humaine, dont le respect et l'amour firent autrefois le plus beau titre du Saint-Siége, et attestèrent le caractère divin du catholicisme, serait-elle flétrie et récusée, quand, avertie, par le malaise, de l'insuffisance des anciens objets de son affection et de sa foi, elle cesse d'aimer et de croire? Si vous invoquez son assentiment et sa soumission, pendant dix siècles, en faveur de vos doctrines, pourquoi ne voulez-vous tenir aucun compte de ses répugnances et de son soulèvement contre elles, durant les trois siècles plus éclairés qui ont suivi la période de sa confiance et de sa dévotion? Pensez-vous que l'humanité n'ait marché de découvertes en découvertes, et n'ait perfectionné son existence morale et physique, que pour tomber tout à coup dans une espèce de délire qui lui aurait fait rejeter follement ce qu'elle avait chéri et vénéré jusque-là? Et croyez-vous que la tête de la société européenne n'ait été saine que dans ces jours reculés de son enfance, où elle consentait à grandir sous vos langes, tandis qu'elle serait frappée de démence, depuis qu'elle aurait atteint l'âge de la virilité et de la force? C'est pourtant ce que supposent vos prétentions, et ce qui résulte de vos anathèmes contre les hommes qui ont préparé ou consommé la révolution.

Dieu, dites-vous, ne peut pas présider aux ravages d'une philosophie subversive, et diriger les agens de destruction, qui sapent et déracinent les croyances si nécessaires à la vie des peuples. Mais, quand des croyances sont surannées, c'est bien plus la langueur de la mort que le souffle vital qu'elles communiquent; et Dieu, qui a fait l'homme pour le progrès, lui

permet, ou plutôt lui ordonne de briser tout ce qui s'oppose à l'accomplissement de ce progrès. Consultez vos livres saints eux-mêmes; ils vous diront que le Créateur, obligé de régénérer la créature, conçut et exécuta la plus mémorable des destructions qui aient signalé les époques palingénésiques de l'humanité. C'est encore bien peu de chose que les excès de la révolution et les calamités des guerres religieuses produites par la réforme, à côté de la grande catastrophe du déluge : et puis, dites que la Providence ne peut pas conduire la main qui détruit !

Oui, le cachet divin apparaît sur les œuvres même que tant de gens ne savent attribuer qu'à l'aveugle destin; et c'est le cas de rappeler ces paroles de M. de Maistre lui-même, qui forment une espèce de démenti à tout ce que dit ailleurs cet écrivain du *caractère infernal de la révolution et de ses auteurs* : « Il n'y a point de hasard dans le monde; et même, dans un sens secondaire, il n'y a point de désordre, en ce que le désordre est ordonné par une main souveraine qui le plie à la règle, et le force de concourir au but (1). » (*Consid. sur la France*, pag. 157.)

Il résulte de la nécessité providentielle qui se révèle dans la préparation et l'accomplissement de la révolution française que toute tentative de contre-révolution est folle ou impie, et que tout succès, à cet égard, ne ferait que nous replacer dans la situation où le besoin d'une grande rénovation se fit sentir à nos pères; ce qui serait répudier le bienfait d'une réforme consommée, pour recommencer gratuitement les tourmens et les désastres qui l'ont accompagnée.

Cependant, ces désirs insensés de rétrogradation, ces invocations perpétuelles au génie du passé n'appartiennent pas seulement à la foule des vieillards que la puissance de l'éducation et des souvenirs de l'enfance doit faire descendre dans la tombe avec les préjugés de l'ancien régime. Des hommes

(1) Douze ans auparavant, Kerr avait exprimé cette pensée dans un *Essai philosophique sur l'histoire de la société universelle.*

laisser ainsi aux amis futurs de l'humanité la gloire et le bonheur de faire encore beaucoup pour elle.

P. M. LAURENT, *avocat à la Cour royale.*

N. B. Nous croyons devoir rappeler, à l'occasion des *Considérations* que l'on vient de lire, que la *Revue Encyclopédique* n'adopte exclusivement aucune doctrine, ni aucun système, mais s'attache à faire connaître les doctrines et les systèmes qui obtiennent quelque crédit, et qui méritent d'être examinés. Au milieu des opinions si variées et si divergentes qui se partagent aujourd'hui les esprits, en philosophie comme en littérature, dans le monde politique comme dans le monde savant, nous nous proposons d'offrir un tableau fidèle et impartial de l'état des choses et des idées. Nous ne pouvions passer sous silence l'*École de Saint-Simon*, à laquelle nous avons déjà consacré plusieurs pages (voy. *Rev. Enc*, t. XXXIII, p. 368, et l'*Appendice* du cahier d'avril 1827); le Mémoire de M. LAURENT permettra de mieux apprécier quelques-unes des vues qui le distinguent.

DE L'ÉTAT DU BARREAU EN FRANCE,

AU COMMENCEMENT DU XIXe SIÈCLE,

ET DES RÉVOLUTIONS QU'IL A SUBIES.

Parmi les nombreuses conditions essentielles à une bonne administration de la justice, il faut placer la liberté, soit de se défendre quand on est judiciairement attaqué, soit de poursuivre la réparation des torts qu'on croit avoir éprouvés. Si tous les hommes étaient doués des mêmes facultés intellectuelles, et si tous pouvaient également employer leur tems à la poursuite de leurs droits ou à la défense de leurs intérêts, le meilleur moyen de connaître la vérité dans chaque cause serait peut-être d'obliger les parties à venir exposer elles-mêmes à leurs juges leurs prétentions et leurs moyens de défense. Mais, comme les intelligences sont loin d'être égales, et comme, d'ailleurs, tous les hommes ne peuvent pas donner égale-

ment leur tems à poursuivre ou à défendre judiciairement leurs intérêts, il a bien fallu laisser à chacun la faculté de confier à d'autres la défense de ses droits. De là est née la profession qui consiste à se présenter devant les Cours de justice, soit pour y soutenir les prétentions de ses concitoyens, soit pour repousser les attaques ou les accusations dirigées contre eux.

Il semble que, pour être admis à représenter devant un tribunal une personne qui poursuit une action judiciaire, ou qu repousse une action formée contre elle, une seule condition devrait suffire : celle d'avoir obtenu la confiance de l'individu pour lequel on se présente, toutes les fois qu'il jouit du libre exercice de ses droits. Si l'on ne peut, en effet, sans injustice et sans porter une atteinte très-grave à la liberté de la défense, refuser d'entendre le citoyen qui se présente pour exposer ses droits, ou pour repousser les attaques dont il est l'objet, sur quel fondement pourrait-on refuser d'entendre l'homme auquel il a donné sa confiance? Comment dénier à la personne qu'on reconnaît capable de défendre ses droits ou ses intérêts la capacité de choisir un défenseur?

Il ne paraît pas que, chez les peuples de l'antiquité, aussi long-tems du moins qu'ils ont joui de leur liberté, l'on ait jamais songé à donner des entraves au droit illimité de se défendre par soi-même, ou de choisir son défenseur. L'intérêt qu'avaient les accusés et les plaideurs à ne donner leur confiance qu'aux hommes qui la méritaient, par leurs connaissances et leurs talens, suffisait sans doute pour les déterminer à ne faire que de bons choix. D'un autre côté, l'intérêt qu'avaient à être choisis, de préférence à leurs concurrens, les hommes qui faisaient leur profession de représenter leurs concitoyens en justice, suffisait pour les déterminer à acquérir toute l'instruction dont ils avaient besoin. Il en était de la profession du barreau comme de toutes les autres; pour qu'elle fût bien exercée, il fallait seulement qu'elle donnât des honneurs et de la fortune, et qu'elle ne fût pas entravée par des mesures de gouvernement.

Les premières atteintes qui furent portées à la liberté de cette profession eurent lieu sous le Bas-Empire, et ce ne fut pas l'intérêt de la justice qui les motiva. Les empereurs Théodose et Valentinien défendirent à leurs tribunaux d'écouter, comme avocats, les samaritains, les juifs, les païens, les hérétiques. Plus tard, les empereurs Léon et Anthémius défendirent l'exercice de la profession d'avocat à toute personne qui n'était pas catholique. Cette interdiction, qui aurait mis au rang des incapables les plus célèbres jurisconsultes de l'ancienne Rome, pouvait être profitable au catholicisme; mais l'administration de la justice ne pouvait qu'y perdre, car un homme pourrait, à la rigueur, être un bon avocat, sans être un excellent catholique.

Dans le moyen âge, on ne respecta pas toujours le droit de se défendre; mais, pendant long-tems du moins, la profession d'avocat ou de jurisconsulte fut libre. Lorsque le besoin de se défendre contre l'oppression née de l'anarchie féodale obligea les hommes qui exerçaient le même métier, ou la même profession à se réunir en corps, les avocats ou hommes de loi suivirent la destinée commune. Ils formèrent, sous le nom *d'ordre*, une corporation qui, comme toutes les autres, eut son conseil, son chef, sa bannière, ses réglemens, sa discipline, et même son saint ou son patron. Le chef était naturellement le porteur de la bannière ou du bâton auquel elle était attachée; et c'est pour cela qu'on le nommait le *bâtonnier*.

Les établissemens de Saint-Louis, faits en 1270, sont les premiers actes des rois de la troisième race dans lesquels il soit fait mention des avocats. Ces établissemens, qui les obligeaient à observer quelques règles générales dans la pratique, ne mettaient cependant aucune entrave à la liberté de leur profession. Un édit de Philippe-le-Bel du 23 avril 1299, adressé aux baillis de Touraine et du Maine, leur défendit d'écouter, en qualité d'avocats, les excommuniés. La carrière du barreau resta libre pour toutes les autres personnes.

Quinze années après l'édit de Philippe-le-Bel, en 1314, une

nouvelle ordonnance fixa les conditions auxquelles on serait tenu de se soumettre pour être admis à représenter les parties en justice.

Cette ordonnance voulait qu'on formât une liste des avocats assermentés, qu'on choisît les plus capables, et que les autres *fussent supprimés*. Elle prescrivait le serment qui devait leur être imposé; elle exigeait que leur nom fût inscrit sur un tableau, et assujétissait les jeunes gens qui voulaient se livrer à l'exercice de cette profession à s'en instruire, en fréquentant les anciens, c'est-à-dire, par la pratique. Elle ne déterminait pas cependant le tems que devait durer cette espèce d'apprentissage, et elle avait raison; car, en fait de sciences, le tems employé à l'étude ne prouve rien (1).

Pour se rendre raison de cette dernière disposition, il faut se rappeler que la France était alors régie par des coutumes non écrites; que le droit romain ne commençait à être étudié qu'en Italie; que l'imprimerie n'était pas connue, et que, par conséquent, les livres de jurisprudence étaient d'une excessive rareté, si même on peut dire qu'il en existait quelques-uns; enfin, que la science du droit n'était pas enseignée dans des écoles publiques, comme elle l'est de nos jours. Si, dans de telles circonstances, on devait soumettre à certaines conditions les jeunes gens qui se destinaient au barreau, il est évident que la première était celle d'étudier la pratique. C'était, en effet, le seul moyen possible de s'en instruire, puisqu'il n'existait ni lois écrites, ni livres, ni professeurs.

Sur la fin du xve siècle, le 8 décembre 1490, Charles VIII rendit une ordonnance, par laquelle il défendit de recevoir comme avocat tout homme qui n'aurait pas étudié, pendant cinq ans, dans une Université renommée, et qui n'aurait pas été trouvé *idoine* et *suffisant* dans la même Université.

Le tems d'étude fut réduit à une année par le réglement du

(1) Voyez cette ordonnance, dans le *Recueil des anciennes lois françaises*, T. xv, p. 805.

7 septembre 1661 ; mais une déclaration du mois d'avril 1679 le porta à trois années. La déclaration du 17 novembre 1690 le réduisit à deux, et celle du 20 janvier 1700 le fixa de nouveau à trois.

Il paraît que le droit canon fut, pendant long-tems, le seul qui fût enseigné, puisque la déclaration qui ordonne l'enseignement du droit civil, à Paris, n'est que du mois d'avril 1679. Cette déclaration prescrit l'étude de cette branche du droit pendant trois années. Elle soumet ceux qui se destinent à la profession d'avocat à subir des examens, et à soutenir des thèses de baccalauréat et de licence. Ceux qui avaient atteint l'âge de vingt-quatre ans étaient même dispensés des trois années d'études. La déclaration du mois d'août 1690 réduisait pour eux le tems d'études à six mois.

L'individu qui avait fait le tems d'études prescrit et obtenu sa licence n'était pas encore membre de la confrérie ; il fallait qu'il eût été présenté à une Cour de justice par un ancien confrère ; que les gens du roi eussent donné leurs conclusions pour sa réception ; qu'il eût prêté serment de garder les ordonnances, arrêts et réglemens de la cour, et que la réception eût été inscrite sur un registre du parlement, appelé registre des matricules.

Comme toutes les autres corporations, celle des avocats exerçait un certain pouvoir sur ses membres, elle les punissait quand ils avaient commis quelque acte qui pouvait nuire aux intérêts du corps. A Paris, la corporation était divisée en colonnes : chaque colonne nommait deux députés, et la réunion de tous les députés formait un tribunal particulier qui avait sous sa juridiction tous les membres de la corporation. Saint Nicolas étant le patron des avocats, le bâtonnier de la confrérie de ce saint était leur chef naturel ; il était élu par les députés de chaque colonne. « Le titre de bâtonnier, dit Boucher d'Argis, vient de ce que celui qui en est revêtu portait le bâton de la confrérie de saint Nicolas. Ce bâton, lors des cérémonies de la confrérie, est posé en face de la chapelle de la

grande salle. Le bâtonnier le salue en allant à l'offrande et en revenant (1). »

Quoique le tribunal particulier de la corporation exerçât sur ses membres un certain pouvoir, il ne pouvait cependant pas les frapper d'une incapacité perpétuelle, en les excluant à jamais de la confrérie. S'il se présentait quelque grave circonstance où un pareil châtiment fût jugé nécessaire, tous les avocats étaient assemblés, et ils prononçaient en corps sur le sort de l'accusé. Toute procédure criminelle étant alors secrète, les avocats subissaient la loi commune; lorsqu'ils avaient à répondre de leur conduite devant le tribunal de la confrérie, ils étaient privés des avantages de la publicité.

La profession qui consiste à se présenter en justice pour y défendre des intérêts privés n'est pas un emploi public appartenant au gouvernement. Celui qui l'exerce ne représente jamais que de simples particuliers; il n'a de pouvoir que celui qui lui a été transmis par des personnes qui ne sont, en général, investies d'aucun pouvoir public; cette profession n'est donc qu'une profession privée, comme celle de médecin. Aussi, pendant long-tems, ceux qui s'y livraient n'eurent-ils aucun costume particulier; ils n'étaient pas vêtus autrement que les autres hommes; ils ne portaient au barreau que le costume qu'ils avaient dans la vie privée, et ce costume était sujet à toutes les variations de la mode. Mais, comme au moyen âge les gens de loi étaient en même tems ecclésiastiques, et comme il est d'ailleurs dans la nature de toutes les corporations de rester stationnaires tandis que tout avance autour d'elles, les avocats avaient fini par être vêtus à peu près comme les prêtres, ayant soutane, rabat et bonnet carré.

C'est dans cet état que la corporation se trouvait quand la révolution arriva. Toutes les professions devenant libres, et chacun ayant la faculté d'exercer ses droits comme il l'entendait, et de donner sa confiance à celui qui lui paraissait le plus digne, la corporation des avocats subit le sort destiné à toutes

(1) *Histoire abrégée des avocats*, ch. 10.

les autres; elle fut supprimée. Le dernier paragraphe de l'article 10 de la loi du 2 septembre 1790 sur l'organisation de l'ordre judiciaire porte, en effet, que « les hommes de loi, ci-devant appelés avocats, ne devant former ni *ordre*, ni *corporation*, n'auront aucun costume particulier dans l'exercice de leurs fonctions. »

Quand même cette corporation n'aurait pas été abolie par une disposition spéciale, elle serait tombée en vertu des dispositions générales qui furent adoptées à la même époque. La loi constitutionnelle du 5 septembre 1791, en déclarant que les citoyens étaient égaux devant la loi, en proclamant, ce que toutes les lois rendues depuis cette époque ont reconnu, que ce qui n'était pas défendu par la loi ne pouvait être empêché, et que nul ne pouvait être contraint à faire ce qu'elle n'ordonnait pas, avait par cela même aboli tous les privilèges. On crut cependant que cette déclaration pourrait être insuffisante, et, peu de tems après, la liberté des professions fut proclamée d'une manière plus expresse. « A compter du 1er avril prochain, disait l'article 7 de la loi du 2 mars 1791, il sera libre à toute personne de faire tel négoce, *ou d'exercer telle profession*, art ou métier qu'elle trouvera bon; mais elle sera tenue de se pourvoir auparavant d'une patente, d'en acquitter le prix suivant les taux ci-après déterminés, et de se conformer aux réglemens de police qui sont ou seront faits. »

Cette loi avait rendu la liberté à toutes les professions; mais elle n'avait pas interdit aux personnes appartenant au même état, ou exerçant le même métier, de se former en corporations. La loi du 14 juin 1791 leur en fit la défense positive; elle défendit, de plus, à tous les corps administratifs ou municipaux, de recevoir aucune pétition sous la dénomination d'un état ou profession.

« L'anéantissement de toutes les espèces de corporations de citoyens du même état ou profession, dit-elle, étant une des bases fondamentales de la constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et quelque forme

que ce soit. » (Art. 1.) — « Les citoyens d'un même état ou profession..... ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni présidens, ni syndics, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des réglemens sur leurs intérêts communs. » (Art. 2.) — « Il est interdit à tous corps administratifs ou municipaux de recevoir aucune adresse ou pétition, sous dénomination d'un état ou profession, d'y faire aucune réponse ; et il leur est enjoint de déclarer nulles les délibérations qui pourraient être prises de cette manière, et de veiller soigneusement à ce qu'il ne leur soit donné aucune suite ou exécution. » (Art. 3.)

Ces dispositions furent confirmées par la loi constitutionnelle du 5 fructidor an 3 (21 août 1795), qui déclara qu'il n'y aurait ni privilége, ni maîtrise, ni jurande, ni limitation à la liberté du commerce, et à l'exercice de l'industrie et des arts de toute espèce. L'article 355 de cette loi ajouta que toute loi prohibitive en ce genre, quand les circonstances la rendraient nécessaire, serait essentiellement provisoire, et n'aurait d'effet que pendant un an au plus, à moins qu'elle ne fût formellement renouvelée.

Sous l'empire de ces lois, le gouvernement ne demandait jamais compte à une personne de la manière dont elle avait appris la profession qu'elle se proposait d'exercer. Chacun étudiait le droit comme il l'entendait, et consacrait à ses études le nombre d'années qu'il lui plaisait. On devenait avocat, comme on devenait poète, musicien, architecte, en choisissant de bons livres ou de bons maîtres. On pensait que le régime de liberté sous lequel s'étaient formés les orateurs et les grands jurisconsultes de Rome n'était pas moins favorable au développement de la science du droit et de l'art oratoire que le régime barbare du XIVe siècle.

Bonaparte vint, et avec lui reparurent les institutions du Bas-Empire et du moyen âge. Le gouvernement impérial, s'emparant du monopole de l'enseignement du droit, par la loi du 22 ventôse an 12 (13 mars 1804), déclara nulle toute science qui n'aurait pas été acquise de ses professeurs. Après avoir dé-

crété l'établissement d'écoles de droit, et déterminé l'enseignement qui y serait donné, il spécifia les diverses fonctions pour lesquelles l'étude du droit serait nécessaire. Il déclara ensuite qu'à compter du 1er vendémiaire an 17, nul ne pourrait exercer la profession d'avocat près les tribunaux, et d'avoué près le tribunal de cassation, sans avoir représenté au commissaire du gouvernement, et fait enregistrer, sur ses conclusions, son diplôme de licencié, ou des lettres de licence obtenues dans les universités.

Prévoyant le cas où dans un tribunal il n'y aurait pas un nombre suffisant de juges, la loi du 22 ventôse voulut que les avocats, et après eux les avoués, fussent appelés comme suppléans. Pour déterminer l'ordre dans lequel ils seraient appelés, elle ordonna, par l'article 29, qu'il serait formé un tableau des avocats exerçant près des tribunaux. L'article 30 ajoutait : à compter du 1er vendémiaire an 17, les avocats, selon l'ordre du tableau, et après eux les avoués, selon la date de leur réception, seront appelés, en l'absence des suppléans, à suppléer les juges, les commissaires du gouvernement et leurs substituts. Enfin l'article 31 soumit les avocats et les avoués, avant d'entrer en fonctions, à la prestation du serment de ne rien dire ou publier, comme défenseurs ou conseils, de contraire aux lois, aux réglemens et aux bonnes mœurs, à la sûreté de l'État et à la paix publique, et de ne jamais s'écarter du respect dû aux tribunaux et aux autorités publiques.

Le dernier article de la loi déclare qu'il sera pourvu, par des réglemens d'administration publique, *à l'exécution de la présente loi*, et notamment à ce qui concerne : 1° la désignation de la matière de l'enseignement.....; 7° *la formation du tableau des avocats et la discipline du barreau.*

Cette loi restreignait sous deux rapports le droit commun : d'abord elle ne permettait l'exercice de la profession d'avocat qu'aux hommes qui auraient rempli les conditions qu'elle avait fixées; en second lieu, elle restreignait le droit naturel qu'a toute personne de faire défendre ses droits par qui

bon lui semble, en obligeant les citoyens à prendre leurs défenseurs dans une classe particulière. Mais elle ne dérogeait pas aux lois qui avaient aboli les corporations; toute personne, en remplissant les conditions prescrites, pouvait exercer la profession d'avocat partout où elle le jugeait convenable.

La dernière disposition de la loi avait déclaré qu'il serait pourvu *à son exécution* par des réglemens d'administration publique, relativement à certains objets, et particulièrement à la formation du tableau des avocats et à la discipline du barreau. Six années s'écoulèrent sans qu'on eût besoin de s'occuper ni du tableau des avocats, ni de leur discipline; mais, en 1810, le gouvernement impérial, qui tendait de toute sa puissance à rétablir les institutions du moyen âge, et qui d'ailleurs avait quelques raisons de craindre l'indépendance d'une profession qui lui était suspecte, prit des mesures pour la détruire (1).

La loi du 22 ventôse an 12 (13 mars 1804) avait déterminé toutes les conditions qu'on aurait à remplir pour exercer la profession d'avocat; elle avait déclaré que tous les avocats, exerçant leur profession, seraient inscrits sur le tableau (art. 29). Le décret impérial considéra ces dispositions comme

(1) Il est juste de dire que, dans cette marche rétrograde, le gouvernement impérial était singulièrement favorisé par les hommes qui avaient appartenu à de vieilles corporations. Ces hommes ne demandaient pas mieux que de seconder l'établissement d'un pouvoir tyrannique, pourvu que le gouvernement les fît entrer en partage dans l'exercice de la tyrannie. L'avocat Fournel, qui, en 1813, publiait, sous le titre d'*Histoire des avocats au Parlement et du barreau de Paris*, une indigeste compilation, s'énorgueillissait de ce que sa corporation avait conservé, jusqu'en 1790, les institutions du XIVe siècle. « Il est aisé, disait-il, de reconnaître dans ce réglement (du mois de février 1327) le modèle exact de la discipline qui s'observait dans l'ordre des avocats, à l'époque de la révolution, et qui avait traversé cinq siècles..... *Tout s'y trouvait exactement calqué sur la discipline du* XIVe *siècle.* » T. 1, p. 175 et 176. — Bonaparte, qui venait de rétablir les *grands fiefs et les grands feudataires*, encourageait beaucoup les apologistes du XIVe siècle; il voyait en eux d'utiles auxiliaires.

non avenues. En attribuant la formation des tableaux aux présidens et aux procureurs-généraux de chaque tribunal ou de chaque cour, il leur donna le pouvoir d'écarter arbitrairement ceux qu'ils jugeraient indignes. Il voulut de plus que les tableaux fussent soumis à *l'approbation* du ministre, afin que, de son côté, le gouvernement pût repousser du barreau les hommes qui lui déplairaient.

La loi n'avait exigé pour être inscrit au tableau qu'un certain tems d'études, un diplôme constatant qu'on avait une capacité suffisante, et une prestation de serment. Le décret impérial, qui ne devait avoir pour objet que d'en assurer l'exécution, créa de nouvelles entraves : aux conditions légales il ajouta la condition d'un apprentissage de trois années. Il voulut que, pendant ce tems, l'apprenti fût soumis à une espèce de police de la part de quelques-uns de ceux qui seraient passés maîtres

La loi du 22 ventôse an 12 avait soumis à des études et à des épreuves déterminées les hommes qui se destinaient à exercer la profession d'avocat; mais elle n'avait en rien dérogé aux lois qui avaient aboli les ordres et les corporations, et qui en avaient prohibé la formation. Sous l'empire de cette loi, les hommes qui se vouaient à la pratique de la jurisprudence étaient dans une position analogue à ceux qui voulaient se livrer à la pratique de la médecine, de la chirurgie ou de quelques autres professions privées. Du moment qu'ils avaient subi les épreuves légales, ils pouvaient exercer leur profession partout où ils étaient appelés, sans avoir à consulter autre chose que l'intérêt de leurs clients et leurs propres convenances.

Le décret impérial, qui devait en assurer l'exécution, viola d'abord, d'une manière manifeste, les lois des 2 septembre 1790, 2 mars, 3 septembre et 14 juin 1791, et 21 août 1795, en réduisant les avocats en corporation; il viola de plus, d'une manière non moins manifeste, les dispositions de la loi du 22 ventôse an 12 (13 mars 1804), en faisant dépendre l'inscription au tableau, non de l'accomplissement des conditions prescrites par cette loi, mais d'un certain nombre de conditions ar-

bitrairement imposées par le décret, et des caprices d'un tribunal secret, appelé conseil de discipline.

Ce décret porta des atteintes plus graves encore à l'indépendance de la profession d'avocat, et par une conséquence nécessaire au droit qu'avaient les citoyens de choisir leurs défenseurs. Les avocats furent attachés à certains arrondissemens judiciaires, et il leur fut défendu d'en sortir pour aller plaider ailleurs, sans en avoir demandé et obtenu la permission. Il résultait de là que le gouvernement pouvait envoyer devant une Cour l'accusateur le plus habile pour faire triompher l'accusation, et qu'il pouvait empêcher l'accusé d'appeler comme défenseur l'homme le plus capable de le défendre.

La France avait conquis, dans la première année de la révolution, la publicité de la procédure en matière criminelle. Cette précieuse garantie, dont Bonaparte n'osa pas priver les accusés ordinaires, fut ravie aux avocats par le décret impérial de 1810; ce décret institua, sous le nom de *conseil de discipline*, un tribunal secret auquel tous les membres de la corporation furent soumis. Ainsi l'on parvint, à l'aide d'un changement de nom, à détruire une des garanties les plus précieuses de notre droit public; les hommes dont un des principaux devoirs consiste à défendre les lois, et à garantir leurs concitoyens de l'oppression, furent soumis à la procédure du moyen âge.

Par le même décret, le gouvernement donna au tribunal secret de la corporation le pouvoir de suspendre un avocat dans l'exercice de sa profession, ou même de l'en dépouiller tout-à-fait. Prévoyant le cas où ce tribunal manquerait de docilité, il s'attribua lui-même la faculté d'exclure tout homme qui ne voudrait pas se prêter à ses vues. « Notre grand-juge, ministre de la justice, disait l'article 40 du décret pourra, *de son autorité et selon les cas*, infliger à un avocat l'une des peines portées en l'article ci-dessus cité. » Et au nombre de ces peines se trouvent l'interdiction pendant une année, l'exclusion ou la radiation du tableau; ce qui équivalait à l'expulsion de la corporation.

Le pouvoir savait bien que le moyen le plus sûr de priver les citoyens de tout moyen de défense était de s'attribuer le droit de punir arbitrairement les défenseurs. Aussi, avons-nous vu, dans certaines circonstances, des accusés de délits politiques ne pas trouver un seul avocat pour les défendre (1).

Pour former le tribunal secret de la corporation ou de l'ordre, les membres se réunissaient sous la présidence de leur chef, et ils présentaient une liste de candidats double de celle des juges à nommer; ces candidats ne pouvaient être pris que parmi les deux tiers plus anciens dans l'ordre du tableau. La liste était ensuite transmise au procureur-général, qui choisissait ceux qui convenaient le mieux à l'autorité. La faculté qu'avait le gouvernement d'écarter la moitié des candidats qui lui étaient présentés, lui suffisait, en général, pour éloigner des conseils de discipline tous les hommes qui pouvaient lui déplaire.

Depuis quelques années, les avocats du barreau de Paris remarquaient que les candidats qui obtenaient le plus de suffrages étaient les premiers écartés. En 1822, le procureur-général, M. Bellart, n'ayant pas trouvé sur la liste les hommes qui convenaient pour former un tribunal secret selon les vues des ministres (MM. de Villèle, Peyronnet, Corbière), suspendit l'élection des membres du conseil de discipline. Cette suspension, qui n'était autorisée par aucune disposition du décret du 14 décembre 1810, fut fondée sur le faux prétexte qu'il y avait eu des irrégularités dans l'élection des candidats. Le procureur-général annonça qu'une enquête serait faite à cet égard; mais ce ne fut encore là qu'un prétexte pour masquer un acte arbitraire. Aussi, la prétendue enquête n'eut pas lieu (2).

---

(1) A Bordeaux, par exemple, en 1815.

(2) Voici comment le savant auteur du *Recueil complet des lois et des ordonnances du royaume* (M. Isambert) raconte cette anecdote dans le volume de 1822, p. 343.

« Le 19 août 1822, les avocats ont procédé au renouvellement annuel

Le ministère, ne pouvant trouver le moyen de diriger les élections des candidats de manière à ne laisser entrer dans le tribunal secret ou conseil de discipline que des hommes disposés à le seconder dans ses desseins, prit le parti d'abroger le décret de 14 décembre 1810. Le 20 novembre 1822, sur le rapport de M. Peyronnet, il fut rendu une ordonnance qui régla de nouveau l'exercice de la profession d'avocat, et la discipline du barreau. L'article 45 de cette ordonnance déclare, en termes exprès, que *le décret du 14 décembre 1810 est abrogé*; si donc la profession d'avocat est soumise aujourd'hui à des dispositions arbitraires, c'est dans l'ordonnance du 20 novembre qu'il faut les attaquer.

Il résultait évidemment des circonstances dans lesquelles cette ordonnance avait été rendue que le ministère n'avait eu pour but que de se rendre maître du tribunal secret imposé au barreau de Paris. Pour atteindre ce but, il fut obligé d'enfreindre tout à la fois les dispositions du décret qu'il allait abroger, et celles de l'ordonnance par laquelle il voulait le remplacer. L'article 22 du décret ordonnait que les conseils de discipline seraient renouvelés avant la fin de chaque année

---

du conseil, et comme le décret de 1810 donnait au procureur-général le droit de choisir qui bon lui semblait sur la liste double, et que les avocats crurent avoir remarqué *qu'il* (Bellart) *écartait constamment les noms honorables, pour d'autres d'un rang inférieur*, on combina les listes de manière à les exclure de la liste du 30, seul moyen de mettre le procureur-général dans l'impossibilité de les nommer. Cette tactique réussit; parmi ceux qui obtinrent la candidature, quelques-uns des anciens étaient placés aux derniers rangs, comme le remarque M. le procureur-général dans son arrêté du 24 août 1822. Aux termes de l'article 22 du décret de 1810, le procureur-général devait faire son choix, *avant le 1er septembre*, sur la liste présentée. Dès le 24 août, il prit un arrêté par lequel il commettait deux membres du parquet *pour informer sur les faits relatifs à cette élection*, et jusque-là il prorogea les pouvoirs de l'ancien conseil. Cet arrêté a été approuvé par le garde des sceaux (M. Peyronnet) le 9 septembre; l'enquête n'a eu aucune suite, par conséquent *l'élection est valable*. Dans l'article 3 de l'ordonnance, le partage en colonnes doit être fait, *non par l'ancien conseil*, mais par le nouveau. Cependant il n'est point élu. »

judiciaire, pour commencer leurs fonctions à la rentrée des tribunaux. Ces conseils ne pouvaient donc exercer leurs fonctions que pendant une année : ce tems expiré, les membres dont ils se composaient rentraient dans la classe commune, et n'avaient plus d'autorité sur les autres membres de la corporation.

L'ordonnance du 20 novembre, qui abrogea le décret impérial du 15 décembre 1810, abolit le droit que ce décret donnait aux avocats de présenter un certain nombre de candidats pour la composition de leur tribunal secret. Elle voulut que les avocats fussent divisés en sept colonnes, lorsque le nombre des noms inscrits sur le tableau s'élèverait jusqu'à cent; en quatre colonnes, quand le nombre des avocats s'élèverait à moins de cent et à plus de cinquante; en trois, quand il s'élèverait à moins de cinquante et à plus de trente-cinq; et en deux seulement, quand il s'élèverait à moins de trente-cinq et à plus de vingt. Suivant l'article 7, le conseil de discipline devait être composé des deux plus anciens de chaque colonne suivant l'ordre du tableau, des avocats qui avaient rempli les fonctions de bâtonnier, et d'un secrétaire.

Il est évident que les ministres pour se rendre maîtres de cette espèce de tribunal, pour y appeler des hommes dévoués à leurs intérêts, et en exclure ceux qui pouvaient mettre obstacle à leurs desseins, n'avaient qu'à confier la formation des colonnes à des hommes qui partageraient leurs préjugés et leurs passions. Il leur suffisait, en effet, de jeter dans une seule colonne les hommes qu'ils voulaient écarter, et d'y placer en même tems quelques noms plus anciens dont ils étaient sûrs. A l'aide de cet artifice, et en donnant aux conseils de discipline la faculté de remanier les colonnes, toutes les fois que les avocats suspects d'indépendance auraient quelque chance de se trouver les premiers, les hommes asservis aux volontés du pouvoir devraient être toujours en majorité dans les conseils de discipline (1). L'envie, la partialité, l'ignorance, la

(1) Cette répartition (en colonnes) pourra être renouvelée, tous les

servilité, l'improbité, n'empêchent pas les hommes de vieillir. Les avocats atteints de quelqu'un de ces vices n'ont donc pas moins de chances d'arriver à la tête de leurs colonnes, et de faire partie, par conséquent, du conseil de discipline, que les hommes qui sont distingués par leurs talens, leurs connaissances, leur indépendance et leur désintéressement. Mais si, après avoir mis, en apparence, ces deux classes sur le même niveau, une main partiale s'était réservé la faculté d'écarter les seconds, et de faire arriver les premiers, il est aisé de prévoir quelle serait l'action d'un tribunal secret qui aurait été ainsi formé.

L'ordonnance du 20 novembre ayant prescrit, par ses articles 1 et 2, la division des avocats en colonnes, l'article 3 ordonna que la répartition prescrite par ces deux articles serait faite par les *anciens bâtonniers et le conseil de discipline actuellement en exercice*. Mais comment cette disposition fut-elle exécutée à Paris? Les fonctions du conseil de discipline formé en 1821 étaient expirées, puisque, suivant le décret du 14 décembre 1810, elles ne pouvaient durer plus d'une année. Les avocats avaient présenté des candidats pour former un nouveau conseil, et parmi ces candidats on ne remarquait presqu'aucun des membres du dernier conseil de discipline; la plupart avaient été écartés parce qu'ils avaient cessé de mériter la confiance de leurs confrères.

Cependant, M. le procureur-général Bellart écarta la liste entière des candidats destinés à les remplacer; il appela les membres du conseil de discipline, dont les fonctions étaient expirées, et, de concert avec eux, il forma les colonnes prescrites par l'ordonnance. Il est inutile de dire que ces Messieurs formèrent les colonnes de manière que leurs noms se trouvassent les premiers dans chaque colonne, et que les candidats présentés par le corps entier pour composer le con-

---

trois ans, s'il est ainsi ordonné par nos Cours royales, sur le *réquisitoire de nos procureurs-généraux*, ou *sur la demande du conseil de discipline*; art. 4 de l'ordonnance.

seil de discipline en furent exclus. C'est dans ce double but que le décret du 14 décembre avait été abrogé, et que MM. Bellart et Peyronnet avaient fait rendre l'ordonnance du 20 novembre.

Il résulte de ces faits, premièrement que le conseil de discipline du barreau de Paris ne fut constitué ni suivant le décret impérial du 14 décembre 1810, ni suivant l'ordonnance du 20 novembre qui le remplaça. Ce conseil n'existait donc que par suite d'une usurpation de fonctions; son existence aurait pu être attaquée comme illégale, quand même on admettrait qu'il n'y avait rien d'illégal soit dans l'ordonnance du mois de novembre, soit dans le décret qui avait précédé. Il résulte des mêmes faits, en second lieu, que ce conseil de discipline, non-seulement ne pouvait pas être considéré comme l'organe du barreau de Paris, mais qu'à l'exception d'un très-petit nombre de membres il avait été formellement repoussé par lui comme indigne de sa confiance dans les élections de 1822.

Maintenant deux questions se présenteraient ici à résoudre; la première serait de savoir si, en supposant que l'ordonnance du 20 novembre 1822 eût dû être provisoirement exécutée, le conseil de discipline du barreau de Paris devrait ou ne devrait pas être annulé; la seconde serait de savoir si cette ordonnance est ou n'est pas contraire aux lois.

Il suffirait, pour résoudre la première question, d'observer que le conseil de discipline ne peut fonder son existence ni sur le décret de 1810, ni sur l'ordonnance de 1822, ni sur l'assentiment tacite du barreau de Paris (1).

La question de la légalité de l'ordonnance est la plus grave : aussi est-ce sur celle-là que nous appellerons particulièrement l'attention publique.

La loi du 22 ventôse an 12 (13 mars 1804) détermine toutes les conditions que les citoyens ont à remplir pour

(1) Plusieurs pétitions ont été adressées à la Chambre des députés contre l'existence de ce conseil.

exercer la profession d'avocat; elle déclare que les avocats pourront être appelés à suppléer les juges, et, pour déterminer l'ordre dans lequel ils seront appelés, elle ordonne que leurs noms seront inscrits sur un tableau par ordre de réception; mais elle ne renferme aucune disposition qui déroge aux lois qui prohibent les ordres et les corporations. Le dernier article de la loi est ainsi conçu : « Il sera pourvu par des réglemens d'administration publique *à l'exécution de la présente loi*, et notamment en ce qui concernera.....; 7° la formation du tableau des avocats et la discipline du barreau. »

Il résulte de cette disposition que le gouvernement est autorisé à faire des réglemens *pour l'exécution de la loi*; mais on ne saurait certainement pas en tirer la conséquence que les ministres sont autorisés *à violer les lois*, et à priver une classe de citoyens des garanties qu'elles accordent à tous. Ainsi, tout ce qui, dans l'ordonnance, aura pour but l'exécution fidèle de la loi sera légitime : tout ce qui portera atteinte à une de ses dispositions ou aux droits garantis par d'autres lois sera illégal.

1°. Les lois des 2 septembre 1790, 3 septembre 1791, 2 mars et 14 juin de la même année, et 21 août 1795, abolissent de la manière la plus positive les ordres et les corporations, et défendent à l'autorité administrative de les reconstituer ou seulement d'en reconnaître l'existence. La loi du 22 ventôse an 12 (13 mars 1804) ne déroge à aucune de ces lois; elle se borne à prescrire les études qui devront être faites pour exercer la profession d'avocat, comme d'autres lois ont prescrit les études nécessaires pour être médecin, chirurgien ou pharmacien. Cependant, l'ordonnance du 20 novembre 1822 constitue les avocats en ordre ou en corporation, et leur impose arbitrairement un chef.

2°. La loi du 22 ventôse détermine les conditions qu'on devra remplir pour exercer la profession d'avocat; elle déclare que tout citoyen qui aura rempli ces conditions sera inscrit sur le tableau (art. 29); mais l'ordonnance défend d'y inscrire les noms des hommes qui n'ont rempli que les conditions lé-

gales, et les frappe ainsi d'incapacité; elle crée une multitude de conditions nouvelles, et n'autorise l'inscription que de ceux qui se sont conformés à ces conditions arbitraires.

3°. Suivant les principes de notre droit public, nul ne peut être puni pour un fait que la loi ne déclarait pas punissable avant qu'il fût commis; nul ne peut être jugé et condamné sans avoir été entendu ou dûment appelé; nul ne peut être condamné que dans les formes prescrites par la loi et par des juges légalement institués; toute procédure tendant à l'infliction d'une peine doit être publique.

Toutes ces règles, sans lesquelles il ne saurait exister de garanties, sont renversées par l'ordonnance du 20 novembre 1822.

Cette ordonnance constitue d'abord une espèce de tribunal secret, sous le nom de conseil de discipline; ce tribunal n'est soumis à aucune règle; pour lui, les dispositions de la Charte et des lois sont comme non avenues; point de forme pour la procédure; point de lois pour déterminer les délits, point de règles pour les jugemens.

La loi du 22 ventôse an 12 voulait que tout homme qui aurait rempli les conditions qu'elle a prescrites fût porté sur le tableau; mais, suivant l'ordonnance, s'il veut s'y faire inscrire, il faut d'abord qu'il s'adresse au tribunal secret.

Ce tribunal examine la demande à huis clos, et l'admet ou la rejette sans entendre ou même sans appeler celui qui l'a formée. Là toutes les délations ténébreuses sont admises, toutes les calomnies sont assurées de l'impunité. Si la demande est rejetée, elle l'est sans en donner de motifs. Le jugement d'exclusion n'est même pas communiqué.

Si le tribunal secret ne repousse pas la demande, celui qui l'a formée, et qui a rempli toutes les conditions légales, est admis à remplir les conditions arbitraires de l'ordonnance. Celles-ci étant accomplies, l'aspirant peut encore être frappé d'une incapacité perpétuelle par le tribunal secret: cette seconde décision comme la première est rendue à huis clos, sans entendre la personne intéressée, et n'est pas motivée. Les

jugemens ainsi rendus dans les ténèbres ne peuvent être attaqués par aucune voie. Il est même défendu de les communiquer aux hommes qui en sont frappés.

Ainsi, pour être admis à faire partie de la corporation, il faut d'abord remplir toutes les conditions imposées par la loi pour exercer la profession d'avocat; c'est-à-dire qu'il faut consacrer trois années de sa vie à des études dispendieuses, et produire des certificats ou des diplômes qui constatent qu'on a les connaissances requises. Il faut ensuite être admis par le tribunal secret à remplir les conditions arbitrairement imposées par l'ordonnance, c'est-à-dire consacrer encore trois années de sa vie et une partie de sa fortune à des épreuves nouvelles. Enfin, après avoir satisfait aux conditions arbitraires, il faut être agréé par le tribunal secret de la corporation, qui écoute toutes les délations sans donner le moyen d'en connaître aucune, et qui admet ou rejette arbitrairement.

Si les membres du tribunal secret ne trouvent aucun motif d'exclusion dans les opinions religieuses ou politiques de l'aspirant, ni dans ses relations de famille, ni dans les notes secrètes de la police, ni dans les délations de ses ennemis ou de ses envieux, ils le déclarent membre de la corporation, et son nom est inscrit au tableau. Dès ce moment, l'arbitraire auquel il est soumis est un peu moins grand; il peut encore être suspendu dans l'exercice de ses fonctions, ou même être exclu de la corporation pour des faits qu'aucune loi n'a prévus ni voulu punir; mais, s'il subit une peine qu'aucune loi n'a établie, il ne la subit, du moins, qu'après avoir été entendu, et il peut appeler du jugement qui le condamne.

Les peines que l'ordonnance crée et que le tribunal secret prononce sont illégales, arbitraires, puisqu'elles peuvent être appliquées à des faits que les lois n'ont pas voulu punir, à des faits innocens ou même honorables. Le tribunal secret peut, en effet, frapper un homme d'incapacité parce qu'il a manifesté telle opinion religieuse ou politique, parce qu'il a mis dans la défense d'un accusé plus de zèle qu'il ne convenait au pouvoir, parce qu'il a manifesté de l'estime ou de l'amitié pour

telle ou telle personne, ou même parce que, dans les élections, il n'a pas voté pour tel ou tel candidat que le pouvoir protégeait. Les passions haineuses peuvent se développer avec d'autant plus d'énergie dans ce tribunal ténébreux que les victimes n'ont aucun moyen de s'y défendre, et qu'il n'est pour elles aucune forme protectrice.

Les lois du Bas-Empire et celles du moyen âge avaient, du moins, déclaré les causes pour lesquelles un homme serait frappé d'incapacité. Elles excluaient les samaritains, les juifs, les païens, les excommuniés, enfin tous ceux qui n'étaient pas catholiques. On est allé beaucoup plus loin; les conseils secrets, investis d'un pouvoir arbitraire, peuvent frapper d'incapacité non-seulement ceux qui sont coupables d'hérésie en matière de religion, mais ceux qu'ils suspectent d'hérésie en matière politique. Dans le moyen âge, le secret des procédures et des jugemens en matière pénale était le droit commun; maintenant, c'est un droit spécial créé pour les avocats. C'est donc dans les ténèbres qu'un homme peut être puni, non pour des actions punissables, mais pour de simples opinions, et même pour les actions les plus vertueuses.

Comment les actions les plus innocentes et même les plus honorables ne seraient-elles pas converties en crimes dans ce tribunal secret, lorsque l'ordonnance qui l'institue place elle-même au rang des délits le simple usage d'un droit garanti par la Charte? Il n'est personne, en France, qui n'ait le droit d'écrire sur quelque sujet que ce soit et de publier ses opinions, en se conformant aux dispositions des lois. Chacun peut dire et publier ce qu'il pense sur une discussion judiciaire, comme sur tout autre sujet; c'est un droit que l'article 8 de la Charte garantit à tous les Français sans exception. L'article 34 de l'ordonnance du 20 novembre abroge cette disposition de la Charte pour tous les hommes qui, se destinant au barreau, ont moins de deux ans d'exercice de la profession d'avocat. Un homme qui, après avoir fait les meilleures études, a rempli toutes les conditions légales pour être avocat, ne pourrait pas exercer un droit commun à tous les citoyens, sans courir le

risque d'être sévèrement puni par le tribunal secret. Il ne peut écrire sur une cause quelconque qu'après avoir obtenu de deux membres de ce tribunal un certificat constatant son assiduité aux audiences pendant deux années. Ce certificat ne lui sera plus nécessaire lorsqu'il aura exercé pendant deux ans sa profession. Alors, il pourra écrire *sans permission;* mais, s'il lui arrive d'émettre des opinions qui déplaisent au tribunal secret, ce tribunal pourra le frapper d'incapacité pour le reste de sa vie, quand même il n'aurait blessé aucune loi.

Suivant la loi du 22 ventôse an 12 (13 mars 1804), l'inscription au tableau n'avait pour objet que de régler l'ordre dans lequel les avocats seraient appelés comme suppléans, pour compléter un tribunal ou une Cour; mais elle ne conférait aucun privilége à celui qui était inscrit, au préjudice de celui qui ne l'était pas. Le droit de choisir un défenseur, partout où l'on jugeait convenable, appartenait à tout le monde, comme celui d'aller plaider partout était commun à tous les avocats. Le décret impérial de 1810 avait lui-même reconnu que le droit d'exercer la profession d'avocat ne résultait pas de l'inscription au tableau. Il suffisait, pour l'exercice de cette profession, d'avoir produit un diplôme de licencié, et d'avoir prêté serment devant un tribunal ou devant une Cour.

Il ne suffit plus, suivant les dispositions de l'ordonnance du 20 novembre, d'avoir rempli les conditions prescrites par la loi, pour exercer la profession d'avocat et être admis à plaider, il faut, de plus, être inscrit sur le tableau, c'est-à-dire, être devenu membre de la corporation. Ainsi, des hommes capables, suivant la loi, d'exercer une profession sont, sous deux rapports, frappés d'incapacité par l'ordonnance; d'abord, ils sont frappés d'une incapacité absolue pendant un tems déterminé; ensuite ils sont frappés d'une incapacité relative, mais perpétuelle. Il leur est interdit de plaider dans quelque lieu que ce soit, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leur inscription au tableau; et, lorsqu'ils sont inscrits sur le tableau, il leur est interdit de plaider ailleurs que dans le ressort du tribunal ou de la Cour dans lequel ils sont inscrits.

L'ordonnance du 20 novembre 1822 est donc illégale : 1° en ce qu'elle réduit en corporation des hommes qui exercent une profession libre ; 2° en ce qu'elle frappe d'incapacité, pour l'exercice d'une profession, les hommes qui ont rempli toutes les conditions légales ; 3° en ce qu'elle porte atteinte au droit naturel de la défense ; 4° en ce qu'elle convertit en délit l'exercice d'un droit garanti par la Charte ; 5° en ce qu'elle institue un tribunal secret qu'elle investit d'un pouvoir arbitraire, et qu'elle affranchit de toutes les règles protectrices de la justice. Ce tribunal est illégal, puisqu'il procède sans publicité, qu'il ne motive pas ses jugemens, qu'il n'admet pas la défense et condamne sans entendre.

Il n'existe dans la société aucun métier, quelque dégradé qu'il soit dans l'opinion, qui soit soumis au même arbitraire que la profession d'avocat. L'ordonnance qui récemment a réduit en corporation le commerce de boucherie est un chef-d'œuvre de justice et de libéralité, auprès de celle de M. Peyronnet sur la profession d'avocat. L'oppression qu'elle fait peser sur la corporation qu'elle établit est tellement dure, qu'elle enlève jusqu'à la faculté de s'en plaindre. Un homme qui oserait dire que le tribunal secret de la corporation est illégalement constitué s'exposerait à être dépouillé de sa profession par ce même tribunal (1).

Le prétexte de cette tyrannie était de veiller aux intérêts des personnes obligées de recourir au ministère des avocats, mais elle n'avait réellement pour but que d'entraver le plus

---

(1) Nous avons déjà fait observer que cet arbitraire ne saurait se justifier par le dernier article de la loi du 22 ventôse an 12, qui porte qu'*il sera pourvu par des réglemens d'administration publique à la formation du tableau des avocats et à la discipline du barreau.* Il existe une disposition semblable pour les tribunaux. « Il sera fait, dit l'article 1042 du Code de Procédure, tant pour la taxe des frais *que pour la police et discipline des tribunaux, des réglemens d'administration publique.* » Aurait-on pu conclure de cet article que toutes les garanties judiciaires établies par les lois pouvaient être arbitrairement abolies *par des réglemens d'administration publique?*

possible l'exercice du droit de défense. Les citoyens, en effet, ont toujours conservé le droit de disposer de leurs biens de la manière la plus absolue. Ils décident souverainement s'il leur convient de former ou de ne pas former telle ou telle action. Ils peuvent transiger sur tous leurs droits, et prendre à cet égard l'avis de telle personne qu'il leur plaît de consulter. Ils peuvent prendre pour arbitre telle personne qu'ils jugent convenable, et lui donner, par conséquent, la faculté de disposer souverainement de leur fortune et de leurs intérêts les plus chers. Or, si les lois leur reconnaissent assez de jugement pour transiger ou choisir un arbitre, sur quel fondement pourraient-elles les déclarer incapables de choisir un défenseur? Comment celui qui peut être choisi pour juge souverain serait-il frappé d'incapacité pour défendre les intérêts qu'il aurait le pouvoir de juger, s'il plaisait aux parties de s'en remettre à son arbitrage? Pourquoi n'a-t-on pas mis, en un mot, à l'exercice de tous ces droits les mêmes entraves qu'à l'exercice du droit de défense? Il est aisé d'en voir la raison : celui-ci peut mettre obstacle à l'action de l'arbitraire. Cependant, comment la justice sera-t-elle toujours bien rendue, si le droit de défense n'est point absolu, si chacun ne jouit pas du droit de prendre pour défenseur l'homme dans lequel il a le plus de confiance?

Certes, les lois du Bas-Empire et celles du moyen âge étaient loin d'être des lois libérales; et, cependant, combien elles étaient supérieures au décret de 1810 et à l'ordonnance de 1822! Sous l'empire des premières, d'Aguesseau pouvait vanter encore l'indépendance des avocats. Après avoir rappelé l'asservissement de la plupart des diverses professions, il pouvait écrire : « Dans cet assujettissement presque général de toutes les conditions, un ordre aussi ancien que la magistrature, aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice, se distingue *par un caractère qui lui est propre*, et seul entre tous les états, *il se maintient toujours dans l'heureuse et paisible possession de son indépendance.* »

Ce grand magistrat pouvait écrire en parlant de cette pro-

fession : « *Exempte de toute sorte de servitude*, elle arrive à la plus grande élévation, *sans perdre aucun des droits de sa première liberté.* » Aujourd'hui, tout est changé : la plupart des professions ont conquis leur indépendance et leur liberté; elles ont résisté aux tentatives qu'on a faites pour les rendre esclaves. Une seule a subi, presque sans murmure, le joug le plus avilissant : c'est celle qui jadis se vantait de son indépendance.

Ch. Comte.

P. S. Nous avons dit (page 536) que des pétitions avaient été présentées à la Chambre des députés contre la formation du conseil de discipline du barreau de Paris. Nous devons ajouter qu'une pétition lui a été aussi présentée contre les dispositions illégales de l'ordonnance du 20 novembre 1822, et que cette pétition était une des premières qui devaient être soumises à la discussion (elle est inscrite sous le n° 12). La prorogation des Chambres jusqu'au mois de septembre a ajourné la discussion sur la légalité et l'illégalité de cette ordonnance; mais elle n'aura pas pour effet de l'écarter sans retour. Si la Chambre des députés était dissoute, les mêmes pétitions seraient présentées à celle qui lui succédera, et peut-être aussi à la Chambre des pairs. Si la Chambre élective n'est pas dissoute, elles seront examinées dans l'ordre même où elles ont été présentées. De toutes les professions, il n'en est pas une qui soit mieux représentée, dans la Chambre des députés, que celle des avocats. Si ses intérêts et ceux de la justice n'y étaient pas défendus, ce ne serait pas faute de talens.

EXAMEN DE CETTE QUESTION :

L'autorité civile peut-elle intervenir dans les obsèques religieuses?

Les membres les plus distingués du barreau de Paris, réunis en conférence et présidés par M. Dupin *aîné*, leur bâtonnier, viennent de décider, à une grande majorité, que l'autorité civile a le droit de faire présenter et recevoir à l'église le corps de ceux à qui l'autorité ecclésiastique se croit obligée de refuser ses prières.

Cette décision est appuyée sur des arrêts des anciens parlemens et sur des décrets du Consulat. On la fonde aussi sur la considération que *le clergé est payé par l'État*, et que *les temples catholiques sont des propriétés communales.*

Tout en rendant justice aux lumières et à la bonne foi des avocats qui ont pris part à cette délibération, il est permis de s'étonner que tant de sincères admirateurs de l'ordre constitutionnel, habitués à répudier les traditions de l'ancien régime et les erremens de l'administration impériale ou consulaire, aient abjuré tout à coup cette honorable répugnance, jusqu'à invoquer la législation et la jurisprudence des tems de servitude et d'oppression qu'ils réprouvent, pour échapper aux conséquences libérales de la Charte, qu'ils vénèrent.

M. de Cormenin, dans un article remarquable, publié par le *Journal des Débats*, a caractérisé, avec autant de force que de clarté, cette logique peu rigoureuse des jurisconsultes libéraux. Il a parfaitement démontré, du moins à mon avis, que les défenseurs de la liberté des cultes la compromettent en croyant la servir, quand ils refusent aux ministres de la *religion de l'État* l'indépendance spirituelle dont ils se montrent, d'ailleurs, si jaloux pour le simple sectaire d'une opinion quelconque, et que la loi accorde sans distinction à tout le monde, depuis l'idolâtre jusqu'à l'athée.

On ne voit guère, en effet, comment une croyance pourrait demeurer *libre*, si le prêtre, qui en est le dépositaire et

l'organe, se trouvait précisément exclu de la règle commune, et pouvait être soumis à la contrainte dans l'exercice de son ministère. Or, cette contrainte existe pour le lévite, non-seulement lorsqu'on exige de lui des actes religieux que les lois canoniques et sa propre conviction lui interdisent, mais aussi lorsqu'on envahit, malgré lui, le sanctuaire confié à sa garde, pour y consommer, sans lui, des cérémonies dans lesquelles il ne peut voir qu'un sacrilége.

Les églises sont des propriétés communales, sans doute, puisque le clergé ne peut plus rien posséder, et que tout édifice, consacré à un service public quelconque, appartient ainsi nécessairement à la communauté politique. Mais ce n'est jamais que dans un sens restreint et sous le rapport matériel, c'est-à-dire, lorsqu'on se borne à les considérer comme de vastes amas de pierres élevés sur le sol communal, que les temples constituent une propriété municipale; car, dès qu'on songe à leur destination, dès qu'on les anime par les chants des fidèles et les bénédictions des pasteurs, dès qu'on se les représente sous la forme vivante que leur donne la pompe religieuse; dès qu'on en fait, en un mot, *la maison du Seigneur*, il n'est guère possible d'y voir *la propriété de César*, et de ne pas sentir que les droits de l'autorité civile sur les *murailles* ne peuvent s'étendre sur les consciences, sur les pratiques du culte, sur l'église proprement dite. Et, c'est bien dans l'église ainsi envisagée, ainsi comprise, que l'on prétend introduire, par ordonnance de police, les corps de ceux que cette église ne peut ou ne veut point reconnaître comme ses membres, ni bénir comme ses enfans, puisqu'on réclame des obsèques religieuses, et que *toutes les représentations civiles*, selon la remarque de M. de Cormenin, *ne les constituent pas*, et que *ce n'est ni les voûtes, ni les ogives, ni les vitraux colorés du temple qui sanctifient la prière.*

Que diraient les hommes tourmentés d'une si vive sollicitude pour le pouvoir temporel, si un cortége nuptial se présentait à l'Hôtel-de-Ville, pour y exiger, de l'officier de l'état civil, la célébration d'un mariage qui n'aurait pas été précédé des formalités légales, ou dont les parties seraient incapables

de contracter civilement; et si, au refus du fonctionnaire, esclave de ses devoirs, on allait demander au curé de vaincre la résistance légitime du magistrat, de faire ouvrir de vive force, par les marguilliers et les sacristains, la salle de la mairie, et de présider ensuite à l'acte solennel que les gens de la noce se chargeraient d'accomplir en l'absence du ministre de la loi? Cette hypothèse est révoltante; elle l'est surtout aux yeux des avocats du gallicanisme, et pourtant c'est elle qu'ils réalisent, quand ils veulent contraindre l'église à faire, pour l'*excommunié*, ce que la mairie ne ferait pas pour l'homme *frappé de mort civile*; quand ils lui prescrivent de sanctifier, ou seulement de recevoir les restes mortels de ceux qui, de leur vivant, se sont placés hors de son sein, et qu'elle doit considérer comme rebelles à ses dogmes et à ses enseignemens. Oui, c'est ce renversement des idées morales les plus simples, c'est cette violation inouïe de la liberté religieuse, dans tout ce qui exprime et représente la religion, c'est-à-dire, dans ses pontifes et dans ses temples; c'est cette antinomie flagrante qu'ils consacrent, quand ils rendent le prêtre justiciable du commissaire de police, dans l'exercice du sacerdoce; quand ils lui arrachent la clé du sanctuaire, pour la remettre à un gendarme; quand ils décident, enfin, que la miséricorde divine pourra être *légalement* sommée, par des bouches plus ou moins profanes, de descendre jusque sur le cercueil de l'athée! Avec des dispositions aussi hostiles au pouvoir sacerdotal; avec cette espèce d'*hiérophobie*, qui aveugle les cœurs les plus droits et les esprits les plus élevés, on finirait par faire mettre sur le frontispice de chaque église quelque chose d'analogue à la fameuse inscription du cimetière qui servit de théâtre aux convulsionnaires de Saint-Médard.

De par le Roi, défense à Dieu,
De faire miracle en ce lieu.

La considération que les prêtres sont payés par l'État n'est pas plus concluante que celle de la propriété matérielle des églises, dévolue aux communes. Le clergé reçoit un salaire, mais pour remplir une mission spirituelle, dans les limites qui lui sont tracées par la loi religieuse dont il est l'organe,

et selon l'ordre hiérarchique établi dans son sein, comme les temples appartiennent à la cité, avec une destination précise, et à telles conditions que le pouvoir municipal ne saurait régler, ni changer. Le fisc, parce qu'il nourrit le curé de l'impôt levé sur le peuple, ne peut pas plus, en effet, lui dicter sa conduite pastorale que le maire n'est autorisé à se prévaloir des droits de la commune sur les édifices consacrés au service divin, pour s'immiscer dans les cérémonies du culte, ou pour user et abuser du lieu saint, selon toute l'extension attachée au titre de propriétaire.

Comment des vérités élémentaires qui paraissent accessibles aux esprits le moins exercés ont-elles pu échapper à tant de jurisconsultes, remplis de lumières et animés des meilleures intentions? Il faut s'en prendre à l'antipathie dont le clergé a été l'objet, dès le XVe siècle, et à la partialité constante que les laïcs ont montrée depuis en faveur de la puissance temporelle. Mais pourquoi cette partialité et cette antipathie? Pourquoi le sacerdoce, si puissant sur l'esprit des peuples, et si redoutable pour les rois, a-t-il vu passer, du côté des pouvoirs politiques, la prédilection dont il avait si longtems joui? Parce qu'il se trouva, un jour, obligé par la nature même de ses dogmes, de laisser développer hors de son sein la science et l'industrie, et que tout accroissement de connaissances et de richesses s'effectuant sans lui, malgré lui et contre lui, il fut dès lors incessamment combattu par les savans et les industriels, du point de vue et dans les intérêts de l'ordre temporel, au milieu duquel se continuait le progrès rationnel et matériel de l'humanité. C'est parce que cette situation du clergé catholique, vis-à-vis de la société progressive, n'a pas changé (1), qu'il est encore de nos jours sacrifié obstinément

(1) Cette situation n'étant que la conséquence du dogme chrétien sur la nature même de Dieu, et dérivant spécialement de la maxime qui réprouve ou dédaigne les intérêts matériels, immole la *chair* à *l'esprit*, et exalte par-dessus tout la pauvreté et l'humilité, sans en excepter l'ignorance; cette situation, dis-je, n'a pas changé et ne pouvait changer, puisque la cause est toujours là pour la perpétuer. En vain de grands écrivains ont essayé et se flattent encore de réconcilier la doctrine du moyen

aux prétentions de l'autorité civile, par des hommes que recommandent à la fois de nobles sentimens et des idées élevées. Mais ces hommes honorables, qui puisent ainsi la raison de la préférence qu'ils accordent à *l'État* sur *l'Église*, dans le caractère arriéré de l'autorité religieuse, ne s'aperçoivent pas qu'ils se privent eux-mêmes de cette raison légitime, et qu'ils laissent, sans base et sans justification, leurs dispositions hostiles, à l'égard du sacerdoce, en proclamant la *nécessité* de son intervention dans les rapports de l'homme avec Dieu; en prétendant que c'est encore, selon ses rits et ses pratiques, quoique en dépit de lui-même, que la justice et la bonté divines doivent être implorées. Ici le philosophe se dément, à son tour, comme le libéral : aussi ne se tromperait-on pas, en affirmant que la décision des avocats de Paris n'est, après tout, pour la plupart d'entre eux, qu'une double inconséquence. Mais, sans rien préjuger sur leurs opinions religieuses ou politiques, il me semble qu'on peut toujours leur opposer, avec succès, ce dilemme : « Si vous êtes catholiques, *il est insensé*, selon l'heureuse expression de M. de Cormenin, *de faire descendre la prière du ciel par l'ordre d'un commissaire de police :* si vous ne l'êtes pas, il est dérisoire de réclamer violemment ce que votre conscience repousse; et il n'y a plus que du scandale à attendre de la contradiction par laquelle des protestans et des incrédules de toutes les nuances voudraient requérir et simuler les cérémonies de l'Église romaine. » P. M. L.

âge avec la science et l'ordre matériel, en exhortant le clergé à s'occuper des intérêts sociaux et à se mettre au niveau des lumières du siècle. Les membres du clergé, pris individuellement, ne sont pas moins avancés que le reste de leurs contemporains; mais, considérés, en corps, ils sont sous l'influence d'une doctrine arriérée qui ne leur permet pas de céder aux exigences de leur tems. Voyez plutôt *l'Apostolique*, qui, dans ses emportemens, comprend mieux que les plus illustres champions du catholicisme, la portée de ses dogmes et son aversion pour les progrès scientifiques, quand il dit, dans son Numéro du 12 février : « Saint Grégoire-le-Grand eut plus à cœur l'avancement de la religion et le salut des âmes que *l'avancement des sciences* et des arts, qui ont toujours amené chez tous les peuples *le libertinage et l'incrédulité.* »

II. ANALYSES D'OUVRAGES.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

VOYAGE AUX ILES DE LA MER DU SUD, EN 1827 ET 1828, et RELATION DE LA DÉCOUVERTE DU SORT DE LA PÉROUSE; par le capitaine *Peter* DILLON (1).

Si, fatigué des tracasseries de nos villes d'Europe, ou des injustices auxquelles donnent souvent lieu les institutions de notre continent, et les formes vieillies de notre organisation sociale, le lecteur ouvrait ces volumes, pour récréer son âme par le spectacle de la nature primordiale et de la vie innocente des insulaires de la mer Pacifique, il se verrait bientôt cruellement détrompé; au lieu d'hommes simples et innocens, il trouverait des cannibales; au lieu d'une nature gracieuse ou belle, il rencontrerait à chaque pas des tableaux qui font frémir l'humanité; et le narrateur ne lui fait même pas grâce des circonstances fâcheuses qui eurent lieu dans son vaisseau; en sorte que son livre est rempli des affligeans récits des horreurs commises par les sauvages, et des effets déplorables que produit chez nous l'incompatibilité des caractères, ou le choc de nos passions. On peut néanmoins conseiller la lecture de ce Voyage, quelque pénibles que soient les sensations qu'il fait éprouver, car il offre plus d'un genre d'instruction, sans compter les éclaircissemens qu'il fournit sur le sort si long-tems ignoré de l'infortuné La Pérouse. Personne ne

(1) Paris, 1830; Pillet aîné. 2 vol. in-8°, avec planches; prix, 14 fr.

connaît peut-être mieux les îles de la mer du Sud, et les mœurs des insulaires, que le capitaine P. Dillon, qui, pendant une vingtaine d'années, a navigué et trafiqué dans ces parages. Il nous donne sur ce qui se passe dans cette vaste mer des détails qui méritent toute l'attention de ceux qui suivent le mouvement de la civilisation.

Dès le début, M. Dillon nous retrace une scène de carnage, qui date de l'année 1813, mais dont l'histoire est nécessaire pour expliquer par quel singulier enchaînement de circonstances il fut amené à découvrir le lieu où le vaisseau de La Pérouse avait fait naufrage. Des navires de commerce, chargés par des négocians de Calcutta, ou pour le compte d'un capitaine, se rendent assez fréquemment de l'Inde à la mer du Sud; quelquefois, des matelots en arrivant dans ces parages, prennent leur congé, et restent dans quelque île, où ils espèrent mener une vie commode, ou s'enrichir aux dépens de sauvages ignorans; d'autres fois, ayant commis des délits et même des crimes à bord des navires, ils se sauvent en troupe, surtout lorsqu'ils peuvent s'emparer d'une chaloupe; ils errent d'une île à l'autre, vivent de rapines et de brigandage, font détester, par leur conduite odieuse, tous les blancs, et subissent le châtiment terrible de leurs crimes, quand ils ont le malheur de tomber entre les mains des anthropophages; quelques-uns, pourtant, s'établissent chez les insulaires, épousent des femmes du pays, et répandent un peu de civilisation dans ces îles, tout en devenant eux-mêmes étrangers aux mœurs du monde civilisé. L'Océan pacifique est devenu un théâtre plein d'aventures de ce genre, qui auraient quelquefois l'intérêt du roman; mais personne ne songe à les écrire : elles restent aussi obscures que les individus qui se jettent ainsi au milieu d'un monde sauvage.

Il faut remarquer que les capitaines qui fréquentent avec leurs navires les Archipels de la mer du Sud sont en grande partie des hommes grossiers, que la longue habitude a rendus indifférens à la férocité des cannibales des îles, et qui n'ont d'autre souci que de faire des voyages lucratifs, et de se pré-

server du danger d'être dévorés par leurs chalands sauvages. Tout le reste ne leur importe guère; quand les tribus cannibales se dévorent entre elles, ils restent spectateurs impassibles; que dis-je? quelquefois ils ne rougissent pas d'aider celle des deux tribus qui leur promet des gains.

M. P. Dillon avoue très-ingénûment que le capitaine Robson, sous le commandement duquel il fit, en 1813, un voyage de spéculation, à bord du navire le *Hunter*, aux îles Fidji, en agissait ainsi. Il nous dit froidement : « Le capitaine Robson s'était arrêté deux fois dans ces îles, et avait acquis une grande influence sur l'esprit des habitans d'une partie de la côte de l'île du Sandal, en prenant part à leurs guerres, et en les aidant à détruire leurs ennemis *qui avaient été rôtis et mangés en sa présence.* » On dirait que c'est une chose toute simple aux yeux de l'auteur que d'aider les sauvages à griller et à dévorer leurs ennemis : aucune expression de blâme ne suit ce récit. Comme les Archipels du Sud sont, pour ainsi dire, abandonnés à eux-mêmes, il paraît que chaque capitaine de navire peut, à son gré, ajouter à la somme d'horreurs qui s'y commettent sans cesse. S'il est maître de son navire, personne ne lui demande compte de sa conduite; par fois, seulement, son équipage, composé d'hommes qui n'ont guère plus de moralité que le chef, le traite comme il a traité les sauvages, le met à mort, et s'empare du navire.

Mais revenons au capitaine Robson. Cet armateur, venu pour la troisième fois aux îles Fidji, désira couper du bois de Sandal pour en faire une cargaison. Son ami, le chef des sauvages de Villear, lui représenta que ses gens risqueraient d'être surpris et tués dans les forêts par les sauvages d'une tribu voisine; il lui proposa d'exterminer d'abord cette tribu, pour que les gens du navire pussent couper, sans crainte, du bois de Sandal. Le capitaine n'y consentit pas d'abord; cependant, comme la coupe se faisait lentement, il calcula qu'il y aurait plus de bénéfice à aider les sauvages de Villear à massacrer leurs ennemis, afin d'en être aidé à son tour. C'était un calcul purement marchand, dans lequel l'humanité ne fut même pas

consultée. Le capitaine Robson envoya donc trois embarcations, avec vingt fusiliers et un petit canon, se joindre à la flotte des sauvages, consistant en quarante-six grandes pirogues et portant un millier de cannibales. Le malheureux P. Dillon fit partie de cette expédition. « Nous détruisîmes, dit-il, avec son sang-froid accoutumé, les villages et les plantations sur les deux rives. » Il décrit ensuite tranquillement les repas que les sauvages font avec la chair de leurs ennemis; ils la coupent en morceaux, enveloppent ces morceaux de feuilles de bananier vertes, et les font rôtir au four avec la racine de tara. M. Dillon en a été témoin : ainsi, il n'y a pas à en douter.

Cependant, la coupe du bois de Sandal n'avançait pas; le capitaine Robson devint l'ennemi des sauvages dont il avait été l'allié, et, cette fois, ce furent les sauvages de Villear qu'il fit attaquer par ses embarcations. M. Dillon fut encore obligé d'être de l'expédition. On opéra un débarquement sur un plateau, sans se douter d'une embuscade qu'avaient préparée les sauvages. Quelques blancs furent massacrés; M. Dillon vit assommer ou percer de flèches plusieurs des siens; il ne lui resta d'autre ressource, dans une plaine couverte de plusieurs milliers d'ennemis, que de gagner, avec cinq hommes de l'équipage, un rocher où ils purent se défendre quelque tems, en tuant les sauvages qui tentèrent de gravir la roche escarpée. De cette position élevée, qui dominait la plaine, les Anglais virent dépecer leurs infortunés compagnons par les sauvages, et leurs membres portés au four pour être rôtis et dévorés. Ici, pourtant, M. Dillon convient que c'était *un spectacle révoltant*. Je le crois; car les spectateurs devaient craindre d'être traités de même. Quelques uns des compagnons de M. Dillon voulurent s'enfuir; il menaça de tuer le premier qui oserait abandonner la roche. Il essaya ensuite de négocier avec les anthropophages; il promit la liberté de huit sauvages détenus à bord du bâtiment du capitaine Robson, si on voulait le laisser partir avec sa suite. Il y eut une suspension d'armes pour le tems pendant lequel on irait chercher les

huit prisonniers du bâtiment. La foule invita M. Dillon à descendre et à recevoir les témoignages d'amitié des insulaires : il s'en garda bien ; mais un matelot suédois qui avait résidé pendant cinq ans dans ces îles, et en parlait la langue, et un Chinois, ne furent pas si prudens ; ils descendirent, se mêlèrent parmi les sauvages, et, peu de tems après, on les mit à mort, pour dévorer leurs corps. Il ne restait plus sur la roche que trois hommes blancs, savoir : M. Dillon, un Prussien nommé Martin Bushart, et un Anglais appelé Wilson. Les attaques recommencèrent : le Prussien, qui était bon tireur, tua pour sa part vingt-sept sauvages ; M. Dillon en tua aussi, et en blessa quelques-uns ; le troisième, qui ne savait pas tirer, chargeait les fusils des deux autres. « De tems en tems, raconte M. Dillon, toujours avec le même sang-froid, les sauvages m'invitaient à descendre et à me laisser tuer avant la fin du jour, afin de leur épargner la peine de me dépecer et de me faire rôtir pendant la nuit. J'étais dévolu pièce par pièce aux différens chefs, dont chacun désignait celle qu'il voulait avoir, et qui tous brandissaient leurs armes, en se glorifiant du nombre d'hommes blancs qu'ils avaient tués dans cette journée. »

Il ne restait aux trois malheureux blancs que dix-sept cartouches : ils virent clairement qu'ils ne pouvaient prolonger leur vie que jusqu'au crépuscule, et qu'alors ils tomberaient infailliblement entre les mains des sauvages, qui, peut-être, leur feraient subir des tortures horribles pour se venger de la mort des leurs. Les trois marins prirent alors la résolution désespérée de tirer toutes leurs cartouches jusqu'aux trois dernières, et d'appuyer ensuite l'embouchure des canons de leurs fusils contre leurs corps pour se tuer. Dans ce moment le grand-prêtre arriva pour leur annoncer que les huit prisonniers étaient relâchés, et que le capitaine Robson enjoignait aux Anglais de remettre leurs fusils aux sauvages et de se rendre au bâtiment. M. Dillon répondit qu'il ne se séparerait point de son arme, et avec cette promptitude d'esprit que donne l'habitude de vivre au milieu des périls il appuya son fusil sur le

grand-prêtre, et lui déclara qu'il fallait marcher ainsi jusqu'au bâtiment, sinon, c'en serait fait de sa vie. Voyant que M. Dillon était homme à exécuter sa menace, le grand-prêtre marcha devant lui, ayant le canon du fusil dirigé sur sa tête, et criant aux sauvages de ne pas faire de mal aux blancs, parce qu'il lui en coûterait la vie, et que la colère céleste tomberait sur tout le peuple. Voilà comment les trois blancs arrivèrent sains et saufs au bâtiment, qu'ils ne devaient plus espérer de revoir.

Le Prussien Martin Bushart avait pris une femme de ces îles; comme elle était très-avancée dans sa grossesse, il désira, au départ du *Hunter*, être déposé avec sa femme dans quelque île paisible; il en fut de même d'un lascar ou matelot indien. En conséquence, on les transporta dans une petite île appelée Tucopia, dont les habitans paraissaient avoir un caractère doux et pacifique, et recevaient les étrangers sans manifester aucun sentiment hostile.

Le *Hunter* poursuivit sa route vers la Chine; M. Dillon continua de naviguer dans la grande mer de sud; ayant acheté un bâtiment, il fit pour son propre compte le commerce dans cette mer, où les insulaires le connaissaient sous le nom de Péter. En 1826, il toucha par hasard à Tucopia, et revit son fidèle Martin Bushart et le lascar, qui n'avaient pas lieu de se plaindre de leur sort, et vivaient à Tucopia aussi heureux qu'on peut l'être quand on a renoncé aux douceurs de la vie dans les pays policés. C'est ici que le hasard servit merveilleusement le capitaine Dillon à faire une découverte à laquelle il était loin de songer.

Le lascar vendit à l'armurier du bâtiment de M. Dillon une garde d'épée en argent, portant un chiffre. Cet objet fut montré au capitaine, et celui-ci, curieux d'apprendre comment une garde d'épée de fabrique européenne pouvait se trouver dans une île qui n'était point fréquentée par les navires d'Europe, demanda des renseignemens à Martin Bushart. Le Prussien lui apprit que ce fragment, ainsi que beaucoup d'objets en fer qui se trouvaient entre les mains des insulaires, prove-

mait d'une île assez éloignée appelée Manicolo, où deux bâtimens d'Europe avaient fait naufrage, il y avait une quarantaine d'années. Ce fut un trait de lumière pour le capitaine qui pensa aussitôt que ces deux bâtimens devaient être les deux frégates de l'expédition de La Pérouse, dont le sort était encore incertain, malgré les recherches faites par le gouvernement français. D'Entrecasteaux, chargé d'explorer la mer du sud à cet effet, avait passé à peu de distance de l'île Manicolo, et s'était contenté de l'appeler l'île de la *Recherche*, sans se douter que ce nom serait justifié un jour par un navigateur anglais, et que ce seul point du globe était le but qu'il cherchait inutilement en faisant le tour du monde.

Le lascar assura le capitaine Dillon qu'il était allé six ans auparavant à Manicolo, et qu'il y avait encore vu deux hommes âgés qui avaient fait partie de l'équipage des bâtimens naufragés, et qui en étaient pour ainsi dire les débris vivans. Sachant combien le monde civilisé s'était intéressé au sort de La Pérouse, et quelle importance le gouvernement français attachait à connaître l'accident qui avait causé la perte des deux frégates, M. Dillon prit aussitôt la résolution de faire voile pour l'île Manicolo, quoique les vivres commençassent à lui manquer. Il engagea Martin Bushart et un insulaire de Tucopia à l'accompagner dans son voyage; au bout de deux jours, il fut en vue de Manicolo; mais la force des courans et le danger des rescifs qui entourent l'île comme d'une ceinture l'empêchèrent pendant une semaine d'en approcher. Faute de vivres, il ne put continuer ses recherches cette fois, mais il se promit à son retour à Calcutta d'y intéresser la Compagnie des Indes. A cet effet il emmena Martin Bushart, qui, dans cette histoire de découverte, joue un rôle marquant, et que l'on verra reparaître encore dans la relation du voyage du capitaine d'Urville.

Nous sommes transportés, dans le chapitre II, à Calcutta; M. Dillon rend au lecteur un compte détaillé de ses négociations avec le gouvernement; il nous fait part de toute la correspondance à laquelle elles donnèrent lieu. Il raconte la séance

de la Société asiatique qui s'intéressa vivement au succès de l'expédition, et qui lui adjoignit le docteur Tytler, triste présent, s'il en faut croire le capitaine. La Compagnie des Indes attacha ce savant à l'expédition, en qualité de médecin-naturaliste : on ne négligea rien pour rendre le voyage aussi utile que possible à la science et à l'humanité. La Compagnie eut l'attention d'inviter le gouverneur français de Pondichéry à faire accompagner M. Dillon par un agent de son choix, puisque la France devait être intéressée plus que tout autre pays au succès de l'expédition. M. Chaigniau fut envoyé de Pondichéry pour s'embarquer avec le capitaine anglais à bord du *Research* qui fut équipé aux frais de la Compagnie.

Ce navire était encore dans la rivière lorsque le capitaine Dillon et le docteur Tytler furent déjà brouillés. Le médecin écrivit à la Compagnie que le capitaine avait des accès de folie et qu'il était dangereux de lui confier le commandement. De son côté, M. Dillon représente le docteur comme un fou, et le peint sous les couleurs les plus défavorables. Depuis Calcutta jusqu'à la terre Van Diemen ce furent des altercations interminables, et dont l'impitoyable capitaine raconte les détails tout au long. Rien n'est plus fastidieux que ces querelles de ménage qui viennent troubler le plaisir que le lecteur aurait à suivre M. Dillon dans son importante mission. Comment n'a-t-il pas senti que ce récit était plus fait pour ennuyer et dégoûter le lecteur que pour lui plaire? Si M. Dillon s'est flatté de l'idée qu'il convaincrait le lecteur de la justice de sa cause, il s'est encore trompé; car, dans une querelle, ce n'est rien que d'entendre une seule partie, il faut les entendre toutes deux : mais en vérité le sujet est trop insignifiant pour que le public puisse prendre fait et cause dans cette affaire.

Toutefois, lorsque le navire fut arrivé à la terre de Van Diemen, le docteur Tytler prit le parti de s'embarquer pour la Nouvelle-Hollande. Le capitaine fut très-courroucé de ce départ; je crois que les lecteurs en seront charmés, et regarderont cette résolution du docteur comme un trait d'esprit. Si M. Tytler avait continué de naviguer avec le capitaine, l'incompatibilité de

leurs humeurs nous aurait préparé des querelles à tout moment, et le docteur aurait occupé plus de place dans la relation que La Pérouse lui-même. Le voilà parti, et il n'en sera plus question.

Enfin le *Research* vogue à pleines voiles dans l'Océan pacifique. A la Nouvelle-Zélande, les sauvages, ayant reconnu le capitaine, crient à tue tête : c'est Péter! c'est Péter! les femmes accourent en foule, et remplissent bientôt le pont du navire. Nous apprenons à ce sujet qu'elles sont habituées à passer la nuit à bord des navires baleiniers qui relâchent dans cet archipel. M. Dillon crut devoir leur accorder la même faveur pour ne pas déroger à la coutume, ou montrer de la défiance à ces femmes complaisantes. Il pense même qu'il est d'une bonne politique d'en agir ainsi, mais la morale est-elle ici d'accord avec la politique? Je ne le pense pas, et je conçois pourquoi les missionnaires anglais qui se sont établis dans la Nouvelle-Zélande ne veulent pas communiquer avec les baleiniers et autres navires qui relâchent dans les ports de l'archipel. Des matelots qui retiennent les femmes sauvages à bord pendant la nuit, et s'enivrent avec elles, ne doivent pas être des sujets fort édifians pour les chefs d'une mission.

On trouva auprès de la baie des îles un tonnelier anglais établi avec une femme du pays. Cet ouvrier travaille pour les bâtimens qui s'arrêtent; il reçoit pour salaire de la poudre, des balles, de la coutellerie, de la quincaillerie, etc. Il troque ces articles dans le pays contre des porcs, de la volaille, etc. Artisan et commerçant à la fois, il vit, selon M. Dillon *d'une manière très-confortable*. Les missionnaires sont établis de l'autre côté de la baie; ils ont une goëlette qui entretient les communications entre la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Galles, en sorte que les missionnaires sont toujours en rapport avec le monde civilisé. Un jour peut-être un paquebot fera régulièrement le trajet d'une île à l'autre pour transporter des passagers, des journaux, des marchandises. M. Dillon vit aussi la maison d'un capitaine baleinier anglais qui, ayant épousé la fille d'un chef de l'île, s'est établi dans ce pays, en

continuant de se livrer à la pêche des baleines. L'auteur promet un ouvrage sur les mœurs des Zélandais; je suis fâché qu'il n'ait pas intercalé les détails sur ce sujet dans sa relation. M. Dillon reçut à bord de son navire une visite de la reine Touroulou et de son frère Moyhanger, qu'on avait amené en Angleterre sous le règne de Georges III. Ce sauvage fit au capitaine un récit plaisant de son entrevue avec le souverain de la Grande-Bretagne. « J'étais un sot alors, dit-il, et je ne savais pas ce qui était bon. Quand le roi Georges me demanda ce que je voulais, je répondis : quelques *tokis* (outils en fer) et des clous. Si j'avais demandé des fusils, il m'en aurait donné un cent. Si je retournais aujourd'hui en Angleterre, et que le roi me demandât ce qui me plairait le plus dans son royaume, je répondrais *bou*, *bou* (fusil, fusil). »

A la demande de Moyhanger, M. Dillon emmena ce prince sauvage comme simple matelot. Sa sœur, Touroulou, se souvenait encore du massacre du capitaine français Marion, qui, arrivé dans cette baie, en 1770, eut plusieurs démêlés sanglans avec les insulaires, et fut tué par eux sur la plage. Les sauvages ont des chansons sur cette catastrophe. Une scène qui a frappé ce peuple barbare, c'est l'empressement que mit une femme européenne, descendue à terre, à emporter son enfant au vaisseau, pour le soustraire au massacre. Ils ont encadré ce trait dans leurs chants; tant il est vrai que les affections naturelles touchent les cœurs les plus farouches. En 1809, ces mêmes insulaires, excités par l'un d'eux, qui avait été maltraité par le capitaine du navire anglais le *Boyd*, massacrèrent tout l'équipage de ce bâtiment, à l'exception de deux femmes, d'un enfant et d'un mousse, que leur fureur épargna. Soixante-dix Anglais qui avaient expiré sous les coups des sauvages furent rôtis et dévorés.

M. Dillon reçut aussi la visite d'une grande prêtresse, qui demanda du rhum, et eut peur du chirurgien du navire, comme d'un sorcier, parce qu'il ôtait sa perruque, qu'elle prit pour sa chevelure naturelle. Le capitaine nous apprend que cette grande-prêtresse lui demanda un officier pour lui

servir d'époux, attendu que l'Européen qu'elle avait était retourné en Angleterre. Quand le navire eut appareillé, on trouva la grande-prêtresse, Vancathay, enivrée de rhum, et oubliée dans un coin du bâtiment par le maître de l'équipage, qui était devenu son époux éphémère. Il fallut la renvoyer à terre dans un canot. Tels sont les rapports singuliers qui s'établissent entre les sauvages et les marins européens.

A la fin de juillet 1827, M. Dillon mit à la voile pour l'île Manicólo, où il devait éclaircir le sort de l'expédition de La Pérouse. Je passe beaucoup de détails nautiques qui encombrent la relation, et qu'il eût mieux valu peut-être rejeter à la fin de l'ouvrage, pour le peu de personnes à qui ces détails peuvent servir. Ayant touché aux îles des Amis, à l'île Rothuma, dont les insulaires se font remarquer par leur caractère doux et paisible, et à l'île peu connue de la Mitre, appelée Fatacca par les habitans des îles voisines, qui y viennent pêcher des requins, le *Research* arriva au commencement de septembre à l'île Tucopia. Ici l'intervention de Martin Bushart devint nécessaire. Il alla chercher un insulaire nommé Rathea, qui, ayant séjourné pendant cinq ans à Manicolo, connaissait très-bien cette île, était instruit des détails du naufrage des deux bâtimens européens, et avait souvent vu du fer et d'autres objets de ces bâtiments entre les mains des insulaires. Il fut engagé comme pilote et interprète. A Tucopia même, M. Dillon se procura plusieurs outils et autres objets, tels que grelots, sonnettes, une poignée d'épée avec un chiffre, etc., qui provenaient des bâtimens naufragés. Étant sûr de l'assistance de Martin Bushart et du pilote tucopien, le capitaine se dirigea sur l'île Manicolo; on aperçut cette île le 7 septembre, mais les rescifs qui l'entourent demandaient de grandes précautions pour approcher des côtes. M. Dillon a donné une petite carte de cette île devenue intéressante par son voyage et par la visite subséquente du bâtiment français *l'Astrolabe*. Les côtes et les rescifs surtout paraissent y avoir été dessinés avec soin. Il n'y a que quelques passes entre les bancs de coraux qui entourent l'île. Si le travail

des polypes finit par fermer ces passes, l'île deviendra inabordable, à moins que ces rescifs ne se joignent à la côte et se couvrent de terre.

Le capitaine fit faire le tour de l'île, sonder les côtes, visiter les villages situés auprès de la plage, et demander dans toutes les parties de l'île des renseignemens sur les vaisseaux naufragés. Malheureusement, le Prussien Bushart ne savait bien ni l'anglais, ni le tucopien, et le pilote ne paraissait pas trop bien entendre le langage de Manicolo; les réponses et les assertions des naturels de cette dernière île n'arrivaient donc au capitaine Dillon que par l'intermédiaire de deux interprètes également ignorans. Cependant, les vieillards s'accordaient à dire qu'un bâtiment monté par des blancs était venu toucher, il y a une quarantaine d'années, sur les rescifs, auprès du village de Whanou, et avait coulé à fond; que quelques hommes de l'équipage se sauvèrent, et furent tués ensuite par les insulaires, et que d'autres furent dévorés par les requins. Que, la nuit suivante, un second bâtiment toucha également sur les rescifs, mais qu'il revint à flot; que les blancs qui le montaient débarquèrent, et transportèrent sur la plage les matériaux de leur bâtiment, pour en construire un petit à deux mâts; qu'ils restèrent long-tems dans l'île, vivant de plantes cultivées par leurs mains; qu'ils partirent ensuite dans leur nouveau bâtiment, à l'exception de deux qui restèrent à Manicolo. Quelques-uns dirent que les crânes des blancs qu'on avait massacrés avaient été déposés dans la *maison des esprits;* ce fait fut nié par d'autres. Les deux blancs qui restèrent à Manicolo avaient été vus aussi par des habitans de Tucopia. Il paraît que l'un était mort, et que l'autre était parti pour une autre île, avec une tribu ennemie des autres insulaires. M. Dillon se fit montrer la place où les blancs avaient construit leur navire, et où l'on disait qu'ils avaient élevé des retranchemens pour se mettre à l'abri des incursions des sauvages : on n'y observa plus aucune trace de travail humain; mais les objets provenant des deux bâtimens se trouvaient répandus chez les insulaires de Mani-

colo et des îles voisines. Quelques sauvages avaient le cartilage du nez traversé par des tubes de verre qui paraissaient provenir d'anciens baromètres.

M. Dillon acheta tout ce qu'il put trouver, et en fit dresser l'inventaire en présence de M. Chaigniau, pour rendre la découverte plus authentique. Les journaux ont parlé en détail de ces objets, déposés d'ailleurs maintenant en partie au Musée de la marine, au Louvre; il est d'autant moins nécessaire de nous y arrêter que le capitaine français d'Urville, qui visita Manicolo quelque tems après, trouva beaucoup d'autres objets, et même de plus considérables, comme on pourra le voir dans la relation qu'il va publier. Ces découvertes laissent très-peu de doute sur le sort de l'expédition de La Pérouse : aucun autre bâtiment européen n'a touché à l'île Manicolo depuis la perte des deux corvettes; les objets qu'on a trouvés sont de fabrique française; depuis La Pérouse, on ne connaît la perte d'aucun autre bâtiment français dans la mer du Sud. Cependant, il reste toujours de l'incertitude sur l'équipage, et sur la mort du commandant. Fut-il du nombre des blancs qui s'embarquèrent sur le bâtiment construit dans l'île Manicolo, ou a-t-il essuyé le sort affreux des Français massacrés au moment où, échappé au naufrage, il croyait toucher à une côte hospitalière; enfin, où est allé, et qu'est devenu le bâtiment sur lequel s'étaient embarqués les naufragés? Ni les recherches du capitaine Dillon, ni celles du capitaine d'Urville n'ont pu fournir aucun éclaircissement à cet égard.

Je trouve une grande dissidence d'opinion entre ces deux capitaines au sujet du caractère des insulaires de Manicolo. M. d'Urville paraît les regarder comme les sauvages les plus intraitables, inaccessibles à tout sentiment d'humanité, et disposés à traiter aussi perfidement tous les blancs qu'ils traitèrent à Whanou les compagnons de La Pérouse. Il ne reçut d'eux, à ce qu'il paraît, aucune marque de bienveillance, et ce ne fut qu'en faisant briller un morceau d'étoffe rouge aux yeux d'un insulaire qu'il parvint à obtenir des renseignemens sur les débris encore existans du vaisseau naufragé. Il fut obligé

de se comporter envers les insulaires de Manicolo comme s'ils allaient à tout moment commettre une trahison à l'égard des Français. M. Dillon, au contraire, les peint sous des couleurs favorables. « Ils me paraissent, dit-il, traitables, généreux et reconnaissans, et animés d'un esprit d'équité et d'indépendance tel qu'ils ne recevaient pas un seul objet sans offrir en retour quelque chose qu'ils regardaient comme équivalent. La confiance avec laquelle ils se rendirent sans armes auprès du vaisseau, qui était à six ou sept milles au large, semblerait indiquer qu'ils ne concevaient pas qu'on pût violer un contrat amical, et que, incapables d'une telle action, ils ne soupçonnaient pas que d'autres pussent la commettre. » Cependant, dira-t-on, ces sauvages si polis qui ne veulent pas recevoir un présent sans le rendre, ont massacré sans pitié des hommes qui, échappés au naufrage, cherchaient un asile dans leur île. M. Dillon prévoit l'objection : il croit que ce qui les porta à massacrer les Français, ce fut l'idée que ces étrangers étaient des *esprits malfaisans*, des *monstres marins*. Ils n'avaient jamais vu de blancs ; aucun vaisseau européen n'avait encore abordé leurs côtes. Tout ce qu'ils voyaient faire par les Français, qui rebâtirent leur vaisseau dans l'île, leur parut merveilleux ; et la manière dont ils en parlaient à M. Dillon ferait croire, en effet, qu'ils n'étaient pas revenus de leur préjugé. Ils assuraient que ces blancs avaient des nez énormes, que le chef avait constamment dirigé un tube vers le ciel, comme pour conduire les astres, et qu'on avait vu toujours aux aguets un des leurs, appuyé sur une seule jambe, et, tenant une barre de fer à la main. Il est quelquefois difficile de juger avec exactitude du caractère des sauvages. Semblables aux enfans, ils font le mal sans en avoir la conscience, et, dans d'autres momens, quand les passions ou les préjugés ne les entraînent pas, ils cèdent à des mouvemens généreux. Les vertus et les crimes se combinent ou se succèdent chez eux, sans qu'on puisse louer les uns, ni condamner les autres ; ils ne savent ce qu'ils font ; ils ne raisonnent pas : ils agissent selon l'impulsion du moment. M. Dillon loue aussi la douceur

de caractère des insulaires de Tucopia ; cependant, ces sauvages ne laissent vivre dans chaque famille que les deux premiers enfans mâles, et étranglent impitoyablement les autres, afin que la population de leur petite île, qui n'a que sept milles de tour, ne s'accroisse pas outre mesure. Il en résulte que le nombre des filles excède celui des garçons, et que la polygamie devient presque une nécessité dans cette île. Les insulaires de Tucopia aussi avaient eu peur du premier vaisseau européen qui aborda dans leur île, et avaient voulu empêcher les blancs de débarquer, parce qu'ils les prenaient pour une espèce d'esprits, ou d'animaux marins. Rathea, l'insulaire que M. Dillon avait engagé comme pilote, pour son excursion à Manicolo, n'était pas trop sûr que le capitaine ne fût pas le chef d'une troupe d'esprits ou d'êtres d'une nature particulière.

L'île Manicolo est un peu plus grande que Tucopia, mais hérissée de montagnes couvertes de halliers impénétrables; elle n'est habitée que sur les côtes et dans quelques bas-fonds. Les habitans ont la peau très-noire et les cheveux longs, tandis que les insulaires de Tucopia ont le teint cuivré. Les Manicolais font un si fréquent usage du bétel mêlé à de la chaux que leurs dents en deviennent rouges. Ils se parent de colliers de coquilles et de bracelets; dix à vingt anneaux d'écailles de tortue pendent à leurs oreilles, allongées jusqu'aux épaules; une plume de coq ou de poule traverse le cartilage du nez : des bonnets pointus leur servent de coiffures. Ces insulaires, comme ceux de Tucopia, cultivent un peu la terre, en plantant du *tara*, des patates, etc.; les arbres à pin, les cocotiers et la pêche leur fournissent le reste.

M. Dillon avait fait explorer les diverses parties de l'île. Il avait recueilli assez de renseignemens sur le sort de La Pérouse pour pouvoir regarder sa mission comme accomplie : cependant il ne pouvait se dissimuler que, s'il avait pu s'entretenir avec les vieillards, il aurait sans doute appris beaucoup de détails intéressans sur le naufrage des Français. Il pensait à regret que ces vieillards, témoins oculaires du désas-

tre, étant morts, personne ne pourrait plus donner de renseignemens certains. C'est ce qui lui inspira un projet un peu singulier, mais qui prouve une prévoyance très-louable et un vif désir de s'acquitter dignement d'une mission importante. Il voulut laisser un des siens pour qu'il apprît la langue de l'île, se familiarisât avec les sauvages, et recueillît de leur bouche tout ce qu'ils savaient du sort de l'expédition française.

M. Dillon nous apprend qu'il laissa, en effet, non pas à Manicolo, mais à l'île Indenny ou Santa-Crux, qu'il visita ensuite pour prendre de nouvelles informations, un jeune Anglais, avec des instructions sur la manière dont il devait se conduire. Ce jeune homme s'était enfui avec d'autres matelots d'un bâtiment anglais, et s'était établi dans l'île Tucopia : c'est là que M. Dillon l'avait recueilli. Un jeune aventurier qui n'a fait que la vie de matelot, n'est peut-être pas très-propre à rester paisiblement dans une île, pour y apprendre la langue des sauvages, et recueillir des renseignemens sur un fait dont probablement il ne se soucie guère. Mais il paraît que M. Dillon ne trouvait pas d'autre personne qui voulût consentir à vivre chez les sauvages, et, à tout hasard, il faisait bien de confier cette mission à un jeune homme qui annonçait beaucoup d'intelligence. S'il trompe l'attente du capitaine anglais, on en aura moins de regret, puisque M. d'Urville est parvenu à recueillir d'autres renseignemens.

Étant le premier navigateur qui ait exploré les parages de Manicolo, M. Dillon a eu le droit honorable de donner des noms aux caps, baies, passes et montagnes de Manicolo, que M. d'Urville appelle Vanicoro, et que d'Entrecasteaux, en passant comme je l'ai dit, avait nommée l'île de la Recherche. M. Dillon lui a donné le nom de La Pérouse. Il indique dans sa carte les montagnes de Charles X, la passe Dillon, la rivière Chaigniau ; les noms des principaux membres du gouvernement anglais, à Calcutta, se retrouvent là, et la malice un peu rancuneuse du capitaine, ne pouvant oublier le docteur Tytler, a donné son nom à un écueil trompeur qui peut per-

dre les vaisseaux. M. d'Urville aura désigné par d'autres dénominations les localités de l'île, qui présentera, par conséquent, un singulier mélange de noms français et anglais; cependant les insulaires ne prononceront jamais aucun de ces mots que la géographie sera obligée d'employer en Europe pour leur pays.

Manicolo n'attirera pas, du reste, beaucoup de navigateurs. Les Français de l'*Astrolabe* payèrent un peu cher leur séjour dans l'île, étant attaqués de fièvres qui transformèrent le bâtiment en hôpital, et qui ne les quittèrent que long-tems après. M. Dillon et son équipage, plus habitués au climat des îles de la mer du Sud, résistèrent à l'effet d'une atmosphère insalubre; néanmoins les fièvres se déclarèrent dans l'équipage. Quant aux sauvages M. Dillon assure que le quart de la population est rongée d'ulcères.

A l'île Indenny ou Santa-Crux, dont les habitans sont de la même race que les Manicolais, et ont avec eux des relations fréquentes, quoique parlant une autre langue, les Anglais remarquèrent que les sauvages avaient beaucoup d'outils faits avec le fer provenant des deux frégates françaises. Le naufrage de l'expédition de La Pérouse a répandu dans toutes ces îles un métal qu'on n'y connaissait guère; il y est devenu presque une branche de commerce. Indenny produit des cannes à sucre, des cocos, des fruits à pin, des bananes, des ignames et des patates. Les habitans ont divers fruits; ils entretiennent des porcs et des volailles. Ils s'adonnent un peu à l'agriculture comme les Manicolais : c'est un premier pas vers la civilisation. Ils approchaient du bâtiment anglais en chantant des chansons qui rappelaient à M. Dillon celles que faisaient entendre les Malabars sur les bateaux moussoulas dans le port de Madras.

L'état sanitaire de l'équipage exigea que le capitaine accélérât son départ. Il fit voile pour la Nouvelle-Zélande, et y débarqua ses malades. Deux baleiniers étaient à l'ancre dans la baie; il fit avec l'un d'eux un arrangement pour ramener Martin Bushart, son guide fidèle, à l'île Tucopia, où il désirait

achever sa carrière. Rathea devait partir par la même felouque; mais il mourut avant que le bâtiment fût prêt. Le *Research* appareilla ensuite pour se rendre à la Nouvelle-Galles méridionale, et de là il se dirigea sur l'Inde. Le capitaine arriva, le 7 avril 1828, à Calcutta. Ses découvertes y excitèrent une sensation générale; il fut décidé que les débris du vaisseau de La Pérouse seraient envoyés à la compagnie des Indes, à Londres, afin d'être offerts ensuite, si la compagnie le jugeait à propos, au roi de France. M. Dillon s'embarqua sur un bâtiment qui allait partir pour l'Angleterre; arrivé à Londres, il fut autorisé à offrir à Charles X les objets trouvés à Manicolo.

M. Dillon mit dans toute cette affaire une diligence extrême, de peur, à ce qu'il paraît, d'être devancé dans la publicité de ses découvertes; il fut bien accueilli à Paris, reçut du gouvernement français les récompenses que méritaient son zèle et ses succès, et se hâta de rédiger la relation de son voyage de découvertes.

Il peut être bien tranquille maintenant sur la part qui lui revient dans la gloire de la découverte du sort de l'expédition de La Pérouse. Grâce à son activité, il est indubitable que, le premier, il a trouvé à Manicolo les traces du naufrage du célèbre navigateur français. Les débris rapportés de cette île et la date de la publication de sa relation en sont garans. Cependant, cette relation de M. Dillon se ressent trop de la hâte de la rédaction; la forme du journal marin, que l'auteur a laissé subsister, n'est pas une des plus intéressantes pour le commun des lecteurs; ensuite, les détails insignifians qui encombrent ce journal de voyage nuisent également à l'intérêt du fond. Je le répète, la relation de M. Dillon aurait gagné beaucoup s'il avait supprimé le récit de ce qui s'est passé sur son navire, et s'il y avait substitué des renseignemens sur les îles de la mer du Sud qu'il connaît si bien, et que le public connaît très-peu.

DEPPING.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Théorie du judaïsme, *appliquée à la réforme des Israélites de tous les pays de l'Europe, et servant en même tems d'ouvrage préparatoire à la version du Talmud de Babylone;* par l'abbé L. A. Chiarini (1).

Nous avons déjà fait connaître aux lecteurs de ce recueil les projets de M. l'abbé Chiarini (2). Sans doute, ils n'ont pas oublié que ce savant professeur de l'université de Varsovie se propose de traduire le Talmud en langue française. Je crus devoir lui soumettre quelques observations critiques, non pas sur le projet en lui-même, mais sur la version du Talmud considérée comme moyen d'amélioration morale pour les juifs. M. Chiarini répondit à ces critiques (3); et, comme il arrive habituellement dans ces sortes de discussions, nous avons conservé l'un et l'autre nos idées opposées. Les pièces du procès sont sous les yeux du public; c'est à lui de décider. Cependant, je dois faire remarquer que je n'ai eu ni le tems, ni la volonté de traiter cette grave question avec tous les développemens qu'elle réclamait. Je me suis borné à indiquer sommairement les motifs de douter. Convaincu, d'ailleurs, que les illusions de M. Chiarini tourneraient au profit de la science, et qu'elles n'offraient aucun inconvénient, je n'étais que trop enclin à ne pas le dissuader d'entrer dans une carrière où la fatigue était pour lui, et les avantages, sinon pour

(1) Paris et Genève, 1830; Barbezat. 2 vol. in-8°; prix, 14 fr.

(2) Voy. *Rev Enc.*, t. xxxviii, p. 20; avril 1828.

(3) *Observations sur un article* de la *Revue Encyclopédique*. Paris, 1829; Didot.

les juifs, au moins pour nous tous, qui aimons à voir reculer les bornes du domaine de la philosophie et de l'histoire. Pensant aujourd'hui comme je pensais alors, je vais me borner à présenter une analyse fidèle de l'ouvrage que l'on a soumis à mon examen, laissant échapper sans regrets l'occasion de rentrer dans la lice, et de prouver, par de nouveaux raisonnemens, qu'une traduction française du Talmud ne peut nullement contribuer à l'amélioration morale ou religieuse des juifs.

L'ouvrage que nous annonçons a été imprimé à Paris; cependant, il semble surtout destiné aux personnes qui, en Pologne, s'occupent de la réforme des Israélites. Il est dédié à l'empereur Nicolas, qui honore M. Chiarini et ses importans travaux d'une protection efficace. En exprimant notre opinion sur ce livre, nous nous souviendrons que nous ne sommes pas ses juges naturels ; car M. Chiarini n'a pas, je crois, pensé que ce produit de son érudition pût exercer quelque influence sur le sort des juifs français ; et, en le confiant aux presses parisiennes, il n'a réellement songé qu'à rendre hommage à la perfection de notre typographie. Cette explication justifiera le peu d'étendue que nous donnons à l'analyse d'un ouvrage où toutes les questions relatives à la réforme religieuse des juifs sont soulevées avec plus ou moins de bonheur.

La *Théorie du judaïsme* est, en quelque sorte, destinée à servir de préface à la traduction française du Talmud. Ce livre préliminaire nous fera connaître le véritable caractère du judaïsme et nous montrera que, pour épurer cette doctrine si défectueuse, il faut remonter au Talmud qui lui a donné naissance, dévoiler les innombrables erreurs contenues dans ce code religieux, et amener ses adorateurs à l'abandonner pour reporter leur culte vers les livres de Moïse, source unique de tout ce qu'il y a eu de bon et de grand chez les juifs. Une introduction fait connaître le plan et la division des deux Talmuds, ainsi que l'*arrangement* et la division de la version projetée du Talmud de Babylone, complété par le Talmud de Jérusalem; car M. Chiarini a eu l'heureuse idée de réunir

ces deux livres et de commenter le plus ancien à l'aide du plus récent, de manière à nous donner le système entier des traditions rabbiniques.

L'auteur entre en matière par ces mots : *le judaïsme est-il dévoilé?* Toute la première partie de son livre est employée à démontrer que le judaïsme n'est pas dévoilé et qu'il ne pourra l'être que par une version française du Talmud. Certes, si l'on devait admettre l'assertion de M. Chiarini, nous aurions lieu de gémir sur la futilité des travaux des hommes les plus savans. Quoi! les *Buxtorff*, les *Bartolocci*, les *Wolff*, les *Basnage*, les *Eisenmenger*, et tant d'autres qui ont dévoué leur ardeur infatigable à l'étude des antiquités rabbiniques, n'ont pu nous faire connaître le Talmud! Eisenmenger a employé dix-huit années à écrire son *Judaïsme dévoilé*, et il aurait perdu le fruit de tant de veilles! Soyons plus justes pour ces hommes, dont les travaux, quoi qu'on en dise, ne périront jamais; ils ont bien réellement dévoilé le judaïsme; c'est-à-dire qu'ils ont fait voir tout ce que cette religion avait de faux et d'antisocial. Ils ne se sont pas trompés sur la cause du mal : ils l'ont vue dans le Talmud. J'ai toujours cru qu'ils avaient épuisé la matière, et que leurs successeurs devaient se résigner à emprunter leurs vues et leurs pensées : la lecture de la nouvelle *Théorie du judaïsme* ne m'a point fait changer d'avis. Je concevrais que l'on soutînt que le Talmud n'a pas été jusqu'à présent jugé avec calme et avec impartialité; que les chrétiens, en le critiquant, n'ont tenu aucun compte des tems qui le virent naître; que ce code religieux est le seul qui n'ait pas été encore soumis à l'investigation de l'esprit philosophique; mais se flatter qu'il reste encore dans le Talmud quelque erreur à mettre au jour, quelque paradoxe à réfuter, quelque bizarrerie à ridiculiser, voilà ce que je ne saurais admettre. Pour penser de la sorte, il faudrait regarder comme non avenus une foule d'ouvrages d'un mérite incontestable, et dire avec M. Chiarini que la nation israélite nous est aujourd'hui *plus* inconnue qu'une horde errante de peuples nomades, séparés de nous par des solitudes inaccessibles, par de vastes

océans et des continens entiers. Or, qui voudra jamais souscrire à une aussi étrange opinion?

M. Chiarini n'est pas moins sévère pour les écrivains qui se sont occupés de la réforme des juifs. *Dohm*, *Mirabeau*, *Grégoire* et tant d'autres n'ont pas dévoilé le judaïsme, parce qu'ils ne l'ont jamais considéré sous son véritable point de vue. On ne déchirera le voile qu'en traduisant intégralement le Talmud; de simples extraits ne suffiraient pas.

Dans la seconde partie de son ouvrage, l'auteur entreprend de donner une notion exacte du judaïsme, considéré comme culte religieux des juifs de la dispersion. Les sectes qui ont divisé les rabbins, leurs caractères différens, leurs livres de prédilection sont autant de sujets que l'auteur traite avec beaucoup de soin. Il s'étend, trop longuement peut-être, sur les funestes altérations que le Talmud a fait subir au caractère des Juifs. Quelques reproches doivent être dirigés contre cette partie importante de l'ouvrage de M. Chiarini. D'abord, elle m'a semblé très-obscure; l'auteur, dans le but, sans doute, de rendre ses déductions plus sévères, a employé un enchaînement de divisions et de subdivisions que l'esprit le plus attentif ne peut suivre; ainsi, par exemple, il accuse de subtilité les talmudistes : le reproche assurément est très-fondé; mais pourquoi diviser la subtilité de ces docteurs en subtilité *puérile, vaniteuse, accablante, obscène, élevée au-dessus de la loi?* Pourquoi distinguer dans la haine des talmudistes une haine *légale*, une autre *générale*, et enfin une troisième qui est *plus particulière contre les musulmans et les chrétiens*? Si la haine des juifs est plus particulière contre les musulmans et les chrétiens, contre qui donc est-elle moins particulière? Mais cette partie de la *théorie du judaisme* donne prise à des critiques d'un autre genre. M. Chiarini énumère tous les vices des juifs; la série est longue et ne se termine qu'à *l'amour du petit gain;* or, tous ces vices, tous ces défauts, il les fait descendre uniquement du Talmud, et ne tient nul compte de l'effet que durent produire sur le caractère des Juifs les atroces persécutions du moyen âge. On conçoit que

l'esprit de l'auteur, se trouvant circonscrit dans une seule idée qui a cessé depuis long-tems d'être neuve, ne peut être conduit qu'à reproduire ce qui a été dit dans un tems où la philosophie croyait trop souvent pouvoir se passer des leçons de l'histoire. La critique des systèmes religieux est assez avancée de nos jours pour qu'il ne soit plus permis de placer une doctrine en dehors de l'histoire, afin de la juger plus commodément. Non, le Talmud n'a pas seul corrompu le caractère juif; une bonne partie du mal est due à ces législations barbares que les chrétiens ont pendant tant de siècles fait peser sur les restes malheureux d'Israël, et dont M. Chiarini ne fait pas même mention dans ses deux volumes. Je ne m'attendais guère à trouver l'occasion de proclamer de nouveau une vérité aussi triviale; mais 200 pages du livre que j'analyse sont employées à prouver le contraire.

Dans la troisième partie de sa Théorie, le professeur polonais considère le judaïsme tel que le présentent les commentaires à l'aide desquels les juifs étudient la Bible. Il avait déjà traité ce sujet; aussi, l'abandonne-t-il assez vite pour se livrer à des considérations d'un genre différent, et qui offrent plus d'intérêt et d'utilité que tout ce qu'il avait dit jusque là. A son tour, il essaie de dessiner un plan de réforme à l'usage des juifs. Les lois de Moïse, dit-il, et, en général, les livres de la Bible ne s'opposent pas à la régénération du peuple juif. Cette opinion est appuyée sur des preuves très-bien choisies, et qui doivent satisfaire les esprits les plus rigoureux. A la vérité, on a tant écrit en Allemagne sur le mosaïsme considéré comme institution politique, et l'ouvrage récent d'un jeune Israélite français plein de talent a mis si bien en lumière tout le système mosaïque, qu'il restait peu de choses neuves à dire sur cette matière. C'est un mérite de second ordre, mais cependant réel, que celui qui consiste à représenter avec fidélité ce que d'autres écrivains ont pensé sur un sujet difficile, abstrait, et que le plus grand nombre ne peut aborder. Tel est ici le mérite de M. Chiarini. Nous avons donc défini, ajoute-t-il, la réforme des juifs de la dis-

persion *un retour spontané du judaïsme au mosaïsme*. L'auteur semble indiquer que cette idée lui appartient en toute propriété; cependant il faut reconnaître qu'elle a été bien des fois développée, non-seulement par les réformateurs non juifs, mais encore par l'école juive de Berlin.

Je n'indiquerai pas davantage les emprunts que notre savant hébraïsant a faits à ses devanciers; je les aurais même dissimulés, dans son propre intérêt, si je ne l'avais habituellement trouvé sévère et même injuste envers des écrivains dont les recherches n'ont pas nui à sa *Théorie du judaïsme*. Poursuivons l'examen de cette théorie.

Doit-on s'occuper avant tout de la réforme du judaïsme, et ne songer à améliorer l'état extérieur des juifs que lorsque la religion de ce peuple aura été ramenée au mosaïsme? Voilà une question très-importante, et à laquelle nous avons répondu, M. Chiarini et moi, d'une manière entièrement opposée. Je crois toujours que parler de régénération religieuse, de philosophie et de morale à un peuple que l'on maintient dans la misère, dans l'ignorance et dans l'avilissement, auquel on ne veut accorder aucun moyen d'améliorer sa triste existence, c'est consumer beaucoup d'efforts en pure perte. Commencez par donner à cette race malheureuse l'exemple des vertus que vous lui prêchez si bien, et alors elle concevra qu'elle doit déposer ses haines héréditaires, et entrer sans défiance, sans ressentiment, sans arrière-pensées, dans les rangs de la grande société européenne; mais, aussi long-tems que vous direz aux juifs qu'il faut aimer son prochain, rendre à César ce qui appartient à César, et qu'en même tems vous les parquerez dans des *Ghetti* comme des condamnés; que vous leur ferez payer aux portes des villes des droits d'entrée comme à des bestiaux; que vous ne les laisserez ni travailler librement, ni posséder en paix, ils riront de vos paroles et s'inquiéteront fort peu de toutes les traductions que vous ferez en leur faveur. J'ai cité l'exemple de la France; je le cite de nouveau. Oui, les Israélites français marchent à grands pas vers une complète réforme; leurs mœurs s'améliorent chaque jour, ils

abandonnent leurs passions, leurs préjugés, et tout ce vieux levain d'erreurs que des siècles de persécution avaient déposé au fond de leurs âmes. Le goût de l'instruction, celui d'un travail honorable se répandent parmi eux, et nous entrevoyons l'instant où nous pourrons leur parler, avec l'espoir d'être compris, de la nécessité de réformer l'ensemble de leurs doctrines religieuses. Je dis *l'ensemble* : car, à chaque moment, les chefs de leur culte prononcent sans obstacles l'abrogation de quelques-uns des principes funestes introduits naguère dans leurs livres sacrés par le fanatisme et l'ignorance. A qui devons-nous donc un changement si surprenant et si heureux? à l'organisation de 1807; à cette législation attaquée avec si peu de ménagement par notre savant polonais, qui, en cette circonstance, ne craint pas de se rendre l'écho de cette opposition *ultra-rabbinique*, qui, excitée jadis par des dévots chrétiens, chercha inutilement à entraver les délibérations du grand-sanhédrin. Cette opposition, semblable à une autre que je ne nommerai pas, perd tous les jours de sa force, parce que ses débiles soutiens tombent, et ne sont plus remplacés. Heureusement, ce n'est pas le tardif secours qui lui vient de Varsovie qui pourra la rendre redoutable. J'ai vu, avec surprise, que M. Chiarini, qui se croit appelé à réformer le judaïsme, et qui traite si sévèrement les lois françaises, ne connaissait pas l'état actuel des Juifs en France. Il dit (p. 365, t. 2) : *En France, les Israélites jouissent de tous les droits de citoyens, mais ils ne remplissent aucun emploi public* (1). Puis, par une contradiction étrange, il ajoute : *S'il n'y a pas un seul pays de l'Europe où les Juifs soient entièrement privés des droits civils, de même il n'en existe pas un seul où ils en aient la pleine jouissance.* Je dirai donc à M. Chiarini qu'il existe un pays où les Juifs ont la pleine jouissance, non-seulement des droits civils, mais encore des droits politiques, et que ce pays c'est la

(1) On trouve dans l'ouvrage de M. *Coquebert de Montbret*, intitulé : *Notice sur les Israélites de France*, l'état, aussi exact qu'on peut l'obtenir, de tous les Israélites qui, en 1821, occupaient en France des emplois publics.

France. Comment, lorsqu'on ignore des choses sues de toute l'Europe, peut-on imprimer une phrase comme celle-ci (p. 338, note 2) : *L'organisation civile donnée aux Juifs par Napoléon attaque le judaïsme et le mosaïsme à la fois, et, par conséquent, elle ne peut que corrompre la nation israélite, au lieu de la régénérer.* Ainsi donc M. Chiarini cherche à flétrir une législation qu'il ne connaît pas, et à l'ombre de laquelle vivent contens et heureux, depuis vingt-trois ans, près de 60,000 Israélites. Qu'il traduise le Talmud, si telle est sa vocation, et si la faveur de son souverain l'encourage; mais qu'il se garde bien de qualifier de *corruptrices* nos sages lois, et d'exciter nos concitoyens israélites au mépris de ce qui assure leur repos et leur bonheur; car de tels écarts n'appartiennent plus à la science, et donnent trop de prise sur celui qui se les permet.

Avant de terminer la troisième et dernière partie de son livre, l'auteur nous fournit des notions très-détaillées sur le régime des synagogues de Pologne. Ces notions, à mon avis, sont ce qu'il y a de plus intéressant dans tout l'ouvrage. Un précis des idées de l'auteur, mis sous la forme de demandes et de réponses, résume toute sa *Théorie du Judaïsme.*

Forcé d'émettre une opinion sur l'ensemble du livre dont je viens d'offrir à nos lecteurs une rapide analyse, je dirai que le système du savant de Varsovie repose sur une idée fausse, qui est que tous les vices du peuple juif proviennent *uniquement* du Talmud. Cette idée, je le sais, était nécessaire à l'auteur pour arriver à son inévitable conclusion : *il faut traduire le Talmud;* mais l'étude de l'histoire du moyen âge nous montre combien elle a peu de fondement. Quant à la forme de l'ouvrage, elle me semble défectueuse; la lecture de ces deux volumes est rendue fatigante, moins par d'innombrables citations dans toutes les langues de l'Europe que par le désordre qui règne dans la distribution des matières et par des répétitions trop multipliées. Toutefois cet ouvrage, malgré ses défauts, ne sera point inutile; car il mettra hors de doute que M. Chiarini est, peut-être, l'homme de l'Europe le plus propre à donner une bonne version du Tal-

mud. Ce docte professeur porte, dans l'exécution de la longue et pénible entreprise à laquelle il a dévoué sa vie, un enthousiasme qui peut l'entraîner dans des erreurs, alors qu'il veut poser les bases d'une véritable théorie du judaïsme, mais qui en même tems donne l'assurance que cette tâche difficile ne sera point abandonnée par celui qui la commence avec une si généreuse ardeur. Grâce aux veilles laborieuses d'un homme dont l'éruditon et le zèle ne sauraient être méconnus, nous verrons le Talmud venir prendre place dans cette collection d'anciens livres sacrés que les travaux des savans ont rendus accessibles aux profanes. Si l'espoir que M. Chiarini a conçu de parvenir à la réforme des Juifs par la traduction française du Talmud ne se réalise pas, la reconnaissance de tous les hommes instruits lui prouvera qu'il a atteint un autre but non moins difficile et tout aussi glorieux.

A. Beugnot.

Le Souverain, ou du gouvernement d'après l'esprit des institutions; par M. *Auguste* Vidalin, avocat à la Cour royale de Paris (1).

Le livre auquel cet article est consacré rappelle, par son titre, deux ouvrages qui jouissent, quoique à différens degrés, d'une juste célébrité : *le Prince*, de Machiavel, et *l'Esprit des Lois*, de Montesquieu. Le premier est le code des tyrans, soit que l'auteur, en le composant, ait eu l'intention d'offrir des règles et des préceptes aux mauvais princes, soit que plutôt il ait voulu inspirer l'horreur de la tyrannie, en exposant toutes les fureurs et tous les crimes dont elle a besoin pour s'établir

(1) Paris, 1829; Delaunay, Mme Huzard. In-8° de 261 pages; prix, 6 fr.

et pour se consolider. Le second ouvrage retrace avec étendue l'esprit qui a présidé aux diverses législations du monde, dans la force et dans le déclin des républiques ou des monarchies, dans les siècles d'une civilisation éclairée et dans les tems d'une ignorance barbare. Un titre simple découvre d'un seul trait l'immense carrière dans laquelle le génie va nous conduire, et qu'il doit parcourir avec tant de vigueur et d'éclat. Le titre *du Prince* est moins heureux, et ne permet pas de prévoir de quelle espèce de princes il doit être question, de Marc-Aurèle ou de Caligula.

Le titre que M. Vidalin a choisi n'est peut-être pas non plus, il faut le dire, à l'abri de tout reproche d'ambiguité. On peut se demander si l'auteur entend tracer les devoirs et les droits des princes souverains, en leur prescrivant toutefois de se conformer à l'esprit des institutions établies, ou s'il veut simplement présenter au public l'histoire des souverains et des gouvernemens en s'éclairant dans sa marche par l'esprit des institutions, comme les antiquaires retrouvent des époques ou des faits historiques dans les matériaux épars et dans les révélations incertaines de la numismatique. Telle est, en effet, la question que nous nous sommes faite d'abord; mais nous avons bientôt reconnu que ce titre, quoique un peu vague, était peut-être le seul convenable, puisque l'auteur envisage et traite son sujet sous deux aspects différens. Il ne s'est point contenté de suivre de siècle en siècle la marche des gouvernemens, tantôt en harmonie et tantôt en opposition avec les institutions des peuples; il n'a pu, dans ces questions vitales, se borner au rôle d'un froid narrateur, et rester neutre et impassible au milieu d'une lutte animée. Il a voulu prendre un parti, adopter une bannière, comme doivent faire tous les hommes de cœur; et, à leur exemple, il s'est rangé du côté de la faiblesse contre la force, de la vertu contre le crime, de l'esclavage contre l'oppression. Ainsi, en rappelant ce que les gouvernemens ont fait, il montre ce qu'ils auraient dû faire; si parfois il accorde des éloges, il se livre aussi à d'énergiques censures, et ses paroles ont partout un accent énergique

de conviction. *Le Souverain* n'est point une de ces compositions fugitives inspirées par les circonstances, et destinées à mourir avec elles; ce n'est point la production hâtive et sans saveur d'un talent qui n'a pas été mûri par la retraite et par la méditation. M. Vidalin s'est souvenu que Pétrone critique amèrement certains novices qui, dans leur impatience, *portent sur la place des études encore crues* (1), comme si le public aimait les fruits verts et décolorés; et, ne voulant pas suivre leur exemple, il a pris le tems nécessaire pour rassembler les matériaux de son édifice et en coordonner avec soin les différentes parties.

Il nous serait impossible, dans les étroites limites qui nous sont imposées, de faire un examen complet de cet ouvrage, d'en discuter tous les principes et tous les élémens. Il nous suffira d'indiquer les points principaux qui nous ont le plus vivement frappés. Dans le chapitre 1er, l'auteur paraît penser que les vertus des peuples ont leur source naturelle dans les institutions. « Peut-être, ajoute-t-il, a-t-on trop vanté l'héroïsme des anciens, sans approfondir assez leurs institutions patriotiques, comme eux-mêmes se courbaient devant la Pythie, sans pénétrer le secret de ses inspirations. » Plus loin, il attribue la ruine de Carthage au manque d'institutions fortes qui lui auraient fait trouver des soldats dans tous les citoyens. « Son existence entière se décidait dans un champ de bataille. Ainsi, le terme de sa durée était marqué par le terme de sa gloire. Annibal vaincu à Zama, Carthage fut détruite. » Dans ce même chapitre, l'auteur, arrivant à des tems plus modernes, fait l'éloge de ces assemblées communales de l'Angleterre qui, par leur courageuse énergie, assurèrent l'existence de cette grande Charte à l'ombre de laquelle le peuple anglais jouit, depuis plusieurs siècles, des douceurs de la liberté. « Sous Édouard II, la représentation communale, poursuit M. Vidalin, ne consentait aucun impôt sans joindre des pétitions au bill des subsides. Plus tard, l'orateur de la Cham-

(1) *Crudaadhuc studia in forum portant.*

bre eut ordre, en se présentant au monarque, de lui adresser, au nom du Parlement, les trois demandes suivantes : *de sûreté pour ses membres, d'accès auprès de sa personne, et de liberté de discours*..... Les communes, sous Édouard III, déclarèrent qu'elles ne reconnaîtraient désormais le caractère de lois qu'à celles qui seraient votées par elles et revêtues de leur sanction. En 1341, sur le motif réel ou supposé que la grande Charte aurait été violée par les agens de la Couronne, elles sommèrent les ministres de comparaître devant elles. Abaissées par les Henri, comprimées surtout par Henri VIII, et réprimandées par Élisabeth, les communes, sous les quatre derniers Stuarts, affermirent par leur courage, scellèrent par leur sang le maintien de leurs libertés.» En France, les États-Généraux, remplaçant les assemblées militaires qui proclamaient les rois sur leurs pavois, s'honorèrent souvent par une résistance patriotique aux envahissemens du pouvoir. « Les États-Généraux, en octroyant au roi des subsides, ne manquaient pas d'ajouter : parce que ladite ordonnance nous semble convenable et profitable à la besogne, et si peu grevevse que nul ne doit la refuser, nous y consentons. » Après avoir fait connaître les inconvéniens et les avantages des différentes sortes de gouvernemens, l'auteur présente le gouvernement représentatif comme le meilleur de tous; il termine ainsi, avec autant de justesse dans la pensée que de netteté dans l'expression : « Les lois pour tous et la liberté pour chacun, telles sont les invariables bases de ce gouvernement; son règne est celui de la légalité. Puisant sa force dans la modération et sa durée dans les institutions, le système représentatif résoudra enfin le problème, encore insoluble, d'une monarchie sans despotisme et d'une liberté sans anarchie. » Le jury reçoit à son tour un juste tribut d'hommages. « De courageux verdicts ont honoré cette institution; et telle est, en Angleterre, son irritable indépendance que les chances judiciaires sont toujours au profit du faible contre le fort. Dans le procès en adultère de lord Grosvenor contre lady Grosvenor, sa femme, et le duc de Glocester, le chef de la cour du banc du roi se tourna

vers les jurés, et leur dit : « Vous avez à prononcer, Messieurs, entre le frère du roi et milord Grosvenor ; que la qualité des parties ne vous en impose pas. Jugez entre le lord et le prince, comme vous jugeriez entre A. et B. » Le frère du roi fut condamné à vingt mille guinées de dommages-intérêts. « Certes, ajoute M. Vidalin, le pays où l'on peut réduire la puissance d'un prince du sang à celle d'une quantité algébrique est le pays de la liberté ; et, s'il n'existe point de liberté sans lois, il ne subsiste point d'État sans esprit public. »

Ces citations doivent donner une idée de la manière de l'auteur et des vues dans lesquelles il a écrit. En abordant plusieurs questions, palpitantes de l'intérêt du moment, il les a traitées avec une noble indépendance qui semble n'avoir cherché ses inspirations que dans une conscience pure et honorable. Aussi n'y trouve-t-on point un système arrêté dans le sens de tel ou tel parti ; on ne saurait, il est vrai, douter du parti auquel M. Vidalin a voué ses affections ; mais ses affections n'ont jamais arraché des concessions à sa conscience. Ainsi, dans un chapitre remarquable sur le *système religieux dans les gouvernemens anciens et modernes*, l'auteur établit que la tolérance, en fait de religion, est un devoir des gouvernemens. « Il est, dit-il, un Dieu pour tous les hommes. Pourquoi n'existerait-il pas pour chacun le droit de l'adorer selon son cœur? La tolérance ramène les esprits, la persécution les divise, et le glaive ne persuade pas en égorgeant. » Plus loin, l'auteur fait ses efforts pour démontrer que la religion catholique, apostolique et romaine est, *dans nos traditions, dans nos mœurs, et, pour ainsi dire, enracinée dans notre sol.* » Cette religion n'est pas enracinée aussi profondément que M. Vidalin le suppose, puisque, dans une partie de la France, elle a été remplacée par un culte dissident, et que les membres de ce culte se sont répandus dans tout le royaume, malgré les tentatives qui furent faites jadis pour étouffer l'hérésie, comme s'exprimait le jésuite Letellier, dans le bon temps des d'Oppède et des Laubardemont. Quelques autres doctrines,

professées par M. Vidalin, pourraient être également contestées. Le chapitre de la responsabilité morale du souverain et de la responsabilité matérielle des ministres établit d'abord très-bien la nécessité de rendre les ministres responsables en vertu d'une loi précise, destinée à caractériser et à punir les crimes ou les délits dont il peuvent être reconnus coupables; car, sans cette loi, la responsabilité ministérielle n'est qu'un mot, qu'une vaine théorie sans application. L'auteur observe ensuite que, dans la France monarchique, aucun système de responsabilité ministérielle n'était possible, parce que le caractère du prince devenait la loi des ministres. « Nommés par le prince ou par des cabales de cour, les ministres étaient révoqués par son caprice ou par d'autres intrigues. » En Angleterre, la responsabilité existait dans toute sa force, et même « en 1341, il fut statué qu'au troisième jour de chaque session tous les ministres se dépouilleraient de leur emploi, seraient réduits à la qualité de simples particuliers, mandés à la barre du Parlement, obligés de répondre aux griefs élevés contre leur administration, et, en cas de culpabilité, déclarés indignes de leur charge. »

Tout ceci est très-bien, et nous n'avons que des éloges à donner à l'auteur. Mais nous ne saurions être de son avis, lorsqu'il cherche à prouver, à l'occasion des assemblées nationales, que l'*exclusion d'un député pour la durée d'une session rentre dans la discipline et la prérogative parlementaire.* Nous pensons, au contraire, que cette exclusion, même momentanée, est l'effet et le signe d'une omnipotence dangereuse qui aurait pour résultat de fausser la représentation nationale, en détruisant l'indépendance de ses membres, en soumettant la minorité aux caprices et aux violences d'une majorité d'autant plus disposée à abuser de son pouvoir qu'elle aurait de plus coupables desseins contre les libertés du pays. Le lieu des séances d'une assemblée délibérante doit être essentiellement un lieu de franchise, et notre loi politique semble l'avoir compris implicitement, puisque même au dehors elle couvre les membres des deux Chambres du manteau de l'inviolabilité,

non-seulement pendant la session, mais encore dans le tems qui la précède et qui la suit immédiatement. Il faut écarter de l'homme appelé à prononcer sur les grands intérêts de la patrie tout ce qui pourrait troubler l'indépendance des opinions. Il faut, dans l'enceinte des séances, excuser des écarts auxquels il est permis de supposer une cause honorable ; et celui qui s'y est livré n'en doit compte qu'à sa conscience et à ses commettans, qui jugeront, à l'époque des élections nouvelles, s'il a bien ou mal rempli son mandat, s'il s'est renfermé dans les limites que leurs intérêts prescrivaient, ou si ces limites ont été mal à propos dépassées.

Au reste, quoique nous ne partagions pas l'opinion de M. Vidalin relativement à l'exclusion, et relativement à quelques autres points traités dans le chapitre XXVIII, nous devons déclarer que, sous plusieurs rapports, ce chapitre nous a paru remarquable et rempli d'aperçus neufs et lumineux. Les autres chapitres méritent aussi l'attention des lecteurs, et nous signalerons particulièrement ceux qui traitent des diverses formes de gouvernement ; des alliances et de la diplomatie, de l'esprit public, de *la déchéance du trône*, sujet dont l'auteur s'est tiré avec habileté, en se rappelant sans doute le *suppositos ignes cineri doloso* du poète romain, *de la religion* et enfin de *l'abdication de la royauté*. Nous aurions voulu pouvoir faire connaître encore, par d'autres citations, plusieurs morceaux très-distingués, et entre autres un portrait de Canning qui donnerait une haute idée du talent de l'auteur; mais nous sommes pressés de finir, et nous dirons en deux mots, pour nous résumer, que, malgré quelques fautes, l'ouvrage *du Souverain* sort, par son mérite, du cadre des publications ordinaires, que c'est un *livre de bonne foi*, comme celui de Montaigne, et que, sous le double rapport des principes et du style, l'auteur est dans la bonne voie.

SERVAN DE SUCHY.

HISTOIRE DE LA GUERRE DE LA PÉNINSULE SOUS NAPOLÉON, par *Robert* SOUTHEY, poète lauréat d'Angleterre, traduite par M. LARDIER (1).

Dans une courte préface, l'éditeur s'exprime ainsi : « *Robert* SOUTHEY est, comme on sait, l'un des plus grands poètes et des meilleurs prosateurs de la Grande-Bretagne. Anglais et Tory, sa manière d'envisager les faits qu'il raconte doit choquer plus d'une fois notre susceptibilité nationale. Mais, s'il eût appartenu à un autre parti, son ouvrage eût présenté un attrait moins vif à la curiosité; car les archives de son gouvernement ne lui eussent pas été ouvertes, et il aurait puisé moins abondamment dans les sources officielles. Il importe, d'ailleurs, à ceux contre lesquels les graves inculpations de Robert Southey sont dirigées, qu'elles leur soient connues. Elles s'accréditent, à leur insu, en Europe; et, comme la mort, qui les a respectés sur les champs de bataille, les frappe incessamment dans leurs asiles domestiques, bientôt aucun d'eux n'existera plus pour les démentir. Dans un volume d'appendices, nous insérerons toutes les réclamations qui nous seront adressées, etc. »

Ainsi, tous nos généraux qui se croiront calomniés par le poète lauréat pourront placer leur défense à côté de ses attaques, rectifier les faits et signaler ses erreurs. Voilà qui est fort bien; ce soin particulier les regarde seuls, et nous devons le leur laisser. Mais il est un autre accusé, victime des accusations les plus odieuses, et dont personne probablement ne fera insérer l'apologie dans le volume des appendices. On dirait qu'il est mort sans laisser de parens, et que ses héritiers, répudiant sa succession, ont abandonné ses restes aux outrages

(1) Paris, 1828; Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, n° 46, et rue Richelieu, n° 47 bis. 4 vol. in-8°. Les deux premiers volumes sont en vente; prix du volume, 7 fr.

de l'univers. Les étrangers qu'il épouvanta long-tems de sa puissance lui gardent l'inépuisable rancune de la peur; ceux qu'il combla de bienfaits semblent en avoir perdu le souvenir. Est-ce Bonaparte, dira-t-on peut-être? nullement. Si l'empereur compte de nombreux adversaires, il ne manque pas non plus de défenseurs. Il y a parmi nous de la reconnaissance pour le despotisme. Cet accusé, c'est le parti de la liberté française, c'est le peuple français tout entier dans ses jours de gloire et de dévoûment, c'est l'héroïque génération de 1789.

Quand ces accusations absurdes portées contre la patrie ne souilleraient que des plumes étrangères, tout écrivain patriote devrait regarder comme un devoir d'en faire justice; et ce devoir devient plus impérieux encore, lorsque chaque jour des Français ne craignent point de les répéter dans leurs histoires, dans leurs brochures, dans leurs journaux. Ces assertions, si souvent reproduites, finiraient par tromper la génération qui s'élève, par porter des jeunes gens bien intentionnés, mais mal instruits, à rougir de leurs pères, et à perdre, avec le sentiment de l'orgueil national, le seul moyen de rester, ou de redevenir une nation.

Laissant donc de côté l'histoire de la guerre d'Espagne qu'on pourra mieux juger lorsque les autres volumes auront paru, et les inculpations personnelles que repousseront sans doute ceux qui en ont été l'objet, je vais m'occuper uniquement de l'espèce d'introduction dans laquelle M. Southey fait passer la révolution française sous la férule britannique. Cette révolution est, à ses yeux, *une période de démence politique.* Mais, sans doute, une pareille démence avait un attrait bien contagieux, ou donnait une force bien puissante au peuple dont elle s'emparait; car *on ne tarda pas à reconnaître* qu'elle *menaçait d'envahir en entier le monde civilisé.* Toutefois, je ne reprocherai point à M. le poète lauréat cette qualification aussi peu poétique que peu polie. Il n'y a point là de fait articulé: il n'y a qu'une injure. C'est avec le même laconisme méprisant qu'il parle de l'Assemblée constituante, qu'un compatriote de M. Southey appelait *le plus grand foyer connu d'esprit*

public, de désintéressement et de connaissances positives (1). « On convoqua, dit notre historien, une assemblée de législateurs, dans un pays où personne ne s'était occupé de législation. » Ainsi, la nation qui, sans parler de tant d'autres publicistes, avait produit Montesquieu et J.-J. Rousseau, chez laquelle *l'Esprit des lois* avait eu, dans un an et demi, vingt-deux éditions, où les *Considérations sur les causes de la Grandeur et de la Décadence des Romains*, où les *Lettres persanes* et le *Contrat social* étaient jugés, discutés, même dans les salons, ne renfermait personne qui eût fait les moindres études législatives. Nous aurions dû sans doute demander à l'Angleterre une pacottille de politiques torys qui connussent aussi-bien la législation que M. le poète lauréat connaît notre histoire.

Mais cette nation, déjà si méprisable au moment où s'assemblèrent les États-Généraux, ne tarda pas à le devenir bien plus encore. « La révolution avait glacé tous les sentimens et endurci tous les cœurs..... La corruption, dont la cour donnait depuis si long-tems l'exemple, avait envahi la nation entière, en renversant toutes les barrières posées par les mœurs et les lois..... La littérature et les arts prirent un caractère d'obscénité au delà de toute expression; la ligne de démarcation qui sépare le vice de la vertu, et qui ne peut être trop fortement tracée, disparut entièrement par les soins des sophistes, qui semblaient avoir pris à tâche de corrompre leurs concitoyens. »

En vérité, même après avoir lu l'insipide et odieuse compilation de Walter Scott, on s'étonne encore à la vue de pareilles extravagances. Heureusement, les preuves de la fausseté de ces imputations sont aussi évidentes que nombreuses; et les aristocrates d'Angleterre auront beau s'étayer de nos *étrangers de l'intérieur*, lesquels ont aussi pris à tâche de décrier la génération qui prodigua son sang pour nous donner la liberté, ils ne pourront qu'obscurcir un moment ces preuves; ils ne

(1) Fox.

sauraient les infirmer; la véritable histoire, qui se fonde, non sur les pamphlets de coterie, mais sur les faits, n'aura pas de peine à montrer que la révolution française n'a point offert une déplorable exception à cette loi générale d'après laquelle la liberté donne aux mœurs, aux lettres, aux beaux-arts, une grandeur nouvelle, une nouvelle sévérité.

On a commis des excès, des attentats, des horreurs pendant la révolution française. Qui le nie? Mais faut-il juger une nation d'après quelques émeutes instantanées, ou d'après la courte tyrannie de quelques hommes? Songez aux circonstances, songez à cette ligue de tous les gouvernemens qui jetaient au milieu des passions populaires, pour les pervertir en les exaltant, toute l'influence de leurs menaces, de leurs promesses, de leurs soldats, de leur or, de leurs agens publics et secrets. Quel est le peuple placé, par quelque cause que ce fût, dans un danger pareil qui n'ait offert d'aussi grands ou de plus grands excès? L'Espagne, en 1808, ne combattait pas pour la liberté, c'était au nom du roi Ferdinand que s'ébranlait sa population : eh bien, rappelez-vous le massacre des prisonniers de Valence; voyez dans toutes les villes, à Cadix, à Séville, à Valladolid, les hommes les plus distingués tomber sous les poignards du peuple. Ce n'était pas pour la liberté que l'Angleterre prenait les armes sous les Lancastre et les York; rappelez-vous ces longues années dont tous les jours étaient comparables aux plus funestes journées de notre révolution.

On a commis des excès! mais est-ce une raison de croire que *la révolution avait glacé tous les sentimens?* Pour que l'insulte ne fût pas ridicule, il aurait fallu dire que la révolution n'avait enflammé que les passions viles et atroces. Alors, au moins, il n'y aurait pas eu contradiction évidente; mais il y aurait eu toujours calomnie. Le feu des discordes civiles, que ne cessaient d'attiser les héros de M. Southey, avait mis aussi en fermentation toutes les passions généreuses. Jamais époque ne fit éclater tant de vertus publiques et privées, tant d'héroïsme et de dévoûment. Si quelques misérables, vendus à

l'étranger, immolaient, au nom de la patrie, les véritables patriotes, si des hommes sincères, mais égarés, servaient à leur insu les projets de leurs plus mortels ennemis, combien d'autres surent braver à la fois et les fureurs de Robespierre et les menaces de Pilnitz! combien montèrent à l'échafaud pour sauver les jours d'un ami! combien sacrifièrent leur fortune pour armer les défenseurs de la France! C'est à cette époque, où, d'après M. le poète lauréat, tous les sentimens étaient glacés dans nos *cœurs endurcis*; c'est à cette époque, et seulement à cette époque, qu'on a vu des généraux ne songer qu'aux périls de la patrie, tandis qu'au moment même où les batteries autrichiennes tonnaient contre eux sur les bords du Rhin on agitait dans les murs de Paris si on ne les enverrait pas au supplice. C'est alors, et seulement alors, qu'on a vu des soldats vainqueurs mourir de faim plutôt que de toucher au pain des vaincus, des soldats vainqueurs, sans chaussure et sans vêtemens, mourir de froid plutôt que de toucher aux vêtemens des vaincus. Quant à cette *corruption* qu'on nous dit avoir passé de la cour dans la *nation tout entière*, comment un homme qui ne manque pas d'esprit aurait-il pu y croire? Le beau moment pour imiter les galanteries de la régence et les orgies du Parc-aux-Cerfs! Certes, les Français avaient autre chose à faire qu'à s'occuper de roueries de cour! Le mariage, en cessant d'être toujours un lien indissoluble, était devenu un engagement plus sacré; et des documens authentiques prouvent que, de 1791 à 1801, le nombre des enfans naturels avait diminué d'un tiers dans la capitale.

Examinons maintenant les accusations portées contre la littérature de la révolution. J'ai bien lu dans quelques journaux, imprimés en France, mais qui ne sont français ni par le style, ni par les sentimens, que notre *nouvelle littérature*, composée de Mémoires de forçats, de contes de revenans, de rondes du sabbat et de confessions de filles publiques, était plus grave et plus austère que notre littérature républicaine. Mais, jusqu'à présent, j'avais pensé que les étrangers, capables d'inspirer ces patriotiques jugemens, avaient trop de pudeur

pour y apposer leur signature. En les voyant répéter par Robert Southey, je me suis d'abord demandé : Serait-il possible que M. le poète lauréat d'Angleterre n'eût connu, de tous les ouvrages publiés en France de 1790 à 1804, que le poème de *la Guerre des Dieux?* Serait-il possible encore qu'il ignorât l'existence d'un poème de Voltaire et d'autres poésies antérieures, bien plus libres que l'épopée de Parny? J'ai vu bientôt que cette excuse ne devait pas être admise. Comment supposer, en effet, qu'un littérateur anglais n'ait entendu parler d'aucun des ouvrages qui ont le plus occupé l'attention publique parmi nous? Comment surtout le supposer, lorsque plusieurs de ces écrits ont eu une influence marquée sur la lutte engagée entre la France et l'Angleterre?

Cependant, comme ces accusations pourraient trouver quelque créance dans un tems où les études littéraires sont si négligées, rappelons rapidement quelques-uns des ouvrages de cette époque obscène et frivole. On trouve, d'abord, dans les sciences, l'*Exposition du système du monde* et le traité de la *Mécanique céleste* de Laplace; le *Traité du calcul différentiel et intégral*, par Bossut; les *Rapports du physique et du moral de l'Homme*, par Cabanis; la *Nosographie philosophique* de Pinel; la *Nouvelle Mécanique des mouvemens de l'homme et des animaux*, par Barthez, etc.

Dans la poésie, excepté le poème de Parny sur lequel je reviendrai, tout porte l'empreinte de mœurs devenues plus austères, de sentimens plus élevés, et de pensées plus profondes. Lebrun, qui trop souvent avait employé son beau talent à revêtir de brillantes images les petits ressentimens de son amour-propre ou les fadeurs de la mythologie, se consacre à peindre les exploits du patriotisme et les bienfaits de la liberté. C'est Timoléon, c'est Gracchus, c'est l'Hôpital que Chénier évoque sur la scène. Les accens sévères de la politique retentissent encore dans ses odes, et tout le monde connaît ses hymnes républicains. Delille écrit les plus beaux chants de l'*Imagination;* Mme Babois imprime à l'élégie un caractère sacré, en lui confiant les regrets de l'amour maternel;

M. Andrieux sème jusque dans ses poésies les plus légères des pensées philosophiques et des vérités morales; cet habile écrivain, et avec lui, Collin d'Harleville et Picard donnent à la comédie un but moral et une décence très-rare avant la révolution; tous les théâtres, jusqu'au Vaudeville, veulent célébrer l'héroïsme et le dévoûment à la patrie; enfin, la passion des sujets nobles et politiques est même poussée si loin, qu'on porte sur les planches de l'Opéra les Thermopyles et Léonidas (1).

Loin que le goût du public et l'influence du pouvoir favorisassent les écrits dont les mœurs pouvaient s'effaroucher, loin qu'on accueillît avec empressement les productions, même médiocres, qui présentaient des tableaux obscènes, comme cela s'était vu tant de fois sous les derniers règnes, tout le talent que Parny avait déployé dans *la Guerre des Dieux* ne put sauver ce poème de la censure du gouvernement, ni du blâme du premier corps littéraire. *La Guerre des Dieux* avait paru en l'an 7; le 1er vendémiaire an 8, le Directoire devait proclamer au Champ-de-Mars, pendant la fête de la fondation de la république, le meilleur ouvrage publié dans l'année. L'Institut national, consulté sur le choix, répondit que le poème de Parny était le seul qui, par ses beautés éminentes, méritât cet honneur, mais qu'on ne pouvait indiquer aux suffrages du gouvernement un livre dont quelques passages blessaient les mœurs. En conséquence, le nom d'aucun poète ne fut proclamé. On se souvient que Parny, s'étant présenté pour entrer dans la classe de la littérature, fut repoussé plusieurs fois, quoique personne n'osât nier la supériorité de ses talens, et uniquement parce qu'il avait fait un livre contraire dans quelques parties à la morale. Ce fut seulement en l'an 11 que les portes de l'Institut lui furent ouvertes, lorsque le petit poème de *Goddam* l'eût mis pour un moment dans les bonnes grâces du premier consul.

---

(1) L'opéra de *Léonidas* fut joué dans les premiers jours de thermidor an 7. Il n'eut pas de succès, quoique la musique de MM. Gresnich et Persuis offrît des beautés remarquables.

Quant à la direction imprimée aux lettres par l'Institut national, on en pourra juger en parcourant les sujets qu'il proposait. Je citerai seulement le programme de l'an 6. 1°. Prix d'économie politique. *Pour quels objets et à quelles conditions convient-il à un État républicain d'ouvrir des emprunts publics?* 2°. Prix de science sociale. *Quelles doivent être, dans une république bien constituée, l'étendue et les limites du pouvoir du père de famille?* 3°. Prix de morale. *Quelles sont les institutions les plus propres à fonder la morale d'un peuple?* 4°. Prix de poésie. *La liberté, ode, poème, discours en vers, ou épître.* Une littérature qui s'occupait de pareils objets avait-elle *un caractère d'obscénité au-delà de toute expression?*

Appliquée aux beaux-arts, cette assertion de M. R. Southey prouve plus évidemment encore, ou la plus criante ignorance, ou un parti pris d'écrire l'histoire avec des contre-vérités. On sait ce qu'étaient les arts sous Louis XV; on sait que Diderot lui-même s'indignait de l'obscénité et de la fadeur des tableaux à la mode; on se rappelle les sujets que traitaient de préférence Boucher et ses émules, qui suivaient en cela le goût du public. Si M. Southey n'avait vu aucun des tableaux de l'école républicaine, ou s'il n'avait pu sentir la grandeur, la noble sévérité introduite par David dans cette école à jamais illustre, il aurait pu du moins, sans beaucoup de peine, comparer les sujets des ouvrages d'art exposés avant la révolution, à ceux des tableaux qui rendirent célèbres les *salons* ouverts sous la république. Cet examen, qui ne lui aurait pas demandé deux jours, aurait suffi pour l'éclairer sur la direction morale des arts, seul objet de sa critique. Il aurait vu qu'au moment de notre régénération sociale, à la place des scènes de boudoir si recherchées jusque-là, les plus beaux exemples des vertus publiques et privées, retracés par nos artistes, se pressèrent dans l'enceinte du Louvre. Alors, se défiant des idées qu'il avait puisées sans doute dans l'un de ces ignobles pamphlets contre la France dont l'Angleterre fut long-tems inondée, il aurait peut-être interrogé quelqu'un qui eût pu voir ces expositions et juger de l'effet qu'elles produisaient sur le public. A moins qu'il ne se fût adressé à un

émigré ou à un romantique, on lui aurait, à coup sûr, répondu: A cette époque où l'énergie nationale se prononçait si glorieusement dans toutes les carrières, le Grand-Salon était comme un vaste panorama où se déroulait aux regards l'héroïsme de tous les âges, et où les Français venaient juger leurs grands citoyens mis en présence des héros de tous les peuples. Ici, ils contemplaient la mort de Caïus Gracchus, retracée par ce Topino Lebrun qui devait, quatre ans plus tard, mourir sur l'échafaud pour avoir voulu étouffer, dans le cœur sanglant de Bonaparte, le projet d'asservir son pays; là, Marceau mourant sur un étendard; ici, Othryade, par Barbier; là, le jeune Barra, par David; ici, Marcus Curtius se dévouant pour sa patrie; là, les magistrats de la France proclamant la patrie en danger.

Et, en effet, telle était alors la direction imprimée aux arts. Le peuple se pressait avec ardeur devant ces nobles peintures, parce que les âmes étaient agitées de sentimens profonds, comme, vingt ans auparavant, les petits-maîtres, occupés de bonnes fortunes, d'élégantes trahisons et d'*aimables rouéries*, venaient se pâmer d'aise devant *la Cruche cassée*, *la Précaution inutile*, *la Toilette*, *le Bain*, et mille autres scènes du même genre, que M. Southey n'a garde, sans doute, de trouver immorales et obscènes.

On doit bien prévoir qu'après avoir si indignement travesti nos mœurs, notre littérature, nos arts, l'auteur ne se montrera pas plus exact en parlant de ce que fut parmi nous l'instruction publique. Aussi, ne voit-il, de 1792 à 1807, que ce qu'il appelle *la jonglerie décorée du nom d'École Normale*. C'est vraiment une chose bien commode que d'écrire des *histoires* chez nos voisins d'outre-Manche! La lecture de la compilation du romancier Walter Scott nous avait déjà fait pressentir le secret de ces savantes compositions; l'examen de l'introduction de M. Southey ne laisse plus aucun doute. On a lu rapidement quelques journaux; on a entendu, dans une taverne ou dans une antichambre, quelque émigré discourir sur les horreurs et les absurdités qui désolaient son pays, depuis qu'il en avait

emporté dans sa fuite la vertu et le bon sens. Ces lectures et ces conversations ont laissé des souvenirs confus; cela suffit pour se mettre à l'œuvre; l'*historien* taille sa plume et raconte; les dates s'embrouillent dans sa tête; il n'aurait, pour tout éclaircir, qu'à jeter un coup d'œil sur la table du *Moniteur;* mais ce serait trop de peine : il réunira, s'il le faut, dans une même journée, le commencement de 91 et la fin de 1800. Doit-on y regarder de si près, lorsqu'il ne s'agit que de la France?

Les leçons données à l'École Normale ont formé un recueil de plusieurs volumes, et c'est une opinion assez générale, que quelques-uns de ces volumes contiennent des morceaux admirables. Qu'importe? ceux qui ont vanté ces leçons étaient des républicains : il est donc évident que leurs éloges sont des impostures; ce fut la Convention qui établit l'École Normale; qui peut douter, après cela, que cette école ne fût une *jonglerie?*

Ce fut aussi la Convention qui institua l'*École Polytechnique*, les *Écoles des langues orientales*, les *Écoles de services publics*, chargées de former des sujets pour l'artillerie, le génie, les ponts et chaussées, les mines, la navigation. Ces écoles, comme l'École Normale, deviendront-elles des *jongleries* sous la plume de M. Southey? Non, il les passera sous silence; et, en vérité, il m'a donné si bonne opinion de son savoir que je n'ose ici l'accuser de partialité. Peut-être ignore-t-il l'existence de tous ces établissemens, ou fait-il honneur de leur fondation à l'empereur Napoléon.

Mais ce qui est encore plus fort, c'est qu'il semble n'avoir jamais entendu parler de la fameuse loi du 3 brumaire an 4, de ce système complet qui embrassait tous les degrés de l'instruction d'un peuple, depuis les leçons du magister de village jusqu'aux travaux d'une compagnie chargée de présider aux efforts de toutes les sciences et de tous les arts. Pas un mot des écoles centrales; pas un mot, non plus, des lycées établis sous le consulat. Cependant, ceux-ci peuvent être du moins indiqués dans cette phrase : « Après *quelques essais* qui

tendaient tous au même but, on finit par créer l'Université impériale. » Mais, quant à tout le système fondé par la Convention, il est non avenu pour l'historien. *Lorsque, sous le gouvernement consulaire*, on voulut s'occuper d'instruction, *on reconnut que, pendant tout le cours de la révolution, tous les enfans avaient été abandonnés à l'oisiveté la plus complète*

Ici l'accusation se détruit elle-même par l'excès du ridicule. Quel est l'homme tant soit peu raisonnable qui s'imagine que le peuple le plus éclairé de la terre ait pu, à une époque de régénération et d'enthousiasme, laisser pendant dix années tous les enfans sans culture? Il ne s'agit donc pas de prouver que nous avions avant le consulat une instruction publique; il s'agit de démontrer que nous possédions le plan d'instruction publique le plus vaste qui jamais ait été mis en pratique.

Par la loi du 3 brumaire, la Convention avait établi :

1° Une ou plusieurs écoles primaires par canton. Ces écoles étaient placées sous la surveillance des administrations municipales; les instituteurs proposés par ces administrations devaient être examinés par un jury d'instruction, et nommés par les administrations de département. La république leur fournissait au moins un logement, un jardin et un local pour réunir les élèves. — 2° Une école centrale dans chaque département. On y professait les langues anciennes, les mathématiques, le dessin, la physique et la chimie, la grammaire générale, les belles-lettres, l'histoire et la législation. Il devait y avoir auprès de chaque école centrale une bibliothèque publique, un jardin et un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de physique. Le traitement fixe des professeurs était le même que celui d'un administrateur de département. — 3° Des écoles spéciales d'astronomie, de mécanique, d'histoire naturelle, de médecine, d'art vétérinaire, d'économie rurale, d'antiquités, des sciences politiques, de peinture, de sculpture et d'architecture, des écoles de musique; enfin, des écoles spéciales pour les sourds-muets et les aveugles-nés. — 4° Un institut des sciences et des arts chargé d'encourager tous les travaux de l'esprit par des concours nombreux, par la publication de ses Mémoires

et par un compte annuel rendu au corps législatif de l'état des lettres, des arts et des sciences. — 5° Enfin, des récompenses, des honneurs publics proposés à l'émulation des talens, et dont la longue liste se termine par ces mots : « Le corps législatif décerne les honneurs du Panthéon aux grands hommes, dix ans après leur mort. »

Certes, ce système-là valait un peu mieux que celui de l'Université impériale. Sans doute, il présentait quelques imperfections. Le législateur avait eu tort de séparer le cours d'études en trois sections distinctes, et de fixer l'âge où les élèves pouvaient être admis dans chaque section. Une seule chaire de langues anciennes était insuffisante, etc., etc. Mais ces défauts étaient faciles à corriger, et le Conseil d'instruction publique, en les signalant au ministre de l'intérieur, indiqua des moyens sûrs de donner aux cours des écoles centrales toute l'extension et tout l'ensemble désirables.

Ce Conseil, institué au mois de brumaire an 7, trois ans après la loi de la Convention, comptait dans son sein les hommes les plus dignes, par leur caractère et par leurs talens, de diriger l'instruction d'un grand peuple; il suffira de nommer MM. *Ginguené, de Tracy, Garat.* Lorsque Bonaparte s'empara de la première magistrature, le Conseil s'était livré, surtout depuis la nomination de M. de Tracy (ventôse an 7), à l'examen le plus approfondi de l'état des études, ainsi que des mesures qui pouvaient leur imprimer plus d'activité, et, sur quelques points, une meilleure direction. Par l'organe d'un ministre qui a laissé un nom honorable dans les lettres, *François de Neufchâteau,* le Conseil avait demandé à tous les professeurs des écoles centrales les renseignemens les plus exacts sur leurs classes, les cahiers de leurs leçons, l'indication des ouvrages qu'ils suivaient de préférence, etc., etc. Des circulaires particulières proposées par M. de Tracy, et approuvées en conseil, avaient été adressées aux professeurs de langues anciennes, de législation, de grammaire générale et d'histoire, pour les diriger dans la disposition de ces cours si importans. L'examen des cahiers des divers professeurs avait pour but, comme

disait le Conseil, dans son rapport du 16 pluviôse an 8 ; « de faire partager, à l'universalité des écoles, le bienfait de la première méthode plus simple et plus facile qui eût été découverte, bienfait qui, sans ce moyen, fût resté long-tems concentré dans l'étendue d'un seul département. »

Le Conseil s'adressait aussi aux administrations des écoles, afin de connaître tous les moyens de fixer l'ordre le plus utile entre les différens cours, et de faire marcher d'ensemble ces cours si nombreux, de manière à ce qu'ils s'entr'aidassent mutuellement. Il demandait des renseignemens généraux aux administrations et des renseignemens particuliers aux professeurs.

Ces travaux préparatoires une fois terminés, les membres du Conseil se trouvèrent en état de proposer au ministre quelques modifications à la loi de brumaire an 4. Nous avons déjà rapporté les principales. Une autre proposition importante avait pour objet l'établissement d'une *école spéciale des sciences morales et politiques*, qui n'avait pas été formée encore, malgré les dispositions de cette loi.

Malheureusement, le rapport fut présenté, non plus au ministre du directoire, mais au ministre du premier consul. Le résultat etait facile à prévoir. Ce n'étaient pas des citoyens que Bonaparte voulait former; le mot de *sujets* n'était pas encore sur ses lèvres, mais l'esclavage du peuple était déjà dans sa pensée. Après huit mois de silence, le ministre Lucien Bonaparte écrivit à M. Vincent Campenon, secrétaire du Conseil : « Mon intention est, citoyen, que le secrétariat du Conseil d'instruction publique soit placé auprès du bureau des établissemens d'instruction publique de ce ministère. Vous y transporterez donc le plus tôt possible tous les objets dont la garde et la surveillance vous ont été confiées, et il vous sera assigné un local pour les recevoir et les disposer. »

Un an plus tard, les écoles centrales furent détruites, et, quelques mois après, la classe des sciences morales et politiques à l'Institut national fut supprimée. Cette dernière suppression suffit pour éclairer sur les motifs de la première.

Bonaparte, comme l'a dit un de ses conseillers d'État, *n'avait pas la prétention d'agrandir encore le cercle de l'instruction publique, mais il y régnait de la liberté et de l'indépendance, et il n'en voulait pas.* Il nous a privés des résultats immenses qu'on devait attendre d'un système conçu et complété par des hommes tels que MM. Daunou et de Tracy; mais il ne pourra du moins empêcher que l'histoire n'en proclame l'existence, lorsqu'elle aura d'autres interprètes que MM. Walter Scott et Southey.

Quelque beau que fût ce système, dira peut-être le poète-historien, je n'ai pas dû m'y arrêter, puisqu'il n'a pas été mis à exécution. — Ici, je n'ai pas pour lui répondre des pièces aussi généralement connues que la loi de brumaire et les *Observations sur le système actuel d'instruction publique*, par M. de Tracy. Cependant, les preuves ne me manqueront point.

Dès l'instant où fut rendue la loi sur l'instruction publique, on établit à Paris deux écoles centrales, celle des Quatre-Nations et celle du Panthéon. Deux ans plus tard, on en ouvrit une troisième dans la rue Saint-Antoine. En même tems, le *Prytanée français* comptait de trois à quatre cents élèves. Toutes les études étaient suivies avec succès dans ces quatre établissemens; les ennemis des écoles centrales conviennent généralement que l'enseignement des sciences était excellent; leurs reproches ne portent que sur les cours des langues anciennes. Eh bien! qu'on parcoure les morceaux de poésie latine composés par les élèves et publiés lors de la distribution des prix, on verra si l'étude du latin était si négligée. Je ne citerai que deux strophes d'une ode écrite en l'an 7 par un élève de l'école centrale du Panthéon sur l'assassinat des plénipotentiaires français au congrès de Radstadt.

Flete.... quin imo generosa, cives,
Corda vindictam sitiant.... sacratos
Impius pacis populùm ministros
Mucro peremit.

O probrum nostri scelus usque seculi!
Quod nec errantes sine lege turbæ,
Quod nec ausæ sunt acies, nefandum!
Austria fecit.

Le jury d'instruction pour le département de la Seine était composé de *Lagrange*, de *Laplace* et de *Chénier*.

Parmi les professeurs, plusieurs se sont fait une réputation dans les lettres ou dans les sciences ; je citerai, à Paris, *Deparcieux*, *Mentelle*, *Millin*, M. *Dumas*; dans les départemens, MM. *Droz*, *Ordinaire*, *Chantreau*, *Fontaine*. Une foule d'hommes qui se distinguent maintenant dans les diverses carrières ont été élevés dans les écoles centrales. Ces écoles étaient en activité dans presque tous les départemens; et ces résultats avaient été obtenus, malgré tous les embarras pécuniaires d'un gouvernement auquel on n'accordait, pour lutter contre l'Europe, et pour administrer la France agrandie par la victoire, que la moitié du budget affecté maintenant à l'état de paix de la France, telle que l'ont rapetissée deux invasions.

On voit avec quelle exactitude M. Southey trace le tableau des mœurs et de l'esprit de la nation française. S'il avait porté la même ignorance et la même partialité dans le récit de *la guerre de la Péninsule*, son ouvrage tout entier devrait être relégué parmi les plus méprisables pamphlets. Hâtons-nous d'annoncer que la lecture des deux premiers volumes nous autorise à en concevoir une opinion moins défavorable. D'un côté, l'auteur paraît avoir étudié son sujet; de l'autre, la vérité lui coûtait moins à dire; et, quand nous rendrons compte de *l'histoire*, nous aurons des éloges à mêler au blâme, sorte de compensation que la critique ne pouvait, avec la meilleure volonté du monde, trouver aucun moyen de se permettre, en parlant de *l'Introduction*. J. R. A.

X.

LITTÉRATURE.

La Chevalerie, poème, contenant la Table ronde, Amadis, et Roland, par M. Creusé de Lesser (1).

La Table ronde, poème (2).

Après le règne de Charlemagne, mort en 814, l'empire d'Occident, renouvelé par le génie de ce grand homme, tomba tout entier entre les faibles mains de Louis-le-Débonnaire, et vit bientôt s'éteindre les éclairs de civilisation que le fils de Pépin avait fait luire sur l'Europe occidentale. Ce n'est pas ici le lieu de juger ce prince, ni de le montrer, après Montesquieu, Mably, Millot et M. de Ségur, courant incessamment du nord au midi de l'Europe, en guerre contre les Lombards, les Saxons et les Maures d'Espagne; dissipant à grande peine les ténèbres de la barbarie; fondant des écoles; publiant des lois; pressentant, si l'on peut le dire, le gouvernement constitutionnel (3); réédifiant enfin cet empire romain dont le nom vivait encore, après trois siècles, dans le souvenir des hommes.

Qu'il suffise de dire que, cinquante ans après sa mort, son empire était déjà démembré; ses trois petits-fils se faisaient une guerre impie et ruineuse, où coulait de toutes parts le sang français; et la nature, comme si elle eût été fatiguée (4)

---

(1) Paris, 1814 et 1815; Delaunay. 4 vol. in-18.

(2) Paris, 1829; Amable Gobin et Cie. In-8°; prix, 7 fr.

(3) On trouve cette phrase dans un de ses Capitulaires : *Lex consensu populi fit et constitutione regis.* Cap. an. 864. art. 6. Voy. Mably; *Observ. sur l'Histoire de France*, Liv. II, ch. 2.

(4) Voy. Millot, *Hist. de Charlemagne.*

d'avoir produit successivement, dans une même famille, des hommes tels que Pépin de Héristal, Charles Martel, Pépin-le-Bref, Charlemagne, ne donna plus que des enfans dégénérés, dont l'indolence et la cruauté ne purent garantir leurs sujets des invasions des barbares, ni des maux enfantés par la féodalité et la plus grossière superstition.

Les peuples, cependant, ne perdirent pas immédiatement la mémoire des hauts faits de Charlemagne (1) : au milieu de l'effroyable misère qui accabla la France du IXe au XIVe siècle, et qui a fait si justement nommer cette époque un *âge de boue et de sang*, les souvenirs, les traditions remontaient vers un tems plus heureux, vers une sorte d'âge d'or, et les grandes actions de Charlemagne venaient d'elles-mêmes s'offrir, mais sans chronologie, sans géographie, sans aucune critique, à la fécondité des conteurs, à l'insatiable curiosité de la multitude.

Sous les premiers Capétiens, une institution qui fut peut-être un bien alors (et cela seul doit nous apprendre quel était l'état de la société), la chevalerie errante ou régulière vint éblouir les yeux et frapper l'imagination de la foule par l'éclat et la solidité de ses armures, la pompe de ses cérémonies, les épreuves des candidats, le courage des élus, la sainteté des sermens qui les liaient à leurs *emprises*, et cette sorte de mystère que la religion y attachait. Le peuple, comme cela arrive presque toujours, applaudit à l'humanité apparente qui créait cet ordre nouveau; il aida lui-même à river ses fers, en forgeant ces armes à l'aide desquelles un chevalier pouvait, sans risque et sans courage, mettre en fuite une troupe de villains désarmés, et surtout en admirant, sans les imiter, l'adresse, la force ou les qualités de ses maîtres.

Toutefois, les conteurs s'emparèrent de cet enthousiasme

(1) ANQUETIL dit que la nation française vit avec plaisir le mariage de Hugues, troisième fils de Henri I, avec Adèle, fille d'Herbert, comte de Vermandois, et descendante de Charlemagne, qui semblait rattacher la famille des Capets à celle des princes qu'on nommait encore les *grands rois*.

national pour la chevalerie : il se fit dans les têtes un mélange singulier des idées actuelles avec les faits passés. Charlemagne reparut, ou sous son nom, ou sous celui d'Artus, roi de Bretagne, ou même sous celui de Périon, roi des Gaules (1); mais, dans tous les cas, au lieu de sa véritable cour, au lieu des Académies qu'il avait formées, au lieu des savans dont il s'entourait, il n'eut plus pour amis ou pour ennemis que des chevaliers errans, preux ou félons, qui jouaient toujours le grand rôle dans l'ouvrage, tandis que l'empereur, personnage secondaire et ridicule, semblait ne s'y trouver que pour faire ressortir la valeur de ses sujets.

Telle est, en gros, l'idée que l'on peut se former de toute notre ancienne *romancerie* (2); quant au pays qui lui a donné naissance, quant à l'époque qui a vu naître les premiers ouvrages de ce genre, quant à la langue dans laquelle ceux qui jouissent d'une plus grande célébrité ont été composés, ces questions qui ont fourni matière à de nombreux volumes (3), ne sauraient trouver place ici : nous n'avons à nous occuper que du poème de M. de Lesser; bornons-nous à faire observer que cette *Mythologie du moyen âge* (4), éparse dans des milliers de volumes si précieux à nos ancêtres, aujourd'hui presque illisibles, ne peut nous être indifférente : elle a exercé une trop forte influence sur nos mœurs et notre civilisation. Car, si les écrivains reçoivent leurs premières impressions de la société, ils réagissent à leur tour sur elle; et nos romanciers, à force

(1) « Pour moi, dans cette obscurité, ce que j'ai cru et crois encore distinguer, c'est que Charlemagne est, par son règne et par ses exploits, le vrai fondateur des idées et des fictions chevaleresques. » *Préf. de Roland*, p. IX.

(2) Expression de M. Attov; *Essai sur l'universalité de la langue française*, etc.; note B., p. 345.

(3) Voyez, sur ce sujet, la *Bibliothèque des Dames*, par le comte de Tressan, et les préfaces qu'il y a jointes; les préfaces des poèmes de M. de Lesser lui-même, et, dans l'ouvrage précité de M. *Allou*, une note savante (p. 345 à 366) où il rassemble et discute rapidement toutes les opinions émises à ce sujet, en renvoyant avec beaucoup de soin aux auteurs originaux.

(4) Expression de M. de Lesser; *préface* de la *Table ronde*.

de présenter aux *Chatelains*, aux *Varlets*, aux *Damoiselles*, le tableau de cet honneur si chatouilleux, de cet amour coupable, mais constant, de cette générosité trop souvent imaginaire, en firent naître le goût dans la haute classe; et de là ces vertus dites chevaleresques, qui, vraies ou supposées, produisirent un progrès réel dans les mœurs et le caractère de la nation.

Ainsi, ces ouvrages marquent une époque dans l'histoire de l'esprit humain; et, abstraction faite même du mérite littéraire qu'ils peuvent avoir, les curieux se félicitaient de pouvoir retrouver, dans la collection de M. de Tressan (1), les plus intéressans, les plus caractéristiques d'entre eux: mais ces ouvrages, indépendans les uns des autres, pleins de redites, présentant d'ailleurs des récits incohérens ou contradictoires, exigeaient de la part du lecteur, non-seulement une grande curiosité, mais souvent beaucoup de patience; et encore, n'arrivait-on presque jamais à posséder l'ensemble de ces fictions de nos pères.

M. de Lesser a pris un meilleur parti: au lieu de recueillir individuellement tous ces ouvrages, il les a lus, médités, étudiés dans leur ensemble, comme une histoire spéciale; il a comparé les dates, réuni les synchronismes, réparé les anachronismes; en un mot, il a débrouillé ce chaos, coordonné cet immense travail, et soumettant, autant qu'il l'a pu, ses poèmes à l'unité d'action, il y a jeté incomparablement plus d'intérêt qu'il n'en avaient comporté jusqu'alors. Sauf ce qu'il

(1) *Bibliothèque des Dames*. M. DE TRESSAN, retiré à la cour du dernier duc de Lorraine, occupa ses loisirs à recueillir, abréger et publier les principaux romans de chevalerie; l'édition de Ménard et Desenne, en 12 vol. in-18, contient: 1° Flores et Blanchefleur; 2° Cléomade et Claremonde; 3° Pierre de Provence et la belle Maguelone; 4° Tristan de Léonais; 5° Artus de Bretagne; 6° la Fleur des batailles, contenant Ogier le Danois; 7° Regner Lodbrog; 8° Huon de Bordeaux; 9° Guerin de Montglave; 10° don Ursino le Navarin; 11° le petit Jehan de Saintré; 12° Gérard de Nevers; 13° Amadis de Gaule; il faut joindre à cela son précis du Roland amoureux de Boyardo, et la traduction du Roland furieux de l'Arioste, qui complètent cette collection.

y a ajouté de lui-même, le fond des choses est à ses devanciers, comme un sujet historique appartient à l'histoire; mais la forme lui demeure tout entière, la forme qui seule fait les poètes, et seule assure une longue vie aux ouvrages des hommes : c'est sous ce rapport que nous avons à examiner le poème de *La Chevalerie*.

Avant tout, nous devons rappeler à nos lecteurs que la plupart des romans de chevalerie se rapportent à trois époques principales, savoir : le tems d'Artus, celui de Charlemagne et celui d'Amadis.

L'histoire ne dit presque rien du premier : Rapin de Thoiras, qui entre dans quelques détails à son sujet, dit que l'empereur Honorius ayant renoncé, en 410, à la souveraineté de l'Angleterre, les Bretons élurent pour roi Vortigerne, vers le milieu du ve siècle : ce roi, trop faible pour résister aux attaques des Pictes, appela contre eux les Angles et les Saxons : qui passèrent en Bretagne, en 488, sous la conduite d'Hengist, et plus tard, sous celle de six autres chefs; ceux-ci songèrent alors à s'emparer du pays qu'ils venaient défendre, et y établirent, en effet, l'eptarchie : cependant, le breton Ambrosius avait pris le titre d'empereur, il avait combattu avec courage contre ces perfides alliés; il laissa, en mourant, le titre de roi, son exemple et son patriotisme à Arthur ou Artus : Artus, toujours en armes contre les Angles, soutint quelque-tems la liberté de sa patrie; mais enfin, trahi par les siens et par ses neveux, au nombre desquels était Modred, il périt et entraîna toute la Bretagne dans sa chute. Tel est le canevas sur lequel les romanciers ont brodé mille et mille aventures. Ils ont supposé qu'Artus avait fondé, en commémoration de la Cène célébrée jadis par Jésus et ses disciples, un ordre de chevalerie, appelé la Table-Ronde, où ne pouvaient s'asseoir que les plus illustres guerriers. Encore devaient-ils y laisser une place vacante pour le chevalier qui aurait conquis et apporterait le Saint-Gréal, c'est-à-dire, la coupe dans laquelle Jésus-Christ avait fait la Cène; mais une prophétie de Merlin annonçait que le Saint-Gréal ne pouvait être

conquis que par un chevalier qui aurait sa virginité (condition fort difficile dans un siècle de libertinage); et que d'ailleurs sa conquête n'aurait lieu qu'à une époque fatale à Artus et à la Table-Ronde. C'est-là le fait que M. de Lesser a choisi pour le dénoûment de son poëme. Les chevaliers courant sans cesse d'aventures en aventures, et s'effaçant les uns les autres, n'auraient laissé subsister aucune unité d'intérêt dans le poème, si l'auteur n'avait habilement rattaché au seul fait de l'existence de l'ordre entier les actions les plus remarquables des membres qui le composent. En effet, dès le premier chant, paraît Lancelot du Lac qu'on peut regarder, ce me semble, comme le principal héros du poème; il devient en même tems amoureux de Genièvre, femme d'Artus, et obtient le titre de son chevalier, c'est-à-dire, de son amant : puis, après une multitude de faits particuliers propres à peindre l'esprit du siècle qui les enfanta, et au milieu desquels apparaissent Pharamond (1) et Clodion dont les règnes (420 à 438) concourent à peu près avec le tems où vivait Artus, on voit venir sur la scène les principaux chevaliers, Yvain, Gauvain, Bréhus-sans-Pitié, Messire Queux, sénéchal du roi Artus, toujours battu, toujours dupé, toujours content de lui; Tristan de Léonais, le frère d'armes et l'émule de Lancelot, qu'un philtre amoureux a rendu l'amant aimé d'Yseult-la-Blonde, femme de son oncle, Marc, roi de Cornouailles; Palamède (2), rival toujours malheureux de Tristan; enfin, Perceval-le-Gallois qui doit mettre à fin la conquête du Saint-Gréal : tous ces héros conduisent assez heureusement leurs amours, jusqu'à ce qu'enfin Artus et le roi Marc, irrités des

(1) M. de Lesser n'est pas le premier qui ait introduit ces personnages semi-historiques dans son poème. Le roman de Tristan fait de Pharamond l'arrière petit-fils de Clovis, qui fut, au contraire, selon toutes les histoires, et supposé que Pharamond ait existé, le quatrième successeur de ce prince.

(2) Nos romans font de Palamède un chevalier sarrazin, dans un tems où l'on ne pensait guère aux Sarrazins : car l'Hégire (622) est d'environ deux siècles postérieure à l'action de la *Table ronde*.

affronts qu'ils reçoivent de Genièvre et d'Yseult, poursuivent, à outrance, Tristan et Lancelot. De là, une nouvelle série d'aventures plus sombres, plus tristes que les premières : Tristan épouse une seconde Yseult, dite aux *Blanches-mains*, et bientôt sa mort débarrasse son oncle Marc d'un dangereux rival. Cependant Artus, toujours irrité, guerroyait contre Lancelot; quand, par une trahison infâme, son neveu *Mordrec* (le *Modred* de Rapin Thoiras) l'attaque avec la plus grande partie de ses sujets qu'il a soulevés contre leur roi : Lancelot l'apprend, et accourt pour le venger; mais il vient trop tard, Artus était blessé à mort. Laissons ici parler le poète lui-même :

C'est le moment où Lancelot arrive :
De quelle horreur, ô ciel! il est saisi!
Des partisans d'Artus sur cette rive
A son secours venaient trop tard aussi.
Mais il est tems encor pour la vengeance :
« Amis, à moi! pour ces traîtres, la mort! »
Dit Lancelot qui le premier s'élance.
Les révoltés, plus valeureux d'abord,
N'étaient pas prêts à ce nouvel effort :
Avec les siens quelle ardeur il déploie!
Qu'il sait bientôt inspirer de terreur!
Combien d'éclairs lance son fer vengeur!
C'est un vautour qui déchire sa proie,
Et sa vertu ressemble à la fureur.
Mordrec, rempli d'une féroce joie,
Déjà parlait et régnait en vainqueur :
Mais, loin qu'alors son triomphe s'achève,
L'apercevant, Lancelot plein d'horreur
Vers lui pénètre, et, dans ce lâche cœur,
Avec transport il plonge tout son glaive :
Puis, sans retard, des tremblans ennemis
Exterminant les coupables débris,
Il vient en hâte apprendre leur ruine
Au noble Artus qui, sur une colline,
Couvert du sang d'ennemis égorgés,
Respire encore, et, surpris, l'examine :
« O Lancelot, c'est vous qui me vengez,
Et c'est Mordrec, hélas! qui m'assassine! »

Du grand Artus ces mots sont les derniers.
Artus est mort près de ses chevaliers :
Là sont présens, comme à la Table ronde,
Ces chevaliers, épouvante du monde,
Qu'on respecta, même en les immolant :
Tous sont tombés, montrant leur front terrible,
Superbe encor dans leur sort accablant ;
Et conviés à ce banquet horrible,
Font à leur chef un cortége sanglant :
Et justement, quand de la noble Table
Était comblé l'échec irréparable,
Voilà qu'enfin le sombre Perceval
Arrive là portant le Saint-Gréal :
Il est trop tard : Lancelot qui l'embrasse
De leurs amis dit l'affreuse disgrâce :
Tous deux, Hector, Boort et Lyonnel,
Tristes témoins d'un revers si cruel,
En même tems sont touchés de la grâce :
Genièvre aussi, qu'affranchit Lancelot,
Dans ses malheurs croit voir le doigt d'en haut ;
Et veuve et libre, elle pouvait sans doute
A Lancelot unir enfin ses jours ;
Mais ce n'est plus son amour qu'elle écoute :
Et d'un couvent cherchant l'humble secours,
Du paradis elle y suivra la route.
Pour Lancelot il veut, de deuil couvert,
Se faire ermite en quelque âpre désert :
Il veut pourtant, avant de fuir le monde,
Où ses hauts faits l'ont illustré jadis,
Aller encore, ainsi que ses amis,
Prendre une fois place à la Table ronde.
Tous cinq y vont : noble et dernier débris
D'un ordre illustre et fameux sur la terre !
Devant la Table immense et solitaire,
Silencieux comme ils étaient assis,
Au sein du calme on voit l'éclair reluire,
Et le tonnerre, arbitre des étés,
Du sombre hiver vient envahir l'empire :
Quelques instans, les preux épouvantés
Sont entourés par une nuit profonde ;
Et, quand enfin le jour est revenu,
Le Saint-Gréal, même la Table ronde,
Ont aux regards pour jamais disparu.

Telle est la marche de ce poème : immense dans ses détails, varié dans ses épisodes, imposant dans son ensemble; tel est aussi le résumé des inventions poétiques relatives au tems où les Bretons, chassés de leur pays par les Angles, abordèrent dans l'Armorique à laquelle ils donnèrent leur nom.

A une époque qui suivit celle-là de très-près, disent les romanciers, lorsque Périon régnait dans les Gaules, Garinter dans la Basse-Bretagne et Lisvard dans l'Angleterre, l'on vit paraître une suite de héros dont l'histoire a malheureusement perdu le souvenir : ce sont les *Amadis*, ou les *chevaliers du soleil*. Amadis de Gaule est le premier; il passe depuis longtems pour le vrai *parangon de la chevalerie*. Protégé par le sage *Alquif* et l'enchanteresse *Urgande la déconnue*, mais en butte aux fureurs et aux sortiléges du cruel magicien *Arcalaüs* et de l'infâme sorcière *Mélye*, il affronte tous les dangers, surmonte tous les obstacles, redresse tous les torts, à force de courage, de dévoûment, de constance, d'amour, de désintéressement, etc. Car ceux qui ont les premiers chanté ce héros n'ont épargné les vertus, ni pour lui, ni pour ses enfans, ni pour les enfans de ses enfans : c'est, comme on l'a remarqué, une monotonie de perfection qui nuit beaucoup à l'intérêt général du poème, mais qui, dans les premiers chants, du moins, frappe agréablement le lecteur. M. de Lesser expose, dans sa préface, combien il a eu à faire pour dissimuler ce vice de son sujet, et jeter un peu de variété sur ces aventures si constamment les mêmes. Malgré ses efforts, il n'a pas toujours pu, enchaîné comme il l'était par l'*histoire*, échapper à la monotonie de ses modèles; mais il les a abrégés, et n'a pris chez eux que les fictions réellement ingénieuses ou favorables à la poésie, comme l'*Endriague* renouvelé des monstres de l'antiquité et imité depuis dans tous les poèmes; l'*Arc des loyaux amans*, porte terrible que ne pouvaient franchir ceux dont le cœur avait connu l'inconstance, etc., etc. Il a cherché à racheter par la multiplicité des évènemens, par le croisement des intrigues, si je puis employer ce terme, la faiblesse des romans d'Amadis dans leur dernière partie; il a encore ajouté

les hauts-faits des plus illustres descendans de son héros, d'Esplandian son fils, de Lisvard de Grèce, de Tiran-le-Blanc, d'Amadis de Grèce; enfin, pour rattacher à son premier sujet toute cette suite d'aventures, il a profité du sommeil de cent ans que les anciens donnent à Amadis et à toute sa famille; il le fait désenchanter par *Urgande* avec ses frères Galaor et Florestan; tous trois viennent au secours de Constantinople assiégé par les Turcs (1), et mettent en fuite ces redoutables ennemis. Alors tout le monde est heureux: l'auteur seul craint qu'on ne lui reproche l'obscurité historique de ses héros; obscurité telle qu'on ne sait pas même à quelle époque on doit les placer. Aussi finit-il son poème en réfutant cette objection de cette manière :

Mais apprenez une insigne malice :
Au désespoir que ces héros trop grands
Eussent enfin dérangé tous ses plans,
Bien vieille alors, la sorcière Mélye
Dans sa fureur épuisa son génie,
Et sut contre eux faire un enchantement
Dont le pouvoir dure encore à présent :
Elle arrangea, par une trame noire,
Que les hauts faits de ces hommes vaillans
Ne paraîtraient que hauts faits de romans.
Aussi sans fruit courant toute l'histoire,
De ces héros et de leurs descendans
J'ai recherché la trace et la mémoire.
Mes soins sont vains; et je veux être un sot
Si dans l'histoire on en dit un seul mot :
On ne sait même avec quelque apparence
En quel moment placer leur existence.

---

(1) Quelque imaginaire que soit une expédition des Turcs contre l'empire grec avant le tems de Mahomet II, si quelque lecteur voulait, d'après le fait du siége de Byzance, fixer le tems où l'on place les Amadis, qu'il se rappelle que Pomponius Méla, qu'on croit avoir vécu sous le règne de Claude, parle de ce peuple sous le nom de Iyrcæ; que l'histoire en fait pour la première fois mention sous l'empereur Héraclius; que, du reste, les Turcs n'arrivèrent dans l'Asie-Mineure, sous la conduite de Togrol-Beg, qu'au milieu du XIe siècle, et ne passèrent en Europe, sous Soliman, qu'au milieu du XIVe.

Voilà comment, des méchans diffamés,
Les gens de bien sont souvent opprimés,
Et comme on voit l'indigne calomnie
Frapper d'oubli la valeur, le génie.
Heureusement qu'un Dieu m'a suscité
Pour mettre un terme à cette iniquité;
Sur Amadis j'ai trouvé tel Mémoire
D'après lequel j'ai tracé cet essai;
Il faudra bien en revenir au vrai,
Et d'après moi recommencer l'histoire.
Si par hasard on négligeait ce soin,
Peut-être au fond il n'en est pas besoin;
Si seulement mon récit véridique
Peut arriver à la postérité,
C'en est assez : j'aurai déconcerté
Et la sorcière et son charme magique;
Et nos neveux étonnés et ravis
En relisant mon poème historique
Croiront César moins réel qu'Amadis.

On n'aura pas tant de peine à prendre pour déterminer l'époque où vivait Roland : quoique le siége de Paris sous Charlemagne, sujet obligé de tous les poèmes calqués sur la chronique de l'archevêque Turpin, ait laissé dans l'histoire aussi peu de traces que le règne de Périon ou de Lisvard, cependant l'époque en est à peu près certaine, si le fait est ignoré des historiens, et grâce à Boyardo, Berni, Forteguerra, Pulci même, et surtout aux chants divins de l'Arioste, les détails de cette grande action sont aujourd'hui généralement connus. Je ne m'arrêterai donc pas à retracer ici le plan du poème de M. de Lesser : je dirai seulement qu'il embrasse dans son ensemble beaucoup plus que l'*Orlando Furioso*. Les aventures des quatre fils Aymon (Renaud de Montauban, Alard, Guichard et Richardet), celles d'Ogier-le-Danois, de Huon de Bordeaux, de Ferragus, d'Angélique, de Sobrin, roi de Garbe, et de quelques autres personnages, du sort desquels le poème de l'Arioste ne nous instruisait aucunement, occupent dans l'ouvrage français une place fort importante, et nous conduisent jusqu'à la mort de Roland. Ce guerrier, que l'his-

toire nous peint seulement comme gouverneur des côtes de la mer (1), périt, comme on sait, dans la vallée de Roncevaux (2). Charlemagne revenait d'une expédition contre l'Espagne, où il avait établi sa souveraineté jusqu'à l'Èbre : il avait fait défiler la majeure partie de son armée à travers les gorges des montagnes qui entourent la vallée de Roncevaux, lorsque le duc de Gascogne, Loup II, fils de Waïfre, descendant des rois Mérovingiens (3) dressa avec ses basques, dont les romanciers ont fait des Maures et des Sarrazins, une embuscade dans les bois voisins. Roland conduisait l'arrière-garde de l'armée française. Il périt, disent les traditions, à côté d'Olivier son cousin, accablé des traits et des pierres lancés par des Gascons maîtres des hauteurs; cette mort héroïque, dont le souvenir et le récit avaient si long-tems guidé les Français au combat, dans des chansons dont le tems nous a entièrement privés, a noblement inspiré tous les chantres de Roland (4). M. de Lesser n'a été inférieur à aucun d'eux : il n'entre pas dans mon plan de mettre sous les yeux du lecteur

---

(1) Voy. Anquetil, *Histoire de Charlemagne*.

(2) En 778, c'est-à-dire, vingt-deux ans avant le renouvellement de l'empire d'Occident : ce qui n'empêche pas les romanciers de dire toujours l'Empereur. Mais ce léger anachronisme est d'autant plus excusable, qu'il n'est pas rare, en parlant d'un homme, de lui donner un titre qu'il n'eut que postérieurement.

(3) Voyez *Les Mérovingiens et les Carlovingiens, et la France sous ces deux dynasties*, t. II, p. 67.

(4) Puisque j'ai l'occasion de parler de Roland et de ceux qui l'ont célébré, on ne trouvera pas étrange que je cite ici l'auteur anonyme d'*Yseult de Dôle* : ce livre, publié en 1823, et peu connu des lecteurs, n'en est pas moins un livre fort remarquable, par le plan, l'imagination, la poésie du style, la richesse et l'originalité des détails, surtout par la couleur locale et la teinte sombre et mystérieuse que l'auteur y a répandues. Malheureusement, en le composant en prose, il n'a pu lui garantir que l'existence éphémère d'un roman : s'il avait, sans rien perdre de ses fictions ni de ses caractères, tout écrit en vers, tels que ceux qu'il a mis en tête de ses chapitres, la forme aurait donné à son ouvrage une bien plus grande valeur, et peut-être pourrions-nous aujourd'hui nommer dans notre langue un poème épique de plus.

la narration rapide et chaleureuse qu'il fait de cette mort ; je présenterai seulement les vers qui la suivent et finissent le poème.

Ah ! désormais mon bras mal affermi
Ne soutient plus mon luth sans harmonie :
Comme Renaud j'ai perdu mon ami,
Avec Roland, j'ai perdu mon génie :
Qu'un autre dise, il dira mieux que moi,
Comment on vit les Sarrazins sans roi,
A Charlemagne offrir tribut, hommage,
Sans qu'aucun d'eux rentrant aux bords français,
Osât encore y troubler cette paix
Qui de Roland surtout était l'ouvrage.
Comment Renaud, Aquilant et Griffon,
S'étant juré de ne point faire grâce,
Des Mayençais que guidait Ganelon (1),
Dans un champ clos détruisirent la race ;
Comment enfin Charlemagne, du sort
Envers Roland déplorant l'injustice,
Voulut, fondant un pieux édifice,
Qu'où le héros avait trouvé la mort
Le voyageur rencontrât un hospice.
Du grand Roland, je n'entends plus le cor :
Adieu, combats, adieu chevalerie :
Assez long-tems soutenant mon essor,
J'ai des héros peint la valeur chérie :
Je me tais... non !... non, un moment encor,
Honneur aux preux tombés pour la patrie !

Héros couverts des plus justes honneurs,
Nobles guerriers, gardiens de nos murailles,
Vous que toujours, généreux défenseurs,
On vit briller et survivre aux batailles,
Assez de chants illustrant vos vertus
Célébreront vos faits, votre génie :
Je me consacre aux preux qui ne sont plus :
Honneur aux preux tombés pour la patrie !

---

(1) Chef de la maison de Mayence, que tous les romans accusent d'avoir trahi l'empereur, et fait périr Roland.

O vous, guerriers qu'aimera l'avenir ;
Vous des combats victimes révérées,
Ne croyez pas que notre souvenir
Soit infidèle à vos cendres sacrées :
D'autres héros naîtront de vos trépas,
Toujours présens à notre âme attendrie :
Eût-on perdu le fruit de vos combats,
Honneur aux preux tombés pour la patrie!

Fils des hameaux, cœurs généreux et purs,
Vous qui mourez sans espérer la gloire,
Vos faits sont beaux si vos noms sont obscurs,
Et nous gardons aussi votre mémoire.
Quand la vertu se joint à la valeur,
Le moins illustre a droit qu'on l'apprécie,
Et tout Français est frère au champ d'honneur!
Honneur aux preux tombés pour la patrie!

Au dernier jour du jugement fatal
Qui pèsera les vertus et les crimes,
Je vois, suivant Roland pour général,
Marcher vers Dieu tant de nobles victimes.
Le Tout-Puissant se lève à leur aspect,
Et tout mortel s'incline et se récrie,
Et l'univers répète avec respect :
Honneur aux preux tombés pour la patrie!

Nous cependant par nos justes regrets
Payons tribut à la reconnaissance :
Couvrons de fleurs, hélas! et de cyprès
Ceux dont la mort sauva notre existence.
Gardons aussi qu'un orgueil décevant
N'épuise un sang qu'au loin on nous envie,
Et n'ayons pas à dire trop souvent :
Honneur aux preux tombés pour la patrie!

Je me résume : M. Creusé de Lesser a, dans un poème de plus de quarante mille vers, mais divisé en trois parties indépendantes l'une de l'autre, et qu'on lit, je ne dis pas seulement sans ennui, mais, avec le plus vif plaisir, réuni tout ce que nos anciens poètes ont inventé sur les trois époques chevaleresques déterminées ci-dessus : il a trouvé le moyen de faire entrer dans son plan toutes les fictions intéressantes qui

ne semblaient pas appartenir immédiatement à son sujet, et qu'il eût cependant été fâcheux de perdre : il a enfin joint aux idées empruntées ailleurs un quart peut-être de son ouvrage qui lui appartient en propre, et ainsi il a sauvé de l'oubli général, non par un cours de belles-lettres ou une collection d'extraits, mais par un ouvrage complet, terminé, indépendant, toute cette littérature du moyen âge, dont tout le monde a entendu parler, et que les érudits seuls connaissent..... Voilà, pour le *sujet*, ou, comme on dit dans les classes, voilà pour l'*invention ;* car le poème de *La Chevalerie* peut sur tous les points soutenir un examen sévère.

Quant à la *disposition*, je n'ai pu l'indiquer qu'en gros : les héros sont si nombreux, les faits si variés qu'on est sinon accablé, au moins surpris de la multitude des épisodes, et de leur importance pour le reste de l'action. Une table des matières pourrait seule apprendre au lecteur tout ce qu'il trouvera dans l'ouvrage. Je ne veux pas dire que la grande épopée, soumise à ses règles sévères, à l'unité d'action et à l'unité de héros, comme l'Iliade, l'Énéide, la Jérusalem délivrée, etc., ne soit pas une œuvre plus belle, plus grande, plus magnifique que ces poèmes où l'auteur semble se jouer de notre imagination, et comme un magicien nous transporte d'un instant à l'autre en mille endroits divers (1). Mais, quoi! notre admiration pour Virgile exclura-t-elle notre goût pour Ovide? Le Tasse nous fera-t-il mépriser l'Arioste? et faut-il, pour qu'un poème épique ait notre approbation, qu'on puisse en tracer rigoureusement la marche en suivant les seules aventures du héros principal? Non, sans doute; ce serait être bien ennemi de nos plaisirs que de nous condamner à n'aimer qu'un seul genre, et de faire au poème de *La Chevalerie* un reproche qui tient à l'essence même du sujet, et à l'intérêt qu'il inspire.

Quant à l'*élocution*, cette dernière, mais en même tems cette

(1) *Ut magus, et modò me Thebis, modò ponit Athenis.*

(Hor. *Épist.*, l. II, 1, v. 213).

suprême partie de tout ouvrage littéraire, il m'eût été facile, sans doute, de réunir pour le poème de *La Chevalerie* tous les éloges les plus exagérés, les expressions de l'admiration la plus hyperbolique. Personne n'en eût été surpris; personne, peut-être aussi, n'en eût été dupe, aujourd'hui que la louange pour les ouvrages d'esprit est devenue une monnaie de si peu de valeur, qu'on en fait l'aumône à qui veut, et sans compter. En sorte que, si l'on vante un poète comme doué d'une riche imagination, d'un génie original, cela ne veut pas dire qu'il sache disposer ses idées, ni donner de la couleur à son style, ni inventer des choses neuves. Cela n'indique pas même qu'il n'y a pas chez lui de fautes de prosodie, ni de syntaxe, ni d'orthographe, mais seulement qu'il a rimé et aligné des périodes, et qu'il s'est trouvé parmi les rédacteurs de journaux quelqu'un qui a bien voulu en avertir le public. Je n'ai eu garde de suivre cette méthode; il m'a semblé plus convenable de laisser le lecteur établir son opinion lui-même : alors, dans les trois exemples que j'ai choisis, j'ai montré M. de Lesser poète épique, didactique et lyrique; racontant dans le premier cas, discutant dans le second, s'abandonnant dans le troisième à son imagination.

Toutefois, si des exemples si courts peuvent faire apprécier les qualités du style, ils ne peuvent nous en indiquer les défauts : la critique en doit relever un que l'auteur semble affectionner, c'est la recherche d'esprit, et surtout d'un esprit que ne comporte pas le siècle où il nous place. M. de Lesser demande quelque part qu'on ne juge pas un grand poème sur un petit nombre de vers inharmonieux ou de rimes insuffisantes; assurément, il a raison : mais, si par système, ou par une propension naturelle, il affecte de multiplier des observations que son sujet repousse, n'en résulte-t-il pas un défaut réel? Je ne doute pas que l'auteur ne trouvât mille raisons spécieuses pour combattre l'avis que j'émets ici; car, il faut le dire une fois pour toutes, ses préfaces, soit qu'il mille au devant des critiques, soit qu'il y réponde, sont écrites avec tant d'esprit,

tournées d'une manière si neuve et si piquante, qu'on se laisse convaincre d'abord. Mais, la lecture du poème efface bientôt ces dispositions bienveillantes ; et, malgré la préface, les défauts, les contradictions nous choquent, et le sentiment l'emporte sur le raisonnement ! C'est du moins, ce que j'ai éprouvé plus d'une fois, à la lecture des poèmes de la chevalerie ; pour n'en citer qu'un exemple entre mille, au chant XVIIIe de *La Table ronde*, l'auteur énumère les devises et les emblèmes qui brillaient sur les écus des chevaliers :

> Messire Lac, sur une armure unie
> A de croissans une suite infinie.
> *Gloire en croissant* était tout le discours :

puis, il ajoute :

> En ce tems-là l'on avait du génie,
> Et l'on faisait déjà des calembours.

Certes, rien n'est plus constant que cette manie de jouer sur les mots, dans les devises du moyen âge ; on avait donné, je crois, à ces pauvretés, le nom d'*armes parlantes*. Mais la remarque du poète ne détruit-elle pas immédiatement ce que sa narration a de local ? Dans un autre endroit (*Amadis*, ch. V), Galaor écrit à Briolanie, et M. de Lesser fait observer qu'*il la tutoyait déjà*, comme si, dans le tems où nous supposons l'existence des Amadis, on avait pu faire cette distinction de *vous* et de *tu*. Ailleurs, si une fée parle obscurément, il remarque qu'elle aimait les énigmes, et se serait sans doute *abonnée au Mercure*.

Ce n'est pas ainsi que procède l'Arioste : quoiqu'il semble toujours rire de ses contes, il en paraît d'abord si persuadé lui-même, que le lecteur le suit avec plaisir au milieu des imaginations fantasques qui lui attirèrent, de la part du cardinal Hippolyte d'Est, une assez singulière réprimande (1). Il

(1) *Messer Ludovico, dove avete pigliato tanta coglionerie?* (VOLT., *Dict. philos.* art. *Épopée*.)

n'en est pas de même chez M. de Lesser; il nous prévient bien, dans sa préface, qu'il est plus moderne que ses héros, mais sa précaution ne rend pas plus agréable cette opposition d'idées tout-à-fait disparates.

Ce défaut, du reste, n'est que partiel; et, si le style de l'auteur de *La Chevalerie* n'est pas aussi parfait que celui du *Lutrin*, aussi élégant que celui de *Vert-Vert*, aussi mordant, aussi animé que celui des Épopées de Voltaire et de Parny, il lui reste cependant assez de qualités pour occuper une place honorable après ces maîtres du poème héroï-comique, même en faisant abstraction de la valeur que donnent à son travail l'immensité du plan qu'il embrasse, et la vérité historique de ses détails.

Il me reste à dire pourquoi, des trois poèmes qui composent la chevalerie, la *Table ronde* (1) a eu plus de succès que les autres; ce n'est pas qu'elle soit plus amusante que le Roland, ni plus neuve, pour la plupart des lecteurs, que l'Amadis : mais c'est qu'elle réunit au suprême degré ces deux qualités, que les deux autres poèmes se partagent, pour ainsi dire. Je m'explique; tout le monde a lu l'Arioste, au moins dans des traductions; et, quoique le Roland français en diffère essentiellement dans sa plus grande partie, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître de nombreuses imitations de ce qu'on a vu dans un autre poème, et dans quel poème! Or, à qui pourrait être avantageuse une comparaison avec l'Arioste? Le souvenir de ses chants immortels a donc dû nuire au Roland de M. de Lesser; à l'égard d'Amadis, il n'a pas de comparaison à craindre; en vain M. de Tressan a-t-il réduit à une juste étendue la longueur démesurée des romans qui le chan-

(1) La nouvelle édition, in-8° de L et 464 pages, contient, de plus que les précédentes, une courte préface de l'éditeur, les jugemens de MM. Arnault et Bouffleers sur ce poème, et une table analytique presque nécessaire pour retrouver, au milieu d'un si grand nombre d'évènemens, celui dont on a besoin.

tent; il n'a pas rencontré beaucoup de lecteurs : mais, c'est qu'il faut le dire, les Amadis sont généralement ennuyeux; la perfection de leur amour nous fatigue; la ressemblance de leurs coups d'épée nous ennuie; il n'a pas fallu moins que tout le talent du nouveau poète, pour soutenir jusqu'à la fin de son livre l'attention et l'intérêt du lecteur. Dans *La Table ronde*, au contraire, les aventures des héros sont aussi variées qu'agréables; la conservation ou la destruction de leur ordre semble être un évènement de la plus haute importance pour l'univers entier; d'ailleurs, nos idées d'enfance, ce que nous avons entendu raconter de Merlin l'enchanteur, du roi Artus, et des merveilles qui se rattachaient à cette table fameuse, peut-être aussi l'avantage d'y rencontrer çà et là quelques noms historiques qui aident à fixer l'esprit sur une époque précise; enfin, la belle et difficile unité que l'auteur a su y conserver, ont pu déterminer la préférence que le public lui a justement accordée, ce me semble. Toutefois n'allons pas, de la supériorité de ce poème, tirer un motif de condamnation pour ses frères. Non; les trois ouvrages doivent marcher de front; ils se prêtent en quelque sorte un mutuel appui : on ne les apprécie bien que par leur rapprochement; car, si dans chacun d'eux l'action est complète et terminée, comme je l'ai dit ci-dessus, leur ensemble peut seul dérouler à nos yeux le tableau entier de la poésie épique du moyen âge et de la féerie chevaleresque. Espérons donc que l'auteur devra céder encore aux sollicitations de l'éditeur, pour réimprimer dans le même format l'*Amadis* et le *Roland* : se borner à la *Table ronde*, ce serait nous montrer la façade d'un immense palais, et nous en cacher les côtés ou l'intérieur.

B. J.

HERNANI, OU L'HONNEUR CASTILLAN, Drame par *Victor* HUGO (1).

Un évènement intéressant pour l'histoire du théâtre s'est passé, le 25 février, sur la scène française; un drame tragique a été représenté, où le poète a entrepris de peindre des mœurs modernes avec une vérité plus naïve qu'on ne le fait d'ordinaire dans nos tragédies; de substituer à des tableaux de convention une nature moins arrangée; de rendre l'action dramatique plus complète en la prenant de plus loin, et en lui ouvrant un champ plus vaste que celui où la resserrent les unités; de varier les impressions par l'alliance du plaisant et du terrible dans les évènemens, du familier et du sublime dans le style; de rompre enfin la monotonie du vers solennel par des tournures moins uniformes, et des coupes plus variées. L'entreprise était difficile, et a été très-encouragée; *Hernani* a obtenu un succès mérité à plus d'un titre; car, malgré ses défauts, c'est un ouvrage fort remarquable. L'examen n'en sera peut-être pas sans intérêt pour l'étude de l'art; nous allons d'abord exposer le sujet aussi brièvement qu'il sera possible.

Hernani est, dit-on, la première partie d'une *trilogie* dont la vie de Charles-Quint est le sujet. Dans cette première pièce, le poète nous le montre courant les aventures, et livré aux folies de la jeunesse, jusqu'au jour où son élection à l'empire en fit un prince grave et un grand homme. Don Carlos, roi d'Espagne, est amoureux de dona Sol de Silva, nièce de Ruy Gomez de Silva, l'un des conseillers du jeune roi. Malgré son grand âge, le duc de Silva aime tendrement sa nièce, et va bientôt l'épouser. Jeune et belle, dona Sol n'a point gardé son cœur au vieillard, et s'est éperdument éprise d'Hernani, qu'elle connaît à peine, mais qui n'a que vingt ans, et qui l'adore.

(1) Paris, 1830; Mame et Delaunay-Vallée. In-8° de VII-154 pages; prix, 6 fr.

Elle lui a donné un rendez-vous chez elle, au milieu de la nuit; et là, elle apprend qu'Hernani, fils d'un proscrit, proscrit lui-même, n'est qu'un chef de bandits, à la tête desquels il s'est mis pour venger sur le roi ses propres malheurs et les malheurs de son père, que le père du roi a fait périr sur un échafaud. Hélas! l'échafaud peut-être aussi l'attend, et cette misérable fortune est tout ce qu'il peut offrir à sa bien-aimée pour la dédommager de la brillante destinée qu'elle lui sacrifie. Dona Sol n'a pas balancé un instant, elle mourrait sans Hernani, il lui sera plus doux de mourir avec lui, elle le suivra. Cependant le roi avait trouvé le moyen de pénétrer dans l'appartement de la jeune fille; témoin caché d'un entretien qu'il ne peut entendre, il se présente tout-à-coup aux yeux des amans étonnés; et les deux rivaux mettent l'épée à la main, quand le duc de Silva paraît. Le roi, qu'il reconnaît, trouve moyen de justifier sa présence dans cette maison, et donne à Hernani l'occasion de s'éloigner, en déclarant que c'est un homme de sa suite. Celui-ci ne s'éloigne pas toutefois, sans obtenir de dona Sol, pour la nuit suivante, un nouveau rendez-vous, dont le roi surprend encore le mystère. Il s'y rend le premier; Hernani l'y rencontre encore, au moment où il allait entraîner dona Sol, qui, saisissant le poignard du roi, menace de tuer lui et elle, à la moindre tentative de violence. Cette vengeance qu'Hernani médite depuis si long-tems, qu'il est désespéré de n'avoir pu satisfaire hier, lorsque le roi s'est fait connaître, il va enfin l'assouvir. Mais le roi, qui sait maintenant qu'il n'a affaire qu'à un bandit, refuse de mettre l'épée à la main; Hernani peut l'assassiner, non le forcer à se battre. Cependant, le chef de bandits ne veut pas tremper son poignard dans le sang de ce roi qui ne se défend pas; et à son tour il songe à protéger la retraite de don Carlos, contre ses compagnons qui environnent ce lieu, en lui prêtant son manteau (1). Mais à peine le roi s'est

(1) L'acteur rejette avec dédain ce manteau. Nous voyons, dans la pièce imprimée, que don Carlos s'en enveloppe très-bien, et se sert

éloigné, à peine dona Sol a-t-elle eu le tems de renouveler à son amant les sermens d'un amour que n'étonnent ni les périls, ni l'échafaud, que le tocsin sonne, des feux éclairent la ville, et les compagnons d'Hernani sont assaillis par les soldats de Carlos; Hernani n'a que le tems de courir se mettre à la tête de ses amis.

Nous étions tout-à-l'heure à Saragosse, nous sommes maintenant aux environs, dans le château du duc de Silva. Le vieillard, tout occupé des soins de son mariage, qu'on va célébrer dans quelques instans, reçoit la visite d'un pélerin qui demande l'hospitalité; c'est Hernani, échappé au désastre de sa bande. Lorsqu'il voit entrer dona Sol, parée pour la cérémonie, il jette sa robe de pélerin, révèle son nom de brigand, et livre à qui la voudra sa tête mise à prix; mais, dans cette maison hospitalière, sa vie est en sûreté. Cependant il reste seul avec dona Sol, et bientôt le duc le surprend aux pieds de sa nièce. Malgré sa juste fureur, il refuse de le livrer au roi qui vient lui-même le réclamer, et qui menace de faire tomber la tête du duc au lieu de celle du bandit; mais le vieux castillan verra détruire sa fortune et perdra la vie plutôt que de manquer à sa foi; et Carlos finit par se contenter de dona Sol, qu'il emmène comme une espèce d'otage. Hernani ne se pardonne pas d'avoir si cruellement outragé le vieillard qui lui a donné une hospitalité si généreuse, il refuse de se battre avec lui, et il lui offre sa vie; mais, lorsqu'il apprend que le roi a emmené dona Sol, sa fureur se réveille : *vieillard stupide, il t'aime!* s'écrie-t-il, avec l'accent du désespoir; et puis il conjure le duc de lui laisser la vie jusqu'à ce qu'il ait pu tuer le roi; cette vengeance accomplie, il lui rendra une vie qui lui appartient; il en jure la tête de son père, et il donne au vieil-

---

ainsi du moyen de salut que lui donne Hernani, tout en laissant pour adieux à ce noble bandit la promesse de l'échafaud. Cela est moins fier, mais beaucoup plus naturel, dans la situation et dans le caractère du personnage. L'auteur était dans le vrai; l'acteur se met dans le faux; l'un songeait à la nature; l'autre, au parterre.

lard le cor qu'il porte, et dont il lui suffira d'entendre le son pour exécuter aussitôt sur lui-même la sentence fatale.

L'acte suivant nous conduit à Aix-la-Chapelle, où sont assemblés les électeurs; don Carlos espère que son étoile l'emportera, et il vient demander les hautes leçons de l'empire à la tombe du plus grand des empereurs; il descend dans le caveau où repose Charlemagne. Cependant des assassins, parmi lesquels sont le duc de Silva et Hernani, s'apprêtent à le frapper; mais le canon annonce son élévation à l'empire, et les électeurs couronnés viennent, en grande cérémonie, sous ces voûtes sépulcrales, lui apporter le sceptre et le globe; il pardonne aux assassins, et Hernani qui vient, en révélant son véritable nom de Juan d'Arragon, de réclamer l'échafaud où monta son père, abjure sa haine, et reçoit de Carlos la main de dona Sol.

C'est en Espagne que se passe le dernier acte, et nous sommes à la fin de la fête des noces; les bougies sont à demi éteintes, la musique cesse, et les amis se retirent en s'entretenant d'un masque noir, dont l'œil semble jeter des flammes, et qui n'a fait qu'errer, morne et sombre, à travers la joie du bal. Cependant les jeunes époux sont seuls, ils savourent avec délices la félicité dont leur âme est pleine... Soudain les sons d'un cor se font entendre; c'est pour dona Sol une musique céleste qui s'associe à leur bonheur; pour Hernani, c'est un cri de mort. En effet, le fatal vieillard vient réclamer cette vie qui lui appartient, qui lui est engagée par le plus saint des sermens; il ne laisse à la victime que le choix du fer ou du poison; les plus touchantes supplications s'épuisent en vain devant cette âme inflexible et féroce; alors dona Sol s'empare du breuvage destiné à son bien-aimé, le partage, et les deux amans expirent aux yeux du vieillard, qui se plonge un poignard dans le cœur.

Telle est la pièce de M. Victor Hugo; nous allons maintenant en examiner la conception dramatique et l'action; les caractères dans leur vérité et leur effet poétique; le style, où nous comprenons la pensée, l'expression et la forme.

L'idée qui a dominé toute la conception du poète, et qui est indiquée par le second titre du drame, c'est cette puissance de l'honneur qui fait accomplir tous les devoirs, dompte toutes les passions, soumet à tous les sacrifices. Cette idée reparaît dans toutes les situations principales de la pièce : ainsi Carlos garde, au premier acte, le secret d'un rival, et le couvre de sa protection ; au second, c'est Hernani qui, à son tour, épargne la vie de l'homme qu'il a tant de motifs de haïr, parce que cet homme refuse de se défendre. Nous voyons ensuite un vieillard outragé sacrifier le plus juste ressentiment aux droits de l'hospitalité, et exposer sa tête pour ne pas livrer celle d'un homme qui lui a fait une sanglante injure, mais qui s'est abandonné à sa foi. Enfin, c'est dans l'ivresse d'une félicité si ardemment désirée, achetée par tant de traverses, et qu'il commence à peine à goûter, qu'Hernani est sommé d'accomplir et accomplit, en effet, le serment qu'il a fait de sacrifier sa vie à l'homme auquel il l'a engagée. Ce sentiment natif de générosité qui reste toujours pur en traversant les sentimens de haine, de vengeance, de férocité même, dont sont tour à tour animés les divers personnages, donne à cette conception un caractère qui ne manque ni d'originalité, ni de poésie, mais où la vraisemblance et même la raison ne sont pas toujours respectées. Il en résulte que cette générosité, qui cause plus d'étonnement que d'admiration, aurait certainement été bien froide, si le poète n'eût jeté à travers son drame les amours passionnés d'Hernani et de dona Sol ; et cette partie secondaire de la conception touche bien autrement les spectateurs que la partie principale, l'*honneur castillan*.

L'empire de la poésie dans le drame est moins absolu que dans le poème ; quand elle raconte, elle peut dédaigner certaines conditions de vraisemblance auxquelles elle est obligée de se soumettre, dès qu'elle met les faits en action ; il y a au théâtre une vérité matérielle, nécessaire aux plus brillantes inventions, car souvent leur effet dépend en grande partie de cette vérité ; ces enchantemens de poésie, qui enivrent le lecteur d'une épopée ou d'un chant lyrique, n'ont pas tout-à-fait

la même séduction sur des spectateurs; l'imagination est docile, les yeux sont plus exigeans.

Nous remarquons dans la conduite de ce drame une qualité assez rare et qui peut racheter plus d'un défaut, c'est que tout se passe en scène; l'auteur ne cache pas dans les coulisses une partie de l'action qu'il lui faille ensuite nous apprendre par des explications et des récits toujours plus ou moins froids. Il n'y a ici ni récits ni explications. Un dialogue vif et en situation, fait pour les personnages, et non, comme il arrive si souvent, pour les seuls spectateurs, nous apprend naturellement ce que nous devons savoir. Nous voyons tout de suite ce que sont nos personnages; leur position est vite et clairement dessinée; cela me suffit. Il y a des critiques qui se sont fort inquiétés de savoir comment dona Sol avait pu devenir amoureuse d'Hernani; j'avoue que je ne suis pas si curieux, et j'aime beaucoup mieux n'en rien apprendre que d'être obligé d'écouter le récit circonstancié que le poète aurait pu m'en faire. Il n'y a rien d'impossible à supposer que la destinée aventureuse d'Hernani a pu l'amener plusieurs fois sous les yeux de dona Sol; et cette scène nocturne de galanterie espagnole, où la passion est si exaltée, où ces deux amans, perdus de folie et d'amour, peignent leurs transports avec une vérité si chaude, m'a appris tout ce qu'il faut pour saisir mon imagination et fonder l'intérêt. L'auteur l'aiguillonne avec art par la présence de Carlos caché dans cette armoire où le spectateur l'a vu entrer, par sa brusque sortie, et l'arrivée soudaine de Gomez. Le second acte, moins dramatique, marche encore rapidement; il y a de l'effet dans l'apparition d'Hernani, au moment où Carlos veut entraîner dona Sol; la scène des rivaux est chaudement dialoguée; le dénoûment n'en est pas raisonnable, nous dirons tout à l'heure pourquoi, mais le spectateur n'y réfléchit guère, séduit qu'il est par l'entraînement du discours, et par l'admirable pantomime de Mlle Mars. Il y a aussi beaucoup de charme dans la scène suivante entre Hernani et dona Sol; Hernani est bien amoureux, car il est bien imprudent; Carlos lui annonce, en partant, un prompt châtiment; le premier mot de

dona Sol est de lui dire : « Maintenant fuyons vite. » Et l'on éprouve quelque impatience à le voir s'arrêter si long-tems devant la porte même du duc de Silva, où l'on peut les surprendre, et où les sbires de Carlos vont bientôt arriver ; il faut toute la passion qui respire dans ces vers pour dissimuler l'inconvenance de la situation. C'est une scène peinte de couleurs bien touchantes et bien poétiques que celle où le duc de Silva excuse si tendrement cet amour de vieillard dont il aime Dona Sol. Et, après cette scène de développemens, l'action marche vive et dramatique dans tout ce troisième acte. Il y a un trait heureux que nous ne voulons point passer sous silence, parce qu'il indique bien la manière habituelle à M. Hugo. Lorsque Hernani, qui vient de déclarer son nom et d'offrir sa tête de proscrit, resté seul avec dona Sol, parée pour la noce, examine le coffret qui renferme les bijoux dont le duc a fait présent à la fiancée, et lui reproche avec amertume son infidélité, dona Sol lui répond, en montrant un poignard caché sous les bijoux :

Vous n'allez pas au fond.
C'est le poignard, qu'avec l'aide de ma patronne
Je pris au roi Carlos, lorsqu'il m'offrit un trône,
Et que je refusai pour vous, qui m'outragez (1).

Hernani tombe aux genoux de dona Sol, et voilà toute l'explication ; cela vaut mieux qu'une belle tirade. Nous devons avouer que ce tête-à-tête ménagé aux deux amans, et qui fait le nœud de la pièce, blesse les convenances les plus vulgaires ; le duc de Silva dit bien à sa prétendue : « Rentrez chez vous ; » mais elle n'y rentre pas ; et, sans s'en inquiéter autrement, il

(1) *Et que je refusai* se rapporte évidemment à *trône* dans la pensée du poète ; dans sa phrase, ces mots se rapportent rigoureusement a *poignard*. Ces fautes sont trop fréquentes chez M. Hugo, et sont d'autant moins excusables qu'elles décèlent la paresse ou le dédain de la langue bien plus que l'impuissance. Cependant on sait bien que dans les ouvrages d'esprit il n'est point de clarté sans correction, et point de plaisir sans clarté.

sort et la laisse avec un homme assurément fort équivoque, dont il vient de dire tout à l'heure : « Çà, mon hôte est un fou ; » à quoi Hernani a répondu : « Votre hôte est un bandit : » deux circonstances aussi peu rassurantes l'une que l'autre pour une jeune fille et un vieil amoureux. Tout cela est si maladroitement et si visiblement disposé pour qu'Hernani soit surpris aux pieds de dona Sol que cette situation, qui, bien préparée, devait être terrible, ne produit nul effet ; il y en a davantage dans l'héroïque fermeté du vieux duc à défendre son hôte contre le roi ; mais la docilité du vieillard à laisser emmener dona Sol tandis qu'en offrant sa tête il offre tout ce que la fidélité la plus fanatique au maître peut exiger de lui, pourrait être l'objet de plus d'une observation. Toutefois, il faut remarquer ici une circonstance heureusement placée pour rassurer le spectateur sur une partie des craintes que peut lui faire concevoir la position suspecte de dona Sol. Elle prend dans le coffret des bijoux, et cache dans son sein le poignard dont nous avons parlé.

Ce poignard, qui reparaîtra encore au quatrième acte, et qui là encore tiendra lieu d'une explication, forme un incicent habilement ramené dans le drame, et qui parle à l'imagination, presque sans le secours des paroles.

Ce troisième acte est terminé par la situation fondamentale de la pièce : cette étrange convention par laquelle Hernani engage sa vie dans une espèce de billet au porteur, qu'il acquittera à vue ; convention qui répugne trop au bon sens pour toucher le cœur. Il y a, d'ailleurs, dans cette situation, une contradiction manifeste avec la situation précédente, et qui en diminue beaucoup l'effet. Que signifie l'héroïsme de Gomez pour sauver son hôte, s'il ne le sauve de la vengeance du roi que pour l'immoler à sa propre vengeance ? Et c'est ce qui allait arriver au moment même, si la révélation du sort de dona Sol ne venait prolonger la situation. Sans cet incident, Gomez assassinait l'hôte qui refuse de défendre sa vie. « Tu le veux » lui dit-il,

Ne t'en prends qu'à toi seul ! — C'est bon ! fais ta prière.

Ce vieux Gomez a sur les droits de l'hospitalité une théorie que je ne comprends pas du tout ; et j'avoue que je ne sais pas être ému sans comprendre.

Le quatrième acte, qui nous éloigne du lieu de la scène, nous éloigne aussi du sujet principal; il s'agit beaucoup plus ici de Carlos et de l'empereur que de Gomez et d'Hernani; l'auteur n'a pas même songé à nous dire ce qu'il a fait de dona Sol pendant ce voyage de Saragosse à Aix-la-Chapelle, et dans cet intervalle de tems qui n'est point déterminé ici, mais qui doit être assez long, puisqu'il sépare la mort de l'empereur de l'élection de son successeur. Certes, nous n'aimons pas les explications oiseuses, et le bavardage des récits nous a fatigués dans un grand nombre de tragédies; mais il est des incidens sur lesquels l'intérêt théâtral exige que le spectateur soit pleinement informé, et où la plus légère obscurité est un défaut grave. Nous devons dire cependant que le poète a bien compris que nous pouvions être inquiets des aventures de son héroïne, et il a mis en passant quelques mots de précaution, propres à nous rassurer. Dans la scène où les conjurés viennent d'être saisis par ordre de l'empereur, Hernani, non moins que nous étonné de voir dona Sol auprès de Carlos, *jette sur elle un regard de défiance*, assez significatif pour le faire reculer au moment où elle s'avance vers lui; alors, tirant de son sein cette arme qui ne la quitte pas : « J'ai toujours son poignard, » dit-elle; ce mot a du sens, et, poétiquement parlant, la preuve est suffisante. Carlos, d'ailleurs, avait dit, dans la première scène de cet acte, en s'adressant à un de ses courtisans :

> Et cette dona Sol! tout m'irrite et me blesse!
> Comte, si je suis fait empereur, par hasard,
> Cours la chercher. Peut-être on voudra d'un César!

On voit que nous ne négligeons rien de ce qui peut atténuer les fautes que nous sommes obligés de relever; mais il nous est impossible de ne pas conclure, malgré tout cela, que la présence de dona Sol à Aix-la-Chapelle est uniquement mo-

tivée par le besoin que le poète a de ce personnage; et cette invraisemblance est un des inconvéniens qu'entraînent quelquefois les changemens de lieu. La pompe de ce quatrième acte en dissimule un peu la froideur.

Nous voici au cinquième acte; et, une fois la donnée du troisième admise, l'action y marche bien, elle est pleine de poésie et de pathétique, sauf quelques vers qu'il serait facile de retrancher. La dernière scène surtout est d'un grand effet, et le talent sublime de Mlle Mars est de niveau avec la situation.

Une observation, qui mérite encore de trouver place dans cet examen de la conduite de l'action, c'est la répétition constante des mêmes ressorts dramatiques. Ainsi, deux fois don Carlos est informé des rendez-vous d'Hernani et de dona Sol, et il y arrive le premier; deux fois don Gomez surprend un amant auprès de sa nièce; deux fois un duel est proposé et n'est pas accepté. Cette uniformité de moyens est une des imperfections de ce drame.

L'auteur en a usé à l'égard des caractères comme à l'égard de l'action; il a moins songé à les établir sur des bases raisonnables qu'à leur donner l'idéal, la forme et la couleur poétiques. Ainsi, le caractère principal ne supporte pas l'examen le plus superficiel. Hernani a ramassé dans son cœur contre Carlos tous les sujets de haine, tous les motifs de vengeance. « Ce que je veux de toi, » dit-il avec une terrible énergie :

> C'est l'âme de ton corps, c'est le sang de tes veines,
> C'est tout ce qu'un poignard furieux et vainqueur,
> En y fouillant long-tems peut prendre au fond d'un cœur.

Eh bien! toutes les fois qu'il tient le roi en sa puissance, il le laisse échapper. Au second acte, lorsque Carlos refuse de croiser le fer avec un bandit, et s'écrie noblement « vous m'assassinerez! » Hernani, ne pouvant le forcer à se battre, brise son épée, et lui dit :

> Va-t-en donc; nous aurons des rencontres meilleures;

et, lui donnant le moyen de passer sans péril au milieu de la troupe de brigands qui environne ce lieu, il ajoute :

> Pars tranquille à présent ; ma vengeance altérée
> Pour tout autre que moi fait ta tête sacrée.

Qu'est-ce qu'Hernani entend par *des rencontres meilleures?* Il ne veut pas que Carlos tombe sous d'autres coups que les siens ; il ne peut pas le forcer à se battre ; il ne veut pas l'assassiner, tandis qu'il le peut si facilement, et ce n'est pas sans doute la majesté royale qui lui impose, ni l'honneur castillan qui le retient ; car il veut bien l'assassiner au quatrième acte. Tout cela manque absolument de raison.

Nous avons déjà remarqué une inconséquence dans la conduite du vieux Silva ; mais le véritable défaut de ce caractère, c'est de devenir, au dénoûment, d'une férocité sans exemple, après s'être montré sous des traits d'indulgence et de bonté qui l'avaient fait aimer. Quelques mots du troisième acte, où il excuse son âge avec tant de grâce et de sentiment, où il exprime d'une manière touchante les inquiétudes d'un pauvre vieillard qui aime passionnément une belle jeune fille, ne suffisent pas pour préparer l'atroce rigueur qu'il déploie au moment de la catastrophe. Une preuve que le poète a dépassé les bornes, c'est qu'il manque une partie de son effet ; il y a beaucoup de spectateurs qui pardonneraient de grand cœur à Hernani de ne pas tenir une promesse si cruellement exigée, et qui s'impatientent de le voir si fidèle. Une fidélité au serment qui a un noble but, plus elle coûte, plus on l'admire ; mais, lorsqu'elle n'a pour résultat que de satisfaire la férocité d'un homme qui ne nous intéresse pas, de détruire la félicité de deux êtres qui nous touchent vivement, de les tuer enfin tous les trois, nous sommes plus contrariés que satisfaits de cette foi scrupuleuse, et elle ne nous fait pas éprouver ces sensations délicieuses qui naissent du spectacle d'un grand sacrifice accompli pour obtenir un grand résultat. Le caprice sanguinaire de Gomez nuit, sans nul doute, à l'effet de ce respect religieux pour un serment imprudent. La physionomie de

ce vieux seigneur arragonais me charme dans les premiers actes, et m'est odieuse dans le dernier; il manque quelque chose à l'unité de ce caractère.

Quoique le personnage de don Carlos soit secondaire dans cet ouvrage, il mérite cependant une attention particulière, si l'on considère, ainsi que le veut l'auteur, le drame d'*Hernani* comme la première pièce d'une trilogie où il prétend développer toute la destinée de Charles-Quint. Ce prince, qui passa sa jeunesse dans les Pays-Bas, montra de bonne heure des goûts militaires, et une passion décidée pour ces exercices du corps qui faisaient l'occupation exclusive de la jeune noblesse. Sans contrarier ce penchant, et sans combattre son antipathie pour les études littéraires, Guillaume de Croy, seigneur de Chievres, son gouverneur, l'accoutuma aux affaires, et lui fit prendre part au gouvernement des Pays-Bas. « Ce genre d'éducation, dit l'historien anglais Robertson, fit contracter à ce jeune prince une habitude de gravité et de recueillement qui paraissait peu convenable à sa jeunesse. » Rien cependant n'annonçait encore en lui ce génie actif et entreprenant, ce caractère né pour l'empire, cette profondeur de desseins, qui devaient un jour mettre dans sa main une vaste portion du monde. Soumis en élève, et même en fils, à Guillaume de Croy, il n'avait d'autre volonté que celles de ce ministre. Sachant à peine l'espagnol, il était sans cesse entouré de favoris flamands, gens avides, indignes de ses faveurs, et qui s'étaient pour ainsi dire emparés de sa personne. Après avoir excité de vifs mécontentemens dans la Castille, il se rendit à Saragosse pour assister aux États d'Arragon qui lui firent attendre le titre de roi, et ne lui épargnèrent pas les remontrances. Non moins indociles, non moins jaloux de leurs libertés, les États de Catalogne le retinrent long-tems à Barcelonne; il y était lorsqu'il apprit la mort de son grand-père, l'empereur Maximilien; il y était encore lorsqu'on lui apporta la nouvelle de son élection (1). « Il apprit cet évène-

(1) L'élection se fit, comme de coutume, à Francfort, et non à Aix-la-

ment, dit l'historien que nous venons de citer, avec toute la joie que pouvait inspirer à un jeune homme ambitieux un accroissement de puissance et de dignité qui l'élevait si fort au-dessus de tous les autres souverains de l'Europe. Ce fut dès ce moment qu'il conçut ces vastes projets de gloire qui séduisirent son imagination pendant tout son règne; et c'est à cette époque qu'il faut remonter pour voir naître et se développer ce grand système d'ambition qui rend si intéressante l'histoire de sa vie. » Sauf ces derniers traits, le don Carlos peint dans *Hernani* ne ressemble guère au portrait tracé par l'histoire. Le poète a senti le besoin de prévenir à cet égard le jugement du public, et il a fait insérer dans plusieurs journaux, un peu avant la première représentation, cet extrait d'une chronique espagnole de Alaya : « Don Carlos, tant qu'il ne fut qu'archiduc d'Autriche et roi d'Espagne, fut un jeune prince amoureux de son plaisir, grand coureur d'aventures, sérénades et estocades sous les balcons de Saragosse, ravissant volontiers les belles aux galans et les femmes aux maris, voluptueux et cruel au besoin. Mais, du jour où il fut élu empereur, une révolution se fit en lui, et le débauché don Carlos Ier devint ce monarque habile, sage, clément, hau-

---

Chapelle; Charles ne s'y rendit pas, mais ses agens y prodiguèrent l'or, l'intrigue et les menaces. Le poète n'a supposé sa présence à Aix-la-Chapelle que pour le conduire au tombeau de Charlemagne, et mettre, comme il le dit, leurs *deux majestés face à face*. Il y a certainement de la poésie dans cette idée; mais peut-être l'effet n'est-il pas assez grand pour justifier cette violation de l'histoire. Nous aurions perdu, à rester en Espagne, la pompe du quatrième acte, et une partie du monologue; on s'y serait facilement résigné, d'autant plus que la pièce aurait pu y gagner beaucoup en vraisemblance, en vérité, et même en intérêt de drame. Puisqu'il est question ici d'histoire, nous demanderons pourquoi le poète a compté les princes de Hesse au nombre des électeurs (sc. 1re, act. 4). Les landgraves de Hesse n'ont obtenu cette dignité que vers le tems où elle devait être abolie, au commencement de ce siècle. Les sept électeurs du tems de Charles-Quint étaient les archevêques de Trèves, de Cologne et de Mayence; le marquis de Brandebourg, Louis, comte palatin du Rhin; Frédéric de Saxe, et Louis, roi de Bohême.

tain, glorieux, hardi avec prudence, que l'Europe a admiré sous le nom de Charles-Quint. » Nous n'examinerons pas quelle est l'autorité de cette chronique, et si le poète avait le droit de la préférer aux monumens historiques qui donnent à Carlos une physionomie différente. Nous remarquerons seulement que, dans un drame destiné à mettre en action la jeunesse de Charles-Quint, il était indispensable de rappeler les plus importans et les plus significatifs des évènemens de l'époque, les querelles opiniâtres que suscitaient à ce prince les États de ses royaumes de Castille, d'Arragon et de Catalogne, au moment où il fut appelé à l'empire. Les seigneurs arragonais n'étaient certainement pas si souples que don Ruy Gomez de Silva. Nous devons remarquer enfin que le trait distinctif de ce caractère était la prudence rusée, et non une chevaleresque témérité; le véritable don Carlos, en la puissance d'un homme aussi redoutable qu'Hernani, ne l'aurait certainement pas bravé avec cette noble audace dont M. Hugo se complaît à le parer dans la troisième scène du deuxième acte. Au reste, la physionomie de Carlos, telle que le poète l'a peinte dans *Hernani*, ne manque pas d'originalité; elle a de la vie et de l'effet. Il me reste néanmoins sur ce caractère un doute assez étrange : Carlos est-il sérieusement amoureux de dona Sol, ou n'éprouve-t-il qu'un caprice de débauché? La première supposition est la plus vraisemblable; mais pourquoi, à côté de sentimens passionnés, trouvons-nous des mots goguenards et même des expressions de mépris qui excluent toute idée de passion véritable? Que signifient de telles disparates :

DON CARLOS à *Hernani*.

. . . J'offre donc mon amour à madame.
Partageons, voulez-vous? j'ai vu dans sa belle âme
Tant d'amour, de bonté, de tendres sentimens,
Que madame, à coup sûr, en a pour deux amans. A. 1er, Sc. 2.

A ce sarcasme insultant succède bientôt l'expression de l'amour le plus respectueux et le plus vrai :

Hé bien !... partagez donc et mon trône et mon nom !
Venez. — Vous serez reine, impératrice..... A. II, Sc. 2.

Et puis, au troisième acte, après les transports d'une passion presque frénétique, il revient au ton du mépris, quand il emmène dona Sol :

. . . Par les saints ! l'idée est triomphante !
Il faudra bien enfin s'adoucir, mon infante. A. III, Sc. 7.

Enfin, devenu empereur, le roi s'impose de nouveaux devoirs, il fait un grand effort sur lui-même, et unit dona Sol à Hernani, en laissant échapper un mot qui ne peut partir que d'un cœur profondément touché : « moi seul je reste condamné », dit Gomez, « et moi ! » répond Carlos. Cette incertitude dans les sentimens d'un principal personnage ne nuit-elle pas à l'impression théâtrale ?

Quant au caractère de dona Sol, la critique n'a rien à y reprendre ; tendre, amoureuse, exaltée, rien n'est plus passionné ni plus gracieux que cette femme ; c'est bien une imagination espagnole qui anime cette tête, c'est bien du sang espagnol qui coule dans ces veines. L'ensemble de cette peinture est aussi touchant que poétique.

L'auteur a placé parmi les personnages subalternes un courtisan, dont la figure mérite d'être distinguée. C'est don Ricardo qui, pour faire son chemin, n'a d'autre secret que de *se trouver sur la route du roi*. Avec d'autres seigneurs, il accompagne le prince au rendez-vous où celui-ci doit enlever dona Sol ; Carlos, en lui parlant, lui donne par mégarde le titre de comte ; aussitôt, Ricardo s'inclinant :

Sous quel titre plaît-il au roi que je sois comte ?
DON SANCHEZ. RICARDO. CARLOS.
C'est méprise. — Le roi m'a nommé comte. — Assez !
Bien. J'ai laissé tomber ce titre..... Ramassez.

plus tard, ce même Ricardo introduit Carlos dans les caveaux d'Aix-la-Chapelle, et le prince, absorbé dans ses rêveries

d'ambition, lui dit : *Vois-tu*, sans songer qu'il lui parle. Alors, Ricardo salue profondément, et met son chapeau.

CARLOS. Vous vous couvrez? — RICARDO. Seigneur, vous m'avez tutoyé,
Me voilà grand d'Espagne. — CARLOS, *à part*. Ah! tu me fais pitié,
Ambitieux de rien! engeance intéressée!
Comme à travers la nôtre ils suivent leur pensée!

Dès que l'élection est terminée, c'est encore Ricardo qui, accourant en toute hâte, et s'inclinant jusqu'à terre, le premier, salue l'*Altesse* du titre de *Majesté*. Sur quoi Carlos répond:

. . . . . Je te fais alcade du palais.

Mais les titres ont beau anoblir et grandir Ricardo, son âme reste ignoble et basse,

. . . . . Parvenu lâche et vil!
Pourpoint de comte, empli de conseils d'alguazil,

comme dit plaisamment un des grands seigneurs dont Ricardo est devenu l'égal. Cette figure épisodique est vigoureusement touchée; il a suffi au poète de quelques traits pour la faire vivre et ressembler.

Avant de juger le style d'*Hernani*, il faut se souvenir du principe de composition adopté par l'auteur : c'est qu'il convient de mêler, dans un drame, le plaisant et le sérieux, de dire familièrement les choses familières, et de ne pas redouter l'audace des paroles, des tours et des figures, quand la pensée se passionne; c'est qu'il convient de donner plus de naturel au dialogue, en éteignant ordinairement l'éclat des vers, en abaissant leur solennité, en interrompant leur monotonie grâce à la variété des coupes et à l'oubli fréquent de certaines règles de versification. Si l'on n'accorde pas ce principe au poète, tout est dit; il est inutile de l'examiner; vous partez d'un point opposé à celui où il se place, comment voulez-vous le suivre? Vous ne parlez pas la même langue, vous ne vous entendrez pas. Mais, une fois le principe admis, on peut en apprécier l'application.

Il n'est pas difficile d'établir par le raisonnement combien il serait nécessaire à la vérité du drame d'avoir une forme de langage poétique appropriée à ce genre de poème. Si le raisonnement ne suffisait pas, nous y pourrions joindre l'exemple constant des poètes dramatiques chez les divers peuples littéraires, anciens et modernes. Moins heureusement partagés, nous sommes obligés d'emprunter au poème épique son vers pompeux et solennel; nos poètes comiques l'ont humanisé et assoupli sans doute; cependant, nous ne sommes pas éloignés de croire qu'il reste encore quelque chose à faire sous ce rapport, et qu'on peut encore rapprocher du ton de la conversation la majesté de l'alexandrin, sans le réduire entièrement à la condition de la prose. Lorsque Horace entreprit de composer ces poèmes familiers qu'il intitula *Discours (Sermones)*, il aurait pu sans doute emprunter les mètres de Térence ou de Phèdre, si dégagés de toutes les servitudes de la versification, si libres dans leur allure, que, chez les anciens, l'oreille la plus exercée en saisissait à peine la cadence. Horace préféra l'hexamètre; mais il le façonna pour le genre dans lequel il écrivait, et le brisa comme n'auraient jamais osé faire Ovide ou Virgile. Il ne paraît pas que, de son tems, il ait causé aucun scandale; ce sont des critiques modernes qui se sont avisés de s'en trouver blessés. Voici ce que disent, à ce sujet, des hommes de grande autorité dans les matières de goût, ces savans solitaires de Port-Royal, et celui-là même qui fut le maître de Racine :

« Les vers hexamètres négligés sont comme ceux dont s'est servi Horace dans ses satires et dans ses lettres, que quelques-uns mésestiment par ignorance, parce qu'ils n'y trouvent pas la majesté et la cadence des héroïques, comme dans Virgile; ne sachant pas qu'Horace les a faits ainsi à dessein pour les rendre plus semblables à des discours de prose, et que c'est une négligence étudiée qui est accompagnée de tant de grâce et d'une si grande pureté de style qu'elle n'est guère moins admirable en son genre que la gravité de Virgile... Mais cette manière simple et basse en apparence est

presque au delà de toute imitation. » (*Nouvelle méthode.* Traité de la poésie latine.)

Nous conviendrons qu'il reste encore à la langue que parlait Horace, même quand le mètre est brisé, une harmonie que la nôtre n'a pas, et ce doit être, aux yeux des poètes novateurs, une raison de plus pour s'appliquer à introduire de l'art dans le désordre, à ne point rompre le vers tout-à-fait au hasard, à cacher sous la grâce des formes et la pureté de l'expression ce que des coupes insolites et le mélange des tons peuvent au premier abord offrir de bizarrerie. Les critiques ennemis de ces innovations croient avoir trouvé un grand argument quand ils ont dit : « Que n'écrivent-ils tout-à-fait en prose ces poètes dont les vers ne ressemblent presque plus à des vers ? » Mais ils oublient eux-mêmes que, pour être exécutée dans sa perfection, une œuvre de théâtre doit porter le caractère poétique ; les anciens l'avaient si bien senti, ils sont si éminemment poètes dans le drame, qu'au milieu même de ses parodies les plus bouffonnes Aristophane a jeté la plus éclatante, la plus sublime, la plus admirable poésie. Ils tiraient au moins ce parti des chœurs, invention si anti-dramatique. Nous, que l'usage ne condamne point à nous en servir, nous trouvons cependant le moyen de passer tout naturellement du langage de la conversation, langage obligé dans une situation ordinaire, à la pompe et à la sublimité poétiques, lorsque, travaillé de passion, le personnage s'échauffe et s'élève. Mais, pour ménager naturellement ce passage, nous ne pouvons, comme Shakespeare, employer la gradation de la prose au vers blanc, et du vers blanc au vers rimé. Il n'y a dans nos habitudes littéraires nulle transition de la prose à la versification ; et le langage mesuré peut seul nous amener sans disparate à ces élans de poésie, à ces éclairs d'imagination qui complètent le drame dans son acception la plus étendue, dans son essence poétique. Permettons donc à nos poètes de donner à l'alexandrin, quand il exprime une conversation familière, une allure plus libre, plus variée, plus capricieuse que celle dont il use lorsqu'on l'emploie régulier, harmonieux

et solennel pour l'expression des sentimens nobles et des inspirations poétiques. Mais, alors, qu'il soit facile sans négligence, et brisé sans torture; qu'une coupe variée délasse l'oreille sans la blesser, et que la phrase conserve encore quelque nuance harmonique, sans quoi, malgré la rime, nous retombons tout-à-fait dans la prose; et nous venons de dire quelle étrange disparate il en résulterait. Prenons un exemple dans *Hernani*. Au moment de se rendre à la chapelle, où il doit épouser dona Sol, don Ruy Gomez s'excuse du mouvement de jalousie qu'il a fait éclater la veille, lorsqu'il a trouvé deux jeunes gens inconnus dans la chambre de sa nièce :

Que l'apparence a tort! injustes que nous sommes!
Certe, ils étaient bien là les deux beaux jeunes hommes!
C'est égal. Je devais n'en pas croire mes yeux.
Mais que veux-tu, ma pauvre enfant? quand on est vieux!

DONA SOL.

Vous reparlez toujours de cela : qui vous blâme?

DON RUY GOMEZ.

Moi! j'eus tort. Je devais savoir qu'avec ton âme
On n'a point de galans, quand on est dona Sol,
Et qu'on a dans le cœur de bon sang espagnol.

DONA SOL.

Certe, il est bon et pur, monseigneur; et peut-être
On le verra bientôt.

DON RUY GOMEZ.

Écoute, on n'est pas maître
De soi-même, amoureux comme je suis de toi,
Et vieux. On est jaloux, on est méchant! pourquoi?
Parce que l'on est vieux. Parce que beauté, grâce,
Jeunesse, dans autrui, tout fait peur, tout menace;
Parce qu'on est jaloux des autres et honteux
De soi. Dérision! que cet amour boîteux
Qui nous remet au cœur tant d'ivresse et de flamme
Ait oublié le corps en rajeunissant l'âme!

Presque tous ces vers, charmans de pensée, le sont aussi de forme : la césure y disparaît, le sens enjambe, le vers est coupé de repos inusités; tout cela a de la grâce et de la mé-

lodie ; rien n'est dur, contourné, bizarre ; le vers cause, mais c'est encore le vers. Il y a dans *Hernani* bon nombre de passages qui méritent le même éloge.

On pourra même permettre des tours plus forcés, des mesures plus heurtées dans le trouble d'une situation violente. Ainsi, dona Sol, qui commence à sentir les atteintes du poison, veut arrêter Hernani qui porte la fiole à sa bouche :

> Ciel ! des douleurs étranges !....
> Ah ! jette loin de toi ce philtre !.... ma raison
> S'égare. — Arrête ! hélas ! mon don Juan ! ce poison
> Est vivant.

On peut encore trouver un effet de plaisanterie dans cette coupe :

> Amis, partageons-nous
> Les deux amans ; tenez, à moi la dame, à vous
> Le brigand.

Mais quel effet, quelle grâce, quelle intention dans des vers ainsi défigurés ?

> J'ai bien pu vous offrir, moi, pauvre misérable,
> Ma montagne, mon bois, mon torrent ; — ta pitié
> M'enhardissait ; — mon pain de proscrit, la moitié
> Du lit vert.... etc.
> Moi qui te parle ici, je suis coupable, et n'ai
> Rien à dire, sinon etc.
> Avoir été colosse et tout dépassé. Quoi !
> Ils font et défont. L'un délie et l'autre coupe.

On citerait vingt endroits pareils, où se rencontrent quelques-uns des inconvéniens de la versification et aucun de ses avantages. Ce sont des lignes d'une prose fatigante ; le poète joue l'aisance, il n'est que pénible ; il affiche la liberté et décèle la paresse.

Une des qualités du style de M. Hugo c'est d'être fécond en pensées ; on y trouve rarement de ces vers pleins de mots et vides de sens ; il pourrait dire, comme Boileau :

> Et mon vers bien ou mal dit toujours quelque chose.

Mais aussi un défaut habituel au poète, c'est la redondance; souvent une pensée est répétée deux fois, et souvent moins bien la seconde fois que la première.

Vieillard, va-t-en donner mesure au fossoyeur,

exprime une pensée trois fois reproduite en six vers. Les huit derniers vers, qui terminent le premier acte, ne sont qu'une froide et lâche paraphrase de quelques beaux vers de la même tirade. Le rôle de Gomez surtout est gâté par des longueurs dont enfin on a retranché une partie à la représentation. Dans la scène que nous avons déjà citée entre dona Sol et don Gomez, scène délicieuse de sentiment et de couleur poétique, il y a entre autres un morceau que nous voulons citer comme un double exemple et du charme de ce style quand il est bon, et du défaut que nous relevons. On verra que les cinq vers qui terminent ce couplet le gâteraient, s'il pouvait être gâté.

DON RUY GOMEZ.

. . . . Mais, va, crois-moi, ces cavaliers frivoles
N'ont pas d'amour si grand qu'il ne s'use en paroles.
Qu'une fille aime et croie un de ces jouvenceaux,
Elle en meurt; il en rit. Tous ces jeunes oiseaux,
A l'aile vive et peinte, au langoureux ramage,
Ont un amour qui mue ainsi que leur plumage.
Les vieux, dont l'âge éteint la voix et les couleurs,
Ont l'aile plus fidèle, et, moins beaux, sont meilleurs.
Nous aimons bien. Nos pas sont lourds? nos yeux arides?
Nos fronts ridés? au cœur on n'a jamais de rides.
Hélas! quand un vieillard aime, il faut l'épargner;
Le cœur est toujours jeune et peut toujours saigner.
Ah! je t'aime en époux, en père! et puis encore
De cent autres façons; comme on aime l'aurore,
Comme on aime les fleurs, comme on aime les cieux!
De te voir tous les jours, toi, ton pas gracieux,
Ton front pur, le beau feu de ta douce prunelle....
Je ris, et j'ai dans l'âme une fête éternelle.

Non-seulement ces cinq derniers vers allongent malheureusement ce couplet, mais n'y remarque-t-on pas une nuance de niaiserie qui sent un peu l'Arnolphe? Ce sont aussi les dé-

tails oiseux qui ont procuré un si triste succès à la scène originale des portraits.

Le penchant de M. Hugo pour le luxe des paroles se manifeste encore par son goût pour les énumérations; il les a prodiguées dans ses poésies lyriques; quelquefois elles y sont fort choquantes; elles le sont bien plus ici. Au premier acte, lorsque don Ruy Gomez vient de surprendre Carlos et Hernani chez sa nièce, au milieu de la tirade que lui inspire sa première fureur on lit :

> Quoi! vous avez l'épée, et la dague et la lance,
> La chasse, les festins, les meutes, les faucons,
> Les chansons à chanter le soir sous les balcons,
> Les plumes au chapeau, les casaques de soie,
> Les bals, les carrousels, la jeunesse, la joie,
> Enfans, l'ennui vous gagne! etc.

Ce seul exemple suffirait pour montrer à quel oubli de la vérité M. Hugo est conduit par la manie des longueurs, et pourtant,

> Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire.

Je lui demande pardon de lui citer l'autorité d'un poète dont la *jeune école* fait bien peu de cas, mais qui n'en a pas moins presque toujours l'autorité de la raison.

L'abus de la poésie et du style figuré est fréquent dans *Hernani;* il en résulte des antithèses puériles, des images forcées, l'absence du naturel. Dona Sol dit bien et simplement que les jeunes gens peuvent mourir avant les vieillards, et elle ajoute :

> Et leurs yeux brusquement referment leur paupière,
> Comme un sépulcre ouvert dont retombe la pierre.

Hernani veut conduire dona Sol dans la chambre nuptiale. « Tout à l'heure » répond celle-ci avec une grâce pudique, dont on ne peut bien comprendre tout le charme qu'après avoir entendu ce mot de la bouche de Mlle Mars. Alors, Hernani :

Oui! je suis ton esclave! oui, demeure, demeure.
Fais ce que tu voudras, je ne demande rien.
Tu sais ce que tu fais! ce que tu fais est bien.
Je rirai si tu veux, pour te plaire... — mon âme
Brûle? eh! dis au volcan qu'il étouffe sa flamme,
Le volcan fermera ses gouffres entr'ouverts,
Et n'aura sur ses flancs que fleurs et gazons verts.

Les trois premiers vers sont naturels; mais que dire des quatre derniers? Cela n'est-il pas bien recherché, bien guindé? C'est le poète qui parle, ce n'est pas l'amoureux.

Lorsque Hernani vient au rendez-vous que lui a donné dona Sol, son manteau est trempé de pluie; elle lui demande s'il a froid.— *Moi*, dit-il, *moi, je brûle près de toi.* Il y a quelques jeux de mots pareils dans Racine : voilà tantôt deux cents ans qu'on les lui reproche.

Dans le grand monologue de Carlos :

D'une foule d'États l'un sur l'autre étagés
Être la clef de voûte, et voir sous soi rangés
Les rois, et sur leur tête essuyer ses sandales,

les images de la clef de voûte et des sandales sont assez malencontreusement rapprochées ici; la dernière a quelque chose de grotesque qui n'était pas dans l'intention du poète, et qui, par malheur rappelle ces beaux vers de Béranger :

Et de ses pieds on peut voir la poussière
Empreinte encor sur le bandeau des rois,

où l'image est si vraie et en même tems si poétique, où se peint si admirablement la profonde humiliation des potentats prosternés devant l'autre Charlemagne.

L'un des caractères du drame moderne, qui nous a paru mal saisi dans cette pièce, c'est le comique. M. Hugo rit mal, il rit hors de propos. Rien n'est moins gai que cette plaisanterie de Carlos regardant l'armoire où veut le faire cacher la duègne :

Serait-ce l'écurie où tu mets, d'aventure,
Le manche du balai qui te sert de monture?

Dans le rôle de Carlos et dans celui de Gomez, il n'est pas rare de trouver des mots dont la nuance est plaisante, tandis que la situation est sérieuse ; par exemple :

DON CARLOS.

J'emmène seulement ta nièce comme otage.

D. GOMEZ. DONA SOL. D. CARLOS. D. GOMEZ.

Seulement ! — Moi ! seigneur ! — Oui, vous. — *Pas davantage !*

Enfin, soit dans la tournure de sa phrase, soit dans la propriété de l'expression, M. Hugo brave trop souvent l'usage, cette règle suprême de l'art d'écrire. Non que cette audace ne soit quelquefois permise, nous conviendrons même que c'est le droit du génie. Si, en dépit de la règle, elle amène une beauté, c'est une bonne fortune devant laquelle l'usage doit se taire, et l'audacieuse transgression devient la règle à son tour. Mais trop souvent ici les témérités du poète sont en pure perte pour le plaisir du lecteur.

Nous n'avons mis nulle indulgence dans le jugement que nous avons porté sur ce drame. Nous avons dit notre pensée avec la liberté qui convient surtout lorsqu'on parle à un homme qui demande la liberté pour lui-même. Eh bien ! maintenant que nous avons reproché à l'auteur tout ce qui nous a semblé des fautes, nous les lui pardonnons, nous les oublions, parce qu'il les rachète souvent, parce qu'il nous émeut, nous attache, parce qu'enfin, toute imparfaite qu'elle est, son œuvre est une œuvre de force et de poésie, où le bon nous paraît l'emporter sur le mauvais, où l'on aperçoit dans le mal le germe du beau, où l'on remarque enfin quelque chose de frais, de neuf, de vigoureux, et le pouvoir si rare de se séparer du *servum pecus*, et d'être soi.

Nous considérons cet ouvrage comme un essai, comme le début, au théâtre, d'un homme qui aspire à y porter surtout de l'originalité; tentative difficile, dans laquelle on ne réussit pas du premier coup. Le poète marche encore un peu au hasard sur un terrain scabreux et inconnu ; il dédaigne trop sou-

vent de prendre la raison pour guide dans la conception de sa fable, dans la disposition des faits, dans l'expression des sentimens; il y a du roman et presque de l'absurde dans les évènemens, de la manière, de l'exagération et de la poésie hors de propos dans le style; et, cependant, il a la prétention d'être plus vrai, plus naturel, plus facile qu'on ne l'a été jusqu'ici. Si, malgré ce que nous reconnaissons de belles parties dans *Hernani*, M. Hugo reproduisait dans ses autres ouvrages les fautes qu'on remarque dans celui-ci, il aurait tout-à-fait manqué la tâche qu'il a entreprise. Mais, si, moins dédaigneux du bon sens, et moins disposé à le sacrifier à l'imagination, il veut bien rappeler à sa mémoire le judicieux précepte d'Horace, qui n'est au fond que le précepte du sens commun :

Scribendi rectè, sapere est et principium et fons.

S'il veut bien se persuader qu'unie à la raison la poésie n'en est que plus poétique, et produit des effets plus durables et plus universels, il ne nous semble pas douteux qu'il ne marque profondément la trace de son passage sur le théâtre français, parce qu'il a de l'originalité dans la conception et de la puissance dans l'exécution. Il lui manquera probablement toujours le comique, mais il a l'énergie et la grâce; la nature lui a donné la pensée haute et colorée, le travail le corrigera peut-être de l'obscurité, de l'affectation de profondeur, de l'affectation de poésie; son style se distingue par un excès d'abondance, par une prodigalité d'images; les conseils et l'expérience lui apprendront que la véritable richesse est dans la mesure, que les images font d'autant plus d'effet qu'on en est plus habilement ménager; il affecte l'archaïsme, l'incorrection, la simplicité; il finira par se convaincre que le vrai est incompatible avec toute espèce d'affectation. La nature a fait de M. Hugo un poète pour les amateurs de poésie; l'art n'en a pas encore fait un poète pour le public. Car, il faut bien le dire, quoique nous lisions dans la préface d'*Hernani* : « Maintenant vienne le poète ! il y a un public, »

Hernani n'a pas encore de public. La foule y court, mais c'est une vogue de curiosité, beaucoup plus que d'entraînement. Les amis du genre applaudissent avec véhémence, les ennemis sifflent avec obstination, la masse reste indécise; elle sent quelquefois les beautés, et s'inquiète toujours du bizarre; elle semble se défier de ses impressions, et résiste aux effets que le poète veut produire. Disons donc, avec une légère variante : « Vienne le poète, il y aura un public. » Quand un ouvrage, également fort de raison et de poésie, aura fait comprendre le but des innovations que l'on désire, en aura clairement montré l'effet, l'incertitude des spectateurs cessera, et il y aura réellement un public, parce qu'il y aura un poète. Peut-être est-il réservé à M. Hugo d'être ce poète. Nous croyons qu'il le peut; le voudra-t-il? Quoi qu'il en soit, cette singularité d'une pièce constamment sifflée, devant un public constamment nombreux, tient à une circonstance toute particulière. La salle n'a les premiers jours appartenu, pour ainsi dire, qu'à des amis; il est tout naturel que la malveillance s'en soit ensuite emparée. J'avoue que, pour mon compte, je suis fâché de n'avoir pas vu la pièce de M. Hugo en face d'un véritable public; c'eût été une épreuve qui m'eût paru fort curieuse; mais un parterre dans l'ivresse, tel que celui des premiers jours, ne me communique aucune impression, ne me donne aucun enseignement; de même que les sifflets sans discernement de plusieurs des représentations suivantes ne me révèlent aucun défaut. J'ignore ce qu'un public franc et indépendant eût fait de la pièce; mais toujours est-il certain que M. Hugo n'a pas voulu de cette chance. En a-t-il eu peur? l'a-t-il dédaignée? Ce serait trop de modestie ou trop d'orgueil.

M. Avenel.

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRES ÉTRANGERS (1).

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS.

153. — * *Essays on American silk*, etc. — Essais sur la soie d'Amérique et sur les moyens les plus sûrs pour faire de cette exploitation une source de richesses publiques et privées ; on y a joint des notices pour diriger les fermiers dans l'éducation des vers à soie ; par *John* D'HOMERGUE, fabricant de soie, et *Peter-Stephen* DUPONCEAU, membre de la *Société philosophique américaine*, etc. Philadelphie, 1830; John Grigg. In-12 de 142 pages.

Un jeune Français, établi aux États-Unis, et un savant Américain, Français d'origine, se sont réunis pour la composition de ce petit ouvrage, dont l'apparition en France est une bonne nouvelle pour nos fabriques de soieries. Tout garantit la prospérité de la culture du mûrier dans l'Amérique du nord, et l'éducation des vers à soie y est beaucoup plus facile qu'en Europe. Il n'est encore question, dans cet ouvrage, que des expériences faites dans les États de l'est : lorsque le mûrier aura pris possession de la vallée du Mississipi, une révolution s'opérera peut-être dans nos habillemens, et les étoffes de soie, si souples, si fortes et si légères, ne seront plus réservées pour les riches oisifs. Il est bien à désirer qu'une correspondance s'établisse, à ce sujet, entre les hommes les plus capables d'amener ces grands résultats. En Amérique, voilà M. *Duponceau*, auteur de la préface de ce petit livre, et cette préface est plus

(1) Nous indiquons par un astérisque (*), placé à côté du titre de chaque ouvrage, ceux des livres étrangers ou français qui paraissent dignes d'une attention particulière, et nous en rendrons quelquefois compte dans la section des *Analyses*.

digne d'être lue que bon nombre de gros volumes sur l'agriculture; M. *d'Homergue*, Nîmois, fils d'un fabricant de soie, avocat, éditeur des *Petites Affiches Marseillaises*, ayant quitté le barreau et son journal pour se consacrer à la propagation de la culture de la soie en Amérique, ayant déjà publié cet utile écrit, à l'âge de vingt-cinq ans; on peut compter sur son zèle et son activité. En Europe, MM. *Bonafous* et *Grognier* ne seront pas oubliés, et beaucoup d'autres savans agronomes s'empresseront certainement de seconder un projet d'une aussi grande importance pour les Deux-Mondes. Que l'Amérique se charge de produire la soie, puisque cette matière y sera d'une qualité supérieure à celle d'Europe, et d'une prodigieuse abondance. L'Europe excelle par la main-d'œuvre; et, parmi toutes les nations européennes, la France est incontestablement, à cet égard, au premier rang. Tout se trouvera donc naturellement dans le meilleur ordre possible, conformément aux vœux des amis de l'humanité.

154. — *A Catechism of natural theology.* — Cathéchisme de théologie naturelle, avec cette épigraphe : « Toute maison est l'œuvre de la main de l'homme; mais quelle main a pu construire l'univers, si ce n'est celle de Dieu? » Portland (Maine), 1829; Shaley et Hyde. In-12 de 182 pages.

M. le pasteur Nichols, auteur de cet estimable ouvrage, l'a dédié aux instituteurs des écoles du dimanche dans la paroisse qui lui est confiée, la première de la ville de Portland. Après avoir séparé soigneusement ce qui appartient à la révélation, il choisit, parmi les merveilles de la nature, celles qui manifestent avec le plus d'évidence la sagesse divine, qui sont le plus à la portée des auditeurs pour lesquels il a écrit, et dont la connaissance peut leur être plus utile. L'étude du corps humain lui fournit le plus grand nombre de ces notions; après avoir jeté un coup d'œil sur les autres animaux, il passe aux plantes, et s'élève enfin jusqu'aux mouvemens des corps célestes. La *conclusion* ramène l'homme à la contemplation de la place qu'il occupe sur la terre, du rang qui lui est assigné, des avantages que lui procureront, dans tous les tems, la religion et la vertu.

Cet ouvrage est plutôt une suite de dissertations dialoguées qu'un *catéchisme* où les doctrines soient exposées par demandes et réponses, et dans les termes les plus précis. M. Nichols a évité la sécheresse dont cette rédaction aurait frappé les sujets les plus intéressans. On ne sera pas moins satisfait du style de l'écrivain que des vues et des préceptes religieux et moraux du pasteur.

155. — *A Discourse pronounced before the Phi-beta-kappa society*, etc. — Discours prononcé à l'occasion de l'anniversaire de la société *Phi-beta-kappa*, dans la séance de cette Société, par *Ashur* WARE. Portland, 1827; imprimerie de Thomas Todd. In-8° de 34 pages.

Le sujet traité par M. Waré est celui-ci : l'étude des orateurs de la Grèce et de Rome convient-elle aux citoyens des États-Unis? Les républicains modernes du Nouveau-Monde trouveront-ils des modèles dans Cicéron et Démosthènes? Avant d'examiner comment cette question a été résolue dans l'État du Maine, en Amérique, essayons de rassembler les principes et les données qui doivent conduire à la meilleure solution. Républicains! il est inutile de vous recommander d'aimer votre patrie; vous ne seriez point dignes d'elle, si vous pouviez hésiter un seul instant à lui offrir le sacrifice de tous vos intérêts, de votre existence : qu'elle soit le principal objet de vos études, sachez parfaitement tout ce qui la concerne. Si vous êtes, quelque jour, dans le cas de parler en sa faveur, ou de la défendre, laissez venir les pensées; les mots ne vous manqueront point, non plus que l'accent d'une intime conviction, des sentimens les plus capables d'entraîner vos auditeurs. Dans les tems ordinaires, l'art oratoire est fort inutile à une république; il ne doit y être question que de bons raisonnemens, de discussions éminemment logiques : dans les circonstances graves et solennelles, l'amour de la patrie inspirera des discours sublimes, la plus vigoureuse éloquence sans préparation, sans recourir à des modèles anciens ou modernes. Il semble donc que l'étude des anciens orateurs n'a point, en Amérique, l'importance que M. Ware y attache. Il faut avouer cependant qu'après l'avoir lu, on penche fortement vers son avis, et que s'il n'a pas trouvé la vérité, s'il a prêté à l'erreur le prestige de son éloquence, son discours même est un témoin qui dépose contre lui et contre l'art de l'orateur, quelle que soit l'école où il s'est formé. N.

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE.

156. — *A Letter from Sydney, the principal town of Australasia.* — Lettre de Sydney, capitale de l'Australasie; publiée par *Robert* GONGER; suivie d'un système de colonisation. Londres, 1829; Joseph Cross. In-12 de 246 pages.

On a tant et tant écrit en Angleterre sur l'émigration; les journaux, les brochures ont, de bonne foi, ou à dessein, tellement vanté les avantages de situation de la Nouvelle-Hollande, son sol, ses productions, que tous les mécontens du sort et de la fortune ont rêvé des châteaux et des richesses dans cette terre enchantée. Quelques-uns même ont laissé le solide pour l'incertain. L'auteur de cette lettre est de ce nombre. Possesseur d'un capital de 20,000 livres sterling en Angleterre, il se persuada un beau matin qu'en allant à la Nouvelle-Galles il pourrait facilement acheter avec cette somme un immense domaine, une province entière, en tirer un revenu de 10,000 livres, et vivre en prince, ayant maison royale, parc, chasse, etc. Il partit donc sans hésiter; à son arrivée, il acheta vingt mille acres (1) de bonnes terres, à 2 shellings (48 sous) l'acre. Jusque-là son attente n'était point trompée; mais c'était aux conclusions que l'attendaient les mécomptes. Si sa propriété ne lui coûtait presque rien, le rapport était en proportion. Il ne pouvait trouver à la vendre, dans un pays où il existe des millions d'arpens aussi fertiles, et qu'on donne, à la condition de les défricher. La vente seule des bois épars sur son domaine, qui se fût élevée en Angleterre à une somme de 150,000 livres, en eût coûté 15,000 à débourser, vu le prix de la main d'œuvre et le manque de consommateurs. Ce qui fait la richesse des autres pays, d'immenses mines de fer et de charbon n'ont là aucune valeur; et qui en essaierait l'exploitation serait sûr de s'y ruiner. Avec des pierres et du bois en abondance, une maison coûte trois fois plus à faire bâtir qu'en Angleterre. Les objets les plus simples, les étoffes les plus communes, sont importés d'Europe; jusqu'ici la colonie n'a point une industrie en propre; ce qui est dû sans doute au peu d'années qu'elle a d'existence. Cependant, de long-tems sa population ne se trouvera en harmonie avec l'étendue et les productions du pays. L'auteur de cette lettre ne voit qu'un moyen de hâter la marche des choses; c'est l'introduction d'esclaves noirs, et par conséquent de la traite; il développe son système avec complaisance, et il n'est pas douteux qu'il en pût résulter, pour cette partie du monde, des avantages temporaires; mais, Dieu merci! nous ne sommes plus au tems où l'on sacrifiait, sans scrupule, des millions d'hommes au bien-être de quelques-uns; et les idées de justice et de droit commun gagnent de jour en jour trop de terrain pour qu'on craigne de voir rétablir l'infâme trafic qu'à la honte de l'Europe on n'a

(1) L'acre d'Angleterre a 720 pieds de roi de longueur sur 72 de large.

pu encore déraciner entièrement. Il y a un autre point de vue à la question, et qui, en n'offrant rien de révoltant pour la morale, pourrait concilier les intérêts de la colonie et ceux d'une population laborieuse. Depuis quelques années, il est connu que les classes pauvres et industrieuses de la Chine sont agitées d'un vif désir d'émigrer, surtout, si l'on en croit les Anglais, pour passer dans les possessions de la Grande-Bretagne. Quoique peu aimés des Hollandais, les Chinois étaient, dans l'île de Batavia, les principaux cultivateurs de la canne à sucre, et plusieurs d'entre eux y avaient acquis une fortune qui, contre l'ordinaire, n'avait rien diminué de leur industrie; à l'époque où sir Stamford Raffles s'y trouvait (en 1815), on en comptait cent mille ; tous avaient laissé leur pays natal, sans argent ni ressources. Un voyageur, M. Barrow, a déclaré que cinq à six mille émigrés chinois vaudraient mieux qu'une mine d'or à la colonie anglaise de l'Afrique méridionale. Les avantages de ce mouvement seraient encore bien plus grands pour la Nouvelle-Galles du Sud, qui est beaucoup moins éloignée de la Chine et du Japon. Sans qu'il fût besoin d'employer la force, il suffirait d'offrir tous les encouragemens possibles aux étrangers qui viendraient librement de la Chine, de l'Inde et de l'Afrique, pour faire de ce pays un point central d'émigration, où affluerait bientôt le surplus des royaumes voisins. Si l'Angleterre adopte cette idée, elle hâtera de beaucoup les progrès de sa colonie.

Outre de curieux détails sur la société de Sydney et les lignes de démarcation qui s'établissent entre les différentes classes de déportés, les gens du gouvernement et les émigrés volontaires, ce volume contient aussi des renseignemens sur la nature du pays, l'état du fermage et sur les laines, qui promettent de devenir une branche de commerce fort étendue, et qui font, pour le moment, l'unique et véritable richesse des propriétaires de la Nouvelle-Galles.

157. — **Consolations in travel, or the last days of a philosopher.* — Consolations en voyage, ou les derniers jours d'un philosophe ; par sir *Humphry* Davy, baronnet, dernier président de la Société royale des sciences. Londres, 1830 ; John Murray. In-12 de 281 pages.

Ce dernier legs d'un des hommes les plus distingués de l'Angleterre n'est pas, comme on pourrait le croire, un traité scientifique ; le savant auquel le monde a dû tant de rares et importantes découvertes a voulu aussi lui laisser ses confidences de poète, ses adieux de philosophe chrétien. Cet esprit, toujours en marche avec l'expérience, s'éclairant par les

faits, n'admettant rien que sur preuve, s'est détendu tout à coup, et s'est laissé aller aux rêveries et aux sensations purement poétiques. Toutes les idéalités, tout le vague qu'il avait repoussé pendant sa vie, lui reviennent avant de mourir comme pour combler un vide. Ce n'est précisément ni de la poésie, ni de la science, mais un heureux mélange de toutes deux; du repos, les délassemens d'une âme fatiguée qui échappe au positif. L'œuvre manque parfois de verve, d'énergie, mais en revanche, il y règne une mélancolie touchante et calme, le sentiment d'une conscience satisfaite, et d'une existence utilement et glorieusement remplie.

Sir Humphry Davy s'attache de préférence aux questions demeurées obscures et mystérieuses, aux croyances religieuses, à la formation du globe, à la philosophie des rêves : il ne les résout pas, mais se contente d'offrir ses conjectures, avec toute indulgence pour qui ne partagera pas ses opinions. Ses théories sont parfois admirablement lumineuses, et on se plaît à y étudier ce tour d'esprit, à la fois imaginatif et pratique, si nécessaire à qui veut sonder les secrets de la nature, cet instinct qui pousse en avant, anticipe les possibilités, conduit aux inventions, et pourtant se soumet avec patience à l'épreuve du tems, et, marchant toujours la lumière en main, rejette prudemment des conclusions hâtives, et se défend des faux systèmes.

Il y a dans ce livre une parfaite bonne foi, un pur amour de la science pour elle-même. On sent que l'auteur a dû à sa puissance d'observation, à ses hautes méditations, un bonheur doux et tranquille. Il combat victorieusement ceux qui ont cru trouver dans la science des argumens en faveur du matérialisme. Il nie l'influence de la matière, telle que la comprennent et l'expliquent nos physiologistes modernes, en Angleterre comme en France.

« Ces argumens, dit-il, après les avoir analysés un à un, ont du poids en apparence, mais non en réalité; ils prouvent qu'une certaine perfection de la machine est essentielle à l'expérience des puissances de l'âme, mais ils ne prouvent pas que la machine soit l'âme. Sans l'œil, il ne peut y avoir aucune des sensations de la vue, et sans le cerveau il n'y aurait pas de souvenir d'idées visibles; mais ni le nerf optique, ni la cervelle ne peuvent être pour cela considérés comme le principe de perception; ce ne sont que les instrumens d'une faculté qui n'a rien de commun avec eux. Ce qu'on peut dire du système nerveux s'applique de même à une autre partie du corps : arrêtez le mouvement du cœur, et la vie et la sen-

sibilité cesseront, cependant, le principe de vie n'est pas dans le cœur ni dans le sang des artères qu'il envoie à chaque partie du système. Un sauvage qui a vu un certain nombre de métiers à fabriquer des bas, marcher, puis s'arrêter tout à coup, parce que le mouvement d'une roue s'arrête, pourrait supposer que la force motrice est dans cette roue : il ne devinerait pas qu'elle est mue par la *vapeur*, et songerait encore moins à remonter au feu caché sous la chaudière. Le philosophe voit le feu qui est la première cause du mouvement de cette machine compliquée, inintelligible au sauvage; mais tous deux ignorent également quelle est la nature du *feu divin* qui préside au mécanisme des corps organisés. Profondément ignorans sur ce point, nous ne pouvons donner que l'histoire de notre propre esprit. » C'est à regret que nous interrompons une discussion qui nous mènerait trop loin, mais qui abonde en idées ingénieuses, exprimées avec une grande clarté.

L'ouvrage contient aussi des épisodes intéressans de la vie de sir Humphry; sa chute dans la cataracte de la Traun, au-dessous de Gmünden, sa présentation au pape Pie VII, à Paris; sa singulière vision d'une jeune fille qui lui apparut tout le tems de son délire, pendant une maladie grave, qu'il retrouva ensuite telle qu'il l'avait rêvée, et aux soins de laquelle il dut le retour de sa santé, sont évidemment des circonstances qui lui sont personnelles, quoiqu'il les raconte sous un nom supposé.

Ces consolations sont divisées en six dialogues, où les interlocuteurs ne sont que la personnification des doctrines de l'auteur. Cette forme bizarre refroidit des observations curieuses et remplies de justesse, mais, d'autre part, elle se prête au développement de toutes les théories. Dans le premier dialogue, un génie dévoile au philosophe l'histoire de la civilisation dans le monde présent, et lui fait passer en revue les habitans des autres régions, et en particulier ceux de la planète de Saturne. La base de cette vision, « c'est que tout perfectionnement grand et réel se perpétue; et que la société a atteint ou touche à la stabilité. » Le deuxième est une discussion sur les rapports qui existent entre le récit de la création, tel que l'a donné la révélation, et les observations et les aspects de la nature. Le troisième renferme des détails très-remarquables sur la formation du tuf calcaire, et plus particulièrement sur l'action de l'eau calcaire du célèbre *Lacus Albula*, ou lac de Solfatara, entre Rome et Tivoli: ce sujet conduit à l'exposé d'une hypothèse sur la formation du globe terrestre. Le quatrième dialogue donne la description de la singulière es-

pèce d'animal qu'on nomme *Protée*. Sir Humphry Davy, qui a pour système que la création de diverses races d'animaux, en rapport avec le climat et les progrès du refroidissement de la terre ont eu lieu successivement avant celle de l'homme, penche à croire que cette race est une des moins anciennes. Dans le chapitre qui suit, l'auteur examine l'utilité des découvertes en chimie, la nécessité d'étendre cette étude, la simplicité des moyens nécessaires aujourd'hui pour s'y livrer. « On a dit de l'*alchimie*, ajoute-t-il, que son commencement était une déception, ses progrès un travail inutile, et sa fin la mendicité. On peut dire plus justement encore de la chimie moderne, qu'il y a plaisir dès le début, instruction et savoir en avançant, et qu'elle a pour fin la recherche de la vérité et l'utilité. » Le sixième dialogue explique, d'une manière simple et intelligible, et avec des vues profondes et savantes, la nature particulière des opérations du tems sur toutes choses.

Ce plan, comme on le voit, ne promet pas de suite ; et, en effet, l'auteur a consacré à ce travail les intervalles de repos que lui laissait la maladie ; il y a jeté tout ce qui remplissait sa tête, occupait son esprit, et charmait parfois son imagination : aussi les savans, les philosophes et les littérateurs y trouveront-ils, sinon une œuvre complète, du moins beaucoup à recueillir et à méditer.

158. — * *History of the Jews.* — Histoire des Juifs, par le révérend Dr Milman. Londres, 1829; John Murray. 3 vol. in-12; faisant partie de la *Bibliothèque de famille*, publiée par le même éditeur.

159. — *Remarks on the civil Disabilities of the British Jews.* — Remarques sur l'incapacité en matières civiles des Juifs de la Grande-Bretagne; par *Francis Henry* Goldsmid. Londres, 1830; Colburn. 1 vol.

Ces deux ouvrages se touchent de trop près pour que nous annonçions l'un sans l'autre. Écrits dans un esprit d'impartialité, ils marchent au même but, à l'émancipation de cette race proscrite, si long-tems poursuivie par les lois et les préjugés des autres peuples. Que l'on considère l'histoire des Hébreux sous un point de vue religieux ou historique il est impossible de nier ce qu'elle a d'extraordinaire et pour ainsi dire de surnaturel. Étroitement liée aux bases du christianisme, elle apparaît d'abord escortée de prodiges, puis pleine du douloureux et profond intérêt qui se rattache aux malheurs d'une nation vaincue, traînée en esclavage, et perdant enfin toute existence politique. Passant rapidement sur la portion des annales juives qui existe dans la Sainte-Écri-

ture, M. Milman donne de savans développemens sur tout ce qui concerne la captivité des Hébreux à Babylone, et la conquête de la Judée par Vespasien. Venant enfin aux Juifs modernes, il les étudie sous trois vastes points de vue : 1° leur littérature, qui embrasse leurs lois et leur religion, la grande masse de leurs écrits étant entièrement consacrée à ces deux sujets; 2° leurs persécutions; 3° leur industrie. A une époque, l'histoire hébraïque est pour ainsi dire tracée avec du sang. Le peuple ne donne signe de vie que par ses cris d'angoisse. Partout où il se réfugie, il est poursuivi, opprimé, persécuté. En vain, il se cache, et se glisse à petit bruit parmi les nations, il n'échappe point à leur haine. Cependant, toujours repoussé et toujours patient et infatigable, il revient à la charge, et se crée une existence par son industrie. Il accumule des trésors dont il n'ose jouir : aux époques les plus barbares ce sont les Juifs qui entretiennent un commerce actif, et des communications avec des pays éloignés : comme d'intrépides et aventureux mineurs, ils se fraient une route au-dessous du niveau de la société. Parqués en dehors de la civilisation, autant par leurs propres institutions que par les préjugés qu'ils inspirent, ils ne prospèrent que du côté des richesses. Continuellement pillés et toujours opulens, massacrés par milliers, ils se renouvellent sans cesse d'une impérissable tige. Le docteur Milman les suit avec beaucoup de sagacité et d'érudition, sous tous les climats, chez tous les peuples, et fait de la marche et des progrès de ces portions détachées l'histoire d'un grand et merveilleux ensemble. Il montre comment dans les pays où ils ont été accueillis et protégés par les lois les Juifs ont gagné en culture, en perfectionnement, et sont devenus d'utiles membres de la communauté; tandis qu'ailleurs, à peine tolérés, ils sont en lutte perpétuelle avec un ordre de choses qui leur nuit.

L'Angleterre compte parmi ses habitans de 27 à 28 mille Juifs, presque tous nés dans le pays, quelques-uns possesseurs de fortunes considérables, et membres les plus loyaux et les plus industrieux de leur communion, et cependant ils sont frappés d'incapacité civile. Le serment d'abjuration, et le rapport de l'acte du *Test*, leur interdit l'entrée au parlement et aux charges importantes du royaume. Une pétition, signée de 519 personnes professant la religion juive, a été tout récemment présentée à la Chambre des communes (séance du 21 février), pour demander l'abolition de lois oppressives, et qui ne sont plus en harmonie avec la constitution et les mœurs actuelles. Dans la brochure que nous annonçons,

M. Goldsmid traite cette question avec tous les développemens dont elle est susceptible, et établit la justice, la sagesse et la nécessité d'une émancipation, qu'il exhorte ses coréligionnaires à réclamer sans relâche, et sans découragement.

160. — **Memoirs, Correspondence, and private papers of Thomas Jefferson.* — Mémoires, Correspondance, lettres et papiers de *Thomas* Jefferson, ex-président des États-Unis, publiés par *Thomas Jefferson* Randolph. Londres, 1830; Colburn. 4 vol. in-8°.

On a fait souvent la remarque que parmi les hommes qui ont eu l'immortel honneur de poser les bases de l'indépendance américaine, aucun n'avait ce caractère d'héroïsme et de grandeur qu'il nous faut, à nous, gens du vieux continent, pour nous éblouir et nous entraîner. En effet, sur cet immense théâtre, les évènemens sont tout, les hommes peu de chose, du moins comme éclat. Point de ces intelligences supérieures qui, concentrant en elle la force et l'esprit des masses, ouvre un large sentier que suit la foule. Les législateurs des États-Unis ressemblent aux *pionniers*, défricheurs du pays : ils avancent de front, frappent d'un commun accord, animés du même zèle et de la même infatigable volonté. Ce ne sont plus de violentes passions, des convulsions de parti qui président à une réforme, mais un sens droit et un haut sentiment de justice et d'intérêt public. Au lieu de facultés brillantes, ce n'est que simplicité et patriotisme vrai, mais sans exaltation. Il semble que les maximes qui réglaient l'intérieur des ménages, la paix, le bien-être domestiques se trouvent tout à coup transportés dans l'État; et, en effet, une expérience assez bornée et toute pratique suffisait pour opérer une révolution, là où les causes d'oppression venaient pour ainsi dire du dehors, où la lutte, au lieu de se poursuivre jour par jour, de s'aigrir et de s'irriter jusqu'à l'exaspération, se régularisait tout de suite par une déclaration de guerre. Les opprimés et les oppresseurs n'étaient pour ainsi dire pas sur le même sol. La réforme n'avait à vaincre sur son propre territoire que des intérêts partiels et faibles, sans point de ralliement, sans un foyer d'activité. Et l'issue d'une guerre de liberté soutenue contre une métropole lointaine et des troupes soldées ne pouvait être douteuse. Aussi la révolution d'Amérique n'a-t-elle rien des effrayantes crises, des terribles catastrophes de celles d'Europe. Pour être plus facilement obtenus, ses résultats n'en sont pas moins grands, mais le fait en lui-même n'a ni autant de poésie, ni une physionomie à beaucoup près si animée. Il faut donc renoncer à chercher dans les fastes américains les figures passionnées et mo-

biles qu'on a vues s'agiter en France dans les grandes tourmentes politiques.

C'est avec un profond respect pour la droiture de conscience et pour le bon sens de ces patriotes calmes et énergiques qu'on doit étudier leur vie. Thomas Jefferson, élu membre de la Convention, fut l'un des rédacteurs de la déclaration d'indépendance; il siégea au sénat pendant l'époque la plus décisive pour le pays, et prit part à presque toutes les délibérations sur lesquelles repose la forme du gouvernement américain. Envoyé à Paris, en 1784, comme ministre plénipotentiaire, il assista aux premières secousses de la révolution française, qu'il juge d'un point de vue étroit, et telle du reste que beaucoup de gens l'envisageaient alors. Il attribue aux individus, entre autres à la reine, des évènemens qu'aucune force humaine ne pouvait plus ni conjurer, ni prévenir. Cependant, ses lettres sont curieuses comme l'expression d'un témoin hautement intéressé aux questions qui se débattaient alors. Le personnage, les tems où il a vécu avaient grand besoin d'être mis en lumière, et ravivés par quelque chaleur d'âme et de talent; loin de là, ces quatre volumes in-8° sont longs et languissans; on y a rassemblé tout ce qu'on a pu recueillir de la plume du président Jefferson, depuis ses moindres discours jusqu'aux dépêches les plus insignifiantes, aux articles de journaux, etc. C'est une compilation faite sans autre méthode de classification que l'ordre des dates, et ce qui offrirait quelque intérêt est noyé dans une masse de matériaux tout au moins insignifians. A qui aura le courage de braver l'ennui d'une telle lecture, nous recommandons les lettres à M. de Lafayette, et à M. Jay, et quelques faits propres à faire ressortir l'importance de la liberté de la presse. Cet ouvrage gagnerait énormément à être purgé d'une foule d'inutilités, et resserré en deux volumes.

161. — *An historical account of my own life*, etc. — Relation historique de ma propre vie, avec quelques réflexions sur l'époque à laquelle j'ai vécu (de 1671 à 1731); par *Edmund* Calamy; imprimée pour la première fois, avec des notes historiques et biographiques, par *John Towill* Rutt. Londres, 1829; Colburn. 2 vol. in-8°.

Les opinions religieuses ont exercé une immense influence sur les grands évènemens politiques et les institutions de la Grande-Bretagne, depuis le règne de Henri VIII, plein des dissensions qui conduisirent à la suppression des monastères, à l'affranchissement de la souveraineté du pape, bref à l'établissement de la réforme. Les courts règnes d'Édouard VI

et de Marie furent un drame polémique qui se termina par des scènes sanglantes : Élisabeth cimenta sa puissance en liant sa cause à celle du protestantisme ; Marie, reine d'Écosse fut décapitée, sous le prétexte qu'elle avait trempé dans le complot du papiste Babington, qui se disait poussé à la trahison par son zèle pour le catholicisme ; les troubles et les conspirations qui éclatèrent sous Jacques Ier remontent aux mêmes causes. Enfin, l'époque de Charles Ier, la république de Cromwell, le règne de Charles II, de Jacques II, l'avénement de la maison de Brunswick, furent tous, plus ou moins, empreints d'un violent fanatisme, tantôt puritain, tantôt sectaire et tantôt catholique. C'est cette constante réaction des doctrines sur la société qui rend importante la publication des Mémoires du docteur Calamy, l'un des plus célèbres théologiens *non conformistes* de son tems. En ardent réformateur, il voit surtout les points religieux qu'il saisit et développe avec talent. On savait depuis long-tems que cet ouvrage existait manuscrit, et qu'il était de nature à combler un grand vide dans l'histoire des années 1671 à 1731, c'est-à-dire sous Charles II, Jacques II, Guillaume, Marie, Anne et George Ier. Comme récit individuel d'évènemens publics, révélation de motifs cachés et d'influences secrètes, ce livre doit prendre place après les chroniques de Burnet et de Clarendon, dont il rectifie les erreurs.

162. — * *Poetry of the Magyars.* — Poésies des Magyares, précédées d'un rapide examen de la langue et de la littérature de la Hongrie et de la Transylvanie ; par *John* Bowring, membre de plusieurs sociétés savantes. Londres, 1830 ; imprimé pour l'auteur, et vendu par Robert Hewort, 2 Wellington Street, Strand. In-8° de 312 pages ; prix, 12 schellings.

Les Hongrois se désignent eux-mêmes, encore aujourd'hui, sous le nom de *Magyars*, que, selon toute apparence, ils tiennent d'une des tribus errantes d'où ils sont sortis. Leurs traditions sont vagues et d'une date assez récente. Les chants guerriers qui consacraient leurs triomphes ou leurs revers se sont perdus, et leurs compositions historiques n'ont rapport qu'aux guerres des dernières révolutions de la Hongrie. Leur poésie populaire n'est ni aussi originale, ni aussi accentuée que celle de leurs voisins de Servie, mais elle a son caractère particulier, que nous tâcherons de faire connaître dans un article plus étendu.

On sait que c'est à M. Bowring que l'Angleterre doit d'être initiée aux littératures étrangères, et particulièrement à celles du Nord : personne n'a mieux que lui secondé l'impulsion

donnée par l'Allemagne de remonter aux chants populaires. Il prépare en ce moment un recueil de *poésies scandinaves*, qu'on dit renfermer de grandes beautés, ainsi qu'une foule de documens précieux pour l'histoire et la littérature. Il a fait précéder celles qu'il donne aujourd'hui de Notices sur les poètes hongrois, et d'un examen de la marche de la littérature, sur lesquels nous reviendrons bientôt.

163. — *The Book Rarities in the University of Cambridge.* — Raretés bibliographiques de l'Université de Cambridge; accompagnées de lettres originales et de notes biographiques littéraires, etc.; par le révérend C.-H. Hartshorne. Londres, 1830; Longman. In-8° de 559 pages.

Dans un pays où la littérature du jour a un mouvement si rapide, où les journaux annoncent chaque mois des centaines d'ouvrages imprimés de la veille, il est bon que quelque esprit studieux retourne par fois en arrière, et, se plongeant dans le passé, en rapporte quelques trésors enfouis, quelques curieuses origines oubliées ou inconnues. Ce livre, qui s'adresse sur tout aux amateurs d'antiquités, a ce parfum poudreux, cette odeur de bouquin qui fait battre si délicieusement le cœur d'un vrai bibliomane. Ce ne sont qu'embellissemens gothiques, anciennes lettres initiales, peintures enluminées, portraits rares, vues d'édifices aujourd'hui renversés ou en ruines; et le texte est en harmonie avec les ornemens : des fragmens de poèmes bizarres, des formes inusitées, et qui nous paraissent d'autant plus neuves et énergiques que notre oreille n'y est plus faite, et qu'appelant fortement notre attention, comme les expressions d'une langue avec laquelle nous ne sommes pas familiarisés, nous croyons faire en avançant de continuelles découvertes; cependant, le fond de la pensée se rapproche de nous. Il y a même par fois identité complète. Que dire, par exemple, d'un *Traité de crânologie* qui date de plusieurs siècles, et auquel est annexée une gravure fort imparfaite, mais représentant une tête divisée en compartimens, où sont indiquées presque toutes les grandes divisions du système phrénologique? N'y aurions-nous découvert que les nuances, et toute notre science se borneraitelle à y avoir introduit des fractions, et subdivisé à l'infini la région intellectuelle?

Une autre curiosité de ce curieux volume est la description d'une carte exécutée à Rome, en 1467, et qu'on peut voir aujourd'hui à la Bibliothèque du roi d'Angleterre, et d'une seconde de date plus récente, dressée à Marseille, dans

laquelle l'île de Terre-Neuve est désignée sous le nom de *Nova terra Baccaloos* : on appelle encore dans le Levant le poisson qui vient de ces contrées *Baccalau*. Nous y avons appris aussi que Regiomontanus est le premier qui, en Europe, ait donné aux almanachs leur forme actuelle, y ait ajouté les caractères de chaque année et de chaque mois, prédit les éclipses et les phases de la lune, et calculé les mouvemens des planètes. Il en publia un en 1474. Avant cette époque, les Suédois, les Danois et les Norwégiens se servaient d'une baguette de bois sur laquelle étaient inscrits en caractères runiques l'ordre des fêtes, les Lettres dominicales, les jours de la semaine, etc. Les Danois introduisirent l'usage de ces sortes de calendriers en Angleterre, où l'on en conserve plusieurs, particulièrement un très-beau à la bibliothèque du collége Saint-Jean, à Cambridge. Ils différaient souvent par la forme et la matière : quelquefois on les taillait en creux sur des tablettes de bois qu'on reliait ensemble, à peu près comme un livre; quelquefois, sur des fourreaux d'épée, ou même de dague, et, pour les ouvriers, sur leurs outils, leurs marteaux, etc. On en faisait en cuivre, en corne, en peau d'anguille, fortement tendue sur du bois, mais plus ordinairement c'étaient des espèces de cannes, ou des bâtons, qu'on portait avec soi au marché, à l'église, etc., afin de les consulter au besoin. Ils se divisaient en trois sections; la première indiquant les signes du zodiaque; la seconde, les jours de la semaine et de l'année; et la troisième, le nombre d'or. La partie prophétique des almanachs n'y fut ajoutée, en Angleterre, qu'au commencement du XVIIIe siècle, par Partridge, qui publiait ses prédictions toutes les semaines, et les faisait vendre comme des journaux périodiques.

Pour donner une idée plus étendue de cet ouvrage, il faudrait en détacher de trop longs extraits; nous nous bornerons donc à signaler son caractère, et à souhaiter qu'on exhumât de même quelques-unes des raretés qui dorment dans la poussière de nos bibliothèques, perdues pour les sciences et pour les savans. L. Sw. B.

RUSSIE.

164. — *Postépennia zaniatia.* — Exercices gradués des morceaux choisis destinés à être traduits du russe en français et en allemand. Saint-Pétersbourg, 1825. Un vol. in-8°, divisé en deux parties, terminé par un vocabulaire russe, français et allemand.

Ce qui empêche les étrangers de se livrer à l'étude de la langue russe, ce sont moins les difficultés réelles de cet idiôme si expressif et si varié que l'absence de bons livres élémentaires. L'ouvrage que nous annonçons se recommande avantageusement sous ce rapport. Les morceaux qu'il renferme ont été choisis avec goût et discernement, et extraits des meilleurs prosateurs, tels que *Karamzine*, *Mouravief*, *Joukovsky*, etc. Avec une bonne grammaire, celle de M. Grétch, par exemple, les philologues pourraient, en moins d'un an, parvenir à l'intelligence du plus riche des dialectes slaves, et en tirer des déductions précieuses pour la grammaire générale et la philosophie des langues.

165. — *Div i Péri.* — Le Dive et la Péri, conte en vers, par A. Podolinsky. Pétersbourg, 1827.

On sait que les dives sont des démons de la mythologie persane, et les péris des esprits bienveillans, quoique d'une nature imparfaite. — « Dans les guerres des dives et des péris, dit Richardson, quand les premiers s'emparaient des secondes, ils les enfermaient dans des cages de fer, et les suspendaient à des arbres élevés. Leurs compagnes les visitaient dans leur captivité, et leur apportaient les parfums les plus suaves. » — Après les dévastations des Tartares, une péri voltige la nuit autour des ruines, et déplore son exil de l'Eden, et la profanation des temples du soleil : « tout à coup, un bruit mystérieux agite la forêt, semblable aux premières atteintes de la tempête, lorsque le vent siffle dans les feuilles battues par la pluie. Tremblante, elle écoute et pressent l'approche des dives... Comment leur échapper? La sombre épaisseur du feuillage ne saurait la dérober à leurs regards perçans et à leur vol plus agile encore dans l'obscurité... Déjà elle a senti le vent de leurs ailes... Interdite, elle s'abandonne à la crainte; cependant, elle ouvre ses ailes, et s'enfonce dans l'ombre des rameaux touffus. Vains efforts! les Dives se pressent avec bruit autour de leur proie tremblante, s'élancent sur elle, et la tiennent captive entre les branches : tel le milan fond sur la timide tourterelle, la saisit au vol, et l'emporte au haut des airs. »

Suit une description poétique de la grotte, où la péri est enfermée. Le dive qui la garde, touché de ses plaintes, déplore lui-même sa chute de l'Eden; leurs regrets montent vers le ciel : la captive est délivrée; un ange de miséricorde vient les consoler. Enfin, lorsqu'un grand nombre d'actions bienfaisantes les a purifiés, le signal du pardon leur apparaît, et l'Eden s'ouvre au couple repentant. — La poésie de M. Po-

dolinsky est heureusement adaptée au genre; une mélancolie douce, une touche facile et vaporeuse : telles sont les qualités que nous remarquons dans ce gracieux opuscule. Pour remplir les obligations de la critique, nous reprocherons à l'auteur un peu de monotonie dans sa phrase poétique, des récurrences sans effet, et quelques passages dont la coupe rappelle plutôt des quatrains ou des strophes que des fragmens d'un poème suivi.

166. — *Smert Bayrona.* — La mort de Byron, ode, par B. Kuchelbecker. Moscou, 1824.

L'auteur a eu l'idée d'évoquer les héros chantés par le poète anglais, c'était couvrir sa tombe de ses propres trophées. Cependant, le souvenir des pages inspirées de Byron était un écueil dangereux; et la richesse du cadre fait pâlir les couleurs du tableau.

167.—* *Bratia razboyniki.* — Les deux Frères brigands; par A. Pouchkine Moscou, 1827.

« Ce n'est point un vol de corbeaux qui s'est abattu sur des monceaux d'ossemens... La nuit, au-delà du Volga, une troupe de brigands s'est groupée autour de ces feux lointains. Quelle variété dans leurs vêtemens et leurs traits! Langage, race, état, tout en eux est contraste. Échappés des cellules, des chaumières, des prisons, un but unique, la soif d'avoir, les a rassemblés. Là, vivent sans discipline et sans lois, le fugitif des rives guerrières du Don, le Juif aux noires boucles, le kalmouk et le bachkir insociable, sauvages enfans du désert, le Finnois à la rousse chevelure, et le Bohémien, qui promène en tout lieu son insouciance indolente. Le danger, le meurtre, le pillage, la fourbe, tels sont les liens de leur société redoutable. Celui-là peut s'appeler leur frère, dont le cœur endurci a passé par tous les degrés du crime; qui égorge froidement la veuve et l'orphelin; qui rit des angoisses de l'enfance, et qui, étranger à la compassion, se réjouit dans le sang, comme un jeune homme à l'approche de l'objet aimé. »

Après avoir ainsi marqué le lieu de la scène et préparé aux émotions fortes, le poète entre brusquement dans son sujet. Un brigand nouvellement reçu dans la troupe, raconte à ses compagnons attentifs le récit de ses aventures. L'abandon, la misère, la vanité froissée l'ont entraîné au crime, et avec lui son jeune frère. Il s'étend avec complaisance sur les détails de leur existence vagabonde; c'est ici que l'imagination de M. Pouchkine s'ouvre une libre carrière, et répand avec profusion ces expressions locales et passionnées qui caractérisent son style. Cependant, les deux frères sont pris et conduits en

prison; c'est ainsi que le brigand exprime les souffrances et les remords de son frère. « Respirant à peine, et dévoré de crainte, dans son délire, il posait sa tête brûlante sur mon épaule; il se mourait, et répétait à tout moment : J'étouffe... rendez-moi l'air des bois!.. De l'eau! un peu d'eau! Mais l'eau ne pouvait apaiser sa soif ardente; et, troublé par la force du mal, déjà il ne me reconnaissait plus. Il m'appelait sans cesse, et accusait mon absence. Pourquoi, disait-il, mon frère, mon ami m'a-t-il abandonné dans cette prison infecte? N'est-ce pas lui qui, loin des champs paisibles, m'a entraîné dans les forêts profondes; et qui, là, pendant la nuit, irrésistible et menaçant, m'a, le premier, enseigné le meurtre! Libre à présent, il erre seul dans la campagne, agitant le *Kistène* mortel, peu soucieux de mes regrets! Et le remords l'agitant de nouveau, des fantômes lui apparaissaient, tendant vers lui leurs mains menaçantes : surtout l'image d'un vieillard que nous avions égorgé ensemble l'obsédait... Le malade se couvrait les yeux de ses mains... O mon frère, disait-il, aie pitié de ses larmes! ne le tue point... il est si vieux! sa voix suppliante me perce le cœur... Que crains-tu de lui? il n'a pas une goutte de sang que l'âge n'ait refroidie... Oh! n'insulte point ses cheveux blancs... qui sait? peut-être ses prières fléchiront pour nous le courroux céleste! »

Cependant la jeunesse triomphe; ils parviennent tous deux à s'échapper; mais le plus jeune expire dans les bras de son frère. « J'attendais toujours que le cadavre donnât quelque signe de vie, et je pleurais amèrement; je creusai une fosse, et j'osai prier!... Lorsque j'eus enseveli le corps, je partis seul, décidé à continuer ma carrière périlleuse; mais, hélas! je ne retrouverai plus les vives impressions de ma jeunesse! festins, nuits de plaisirs, attaques tumultueuses... la tombe de mon frère renferme tout! Je me traîne, triste et solitaire, et mon cœur endurci s'est fermé à la pitié. Cependant, quelquefois j'épargne les rides; ma main hésite devant des cheveux blancs; il me semble entendre mon frère, dans son délire, m'implorer en faveur d'un pauvre vieillard! »

D'où vient que l'auteur intéresse au sort d'un être dégradé? Est-ce l'amour fraternel qui seul peut pallier des fautes si monstrueuses? Plus on avance dans l'étude du cœur humain, et plus on est convaincu qu'il n'est point de scélératesse sans quelque mélange de vertu, comme il n'est point de vertu sans faiblesses... Mais, ici, la disproportion est effrayante. Ne serait-ce point plutôt cet amour vif de l'indépendance, dont

les poésies de M. Pouchkine portent une empreinte si originale, qui attache le lecteur par un attrait sympathique? On aime Pouchkine de tout l'amour qu'on porte à la liberté; et, dans les *deux Brigands*, cette influence suffit peut-être pour déguiser l'immoralité du sujet. Il y a sans doute un profond sentiment politique dans ce vers :

Mnè tochno sdès.... ia v'lès khotchou!...

J'étouffe dans les fers.... rendez-moi l'air des bois!...

J. CHOPIN.

ALLEMAGNE.

168 — * *Neue Reise um die Welt*, etc. — Nouveau voyage autour du monde, pendant les années 1823, 1824, 1825 et 1826; par *Othon* de KOTZEBUE, capitaine de vaisseau au service de Russie. Weimar, 1830; Hoffmann. 2 vol. grand in-8°, avec des planches coloriées, et des cartes.

M. Othon de Kotzebue est connu déjà par son voyage de découvertes, dans la mer du Sud et au détroit de Behring, entrepris dans les années 1815-1818 (1). En écrivant la relation de cette première expédition, l'auteur la destinait surtout aux savans; celle-ci s'adresse aux hommes de toutes les classes, qui cherchent dans les récits de voyages de l'instruction et de l'agrément, et qui en trouveront réellement dans le nouvel écrit de M. Kotzebue. « Quant au style, dit l'auteur, je compte encore sur l'indulgence que j'ai déjà éprouvée; voué au service naval dès ma plus tendre jeunesse, je n'ai pas eu le tems de faire les études qui forment un écrivain. »

Le premier volume comprend : une *introduction* et huit chapitres, sous les titres suivans : 1° Navigation jusqu'au Brésil; 2° Rio-Janéiro; 3° Cap Horn, et séjour au Chili; 4° l'archipel dangereux; 5° O'Tahaïti; 6° îles Pitcairn; 7° Iles des Navigateurs; 8° chaîne des îles Radack. Dans le second volume, on trouve : 9° Le Kamtschatka; 10° Nouvel Archangel; 11° la Californie, et l'établissement russe de Ross; 12° les îles Sandwich; 13° les îles des Pescadores, Rimski-Korsakoff, d'Eschholtz et de Bronus; 14° les Mariannes et les Philip-

(1) La relation de ce voyage, qui comprend 3 vol. grand in-4°, avec 40 planches et 7 cartes, a paru, en 1821, chez Hoffmann, à Weimar.

pines; 15° Sainte-Hélène. Appendice : *Coup d'œil sur les résultats zoologiques de l'expédition*, par H. *Eschholtz*.

Comme l'espace qui nous est accordé ici ne nous permet pas d'entrer dans l'analyse détaillée de cet ouvrage, nous nous bornerons à transcrire quelques fragmens; et d'abord des renseignemens sur O'Tahaïti et sa conversion au christianisme. « Après des tentatives infructueuses, renouvelées à diverses reprises depuis 1797, dit M. de Kotzebue, des missionnaires anglais réussirent enfin à faire pénétrer chez les Taïtiens ce qu'ils appelaient le christianisme; le roi Tajo lui-même, qui alors régnait en paix sur les deux presqu'îles, fut gagné à la nouvelle croyance. Elle fut du reste introduite dans le pays par la violence; ceux qui ne voulaient pas embrasser aussitôt la religion imposée étaient *mis à mort*. Avec le zèle du prosélytisme, une fureur sanguinaire s'était emparée de ces esprits, autrefois si doux et si bienveillans : des flots de sang coulèrent. Des familles entières furent exterminées. Beaucoup marchèrent avec courage au devant de la mort, la préférant au sacrifice de la foi de leurs pères. Quelques-uns lui échappèrent en fuyant sur les montagnes élevées et inhabitées, où ils vivent encore fidèles au culte des anciens dieux. » Cette croyance qu'enseignent les missionnaires, et qui réclame l'appui de la force et des supplices, est-ce bien le véritable christianisme?

Voici maintenant quelques détails sur la manière dont les moines espagnols s'y prennent pour convertir les Indiens de la Californie : Les moines envoient assez fréquemment leurs dragons dans les montagnes à la chasse des infidèles restés libres, pour en faire des esclaves chrétiens. Le soldat chargé de cette mission est pourvu d'un lacet, formé de courroies solides et attaché par le bout à la selle de son cheval; il sait le lancer à une distance considérable sans presque jamais manquer son but. S'il réussit à surprendre une troupe d'Indiens, il jette, avant qu'ils aient pu l'apercevoir, son lacet à la tête de l'un d'eux, puis donne de l'éperon à son cheval, et galoppe avec sa proie vers la station des missionnaires, où il n'arrive quelquefois qu'avec un cadavre. Aucun Indien ne se présente de son propre mouvement à la mission; ils sont tous, ou pris de la manière que nous venons de décrire, ou attirés par quelque ruse. Dès que l'un d'entre eux est dans la puissance des Espagnols, il est baptisé aussitôt, et devient la propriété de la mission, dont il ne peut s'éloigner, sans être poursuivi par un cavalier armé du terrible lacet, et sans expier sa coupable tentative par de cruels supplices et des chaînes. Le sort de ces nouveaux convertis est des plus déplorables, et

ne le cède pas en misères à celui des esclaves noirs. La vie entière de ces misérables, privés de toute espèce de propriétés, se passe dans la monotone répétition des prières qu'on leur fait apprendre, et dans les durs travaux qui leur sont imposés par les moines. D. G. Ehrendahl.

169. — * *Betrachtungen über Deutschland*, etc. — Considérations sur l'Allemagne, depuis la fin du VIIIe siècle jusqu'au commencement du XIIIe, ou de Charlemagne à l'empereur Frédéric II; par *Joseph* Weitzel. Leipzig, 1828; Brockhaus. In-12.

M. Weitzel est avantageusement connu par des écrits sur l'histoire et la politique. Ses *Considérations sur l'Allemagne*, dont nous croyons devoir parler, bien que la date de leur publication ne soit pas nouvelle, ne pourront qu'affermir sa réputation. C'est une pensée heureuse que celle de choisir pour objet de ses recherches la période qui s'est écoulée entre le VIIIe et le XIIIe siècles, c'est-à-dire, l'établissement et la plus grande vigueur du système catholique et féodal, période sur laquelle ont été émis des jugemens si contradictoires, et sur laquelle par conséquent il est utile d'en porter un nouveau, propre à fixer enfin l'opinion en suspens. — L'Allemagne, comme la France, a compté des partisans absolus de l'institution politique et religieuse du moyen âge, qui ont cru marcher dans une bonne voie en s'efforçant de la reconstruire pièce à pièce au XIXe siècle. L'Allemagne aussi, comme la France, a eu des écrivains qui ont excommunié sans réserve toute cette partie de l'histoire, où leurs yeux s'obstinaient à ne voir qu'un état de barbarie, abusés qu'ils étaient par la puissance apparente des efforts tentés pour en amener le retour. Mais heureusement, en Allemagne, comme en France, des esprits placés à un point de vue plus philosophique, et persuadés que la civilisation ne devient pas plagiaire d'elle-même, ont envisagé le moyen âge sans désir et sans crainte; ils ont reconnu dans son institution l'utilité relative qui appartient à toutes les institutions du passé, ils ont proclamé qu'elle était une condition normale du développement de l'humanité.

M. Weitzel est de ce nombre, et ses *Considérations*, bien qu'à plusieurs égards elles se ressentent des habitudes critiques dont nous avons parlé tout à l'heure, seront consultées avec fruit par les personnes qui veulent porter dans l'appréciation des faits historiques cette haute impartialité sans laquelle leur étude demeurerait stérile. — L'auteur a divisé son sujet en trois parties sous les titres suivans : 1° *l'État;*

2° *l'Église*; 3° *la Civilisation*. — Cette division paraît juste au premier abord, puisque le moyen âge, dans toute sa durée, présente le spectacle de deux sociétés, diverses dans leur essence, la *société religieuse* et la *société politique*, et puisque son histoire n'est à proprement parler que celle de la lutte engagée entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel; mais, précisément parce qu'il s'agit de décrire un combat, il est impossible de faire abstraction de l'un des adversaires tandis qu'on parle de l'autre. Aussi la division adoptée par M. Weitzel a-t-elle entraîné des répétitions inévitables : dans *l'État* il est question de l'Église, dans *l'Église* il est question de l'État: enfin, dans *la Civilisation*, il est également question de tous deux. — Nous devons féliciter l'auteur de cette dernière confusion; un esprit étroit n'eût point été exposé à y tomber, car il eût cherché les élémens de la civilisation dans les progrès techniques des sciences et de l'industrie : M. Weitzel trouve ces élémens dans les idées morales qui dominent la société, et dès lors il ne peut les présenter qu'à l'aide des grands faits historiques qui les ont réfléchies.

A ces observations sur le plan général de l'ouvrage, nous pourrions ajouter quelques critiques de détail. Une seule nous suffira en ce moment. L'auteur, en parlant du sort de l'empire après la mort de Charlemagne, reproduit cette idée tant de fois émise : « Le corps du géant tomba sans force quand l'âme du géant l'eut quitté. » Si l'on se rend bien compte des travaux de Charlemagne, on voit qu'ils n'eurent point seulement pour but d'établir une vaste souveraineté temporelle, mais de constituer l'Occident en lui donnant des lois, des mœurs et une direction spirituelle dans l'Église. Si ses successeurs ne l'imitèrent point, son ouvrage ne le suivit pas au tombeau; il eut d'immenses résultats pour la civilisation. Aucun évènement ne demeure étranger au sort de l'humanité; comment la carrière d'un de ses plus grands héros aurait-elle été sans fruit pour elle?

M. Weitzel a publié, l'année dernière, une brochure sous ce titre : *Napoléon peint par lui-même*. Il s'y montre, dit-on, homme de talent, de conscience et de vérité. Les citations que nous en ayons trouvées dans quelques ouvrages périodiques allemands nous en ont inspiré la même opinion. H. C.

170. — *De nos réformes, des causes qui s'opposent à notre liberté politique*, et des moyens qui nous restent pour acquérir une liberté raisonnable. Leipzig, 1829; Brockhaus; Paris, Schubart et Heideloff. In-8° de 284 pages.

Cet ouvrage traite, ou du moins annonce la prétention de

traiter *des Conditions de la liberté politique du gouvernement anglais, de l'état des sociétés en Europe, de ce qui résulte de la décomposition de l'ordre politique, de ce qui reste à faire.*

Nous allons, en nous abstenant de commentaires, emprunter à l'auteur quelques citations, qui suffiront pour faire apprécier la valeur de son travail.

Voici d'abord sa peinture de la liberté :

« Semblable à ces biens de la terre dont on a l'usufruit, mais dont on n'a pas la disposition, la liberté veut avant tout que personne ne puisse toucher à la liberté. Qu'elle existe, qu'on en jouisse, mais qu'on n'y fasse rien. » — « C'est là ce qui rend le gouvernement libre si dur que chacun est obligé de veiller à la liberté en veillant d'abord sur lui-même. Il faut continuellement dépouiller sa nature et toutes ses passions : *Il en coûte tout notre être pour demeurer libre.* »

C'est sans doute pour débarrasser les hommes de ce fardeau incommode que l'auteur fait aussi la théorie de la *liberté légale* :

« Il faut de toute nécessité que, dans l'état libre, les institutions qui assurent la liberté aient un caractère le moins démocratique possible, et que, *laissant au peuple toute sa liberté, sa force ne lui serve plus à rien.* »

Après avoir posé en principe que : « L'agitation dans l'État est un bien, *pourvu qu'il lui soit opposé de puissantes barrières*, c'est-à-dire, de grands corps, des institutions fortes, où vienne se briser la volonté, » l'auteur montre comment : « le prince, renonçant à la puissance absolue, octroie à son peuple une forme de gouvernement dans laquelle il lui donne une part directe au pouvoir ; mais ces concessions ne sont jamais bien volontaires, le pouvoir étant exclusif du partage. Celui du prince et celui du peuple offrent alors deux forces opposées, essentiellement ennemies l'une de l'autre, s'observant et se combattant sans cesse. » La lutte ne peut se terminer que par une catastrophe, car : « on ne saurait attacher le moindre prix à l'assurance banale de l'attachement des peuples à leurs dynasties et de l'amour des souverains pour les sujets. Le cœur n'est pour rien dans les lois, il est possible qu'il y ait encore quelque vertu parmi les hommes, mais elle n'est point ordinaire, et, en fait de gouvernement, on ne saurait compter que sur des choses ordinaires. »

Quelle est donc la barrière qui doit séparer ces deux monstres prêts à se dévorer, quel est enfin le troisième poids qui doit assurer le *jeu des forces et des contreforces* dans l'État ? L'auteur va nous l'apprendre par son admiration pour les institu-

tions féodales de l'Angleterre. Mais, malheureusement : « la prétention d'avoir le gouvernement anglais se réduit pour l'Europe à une brillante et trompeuse chimère ; » car ce n'est que dans ce pays « que le sol de l'État, concentré dans les familles, a laissé à la noblesse la richesse et l'indépendance qui donnent aux grands le respect des peuples. » Partout ailleurs il n'y a pas d'élémens aristocratiques ; on voit à la tête des nations « *des hommes pris dans cette classe mobile et flottante de la société, qui ne tient à rien*, tels que banquiers, négocians, avocats, etc., des savans qui représentent une nation ! qui votent l'impôt, tandis qu'ils n'ont pas le plus léger intérêt à la matière imposable ! »

En vérité, tout cela crie vengeance au ciel : ajoutez-y cette tendance démocratique que l'auteur signale dans l'Europe entière, et qui doit, selon lui, avoir pour résultat de transformer d'abord les gouvernemens constitutionnels en républiques, puis, par une réaction en sens contraire, celles-ci en despotisme ; puis ensuite, probablement une révolution violente, qui obligera de recommencer le cercle : un pareil tableau ne saurait manquer de vous faire sympathiser avec les remèdes politiques indiqués par l'auteur dans son chapitre : *De ce qui reste à faire.*

Ces remèdes, les voici en peu de mots : il faut, là où de grandes terres sont encore entre les mains de l'ancienne noblesse, conserver avec soin ces précieux élémens ; car, grâce aux progrès du commerce, des arts et de l'industrie, « si le mal enfin n'est arrêté, bientôt le sol de l'État sera entre les mains des négocians, des banquiers, des fabricans et des juifs. Que l'on juge ce que serait dans cinquante ans une représentation nationale, assise sur de semblables fondemens, et quel avenir les monarchies et les peuples peuvent se promettre d'un pareil état de choses ! » Il faut que les souverains fassent l'acquisition de vastes domaines, et les concèdent à la noblesse, à titre de fiefs héréditaires. L'auteur voit, il est vrai, l'impossibilité de rétablir le droit de primogéniture, en présence des mœurs actuelles ; mais il propose *d'y arriver par un détour, en éludant la loi*, c'est-à-dire, en conférant à la noblesse le droit de faire corps sous de certaines conditions qui la forceraient à rétablir cet usage dans son sein.

Voilà, il faut en convenir, des digues bien mesquines contre le torrent démocratique qui menace de tout envahir. On voit que M. Cottu, ses terreurs et son grand corps électoral trouvent une redoutable concurrence chez le publiciste d'outre-Rhin. La brochure de ce dernier contient néanmoins deux

chapitres sur *l'etat des sociétés en Europe*, qui témoignent de connaissances historiques approfondies. Mais comment l'étude de l'histoire ne place-t-elle pas ceux qui s'y livrent, à un point de vue assez élevé pour qu'ils cessent de chercher le secret de l'ordre social dans un problème de mécanique?

* * *.

171. — **Beiträge zur Kenntniss des gewerblichen und commerziellen Zustandes der preussischen Monarchie.* — Mémoires pour servir à la connaissance de l'état industriel et commercial de la monarchie prussienne, tirés des sources officielles; par C. W. Ferber. Berlin 1829; Trautwein. In-8° avec neuf tableaux.

Ces mémoires, qui paraissent officiels, ne représentent l'industrie et le commerce de la Prusse que sous leur beau côté. Cependant, comme les documens sont authentiques, il faut savoir gré à l'auteur de les avoir recueillis, et nous remarquons avec plaisir, que la Prusse, dépourvue qu'elle est d'une constitution représentative, sent la nécessité de la publicité des résultats de l'administration, et soumet à la nation les documens que celle-ci est en effet intéressée à connaître, quoique privée de sa part dans le gouvernement. Le système de la Prusse a, sur un point, de la supériorité sur celui de la France et de l'Angleterre. Elle ne ferme pas impitoyablement ses barrières aux produits de l'étranger; elle admet la réciprocité : les états qui reçoivent les produits prussiens peuvent importer les leurs dans le royaume; les états qui les excluent trouvent aussi les douanes prussiennes fermées pour leurs marchandises. La Russie a prohibé l'importation des tissus de laine du dehors; à son tour, la Prusse, qui a beaucoup de draps à vendre, a repoussé les produits de l'industrie russe. S'il faut en croire les hommes d'État de Prusse, la Russie a perdu le plus à ces représailles. Ses grands seigneurs, ne vendant plus les productions de leurs terres, sont obligés de restreindre leurs dépenses, et ne peuvent plus étaler leur luxe dans les capitales d'Europe. Nous nous bornerons, pour le moment, à extraire de l'ouvrage de M. Ferber quelques données intéressantes. Depuis les fameux décrets de Napoléon, le commerce du continent a subi des changemens. Il a perdu d'anciens débouchés pour les toiles; par conséquent, la filature du lin s'est beaucoup ralentie; en revanche, la filature du coton s'est propagée partout; en Prusse, ses produits s'élèvent maintenant à des valeurs considérables. Cependant, la tisseranderie des laines, une des plus belles branches d'industrie en Silésie et dans les provinces rhénanes, s'est également

multipliée, grâce aux machines; et le nombre des bêtes à laine, qui, en 1815, n'était que de huit millions, s'est élevé, en 1825, à onze millions. Malgré le tarif des douanes françaises qui repousse les fers étrangers, et qui a forcé l'Allemagne à repousser à son tour les vins français, au grand détriment de l'agriculture en France, la Prusse, en 1828, a exporté 103,933 quintaux de fer, tandis que trois ans auparavant elle n'en exportait que 65,000. La fabrication de la soie a pris une grande extension, surtout à Berlin; et la Prusse, à force de persévérance, espère parvenir à en faire une branche d'industrie indigène. En général, la Prusse fait de grands efforts pour rivaliser avec les principaux états d'Europe, sous le rapport du commerce et de l'industrie. Elle a établi des écoles de marine et des écoles d'industrie; une compagnie, dite *rhénane*, se charge des expéditions pour l'Amérique; la navigation de l'Oder, de la Saale et d'autres rivières a été améliorée; plus de 21 millions d'écus de Prusse ont été employés, depuis 1817, à la construction des grandes routes. Une société d'encouragement, à Berlin, accorde des prix et provoque des perfectionnemens dans les arts et métiers. La Prusse a fait des traités commerciaux avec plusieurs puissances. On y a gagné de part et d'autre. Il ne tenait qu'à la France et aux Pays-Bas de jouir des mêmes avantages. Mais, en France, c'est la classe des propriétaires fonciers, et, dans les Pays-Bas, le gouvernement, qui se sont opposés à tout arrangement. Il en est résulté, que la marine marchande de France est sujette dans les ports prussiens à des taxes que ne paient pas d'autres états maritimes; et, quant aux Pays-Bas, si le Rhin n'est pas la route la plus fréquentée de l'Europe, le gouvernement doit l'attribuer en partie à la résistance qu'il oppose à la libre navigation sur ce fleuve. Il faut avouer néanmoins, que le gouvernement prussien, tout en favorisant en général l'essor de l'industrie et du commerce, le gêne d'un autre côté par un esprit de fiscalité poussé trop loin dans certains cas. Les impôts sont énormes; M. Ferber, tout en écrivant dans l'esprit du gouvernement, convient que l'impôt du timbre a fait tort aux affaires de change; si l'auteur avait voulu continuer ses recherches, il aurait trouvé probablement que le fisc nuit encore à d'autres branches de commerce. Les grandes puissances en Europe se sont mises sur le pied des dépenses excessives; elles n'y peuvent faire face que par le moyen d'énormes impôts. Il y en a qui comprennent la faute qu'elles font; mais elles n'ont pas le courage de revenir à un système plus raisonnable.

172. — *Allgemeines bibliographisches Lexicon.* — Dictionnaire général de bibliographie ; par F.-A. Ebert, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de Dresde. Vol. II°, 6° et dernière livraison. Leipzig. 1830; Brockhaus. In-4°.

Commencé en 1821, ce dictionnaire de bibliographie est enfin terminé. La 6° livraison du 2° volume comprend les dernières lettres de l'alphabet, et finit par le n° 24,280. Nous y trouvons indiquées, entre autres ouvrages, plus de 150 éditions et traductions de Virgile, les diverses éditions de Voltaire qui ont paru jusqu'en 1821, celles des Œuvres de Thucydide, Xénophon, les diverses collections de Mémoires académiques, publiées en Angleterre sous le titre de *Transactions*, et un grand nombre d'autres ouvrages recueillis dans les bibliothèques. Il manque plusieurs ouvrages estimables, par exemple, ceux de Thomas Young, savant assez connu par ses travaux sur les hiéroglyphes, l'Histoire générale des voyages de M. Walkenaër, etc. En général, quoique publiée en 1830, la dernière livraison du Dictionnaire bibliographique est en arrière de plusieurs années, et n'indique pas les ouvrages publiés depuis cinq ou six ans. Il eût été bon, ce nous semble, que le rédacteur donnât en supplément la liste des ouvrages remarquables qui ont paru depuis que le Dictionnaire a commencé, et qui n'ont pu être indiqués à leur place. Nous avons aussi remarqué quelques erreurs et inexactitudes. Le nom de *Tochon d'Annecy* est estropié, et presque méconnaissable sous celui de *Tœchou*. La continuation de l'Histoire de France, de Velly, Villaret et Garnier, par M. *Dufau*, n'a pas seize volumes, mais sept; encore l'un des sept contient-il l'histoire de la France avant Clovis. On pourrait citer d'autres inexactitudes et omissions; elles ne nous empêchent pourtant pas de reconnaître que le travail de M. Ebert est très-utile. A l'aide de son Dictionnaire, imprimé avec une grande économie, on peut se mettre en une minute au courant des principales éditions d'un ouvrage ou d'une collection, et même en savoir le prix courant. Pour les ouvrages importans, le rédacteur a ajouté des notes bibliographiques qui fournissent à l'amateur de livres ou au savant tous les renseignemens nécessaires. Au sujet des Œuvres de Voltaire, M. Ebert nous apprend qu'on a retrouvé l'exemplaire de la première édition imprimée chez Walter à Dresde, exemplaire sur lequel le philosophe de Fernay avait fait des corrections et des changemens pour une édition nouvelle. Il paraît que l'on se propose de publier ces corrections autographes de l'auteur. M. Ebert promet, dans l'avant-propos, un grand ouvrage bibliographique rangé par ordre des ma-

tières, et un guide des bibliographes et bibliothécaires. Il blâme, en passant, la bibliomanie anglaise qui attache un prix excessif à des ouvrages dépourvus de mérite intrinsèque, et recherchés uniquement à cause de leur rareté. En indiquant l'ancienne *Topographie* de l'Allemagne, par *Zeiler*, et mise au jour par *Mérian* à Bâle, il reprend M. *Brunet*, auteur du *Manuel du libraire*, pour avoir parlé avec peu d'estime de cet ouvrage. Selon M. Ebert, les planches de cette Topographie, représentant les villes d'Allemagne telles qu'elles étaient au XVIIe siècle, font de ce recueil un ouvrage très-précieux, et beaucoup de ces planches sont parfaitement exécutées. Avant de terminer cet article, nous renouvellerons un vœu que nous avons déjà émis en annonçant une des livraisons précédentes, c'est qu'un savant, bien versé dans la bibliographie, prît ce Dictionnaire pour base d'un travail semblable en français; mais il faudrait qu'il se tînt dans les limites tracées par M. Ebert, pour ne pas multiplier les volumes. D—G.

173. — *Rerum Milesiarum commentatio prima.* — Première dissertation sur Milet, par *Theoph* SOLDAN. Darmstadt, 1829. In-4°.

Lesbos a déjà été l'objet d'un savant ouvrage; la Crète en a dicté un fort remarquable à M. *Hoeck*, et nous devons savoir gré aux auteurs de ces *monographies* des soins qu'ils se donnent pour nous familiariser, d'une manière toute spéciale, avec tel ou tel pays, avec telle ou telle ville de l'antiquité. Cette première dissertation sur Milet est toute topographique : l'auteur soutient, contre quelques géographes modernes, l'opinion qui prévalait autrefois sur la position de cette ville; elle était sur la côte occidentale de l'Asie-Mineure, sur la rive gauche du Méandre. En face de Milet se trouvait l'île de Lade. L'auteur combat l'opinion de M. *Mannert*, qui met 80 stades de distance entre Milet et l'embouchure du Méandre. Melasso n'est pas l'ancienne Milet, c'est Melasa, et les ruines trouvées auprès de Palatsha appartiennent à Milet. Suivent des détails sur le temple d'Apollon Didyonæus et sur la petite ville des Branchides; enfin, l'auteur donne des inscriptions qui ont rapport à cet oracle et à ce temple. M. Soldan ne se borne pas là; il parcourt les environs, et détermine la situation de plusieurs villes du territoire de Milet. Palatsha n'est aujourd'hui qu'un misérable village consistant en quelques mauvaises cabanes, mais son nom rappelle les palais de Milet qui, dans son immense enceinte, renfermait beaucoup d'édifices somptueux. On a joint à cet ouvrage une carte topographique de Milet et des environs; elle est à peu près calquée sur la carte de M. de

Choiseul-Gouffier. Cette dissertation est une de celles que font naître en Allemagne les solennités et les examens académiques; mais elle dénote dans son auteur un grand esprit d'investigation et de la sagacité. Espérons qu'il ne s'en tiendra pas là.

174. — *De temporum belli Mithridatici primi ratione.* — De l'époque de la première guerre contre Mithridate, par Emper, membre de plusieurs sociétés savantes. Goettingue, 1829.

Athènes a-t-elle été prise par Sylla en la 87e année avant Jésus-Christ? Ne s'en est-il emparé qu'en la 86e? C'est pour les savans un point de contestation. — M. Emper commence donc par établir la chronologie des opérations militaires de Sylla en Grèce; il démontre que les batailles d'Orchomène et de Chéronée appartiennent à une seule et même année, et combat quelques assertions émises par Woltersdorf, dans sa *Vie de Mithridate*, publiée en 1818. M. Emper fixe la paix conclue avec ce prince, non pas en 85 avant J.-C., mais en 84; puis, il compare entre eux les divers passages de Plutarque et d'Appien qui ont rapport à ces évènemens, cherche à les expliquer, et donne la préférence au premier de ces auteurs, bien que dans la vie de Marius, il ne soit pas d'accord avec ce qu'il a dit dans celle de Sylla. Ce ne serait donc point en 88 avant J.-C., mais en 87, que Sylla aurait marché vers la Grèce et, de la sorte, Athènes serait tombée en son pouvoir en mars 86. Il paraît que dès les tems les plus anciens, on suivait pour la guerre de Mithridate deux chronologies toutes divergentes. Le surplus de cet écrit présente encore plusieurs choses remarquables, par exemple, des observations sur ce que devrait faire un éditeur de Dion Chrysostôme, et, pour spécimen, la restitution d'un passage de cet écrivain. On trouve aussi des conjectures proposées pour les textes de Plutarque, dans la vie de Pompée, et pour les écrits de Thucydide, de Démosthènes et de Lysias. — Nous empruntons cet article à l'estimable répertoire de M. Beck, n'ayant pas sous les yeux l'ouvrage de M. Emper, et voulant néanmoins le signaler à l'attention de nos lecteurs. P. de Golbéry.

175. — *Theotima*, etc. — Théotima, ou la harpe de Sion, par l'auteur de *Theomela*. Leipzig, 1829; Brockhaus. In-8°.

Ce recueil de méditations poétiques sur des sujets de piété chrétienne est composé d'un grand nombre de morceaux, dont la forme varie depuis le cantique jusqu'à la pensée en deux vers. Tous ne sont point remarquables par la hauteur de l'inspiration et par la perfection poétique; mais tous por-

tent l'empreinte d'un sentiment religieux ardent et sincère, tous sont de nature à placer l'âme du lecteur dans cette disposition contemplative et résignée, par laquelle se manifeste la doctrine du Christ. Tel est aussi l'unique but que pouvait se proposer l'auteur : du point de vue où il se trouvait, il ne dépendait point de son talent d'animer l'esprit de l'homme pour la mission active qu'il est appelé à remplir sur la terre. Voici les titres de quelques-unes des pièces principales du recueil : *De la manifestation de l'amour infini ; l'inexprimable ; hymne de l'amour à l'éternelle beauté ; les promesses de la révélation ; l'ascension de Jésus ; la communion ; les joies de la paix éternelle*, etc. H. C.

Ouvrages périodiques.

176. — **Jahrbücher der Geschichte und Staatskunst*, etc. — Annales des sciences historiques et politiques, recueil mensuel publié par K. H. L. Poelitz, conseiller du roi de Saxe, et professeur d'économie politique à l'université de Leipzig. Leipzig, 1829; Hinrichs. Cahiers mensuels n-12 de 6 à 7 feuilles chacun.

Ces Annales occupent un rang distingué parmi les publications utiles de la littérature allemande. Elles sont recommandées par le nom de leur éditeur, auquel on doit une *Histoire du monde*, traduite en plusieurs langues, et un grand ouvrage sur *les sciences politiques ;* elles le sont également par ceux de ses collaborateurs au nombre desquels nous citerons le député bavarois M. *de Hornthal*, le docteur *Crome*, auteur d'une *Statistique des forces sociales de l'Allemagne;* les professeurs *Luden*, *Rotteck*, *Saalfeld*, *Paulus*, etc. MM. *Zschokke*, d'Aarau, le baron *de Malchus*, ancien ministre des finances du royaume de Westphalie, etc., etc. — Ce recueil est divisé en deux parties. La première contient des articles originaux, tous signés, sur le droit public, la diplomatie, les finances, la statistique, etc. La seconde est une revue des ouvrages allemands ou étrangers relatifs à ces matières. Le ton de la rédaction est grave comme les sujets l'exigent ; toute polémique personnelle en est bannie, et la critique nous a paru faite avec soin et bonne foi, quoique peut-être trop uniformément bienveillante. Le constitutionalisme est l'opinion politique qui y domine absolument. — Parmi les statuts qui servent de base à cette publication, il est un article qui prononce l'exclusion de toute l'histoire ancienne jusqu'à l'année 476 après Jesus-Christ. Cette mesure de représailles contre les Grecs et les Romains, qui ont occupé

trop long-tems tout le domaine des investigations historiques, ne nous semble pas bien justifiée. De même que le savant ne se croit en droit de déterminer la carrière d'un astre, qu'après avoir observé une longue série des points de sa marche passée, de même l'étude du développement de l'humanité embrassé dans son ensemble peut seule autoriser à tirer des conclusions sur sa destinée future, véritable but de l'histoire, sans lequel elle ne serait qu'un vain jeu d'esprit et d'érudition. Il est donc peu rationnel, selon nous, de repousser l'examen d'une partie importante de ce développement, puisque le degré de certitude des prévisions dépend toujours du nombre de termes qui leur sert d'élément. Le tableau d'un évènement, d'une époque, considéré isolément, n'offre qu'un intérêt de simple curiosité ; quant à sa valeur philosophique, il n'en a pas plus que n'aurait de valeur scientifique l'observation d'un astre dans un seul point de sa course.

Les articles les plus importans contenus dans les cahiers des Annales qui terminent l'année 1829, sont les suivans : une dissertation du professeur *Weber*, de Tubingue, sur les fonctions publiques et les devoirs de ceux qui en sont revêtus. Deux notices biographiques sur le prince *de Metternich* et le baron *de Berstett*, ministre du grand-duché de Bade, notices abondantes en éloges de ces deux diplomates : nous souscrirons volontiers à ceux qu'a mérités le dernier par ses efforts pour établir, en Allemagne, un système général et uniforme de douanes, et pour assurer la liberté du commerce à l'intérieur du pays. Quant au premier, s'il est vrai, comme l'auteur l'affirme, que la loyauté de la conduite du gouvernement autrichien envers Napoléon doive être clairement démontrée lorsque les archives diplomatiques du tems seront ouvertes, on ne peut que l'engager à hâter ce moment : aucun mémoire contemporain n'aura révélé des mystères plus inattendus. — L'examen d'un projet de M. le comte *de Buquoy*, relatif à un système d'hypothèques destiné à dispenser les gouvernemens d'emprunts trop onéreux : cet article est du conseiller hessois M. *de Meseritz*. — Le docteur *Lex*, de Goettingue, a donné, dans le cahier de septembre, une exposition, remarquable par sa clarté, du système de la dette publique en France. Chacun peut y lire, en termes brefs et précis, les conditions auxquelles il prête son argent à l'État : cet article mériterait peut-être, sous ce rapport, les honneurs de la traduction. L'auteur fait sentir les avantages de la réduction des rentes, mais pas assez peut-être les inconvéniens de la mesure par laquelle on a cherché à tendre vers c ré-

sultat, et dont le moindre n'est pas d'avoir ouvert une lice nouvelle à l'agiotage. M. Lex, suivant la formule d'usage, appelle le fonds d'amortissement *l'ancre du crédit public* : peut-être ses recherches consciencieuses auraient-elles pu l'amener à des conclusions moins favorables à cette institution, dont il dit lui-même : c'est la main gauche qui achète de la main droite. — Les considérations de M. *Emmermann* sur les causes qui produisent des embarras dans les finances publiques n'offrent rien de bien neuf ni dans les vues ni dans les remèdes proposés. — Un article de M. *Martin*, avocat, contient une espèce de théorie des révolutions, conçue du point de vue le plus étroit. — Le morceau du professeur *Schneller*, sur le républicanisme, est une apologie du système représentatif. — *La chute d'Alberoni*, fragment historique, fait suite à un autre fragment : *l'élévation du cardinal Alberoni*, inséré dans un précédent cahier des Annales, par le professeur *Eisenbach*. — Des sources du despotisme, par le docteur *Vollgraff*, auteur d'un ouvrage intitulé : *Des systèmes de politique pratique dans l'Occident*. — Sur l'utilité de l'etude de l'économie politique, par M. *de Meseritz*. — Sur la protection de l'industrie nationale par les douanes et les impôts sur la consommation, par le professeur *Hagen*. — L'éditeur a fourni son contingent dans ces cahiers par un article *sur les émancipations politiques et religieuses*, à l'occasion de celle des catholiques irlandais.

H. C.

SUISSE.

177. — **Tableau chronologique de l'histoire de la confédération suisse*; feuille pouvant servir de complément à l'Atlas historique, généalogique, chronologique et géographique de A. Le Sage, (comte de Las Cases); par M. J. Huber, officier au corps de l'état-major fédéral. Genève, 1830; Barbezat; Paris, même maison de commerce.

Cette feuille équivaut à un gros livre, et présente le résumé de ce que la mémoire en retiendrait après une suite de lectures attentives. M. Huber a pris soin de loger, dans un coin de son cadre, un avertissement que les lecteurs ne devront point négliger, car il doit les guider dans la recherche des objets divers compris dans le tableau, et leur fait connaître la distribution adoptée par l'auteur, et les motifs qui l'ont fait choisir. Deux colonnes latérales renferment trois articles (*Résumé historique. — Traités et droit public. — Statistique*). Entre ces deux colonnes, des bandes coloriées indiquent la durée

et l'étendue relative des diverses dominations; elles aident à fixer dans la mémoire les métamorphoses historiques et les destinées des races qui se sont confondues sur le sol de la Suisse. Les encadremens qui se forment avec la confédération naissante tracent les progrès du corps helvétique, indiquent la réunion des cantons, leurs achats, leurs conquêtes, les donations qui leur sont faites, et les dates, accompagnées du précis des principaux évènemens de l'histoire. »

Extrayons de la statistique ce qui est relatif à la force militaire, non compris les régimens au service étranger, afin de juger par comparaison de ce que l'on pourrait faire en France.

La population suisse est à peu près de 2,000,000 d'habitans. Le contingent fédéral est de 33,758 hommes : la réserve double cette force; la landwehr armée est de 140,000 hommes; total, 207,516 hommes, non compris l'état-major fédéral. Au besoin, la patrie rappellerait les 18,136 hommes actuellement au service de quelques puissances étrangères. Les contingens des cantons, pour les frais de guerre, s'élèvent à 539,275 liv. de Suisse; il existe, en outre, des caisses fédérales de guerre, d'instruction et d'épargne. Si la France pouvait adopter l'organisation militaire de la Suisse, elle aurait, avec une dépense qui n'excèderait pas 30,000,000 fr., plus de 500,000 hommes de troupes disponibles, une réserve de même force, et une garde nationale armée de 2,200,000 hommes. Cette comparaison instructive fournit une preuve de plus de la grande utilité des tableaux statistiques et synoptiques.

N.

ITALIE.

178. — *Meditazioni ed istruzioni divotissime*, etc. — Méditations et instructions pieuses du prince DE HOHENLOHE, traduites en italien par le professeur M. CHIROLA. Milan, 1829; A. Bonfanti. In-16.

179. — *Opere del beato Alfonso-Maria de* LIGUORI. — Œuvres du bienheureux *Alphonse-Marie* DE LIGUORI. Monza, 1828-1829; L. Corbetta. In-12.

180. — *Meditazioni divotissime sopra l'amor di Dio*, etc. — Méditations pieuses sur l'amour de Dieu, écrites, en espagnol, par le R. P. *Fr. Diego* STELLA; traduites, en italien, par le P. *Giov.-Battista* PERUSCHI, de la compagnie de Jésus. *Nouvelle édition corrigée*. Milan, 1829; G. Pirotta. 2 vol. in-12.

Il est beaucoup d'hommes qui, à tort ou à raison, mais avec une conviction profonde et respectable, désirent de voir

les dogmes de la religion chrétienne régner toujours avec ferveur sur l'esprit des peuples. Quelle que soit leur croyance propre et personnelle, ils pensent que le bonheur du monde ne se peut trouver hors de ces dogmes. Persuadés qu'il faut, aux classes inférieures, un culte extérieur et une morale prise au delà des choses visibles, ils sont convaincus que la religion chrétienne est la plus propre à remplir ce rôle de loi surnaturelle, d'abord parce qu'elle est maintenant la plus ancienne, et puis parce qu'elle est, à tout prendre, la plus rigoureusement logique, les principes admis; enfin parce qu'elle réunit, plus que toute autre, les élémens de la sociabilité et du droit naturel, et qu'elle renferme un admirable mélange d'amour et de menace, de miséricorde et de sévérité qui convient parfaitement aux divers caractères des hommes et à la faiblesse de leur nature. Ils tiennent pour certain que toute tentative faite pour établir un culte nouveau, fondé sur d'autres bases, sera vaine, aussi-bien que les tentatives de rénovation et de régénération de la religion actuelle, attendu que celles-ci la dépouilleraient du caractère de perpétuité, d'ancienneté, d'infaillibilité qui, nous l'avons dit, font une grande partie de sa force. De plus, ils doutent que les élémens, soit d'un culte nouveau, soit d'une rénovation, existent nulle part aujourd'hui, ou dans les peuples, ou dans les hommes qui se feraient les promoteurs des nouvelles doctrines : il y a d'un côté fatigue et ennui, de l'autre manque de foi et de point d'appui solide. — D'autres hommes encore désirent le maintien des croyances : mais dans des vues beaucoup moins lointaines, par des motifs beaucoup moins élevés. Comme il s'agit ici uniquement de petits calculs égoïstes et personnels, on me permettra de ne pas en dire davantage. Parmi ces spéculateurs, les uns croient, et font commerce et métier tout à la fois de leurs croyances et des croyances populaires; les autres sont tout simplement des charlatans. Il est certain que tous travaillent avec ardeur, les premiers pour obéir à leur conscience, les autres pour affermir et continuer leur fortune. Cependant on ne peut s'empêcher de reconnaître que leurs efforts sont dirigés avec une grande maladresse. Nul ne paraît comprendre le véritable état des esprits et les moyens qui sont propres désormais à les dominer. Partout des mesures violentes, dictées par une puérile colère, qui, venant frapper tantôt sur un peuple fort et peu craintif, comme les Français, ne sont plus que ridicules, tantôt sur une nation encore timide dans ses liens, jette un nouveau bitume sur l'incendie qui fermente partout contre le pouvoir. Je ne dirai rien sur ce

qui se passe en France, sur ces missions départementales qui vont régulièrement chaque printems réveiller dans les campagnes un fanatisme, des haines, des passions de toute nature qu'on n'y connaissait plus depuis longues années, sur ces fureurs pastorales qui créent dans chaque commune une guerre quotidienne et régulière entre le curé et le maire, quand celui-ci n'appartient pas à l'aristocratie. Mais qu'on regarde en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne, en Italie, en Suisse, aux États-Unis même, car il ne s'agit pas seulement de la communion romaine; aux États-Unis le clergé pousse si loin son intolérance et abuse tellement, dans plusieurs États, de son influence sur l'esprit des habitans, et surtout des femmes, qu'il excite les plaintes de tous les étrangers qui s'y rencontrent en butte à mille vexations; il a souvent trouvé le moyen de mettre à son service la police, les magistrats et les législateurs. En Europe aussi les gouvernemens se mêlent de ces affaires : tandis qu'on étouffe autant que possible les livres qui pourraient donner au peuple le bon sens politique, le bon sens moral, le bon sens pratique, en un mot, on favorise chaudement des publications d'un mysticisme pitoyable, d'une ridicule superstition. Il est remarquable, par exemple, qu'en France le plus grand nombre des livres sortis des presses de départemens sont de cette nature : on n'a pas besoin de dire combien de tort il en résulte pour la religion et quelle masse de mépris et d'incrédulité elle en retirera dans peu d'années : il n'est pas de paysan qui déjà n'en fasse pour sa femme un sujet perpétuel de railleries. On suit en Italie le même système, comme le prouvent les livres dont les titres sont en tête de cet article; nous aurions pu en citer bien d'autres : nous avons pris ceux-ci au hasard. Eh bien ! quand de telles rêveries sont encouragées, multipliées au moyen des deniers publics, et même quelquefois par les presses du gouvernement, on empêche la circulation des ouvrages qui seuls pourraient ranimer une foi vive et forte, des sources où se puisent les convictions profondes et puissantes, qui font les prosélytes! — Un fait de ce genre, un fait scandaleux au tems où nous vivons, et qui suffit à lui seul pour caractériser toute une politique, vient de se passer en Espagne. Le roi a prohibé, à l'entrée du royaume, le bel ouvrage que MM. *Guillon* et *Caillau* publient à Paris, la *Collectio selecta SS. ecclesiæ patrum.* — Nous ne dirons rien de plus; que les amis vrais de la religion y réfléchissent : c'est jouer le jeu le plus dangereux pour les doctrines qu'ils aiment.

181. — **Storia della letteratura italiana, nel secolo XVIII*, etc.

— Histoire de la littérature italienne pendant le XVIIIe siècle, par A. Lombardi, premier bibliothécaire du duc de Modène, etc. Modène, 1828-1829; typographie Camerale. 3 vol. in-8°.

Voici encore de bons matériaux pour une histoire universelle. Les élémens de ce grand travail seront bientôt surabondans; quand viendra l'homme capable de les employer? Je ne sais, mais j'ai peur qu'il ne se fasse encore long-tems attendre: si c'est là une tâche digne d'occuper une grande et belle vie tout entière, c'est aussi une masse de travaux propre à effrayer la plus forte tête. Si vous songez que cette résolution infatigable n'est que la moitié des qualités exigées, et qu'elle doit partir d'un esprit étendu, élevé, philosophique, qui embrasse d'un coup d'œil les rapports les plus éloignés, les plus lointaines conséquences d'un fait, les plus obscurs présages d'une révolution en germe, les plus secrètes influences des circonstances de tems et de lieu; si vous songez que les difficultés se compliquent de plus en plus par chaque année qui s'écoule, vous arriverez à douter qu'on achève, ou même qu'on entreprenne jamais cet immense monument. — Quoi qu'il en soit, continuons les travaux partiels; l'avenir en fera ce qu'il voudra, ils sont d'une utilité actuelle incontestable. Celui que M. Lombardi vient de faire pour l'Italie manque à la France, et c'est encore là un beau sujet que j'indique à quiconque voudra et pourra le traiter dignement. M. Lacretelle, dans son *Histoire de France*, a bien essayé de l'esquisser: mais ses fragmens littéraires et philosophiques, relégués hors du cadre des évènemens politiques et militaires, ne forment point un ensemble satisfaisant. On ne peut y suivre le développement des opinions et des esprits, ni l'enfantement des théories qui sortent des faits, ou qui, du moins, trouvent dans les circonstances matérielles un secours et une force qui les popularisent et les font vivre, ou des obstacles qui les étouffent et les font oublier. Les poèmes licencieux de Voltaire, outrageant à la fois la décence publique et les gloires nationales, ne peuvent s'expliquer que par la toute-puissance d'un Dubois, ou l'infamie couronnée d'une du Barry; le sublime et terrible talent de Mirabeau n'est pas justifié, si vous taisez l'histoire des lettres-de-cachet; et les pamphlets de La Chalotais ne peuvent être appréciés qu'au milieu des guerres de parlemens. Il faut donc une histoire spécialement littéraire et philosophique, mais où la série des faits matériels soit scrupuleusement conservée, et prête son appui aux évènemens littéraires; car, comment espérer de séparer et de classer en chapitres et en sections les choses qui, dans le monde, sont si intimement liées

et dépendantes les unes des autres? M. Lombardi est tombé dans un défaut analogue, en s'occupant séparément et successivement des sciences et des lettres; de la physique, de la chimie, de la botanique, de la médecine, de la jurisprudence, de la poésie italienne, de la poésie latine, de la philologie, etc., etc. C'est un très-mauvais plan, et, quelle que soit l'habileté de l'écrivain, il doit produire beaucoup d'imperfections dans l'exécution. Je suppose qu'on en agît ainsi en France, où placerait-on Buffon? dans la section des lettres ou dans celle des sciences? ou bien le partagerez-vous et ferez-vous deux moitiés d'un seul homme et d'un seul talent? Que ferez-vous de Bernardin-de-Saint-Pierre, de J.-J. Rousseau, de Servan? — Il y aurait bien d'autres reproches à adresser à l'ouvrage de M. Lombardi. En descendant aux détails, nous trouverions qu'il a omis beaucoup de noms et de choses qui devaient s'y trouver. Si le XVIIIe siècle fut en France le règne des doctrines philosophiques et de la littérature proprement dite, il fut, en Italie, la première et vigoureuse jeunesse des sciences naturelles. M. Lombardi, qui s'est beaucoup occupé de ces sciences, semblait très-propre à en écrire l'histoire, et ces omissions, nombreuses et graves, deviennent tout-à-fait inconcevables. Du reste, elles lui ont été signalées par un critique savant et bienveillant : je n'ai donc pas besoin de les relever pour qu'il puisse les réparer dans une autre édition. — Il m'a semblé aussi qu'il n'est pas toujours exempt de partialité dans ses jugemens sur les hommes et sur les livres; ainsi, je le trouve très-injuste envers l'abbé Casti, auquel on peut reprocher de manquer de décence, mais non de talent et d'esprit. — En résumé, l'ouvrage de M. Lombardi mérite de l'estime, car il a demandé beaucoup de travail et de savoir; il en sera plus digne encore quand l'auteur l'aura perfectionné d'après les conseils de la critique. A. P.

182. — *Il Castello di Trezzo*, etc. — Le Château de Trezzo; nouvelle historique, de J.-B. B. *Troisième édition*, revue et corrigée par l'auteur. Milan, 1828; Stella et fils. In-12 de 345 pages; prix, 2 fr. 50 c.

183. — *Sibilla Odaleta*, etc. — Sibylle Odaleta, épisode des guerres d'Italie à la fin du XVe siècle, roman historique d'*un Italien*. Milan, 1827; Stella et fils. 2 vol. in-12 contenant ensemble 664 pages; prix, 5 fr.

184. — *La Fidanzata ligure*, etc. — La Fiancée ligurienne, ou mœurs, usages et caractères des habitans actuels de la *rivière* de Gênes, par l'*auteur de Sibylle Odaleta*. Milan, 1828; Stella et fils. 2 vol. in-12 contenant ensemble 638 pag.; prix, 5 fr.

« Le Walter Scott a la vogue ; faisons du Walter Scott. » Tel est le mot d'ordre que semblent s'être donné, d'un bout de l'Europe à l'autre, tous les romanciers de notre tems. Mais, s'il est aisé d'emprunter au célèbre *inconnu* les formes extérieures de ses compositions, rien de plus difficile que de lui dérober les secrets de son génie. Les ouvrages dont nous venons de transcrire les titres offrent, entre mille autres, la preuve de cette vérité. Division par chapitres, épigraphes, descriptions minutieuses d'armures et de costumes, vieux châteaux à issues mystérieuses, conversations populaires, comparaisons à moitié poétiques et à moitié bouffonnes, rien n'y manque à la reproduction du modèle, rien, si ce n'est ce talent de tout animer, d'attacher un vif intérêt à une action qui n'est, en quelque sorte, que le prétexte du livre, d'entraîner le lecteur, de surprise en surprise, jusqu'à un dénoûment qui lui semble toujours arriver trop tôt.

L'auteur du *Château de Trezzo* a voulu nous peindre la détention et la mort de Bernabo Visconti, empoisonné par ordre de son neveu Jean Galéas, comte de Vertus, qui s'empara ainsi du duché de Milan. Ne pouvant nous intéresser à son prisonnier qui, avant de perdre le pouvoir, s'était souillé de tous les crimes, cet auteur a imaginé une liaison d'amour entre une fille naturelle de Bernabo, détenue avec lui dans le château de Trezzo, et un jeune chevalier qui cherche à l'arracher à sa captivité. Mais l'intérêt, qu'avaient d'abord excité avec assez d'art les tentatives hasardeuses de cet amant, est bientôt distrait et refroidi par d'autres peintures, et le lecteur a d'autant plus de peine à poursuivre sa tâche, que la prolixité du style contribue encore à ralentir le récit.

Les deux autres romans sont écrits avec plus de vivacité et de grâce. *Sibylle Odaleta* est une jeune Grecque enlevée par un Juif dont les aventures se lient à la révolution qui replaça Frédéric d'Arragon sur le trône de Naples. Quoique cet ouvrage soit défectueux dans son ensemble, il offre beaucoup de détails attachans, et (chose bizarre !) le personnage qui intéresse le plus est justement ce Juif dont l'auteur s'est plu à nous tracer le portrait le plus odieux. C'est qu'indépendamment des nombreux dangers auxquels il l'expose, on sent que les vices dont il l'accuse seraient plus justement reprochés aux persécuteurs de sa nation.

Dans la *Fiancée ligurienne*, le même auteur a voulu mêler la peinture des passions à celle des mœurs. Mais il a fondé son sujet sur une énigme sans intérêt, comme sans vraisemblance ; et, sous sa plume, l'esprit tient presque toujours la place du

sentiment. Dans ce livre, comme dans presque tous ceux des Italiens, l'amour manque de profondeur. Le lecteur en est dédommagé par un grand nombre de descriptions pittoresques, de mots spirituels, d'observations fines ou plaisantes, et de caractères tracés avec une verve comique, tels que ceux d'une vieille aubergiste intéressée et d'un prédicateur vain, égoïste et gourmand.

Ces trois romans, dont le plus grand défaut est dans l'imitation d'un dangereux modèle, prouvent, par beaucoup de détails remarquables, l'instruction et le talent de leurs auteurs. Peut-être, pour obtenir de véritables succès, leur suffirait-il de se livrer à leurs propres inspirations. CH.

ILES IONIENNES.

185. — *ΣΥΝΤΑΚΤΙΚΟΝ τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς γλώσσας, etc. — *Syntaxe de la langue grecque ancienne*, précédée d'une *Théorie abrégée des facultés intellectuelles de l'homme, de la formation des idées, et de la grammaire générale*; et suivie de *Notions élémentaires sur la poésie*; par *Néophyto* BAMBAS. Corfou, 1828; imprimerie du gouvernement. In-8°.

La publication d'un ouvrage tel que celui-ci, publié dans la Grèce même et pour l'utilité de la jeunesse grecque, est, à elle seule, un indice frappant des progrès que la civilisation et les lumières ne cessent de faire dans ce pays, au milieu des désastres dont il a été le théâtre dans ces dernières années. M. Bambas a mis en tête de ce traité de syntaxe une théorie abrégée des facultés de l'âme, suffisante pour servir de base aux principes de grammaire générale dont il donne des notions à ses jeunes lecteurs. Ces préliminaires, qui contiennent une doctrine puisée en grande partie dans nos meilleurs traités de philosophie (particulièrement dans les *Élémens d'idéologie* de M. de Tracy), préparent l'esprit des jeunes gens à une étude plus approfondie de ce sujet important, et éclairent de plus de lumière les règles de grammaire spéciale qui sont exposées dans le corps de l'ouvrage. Ces règles elles-mêmes sont le résultat de l'étude suivie que l'auteur a faite des grammaires grecques les plus complètes et les plus estimées en Europe, comme celles de *Buttman* et de *Mathiæ*, publiées récemment en Allemagne, et des observations des plus illustres critiques et philologues, comme *Valckenaër*, *Rhunken*, et surtout M. *Coray*, dont M. Bambas est le compatriote, le disciple et l'ami. Mais, M. Bambas n'est pas seulement un érudit fort distingué; son dévoûment aux intérêts généraux de la Grèce,

son ardent désir de contribuer aux progrès de tous les genres de connaissances dans cette patrie qui lui est si chère, l'ont engagé à se vouer, pendant son séjour à Paris, aux travaux les plus assidus et les plus divers. Élève de M. *Lacroix* dans les sciences mathématiques, et de M. *Thénard* dans la chimie, il professait ces sciences au gymnase de Chio, à l'époque de la catastrophe de cette île malheureuse. On lui doit des traités de rhétorique et de morale, où les plus saines doctrines sont exposées dans un style à la fois correct et élégant. Enfin, il est sur le point de publier, aussi dans sa langue, une traduction du traité de chimie de M. Thénard. Les hommes instruits qui seraient curieux de lire cette syntaxe de la langue grecque ancienne, présentée avec autant de méthode que de clarté en grec moderne, en trouveront des exemplaires à la librairie de M. Firmin Didot.

PAYS-BAS.

186. — *Annuaire de la province de Limbourg*, année 1830. Maestricht, 1830; Nypels. In-12.

Cet annuaire est rédigé par la *Société des amis des sciences, lettres et arts de Maestricht*; il paraît depuis plusieurs années, et renferme, indépendamment des notions qu'on retrouve ordinairement dans de semblables recueils, des documens statistiques très-intéressans sur la province. La description des monumens de la ville de Maestricht, avec l'indication des principaux souvenirs historiques qui s'y rattachent, y occupe une des principales places. Nous recommandons aussi à l'attention des lecteurs les observations météorologiques qui sont faites quatre fois par jour avec beaucoup de précision et avec d'excellens instrumens.

187. — * *Beschouwing van den Aard, de Voordeelen en de Inrigting der Maatschappyen van Levensverzekering*, etc. — Considérations sur la nature, les avantages et l'institution des Sociétés d'assurances sur la vie, par M. Lobatto. Amsterdam, 1830; Portielje. In-8°.

L'ouvrage que M. Lobatto vient de publier pourra être fort utile aux personnes qui désirent s'occuper des calculs des Sociétés d'assurances, sans avoir les connaissances suffisantes pour lire les traités ordinaires de calcul des probabilités. On ne sent pas encore assez généralement les avantages de ce calcul, peut-être parce qu'il a été exposé jusqu'à présent dans des ouvrages mathématiques, hors de la portée de ceux qui auraient pu être dans le cas de devoir s'en servir. M. Lobatto,

en faisant un ouvrage spécial sur les assurances, a consulté les besoins de l'époque : les Sociétés dont il parle commencent à s'établir chez nous, et il ne paraît pas, en général, que les personnes qui les forment, possèdent bien les élémens des calculs qui doivent leur servir de base; ce qui peut avoir les résultats les plus fâcheux pour ces Sociétés. L'auteur se plaint aussi dans sa préface de ce que les mathématiciens de son pays négligent entièrement ce genre de recherches. Peut-être cet oubli n'est-il pas aussi grand que le fait l'auteur; du moins l'Académie de Bruxelles, en mettant au concours, pendant plusieurs années, l'examen des théories des Sociétés d'assurances, a prouvé qu'elle n'avait pas entièrement perdu de vue cet objet important. Quoi qu'il en soit, puisque faute de réponse suffisante, elle a dû retirer cette question, on n'en appréciera que mieux l'utilité du second ouvrage que M. Lobatto annonce sur les théories des Sociétés d'assurances qu'il n'a pu exposer dans son premier travail. L'auteur a calculé une nouvelle table de mortalité pour Amsterdam, et il a présenté encore plusieurs autres tables dont les calculs ont dû exiger beaucoup de soins et de tems. A. Quetelet.

188. — *Hassar of de Negers.* — Hassar ou les Nègres, poème en deux chants, par M. van Dam van Isselt. Tiel, 1829; van Wermeskerken. In-8°.

La traite des Nègres est un sujet dont la poésie s'est déjà occupée plus d'une fois avec succès; elle a heureusement inspiré M. *Viennet* dans ce poème de *Sédim ou les Nègres*, dont la lecture a fait naître à M. van Dam van Isselt le désir de consacrer aussi ses chants à des malheureux, en faveur desquels l'humanité est enfin parvenue à faire entendre sa voix. L'auteur a donné dans cette composition une nouvelle preuve de son talent poétique; il paraît sentir surtout que les vers acquièrent un nouveau charme quand ils sont inspirés par un sentiment généreux : le sujet de la plupart de ses autres poèmes fait également l'éloge de son caractère.

189. — *Poésies fugitives*, d'*Adolphe* Mathieu. Mons, 1830; Hoyois-Derely. In-8°.

Ce n'est qu'avec la plus grande défiance que l'on accueille à Paris les vers qui n'y ont point été composés, surtout ceux qui viennent de l'étranger. Le recueil que nous annonçons, aura donc bien des préjugés à vaincre pour y obtenir les honneurs de la lecture; toutefois nous ne l'en jugeons pas indigne. On y trouve plusieurs pièces écrites avec âme et talent, et qui sont d'autant plus remarquables que l'auteur est très-jeune encore. Telles sont, par exemple, les pièces intitulées :

A Waterloo, l'*Espérance et le Souvenir*, la *Régénération de la Grèce*, *Don Miguel*; celle surtout qui a pour titre *Un Songe*, renferme plusieurs passages écrits avec autant d'élégance que de noblesse. L'auteur semble tenir à l'école romantique, sans être un de ses zélés partisans. Nous le félicitons de ne pas sacrifier la clarté au désir de paraître profond; c'est une qualité dont il faut tenir compte dans un tems où l'obscurité paraît à l'ordre du jour. Nous avons regretté de trouver, dans le recueil de M. Ad. Mathieu, quelques épigrammes et quelques autres pièces qui le déparent; nous croyons aussi que son talent pour les descriptions peut se produire avec autant d'avantage en retraçant des tableaux moins répugnans que celui d'une *exécution*. Z.

LIVRES FRANÇAIS.

Sciences physiques et naturelles.

190. —*Annuaire du bon jardinier et de l'agronome*, pour 1830. Paris, 1829; Roret. In-18; prix, 3 fr.

Cet annuaire, publié chaque année depuis cinq ans, a pour but de faire connaître aux amateurs de jardins, aux cultivateurs, aux simples jardiniers, les acquisitions nouvelles que l'horticulture a faites dans l'année qui précède. Cependant, pour plus d'utilité, l'ouvrage renferme un annuaire du jardinier, qui n'a pas moins de 312 pages, et qui traite des soins à donner à la culture pendant chaque mois de l'année; puis, des soins que réclament plus directement le verger et le potager. Ce volume est précédé de 26 pages de texte, dans lesquelles, sous le titre de *Nouvelles* et *Mélanges*, on trouve des faits récemment observés, des rectifications ou des critiques de faits signalés dans d'autres recueils sur la physiologie végétale, sur la destruction des animaux nuisibles, sur des procédés divers de culture, etc., etc. Less...

191.—*Cours public et gratuit de chimie industrielle:* Discours prononcé à l'ouverture de ce cours, le 19 novembre 1829, par M.-A. Guépin, D. M. Nantes, 1829; imprimerie de Mellinet-Malassis. In-8° de 20 pages.

« Jeune encore, je n'ai pour appui, ni un nom connu dans les arts, ni des talens éprouvés par l'expérience; et, si quelques succès obtenus dans les écoles ont pu donner de l'assurance à mes premiers pas, ces succès étaient trop peu de chose pour me faire connaître au delà de leur enceinte. » M. Guépin est jeune, tant mieux! il sera plus long-tems utile;

aux arts, à ses concitoyens, à sa patrie. Comme professeur, tout annonce qu'il fera mieux encore que de propager l'instruction; il saura la faire désirer, rechercher avec empressement. Le cours dont il est chargé est, pour l'industrie nantaise, une acquisition dont on ne peut tarder à reconnaître l'importance, et qui en amènera d'autres, si nous sommes assez heureux pour conserver au moins le droit de cultiver les connaissances que l'industrie met à profit.

M. Guépin commence par une exposition succincte de l'histoire de l'industrie bretonne. Il nous dépeint l'ancienne Armorique sous la domination romaine, et le degré de civilisation qu'elle avait atteint, lorsque l'invasion des Francs la fit rétrograder. Vinrent ensuite plusieurs siècles de ténèbres, jusqu'à ce que l'affranchissement des communes ranimât le travail et le commerce, et commençât une ère nouvelle, où les progrès de l'intelligence et de ses produits ne sont plus suspendus que momentanément, dans quelques contrées. Le professeur arrive enfin à notre siècle : « ce siècle a déjà plus fait que tous les autres pour le bonheur des hommes; et, sans entrer dans le domaine des sciences morales, je citerai seulement les améliorations de l'agriculture, qui marchent plus vite que les progrès de la population; l'introduction de la pomme de terre, qui nous met à l'abri de toute famine; l'extraction de la gélatine des os, et la fabrication du pain de fécule animalisée, qui doivent produire une immense amélioration dans la situation des classes inférieures; la machine à vapeur!... la navigation par la vapeur, qui a immortalisé *Fulton*, les aérostats, dus au génie de *Montgolfier*.... la lithographie, imaginée par *Senefelder*, et la fabrication du sucre de betterave, trouvée en Prusse, mais toutes deux fécondées dans notre France; la fabrication du sucre de fécule, que l'on parviendra peut-être à faire cristalliser, ce qui nous permettrait alors d'approvisionner à notre tour les deux Indes..... » Après cette énumération des ressources dont l'industrie s'est mise en possession, dans l'espace de moins d'un siècle, le professeur porte de nouveau ses regards sur la Bretagne. Il se complaît à tracer le tableau de ce que cette partie de la France peut devenir, si elle met à profit tous les dons que la nature lui a faits. « Nous avons vu, en étudiant notre pays, une première époque d'invasion, un peuple sauvage et courageux, conquérant une contrée civilisée, dont il anéantit le commerce et les arts; une seconde époque nous a montré le pouvoir des nobles et du sacerdoce, s'élevant l'un après l'autre; à une troisième, le peuple acquiert des droits, et devient,

comme par enchantement, libre, actif, industrieux, poursuivant le bien-être au milieu des dissentions religieuses, des priviléges, des monopoles et des proscriptions; enfin, l'entier affranchissement de ce peuple et le siècle des producteurs: car aujourd'hui même, chez les riches, il est de bon ton de travailler, comme il l'était jadis de ne rien faire: l'utilité publique commande, et l'esprit d'association obéit; et il y a cette différence entre les entreprises des anciens et les nôtres, que leurs plus grands travaux étaient purement de luxe; un lieutenant de Pompée veut jeter un pont sur l'Adriatique, pour joindre la Grèce à l'Italie; nos commerçans veulent couper l'isthme de Panama: voilà les tems, avec leur caractère distinctif..... »

Nous nous sommes arrêtés sur cette brochure aussi longtems que sur un gros volume, parce qu'elle est pleine de hautes pensées, et que la Bretagne est une des parties de la France, où les plus utiles améliorations promettent d'heureux succès à ceux qui les entreprendront. Des landes à défricher, à couvrir de moissons et de plantations d'arbres utiles; des canaux à creuser; des ports à remplir de navires construits dans le pays même, avec des bois indigènes, chargés des produits du sol armoricain et de l'industrie que l'instruction va seconder si efficacement; des marais à dessécher, etc.: voilà ce que l'on y voit, et ce que l'on n'y voudrait plus voir; l'esprit d'association, secondé par des hommes tels que M. Guépin, peut réaliser assez promptement ces vœux des amis de la patrie et de l'humanité. F.

192. — *Manuel de la métallurgie du fer*, par C. J. B. Karsten, traduit de l'allemand par F. J. Culmann; *seconde édition* refondue et considérablement augmentée sur la seconde édition de l'original. Tom. 1er. Metz, 1830; Mad. Thiel, éditeur. Paris, Malher et comp., passage Dauphine, n° 1er. In-8° de xl et 503 pages avec une planche; prix, 7 fr.

Cet ouvrage, dont la première édition date de 1824, a obtenu un succès que nous lui avions promis (voy. *Rev. Enc.* t. xxv, p. 625). Il paraissait dans un tems où l'on commençait enfin à comprendre en France que la fabrication du fer est l'une des branches les plus importantes de l'industrie, par les bénéfices immédiats qu'elle procure aux maîtres de forges, par le bien général qu'en retire la société, et par les avantages qu'elle offre aux gouvernemens. Nulle autre n'occupe autant de bras, ne produit une circulation de capitaux si active et si constante, n'exerce une influence si directe sur la richesse de l'État et l'aisance du peuple. La *Sidérotechnie* d'*Hassenfratz*, ouvrage

d'ailleurs très-recommandable, publiée en 1812, avait vieilli; et telle a été encore depuis la marche rapide des perfectionnemens dans cette partie des arts métallurgiques, que déjà l'ouvrage de Karsten ne serait plus au niveau des connaissances actuelles, si la seconde édition que nous annonçons, et qui est pour ainsi dire un livre nouveau, ne venait compléter le premier travail de l'auteur. Le traité du savant métallurgiste de Berlin, fruit d'une longue pratique, traduit par un officier distingué qui l'a enrichi de notes du plus grand intérêt, a passé dans les mains de tous les maîtres de forges, et n'aura pas peu contribué à améliorer notre fabrication. La seconde édition, également recherchée, produira les mêmes effets salutaires. Déjà les fontes de certaines fonderies françaises rivalisent avec ce que l'Angleterre offre de meilleur en ce genre, et le tems n'est peut-être pas éloigné où nos maîtres de forges, mieux instruits par la lecture des bons ouvrages et par leur expérience personnelle, parviendront, non-seulement à faire aussi bien que l'Angleterre et la Suède qui marchent en tête de cette industrie, l'une par ses excellentes méthodes de fabrication, l'autre par la richesse de ses minerais, mais encore à atteindre la modicité des prix qui, seule maintenant, donne de l'avantage aux produits étrangers. Nous sommes d'autant plus fondés à prévoir ce prochain résultat que, dès à présent, nos usines nous fournissent, rendues à Paris, des fontes douces de très-bonne qualité au prix modéré de 70 fr. et même de 60 fr. les 100 kilog. Cette diminution progressive des prix tournera tout à l'avantage des producteurs du fer; parce que son emploi s'appliquera désormais à des usages nouveaux et pour lesquels son prix élevé le rendait impropre. Ainsi, tandis que, d'une part, le bas prix de la matière permettra de substituer le fer au bois dans une infinité de cas, d'une autre part, la perfection du travail du fondeur permettra de le substituer utilement au cuivre dans un grand nombre de circonstances. La fonte de cuivre qui coûtait, il y a dix ans, 250 fr. et plus les 100 kil., s'obtient maintenant pour 135 et même 130 fr. Il est difficile de se faire une idée de l'amélioration que cette baisse des prix de la matière première, due aux travaux des savans et à l'étude des bons ouvrages, doit apporter dans les arts dont la manipulation du fer et de cuivre forme la base, et de l'aisance générale qu'elle répandrait dans la société si les circonstances étaient plus favorables au développement général de l'industrie.

La seconde édition du manuel de la *Métallurgie du fer*, dont le premier volume est en vente, contiendra trois volumes au

ten des deux qui formaient la première. Ils seront divisés de la manière suivante : tom. Ier, *Propriétés chimiques et physiques du fer.* — *Matières premières.* Tom. II, *Machines soufflantes.* —, *Productions de la fonte et fabrication des fers moulés.* Tom. III, *Préparation du fer ductile.* — *Fabrication de l'acier.* Le nombre des planches sera considérablement augmenté. OE.

193. — **Mémoire sur les chemins à ornières*, par MM. *Léon* Coste, ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur au corps royal des mines, et *Auguste* Perdonnet, ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École des mines, membre de la Société helvétique des sciences naturelles. Paris, 1830; Bachelier, quai des Augustins, n° 55. In-8°; prix, 5 fr.

L'ouvrage de MM. Coste et Perdonnet n'est pas précisément un traité sur les chemins de fer, c'est plutôt un journal d'observations et de faits recueillis, en Angleterre et en France, sur les points où de grands travaux de ce genre sont exécutés, ou en exécution. La netteté avec laquelle ils sont présentés, l'esprit de méthode qui a présidé à leur classification font ressortir les études fortes des écoles célèbres auxquelles ont appartenu les auteurs du Mémoire que nous annonçons.

Les rails ou ornières, qui constituent ce qu'on appelle un chemin de fer, sont peu variables quant à leurs formes et à leur matière. On donne généralement la préférence au fer malléable sur la fonte, et l'expérience paraît justifier chaque jour cette préférence, encore contestée par quelques ingénieurs. L'augmentation d'épaisseur, que l'on est obligé de donner aux ornières en fonte, compense, et au delà, la différence de prix avec le fer forgé. La fonte se casse et se ronge; il en résulte une augmentation de frottement ou un renouvellement fréquent dans les rails. Une fois que la croûte extérieure de la fonte, durcie par le refroidissement, est détruite, les couches intérieures plus tendres s'usent avec une extrême rapidité. La fonte a été employée aux chemins de fer de Saint-Étienne à la Loire, où ces inconvéniens se font sentir. Le fer malléable lui sera substitué dans les grandes lignes qui s'établissent dans le voisinage. MM. Coste et Perdonnet entrent dans quelques détails sur les assemblages des rails qu'ils ont remarqués sur les routes de Liverpool à Manchester, des environs de Glasgow, des houillères de Newcastle-sur-Tyne, de Dudley à Stourbridge. Ce sont les principaux chemins de fer qu'ils ont examinés avec le plus de soin, et ceux qui leur ont fourni des documens que l'on consultera avec fruit dans leur Mémoire.

Après avoir donné quelques règles générales sur le tracé

des chemins de fer, analysé les dimensions, le poids des chariots et des machines à vapeur qui les parcourent, les auteurs en viennent à l'appréciation des frais d'établissement d'entretien et de halage. Cette question les conduit naturellement à traiter la question si long-tems débattue de la préférence à donner aux canaux ou bien aux chemins en fer. Une thèse semblable discutée dans toute sa généralité nous a toujours paru un peu oiseuse; et il nous semble que des convenances de localité seulement feront pencher la balance pour l'un ou pour l'autre de ces moyens de communication. Du reste, cette opinion est aussi celle de MM. Coste et Perdonnet.

Le Mémoire est terminé par une description détaillée du concours ouvert, le 7 octobre 1829, à Liverpool, par les actionnaires de la compagnie des chemins de fer; il s'agissait d'un prix de 500 livres sterlings à donner au meilleur constructeur de machine locomotive (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIV, p. 503). Les planches gravées qui accompagnent le Mémoire donnent l'intelligence complète du mécanisme des machines qui ont concouru. B.

194.—* *Mémoire sur l'Asthénie*, par J. L. BRACHET; ouvrage couronné par la *Société de Médecine de Bordeaux*. Paris, 1829; Gabon. In-8° de 204 pages; prix, 4 fr.

Dans un journal de médecine, nous rendrions un compte scrupuleux et détaillé de l'ouvrage de M. Brachet; dans ce recueil, un semblable travail ne serait point à sa place. Les questions de doctrine doivent être débattues à huis clos, et seulement devant les hommes qui ont fait une étude spéciale de la matière du procès, et des lois d'après lesquelles il doit être jugé. Mais il faut admettre le public au prononcé du jugement : c'est bien le moins qu'on ait le droit de connaître les principes de ceux à qui l'on confie sa personne et les objets de ses plus tendres affections. Nous exposerons donc les résultats de la discussion ouverte par la Société de Bordeaux, et dont elle a jugé que notre savant confrère était sorti vainqueur, puisqu'elle lui a décerné le prix qu'elle avait proposé. En même tems, nous saisirons l'occasion, qui nous est offerte, d'établir quelques-uns de ces faits généraux qu'il importe à tout le monde de savoir.

Pendant un espace de tems, malheureusement trop long, les médecins parurent méconnaître ces vérités, triviales en apparence, qu'il n'y a, dans la machine humaine, que des organes remplissant des fonctions, que tout changement dans l'exercice de la fonction suppose un changement dans les conditions matérielles de l'organe, et que toute altération matérielle de l'organe entraîne une altération des fonctions, qui en

est le symptôme. On liait si peu le trouble des fonctions à l'état anormal des organes, qu'un des hommes les plus illustres du siècle dernier, rendant compte d'une ouverture de cadavre, écrivait : *On ne trouva rien*, si ce n'est que le cœur avait acquis le volume de la tête d'un fœtus à terme. Ainsi ce développement énorme d'un viscère aussi important, la disproportion qui avait pu en résulter entre ses diverses cavités, ou bien entre les dimensions de ces mêmes cavités et l'épaisseur de leurs parois, les changemens de densité survenus dans ces parois, la distension, l'inflammation peut-être de l'enveloppe membraneuse du cœur, tout cela n'était rien aux yeux du célèbre anatomiste, absolument rien, pas même la cause probable du trouble de la circulation, de l'accumulation du sang dans les poumons, dans le cerveau, dans les organes du bas-ventre, de l'infiltration des membres, enfin de toutes ces anomalies de fonctions, résultats immédiats ou secondaires de l'affection primitive. La collection de ces divers symptômes, pris abstractivement, constituait la maladie; on lui donnait un nom, et c'était contre ce nom qu'on dirigeait le traitement. Toutefois, grâce aux efforts de Morgagni et d'autres grands hommes, plusieurs maladies, à l'époque dont je parle, étaient déjà localisées. Du moins un grand nombre de travaux préparatoires étaient exécutés, une foule de matériaux gisaient épars, attendant une main qui les mît en œuvre. Pinel l'essaya et il eut la gloire de réussir en partie, mais soit respect pour des doctrines dans lesquelles il avait été élevé, soit crainte de passer pour un novateur trop hardi, il n'osa pas tout ce qu'il aurait pu. Après lui vinrent les vitalistes chez lesquels les mots reprirent la place des choses. Les altérations morbides n'attaquèrent plus le matériel des organes, mais leurs propriétés; il y eut des maladies des forces vitales, expression qu'on serait tenté de regarder comme une ingénieuse métaphore, si, tous les jours, les partisans de cette doctrine ne prouvaient que, pour eux, les forces vitales sont des êtres existans en dehors de l'organisme, et indépendans de lui. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que le fondateur de cette étonnante théorie est précisément ce vaste génie qui refit la science en courant, et qui sut imprimer à l'anatomie pathologique un élan qui ne cesse de s'accroître. Cependant, je l'avouerai, dût cet aveu paraître bizarre, quoique les écrits de Bichat semblent justifier les ontologistes qui se prévalent de son nom, j'ai trop de respect pour ce grand homme pour croire qu'il ait personnifié sérieusement des abstractions. J'aime mieux penser que, jeune et plein d'enthousiasme, il ne

s'est pas défié d'un langage figuré qui séduisait son imagination sans fausser son jugement. Mais à quoi bon entreprendre une justification qui n'ajouterait rien à sa gloire ?

L'ontologisme, dépouillé de la magie du style entraînant et nerveux de Bichat, révolta bientôt les esprits qui veulent, dans les sciences, un langage sévère et rigoureux. Un homme doué d'une vaste intelligence, remarquable surtout par son énergique vigueur, se rua sur les entités, les poursuivit et les terrassa sous toutes les formes, et, sur leurs débris, éleva un trophée unique, la gastrite. Pinel avait osé trop peu ; celui-ci osa trop. Il n'y eut plus qu'un seul organe malade, l'estomac, qu'une seule maladie, l'inflammation, qu'un seul remède, la saignée. Toutefois, soit que l'illustre médecin ait bientôt vu qu'un effort trop vigoureux l'avait lancé au-delà du but, soit, comme on l'a dit, qu'il eût demandé d'abord plus qu'il ne voulait obtenir, il accorda successivement à chaque organe le funeste droit d'être affecté primitivement, quoique avec le concours des organes digestifs. Mais pendant que la médecine physiologique faisait ces importantes concessions, une nouvelle école, qui, peut-être, n'était pas tout-à-fait étrangère à la marche rétrograde des réformateurs, s'élevait sur le théâtre même des travaux de Pinel. Nous reparlerons de cette école dont l'axiôme fondemental est celui que nous avons énoncé en commençant cet article.

De toutes les théories dont nous venons de faire l'énumération, la dernière est celle que paraît adopter l'auteur du Mémoire couronné par la Société médicale de Bordeaux. Ce que le chef de l'école organique avait fait pour la paralysie, M. Brachet le fait pour l'asthénie. Toutes deux ne sont que des symptômes, je dirais presque des degrés différens du même symptôme, et dépendent d'une altération matérielle, primitive ou secondaire, des symptômes nerveux, soit de celui qui préside aux fonctions animales, ou de relation, soit de celui qui tient sous sa dépendance les fonctions végétatives ou de nutrition. Ainsi, l'ivresse, la gêne de la circulation dans la poitrine occasionnent une accumulation du sang dans les vaisseaux du cerveau. Cet organe est comprimé, son action languit, les sens sont obtus, les mouvemens difficiles et incertains; voilà l'asthénie. La congestion sanguine augmente, la compression du cerveau est portée au comble, la sensibilité, les mouvemens sont abolis. L'engorgement cérébral diminue; à son tour la paralysie cède la place à l'asthénie pure et simple, et celle-ci disparaît quand le cerveau est rentré dans les conditions matérielles qui constituent son état normal.

De même que la paralysie, l'asthénie est souvent locale ou partielle. Une tumeur comprime les nerfs d'un membre, une lésion d'une autre nature les affecte; le membre, privé de la condition *sine quâ non* de la vie, l'influence nerveuse, devient asthénique ou paralytique suivant que la compression est plus ou moins forte, l'altération plus ou moins profonde.

Les exemples, que nous venons de choisir exclusivement dans le système nerveux de la vie de relation, ont leurs analogues dans celui de la vie végétative; et le parallèle que nous avons établi entre la paralysie et l'asthénie, comme l'entend M. Brachet, se soutient jusqu'ici. Mais il y a encore une espèce d'asthénie qui est le résultat du défaut de nutrition de l'organe qui en est affecté, soit qu'une cause quelconque prive cet organe d'une partie du sang qu'il doit recevoir, soit qu'il n'élabore plus ce sang de la manière convenable, soit enfin que le sang vicié ne lui fournisse plus le degré d'excitation nécessaire.

Telle est la théorie que donne M. Brachet; on ne peut qu'applaudir à la justesse de ses raisonnemens, au choix judicieux des faits et des expériences directes qui servent de fondement à sa doctrine, et regretter que tous les ouvrages de médecine ne soient pas écrits comme le sien.

CHAMBEYRON, D. M. P.

195. — *Guide pratique de l'arithméticien, contenant près de 6,000 opérations graduées sur toutes les parties de l'arithmétique*, par A. BONIFACE, instituteur. Paris, 1830; Louis Colas, rue Dauphine, n° 32. In-8° de 328 pages; prix, 5 fr.

S'il est une science indispensable à connaître, quelle que soit la position sociale que l'on occupe, c'est, sans contredit, l'arithmétique; et, depuis l'Auvergnat qui abandonne ses montagnes pour aller gagner péniblement quelque argent dans nos villes, jusqu'au ministre qui dispose des richesses d'une grande nation, tout le monde éprouve sans cesse le besoin de calculer.

Nous avons, pour l'enseignement de cette science, des ouvrages à la portée de tous les lecteurs; l'apprenti-géomètre, qui, dès ses premiers pas dans la carrière, veut des démonstrations rigoureuses, lira Lacroix et Bourdon; l'homme du peuple, dont l'éducation a été négligée et qui redoute toute espèce d'étude, consultera les tables de Barême; enfin, le jeune homme qui désire se familiariser avec la pratique du calcul et se préparer aux applications que, dans le cours de la vie, il pourra faire de cette science, étudiera l'ouvrage de M. Boniface; il y trouvera des définitions précises et rigou-

reuses, les règles énoncées clairement, et les applications se présenteront à lui sous des formes aussi variées qu'intéressantes; ce sont des problèmes d'astronomie et de physique, de géographie et d'histoire, de statistique et de commerce, des calculs d'intérêt et d'escompte, des opérations sur les nombres entiers ou fractionnaires, complexes ou incomplexes; enfin, des exercices d'arithmétique gradués avec soin, et propres à donner une grande habitude du calcul, et, ce qui n'est pas moins utile, du raisonnement qui, dans toutes les applications de cette science aux choses usuelles, doit précéder le maniement des chiffres.

Combien d'hommes pourraient dire comme M. Boniface : « Je me souviens d'avoir suivi au collége dix à douze cours d'arithmétique, d'environ quinze jours chacun, et j'en suis sorti hors d'état de résoudre le moindre problème. C'est, ajoute cet instituteur, à l'âge de 30 ans que, dans l'institut Pestalozzi, j'ai acquis la pratique du calcul en travaillant avec de jeunes enfans que j'instruisais dans la langue française. »

Cette pratique du calcul, si nécessaire à tout le monde, et que peu de jeunes gens possèdent, sera certainement acquise à tous ceux qui auront lu l'ouvrage de M. Boniface, et résolu les 6,000 problèmes que l'auteur propose à ses lecteurs.

Nous ne saurions en conséquence trop recommander ce livre aux professeurs qui enseignent, et aux personnes qui étudient l'arithmétique; c'est un excellent ouvrage élémentaire, qui serait bien placé dans les mains de tous les élèves de nos colléges, aujourd'hui surtout que l'on sent la nécessité d'agrandir la sphère des premières études de la jeunesse; aucune science ne lui est plus utile que l'arithmétique; aucune science ne lui apprendra mieux à raisonner que l'arithmétique appliquée aux affaires et aux relations de la vie sociale. AD. J.

196. — *Traité élémentaire d'arithmétique décimale, à l'usage des écoles primaires*, par M. TISSERAND, ancien élève de l'École Polytechnique, professeur de mathématiques. Paris, 1821; Corilieu-Gœury. In-12 de 123 pages; prix, 1 fr. 75 c.

197. — *Nouvelle Méthode pour résoudre les équations de tous les degrés*, suivies de réflexions sur la quantité; par M. TISSERAND, professeur au collége royal de Saint-Louis. Paris, 1826; Bachelier. In-8° de 55 pages. Se vend au profit des incendiés de Salins.

198. — *Traité d'arithmétique algébrique*, contenant toutes les réponses aux questions d'arithmétique et d'algèbre exigées pour le baccalauréat ès-lettres et ès-sciences, précédé du Manuel complet pour les deux grades, et suivi de notes très-

étendues sur la résolution des équations de tous les degrés; par le *même auteur. Troisième édition.* Paris, 1827; Bachelier. In-8° de 400 pages; prix, 5 fr.

199. — *Nouvelle Méthode de calcul, prompte et facile*, contenant toutes les opérations de l'arithmétique sur les nombres entiers et les fractions décimales, précédée par la numération des nombres entiers, des fractions, et la nomenclature des nouvelles mesures, avec leur rapport approché avec les anciennes mesures les plus connues; par le *même auteur.* Paris, 1829; P. Dupont. In-12 de 104 pages; prix, 1 fr. 50 c.

200. — *Nouvelle méthode perfectionnée de lecture*, terminée par des notions générales et exactes; par le *même auteur.* Paris, 1829; P. Dupont. In-12 de 58 pages; prix, 1 fr.

M. Tisserand n'est pas seulement auteur et théoricien; il est directeur et principal professeur d'une *école normale*, où il applique et pratique avec succès les méthodes qu'il a développées dans ses livres. Par ce motif, nous croyons utile d'annoncer, quoiqu'un peu tardivement, ses différens traités, qui sont destinés pour tous les degrés de l'étude, jusqu'à l'entrée dans la carrière de l'enseignement. On doit s'attendre à quelque diversité de méthode, depuis l'instruction de l'enfant qui commence à lire, jusqu'à celle de l'aspirant au baccalauréat; car l'auteur n'est pas *universel*, à la manière de M. Jacotot. Le mérite des ouvrages, tels que ceux-ci, consiste principalement dans l'exactitude et la clarté; ces deux qualités doivent être mises sur la même ligne, quand il est question d'enseignement : on les trouve dans les traités de M. Tisserand. A la rigueur, sa résolution des équations, ni sa méthode de calcul n'ont rien d'absolument nouveau; mais les méthodes éprouvées étant seules propres à devenir usuelles, ce n'est qu'après avoir perdu l'éclat de la nouveauté que ces méthodes, comme les procédés des arts, comme les machines et les outils, rendent tous les services que l'on peut en attendre.

On doutera peut-être aussi que la méthode de lecture, proposée par M. Tisserand, soit réellement *nouvelle;* mais on peut également se passer de le savoir. Surtout, qu'on n'aille pas accommoder l'orthographe au prétendu besoin de rendre plus faciles les premières études de l'enfance, appauvrir, énerver la langue, la rendre incapable d'exprimer aucune idée juste, afin qu'un petit nombre de caractères phoniques puissent exprimer tous ses mots, *et que l'on écrive enfin comme l'on parle.* Une légère altération de la valeur des monnaies est punie du dernier supplice : nous nous garderons bien d'invoquer des peines aussi sévères contre les altérations des signes

des idées, quoiqu'elles causent peut-être aux sociétés des dommages aussi graves, et surtout plus difficiles à réparer. Ayez une langue aussi pauvre que le deviendrait la nôtre, si elle était livrée au plein pouvoir des faiseurs d'orthographe pour rendre la lecture et l'écriture plus faciles? Bientôt, on ne pourra plus raisonner dans notre idiome, et, pour exprimer une série de pensées justes et bien liées entre elles, on sera dans la nécessité d'emprunter une autre langue. On peut reprocher à M. Tisserand de s'unir quelquefois aux déprédateurs de notre langue, déjà si cruellement mutilée et dépouillée, sans que ses défenseurs officiels viennent à son secours. Cependant, lorsqu'on aura perdu, en France, le droit d'écrire plus correctement, plus clairement et mieux qu'on ne parle, on ne voit guère à quoi pourrait servir une Académie française. F.

201. — *Essai sur le calcul de l'opinion dans les élections;* Mémoire traduit de l'espagnol, du Dr don J.-J. Moralès, prêtre, sous-gouverneur des pages du roi; par D.-A. Bourgeois, ancien élève de l'École Polytechnique, chef de bataillon d'artillerie, etc. Paris, 1829; Bachelier; Charles Béchet. In-8° de 113 pages; prix, 2 fr.

M. Moralès expose le vice des formes usitées dans les élections, et montre que ce vice provient de ce que chaque électeur se contente de donner son suffrage au candidat qu'il juge en être le plus digne, sans énoncer son opinion sur les autres concurrens; il en résulte qu'assez souvent un candidat se trouve réunir la majorité des voix, sans avoir réellement celle des suffrages. En effet, que trois candidats A, B, C se partagent inégalement les suffrages, savoir A et B la plus grande partie, et C le petit nombre des autres. Les électeurs favorables à A devant craindre surtout la rivalité de B, et réciproquement, celui des deux partis qui voudra éloigner son adversaire préférera certainement porter ses suffrages sur C, plutôt que sur celui-là. Ainsi, le plus faible des deux partis qui portent A et B se ralliera certainement à C, pour repousser A, et C sortira vainqueur de la lutte, sans avoir de majorité réelle.

M. Moralès prend la défense d'un mode d'élection qui a autrefois été mis en usage à l'Institut, et auquel on a renoncé. Ce mode consiste à exiger, sous peine de nullité, que les bulletins d'élection contiennent les noms de tous les candidats rangés dans l'ordre de mérite que l'électeur adopte. Admettons, comme ci-dessus, qu'il n'y ait que trois candidats : les scrutateurs attribuent la valeur 3 au premier nombre inscrit,

2 au second, 1 au troisième. La quotité des suffrages dévolue à chaque candidat est fixée par la somme de tous les nombres qui lui appartiennent après le dépouillement. L'auteur montre qu'en suivant ce mode d'élection, on n'a pas lieu de craindre, comme dans l'état actuel des choses, que le candidat le moins favorisé réussisse à réunir la majorité des suffrages. Assurément ce procédé serait, sous tous les rapports, plus équitable et moins sujet à erreur, sous l'influence des passions. Mais il présente des difficultés d'exécution qui s'opposent invinciblement à ce qu'on l'emploie. D'abord, il faut que le nombre des candidats soit limité d'avance, ce qui prive les électeurs d'une partie de leurs droits; ensuite, le dépouillement du scrutin est compliqué et exposé à des suspicions légitimes; enfin, un grand nombre de scrutins seraient infailliblement nuls, par défaut de formes, ou ne représenteraient pas l'opinion réelle des votans, surtout si les électeurs n'avaient pas les lumières qu'on leur suppose. D'ailleurs, les difficultés s'accroissent avec le nombre des candidats. Quoique nous pensions que ce mode d'élection soit impraticable avec les masses, l'œuvre de M. Moralès n'en est pas moins judicieuse et digne d'être méditée. Elle peut fournir d'heureuses idées pour amener les choix à une forme plus juste et plus assurée que celle qui est actuellement en possession de régir notre système d'élections.

FRANCŒUR.

202. — * *Journal d'un voyage à Temboctou et à Jenné*, dans l'Afrique centrale, précédé d'*Observations faites chez les Maures Braknas, les Natous et d'autres peuples;* pendant les années 1824, 1825, 1826, 1827, 1828; par *René* CAILLIÉ, avec une *carte itinéraire* et des *remarques géographiques*, par M. JOMARD, membre de l'Institut. — Paris, 1830; imprimerie royale. 3 vol. in-8°, de 404 à 475 pages; prix, 30 fr.

Le titre de cet ouvrage suffit pour exciter au plus haut degré la curiosité de tous ceux qui s'intéressent aux progrès des connaissances humaines. Nous rendrons compte, dans un prochain article d'analyse, de cette importante publication. CH.

203. — * *Le Mexique*, par J.-C. BELTRAMI, auteur de la découverte des sources du Mississipi, etc. Paris, 1830; Crévot, Delaunay. 2 vol. in-8°; prix, 14 fr.

Depuis que le Mexique est libre, les voyageurs nous ont donné plus de renseignemens sur ce pays, que nous n'en avions reçu pendant tout le tems de la domination espagnole; si l'on excepte le grand ouvrage de M. de Humboldt, qui a paru encore sous les auspices de l'Espagne. Les capitaines anglais *Lyon* et *Basil Hall*, M. *Bullock*, le ministre américain *Poin-*

sett, et d'autres voyageurs, nous ont éclairés sur la situation actuelle du Mexique, et sur les mœurs des habitans. Il se fait, en Angleterre, des rapports annuels sur l'exploitation des mines achetées ou louées par la compagnie anglaise ; les documens du congrès du Mexique apportent une masse de faits de statistique. M. Beltrami vient ajouter quelque chose à nos connaissances ; ce voyageur italien a eu l'avantage de visiter le pays postérieurement aux voyageurs que nous venons de citer ; ses renseignemens sont donc un peu plus récens. M. Beltrami n'est pas inconnu dans la géographie ; cet auteur a publié, il y a quelques années, une relation de la découverte des sources du Mississipi et de la Rivière sanglante. Nous ne pouvons dissimuler que l'annonce de cette découverte a trouvé des incrédules, et que l'auteur n'a pas réussi à persuader tout le monde. C'est le sort des voyageurs isolés et dépourvus de protection de réussir avec peine à faire croire à la réalité de leurs découvertes, quand elles ont eu un résultat important, mais difficile à vérifier. On n'aura pas les mêmes doutes sur le voyage au Mexique.—Le titre un peu vague semble annoncer un tableau général de ce pays ; le fait est que l'auteur n'en a visité qu'une partie ; arrivant de la Nouvelle-Orléans, il débarqua à Tampico, où vient d'échouer la malencontreuse expédition espagnole de Cuba ; de là, M. Beltrami monte les terrasses des Cordillières jusqu'à Saint-Louis et Aguas Callientes, traverse la chaîne des montagnes, descend à Guadalaxara et Guanaxuato, visite le lac de Chapala, se rend à la capitale et à Tlascala, et va se rembarquer à Vera-Cruz. M. Beltrami n'a donc réellement traversé qu'une portion du Mexique ; mais c'est l'intérieur, ou la partie centrale et vitale de cette république qu'il a vue ; il s'est procuré des renseignemens sur les États qu'il n'a pas visités ; il insère dans son récit beaucoup de détails sur l'histoire de la révolution mexicaine, particulièrement sur les expéditions de Mina et d'Iturbide, qui, entreprises dans des intentions bien différentes, ont pourtant eu la même fin ; parmi ces détails, il y en a que l'on connaît déjà par d'autres relations ; l'ouvrage de M. Beltrami peut servir à les confirmer ou à les rectifier. L'auteur a été en contact avec toutes les classes de la société : aussi donne-t-il des renseignemens piquans sur leurs mœurs. D'après ses assertions, les Espagnols, avec toute leur dévotion, n'ont jamais su répandre parmi les indigènes du Mexique, qu'une superstition grossière, qui consiste à vénérer des images, à marmotter des formules, et à s'enivrer de pulque les jours de la fête des patrons de village. Les moines inventent des miracles pour agir sur

l'esprit crédule des pauvres Mexicains; ils ne se donnent pas grande peine pour cacher le désordre de leur conduite, et leurs couvens n'ont rien de l'austérité des monastères primitifs. On y mène une vie très-joyeuse, et dans les presbytères les pasteurs ont des goûts excessivement mondains. « Pour vous donner une idée de l'observance du vœu de pauvreté des révérends Pères les Carmes, dit l'auteur, voici un petit aperçu des *Haciendas* qu'ils possèdent. Il est impossible que je vous dise l'étendue de l'Hacienda du Péotillo; ils l'ignorent eux-mêmes : c'est un monde; vous saurez seulement qu'outre les terres qu'ils en louent aux *Rancheros*, aux *Parteros*, etc., ils en cultivent eux-mêmes, par administration économique, pour cent paires de bœufs de labourage qui sont, quand ils ont été mis en action, relevés à midi par un nombre égal. Elle est riche, en bétail dominical, de 5,000 grosses bêtes à cornes, d'autant de chevaux, et de plus de 20,000 brebis, chèvres, etc. Outre le Péotillo et le Ciamal, le couvent de Saint-Louis possède onze autres *Haciendas*, dont la principale, quartier-général de l'administration, est celle *del Pozzo*, grande réunion de huttes, ayant au centre un couvent fortifié de toutes parts. Le très-révérend administrateur général y réside avec un autre Père assistant, ses employés, ses domestiques, avec son harem, etc. » Il faut quitter le hideux tableau des couvens mexicains, pour les tableaux de la nature, qui satisfont davantage l'esprit du lecteur. M. Beltrami le conduit au haut d'un des clochers de la cathédrale de Mexico, ville mal située, comme on sait, dans une vallée où s'assemblent les eaux des montagnes, qui inondent la capitale, malgré les travaux immenses que l'on a faits pour la garantir des débordemens. M. Beltrami suppose le moment où le soleil surmonte les hautes montagnes à l'est et au sud de Mexico. « Des vapeurs légères, formées par les eaux qui couvrent presque toute l'arène de ce grand amphithéâtre, éclipsent comme d'un voile transparent les profonds lointains de l'horizon. Le spectateur curieux cherche en vain à le percer de ses yeux avides, pour atteindre les objets *qui s'y meuvent derrière;* il n'en saisit que l'ombre. Il lutte plus inutilement encore, quand le soleil, ne dorant que la crête des montagnes, comprime, en les chassant, ces vapeurs importunes contre le profond de la vallée. Mais qu'il est beau de les voir se resserrer, *comme en une couche de Vénus*, à mesure que les rayons du soleil acquièrent de la vigueur, et les dardent contre la surface de la terre, qui les dévore enfin, ou les fait engloutir par ces mêmes eaux qui les ont produites! Alors, la grande toile est levée, et le spectacle le plus impo-

sant se présente à nos regards, soit qu'on les élève vers ce beau ciel dont le pinceau de Dujardin ne saurait rendre l'azur, soit qu'on les arrête sur la terre, qui offre de tous côtés des scènes que Claude Lorrain essaierait en vain d'imiter. Et qui pourrait peindre le grand volcan de Popocatepetl au sud sud-est, élevant au ciel son encens, perçant de sa cime les régions aériennes à 2,771 toises au-dessus du niveau de la mer, et redoublant son offrande, en se renouvelant, comme dans un miroir, dans les eaux du Chalco et du Xochimilco, qu'il nourrit lui-même de la fonte de ses neiges éternelles? Qui décrira le contraste frappant des collines les plus riantes, les plus variées, avec les rochers les plus escarpés, les plus romantiques qui surmontent la vallée à l'est et à l'ouest? Qui peindra, enfin, la débouchée au nord, dont l'élévation insensible se perd dans les brouillards du lointain? Et ces villages répandus dans le vaste bassin, dont quelques-uns semblent sortir avec leur clocher du sein des eaux du lac? Et le merveilleux panorama de Mexico et des environs, que vous avez sous les yeux! Et les pensées qui viennent vous agiter sur le passé, vous étonner du présent, et vous pénétrer de mille vagues conjectures à travers l'avenir? Ce sont des tableaux et des émotions que ma plume ne saurait vous tracer, mais vous saurez les imaginer. »—On pourrait citer encore comme des descriptions intéressantes celles que l'auteur fait des terrasses des Cordillières, du lac Chapala, dont une île renferme le bagne du Mexique, etc. L'auteur décrit aussi quelques monumens des anciens Mexicains; monumens dont nous possédons maintenant, à Paris, beaucoup de dessins, et qui commencent à être beaucoup plus connus qu'ils ne l'étaient avant l'indépendance. M. Beltrami regarde les Indiens de Taquila comme la souche d'où est sortie la tribu des sauvages Sioux qui erre maintenant à l'ouest de la confédération américaine. Nous aurions désiré que l'auteur eût établi d'une manière plus évidente l'analogie entre les langues des deux peuples, et les autres ressemblances qu'ils lui ont présentées : le sujet en vaut la peine. M. Beltrami adresse ces lettres à une comtesse qui paraît être une personne instruite, car l'auteur se sert souvent d'expressions et de phrases latines. L'auteur lui demande dans plusieurs passages pardon de ses digressions, qui, en effet, sont fréquentes. Si M. Beltrami faisait une seconde édition de son Voyage au Mexique, nous lui conseillerions de retrancher toutes ces digressions, qui ralentissent sa narration, et font perdre de vue le but de l'auteur. Il était, par exemple, inutile d'employer plusieurs pages à prou-

ver que l'étude de la botanique a plus d'agrémens que celle de la zoologie et de la minéralogie. On sera aussi un peu surpris des mots étrangers que l'auteur emploie; par exemple, *médiève*, pour moyen âge, *caterve*, pour foule, *dévotion*, pour dévoûment, etc. En général, le style n'est ni correct, ni serré; mais on sera disposé à l'indulgence, en se souvenant que l'auteur est un étranger qui a cherché un asile en France, et qui s'empresse de faire part aux Français des observations qu'il a eu occasion de faire en errant dans des contrées lointaines.

D—G.

Sciences religieuses, morales, politiques et historiques.

204. — *La Jacotomachie*, ou *le Pour et le Contre de la Méthode Jacotot*, et conclusions sur cette méthode; par M. Chompré, ancien professeur et ancien maître de pension. Paris, 1829; Louis Colas. In-8° de 138 pages; prix, 2 fr. 50 c.

205. — *Des Méthodes d'enseignement en général et de la Méthode Jacotot en particulier;* par J.-P. Gasc, chef d'institution. Paris, 1830; Louis Colas. In-8° de 63 pages; prix, 1 fr.

A peine y a-t-il quelques mois que la méthode Jacotot a excité en France une rumeur presque universelle; j'annonçais, en septembre 1829 (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIII, p. 707), que la faveur dont elle semblait l'objet n'aurait qu'une existence éphémère, et déjà le bon sens du public semble en avoir fait justice; la fécondité des fauteurs ou des adversaires de cette méthode paraît s'être épuisée, et l'on ne voit plus apparaître que de loin à loin les affiches ou les prospectus qui annoncent un nouvel exposé de la doctrine, ou l'ouverture de nouveaux cours : l'admiration pour le fondateur de l'émancipation intellectuelle a donc suivi la marche ordinaire des opinions exagérées ou sans fondement; après s'être élevée tout à coup à son apogée, elle va se perdre tout doucement dans un oubli complet; l'on enseignera dorénavant, comme par le passé, en montrant ce qu'on sait à ceux qui ne le savent pas; et on laissera les érudits de l'enseignement universel faire seuls, dans les langues anciennes, les solécismes, les barbarismes, les contresens que le *Lycée* (1) leur a reprochés avec une verve de gaîté si piquante.

---

(1) Voyez, dans les divers cahiers du *Lycée*, une suite d'articles où la méthode est examinée et appréciée avec soin. Lisez aussi, dans *la Gazette des Écoles* et dans un des numéros de *l'Universel*, quelques articles sur ce sujet.

Les deux livres que nous annonçons, ouvrages de deux hommes qui joignent à la théorie de l'éducation la pratique toujours nécessaire en pareille matière et la bonne foi qu'on devrait trouver partout, sont également propres à faire apprécier les promesses de M. Jacotot. Le premier, M. Chompré, a réuni, sous le titre *du Pour et du Contre*, ce qui a été dit par les admirateurs et par les juges de la méthode; en plaçant alternativement et en regard ces opinions contradictoires, il en fait une sorte de petite guerre à propos de M. Jacotot : c'est ce qui a motivé son premier titre. On a ainsi le résumé assez piquant, quoique peu propre à être lu d'une haleine, des opinions que l'*émancipation intellectuelle* a fait naître dans toutes les têtes : on n'attend pas de moi que je cite aucune des citations de M. Chompré; qu'il me suffise de dire qu'il y en a de toutes les sortes, et qu'elles sont presque toujours disposées de manière à se faire ressortir l'une l'autre (1).

Les considérations de M. Gasc sont plus étendues que celles de M. Chompré; car il ne se déclare contre la méthode Jacotot que par occasion, et en montrant qu'elle est dans son principe aussi mauvaise (2) que les autres. Il revient ensuite sur divers points déjà jugés, sur l'impossibilité d'avoir une méthode universelle, sur le charlatanisme du fondateur et des disciples, sur l'erreur où tombent tous ceux qui croient à ses promesses, etc., etc.

Il est impossible de lire ces ouvrages et d'autres écrits dans le même esprit sans s'étonner qu'on ait pu faire tant de bruit d'une découverte qui le méritait si peu : il est permis de les regarder comme devant mettre un terme à cette série de brochures enfantées depuis six ou huit mois sur un sujet dont on

---

(1) On trouve un grand nombre d'extraits des ouvrages publiés par le fondateur ou par les disciples; et il faut convenir qu'ils ne donnent une haute idée ni de leur connaissance de la langue française, ni de leur politesse. Plusieurs journaux leur ont gaîment reproché leur style : dans mes articles précédens, j'ai évité d'en parler; il m'a semblé que ce serait descendre d'une question de doctrine à une question de personnes : ces deux mots répondent au reproche qu'on m'a fait de n'avoir pas profité contre M. Jacotot de la tournure plus que singulière de ses phrases.

(2) Je suis obligé, pour exposer le but de l'auteur, de présenter sans examen l'idée qu'il exprime : les lecteurs de la Revue peuvent retrouver (t. XLIV, p. 339) l'analyse qu'on a faite de son ouvrage intitulé : *Considérations sur la nécessité et les moyens de réformer le régime universitaire*, dont celui que j'annonce est la suite. M. Gasc se déclare contre les études littéraires et grammaticales; il voudrait qu'on y substituât des connaissances plus matérielles, plus sensibles, comme l'étude des sciences naturelles, la géométrie pratique : ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question.

ne parle plus; et peut-être est-ce le cas de rappeler à ceux qui s'occupent d'éducation combien tout ce qui y tient doit être attentivement examiné, combien il faut se tenir en garde contre les louanges outrées, accordées à ce qui est nouveau; car si la confiance excessive peut être funeste dans tous les cas, c'est surtout quand il s'agit de l'éducation, dont la direction est si longue, si pénible et d'autant plus irréparable, qu'on est fort long-tems avant de pouvoir s'assurer qu'elle est manquée.

B. J.

206. — * *La chaumière d'Oullins* (près Lyon), par M. Servan de Sugny. Paris, 1830; Urbain Canel, rue J. J. Rousseau, n° 16. In-8° de IV et 297 pag.; prix, 4 fr.

L'auteur de cet ouvrage, qui est une sorte de roman moral et populaire, a pensé avec raison que « l'on peut trouver jusques dans les chaumières une source de vives émotions » et d'utiles exemples. Il a voulu marcher sur les traces de l'anglais Crabbe, qui a raconté l'histoire de la vie et de la mort des pauvres : il s'est montré l'heureux émule de M. de Jussieu, qui, dans ses deux ouvrages sur *Simon de Nantua*, dont le dernier a été couronné par l'Académie française (voy. ci-dessus, pag. 163), et dans d'autres écrits rapportés au même but, s'est constamment occupé de l'instruction et de l'amélioration de la classe pauvre, trop long-tems négligée. Puisqu'on a senti le besoin de multiplier les écoles consacrées à cette classe, il faut multiplier dans la même proportion les livres faits pour son usage.

La *Chaumière d'Oullins* nous offre, dans un cadre simple, dans une relation attachante, les vicissitudes, les malheurs, les vertus, les faiblesses d'une famille de cultivateurs où sont plusieurs enfans dont les différens caractères leur font suivre des routes très-diverses. Le principal personnage, Joseph Bertrand est un modèle de vertu, toujours bon et bienfaisant, quelquefois trop confiant et imprudent, qui compromet sa modique fortune, sa tranquillité et l'avenir de ses enfans par son empressement à secourir les malheureux, et à obliger tous ceux qui s'adressent à lui. « Le jeune Bertrand, élevé sous les yeux de son père dans la pratique de toutes les vertus, avait reçu, sans peine, la leçon toujours si efficace des bons exemples, et était arrivé par la route la plus prompte à la connaissance de ses devoirs d'honnête homme. » Les détails de sa première éducation, de sa jeunesse et de sa vie intérieure, de ses relations avec son vertueux pasteur, le respectable M. Girard, qui meurt victime de son dévoûment en voulant sauver des malheureux qui se noyaient, la peinture fidèle des habi-

tudes et des mœurs des villageois, des piéges et des dangers auxquels s'exposent les gens de la campagne qui viennent travailler dans les villes, amènent des incidens variés et plusieurs scènes qui ne sont point sans intérêt, ni sans utilité, surtout pour la classe de lecteurs pour laquelle l'auteur a écrit. On doit encourager les hommes de mérite qui consacrent leurs veilles à de semblables travaux : leurs ouvrages sont en même tems de bonnes actions; et plus d'un villageois, introduit par M. Servan de Sugny dans la famille Bertrand, y trouvera d'utiles préservatifs, des règles de conduite et des exemples salutaires, et devra peut-être à cette lecture d'échapper à l'influence contagieuse des vices, et de se maintenir constamment dans les voies de la sagesse et de la vertu. M. A. J.

207. — * *Lettres sur la cour de chancellerie d'Angleterre*, et sur quelques points de la jurisprudence anglaise, enrichies de *notes* et d'*appendices*, par M. C. P. Cooper, avocat anglais; et publiées, avec *une introduction*, par M. P. Royer-Collard, avocat à la cour royale de Paris, professeur à la faculté de droit. Paris, 1830; Treuttel et Würtz. In-8° de xcvij et 402 pages d'impression; prix, 7 fr. 50 c.

Ces lettres parurent d'abord à Londres en 1827; écrites en français, et publiées, comme si elles étaient l'ouvrage d'un avocat à la cour royale de Paris, elles firent une certaine sensation dans le monde judiciaire. L'auteur, en effet, s'attaquait, non-seulement aux abus qui caractérisent la cour de chancellerie et quelques autres juridictions anglaises, mais encore aux personnes. Le lord chancelier *Eldon*, le garde des rôles sir *John Copley* (aujourd'hui chancelier sous le nom de lord *Lyndhurst*), le vice-chancelier sir *John Leach* étaient peints d'après nature, et l'on crut difficilement qu'un étranger eût pu être suffisamment initié dans la connaissance d'institutions si différentes des nôtres et de personnages aussi éminens, pour les représenter avec tant de vérité. Le jurisconsulte de *Lincoln's-inn*, qui s'était rendu l'éditeur de ces lettres, en fut donc généralement considéré comme l'auteur. Cependant, la facilité avec laquelle elles étaient écrites en français, les firent considérer par d'autres comme véritablement sorties de la plume de l'un de nos compatriotes; telle paraît être notamment l'opinion du rédacteur de la *Revue Encyclopédique* qui annonça l'édition anglaise de l'ouvrage dont nous entretenons nos lecteurs (voy. t. xxxvi, p. 681). Si, maintenant, on nous demande notre avis, nous dirons que, malgré l'assurance donnée par le nouvel éditeur, M. P. Royer-Collard, que ces lettres « sont l'ouvrage d'un jeune Français qui, obligé par des

affaires d'intérêt à passer quelque tems en Angleterre, crut devoir mettre ce séjour à profit et l'employer à des observations utiles », nous n'en persistons pas moins à croire qu'elles sont l'ouvrage de M. Cooper, avocat à la cour de chancellerie d'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, ce livre est propre à répandre de vives lumières sur certaines parties des institutions judiciaires de l'Angleterre. Quelques hautes questions de législation y sont aussi traitées avec habileté, et parmi elles on remarque l'opinion de l'auteur contre la codification. Quoique nous ne partagions pas cette opinion, nous nous empressons d'avouer qu'elle est présentée sous un jour très-spécieux. Mais la partie du livre qui offrira le plus d'intérêt aux lecteurs français sera fort probablement l'introduction de M. Royer-Collard. Dans cette introduction, l'éditeur aborde avec une grande hardiesse d'idées le système judiciaire qui nous régit. Ses théories sont neuves, et il serait quelquefois difficile d'en contester la justesse. M. Royer-Collard a su secouer le joug de la routine; il a mis de côté de vieilles idées qui se sont perpétuées depuis des tems reculés, et que la révolution même n'a pu déraciner de la tête des jurisconsultes et des publicistes. Nous désirons vivement que nos momens nous permettent d'exposer plus tard avec détail, dans ce recueil, les opinions de M. Royer-Collard, et si quelquefois il ne nous est pas possible de les adopter, on verra toujours qu'elles sont dignes d'une sérieuse attention, et qu'elles appellent les méditations de tous les hommes éclairés. A. T.

208. — * *L'art de vérifier les dates, depuis 1770 jusqu'à nos jours;* formant la continuation ou troisième partie de l'ouvrage publié sous ce nom par *les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*. T. XII. Paris, 1829; Dénain. In-8° de 521 pages; prix, 7 fr. (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIV, p. 460).

Ce volume est le quatrième de la *Chronologie historique de l'Amérique*, par M. WARDEN. Il comprend l'histoire de la république de Colombie jusqu'à la fin de l'année 1828. On y trouvera des documens fort intéressans sur les évènemens qui se sont passés dans ce pays, dans les dernières années. L'auteur a pu les recueillir dans les communications que lui ont faites plusieurs colombiens distingués, parmi lesquels il cite MM. *Acosta*, *Gomez*, *Palacio* et *Salazar*. Cette partie de l'ouvrage de M. Warden nous paraît mériter beaucoup d'éloges. Cependant il nous semble qu'il y aurait quelque chose à réformer dans la disposition des matières, et parfois dans le style qui est un peu négligé. On

distinguera la partie géographique c'est-à-dire, la description de la Colombie; elle est exacte, claire et précise. Nous aurions désiré toutefois que M. Warden convertît les mesures géographiques en unités plus usuelles que les milles, lesquels n'ont pas de valeur invariable, et qu'il adoptât le mètre décimal qu'il serait bien utile de populariser, non-seulement chez nous, mais encore chez les étrangers.

209. — * *Essai sur l'histoire de l'esprit humain dans l'antiquité;* par M. Rio, professeur d'histoire au collége royal de Louis-le-Grand. Tom. II. Paris, 1830; Al. Mesnier, place de la Bourse; et Hachette, rue Pierre Sarrasin, n° 12. In-8° de 400 pages; prix, 7 fr. 50 c.

Ce second volume d'un ouvrage important, que nous avons déjà signalé à l'attention de nos lecteurs, renferme l'histoire de la décadence des lettres, des sciences et des arts chez les Grecs après la mort d'Alexandre. Nous y avons surtout remarqué des détails précieux sur les découvertes scientifiques de l'école d'Aristote. Nous rendrons très-incessamment un compte détaillé des deux volumes qui ont paru, et nous suivrons ainsi dans toute son étendue le développement intellectuel du peuple le plus heureusement doué qui ait paru sur la terre. A. D.

210. — * *Bibliothèque des Croisades;* par M. Michaud, de l'Académie française. Paris, 1829; Ducollet. 4 vol. in-8°; prix de ces 4 volumes, qui comprennent aussi le travail suivant de M. Reinaud, 28 fr.

211. — * *Extraits des auteurs arabes relatifs aux Croisades;* par M. Reinaud. *Deuxième édition.* Paris, 1829; Ducollet. In-8°.

Après avoir terminé son histoire des croisades dont nous nous proposons de rendre compte bientôt, M. Michaud a pensé qu'il pouvait être intéressant, pour l'étude de cette époque du moyen âge, de présenter aux personnes studieuses l'analyse des chroniques et des documens authentiques qui se rapportent aux croisades. C'était un travail long et fastidieux, mais qui avait son utilité. Aidé de quelques personnes que M. Michaud cite avec reconnaissance dans la préface, il dépouilla les volumineuses collections des historiens de France, d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre; il y ajouta l'analyse, faite par M. Reinaud, des historiens arabes qui ont écrit, à leur manière, les guerres de Syrie entre les chrétiens et les musulmans, et ne ménagent pas plus les premiers que les auteurs chrétiens ne ménagent les Sarrasins. Il a divisé son travail en quatre parties. La première et une partie de la seconde contiennent les historiens et chroniqueurs français qui s'occupent des croisades, et qui se trouvent dans les recueils de Duchesne,

Bouquet, Bongars, Mabillon et autres. M. Michaud fait observer qu'à l'égard de la première croisade les historiens de France donnent plus de détails que ceux de tous les autres pays ensemble, et qu'au besoin ils pourraient les remplacer tous. L'auteur ne se contente pas de l'analyse de chaque chronique, il donne des renseignemens sur l'auteur, examine sa véracité et le degré d'estime que mérite sa chronique. La seconde partie contient, en outre, les chroniques d'Italie et d'Angleterre, d'après les recueils de Muratori, Twisden, Gale, etc. M. Michaud trouve les historiens italiens trop spéciaux, trop occupés de leur petit État ou de leur république pour les regarder comme importans sous le rapport de l'histoire des croisades. Il loue davantage les chroniques anglaises, où il voit beaucoup de renseignemens originaux, et même assez de critique historique. La troisième partie contient les extraits des chroniques d'Allemagne, d'après les recueils de Schardius, Eckard et autres; quelques détails tirés des chroniques très-courtes et très-sèches du Danemark, et des extraits de plusieurs manuscrits de la bibliothèque du roi. De là l'auteur passe aux historiens byzantins, arméniens et turcs; les premiers ne traitent pas trop bien les latins; il faut néanmoins les entendre, car ils ont beaucoup de choses à dire. Enfin, la quatrième partie, qui fait aussi un ouvrage à part, présente l'histoire des croisades d'après les auteurs Arabes : c'est la contre-partie de la même histoire d'après les latins. Ce volume est, comme nous l'avons dit, tout entier de M. Reinaud, qui, pour une édition antérieure de l'histoire de M. Michaud, avait fourni un travail semblable, mais moins étendu. Dans celui-ci aucun historien arabe de marque n'est omis, du moins de ceux que l'auteur a pu se procurer. C'est un complément indispensable et satisfaisant de la Bibliothèque des croisades.

D—G.

212. — *Mémoires de Christine*, reine de Suède. Paris, 1830; Thimothée Dehay, rue Neuve-des-Beaux-Arts, n° 9, et rue Vivienne n° 2 bis. 2 vol. in-8° de 450 et 430 pag.; prix, 15 fr.

Le succès de quelques-uns des Mémoires récemment publiés sur la cour de France a imprimé une activité nouvelle à cette branche de commerce, et une concurrence s'est immédiatement établie, à l'effet d'exploiter les cours étrangères. Au fait, les libelles mis au jour avant la révolution à Cologne, à Amsterdam, à la Haye, ne contiennent-ils pas encore une mine inépuisable d'anecdotes erronées et d'aventures scandaleuses? Que ces récits apocryphes soient appliqués à Mme de Montespan ou à Christine de Suède, qu'importe, ils sont aussi

vrais de l'une que de l'autre, et pourvu qu'ils soient amusans et disposés avec habileté, on atteint le but qu'on se propose.

D'ailleurs, les éditeurs des Mémoires de Christine ne paraissent pas avoir, comme leurs devanciers, prétention à la fidélité historique. Ils s'abstiennent dans leur préface de mettre expressément leur livre sur le compte de la reine de Suède; et à considérer attentivement leurs paroles, on croirait qu'ils donnent cette publication comme un simple commentaire *des drames, tragédies, comédies* ou *opéras* dont Christine est aujourd'hui le sujet. Il y a même dans leur roman quelque air de parenté avec la Christine de M. *Soulié*, de malencontreuse mémoire. Nous ajouterons que, si l'on fait abstraction de la vraisemblance qui manque complètement, on trouvera, au milieu de beaucoup de chapitres peu intéressans et d'intrigues qu'on pourrait appeler de bas étage, quelques scènes piquantes où le caractère de Christine paraît reproduit avec bonheur. Nous aurons peu d'éloges à donner au style, qui est commun, sans originalité, et n'a même pas le mérite vulgaire aujourd'hui de rappeler de tems en tems le langage du XVIIe siècle. Quant aux additions *de pièces authentiques*, telles, par exemple, que les maximes ou centuries de Christine, on en jugera par les citations suivantes que nous pourrions multiplier : « La fortune usurpe les droits du mérite. L'invincible persévérance ne s'étonne de rien. Le caractère d'Alcibiade est grand et admirable, etc., etc. » C'est vraiment perdre ses peines que de ramasser semblable fatras; et, puisqu'on tenait à donner des volumes d'une forte dimension, mieux valait encore les grossir de quelques anecdotes ou de quelques lettres de plus.

215. — *Mémorial de sir Hudson Lowe, relatif à la captivité de Napoléon à Saint-Hélène.* Paris, 1830; L. Dureuil, Place de la Bourse. In-8° de 410 pages; prix, 7 fr. 50 c.

Si le grand nombre de Mémoires apocryphes qui surchargent notre littérature n'avait pas ôté, par avance, tout crédit à ce genre de publications, on aurait accueilli, avec un vif empressement, quelques souvenirs échappés à la plume de sir Hudson Lowe. Il eût été curieux de voir comment cette âme si haineuse se dissimulait à elle-même toute sa bassesse : de quels prétextes le geôlier de Sainte-Hélène couvrait ses atroces rigueurs et ce système de persécutions qu'on pourrait dire ridicule, s'il n'avait eu un résultat si déplorable. Malheureusement, le mémorial que nous annonçons semble rentrer dans la classe de cette grande entreprise industrielle contre laquelle nous nous sommes déjà plusieurs fois élevés. Les faits

contenus dans ce livre sont empruntés aux Mémoires déjà publiés sur les dernières années de Napoléon : on a pris soin seulement de les présenter sous un jour un peu moins défavorable pour Hudson Lowe : encore a-t-on mis dans cette opération beaucoup de négligence. L'auteur prétendu s'étend avec une bizarre complaisance sur les caprices de son despotisme et les injures qu'ils lui attiraient : et il pousse à un degré invraisemblable sa franchise ou son impudence, comme on voudra l'appeler. Comment supposer, en effet, que sir Hudson Lowe dise de lui-même, avec une sorte de mépris : « J'étais devenu la prison, la geôle incarnée! J'allai jusqu'à faire établir des fortifications aux environs de Longwood. » Comment croire qu'il racontera froidement à l'Europe, et dans les plus minutieux détails, qu'à Londres il fut unanimement exclu du club militaire, qu'à Bombay les portes de toutes les maisons respectables se fermèrent devant lui, qu'à l'île Maurice il fut conspué par la foule, couvert de boue, poursuivi à coups de pierre jusque dans la chaloupe qui le ramenait à bord? Nous concevons bien que sir Hudson Lowe, lorsqu'il repasse en son esprit l'histoire de sa vie et revoit ses états de service, se prenne à maudire son propre nom et à reconnaître toute la justice de la réprobation qui pèse sur sa tête; mais qu'il publie, qu'il écrive, qu'il affiche lui-même sa propre condamnation, nous ne le croirons jamais.

Renvoyons donc encore le mémorial de sir Hudson Lowe à cette manufacture littéraire qui nous inonde de ses productions. Ce n'est pas là que les historiens ou les admirateurs de Napoléon iront chercher des documens. A. D.

214. — **Exposé des droits de Sa Majesté très-fidèle* DONA MARIA II, et de la question portugaise, avec les *pièces justificatives* et *documens* à l'appui. Paris, 1830; Bobée et Hingray. In-4° de 150 pages.

On peut regarder cette publication comme un manifeste officiel pour l'empereur don Pedro, contre don Miguel de Portugal : elle sort donc tout-à-fait du domaine de la critique littéraire; et si, elle provoquait quelques réflexions, ce devraient être uniquement des considérations politiques. Or, sur une question qui occupe depuis si long-tems tous les esprits, chacun a maintenant ses idées arrêtées, et il serait difficile de modifier des opinions qui s'appuient sur des principes de morale politique, indépendans des faits : la discussion devient bientôt vague, quand la polémique porte sur des objets tels que le droit d'intervention, par exemple, ou la légitimité des volontés du peuple, c'est-à-dire du plus grand nombre. Il nous

semble donc que nous n'avons rien de mieux à faire que de dire en deux mots ce que contient le volume qui est sous nos yeux. — Le *manifeste* est spécialement destiné à prouver: 1° que les droits de don Pedro IV, et, après lui, ceux de dona Maria II à la couronne de Portugal sont certains et incontestables; 2° que l'élévation de don Miguel au trône constitue une véritable usurpation, aussi injuste en elle-même que scandaleuse par les moyens employés pour l'effectuer; 3° que tous les argumens par lesquels on a prétendu exclure don Pedro et appeler à la succession don Miguel, sont futiles, erronés ou peu concluans; 4° qu'en supposant même que ce dernier eût quelques droits à la couronne, le tems où il aurait pu les faire valoir était déjà passé en 1828, la question ayant été irrévocablement décidée en 1826; 5° enfin, que la manière dont on a procédé pour faire prononcer un jugement en sa faveur est tout-à-fait illégale et injuste en droit commun, puisque don Pedro n'était représenté par personne et que don Miguel était à la fois juge et partie. — Le manifeste est suivi de LVI *pièces justificatives, documens*, etc., qui sont la partie la plus curieuse de la publication. On y remarquera, surtout, l'adresse du gouvernement provisoire de Portugal à don Pedro, après la mort de Jean VI, la loi des cortès de Lamego, (en latin et en français), plusieurs lettres de don Miguel à don Pedro et à l'infante régnante, écrites de Vienne, en 1828, et qui, si elles ne décident rien sur le fond de la question, prouvent du moins de la manière la plus éclatante la mauvaise foi et la duplicité du maître actuel du Portugal, le contrat de fiançailles entre don Miguel et dona Maria, le détail officiel des négociations suivies à Vienne entre les représentans de l'Autriche, de l'Angleterre et du Brésil pour déterminer don Miguel à accepter les offres de son frère, et à partir immédiatement pour le Portugal, des proclamations de Jean VI et de don Miguel (1), une correspondance diplomatique entre lord Dudley, sir F. Lamb et le comte de Palmella, l'arrêté des cortès de Lisbonne du 11 juillet 1828, enfin plusieurs textes tirés des lois constitutionnelles du Brésil et du Portugal.

Littérature.

215. — *Grammaire générale et philosophique* précédée d'un

(1) Ces pièces avaient déjà été publiées par un recueil périodique, la *Revue des deux Mondes*.

coup d'œil sur la nature et le mécanisme des langues, par M. le comte E. de MONTLIVAULT. Paris, 1828. In-8° de 237 pages et deux tableaux.

216. — *La Grammaire ramenée à ses principes naturels* ou traité de grammaire générale appliquée à la langue française, avec deux tableaux synoptiques, par SERREAU et BOUSSI. Paris, 1829; Dauthereau. In-8° de XXXIV et 420 pages; prix, 7 fr.

La grammaire a cela de particulier qu'on ne peut se présenter décemment dans le monde sans l'avoir étudiée; car il faut avant tout parler correctement sa langue : aussi met-on dès la première enfance des grammaires bonnes ou mauvaises entre les mains des élèves, et chacun apprend machinalement celle que lui montre son professeur, sans chercher si elle est propre à développer ou à retrécir les idées. Plus tard, de bons esprits viennent à réfléchir sur la sécheresse et la futilité des méthodes empiriques presque toujours employées avec les enfans : ils songent à y introduire le raisonnement et l'analyse; mais, prévenus contre une science qu'ils ont souvent étudiée à contre-cœur, ignorant peut-être que d'autres avant eux ont fait les mêmes travaux auxquels ils vont se livrer, ils négligent d'étudier nos habiles grammairiens, et, après beaucoup de peines, ils restent souvent en deçà du point où des recherches antérieures ont porté la science.

Tel est précisement le cas où se trouve M. Serreau : il est bien vrai qu'il cite Beauzée, Dumarsais, Condillac, Girault Duvivier, etc. Mais, quand il annonce qu'il *n'y a pas de science qui ait fait moins de progrès que la grammaire* (préface), *qu'il a cru entrevoir la route tracée par la nature elle-même, et qu'il a essayé de poser l'édifice de notre système grammatical sur une base plus solide que celle d'une routine aveugle et capricieuse* (ibid.), n'est-on pas en droit de lui demander s'il a été réellement plus loin ou seulement aussi loin que ses devanciers; et s'il y a chez lui quelque vérité qu'on ne trouve pas chez eux? Pour moi, je l'avoue, *Condillac* et M. *Destutt de Tracy*, dans la partie philosophique de la grammaire, *Beauzée*, dans la subtilité de l'analyse appliquée à la pensée, *Dumarsais* dans l'exposition des principes et la justesse des observations, M. *Boniface* enfin, dans la partie matérielle de cette étude, dans l'exposé élémentaire des tournures ou des locutions exigées par l'usage, me paraissent avoir de beaucoup dépassé M. Serreau; en sorte que son livre, qui est bon sans doute et qui serait bien préférable aux méthodes suivies le plus communément, est loin d'être ce qu'on pouvait attendre d'une étude consciencieuse et raisonnée de nos bons grammairiens.

L'ouvrage de M. de Montlivault ne doit pas être jugé d'après les mêmes principes que celui de M. Serreau : ce n'est pas une grammaire proprement dite, car il ne la compose que de recherches philosophiques sur la nature des langues. Les idées de l'auteur sur leurs ressources, leurs richesses, leurs idiotismes sont presque toujours déduites d'une métaphysique très-subtile et assez exacte : mais elles ne paraissent pas destinées à l'enseignement ; je ne sais même si elles pourraient s'y appliquer en général : car, si l'on veut être réellement utile, ce n'est pas assez de raisonner en grammaire ; il faut encore diriger le raisonnement vers les moyens les plus sûrs et les plus favorables à la mémoire. Or, l'usage, qui, dans les langues, est presque toujours guidé par cette logique intérieure que quelques métaphysiciens considèrent exclusivement, mérite aussi qu'on l'étudie en lui-même, et qu'on abrège son étude, si faire se peut, sans nuire aux principes idéologiques. C'est à la solution de cette double difficulté, à l'explication de l'usage par la métaphysique, qu'on doit sans contredit reconnaître la meilleure grammaire ; c'est là ce qu'a négligé entièrement M. de Montlivault pour s'occuper uniquement de la métaphysique du langage. Un exemple éclaircira ma pensée, et je le prendrai dans la théorie des verbes, dont les formes souvent fort compliquées ont exercé la sagacité d'un grand nombre de grammairiens. On sait que le verbe est dans nos langues susceptible d'exprimer des tems : tout ce que la grammaire générale peut affirmer sur les accidens du verbe, c'est qu'il y en a naturellement trois principaux, le *présent*, le *passé*, et le *futur*. Cette proposition est incontestable : car elle n'exprime en totalité qu'une conception de notre intelligence, une manière d'envisager l'existence, en plaçant au centre l'instant même où nous parlons ; mais, si de la région métaphysique où nous place cette vue particulière de notre esprit, nous voulons descendre à la réalité, et affirmer qu'on trouve ces trois tems dans tous les verbes et dans toutes les langues, c'est une fausseté manifeste : les langues semitiques n'ont pas de présent ; l'anglais et l'allemand, le grec moderne manquent de futur ; l'italien, l'espagnol, le français n'ont pas de passé proprement dit (1). De quel usage sera donc pour l'étude des langues la proposition énoncée ci-dessus ? d'aucun. Elle mettra seulement quelque netteté dans notre esprit, et nous apprendra à fixer le sens des formes réel-

(1) Je ne parle que des tems simples : les tems composés sont toujours un produit de la syntaxe.

les des verbes. Mais, si l'on veut l'étendre davantage, et non-seulement l'appliquer aux tems principaux, mais déterminer *à priori* quels tems secondaires (1) les langues pourront admettre, qu'en résultera-t-il? un véritable chaos d'où il ne sera plus possible de tirer une seule idée essentiellement vraie, ou applicable à aucun idiôme

Or, c'est là ce qu'ont fait plusieurs grammairiens. Sans parler de la masse, qui a suivi pas à pas la classification latine, qui nous a donné six ou huit tems à l'indicatif et quatre au subjonctif, quoique cette division ne soit pas du tout donnée par notre langue, de très-savans hommes ont essayé de ranger nos tems principaux ou secondaires dans un ordre *méthodique* et *naturel*.

Dans l'Encyclopédie (Gramm. et Littér., t. III, art. Tems), Beauzée a écrit sur ce sujet un article de trente-deux pages in-4°, en petit-texte, à deux colonnes. Il a fait sortir de là un système de tems qu'assurément il a seul pu comprendre, et dont je me garderai bien de fatiguer nos lecteurs. Condillac a refait ce travail; M. Destutt de Tracy (Gramm., p. 132, édit. in-18 de 1825) a de même essayé de déterminer quels tems les verbes devraient naturellement recevoir; il en dresse un tableau beaucoup plus facile, et probablement plus près de la vérité que celui de Beauzée, mais non moins hypothétique. M. Boniface, dans sa grammaire (1829, p. 37), divise aussi nos tems à sa manière : il n'en compte pas moins de vingt-sept dans nos modes personnels : il est juste de dire qu'il y en a à peine la moitié de réels, car il en répète plusieurs, deux, trois ou quatre fois. A son tour, M. de Montlivault, regardant le présent comme un centre autour duquel se groupent, à des distances égales de chaque côté, des passés et des futurs prochains ou éloignés (2), établit, dans les huit modes,

---

(1) On entend par tems *secondaires* ceux qui expriment une relation à deux époques distinctes : ainsi, dans *Valois régnait encore*, etc., *régnait* indique un *passé* pour le moment actuel, et un *présent* pour l'époque où nous reporte la Henriade : les tems secondaires peuvent donc se multiplier plus ou moins, et dépendent toujours et uniquement de l'usage.

(2) Cette idée a quelque analogie avec la division que proposait, en 1806, un instituteur nommé *Lomercier*. On ne peut voir sans rire ce qu'il écrit sur les verbes qu'il appelle *copuls, chronophas*, ou *jougs*, et dont il classe les formes en divers *régimens*. Mais peu content du *conjougage* (conjugaison) latin, il le refait à sa guise, et place autour du présent des *passés* et des *futurs, prochains moyens, éloignés* et *infiniteurs*, c'est-à-dire exprimant un tems infiniment éloigné de nous, soit dans le passé, soit dans l'avenir : que si l'on me demande comment il trouve dans le latin des modèles de tous ces tems, il ne les trouve pas, il les fait, et complète

dont se compose pour lui notre conjugaison, cette division en cinq parties, et présente ainsi un système très-régulier en apparence, et aussi imposant qu'il semble facile à retenir.

Mais, dans le fait, cette division existe-t-elle? point du tout. M. de Montlivault, comme tous ceux qui l'ont précédé dans cet essai d'arrangement, n'expose jamais dans l'ordre qu'il présente qu'une idée métaphysique, si je puis le dire. En considérant les tems sous un certain point de vue, ils se divisent d'une certaine manière; mais cette manière n'est pas plus la bonne que celle de Beauzée, celles de MM. Destutt de Tracy ou Boniface. En d'autres termes, ces écrivains mettent dans leur système, non ce que donne la langue française, mais ce que leur fournit leur esprit : disposition bonne, sans doute, et intéressante, si l'on ne veut qu'étudier la métaphysique des langues, mais tout-à-fait inutile dans la pratique (1).

Je le répète donc, la meilleure grammaire sera celle qui, combinant l'usage et l'idéologie, disposera les choses à apprendre dans l'ordre le plus favorable à l'intelligence et à la mémoire; ne favoriser que l'une de ces deux facultés, c'est rester à moitié chemin, et négliger l'intérêt public pour sa satisfaction particulière. B. J.

217.—*Œuvres complètes de M. de CHATEAUBRIAND, pair de France, membre de l'Académie française. T. IV, V et VI. Paris,

---

son conjougage avec ce qu'il y a de plus barbare en barbarismes : voici un échantillon de son travail; c'est l'infinitif du verbe être.

Passé infiniteur,	*fassimor,* avoir été avant les tems.
Passé éloigné,	*fassu,* avoir été depuis long-tems.
Passé moyen,	fuisse, avoir été.
Passé prochain,	*fasse,* venir d'être.
Présent,	esse, être.
Futur prochain,	fore, tout près d'être.
Futur moyen,	futurum, devoir être.
Futur éloigné,	*foru,* devoir être dans un tems éloigné.
Futur infiniteur,	*forimor,* devoir être après les tems.

(Lettre sur la possibilité de faire de la grammaire un *art-sciences,* etc. In 8°., p. 114 à 172).

Imaginez maintenant qu'il décline tous ces barbarismes sur la 2e, la 3e, ou la 4e déclinaison latine, qu'il décline de même les participes qu'il en tire, et qu'il transporte cette division encore subdivisée dans tous les modes personnels, et vous aurez l'idée d'un verbe de sa façon, et vous jugerez du degré d'absurdité où peut atteindre l'esprit humain.

(1) J'ai essayé, dans mes *Observations sur les conjugaisons françaises,* et dans ma *Philosophie de la langue française* (Paris, 1830, Sédillot), de présenter nos verbes dans leur réalité; j'ignore si ce travail aura plus d'utilité que celui de mes devanciers : ce que je puis assurer, c'est que je n'y ai du moins rien mis de mon imagination.

1830; H. Fournier jeune, rue de Seine, n° 14. 3 vol. in-12. Le prix de chaque volume est de 3 fr. 50 c. pour les souscripteurs aux Œuvres complètes formant 45 volumes, et de 4 fr. pour ceux qui ne prendraient qu'un ou plusieurs ouvrages séparés.

Ces trois volumes forment les tomes IV, V et VI du *Génie du christianisme*, c'est-à-dire la fin de ce bel ouvrage. Ils contiennent, de plus, la *Défense du Génie du Christianisme*, des *notes et éclaircissemens* relatifs à cette Défense, et une lettre de l'auteur à M. *Fontanes* sur le même sujet. L'éditeur continue à mériter beaucoup d'éloges pour les soins qu'il donne à cette importante publication. Il a encore enrichi ces volumes de nouvelles notes fort intéressantes, parmi lesquelles nous en avons remarqué deux particulièrement. La première (t. IV, p. 153) se rapporte à un point d'érudition bibliographique long-tems et souvent controversé : quel est le véritable auteur de l'*Imitation?* Même, après avoir comparé les divers témoignages que M. de Fortia a rapprochés avec intention, on sera peut-être étonné de se trouver aussi indécis sur cette question qu'on l'était auparavant; mais c'est ce qui arrive presque toujours, après les discussions savantes, ou, pour mieux dire, après toutes les discussions. — La seconde note (t. VI, p. 197) a *pour prétexte* le pont d'Avignon sur le Rhône. M. de Fortia en fait l'histoire détaillée, et se livre à ce sujet à de longs développemens, très-érudits, très-curieux sans doute, mais qui nous ont paru avoir le défaut de se trouver hors de leur place. X.

218. —**Le Barde des Vosges*, recueil de poésies, par M. Pellet, d'Épinal. *Deuxième édition*, augmentée de pièces inédites, ornée de vignettes. Paris, 1830; Amable Coste, rue des Beaux-Arts, n° 8. In-18; prix, 5 fr.

C'est sur la cendre, pour ainsi dire tiède encore, du *Barde des Vosges*, que nous avons à rendre compte de ses inspirations lyriques. M. Pellet, d'Épinal, exerçait, dans sa ville natale, les fonctions d'avocat; les intervalles de liberté que lui laissaient ses travaux sérieux étaient remplis par le culte des muses. Environné de l'estime générale de ses concitoyens, qui s'honoraient de ses doctes veilles, satisfait d'une modeste aisance, qui lui rappelait l'*aurea mediocritas* du chantre de Mécène; heureux dans sa famille, et riche d'amis sincères et dévoués, il commençait paisiblement son dixième lustre, quand un procès bizarre l'obligea de venir, pendant la rigoureuse saison, et malgré une affection de poitrine, défendre sa réputation et revendiquer un poème qu'un autre s'était approprié. Le public se souvient que Pellet triompha d'une si étrange attaque

devant le tribunal de la Seine ; mais que, le lendemain de son retour dans ses foyers, cet homme excellent, trop sensible peut-être, succomba tout à la fois à ses douleurs morales et à ses maux physiques. Les journaux ont retenti des regrets et des honneurs funèbres qu'il reçut de ses compatriotes, justement affligés d'une perte aussi prématurée. Ce qu'il avait de mortel a disparu sans retour, il ne reste que son livre ; et pour nous qui avons été, pendant vingt-cinq années, dans la confidence intime des pensées et des écrits de l'auteur dont l'amitié fut si noble et si pure, il nous est bien permis, sans doute, de hasarder une opinion à ce sujet.

Le recueil dont il s'agit ne contient pas tous les vers de Pellet ; cependant il en renferme assez, nous le pensons, pour lui assurer une place distinguée au Parnasse français. C'est dans les odes, principalement, que se décèle le talent de ce poète des montagnes; on y remarque un véritable enthousiasme pindarique, une grande élévation d'idées, et une heureuse hardiesse de style, à la manière quelquefois de Lebrun. Si aucune de ces pièces n'est un morceau que les critiques sévères puissent appeler achevé, elles présentent des strophes souvent magnifiques, témoin la suivante :

C'est l'inspiration, sublime enchanteresse,
Qui, désertant la terre et ses obscurs destins,
A la table des Dieux va puiser l'allégresse,
Et partager l'ivresse
Des célestes festins.
De ses regards où la flamme étincelle,
Où se peint du passé le vaste souvenir,
Elle s'élance aux champs de l'avenir,
Et voit déjà les siècles que récèle
L'interminable nuit des âges à venir.

Les odes intitulées les *Vicissitudes des Empires*, les *Tombes royales des Pharaons*, le *Réveil de la Grèce*, prouvent que l'auteur était toujours préoccupé de hautes leçons morales. Il montre aux conquérans le vide de leur domination ; aux rois, la nécessité d'être justes, pour laisser une mémoire honorable ; aux nations, l'importance de leurs droits et le pouvoir de les conserver ou de les reconquérir, toutes les fois qu'elles le veulent réellement. Pellet composa aussi avec talent des pièces gracieuses ou légères, comme ses *Adieux à la vie*, son *Aspect du sol natal*, son *Lendemain* et son *Regard*. Nous ne dirons rien du poème des *Classiques et des Romantiques*, sujet du procès dont nous avons parlé ; il a obtenu beaucoup plus de célébrité que l'auteur ne s'y attendait, et même il n'y attachait

pas une bien grande importance; il n'était venu en réclamer la propriété que parce que son honneur s'y trouvait engagé, et l'on se rappelle que plus de vingt témoins arrivèrent des Vosges à Paris pour attester que l'opuscule était bien l'œuvre de Pellet, et qu'ils le lui avaient entendu réciter près de quatre années auparavant.

L'espace nous manquerait pour analyser les diverses productions du Barde des Vosges; mais l'accueil qu'elles ont obtenu des amateurs de la poésie *classique* en prouve assez le mérite; et, malgré les défauts que la critique pourrait y découvrir, nous ne craignons point d'avancer que leur succès sera durable. ALBERT-MONTÉMONT.

219. — *Le Luth des Bruyères*, ou *Fleurettes poétiques*, par M. *A.* DE CHESNEL. Paris, 1829; Achille Desauges; Toulouse, F. Vieusseux. In-8°; prix, 3 fr.

220. — *Le Ménestrel des Vosges*, par le baron *Ch. Aug.* DE MALDIGNY. *Deuxième édition* revue et augmentée, ornée de jolies vignettes. Paris, 1830; Corréard jeune, rue Richer, passage Saulnier, n° 13. In-18; prix, 3 fr.

221. — *Esquisses poétiques*, par *Aug.-Marie* ANTOINE, docteur au corps royal d'artillerie. Metz, 1830; J. Juge, place de la Cathédrale. In-8°; prix, 3 fr.

222. — *Choix de sonnets de Pétrarque*, traduits en vers par M. *Camille* ESMÉNARD, Paris, 1830; Mme veuve Charles Béchet, quai des Augustins, n° 57. In-12; prix, 3 fr. 50 c.

On a fait l'histoire de la haute poésie; mais, à côté de cette école supérieure de l'art, il serait curieux de suivre dans ses métamorphoses successives cette poésie de second ordre, dont l'*Almanach des Muses* est le type le plus populaire. Dès le commencement du XVIIe siècle, elle eut pour formes le sonnet et le quatrain, et pour représentans *Benserade* et *Voiture*: au XVIIIe siècle elle adopta le bouquet et le madrigal, et le génie de *Voltaire* lui donna rang dans la littérature. De nos jours, enfin, elle s'est réfugiée dans la romance, et cette triviale élégie qui entretient le lecteur de douleurs vulgaires et sans intérêt. A cette classe de compositions se rattache le livre de M. A. DE CHESNEL. C'est un de ces recueils qu'on connaît avant de les lire. De la facilité et quelque chose de cette élégance commune que chacun trouve aujourd'hui, voilà tout. Rien de vrai, rien de senti, rien d'individuel. L'amour, les plaisirs, les fleurs, des charades, des complimens, qu'y a-t-il de plus ou de moins dans tous les essais de poésies fugitives publiés depuis deux cents ans?

Le recueil de M. DE MALDIGNY qui, par le choix des sujets,

rentre souvent dans cet ordre de productions, s'en détache par un tour élégant et vif dans l'expression. Ce n'est pas des chansons que nous avons à parler aujourd'hui. Nous l'avons fait (voy. *Rev. Enc.*, t. XLI, p. 243), lorsque parut la première édition. Ce qui distingue la nouvelle, indépendamment du soin qui a présidé à son exécution typographique, ce sont quelques essais d'une classe plus élevée. La versification en est facile et quelquefois même assez énergique; mais je serais tenté de demander aux fables que je lis dans ce recueil une invention plus naturelle, une exécution plus dramatique, et un rythme mieux entendu. Je désirerais dans les élégies des émotions plus vraies, des tableaux plus neufs, surtout une expression plus poétique, et souvent aussi plus correcte. Il manque au poéme d'*Hélène* la couleur homérique, et dans les morceaux qui terminent le volume un choix plus sévère. Encore faut-il savoir gré à l'auteur de tous ces essais de poésie sérieuse, qui viennent après 200 pages de chansons.

Les Esquisses poétiques de M. ANTOINE nous rapprochent un peu plus de cette vérité qui est l'âme de l'élégie. Il y a de l'harmonie dans plusieurs vers, de la grâce dans certaines images. Mais le lecteur est sans cesse arrêté par des lambeaux de vers qui lui sont familiers. Il n'est pas un morceau du nouveau recueil qui ne nous offre une pensée, une expression, un tour de phrase, un demi-vers, un vers entier des *Méditations poétiques*; réminiscences toujours malheureuses, surtout lorsqu'elles se détachent, comme dans les vers de M. *Antoine*, d'une poésie pâle et plus élégante que forte. Nous citerons à l'appui de nos critiques et de nos éloges un fragment où nous nous contenterons de souligner ce qui appartient à M. de Lamartine.

Viens, ce soir, le zéphir est doux,
Les cieux sont purs, la mer est belle,
Et, debout, près de sa nacelle,
Le gondolier n'attend que nous.

De l'astre brûlant qui s'incline
L'éclat ne blesse plus nos yeux;
A peine un rayon paresseux
Brille au sommet de la colline.

. . . . . .

Notre voile, au limbe argenté,
Sous le zéphir qui la caresse
S'enfle tour à tour *et s'abaisse*
Comme le sein de la beauté.

Revêtant de teintes plus sombres
Ces mélancoliques débris,
La nuit, des bords qu'elle a surpris
Jette aux flots ses épaisses ombres.

Mais, combattant l'obscurité,
La déité silencieuse
De sa lueur mystérieuse
Blanchit la vague immensité.

Les méditations poétiques nous mènent naturellement à la traduction de *Pétrarque*.

Le sonnet est tout *italien*. Il n'est pas de forme poétique qui se prête plus merveilleusement à ces vives et fugitives impressions qui traversent les âmes du midi. Sous une forme plus développée, l'inspiration eût langui avant le terme. Ici, elle se renferme avec grâce dans les limites du genre, et donne à la pensée méridionale, naturellement un peu énervée, une concision qui élève la poésie italienne bien au-dessus de cette poésie orientale dont elle se rapproche quelquefois par sa fraîcheur et sa mollesse. La brièveté des compositions de *Pétrarque* répand une variété infinie sur l'expression sans cesse renouvelée d'une pensée toujours la même. Ses sonnets sont, pour ainsi dire, les dates diverses d'une même existence, d'une vie intime, toute d'amour et de poésie. Détachez quelque chose de cet admirable ensemble, les vers que vous isolerez perdront l'intérêt et la couleur qui naissent de leur rapport avec le reste. Ce ne sera plus qu'un son gracieux, mais isolé, d'un concert. Voilà mon objection à la traduction de sonnets que nous a donnée M. *Camille* Esménard. Le choix est heureux : mais ce n'est encore qu'un choix. Resterait à savoir si l'on doit traduire les poètes en vers; s'il n'en est pas qu'on ne doit jamais traduire, et si *Pétrarque* n'est pas de ces derniers. Les grands effets de l'art se reproduisent; mais retrouvez, si vous le pouvez, à plusieurs siècles de distance, la couleur des inspirations toutes personnelles d'un homme d'un autre âge. Les fugitives rêveries de l'âme seront intraduisibles, toutes les fois qu'elles ne s'élèveront pas jusqu'à ces hautes méditations de la pensée où la poésie se confond avec la religion et la philosophie. Ces questions à part, nous aimons à reconnaître dans la traduction nouvelle une assez grande fidélité au sens général, de la simplicité dans le tour, de la sobriété dans la périphrase, qualités précieuses quand elles ne vont pas jusqu'à la trivialité et à la sécheresse.

Nous citerons un fragment emprunté aux morceaux que

l'auteur a ajoutés à sa traduction, et qui ne sont pas dépourvus de charme et d'élégance.

Jeune oiseau qui, caché sous le tremblant feuillage,
De tes chants amoureux remplis les cœurs émus,
Hâte-toi, hâte-toi! je vois venir l'orage
Peut-être que demain tu ne chanteras plus.

La pauvre fille aussi, dans un tems plus prospère,
Saluait *autrefois* le retour du matin;
Depuis, un mal cruel pénètre dans son sein....
On n'entend plus sa voix légère.

Sans murmure elle a subi le sort
Du bouton languissant qui ne doit point éclore;
Hier au bonheur elle rêvait encore :
La fin du rêve fut la mort, etc.

A. DE L.

223. — **Nouveaux proverbes dramatiques*, par M. *Théodore* LECLERCQ. Paris 1830; Alex. Mesnier. In-8° de 435 pages; prix, 7 fr. 50 c.

Ce qui a été dit dans ce recueil, en plus d'une occasion (voy. *Rev. Enc.*, t. XXXVII, pages 429; et t. XXXIX, p. 376) des premières compositions de M. Théodre Leclercq, nous interdit de louer avec détail, dans celles qu'il y ajoute aujourd'hui, la vérité de l'observation, la délicatesse du trait, la parfaite imitation du ton de la société, et particulièrement du langage des femmes. Ce sont là des qualités qui appartiennent au talent de l'auteur, et qu'on est bien sûr de rencontrer dans tout ce qui sortira de sa plume. Contentons-nous donc d'indiquer en quelques mots ce que trouveront dans ce volume les amateurs de la bonne comédie, qui, fatigués des peintures convenues et fausses de notre théâtre, croient plus sûr de l'aller chercher au coin de leur feu dans un bon livre, et les fabricans de Vaudevilles en quête d'idées nouvelles à exploiter, et à gâter, à leur plus grand profit. De six nouveaux proverbes, deux seulement, *les Prétentions* et *l'Enseignement mutuel* appartiennent à la classe déjà nombreuse de ces fines analyses du caractère féminin, où excelle M. Théodore Leclercq. Les quatre autres, *les Honneurs, le Sermon de Société, la Folle, la Disgrâce*, sont de piquantes satires politiques. L'auteur, pour faire ressortir les ridicules, les transporte ingénieusement de la pompe des plus hauts rangs à des étages inférieurs. C'est une parfumeuse retirée, qui veut devenir dame de château, une femme de chambre enrichie qui entreprend la réforme des sentimens de son village, un margraviat tout en émoi pour le renvoi et

le rappel d'une dame d'honneur, et sous ces personnages peu importans les mêmes prétentions, les mêmes bassesses que chez de plus relevés, seulement, par l'effet du contraste, beaucoup plus comiques. *Le Sermon de Société* fait exception à cette méthode satirique; la scène n'en est point déplacée; mais quoique ce soit évidemment en un salon du noble faubourg que nous introduit l'auteur, le comique n'y perd rien, tout chemin y mène d'ailleurs ceux qui ont, comme M. Théodore Leclercq, le secret de le trouver. H. P.

224. — *Scènes contemporaines et Scènes historiques*, laissées par Mme la vicomtesse *de* CHAMILLY. Paris, 1830; Barbezat, rue des Beaux-Arts, n° 6. In-8° de 400 pages; prix, 7 fr.

Nous sommes dans le siècle des imitations; et jamais on n'a poussé plus loin l'art d'exploiter les créations des autres; qu'il passe un jour dans la tête d'un homme d'esprit une idée féconde et originale, et vous verrez aussitôt la troupe des auteurs se jeter sur cette idée comme sur une proie, la délayer en scènes, en chapitres, en volumes entiers, la retourner de mille manières diverses, jusqu'à ce que le public fatigué repousse et les contrefaçons et l'ouvrage primitif lui-même. Ainsi, les *Messéniennes* de M. Delavigne nous ont valu des *Corinthiennes*, des *Athéniennes*, des *Helléniques*, etc., etc.; ainsi, les *Soirées de Neuilly* de MM. *Ditmer* et *Cavé*, et la trilogie de M. *Vitet* sur Henri III ont fait naître toutes les scènes historiques, contemporaines, etc., qui encombrent les journaux littéraires et les cabinets de lecture.

Nous ne devons pourtant pas confondre le recueil publié sous le nom de Mme la vicomtesse de Chamilly avec les rapsodies de ce genre dont nous sommes inondés. Le premier volume renferme des esquisses spirituelles : le second n'est pas non plus dénué d'intérêt, bien qu'il nous ait paru inférieur au premier. Mais un défaut choquant s'y fait presque partout sentir. De ce que, dans les Soirées de Neuilly et même dans les Barricades, l'intrigue est généralement faible, et les dénoûmens un peu hasardés, le mandataire de Mme de Chamilly a conclu qu'on pouvait se passer à la fois d'intrigue et de dénoûment. Nous citerons, par exemple, le *Camp de Compiègne*, l'*Enterrement de Louis XIV*, le *Producteur*, toutes scènes qui finissent comme une visite ordinaire dans le monde par le départ des interlocuteurs, et la *Chanoinesse* dont le dénoûment est si maladroitement amené, qu'il eût été préférable de le supprimer entièrement. Nous sommes partisans, autant que personne, du naturel et de la simplicité; mais nous ne voulons pas que cette simplicité dégénère en une négligence affec-

tée, en un dédain absolu pour l'art qui ferait ressembler les produits littéraires à une éternelle causerie de salon.

Des scènes qui composent ce volume la plus remarquable, sans contredit, est l'*Amour qui tue*, sorte d'allusion détournée à la mort d'un jeune homme qui promettait à son pays un citoyen distingué. Quant à *Hampden* les passages les plus heureux ont été cités dans les journaux : nous n'y reviendons pas; nous féliciterons seulement l'auteur d'avoir songé à nous donner ce petit drame dans ce moment de crise et d'inquiétude publique; il est à la fois un bon exemple pour les uns et une effrayante leçon pour les autres. A. D.

225. — * *Le Dernier chouan*, ou *la Bretagne en* 1800; par M. *Honoré* Balzac. Paris, 1829; Urbain Canel. 4 vol. in-12; prix, 12 fr.

Nos lecteurs ne sont pas habitués à nous voir donner souvent des éloges sans restriction; et en cela nous obéissons à notre conscience. Mais ici, la part de la critique sera bien faible; et, en disant sur *le Dernier chouan* notre avis sincère et vrai, nous craignons presque de paraître obéir à une partialité dont nous sommes certainement bien exempts, et à des affections personnelles qui, nous l'affirmons, n'existent point. Parmi les imitations qu'ont fait naître chez nous les romans de Walter Scott, chacun place au premier rang le *Cinq-mars* de M. *de Vigny* : cette place lui sera maintenant disputée, et peut-être appartient-elle au *Dernier chouan*. *Cinq-mars* est pourtant un fort bel ouvrage, et nous lui avons, dans le tems, rendu complète justice; nous ne nions aucune des qualités qui l'ont fait distinguer, et qui le feront vivre long-tems. Le titre du roman de M. Balzac dit assez à quelle époque appartiennent les évènemens qu'il raconte : pense-t-on que la couleur historique de cette époque soit plus facile à saisir que celle d'un siècle éloigné? Non, certes; M. de Vigny ne pouvait, sur ce point, trouver des juges que parmi les hommes instruits, ou plutôt parmi quelques savans. M. Balzac avait à répondre à des émotions toutes fraîches, à des souvenirs qui sont partout vivans et passionnés. Ceux d'entre nous qui n'ont pas vécu au tems de la chouannerie ont reçu de la bouche de leurs pères des récits plus chauds, plus frappans peut-être que la vérité même. Eh bien! nous n'avons vu nulle part une pointure plus vraie, plus sévèrement historique de ces tems auxquels cependant l'histoire n'a pas encore donné cette teinte monumentale que la postérité copie et recopie à perpétuité. Nous pouvons le dire, nous ne connaissions, ni la Bretagne, ni le gouvernement directorial

en province, ni la Vendée expirante, ni l'émigration conspiratrice, avant d'avoir lu l'ouvrage de M. Balzac. Sous le rapport historique, il nous paraît donc irréprochable. — Sous le rapport littéraire et romanesque, il nous semble encore plus remarquable. Nous ne nous imposerons point la tâche ennuyeuse et inutile d'analyser *le Dernier chouan*. Il y a d'ailleurs des caractères et des évènemens qui se refusent à ce résumé bref et inanimé. Il est, par exemple, impossible de donner une idée de cette Mlle de Verneuil qu'on a voulu comparer à l'espionne de M. *Mérimée*, dans *les Espagnols en Danemark*, mais qui est, à notre avis, une création entièrement neuve, d'une élégance, d'une pureté, d'une finesse exquises, et en même tems d'une vérité qui a dû demander une longue étude de l'âme des femmes. Le marquis de Montauran est aussi un personnage dont il n'y avait aucun modèle, et que nous ne conseillons à personne d'imiter. En arrière, et sur le second plan, on trouve deux figures artistement et vigoureusement dessinées; celle du commandant Hulot, qui a le grand mérite de n'être point chargée, et celle de Marche-à-terre, qu'on assure n'être pas toute d'imagination. — Quant aux scènes dramatiques, elles abondent et sont en général du pathétique le plus entraînant. Nous citerons particulièrement le combat d'Ernée, le repas d'Alençon, la promenade du marquis de Montauran et de Mlle de Verneuil sur la grande route d'Alençon à Fougères, la soirée au château de la Vivetière, le bal des chefs chouans, la mort de Galope-chopine ;.... nous citerions presque tous les chapitres de l'ouvrage sans craindre de tromper ni de nous tromper, car c'est partout un intérêt pénétrant, soutenu, croissant. — Si nous voulions continuer à disséquer le talent de M. H. Balzac, nous parlerions de quelques descriptions qui nous ont paru fort belles de style et de couleurs. On remarquera surtout celles qui se trouvent dans le premier et dans le quatrième volumes. Enfin, pour parler en terminant de ce qui aurait dû nous occuper d'abord, nous appellerons l'attention des hommes graves sur une préface très-bien écrite où il y a, sur la Bretagne considérée politiquement, des vues neuves, exactes, à notre avis, et fort clairement exposées.

Au total, nous le répétons, cette production, si elle n'est point parfaite, est au moins très-supérieure à toute la littérature marchande dont nous sommes inondés. Peut-être son peu de succès a-t-il eu pour cause la supériorité même de son mérite : peu de gens probablement comprendront et goûteront les belles scènes de passion dont il est rempli, ou du

moins ce ne seront pas les gens qui font de la lecture des romans leur nourriture habituelle, et ce sont ceux-là pourtant qui créent la réputation des ouvrages de ce genre. Nous conseillons à l'auteur de tenter une nouvelle édition, et d'en confier le soin à un libraire habile : il n'aura pour sa part, rien à changer à son livre; nous l'invitons seulement à revoir avec soin le style, où beaucoup de négligences attestent une grande précipitation. M. Balzac est fort jeune encore, et ce début donne au public le droit de fonder sur lui des espérances qu'il ne trompera pas, sans doute. A. P.

226. — * *Quatre nouvelles*, racontées par un maître d'école, traduites de l'italien par L. DE VILLENEUVE, et dédiées à M. le comte *de Ségur*, pair de France, de l'Académie française. Paris, 1830; Eymery, Fruger et Cie. 2 vol. in-12 de 212 et 237 pages; prix, 6 fr.

Nous avons annoncé la publication en Italie de l'original de cet ouvrage (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIII, p. 428, août 1829), et nous avons donné de justes éloges au talent de son auteur. Le public italien a confirmé nos louanges : ces *Nouvelles* ont obtenu au delà des monts un succès prodigieux. La traduction que nous annonçons recevra sans doute en France un accueil non moins favorable. Nous en trouvons le présage dans l'empressement avec lequel on a lu l'une de ces Nouvelles (*Toniotto et Marie*) dont plusieurs recueils périodiques ont publié une traduction (*la Bibliothèque universelle de Genève*, *le Pirate* et *la Mode*). Les trois autres, dont M. de Villeneuve le premier donne une version française, n'offrent guère moins d'intérêt que celle dont nous venons de parler. — *Francesca* est un épisode du XIe siècle : on y trouvera avec plaisir une peinture simple et vraie de ce moyen âge qu'on mutile aujourd'hui avec tant d'acharnement, et qu'on affuble d'oripeaux ridicules, sous prétexte de lui laisser sa couleur historique. *La belle Alda* et *Marguerite* sont encore remarquables par une simplicité qui n'exclut pas l'intérêt, par l'expression juste de sentimens naturels. Qu'on ne s'étonne point de l'alliance de ces mots *sentimens naturels* : on peut et on doit l'employer, quand on voit une multitude d'écrivains, dont quelques-uns ne manquent point de talent, chercher des émotions, pour eux et pour le public, dans de monstrueuses extravagances, sorties d'imaginations déréglées, plutôt que de cœurs passionnés. Nous osons assurer que ce ne sera pas le moindre charme de l'ouvrage du bon *maître d'école* que ce retour à des émotions douces qu'on ne rencontre presque plus dans la littérature, telle qu'on voudrait nous la faire. M. de Villeneuve devra

prendre sa part des éloges que nous donnons à l'auteur : il était difficile d'entrer mieux dans la pensée de l'original, et, sauf quelques incorrections qu'il lui sera facile de faire disparaître, on peut dire que son style est sans reproche, en ce sens qu'il est parfaitement adapté aux idées et aux sentimens qu'il avait à rendre. N.

Beaux-Arts.

227. — * *Collection de costumes, armes et meubles* pour servir à l'histoire de France, depuis le commencement du ve siècle jusqu'à nos jours; dédiée au roi, par le comte *Horace* DE VIEL-CASTEL. 23e, 24e et 25e livraisons. Paris, 1830; Bossange, rue de Richelieu, n° 60; prix de chaque livraison, 12 fr.

Ces livraisons méritent autant d'éloges que nous en avons donné aux précédentes (voy. *Rev. Enc.*, t. XXXIII, p. 826, t. XLIII, p. 215, et ci-dessus, p. 190). L'activité de l'éditeur fait espérer de voir s'achever bientôt cette belle et curieuse collection.

228. — * *Cent chants populaires des diverses nations du monde*, avec les airs, les textes originaux, des notices, et la traduction française; avec accompagnement de piano ou harpe; par G. FULGENCE. Paris, 1829; Petit, rue Vivienne, n° 18; 4 livraisons, format de piano, de 50 à 60 pages chacune; prix, 50 fr.; chaque livraison séparée, 15 fr.

Les chants nationaux méritent l'intérêt des savans et des artistes sous plus d'un rapport; c'est ce qu'on a senti dans les pays, où, comme en Angleterre, en Allemagne et en Suisse, on a rassemblé avec soin, dans des recueils plus ou moins complets, plus ou moins curieux, les mélodies originales qui appartiennent à ces diverses contrées. C'est dans ces recueils et à beaucoup d'autres sources encore que M. Fulgence a puisé les matériaux de son intéressante collection, où presque toutes les parties du monde se trouvent représentées, puisqu'on y trouve, outre des chants de la plupart des pays de l'Europe, des chants mauresques, arabes, persans, chinois, siamois, malabares, madécasses, des îles Carolines, etc. Toutefois, parmi les morceaux les plus précieux, nous citerons les chants suédois et danois et les renseignemens qui les accompagnent, dus à la complaisance de M. J. J. AMPÈRE, l'un de nos jeunes littérateurs les plus distingués et les plus versés dans les langues du nord; puis quelques chants polonais, qui peuvent donner une idée du recueil annoncé par M. *Albert* SOWINSKI, et attendu avec impatience par tous les amateurs de

la musique et de l'érudition musicale. C'est à ceux-là surtout que nous recommandons les cent chants populaires recueillis avec beaucoup de goût par un éditeur instruit et consciencieux.

Mémoires et Rapports de Sociétés savantes.

229. — * *Mémoires de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.* Caen, 1829; Paris, Lance. In-8° de 400 pages.

En 1651, plusieurs savans de Caen commencèrent à tenir des conférences; et, dès 1684, il n'y a point d'Académie dans le reste de l'Europe, dit Bayle, qui soit composée de plus habiles gens. En effet, on distinguait parmi eux *Bochard* et *Morin*, ministres protestans, *Huet*, évêque d'Avranches, *Segrais*, etc. Mais l'exécrable révocation de l'édit de Nantes, dont le commerce de la Normandie ressent encore les funestes effets, dispersa ces savans. Malgré la persécution et le despotisme, plusieurs se rassemblèrent quelques années après, et ils obtinrent des lettres-patentes en 1705. Cette Académie, devenue royale, ne composa plus qu'éloges pour Louis XIV, et que harangues galantes parce que les dames assistaient à ses séances mensuelles. La pensée ne pouvait pas être libre; la plupart des académiciens étaient des fonctionnaires, des prêtres et des nobles : l'Académie française expulsait de son sein le courageux abbé de Saint-Pierre.

Nous n'avons point encore une histoire littéraire de la France, au XVIIIe siècle; mais les recueils des Académies de province ne présentent guère que des rhéteurs sans idées, que des versificateurs sans talent : c'étaient des louanges accablantes, des résumés de discours qu'on résumait encore, des lieux communs pour sujets de concours. A Montpellier, un premier président de la Cour des aides vantait un tissu composé avec la soie de l'araignée : à Caen, le jésuite *Porée* dissertait sur le bâillement; un autre académicien, sur l'écho : les corps littéraires étaient comparés aux corps célestes. On rencontre dans les 4 volumes de Mémoires publiés à Caen, de 1753 à 1756, des aperçus intéressans, mais point d'études des chartes et des antiquités; rien n'y indique une littérature progressive, ni l'alliance des sciences avec la philosophie expérimentale.

Sous le consulat, les Sociétés académiques purent se reconstituer. Celles de Caen comptèrent, parmi leurs membres, des savans, des publicistes et des littérateurs d'un rare mérite;

mais des causes particulières à cette époque de troubles empêchèrent la plupart de rien écrire. Vint la restauration, et ceux même qui n'étaient pas fonctionnaires publics craignirent les interprétations perverses; des poètes-lauréats, qui avaient célébré l'empire, furent couronnés pour des chants en faveur de la royauté, et on discourut sur la légitimité. Cependant, les nouveaux volumes publiés par l'Académie royale de Caen prouvent qu'elle s'est occupée de l'objet qui, désormais, doit faire l'occupation spéciale des Sociétés savantes, « d'enregistrer les évènemens qui se passent autour d'elles, de faire connaître la composition et les produits du sol des provinces, de suivre les traces des découvertes fortuites, de réunir des matériaux, et de les offrir au monde savant; enfin, d'entretenir, par leur exemple, l'amour de l'étude, des belles-lettres et des arts utiles et agréables. »

Le volume qui vient de paraître comprend les travaux de l'Académie pendant les années 1825, 1826, 1827 et 1828. Il contient huit Mémoires. On y retrouve en abrégé l'opuscule sur la culture de la musique à Caen, par M. Spencer-Smith (voy. *Rev. Enc.*, t. XLI, pag. 263 et suiv.) (1). — M. Héraault, ingénieur en chef des mines, auteur d'un excellent Mémoire sur les terrains du Calvados, y a ajouté la description du bassin houiller de Litry. M. de Magneville a composé un aperçu sur les terrains de transport dans ce département dont M. de Caumont a donné récemment la description complète (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIII, p. 442 et suiv.) — On sent par toute la France le besoin de refaire la carte de Cassini: le Calvados sera redevable à M. Simon, géomètre en chef du cadastre, d'importantes rectifications. — M. le docteur Trouvé eût pu abréger sa topographie médicale de l'Hôtel-Dieu de Caen par un plan lithographié de ce superbe établissement, et remplacer par des renseignemens de statistique les éloges qu'il dispense à divers fonctionnaires. L'extrait de son autre Mémoire, sur l'influence de l'air de la mer et des bains de mer sur les mala-

(1) La Société philharmonique du Calvados se compose à présent de plus de 160 membres; et, depuis 1827, elle a employé en œuvres de bienfaisance environ 8,000 fr., produit de ses brillans concerts. Cet hiver principalement, les pauvres ont dû d'abondans secours à ses exercices auxquels des dames ont participé. On y a exécuté des morceaux italiens, allemands et français. Ce n'était pas assez pour les zélés directeurs de cette Société d'avoir établi une école de musique, ils travaillent à en rendre l'enseignement gratuit et populaire; et bientôt Caen possédera tous les moyens propres à fonder un Conservatoire pour nos départemens de l'Ouest. *Ibid.* L—n.

dies chroniques, offre quelques vues nouvelles. — De toute la Normandie il ne restait plus sous la domination de Charles VII que la forteresse si pittoresque du mont Saint-Michel; mais les Anglais furent contraints d'en lever le siége. Cette belle défense (1423 et 1424) qui honore la mémoire de 119 gentilshommes, omise ou racontée inexactement par nos historiens, intéresse au moins et les familles de ces héros et la Normandie. Le Mémoire de M. Labbé de la Roque sur cet évènement est un bon travail académique.

Les chrétiens sont, pour ainsi dire, restés hébreux par les traditions, les dogmes et les chants sacrés d'une petite nation qui modifia, pour se les approprier, les croyances et les institutions de l'Asie. Privés de l'histoire complète du peuple juif, avons-nous reçu, sans altération, le texte de ses poésies religieuses? Le savant Lowth, qui y a vu de la poésie dramatique et les divers genres des modernes, avoue qu'on chercherait en vain à sortir de l'ignorance où nous sommes sur la prosodie et la forme du vers hébraïque. Cependant M. le professeur Vautier a entrepris de reproduire en français le verset hébraïque dans sa forme distincte, concise et symétrique, et notre quatrain lyrique est le rythme qu'il choisit à l'exclusion de tout autre. Mais il n'observe pas strictement cette symétrie parallèle : parfois il intervertit les parties du verset hébraïque, ou il traduit par un seul quatrain deux de ces versets. M. Vautier est plutôt homme de goût que philosophe et philologue : les essais poétiques qu'il a soumis à l'Académie méritent d'être remarqués.

Des notices biographiques qui prennent le tiers du volume feraient penser que d'autres Mémoires, dont M. le secrétaire donne une sèche analyse, étaient peu dignes d'intérêt. La Notice du savant M. Lain sur les voyages de M. d'*Urville*, est fort incomplète, car elle s'arrête au départ de cet officier, qui vient de terminer une circonnavigation si mémorable. Correspondant de l'Institut et d'un grand nombre de Sociétés savantes, M. *Lamouroux*, professeur d'histoire naturelle à Caen, a été enlevé, à l'âge de 45 ans, aux sciences, qui le regrettent plus encore pour les travaux qu'il avait entrepris, qu'à cause des ouvrages qu'il avait déjà publiés. La Notice sur ce savant, par M. E. Deslongchamps, est précédée de l'éloge *historique*, bien diffus, d'un chanoine qui composa quelques sermons, enseigna long-tems la rhétorique, mais qui, homme estimable, a survécu, en même tems, à sa réputation. Malgré lui, M. de Baudre, panégyriste de M. *Bellenger*, indique à notre génération qui n'a pas le tems de s'en instruire, les

usages si monotones, les intérêts si petits de la société telle que l'avait faite l'ancien régime et telle que des aventuriers, politiques veulent la faire. *Isidore* Le Brun.

Ouvrages périodiques.

230. — * *Annales provençales d'agriculture pratique et d'économie rurale*, publiées par MM. Toulouzan et Feissat aîné. Marseille, 1830; au bureau du Journal, chez MM. Feissat aîné et Demonchy, imprimeurs. (Prix de l'abonnement à ce Recueil mensuel de 3 feuilles d'impression par cahier, 6 fr. par an à Marseille; 8 fr. pour le reste de la France.)

M. Toulouzan, auteur de l'*Ami du bien*, recueil utile et trop tôt interrompu, et l'un des rédacteurs de la *Statistique des bouches du Rhône*, a publié, dans le XXXIIe cahier de ce Recueil (février 1830), des observations sur les vignes susceptibles de produire annuellement plusieurs récoltes, provoquées par une Notice sur la vigne dite d'*Ischia*, cultivée à Lumigny, département de Seine et Marne, par M. Borghers, ancien officier du génie, et qui, au moyen de tailles successives, donne, depuis 1812, trois récoltes dans la même année. « Ce n'est pas la première fois que l'on parle de cette faculté *polyfère* (1) de la vigne; mais on avait toujours des doutes à ce sujet. La Notice en question, insérée dans les *Annales d'horticulture de Paris*, ne permet plus de douter encore; mais elle prouve en même tems que la vigne polyfère de M. Borghers n'existe pas dans l'île d'Ischia, et son lieu natal reste inconnu. »

Tout le reste de cet article mériterait de trouver place dans notre *Revue*, s'il nous était possible de lui conserver les détails intéressans que l'auteur y a fait entrer. M. Toulouzan est du nombre des Français sur lesquels nos discordes civiles ont pesé si cruellement, et il n'en aime pas moins sa patrie, il ne la sert pas avec moins de zèle. Ses observations, recueillies en Toscane, à Nice et sur plusieurs points des départemens du Var et des bouches du Rhône, établissent avec certitude ce résultat important, que les tailles successives, faites sur la vigne, réussissent presque toujours à la faire fructifier plusieurs fois dans la même année; et, comme on devait s'y attendre, cette opération a plus de succès sur les variétés précoces. La vigne, dite d'*Ischia*, appartient, dit M. Toulouzan, à la variété nom-

(1) Il vaudrait mieux dire *multifère*, pour éviter le mélange de grec et de latin dans un seul mot.

mée en provençal *jannen négré*, et en français *morillon hâtif*.

Les cultivateurs provençaux pratiquent quelquefois, sans le vouloir, une opération équivalente à une double taille partielle qui donne naissance à des grappes tardives qu'on laisse sur la souche, lors de la vendange. Ces grappes sont quelquefois en si grande abondance qu'il en résulte une seconde récolte, un mois après la première; elle sert ordinairement à faire du vinaigre; « mais il arrive de tems en tems qu'en croyant faire du vinaigre on obtient un second vin aussi bon que le premier. Dans la terre de la Toulouzanne, située au territoire de Sainte-Anne-d'Évenos, qui appartient maintenant à mon frère, mon père vendit, une année, un tonneau de ce second vin au même prix que le premier; et, chose assez remarquable, le marchand qu'il avait prévenu donna la préférence à ce second vin. »

L'auteur étend ses observations aux effets qu'on peut obtenir en appliquant à d'autres arbres fruitiers l'opération qui fait obtenir plusieurs récoltes de la même vigne. Il termine ainsi son intéressant article : « Nous engageons nos abonnés à imiter les essais qui ont été faits sur différentes variétés de vignes, et à nous transmettre les résultats qu'ils obtiendront, afin de les rendre publics, et par conséquent fructueux, en les insérant dans nos annales. Le but que je me suis proposé a été de démontrer que les amateurs n'avaient pas besoin de se tourmenter pour avoir des plants de la vigne d'*Ischia*; je crois avoir prouvé que toutes nos vignes, notamment nos variétés précoces, sont susceptibles de produire plusieurs récoltes, tout aussi-bien que ce plant renommé, qui n'est probablement que notre *morillon hâtif*. En général, on est trop disposé à chercher bien loin ce qu'on trouverait autour de soi pour peu qu'on voulût y faire attention. »

Il serait inutile de recommander spécialement aux lecteurs un Recueil où l'on trouve un certain nombre d'articles aussi intéressans que celui-ci. N.

Livres en langues étrangères, imprimés en France.

231. — **Collectio selecta SS. Ecclesiæ Patrum*, etc. — Collection choisie des Pères de l'Église, comprenant leurs meilleurs ouvrages moraux, apologétiques et oratoires; par M. Caillau, prêtre des missions de France, *plusieurs autres prêtres français* et M. M. N. S. Guillon, auteur de la *Bibliothèque choisie des Pères grecs et latins*; t. XVII et XVIII. Paris, 1829; Méquignon-Havard, et Poilleux. 2 vol. in-8°. Il

paraît chaque mois une livraison de 2 vol., dont le prix est de 14 fr. (voy. *Rev. Enc.*, t. XLII, p. 782; t. XLIII, p. 484, et t. XLV, p. 199.)

Cette livraison contient : 1° le grand ouvrage de Lactance, *de Institutionibus*, qui est un traité complet de la religion chrétienne et en même tems un des plus rudes et des plus éloquens plaidoyers qui aient été faits contre le paganisme grec et romain; — 2° les deux épîtres d'Alexandre, évêque d'Alexandrie, *à tous les évêques* et à Alexandre, de Constantinople; — 3° l'histoire évangélique, en quatre livres, de Juvencus; cet ouvrage offre un grand attrait à la curiosité; il n'est pas sans intérêt de voir ce que devient la poésie latine sous la plume d'un prêtre espagnol du IV° siècle; — 4° une dissertation d'Eustathe; — 5° le commencement des œuvres d'Eusèbe de Césarée, c'est-à-dire, premièrement, son livre contre Hiéroclès sur la comparaison d'Apollonius de Thyane avec Jésus-Christ : cet ouvrage, qui est devenu d'une haute importance, à cause du sujet si souvent controversé qu'il traite, a été traduit du grec par Godefroi Oléarius, et les éditeurs de la collection ont adopté sa version; secondement, les deux livres d'Eusèbe contre Marcellus; enfin, quatorze opuscules du même Père sur divers sujets. — Cette livraison mérite des éloges, comme celles que nous avons précédemment annoncées. Nous avons cru observer pourtant que les fautes d'impression y sont un peu moins rares : nous engageons les éditeurs à porter là-dessus leur attention. X.

232. — * *Proyecto del Codigo eclesiastico*, etc. — Projet de Code ecclésiastique, rédigé par *Manuel-Lorenzo* DE VIDAURRE, membre des principales Sociétés scientifiques et économiques de l'État de Massachusetts (États-Unis); docteur ès-lois civiles et canoniques de l'Université de San-Marcos, de Lima, sa patrie; président de la Cour suprême de justice de la république du Pérou; ministre plénipotentiaire au congrès général de Panama; ministre d'État, etc. Paris 1830; imprimerie de Jules Didot l'aîné. In-8° de 200 pages.

Comme cet écrit remarquable sera bientôt publié dans notre langue, ce sera d'après la traduction que nous en mettrons l'analyse sous les yeux de nos lecteurs. Cependant, nous croyons devoir leur communiquer, dès aujourd'hui, quelques remarques sur les traductions, sur les convenances que l'on doit y observer, suivant le caractère de la langue qui devient un nouvel interprète des pensées de l'auteur, l'état social de la population pour laquelle le livre est traduit; en un mot, suivant des circonstances qui influent sur l'utilité de l'impor-

tation de produits intellectuels préparés pour d'autres contrées et d'autres peuples. Il semblera peut-être extraordinaire qu'un *Projet de Code ecclésiastique* donne lieu à de pareilles réflexions: voyons ce qui les a provoquées.

M. de Vidaurre commence par une lettre au chef de l'Église catholique; son langage est celui d'une noble franchise et d'une respectueuse soumission. Vient ensuite une dissertation sur les droits du Saint-Siége, sur les légats, les archevêques, le nombre des ecclésiastiques en raison de la population, etc. Tous ces sujets sont discutés en prenant l'histoire pour guide, les Saintes-Écritures et les conciles pour autorités. Une autre dissertation est consacrée à résoudre la question du célibat des prêtres, et à démontrer la nécessité de leur permettre le mariage : c'est là que le traducteur éprouvera quelque embarras. En effet, nous avons poussé si loin la *pruderie* du langage qu'on ne sait plus comment revêtir, pour les montrer au public, certaines vérités qui feraient une impression bien plus profonde et plus utile, si elles paraissaient sans voile : tout ce qui les enveloppe affaiblit nécessairement la lumière qu'elles sont destinées à répandre sur des questions du plus haut intérêt. Buffon lui-même a senti la difficulté d'écrire *avec l'indifférence philosophique qui fait la décence du style*, sur la puberté, l'union des sexes, sujet où l'observateur de la nature se trouve presque toujours sur les frontières communes entre la morale et l'histoire naturelle, où l'on ne peut plus se borner à voir et à décrire, où l'écrivain doit examiner sous plus d'un aspect quel effet produiront ses récits et ses tableaux. M. de Vidaurre est, sans doute, parfaitement instruit de ce qui convient à ses compatriotes, et son livre ne contient rien qui ne puisse être mis sous leurs yeux, soit dans l'idiôme castillan, soit dans les citations latines. — Constamment guidé par une religion éclairée et une morale pure, tout ce qu'il a écrit aura l'approbation des esprits justes et des cœurs droits : il ne reste plus qu'à le soumettre, dans la traduction française, aux exigences particulières de notre idiome et à quelques habitudes des lecteurs français. Car, si l'on s'est conformé aux goûts de cette classe assez difficile, et parfois capricieuse, on pourra se présenter avec confiance partout où la langue française a pénétré.

Anticipons quelque peu sur le compte que nous rendrons de cet important ouvrage. Outre l'abolition du célibat des prêtres, M. de Vidaurre propose aux législateurs péruviens d'interdire la confession auriculaire; de n'admettre que quatre ordres de moines, et deux de religieuses; de fixer à vingt-six ans,

pour les deux sexes, le commencement du noviciat, et à trente ans, la profession et les vœux; de n'admettre des couvens que dans la capitale seulement, et d'y limiter le nombre des moines à cent, celui des religieuses à quatre-vingts; les moines ne pourront être confesseurs, si ce n'est entre eux, et il leur est défendu de confesser des religieuses. *Tenter d'introduire des jésuites sur le territoire de la république* est un crime de haute trahison (es delito de alta traicion querer introducir jesuitas en el teritorio de la republica). On voit que cette république appartient véritablement au nouveau monde dont la jeunesse contraste étrangement avec notre décrépitude. N.

233. —*Ueber den Aufsatz im* Hermes *unter dem Titel Villoison und Bröndsted.* — Sur l'article du journal l'*Hermès*, intitulé : *Villoison et Bröndsted;* pour servir de supplément aux recherches sur les antiquités de l'île de Céa; par P. O. Brœndsted. Paris et Stuttgart, 1830; Cotta. In-8° de 72 p.

Quelque envieux, voulant nuire à la réputation de M. Brœndsted, savant danois qui, après de longues investigations faites en Grèce, publie à Paris le résultat de ses recherches sur les antiquités de ce pays, a fait paraître dans le journal allemand l'*Hermès*, où l'on ne remarque pas souvent de pareilles incartades, une violente diatribe, dans laquelle M. Brœndsted est traité de plagiaire, pour avoir, selon l'assertion critique anonyme, pris toute la substance de la première livraison de son Voyage en Grèce dans les manuscrits de Villoison, déposés à la Bibliothèque du roi, à Paris. Quelque absurde que fût cette accusation, elle pouvait jeter des doutes sur le mérite du travail de M. Brœndsted, dans l'esprit des savans d'Allemagne, qui ne sont pas à même de vérifier ce qu'il y a dans les manuscrits de Villoison. C'est ce qui a déterminé M. Brœndsted à répondre à une odieuse accusation par une brochure, où il confond son adversaire. Les manuscrits de Villoison contiennent à la vérité beaucoup de citations, de rapprochemens, de souvenirs historiques des îles de la Grèce, et notamment de l'île de Céa. M. Brœndsted a lui-même reconnu dans son ouvrage jusqu'à quel point ces papiers lui ont été utiles. Mais qu'ont du reste de commun les doctes citations de Villoison avec les fouilles faites par M. Brœndsted dans cette île, avec les médailles, les monumens et les autres antiquités qu'il décrit, enfin avec toutes ses observations personnelles? La deuxième livraison du Voyage en Grèce de M. Brœndsted contiendra la représentation et l'explication des métopes du Par-

thénon d'Athènes. Dira-t-on aussi qu'il a commis un plagiat envers Carrey, dessinateur du marquis de Nointel, par la raison que les dessins de Carrey sont conservés à la Bibliothèque de Paris? L'auteur observe avec raison qu'un plagiaire ne prend pas la peine de se préparer par de longues études, qu'il ne s'expose pas aux périls, et qu'il ne fait pas de grands sacrifices pour visiter lui-même les lieux objets de ses études; enfin qu'il ne passe pas d'autres années à publier lentement et avec soin les résultats de ses recherches. Si l'auteur avait trouvé la besogne toute faite par Villoison, il y a plus de vingt ans qu'il aurait pu mettre son Voyage au jour. Car, il y a bien ce tems que nous le voyons occupé de ses investigations savantes.

D—c.

IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS.

Statistique *des prisons des principaux États de la confédération anglo-américaine, comparée avec la statistique des prisons de la Norwège.* — Ces documens officiels offrent un moyen de comparer jusqu'à un certain point la moralité des habitans de l'extrémité occidentale de l'Europe du nord avec celle des habitans de l'extrémité orientale de l'Amérique septentrionale, puisqu'ils indiquent à la même époque non-seulement le nombre des criminels existant au milieu d'une population donnée, mais qu'ils désignent la qualité des crimes et délits qui ont été la cause de leur emprisonnement. M. *Adrien* Balbi, auquel nous devons la communication de ces tableaux, qui doivent faire partie du deuxième volume de son *Atlas ethnographique du globe*, nous fait observer que la population de la Norwège était de 1,050,000 âmes à la fin de 1826, et que celle des États de New-Hampshire, Vermont, Massachusetts, New-York, Pensylvanie, New-Jersey, Maryland et Virginie pourrait être évaluée, pour les époques indiquées, environ à 5,800,000 âmes.

(Voyez les *Tableaux* ci-contre).

I. Tableau des criminels existant a la fin de 1826 dans les maisons de travaux forcés et de correction du royaume de Norwège.

Désignation des crimes et délits.	*Nombre des détenus dans les Forteresses.*	*Maisons de correct.*
Délits de lèse-majesté et de haute trahison.	2	»
Blasphème et sorcellerie	»	1 femme.
Parjure	6	»
Assassinat, meurtre et complicité	29	9, dont 7 femmes.
Violences et menaces	14	1
Accouchement caché et complicité	»	40 femmes.
Vol et participation; usage illicite d'objets trouvés	257	156, dont 63 femmes.
Vol sur les grandes routes et vol avec violence	5	»
Assassinat accompagné d'incendie	1	3, dont 2 femmes.
Faux et escroquerie	24	7, dont 5 femmes.
Mauvais traitemens envers des parens, des gens mariés ou des enfans	17	4, dont 2 femmes.
Mauvaise conduite	4	17, dont 9 femmes.
Viol	4	»
Inceste	6	12, dont 10 femmes.
Sodomie	3	1
Corruption et prostitution de la jeunesse	»	2 femmes.
Délits commis par imprudence	»	1 femme.
Exercice illégal de la médecine	»	1
Contraventions de police	»	34, dont 12 femmes.
Désertion et insubordination	7	»
Total	537	285, dont 152 femm.

Total général 866

II. Tableau des criminels existant simultanément a la fin des années 1824 et 1825 *dans 8 prisons des États de New-Hampshire, Vermont, Massachusetts, New-Jersey, New-York, Pensylvanie, Maryland et Virginie.*

Désignation des crimes et délits.	*Nombre des détenus dans les prisons.*
Vol avec effraction dans des lieux non habités	1,423
Falsification de papier-monnaie	240
Effraction	137
Tentative de viol	40
Tentative d'assassinat	39
Incendie	39
Faux	163
Brigandage	11
Vol de banque	1
Adultère	5
Bigamie	19
	2,117

Ci-contre	2,117
Viol	28
Assistance aux criminels	8
Homicides	31
Évasion de prison	44
Vol sur le grand chemin	1
Assassinats	11
Parjure	52
Rixes	20
Vol de chevaux	56
Mauvaise conduite (misdemeanour) ou délits de moindre gravité	10
Mauvaise conduite publique	1
Pour avoir tenu une maison de prostitution sans autorisation	3
Coalition contre un tiers	2
Assassinat au deuxième degré	20
Tentative de brigandage	2
Assistance donnée aux prisonniers pour leur évasion	1
Recèlement de la mort d'un bâtard	2
Émission de faux billets de banque	2
Félonie	42
Fausse-monnaie	5
Vol de Nègres	5
Larcin par récidive	33
Entreprises hasardées	6
Blessures	6
Sodomie	1
Tentative d'empoisonnement	1
Total	2,510

RÉPUBLIQUE D'HAITI.

Proclamation du président de la république au sujet de la prétention du gouvernement actuel d'Espagne de rentrer en possession de la partie de l'est d'Haïti. — Après avoir consacré des articles étendus et importans à la république d'Haïti, pour faire apprécier les titres de cette nouvelle nation à l'estime et à l'intérêt des autres nations civilisées, parmi lesquelles elle a pris un rang honorable, nous avions cessé à regret, pendant long-tems, d'entretenir nos lecteurs de la situation et des progrès de ce pays. La mort prématurée de trois correspondans que nous y avons eus successivement (MM. de Montègre, Colombel et *Civique* de Castine), et le silence absolu de ceux des citoyens de la république qui étaient venus en Europe, et qui nous avaient fait espérer quelques renseignemens sur l'état agricole, industriel, commercial, économique, moral et social, des écoles primaires et publiques, de l'administration intérieure, etc., de leur patrie, nous ont mis dans l'impossibilité d'en faire

aucune mention. De nouvelles relations, que nous venons d'établir, nous aideront à remplir cette lacune. En attendant, nous aimons à recueillir aujourd'hui, comme document historique d'une haute importance, la proclamation du président Boyer, qui repousse avec modération, mais avec énergie, les prétentions formées par le gouvernement espagnol au sujet de la partie de l'est d'Haïti. L'extrait de lettre qui précède cette proclamation fait connaître la circonstance qui a déterminé le chef constitutionnel de la nation haïtienne à proclamer de nouveau, à la face du monde civilisé, les droits qu'ont ses concitoyens de conserver l'indépendance nationale qu'ils ont conquise par leur courage et leur ferme volonté de mourir plutôt les armes à la main, que de retomber sous le joug.

Port-au-Prince, *le 8 février* 1830. — Vers le milieu du mois de janvier dernier, une corvette espagnole mouilla sur la rade et salua les forts qui lui rendirent le salut; un officier vint bientôt à terre apporter un message pour le président Boyer. La réponse donnée, un personnage, dont on n'a pu connaître le nom, débarqua à son tour et eut avec le président une longue entrevue. Le lendemain, une seconde conférence eut lieu, à la suite de laquelle ce personnage regagna son bord et appareilla dans la direction de Cuba. On fit alors sur cet évènement beaucoup de conjectures auxquelles la proclamation qu'on va lire a mis hier un terme :

Jean Pierre Boyer, *président d'Haïti.*

« Haïtiens. — Le roi d'Espagne a reclamé du gouverneur de la république la remise de la partie orientale d'Haïti. La réponse à cette demande ne pouvait être douteuse; elle découlait naturellement de notre constitution de décembre 1806 qui s'exprime ainsi : *l'île d'Haïti* (ci-devant appelée *Saint-Domingue*), *avec les îles adjacentes qui en dépendent, forment le territoire de la république d'Haïti.*

» Les fondateurs du pacte social qui nous régit, en proclamant ainsi à cette époque le vœu national, n'avaient aucunement anticipé sur les possessions de S. M. C.; ils n'ont fait qu'exercer un droit que l'exemple de tant de nations civilisées avait déjà consacré, et qui résulte nécessairement du principe conservateur qui a fondé l'existence et garanti la sécurité de la plupart des peuples.

» L'ancienne colonie espagnole, abandonnée en quelque sorte depuis long-tems à elle-même, était devenue, en 1795, par le traité de Bâle, partie intégrante de la colonie française de

Saint-Domingue. Lorsqu'en 1802 une expédition funeste fut dirigée ici, dans le but de ravir la liberté à ceux qui l'avaient acquise au prix de tant de sacrifices, la proscription s'étendait, personne ne l'ignore, jusque dans la partie orientale de l'île. Là, comme dans toutes les provinces occidentales, les rivages et les mers ont été ensanglantés des restes de nos infortunés compatriotes. Ainsi, lorsqu'avec l'aide de la Providence la glorieuse résistance des Haïtiens força les ennemis à capituler, n'était-il pas incontestable que le peuple régénéré dût considérer et déclarer, dans l'intérêt de sa conservation et de sa sûreté future, tout le territoire, dans son intégrité, comme sa propriété indivisible?

» Cette île, jadis habitée par une seule race indigène, devint le théâtre de guerres longues et sanglantes, dès que les Espagnols l'eurent envahie; car ils furent obligés, bientôt après, d'en défendre la possession contre les Français qui cherchèrent et parvinrent à s'y établir. Les liens du sang qui unissaient les souverains des deux nations, les traités même les plus solennels ne furent point capables de contenir leur rivalité.

» Si deux peuples ayant la même forme de gouvernement n'ont pu vivre ensemble sur cette terre dans la paix du voisinage, cette leçon ne doit pas être perdue pour nous; elle nous apprend qu'un peuple naissant, créé pour la liberté, ne pourrait, sans danger pour son existence nationale, rester en contact avec une nation gouvernée par des institutions contraires.

» Citoyens de la partie de l'est, habitans de San-Domingo, de San-Jago, de Neybe, de la Vega, Porto-Plate et autres lieux de cette dépendance, vous qui, en 1820, après la chute de l'oppresseur du nord de l'île, vous êtes empressés de députer vers moi pour m'appeler et manifester votre impatience de jouir des bienfaits de la constitution de la république, vous n'avez pas oublié les paternelles recommandations que je fis alors, eu égard aux circonstances, à l'effet de modérer votre empressement et de prévenir les suites funestes et ordinaires des mouvemens produits par l'exaltation. Vous avez été à même d'apprécier la sollicitude et la prudence du gouvernement, pour vous préserver des dangers dont vous étiez menacés et pour vous procurer la jouissance paisible des avantages inappréciables dont vous êtes en possession depuis huit années. Vous serez fidèles au vœu que vous avez prononcé; et, comme tous les enfans d'Haïti, votre origine vous rappellera toujours que le sang africain coule dans vos veines. Malheur à celui qui serait assez pusillanime pour se laisser prendre aux

suggestions de la perfidie; il deviendrait infailliblement victime de son aveugle crédulité! Que l'accomplissement du serment de défendre la patrie soit constamment pour vos cœurs un devoir sacré, et que l'arbre de la liberté, que j'ai eu le bonheur de planter au milieu de vous, pousse à jamais des racines fécondes et indestructibles.

» Haïtiens! d'après les faits incontestables qui constatent les droits de la république à l'occupation et à la conservation de tout le territoire d'Haïti, ce serait vainement aujourd'hui que l'on prétendrait que la partie de l'est, s'étant trouvée accidentellement sous le pavillon d'Espagne, depuis 1809 jusqu'en 1821, ne saurait être considérée comme nous étant acquise. En effet, par l'émancipation de cette partie, en brisant les liens de leur ancienne métropole, par son incorporation volontaire à notre constitution, n'est-il pas constant qu'elle n'a usé que des mêmes prérogatives dont s'étaient prévalu, dans le tems, les Bataves, les Portugais, les citoyens de l'Amérique du nord, pour obtenir leur indépendance? Quelle que soit, au reste, *l'obstination de l'absurde préjugé qui conteste à notre contrée les titres que nous avons acquis par les mêmes moyens que ces États reconnus, la résolution que nous avons prise de le défendre jusqu'à extinction est invariable.*

» Nous avons déclaré à l'Univers que notre désir est de vivre en paix avec toutes les nations; nous nous en sommes imposé la loi par notre constitution; nous sommes toujours dans la détermination de respecter la sécurité des États qui ne troubleront pas la nôtre; mais, si jamais notre territoire était violé, nous serions dégagés envers nos agresseurs, et nous remettrions les destinées d'Haïti entre les mains du souverain arbitre des peuples et des rois.

» Donné au palais national de Port-au-Prince, le 6 février 1830, an 27e de l'indépendance d'Haïti. » « BOYER. »

AFRIQUE.

ÉGYPTE. — *Voyages scientifiques.* — Quoique M. CHAMPOLLION jeune soit de retour en France depuis quelques jours, nous continuons l'analyse des lettres qu'il a écrites d'Égypte, et dans lesquelles il donne un précis des travaux de la commission scientifique qu'il dirigeait (voy. pour l'analyse des premières lettres *Rev. Enc.*, t. XLIII, p. 222, et t. XLIV, p. 496).

Nous avons laissé M. Champollion occupé à étudier les ruines de Thèbes. Après avoir rassemblé tout ce que présente

d'intéressant le Rhamesséion; il visita, en détail, la vallée d'El-Assasif, où existent des ruines de constructions dont il désirait déterminer la date. Ses recherches le conduisirent à une découverte importante et qui complète la série des monarques de la dix-huitième dynastie. Cette dynastie doit être désormais comptée de la manière suivante : 1° Aménothph Ier; 2° Touthmosis II, son fils; 3° Amensé, sa sœur, qui épousa d'abord un Touthmosis, et, en secondes noces, Amenenthé; 4° Touthmosis III, le Mœris des Grecs. M. Champollion n'est parvenu à cette découverte que par une suite de recherches et d'inductions très-ingénieuses, car les inscriptions qui constatent ces différens règnes avaient été martelées et mutilées, et cela, selon lui, par des motifs de haine et d'envie vaniteuse qui paraissent très-vraisemblables. Il s'est assuré que le monument d'El-Assasif a été construit sous la régence d'Amenenthé, époux de la reine Amensé, au nom de celle-ci et de son jeune fils Touthmosis III; il établit aussi que cet édifice était un temple d'Ammon-Ra, et non point un monument funéraire comme on l'avait supposé d'après sa position au milieu des tombeaux. « La dernière salle du temple, dit M. Champollion, est couverte de sculptures d'un travail ignoble et grossier; mais la surprise que j'éprouvai à la vue de ces piteyables bas-reliefs, comparés à la finesse et à l'élégance des tableaux sculptés dans les deux salles précédentes, cessa bientôt à la lecture de grandes inscriptions hiéroglyphiques, constatant que cette belle restauration avait été faite sous le règne et au nom de Ptolémée-Évergète II, et de sa première femme Cléopâtre. Voilà une des mille et une preuves démonstratives contre l'opinion de ceux qui supposent que l'art égyptien gagna quelques perfections par l'établissement des Grecs en Égypte. » Le savant voyageur donna une attention particulière aux ruines de l'immense édifice qu'il croit avoir été le célèbre palais de Memnon, l'Aménophion des Égyptiens. Il décrit avec détail les deux fameux colosses, d'environ soixante pieds de hauteur, qui se trouvent encore debout vers l'extrémité des ruines, et dont l'un (celui qui est placé au nord) jouit d'une si grande célébrité sous le nom de *Colosse de Memnon*. Les recherches de M. Champollion donnent de l'immensité de l'Aménophion une idée plus haute encore que celle qu'on en avait eue jusqu'à ce jour. Il regarde cet édifice comme un des ouvrages les plus étonnans de la vieille Égypte. Le monument décrit par la commission d'Égypte sous le nom de *Petit temple d'Isis*, et qui est situé derrière l'Aménophion, est encore dans un état de conservation par-

faite. Il avait été dédié, par Soter II, à la déesse Hathôr, identifiée avec la déesse Thmei, c'est-à-dire au principe de beauté confondu avec le principe de vérité et de justice. M. Champollion a trouvé, dans ce temple, de précieux renseignemens sur la mythologie égyptienne.

La grande butte de Médinet-Habou était un curieux sujet d'études. « Là existe, presque enfouie sous les débris des habitations particulières qui se sont succédé d'âge en âge, une masse de monumens de haute importance, qui montre, au milieu des plus grands souvenirs historiques, l'état des arts de l'Égypte à toutes les époques de son existence politique : c'est en quelque sorte un tableau abrégé de l'Égypte monumentale. »

M. Champollion y découvrit une particularité qu'on aurait dû peut-être observer dans d'autres ruines égyptiennes; l'enceinte d'un édifice consacré par Antonin-le-Pieux a été élevée aux dépens d'un édifice antérieur et beaucoup plus important; cette enceinte est donc, à proprement parler, la ruine d'une ruine. Le premier édifice avait été bâti par Rhamsès-le-Grand (Sésostris), comme le prouvent beaucoup d'inscriptions gravées sur des blocs appartenant à l'enceinte du monument d'Antonin. L'édifice le plus antique de Médinet-Habou est un monument qui porte à la fois le caractère de palais et de temple. Sa fondation remonte au XVIIIe siècle avant J.-C., et on peut suivre la série des réparations et des restaurations qui ont été faites successivement à ses diverses parties jusque vers l'an 130 avant notre ère; les dernières sont de Ptolémée-Évergète II. M. Champollion donne la description détaillée d'un édifice situé au même lieu, et qui, seul, dit-il, parmi tous les monumens de l'Égypte, peut fournir une idée de ce qu'était une habitation particulière dans les tems reculés. Ce bâtiment renferme des tableaux et une foule d'ornemens extrêmement précieux pour l'histoire. Mais les détails que donne le savant voyageur sont trop étendus pour que nous puissions même les résumer. Nous dirons seulement que c'est en cet endroit que M. Champollion a fait peut-être sa plus riche moisson de documens.

Nous sommes forcés de nous arrêter ici : les lettres de M. Champollion qui ont été publiées ne vont pas plus loin; mais nous pouvons annoncer, dès aujourd'hui, que le voyage de la commission n'aura pas trompé les espérances du monde savant; outre les découvertes qu'elle a faites au profit de l'archéologie égyptienne, elle rapporte une collection de quinze cents dessins, la plupart coloriés, qui reproduisent une foule

de sujets historiques, religieux, ou civils, et beaucoup de morceaux curieux destinés au Musée égyptien. Plusieurs caisses d'antiquités sont déjà arrivées à Paris.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. — *Commerce de cette colonie.*

Importations	1827	1828
	liv. sterl.	
De la Grande-Bretagne	214,157	200,933
Des colonies anglaises	61,792	40,904
Des colonies et États étrangers	10,103	19,125
Totaux	286,052	260,962
Exportations		
Pour la Grande-Bretagne	145,521	134,156
Pour les colonies anglaises	48,220	90,965
Pour les colonies et États étrangers	18,058	28,784
Totaux	211,799	253,905

Les exportations des produits de la colonie ont été ainsi qu'il suit en 1828.

Pour la Grande-Bretagne	132,300 liv. sterl.
Pour les colonies anglaises	75,465
Pour les colonies et États étrangers	26,082
	233,847
Marchandises étrangères réexportées	20,058
Total de l'exportation	253,905

M. DE J.

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE.

Club royal des Yachts. — Malgré leur esprit d'indépendance, les Anglais ont soumis leurs plaisirs à des statuts; et leur esprit d'association se manifeste même dans leurs jeux. Libre à chacun d'équiper des yachts; mais, pour devenir membre du club royal, si l'on est dispensé de produire des titres aristocratiques, il faut justifier d'une grande fortune, et être reconnu digne par son éducation de se trouver en rapport avec les chefs de l'association. Les principaux dignitaires sont le roi, les ducs de *Clarence* et de *Glocester*. Sur la présentation de plusieurs membres, la majorité absolue des suffrages décide de l'admission. Le club, à des époques fixes, se rassemble soit à Londres où il possède plusieurs hôtels, soit dans une des

grandes villes de la Grande-Bretagne; il s'occupe de modifier ses statuts et de prendre telles résolutions qu'il avise convenables. Il compte aussi des associés honoraires, parmi lesquels sont des lords, des amiraux et d'autres officiers supérieurs.

Depuis 1827 jusqu'au commencement de 1829, le nombre des yachts s'est élevé de 114 à 138. La forme et la grandeur des bâtimens ne sont point déterminées. Le plus fort yacht, le *Faucon*, appartient à lord *Yarborough* : c'est un trois-mâts d'environ 400 tonneaux. Il parcourait la Méditerranée à l'époque de la bataille de Navarin, et il donna dans ce port des fêtes auxquelles prirent part des officiers de la marine française. Chaque année on dresse une liste du nombre des navires et des propriétaires : un numéro d'ordre est assigné à chaque yacht qui doit aussi être muni d'une lettre de reconnaissance. Car les yachts sont exemptés de la plupart des droits auxquels les autres bâtimens sont soumis : le fisc rançonne le bateau du pauvre patron, et il respecte le navire du lord ou du riche capitaliste. Toute spéculation est défendue au club, mais il s'arroge divers priviléges par ses statuts; et puisque la contrebande se couvre quelquefois des franchises dont jouissent les ambassadeurs, ne peut-elle point se cacher aussi sous la cornette blanche avec croix rouge, pavillon distinctif des yachts qui l'arborent à tête de mât?

Lorsque la belle saison a reparu, différens ports sont désignés pour les manœuvres : les yachts y arrivent par divisions. Les gazettes, si empressées d'annoncer les courses de chevaux et les combats de coqs, ne manquent pas d'informer le public de la rade et du jour où va s'ouvrir le concours pour la supériorité de la marche. S'il ne s'agit que d'un défi entre quelques yachts, la prime consiste ordinairement en une somme d'argent que chacun des concurrens paie au propriétaire du navire qui est reconnu le plus fin voilier. Mais souvent c'est une ville qui propose un présent d'honneur, un vase en or, une tabatière ornée de diamans, enfin un prix d'une valeur de 80 à 100 guinées : l'usage aussi veut que ce port donne un bal brillant, et que le yacht vainqueur rende cette fête à son bord, quand il est de grandeur suffisante. Et des comtés voisins accourent des habitans pour être témoins de la lutte et spectateurs des fêtes : on ouvre, on accepte des paris qui souvent sont considérables; mais la meilleure spéculation est celle de la ville qui profite de l'affluence de tout ce monde.

On dit que la France, la Russie, d'autres États de l'Europe accordent aux yachts anglais l'exemption presque entière des droits de navigation, afin de les attirer dans leurs ports. Une

escadre de 40 de ces bâtimens s'était préparée au mois d'août pour assister à l'ouverture du grand bassin de Cherbourg; mais le mauvais tems l'en a éloigné. La mairie de cette ville doit, pendant la campagne prochaine, proposer un prix au club royal: en outre le gouvernement accorderait, dit-on, une coupe d'or de la valeur de 120 louis au yacht qui, dans cette baie, serait reconnu supérieur par sa marche. Ces projets sont louables, surtout s'ils peuvent exciter, dans nos ports, le goût de la naumachie. *Isidore* LEBRUN.

RUSSIE.

SAINT-PÉTERSBOURG. — *Société impériale économique russe.* — Dans sa séance générale annuelle de l'année dernière, tenue sous la présidence de M. l'amiral MORDWINOF, cette Société a proposé les deux questions suivantes pour sujets de prix à distribuer en 1830 et 1831.

1°. *Exposer d'une manière convaincante, et appuyer par des expériences et des preuves, quelle est la méthode d'assolement la plus avantageuse pour chacune des trois zônes de la Russie européenne, savoir : 1° celle du nord, qui s'étend du 57° de latitude jusqu'aux confins septentrionaux les plus reculés de l'empire; 2° celle du milieu, entre les 51 et 57° de latitude, et 3° celle du sud, entre les 45 et 51°; et exposer d'une manière satisfaisante, quelles branches particulières d'industrie manufacturière sont exercées dans les villages de chacune de ces zônes, et quelles autres branches peuvent y être introduites et réunies à l'agriculture.*

Le prix fixé pour la solution de cette question est de 1000 rbls.; cependant, la Société ne laissera pas sans attention et sans récompense celles des dissertations qui auront résolu, au moins en partie, la question proposée. Le terme, pour l'envoi des réponses, est fixé au mois de décembre 1831.

2°. *Exposer d'une manière satisfaisante le moyen d'améliorer facilement et à peu de frais les constructions dans les villages de la Russie septentrionale et centrale, et les adapter de la manière la plus avantageuse au genre de culture et d'industrie propre à ces gouvernemens.*

Le prix pour la solution de cette question est fixé à 50 ducats, et le terme pour l'envoi des réponses au mois de décembre 1830.

Les dissertations peuvent être écrites en russe, en français, ou en allemand, et doivent être adressées à la Société impériale économique à Saint-Pétersbourg, avec le nom de l'au-

teur cacheté séparément dans un billet portant pour inscription la même épigraphe que le Mémoire. On ne fera connaître que les noms des auteurs dont les dissertations auront été approuvées, et qui seront publiées.

La Société a examiné dans cette séance : 1° des échantillons de sucre de betterave, fabriqué à Riabovo, propriété de M. le chambellan Vsévolojsky, située près de Saint-Pétersbourg; 2° des échantillons d'indigo, fabriqué avec de la guède, par M. Filipoff, pharmacien dans le gouvernement de Tver; 3° deux sortes de chandelles de stéarine, fabriquées à Saint-Pétersbourg.

ALLEMAGNE.

Grand-duché de Bade. — *Statistique des crimes et délits pendant l'année* 1827. — Ces tableaux importans, dont nous devons la communication à M. *Adrien* Balbi, ont été rédigés d'après des documens officiels; ils indiquent : 1° les crimes jugés par les quatre Cours supérieures de justice du grand-duché, séant à Mersebourg, Fribourg, Rastadt et Manheim; 2° les peines relatives qui ont été prononcées; 3° le nombre d'individus arrêtés et dénoncés indistinctement pour crimes et délits par les tribunaux inférieurs. Ce dernier tableau offre tous les crimes et délits et toutes les transgressions qui, en France, sont du ressort des *Cours d'assises*, des *tribunaux correctionnels* et des *tribunaux de simple police* (1).

---

(1) Ceux de nos lecteurs qui voudraient, à l'occasion de ces tableaux, établir quelques rapprochemens entre le pays de Bade et la France, ou certaines parties de la France, doivent prendre la somme totale des crimes et délits dénoncés aux trois tribunaux susmentionnés dans les *Rapports au roi*, publiés, depuis 1825, par le ministre de la justice, et rédigés avec tant de sagacité et de soin par M. Guerry de Champneuf (voy. *Rev. Enc.*, t. xl, p. 600). Les plus graves méprises seraient la conséquence de tout autre procédé, comme nous l'avons remarqué dans les articles publiés, dans quelques journaux, sur cet important sujet. Il faut remarquer aussi que, sur la totalité des accusés, une portion assez nombreuse, composée d'individus étrangers au grand-duché, doit être soustraite de la somme générale, avant qu'on puisse faire aucune comparaison de ce genre. Dans l'année à laquelle se rapportent ces tableaux, ce nombre s'éleva à 268; nombre très-considérable, non-seulement par rapport à la somme générale des accusés, qui était de 3,641, mais aussi relativement à la petite étendue du grand-duché, et à sa population, que M. Balbi a évaluée à 1,130,000 habitans, pour la fin de 1826, dans sa *Balance politique du globe*.

I. Tableau des crimes jugés par les Cours supérieures.

Qualités des crimes.	*Nombre des accusés.*
Blasphême	4
Parjure	32
Haute trahison et sédition	1
Rébellion et émeute	49
Infraction de ban	3
Concussion et corruption	»
Infidélité de comptables	23
Prévarication	»
Assassinat	13
Meurtre	65
Blessures	389
Brigandage	18
Incendie	18
Dommage causé par vengeance	11
Faux et escroquerie	114
Fraude	3
Banqueroute simple et frauduleuse	6
Déplacement de bornes	2
Fausse-monnaie	18
Fouille de trésors	9
Vols considérables et répétés	362
Vols avec circonstances aggravantes	90
Braconnage	39
Filouterie et vagabondage	63
Crimes et délits contre les mœurs	55
Adultère	7
Rapt	1
Recèlement de grossesse et d'accouchement	3
Exposition d'enfant	2
Menaces d'attenter à la vie	1
Injures	23
Violation de dépôt	4
Abus de fonctions publiques	9
Oisiveté et mendicité	5
Réfractaires	9
Outrages graves envers les autorités, les parens, etc., etc.	2
Diffamation	1
Total	1,431

II. Tableau des peines prononcées par les Cours supérieures.

A. *Peines prononcées.*	*Nombre des condamnés.*
Peine de mort	7
Maison de correction	208
Maison de travail	85
Prison criminelle	23
Prison civile	318

Forteresses	»
Destitution de fonctions	5
Fers	86
Travaux publics	70
Correction corporelle	7
Bannissement	6
Peines pécuniaires	4
Emprisonnement au lieu de la peine	8

B. *Affaires terminées d'une autre manière.*

	Nombre des individus.
Évadés	2
Remise de la peine	237
Absolution	16
Acquittement	15
Abolition	19
Ajournement indéfini	18
Procédures mises en délibéré	204
Total	1,338

III. Tableau *offrant le nombre d'individus écroués et dénoncés pendant l'année 1827, avec l'indication des crimes et délits et des transgressions de simple police qui ont motivé leur arrestation ou leur dénonciation.*

Dénomination des crimes et délits.	*Nombre des individus.*
Meurtre	8
Blessures	17
Incendie	6
Vols de grands chemins	»
Vols	74
Braconnage	1
Fausse-monnaie	1
Faux en écriture	1
Escroquerie	5
Sédition et émeute	15
Désertion	9
Vagabondage	227
Défaut de passeports ou de papiers de même nature	161
Délits des aubergistes qui logent sans permis pendant la nuit	88
Vie errante avec aversion pour le travail et mendicité	137
Collecte non autorisée pour les pauvres	11
Loterie non autorisée	11
Violation de la défense des jeux de hazard	6
Outrages aux mœurs en général	25
Rixes et batteries	164
Tapages nocturnes et contraventions aux réglemens sur la clôture des lieux publics	773
	1,733

Ci-contre	1,733
Musique et danse non permises	39
Délits en matière de voirie, c'est-à-dire, violation des réglemens de police sur la voirie et fraude des droits établis	215
Contraventions aux réglemens sur le feu	139
Vente de médicamens non permise	5
Vente de poison non permise	2
Violation de la défense relative au transport et à la vente de la poudre	17
Armes à feu tirées sans permission	72
Faux poids et mesures	296
Contraventions aux réglemens sur les moulins	9
Colportage non permis	119
Violation des fêtes de l'église	9
Falsification du timbre des cartes à jouer	2
Usage des cartes non timbrées	5
Délits forestiers	1
Fraude de la taxe imposée sur les chiens	34
Sortie des pigeons pendant les semailles et la récolte	290
Outrages et mauvais traitemens envers les *gardistes* (espèce de gendarmerie)	20
Autres contraventions de police	634
Total.	3,645

GRÈCE.

État général du pays. — Principaux résultats de l'administration du Président Capo-d'Istrias. — La *Revue Encyclopédique* n'a cessé de suivre avec un vif intérêt les premiers pas et les progrès successifs de la nation grecque dans la carrière de sa régénération. Il était naturel qu'un recueil, destiné à présenter l'*histoire de la civilisation progressive et comparée dans tous les pays*, s'occupât avec un soin particulier d'un peuple long-tems écrasé sous le plus dur despotisme, et qui, dès sa renaissance, a mérité l'estime et l'affection sympathiques de tous les cœurs généreux, par sa persévérante énergie contre ses oppresseurs. Aussi, la seule réunion des articles nombreux, et souvent très-étendus, que nous avons insérés sur la Grèce, et qui sont dus en partie à des communications obligeantes de philhellènes français, anglais, russes, allemands, suisses, danois, belges, américains, etc., présente, dans des tableaux fidèles, et sous des formes infiniment variées, l'histoire abrégée des Grecs, depuis qu'ils ont repris leur rang parmi les nations (1). Nous avons quelquefois exprimé le vœu

(1) Voy. *Rev. Enc.*, t. xxviii (décembre 1825) la *Notice* intitulée : *La*

qu'ils pussent recevoir une organisation analogue à celle de la confédération suisse, qui nous paraissait mieux appropriée à leurs besoins, à leur caractère national, à leurs localités. Alors, M. de Capo-d'Istrias se trouvait naturellement appelé à continuer, avec le concours des hommes les plus influens dans le pays, l'ouvrage qu'il a si heureusement commencé. D'autres considérations ont amené un résultat tout différent: les hautes puissances ont voulu donner aux Grecs, sans les consulter, un gouvernement monarchique; et le prince qu'elles ont choisi sentira sans doute la nécessité de s'aider de la longue expérience, des conseils et des lumières du président actuel: son dévoûment est assez connu pour qu'on le sache disposé à servir, même dans un poste secondaire, la noble cause à la tête de laquelle il était venu se placer avec courage, lorsqu'elle semblait désespérée. Les vertus les plus pures, surtout dans les tems d'orages et de passions politiques, ne sont point à l'abri des atteintes de la calomnie. M. de Capo-d'Istrias devait éprouver la destinée commune de tous les hommes supérieurs qui ont consacré leur vie aux intérêts de l'humanité. Il ne s'est point abaissé à répondre à ses détracteurs; sa conduite seule suffisait pour les faire condamner par l'opinion publique. Mais l'homme qui, après M. de Capo-d'Istrias, s'est acquis le plus de droits à la reconnaissance des Hellènes, n'a pas voulu laisser outrager impunément son illustre ami, et la lettre que veut bien nous transmettre M. Eynard nous a paru un document historique essentiellement lié à l'histoire de la Grèce, parce qu'il expose avec précision les principaux résultats de l'administration de son président. M. A. J.

Lettre adressée au rédacteur du *Courrier anglais*, par M. Eynard, et transmise par cet honorable philhellène à la direction de la *Revue Encyclopédique*, avec invitation de la publier dans ce recueil. — Paris, 22 mars 1830.—Votre journal du 18 mars contient un article dans lequel on lit les mots suivans: « Des rapports authentiques de Grèce, de la première semaine de février, annoncent que le président, comte Capo-d'Istrias, prend des mesures actives pour contrarier l'état de choses arrêté par les trois grandes puissances, etc. Il est certain que les intrigues de *cet individu* ne pourront avoir aucune conséquence durable, etc., etc. »

Grèce après sa cinquième campagne. On a joint à cette Notice l'indication de tous les articles, au nombre de 246, qui avaient déjà été insérés jusque là sur la Grèce dans notre *Revue;* et, depuis cette époque, nous avons continué à tenir nos lecteurs au courant de tous les faits importans relatifs à la nation grecque.

Cet article, *aussi inconvenant que calomnieux*, n'a pu vous être envoyé que par des ennemis de la Grèce. J'espère de votre impartialité, Monsieur, que vous voudrez bien insérer dans votre journal la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire.

Personne, en Europe, n'a, j'ose le dire, plus de relations avec la Grèce que moi. Depuis six ans, je ne m'occupe que de ce malheureux pays. Je puis même ajouter que je suis sa marche pas à pas, et que mes nombreuses correspondances avec le président, avec quelques chefs grecs et avec divers philhellènes, me mettent en état de donner des informations exactes sur ce qui se passe. *Vos rapports authentiques sont de la première semaine de février; les miens sont de la fin du même mois.* Les faits que je vais citer sur la conduite de M. Capo-d'Istrias répondront aux calomnies.

L'homme, qu'on appelle d'une manière si inconvenante *cet individu*, n'a cessé, depuis son arrivée en Grèce, de solliciter les puissances chrétiennes d'assurer à sa patrie une existence indépendante sous un gouvernement monarchique. Les circonstances politiques de l'Europe ont retardé pendant deux ans cette décision; et le provisoire, *si destructif de toute prospérité et de toute organisation*, a dû régner en Grèce. Cependant, voici le résultat de l'administration de deux années du *grand citoyen* que l'on traite avec tant d'injustice.

A l'arrivée du comte Capo-d'Istrias, tout était chaos, désordre et misère. Les premiers actes de son gouvernement ont été l'entière destruction de la piraterie.

La peste venait de se déclarer et allait achever d'anéantir toute la population. De sages mesures prises, de concert avec le chef de l'armée française, firent cesser ce fléau, et le comte Capo-d'Istrias alla lui-même établir les cordons sanitaires et visiter les lieux infectés.

Les impôts étaient nuls ou dilapidés. La vigilance, la probité du président ont fait cesser les désordres; et cette Grèce dévastée a donné, cette année, CINQ MILLIONS DE REVENUS, avec toute probabilité d'une augmentation progressive. Six années de massacres et de misère avaient détruit tout moyen d'instruction. Aujourd'hui, des écoles d'enseignement mutuel existent presque dans chaque village; la seule petite île d'Égine contient vingt-deux écoles élémentaires, une école normale et un vaste établissement pour les orphelins; on peut affirmer qu'une génération nouvelle est au moment de se développer, et l'on peut dire que M. Capo-d'Istrias a semé partout l'instruction. Dans quelques années, la Grèce sera donc appelée à faire une vaste récolte de civilisation.

Les troupes régulières, dont l'organisation avait été commencée par le colonel Fabvier, sont maintenant portées à 5,000 hommes, bien disciplinés et commandés par des officiers distingués et expérimentés.

Les Rouméliotes indisciplinés, qui étaient au nombre de 14,000, sont réduits, par des moyens progressifs et réguliers, à 8,000 hommes enrégimentés, qui ne commettent plus aucun désordre, ni chez les Grecs, ni même chez les Turcs; ce qui rétablit la tranquillité et fait cesser les excursions entre les deux peuples.

Tous les villages étaient détruits; le pays inculte ne pouvait nourrir sa population. Surtout cette année, les habitations se relèvent, et une grande partie des terres est cultivée. Les récoltes de 1830 suffiront à la subsistance de tous les habitans.

C'est depuis l'arrivée du président que les Grecs ont repris le golfe de Lépante, Missolonghi, et toute cette partie de la Grèce que les puissances réunissent au nouvel État.

Tous les voyageurs qui ont visité la Morée *en dernier lieu*, de quelque nation qu'ils soient, anglais, français, américains, allemands, *sont unanimes* dans leurs éloges sur l'administration du président, sur le respect et l'attachement du peuple pour sa personne, sur les progrès rapides de ce pays; dans ces deux dernières années, les améliorations ont été, mois par mois, dans une proportion géométrique; cependant, tout cela s'est fait *sous un gouvernement provisoire, avec des moyens insuffisans, entouré d'intrigues et d'ennemis*, et c'est l'homme d'un dévoûment aussi actif qu'on ose calomnier aussi injustement, en disant qu'*il cherche à contrarier l'état de choses arrêté par les trois puissances.*

J'affirme, parce que je le sais d'une manière positive, que, depuis plusieurs mois, le comte Capo-d'Istrias, quoique non informé officiellement des arrangemens pris à Londres, emploie tout son crédit à comprimer les germes de mécontentement prêts à se développer chez une nation qui pouvait se trouver humiliée de ce que l'état de choses entre les puissances empêchait de la consulter sur les arrangemens qui se traitaient à son sujet dans les conférences.

J'affirme que le comte Capo-d'Istrias a lui-même pensé que le gouvernement monarchique était convenable pour la Grèce, parce qu'il assurait à sa patrie une protection plus générale et qu'il se trouvait plus en harmonie avec tous les gouvernemens européens.

J'affirme que c'est au comte Capo-d'Istrias que l'on doit la

tranquillité de la Grèce. Il a, par une administration sage et sévère, réprimé l'esprit de parti. Il a su, pendant *deux longues années*, lutter contre les difficultés sans nombre, suscitées par les ennemis de la Grèce; ce qui a donné le *tems aux puissances de s'entendre* et d'accomplir leurs vues bienfaisantes pour cet infortuné pays.

J'affirme, enfin, que c'est au respect que le président a su inspirer au peuple pour un gouvernement régulier que l'on devra l'accueil que les Grecs feront à leur nouveau souverain.

Il y a donc malveillance et mauvaise foi dans l'article *du Courrier anglais* auquel j'éprouve le besoin de répondre. Je crois que la franche explication que je viens de donner est dans l'intérêt de la Grèce, dans celui du prince qui va la gouverner, et j'ose même ajouter, dans celui des puissances qui ont consolidé le nouvel État.

Avant de finir ma lettre, je citerai un article de la *Gazette d'Augsbourg*, qui répond d'une manière bien directe et bien positive à l'accusation contenue dans votre journal.

Munich, 14 *mars* 1830. — « Le comte Capo-d'Istrias, loin d'être opposé au choix du prince de Cobourg, a, depuis 1824, poursuivi invariablement cette idée, et n'a cessé de déclarer, dans sa correspondance, que le prince Léopold était, parmi les princes de l'Europe, celui qui réunissait le plus de conditions, *dans le cas où l'on ferait de la Grèce une monarchie héréditaire*. Nous pouvons garantir ces assertions que nous tenons d'une source sûre, etc. »

J'ajoute que tous ceux qui ont l'avantage de connaître particulièrement le comte Capo-d'Istrias partageront ma conviction, qu'il y a peu d'hommes plus vertueux et plus désintéressés. Son unique ambition a été de voir sa patrie indépendante; et, certes, il fallait une ambition bien noble et bien pure, pour accepter, en 1827, la présidence d'un *pays aussi malheureux*. Le bonheur de M. Capo-d'Istrias est dans une vie tranquille, exempte de luxe; je crois qu'il est difficile de réunir un plus beau caractère à une plus grande simplicité de mœurs.

Je ne terminerai pas cette longue lettre sans dire, à la louange de la nation grecque, que tous les rapports que j'ai reçus depuis six mois sont unanimes à vanter la douceur et la soumission du peuple, son étonnante facilité, son désir de tout apprendre et son activité remarquable. Il faut donc que les Grecs aient été mal connus et mal jugés par ceux qui les ont traités si sévèrement depuis leur révolution, ou qu'il se soit opéré *un grand changement en leur faveur pendant l'admi-*

ministration éclairée du comte Capo-d'Istrias. J'invoque, à cet égard, sans crainte d'être démenti, le témoignage de tous les voyageurs récemment arrivés de la Morée, et parmi eux, je me permets d'indiquer M. le maréchal *Maison*, le colonel *Fabvier*, MM. *Bory de Saint-Vincent* et *E. Quinet*, de la commission des savans, le marquis de *Beaufort*, un des officiers chargés de lever les plans topographiques de la Morée, et M. *Ferino*, payeur-général de l'armée française. Je puis encore citer le révérend M. *King*, américain, et M. *Barker*, voyageur anglais.

En quittant la plume, je ne puis m'empêcher de dire que l'existence toute miraculeuse de la Grèce moderne, malgré tant de désastres, tant de difficultés et tant d'entraves, annonce qu'une main, plus puissante que celle des hommes, a voulu la sauver. Sans être taxé d'enthousiasme, j'ose donc prédire que cette nation, franchement et loyalement protégée par les grandes puissances qui viennent de reconnaître son indépendance, est appelée, avant dix ans, à une prospérité qui étonnera ses amis et ses ennemis.

Agréez, etc. Signé J. G. EYNARD.

Établissement d'une ferme-modèle. — Le gouvernement de la Grèce vient de fonder un établissement dont on peut attendre de grands résultats pour ce pays, affligé par les ravages de la guerre, et plus encore peut-être par les habitudes oisives et exclusivement militaires qui ont dû nécessairement en être la suite. M. *Grégoire* PALAIOLOGUE, l'un des jeunes grecs auxquels le comité de Paris a fait suivre les cours d'agriculture pratique à l'institution de Roville, est retourné dans sa patrie pour lui consacrer le fruit de ses études, perfectionnées par la direction d'un vaste établissement agricole qui lui avait été confié en Corse. Il s'est embarqué avec une provision assez considérable d'instrumens aratoires et de semences, achetés aux frais du comité. M. CAPO-D'ISTRIAS, appréciant les services que son jeune compatriote pourra rendre à la Grèce, a fait mettre à la disposition de M. Palaiologue un terrain national, situé entre le village de Dalamanara et les ruines de l'ancienne Tirynthe, pour y ériger une ferme-modèle. Cet établissement, toutefois, sera monté sur une échelle proportionnée à la modicité des ressources du pays. La première mise de fonds ne dépassera pas 3,000 piastres, et les frais mensuels, pour le premier moment, 1,500 piastres. Le directeur donnera d'abord ses soins à l'ensemencement des graines qu'il a apportées avec lui, à la création d'une pépinière et au labourage des terres par des instrumens perfectionnés, incon-

nus encore dans ces contrées. De grandes vues se rattachent à l'institution de M. Palaiologue : elle doit devenir un foyer d'instruction, d'où se répandront dans la Grèce entière des bras habiles à cultiver son sol fécond, et si long-tems arrosé de sang humain. Mais, avant que ce pays dépouillé puisse réaliser par lui-même de telles espérances, des années s'écouleront peut-être. L'Europe, en délivrant la Grèce, n'a point achevé son ouvrage : enrichis par les arts pacifiques, ne pourrions-nous consacrer encore quelque chose de ce qu'ils nous ont donné, pour aider nos frères d'Orient à jouir de leurs bienfaits? H. C.

ESPAGNE.

MADRID. — *Sur les principaux établissemens scientifiques de cette capitale, consacrés à l'enseignement public;* (par M. CASASECA, professeur de chimie appliquée aux arts, au *Conservatoire royal des arts et métiers de Madrid.*) — La *Revue Encyclopédique* a contracté l'obligation d'être scrupuleusement impartiale, toujours disposée à rectifier les erreurs qu'elle a pu commettre, et à propager, à bien accueillir les réclamations qui paraissent fondées, à recevoir et insérer tout ce qui serait de nature à réformer ses premiers jugemens, s'ils ont besoin d'être rectifiés. Nous n'hésitons donc point à publier la note suivante que nous adresse M. CASASECA, professeur de chimie appliquée aux arts, au Conservatoire royal des arts et métiers, à Madrid, l'un de nos correspondans. Si, dans quelques-uns de nos articles, l'Espagne a été jugée avec sévérité, nous serons heureux de trouver de bonnes raisons pour rehausser dans l'estime publique ce que ce pays nous avait présenté d'abord sous un aspect moins favorable. Mais, pour apprécier avec exactitude la position *intellectuelle* de la nation espagnole, pour assigner le rang qu'elle doit occuper dans la marche du genre humain vers les connaissances usuelles, il faut d'autres données que celles dont nous sommes redevables à M. Casaseca. Quel est l'état de l'enseignement primaire? jusqu'à quel point la communication des pensées est-elle libre? quelles sont les lois restrictives de la presse et du commerce de la librairie, etc.? Une nation peut demeurer ignorante et sans industrie, quoiqu'elle possède des académies, des savans, des professeurs d'une haute renommée; en passant en revue ses forces intellectuelles, il est dans l'ordre de commencer par les simples soldats. Nous recevons avec une reconnaissante satisfaction les

détails pleins d'intérêt que M. Casaseca nous donne sur sa patrie; mais nous en demandons instamment beaucoup d'autres qui embrassent toute la nation, et qui puissent nous la faire connaître mieux que ce que fournissent les documens publiés jusqu'à présent. Nous insérons textuellement la note de M. Casaseca, sans y faire aucun changement, afin que nos lecteurs y reconnaissent l'œuvre d'un étranger, ami de sa patrie autant qu'il doit l'être, écrivant d'après les inspirations des objets qui l'environnent, des circonstances de tems et de lieu; ce dont un lecteur judicieux ne manque point de tenir compte. M. A. J.

« Le reproche trop sévère qu'on adresse sans cesse aux Espagnols d'être ignorans en toutes matières, et plus particulièrement dans les sciences, m'engage à prendre la plume pour y répondre par quelques faits propres à convaincre la plupart des lecteurs de l'injuste prévention répandue contre mes compatriotes, chez lesquels on trouve plus d'hommes instruits qu'on ne pense, et un goût très-prononcé pour les sciences en général, que le gouvernement actuel protège d'une manière remarquable. On en pourra juger par l'indication des cours qui ont lieu à Madrid, et de ceux qui doivent s'ouvrir encore prochainement; indication qui me paraît convenir parfaitement au plan de la *Revue Encyclopédique*. On compte à Madrid trois établissemens principaux, entretenus aux frais du gouvernement, pour l'enseignement des sciences.

» Le premier et le plus ancien est le *Musée des sciences naturelles*. Il se divise en deux établissemens distincts; l'un connu sous le nom de *Musée*, proprement dit; l'autre, sous le nom de *Jardin botanique*. Le *Musée* renferme un très-beau cabinet d'histoire naturelle, ainsi qu'un grand nombre d'objets précieux de la Chine; de plus, une collection de minéraux, l'une des plus riches et des plus complètes qui soient en Europe. On fait au Musée des cours publics de minéralogie, de zoologie et de mathématiques; tous ces cours sont très-suivis, spécialement celui de minéralogie, confié aux soins d'un ecclésiastique très-éclairé, Don *Donato* Garcia, qui, à l'instar du célèbre Haüy, prend le plus vif intérêt à l'instruction de la jeunesse, et répand parmi elle les connaissances minéralogiques avec un zèle bien digne d'éloges. Le *Jardin botanique* de Madrid est fort beau, et renferme de grandes richesses, parmi lesquelles se trouvent au premier rang, *la Cérès espagnole*, et surtout *la Flore de Bogota*, de *Santa-Fé* qui, n'ayant pas encore été publiée, n'a pu être appréciée par les savans étrangers, comme elle mérite de l'être sous tous les rapports.

On fait, au Jardin botanique de Madrid, des cours publics d'agriculture et de botanique, auxquels assiste un nombreux auditoire; et l'année scolaire est terminée par une solennité académique, dans laquelle on distribue des prix aux élèves qui se sont le plus distingués dans l'étude de ces sciences. La réunion de ces deux établissemens forme, comme nous l'avons dit, le *Musée des sciences naturelles*, placé sous la protection éclairée d'un comité qui compte dans son sein des personnes d'un très-grand mérite et d'une vaste érudition. Ce comité a reconnu la nécessité de trois nouveaux cours, et le projet qu'il a présenté à S. M. C. sur cette matière, vient de recevoir son entière approbation. Trois chaires, l'une de *chimie générale;* l'autre de *physique*, et la troisième d'*astronomie*, vont être fondées dans cet établissement; en outre, on nommera des professeurs suppléans pour toutes les parties de l'enseignement.

Le Conservatoire des arts et métiers vient immédiatement après le Musée des sciences naturelles, d'après la date de sa *fondation;* mais il doit être placé sur la même ligne, quant à l'importance des cours que l'on y fait. Pour éviter des détails superflus, je me bornerai à dire que le but dans lequel il a été établi est le même que celui qui fut assigné au Conservatoire de Paris. On concevra, facilement, d'après cela, que le plan en est vaste, et que le concours simultané d'un grand nombre de conditions, difficiles à remplir, a dû être nécessaire pour le réaliser; mais, quoique le Conservatoire de Madrid n'ait pas encore atteint le degré de perfection dont il paraît susceptible, il tend à s'en rapprocher, et reçoit chaque année des améliorations. S. M. C., qui désire vivement faire prospérer l'industrie espagnole, s'empressera d'adopter toutes les vues qui pourront rendre cette institution plus utile; et son protecteur, don *Luis Lopez* Ballesteros, apportant à l'exécution des ordonnances royales le zèle qu'on lui connaît pour tout ce qui regarde les arts et les sciences, on peut se flatter d'obtenir en quelques années des résultats incalculables. Actuellement il y a trois cours publics au conservatoire de Madrid; dans l'un, on enseigne la géométrie, la physique, et la mécanique appliquées aux arts; le professeur Don *Antonio* Gutierrez en développe les théories et les applications avec une telle supériorité de connaissances et de lumières que, s'il faisait son cours à Paris, il serait certainement compté parmi les professeurs les plus distingués de France. Aussi, ses leçons sont-elles suivies avec enthousiasme par tous ceux qui aiment à s'instruire, comme les leçons du savant Thénard à Paris. Cet

auditoire nombreux et choisi trouve toujours trop courtes les leçons de cet habile professeur, quoiqu'elles durent près de deux heures et qu'elles aient lieu trois fois par semaine. Les deux autres cours, tout aussi importans que celui de géométrie, par leur nature et l'influence qu'ils doivent exercer sur l'industrie manufacturière, sont celui du dessin de machines, et celui de chimie appliquée aux arts; mais, je me dispenserai d'en parler, parce que le premier de ces deux cours a été jusqu'à présent confié aux soins de mon beau-père, Don *Bartolomé* Sureda, dont le nom n'est cependant pas ignoré des mécaniciens français et anglais; le second est celui dont je suis moi-même chargé.

« Immédiatement après, vient la *Direction des mines*, créée aussi sous le ministère de Don Luis Lopez Ballesteros. Les membres composant le conseil de direction de cet établissement interviennent dans tout ce qui a rapport à l'exploitation des mines, et l'on y fait un cours public de chimie docimastique. Le professeur Don *José* Duro, qui occupe cette place, est un jeune homme rempli de connaissances, qui a étudié à Paris sous les meilleurs maîtres, et a travaillé pendant longtems d'une manière spéciale sous la direction de M. Barruel aîné, au laboratoire de la faculté de médecine. M. Duro a terminé son premier cours en 1829; il est justement estimé à Madrid, car l'enseignement qu'il donne est au niveau de l'état actuel de la science, et les élèves qu'il a formés, et dont plusieurs ont été envoyés aux frais du gouvernement dans les pays étrangers, pour s'occuper des mines, font honneur à leur maître.

» Nous pourrions citer encore des cours publics de sciences, qui se font à Madrid, et principalement ceux de l'École de pharmacie, où la chimie, la physique, la minéralogie, la zoologie, la botanique, la pharmacie expérimentale et la matière médicale sont enseignées avec tous les développemens convenables, car rien n'est épargné, rien n'y manque; superbe laboratoire, riche cabinet de physique, belle collection de minéraux, de végétaux, etc., vaste local pour l'enseignement, etc.; aussi, les cours sont suivis avec empressement. On éprouve surtout un vrai plaisir à entendre M. Moreno, professeur de chimie, qui se distingue par la facilité et le choix d'expressions avec lesquels il s'énonce. L'école de pharmacie n'est pas aux frais du gouvernement. Les cours, quoique publics, puisqu'il est permis à tout le monde d'y assister, n'en sont pas moins spéciaux pour les élèves en pharmacie qui, par les frais de leurs inscriptions, soutiennent l'établissement.

»On voit, en résumé, qu'il existe à Madrid trois établissemens publics, entièrement aux frais du gouvernement, et consacrés à l'enseignement des sciences mathématiques, naturelles, physiques et chimiques, ainsi qu'à leurs applications aux arts. Or, Paris ne possède, dans le même genre, que le *Collége de France*, le *Muséum d'histoire naturelle*, les *cours de l'Académie* faits à la Sorbonne, le *Conservatoire des arts et métiers*, l'*Observatoire* et les *Gobelins;* la différence, quant au nombre des cours et aux objets de l'enseignement, n'est pas très-considérable; et l'on voit que, sous ce rapport, le gouvernement espagnol fait presque autant de sacrifices que le gouvernement français. Du reste, nous n'avons pas la présomption insensée de croire que tous nos professeurs de Madrid puissent soutenir le parallèle avec les savans célèbres qui professent au Collége de France, à la Sorbonne, etc. La plupart des nôtres ne sont, ou ne doivent se regarder que comme les élèves des Cuvier, des Monge, des Thénard, des Gay-Lussac, des Arago, etc.; mais l'impulsion est donnée et nos savans espagnols se formeront, comme se sont formés les savans français, et marcheront sur leurs nobles traces.

»Autrefois, il n'y avait en Espagne d'autre carrière à suivre que celles de la jurisprudence, de la théologie et de la médecine. Aujourd'hui, la carrière des sciences est ouverte, et les jeunes espagnols qui s'y livreront trouveront une récompense de leurs travaux et de leurs succès, puisqu'ils pourront obtenir, dans les établissemens que nous avons cités, et dans ceux qui seront créés successivement, des places qui leur assureront une existence honorable en Espagne. Quant aux élèves, ils pourront s'instruire aux meilleures écoles; plusieurs sont pensionnés par S. M. C., en Saxe; six le sont à l'*École centrale des arts et manufactures*, à Paris, sans compter tous ceux qui, tant en France qu'en Angleterre, étudient les sciences à leurs propres frais; aussi, ne doutons-nous pas que d'ici à quelques années, l'Espagne puisse s'enorgueillir d'avoir dans son sein des savans fort distingués qui répandront partout les bienfaits de l'instruction, et qui procureront les moyens de tirer un grand parti des richesses naturelles de cette terre féconde, et de cette belle contrée.» CASASECA.

PAYS-BAS.

BRUXELLES. — *Musée national pour l'industrie et les arts.* — Nous avons annoncé récemment (voy. *ci-dessus*, p. 472) la fondation d'une école de commerce et d'industrie, à Bruxelles,

—Au nombre des établissemens utiles dont cette ville s'enrichit chaque jour, il faut encore joindre le *Musée national pour l'industrie et les arts*, dont la création est toute récente. Quoique cet établissement soit à sa naissance, nous ne craignons pas de dire qu'il peut être comparé avec avantage à ce que l'Europe renferme de mieux dans ce genre. On y trouve une riche collection d'instrumens de physique, de chimie et de mathématiques, surtout pour tout ce qui tient à l'histoire et à la théorie des machines à vapeur; la machine électrique que le directeur de l'établissement, M. Onderde-Wyngaart-Cantius, a fait construire sur les dessins de M. Van Marum, est peut-être la plus grande qui existe actuellement. La collection des modèles de ponts et écluses, ainsi que de tous les vaisseaux en usage dans notre marine, est à peu près complète; on peut en dire autant de celle des moteurs simples. Quant aux machines diverses employées dans nos manufactures, le nombre s'en accroît chaque jour; déjà même le local dont on s'est servi jusqu'à présent devient insuffisant. Il paraît que le tout sera transporté dans la nouvelle aile du Musée qu'on bâtit actuellement, et où aura lieu la grande exposition des produits de l'industrie. On évalue les frais de construction à 400,000 florins. C'est aussi dans ce local où se trouvent déjà les Musées pour la peinture, la physique et les sciences naturelles, ainsi que la Bibliothèque et l'Académie royale des sciences et des lettres, qu'on établira l'herbier du royaume, dont la direction est confiée à M. le docteur *Blume*, auteur de la *Flore de Java*. A. Quetelet.

FRANCE.

DÉPARTEMENS.

Cherbourg. (*Manche*)—*Marine de France.—Perfectionnement de l'appareil destiné au lancement des vaisseaux.*—Cet appareil se composait, jusqu'ici, de pièces de bois placées debout, parallèlement à la quille, et de câbles de chanvre neuf, attachés à ces poteaux, et qu'on passait sous la quille. Les câbles, mis à tremper dans l'eau pendant plusieurs heures, se rétrécissaient en séchant, et ils soulevaient le vaisseau, mais c'était en serrant contre ses flancs les pièces de bois auxquelles ils étaient fixés. Il en résultait un frottement, d'autres inconvéniens, et même des dangers. M. Le Roux, ingénieur, et déjà inventeur de modèles propres à procurer une grande économie dans la charpente des constructions navales, a imaginé un appareil

qui remédie aux défauts de l'ancien, est applicable à tous les vaisseaux de guerre, et rend les préparatifs plus prompts, et les dépenses bien moins considérables. Il n'emploie point de câbles : les flancs du bâtiment se trouvent appuyés sur deux coussins en bois qui s'appliquent exactement dans la moitié de la longueur. Le vaisseau ainsi contenu, et ayant sa quille pour principal point d'appui, glisse, court, sans entraîner les coussins, et il entre dans la mer. L'essai de cet appareil a parfaitement réussi au lancement du *Suffren*, à la grande satisfaction de S. A. R. le Dauphin, et de la foule immense de curieux qui couvraient, le 27 août 1829, les bords de l'avant-port de Cherbourg. On a aussi admiré ce vaisseau de 80 canons, construit suivant un nouveau système; ses fonds, d'une parfaite solidité, offrent les façons les plus légères et les plus gracieuses : il n'a point de *rentrée*, ses bords étant à murailles droites; ce qui procure plus de largeur à ses ponts, et toutes facilités pour la manœuvre et le service de l'artillerie. Le *Suffren* portera des pièces d'un calibre uniforme, du 30 allongé à sa batterie basse, à la haute du 30 court, et à ses gaillards des caronades de 30. — Cherbourg a sur ses chantiers le *Jupiter*, de 80 canons, le *Généreux* percé pour 74, la *Melpomène*, de 64, la *Belle-Poule*, de même rang, une corvette : le Trois-Ponts, qui est presque achevé, ne pourra profiter du nouveau système de construction, car il a été placé en chantier dès 1811, d'abord sous le nom de l'*Inflexible*, puis avec celui du *Roi-de-Rome* : redevenu l'*Inflexible* par la restauration, *Roi-de-Rome* par la révolution de 1815, et puis de nouveau l'*Inflexible*, il est enfin nommé le *Duc-de-Bordeaux*. Les travaux de l'avant-port creusé dans le roc à 54 pieds, n'avaient duré que trois années, de 1811 à 1813 : le bassin commencé au même tems, vient d'être livré à la mer le 26 août.

Considéré par le ministère seulement comme un port de construction, Cherbourg, qui offre les ouvrages les plus merveilleux, et dont la ville s'embellit chaque année, possédera, en 1830, des bains de mer, peut-être les plus beaux de France; et on a le dessein d'y proposer des prix au club royal des Yachts anglais (*Voy.* ci-dessus, p. 741.) *Isidore* Lebrun.

Metz (*Moselle.*) — *Cours populaire d'hygiène.* — A l'exception de la capitale, aucune ville de France ne peut offrir à l'industrie un enseignement plus complet que celui qu'elle reçoit ici, et dont elle sait profiter. A Paris même, on n'avait pas encore senti l'utilité de ce nouveau Cours, établi par notre Académie, où plus de deux cents auditeurs viennent apprendre l'art de conserver la santé, art dont quelques pré-

ceptes sont en même tems des maximes de morale. Espérons que ce bon exemple ne demeurera pas sans imitation, et que Lyon, Rouen, toutes les grandes cités industrieuses voudront aller au moins aussi loin que nous. Que de maux on bannirait de la terre, que l'on y répandrait de biens, si l'on parvenait à faire pénétrer l'instruction dans les classes livrées aux travaux les plus pénibles! L'heureuse pensée qui a fait mettre l'hygiène à la portée de nos ouvriers, a produit en même tems un ouvrage qui étendra hors de nos murs les fruits de cet enseignement : le résumé des leçons est imprimé, et les auditeurs s'empressent de se le procurer. A la fin du Cours, le traité formé de ces feuilles détachées sera un livre de famille, un guide souvent consulté, une autorité dont les décisions ne seront jamais contredites, et dont le pouvoir s'affermira de plus en plus pour le plus grand avantage de ceux qui s'y soumettront.

PARIS.

Institut.—*Académie des sciences.*—*Séance du 1er mars* 1830. — M. d'Hombres Firmas, adresse un Mémoire sur la constitution météorologique de l'année 1829. « D'après la comparaison de mes tableaux météorologiques, je crois pouvoir caractériser comme froide et pluvieuse l'année que nous venons de finir. En janvier le thermomètre descendit à 6° 75 froid notable, dans ce pays (*Alais*, Gard), puisque nous n'en avons éprouvé de plus forts, depuis 28 ans, qu'en 1810, 1815, 1820 et 1827. Nos hivers, terme moyen, ne dépassent guère 4° 5. La fin de 1829 fut plus froide que le commencement. Le *minimum* de décembre fut 10° 75. Deux fois seulement j'avais vu mon thermomètre plus bas, les 11 et 12 janvier 1820. Le plus grand degré de chaleur de l'été dernier n'a pas fait monter le thermomètre au-dessus de 30°. Depuis 1802, je ne compte que six années où il n'ait pas dépassé ce terme. Les *maximam* et *minimam* dépendent quelquefois de causes accidentelles, et n'indiquent le plus souvent que la température d'un instant. Il peut être curieux de noter ces points extrêmes des variations thermométriques; mais il est inutile de dire qu'ils ne suffisent pas pour établir la température moyenne de l'année, et que je la calcule sur la masse de toutes les observations faites pendant sa durée. J'ai trouvé la température moyenne de 1829 de 14° 08; c'est plus qu'un degré de moins que la moyenne de toutes les années précédentes. Nous comptons, année commune, 45 jours de gelée, nous en avons eu 66 en 1829. Il est tombé

469, 85 millimètres d'eau pendant le jour, et 692, 25 pendant la nuit, en tout 1, 162 millimètres. Il n'y a qu'en 1804, 1808, 1811 et 1819 qu'il en soit tombé davantage, depuis que je m'occupe de météorologie. Il a plu 46 fois pendant le jour et 54 fois pendant la nuit; tandis qu'ordinairement il pleut moins fréquemment pendant la nuit. Somme totale, il a plu moins souvent en 1829 qu'il ne fait année moyenne, mais nous avons eu des saisons plus pluvieuses, soit pour le nombre de jours de pluie, soit pour la quantité d'eau mesurée. J'ai décrit dans un Mémoire particulier les funestes effets des pluies du mois de mai sur les vers-à-soie, notre récolte de blé et de fourrages. Plus tard les semailles, les vendanges furent aussi contrariées par les pluies d'automne; et les derniers travaux champêtres, les plantations, la cueillette des olives furent arrêtés par la neige, qui n'était peut-être jamais restée aussi long-tems sur la campagne d'Alais. » — Un Mémoire, intitulé : *du Calorique libre et du Calorique combiné*, par M. Magnin de Grandmont, est renvoyé à la commission des prix Montyon pour la médecine et la chirurgie, attendu qu'il contient un remède nouveau pour les brûlures. Voici ce que l'auteur dit relativement à ce remède dans la lettre d'envoi : « J'espère que l'Académie reconnaîtra, jusqu'au dernier degré d'évidence, que l'action du calorique sur l'économie animale, même dans le cas où elle n'est qu'instantanée, donne à l'épiderme une disposition qui la rend propre à se combiner avec l'oxigène de l'air, qui fournit un aliment à une combustion fort lente, mais continue, et qui peut se prolonger pendant plusieurs jours et conduire à la mort par d'horribles souffrances; c'est ce qui a lieu toutes les fois que la brûlure occupe une grande étendue. Une immersion dans l'eau fraîche fait cesser instantanément les douleurs, prévient le contact de l'air, arrête la combustion, et, dans l'espace de *cinq heures*, fait perdre à la peau la disposition qu'elle avait à se combiner avec l'oxigène, de sorte qu'au bout de ce tems, on est radicalement guéri. » — M. Geoffroy-Saint-Hilaire lit un Mémoire intitulé : *des Caractères de la doctrine de l'unité d'organisation, appelée : Théorie des analogues.* — M. Dalton est élu associé étranger à la majorité de 44 sur 49 suffrages. — M. de Blainville est élu, à la majorité de 43 sur 46 suffrages, candidat pour la chaire d'histoire naturelle des mollusques et zoophytes, créée récemment au Muséum d'histoire naturelle.

— *Du 8 mars.* — L'Académie procède à l'élection d'un membre pour remplir la place vacante dans la section de botanique,

par le décès de M. de *Lamarck*. Sur 56 votans, M. *Auguste de Saint-Hilaire* obtient 29 suffrages; M. *Adolphe Brongniart*, 12; M. *Adrien de Jussieu*, 9, et M. *Bory de Saint-Vincent*, 6. M. *Auguste* de Saint-Hilaire est déclaré élu. — MM. *Beautems-Beaupré* et *de Freycinet* font un rapport sur le voyage entrepris, par le capitaine anglais Dillon, en 1827 et 1828, aux îles de la mer du sud, et qui a eu pour résultat la découverte des débris des vaisseaux de La Pérouse (voy. *ci-dessus*, p. 550, l'analyse de ce voyage). — M. Becquerel lit une note sur une substance formée d'un mélange de sous-sulfate de fer et de sous-sulfate d'alumine, trouvée dans des argiles près de la rue Charles X. Cette substance a été remarquée sur un sulfure de chaux qui offrait des dendrites de sulfure de fer. Cette découverte confirme les présomptions de M. Becquerel sur la formation de certaines substances inorganiques. — MM. *Thénard* et *Silvestre* font un rapport sur le Mémoire de M. Jaume Saint-Hilaire, relatif à la nature des terres qui, sans culture et sans engrais, sont plus ou moins favorables à la nourriture et à la croissance des végétaux. « L'auteur a remarqué que la plupart des savans qui se sont occupés de l'analyse des terres arables se sont uniquement occupés des terrains habituellement cultivés, dont les amendemens et les engrais avaient dû altérer la constitution primitive. Il croit que les diverses espèces de terre, dans leur état primordial, ont des facultés particulières pour nourrir telles ou telles plantes, et il pense que la connaissance exacte de ces facultés mettrait à même de donner à ces sortes de terres les semences qui leur conviendraient spécialement. Pour y parvenir, l'auteur a fait, sous l'inspection de notre célèbre confrère Vauquelin, l'analyse de deux espèces de terre qu'il avait recueillies, l'une, dans les bois de Meudon, au carrefour de la Patte-d'Oie, où la végétation spontanée était vigoureuse et variée; l'autre, dans la plaine des Sablons, sur un terrain qui n'avait pas été cultivé et qui ne portait qu'un petit nombre de plantes à peine apparentes. L'auteur conclut de ces analyses et de plusieurs autres, que la mort de Vauquelin l'a empêché de terminer : 1° que toutes les terres sont composées de silice, d'alumine, de chaux, de magnésie, etc., dans des proportions différentes, plus, d'une matière *végéto-animale* d'autant plus abondante, qu'elles sont plus propres à la nourriture des plantes; 2° que les plantes, placées dans des terres dont les parties constituantes ont de l'analogie avec la nature particulière de ces plantes, n'épuisent pas le terrain; 3° qu'une suite d'observations sur différentes espèces, genres et familles qui croissent naturellement et en grand nombre, se

perpétuant sur certaines terres, l'analyse de ces mêmes terres, pourrait être d'une grande utilité pour l'agriculture. Mais nous pensons qu'on peut attendre, pour l'agriculture, de semblables travaux, plutôt des inductions que des directions positives; mais ces inductions sont dignes d'intérêt, et nous proposons à l'Académie de répondre à M. Jaume Saint-Hilaire qu'elle a pris connaissance avec satisfaction de son Mémoire, et qu'elle l'invite à continuer ses recherches sur la nature et sur la composition des terres arables. » (Adopté.) — M. Serullas lit une note dans laquelle il fait connaître que l'acide iodique et les iodates acides de potasse sont des réactifs extrêmement sensibles, pour décéler la présence de la morphine ou de son acétate, non-seulement quand ces substances sont isolées, mais encore quand elles sont mêlées avec les autres alcalis végétaux, attendu que ces derniers sont sans action sur l'acide iodique. — M. Cauchy lit un Mémoire sur les diverses méthodes à l'aide desquelles on peut établir les équations qui représentent les mouvemens des corps solides ou liquides. — M. Puissant lit un Mémoire intitulé : *Application du calcul des probabilités à la mesure de la précision d'un grand nivellement trigonométrique.* « Parmi les nombreux réseaux de triangle qui servent de fondemens à la nouvelle description géométrique de la France, il en est un du premier ordre qui s'étend de l'Océan à la Méditerranée, et qui est propre à faire connaître si les eaux de ces deux mers, considérées dans un état de repos absolu, forment ou non une surface de niveau. On admettait assez généralement que le niveau de la Méditerranée était inférieur à celui de l'Océan. Le nivellement trigonométrique, sur lequel s'appuie la solution de cette question, a été exécuté avec le succès le plus complet par deux ingénieurs géographes, le lieutenant-colonel Corabœuf et le capitaine Peytier, anciens élèves de l'École Polytechnique. Le nivellement des terres entre les deux mers a été opéré sur trois lignes différentes; au moyen de la 1re ligne, M. Corabœuf a trouvé que la hauteur du fort de Socoa au-dessus de la Méditerranée est de 8m 85; la 2e ligne a donné pour la même hauteur 10m 40; la 3e ligne, 8m 69; en prenant une moyenne entre ces trois hauteurs, on trouve 9m 31; la hauteur du même point au-dessus de l'Océan, mesurée immédiatement, a été trouvée de 8m 43; ainsi, la différence entre ces deux mesures est de 0m 88. L'application d'une règle générale donnée par M. Fourier, pour assigner le degré d'exactitude d'un résultat déduit d'un grand nombre d'observations affectées d'erreurs, prouve que cette différence peut être attribuée uniquement aux erreurs inévi-

tables de l'observation. La différence de niveau, observée entre les deux mers, est sensiblement inférieure à la limite de l'erreur qu'ont pu donner les deux nivellemens; par conséquent, rien ne prouve qu'il y ait une différence réelle de niveau entre les deux mers. « Les résultats numériques qui viennent d'être énoncés m'ont paru, dit en terminant M. Puissant, assez intéressans pour être communiqués à l'Académie. Puissent ces travaux, vraiment dignes de l'époque actuelle, qui y ont conduit, militer en faveur de la conservation du corps des ingénieurs géographes, dont on propose de nouveau la suppression, malgré les services incontestables qu'il ne cesse de rendre depuis trente ans à l'État et à la géographie! »

—*Du* 15 *mars.*—M. Chevreul annonce à l'Académie : 1° la découverte que M. Berzélius vient de faire de l'acide butyrique dans l'urine humaine; 2° des expériences qui font penser à M. Berzélius que l'acide lactique est un acide particulier, et non, comme on le croit généralement, de l'acide acétique uni à une matière organique fixe. — MM. *de Freycinet* et *Beautems-Beaupré* font un rapport sur le Mémoire de M. Pouillot, ayant pour titre : *Moyen de préserver les navires du naufrage.* L'Académie n'accorde pas son approbation à ce moyen; elle éprouve le regret de ne pouvoir donner des éloges qu'au désir d'être utile qui anime l'auteur.—M. le contre-amiral *Roussin* fait un rapport verbal très-favorable sur l'ouvrage de M. Beltrami, intitulé : *le Mexique* (voy. *ci-dessus*, p. 695).—M. Séréllas lit une note ayant pour titre : *Observations sur le chlorure d'iode.* Il en résulte : 1° que le chlorure d'iode se forme par le contact de l'acide hydrochlorique et de l'acide iodique; 2° que la production du chlorure d'iode, dans cette circonstance, prouve que cette substance est un composé à proportions définies; 3° que la propriété qu'a l'acide sulfurique de précipiter le chlorure d'iode de sa dissolution aqueuse ne peut manquer de mettre sur la voie de quelques applications semblables pour d'autres corps. — M. *Girou de Buzareingues*, fils, lit au nom de son père, correspondant de l'Académie, un Mémoire qui a pour titre : *Expériences sur la génération des plantes;* et d'où il résulterait que la reproduction du chanvre peut avoir lieu sans le concours des fleurs mâles.—M. le général *Rogniat* fait un rapport verbal favorable sur l'ouvrage de M. le colonel Paixhans, intitulé : *Force et faiblesse militaire de la France,* et qui renferme une application du système de l'auteur à la défense des frontières des États, et particulièrement à la défense des frontières de France. —M. Dupetit Thouars annonce un Mémoire ayant pour objet les fibres des feuilles, etc., etc. — L'Acadé-

mie nomme : 1° pour décerner le prix de statistique MM. *Coquebert Montbret, Fourier, Dupin, Arago* et *Lacroix ;* 2° pour examiner les ouvrages qui concourent au prix fondé par M. Montyon pour rendre un art ou un métier moins insalubre, MM. *d'Arcet, Gay-Lussac, Thénard, Chevreul* et *Sérullas.* — La section de chimie présente, comme condidat, pour la chaire de chimie vacante à l'école de pharmacie de Paris, M. Bussy, et fait observer qu'elle aurait présenté en concurrence avec ce chimiste, plusieurs personnes honorables qui ne se sont pas mises sur les rangs, et dont elle se contente de donner les noms par ordre alphabétique : ce sont MM. *Caventou, Chevallier, Lecanu* et *Soubeiran.*

— *Du 22 mars.* — M. *Guillaume Sœmmering* fait part de la mort de M. *Samuel-Thomas* Sœmmering, son père, correspondant de l'Académie. — M. Cauchy présente un Mémoire sur les équations aux différences partielles, dans lesquelles les dérivées de la variable principale sont toutes du même ordre, et sur la propagation des ondes sonores ou lumineuses dans un corps ou dans un fluide élastique. — M. Cuvier lit un Mémoire intitulé : *Considérations sur l'os hyoïde.* — M. Geoffroy Saint-Hilaire lit un Mémoire sur les applications de la théorie des analogues à l'organisation des poissons. — M. Bussy est nommé, au scrutin, candidat pour la place de professeur vacante à l'École de pharmacie.

— *Du 29 mars.* — M. Baudelocque neveu déclare, dans une lettre adressée à l'Académie, qu'il a fait connaître, le premier, le moyen d'arrêter les pertes de sang qui peuvent suivre l'accouchement, en comprimant l'aorte abdominale. Il annonce qu'il soumettra bientôt ce procédé au jugement de l'Académie. — M. *Joseph* Anastasie, aveugle, adresse une lettre sur un nouveau procédé qu'il croit préférable à ceux dont on fait usage pour remorquer les bateaux. — MM. *Chevreul et H. de Cassini* font un rapport sur un Mémoire adressé par M. Turpin et intitulé : « *Analyse microscopique du tissu cellulaire de la moëlle et de l'écorce du cereus Peruvianus* (cierge du Pérou), *et de l'immense quantité d'agglomérats de cristaux prismatiques d'oxalate de chaux qui se forment dans l'intérieur de chacune des vésicules de ce tissu.* » M. Turpin commence par exposer l'histoire des observations faites avant lui par divers naturalistes sur les cristaux qui se forment dans l'intérieur du tissu végétal ; et il signale particulièrement un Mémoire de Jurine, publié, en 1802, dans le *Journal de Physique*, sous le titre de *Recherches sur l'organisation des feuilles*, dans lequel on trouve, pour la première fois, des détails assez exacts et

assez étendus sur cette matière. Mais l'auteur de ce Mémoire avait paru croire que les aiguilles observées par lui étaient des organes. D'autres ont reconnu, depuis, que c'étaient des cristaux. M. Decandolle, dans son *Organographie*, sans rien décider sur leur nature, leur a imposé le nom de *Raphides*, qui n'exprime que leur forme. M. Turpin croit que jusqu'à présent ces cristaux n'avaient jamais été trouvés dans l'intérieur des vésicules, mais seulement dans leurs interstices; et il fait remarquer qu'on ne les avait vus que séparés les uns des autres ou facilement séparables, très-menus et de forme aciculaire. Ceux qu'il vient d'observer, au contraire, se trouvent dans l'intérieur des vésicules; ils y sont solidement rassemblés en glomérules arrondis; enfin, ce ne sont plus de longues et fines aiguilles d'une apparence filiforme, mais bien de véritables cristaux épais et assez courts, offrant à l'œil de l'observateur, aidé du microscope, des faces et des angles nettement déterminés. C'est dans un cierge du Pérou, mort depuis peu au Jardin du Roi, où il vécut cent trente ans, que M. Turpin a fait cette curieuse observation. En regardant à l'œil nu le tissu cellulaire de la moëlle de ce vieux tronc, il remarqua qu'il était comme farci d'un sablon fin, blanc et brillant. Une simple loupe a suffi pour lui faire voir que chacun de ces petits grains était un amas de cristaux. Enfin, en les observant à l'aide du microscope composé, il a constaté les faits suivans. Les cristaux dont il s'agit sont blancs ou plutôt transparens, prismatiques, tétragones, rectangulaires, terminés au sommet par une pyramide tétraèdre, qui le plus souvent est détruite à cause de la grande fragilité de ces cristaux. Rarement isolés, on les trouve ordinairement réunis en groupes arrondis et rayonnans, dont le diamètre égale environ un sixième de millimètre. M. Turpin a voulu ensuite observer ces mêmes cristaux dans le tissu *vivant*, afin de reconnaître leur situation et leur origine; le tissu cellulaire de la moëlle lui a paru composé de vésicules inégales, membraneuses, diaphanes, arrondies, jetées comme au hasard les unes sur les autres, remplies d'eau et d'air, et contenant en outre des grains de fécule verte; et il s'est assuré que les cristaux se formaient dans l'intérieur des vésicules, et que les amas de fécule verte servaient de point d'appui, de base, de noyau, aux premières cristallisations. L'abondance de ces petits cristaux dans ce tissu sec du cierge du Pérou, de 130 ans, a permis à MM. *Lebaillif* et *Delafosse* d'en faire l'analyse chimique, et de reconnaître que leur substance était de l'oxalate de chaux. Vos commissaires ont vérifié les observations microscopiques et chimiques consignées

dans le Mémoire de M. Turpin, et les ont trouvées exactes. Ils pensent qu'elles ajoutent quelques faits importans et remarquables au petit nombre de ceux que l'on connaisait sur les cristallisations qui se forment dans l'intérieur des plantes. C'est pourquoi ils vous proposent de donner votre approbation à ce Mémoire. (Adopté.) — M. *Geoffroy* Saint-Hilaire désire répondre aux observations de M. Cuvier sur les os hyoïdes dans les animaux vertébrés. M. Cuvier fait observer que, selon l'ordre alternatif des lectures dans les questions controversées, il conviendrait qu'il fût d'abord entendu; toutefois il ne s'oppose pas à ce que la parole soit accordée présentement à M. Geoffroy. Il se réserve de répondre dans la prochaine séance. M. *Geoffroy* Saint-Hilaire donne lecture de son Mémoire sur les os hyoïdes. M. Cuvier présente à ce sujet quelques remarques verbales. — MM. *Poisson, Arago, Legendre, Cuvier, Thénard et Desfontaines* sont nommés membres d'une commission chargée de présenter des candidats pour remplir la place d'associé étranger, devenue vacante par la mort de M. *Young*. A. Michelot.

— *Académie française*. — Le 25 mars, a eu lieu l'élection pour le remplacement de M. le duc *de Lévis*. 32 membres étaient présens; au premier tour de scrutin, M. le général comte *Philippe de Ségur*, auteur de l'*Histoire de Napoléon et de la Grande-Armée*, et de l'*Histoire de Russie et de Pierre-le-Grand*, a obtenu 31 suffrages; et M. *Azais*, 1. M. de Ségur a été proclamé membre de l'Académie française.

— *Académie des inscriptions et belles-lettres*. — Le 19 mars cette Académie a procédé à l'élection d'un nouveau membre en remplacement de M. *Gossellin*, décédé. Le nombre des votans était de 26. Au premier tour de scrutin, M. *Van Praet*, l'un des conservateurs de la Bibliothèque royale, a obtenu 11 voix; et M. *Champollion jeune*, 7 voix; M. *Thurot*, 7 voix, et M. *Augustin Thierry*, 1. Ce n'est qu'au troisième tour, que M. Van Praet a obtenu la majorité des suffrages, c'est-à-dire, 15 voix; il a été en conséquence élu.

Société de géographie. — Séance publique semestrielle du 26 mars 1830. — Cette Société prend chaque jour de nouveaux accroissemens, et ses relations avec les différentes parties du globe s'étendent de plus en plus, parce que les services qu'elle rend à la science sont chaque jour mieux appréciés, et que le but honorable qu'elle se propose d'atteindre est mieux connu. Sa dernière séance solennelle, dans l'une des salles de l'Hotel-de-Ville, sous la présidence de M. Hyde de Neuville,

a été très-brillante. — Après la lecture du procès-verbal de la séance publique précédente, M. *de la Roquette*, secrétaire de la Société, a mis sous les yeux de l'assemblée des extraits de la correspondance, ainsi que la liste des ouvrages offerts par les ministres des affaires étrangères et de la marine, et par plusieurs savans et voyageurs. — MM. *Jouannin*, secrétaire-général de la commission centrale, *de la Roquette*, et *Alex. Barbié du Bocage* ont lu, au nom de trois commissions des rapports : — 1° sur le prix annuel pour la découverte la plus importante en géographie, faite pendant le cours de l'année 1828 ; la commission a accordé une médaille d'or, du prix de 500 fr., au voyage de M. *René* Caillié dans l'Afrique centrale; une médaille d'une valeur égale à la veuve de l'infortuné major *Laing*, et une mention honorable à M. le capitaine Dumont d'Urville ; — 2° sur le concours relatif à la description des monumens de Palenque et de Mitla ; la commission a pensé que, toutes les conditions du programme n'ayant point été remplies, le sujet de prix devait être prorogé à 1832 ; mais que M. Baradère, le seul qui se fût mis au nombre des concurrens, méritait une mention honorable et des remercîmens pour les recherches auxquelles il s'est livré, et pour les communications importantes qu'il a faites à la Société. — 3° sur le concours relatif au voyage dans la Babylonie et dans la Chaldée ; la commission a été d'avis que le seul Mémoire envoyé à la Société, ne satisfaisant pas aux désirs exprimés dans le programme, ne pouvait obtenir la médaille d'or qui avait été proposée, et que le sujet du prix devait être retiré.— M. Jomard, vice-président, a annoncé, au nom de la commission centrale, que le sujet de prix pour des recherches sur l'origine des divers peuples répandus dans l'Océanie ou les îles du grand Océan, situées au sud-est du continent d'Asie, mis vainement au concours depuis plusieurs années était retiré, et qu'il serait remplacé par un nouveau sujet de prix sur l'origine des Nègres asiatiques. La parole est donnée à M. Roux de Rochelle, ministre plénipotentiaire de France aux États-Unis, et membre de la Société, qui lit quelques *lettres sur la géographie liée à l'étude de la nature et de l'histoire*.—On procède au dépouillement du scrutin pour le renouvellement du bureau de la Société. M. le duc de *Doudeauville*, est élu président ; MM. *Coquebert Montbret*, et le contre-amiral *Roussin*, membres de l'Académie des sciences, vice-présidens ; M. le capitaine *d'Urville*, secrétaire ; et MM. le général *Saint-Cyr Nugues* et *Sylvestre*, membres de l'Académie des sciences, scrutateurs.

Société française de statistique universelle, fondée, le 22 novembre 1829, par M. *César* Moreau. (Elle tient ses séances *place Vendôme*, n° 24). — Nous avons annoncé (voy. *ci-dessus*, p. 235) la fondation de cette Société. Nous appelons de nouveau sur elle l'attention de nos lecteurs : les développemens qu'elle a déjà pris font espérer que cette grande et utile institution atteindra promptement le but qu'elle se propose. Beaucoup d'hommes distingués, appartenant à toutes les classes de la société, ont compris, comme nous, l'importance qu'elle peut acquérir dans la suite, et se sont empressés de prendre part à ses travaux, ou de se faire inscrire parmi ses membres et ses correspondans. — Depuis l'époque de sa fondation, les membres du bureau d'administration se sont réunis trente-cinq fois ; les membres du Conseil, douze fois ; et la Société s'est réunie six fois en assemblées générales. On voit que ce n'est point l'activité qui manque à l'institution naissante. La séance générale du 25 mars a été l'une des plus importantes ; elle était présidée par M. le duc *de Doudeauville ;* cent sept membres étaient présens, et l'on a distribué, à chacun d'eux, la liste générale des personnes qui en font partie : elle comprend *quatre-cent-cinq noms*, la plupart illustrés par des travaux utiles, un zèle constant pour le bien général, ou de beaux succès dans toutes les branches de la littérature, des sciences et des arts. Dans cette même séance, on a posé les bases des travaux futurs de la Société.

Ces travaux ont été divisés en *trois* grandes *classes* qui comprennent *dix-neuf commissions.* — La 1re Classe compte deux Commissions : 1° Topographie (terraquée, hydrographique et atmosphérique) ; 2° Productions naturelles (minérales, végétales et animales). Cette Classe réunit les matériaux de la *Statistique physique* ou *descriptive* qui fait connaître les richesses fournies par la nature, le climat, le sol et la demeure des hommes. — La 2e Classe se compose de dix Commissions : Population, Langues, Religion, Instruction publique, Agriculture, Industrie, Commerce intérieur et extérieur, État scientifique, Littérature, Beaux-Arts. Ces Commissons traitent de la *Statistique morale et philosophique* qui fait connaître la culture intellectuelle et morale, et développe l'état de la population, de l'industrie, de la civilisation, en un mot, les forces morales. — La 3e Classe enfin comprend les sept Commissions qui suivent : Pouvoir législatif, Administration publique, Pouvoir judiciaire et Tribunaux, Finances, Armée, Marine militaire et marchande, Diplomatie. Cette Classe réunit les matériaux de la *Statistique civile et politique* qui se rapporte au Gouverne-

ment et entre dans les détails relatifs aux institutions sociales et aux relations extérieures.

Chronique des théâtres pendant le mois de mars 1830. — Les théâtres paraissent avoir recouvré leur activité, qui toutefois ne tourne pas toujours au profit de l'art. Ils offrent, ce mois-ci, un ensemble de 20 premières représentations (1 opéra, 1 tragédie, 9 vaudevilles ou petites comédies, 4 parodies d'*Hernani*, et 3 mélodrames). — A l'*Académie royale de Musique*, on a donné, le 15 mars, *François Ier à Chambord*, opéra en 2 actes, dont l'auteur a voulu garder l'anonyme, et dont la musique est attribuée à un amateur, que l'on a nommé M. *Prosper*. Cette pièce avait été probablement destinée à quelque solennité de circonstance ; comme tant d'autres, elle ne présente qu'une intrigue commune, froide et sans vraisemblance, à laquelle le nom de François Ier a été rattaché, tant bien que mal, pour amener ces allusions banales que le bon goût et le bon sens auraient dû bannir depuis long-tems de la scène. Il était difficile au musicien de réchauffer un pareil canevas ; et sa composition a subi le sort réservé aux ouvrages médiocres, quoiqu'elle ne soit point totalement dénuée de talent. — L'*Odéon* a vu tomber d'abord le *Veuf Amoureux*, comédie en 3 actes et en prose (le 3 mars), qu'un homme d'esprit bien connu, par de légitimes succès avait à tort la prétention de faire accepter par le public, sous un titre nouveau, malgré les avertissemens d'un premier et complet échec ; puis (le 12 mars) *Adrienne Lecouvreur*, comédie en 3 actes et en prose de MM. *Antoni* Bérard et Valery. L'attachement d'Adrienne pour Maurice, comte de Saxe et frère naturel du roi de Pologne, a fourni le sujet de cette dernière pièce, dont la donnée et l'exécution n'offraient rien d'assez remarquable pour conjurer les sifflets du parterre. Enfin, ce théâtre a été plus heureux, le 30 mars, jour de la première représentation de *Stockholm, Fontainebleau et Rome*, trilogie dramatique sur la vie de Christine de Suède, en cinq actes et en vers, avec prologue et épilogue. Il est des entrepreneurs d'innovations qui s'imaginent opérer une révolution littéraire, en étendant à sept actes la durée d'une tragédie, et en transportant hardiment leurs personnages, dans l'intervalle du premier au second acte, du fond de la Scandinavie sur les bords de la Seine. L'auteur de cette trilogie, M. *Alexandre* Dumas, quoiqu'il ait employé ces petits moyens pour exciter l'attention, avait heureusement d'autres ressources pour soutenir son

œuvre : on a reconnu, dans quelques scènes le talent dramatique dont il avait déjà donné quelques preuves dans *Henri III*, mais qui aurait pu se développer et se mûrir davantage depuis l'apparition de son premier ouvrage; on y a applaudi un bon nombre de vers pleins de poésie ou tournés avec esprit; mais l'ensemble a paru défectueux, et l'on a blâmé surtout cette prétention de mettre sur la scène toute une vie de reine, entreprise qui annonce un défaut d'expérience et de réflexion sur le but et les moyens de l'art. Du reste, l'auteur s'est montré docile à la critique; et, entre autres retranchemens qu'il a faits sur-le-champ, d'après de judicieux conseils, nous citerons la suppression de l'épilogue, véritable hors-d'œuvre, sans liaison dramatique avec la véritable tragédie qui se trouve tout entière renfermée dans les cinq actes précédens. Grâce surtout à cette heureuse coupure, l'existence de l'ouvrage paraît maintenant assurée. — *Zoé* ou *l'Amant prêté*, comédie-vaudeville en 1 acte, de MM. Scribe et Mélesville, représentée, le 16 mars, au *Théâtre de Madame*, est une de ces petites esquisses si familières à M. Scribe, sans vraisemblance et sans vérité au fond, mais avec de la grâce, de l'esprit, et un ingénieux escamotage dans la forme. Cette bluette, qui ne tiendrait pas contre un examen sérieux, doit son succès au spirituel talent de Mlle Jenny Vertpré, et au jeu si mûvement comique et naturel de Legrand. — *Au Vaudeville*, les *Oubliettes*, ou le *Retour de Pontoise*, pochade du XIIIe siècle, en 2 actes, par MM. Bayard et Masson (6 mars), dont le sujet est emprunté, je crois, à une Nouvelle de M. Merville, est une sorte de satire burlesque du pouvoir absolu et de la tyrannie féodale, qui manque quelquefois de verve et de gaîté. *La Convalescente*, vaudeville en 1 acte (15 mars), offre une situation piquante déjà esquissée dans un proverbe de M. Scribe, mais qui ne paraît pas de nature à recevoir des développemens plus prononcés que ne le comporte la forme légère à laquelle l'avait, pour ainsi dire, condamnée d'avance cet habile peintre : aussi, cet emprunt n'a-t-il point profité à ses auteurs; *Hernali*, ou *la Contrainte par cor*, parodie en 5 tableaux et en vers français, par M. *Auguste* de Lauzanne, représentée le 23 mars, attire à la fois les amis et les ennemis du drame romantique d'Hernani, et justifie leur empressement par une foule de vers spirituels et de bons mots bien frappés; enfin, *Arwed*, ou *les Représailles*, épisode de la guerre d'Amérique, en 2 actes, mêlés de couplets, par MM. Étienne, Varin et Desvergers (31 mars). Le fait principal est historique; mais le caractère du jeune officier et plusieurs incidens sont empruntés au *Che-*

valier de Canolle, comédie intéressante de feu M. *Souques*, qui obtint, il y a quinze ans, beaucoup de succès à l'Odéon. Ce qui appartient principalement aux auteurs du nouveau drame, c'est le dénoûment et l'intervention d'un pauvre idiot, Job, que connaissaient déjà les lecteurs de Lionel Lincoln, roman de *Cooper*. Ce dénoûment, et quelques situations touchantes, car Arwed est plutôt un drame tragique que tout autre chose, n'ont pas suffi pour soutenir cet ouvrage. — Depuis long-tems, le théâtre des *Variétés*, dont le répertoire était autrefois si populaire et si gai, ne compte plus que des chutes, ou des triomphes qui ne valent guère mieux : à la liste de ces ouvrages tombés, il faut ajouter *un Tour en Europe*, cauchemar en 4 actes, précédé d'un sommeil et suivi d'un réveil, mêlé de couplets, par MM. *Ferdinand*, *Charles*, et *Adolphe* (9 mars); puis, une froide parodie d'Hernani, par M. Méneuveriez, donnée le 23 mars. — Le théâtre des *Nouveautés* n'est pas heureux : *le Mari aux neuf Femmes*, vaudeville en 1 acte, de M. *Casimir* (26 mars), charge grossière sans être plaisante, n'a pas été accueilli du public. — Le théâtre de la *Porte-Saint-Martin* a donné, le 12 mars, sous le titre de *N, i, ni*, en 5 tableaux et en vers, par MM. Carmouche, de Courcy et Dupeuty, une parodie fort gaie et fort amusante, peut-être la meilleure de toutes celles qu'a inspirées le drame de M. Victor Hugo; puis, le 21, *les Bolteuses*, pièce en 1 acte. — A l'*Ambigu-Comique*, *Péblo*, ou le *Jardinier de Valence*, mélodrame en 3 actes, par MM. Saint-Amand et *Jules* Dulong (4 mars), a complétement réussi, grâces à quelques scènes extravagantes, mais où il y a de l'intérêt et de la terreur, grâces surtout au jeu énergique d'une actrice très-distinguée, Mme Allan Dorval; et, malgré les nombreuses invraisemblances du sujet, malgré le langage faux, déclamatoire et souvent ridicule qu'ont adopté les fournisseurs privilégiés de ces théâtres populaires; *le Vieux Fou*, mélodrame comique en 3 actes, représenté le 19 mars, n'est que la reproduction d'un vaudeville sifflé naguère, rue de Chartres, sous le titre de : *Mon Oncle César;* et *le Mariage du Défunt*, vaudeville en 1 acte, par M. *Casimir*, donné le 13, une plate imitation d'un joli conte de *Zschokke*. — Citons, pour ordre seulement, à la *Gaîté*, *Oh! qu'neni*, ou *le Mirliton fatal*, imitation grivoise d'Hernani, en 5 petits actes, par M. *Durand* (pseudonyme), (16 mars); et *les Accidens*, comédie en 1 acte et en prose, par M. *Athanase*, le 28 mars : au *Cirque Olympique*, *Youli ou les Souliotes*, mélodrame, représenté le 17 mars.

NÉCROLOGIE.

France.—Rever (*Marie-François-Gilles*), né à Dol, le 8 avril 1754. Frère cadet d'un avocat au parlement de Rennes et d'un médecin non moins distingué, il fut destiné à l'état ecclésiastique. Successivement professeur de philosophie à Angers et à Dol, curé de Conteville, près Pont-Audemer, Rever, tolérant et charitable, n'abandonna pas son troupeau quand la constitution civile du clergé l'eut privé d'un riche bénéfice. Élu un des administrateurs du département de l'Eure, et, en 1791, député à l'assemblée législative, il ne se départit jamais de ses principes de modération : aussi, après être rentré dans la vie privée, il fut persécuté par un parti violent. Membre du jury d'instruction publique il devint le fondateur et le conservateur de la Bibliothèque d'Évreux, excellente quoiqu'elle ne se compose que de 10,000 volumes. L'utilité des voyages pour l'instruction de la jeunesse est de nouveau reconnue; mais, les recteurs et les conseillers de l'Université permettraient-ils aux professeurs des cours scientifiques d'imiter Rever qui, dans la vacance de 1800, emmena l'élite des élèves de l'école centrale pour parcourir et décrire la partie occidentale de l'Eure? *Nosce patriam, et peregrinator eris.* Observant ce précepte de Cicéron, M. Rever a contribué puissamment à répandre l'étude de l'archéologie dans toute la Normandie; cette vaste province qui recelait, sans presque les connaître, tant d'antiquités celtiques, gauloises, romaines, saxonnes, et de l'époque de transition. Correspondant de l'Institut, des Sociétés des antiquaires de France, d'Agriculture d'Évreux, des Académies de Rouen, de Caen et de Nantes, M. Rever est mort en sage au commencement de 1829. On lui doit : 1° *Voyage des élèves de l'école centrale de l'Eure*, etc., an x, in-8° de 187 p.; 2° *Description de la statue fruste trouvée à Lillebonne*, 1823, in-8°, 55 p.; 3° *Mémoire sur les ruines de Lillebonne*, 1821 et 1825, in-8° de 198 p.; 4° *Mémoire sur les ruines de Vieil-Evreux*, 1827, à Paris, librairie de Mme Huzard, in-8° de 338 p., 16 fig. et carte; 5° plusieurs Mémoires insérés dans les recueils des Sociétés savantes dont il fut membre, notamment dans celui des antiquaires de Normandie (Caen, 4 vol. in-8°.)

— La Rivière (*Pierre-François-Toussaint*) naquit à Séez (Orne), le 13 octobre 1762. Grand-vicaire en 1790, il se livra à l'enseignement, et il contribua à l'éclat de l'École centrale du Calvados qui possédait *Bouisset*, littérateur ingénieux, et

Quesnot qui fournit tant d'élèves à l'École Polytechnique. L'Université méconnut long-tems les talens et les services de La Rivière : ce ne fut qu'en 1818 qu'elle le rappela dans une chaire de philosophie, à Clermont; pendant une année, il remplaça à Paris le savant M. *La Romiguière*, et il s'acquit, par la publication du précis de son cours, l'estime de M. *Royer-Collard*. Malgré les inspecteurs de l'Université ou à cause de leur grand nombre, le collége d'Orléans était abandonné, très-endetté par suite d'une mauvaise gestion; M. de La Rivière en devint le proviseur, et, durant sept années, ce bel établissement a joui d'une grande prospérité. Cependant M. Frayssinous exigea sa démission; l'abbé La Rivière menaça d'en appeler à l'opinion publique, et il fut envoyé, en 1827, inspecteur d'Académie à Strasbourg. Pendant les vacances de 1829, il est mort à Montargis, le 30 octobre. Secrétaire, durant quatorze ans, de l'Académie des sciences et belles-lettres de Caen, il a publié trois volumes de ses Mémoires. On a de lui, 1° une *Grammaire élémentaire latine-française;* 2°. une *Nouvelle Logique classique* (voy. *Rev. Enc.*, t. XLV, p. 174). Il allait publier des vues sur la réforme dont l'Université, en proie à tous les abus, comprend elle-même l'urgence.

Rectification. — L'exactitude est un devoir rigoureux, principalement dans un article de nécrologie. La *Notice sur M. de* Rossel a été imprimée avec des erreurs graves qu'il faut rectifier (voy. *ci-dessus*, p. 45, l. 20) : l'année 1793 a été évidemment indiquée au lieu de 1783. D'Entrecasteaux, chargé d'une mission dans l'Inde, en 1785, emmena avec lui le jeune Rossel : à leur retour, en 1789, celui-ci fut nommé lieutenant de vaisseau. On sait que l'expédition à la recherche de La Pérouse, partit le 29 septembre 1791. Capitaine à la restauration, M. de Rossel obtint ensuite le grade de contre-amiral, devint membre du bureau des longitudes, directeur du dépôt des cartes de la marine, membre du conseil de l'École Polytechnique, des commissions d'hydrographie, des phares, etc. Décoré de plusieurs ordres, il fut, entre autres, commandeur de l'ordre danois de Danebrog.

Isidore LEBRUN.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS

DANS LE CAHIER DE MARS 1830.

I. MÉMOIRES, NOTICES ET MÉLANGES.

Pages.

1. Considérations philosophiques sur l'Histoire de la Révolution française (second et dernier article)... *P. M. Laurent.* 505
2. De l'état du barreau en France. . . . . *Ch. Comte.* 520
3. Examen de cette question : l'autorité civile peut-elle intervenir dans les obsèques religieuses?. . . . . *P. M. L.* 545

II. ANALYSES D'OUVRAGES.

4. Voyage aux îles de la mer du Sud, par le capitaine Dillon. . . . . *Depping.* 550
5. Théorie du judaïsme, par l'abbé L. A. Chiarini. *A. Beugnot.* 568
6. Le souverain, ou du gouvernement d'après l'esprit des institutions, par A. Vidalin. . . . . *Servan de Sugny.* 576
7. Histoire de la guerre de la Péninsule sous Napoléon, par Robert Southey, trad. de l'anglais par M. Lardier. *J. R. A.* 583
8. La Chevalerie, poème, par M. Creusé de Lesser; la Table ronde, poème, par le même. . . . . *B. J.* 598
9. Hernani, ou l'Honneur castillan, drame, par Victor Hugo, ... *M. Avenel.* 617

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Annonces de 81 ouvrages, français et étrangers.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE. — *États-Unis*, 3. 641
EUROPE. — *Grande-Bretagne*, 8. 645
— *Russie*, 4. 656
— *Allemagne*, 9, dont 1 ouvrage périodique. 660
— *Suisse*, 1 673
— *Italie*, 7. 680
— *Pays-Bas*, 4. 681
FRANCE, 44, savoir : *Sciences physiques et naturelles*, 14. 683
— *Sciences religieuses, morales, politiques et historiques*, 10. . . 699
— *Littérature*, 12. 708
— *Beaux-arts*, 2 723

— *Mémoires et Rapports de sociétés savantes*, 1. 724
— *Ouvrages périodiques*, 1. 727
— *Livres en langues étrangères, imprimés en France*, 3 728

IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

Amérique septentrionale. — *États-Unis :* Statistique des prisons des principaux États de la confédération anglo-américaine, comparée avec la statistique des prisons de la Norvège 733
République d'Haïti. — Proclamation du président de la république au sujet de la prétention du gouvernement actuel d'Espagne, de rentrer en possession de la partie de l'est d'Haïti. 735
Afrique. — *Égypte :* Voyage scientifique de M. Champollion jeune.
— *Cap de Bonne-Espérance :* Commerce de cette colonie . . 738

EUROPE.

Grande-Bretagne. — Club royal des Yachts. 741
Russie. — Société impériale économique russe : Prix proposés. 743
Allemagne. — *Grand-duché de Bade :* Statistique des délits et des crimes pendant l'année 1827 744
Grèce. — État général du pays. — Principaux résultats de l'administration du président Capo-d'Istrias. — Établissement d'une ferme modèle. 747
Espagne. — *Madrid :* Sur les principaux établissemens scientifiques de cette capitale, consacrés à l'enseignement public. 753
Pays-Bas. — *Bruxelles :* Musée national pour l'industrie et les arts.. 757
France. — *Départemens : Cherbourg* (Manche) : Marine de France ; Perfectionnement de l'appareil destiné au lancement des vaisseaux. — *Metz* (Moselle) : Cours populaire d'hygiène 758
Paris. — *Institut :* Académie des sciences : Séances du 1er au 29 mars 1830 ; Académie française ; Académie des inscriptions. — Société de géographie. — Société française de statistique universelle. — Chronique des théâtres pendant le mois de mars 760

Nécrologie.

France : Rever ; La Rivière. — Rectification pour la Notice sur Rossel 773

TABLE
ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES
DU QUARANTE-CINQUIÈME VOLUME
DE LA REVUE ENCYCLOPÉDIQUE.
JANVIER, FÉVRIER, MARS 1830 (*).

On a réuni aux quatre mots indicatifs des QUATRE GRANDES DIVISIONS de ce Recueil :

I. MÉMOIRES, NOTICES ET MÉLANGES;
II. ANALYSES ET EXTRAITS D'OUVRAGES CHOISIS;
III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE;
IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES;

le détail et le renvoi des articles qui s'y rapportent; puis on a caractérisé ces articles, à la suite du nom de leurs auteurs, par l'une des quatre abréviations ci-après : M. (MÉMOIRES ET NOTICES); A. (ANALYSES); B. (BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE); N. (NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.) La désignation C. après les noms propres indique les collaborateurs de la *Revue*, lorsqu'il s'agit des articles qu'ils ont fournis.

Au lieu de comprendre sous la dénomination générale SCIENCES ET ARTS (comme dans nos quatre *tables des matières* de l'année 1819) l'indication des différentes sciences dont traite ce volume, on a cru devoir, pour rendre les recherches plus faciles, et pour mieux caractériser le SOT philosophique de la *Revue Encyclopédique*, ouvrir un compte particulier et spécial, EN *lettres capitales*, non-seulement à chacune des branches des connaissances humaines : AGRICULTURE, ANATOMIE, etc.; à chacun des élémens essentiels de la civilisation et des moyens principaux de communication entre les hommes : ACADÉMIES et SOCIÉTÉS SAVANTES, DICTIONNAIRES, ENSEIGNEMENT MUTUEL, INSTRUCTION PUBLIQUE, JOURNAUX, THÉATRES, etc.; mais encore à chacun des pays dont il est fait mention dans ce Recueil; de manière qu'on puisse rapprocher et comparer tour à tour, soit *l'état des sciences et des élémens de la civilisation dans chaque pays*, soit les *nations* elles-mêmes, sous les différens rapports sous lesquels on a eu occasion de les considérer.

ACADÉMIES. *Voy.* SOCIÉTÉS SAVANTES.
Administration de la Grèce sous la présidence du comte Capo-d'Istrias, 747.

(*) On souscrit pour ce RECUEIL SCIENTIFIQUE et LITTÉRAIRE, dont il paraît un cahier de quatorze feuilles d'impression tous les mois, au BUREAU CENTRAL D'ABONNEMENT, rue d'Enfer-Saint-Michel, n° 18; chez ARTHUS BERTRAND, rue Hautefeuille, n° 28, et chez RENOUARD, rue de Tournon, n° 6. Prix de la souscription : à Paris, 46 fr. pour un an; dans les départemens, 53 fr.; 60 fr. dans l'Etranger.

Administration des relations universelles, nouvellement établie à Paris, 237.
Afrique, 202, 352, 464, 695, 738.
Agriculture, 49, 378, 473, 482, 727, 752, 762. *Voy. aussi* Economie rurale.
— (L') enseignée d'une manière dramatique, par Desormeaux, 385.
Albert-Montémont, C.—B., 715.
Aldini. Art de se préserver de l'action de la flamme, 394.
Algèbre, 692.
— (Elémens d'). *Voy.* Giamboni.
Allemagne, 115, 362, 464, 660, 744.
— (Considérations sur l'), etc., par Joseph Weitzel, 662.
Alletz (Edouard). *Voy.* Essai sur l'homme.
Almanach du commerce de Paris, 400.
Alphabet (the) of the primitive language of Spain, by J. B. de Erro, translated into english by G. W. Erving, 102.
Amérique septentrionale, 99, 201, 344, 351, 441, 450, 645, 733.
Amours (Les) des anges, poème de Th. Moore, traduit en vers français par E. Aroux, 181.
Anacréon. *Voy.* Thomeret.
Analyses (II.) d'ouvrages *anglais :* Histoire de la guerre de la Péninsule sous Napoléon, par Robert Southey, traduite en français par Lardier (*J. R. A.*), 583.
— d'ouvrages *français :* Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine (*Ferry*), 34. — Annales agricoles de Roville, etc., par C. J. A. Mathieu de Dombasle (*J. B. S.*), 49. — Œuvres diverses du baron Auguste de Staël (*Charles Renouard*), 56. — Histoire de Russie et de Pierre-le-Grand, par le général de Ségur. Essai d'une statistique générale de l'empire de Russie, par J. H. Schnitzler (*Alph. d'Herbelot*), 72. — Théâtre d'Eugène Scribe (*Avenel*), 88. — Histoire naturelle des poissons, par le baron Cuvier et par Valenciennes (*Flourens*), 274. — Cours complet d'économie politique, par J. B. Say (*D. D.*), 288. — Histoire de Philippe-Auguste, par Capefigue (A.), 294. — Lafayette en Amérique, en 1824 et 1825, par A. Levasseur (*Ch. C.*), 313. — Voyage aux îles de la mer du Sud, en 1827 et 1828; et Relation de la découverte du sort de La Pérouse, par P. Dillon (*Depping*), 550. — Théorie du judaïsme, etc., par l'abbé L. A. Chiarini (*A. Beugnot*), 568. — Le Souverain, ou du gouvernement d'après l'esprit des institutions, par Auguste Vidalin (*Servan de Sugny*), 576. — La Chevalerie, poème, par Creusé de Lesser. La Table ronde, poème (*B. J.*). 598. — Hernani, ou l'honneur castillan, drame, par Victor Hugo (*M. Avenel*), 617.
— d'ouvrages *italiens :* De l'Art de la parole considérée dans les divers modes de son expression, par Compagnoni (*Chauvet*), 331.
Anatomie de l'homme, ou description et figures lithographiées de toutes les parties du corps humain, par Jules Cloquet, publiée par C. de Lasteyrie, 390.
Angleterre. *Voy.* Grande-Bretagne.
Animal fossile découvert dans la carrière de Lyme-Regis, près d'Exeter, 207.
Annales agricoles de Roville, etc., par C. J. A. Mathieu de Dombasle, A., 49.
— de l'Italie, depuis 1750 jusqu'à ce jour, par A. Coppi, 126.
Annuaire pour l'an 1830, par le Bureau des longitudes, 142.

Annuaire de la province de Limbourg, 681.
— du bon jardinier et de l'agronome, 683.
Antiquités. *Voy.* Archéologie.
— littéraires, 471, 655.
Antoine (A. M.). *Voy.* Esquisses poétiques.
Archéologie, 190, 221, 226, 445, 731.
Architecture, 444.
— espagnole (Histoire de l'), par Céan Bermudez, 471.
Arithméticien (Guide pratique de l'), etc., par A. Boniface, 691.
Arithmétique, 691, 693.
— algébrique (Traité d'), par Tisserand, 692.
— (Traité élémentaire d'), par le même, *ibid.*
Aroux (Eugène). *Voy.* Amours des Anges.
Art dramatique, 128, 237, 448, 490, 770.
— militaire, 476.
— (Observations sur l'), ouvrage allemand intitulé : *Licht und Schatten*, 118.
— (l') de vérifier les dates, T. xii, 703.
— (de l') de la parole considérée dans les divers modes de son expression, par Compagnoni, A., 331.
Arts industriels, 228, 378, 399, 400, 755, 757.
Ascétique. *Voy.* Sciences religieuses.
Assemblée de notables (Création d'une) en Egypte, 202.
Assemblées nationales de la Savoie. *Voy.* Dal Pozzo.
Assurances sur la vie. *Voy.* Labatto.
Asthénie. *Voy.* Brachet.
Astronomie, 396.
Atala ; Réné ; les aventures du dernier Abencérage, par Châteaubriand, 181.
Australasie, 403, 550, 645.
Avenel (M.). C.—A., 88, 617.
Aveugles, 229.
Avis aux dames, ou recherches sur les causes de l'affaiblissement de leur santé, etc., par H. Heimann, 110.

B.

Bagay (V). *Voy.* Tables astronomiques.
Bailly de Merlieux, C.—N., 225.
— — *Voy.* Météorologie.
Balbi (Adrien), C.—N., 744.
Baltard. *Voy.* Grands prix.
Balzac. *Voy.* Dernier chouan.
Barbier. Procédés pour lire et écrire dans l'obscurité, 229.
Barde (Le) des Vosges, recueil de poésies, par Pellet, d'Epinal, 713.
Barreau (De l'état du) en France, au commencement du xixe siècle, M., 520.
Barthélemy. 1830, satire politique, 424.
Beaudemoulin (L. A.). Recherches sur la fondation par immersion des ouvrages hydrauliques, et particulièrement des écluses, 145.
Beaujour (Félix de). *Voy.* Voyage militaire.
Beaumarchais. *Voy.* Œuvres complètes.
Beaux-arts, 22, 109, 122, 188, 240, 383, 437, 491, 723.
Belles-lettres. *Voy.* Littérature.
Belloc (Mme Swanton).
— *Voy.* Education familière.
— *Voy.* Byron (Lord).
— C.—B. 356, et les articles signés L. SW. B.
Beltrami (G. C.). *Voy.* Mexique.
Bermudez (Céan). *Voy.* Architecture espagnole.
Beugnot (A.), C.—A., 568.
Bible (Description de la) écrite par Alcuin, et offerte par lui à Charlemagne, par Speyer-Passavant, 436.

Bibliographie, 99, 344, 336, 471, 643, 655, 668, 704.
Bibliothèque du fermier, 105.
— de famille, *ibid.*
Bignon. *Voy.* Histoire de France.
Biographie, 172, 297, 422, 653.
Bombas (N.). Συντάκτης τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς γλώσσης, 680.
Boniface (A.). *Voy.* Arithméticien.
Botanique, 232, 385, 474, 477, 481, 765.
Bourdon (Isidore). *Voy.* Lettres à Camille.
Bourgeois (D. A.). *Voy.* Moralès.
Boussi (N.), C.—B., 199.
— *Voy.* Serreau.
Bovet (De). *Voy.* Dynasties égyptiennes.
Bawr (Mme de). *Voy.* Novice.
Bowring (John). Poetry of the Magyars, 654.
Boyer, président d'Haïti. *Voy.* Proclamation.
Brachet (J. L.). Mémoire sur l'asthénie, 688.
Brevets d'invention. *Voy.* Sallandrouze de la Mornaix.
Broendsted (P. O.). Sur l'article du journal allemand l'Hermès, intitulé : Villoison et Broendsted, 731.
Brongniart (Adolphe). Mémoire relatif au développement du charbon dans les graminées, 232.
— — Recherches sur la structure et les fonctions des feuilles, 481.
Budich (A.). Leben und Wirken der vorzüglichsten lateinischen Dichter des XV-XVIIIten Jahrhunderts, 365.
Bulletin bibliographique (III.) : Allemagne, 115, 362, 660. — Danemark, 113, 360. — Etats-Unis, 99, 344, 643. — France, 136, 384, 683. — Grande-Bretagne, 105, 348, 645. — Iles Ioniennes, 680. — Italie, 126, 375, 674. — Pays-Bas, 129, 380, 681. — Russie, 110, 356, 656. — Suisse, 125, 373, 673.
Buttura (P.). La Cocciniea, etc., 375.
Bulgarine (Thadée de). *Voy.* Ivan Wijighine.
Byron (Lord). Mémoires, publiés par Thomas Moore, et traduits de l'anglais par Mme L. Swanton-Belloc, 422.
— (La mort de), ode russe, par B. Kuchelbecher, 658.

C.

Caillau et Guillon. Collectio selecta SS. Ecclesiæ patrum, 199, 728.
Caillié (René). Journal d'un voyage à Temboctou et à Jenné, etc., avec une carte itinéraire, etc., par Jomard, 695.
Calamy (Edmund). An historical account of my own life, 653.
Calcul (Nouvelle méthode de), etc., par Tisserand, 693.
— de l'opinion dans les élections. *Voy.* Moralès.
Calendrier grégorien perpétuel et portatif pour 120 ans, 142.
Cambessèdes. Mémoire concernant les organes de la fleur des plantes de la famille des capparidées, 477.
Canaux (sur les) et les chemins de fer, M., 249.
Cap de Bonne-Espérance, 741.
Capefigue. Histoire de Philippe-Auguste, A., 297.
Capo-d'Istrias. *Voy.* Administration de la Grèce.
Carrion-Nisas (De). Essai sur l'histoire générale de l'art militaire, 476.
— Histoire des campagnes des Français en Allemagne, en 1800, *ibid.*
Cartonnier. *Voy.* Lebrun.
Casaseca. *Voy.* Réclamation.
Castello (Il.) di Tresza, 678.
Catechism of natural theology, 644.

Chaldée, 106.
Chalmel (J. L.). Histoire de Touraine, 169.
Chambeyron, C.—B., 691.
Chamilly (Mme de). *Voy.* Scènes contemporaines.
Champollion jeune. *Voy.* Voyage scientifique.
Chants (Cent) populaires des diverses nations du monde, etc., par G. Fulgence, 723.
Charpentier (J. P.). *Voy.* Études morales.
Châteaubriand (V. de). *Voy.* Œuvres complètes.
— *Voy.* Atala.
Chaumière (La) d'Oullins, par Servan de Sugny, 701.
Chauvet, G.—A., 331.
Chemin de fer entre Manchester et Liverpool, 208.
Chemins de fer. *Voy.* Canaux.
— à ornières. *Voy.* Coste.
Chesnel (A. de). Le luth des bruyères, 715.
Chevalerie (La), poème, contenant la Table ronde, Amadis et Roland, par Creusé de Lesser, A., 598.
Chevalier. Procédé pour enlever la teinte noirâtre qui dépare les bâtimens de Paris, 228.
Chiarini (L. A.). *Voy.* Judaïsme.
Chimie, 202, 393, 764.
— industrielle (Cours public et gratuit de), etc., par A. Guépin, 683.
Chirola, *Voy.* Méditations.
Chirurgie. *Voy.* Sciences médicales.
Chlorure de chaux (Fabrication du) à Baltimore et à Philadelphie, 202.
Chompré. *Voy.* Jacotomachie.
Chopin (J.), C.—B., 660.
Chronologie, 673, 703.
Clapperton (Capit.). *Voy.* Lander.
Classes inférieures (Des) et des rapports qui les unissent aux autres classes de la société, 165.
Cloquet (Jules). *Voy.* Anatomie de l'homme.
Clovis à Tolbiac, tableau historique, par Servan de Sugny, 183.
Club royal des Yachts, 741.
Cochin. De l'extinction de la mendicité, 408.
Code ecclésiastique (Projet de), rédigé par Manuel-Lorenzo de Vidaure, 729.
Colonie de Guazacoalco, dans l'État de Vera-Cruz, 451.
Colonies anglaises, 259.
Comité des fonds pour les traductions orientales, 458.
Commerce, 112, 400, 472, 666.
— de la colonie du cap de Bonne-Espérance, 741.
Compagnoni. Storia dell' imperio Russo, 127.
— *Dell' arte della parola*, etc., A., 331.
Comte (Auguste). *Voy.* Philosophie positive.
— (Charles), C.—M., 520.
Conscience (La), dissertation du professeur P. Buttura, 375.
Conservation des personnes exposées au feu. *Voy.* Aldini.
Conservatoire des arts et métiers de Madrid, 755.
Considérations philosophiques sur l'histoire de la révolution, française, M., 5, 505.
Consolations en voyage, ou les derniers jours d'un philosophe, par H. Davy, 647.
Constant-Viguier. *Voy.* Manuel de miniature.
Constitution des États-Unis. *Voy.* Rawle.
Contes. *Voy.* Romans.
Cooper (C. P.). *V.* Royer-Collard.
Coppi (*A.*). *Annali d'Italia*, etc., 126.
Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et Diderot, 177.
— météorologique (Mémoires composés au sujet d'une), etc., par P. S. Morin, 139.

Correspondance de Jean Paul (Richter) avec son ami Chrétien Otto, 366.
Cosmographie, 479.
Coste (Léon) et Auguste Perdonnet. Mémoire sur les chemins à ornières, 687.
Costumes (Collection de), armes et meubles pour servir à l'histoire de France, par Horace de Viel-Castel, 723.
Coupin (P. A.). *Voy.* Sapho.
Criminels (Tableau des) en Norwège et dans les États-Unis, 734.
— — dans le grand-duché de Bade, 744.
Croisades. *Voy.* Michaud.
— *Voy.* Reinaud.
Culmann (F. J.) *Voy.* Karsten.
Culte. *Voy.* Sciences religieuses.
Cuvier et Valenciennes. Histoire naturelle des poissons, A., 274.

D.

Dal Pozzo (Comte Ferdinand). Essai sur les anciennes Assemblées nationales de la Savoie, etc., 168.
Dalton. *Voy.* Nominations académiques.
Danemark, 113, 360, 561.
D'Aussy. Mémoire ayant pour objet de déterminer les positions géographiques du Caire, d'Alexandrie, etc., 233.
Davy's (Humphry) Consolations in travel, 647.
Déclamation (Analyse des principes de la), etc., par Ebenezer Porter-Bartler, 344.
Defauconpret (A. J. B.). *Voy.* Scott (Walter).
Degouy (L. J. Horace). *Voy.* Institutes de Justinien.
Depping, C. — A., 550, et les articles signés D-G.
Dernier chouan (Le), ou la Bretagne en 1800, par Honoré Balzac, 720.
Desormeaux. Tableau de la vie rurale, etc., 385.
Dessin, 437, 438.
Deswert (E.). Dissertatio de Heraclide Pontico, 381.
D'Huyvetter (J.). Zeldzaamheden, etc., 383.
Dictionnaire général de bibliographie, par F. A. Ebert, 668.
Diderot. *Voy.* Correspondance littéraire.
Dillon (Peter). Voyage aux îles de la mer du Sud, et relation de la découverte du sort de La Pérouse, 403, A., 550.
Dimidoff (N.). *Voy.* Mon Aveu.
Diogène le Babylonien. *V.* Thiéry.
Direction des mines établie à Madrid, 756.
Discours d'ouverture, prononcé par A. H. J. Valette, 159.
— prononcé à l'occasion de l'anniversaire de la Société Phi-beta-kappa de Portland, par A. Ware, 645.
Dive (Le) et la Péri, conte en vers russes, par A. Podolinsky, 657.
Dobrowsky (Joseph). *Voy.* Nécrologie.
Dombasle (Mathieu de). *Voy.* Annales agricoles.
Dona Maria II. *Voy.* Droits.
Droit. *Voy.* Jurisprudence.
— canonique, 545, 729.
— (Essai sur l'histoire externe du) dans la Gaule et dans la Belgique, etc., par E. V. Godet, 380.
Droits (Exposé des) de Sa Majesté très-fidèle dona Maria II, 707.
Dubarle (Eugène). Histoire de l'Université, 171.
Dubrunfaut. L'Agriculteur manufacturier. Publication prochaine, 482.
Dufau (P. A.), C. — M., 259.
Dumersan, C. — B., 190. — N., 502.
Duponceau (P. S.). *Voy.* Homergue.
Dupré Lasalle (A.). Traité de fabrication et de teinture des draps pour l'armée française, 399.

Dutrochet. Nouveaux éclaircissemens relatifs à l'influence de la lumière sur le mouvement des liquides, 234.
Dynasties égyptiennes (Des), par de Bovet, 413.

E.

Ebert (F. A.). Allgemeines bibliographisches Lexicon, 668.
École supérieure de commerce et d'industrie, établie à Bruxelles, 472.
Écoles (Des) des petits enfans des deux sexes, etc., par le comte de Lasteyrie, 406.
Économie domestique, 378.
— politique, 407.
— — (Cours complet d') pratique, par J. B. Say, A., 288.
— publique, 743.
— rurale, 49, 105, 232, 348, 378, 727, 752.
Écosse. *Voy.* Grande-Bretagne.
Edgeworth (Miss). *Voy.* Education familière.
Éducation (Coup d'œil sur l'essence de l') des femmes, par Mme Rosette Niederer, 362.
— familière, ou série de lectures pour les enfans, par Miss Edgeworth, traduit par Mme Sw. Belloc, 164.
Égypte, 202, 401, 413, 415, 738.
— Progrès de la civilisation, 202.
Ekendahl (D. G.), C. — B., 662.
Elagueur *Voy.* Hotton.
Elections *Voy.* Moralès.
Electricité atmosphérique (Traité sur l'), les paratonnerres et les paragrêles, par John Murray, 348.
Éloquence. *Voy.* Fénelon.
— de la chaire, 199, 344, 728.
— de la tribune, 728.
Emeric-David, de l'Institut, C. — B., 441.
Emper. De temporum belli Mithridatici primi ratione, 670.
Encyclopédie de cabinet, dirigée par le Dr Lardner, 105.
Enfans trouvés. *Voy.* Gouroff.
Enseignement. *Voy.* Jacotot.
Entendement (De l') et de la raison, par J. F. Thurot, 405.
Épigrammes grecques (Collection d'), par Théophile Welker, 368.
Erro (J. B. de). *Voy.* Alphabet.
Erving (G. W.). *Voy.* Alphabet.
Esclavage, 259.
Esménard (Camille). Choix de sonnets de Pétrarque, traduits en vers français, 715.
Espagne, 471, 753.
Esquisses poétiques, par Aug. Marie Antoine, 715.
— génevoises, 125.
Essai sur l'homme, ou accord de la philosophie et de la religion, par Édouard Alletz, 153.
— sur la conscience et sur la liberté religieuse, par A. Vinet, 156.
Établissemens de bienfaisance de la ville de Riga, 461.
Établissement agricole exemplaire de Grand-Jouan, près Nozai (Loire-Inférieure), 473.
État industriel et commercial de la monarchie prussienne, par C. W. Ferber, 666.
États-Unis, 99, 201, 344, 450, 643, 652, 753.
Ethnographie, 352, 356.
Etudes morales et historiques sur la littérature romaine, etc., par J. P. Charpentier, 175.
Examen de cette question : L'autorité civile peut-elle intervenir dans les obsèques religieuses? 545.
Exercices gradués des morceaux choisis, destinés à être traduits du russe en français, 656.
Expédition scientifique au Caucase sous le commandement du général russe Emmanuel, 209.
— antarctique, 450.
Eynard. Lettre au rédacteur du Courrier anglais relativement à l'administration de la Grèce, 748.

F.

Fabrication et teinture des draps. *Voy.* Dupré Lasalle.
Famille (La) d'Aubeterre, ou scènes du XVIe siècle, roman historique, par Mme ***, 429.
Fénelon. Dialogues sur l'éloquence, etc., traduits en hollandais par J. M. Schrant, 133.
Ferber (C. W.). Beiträge zur Kenntniss des gewerblichen und commerziellen Zustandes der preussischen Monarchie, 666.
Ferme modèle (Etablissement d'une) en Grèce, 752.
Ferry, C. — A., 34.
Ferry de Pigny. *Voy.* Ivan Wijighine.
Fêtes musicales en Allemagne, 467.
Fidanzata (La) ligure, etc., 678.
Flaxman's Lectures on sculpture, 109.
Flore de la Moselle, etc., par J. Holandre, 385.
Flourens, de l'Institut, C. — A., 274.
Fondation des ouvrages hydrauliques. *Voy.* Beaudemoulin.
Fontanier (V.). Voyages en Orient, 403.
Forest scenes and incidents in the wilds of north America, by George Head, 351.
Forêts, 147.
France, 136, 170, 223, 384, 473, 683, 758.
Francœur, C. — B., 393, 397, 695.
Frères (Les deux) brigands, par A. Pouchkine, 658.
Feissat. *Voy.* Toulouzan.
Fulgence (G.). Cent chants populaires, 723.

G.

Gaertner. *Voy.* Galérien.
Galérien (Le), roman philosophique et historique, par H. Zschokke, traduit de l'allemand par Thiel et Gaertner, 184.
Garnier-Audiger. Manuel du tapissier, décorateur et marchand de meubles, 399.
Gasc (J. P.). *Voy.* Méthodes d'enseignement.
Géodésie, 233.
Geoffroy-Saint-Hilaire, C. — B., 138.
Géographie, 767. *Voy. aussi* Voyages.
Géométrie (Manuel de) descriptive, d'après Monge, par G. Schreiber, 115.
Giamboni (H.). Élémens d'algèbre, etc., traduits de l'italien par D. Roux, 138.
Girodet. *Voy.* Sapho.
Godet (E. V.). Essai sur l'histoire externe du droit dans la Gaule et dans la Belgique, etc., 380.
Golbéry (P.), C. — B., 116, 123, 125, 366, 369, 373, 670.
Goldsmid's Remarks on the civil Disabilities of the british Jews, 650.
Gondinet (Ad.), C. — B., 139, 145.
Gonger's (R.). Letter from Sydney, etc., 645.
Goodrich (S. G.). The Token, etc., 104.
Gossellin (P. F. J.). *Voy.* Nécrologie.
Gouroff (De). Essai sur l'histoire des enfans trouvés, etc., 411.
Grammaire, 102, 197, 680.
— générale et philosophique, etc., par le comte E. de Montlivault, 708.
— (La) ramenée à ses principes naturels, par Serreau et Boussi, 709.
Grande-Bretagne, 105, 116, 207, 348, 458, 645, 741.
Grandmont (Magnin de). Du Calorique libre et du Calorique combiné, 761.
Grands prix d'architecture, par Vaudoyer et Baltard, 444.

Gravure, 122, 437, 438, 441, 491.
Grèce, 214, 220.
— Organisation de son nouveau gouvernement, 114.
— État général du pays, 747.
Grimm. *Voy.* Correspondance littéraire.
Grolman (Charles de). *Voy.* Nécrologie.
Guépin (A.). *Voy.* Chimie industrielle.
Guérin (Jules). Mémoire relatif aux phyllosomes, 232.
Guerre (De l'époque de la première) contre Mithridate, par Emper, 670.
Guido, a tale, etc., by Iantha, 346.
Guillery (Mlle A. J.). *Voy.* Miranda.
Guillon (M. N. S.). *Voy.* Caillau.

H.

Haïti, 735.
Harleyan (The) dairy system, etc., 348.
Hartshorn's Book Rarities in the University of Cambridge, 655.
Hassar ou les Nègres, poème hollandais, par Van Dam van Isselt, 682.
Head (George). Voy. *Forest scenes.*
Heimann (H.). *Voy.* Avis aux dames.
Helwings Geschichte des achaischen Bundes, 117.
Héraclide de Pont. *Voy.* Deswert.
Herbelot (Alph. d'), C. — A., 72.
Héreau (Edme), C. — B., 359, 429, 434, et les articles signés E. H.
Hernani, ou l'honneur castillan, drame, par Victor Hugo, A., 617.
Herpin, C. — M., 249. — N., 209.
Herschel, de Londres. *Voy.* Nominations académiques.
Histoire, 117, 127, 313, 413, 420, 452, 662, 670, 671, 673, 704, 705, 706.
— de la ligue achéenne, par Ernest Helwing, 117.
— des Juifs, par le Dr Milman, 650.
— de la régénération de l'Égypte, etc., par Jules Planat, 415.
— d'Ecosse, par Walter Scott, 105, 418.
— de Russie et de Pierre-le-Grand, par le général de Ségur, A., 72.
— de l'empire de Russie, par Compagnoni, 127.
— de la guerre de la Péninsule sous Napoléon, par Robert Southey, traduite par Lardier, A., 583.
— de France depuis le 18 brumaire jusqu'à la paix de Tilsitt, par Bignon, 170.
— de Touraine, par J. L. Chalmel, 169.
— de Lunéville, par C. Marchal, 419.
— de Philippe-Auguste, par Capefigue, A., 297.
— de l'Université de Paris, par Eugène Dubarle, 171.
— de l'Université de Leyde, par Siegenbeek, 380.
— des Voyages, par C. A. Walckenaer, 148.
— de l'esprit humain. *Voy.* Rio.
— littéraire, 360.
— de la littérature italienne pendant le XVIIIe siècle, par A. Lombardi, 676.
— naturelle, 478.
— — des poissons, par le baron Cuvier et par Valenciennes, A., 274.
Hohenlohe (Prince de). *Voy.* Méditations.
Holandre (J.). Manuel d'herborisation, etc., 385.
Hombres (D') Firmas. Mémoire sur la constitution météorologique de l'année dernière, 760.
Homergue (J. d') and P. S. Dupon-

ceau. Essays on American silk, 643.
Horace. *Voy.* Thomeret.
Horticulture, 223, 683.
Hotton. Manuel de l'élagueur, ou de la conduite des arbres forestiers, 147.
Huber (J.). *Voy.* Tableau chronologique.
Hugo (Victor). *Voy.* Hernani.
Hydraulique, 145.
Hydrographie, 396.
Hygiène, 110.
Hygiène (Cours populaire d') établi à Metz, 759.

I.

Ianthe. *Voy.* Guido.
Ichtyologie, 274.
Iles Ioniennes, 680.
Incendie (Précautions contre l'), 458.
Industrie, 202, 472, 643, 666.
Institut. *Voy.* Sociétés savantes.
— horticole, fondé à Fromont par M. Soulange Bodin, 223.
nstitutes de Justinien : Traité des actions, traduit de Vinnius, par L. J. H. Degouy et J. B. Tixier de Lachapelle, 168.
Instruction primaire, 406.
— publique, 753. *Voy. aussi* Écoles, Universités, etc.
— — (Organisation de l') en Prusse, 464.
Inventions, 758.
Irlande. *Voy.* Grande-Bretagne.
Irving (Washington). *Voy.* Napione.
Italie, 126, 375, 470, 674.
Itinéraire de Tiflis à Constantinople, par le colonel Rottiers, 132.
— pittoresque du fleuve Hudson, etc., par J. Milbert, 441.
Ivan Wijighine, ou le Gilblas russe, par Thadée de Bulgarine, traduit du russe par Ferry de Pigny, 426.

J.

Jacobi, de Kœnigsberg. *Voy.* Nominations académiques.
Jacotomachie (La), ou le Pour et le Contre de la Méthode Jacotot, par Chompré, 699.
Jardinage. *Voy.* Horticulture.
Jaume Saint-Hilaire, sur la nature des terres qui sont plus ou moins favorables à la croissance des végétaux, 762.
Jean Pauls Briefwechsel mit seinem Freunde Christian Otto, 366.
Jefferson (Thomas). *Voy.* Randolph.
Jomard. *Voy.* Caillié.
Journaux et Recueils périodiques.
— publiés en *Allemagne : Kritische Zeitschrift für Rechtswissenschaft und Gesetzgebung*, à Heidelberg, 123, 370. — *Jahrbücher der Geschichte und Staatskunst*, à Leipzig, 671.
— publiés en *Angleterre : The philosophical Magazine*, à Londres, 110.
— publiés en *Égypte :* Évènemens du Caire, au Caire, 203.
— publiés aux *États-Unis :* Statistique de tous les Journaux et Recueils périodiques qui y paraissent, 201.
— publiés en *France :* Nouvelle Revue germanique, à Strasbourg, 194. — Revue des deux mondes, à Paris, 195. — Journal de la langue française, à Paris, 197. — Gazette littéraire, à Paris, 446. — Journal des Comédiens, à Paris, 448. — L'Agriculteur manufacturier, à Paris, 482. — Annales provençales d'agriculture pratique et d'économie rurale, à Marseille, 727.
— publiés en *Italie : Il Censore universale dei teatri*, à Milan, 128. — *Annali universali di agricul-*

tura, economia rurale e domestica, arti e mestieri, à Milan, 378.
Judaïsme (Théorie du), appliquée à la réforme des Israélites de tous les pays de l'Europe, etc., par l'abbé L. A. Chiarini, A., 568.
Juifs. *Voy.* Milman.
— *Voy.* Goldamid.
Jullien (M. A.), fondateur-directeur de la Revue encyclopédique, C. — B., 162, et les articles signés M. A. J.
— — Vers adressés au général Lafayette, 488.
Jurisprudence, 123, 168, 370, 520, 545, 702.
Jussieu (Adrien de). Mémoire relatif à la famille des Méliacées, 474.
— (Laurent de). Œuvres posthumes de Simon de Nantua, 163.
Karsten (C. J. B.). Manuel de la métallurgie du fer, traduit de l'allemand par F. J. Culmann, 685.

K.

Kerners Seherinn von Prevorst, 119.
Kosciuszko. *Voy.* Soirée polonaise.
Kotzebue (Otto von). Neue Reise um die Welt, 660.
Kuchelbecker (B.). Smert Bayrona, 658.

L.

Lafayette en Amérique, etc., par A. Levasseur, A., 313.
— *Voy.* Jullien.
Laiterie (Système de) de Harley, 348.
Lancement des vaisseaux (Appareil pour le), inventé par M. Le Roux, à Cherbourg, 758.
Lander's (Richard) Records of captain Clapperton's last expedition to Africa, 352.
Langlois de Longueville. *Voy.* Manuel du lavis.
Langue espagnole, 102.
— française, 197.
— grecque, 680.
La Pérouse. *Voy.* Dillon.
Lardier. *Voy.* Southey.
Lardner. The cabinet Cyclopædia, 105.
La Rivière (P. F. T.). *Voy.* Nécrologie.
Lasteyrie (C. de). *Voy.* Anatomie de l'homme.
— — *Voy.* Ecoles.
— — *Voy.* Lecture.
Laurencet. *Voy.* Meyraux.
Laurent (P. M.), C. — M., 5, 505.
Lawrence (Thomas). *Voy.* Nécrologie.
Lebrun. Manuel du cartonnier, du cartier, etc., 400.
— (Isidore), C. — N, 246, 727, 743, 759, 774.
Leclercq (Théodore). *Voy.* Proverbes dramatiques.
Lecture (Le premier livre de), etc., par le comte de Lasteyrie, 406.
— (Nouvelle méthode perfectionnée de), etc., par Tisserand, 693.
Législation, 123, 259, 370.
Le Roux. *Voy.* Lancement des vaisseaux.
Lesser (Creusé de). *Voy.* Chevalerie.
Lesson, C. — B., 396, 444, 683.
Lettre de Sydney, capitale d'Australasie, publiée par Robert Gonger, 645.
Lettres à Camille sur la physiologie de l'homme, par Isidore Bourdon, 136.
— sur la cour de chancellerie d'Angleterre, par C. P. Cooper, 702.
Lettres (Nombre de) reçues et apportées à Londres dans l'espace de trois jours, 458.
Levasseur (A.). *Voy.* Lafay

Levasseur. Mémoires, 420.
Levis (P. M. G. duc de). *Voy.* Nécrologie.
Library of useful knowledge, 105.
— *(The family)*, *ibid.*
Licht und Schatten, Altes und Neues, 118.
Liguori (A. M. de). Voy. *Opere*, 674.
Littérature allemande, 119, 120, 184, 194, 366, 369, 431, 670. — ancienne classique, 175, 181. — anglaise, 108, 110, 181, 422. — belgique-française, 133, 381, 682. — des Etats-Unis, 104, 346. — française, 22, 88, 174, 177, 179, 180, 181, 183, 185, 187, 195, 197, 424, 429, 434, 446, 448, 488, 598, 617, 708, 712, 713, 715, 718, 719, 720, 722. — grecque, 680. — helvétique-française, 125, 373. — hollandaise, 682. — hongroise, 654. — italienne, 128, 331, 377, 678, 715. — latine moderne, 365. — russe, 356, 426, 656, 657, 658. — scandinave, 113.
— (Sur les progrès de la) danoise sous le règne de Frédéric V, Chrétien VII et Frédéric VI, par Nyerup, 360.
Lobatto. Considérations sur la nature, les avantages et l'institution des Sociétés d'assurance sur la vie, 681.
Logique (Nouvelle) classique, par P. F. T. de la Rivière, 174.
Lombardi (A.). Storia della letteratura italiana, etc., 676.
Lowe (Hudson). *Voy.* Mémorial.
Luth (Le) des Bruyères, ou Fleurettes poétiques, par A. de Chesnel, 715.
Lyre (La) d'or, ou Spécimen des poètes de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne, par J. Marcray, 08.

M.

Macray's Golden lyre, 108.
Mahul (A.). *Voy.* Tableau de la constitution.
Maldigny (Ch. Aug. de). *Voy.* Ménestrel.
Manuel du cartonnier, par Lebrun, 400.
— de l'élagueur, par Hotton, 147.
— du graveur, etc., par A. M. Perrot, 437.
— de miniature et de gouache, par Constant Viguier, 438.
— du lavis à la sepia et de l'aquarelle, par Langlois de Longueville, 438.
— du tapissier, par Garnier-Audiger, 399.
— pour les voyageurs en Angleterre, par le Dr Neigebaur, 116.
Manuscrit du célèbre orfèvre Benvenuto Cellini, 471.
Marchal (C.). Histoire de Lunéville, 419.
Marchetti (G. S.). *Voy.* Nécrologie.
Marine française, 758.
Mathématiques, 115, 138, 229, 691, 692, 693, 763.
Mathieu (A.). *Voy.* Poésies fugitives.
Maurice Pierret, épisode de 1793, par Mortonval, 185.
Médailles antiques (Description de) grecques et romaines, par T. E. Mionnet, 188.
— (Notice sur les) frappées à Paris l'année dernière, 491.
Médecine. *Voy.* Sciences médicales.
Méditations et instructions pieuses du prince de Hohenlohe, traduites en italien par Chirola, 674.
— pieuses sur l'amour de Dieu, par le R. P. Diégo Stella, traduites

en italien par P. Giov. Battista Peruschi, 674.
Mémoires, Notices, Lettres et Mélanges (I) : Considérations philosophiques sur l'histoire de la Révolution française, (*Laurent*), 5, 505. — Des causes du Romantisme, ou de l'influence de la civilisation sur la poésie et sur les arts (?.), 22. — Sur les canaux et les chemins de fer (*Herpin*), 249. — Exposé des mesures législatives adoptées dans les colonies anglaises pour améliorer la condition des esclaves (*P. A. Dufau*), 259. — De l'état du Barreau en France, au commencement du XIXe siècle (*Ch. Comte*), 520. — Examen de cette question : L'autorité civile peut-elle intervenir dans les obsèques religieuses (*P. M. L.*), 545.
— et Rapports de Sociétés savantes en France, 191, 445, 724.
— (Nouveaux) de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, 192.
— de la première classe de l'Institut royal des Pays-Bas, 131.
— de A. Levasseur, 420.
— de lord Byron, traduits de l'anglais par Mme L. Sw.-Belloc, 422.
—, etc. de Thomas Jefferson, 652.
— de Christine, reine de Suède, 705.
— d'un Moscovite, 356.
Mémorial de sir Hudson Lowe, relatif à la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène, 706.
Mendicité. *Voy.* Cochin.
Ménestrel (Le) des Vosges, par Ch. Aug. de Maldigny, 715.
Mesures législatives (Exposé des) adoptées dans les colonies anglaises pour améliorer la condition des esclaves, M., 259.
Métallurgie, 459, 460, 681, 756.
— du fer. *Voy.* Karsten.
Métaphysique, 119.
Météorologie, 139, 142, 760.
— (Resumé complet de), par Bailly de Merlieux, 395.
Méthodes d'enseignement (Des) en général, et de la méthode Jacotot en particulier, par J. P. Gasc, 699.
Mexique, 451.
— (Le), par J. C. Beltrami, 695.
Meyranx et Laurencet. Considération sur l'organisation des mollusques, 478.
Michaud. Bibliothèque des Croisades, 704.
Michelot (A.), C.—N., 235, 482, 767.
Mignan's Travels in Chaldea, etc., 106.
Milbert (J.). *Voy.* Itinéraire pittoresque.
Milet (Première dissertation sur), par Théoph. Soldan, 669.
1830. Satire politique, par Barthélemy, 424.
Milman's History of the Jews, 650.
Mines d'or et de platine dans les monts Ourals, 459.
— de diamans dans les mêmes montagnes, 460.
Mionnet (T. E.). *Voy.* Médailles antiques.
Miranda, ou l'Ile sauvage, par Mlle A. J. Guillery, 133.
Mittermaier et Zachariæ : Journal critique de jurisprudence et de législation, 123, 370.
Mon Aveu, ou ma propre critique d'un passage de ma Nouvelle Théorie de la balance du commerce, par N. Dimidoff, 112.
Monge. *Voy.* Schreiber.
Montlivault (E. de). *Voy.* Grammaire générale.
Monumens gothiques du royaume des Pays-Bas, 221.
Moore (Thomas. *V.* Byron (Lord).
— — *Voy.* Amours des anges.
Morale, 163, 701.
Moralès (J. J.). Essai sur le calcul de l'opinion dans les élections,

traduit de l'espagnol par Bourgeois, 694.
Morin (P. S.). *Voy.* Correspondance météorologique.
Mortonval. *Voy.* Maurice Pierret.
Muller, de Hanovre. Globes artificiels, terrestre et céleste, 479.
Murray's (John). Treatise on atmospherical electricity, 348.
Musée des sciences naturelles de Madrid, 754.
— national de Bruxelles pour l'industrie et les arts, 757.
Musique, 467, 723.

N.

Napoléon. *Voy.* Mémorial.
Napione (Galeani). Lettre à M. Washington Irving, 127.
Naumachie, 741.
Navigation, 758, 764.
Nécrologie, le Dr Thomas *Young*, savant anglais, 240. — Albert *Thaer*, agronome célèbre de Prusse, 241. — Charles de *Grolman*, ministre du grand-duc de Hesse-Darmstadt, 242. — Giuseppe-Salvagnoli *Marchetti*, littérateur italien, 243. — Elisabeth-Paul-Edouard *de Rossel*, amiral français, membre de l'Institut, 244. — Sir Thomas *Lawrence*, président de l'Académie royale de peinture de Londres, 493. — Joseph *Dobrowsky*, savant allemand, à Brunn, 495. — Charles *Tédaldi-Forcs*, poète crémonais, à Milan, 496. — Pierre-Marc-Gaston, duc de *Lévis*, membre de l'Académie française, 498. — Pascal-François-Joseph *Gossellin*, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, 500. — Marie-François-Gilles *Rever*, fondateur-conservateur de la bibliothèque d'Evreux, 773. — Pierre-François-Toussaint *La Rivière*, inspecteur de l'Académie de Strasbourg, 775.
Neigebaur. Handbuch für Reisende in England, 116.
Niederer (Rosette). Blicke in das Wesen der weiblichen Erziehung, 362.
Nominations académiques. Le contre-amiral *Roussin*, membre de l'Académie royale des sciences de Paris, 235. — Martin-Arthur *Shee*, président de l'Académie royale de peinture de Londres, 459. — *Jacobi*, professeur à Konigsberg, correspondant de l'Académie des sciences de Paris, 476. — *Herschel*, de Londres, correspondant de la même Académie, 476. — *Dalton*, associé étranger, et Auguste de *Saint-Hilaire*, membre de la même Académie, 761. — Ph. de *Ségur*, membre de l'Académie française, 767. — *Van Praet*, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, 767.
Notices biographiques sur A. L. Du Plessis de Richelieu, et sur Camille de Neuville de Villeroy, archevêques de Lyon, par A. Péricaud, 172.
Nouvelles. *Voy.* Romans.
— (Recueil de), par Spindler, 369.
— (Quatre), racontées par un maître d'école, traduites de l'italien par L. de Villeneuve, 722.
Nouvelles scientifiques et littéraires (IV) : Afrique, 202, 464, 738. — Allemagne, 464, 744. — Cap de Bonne-Espérance, 741. Danemark, 461. — Egypte, 202, 738. — Espagne, 471, 753. — Etats-Unis, 201, 450, 733. — France, 223, 473, 758. — Grande-Bretagne, 207, 458, 741. — Grèce, 214, 747. — Haïti, 735. — Italie, 470. — Mexique, 451. — Paris, 228, 474, 760. — Pays-Bas, 221, 472, 757. — Russie, 209, 459, 743. — Suisse, 211.

Novice (Le), par Mme de Bawr, 187.
Nubie, 401.
Numismatique, 188.
— moderne, 491.
Nyerup. Om literaturens Tilvoext under de tre danske Konger Frederik V, Christian VII og Frederik VI, 360.

O.

Objets rares, rassemblés et publiés par J. D'Huyvetter, et gravés par Ch. Onchena, 383.
Obsèques. *Voy.* Examen.
Œuvres complètes de Beaumarchais, 179.
— — de Châteaubriand, 180, 712.
— diverses du baron Auguste de Staël, A., 56.
Onchena (Ch.). *Voy.* Objets rares.
Opere del beato Alfonso-Maria de Liguori, 674.
Oryctographie, 207.

P.

Paixhans. Force et faiblesse militaires de la France, 764.
Paléographie, 436.
Pantheon der berühmtesten Menschen, 122.
Paratonnerres. *Voy.* Électricité atmosphérique.
Paris, 228, 400, 474, 760.
— *Voy.* Recherches statistiques.
Parnaso nuovissimo delle dame, 377.
Passavant (De Speyr). *Voy.* Bible.
Pauvres, 408.
Payen. Sur la cuisson et le gâchage du plâtre, 228.
Pays-Bas, 129, 221, 380, 472, 681, 757.
Péclet. *Voy.* Physique.
Peine de mort (Abolition de la) en Egypte, 202.
Peinture, 459.
Pellet. Le Barde des Vosges, 713.
Perdonnet (Auguste). *Voy.* Coste.
Pères de l'Eglise. *Voy.* Caillau.
Péricaud (A.). *Voy.* Notices biographiques.
Perrot (A. M.). *Voy.* Manuel du graveur.
Peruschi (G. B.) *Voy.* Méditations pieuses.
Pétrarque. *Voy.* Esménard.
Pharmacie. *Voy.* Sciences médicales.
Phillips (Richard). *Voy.* Taylor.
Philologie, 175, 365, 368, 381.
Philosophie, 153, 156, 159, 375, 376, 405, 645, 647.
— positive (Cours de), par Auguste Comte, 384.
Physiologie du mariage, ou méditations sur le bonheur et le malheur conjugal, 434.
— de l'homme. *Voy.* Lettres à Camille.
— végétale, 387.
Physique, 234, 394.
— (Traité élémentaire de), etc., par Péclet, 392.
— (Cours, de) et de chimie industrielle, par A. Lechevallier, 393.
Planat (Jules). Histoire de la régénération de l'Egypte, 415.
Podolinsky (A.). Div i pèri, 657.
Poelitz (K. H. L.). Annales des sciences historiques et politiques, 671.
Poems, etc., 346.
Poésie, 22, 104, 108, 120, 125, 181, 183, 346, 377, 424, 488, 598, 657, 658, 670, 682, 713, 715.
— dramatique, 88, 237, 490, 617, 718, 719, 770.
Poésies fugitives d'Adolphe Mathieu, 682.
— génevoises, 373.
— des Magyares, etc., par John Bowring, 654.
Poètes latins (De la vie et des ouvrages des principaux) du xve

au XVIIIe siècle, par A. Budick, 365.
Politique, 5, 56, 99, 165, 168, 407, 505, 576, 662, 663, 671, 707, 735.
Pomologie physiologique, etc., par Sageret, 387.
Ponts et chaussées, 208, 211, 249, 397, 398, 687.
Porter Bartler (E.). Analysis of the principles of rhetorical delivery, 344.
Postépennia zaniatia, etc., 656.
Pouchkin (A.). Bratia razboynikhi, 658.
Pougens (Charles) de l'Institut, C.—B., 156.
Pouillot. Moyen de préserver les navires du naufrage, 764.
Prédication improvisée (Avis sur la), par H. Ware, 344.
Prisons, 733, 744.
Prix décernés : par la Société d'agriculture du département de la Haute-Garonne, 192. — Par la Société de géographie de Paris, 768.
— Proposés : par la Société impériale économique russe, 743.
Proclamation du président Boyer au sujet de la prétention du gouvernement d'Espagne de rentrer en possession de la partie de l'est d'Haïti, 735.
Proverbes dramatiques (Nouveaux), par Théodore Leclercq, 718.
Puissant. Application du calcul des probabilités à la mesure de la précision d'un grand nivellement trigonométrique, 763.

Q.

Quentovic (Position de), ancien établissement maritime, détruit par les Normands, 226.
Quest (C. M.). Moyen de confectionner et d'entretenir les routes et les chemins, sans augmentation d'impôts, 397.
— Seconde brochure sur le même sujet, 398.
Quetelet (A.), C.—B., 132.
— N. 682, 758.

R.

Rafn (C. C.). Nordiske fortids Sagaer, 113.
Randolph (Thomas Jefferson). Memoirs, Correspondence and private papers of Thomas Jefferson, 652.
Raretés bibliographiques, de l'Université de Cambridge, par G. H. Hartshorne, 655.
Rawle's (William) View of the constitution of the United-States, 99.
Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine, A., 34.
Réclamation de M. de Reiffenberg au sujet des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, 222.
— de M. Casaseca au sujet des établissemens scientifiques de Madrid, 753.
Rectification d'erreurs sur la statistique du Danemark, insérées dans un journal français, 461.
— au sujet de la Notice nécrologique sur M. de Rossel, 774.
Recueils périodiques. *Voy.* Journaux.
Réformes (De nos), des causes qui s'opposent à notre liberté politique, etc., 663.
Reiffenberg, C. — B., 153, 581, 584.
— *Voy.* Réclamation.
Reinaud. Extraits des auteurs arabes relatifs aux Croisades, 704.
Religion. *Voy.* Sciences religieuses.
Renouard (Charles), C.—A., 56.

Rever (M. F. G.). *Voy.* Nécrologie.
Révolution française, 5, 420, 505.
Richard (Achille). Mémoire concernant les familles de plantes à placentas ou trophospermes pariétaux, 481.
Rifaud (J. J.). *Voy.* Tableau de l'Egypte.
Rio. Essai sur l'histoire de l'esprit humain, 704.
Rivière (P. F. T. de la). *Voy.* Logique.
Roby (G.). Traditions of Lancashire, 108.
Rodenbach (Alex.). Coup d'œil d'un aveugle sur les sourds-muets, 381.
Romans, 108, 133, 181, 184, 185, 187, 346, 396, 429, 678, 701, 720, 722.
— (Petits) allemands, traduits en français par Mme Elise Voïart, 431.
Romantisme (Des causes du) ou de l'influence de la civilisation sur la poésie et sur les arts, M., 82.
Rose (Cooper). Four years in southern Africa, 352.
Rossel (E. P. E. de). *Voy.* Nécrologie.
— *Voy.* Rectification.
Rottiers. *Voy.* Itinéraire.
Roussin (Amiral). *Voy.* Nominations académiques.
Route (Nouvelle) du Saint-Gothard, 211.
Routes et chemins. *Voy.* Quest.
Roux (D.). *Voy.* Giamboni.
Royer-Collard (P.). Lettres sur la cour de chancellerie d'Angleterre, etc., par C. P. Cooper, 702.
Rush (James). Philosophy of the human voice, etc., 344.
Russie, 72, 110, 127, 209, 356, 459, 656, 743.

S.

Sageret. Traité du perfectionnement de la fructification, 387.
Saint-Hilaire (Auguste de). *Voy.* Nominations académiques.
Sallandrouze de la Mornaix (Ch.). Considérations sur la législation des brevets d'invention, 407.
Sapho, Bion et Moschus, recueil de compositions dessinées par Girodet, etc., avec une Notice sur la vie et les œuvres de Sapho, par P. A. Coupin, 438.
Say (J. B.). *Voy.* Economie politique.
Scènes contemporaines et scènes historiques, laissées par Mme de Chamilly, 719.
Schnitzler (J. H.). *Voy.* Statistique générale.
Schrant (J. M.). Gesprekken over de Welsprekenheid, etc., 133.
Schreibers Lehrbuch der darstellenden Geometrie, nach Monge, 115.
Sciences médicales, 110, 234, 688, 761.
— morales et politiques, 49, 153, 288, 405, 568, 699.
— naturelles et physiques, 34, 110, 136, 274, 550, 683, 754.
— religieuses, 375, 644, 670, 674.
Scott (Walter). Histoire d'Écosse, 105.
— — Histoire d'Écosse, etc., dédiée à Hugh Littlejohn, traduite de l'anglais par A. J. B. Defauconpret, 418.
Scribe (Eugène). *Voy.* Théâtre.
Sculpture (Leçons sur la), par John Flaxman, 109.
Secours (Nouveaux) envoyés en Grèce, 220.
Ségur (Général de). *Voy.* Histoire de Russie.
— — *Voy.* Nominations académiques.

Sens (Les) au tribunal de l'Amour, poëme, par D. L., 182.
Serreau et Boussi. La Grammaire ramenée à ses principes naturels, 709.
Sérullas. Observations sur le chlorure d'iode, 764.
Servan de Sugny. *Voy.* Clovis à Tolbiac.
— *Voy.* Chaumière (La) d'Oullins.
— C. — A., 567.
Shee (Martin-Arthur). *Voy.* Nominations académiques.
Sibilla Odaleta, 678.
Siegenbeek. Geschiedenis der Leidsche hooge school, 380.
Simon de Nantua. *Voy.* Jussieu.
Sismondi (J. C. L. de), C. — N., 498.
Sociétés savantes et d'utilité publique.
— en *Angleterre :* Comité des fonds pour les traductions orientales, 458. — Académie royale de peinture, 459. — Club royal des yachts, 741.
— en *Russie :* Société impériale économique russe de Saint-Pétersbourg, 743.
— dans les *Pays-bas :* Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, 129. — Institut royal des Pays-Bas, 131. — Sociétés des assurances sur la vie, 681.
— en *France* (dans les départemens) : Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Macon, 191. — Société royale d'agriculture du département de la Haute-Garonne, 192. — Société polymatique du département du Morbihan, 193. — Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 724.
— — (à Paris) : Institut. Académie des sciences, 228, 474, 760. — Académie française, 767. — Académie des inscriptions et belles-lettres, 767. — Société française de statistique universelle, 235, 769. — Société royale des antiquaires de France, 445. — Société de géographie, 767.
Soie (Essais sur la) d'Amérique, par J. d'Homergue et P. S. Duponceau, 643.
Soirée Polonaise à Paris, pour célébrer le 84e anniversaire de la naissance du général Kosciuszko, 484.
Soldan (Theoph.). Rerum Silesiarum commentatio prima, 669.
Soulange Bodin. *Voy.* Institut horticole.
Sourds muets. *Voy.* Rodenbach.
Southey (Robert). Histoire de la guerre de la Péninsule sous Napoléon, traduite en français par Lardier, A., 585.
Souverain (Le), ou du gouvernement d'après l'esprit des institutions, par Auguste Vidalin, A., 567.
Spindlers Kettenglieder, 369.
Staël (Auguste de). *Voy.* Œuvres diverses.
Stassart, C. — B., 135, 383.
Statistique, 34, 201, 235, 458, 461, 470, 681, 769.
— générale (Essai d'une) de l'empire de Russie, par J. H. Schnitzler, A., 72.
— des prisons des principaux États de la confédération anglo-américaine, etc., 733.
— des crimes et délits commis, pendant l'année 1827, dans le grand-duché de Bade, 744.
Stella (Diego). *Voy.* Méditations pieuses.
Stellini (J.). Essai sur l'origine et les modifications des coutumes, traduit en italien par L. Valeriani, 376.
Suisse, 125, 211, 373, 673.
Syntaxe de la langue grecque ancienne, etc., par Néophyto Bambas, 680.

T.

Table ronde (La), poème, A. 598.
Tableau chronologique de l'histoire de la confédération suisse, par J. Huber, 675.
— de l'Egypte, de la Nubie et des lieux circonvoisins, par J. J. Rifaud, 401.
— de la constitution politique de la monarchie française selon la Charte, par A. Mahul, 407.
Tables astronomiques (Nouvelles) et hydrographiques, par V. Bagay, 396.
Tapissier. *Voy.* Garnier-Audiger.
Taylor (Richard) et Richard Philips. Annales des sciences physiques, etc., 110.
Tchouvstvitelnoïe Poutéchestvie, etc. 556.
TECHNOLOGIE. *Voy.* ARTS INDUSTRIELS.
Tedaldi-Fores (Charles). *Voy.* NÉCROLOGIE.
Thaer (Albert). *Voy.* NÉCROLOGIE.
Théâtre d'Eugène Scribe, A., 88.
THÉATRES de Paris, 237, 490, 770.
Theil. *Voy.* Galérien.
THÉOLOGIE. *Voy.* SCIENCES RELIGIEUSES.
Théotima, ou la harpe de Sion, 670.
Thiery (Ch. F.). Dissertatio de Diogene Babylonio, 381.
Thomeret (A. M.). Les deux lyres, ou les odes d'Horace et d'Anacréon, traduites en vers français, 181.
Thurot (J. F.). *Voy.* Entendement.
Tisserand. Nouvelle méthode pour résoudre les équations de tous les degrés, 692.
— *Voy.* Arithmétique algébrique.
— *Voy.* Arithmétique décimale.
Tisserand *Voy.* Calcul.
— *Voy.* Lecture.
Tixier de Lachapelle (J. B.). *Voy.* Institutes de Justinien.
Tokeu (The). présent pour Noël de la nouvelle année, publié par S. G. Goodrich, 104.
TOPOGRAPHIE, 116, 132, 352, 401, 669.
Toulouzan et Feissat. Annales provençales d'agriculture, etc., 727.
Traditions du comté de Lancastre, par G. Roby, 108.
— (Anciennes) du nord, traduites sur les originaux islandais, par C. C. Rafn, 113.
TRADUCTIONS:
— en *allemand* : du français, 115.
— en *anglais* : de l'espagnol, 102. — du Hongrois, 654. — des langues orientales, 458.
— en *danois* : de l'islandais, 113.
— en *français* : de l'allemand, 184, 685. — de l'anglais, 164, 181, 418, 583. — de l'espagnol, 694. — du grec, 181. — de l'italien, 138, 715, 722. — du latin, 168, 181. — du russe, 426.
— en *hollandais* : du français, 133.
— en *italien* : de l'allemand, 674. — de l'espagnol, 674. — du latin, 376.
TRAITE DES NOIRS. *Voy.* ESCLAVAGE.
Turpin. Analyse microscopique du tissu cellulaire de la moëlle et de l'écorce du cierge du Pérou, etc., 765.
TURQUIE, 132, 149, 403.

U.

UNIVERSITÉS :
— de Paris, 171. — de Leyde, 380.
Urania, Taschenbuch auf das Jahr 1830, pag. 120.

V.

Valeriani (L.). Saggio d'Jacopo Stellini, etc.
Valette (A. H. J.). *Voy.* Discours d'ouverture.
Van Dam van Isselt. *Voy.* Hassar.
Van Praet. *Voy.* NOMINATIONS ACADÉMIQUES.

Vandoyer. *Voy.* Grands-Prix.
Vente des tableaux et dessins de M. Regnault, peintre franç., 240.
Vers adressés au général Lafayette par M.-A. Jullien, 488.
Vidalin (Auguste). *Voy.* Souverain.
Vidaurre. Proyecto del Codigo eclesiastico, 729.
Vie d'Edmund Calamy, 653.
Viel-Castel (C. Horace de), Collection de costumes, etc., 723.
Villeneuve (L. de). Quatre nouvelles, 722.
Vinet (A.). *Voy.* Essai sur la conscience.
Visionnaire (La) de Prévorst, par Justin Kerner, 119.
Voïart (Mme Elise). Petits romans allemands, 431.
Voix humaine (Philosophie de la), etc., par J. Rush, 344.
Voyage (Nouveau) autour du monde, par Othon de Kotzebue, 660.
— dans les contrées sauvages de l'Amérique du nord, par G. Head, 351.
— de Lafayette aux États-Unis, par A. Levasseur, A., 313.
— dans l'Afrique méridionale, par Cowper Rose, 352.
— à Temboctou et à Jenné, etc., par René Caillié, 695.
— aux îles de la mer du Sud, par Peter Dillon, 403, A., 550.
— en Chaldée, etc., par le capitaine Mignan, 106.
— militaire dans l'empire othoman, par Félix de Beaujour, 149.
— scientifique de M. Champollion, jeune, en Egypte, 738.
— en Normandie et en Bretagne, par Ad. G., 152.
— sentimental à la Perspective de la Neva, 356.
Voyages (Nouvelle collection de relations de) par terre et par mer, par C. A. Walckenaer, 148.
— en Orient, par V. Fontanier, 403.

W.

Walkenaer (C. A.). *Voy.* Histoire des Voyages.
Warden, C. — N., 451.
Ware (H.). Hints on extemporey preaching, 344.
Ware's Discourse pronounced before the Phi-beta-kappa society, 645.
Weitzel (Joseph). Betrachtungen über Deutschland, 662.
Welker (Th.). Sylloge epigrammatum græcorum, 368.
Woisard. Recherches sur la détermination des fonctions de deux variables, dont les coëfficiens différentiels sont donnés implicitement, 229.

Y.

Young (Dr Thomas). *Voy.* Nécrologie.

Z.

Zachariæ. *Voy.* Mittermaier.
Zapishi Moskovitcha, 356.
Zoologie, 478.
Zschokke. *Voy.* Galérien.

FIN DE LA TABLE DU TOME XLV.

ERRATA DU TOME XLV.

Cahier de Janvier. Page 113, lig. dernière, *antérieures*, lisez : *antérieurs*; p. 140, l. 9. *bien connues*, lisez : *bien connus*; *ibid.*, l. 10, *qu'elles*, lisez : *qu'ils*.

Cahier de Février. Pag. 463, lig. 25, *Vedel-Simousen*, lisez : *Vedel-Simonsen*; p. 498, l. 32, *le 29 décembre, de la pierre*, lisez : *le 29 décembre, et la pierre*.
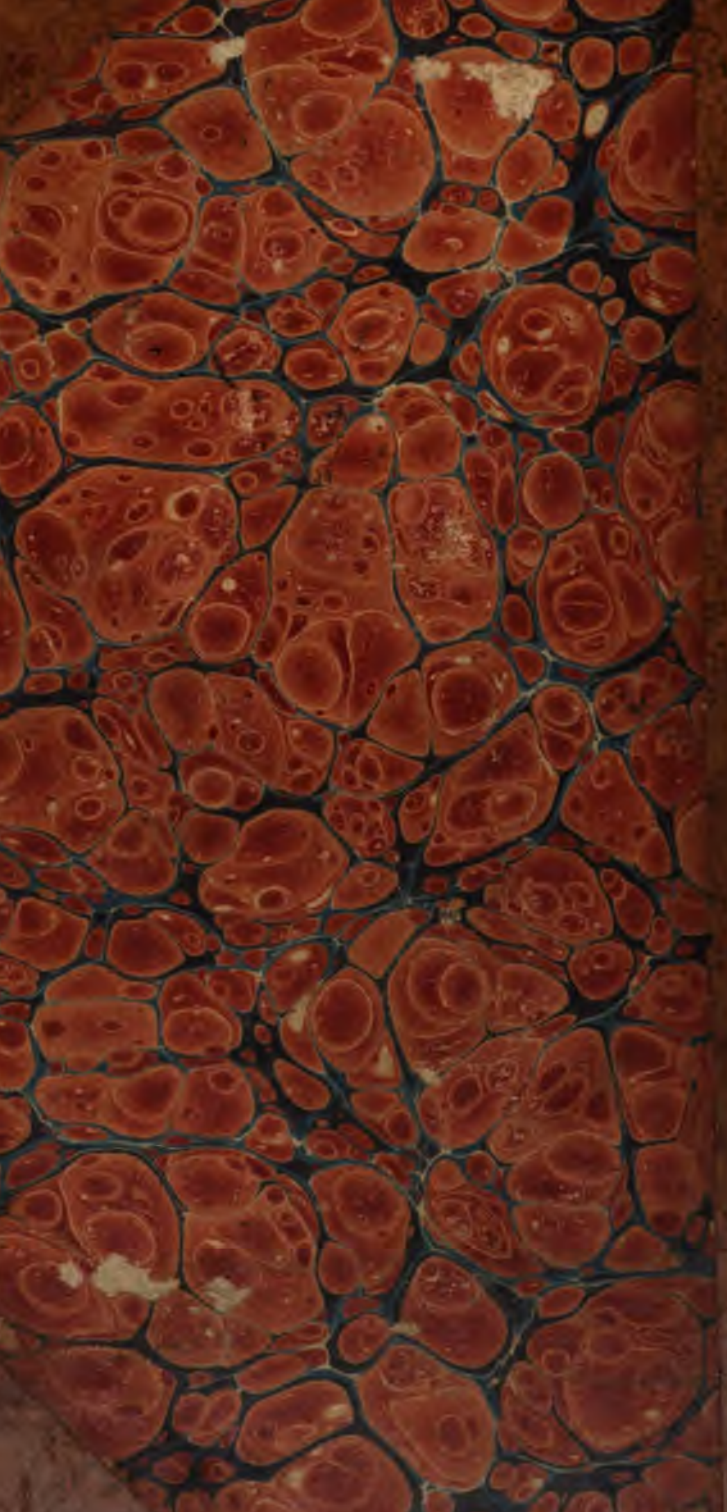
Cahier de Mars. Pag. 768, lig. dernière, *membres de l'Académie*, lisez : *membre de l'Académie*.